This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

72187

Harvard College Library.

FROM THE BEQUEST OF

CHARLES SUMNER, LL.D.,

OF BOSTON.

(Class of 1830.)

"For books relating to Politics and Fine Arts."

21 Jan — 20 Apr, 1897.

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

NOUVELLE SÉRIE. — TOME XVII

(LXIe DE LA COLLECTION)

PARIS

BUREAUX DE LA REVUE

5, RUE SAINT-SIMON, 5

—

1897

~~VIII 113~~
7r 18.1
1897 Jan 21 – Apr. 20
Summer Fund.

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

HARVARD COLLEGE LIBRARY
JAN 21 1897
CAMBRIDGE, MASS.

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

121e LIVRAISON

1er JANVIER 1897

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT-SIMON, 5

1897

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1897

Pages

I. — L'ISLAM, A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT, par **le baron Carra de Vaux,** professeur à l'Institut catholique de Paris. 5

II. — UNE QUESTION D'HISTOIRE LITTÉRAIRE AU XVIe SIÈCLE. — L'EXERCICE DE GARCIAS DE CISNEROS ET LES EXERCICES DE SAINT IGNACE, par **Dom Jean-Martial Besse,** bénédictin. 22

III. — ENTRE DEUX TERREURS. — LA JUSTICE RÉVOLUTIONNAIRE DU 10 THERMIDOR AN II AU 18 FRUCTIDOR AN V, par **M. Victor Pierre** 52

IV. — UN CONFLIT ENTRE LOUIS XVIII ET FERDINAND VII, D'APRÈS DES SOURCES INÉDITES, par **M. René Bittard des Portes** 107

V. — POLÉMIQUE. — LE PÈRE JOSEPH POLÉMISTE. RÉPONSE A M. G. FAGNIEZ, par **M. l'abbé Dedouvres** docteur ès lettres, professeur aux Facultés catholiques de l'Ouest . . 137

VI. — MÉLANGES : LES ORIGINES DE LA FÊTE DE LA CONCEPTION DANS LE DIOCÈSE DE ROUEN ET EN ANGLETERRE, par **M. l'abbé Vacandard,** docteur ès lettres. 166

LES DÉBUTS DE L'OCCUPATION FRANÇAISE A PONDICHÉRY, D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX OU INÉDITS, par **M. H. Froidevaux.** 184

LES ORIGINES DE LA VIE MONASTIQUE, par ***. 198

LE SIÈGE DE SAINT-QUENTIN ET LA BATAILLE DE SAINT-LAURENT, par **le comte Baguenault de Puchesse** 204

DEUX LIVRES DE RAISON DU XVIe SIÈCLE, par **M. Tamizey de Larroque,** correspondant de l'Institut . . . 207

CHARLES-MAURICE DE TALLEYRAND ET LA PRINCIPAUTÉ DE BÉNÉVENT, par **M. l'abbé J.-P. Martin.** 215

VII. — COURRIER ANGLAIS, par **M. Alfred Spont** 230

VIII. — COURRIER ITALIEN, par **M. Léon-G. Pélissier.** 246

IX. — CHRONIQUE, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos.** 261

X. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Albert Isnard** 282

XI. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 297

L'ISLAM

A PROPOS D'UN LIVRE RÉCENT

HARVARD COLLEGE LIBRARY
JAN 21 1897
CAMBRIDGE, MASS.

C'est toujours un plaisir que de rencontrer un écrivain chez qui la sincérité soit la qualité maîtresse, surtout lorsqu'en l'homme que cette qualité révèle on découvre un cœur généreux, une intelligence large, un esprit aimable, un jugement pénétrant, et une disposition heureuse, bien qu'un peu illusoire, à expliquer les actes beaux par des motifs nobles et les grands faits par des grandes causes. Ce plaisir, M. de Castries nous l'a donné avec son livre sur l'Islam [1]; d'autres, d'ailleurs, l'ont eu avant nous et l'ont dit. Il n'est donc pas nécessaire que nous en remerciions plus longuement l'auteur, ni que nous insistions sur le mérite de son ouvrage, dont le succès est fait. Bien plutôt nous nous poserons vis-à-vis de lui presque en adversaire, et, reprenant pour notre compte quelques-unes des questions qu'il a traitées, nous tâcherons d'indiquer en peu de mots dans quelles limites les solutions qu'il leur a données sont, à notre sens, acceptables, et en quoi elles nous paraissent être insuffisantes, outrées ou téméraires.

M. de Castries a fort judicieusement placé sous le titre « l'Islam » de son livre, ce sous-titre : « Impressions et études. » Par le premier de ces deux mots, il avoue qu'il ne prétend pas que les conclusions auxquelles il arrive aient une véritable rigueur scientifique, puisqu'elles reposent, en partie du moins, sur des *impressions* n'ayant qu'une valeur subjective; par le second, néanmoins, il nous laisse entendre que, ses impressions ayant été confirmées, corrigées, précisées, par une suite d'*études* serrées et profondes, elles pourraient bien être équivalentes à ce

[1] *L'Islam. Impressions et études*, par le comte Henry DE CASTRIES. Paris, Colin, 1896, in-8 de 360 pages.

que dans la science on nomme des *résultats*. Or, c'est ce dont nous doutons, et, dans l'intérêt des lecteurs du livre, — et nous souhaitons qu'ils soient nombreux, — nous voudrions montrer que les impressions subjectives de l'auteur ne sont pas tout à fait adéquates à d'objectifs résultats.

Nous n'entrons pas dans cette querelle avec l'arrière-pensée que nous ayons ici à faire œuvre d'apologiste ; car l'intention de M. de Castries de laisser, tout en exaltant l'islamisme, une place supérieure et transcendante au christianisme, est formelle et plusieurs fois exprimée, et il n'y a point failli. Bien que jamais, sans doute, un catholique n'ait rendu sur l'Islam un jugement aussi favorable que le sien, il n'a pas, par cette sentence, infirmé sa propre foi; la croyance en la vérité d'une religion n'oblige pas à nier la beauté des autres; et nous ne devons pas être surpris que l'islamisme, en particulier, renferme des beautés, puisque nous le savons issu des révélations judaïque et chrétienne. Il ne saurait donc y avoir ni extravagance ni scandale à parler bien de l'islamisme; mais on voit que, pour en juger sainement, ce qui importe, ce n'est pas qu'on nous montre dans cette religion des endroits sublimes, c'est qu'on nous y fasse voir quelques mérites qui lui appartiennent en propre et qui ne puissent être attribués à aucune des deux religions dont elle est composée.

J'aurais voulu que l'auteur, se préparant à rendre un jugement d'ensemble sur l'islamisme, se posât la question sous cette forme, et je regrette qu'il ne l'ait pas fait.

A l'heure où M. de Castries reçut pour la première fois une impression forte de l'Islam, — il nous le raconte lui-même avec beaucoup de charme, — il était très jeune; trente cavaliers arabes, placés sous ses ordres, marchaient derrière lui dans la lumière intense du désert saharien; un trouvère, en avant, chantait; et comme il avançait, baigné dans cette atmosphère presque voluptueuse que créaient autour de lui le jour, la chaleur, la senteur des plantes et les vers du poète, soudain, il vit ses cavaliers descendre, et plusieurs fois prosternés sur la poussière, il les entendit jeter dans l'étendue du désert l'invocation : « Dieu est le plus grand ! Dieu est le plus grand! *Allah Akbar*. »— C'était la prière de *l'asr*. M. de Castries dut avoir en cet instant une sorte de révélation de la grandeur du Dieu un, analogue à

celle qu'il suppose être tombée avec tant de force sur l'âme de Mahomet retiré à Hira ; mais, comme il était jeune alors, et qu'il ignorait l'art de rechercher dans la profondeur des temps les sources des conceptions humaines, il crut que ce Dieu un qu'il entendait nommer était vraiment Allah, et il ne reconnut pas que c'était Jéhovah.

Pourquoi, depuis lors, ne l'a-t-il pas reconnu, et quels motifs l'ont autorisé à ne pas reporter aux Israélites l'honneur du monothéisme qui s'est développé parmi les enfants d'Ismaël ? C'est ce que je ne saurais comprendre. L'hypothèse que Mahomet aurait de lui-même, par une intuition spontanée, réinventé le monothéisme est pour moi extraordinaire et incroyable. Le Coran tout entier, avec ses légendes, sa doctrine et sa morale, est une preuve qu'il avait reçu un enseignement biblique et chrétien ; la tradition qui nous le montre en rapport avec des moines chrétiens confirme cette induction, déjà si sûre par elle-même. Que ce soit des chrétiens de Syrie, que ce soit des juifs de Yatrib, ou des deux côtés ensemble, Mahomet reçut l'idée du monothéisme et celle du prophétisme, et il ne les réinventa point.

Partant donc de ce fait que Mahomet a été instruit, on doit conclure qu'il fut un disciple médiocre et non un penseur génial ; car, s'il avait bien compris le christianisme, il n'aurait pas cru que sa religion en pût être le développement, et, s'il avait bien compris le prophétisme, il ne se fût pas cru prophète. Il dut avoir une instruction supérieure à celle de la plupart des polythéistes ses compatriotes, inférieure à celle des rabbins juifs et des moines chrétiens qu'il aborda ; instruction assez haute d'une part pour lui donner la pensée qu'il devait révéler quelque chose aux hommes, trop faible d'autre part pour lui laisser voir que sa révélation était en recul sur les révélations antérieures auxquelles il voulait la rattacher. Il ne prétendit pas créer une religion, mais restaurer la religion primitive ; il ne voulut détruire ni la Bible ni les Évangiles, mais les accomplir ; il crut, semble-t-il, que des prophéties l'annonçaient dans la Bible, et il parut ne jamais comprendre pourquoi les Juifs ne les y découvraient pas. Intelligence, somme toute, assez barbare, il eut l'illusion qu'il était très grand, parce qu'il ne conçut pas ce qui lui était supérieur ; il communiqua cette illusion à ses compatriotes, qui s'y attachèrent par l'effet d'une cause analogue ; et

ainsi il accomplit une œuvre immense, autant par la faiblesse que par la force de son génie.

Ce Mahomet n'est pas tout à fait celui de M. de Castries. J'ose croire qu'il n'est pas moins probable que le sien selon l'esprit des textes, et qu'il l'est plus selon l'esprit philosophique. Au reste, ce portrait que j'ai commencé à tracer est loin d'être complet ; il y faudrait joindre de hautes qualités pour lesquelles je renvoie au livre, ma pensée n'étant pas de donner ici la solution définitive des questions traitées. Mais il m'a paru nécessaire de rappeler en cet endroit que le succès des hommes doit être expliqué non par leurs qualités seules, mais par leurs défauts et leurs qualités pris ensemble; c'est un principe que l'on ne devrait jamais oublier toutes les fois que l'on disserte sur l'histoire. Nous savons tous combien le développement de certaines qualités nuit au succès de certaines entreprises ; une trop grande compréhensivité d'intelligence énerve la volonté d'agir; un Napoléon plus idéologue eût manqué sa carrière ; un Mahomet plus spéculatif se fût fait juif ou chrétien, ou eût hésité toute sa vie, et dans tous les cas il eût nui à sa gloire.

L'auteur a parlé de ces sortes d'extases auxquelles Mahomet fut sujet à partir de sa vocation, et qui ont fait croire à quelques savants qu'il était épileptique. Quelle qu'ait été la nature exacte de ces crises, il semble certain qu'elles produisirent sur ses auditeurs un effet considérable; comme il ne faisait pas de miracle pour prouver la divinité de ses inspirations, elles en tinrent lieu ; elles furent ainsi l'une des causes de son succès.

Une autre cause, que le livre cite encore, fut son éloquence. Celle-là fut merveilleusement efficace, s'il faut en croire la tradition, et la tradition est ici corroborée par des faits actuels : aujourd'hui encore, dans des temps et des lieux éloignés de ceux où le Coran fut composé, cette prédication qui, selon notre esthétique, est sèche, heurtée, obscure, alourdie de redites, chante aux oreilles des Arabes ou des nègres comme une musique ravissante et inouïe. Cette espèce d'incantation produite par la parole coranique était l'un des principaux *signes* donnés par le prophète, et le Coran lui-même a été, depuis l'origine, considéré par les fidèles de l'Islam comme un miracle.

Il faudrait encore indiquer — et je ne vois pas que l'auteur ait fait cette remarque — que Mahomet eut fort peu de succès

aussi longtemps qu'il prêcha à La Mecque, soit pendant l'espace de treize ans, et que l'expansion de l'Islam ne date vraiment que du jour où il eut émigré à Médine. Il se trouvait, à partir de ce moment, sur un terrain où l'influence juive dominait, au lieu que l'idolâtrie régnait en souveraine dans la région de La Mecque. D'autre part, il commença dès lors à agir par les armes, et l'un de ses principaux objectifs fut de réduire la tribu des Koréichites, la sienne propre, qui lui résista sept ans, et se convertit quand La Mecque, la ville sainte, fut tombée entre ses mains. Par ces deux dernières remarques, on voit que la pensée de Mahomet ne fut d'abord comprise que dans un milieu où s'exerçaient les mêmes influences qu'il avait subies par exception, lui Koréichite, et que, en dehors de ce milieu, sa doctrine fut implantée par les armes. La Mecque était un centre religieux pour les Arabes, longtemps avant Mahomet, et la pierre noire était une idole commune à toutes les tribus ; la prise de ce fétiche détermina leur islamisation.

En résumé, Mahomet eut une instruction et un génie de la taille qu'il fallait pour qu'il dominât certaines tribus arabes, ayant subi les influences chrétienne et juive, sans s'élever trop haut au-dessus d'elles. Cette juste proportion de sa pensée, jointe à son éloquence, à quelques qualités et aux originalités de sa personne, le fit reconnaître pour prophète par ces tribus ; dès qu'il eut conquis celles-là par la persuasion, il conquit, avec leur aide, les autres par la force.

L'unité de la nation arabe une fois constituée, cette grande masse d'hommes vaillants, ardents, chevaleresques, groupés sous l'autorité d'une même foi et emportés par un même zèle, allaient, par une loi fatale, se répandre de l'Arabie sur le monde. C'est un gaz qui s'échauffe et se dilate, un mélange de corps qui se combinent et font explosion. La grandeur de la force est évidente ; pour expliquer la grandeur de ses effets, il ne reste plus qu'à montrer la faiblesse relative des obstacles qu'elle a dû vaincre. Sans doute un empire perse moins ébranlé par les révolutions, un empire byzantin moins usé par les disputes sur la foi, les exactions et la luxure, eussent opposé à ce brusque débordement de toutes les forces arabes des obstacles insurmontables si l'un a été ruiné et l'autre dépecé, c'est que tous deux se sont trouvés relativement faibles ; la simple constata-

tion de ce fait suffit à l'explication des conquêtes musulmanes ; il n'y a pas là de mystère.

Aussi bien l'auteur du livre que nous étudions ne s'est-il pas arrêté à cette démonstration déjà connue et d'un caractère trop positif; et, au lieu de s'attarder au fait de la conquête arabe, il a mieux aimé montrer et expliquer comment, à la suite de la conquête, toute violence ayant cessé, l'islamisme avait continué à se répandre parmi les populations vaincues, peu à peu, comme « par endosmose. »

La question, est, en effet, profonde et très digne de retenir l'attention. Mais tout d'abord le fait même qu'elle énonce devrait être exactement précisé, et je ne sais si M. de Castries ne donne pas au lecteur une impression un peu exagérée de la faveur avec laquelle fut accueillie la conquête musulmane, lorsqu'il nous montre les sujets byzantins, écrasés d'impôts, recevant les Arabes comme des libérateurs, les prêtres les appelant comme l'instrument des vengeances divines, les Égyptiens se convertissant en si grand nombre que la fortune de l'Égypte en est atteinte par la perte de la capitation qu'ils payaient au trésor, les Espagnols se plaisant à l'étude de la langue et de la poésie arabes, le Cid lui-même commandant tour à tour des armées musulmanes et chrétiennes. Tous ces traits peuvent être justes, mais produire par leur accumulation, et dans le silence gardé sur les indices contraires, une impression presque fausse. Les côtés sombres et violents de l'histoire sont ici trop relégués dans l'ombre; comme plus haut, en cherchant à expliquer le succès de Mahomet, l'auteur, expliquant le succès de l'Islam, se laisse visiblement séduire par les motifs nobles et ne voit plus les causes brutales.

Des motifs qu'il indique deux, ce me semble, doivent être retenus comme certains et importants : l'un est le prestige des grands hommes de l'islamisme primitif, l'autre la désunion des chrétiens et l'affaiblissement de leur foi amenés par les hérésies.

Il est incontestable que l'islamisme naissant a fait surgir quelques hommes d'un très haut caractère, les uns khalifes austères et de mœurs pures, les autres guerriers impétueux, gouverneurs redoutés, tous croyants et dévouant sincèrement à l'Islam tant leur vie que leur gloire. Les figures fortement accentuées des Abou-Bekr et des Omar, des Ali, des Khaled fils de

Wélid, des Sad fils d'Abou-Wakkas, des Amr fils d'El-As, bien qu'elles fussent encore des figures de barbares ou justement à cause de cela, devaient apparaître avec un relief puissant, non seulement aux yeux des masses musulmanes, mais surtout à ceux des Égyptiens, des Syriens, des Persans, habitués à ne plus voir parmi eux que des caractères ondoyants et complexes, comme il s'en forme au temps des décadences. La simplicité forte des choses primitives frappe toujours les hommes placés sur le retour des hautes civilisations, et toute énergie qui se lève confond leur énervement. Sur des chrétiens aux mœurs lâches, fatigués par le travail dissolvant des hérésies, excédés par la mauvaise administration de l'empire, de la part des conquérants arabes une fascination de cette sorte dut s'exercer. Quelques-uns même les appelèrent; d'autres se jetèrent entre leurs bras, dès qu'ils furent venus. Mais on peut penser qu'il n'y eut là qu'une chute, la chute d'âmes fatiguées et épuisées de courage qui se sentirent dominées par des énergies supérieures, la chute de l'oiseau qui se laisse tomber dans la gueule du serpent, et qu'il n'y eut pas vraiment d'adhésion réfléchie ni d'accession enthousiaste des âmes chrétiennes au dogme musulman.

Quant au motif essentiel que M. de Castries donne de l'extension de l'islamisme dans le passé comme encore de nos jours, il m'est vraiment impossible de l'admettre : c'est la tolérance musulmane. Assurément, l'on voit qu'il y a dans l'histoire mahométane des actes de tolérance et dans le Coran des préceptes de tolérance ; néanmoins prétendre que, en droit et absolument, l'islamisme est une religion tolérante et « libérale, » c'est un paradoxe qui peut bien être soutenu par un homme d'esprit, mais qui ne saurait prendre rang parmi les certitudes de l'histoire.

Mahomet ne devint tolérant — l'auteur l'a lui-même indiqué — que du jour où il cessa de parler comme prophète pour agir comme chef d'État ; et cette seule remarque laisse entendre ce que l'on doit penser de la tolérance musulmane : elle n'est pas un principe religieux, elle n'a jamais été qu'un procédé politique ; comme telle elle peut toujours être suspendue, et les procédés sauvages de l'expulsion et du meurtre peuvent lui être substitués, au moindre prétexte, sans que la conscience ni l'honneur de l'Islam en aient rien à souffrir. Or c'est là, si je ne

me trompe, le criterium de l'intolérance de droit : que la tolérance de fait soit facultative et non prescrite par une loi morale. Mahomet, qui ne parut pas avoir une conception bien claire de l'avenir possible de l'Islam dans le monde, mais qui, du moins, conçut avec force et réalisa son établissement en Arabie, fut, à l'égard de cette région, absolument intolérant, en fait autant qu'en droit : il proclama qu'aucune religion n'y devait subsister à côté de l'Islam. L'islamisme, s'il pouvait s'emparer de tout le monde, rendrait pour tout le monde le même décret; mais il ne le peut pas, et c'est l'unique motif qui le fait être tolérant.

L'homme nécessairement devient tolérant lorsqu'il a épuisé toute sa force et dépensé toute sa rage ; il faut bien alors qu'il tolère des ennemis qu'il est las de vaincre. Souvent il trouve que, de leur vie même, il peut tirer parti, et, dans un motif utilitaire, il prend l'habitude de les laisser vivre. C'est ce que firent de bonne heure les conquérants arabes, plus tôt peut-être que d'autres ne l'eussent fait. Mais, quel que soit l'instant où ils jugèrent plus avantageux de taxer les chrétiens que de les tuer, leur pensée, en les épargnant, fut politique et non religieuse; leur tolérance n'engagea pas leur conscience ; ils ne crurent pas que la vie des infidèles était d'un très grand prix, et l'obligation de la respecter ne pesa jamais bien lourdement sur leurs cœurs.

Les musulmans laissèrent vivre les chrétiens parce que, en pratique, ils ne pouvaient vraiment pas les égorger tous; ils s'accommodèrent de leur voisinage, car, outre que ces vaincus payaient la capitation, ils étaient plus habiles dans les métiers et dans les arts que leurs vainqueurs.

Un khalife, tel que Réchid, qui voulait, étant malade, qu'on lui administrât d'autres remèdes que de l'eau où avaient infusé des versets du Coran, ne pouvait pas expulser ni massacrer tous les juifs, puisque parmi eux se trouvaient les meilleurs médecins ; un autre, tel que Mamoun, qui désirait s'initier à la science grecque, ne pouvait pas faire périr tous les Syriens ni tous les Sabéens, puisque seuls ils étaient capables de lui interpréter les anciens textes ; un chef d'État musulman, soit en Syrie, soit en Espagne, s'il désirait que les charges de sa cour fussent bien remplies, ne pouvait pas en interdire l'accès aux chrétiens,

mieux préparés que la plupart des musulmans à la direction des grandes affaires.

Ainsi s'explique, par des motifs très simples, cette tolérance, toute relative encore, que l'on remarque dans l'Islam ; et si l'on constate que, en fait, les mahométans furent souvent plus tolérants que ne le furent les Occidentaux dans la période médiévale, cela tient seulement à ce que ces motifs agissaient alors avec plus de force en Orient qu'en Occident. Le goût de la science et des arts s'empara plus vite des Khalifes de Bagdad ou de Cordoue que des princes latins et des grands feudataires ; la civilisation — cela est connu — se développa plus vite dans le moyen âge oriental que dans le moyen âge occidental ; au IXe siècle, la cour de Réchid brillait avec tous ses raffinements et tous ses charmes ; c'était un éclat de soie et d'or ; la gloire de Charlemagne n'avait guère que l'éclat de l'acier. Mais le développement de la civilisation musulmane s'arrêta tôt, au lieu que la civilisation occidentale continua à mûrir ; de même l'on voit aujourd'hui les intelligences précocement développées des enfants d'Orient dépasser celles des nôtres, puis se stériliser, tandis que celles-ci portent des fruits.

Aussi longtemps donc que la civilisation musulmane demeura supérieure à l'occidentale, soit jusqu'au XIIe siècle environ, la douceur relative de leurs mœurs put faire paraître les mahométans plus tolérants que les chrétiens ; mais les motifs de cette tolérance demeurèrent toujours politiques et sociaux ; ils ne furent point religieux.

Enfin, que l'on ne dise pas : l'Islam n'a jamais persécuté. Non, il n'a pas persécuté, mais il a massacré. Il n'a pas persécuté comme le paganisme, avec des juges et des tortionnaires, parce qu'aucune loi n'est applicable aux infidèles, si ce n'est le dédain ou la mort. Être chrétien, au temps des empereurs, c'était commettre un crime défini, un délit de lèse-majesté qui avait besoin d'être prouvé, pour être ensuite pardonné ou expié. Être infidèle sous l'islamisme, ce n'est pas être coupable, c'est être en quelque sorte en dehors de l'humanité véritable, c'est être un misérable, un esclave, *un chien*. L'homme qui veut se débarrasser de son chien ne le fait pas passer devant les tribunaux.

Voilà pourquoi l'histoire de l'islamisme ne présente pas de persécutions régulières, bien que la situation des infidèles sou-

mis à sa domination n'ait pas toujours été également bonne, comme on pourrait le voir en entrant dans les détails; — cette question, d'ailleurs, n'a pas été complètement étudiée; mais l'histoire montre que les souverains musulmans ne se sont jamais crus au fond liés par aucune règle morale à l'égard des infidèles, chrétiens et autres, qu'ils veulent bien laisser vivre dans l'étendue de leurs États. Ils gardent tous droits sur eux et contre eux. Si tolérants soient-ils, il suffit qu'ils conçoivent d'eux quelque ombrage, pour pouvoir, sans être arrêtés par aucun texte, les supprimer par un massacre; c'est ce qu'ils ont fait; c'est ce qu'ils font encore.

Des écrivains ont pensé que, parmi les motifs du succès de l'Islam, il fallait encore compter la polygamie, à cause des attraits qu'elle offre aux sens, et la doctrine du fatalisme, à cause du courage qu'elle donne aux croyants devant la mort. M. de Castries rejette ces deux motifs; je passe le premier, mais je veux m'arrêter un instant sur la question du fatalisme dans l'Islam, parce que l'auteur s'est plu à l'étudier d'une façon assez pénétrante, et que, là encore, il est arrivé à une conclusion qui me semble un peu excessive.

Le dogme musulman ne serait pas, d'après lui, plus entaché de fatalisme que ne l'est le dogme chrétien, qui admet aussi un Dieu prescient et cause première. Les deux religions se trouvent être en face de la même antinomie: la prescience de Dieu et le libre arbitre de l'homme; toutes deux s'attachent à la fois aux deux termes opposés de l'antinomie et demeurent dans une égale impuissance à les concilier; toutes deux échappent également au reproche de fatalisme; mais, dans l'une et l'autre, des théologiens imprudents, se portant avec une logique trop rigoureuse vers l'un des termes de l'antithèse, choient ou dans le pélagianisme, ou dans le fatalisme. Il y a des théologiens musulmans qui sont pélagiens, d'autres fatalistes, et d'autres qui se tiennent entre les deux extrêmes; mais la religion musulmane n'est liée à aucune de leurs doctrines et elle ne peut être dite fataliste.

Cette manière de résoudre la question est ingénieuse sans doute; je ne suis pourtant pas sûr qu'elle soit tout à fait exacte. Tout excellent apologiste que se montre M. de Castries à l'égard de l'Islam, son orthodoxie musulmane me semble un peu suspecte. Il a une tendance marquée à purifier, à élever, à ennoblir ou à

raffiner le sens des paroles du Coran, au lieu de s'en tenir à la lettre brute; il appartiendrait, dans l'Islam, à quelqu'une des sectes plus ou moins hérétiques des Motazélites, rationalistes, ou des Baténiens, découvreurs de sens cachés; un peu plus haut, dans un chapitre dont je n'ai pas parlé, il se disait enclin à admettre que les *houris* du paradis n'étaient autre chose que des félicités toutes spirituelles ; si cela était vrai, beaucoup de bons mahométans en concevraient un chagrin que le Prophète, je le crois, n'a jamais eu l'intention de leur faire.

A mon sens, lorsqu'on parle de l'islamisme, il faut parler de l'islamisme orthodoxe, sunnite ou traditionnel, à moins qu'on ne prévienne du contraire; or cet islamisme orthodoxe est un des plus simplistes et des moins recherchés.

Qn'on lise le Coran en toute simplicité d'esprit, on y trouvera bien des versets qui affirment la toute-puissance de Dieu, d'autres qui affirment la liberté humaine, mais on verra que les premiers y ont une importance de beaucoup prépondérante; d'où l'on devra conclure, non pas que l'islamisme est une doctrine absolument fataliste, car une doctrine morale ne peut pas l'être, mais qu'il incline aussi avant que possible du côté du fatalisme. L'affirmation du libre arbitre n'y apparaît que comme un correctif pratiquement indispensable au dogme de la toute-puissance divine, de même que le conseil de la tolérance n'y est qu'un tempérament pratiquement nécessaire du précepte de l'intolérance.

Le libre arbitre a, dans le dogme chrétien, un beaucoup plus grand rôle. On ne trouverait pas, dans le christianisme, de ces formules violentes qui, dans l'Islam, sont caractéristiques : Dieu crée les actes des hommes; Dieu égare qui il veut et conduit qui il veut; Dieu aurait pu faire marcher de force tous les hommes dans le sentier droit. Voilà des termes qui prouvent que l'islamisme n'a pas été pénétré de cette idée qu'il faut qu'un acte soit libre pour qu'il ait une valeur morale, et que, dans la production d'un acte bon, l'opération divine et la volonté humaine sont deux facteurs, non pas de même ordre, mais d'égale nécessité.

Au surplus, — et je regrette que l'auteur ne l'ait pas plus expressément remarqué, — les Arabes se sont surtout préoccupés de rechercher comment l'homme pouvait être cause

seconde de son acte, au point de vue physique, alors que Dieu en était déjà cause première; et ils ont beaucoup moins pensé à étudier la façon dont Dieu secondait l'homme dans la production de ses actes, au point de vue moral. Ils ont eu peu d'idée de la grâce, soit parce que cette notion était trop subtile, soit qu'ils ne l'aient pas trouvée chez les Grecs, ou que l'expérience de la vie morale ne la leur ait pas apprise; et l'absence chez eux de cette notion met une différence entre les disputes qu'ils eurent au sujet du libre arbitre et celles qui eurent lieu sur cette question dans le sein du christianisme.

Cependant l'idée de la grâce fut assez clairement dégagée par certaines sectes hérétiques. Les Motazélites pensaient, dit Maçoudi, que les hommes évitent le mal au moyen d'un pouvoir incarné par Dieu en eux. Ce pouvoir est vraiment la grâce; mais il est évident que l'on peut retrouver bien des choses dans une religion lorsqu'on puise dans le répertoire de ses hérésies.

Aujourd'hui, l'islamisme continue à se répandre. Pressé par les chrétiens au nord de l'Afrique, menacé d'être bientôt refoulé hors de l'Europe orientale, il a pour champs de ses conquêtes l'Afrique centrale et l'Extrême-Orient. La révélation descendue jadis sur Ismaël est reçue par les populations noires du Soudan, par les populations jaunes du Céleste Empire. Déjà des Malais et des Hindous l'avaient acceptée, après des Persans, des Coptes, des Berbères et des Turcs. Parmi les races si diverses du monde, il n'en est guère qui n'aient fourni des croyants à l'Islam, ou qui ne soient capables encore d'en fournir.

L'islamisme professé par tant d'hommes d'origines et de tempéraments variés est-il toujours identique à lui-même? Non assurément. Il varie, lui aussi, par degrés insensibles et dans des sens divergents. Il se forme à l'esprit des peuples qui l'adoptent autant au moins que ceux-ci se forment à son esprit, et cette merveilleuse aptitude d'adaptation qui se manifeste en lui est non pas peut-être la raison principale de son succès, mais du moins la condition essentielle sans laquelle ce succès ne serait pas possible. En d'autres termes, il ne faudrait peut-être pas dire que les Nègres, les Malais et les Chinois font accession à l'islamisme, parce que cette religion, d'avance, s'adapte à leur tempérament; mais il faut constater que cette adaptation se produit aussitôt qu'ils ont fait accession.

En définitive, quelles sont donc les causes qu'il faut retenir de l'extension passée et présente de l'Islam ? D'après l'analyse à laquelle nous venons de nous livrer, il n'y a pas de cause générale que l'on puisse indiquer d'une manière bien certaine ; il n'en subsiste guère que des causes particulières, des causes de fait, qui ont varié avec les temps et les contrées. C'est en effet là la conclusion à laquelle nous nous sentions conduit, lorsque nous montrions plus haut quels faits positifs avaient rendu possibles et fatales la fondation de l'Islam et son extension, faits qui eux-mêmes étaient contingents et qui eussent pu ne pas se produire, tels que les voyages de Mahomet en Syrie, ses attaques nerveuses, la valeur de ses lieutenants, la faiblesse des Perses, l'incurie des Byzantins. Chacun de ces faits explique l'un des progrès de l'Islam, et leur collection rend compte de son succès total, sans qu'il soit besoin d'invoquer aucune loi générale et abstraite à laquelle on donnerait un caractère de nécessité que la question ne comporte pas. Je ne crois nullement à la nécessité de l'Islam dans l'histoire ; je ne crois pas que cette religion dût fatalement apparaître pour répondre à des besoins latents de l'humanité. Elle est éclose un jour, par hasard ; elle est devenue force et elle a agi comme telle, et son action a été immense parce que, en fait, sur une très grande part du monde, tous les obstacles levés contre elle, qui aussi bien eussent pu être forts, se sont trouvés être très faibles.

De même, pour expliquer l'extension actuelle de l'Islam, je serais porté à me contenter des motifs qu'offre le détail positif des faits et à n'en pas chercher d'un ordre supérieur. Rien qu'en examinant la manière d'agir des Foulbés et des Haoussas vis-à-vis des Nègres, il doit être possible de comprendre pourquoi ceux-ci se convertissent, et il n'est pas nécessaire, j'imagine, de supposer qu'ils satisfont ainsi des aspirations latentes de leur âme qu'aucune autre religion ne saurait mieux contenter, ni qu'ils viennent boire, comme des cerfs altérés, aux fontaines de l'Islam. Apparemment, ils se font mahométans parce que le mahométisme est une grande force très proche d'eux.

Quant à la conversion des Chinois, elle doit avoir aussi certaines causes particulières et positives, distinctes de celles qui amènent la conversion des Nègres. Je ne saurais dire quelles elles sont, n'ayant pas en ce moment sous la main de documents

sur l'islamisme en Chine. Mais je suppose que l'islamisme des néophytes chinois n'est pas tout à fait celui des Soudanais. Mahomet, qui déjà dans l'Inde a pu figurer dans des *Upanischads*, doit être singulièrement transformé lorsqu'il se présente aux portes des Célestes.

Une étude des variations que subit l'islamisme avec les contrées et les races serait un curieux travail, le plus curieux même que l'on puisse faire actuellement sur l'Islam. J'aimerais voir M. de Castries consacrer un volume spécial à cette question; le peu qu'il en a dit dans le présent ouvrage est intéressant et déjà plein d'idées. Cependant je regrette qu'il n'ait pas affirmé plus fortement, conformément à l'opinion de Kuenen, que l'Islam, en principe, n'a pas la faculté d'adaptation, et que cette aptitude réside dans un islamisme de formation secondaire. Cette distinction lui a paru une subtilité ; elle n'est qu'une vue très logique et très sûre.

L'Islam, tel que l'a prêché Mahomet, était un dogme trop simpliste et trop rigide pour pouvoir être adapté à des formes de pensée diverses. Il était comme ces roches brutes que les anciens Sémites venaient adorer sur les montagnes ou dans le désert et en lesquelles ils voyaient Dieu ; il n'était pas semblable à un arbre capable de se ramifier et de porter des feuilles, et de couvrir ensuite une vaste étendue de son ombre. Pour que l'Islam acquît la faculté d'adaptation, il fallait qu'au dogme invariable du monothéisme vinssent s'adjoindre des croyances susceptibles d'être diversifiées. La légende, toujours ondoyante et variable, la superstition avec ses mille formes, l'hagiographie, où la superstition s'épanouit sur la légende, le mysticisme, en l'infinie diversité des impressions qu'il procure, vinrent très tôt, même dès l'origine, recouvrir de leur végétation le roc de l'islamisme. C'est grâce à ces éléments vivants et transformables que cette religion put lancer ses rejets sur presque toutes les contrées du globe.

Cependant, si rigide que fût le principe essentiel de l'Islam, il n'a pas toujours résisté à l'action destructive des hérésies ; et peut-être serait-il difficile de distinguer avec exactitude les variations et les superfétations de l'islamisme orthodoxe, d'avec les doctrines proprement hérétiques. Certaines hérésies se sont écartées très loin du dogme pur, et beaucoup ont eu des tendances absolument opposées à celles de Mahomet.

Il est très remarquable que la Perse, qui, par le nombre de ses savants, de ses littérateurs, de ses ministres et de ses saints, a le plus contribué à la gloire et au prestige de l'Islam, a été aussi, et dès le commencement, le foyer le plus actif de ses hérésies. Toute l'histoire du mahométisme persan ne présente qu'un effort, cent fois renouvelé, de la pensée persane tendant à se dégager de l'étreinte du monothéisme sémitique pour retourner vers les anciennes conceptions du dualisme avestéen.

La Perse est parvenue à introduire dans l'Islam le mahdisme et le soufisme : le mahdisme, cette attente d'un imam à venir, reconnaissable à certains signes, quelquefois personnage historique dont la mort n'a été qu'apparente et qui continue à vivre caché jusqu'à l'heure où il se manifestera de nouveau aux hommes ; le soufisme, cet ensemble de doctrines et de pratiques mystiques par lesquelles l'âme cherche à s'unir Dieu, voie très ardue en laquelle ceux qui s'élèvent assez haut arrivent à se croire supérieurs à tous les prophètes et à Mahomet lui-même. La Perse a fait entrer le soufisme, si contraire à l'esprit mahométan, jusque dans l'islamisme orthodoxe. Et dans les hérésies musulmanes elle a infusé tout son vieil esprit mazdéen ; elle les a remplies de ses rêves; elle y a réintroduit la métempsycose, les renaissances et réincarnations successives, la délivrance progressive des âmes, tout le principe et presque toutes les conséquences du dualisme. La Perse a été la première conquête de l'Islam et son plus magnifique joyau. Il n'y avait pourtant aucun esprit qui fût plus opposé à l'esprit sémitique de l'Islam que celui des Persans, si ce n'est peut-être celui des Hindous, qui leur sont apparentés.

Un tel exemple est propre à nous rendre circonspects sur la portée réelle des lois de l'histoire ou des nécessités logiques que nous croyons y rencontrer. Il faut bien avouer que l'on constate dans l'histoire des illogismes chroniques et des contraintes qui se perpétuent.

J'en ai dit assez pour pouvoir conclure, et je le ferai simplement. L'Islam m'apparait comme un accident et j'estime qu'il est un accident malheureux. Les considérations par lesquelles on essaie de le légitimer, en lui assignant une place importante dans le plan providentiel, me touchent peu. Tous les maux, tous les fléaux et tous les crimes rentrent, d'une certaine manière et

par des voies détournées, dans le plan providentiel; ils n'en sont pas moins funestes et condamnables.

Il me semble que l'Islam n'a produit en somme qu'une diminution de bien. Tout le bien qui est en lui existait déjà hors de lui et eût subsisté sans lui. Il n'y a rien ajouté que des barrières fermant l'accès vers un bien supérieur. L'Islam, au point de vue moral, est un acte négatif : il n'a rien fait de bon que d'autres principes n'eussent fait; mais il a empêché le développement des vertus contenues dans ces principes. Parmi les âmes qu'il a conquises, il a élevé les unes, celle des fétichistes et des polythéistes; il a rabaissé les autres, celles des chrétiens. S'il n'eût pas existé, les premières eussent pu être élevées de même et plus haut; les secondes ne fussent pas tombées. Il a donc déprimé le niveau moral du monde.

On peut admirer dans l'Islam la conception de l'unité divine, à condition de se souvenir que cette notion est hébraïque; on peut y aimer les sentiments d'égalité, d'humilité et de charité, pourvu qu'on se rappelle que ces tendances sont chrétiennes; on peut y estimer certains développements de la théodicée et du dogme, pourvu qu'on n'ignore pas que ces théories sont grecques; on peut être séduit par la simplicité des mœurs et la générosité des caractères, à condition que l'on n'oublie pas que la simplicité de la vie du désert est prescrite par la loi naturelle, et que les caractères étaient nobles au temps du polythéisme.

Mais ce qu'il est impossible d'aimer dans l'Islam, c'est cette méconnaissance des conditions vraies de la vie et de la lutte morales qui lui fait chercher à produire le bien en tuant la liberté, cette crainte de la tentation égale à celle du mal, cette tendance à opposer aux chutes morales des obstacles matériels, qui lui fait mettre des bandeaux sur les esprits pour préserver la foi, et des voiles sur les visages pour sauvegarder la chasteté. Une telle contrainte est toute barbare; or, voilà ce qui est propre à l'Islam; le reste ne vient pas de lui; mais cette force brutale qui écrase la raison, qui enserre l'âme et pèse sur toute la vie, c'est l'Islam même.

L'islamisme est une conception religieuse de second ordre; elle ne saurait être mise au niveau du judaïsme et du christianisme, et non pas même, ce me semble, à celui du brahmanisme et du mazdéisme. Sa propagation dans le monde, partout ail-

leurs que dans les contrées fétichistes, a été l'invasion d'une barbarie. Elle eût dû être arrêtée dès le début par l'empire byzantin, qui, déchu, faillit à sa tâche; et elle serait restée une honte pour le monde chrétien, si l'Occident ne l'en avait lavé par assez d'efforts, d'héroïsme et de sang. De nos jours, nous refoulons cette barbarie; jusque dans les déserts du Soudan, des soldats d'Europe la pressent et l'inquiètent. Ils resserrent son champ d'action; bientôt la terre purement islamique ne sera plus qu'une faible portion du vaste monde.

Qu'adviendra-t-il de l'Islam lorsque toute l'Afrique sera devenue domaine européen et que la civilisation chrétienne se décidera à reconquérir les contrées de l'Europe orientale et de l'Asie occidentale, dans lesquelles elle a eu jadis une si magnifique floraison? Le mahométisme, dont la mission était de se propager par le glaive, étant refoulé par les armes, doutera-t-il de lui-même; et la violence des faits vaincra-t-elle son obstination, contre laquelle s'est brisée la force des raisonnements? Verra-t-on alors la religion du Prophète évoluer lentement pour se rapprocher soit du christianisme, soit d'une religion de l'avenir qui, presque libre de dogmes, serait seulement humanitaire et déiste? Ou bien cette barbarie se transformera-t-elle en quelque autre que l'on ne peut prévoir, et qui de nouveau envahira le monde?

A de si grandes questions il serait téméraire de répondre. Du moins, je le crois, peut-on être certain que la force morale de l'islamisme a toujours reposé sur sa force matérielle; que celle-ci étant brisée, la fin de l'Islam s'ensuivra, et que la ruine de cette religion rouvrira à plusieurs peuples la voie vers leurs destinées légitimes, et élargira l'avenir devant les races les plus barbares.

L'auteur du livre charmant qui a servi de fondement à toute cette étude voudra bien me pardonner de m'être laissé conduire à des conclusions si différentes des siennes. Après tout, ces questions sont si vastes et renferment tant d'obscurs détails, que nous avons bien pu nous tromper tous les deux en quelque chose; mais c'est lui qui le premier a émis son avis avec sincérité; il ne pourra pas me reprocher d'avoir suivi son exemple.

BARON CARRA DE VAUX.

UNE QUESTION D'HISTOIRE LITTÉRAIRE

AU XVI• SIÈCLE

L'EXERCICE DE GARCIAS DE CISNEROS

ET

LES EXERCICES DE SAINT IGNACE

Au centre de la belle et riche Catalogne, le Montserrat dresse fièrement sa tête vers le ciel. Il paraît contempler non seulement cette Catalogne, dont il est la gloire, mais encore l'Aragon, la province de Valence, le Roussillon, la Méditerranée et les îles Baléares. Le Créateur l'a placé là, pour y dresser le trône de la Reine des anges et des hommes.

Nous y trouvons, en effet, dès 888, une église consacrée à Marie. Et, au XIe siècle, un prieuré bénédictin, dépendant de la puissante abbaye de Ripoll [1], lui fut annexé. Déjà, les pèlerins accouraient nombreux aux pieds de la Vierge miraculeuse honorée dans ce sanctuaire. L'antipape Benoît XIII l'affranchit de toute sujétion vis-à-vis de l'abbé fondateur et l'érigea en abbaye (1410). Cet acte fut confirmé par Martin V (1430) [2].

Les enfants de Saint-Benoît n'ont jamais, depuis le Xe siècle, cessé de célébrer les louanges de Marie devant son image vénérée, si l'on excepte les interruptions imposées par l'invasion française et par l'expulsion des religieux.

Le Montserrat est resté, après Notre-Dame del Pilar, le grand pélerinage de la catholique Espagne. Les rois et les princes se

[1] Marca, *Dissertation sur le culte de la Vierge du Montserrat*, cité par Florez, *España sagrada*, t. XXVIII, p. 41.
[2] Florez, *España sagrada*, ib.

sont plu à l'enrichir de privilèges. Ils sont venus mêler leurs prières à celles de la foule. Les saints, eux aussi, n'ont pas manqué à ce rendez-vous des grandeurs de l'Église et de l'État.

Saint Pierre Nolasque a prié la Vierge pour le succès de son œuvre de la Rédemption des captifs; saint Joseph Calasanz, pour ses religieux voués à l'instruction de la jeunesse. Mais le pèlerin le plus célèbre est, sans contredit, saint Ignace de Loyola. Personne ne semble, en effet, avoir reçu, dans ce sanctuaire, des grâces plus importantes. Il y est arrivé pécheur pénitent; il en est descendu chevalier du Christ, pénétré de cet esprit qui devait en faire le fondateur de la Compagnie de Jésus.

Mais pourquoi saint Ignace est-il venu jusqu'en Catalogne honorer la vierge Marie? Ne trouvait-il pas à Saragosse, à Valvaneira, et dans d'autres sanctuaires plus rapprochés de la Navarre, une image sainte pour l'implorer? C'est qu'il ne venait pas seulement au Montserrat pour honorer la Reine du ciel.

Il y avait, en effet, sur cette montagne, une école, célèbre alors, où les âmes apprenaient la science qui fait les saints. Dieu voulait que son serviteur y acquit ses premières connaissances spirituelles, sous la direction de maitres expérimentés. Il n'y trouva pas seulement des maitres. Le fondateur de cette école avait laissé à ses disciples deux livres, d'une doctrine lumineuse, l'*Exercitatorium spiritale* et le *Directorium horarum canonicarum*. Saint Ignace eut-il connaissance de ces deux ouvrages? Les a-t-il utilisés pour la rédaction de ses *Exercices spirituels?* Cette question, il semble, mérite un examen attentif. Mais, avant de l'entreprendre, il est nécessaire de faire connaitre leur saint auteur, Garcias de Cisneros, et son œuvre au Montserrat.

I.

Le roi Ferdinand et Isabelle la Catholique avaient obtenu d'Alexandre VI des bulles qui unissaient l'abbaye du Montserrat à la Congrégation de Valladolid (1492). Dom Juan de San Juan, prieur général, vint, avec douze religieux, prendre possession de ce nouveau monastère, le 28 juin 1493. Le lendemain, les moines élurent pour supérieur Dom Garcias de Cisneros, moine de Saint-Benoit de Valladolid. Il remplissait depuis assez

longtemps les importantes fonctions de second prieur. Ses confrères avaient donc pu apprécier ses rares qualités.

La Congrégation de Valladolid ne donnait alors aux supérieurs que le titre de prieur. Ce fut celui que porta Garcias de Cisneros jusqu'au jour où Alexandre VI autorisa le monastère de Saint-Benoit de Valladolid et ceux qui avaient embrassé la réforme à reprendre leur titre d'abbaye et à nommer leurs supérieurs abbés, comme saint Benoit le demande dans sa règle (1497).

Le nouveau prieur trouvait au Montserrat quelques ermites, un petit nombre de religieux, un monastère délabré, sur qui pesaient des charges assez lourdes. Il se mit généreusement à l'œuvre. Les succès, obtenus promptement par son activité et son savoir-faire, permettent de le rapprocher d'un autre membre de la famille de Cisneros, le cardinal Ximenès, son cousin, qui fut le meilleur conseiller et le plus ferme soutien des rois d'Espagne [1].

Le premier soin de Garcias fut d'amener les anciens religieux aux observances de la réforme. Sa grande bonté, ses saints exemples et ceux de ses confrères rendirent cette tâche facile. Bientôt les vertus des moines du Montserrat leur attirèrent la vénération des fidèles de la Catalogne et des provinces voisines; et les portes de l'abbaye s'ouvrirent fréquemment devant ceux que la grâce appelait à la perfection monastique.

Les postulants étaient soumis à la discipline d'un noviciat sérieux. On s'appliquait surtout à les former aux exercices de la vie intérieure [2]. Après comme avant sa profession, le moine mettait au-dessus de tout la louange divine et les pratiques de la vie commune. Il n'était pas facile, sur ces montagnes, de donner aux religieux un travail manuel vraiment utile; le saint réformateur en profita pour faire à l'étude une part plus large. Tous les jours, les religieux assistaient à des conférences sur les divines Écritures et la théologie. S'il n'y avait pas dans l'abbaye un homme capable d'enseigner ses confrères, Cisneros voulait qu'on en demandât un ailleurs [3].

Mais l'étude est impossible sans bibliothèque. Cisneros mit tous ses soins à en former une. Il y réunit les ouvrages qui

[1] Navarro, *Vida del V. Garcias de Cisneros*, p. 5.
[2] Constitutions du Montserrat, citées par d'Argaiz, *La perla de Cataluña*, p. 126.
[3] Id., p. 125-126.

avaient fait ses délices à Valladolid et qu'il cite volontiers dans ses écrits [1].

La bibliothèque eut bientôt un complément, destiné à charger ses rayons des ouvrages les plus recommandables. La transcription des manuscrits avait tenu dans l'ordre bénédictin une place importante. Depuis l'invention de l'imprimerie, ce travail n'offrait plus le même intérêt. Pour le remplacer, Cisneros établit au Montserrat une presse où ses moines imprimèrent des missels, des bréviaires, les écrits des saints et des livres modernes [2].

L'étude mettait les religieux à même de rendre aux pèlerins de précieux services. Les fidèles venaient au Montserrat de Catalogne, d'Espagne, de France et de pays plus éloignés encore. Ils y trouvaient des confesseurs prudents, capables de comprendre leurs langues [3]. Les grâces multiples, obtenues par l'intercession de Marie, encourageaient cette affluence. Si elle ne refusait pas à ses clients les faveurs temporelles, elle semblait leur réserver de préférence les grâces de conversion et de progrès dans la vie intérieure [4].

Souvent il arrivait que de grands pécheurs se sentaient pénétrés des sentiments de la plus vive contrition, aussitôt après avoir pris la résolution de faire ce pèlerinage. Les uns revêtaient un rude cilice, qui les couvrait de la tête aux pieds; d'autres se chargeaient d'une lourde croix ou d'une barre de fer; il y en avait qui se déchiraient les épaules par de vigoureuses disciplines, ou qui gravissaient à genoux les sentiers rocailleux de la montagne. Tous donnaient les marques d'un repentir sincère.

Les moines aimaient alors à se rendre au-devant d'eux, pour les fortifier et les encourager dans l'accomplissement de ces pénitences. Ils unissaient leurs prières aux leurs, les exhortaient à la confiance, les préparaient à faire une confession générale et leur donnaient tous les conseils propres à faciliter le pénible travail de la conversion [5].

On y voyait accourir des hérétiques, des juifs et des Maures.

[1] Navarro, p. 58.
[2] Navarro, p. 58-60.
[3] Yepez, *Cronica general de la orden de San-Benito*, t. IV, p. 234.
[4] Id., p. 235.
[5] Yepez, IV, p. 235.

Notre-Dame se plaisait à ouvrir leurs yeux aux lumières de la foi. Et les moines secondaient de leur mieux l'action de la grâce, en aidant à franchir les obstacles que les préjugés d'une éducation erronée ne manquaient pas d'opposer à leur entière soumission aux enseignements de l'Église [1].

Les frères convers étaient nombreux au Montserrat. Des hommes instruits, qui avaient occupé dans le monde une brillante situation, demandaient parfois à revêtir leur modeste habit. L'affluence des pèlerins leur créait des occupations multiples et pénibles. Car l'abbaye exerçait une hospitalité généreuse. Les pèlerins étaient, à ses yeux, les hôtes de Marie, qui confiait à sa maison et à ses serviteurs le soin de les recevoir. Or leur nombre atteignait chaque jour le chiffre de trois ou quatre cents. A l'époque des fêtes, on en comptait deux ou trois mille. Les ecclésiastiques et les hommes de condition étaient reçus avec tous les égards dus à leur rang. Les pauvres et les gens du peuple recevaient du pain, du vin et d'autres provisions. Si quelqu'un tombait malade ou était victime d'un accident, les médecins lui prodiguaient des soins dévoués; le monastère lui fournissait des remèdes et le traitait comme l'un de ses enfants.

On devine sans peine quel travail incombait aux frères convers. Mais Cisneros et ses aides savaient si bien prévoir toutes choses et assigner à chacun des fonctions précises que rarement un pèlerin avait à se plaindre d'une négligence. Le grand esprit de foi, la piété vive, l'obéissance joyeuse et la charité prévenante des frères édifiaient tout le monde. C'était une prédication vivante, qui confirmait dans les âmes le bien que les prêtres avaient pu leur faire [2].

Les frères et les religieux de chœur servaient Marie dans son sanctuaire. Mais elle avait d'autres serviteurs encore sur sa montagne. Garcias de Cisneros y trouva cinq ermites au moment de son arrivée. Quelques années auparavant, frère Bernard Buyl avait quitté cette solitude pour venir se mettre, à Plessis-lez-Tours, sous la direction de saint François de Paule. Le saint fondateur l'envoya en Espagne afin d'y établir l'ordre des Minimes. Ce fut lui qui accompagna Christophe Colomb lors

[1] Yepez, t. IV, p. 234.
[2] Id., p. 231-232.

de son second voyage en Amérique. Le roi Ferdinand lui avait obtenu de Rome les pouvoirs de légat [1]. Le Montserrat partage donc avec la famille religieuse de saint François de Paule l'honneur d'avoir donné son premier apôtre au Nouveau Monde.

Le pieux réformateur imprima une nouvelle impulsion à cette œuvre des ermites. Bientôt il se présenta des vocations pour la vie érémitique. Plusieurs de ses moines éprouvaient, eux aussi, le besoin d'une vie plus retirée. Avant de répondre à leur désir, il imposait à tous de longues épreuves et des humiliations profondes. Car saint Benoît lui avait appris qu'il était imprudent pour un religieux d'affronter les combats de la solitude, s'il n'avait, au préalable, subi les épreuves prolongées de la vie commune [2].

Les ermites avaient à leur tête un vicaire de l'abbé, qui habitait une cellule plus grande. Les frères recouraient à lui pour leurs confessions et dans leurs besoins spirituels. Ils se réunissaient dans son oratoire, dédié à sainte Anne, les dimanches et les jours de fête, pour assister à sa messe et communier de sa main. Mais, à Pâques et aux grandes solennités, ils descendaient tous au monastère et prenaient part aux offices liturgiques. « L'église du Montserrat présente alors un beau spectacle. Il fait bon voir tant de religieux communier ensemble, les religieux de chœur d'abord, puis les ermites et les convers, enfin les enfants de l'école [3]. »

Comme toute cette sainte montagne est en quelque sorte vouée au service des hôtes et des pèlerins, les ermites doivent leur faire un accueil affable et plein de charité ; ils leur adressent quelques paroles édifiantes, lorsqu'ils viennent à les rencontrer. Si un pèlerin désire visiter les ermitages, ils le conduisent toujours de l'un à l'autre. Les princes et les seigneurs qui viennent au Montserrat tiennent habituellement à voir ces saints ermites et à se recommander à leurs prières [4].

Yepez raconte une chose qui, dit-il, ne manque pas d'exciter l'admiration de ceux qui en sont témoins pour la première fois.

[1] Fidel Fita, *Fray Bernard Buyl y Cristobal Colon. Boletin de la real Academia de la historia*, t. XIX, p. 171-234.
[2] Saint Benoît, Règle, ch. I.
[3] Yepez, t. IV, p. 232.
[4] Id., p. 233.

Ces montagnes sont peuplées de pinsons, de merles et de toutes sortes d'oiseaux. Tous viennent familièrement demander leur nourriture aux ermites. L'ermite n'a qu'à pousser un cri, à faire un signe ; et aussitôt ils volent à lui comme vers un ami et un protecteur. Les petits viennent, au sortir du nid, manger dans la main des serviteurs de Dieu ; c'est le premier chemin qu'ils apprennent de leurs pères et mères [1].

Afin de compléter la cour d'honneur de la Reine des anges, Garcias de Cisneros ouvrit au Montserrat une école monastique, pour des enfants que leurs familles avaient la dévotion d'offrir au Seigneur et à sa Mère. Il continuait ainsi une vieille tradition bénédictine ; et il s'assurait un recrutement et le moyen de former des chrétiens sérieux. Cette institution s'est perpétuée jusqu'à nos jours. La noblesse de Catalogne s'est longtemps fait un honneur d'inscrire ses enfants parmi les *Pages* de Notre-Dame.

Le saint Fondateur s'était proposé surtout de rehausser, par cette institution, les pompes liturgiques; aussi donna-t-il à l'étude du chant, de la musique instrumentale et de l'orgue une place très importante. « Ils remplissent les fonctions des anges et chantent, en l'honneur de Notre-Dame, des cantiques, des proses et des hymnes; ils chantent aussi, de grand matin, la messe de la Vierge. Ils s'en acquittent avec une habileté remarquable. C'est une des choses qui procurent le plus de joie et d'édification aux pèlerins qui visitent ces lieux [2]. »

La congrégation de Valladolid a recruté dans leurs rangs des religieux que leurs vertus et leurs talents ont élevés aux premières dignités. D'Argaiz cite Dom Gariga, abbé du Montserrat; Dom de Sulrarias, abbé de Valvaneira ; Dom Forner, abbé de Guisxoles ; Dom Thomas de Raxadel, définiteur de la congrégation, etc. Au moment où il écrivait, il y avait au Montserrat dix-huit moines formés dans cette école [3].

Tous ces enfants portaient l'habit religieux. Mais rien ne les obligeait à embrasser la vie monastique. De fait, un bon nombre rentraient dans le siècle. Plusieurs ont rempli des fonctions civiles ou ecclésiastiques fort honorables. Don Thomas Gargallo fut évêque de Malte ; Don Alphonse de Eril, vice-roi de Cer-

[1] Yepez, t. IV, p. 233.
[2] Yepez, t. IV, p. 230.
[3] D'Argaiz, *La Perla de Cataluña*, p. 117.

dagne, etc., etc. [1]. Beaucoup ont obtenu dans des cathédrales ou dans d'autres églises la charge de maître de chapelle. De nos jours encore, la plupart des organistes catalans sont d'anciens élèves du Montserrat.

Cisneros avait donné à son école une organisation sérieuse et pratique. Yepez eut entre les mains un exemplaire imprimé de son règlement; il avait pour titre : *Règles, coutumes et cérémonies des enfants, pages de Notre-Dame*. Il fut si satisfait de cette lecture qu'il se promit de publier ses dix-huit chapitres dans l'appendice de son quatrième volume [2]. Il est bien regrettable qu'il n'ait pas exécuté son dessein.

Lorsqu'un exercice prolongé eut permis de constater les lacunes que pouvait présenter dans son ensemble l'organisation du Montserrat et, en y portant remède, de lui donner toute la perfection dont elle était susceptible, Garcias de Cisneros rédigea des Constitutions définitives. Tous ses moines s'engagèrent solennellement à les observer, le 19 août 1502. Il les soumit au supérieur général, qui les approuva le 7 octobre de la même année. L'année suivante, le chapitre général les confirma à son tour et décréta qu'elles seraient perpétuellement observées au Montserrat, sans que personne, ni dans ce monastère ni dans la congrégation, se permit d'y contredire [3].

L'organisation que le saint abbé donnait à sa communauté et les développements considérables qu'elle prenait chaque jour nécessitaient une transformation matérielle du monastère. Il fallut donc modifier les constructions anciennes et en élever de nouvelles. On bâtit de nouveaux ermitages; les anciens furent restaurés ou agrandis; on construisit le noviciat, le logement des enfants, une hôtellerie pour les pèlerins, etc. [4].

Les travaux, l'entretien d'une communauté nombreuse et l'hospitalité si généreusement exercée entraînaient des dépenses considérables. Or le Montserrat était pauvre. D'où venaient donc les ressources? Cisneros avait cherché à établir le règne de Dieu dans son cœur et autour de lui; Dieu lui donna plus que le nécessaire.

[1] D'Argaiz, p. 117.
[2] Yepez, t. IV, p. 230.
[3] D'Argaiz, p. 126-129.
[4] Navarro, p. 58-60.

Notre-Dame, en multipliant ses miracles, multipliait les générosités de ses pèlerins. D'autre part, les fidèles avaient en si haute estime la vertu de Cisneros et de ses religieux qu'ils tenaient à devenir leurs bienfaiteurs, pour participer aux mérites de leurs prières et de leur sainte vie. Sans parler des riches présents faits au sanctuaire, ils offraient soit de l'argent, soit des terres, soit des dons en nature. En 1506, Don Raymond Berenguel de Ribelles donna au monastère sa riche baronnie d'Artesa. Plusieurs frères parcouraient la Catalogne et recueillaient à domicile les offrandes que l'on ne portait pas sur la sainte montagne.

Pour augmenter ses revenus, le pieux réformateur obtint du Saint-Siège de pouvoir unir à son abbaye celle de Sainte-Cécile, établie sur la montagne elle-même, le prieuré de Saint-Sébastien et le monastère de Saint-Ginès, près de Perpignan.

De la sorte, il put faire face à toutes les dépenses et dégrever le Montserrat des charges qui pesaient sur lui [1].

La vertu de Garcias de Cisneros et ses succès dans la réforme du Montserrat lui concilièrent promptement la confiance générale. Le roi Ferdinand et Isabelle, son épouse, en particulier, conçurent pour lui une profonde estime. Ils eurent bientôt l'occasion de lui en donner un témoignage éclatant.

Le roi de France Charles VIII voulait réunir le Roussillon à sa couronne, et il se dirigeait, à la tête de ses armées, vers les frontières espagnoles. Mais, avant de commencer la guerre, il fut effrayé à la pensée des malheurs dont elle pourrait être la conséquence. Il résolut de suspendre les hostilités et de conclure avec l'Espagne une paix durable. Le roi Ferdinand fit bon accueil à ses propositions, et il envoya au roi de France deux ambassadeurs pour lui porter les siennes et jeter les bases d'un accord sérieux et définitif (1496). Garcias de Cisneros et Hernan, duc d'Estrade, furent ses chargés d'affaires. Cette mission était fort honorable pour le prieur du Montserrat et pour son monastère. Son premier résultat fut une trêve qui s'étendit à l'Espagne, à l'Italie et à la France, et elle prépara le traité de paix conclu entre la France et l'Espagne au commencement du règne de Louis XII [2].

[1] Navarro, p. 61-64.
[2] Id., p. 79-82.

Ce fut surtout dans sa congrégation que s'exerça l'influence du saint abbé. Valladolid voyait de nouveaux monastères embrasser sa réforme. Les abbayes de Najerra, de Sahagun, Saint-Pierre de Cardeña, suivirent l'exemple du Montserrat. Le petit nombre des abbayes réformées n'avait pas permis jusque-là de les constituer sérieusement en congrégation. Mais il devenait urgent de former, avec ces diverses maisons, un corps bien organisé. Cette œuvre commença surtout au chapitre général de 1500. Garcias de Cisneros joua, dans cette réunion et dans les suivantes, un rôle prépondérant. Malgré l'épuisement de ses forces et ses nombreuses occupations, il fut tour à tour définiteur et visiteur général. L'action qu'il put exercer ainsi permet de le considérer comme l'un des Pères de la congrégation de Saint-Benoît de Valladolid [1].

Le réformateur du Montserrat ne se contentait pas d'organiser fortement son œuvre et de contribuer au développement de sa congrégation. Il savait que le premier devoir de l'abbé est de répandre autour de lui une vie surnaturelle très abondante. Il ne peut le faire que par un enseignement personnel et suivi. Soit en public, soit en particulier, il ne se lassait pas de révéler aux âmes les secrets de l'amour divin et le chemin qui conduit à la sainteté. Mais ses religieux voulurent avoir entre les mains une somme de sa doctrine, qui serait le guide de toute leur vie intérieure [2]. Le saint abbé se rendit à leurs instances, et composa son *Exercitatorium spiritale* et son *Directorium horarum canonicarum.*

Ces deux traités servirent de base à la formation des novices du Montserrat. Les Constitutions leur imposaient d'apprendre par cœur les chapitres les plus importants. Les ermites les lisaient et les méditaient dans leur solitude. Les moines, après leur profession, continuaient à les étudier, et surtout à les suivre dans tous les exercices de leur vie spirituelle. Sans doute, ils lisaient les Pères, les ascètes, et les mystiques du moyen âge. Mais l'*Exercitatorium* restait toujours le maître qui les guidait dans ces lectures. Ils acquéraient ainsi une science profonde qui leur permettait de conduire les âmes dans le chemin de la perfec-

[1] Navarro, p. 78.
[2] Garcias de Cisneros, *Exercitatorii praefaciuncula.*

tion. C'est cette doctrine qu'ils enseignaient au tribunal de la pénitence, et ils remettaient le texte lui-même aux pénitents, lorsqu'ils le trouvaient opportun [1].

L'*Exercitatorium* et le *Directorium* ne devaient pas rester la propriété exclusive des moines du Montserrat. Le saint abbé les fit imprimer par ses religieux, en 1500. Les exemplaires se répandirent promptement dans les abbayes de la réforme et ailleurs. Tous les hommes adonnés à la vie spirituelle tenaient à se les procurer [2]. La congrégation de Valladolid ne crut pouvoir trouver un meilleur traité d'oraison; elle le mit entre les mains de tous ses religieux. Les maîtres des novices le commentèrent à leurs disciples jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. A cette époque, les supérieurs jugèrent les écrits de Garcias de Cisneros trop élevés pour des commençants. Dom Uria fut chargé, par dom Paul Valcarel, supérieur général, de rédiger un manuel plus pratique [3].

Ce changement, il faut l'avouer, ne fait pas honneur à la congrégation de Valladolid. Il manifeste chez elle une décadence regrettable. Aussi, lorsque, vers 1825, les chapitres généraux se préoccupèrent de ranimer dans son sein la vie religieuse, essaya-t-on de revenir à la tradition primitive et de rendre à Garcias de Cisneros une influence que jamais il n'aurait dû perdre [4].

Les bénédictins et les chrétiens espagnols ne furent pas les seuls à lire et à méditer l'*Exercitatorium spiritale*. Ses nombreuses éditions montrent, en effet, qu'il se répandit promptement en France, en Italie et en Allemagne.

L'imprimerie du Montserrat donna, en 1500, une édition latine et une édition espagnole. Un exemplaire de cette édition latine figure au catalogue de la bibliothèque de Ricardo Heredia, n° 139, sous ce titre : *Directorium horarum canonicarum. Exercitatorium vitae spiritualis*. On lit, à la fin : *Finitur praesens tractatus qui dicitur exercitatorium vitae spiritualis. Compilatus fuit tractatus iste in monasterio beatae Mariae de Monte-*

[1] D'Argaiz, p. 126-127.
[2] Yepez, p. 230.
[3] D. Uria, *Instruccion especulativa y practica de las obligaciones de los monjes benedictinos de la Congregacion de Valladolid*, 2 vol. in-8 de 272 et 316 p. Madrid, 1785.
[4] *Proyecto de plan de estudios monasticos*, p. 43.

serrato, anno Domini M D, idus novembris. In-8 de 20 et 99 feuillets, ch., caractères gothiques, vélin [1]. Cette édition est de « toute rareté [2]. » La bibliothèque du Montserrat et celle du Mont-Cassin en possèdent un exemplaire.

Il y avait, à Saint-Germain des Prés, un exemplaire de l'édition castillane. Montfaucon l'a signalée à Zieguelbauer comme une rareté bibliographique [3].

L'*Exercitatorium* et le *Directorium* furent édités en latin, onze ans plus tard, à Paris, chez Jean Petit ; le même volume contenait la *Schola cordis* de Martial Mausaries, et le *de Instructione novitiorum* de saint Bonaventure. Antonio ne paraît pas avoir connu cette édition, que Navarro a eue entre les mains, sous ce titre : *Tractatus Directorii horarum canonicarum et exercitatorii vitae spiritualis* [4]. Il signale celles de Paris (1555), Venise (1554 et 1555), Barcelone ou Salamanque (1561 et 1570), Ingolstad (1591), une de 1615, sans indication de lieu [5]. Dom Matthieu Weiss en publia une à Salzbourg, 1629, in-12, 210 pages : *Garcia a Cisnero. Exercitia spiritualia seu secundum viam illuminativam, purgativam et unitivam, orandi et meditandi methodus.*

Navarro parle des éditions de Salamanque (in-8, 1599), qui contient aussi la règle de Saint-Benoît, le rituel de la profession monastique et la liste des faveurs, indulgences et privilèges accordés à l'ordre de Saint-Benoît, et de Barcelone (1633). Il n'a pu découvrir aucune édition castillane, si ce n'est celle du Montserrat; mais, par contre, un abrégé castillan de l'*Exercitatorium* a paru à Salamanque (1583), Valladolid (1599), Barcelone (1630 et 1647), sous ce titre : *Compendio breve de exercicios espirituales, sacado de el exercitatorio espiritual que compuso el venerable Padre Fr. Garcias de Cisneros, anadese un tratado de reglos y avisos, de que se podran servir en sus exercicios los que no estan exercitados en la oracion* [6].

Dom Emmanuel Navarro a reproduit la première édition de 1500, Salamanque, 1712, 1 vol. in-18, 354 pages. Il l'a fait

[1] Catalogue de la bibliothèque de M. Ricardo Heredia, 1re partie, p. 50.
[2] Ibid.
[3] Zieguelbauer, *Historia rei litterariae O. S. B.*, t. I, p. 474.
[4] Navarro, *op. cit.*, p. 99.
[5] Antonio, *Bibliotheca hispana nova*, t. I, p. 512.
[6] Navarro, p. 101-109.

précéder d'une vie de Garcias de Cisneros, 120 pages, et suivre du *Compendio* et des *Reglas*, 141 pages.

Les œuvres de Cisneros furent traduites en italien par Jules Zanchini, Florence (1595) et Rome (1635). Dom Thévart, bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, en a donné une traduction française, Paris (1645) [1]. Elles ont été de nouveau éditées en latin, Ratisbonne (1856), in-12, VIII-304 pages ; avec une lettre de dom Barbo sur l'oraison mentale, et en Espagne, à Barcelone, vers la même époque.

II.

Garcias de Cisneros mourut en 1510. Pendant que son corps reposait aux pieds de la Vierge du Montserrat, son esprit vivait toujours dans ce monastère. Ses disciples continuaient fidèlement son œuvre réformatrice. La doctrine de l'*Exercitatorium* restait la lumière de leurs âmes. Ils ne cessaient de la répandre dans le cœur des pèlerins. Ceux-ci venaient de plus en plus nombreux chercher dans ce sanctuaire la grâce de Dieu et les bénédictions de Marie.

L'année 1522 mérite une place à part dans l'histoire du pèlerinage. Ce fut elle, en effet, qui conduisit au Montserrat le gentilhomme navarrais qui devait être le fondateur de la Compagnie de Jésus et l'auteur des *Exercices spirituels*. La Providence l'adressa au Père Chanones, le religieux le mieux préparé pour guider ses premiers pas dans le chemin de la sainteté.

Dom Jean de Chanones était originaire de Mirepoix. Il prit l'habit au Montserrat, deux ans après la mort de Garcias de Cisneros. Il avait alors trente ans. Ce fut un homme de vie très austère ; il passait en oraison les jours et la plus grande partie des nuits. Ses confrères le vénéraient comme un saint. Il remplit les fonctions de maître des novices à Saint-Benoît de Valladolid. Ses supérieurs le donnèrent ensuite pour compagnon et collaborateur aux Pères Pierre de Chaves et Placide de Villalobos, qui allaient introduire la réforme dans les abbayes portugaises (1558). Il mourut à l'âge de quatre-vingt-huit ans [2].

Saint Ignace fit au Père Chanones une confession générale.

[1] D. Tassin, *Histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur*, p. 103.
[2] Yepez, t. IV, p. 246.

L'examen de sa vie passée, l'aveu de ses fautes, ses entretiens avec son directeur et l'accomplissement de ses dévotions, lui demandèrent trois journées [1]. Il se rendit ensuite à Manrèse, pour vivre dans la solitude.

Mais pourquoi choisir un lieu si rappoché du Montserrat ?

« Bien que le Père Ribadeneira n'en dise rien, je crois, dit Yepez, que saint Ignace, pendant son séjour à Manrèse, vint quelquefois au Montserrat pour honorer Notre-Dame et s'entretenir avec Dom Chanones de ce qui intéressait son bien spirituel.... qu'il lui confia ses scrupules et lui demanda la permission d'entreprendre le pèlerinage de Jérusalem [2]. »

Le docte chroniqueur se borne à transmettre la tradition des moines du Montserrat. Cette tradition remonte, sans nul doute, à Dom Chanones lui-même. Il ne perdit pas le souvenir de son pénitent. Il put, avant de terminer sa longue carrière, admirer les œuvres merveilleuses que Dieu opérait par lui et par ses enfants spirituels. Ses confrères durent partager son admiration. Ribadeneira nous dira bientôt que, dès l'année 1543, ils admirent à leur fraternité spirituelle la Compagnie de Jésus. Ils conservèrent religieusement ce que Chanones leur apprit de ses relations avec saint Ignace.

Or, c'était une opinion déjà ancienne parmi eux, à la fin du XVIe siècle, que Dom Chanones, « le directeur et premier père spirituel [3] » de saint Ignace, suivant en cela l'usage de son monastère, le dirigea d'après la doctrine spirituelle de Garcias de Cisneros, contenue dans l'*Exercitatorium*, qu'il lui fit suivre cette méthode dans ses méditations et oraisons, qu'il lui en remit un exemplaire, et enfin que cette direction et la lecture de l'*Exercitatorium* exercèrent une influence sur la rédaction des *Exercices spirituels*.

Yepez voulut soumettre ce témoignage à l'examen du Père Ribadeneira lui-même. Le saint religieux fut très sensible à cette démarche. Voici la lettre qu'il écrivit au Père Giron, recteur du collège de Salamanque :

«..... Ce que le Père Antoine de Yepez dit et veut écrire ou

[1] Ribadeneira, *Vida del B. Padre Ignacio de Loyola*, l. I, ch. IV, p. 32, éd. Madrid, 1880.
[2] Id., t. IV, p. 237.
[3] Ribadeneira, *Vida del B. P. Ignacio de Loyola*, l. I, cap. IV.

publier au sujet des Exercices spirituels de notre bienheureux Père Ignace se dit depuis longtemps. C'est la pensée des Pères du Montserrat. Il y a plusieurs années qu'un religieux de cette maison, nommé Jean de Lerma, me l'écrivait. Ce sentiment est fondé sur les raisons que donne le P. Antoine de Yepez. Il y a là, à mon avis, deux choses ; la première, qui est très probable, est que notre B. P. Ignace a connu au Montserrat l'*Exercitatorium* du Père Fr. Garcias de Cisneros [1] et qu'il s'y est conformé au commencement dans son oraison et sa méditation [2]. Le Père Jean Chanones l'a instruit et lui a enseigné quelques-unes des choses que renferme l'*Exercitatorium*. Saint Ignace a emprunté à l'*Exercitatorium* du P. Garcias le titre de ses *Exercices spirituels* [3]. La seconde chose est que le livre de notre Père est très différent de celui du Père Garcias. Ils contiennent, à la vérité, l'un et l'autre, des sujets qui sont matériellement les mêmes ; mais ils sont traités d'une manière très différente. Le livre des Exercices de notre Père renferme des points des plus importants, dont il n'est pas soufflé mot dans celui du Père Garcias. Ainsi, il n'est pas question, dans l'exemplaire de l'*Exercitatorium* du Père Garcias, que j'ai entre les mains, de l'examen particulier, du temps et des avis pour le bien faire, des points et de la méthode d'élection, des règles du discernement des esprits, des autres conseils qui se trouvent à la fin du livre, pour se conformer aux sentiments de l'Église, de l'exercice des trois puissances, des trois manières de prier, qui sont à la fin de la quatrième semaine, et autres choses semblables, dont il n'est pas soufflé mot dans l'exemplaire du Père Garcias que j'ai entre les mains. Aussi n'y a-t-il pas à douter que ce sont là deux livres différents et que le second n'est pas un emprunt fait au premier.

« Il me reste à répondre à ce que dit le Père Antoine de Yepez : il ne peut croire que notre bienheureux Père ait composé ce livre sans connaitre les lettres ni la langue latine. Pour que Dieu puisse enseigner une âme et lui adresser la parole, elle n'a nul besoin d'études ni de latin ; ce que notre Père a écrit dans le

[1] *La primera, que es muy probable, que N. B. Padre Ignacio aya tenido noticia en Monserrat del libro o exercitatorio del Padre Fray Garcia de Cisneros.*

[2] *Y que a los principios se aya approvechado del para su oracion y meditacion.*

[3] *Que aya llamado al libro, que despues compuso, exercicios espirituales, tomando el nombre del libro, o exercitatorio del Padre Fray Garcia.*

livre des exercices n'est point le fruit de ses études, il ne l'a point appris dans les livres. Il l'a appris de Dieu et expérimenté en lui-même. S'il ne savait pas alors les desseins du Seigneur sur lui, Dieu les connaissait ; déjà il le préparait pour qu'il fût le fondateur de la Compagnie et un grand patriarche dans son Église ; dès lors il lui donnait un des moyens qui lui permettront d'unir et de former sa Compagnie et ses enfants, et de produire dans l'Église tout le bien qu'il a fait par ses exercices. Cela ressort avec évidence des fruits que Dieu, Notre Seigneur, a daigné produire ainsi dans les âmes en tant de pays et de tant de manières. Lors même que notre bienheureux Père eût fait de longues études et composé ses exercices à l'aide d'autres ouvrages, il n'eût pas été possible, humainement parlant, que des pensées, apprises dans les écoles ou recueillies dans des ouvrages, même pieux et spirituels, produisissent les changements de vie, les conversions et les autres fruits que les âmes ont tirés des exercices de notre bienheureux Père, si le Seigneur ne leur avait accordé pour cela des grâces toutes spéciales. C'est ce que dit le Souverain Pontife Paul III, dans son bref de 1548, pour louer et confirmer les exercices : *Exercitia spiritualia ex Sacris Scripturis et vitae spiritualis experimentis elicita.* Et le Père Polanço, dans sa préface du livre des Exercices : *Haec documenta ac spiritualia exercitia, quae non tam a libris, quam ab unctione Spiritus et ab interna experientia, et usu tractandorum animorum edoctus, noster in Christo Pater.... composuit.* Tel a été le sentiment des premiers Pères de la Compagnie, qui ont vécu et traité avec notre bienheureux Père, sans que jamais ils aient pensé ou soupçonné autre chose.

« J'ai en main le livre du Père Garcias. Sa doctrine et ce qu'on rapporte de sa vie montrent que ce fut un homme de haute spiritualité, un très digne abbé, et le réformateur du saint monastère du Montserrat. Il est juste que cet ouvrage soit le manuel de formation des novices de cette abbaye. Nous tous, membres de la Compagnie, nous devons remercier Notre-Seigneur de ce que, au sortir des agitations du siècle, notre bienheureux Père soit arrivé à un si bon port, qu'il ait trouvé un si bon confesseur, et qu'il ait profité d'un si bon livre [1]. Pour ce que Dieu Notre-Sei-

[1] *Y devemos los de la Compania hazer gracias à Nuestro Señor, que N. B. P.*

gneur a depuis accompli en lui, nous, membres de la Compagnie, nous le considérons, avec reconnaissance, comme tout entier sien ; la gloire doit être rendue à qui elle revient. Voilà tout ce que j'ai présentement à répondre à la lettre de Votre Révérence. Je vous demande en grâce de ne pas oublier dans vos sacrifices et prières ce pauvre vieillard, votre serviteur inutile, ni le saint collège confié à ses soins.

« Recommandez-moi bien au Père Antoine de Yepez, que tous les membres de la Compagnie doivent servir à cause de son dévouement, de la charité et de la prudence qui l'ont porté à vous soumettre ses doutes, et de son grand zèle pour la sainte maison du Montserrat, que nous devons tous servir avec amour. C'est ici, en effet, que Notre-Seigneur a donné son esprit à notre bienheureux Père; et, de plus, les religieux de cette abbaye ont admis à une fraternelle union de prières notre Compagnie, en l'année 1543, si je ne me trompe. Que Notre-Seigneur vous ait en sa sainte garde.

« 18 avril 1607, Madrid.

« PIERRE DE RIBADENEIRA [1]. »

Saint Ignace a donc connu l'*Exercitatorium* de Garcias de Cisneros ; et il s'en est servi pour sa vie spirituelle.

Mais dans quelle mesure cette connaissance a-t-elle influé sur la rédaction de ses *Exercices ?* La lecture et la comparaison des deux ouvrages sont l'unique moyen d'apprécier cette influence. Les appréciations de Yepez et de Ribadeneira sont trop générales et, par conséquent, insuffisantes.

Toutefois, il ne faut pas s'attendre à trouver des analogies complètes, des emprunts ou des citations proprement dites. Saint Ignace n'est pas un plagiaire. Il a suivi l'*Exercitatorium* au début de sa conversion. Son âme se l'est approprié. Un grand nombre de passages importants ont échappé à cette assimilation; les autres ont subi des transformations véritables. Le saint a puisé dans une lumière surnaturelle beaucoup de pensées et de conseils qui lui sont propres. L'action de la grâce dans son esprit a travaillé ces éléments divers pour former une œuvre absolument originale.

echado de las hodas y tormentas del siglo, llegasse a tan buen puerto, y topasse en tan buen confessor, y se aprovechasse de tan buen libro.

[1] Yepez, p. 237-238.

Si saint Ignace avait rédigé ses *Exercices* plusieurs années après sa conversion, comme le veulent Yepez, d'Argaiz et plusieurs autres, ces analogies ne prouveraient pas suffisamment l'influence de Cisneros. Il faudrait, en effet, établir que l'auteur n'a pas puisé à d'autres sources ; tandis que le sentiment de Ribadeneira, soutenu avec tant de force et de raisons par les écrivains de la Compagnie, confirme singulièrement la tradition du Montserrat.

Saint Ignace n'avait aucune formation spirituelle lorsque la Providence le mit sous la direction de Dom Chanones. Il s'enferma dans la solitude de Manrèse aussitôt après sa confession générale. C'est là qu'il composa ses exercices, en langue espagnole, avant d'avoir pu s'instruire par la lecture et par des études personnelles. Si, donc, il y a des analogies entre eux et l'*Exercitatorium*, on ne peut les attribuer qu'à l'influence exercée par le livre de Garcias de Cisneros sur saint Ignace.

Garcias de Cisneros propose aux religieux de son monastère toute une série de méditations, de contemplations et de prières, appelées par lui *exercices spirituels, exercitia spiritualia*, pour les conduire à l'union avec Dieu [1]. Les méditations propres aux vies purgative, illuminative et unitive occupent les trois premiers livres. Le quatrième est consacré à la contemplation de la vie et de la passion de Notre-Seigneur. L'auteur donne des conseils fort sages et pratiques pour la vie intérieure; il montre la nature, les conditions et les avantages de la vie contemplative et de la prière ; il enseigne comment on peut s'en acquitter avec profit. Rarement il expose une opinion personnelle; il préfère citer les paroles et les exemples des saints. Son livre, sans avoir les formes didactiques d'un manuel, est un de ceux qui peuvent rendre le plus de services aux âmes désireuses de s'appliquer à l'oraison mentale.

Les *Exercices spirituels* de saint Ignace sont une retraite de quatre semaines, pendant laquelle le religieux ou le simple chrétien examine sa conscience, médite, contemple, prie et fait des lectures, suivant l'ordre qui lui est tracé. Chaque jour le met en présence d'une vérité ou d'un fait évangélique qu'il doit s'assimiler par quatre ou cinq méditations d'une heure chacune. La

[1] *Exercitatorium spirituale, praefaciuncula.*

distribution méthodique de la retraite, la sagesse des annotations, des additions et des remarques, la netteté et la discrétion des conseils sur l'examen de conscience, le discernement des esprits, le choix d'un genre de vie, la tempérance et la soumission à l'Église forment un ensemble qui est l'œuvre personnelle de saint Ignace. Il assure à ses *exercices* une supériorité que personne ne peut songer à leur contester.

Cet ensemble, néanmoins, renferme plusieurs traits où l'on constate sans peine l'influence de l'*Exercitatorium*. En premier lieu, le titre même de l'ouvrage, *Exercitia spiritualia*, Ribadeneira le reconnaît, est emprunté à Garcias de Cisneros, qui se sert habituellement de cette expression pour désigner les opérations par lesquelles l'âme poursuit l'union avec Dieu. Comme l'abbé du Montserrat, saint Ignace appelle l'application de l'âme aux vérités de la foi, *méditation*, et aux mystères de la vie du Sauveur, *contemplation*. L'un et l'autre envisagent Jésus-Christ comme le chemin qui mène à la connaissance et à l'amour de Dieu; mais Cisneros place la contemplation de ses actes et de ses paroles en dehors des exercices des vies purgative, illuminative et unitive, tandis que saint Ignace en fait la base de ses trois dernières semaines, consacrées à la vie illuminative et à la vie unitive.

Mais pour faire mieux constater le profit que saint Ignace a pu tirer des œuvres de Garcias de Cisneros, nous allons mettre en face d'un certain nombre de textes des *Exercices spirituels* des passages correspondants de l'*Exercitatorium* et du *Directorium*.

Saint Ignace	Cisneros
.... Ut ipsam aggrediar contemplationem, nunc prostratus humi, et pronus, aut supinus jacens, nunc sedens, aut stans, et eo me componens modo, quo sperem facilius id consequi quod opto. (*Exercitia spiritualia*, 1 hebdomada, additio, 4 p. 53, ed. Manresana, 1881.)	Cum fueris solus, poteris uti diversis caeremoniis in dispositione membrorum, nunc elevans manus, nunc flectens genua, nonnunquam in faciem tuam cadens, et mox sine mora surgens, manendo flexis genibus, etc. (*Exercitatorium spiritale*, cap. LXIX, p. 291, 292, ed. de Salamanque, 1712.)
.... In puncto, in quo assecutus fuero quaesitam devotionem, conquiescere debeo sine transcur-	Non.... expedit ut totum exercitium meditando festines transcurrere; sed si illius primordiis,

rendi anxietate, donec mihi satisfecero.

(*Id.*)

devotionis vel compunctionis gratia te Dominus visitaverit, claude te intra te ipsum, et mane fixus, conservans in te illam gratiam, et dilatans cor tuum in diversis affectionibus, etc.

(*Id.*, cap. XXIII, p. 94.)

.... Qui suscipit exercitia, si magno animo atque liberali accedens, totum studium et arbitrium suum offerat suo Creatori, ut de se suisque omnibus id statuat, in quo ipsi potissimum servire possit, juxta ejusdem beneplacitum.

(Annotatio 5, p. 7.)

.... Oratio praeparatoria est, qua petimus a Domino gratiam, ut vires atque operationes nostræ omnes, sincere ad ejus gloriam et cultum tendant.

(1 hebdomada, 1 exercitium, p. 38.)

Finis meditationis.... ut pares in corde puro habitaculum Deo, et des locum gratiae et facias voluntatem ejus.... Debes in omnibus exercitiis tuis spiritualibus quaerere gloriam Dei, honorem sanctorum, utilitatem Ecclesiae, salutem tuam, omnia referendo in Dei gloriam.

(*Id.*, cap. LXIX, 292, 293.)

Primum praeludium (exercitii) est, ratio quaedam componendi loci.... in quavis meditatione sive contemplatione de re corporea.... effingendus erit nobis, secundum visionem quamdam imaginariam, locus corporeus, id quod contemplamur repraesentans, etc.

(1 heddomada, 1 exercitium, p. 38, 39.)

.... Oportet monachum mentem stabilire in aliquo certo loco, et certas disponere stationes, ne huc et illuc vagus discurrat.

(*Directorium horarum canonicarum*, cap. VI, 312.)

.... Multum confert, ut attentisimus et devoti, mentem in aliquo certo loco stabilire.

(*Id.*, cap. VIII, 342.)

Méditation sur le péché

1. punctum.... Circa primum peccatorum omnium, quod fuit ab angelis commissum....

2. punctum.... Circa peccatum primorum parentum.

3. punctum.... Circa peccatum mortale et particulare.

La seconde méditation sur le

Considera nunc attentissime et totis viribus sentire satage, quantum unum solum peccatum displiceat Deo. Intuere diligenter et vide, quod superbia e coelo Luciferum ejecerit; Adam inobedientia de Paradiso.... Conspice peccata siggillatim.... Adverte

péché est un examen sérieux de ses péchés personnels et de leur gravité.

(*Id.*, 38-46.)

quam turpia.... Attende quam gravia.... Ea in conspectu Dei confitere....

(*Exercitatorium*, cap. XII, p. 44-46.)

Il est à remarquer que saint Ignace et Garcias de Cisneros donnent la première place à l'Exercice sur le péché. Il n'y a pas à insister sur les analogies que présentent les méditations sur l'enfer. (*Exercitatorium spirituale*, t. XIV, 62-65. — *Exercitia spiritualia*, 1 hebdom., exercitium 5, 48-50.)

....Fingam me catenis vinctum esse, ac protinus sistendum coram summo Judice, sicut mortis reus quispiam, ferreis ligatus compedibus, duci ad tribunal solet.

(Additio 2, p. 52.)

Accipe personam rei et timoris affectu positus coram Deo, quasi quodam severo Judice te damnare volente.

(Cap. XII, 44; XIII, 60; XIV, 65.)

.... Ut cogitationes quae gaudium afferunt.... subterfugiam; quoniam talis quaelibet cogitatio impedit fletum et dolorem de peccatis meis, qui tunc quaerendus est, adscita potius mortis vel judicii recordatione.

(1re semaine, addition 6, 13.)

Cave, ne, finito praefato exercitio (1er de la vie purgative sur le péché), statim diffundaris, sed pro viribus stude conservare cor tuum in sua virtute et vigore, ne vaga vel fluida cogitatione, aut vana laetitia dissolvaris, et sic anima tua lucrum perdat compunctionis.

(*Id.*, cap. XII, p. 57.)

Cum enim contingat alios aliis tardiores vel promptiores esse ad consequendum id quod quaerunt (puta in prima hebdomada contritionem, dolorem et lacrymas de peccatis suis).... expedit nonnunquam succidi hebdomadam quamcumque vel extendi.

(Annotatio 4, p. 6.)

Si autem neque sic (par le premier exercice sur le péché) dolorem in te vales excitare, non propterea cesses per singulas noctes in tuis exercitiis prædicta saltem cursim transcurrere.

(*Id.*, cap. XII, p. 49, 50.)

Frequens est daemoni hoc agere ut praefixum meditationi vel orationi temporis spatium decurtetur.

(Annotatio 14, p. 10.)

Conatur diabolus variis tentationibus virum devotum terrere et ab exercitio meditationis impedire.

(*Id.*, cap. LXIX, p. 291.)

Quamdiu premimur desolatione, cogitandum est, nos interim relinqui a Domino nobis ipsis, probationis causa, ut per naturales quoque vires insultibus inimici nostri obsistamus.

(Regula 7, ad discernendos spiritus, p. 158.)

.... Hominem tentatione pulsatum mire juvat patientiae servandae studium, ut quae vexationibus hujusmodi proprie opponitur et e diametro resistit.

(Regula 8....)

Et adhuc saepe Dominus noster exspectat finem operum nostrorum; et derelinquit nos aliquantulum, non impendens nobis compunctionem, neque aliquam consolationem, ut fides et patientia in nobis probentur, et peccatorum nostrorum major compunctio nobis, fide et patientia probatis, per ipsum donetur.

(*Id.*, cap. XII, p. 50.)

Ut Creator ipse Dominusque noster in creatura sua certius operetur, si accidat animum ad aliquid minus rectum affici atque inclinari, summopere ac totis viribus nitendum est in contrarium.

(Annotatio 16, p. 13.)

Qui assidue cupit meditationi vacare, abdicare a se debet omnem concupiscentiam, sive appetitum honoris, divitiarum et occupationum circa exteriora.

(*Id.*, cap. LXIX, p. 290.)

Saint Ignace et Garcias de Cisneros placent à la fin de chaque méditation ou contemplation un ou plusieurs colloques ou prières à Dieu, à Notre-Seigneur et à sa sainte Mère.

Terminanda erit haec meditatio per colloquium, extollendo infinitam Dei misericordiam.

(1 hebdom., 2 exercit., p. 46.)

.... Laudans Dominum ad obtinendam tuorum veniam facinorum.

(*Id.*, cap. XII, p. 51.)

Il s'agit, dans les deux cas, du colloque qui termine la méditation sur le péché.

Colloquium fiet imaginandum Jesum Christum coram me adesse in cruce fixum. Itaque exquiram mecum rationem qua Creator ipse infinitus fieri creatura et ab aeterna vita ad temporariam mortem venire, pro peccatis meis dignatus sit. Arguam insuper meipsum, percontans quid hactenus

Tu, Domine, per me crucifixus, vulneratus et humiliatus es; et ego omnibus viribus exaltari curavi. Tu, Domine, nudus in cruce, et ego vanis et lascivis indutus vestibus. Tu, Domine, totus multiplicibus laboribus plenus, et ego torpens et otiosus. Quid igitur faciam, Domine ?..., et ego per viam

dignum memoratu egerim pro Christo? Quid agam tandem, aut agere debeam?

(*Colloque de la méditation 1 sur le péché*, p. 42.)

Completo exercititio sedens, vel deambulans.... mecum dispiciam, quonam modo meditatio seu contemplatio mihi successerit. Et si quidem male, inquirum causas.... sin vero bene, gratias Deo agam....

(Additio 5, p. 53.)

purgativam contritionis, confessionis, satisfactionis lima purgari curabo....

(*Colloque de la méditation sur le péché*, cap. XII, p. 47.)

.... Expleto penso servitutis nostrae debito, mens nostra sollicita sit ex intimis praecordiis Dominum exorare, quatenus servitium nostrum gratum habere dignetur, et humili corde veniam petere, gratias agere, sacrificium offerre.

(*Directorium*, cap. IX, p. 343, 344.)

Dans la contemplation des mystères, punctum primum est aspectus personarum....; secundum conficitur ex verborum apprehensione fructuosa; tertium ex negotiorum inspectione....

(2 contemplatio, p. 68. L'exercice de l'application des sens termine cela, p. 70, 71.)

Prima contemplatio fit ut affectu quodam dulci et affectu cordiali, licet quodammodo carnali, Christo adhaerens, Christum comiteris, jugiter circa Christi vitam et mortem affectatus, et ejus praesentia et recordatione in tuis exercitiis delectatus....

Apostoli enim primo eum sequebantur sola ejus praesentia delectati, ejus colloquio recreati, ejus dulcedine et affabilitate recreati. Et tu etiam primo hoc modo sequere Christum, esto in ejus comitatu.

(*Exercitatorium*, cap. XIV, p. 193-194.)

C'est ce qu'il applique dans les chapitres L et suivants, consacrés à la contemplation de la vie et de la mort de Notre-Seigneur.

Ces rapprochements nous autorisent à affirmer que Dieu, en inspirant à saint Ignace ses admirables *Exercices spirituels*, ne l'a pas arraché aux pensées et aux sentiments des premiers mois de sa conversion pour le lancer dans une direction toute nouvelle. Sa grâce ne s'est pas contredite. Elle a seulement im-

primé un nouvel essor et un développement merveilleux au travail qu'elle avait commencé par le ministère de Jean de Chanones. Il suffit aux œuvres de Garcias de Cisneros d'être le ruisseau qui, sous l'action de l'Esprit-Saint, est devenu, dans la solitude de Manrèse, un fleuve large et profond, dont les eaux portent au loin la fertilité et la vie. On peut donc les appeler, avec Antonio, « opuscules d'or, d'où semble sortir toute la doctrine renfermée dans les livres ascétiques modernes, *opuscula aurea.... unde quidquid asceticorum hodie librorum ut videtur utique dimanasse* [1]. »

III.

Quelques bénédictins, dévorés par un zèle excessif, ont cru devoir exagérer cette influence de l'*Exercitatorium* sur les *Exercitia*, au point de sembler dire que saint Ignace avait presque fait œuvre de plagiaire. C'est le tort de Bucelin, dans son Ménologe [2], et d'Arnold Wion dans son *Lignum vitae*. Ce dernier va jusqu'à soutenir que les Pères de la Compagnie de Jésus ont puisé dans les œuvres de Garcias de Cisneros toute leur perfection religieuse et leur méthode d'oraison [3].

Les Jésuites, préoccupés par ces exagérations, insistaient beaucoup sur l'originalité des *Exercices spirituels*. Ils passaient sous silence les relations de leur bienheureux Père avec Chanones, durant son séjour à Manrèse. S'ils parlaient de Cisneros, c'était pour affirmer que saint Ignace n'avait pas puisé ses *Exercices* dans ses ouvrages.

Les choses en étaient là, lorsqu'un libraire de Venise publia, en 1641, un livre qui n'était pas de nature à mettre les esprits d'accord. En voici le titre : *De religiosa sancti Ignatii seu Enneconis, fundatoris Societatis Jesu, per Benedictinos institutione, deque libello Exercitiorum ejusdem ab Exercitatorio Cisnerii magna ex parte desumpto, Constantini abbatis Cajetani Vindicis benedictini, libri duo. Superiorum permissu et privilegiis.*

L'auteur proclame bien haut sa dévotion à saint Ignace et la sincérité de ses sentiments fraternels pour tous les membres de

[1] Antonio, *Bibliotheca Hispaniae nova*, t. I, p. 512.
[2] *A quo (exercitatorio) potissimum.... sua exercitia elucubravit (S. Ignatius). Menologium Benedictinum in die XXXI julii.*
[3] *Lignum vitae*, lib. V. c. IV.

la Compagnie de Jésus. Il espère par là se concilier la sympathie du lecteur. Dans les neuf chapitres de son premier livre, il expose une à une les relations de saint Ignace avec l'ordre de Saint-Benoît. Saint Ignace serait né dans le voisinage de l'abbaye d'Oña; ses parents lui ont donné pour patron un saint abbé de ce monastère, Ennecon, où Iñigo, d'où est venu le nom d'Ignace. Il vient au Montserrat, où il aurait revêtu l'habit des frères convers ou oblats [1]; à Montmartre, pour faire ses premiers vœux; à Saint-Paul hors les murs, pour émettre sa profession solennelle. Il se rend au Mont-Cassin; les lumières qu'il y reçoit lui servent pour la rédaction de ses Constitutions, où se trouveraient de nombreux emprunts faits à la règle bénédictine et aux traditions monastiques. En créant des collèges et en ouvrant à ses religieux la voie des missions, saint Ignace se serait proposé de suivre les exemples de saint Benoît et des anciens bénédictins.

En lisant ces pages, le lecteur se demande s'il n'aura pas, au chapitre suivant, la surprise d'apprendre que saint Ignace est un enfant de Saint-Benoît, et la Compagnie de Jésus, un rameau du grand arbre bénédictin.

Les premiers chapitres du second livre essaient vainement d'établir contre Ribadeneira que les *Exercices spirituels* n'ont pas été composés à Manrèse. Puis l'auteur cherche et relève minutieusement ce qu'il peut y avoir de commun entre le livre de Cisneros et celui de saint Ignace. Ce qui amène cette conclusion: Les *Exercices spirituels* sont en grande partie empruntés à l'*Exercitatorium* de Garcias de Cisneros.

Fallait-il ajouter de l'importance à la thèse soutenue dans cet ouvrage? Ses nombreuses exagérations ne risquaient-elles pas de compromettre la vérité d'un fait historique qui leur servait de base? Ne valait-il pas mieux la laisser sans réponse? Le bon sens en aurait eu, sans doute, promptement raison.

Le Père Jean Rhô, de la Compagnie de Jésus, ne fut pas de cet avis, et il s'empressa de riposter par la publication de son *Acha-*

[1] Bucelin croit, lui aussi, que saint Ignace a porté l'habit des convers au Montserrat (*Menologium Benedictinum*, die XXXI julii). Le P. Sébastien de Saint-Paul, de l'ordre de Saint-François, lui, pense qu'il aurait, à Manrèse, embrassé le tiers ordre et qu'il en aurait porté l'habit (*Acta SS.*, t. III julii, p. 416).

tes ad Constantinum Cajetanum, comme quelques années plus tard, il opposa ses *Ad Jo. Bap. Castaldum interrogationes apologeticae, in quibus S. Ignatii cum B. Cajetano Thienaeo colloquentis, atque ab eo Theatinorum ordinem postulantis rejicitur fabula*, aux prétentions ridicules des Théatins.

L'ouvrage, publié à Venise, portait le nom d'un religieux bénédictin, profès de la congrégation du Mont-Cassin et ancien abbé de Saint-Barontus. Or il régnait entre cette congrégation et la Compagnie de Jésus une charité toute fraternelle ; aussi les supérieurs furent-ils très peinés d'apprendre que saint Ignace et ses œuvres, sous des formes respectueuses, à la vérité, étaient, en somme, maltraités dans un livre qui paraissait écrit par l'un d'entre eux. Ils profitèrent du chapitre général, tenu à Ravenne en 1644, pour déplorer officiellement cette publication et dégager ainsi leur responsabilité et celle de leurs religieux.

L'année suivante, la Congrégation bénédictine du Portugal infligea un blâme à l'un de ses membres, le Père Léon de Saint-Thomas, qui avait repris la thèse de Dom Cajetan dans sa *Lusitania benedictina* [1].

Ces deux actes capitulaires étaient une preuve manifeste que les enfants de Saint-Benoît tenaient à conserver intactes avec la Compagnie de Jésus leurs relations de fraternité religieuse. Ils en communiquèrent aux Jésuites le texte officiel. Le Père Pinius le publia, d'après l'*Histoire de saint Ignace* du Père Bartoldi [2]. La huitième assemblée générale de la Compagnie, à Rome, en 1646, se fit un devoir de donner aux deux Congrégations italienne et portugaise un témoignage authentique de sa reconnaissance [3].

Mais, s'il y eut un homme qui éprouva une grande surprise, en lisant la dissertation de 1641, ce fut le digne abbé Constantin Cajetan, vénérable vieillard, âgé alors de quatre-vingts ans, qui avait rendu à la science, à l'ordre monastique et à l'Église des services signalés. On souriait bien parfois des excès où l'entraînait son zèle pour la gloire de sa famille religieuse ; un cardinal disait plaisamment : « Je crains que Dom Cajetan ne finisse par mettre saint Pierre au nombre des bénédictins. » Mais cela ne pouvait diminuer la considération dont il jouissait à Rome.

[1] In-fol., Coïmbre, 1644.
[2] *Acta SS.*, t. III julii, p. 421-422.
[3] Ibid.

Il fut d'autant plus surpris et peiné qu'il était en relations amicales avec les Pères Jésuites. Deux de ses frères étaient entrés dans la Compagnie.

Dom Cajetan se souvenait bien d'avoir composé un travail sur ce sujet. Mais il n'avait confié son manuscrit à aucun imprimeur, Il constata de grandes analogies entre le texte de Venise et le sien. Une première lecture put calmer sa conscience et lui fournir le moyen de dégager sa responsabilité. L'éditeur vénitien avoue, dans un avis au lecteur, que le manuscrit lui est venu d'Allemagne; ce serait une copie faite sur la thèse de Dom Cajetan, à son insu. Il la livre au public sans l'autorisation de l'auteur, comptant sur sa bienveillance si connue [1].

De plus, la comparaison du manuscrit et de l'imprimé lui fit constater de nombreuses interpolations, qui paraissaient empruntées à une vie de saint Ignace, publiée en espagnol, à Saragosse, 1631, et en latin, à Madrid, 1637. Dom Cajetan remit son manuscrit, accompagné d'un mémoire, à la Sacrée Congrégation de l'Index [2].

Elle examinait, en ce moment, le prétendu livre de Constantin Cajetan et la réponse du Père Rhô.

Ces polémiques entre religieux de divers ordres déplaisaient beaucoup au Saint-Siège. Elles revêtirent à cette époque un tel caractère qu'il fallut prendre des mesures énergiques pour réagir contre cette tendance déplorable.

Les Basiliens et les Bénédictins, en Espagne surtout, discutaient très fort pour savoir si saint Basile avait porté la coule bénédictine. La Congrégation de l'Index condamna, le 10 décembre 1636, une image que les premiers répandaient pour vulgariser leurs prétentions [3]. Clément VIII, dans son bref *Altissimi dispositione*, du 23 septembre 1603, pour la réforme de l'ordre de Saint-Basile, leur en avait interdit l'usage. Vers 1630, ils la portèrent ostensiblement en Espagne. Les Bénédictins virent là une usurpation de l'habit de leur ordre. Ce fut une source de difficultés interminables. Le 27 septembre 1659, Alexandre VII en

[1] *Cum igitur praesens opusculum ad me fuisset transmissum de Germania, quo olim (desumptum ex authoris scriptis, ipso nesciente) deportatum fuerat, nunc toties descriptum a pluribus expetitum ut publici juris fieret. Ego.... de authoris benignitate confisus, illud orbi communico.*

[2] Ziegelbauer, *Historia rei litterariae O. S. B.*, t. II, p. 494-496.

[3] Archives de la Congrégation de Valladolid, t. XV, p. 660.

permit l'usage aux Basiliens. Mais tout n'était point terminé. Restait la question de préséance.

De plus, les Basiliens proclamaient, dans leurs discours et dans leurs écrits, que la règle de saint Benoît était un emprunt fait à celle de saint Basile, que le patriarche du Mont-Cassin et, avec lui, toute une armée de saints et de saintes, en Italie, en Afrique, en Espagne, en France, étaient Basiliens; que l'ordre de Saint-Benoît était une réforme de l'ordre de Saint-Basile, etc., etc. [1].

De leur côté, les Carmes étaient aux prises avec les Jésuites, en Flandre. Il s'agissait de savoir si les prophètes Élie et Élisée pouvaient être considérés comme les fondateurs de leur ordre. Le Père Papebrock et ses confrères attaquaient les prétentions du Carmel et leur contestaient un certain nombre de bienheureux que ceux-ci revendiquaient sans motif suffisant. Ces religieux, ne pouvant opposer aux critiques des Bollandistes des preuves sérieuses, dirigèrent contre le P. Papebrock des libelles diffamatoires. Les deux titres suivants permettent, à eux seuls, d'apprécier l'aveugle passion qui les inspirait : *Novus Ismael cujus manus contra omnes, et omnium manus contra eum, sive Daniel Papebrockius Jesuita omnes oppugnans, orbi expositus per Domnum Camum. Augustae Vindelicorum* (in-8, 1683). *Jesuiticum nihil Patri Papebrochio Jesuitae, super ipsius cum Carmelitis quoad ordinis illius historiam, controversia, carmeliticis scriptis convicto et ad silentium redacto, demonstratum*, paru en 1684, sous le pseudonyme de Pierre Fischer Francon [2].

C'est au cours de ces polémiques, le 14 novembre 1659, que l'Inquisition espagnole avait condamné quatorze volumes des *Acta sanctorum*, mois de mars, avril et mai. Quarante ans plus tard, Innocent XII coupait court à ces querelles scandaleuses, et défendait, sous peine d'excommunication, de combattre ou de défendre la primitive institution et la succession de l'ordre des Carmes depuis Élie et Élisée [3].

Les Augustins, à leur tour, n'étaient pas moins ardents lors-

[1] D. Afonso Clavel, monje de San Basilio, *Antiguedad de la religion y regla de San Basilio magno....* Madrid, 1648, in-8 de 648 p. Ils publièrent encore le *Phenix de la Grecia*, firent des additions dans ce même sens au dictionnaire ecclésiastique de Joseph Michaeli, etc.

[2] Hélyot, *Histoire des ordres religieux*, 1re partie, ch. XL, t. I, p. 283.

[3] Bref *Redemptoris* du 20 nov. 1696, dit *de perpetuo silentio*.

qu'il s'agissait de l'antiquité et de l'histoire de leur ordre. Ils inscrivaient sans difficulté aucune, dans leur calendrier, la plupart des saints moines italiens, espagnols et français des ve et vi^e^ siècles ; et pour s'approprier plus à leur aise saint Léandre, saint Émilien, saint Ildefonse et une foule d'autres bienheureux, ils reculaient jusqu'au ixe siècle, et souvent jusqu'au xie, l'introduction de la règle de saint Benoît en Espagne. Les Bénédictins luttaient contre leurs prétentions, et souvent leur critique n'était pas au niveau de leur zèle.

Les polémiques entre les chanoines réguliers et les Bénédictins, sur la question de préséance, allaient bientôt surgir en France, en Suisse et en Allemagne.

Combien il eût été plus honorable d'unir ses efforts dans les liens d'une humble fraternité, pour combattre les ennemis de la foi et travailler à la sanctification des âmes et à la gloire de Dieu !

L'Église ne pouvait voir sans un profond regret ces divisions, qui troublaient les cœurs et scandalisaient les fidèles.

Déjà le 26 mai 1634, l'inquisition espagnole avait interdit aux religieux d'insérer dans leurs écrits et leurs discours des choses injurieuses pour les autres familles monastiques. Elle défendait spécialement de traiter de l'origine et du développement des ordres religieux. Il lui fallut renouveler ce décret en 1688, frapper les coupables d'excommunication majeure, les priver de leurs offices et les réléguer dans un couvent hors de leur province [1].

Le catalogue de l'*Index* montre la constante énergie que, de son côté, Rome déploya pour supprimer ces abus.

Le livre de Dom Cajetan et la riposte du Père Rhô paraissaient à l'origine de ces polémiques. Un décret de la Congrégation de l'Index frappa le premier, le 18 novembre 1646, en ayant soin de faire suivre son titre de la mention suivante : *quos ipse Abbas Constantinus tanquam adulteratos, suppositos et suo nomine falso evulgatos reprobavit.* Un nouveau décret condamna le second, 18 décembre de la même année.

Rome, par ces condamnations, se préoccupait uniquement de réprimer des querelles littéraire inutiles, dangereuses et scan-

[1] Archives de la Congrégation de Valladolid (n° 289, vol. XIV, p. 159-163).

daleuses, et ne cherchait ni à blâmer ni à louer l'objet de la discussion. Aussi le P. Pinius s'exagère-t-il le caractère de cette mise à l'*index*, lorsqu'il écrit de la thèse de Venise : *ineptissimum infamis hujus libri auctorem* [1].

Chose curieuse ! soit le docte Bollandiste, soit le P. Bartholdi, gardent le silence sur la condamnation du P. Rhô. Ils l'ignoraient, sans doute.

Trente ans plus tard, un moine de la Congrégation de Valladolid essaya de rajeunir le pseudo-Cajetan, dans sa *Perla de Cataluña, historia de Nuestra Señora de Monserrate* [2]. Mais son essai ne fut pas plus heureux.

Ces divers écrits laissent donc la question au point où l'a mise le double témoignage de Yepez et de Ribadeneira, et on peut, à leur suite, affirmer que saint Ignace a connu l'*Exercitatorium* de Garcias de Cisneros, qu'il y a conformé sa vie spirituelle au début de son séjour à Manrèse, par conséquent, quelques mois avant de rédiger ses *Exercices*. On s'explique alors sans peine que le livre du pieux réformateur ait exercé une influence réelle sur cette rédaction.

Mais cette influence ne constitue pas pour l'*Exercitatorium* une supériorité sur les *Exercices*. Elle ne diminue ni leur valeur intrinsèque ni le mérite de leur auteur ; pas plus que les sources théologiques, mises à contribution par saint Thomas, n'enlèvent à l'immortel auteur de la *Somme* le moindre rayon de sa gloire.

On peut, sans leur faire injure, rapprocher la règle de saint Benoît des *Exercices spirituels*. Eh bien ! depuis saint Benoît d'Aniane, tous les commentateurs s'évertuent à chercher dans ce texte vénérable jusqu'au plus petit vestige des règles anciennes et des écrits des Pères qui ont pu influer sur sa rédaction. Or il ne leur est jamais venu à la pensée que, en agissant de la sorte, ils diminuaient l'honneur du saint patriarche et ses titres à la paternité de sa Règle.

DOM JEAN MARTIAL BESSE.

[1] *Acta SS.*, t. III julii, p. 422.
[2] Madrid, 1677, p. 170-181.

ENTRE DEUX TERREURS

LA JUSTICE RÉVOLUTIONNAIRE

Du 10 thermidor an II au 18 fructidor an V

L'histoire générale et l'histoire locale se disputent le tableau de la grande Terreur, dont elles marquent volontiers le terme à la journée du 9 thermidor. Dans cette *Revue* même, j'ai tenté de retracer celui de la *Seconde Terreur* (c'est le propre nom qu'on lui donnait déjà), qui s'étendit du coup d'État du 18 fructidor an V à celui du 30 prairial an VII, et dont les effets se prolongèrent au delà du 18 brumaire.

L'intervalle de trois années qui sépare la révolution du 9 thermidor an II du coup d'État du 18 fructidor an V forme l'objet de cette étude. Pendant les quinze premiers mois, c'est la Convention qui finit ; pendant vingt-deux autres, on assiste aux débuts du Directoire. Je voudrais retracer l'histoire des juridictions d'ordre révolutionnaire qui fonctionnèrent en ces deux périodes, tantôt comme tribunaux politiques ou d'exception et tantôt comme tribunaux de droit commun ; signaler pour les uns les évolutions à travers lesquelles ils furent ramenés aux formes régulières de la justice; montrer chez les autres la permanence des lois d'avant thermidor, lois qui, retranchant les garanties ordinaires de la procédure criminelle, enfermaient les juges dans des textes impérieux et cruels. Les juridictions politiques sont spéciales à la Convention ; tout en renonçant en apparence au régime révolutionnaire, elle y resta fidèle jusqu'à la fin. Le Directoire, lié par la Constitution de l'an III, débarrassé d'ailleurs par la Convention de ses principaux ennemis, n'eut pas à recourir comme elle aux tribunaux

d'exception ; mais, non plus qu'elle, il n'abandonna les bénéfices de la législation qui frappait les prêtres et les émigrés.

Dans la première partie, j'étudierai les juridictions politiques qu'institua successivement la Convention ; la deuxième sera réservée aux juridictions de droit commun (commissions militaires et tribunaux criminels) sous la Convention et le Directoire; dans une troisième et dernière partie, je passerai en revue nombre d'exécutions sommaires qui, sous l'un et l'autre régime, servirent comme d'auxiliaires en certaines régions aux deux autres juridictions.

I.

JURIDICTIONS POLITIQUES

Le lendemain du 9 thermidor, les membres du tribunal révolutionnaire, avec Fouquier-Tinville à leur tête, se présentaient à la barre de la Convention, et, après l'avoir félicitée de son énergie, ils rentraient en séance. C'était pour juger, en vertu de la loi de prairial, les membres des comités mis hors la loi, leurs amis les plus proches et les membres du conseil général de la Commune insurrectionnelle qui avaient signé à l'Hôtel de ville la feuille de présence : cent cinq individus furent condamnés ainsi. Ce fut le premier et dernier service que rendit aux thermidoriens le tribunal institué par Danton et perfectionné par Robespierre.

Ce tribunal si docile et si dangereux fut aussitôt suspendu, la loi du 22 prairial qui faisait sa force, abolie, et, le 11 thermidor, à la séance du soir, on entendit le rédacteur de la loi des suspects qui, en prairial, s'était si bassement incliné devant Robespierre, Merlin (de Douai), demander à la tribune l'annulation de deux jugements des tribunaux de Strasbourg et de Mirecourt, comme « témoignant d'un arbitraire absolu et à peine comparable au despotisme des tribunaux en Turquie [1]. »

Ce même Merlin désavouait-il pour cela l'institution du tribunal révolutionnaire ? En aucune manière ; d'accord avec les comités, il présentait un projet nouveau, qu'il caractérisait en ces termes : « Je défie, disait-il, d'y citer rien qui ne soit ou tiré

[1] *Moniteur, réimpression*, t. XXI, p. 357.

textuellement, ou calqué sur les lois du tribunal révolutionnaire, *tel qu'il existait avant la loi du 22 prairial....* J'interpelle le témoignage de tous ceux qui ont assisté au tribunal révolutionnaire, il y a plus de quatre mois, *dans un temps où il remplissait dans son entier le vœu de la justice nationale;* alors, il suivait les mêmes principes, la même marche que vous venez d'adopter dans son organisation nouvelle. » Ce tribunal d'avant prairial, c'était l'idéal d'après thermidor : « Il avait atteint, disait Duhem, ce point de perfection qui, sans dépasser ce qu'exigeait l'intérêt de l'innocence accusée, ne restait pas en deçà de l'énergie que nécessite le salut de la république. » Heureusement, Bourdon (de l'Oise) fit observer que la nouvelle loi ne portait pas textuellement que les juges devaient prononcer sur la question intentionnelle, « cette manière de juger seule digne de la justice. » Nul n'y avait songé, et Merlin moins que personne. Cette disposition, qui sera le salut de tant d'accusés, y compris les plus coupables, fut insérée dans la loi (23 thermidor an II). Dans ces conditions, il était permis d'introduire dans le personnel du nouveau tribunal l'ex-greffier Pâris, dit Fabricius, plusieurs juges ou jurés de l'ancien, et de choisir pour président Dobsent, qui avait été exclu en prairial comme modéré.

Ce tribunal, dit du 23 thermidor an II, siégea quatre mois (29 thermidor an II-28 frimaire an IV). Il rendit 942 jugements, dont 837 acquittements : c'est la part de la clémence. Cinquante et une condamnations à la détention, à la déportation ou aux fers, huit renvois devant d'autres juridictions, attestent qu'il savait distinguer entre les délits et qu'il ne leur appliquait pas aveuglément une seule et même peine. Il y eut cependant quarante-six condamnations à mort; les unes pour intelligences avec l'ennemi; les autres pour fournitures frauduleuses aux armées, ou pour discrédit des assignats ou circulation d'assignats faux. Naturellement, il comparut des prêtres : la question intentionnelle ne parut pas faite pour eux. On condamna à mort Raux, âgé de soixante-quatre ans, pour avoir célébré des mariages ; Le Prince et Le Forestier, surpris sur les frontières de Suisse, suspects de rentrer d'exil ou d'y retourner; Mitre-Gonard, ex-vicaire constitutionnel de l'évêque d'Aix, inculpé de fédéralisme, ce fédéralisme qu'à la Convention on traitait maintenant

« d'invention ridicule. » Les rancunes révolutionnaires frappèrent même un sieur Bousquet, marchand boucher, accusé d'avoir, le 20 juin et le 10 août 1792, défendu la reine Marie-Antoinette et son fils contre l'invasion de la populace.

Acquittements et condamnations témoignaient d'appréciations bien contradictoires. On le vit surtout dans le procès Carrier, le seul véritablement historique qu'ait eu à juger ce tribunal.

Les quatre-vingt-quatorze Nantais, restes des cent trente-deux que Carrier avait expédiés à Paris, avaient été acquittés, malgré les preuves de fédéralisme ou d'esprit contre-révolutionnaire qu'il avait été facile de relever contre eux. On vit comparaître ensuite les trente membres du Comité révolutionnaire de Nantes, c'est-à-dire les auxiliaires et les complices de Carrier. Celui-ci, qui n'avait pas ménagé les malédictions contre la tyrannie de Robespierre, se tenait sans peur à son banc, ne doutant pas que les ordres des comités et les approbations de la Convention ne le protégeassent contre toute accusation. L'indignation publique et le cri des accusés de Nantes l'arrachèrent à cette impudente sécurité.

Grâce à une procédure nouvelle que la Convention avait instituée pour garantir ses membres d'accusations précipitées, toute dénonciation contre un représentant du peuple devait être portée ou renvoyée aux trois comités chargés de décider s'il y avait lieu à examen ; une commission de vingt et un membres entendait ensuite le prévenu et faisait son rapport à la Convention. Carrier put donc prendre à loisir communication du rapport et des pièces justificatives ; puis, pendant trois jours consécutifs, il s'expliqua à la tribune sur tous les griefs ; enfin, il eut l'honneur d'un appel nominal. Sur 500 voix, 498 votèrent le décret d'accusation.

Carrier comparut devant le tribunal le 7 frimaire ; le procès du comité révolutionnaire avait déjà duré trente-sept audiences. On reprochait à Carrier d'avoir fait fusiller 150 à 200 prisonniers par jour : « C'était, répondait-il, par ordre de la commission militaire, et ce fait m'est absolument étranger. J'ai informé la Convention qu'on fusillait des brigands par centaines ; elle a applaudi à cette lettre ; elle en a ordonné l'insertion au *Bulletin*. Que faisaient alors les députés qui s'acharnent aujourd'hui

contre moi ? Ils applaudissaient. Pourquoi me continuait-on ma mission ? J'étais alors le sauveur de la patrie, et maintenant, je suis un homme sanguinaire. »

Carrier, Pinard et Grandmaison furent seuls condamnés à mort : on les exécuta en place de Grève (26 frimaire an II). Quant aux autres membres du comité révolutionnaire, bien que convaincus d'assassinats, de noyades et d'actes des plus odieux, le tribunal les acquitta, comme « n'ayant pas eu d'intentions contre-révolutionnaires. »

Ces acquittements firent scandale jusque dans la Convention. Bourdon (de l'Oise) proposa de retenir les vingt-six acquittés sous la main de justice, et, la question contre-révolutionnaire écartée, de les traduire devant les tribunaux criminels à raison de crimes de droit commun. Méaulle, Reubell, jurisconsultes, invoquaient la chose jugée : « La lecture du jugement m'a révolté, disait Reubell; cela ne m'empêchera pas cependant de prendre la parole pour défendre les principes, qui sont au-dessus de toutes les indignations possibles. » Louvet, l'ancien girondin, soutint avec éloquence la thèse opposée : « Il faut qu'ils soient jugés, si vous voulez que la société subsiste; autrement, vous établiriez qu'il existe dans la république un tribunal auquel on pourra renvoyer tous les grands criminels qu'on voudra sauver. »

La Convention se rallia à l'opinion de Louvet, et renvoya les vingt-six acquittés devant le tribunal criminel d'Angers. Mais on laissa l'affaire traîner en longueur, et l'amnistie du 4 brumaire profita aux odieux complices de Carrier.

Le 28 frimaire, Fouquier-Tinville s'asseyait sur les bancs du tribunal : craignit-on qu'il ne bénéficiât de l'esprit d'indulgence qui avait sauvé Chaux, Goullin, Bachelier, etc. ? C'est possible ; ce même jour, le tribunal du 23 thermidor fut dissous.

Dix jours après, il en était établi un autre, mais dans des conditions très différentes. La loi qui l'organisait, due encore à Merlin (de Douai), s'inspirait de principes d'équité tout nouveaux dans la législation criminelle révolutionnaire. Ainsi, l'accusateur public ne pouvait traduire directement un prévenu devant le tribunal que dans des cas déterminés ; désormais, il y fallait un décret de la Convention ou un arrêté du comité de sûreté générale. Instruction préalable, communication à l'accusé de l'acte d'accusation et de la liste des jurés, assistance d'un

défenseur : telles étaient les garanties nouvelles. Plus d'amalgames : autant d'actes d'accusation que d'accusés. La question intentionnelle devait être posée à côté de celle du fait; aucune question ne devait être complexe. Deux dispositions pourtant se ressentaient de l'esprit révolutionnaire : en cas de condamnation à mort, la confiscation des biens était maintenue et les jugements étaient exécutoires sans recours au tribunal de cassation. Enfin, par l'article 36, la Convention, tenant compte des scandaleux acquittements qui venaient de se produire, statua que, lorsqu'une personne serait prévenue à la fois de délits contre-révolutionnaires et de délits de droit commun, si elle était acquittée à raison des premiers, ou condamnée à une peine moindre que celle prévue par la loi pour les délits ordinaires, elle serait, à raison de ces derniers, renvoyée devant les tribunaux compétents.

Si l'on se souvient que Merlin (de Douai) avait rédigé la loi des suspects ; si, d'autre part, on a présent à la pensée l'arbitraire « digne des tribunaux de Turquie, » qu'il inscrira lui-même dans la loi du 19 fructidor an V, qui suivra le coup d'État, on s'étonnera qu'en nivôse an III, il ait professé des théories si libérales ; elles ont passé depuis dans le code d'instruction criminelle.

Cette fois, on ne vit figurer dans le personnel du nouveau tribunal aucun des juges ou des jurés des précédents. La plupart étaient des magistrats *de carrière ;* le président, Pierre-Jean Agier, avait été tour à tour vice-président et président du tribunal de l'arrondissement des Petits-Pères. C'était un homme indépendant et estimé; janséniste déclaré, il avait approuvé la constitution civile du clergé, et publié même une consultation où il avait soutenu la compétence de l'Assemblée constituante en matière religieuse. Le tribunal n'était institué que pour trois mois.

Le président Agier, dans son discours d'installation, ne cacha pas la répulsion que lui inspiraient ses fonctions. — « Pourquoi faut-il qu'on nous impose à nous ce redoutable ministère, et que la voix impérieuse du peuple ou de ses représentants n'admette pas même les excuses trop bien fondées que nous suggérait le sentiment de notre faiblesse ? Certes, si la qualité de citoyen comporte de grandes obligations, si la patrie a sur nous de

grands droits, nous le sentons en ce moment surtout, où, arrachés à notre loisir ou à des occupations douces, nous nous trouvons *subitement investis, sans notre vœu, contre notre vœu, des fonctions les plus rebutantes, les plus pénibles, et, s'il m'est permis de l'ajouter, les plus périlleuses.* Prêtres de la justice, nous sommes immolés nous-mêmes au bien public.... » Il ajoutait qu'il ne serait que le serviteur de la loi, « à laquelle seule pourraient être imputées les sévérités de ses jugements. » D'après ces paroles officielles, il est facile de deviner les résistances que le nouveau président avait dû opposer, les sentiments et la direction qu'il apporterait dans l'administration de cette justice révolutionnaire, de même que les révoltes de l'opinion publique.

Juges et jurés étaient mandés de toutes les parties du territoire : il fallut quelque temps pour les réunir. Institué le 8 nivôse an III, le tribunal ne fut installé que le 8 pluviôse et ne commença à siéger que le 29. Le tribunal du 23 thermidor avait en partie vidé les prisons de Paris qu'avaient remplies les représentants en mission ; aussi le nouveau tribunal n'eut-il à rendre que cent neuf jugements, dont cinquante-quatre acquittements, vingt-neuf renvois devant les tribunaux compétents, trois ordonnances de non-lieu et six condamnations à la détention. L'indulgence était comme de parti pris. Deux exemples en donneront la preuve.

Jacques-Vincent Lacroix, ancien professeur de droit public au Lycée, venait de publier un ouvrage ayant pour titre : *Le Spectateur français pendant le gouvernement révolutionnaire.* Duhem, jacobin impénitent, le dénonça à la tribune ; il en lut de longs extraits, d'où il résultait que l'auteur préférait la Constitution de 1791 modifiée à celle de 1793, qui n'avait jamais fonctionné ; qu'il conseillait de provoquer un vote d'option entre ces deux régimes. A ces mots, on avait crié : l'arrestation ! et elle avait été décrétée. Cependant, la lecture continua : l'hypothèse admise du rétablissement de la royauté, quelles mesures y aurait-il à prendre contre des représailles éventuelles du nouveau pouvoir ? Sur quoi, Bourdon (de l'Oise) : « Je déclare que je ne mettrai jamais d'autre limite à l'autorité d'un roi que le poignard. » Et la Convention d'applaudir et tous les membres de se lever, en criant : Vive la République ! Duhem poursuit le

détail de ces mesures; il y en a huit, entre autres celle-ci : « Pour les régicides et pour tous ceux qui n'auraient pas confiance dans la clémence du Roi, il serait équipé trois vaisseaux qui transporteraient en Amérique ces exilés volontaires; à chacun d'eux il serait remis une indemnité de 20,000 livres, en outre du capital de leurs revenus. » L'auteur calculait que pour trois cents députés, « ce serait dix millions qu'il en coûterait à l'État pour assurer l'indépendance de ses législateurs [1]. » Là-dessus, on se mit à rire, la lecture fut interrompue, et Duhem descendit de la tribune.

Lacroix fut arrêté. Son nom devint comme un signal de guerre entre les partis qui divisaient la Convention; les jacobins le considéraient comme l'organe de ceux des thermidoriens auxquels on prêtait des intrigues royalistes; d'autres songeaient à ces membres des comités qu'on appelait des *patriotes*, Collot d'Herbois, Barère, Billaud-Varennes, et dont la mise hors la loi, chaque jour imminente, se rattacherait sans doute à ces intrigues. A propos de Lacroix, d'une part, Reubell et Tallien dénonçaient les menaces de guerre civile; de l'autre, Legendre attaquait « ces hommes qui avaient mené la guillotine au milieu de la Convention : eh bien ! disait-il, attelons-les à la guillotine, qu'ils la retirent d'ici et fermons la porte après eux. »

Le 2 ventôse, Lacroix comparut devant le tribunal révolutionnaire. Il fut aisé de voir que le tribunal et l'opinion étaient animés de passions bien différentes de celles qui agitaient la Convention. L'accusé fut défendu par Tronson du Coudray, l'éloquent avocat de Madame Élisabeth, des quatre-vingt-quatorze Nantais et des membres du Comité révolutionnaire de Nantes; mais les explications personnelles de l'accusé, énoncées avec une simplicité tranquille, eurent encore plus d'effet. A l'unanimité, le jury déclara qu'il n'était pas constant que l'ouvrage incriminé tendît à provoquer le rétablissement de la royauté et la dissolution de la représentation nationale; en conséquence, le tribunal acquitta Lacroix et prononça sa mise en liberté. L'auditoire applaudit; une foule de citoyens se porta sur son pas-

[1] Le décret du 3 brumaire an IV contiendra, dans ses articles 7, 8 et 9, des dispositions presque calquées sur celle-ci; mais il ne s'agissait plus des régicides (*Mon.*, t. XXVI, p. 333).

sage pour le féliciter et le reconduisit chez lui au bruit d'acclamations unanimes [1].

Le 6 ventôse, comparut un prévenu bien différent. C'était Brutus Magnier, étudiant de vingt-trois ans, qu'on avait fait capitaine et président, à Rennes, d'une commission militaire. En six mois, il avait prononcé deux cent soixante-cinq sentences de mort, condamnant le matin, assistant l'après-midi à l'exécution. Ce bourreau fantasque et sans pitié, qui ornait d'une rhétorique ridicule les jugements qu'il rendait, osa en publier le compte rendu; il le fit non sans habileté, plaçant chacun de ses actes sous la protection de l'arrêté des représentants qui l'avait autorisé. C'étaient Prieur (de la Marne), Bourbotte et Turreau qui l'avaient nommé; plusieurs arrêtés avaient constitué la commission, étendu ses pouvoirs; la loi du 27 germinal an II ayant dessaisi les commissions militaires, un arrêté de Laignelot avait prorogé celle de Rennes. — « D'après cela, écrivait Magnier, est-il un seul de nos actes auquel nous n'ayons été pleinement autorisés? » Il écrivait cela un mois et demi avant le 9 thermidor.

Assurément, les membres du comité de Nantes n'avaient pas les mêmes excuses : or, le tribunal du 23 thermidor les avait acquittés. Celui du 8 nivôse n'en usa pas autrement, et j'imagine qu'il mit quelque malice à ne pas frapper un homme qui, tout convaincu qu'il fût d'odieux abus d'autorité, n'avait été que le mandataire non désavoué d'un groupe de représentants. On lui appliqua seulement l'article 36 de la loi du 8 nivôse, en le renvoyant devant le tribunal criminel d'Ille-et-Vilaine pour dilapidation de deniers publics. — Nous l'y retrouverons plus loin.

Le tribunal prononça des acquittements mieux justifiés et qui lui attirèrent les applaudissements de l'auditoire. Cependant, le 3 ventôse, il condamna à mort Marie-Thérèse Maréchal, femme Jacquet, pour introduction en France de faux assignats, avec des intentions contre-révolutionnaires. C'eût été l'unique sentence capitale qu'il eût prononcée, s'il n'eût été chargé de juger Fouquier-Tinville et quinze de ses complices.

Quelques jours après thermidor, Fréron avait demandé la mise en accusation de l'ancien accusateur public. Cependant,

[1] *Moniteur*, t. XXIII p. 505 et 537.

les mois s'écoulaient, l'étoile des thermidoriens commençait à pâlir : un nouveau coup d'État, fait dans le sens inverse, aurait pu sauver Fouquier-Tinville. On ne lui laissa pas, pour sa défense, moins de latitude et de liberté qu'à Carrier. A la lumière de ce long procès (il dura du 8 germinal au 17 floréal), l'histoire a pénétré le scandale de ces arrestations subites, de ces confusions de prisonniers, de ces condamnations en masse, de ces inculpations imaginaires, de ces insultes grossières à la justice et à la pitié, qui amassèrent l'indignation publique et assurèrent le châtiment. Fouquier-Tinville ne manqua, dans sa défense, ni d'habileté ni de talent; il s'en prit à Robespierre, son inspirateur et son chef; il n'y gagna que de partager avec lui la haine qui s'attachait à la Terreur. Mais, tandis que Carrier avait porté presque seul le poids de la vengeance publique, Fouquier entraîna dans sa destinée la plupart de ses collègues : les présidents, Herman et Scellier; Villate, le prêtre apostat, l'un des juges; deux artistes, Prieur et Châtelet; Renaudin et Leroy *dit* Dix-Août; Girard, Boyenval, Lanne, Foucault, Delaunay, Benoît, Verney, Dupommier. Ils périrent tous sur la place de Grève. Quelques autres furent acquittés.

Le tribunal du 8 nivôse ne jugea pas d'autres affaires. Le 21 floréal, Fréron demanda l'abolition du gouvernement révolutionnaire et la suppression du tribunal. Au nom du comité de législation, Porcher alla plus loin et conclut à l'abolition de l'institution elle-même, « cette institution inutile, dispendieuse, réprouvée d'ailleurs par l'opinion publique de la France entière. » Un décret fut rendu en ce sens, et la loi du 10 mars 1793, cette loi fameuse qui avait établi le tribunal révolutionnaire et qui avait fait tant de victimes, fut abrogée le 12 prairial an III-31 mai 1795.

Depuis quelques jours, il était déjà rétabli sous un autre nom.

Depuis thermidor, le tribunal révolutionnaire, sous ses deux nouvelles formes, n'avait fait qu'accomplir les arrêts de la conscience publique contre quelques grands coupables oubliés. Sa tâche n'était pas épuisée; par les luttes qui agitaient la Convention, il était aisé de voir que les thermidoriens étaient tentés d'achever leur rôle de justiciers, tandis que les jacobins avaient hâte de prendre leur revanche. Une nouvelle journée se préparait : ceux qui la gagneraient n'épargneraient pas les vaincus.

Celle de germinal, anodine et avortée, n'en eut pas moins une conséquence immédiate : la déportation des anciens membres des comités, Collot d'Herbois, Billaud-Varennes, Barère et Vadier. Vadier fut enfermé à l'île Pelée, près de Cherbourg; Barère s'échappa ; Collot d'Herbois et Billaud-Varennes furent seuls transportés à la Guyane.

La journée de prairial fut plus sérieuse. Comme depuis, au 15 mai 1848, on vit la foule envahir l'assemblée, des représentants du peuple accepter l'investiture d'une mission révolutionnaire, prononcer ou dicter des décrets, et, sous la pression de l'émeute, organiser un gouvernement. Quand l'imprudence et la compromission furent complètes, la force armée arriva, la Convention reprit possession d'elle-même, et son premier acte fut de frapper les ennemis qui s'étaient offerts à ses coups.

Elle commença par ceux qui paraissaient les chefs de l'émeute, ou qui lui avaient prêté leur concours. Par décret du 4 prairial an III, une commission militaire fut nommée, qui entra immédiatement en fonctions. Elle jugea d'abord un groupe de gendarmes accusés d'avoir abandonné leur poste de l'Arsenal, de s'être mêlés aux agitateurs du faubourg Saint-Antoine, et d'avoir ainsi participé et aidé à la rébellion. Sur vingt-trois, cinq furent condamnés aux fers et dix-huit à mort. Ces derniers subirent leur peine le même jour (6 prairial), sur la place de la Révolution. Un mulâtre, inculpé d'avoir ouvert le feu; un lieutenant de gendarmerie; l'assassin du député Féraud; ceux qui s'étaient passé de main en main la pique qui portait sa tête, encoururent le même châtiment.

Des représentants du peuple qui s'étaient mêlés à l'émeute, onze furent mis en accusation. Rühl y échappa par le suicide; Prieur (de la Marne) et Albitte aîné, par la fuite; Forestier fut acquitté. Des sept autres, Peyssard fut seul condamné à la déportation, six à mort. C'étaient : Romme, l'auteur du calendrier révolutionnaire; il avait fait le rapport contre Carrier; Duroy, qui n'était pas un exalté; Soubrany, qui avait eu le tort de dénoncer Houchard; Duquesnoy, Goujon et Bourbotte s'étaient fait connaître par leurs excès dans les missions qu'ils avaient remplies; Duquesnoy avait dénoncé et conduit à la mort généraux, prêtres et quantité de citoyens qu'il traitait en suspects; Goujon s'était trouvé avec Bourbotte et Hentz en Alsace; Bour-

botte avait institué les sanglantes commissions de Noirmoutier, de Rennes et d'Angers. On sait comment, au sortir de l'audience, les six condamnés se passèrent le même couteau pour se poignarder; Romme, Duquesnoy, Goujon, y réussirent; Soubrany, Duroy et Bourbotte se manquèrent; on les porta à l'échafaud (29 prairial an III).

Un instant, on espéra avoir mis la main sur le chef du complot. Brutus Magnier, du fond de sa prison de Rennes, avait écrit mainte lettre, où il détaillait des plans d'insurrection. Ses lettres le trahirent, à moins qu'elles ne l'eussent servi; j'imagine que, trop connu à Rennes, il redoutait pour sa personne quelque accès de fureur populaire, et désirait se faire ramener à Paris. Ses vœux s'accomplirent. Devant la commission militaire, il se montra aussi téméraire dans ses paroles que dans ses écrits. Cependant, à la fin des débats, il parut s'excuser. La commission le traita en maniaque irresponsable, et ne le condamna qu'à la déportation [1].

La Convention n'arrêta pas ses vengeances aux acteurs de prairial; elle provoqua et accueillit les plaintes qui affluaient de toutes parts contre les représentants en mission et contre leurs agents. Déjà, à Bordeaux, sur l'initiative d'Ysabeau, Lacombe avait comparu devant une commission militaire, convoquée spécialement pour lui : il avait été condamné et exécuté le même jour (13 août 1794). Les membres de la commission d'Orange avaient été ramenés et emprisonnés à Paris; ils y languirent de longs mois, tandis que Maignet, qui, d'après un décret signé de Carnot, avait institué et soutenu la commission, s'accrochait aux thermidoriens et votait contre Carrier. L'attentat de prairial réveilla le souvenir de toutes ces horreurs et la nécessité de les châtier, non seulement sur les agents subalternes, mais sur les représentants du peuple qui les avaient autorisées et commandées. Si Cavaignac, collègue de Pinet et de Dartigoeyte, fut distingué d'eux à cause de sa conduite en prairial; si Carnot, réduit à se défendre, dut son absolution à l'interruption anonyme qui le baptisa « l'organisateur de la

[1] MM. Claretie et Wallon disent qu'il fut en effet déporté. Il a disparu : c'est tout ce qu'on peut affirmer; de sa déportation effective à Cayenne ou ailleurs, je n'ai trouvé trace nulle part. Cf. Claretie, *les Derniers Montagnards*, p. 272, et Wallon, *les Représentants du peuple en mission*, etc., t. V, p. 287.

victoire, » bien d'autres furent décrétés d'accusation : Laignelot, Lequinio, Laplanche, Borie, Javogues, Baudot, Pinet, Dartigoeyte, Joseph Le Bon, etc. C'est aux tribunaux criminels des départements que, d'après les nouvelles lois, revenait la mission de les juger ; mais, à l'exception de Joseph Le Bon, les autres, comme oubliés, bénéficieront du temps qui s'écoule et seront couverts par l'amnistie.

La dernière forme du tribunal révolutionnaire se produisit à la suite du 13 vendémiaire.

L'arbitraire de la Convention, qui cherchait à se perpétuer; les décrets de fructidor qui, soumis aux électeurs avec la Constitution de l'an III, n'avaient réuni, dans les départements, qu'une majorité douteuse et confuse et, à Paris, une minorité certaine; la déconsidération, et même la répulsion qu'excitait cette Convention agonisante où ne s'agitaient que des luttes de personnes, et quelles personnes! telles furent les causes du mouvement de vendémiaire. Depuis le commencement de la Révolution, c'était la première fois que les modérés descendaient dans la rue; on les confondait avec les royalistes. Foule nombreuse, mais sans chef; celui qu'elle avait était incapable ou traître. Ce ne fut ni une émeute ni un coup de main, mais une démonstration. Ceux qui y prirent part s'en sont, depuis, moqués, et, de son côté, le gouvernement la prit si peu au sérieux, que la répression en fut timide, et le résultat de cette répression presque dérisoire.

Deux jours après les troubles, la Convention créa trois conseils militaires : leurs fonctions ne devaient durer que dix jours. Ils avaient à juger les principaux instigateurs de la conspiration, et, sous ce nom, on rangeait l'état-major, les commissions d'exécution, ceux qui avaient tiré par les fenêtres, les journalistes qui avaient excité les citoyens à s'armer; toutes ces catégories étaient passibles de la peine de mort. Un député, Fayolle, objecta qu'on créait un nouveau tribunal révolutionnaire, où les citoyens seraient privés du bénéfice du jury; que la loi aurait d'ailleurs un effet rétroactif. Merlin (de Douai) répondit que, d'après le droit commun que Fayolle invoquait, le général de l'armée de l'intérieur serait tenu de convoquer un tribunal militaire, où seraient traduits tous les coupables, et alors, trente mille périraient! — « Votre intention, dit-il, n'est

que d'atteindre les chefs et de pardonner aux hommes égarés ; c'est donc une loi d'humanité qu'on vous propose. » Une loi d'humanité! On croirait à un sarcasme ; et pourtant, Merlin disait vrai.

Dès le 20 vendémiaire, les trois conseils entrèrent en activité : le premier au Palais-Égalité, le second à la section Lepeletier, le troisième au Théâtre-Français, c'est-à-dire à l'Odéon. Ils siégèrent jusqu'au 5 brumaire. Ils prononcèrent quarante-deux condamnations à mort, mais contre des absents ; deux seulement, au début, contre des présents, furent exécutées (Lebois et Lafond-Soulé) en place de Grève. La plupart des présidents et des secrétaires des sections révoltées étaient contumaces ; la peine n'atteignit que leurs noms. Danican était, lui aussi, en fuite ; il fut puni de mort et de la confiscation de ses biens. Il y eut des jugements de non-lieu et de légères condamnations, comme à un mois de détention ou à cinq cents livres d'amende.

Le 5 brumaire, les conseils du Palais-Égalité et du Théâtre-Français avaient terminé leurs opérations ; celui de la section Lepeletier fut prorogé pour continuer le procès Lemaître. Ancien secrétaire du Roi, ci-devant noble et agent des princes à Paris, il était le centre d'une active correspondance qui fut saisie. Ysabeau en lut des extraits à la tribune ; bien des gens y étaient nommés comme étant en rapport avec les princes : Cambacérès, qui eut à s'en défendre, le fit avec une mesure, une précision et une tranquillité convaincantes. Le procès dura du 5 au 18 brumaire. Lemaître fut seul condamné à mort ; ceux qu'on appelait ses complices, personnages obscurs du reste, furent condamnés à six mois, un an, deux ans et six ans de détention ; deux (dont l'un avait soixante-cinq ans) à la déportation.

Ce fut le dernier jugement rendu par le conseil militaire de la section Lepeletier.

Ces conseils de vendémiaire, sévères contre les contumaces, l'eussent-ils été au même degré contre des accusés présents? La haine officielle contre les royalistes était telle qu'il vaut mieux, pour l'honneur de ces conseils, que leur indulgence n'ait pas été mise à l'épreuve.

Cette indulgence, forcée ou volontaire, devait servir la cause des montagnards ; après avoir épargné les royalistes et quand ceux-ci paraissaient avoir gagné tant de terrain que Thibaudeau

accusait publiquement le chef des thermidoriens, Tallien, de s'être rallié à leur parti, la Convention était prête à pardonner même aux scélérats, s'ils avaient été républicains. D'ailleurs, au moment de quitter le pouvoir, n'était-il pas prudent de prendre quelques précautions contre des retours d'opinion ? Le 4 brumaire, sur la proposition des comités, l'assemblée vota l'abolition de la peine de mort et un article ainsi conçu : « La Convention abolit, à compter de ce jour, tout décret d'accusation ou d'arrestation, tout mandat d'arrêt mis ou non à exécution, toutes procédures, poursuites ou jugements portant sur des faits purement relatifs à la Révolution. Tous détenus à l'occasion de ces mêmes événements seront immédiatement élargis, s'il n'existe point contre eux de charges relatives à la conspiration du 13 vendémiaire dernier. »

Ainsi, amnistie générale pour les républicains, même pour les révoltés de prairial; amnistie pour les représentants qui avaient ensanglanté les provinces; amnistie pour les membres des commissions qui n'avaient pas été jugés, quelques crimes qu'ils eussent commis : l'ère des justes représailles était finie. Quant aux accusés de vendémiaire, aux émigrés rentrés, aux prêtres déportés ou sujets à la déportation, aux fabricants de faux assignats ou de fausse monnaie, ils étaient formellement exclus de l'amnistie.

La Convention en réserva le bénéfice aux représentants du peuple et à leurs agents : les soustraire à la peine, c'était une manière de les juger.

II.

JURIDICTIONS DE DROIT COMMUN

Concurremment avec ces tribunaux extraordinaires et purement politiques qui, sous des noms divers, continuèrent jusqu'à la fin de la Convention la justice révolutionnaire, il y eut deux juridictions que j'appelle de droit commun, bien que, sous un régime constitutionnel, on devrait les considérer comme des juridictions d'exception : les commissions militaires et les tribunaux criminels. En outre de leur compétence ordinaire, elles étaient chargées de juger les prêtres déportés ou sujets à la déportation et les émigrés rentrés. Les émigrés pris les

armes à la main ou dans un rassemblement armé étaient traduits devant les commissions militaires; les autres devant les tribunaux criminels; mais il arrivera plus d'une fois que ces compétences diverses se confondront, et, par exemple, que de paisibles prêtres, qui n'étaient coupables que d'être rentrés de l'exil et d'exercer leur ministère, seront déférés aux commissions militaires.

Le coup d'État du 9 thermidor ne changea rien, soit à l'organisation de ces juridictions, soit aux lois cruelles qu'elles étaient chargées d'appliquer. Tandis qu'à Paris, au centre du gouvernement, sous la pression de l'opinion publique et même de la majorité de la Convention, le tribunal *dit* révolutionnaire perdait, à chacune de ses transformations, de son caractère et de ses procédés arbitraires, les commissions militaires et les tribunaux criminels gardèrent leurs formes sommaires, instruments de condamnations rapides et sûres. A la Convention, nul ne protesta; nul ne s'avisa que la hache révolutionnaire, émoussée à Paris, conservait en province tout son tranchant. On employait toutes les précautions d'instruction préalable et de temps pour juger Carrier et Fouquier-Tinville, on acquittait les plus odieux scélérats; mais, qu'il s'agît d'un prêtre ou d'un émigré, condamné sur simple constatation d'identité, il était exécuté le jour même.

Quatre mois après thermidor, une loi nouvelle (25 brumaire an III) résuma et renforça les lois antérieures contre les émigrés; soit par des décrets, soit par des circulaires ministérielles, le gouvernement tint la main à leur exécution; même, avant de se séparer, comme pour imposer au Directoire un programme de conduite, la Convention fit encore la loi du 4 brumaire contre les prêtres et les émigrés; ils étaient en dehors de toute loi, ils n'avaient droit à aucune justice : *adversus hostem æterna auctoritas esto.*

§ 1. — *Commissions militaires*

Il en faut distinguer deux sortes : les unes, d'allure toute révolutionnaire et de tradition terroriste, nommées par les représentants du peuple en mission; les autres, que convoquait et composait le général de la division au fur et à mesure des cas qui se présentaient.

Celles de la première catégorie avaient été supprimées, dès

avant thermidor, par le décret du 19 floréal an II; mais il en survécut ou il en fut créé trois autres : 1° à Valenciennes; 2° à Noirmoutier, puis à Nantes; 3° à Bruxelles.

Valenciennes était restée quelques mois au pouvoir des Autrichiens. Quand cette place rentra sous la domination française, le vainqueur n'eut pas seulement l'orgueil, mais l'arrogance et l'arbitraire de la victoire. On arrêta les magistrats que les Autrichiens avaient forcés d'administrer la ville; nous les retrouverons plus loin devant le tribunal de Douai. Les représentants en mission, Lacoste, Frécine et Bellegarde, nommèrent une commission militaire (22 septembre 1794); elle avait pour président un sieur Cathol, chef de bataillon au 102e régiment; après le 18 fructidor, ce même officier présidera la commission militaire de Paris qui fut si cruelle aux émigrés [1].

Ce furent d'abord des émigrés, pris les armes à la main, qu'elle eut à juger. En deux jours, elle condamna à mort six officiers ou soldats, puis un huissier, un laboureur et un officier de cavalerie. J.-B. Lacoste étendit la compétence de la commission à tous les prévenus d'émigration qu'on trouverait dans les communes rentrées sous le pouvoir de la république, ainsi qu'aux prêtres déportés. Or, par une étrange fiction, ces individus, qui étaient revenus pendant la domination autrichienne, étaient réputés émigrés rentrés en France, parce que la ville était redevenue française.

Le 13 octobre, la commission condamna à mort sept personnes, dont trois militaires, un laïque et trois prêtres, les uns pour abandon du drapeau, les autres comme émigrés rentrés. Au même titre, les mêmes rigueurs tombèrent sur des religieuses et des prêtres considérés comme émigrés rentrés. Des prêtres, c'était la loi, bien qu'elle fût barbare; mais des religieuses, des femmes! Il s'agissait de onze Ursulines qui, chassées de Valenciennes, s'étaient, en octobre 1792, retirées à Mons dans un couvent de leur ordre; quand les Autrichiens s'emparèrent de Valenciennes, elles y revinrent. Elles furent arrêtées par les Français comme émigrées rentrées, et, après deux mois de détention, elles comparurent devant la commission militaire. Elles avouèrent toutes qu'elles étaient allées à Mons ; la supérieure,

[1] Cf. *La Terreur sous le Directoire*, p. 108-117, et *le 18 fructidor*, p. 158-258.

Clotilde Paillot, fit observer qu'elle était seule coupable, puisque, comme supérieure, elle avait ordonné à ses sœurs non seulement d'aller à Mons, mais d'en revenir. Les juges ne s'inquiétèrent pas de cette défense; ils refusèrent de considérer qu'ils avaient sous les yeux de simples femmes, dont l'émigration ou la rentrée importait peu à la république et à la sûreté générale, et, *le tout vu et mûrement examiné, en leur âme et conscience et à l'unanimité*, ils les déclarèrent coupables d'émigration et d'être revenues exercer sous la protection de l'ennemi des fonctions qui leur avaient été interdites; elles furent condamnées à mort.

Avec ces religieuses et à chaque fournée (car il y en eut deux), comparurent quatorze prêtres, religieux ou curés de la ville ou des environs : sauf un prêtre et une religieuse, contre lesquels l'accusation manquait de base, tous furent condamnés. Les prêtres administrèrent le saint viatique aux religieuses; elles marchèrent au supplice en chantant les litanies de la sainte Vierge et le *Te Deum* (17 et 23 octobre 1794).

Quinze autres prêtres subirent encore la peine capitale.

Ainsi, sauf quelques condamnations qu'on peut estimer justifiées contre des militaires, la plupart portèrent contre des prêtres et des religieuses. Quels ennemis pour des vainqueurs! Les laïques furent traités avec moins de sévérité. Le 22 janvier 1795, la commission fut supprimée et ses attributions transférées à la deuxième section du tribunal criminel du Nord, séant à Douai. Nous verrons plus loin qu'il procédera dans de tout autres conditions [1].

La commission de Noimoutier, malgré l'arrêté général du 19 floréal an II, avait été maintenue en fonctions, sans qu'on sût bien la date de l'arrêté du Comité de salut public qui l'avait prorogée. Du 1er prairial au 16 thermidor an II, elle prononça, il est vrai, plusieurs centaines d'acquittements et seulement quatre condamnations capitales. Mais la nouvelle du 9 thermidor, connue le 15 au soir ou le 16 au matin, jeta la commission comme dans un accès de représailles : en une seule audience, vingt-deux personnes furent condamnées à mort, dont treize femmes de dix-neuf à soixante-huit ans, accusées d'avoir pro-

[1] Wallon, *op. cit.*, t. V, p. 152-169; Clotilde Paillot, supérieure des Ursulines, était parente de l'érudit historien.

voqué l'emprisonnement et le massacre des patriotes pour travailler au rétablissement de la royauté. Le 17, en revanche, sur dix-huit prévenus, dix-sept furent acquittés; un sieur Danicourt fut condamné à mort comme déserteur [1].

Le 19 thermidor, Bô, représentant du peuple, donna l'ordre à la commission de venir à Nantes. De quel droit, en vertu de quelle autorisation du Comité de salut public ? On ne le dit pas. L'agent national et les membres du Comité de surveillance demandèrent aux membres de la commission de justifier de leurs pouvoirs; ils invoquèrent deux arrêtés de Bô, mais il fallait ajouter l'arrêté du Comité de salut public; on ne le retrouva pas. La commission n'en siégea pas moins du 27 thermidor an II au 17 frimaire an III, c'est-à-dire pendant près de quatre mois; la Convention le savait, les comités ne l'ignoraient pas : leur silence valut autorisation. D'ailleurs, Ruelle, alors en mission à Nantes, maintint la commission en exercice : c'était reconnaître sa validité.

Cette commission rendit deux cent sept jugements, parmi lesquels douze condamnations à mort [2]; le surplus (195) se com-

[1] Dans son nouveau livre, *la Justice révolutionnaire à Nantes et dans la Loire-Inférieure*, M. Alfred Lallié a donné la liste de tous les individus qui ont comparu devant cette commission (p. 392-414); j'y renvoie volontiers le lecteur. Sur le massacre du 16 thermidor, cf. *Revue de Bretagne et de Vendée*, 1881, un article très intéressant et très détaillé de M. le docteur Viaud-Grandmarais; le texte du jugement, p. 115 et suiv.

[2] Le nombre en est assez mince pour que nous puissions passer en revue les noms des victimes et les motifs de condamnation. Ainsi 1° Thomas dit Montaigu; il n'avait que dix-huit ans et était volontaire au 1er bataillon de la Vienne; on l'accusait d'avoir quitté son poste et porté des ustensiles et des matières pour faire des balles (28 thermidor). — 2° et 3° Boullemer et Siré avaient « commandé les brigands » (29 thermidor). — 4° et 5° Pierre Macé et veuve Dubois, sous inculpation d'intelligences avec les brigands, d'avoir logé des prêtres réfractaires et d'avoir provoqué au rétablissement de la royauté (6 fructidor). — 6°, 7°, 8° Martineau, vingt-deux ans, Seigneuret et Julienne Ripoche, couturière, courriers et éclaireurs dans leurs armées, trouvés munis de cartouches et d'un ordre signé Charette et Renaud de la Maldemie et l'un d'eux porteur de quinze livres de poudre (7 fructidor). — 9° Sourice, Victor, déserteur de son régiment de dragons, aide de camp de Fleuriot de la Fleuriais, etc. (9 fructidor). — 10° Riou, Joseph, vingt-sept ans, chirurgien de Charette, l'a suivi dans divers combats pendant cinq mois (23 fructidor). — 11° Roland, ci-devant curé de Saint-Étienne de Mer Morte, avait vécu avec les insurgés et rempli son ministère au milieu d'eux; il avait soixante-trois ans (24 fructidor); il y eut sursis pour les époux Médard qui l'avaient nourri et logé pendant trois semaines. — 12° et 13° Paillardy et Saguy, fermiers, avaient suivi les armées des brigands en armes et décorés de la cocarde blanche et noire; pendant l'exécution, ils crièrent : *Vive le Roi!* (27 fructidor). Alfred Lallié, *op. cit.*, p. 396-414.

posait de cent quinze acquittements, quarante-huit envois dans des communes déterminées, vingt-cinq renvois, six condamnations à la prison, une aux fers. Ces résultats sont à noter et presque à louer, lorsqu'on voit figurer, parmi les juges de cette commission, Obrumier fils et Hudoux, anciens juges de celle d'Angers, connus par leur odieux et sanguinaire passé. La dernière condamnation à mort fut prononcée le 27 fructidor. A partir de cette date jusqu'au 17 frimaire, il n'y a plus guère que des acquittements ou des mises en surveillance dans des communes désignées.

A Bruxelles, la commission militaire ne frappa que des Français. Tout Français rencontré en Belgique par l'armée victorieuse n'était pas considéré comme résidant en pays étranger et hors d'atteinte des lois françaises; par le fait de la conquête, le pays était devenu français; l'émigré qui ne l'avait pas quitté était donc réputé habiter un sol français, et, par conséquent, se rendre passible des peines réservées aux émigrés rentrés. A l'arrivée de l'armée française, qu'aurait-il dû faire? Fuir, fuir dans un pays qu'elle n'occupât pas encore, comme en Hollande ou en Allemagne. Voilà ce qu'exigeait la loi, et, soit par obéissance, soit par instinct de conservation, c'est ce qu'avaient fait deux fois, en 1792 et en 1794, la plupart des prêtres et des émigrés réfugiés en Belgique, se rendant bien compte du sort qui les attendait.

Nous n'avons pas la liste complète des victimes de la commission militaire de Bruxelles; nous savons seulement qu'il y en eut dix-huit :

1° Le 14 juillet 1794, un émigré; 2° le 26, Jean-François-Joseph Martin, chanoine, secrétaire général et assesseur de l'archevêché de Cambrai; 3° et 4° le 18 septembre, deux prêtres, âgés de quatre-vingt-deux et quatre-vingt-huit ans; 5° et 6° François et Alexandre la Gache, âgés de vingt-trois et vingt-cinq ans, nés à Tournai, demeurant à Aire en Artois, ex-caporaux au régiment de Béon, pris tous deux à la reddition de Bois-le-Duc, écroués le 23 brumaire an III; 7° André-Joseph Jauquoi, âgé de vingt-six ans, né à Valenciennes, ayant déserté avec Dumouriez, resté en Belgique et engagé dans le corps de Béon; 8° le 10 décembre 1794, Coirrier, de Clermont-Ferrand; 9° Monnier, Étienne, jardinier à Beauregard (Puy-de-Dôme); 10° et 11° le

26 janvier 1795, Jean-François Behal, soixante-douze ans, né aux Bœufs (Somme), curé à Bellenglise, près Saint-Quentin, sorti de France le 18 octobre 1793, et, le 15 février suivant, Pierre-François Doby, soixante-neuf ans, né à Cambrai, chanoine de la collégiale de Walincourt, près Cambrai, sorti de France en janvier 1793; tous deux furent arrêtés à Grosage, près Ath, dans la maison du vicaire, en chemin pour rentrer en France; ils moururent, dit-on, avec de grands sentiments de piété [1].

On peut croire que ces dix-huit personnes (dont nous ne possédons que quelques noms) ne furent pas les seules que frappa la commission militaire de Bruxelles [2]. Nous la retrouverons plus loin, sous le Directoire.

Dans la période voisine de thermidor, nous avons à signaler deux condamnations isolées. Dans le Cantal, un prêtre nommé Filhol ne s'était pas déporté. On l'arrêta; sur l'heure, les gendarmes qui l'avaient découvert se formèrent en commission; il fut jugé et exécuté immédiatement derrière le chevet de l'église de Mauriac. — Claude Gilberge, curé de Châtelain, près Château-Gontier, avait soixante-six ans lors de la déportation de 1792. Retenu par son grand âge, il resta parmi les siens, continuant l'exercice du ministère. Il fut arrêté et, le 9 août 1794, traduit devant une commission militaire à Château-Gontier. Elle le condamna à mort « pour avoir entretenu une correspondance contre-révolutionnaire, fanatisé les esprits faibles par des écrits hypocrites et mensongers; excité à la révolte ses paroissiens par le récit de plusieurs miracles opérés en faveur des prêtres fidèles à leur religion; le tout par une imagination perfide et cruelle, pour grossir le nombre des satellites du crime et aiguiser ses poignards liberticides. » La république se croyait bien faible, pour mettre à mort de pareils adversaires !

Vers la fin de 1794 et dans les sept premiers mois de 1795, la justice des commissions militaires semble avoir désarmé; nous disons celle des commissions militaires, car, comme nous le verrons plus loin, les tribunaux criminels comptaient dans cette période un certain nombre de victimes, sans oublier celles

[1] J'emprunte les éléments de cette liste à une précieuse étude de M. P. Verhaegen sur *le Tribunal révolutionnaire de Bruxelles*, note p. 26; au catalogue de Prudhomme et aux *Martyrs de la foi*, de l'abbé Guillon.

[2] Vid. *infra*, p. 85.

que, sans jugement, sous prétexte de chouannerie, faisaient sommairement les colonnes mobiles.

Cette apparence d'accalmie fut bientôt troublée par la descente des émigrés à Quiberon et par la défaite que le général Hoche leur y infligea.

Il y avait, qui le niera ? matière à sévir. Quelques mois après les pacifications de la Jaunaie, quand Charette et Stofflet avaient posé les armes ; quand, des deux côtés, la joie d'une réconciliation semblait avoir couvert les haines de la veille, tout à coup, la guerre recommence et l'Angleterre jette sur nos côtes une armée d'élite. Quel qu'ait été le résultat, on peut dire que jamais pareil effort n'avait été fait, et que, responsable du gouvernement, la Convention mesura sa vengeance au danger qu'elle avait failli courir.

Cependant, elle avait vaincu; tant par le défaut de concert entre les émigrés que par les habiles dispositions du général Hoche, de cette armée d'envahisseurs il ne restait plus que quelques centaines de prisonniers : le surplus s'était rembarqué, les chouans s'étaient dispersés, les troupes républicaines étaient dirigées ailleurs. Que faire de ce millier d'hommes que la république avait en son pouvoir ? Avant la bataille, le 10 juillet, Hoche écrivait à un représentant du peuple : « Je profiterai de toutes les circonstances pour assurer le succès des armes de la république, en cherchant toujours à distinguer l'erreur du crime. Il est impossible, cruel et impolitique de songer à détruire six ou sept mille familles qui ont été entraînées à Quiberon par l'erreur ou le prestige. » Il y avait donc des distinctions à faire entre les soldats qui obéissent et les chefs qui commandent. Sans doute, ces soldats n'étaient pas de ceux qu'une loi inflexible appelle aux armes; c'étaient des engagés volontaires, entraînés par leurs convictions, responsables de leur initiative. Mais leur nombre même faisait une condition de la clémence. On frappe les chefs, on prend d'autres mesures contre les soldats. Lorsque Bonchamp avait demandé et obtenu la grâce de quatre à cinq mille républicains prisonniers, avait-il obéi à d'autres sentiments qu'à celui de la pitié pour des hommes désarmés et à celui de la fraternité pour des Français ? Ce jour-là (16 octobre 1793), certes, il n'y avait pas eu capitulation.

Y en eut-il une à Quiberon ? La réponse n'est guère douteuse

aujourd'hui. A quelque opinion qu'on s'arrête, il y avait un grand et noble parti à prendre : personne ne l'osa. Le premier, Hoche, sous prétexte d'affaires de guerre, se déroba; Tallien, à qui thermidor avait conféré tant de puissance et de crédit, craignit d'assumer la responsabilité de la clémence; il voulut en référer à la Convention. A chaque tour de roue qui l'en rapprochait, ses sentiments se modifiaient au point que le héros du 9 thermidor an II, qui, ce jour-là, avait renversé une tyrannie homicide, une année après, à pareil jour, monta encore à la tribune, mais pour fulminer une déclamation meurtrière contre des ennemis désarmés. Il le fit, aux applaudissements de la Convention; elle avait décrété d'accusation ses proconsuls de l'an II; elle qui les avait envoyés, qui leur avait conféré leurs missions, qui avait couvert leurs actes tantôt de son approbation et tantôt de son silence, elle venait de les désavouer, et voilà que, revenant à ses anciennes violences, elle tolérait que le sang français fût versé à flots par d'aveugles commissions militaires ! !

Les thermidoriens, ces fils de Danton, se révélaient dignes de lui. Sa science et son habileté politiques avaient toujours consisté à résoudre les difficultés en se montrant prodigue du sang d'autrui. Ainsi, en septembre, pour ne pas être dépassé par Marat, il organisait le massacre des prisons; en janvier 1793, la mort du roi; le 10 mars, la création du tribunal révolutionnaire; le 17 septembre, la loi des suspects, avaient servi ses passions et ses craintes. Menacés par Robespierre, les thermidoriens avaient montré de l'audace; mais, couverts de sang pour la plupart, ils tremblèrent devant leur œuvre, et, pour se faire pardonner leur passé, ils rejetèrent la Convention dans la voie sanglante où elle ne marchait plus qu'à regret. La Terreur finie, ils la ressuscitèrent, et, ce qu'ils n'essent pas osé à Paris, sous leurs yeux, dans une grande ville, ils permirent qu'on le fît à cent lieues de là, sur le plateau de la Garenne, sur les bords sauvages de l'Armor ou sur quelque lande déserte.

On connaît l'histoire de ces massacres. Le 9 thermidor an III, mouraient Sombreuil et Mgr de Hercé, avec quatorze prêtres et quelques émigrés; puis, du 29 juillet au 26 août, sous les ordres impitoyables du général Lemoine, qui pourtant ne doit pas porter seul le fardeau de ces hécatombes, quatre commissions prononcè-

rent chaque jour des sentences capitales qu'on exécutait chaque jour. Il y eut des sursis. Vain espoir! dans les derniers jours, on acheva de vider les prisons, et les sursis aboutirent à la mort. Sept cent dix victimes, suivant les états du général Lemoine; neuf cent cinquante-deux, en comprenant celles qui furent fusillées immédiatement après la bataille ou qui moururent dans les prisons, tel est le bilan de ces hécatombes de Vannes et d'Auray [1]. La mort des chefs ne suffit pas aux bourreaux, il leur fallut la foule; pendant vingt-huit jours consécutifs, il y eut des fusillades ininterrompues. Les commissions ne se lassèrent pas de condamner; le géneral Lemoine, de faire exécuter; dans la Convention, personne ne se leva pour protester contre ces meurtres et pour arrêter l'effusion du sang français. — Et, depuis un an, la Terreur, disait-on, était finie! Il faut se reporter au tribunal du 22 prairial pour retrouver, quotidiennement et de suite, pareil contingent de victimes.

Ces *fournées* caractérisent la période de la Convention; nous n'en rencontrons pas d'analogues sous le Directoire. Pourtant, il s'en fallut de peu que, par l'acharnement de Merlin (de Douai), les naufragés de Calais, au nombre de cinquante-trois, n'eussent, au début même du nouveau régime, alimenté cette soif de sang. Cette fois, à deux reprises, les commissions militaires résistèrent; le tribunal de cassation leur donna raison; tandis que le conseil des Cinq-Cents cédait aux vœux du gouvernement, le conseil des Anciens se refusa à le suivre. La procédure se prolongea pendant quatre ans : les naufragés, traînés de prison en prison, ne durent la vie et la liberté qu'à l'intervention toute-puissante du vainqueur de brumaire (8 décembre 1799) [2].

Le 28 décembre 1795, on exécuta à Paris le comte de Geslin, trouvé porteur d'assignats faux et de lettres de Charette et de généraux royalistes. La commission s'était ajournée pour laisser au prévenu le temps d'informer son défenseur. Merlin (de Douai) écrit aussitôt : « La loi ne dit pas un mot des défenseurs officieux; son silence à leur égard est une prohibition de

[1] Cf. Eug. de la Gournerie : *Les Débris de Quiberon*, in-8, 1875; Alfred Nettement : *Quiberon, souvenirs du Morbihan*, 1869.

[2] J'ai exposé toutes les phases de cette affaire dans *la Terreur sous le Directoire*, p. 21-23, 28, 139-141.

les admettre quand il s'agit d'émigrés.... Dans le jugement d'un émigré, il ne s'agit que de constater un fait. » Or, à cette date même, le même Merlin (de Douai) rédigeait la loi qui organisa, dans des conditions de libérale équité, le tribunal du 8 nivôse. Ce n'était pas chez lui contradiction de jurisconsulte, c'était parti pris contre les émigrés. La loi du 22 prairial était abolie; Merlin en avait recueilli et en appliquait l'esprit.

Ses circulaires portent la marque de cette ardeur persécutrice. Par l'une (8 janvier 1796), il profitait de la réunion de la Belgique pour y réclamer les prêtres français réfractaires qui s'y étaient réfugiés; par l'autre (10 février), il demandait aux administrations centrales de correspondre entre elles pour atteindre les suspects qui passaient d'un département à un autre; par une troisième (12 mars), il mettait en mouvement gendarmerie, garde nationale, colonnes mobiles, « pour ne laisser au *crime* aucun espoir d'impunité. » Le Directoire n'était pas dans d'autres sentiments ; on connaît la célèbre circulaire du 3 décembre 1795 : « Déjouez leurs perfides projets.... Désolez leur patience, etc., » et celle de Bénézech, ministre de l'intérieur, du 13 janvier 1796 : « L'indulgence n'eût fait qu'entretenir la contagion du mal et il [le législateur] a voulu l'extirper jusqu'à la racine. »

Voici les condamnations capitales que prononcèrent les commissions militaires.

D'abord, quelques prêtres. C'est toujours le même délit : ou être rentré après s'être déporté, ou ne pas s'être déporté.

Alexandre-Denis Girardot, chanoine régulier de la congrégation de Sainte-Geneviève, diocèse d'Angers, n'avait pas quitté sa paroisse (La Rouaudière, près Craon) ; il s'était caché pendant la Terreur. Le 16 mars 1796, il fut arrêté par des gardes nationaux ; il était, dit-on, porteur d'une lettre qui le rendait suspect de correspondance avec les royalistes. Condamné le 17 mars, c'est-à-dire dès le lendemain, comme partisan de la royauté et prêtre réfractaire, il fut exécuté le jour même [1].

[1] Abbé Guillon, *op. cit.*, t. III, p. 201. Dom Piolin, qui le reproduit presque textuellement, ajoute ce qui suit : « En 1822, au cours d'une mission prêchée à Craon, les jésuites de Laval firent recueillir les restes de l'abbé Girardot; on les porta processionnellement au pied de la croix de mission; un

Martial de Savignac, curé de Vaiges (Mayenne), avait été mis en réclusion comme les autres prêtres du département. Relaxé pour se déporter, il n'en eut garde ; mais, par mesure de sécurité, il se mêla aux rangs de l'armée catholique et royale, et y exerça son ministère. Après la défaite du Mans, il revint aux environs de sa paroisse et y resta assez tranquille. Le 29 avril 1796, il était à Bazougers, lisant son bréviaire dans le jardin de la maison qui lui donnait asile, lorsqu'il aperçut les soldats qui venaient l'arrêter. Pour ne pas compromettre ses hôtes, il franchit la haie du jardin et passa dans un champ. C'est là qu'on l'arrêta. On le conduisit à Meslay, puis à Laval, où il fut écroué au château. La commission militaire, secrètement sollicitée et cédant à la faveur générale qui entourait l'accusé, ne le condamna qu'à quinze ans de fers; mais, sur la plainte de quelques officiers, le conseil de revision cassa le jugement, et une nouvelle commission prononça la sentence capitale (9 mai 1796).

Grâce aux soins de Mlle Suzanne Loyand, dont le zèle religieux a laissé de si profonds souvenirs chez les habitants de Laval, le condamné put s'entretenir avec un prêtre. Il était calme, souriant même. Il écrivit à ses paroissiens. L'heure venue, il dit les prières des agonisants, bénit Mlle Loyand, et s'avança, tout en priant, vers la place du Gast, qui devait être le lieu de son supplice [1].

Les condamnés qui vont suivre sont des laïques.

Le vicomte de Briqueville n'était pas seulement un émigré, mais un chef de chouans qui, sans avoir encore combattu en France, venait d'y débarquer pour organiser la guerre. Avant la Révolution, il était major dans le régiment de Roussillon-infanterie. Il avait fait avec les émigrés la campagne de 1792; puis, il s'était retiré en Angleterre. En septembre 1794, il retourna en Allemagne comme capitaine du régiment de Castries, maréchal de camp et maître général de la cavalerie. En décembre, il se

prédicateur prononça son panégyrique. Une relique du martyr fut déposée dans le sanctuaire de la Rouaudière, son ancienne paroisse, renfermée dans le mur près du maître-autel et recouverte d'une inscription qui mentionne ces faits. » *L'Église du Mans pendant la Révolution*, t. III, p. 311-312.

[1] Abbé Guillon, *op. cit.*, t. IV, p. 593. Il raconte encore que les prêtres du canton ont conservé les corporaux et les purificatoires qui avaient servi au curé de Vaiges et qu'ils ne se permettent d'en user eux-mêmes qu'aux jours de grandes fêtes.

retira à Jersey avec son régiment. Au mois de mars 1796, il se mit à la disposition de Frotté, qui lui donna le commandement de tout le nord du département de la Manche.

Le 12 germinal, il débarqua entre Granville et Régneville et prépara le soulèvement. Il avait pris résidence chez Simon des Noiresterres, ex-noble, habitant Sainte-Mère-Église comme marchand de chevaux. Un ancien chouan le dénonça, il fut arrêté chez Mme d'Osbert, née Lerévérend, qui fut arrêtée aussi avec son frère. On le conduisit à Carentan, puis à Coutances, où commandait le général Lemoine, l'homme des commissions de Vannes et d'Auray. Traduit immédiatement devant la commission militaire, il essaya de revenir sur ses premiers aveux, mais en vain. Il fut immédiatement fusillé (29 mai 1796). Mme d'Osbert, Mme Lesauvage et Simon des Noiresterres furent relaxés [1].

L'ordre chronologique nous amène six hussards de Choiseul; ceux-ci ne s'étaient pas embarqués à Stade avec leurs camarades; ils s'étaient présentés à la frontière pour rentrer comme ouvriers. On n'admit pas leur allégation; traduits devant la commission militaire de Bruxelles, ils furent condamnés et exécutés le 12 août 1796. Du moins, ils n'étaient pas naufragés.

Le 26 novembre, à Paris, un émigré, M. de Cussy, dînait en compagnie de quelques amis; on l'arrête, on le juge, on le condamne, on le fusille; à peine s'écoule-t-il vingt-quatre heures entre son arrestation et sa mort.

Une femme même fut victime de ces commissions. Marie du Crozet, veuve de J.-B. de Vaugirard, qui avait été tué pendant le siège de Lyon, fut traduite le 6 avril 1797 devant une commission militaire de cette ville, « comme ayant sollicité son mari de venir se joindre aux rebelles, les recevant chez elle et faisant maltraiter les patriotes [2]. »

On a pu reconnaître que la plupart de ces prêtres ou de ces émigrés, n'ayant pas été pris les armes à la main ou dans un

[1] Sarot : *La Chouannerie devant la justice répressive et en particulier devant la juridiction militaire de la Manche*, p. 52 et suiv. — Le vicomte de Briqueville avait le chagrin de voir sa femme professer les idées républicaines et élever son fils dans ces idées. Colonel sous l'Empire, celui-ci marqua dans les luttes parlementaires de la Restauration, où il joua un rôle tout opposé aux convictions de son père.

[2] *Tableau des contre-révolutionnaires mis à mort à Commune-Affranchie*, n° 1660.

rassemblement armé, n'étaient justiciables que des tribunaux criminels; mais, devant les commissions militaires, Merlin rencontrait une sorte de docilité ou plutôt de discipline professionnelle qui garantissait la condamnation. Ses préférences allaient donc à ces commissions, en dépit des lois qu'il avait rédigées lui-même. C'est ainsi qu'en janvier 1797, il fit traduire en conseil de guerre l'abbé Brotier et La Villeurnoy, un prêtre, un ancien maître des requêtes! Merlin imagina de les accuser d'embauchage. Le Corps législatif proteste, on passe outre. Les accusés invoquent l'incompétence du conseil de guerre : le tribunal de cassation admet leur pourvoi et ordonne que les pièces soient apportées à son greffe. Merlin ne l'entend pas ainsi; il enjoint au conseil de guerre de poursuivre l'audience : « Vous avez dû juger sans désemparer.... Les jugements militaires sont prompts, et ceux qu'ils frappent doivent être exécutés sur l'heure, à l'instant, sur-le-champ. » Protestation du tribunal de cassation; les Cinq-Cents passent à l'ordre du jour. Les accusés ne furent condamnés qu'à quelques années de réclusion, que le Directoire transformera, après fructidor, en une déportation meurtrière à la Guyane.

Si cette intervention continuelle d'un ministre de la justice constitue un scandale révoltant, il faut constater, à la décharge des commissions, qu'une ou deux résistèrent : c'est peu, mais c'est assez pour montrer que d'autres auraient pu faire de même.

§ 2. — *Tribunaux criminels*

Ces tribunaux formaient, dans l'origine, une juridiction normale et organique; ils remontaient aux décrets de janvier, juillet et septembre 1791. Il y en avait un par département. Chaque tribunal était composé d'un président et de trois juges, pris et renouvelés tous les trois mois dans le personnel des tribunaux de district. Le président, l'accusateur public et le greffier étaient nommés par les électeurs du département, les deux premiers pour six années, le greffier à vie; les juges de district sortaient aussi de l'élection. Deux jurys, l'un d'accusation, l'autre de jugement, complétaient cette organisation.

La Convention renversa ces dispositions. Après avoir décrété (22 septembre 1792) le renouvellement intégral des corps judi-

ciaires, elle supprima les garanties de capacité chez les électeurs et chez les élus; le suffrage universel fut appelé à désigner les électeurs; quant aux magistrats, il suffisait d'avoir vingt-cinq ans d'âge et une année de domicile et de n'être pas en état de domesticité. On appliquait les théories de Danton, l'étrange ministre de la justice d'alors. Plus tard, la Convention décida encore que les juges des tribunaux civils et criminels seraient tenus d'opiner en public et à haute voix.

Cependant, la nouvelle magistrature qui sortit de ces élections se ressentait encore trop du caractère professionnel de la précédente pour donner toute satisfaction à l'esprit de bouleversement; les représentants en mission y pourvurent, et, en mainte ville, usant de leurs pleins pouvoirs, ils destituèrent les juges élus et leur nommèrent d'office des remplaçants. Ils firent plus : les tribunaux criminels furent érigés en tribunaux révolutionnaires. Ce n'était pas un simple changement de nom : ces tribunaux avaient désormais deux juridictions et deux organisations différentes : juges des crimes de droit commun, ils conservaient les formes de la justice ordinaire, instruction préalable, jury, recours en cassation; juges des crimes de contre-révolution, plus d'instruction, plus de jury, plus de recours en cassation : toutes les garanties légales étaient retirées aux accusés.

Le coup d'État de thermidor ne changea rien soit à cette organisation révolutionnaire, soit aux lois qu'elle avait à appliquer. C'était contre les émigrés rentrés et les prêtres déportés que cette juridiction avait à procéder : elle le faisait dans les conditions sommaires que nous avons constatées chez les commissions militaires et avec la même rapidité. Tout au contraire, lorsqu'il s'agissait des scélérats qui avaient ensanglanté Vaucluse, le Gard, le Pas-de-Calais, à ceux-ci, les tribunaux criminels réservaient les garanties ordinaires, instruction, jury et cette garantie suprême, une instruction à l'audience lente, patiente, toute favorable aux accusés. Nous avons eu déjà à signaler ce contraste à propos des commissions militaires.

L'ordre des dates et les physionomies successives des procédures se prêtent à ce que nous rangions cet exposé en trois périodes : l'une, de thermidor an II à pluviôse an III; l'autre, qui embrassera la fin de la Convention, où se placent les procédures politiques contre la commission d'Orange, celle de Nimes et Jo-

seph Le Bon ; la troisième, sous le Directoire, du 8 frimaire an IV au 3 fructidor de la même année. En 1797, nous ne rencontrons pas de condamnations.

Première période *(10 thermidor an II-18 pluviôse an III)*. — Loin de ressentir l'effet du coup d'État qui venait de se produire, il semble que les tribunaux criminels y restèrent indifférents ou étrangers. Dans les sept mois de cette première période, quatorze tribunaux prononcèrent trente-huit condamnations, toutes, sauf trois ou quatre, contre des prêtres.

Dans l'Aisne, à Laon, trois furent condamnés dans les dix jours qui suivirent le 9 thermidor : Ch. Bernard, Lepouzé et Longuet.

Ancien curé de Le Haucourt, canton de Montdidier, Ch. Bernard avait résidé près de trente ans dans sa paroisse lorsque la loi de déportation l'obligea de la quitter. Muni d'un passeport, il se réfugia à Bruges. Malade, il rentra en France quelques mois après, et y resta une année entière. En janvier 1794, il tenta de réémigrer ; mais il fut arrêté en route, en compagnie d'un tisserand et d'un maçon porteurs comme lui de passeports faux.

Bien qu'on fût au fort de la Terreur, le tribunal de Laon ne brusqua pas l'affaire ; non seulement il relaxa les compagnons de Bernard, mais il donna à celui-ci un délai d'un mois pour prendre connaissance de l'instruction et préparer sa défense, « la défense, disait-il, étant de droit légitime lorsqu'elle est fournie par l'accusé lui-même. » C'est ce qu'il fit le 7 thermidor. Mais à quoi servirent ces délais, ce mémoire, cette apparence de justice ? Le 11, le tribunal, « considérant que Bernard n'avait pas prêté serment et qu'il était inscrit sur la liste des émigrés, » le condamna à la peine de mort [1].

Quelques jours après (19 thermidor), deux autres prêtres subissaient le même sort. MM. Lepouzé et Longuet avaient tous deux prêté le serment de 1790 et l'avaient tous deux rétracté ; ils s'étaient déportés l'un avec passeport, l'autre sans passeport, en Belgique. Ils y furent arrêtés comme ne se trouvant plus, par le fait de la conquête, en pays étranger, et renvoyés devant

[1] Combier : *Le Tribunal criminel de Laon*, t. I, p. 392-406.

leur département d'origine : le tribunal les condamna à mort comme déportés volontaires et ne pouvant, par conséquent, bénéficier de la loi de déportation [1].

Dans la Dordogne, le 17 thermidor, deux prêtres, Antoine Delpy et François Dartensec, réfractaires et infirmes, furent condamnés pour l'unique crime de n'avoir pas quitté la France.

Dans le Calvados, le 24 thermidor, même sentence capitale contre Jacques Riblier, prêtre, âgé de cinquante-huit ans, et Jeanne-Marie Guesdon, du même âge, marchande de fil, qui lui avait donné asile. Réfractaire et non déporté, c'était son crime : du reste, il ne disait la messe qu'en secret, à peine deux ou trois femmes y assistaient. Il confessait, il donnait la sainte communion. Jeanne Guesdon invoquait la liberté du culte ; on la condamna avec Riblier. — Le 9 fructidor, le même tribunal condamna encore, pour n'être pas sorti de France, François Armand Saint-Agnan, ex-noble et ex-vicaire à Sées.

C'était Nodier, le père du célèbre littérateur de ce nom, qui présidait le tribunal du Doubs. Quatre prêtres ou religieux, dont les noms et le dévouement religieux sont restés célèbres, éprouvèrent la rigueur de la justice. D'abord Augustin Roch, âgé de trente-trois ans ; l'un de ses cousins ayant été désigné pour l'échafaud, Augustin, qui était en Suisse, demanda à M. de Chaffoy, vicaire général, la permission d'aller prendre sa place. Il partit en mai 1794 : un prêtre intrus, jaloux de la préférence que lui donnaient les fidèles, le dénonça ; on l'arrêta, et avec lui la famille qui lui avait donné asile. C'était le 29 juillet : Roch comparut devant le tribunal et fut condamné le 1er août [2]. — Le 4 août, un bénédictin du couvent de Saint-Bénigne de Dijon, dom Chéruy, déguisé sous l'allure d'un marchand ambulant en coutellerie, fut surpris à deux lieues de la frontière ; il révéla son nom et son état aux douaniers. N'ayant pu justifier de son serment, il comparut le 1er septembre et fut exécuté le même

[1] Combier, *op. cit.*, t. I, p. 406-413.

[2] Les cinq membres de la famille Lanchy furent renvoyés devant le tribunal révolutionnaire de Paris : le père avait quatre-vingt-quatre ans. Le président demanda au vieillard : « Le citoyen Augustin Roch, qui a été arrêté chez vous, est-il ici ? — Non, Monsieur, ils l'ont mis à mort à Besançon. — Ils avaient bien peur de le manquer, » répliqua le président. Toute la famille fut acquittée et renvoyée à Besançon avec une indemnité de 1,200 livres. — J. Sauzay, *Histoire de la persécution révolutionnaire dans le département du Doubs*, t. VI, p. 306-316.

jour. — Un franciscain de Besançon, Adrien Pégeot, connu en religion sous le nom de P. Élysée, n'avait pas voulu sortir de France. Il exerçait le ministère sous divers déguisements, tantôt en jardinier, tantôt en coquetier. On l'arrêta à Durnes. Il fut jugé et exécuté le 26 novembre. — Le P. Cortot, cordelier, fut arrêté le 5 décembre à Bonnevaux, dans la maison d'un officier municipal. Il refusa de donner son nom ; il passa sous celui de Clément, de l'ordre de Saint-François. On le condamna à mort comme les précédents ; les époux Belpoix, qui l'avaient logé, furent acquittés.

C'est encore en thermidor (21) que fut frappé à Riom Jean Dumas, curé de Molompize, près Massiac ; à Rouen, Ch. Ramfrevilles des Noyers, émigré, ex-noble, âgé de vingt-quatre ans (11 thermidor). Devant ce même tribunal, comparut, le 20 fructidor, d'Anfernet de Bures, réfractaire, qui, déguisé en marchand de fil, avait parcouru tout le pays de Caux, disant la messe, administrant les sacrements, tenant registre de baptêmes et de mariages [1]. Est-ce à ce même mois qu'il faut attribuer deux autres prêtres, Blaise Rabin et François Cauponne, condamnés dans le Gers pour s'être soustraits à la loi de la déportation ? La date est incertaine. Le 13 thermidor, fut condamné au Puy Dominique Héraud. — « Cet abbé Héraud a toujours eu de la chance, » disait de lui un de ses codétenus.

Le 30 août 1794, fut condamné et exécuté à Agen Jean-Joseph Delsac, né à Villeneuve-d'Agen, cordelier. Insermenté, vivant à part des schismatiques, connu du reste pour sa fidélité à l'Église ; suivant les uns, il feignit de s'exiler ; suivant d'autres, il passa en Espagne, d'où il était revenu en 1794 [2].

Le 25 septembre 1794 (3 vendémiaire), à Cahors, Jean-Pierre de Méallet, prêtre et chanoine prévôt de l'église collégiale de Montsalvy, diocèse de Saint-Flour, insermenté et non déporté, fut condamné à mort ; on le fit marcher à l'échafaud revêtu des ornements sacerdotaux.

En trois jours (5, 6 et 7 novembre 1794 — 15, 16 et 17 bru-

[1] M. l'abbé Julien Loth : *M. l'abbé d'Anfernet de Bures, mort pour la foi à Rouen, le 7 septembre 1794.* Br. in-8, 1864.

[2] Douarche : *Notes sur la justice et les tribunaux à Agen pendant la Révolution*, 1789-1800 ; p. 147. — Le R. P. Apollinaire de Valence : *Études franciscaines sur la Révolution dans le département de la Haute-Garonne*, p. 25.

maire an III), le tribunal du Haut-Rhin condamna à mort, comme émigrés rentrés, un prêtre et deux laïques : Jean-Nicolas-Amand Bernard, ancien curé de Saint-Pierre, district de Benfeld, qui avait « cru pouvoir manger les miettes du pain qu'on ne refuse pas aux chiens ni aux chats, aux rats et aux souris ; » Jean-Claude Naas, ancien procureur de la préfecture de Haguenau, et Stimpflin, laboureur à Folgensbourg, tous deux émigrés et porteurs d'assignats faux [1].

Dans le Tarn, Cabrier, né et vicaire à Mazamet, resté en France, fut arrêté dans la nuit du 24 au 25 novembre, condamné le 26 et exécuté le 28. Deux mois et demi après, devant le même tribunal, comparut Pierre Alingrin, chanoine à Lavaur, plus tard curé à Belcastel, puis à Graulhet. Arrêté à Lavaur pendant qu'il administrait un malade, il fut jugé, condamné et exécuté le 6 février 1795 — 18 pluviôse an III.

En Belgique [2], les juges des tribunaux criminels avaient été nommés par les représentants en mission ; ils jugeaient sur renvoi de ceux-ci et sans assistance de jury. Des comités de surveillance, formés de Belges ralliés à la conquête, étaient chargés d'amener les suspects aux tribunaux. Il y en eut à Anvers, Mons, Bruxelles, Liège et Aix-la-Chapelle. Sous un nom différent, ces tribunaux n'étaient que les auxiliaires des commissions militaires.

Le 15 août 1794, à Mons, le tribunal jugea le P. Richard ; c'était un dominicain français, de la maison de la rue du Bac : il avait quatre-vingt-quatre ans. Lors de la mort du Roi, il avait publié à Mons un écrit intitulé : *Parallèle des Juifs qui ont jugé Jésus-Christ et des Français qui ont guillotiné Louis XVI, leur Roi.* — « On ne pouvait nier, disait le jugement, que cette brochure ne contînt les expressions les plus injurieuses contre le peuple français ; qu'elle ne tendît à faire détester la sublime Révolution française et à avilir la représentation nationale ; que le P. Richard ne fût tout à fait dans les principes de la contre-révolution et d'un fanatisme outré ; qu'il ne fût ennemi de cette liberté et de cette égalité que les armes victorieuses

[1] Wallon, *op. cit.*, t. IV, p. 399.

[2] Pour plus de détails, je renvoie le lecteur studieux à la savante étude de M. P. Verhaegen : *Le Tribunal révolutionnaire de Bruxelles*, 1794-1795. Extrait des *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles*, vol. VII, 1893. Tirage à part.

de la République française nous avaient offertes et nous ont apportées. » Condamné à mort, cet inoffensif octogénaire s'achemina à pied vers le lieu d'exécution (c'était la place de l'Hôtel de ville) : il fut fusillé (16 août).

A ce même tribunal d'Anvers, deux autres condamnations à mort : l'une (10 octobre 1794) contre Philippe Nier, soldat, pour s'être moqué des Français ; l'autre (23 octobre), contre un prêtre d'origine française, chanoine de Notre-Dame d'Anvers, pour détention de papiers contre-révolutionnaires. Ce tribunal fut supprimé le 17 février 1795, et ses archives et procédures furent transférées au tribunal de Bruxelles.

Celui-ci, le plus important, organisé le 12 septembre, commença à fonctionner le 15. Tandis que la commission militaire n'avait guère jugé que des Français, le tribunal ne jugea guère que des Belges. Il dura cinq mois. Sur 195 affaires, il y eut au moins 75 acquittements et 98 condamnations. Refus ou critique des assignats, émission ou détention d'assignats faux, propos *dits* liberticides, etc., entraînèrent diverses peines.

Il y eut sept condamnations à mort. La première (26 vendémiaire-17 octobre) fut celle de P. J.-Fr. d'Herbe, ex-échevin de la prévôté de Bruges, âgé de soixante-dix ans. Il avait reçu à son foyer deux émigrés français, Titelouze de Gournay et son fils âgé de vingt ans. Lorsque les colonnes françaises parurent devant Bruges, tous deux s'éloignèrent, le père en Hollande, le fils à l'armée de Condé. D'Herbe ne craignit pas d'écrire à son ami ; on surprit ses lettres ou tout au moins les brouillons ; du reste, il n'éleva pas de contestation. Le 17 octobre, à raison de ces correspondances, le tribunal prononça contre lui la peine de mort, et de plus la confiscation de ses biens. Il invoqua la coutume de Bruges et la promesse des autorités françaises de la respecter ; on refusa de l'entendre ; le jour même, il fut fusillé à la porte de Hal [1].

[1] D'Herbe fut condamné en vertu de la loi du 22 prairial, qui n'avait pas été publiée en Belgique et qui venait même d'être abrogée en France. La famille du condamné réclama contre la confiscation : les scellés furent apposés et les biens restitués (août 1795). M. P. Verhaegen, qui avait déjà relaté cette affaire dans son étude sur *le Tribunal révolutionnaire de Bruxelles*, y est revenu depuis avec plus de détails, d'après un dossier que lui a communiqué Mlle Elisa Verhulst, de Bruges, petite-fille du condamné. — *Le Procès et la mort de P.-J. d'Herbe*, de Bruges, 1894. Extrait du *Messager des sciences historiques de Belgique*, t. LXVIII, année 1894. Tirage à part.

Six autres personnes subirent la même peine : deux religieux augustins de Tournai, Gaspar Gobiert et Athanase Lemercier, pour propos contre-révolutionnaires ; pour détention de faux assignats, Jacques Stessels, cabaretier à Bruges, et Jacquemin, horloger à Louvain ; un cordonnier, Hubert Daubremez, pour avoir tué un sergent de justice ; enfin, le 16 janvier 1795, un Français nommé Leprou, pour avoir fabriqué de faux ordres et pris de fausses qualités.

Par arrêté du 17 février 1795, le tribunal de Bruxelles fut réorganisé, son personnel doublé, sa compétence étendue à toute la Belgique. Ce tribunal ne dura que deux mois ; il ne rendit aucune sentence capitale, il ne fut même saisi d'aucun délit d'opinion ; il n'eut à juger le plus souvent que des questions d'assignats. Le 22 avril 1795, le tribunal, réformé encore, ne siégea plus qu'avec l'assistance de jurés ; il termina sa carrière en novembre suivant, c'est-à-dire lors de la réunion officielle de la Belgique à la France. Malgré les moments d'indulgence qui traversèrent ses rigueurs, malgré les atténuations que le temps et l'opinion lui inspirèrent, ce tribunal garda, tant en France qu'en Belgique, une réputation de cruauté. Le *Moniteur* de Paris reproche à ses juges « une tyrannie digne de Robespierre » (février 1795) ; dans une brochure publiée à Gand en janvier 1796, on lisait : « Le seul souvenir de ces tribunaux d'horreur, repaires de voleurs et d'assassins, fera encore longtemps trembler et frémir tous ceux qui habitent notre patrie désolée [1]. » Jusque dans l'administration centrale, les procédés du tribunal furent sévèrement jugés ; car, en septembre 1795, la sentence rendue contre d'Herbe fut annulée comme contraire aux lois et coutumes particulières du pays, au moins en ce qui touchait la confiscation des biens du condamné : une réparation complète n'était plus possible.

Le tribunal de Liège prononça de nombreuses condamnations, entre autres contre l'imprimeur de l'almanach de Mathieu Lænsberg, mais aucune à mort.

Le tribunal criminel du Nord, siégeant à Douai, par lequel nous terminerons l'exposé de cette première période, offre un contraste frappant, non seulement avec les tribunaux précé-

[1] P. Verhaegen, *Le Tribunal*, etc., p. 35, note.

dents, mais avec la commission militaire de Valenciennes, dont il était chargé de continuer les opérations.

On avait transféré à Douai (c'était déjà une raison d'espoir et un heureux présage) les magistrats municipaux inculpés d'avoir administré la ville pendant l'occupation autrichienne. Ils étaient quarante-quatre. Parmi eux se trouvait Thellier de Poncheville, avocat de Saint-Pol, qui, pendant le siège, avait rempli les fonctions de conseiller pensionnaire. Il ignorait alors les désastres de sa famille : son père, sa mère et sa sœur immolés à Cambrai; l'un de ses frères, tué dans la légion de Rohan; un autre, assassiné à Ferrare; une tante, âgée de quatre-vingt-dix ans, morte en prison, après onze mois de captivité. Ces accablantes nouvelles furent sa bienvenue à la prison de Douai. Par les fonctions qu'il avait remplies, comme par son expérience professionnelle, Thellier de Poncheville devint le chef écouté des quarante-quatre prisonniers déférés au tribunal criminel du Nord.

Devant le tribunal révolutionnaire de Paris, dès le 23 thermidor, la question intentionnelle put être posée, ce qui fut le salut de maint inculpé. Devant les tribunaux criminels, nous avons vu qu'il n'en était pas de même, et que jamais on n'y éleva cette exception libératrice. L'habileté de Thellier de Poncheville consista à la provoquer. Il rédigea et publia un mémoire dans lequel il allégua la force majeure; à l'interrogatoire, il déclara qu'il avait été *forcé* d'accepter des fonctions publiques. Forcé? Le juge défendit au greffier d'écrire ce mot. Thellier insista : c'était la vérité; c'était aussi toute sa défense.

Le 16 décembre 1794, les quarante-quatre comparurent devant le tribunal. Les juges écoutèrent avec bienveillance les explications; Thellier, en plaidant pour lui-même, plaida pour tous. Il y avait un jury : c'était encore une différence de ce tribunal avec les autres qui jugeaient révolutionnairement, une analogie avec les nouveaux tribunaux révolutionnaires de Paris. Or, le jury déclara que les faits étaient constants, mais qu'il n'y avait pas eu d'intentions contre-révolutionnaires; en conséquence, le tribunal ordonna la mise en liberté de tous les accusés.

Le tribunal prononça plus tard (28 décembre 1794, 6 janvier et 18 avril 1795) trois condamnations à mort, qui paraissent justifiées (Merlin, Morcratte, Houche); en revanche, il acquitta

tels individus, accusés d'avoir porté la croix de Saint-Louis ; tels autres, d'avoir crié : Vive le Roi ! ou d'avoir provoqué au rétablissement de la royauté (3 mars, 1er et 2 juin 1795) [1].

Deuxième période : *Fin de la Convention; procédures spéciales.* — De même que le tribunal révolutionnaire de Paris eut à juger Carrier, Fouquier-Tinville et les complices de l'un et de l'autre, c'est aux tribunaux criminels de leurs départements respectifs que, dans l'intention de la Convention, devaient être renvoyés les représentants qu'elle avait décrétés d'accusation, et leurs agents. Toutes garanties leur étaient données : longue instruction préalable, libre faculté de se défendre à l'audience, jury. Soit à cause de ces lenteurs d'instruction, soit pour gagner du temps, on ne pressa pas ces procédures, et la plupart de ceux qui avaient été décrétés d'accusation à la suite de prairial purent profiter de l'amnistie. Nous n'aurons donc à mentionner que les membres de la commission d'Orange, ceux de Nimes et le féroce Joseph Le Bon.

La commission d'Orange, qu'avait instituée Carnot, fut suspendue, dès le 14 thermidor, par arrêté signé de lui et de Collot d'Herbois. Quelques jours après, ses membres furent arrêtés et ramenés à Paris. Ils y languirent de longs mois. Pendant ce temps-là, Maignet, l'instigateur de leurs sanglants arrêts, s'attachait aux thermidoriens et votait contre Carrier. Enfin, après prairial, les membres de la commission furent renvoyés à Avignon, devant le tribunal criminel de Vaucluse. Les débats durèrent cinq jours ; Fauvety, le président ; Viot, Roman-Fonrosa, Maillet, Angot, Barjavel et Benet furent condamnés à mort; Nappier, ancien huissier près du tribunal révolutionnaire de Paris, à douze ans de fers et à deux heures d'exposition publique. La populace, indignée de son attitude méprisante, le massacra et le jeta dans le Rhône. Quant à Maignet, décrété d'accusation, il bénéficia de l'amnistie ; il mourut paisiblement à Riom, bâtonnier de l'ordre des avocats.

A Nimes, l'un des membres de la commission, Boudon, se brûla la cervelle; un autre, Giret, se pendit. Le maire Courbis, avec deux autres, puis, quelques jours après, Beaumet et Ber-

[1] Cf. Wallon, *les Représentants du peuple en mission*, t. V, p. 169-175, et *Vieux papiers*, par Thellier de Poncheville.

trand, furent massacrés. A la fin de messidor an III, le tribunal criminel du Gard condamna à mort le président Pallejay et le juge suppléant Pélissier ; mais le jugement fut cassé, et ceux-là encore profiteront de l'amnistie.

Peu s'en fallut que même chance n'échût à Joseph Le Bon. Attaqué avant thermidor, il l'avait été bien plus vivement après. Cependant, ou il se dérobait, qu on le protégeait. Carrier, son émule en cruauté, fut mis en accusation ; on oublia Le Bon. Collot d'Herbois, Billaud-Varennes, Barère, Vadier furent désignés pour la déportation ; Fouquier-Tinville, qu'on semblait épargner, succomba à son tour ; Joseph Le Bon restait encore à l'écart. Les comités opposaient des délais ; la commission militaire de prairial parut trop expéditive. Ce ne fut que le 17 juillet 1795 que la Convention le décréta d'accusation, et le renvoya, non pas devant les tribunaux du Nord ou du Pas-de-Calais, tenus en suspicion, mais devant celui de la Somme.

Vingt-huit audiences furent consacrées à ce procès. Le 12 vendémiaire (4 octobre), le jury prononça affirmativement sur cent vingt-trois questions, et négativement sur treize. Le Bon fut condamné à mort. Il souleva une dernière difficulté : y avait-il possibilité de recours en cassation ? La Convention, consultée, déclara qu'il n'y avait lieu : la loi du 8 nivôse, si libérale, avait néanmoins refusé cette ressource aux condamnés des tribunaux révolutionnaires. Le Bon fut donc exécuté à Arras le 24 vendémiaire an IV (16 octobre 1795). Dix jours plus tard, l'atroce proconsul d'Arras eût été, lui aussi, couvert par l'amnistie.

Troisième période : *Débuts du Directoire : 4 brumaire an IV-8 fructidor an IV.* — La Convention et ses tribunaux paraissaient, dans les derniers mois de leur existence, avoir désarmé. Avec le Directoire, nous voyons reprendre la pratique de ces procédures isolées, disséminées, qui ne s'expliquent par aucun péril public, et qui frappent presque au hasard les uns, tandis que, sans plus de raison, d'autres, non moins compromis, sont épargnés.

Antoine-Joli Blason, ancien lieutenant de chasseurs dans la garde nationale, avait résidé dans le Palatinat, puis dans l'électorat de Mayence. On l'arrêta à Aubusson (Creuse). Traduit

d'abord devant le tribunal de ce département, il contesta son identité. On le transféra devant le tribunal de Lot-et-Garonne, où trois témoins le reconnurent. Il fut condamné le 8 décembre 1795 [1].

Le 25 décembre, Danteny, chanoine de Laon, âgé de soixante et un ans, comparut devant le tribunal de l'Aisne. Le 29 mai 1791, à huit heures du soir, il avait été surpris portant les sacrements à un malade, à l'Hôtel-Dieu. On le dénonça ; il prit la fuite et se retira en Belgique. En 1795, il était revenu avec deux ou trois prêtres du diocèse, et habitait Sons. Il y donnait l'instruction aux enfants de la commune, faisait des premières communions. On l'arrêta avec l'abbé Carton. Interrogé, il avoua s'être retiré en Belgique pour échapper à des poursuites ; l'amnistie avait décidé son retour. L'amnistie ! elle ne concernait que les conventionnels décrétés d'accusation, ou leurs agents. Cet interrogatoire eut lieu à Marle ; Danteny fut conduit à Laon. Il y fut condamné et exécuté dans les vingt-quatre heures [2].

Le 15 janvier 1796, le P. Grégoire, capucin, né Pierre-Joseph Cornibert, fut exécuté à Vesoul. Il avait trente-cinq ans, n'avait prêté aucun serment, était resté en France. Les juges, voulant le sauver, lui firent suggérer de déclarer qu'il avait prêté le serment de liberté et d'égalité. Il céda d'abord, mais le remords lui prit de cette faiblesse, et, devant le tribunal, il se rétracta par écrit, puis verbalement, avec fermeté. Son défenseur voulut se prévaloir de ses contradictions pour plaider la folie; le P. Grégoire réclama encore. Les juges parurent le condamner à regret. Ses dernières heures s'écoulèrent dans la plus profonde piété. C'était la première fois que la population de Vesoul assistait à une exécution prononcée par le tribunal criminel [3].

Le 2 février 1796, eut lieu à Strasbourg l'exécution d'Antoine Stachler, curé de Neuve-Église, près Schlestadt. Il avait refusé le serment et s'était déporté. En 1795, il revint dans sa paroisse. Arrêté le 1er février 1796, il fut conduit à Strasbourg. Là aussi, les juges eussent désiré qu'il déclarât n'être rentré que dans l'ignorance des lois qui pouvaient le frapper; il se refusa à ce mensonge. Condamné, il obtint de pouvoir entretenir un prêtre

[1] Douarche, *le Tribunal criminel de Lot-et-Garonne*, p. 143.
[2] Combier, *le Tribunal criminel de l'Aisne*, p. 472 et suiv.
[3] Jules Sauzay, *op. cit.*, t. VIII, p. 169-179.

et d'entendre la messe dans sa prison. Du haut de l'échafaud, il voulut parler au peuple, mais un roulement de tambours l'en empêcha. Il se mit à genoux, pria quelques instants, et, après avoir embrassé l'exécuteur, il se remit entre ses mains [1].

Dans le même mois, 12 février, un prêtre, âgé de quarante-neuf ans, qui n'avait pas hésité, sa foi sauve, à courir au-devant de tous les devoirs patriotiques, n'en subissait pas moins la peine de mort. Né en 1747, à Avesnes-le-Comte, Antoine-Joseph Ducrocq s'était distingué de bonne heure par son talent oratoire. Il ne prêta le serment qu'avec des réserves, ce qui le rangea parmi les suspects. Il se cacha : on le crut parti pour l'étranger. Il reparut en 1795 ; il officiait, disent les procès-verbaux, devant des rassemblements de 6,000 personnes. Il signa la soumission ; se trouvant en règle avec la loi, il se crut dispensé de prudence. Les municipalités fermaient les yeux, au fond le favorisaient, se réclamaient d'ailleurs de la liberté des cultes. Le jour de Noël 1795, il fut arrêté.

Tous les témoins qu'on entendit dans l'enquête attestèrent sa modération, sa soumission aux lois ; ses paroissiens voulurent le délivrer : il s'y opposa. Transféré de Saint-Pol à Saint-Omer, Ducrocq rédigea un mémoire en défense. Il rappelait que son doyenné de Bours n'avait pas compté un seul émigré ; qu'il avait nourri ses paroissiens pendant la disette de 1789 ; que les contributions patriotiques avaient été payées exactement ; qu'il avait été procureur de sa commune ; qu'il y lisait les lois ; que les réquisitionnaires avaient obéi sans délai ; que tous les officiers municipaux témoignaient du bon ordre qui régnait dans les cérémonies religieuses. De toutes parts, en effet, affluaient en sa faveur des attestations de communes entières.

En dépit de ces circonstances, Ducrocq fut accusé d'avoir prêté serment avec restriction et d'être resté sur le territoire de la république bien qu'étant sujet à la déportation. Il fut exécuté sur la grande place de Saint-Omer, à cinq heures de l'après-midi, le jour même de son jugement [2].

Le 27 février, à Douai, Aimé-François Grivillier, ancien procureur au parlement de Flandres, depuis greffier de juge de

[1] Abbé Guillon, *op. cit.*, t. IV, p. 623-624.
[2] Abbé Deramecourt : *Le Clergé des diocèses d'Arras, de Boulogne et de Saint-Omer*, t. III, p. 344-357.

paix, fut condamné et exécuté. Il avait quitté Douai le 17 septembre 1792, et s'était fixé à Tournai. Il y resta lorsque la ville devint française, ne se doutant pas que, dans ces conditions, la loi le considérait comme émigré rentré.

C'est un laïque encore qui fut condamné comme émigré rentré, à Reims, le 4 mars 1796. Louis-Joseph d'Eu-Montigny, né en 1773 à Chavanges, près d'Arcis-sur-Aube, invoqua la violence dont on avait usé envers lui pour le faire émigrer, la maladie qui l'avait atteint en exil et empêché de rentrer dans le délai légal, trois années qu'il avait passées depuis au service de la république : excuses vaines. Il rencontra dans la prison un vénérable prêtre, Nicolas Musart, qui lui adoucit la mort, et qui lui-même fut frappé, quelques jours après, par le même tribunal.

Musart, né à Sommevesle en 1754, curé au même lieu, n'avait pas prêté serment. Il passa en Allemagne, puis en Hollande, rentra à Sommevesle à la fin de juillet 1795, fit la déclaration de soumission avec restriction. On l'arrêta le 22 février 1796, à Somme-Suippes, chez un de ses parents. Il fut emprisonné d'abord à Châlons-sur-Marne, puis à Reims; il y entra à la prison de la *Bonne-Semaine* le 25 février. Après cinq mois de travaux continus, exténué par les veilles et les fatigues, malade, la prison était pour lui comme un repos et un refuge. Il n'y resta pas longtemps. Le tribunal le condamna comme réfractaire et émigré rentré, le 10 mars 1796.

L'esprit et les habitudes de mortification le suivirent jusqu'en prison. Toutes sortes de personnes l'y visitaient. Le jour de sa mort, à quatre heures du matin, il écrivit à sa mère et reçut la communion en viatique. Quand il sortit, il bénit tous les assistants et monta en voiture. L'échafaud était dressé place de la Couture. Il en gravit les degrés d'un pas ferme et assuré; quand il fut arrivé en haut : « Chrétiens, dit-il, c'est pour la religion catholique que je meurs; mon corps est entre les mains des hommes, mais mon âme est à Dieu. Je pardonne à mes persécuteurs et à mes bourreaux. » On assure qu'à ce spectacle et à ces paroles, un homme du monde s'écria : « Je crois qu'il y a des saints [1]. » (11 mars 1796.)

[1] *La Vie de M. Musart* fut écrite à une date très rapprochée de celle de sa mort (Reims, 17 janvier 1797), par J.-J.-N. Loriquet, prêtre du diocèse de Reims, qui entra plus tard dans la Compagnie de Jésus. Elle fut traduite en latin en

Cinq mois et demi se passent sans condamnation capitale [1]. Le 20 août 1796, nous rencontrons celle de Louis-François d'Orlan-Polignac, par le tribunal criminel de Lot-et-Garonne, siégeant à Agen. Ancien chevau-léger de la garde des rois Louis XV et Louis XVI, chevalier de Saint-Louis, il avait été arrêté à Bordeaux comme prévenu d'émigration. Il alléguait qu'embarqué à Southampton pour l'Espagne, il avait été, au mépris de son engagement, débarqué à Bordeaux par la trahison du capitaine. Par malheur, il ne résultait pas de la déclaration de celui-ci à la douane qu'il eût à son bord un passager. Polignac fut transféré à Agen. L'administration départementale estimait qu'il n'y avait pas lieu de s'arrêter à la réclamation du prévenu; cet avis, renvoyé au Directoire, rencontra l'approbation du ministre de la police Cochon, du ministre de la justice Merlin (de Douai). Polignac fut condamné à mort le 20 août 1796.

Une année nous sépare encore du 18 fructidor an V : mais, pendant tout ce temps, il n'y a à signaler aucune sentence de mort à l'actif des tribunaux criminels. Le Directoire temporisait : les arrestations ne diminuaient pas, mais les procédures étaient suspendues. La défaveur des Conseils pour cette persécution incessante contre les prêtres, le mauvais accueil qu'ils firent aux dénonciations multipliées du Directoire, l'avertirent de ne pas pousser plus loin, même avant que l'avènement du second tiers, en avril 1797, l'eût obligé à changer ou tout au moins à paraître changer d'attitude.

Cependant, il est juste de reconnaître qu'en dépit des sentences capitales qu'ils prononcèrent trop souvent contre des individus bien inoffensifs, les tribunaux criminels commencèrent à user d'indulgence et en cherchèrent l'occasion. A Laon, aux trois condamnations à mort que nous avons signalées succédèrent

1823, par l'abbé Hulot. « Le corps de M. Musart fut inhumé dans le grand cimetière hors de la porte de Mars. On a soigneusement remarqué l'endroit où il repose, dans l'espoir de lui donner un jour une sépulture plus honorable et digne d'un martyr de Jésus-Christ. » (Note de la brochure de 1797.) Depuis, il a été transporté dans l'église de Merfy, près de Reims.

[1] Je ne tiens pas compte ici des sieurs Boillon et Cassard, qui furent condamnés à mort le 25 juillet 1796 par le tribunal criminel de Besançon, mais plutôt comme accusés de crimes de droit commun que comme émigrés rentrés, bien que le tribunal ait trouvé plus commode de s'arrêter à cette inculpation. Cf. Sauzay, *op. cit.*, t. VIII, p. 107.

quelques acquittements d'émigrés. M. Combier, l'historien de ce tribunal, ne les attribue qu'au changement du courant politique : « Quelque tristesse, dit-il, qu'on ait à le constater, les tribunaux de cette époque de deuil n'avaient, surtout en matière criminelle, que les apparences de la justice; au fond, leur langage et leurs sentences variaient avec l'esprit du gouvernement. » Il faut noter pourtant que ces acquittements devenus fréquents à ce tribunal ou des sentences trop indulgentes provoquèrent l'indignation de l'accusateur public, et que Merlin (de Douai) adressa aux membres du tribunal une sévère mercuriale.

Dans la Dordogne, on signale l'indulgence du tribunal pour les propos contre-révolutionnaires; celui de Caen prononça un certain nombre d'acquittements pour des faits relatifs à l'émigration. Le tribunal même de Bruxelles ne céda pas toujours aux violents réquisitoires de Frison, l'accusateur public. Le 10 octobre, il acquitta du chef de trahison un quincaillier de la rue Treurenberg, J.-J. Thomas; le 15 novembre, il proclama la bonne foi de Mundelaers, prêtre, accusé d'avoir délivré une fausse attestation en faveur d'un Français; le 19 décembre, il se borna à mettre en surveillance un cabaretier qui, étant ivre, avait dit « qu'il était kaiserlick dans l'âme et qu'il mourrait pour l'empereur. » Une dame de Selliers de Moranville, suspecte d'aristocratie, de superstition et d'hostilité aux Français, ne fut condamnée qu'à rester détenue jusqu'à la paix; encore fut-elle élargie au bout de quelques mois [1].

Sans trop appuyer sur l'indulgence des tribunaux criminels, nous ne devons pas la méconnaître. Le Directoire renvoyait aux commissions militaires, qu'il estimait moins formalistes et plus dociles, les affaires qui étaient de la compétence des tribunaux criminels; plus tard, après fructidor, il ramènera toutes les affaires d'émigration devant les commissions militaires. L'humeur qu'il avait contre ces tribunaux s'exprime nettement dans la proclamation du 18 fructidor : « Ils [les royalistes] avaient dans vos tribunaux des juges prévaricateurs, abusant de l'indépendance que leur avait donnée la constitution et n'usant de leurs droits que pour absoudre ou protéger les ennemis de la patrie. » Cette suspicion du Directoire tourne à l'honneur de

[1] P. Verhaegen, *op. cit.*, p. 23 et 19-21.

ces tribunaux : en ce temps où la législation était si dure, tous ne l'appliquèrent pas à la rigueur; ils eurent quelquefois, ce qui était rare alors, un peu d'indépendance et d'humanité.

III.

EXÉCUTIONS SOMMAIRES

Il nous reste à parler d'un procédé d'exécution sommaire, sans contrôle, que nous rencontrons aussi bien sous la Convention que sous le Directoire. Le gouvernement et les administrations locales y trouvaient l'avantage de ne pas recourir aux tribunaux et de s'épargner la responsabilité d'un appareil public qui irritait l'opinion et provoquait des réclamations. Voici ce qui se passait.

Au sortir d'un village, au coin d'un bois, après une halte dans une auberge ou dans un cabaret, parfois à quelques pas du presbytère où le prêtre avait été arrêté, tantôt sous prétexte d'une tentative d'évasion ou de délivrance, tantôt sans prétexte aucun, l'escorte s'arrêtait et fusillait les prisonniers. Comme ces faits se produisaient surtout dans les pays de chouannerie, par exemple dans la Manche, les Côtes-du-Nord, l'Ille-et-Vilaine, le Morbihan, la Sarthe, on les mettait au compte des nécessités de la guerre. Ces meurtres s'accomplissaient souvent sur des chouans en armes, mais des prêtres insermentés en furent bien souvent victimes.

Y avait-il des ordres du gouvernement ? On ne pourrait en fournir la preuve; mais cela ne suffit pas pour le disculper tout à fait; car, s'il n'ordonnait pas formellement ces exécutions, il se gardait du moins ou de les punir, ou, les ayant connues, de les blâmer et de les interdire pour l'avenir. Une fois commis, ces assassinats n'attiraient aucunes poursuites sur leurs auteurs : on n'en parlait pas plus que de morts arrivées sur le champ de bataille.

Je n'ai la prétention ni de donner ici soit des listes complètes, soit même des apparences de listes, ni de garantir scientifiquement le caractère de toutes ces mises à mort : par le procédé qui y présida comme par l'absence de procès-verbaux réguliers, elles échappent en partie à la critique historique. Néanmoins, les faits en eux-mêmes ne sont pas niables, ils méritent

d'être signalés, ils peuvent l'être avec quelque certitude : c'est assez, non seulement pour ne pas les omettre, mais pour leur réserver une place dans l'histoire de la justice révolutionnaire de ce temps-là.

§ 1er. — *Sarthe*

Dans la Sarthe, dom Piolin, si instruit des traditions locales, mentionne plusieurs exécutions de prêtres qui eurent lieu en avril 1795.

François Defay, assermenté de 1791, principal du collège de Chemiré-le-Gaudin, s'était rétracté au Mans, le 4 mars 1795. Persécuté par les révolutionnaires de Chemiré, il se cacha, puis vint au Mans : les périls qu'il avait courus avaient altéré ses facultés. Il eut l'imprudence de sortir avec un scapulaire au Cœur de Jésus sur la poitrine. Des *bleus* le rencontrèrent : « Pourquoi portes-tu cela ? — Ce sont des armes pour me défendre, » répliqua-t-il, et aussitôt ils le tuèrent [1].

Pierre Bachelier, âgé de soixante-neuf ans, jouissait d'une fortune qui l'avait dispensé de prendre une cure ; il n'en était pas moins zélé dans l'exercice du ministère. Il n'avait pas prêté serment et ne s'était pas déporté. Le 26 avril 1795, au moment où il allait célébrer la messe à la Guyonnière, dans la ferme de Jean Le Duc-Larivière, un détachement de troupes arriva ; tandis que l'assemblée se dispersait, Bachelier fut arrêté avec Le Duc et le fils de ce dernier. On les dirigea sur Laval, mais à une demi-lieue de la Cropte, l'escorte s'arrêta et résolut d'en finir avec les prisonniers. Pour ne pas éveiller l'attention, les soldats se gardèrent de les fusiller ; ils se jetèrent sur eux à la baïonnette et les percèrent de coups. Puis ils les dépouillèrent de leurs vêtements et les laissèrent nus sur la place. Pierre Bachelier et Le Duc étaient morts ; le jeune homme, quoique couvert de blessures, respirait encore et put se traîner jusqu'à une maison voisine, où il fut recueilli. Les restes des victimes furent transportés à Saint-Denis-du-Maine, où on les inhuma pieusement dans le cimetière ; plus de six cents chouans assistèrent à leurs funérailles. Aucune poursuite ne fut dirigée contre les auteurs de cet assassinat.

[1] Dom Piolin, *op. cit.*, t. III, p. 234. L'abbé Guillon reporte ce meurtre à 1793, sans date précise, et en raconte tout autrement les circonstances. *Op. cit.*, t. II, p. 546.

Charles Deshayes, né à Rémalard, diocèse de Sées, avait prêté serment et reçu le sacerdoce des mains d'un évêque intrus. Cependant, sur les conseils de trois missionnaires, il se rétracta le 6 janvier 1795 et fit une rigoureuse pénitence. Il fut dénoncé; des chasseurs de la Charente cernèrent sa maison; au moment où il s'échappait par le toit, ils tirèrent sur lui, et, comme il ne mourait pas assez vite, ils allumèrent un bûcher dans la cour du presbytère et y jetèrent le prêtre encore vivant.

Il faut signaler encore l'assassinat de Tilly, tué sur une route, sous les yeux de sa mère et de sa sœur; il avait adhéré à la pacification et vivait paisiblement à son domicile; on n'avait trouvé contre lui aucune preuve de complicité avec les chouans. Le médecin Mouton fut victime d'un pareil attentat; on l'attira chez un prétendu malade; il y vint sans défiance. Les soldats l'y surprirent, l'entraînèrent sur les bords de l'étang de Landiron et le mutilèrent de la manière la plus cruelle; ils le coupèrent tout vivant en morceaux. On voit encore dans la forêt la tombe de Mouton, et elle est ordinairement recouverte de petites croix de bois [1]. Citons encore Salomon Calan, fusillé sur l'ordre direct de Brue, représentant du peuple (25 pluviôse an III); les comtes de Tristan et de Geslin, massacrés sur la route du Mans, près de Louvigné (30 avril 1795); le chevalier de Caqueray, qui subit le même sort à la porte de son manoir; Charles de Bois-Hardy, investi dans son manoir même, forcé de fuir, tué à travers champs (13 mai 1795). En comptant tous ces meurtres, commis et avoués par les républicains, on s'étonne moins de la fragilité des conventions de la Jaunaie et de la Mabilais [2].

§ 2. — *Ille-et-Vilaine et Côtes-du-Nord*

Une lettre, insérée dans les *Annales catholiques* de 1797, énumère les assassinats de prêtres qui ont eu lieu en 1795 et 1796, dans le diocèse de Saint-Malo [3]. Elle les nomme, elle donne les circonstances; il est intéressant de la reproduire.

« En 1795, le libre exercice des cultes fut décrété. On cessa un

[1] Dom Piolin, *op. cit.*, t. III, p. 262-267.

[2] Crétineau-Joly, *Histoire de la Vendée militaire*, t. III, p. 221-222, 254, 255, 352; Lofficial : *Journal d'un conventionnel en Vendée* (décembre 1794-juillet 1795), *passim*.

[3] *Annales catholiques*, t. IV, p. 121. Les paroisses dont il va être question appartiennent aux Côtes-du-Nord, à l'Ille-et-Vilaine et même au Morbihan.

peu de poursuivre les prêtres; on brisa les fer sde ceux qui étaient détenus et on rouvrit les églises. Un des premiers qui s'y présenta fut fusillé à l'autel, aux environs de Rennes, par une troupe de soldats. On continua néanmoins de rétablir les temples dévastés.... Au commencement du mois d'août (1795), M. Lemoine, curé de Gommené, sortant de l'église avec son servant de messe, est rencontré par les hussards de la mort; à l'instant ils le fusillent avec cet enfant. Non loin de là, un prêtre est arraché de son confessionnal et inhumainement massacré par les mêmes. — Le recteur de Lanrelas, vieillard presque octogénaire, avait supporté les épouvantables rigueurs de la captivité de Rochefort, et depuis sa sortie de prison il s'était retiré dans sa paroisse. Vers le 1er de l'an 1796, une colonne mobile se présente et demande à lui parler: le commandant proteste sur sa conscience qu'on ne veut lui faire aucun mal. Néanmoins, on refuse de dire où il est. Le lendemain, elle reparaît. Le prêtre n'avait pas fui: on le saisit, et il est retenu prisonnier dans l'église pendant le jour. La nuit, on feint de le conduire à Broons, et, à deux pas du bourg, il est percé à coups de baïonnette et fusillé.

« Peu de temps après, la même colonne se transporte de très grand matin à Mégrit; elle entoure la maison de M. Rabec, aussi sorti de prison. Il se trouve dans sa cour. Il est traîné un peu plus loin et haché en petits morceaux. A peu de distance de cet endroit, deux religieux, dont j'ignore le nom, éprouvent un pareil sort dans le même jour [1].

« A une demi-lieue de Dinan, le P. Tournois, capucin, ayant appris qu'un détachement sortait de cette ville pour faire des recherches, pense à s'éloigner. Il est aperçu dans une lande. Arrête! lui crie-t-on. Il se rend à la voix de celui qui l'appelle. Il est reconnu et fouillé. On lui prend ce qu'il peut avoir. Pars! lui dit ensuite l'un de la troupe qui semblait le protéger. Il n'a pas fait dix pas qu'il est atteint d'un coup de feu et renversé mort. Son cadavre est dépouillé tout nu et exposé à la risée de ces barbares, qui se conduisent le voir les uns après les autres. M. Lemée, curé de Saint-Péran, revenant de voir un malade à Plélan-le-Grand, tombe au milieu de la colonne mobile de Paim-

[1] Il s'agit, croyons-nous, de Jean Meslé et Augustin Pascal, religieux bernardins de l'abbaye de Saint-Aubin, diocèse de Saint-Brieuc. — Picot, *Mémoires*, etc., t. VII, p. 9.

pont. Il est égorgé, lui et deux hommes qui l'accompagnaient. M. Hazard, prêtre de la même paroisse, s'était retiré dans le bourg de Saint-Maudan. Le lieu de sa retraite est découvert. A minuit, la maison qui le recèle est entourée. Il veut s'évader par une porte dérobée, une sentinelle l'arrête; il est criblé d'une grêle de balles.

« Environ la mi-février (1796), une colonne mobile arrive au bourg de Médréac. Là se trouvaient deux prêtres, MM. Crepel et Tiengou. Dès que le premier est à portée, on lui décharge un coup de fusil : la balle lui traverse le corps. Il se relève : Qui est-ce qui m'a blessé? demande-t-il sans se plaindre. Sont-ce les chouans ou les républicains? (les volontaires étaient déguisés en chouans.) — Ce sont les républicains, répondirent les femmes qui étaient présentes. — Peu importe; quels qu'ils soient, répond-il avec douceur, je leur pardonne ma mort. Les femmes le conduisent près d'un tas de paille, mais le voyant baigné dans son sang, elles poussent des cris d'attendrissement. A ce bruit, un monstre accourt, il tire son sabre : Ne frappe pas, lui crie-t-on, un prêtre, c'est un prêtre! — Je le sais bien, répond le républicain, et à l'instant il lui fend la tête. Cependant, M. Tiengou, vieillard accablé d'infirmités, pouvant à peine marcher et renvoyé des prisons de Rennes, est arrêté dans sa chambre. On lui laisse pourtant un peu de relâche. Il profite de ce temps pour se traîner dans des masures et commencer la récitation de son bréviaire. Un moment après, il voit fondre sur lui une foule de furieux. Ils le portent dans le cimetière et lui lâchent plusieurs coups de fusil. Alors ces cannibales, qui s'étaient gorgés auparavant de tout ce qui leur faisait plaisir, se font apporter du cidre par force, vont s'asseoir sur le cadavre d'où découle le sang à gros bouillons, boivent à la santé des bons prêtres, et jettent de temps en temps à la figure du cadavre des verres de cidre, en disant: « Bois donc, calotin! »

« Le samedi de Pâques, M. Garnier, prêtre sorti des prisons du Mont Saint-Michel, venait d'administrer un malade de la paroisse du Quiou. Il est reconnu de loin à ses cheveux blancs. Des soldats volent à sa poursuite. Il salue le premier qui l'aborde. Pour toute réponse il reçoit un coup de fusil. La balle lui passe par la joue et lui sort par la bouche. D'une main il prend son mouchoir, le met contre sa joue pour recevoir le sang, et de

l'autre il donne sa montre d'or à son assassin. Un autre tigre arrive et lui casse la tête.

« Le 5 avril, M. Janvier, prêtre de Quédillac, avait été appelé pour porter des secours à un malade en Médréac. Une colonne mobile le rencontre et le fusille. Le lendemain, elle fait périr de la même manière, à Caulnes, M. Gaudin, recteur de Lanrigan. Les soldats trouvèrent sur ces deux derniers le saint viatique, et il n'est pas de profanations et d'impiétés qu'ils ne commirent. Ils portaient en triomphe, au haut de leurs baïonnettes, les habits de ces prêtres qu'ils se vantaient d'avoir massacrés. Dans l'église de Guenroc, où ils couchèrent, ils brûlèrent les statues des saints et démolirent les autels. Du nombre des victimes qui périrent encore de ce temps se trouve aussi M. Gaudaire, diacre de la paroisse de Ménéac, jeune homme plein de droiture et doué de grandes connaissances. Toutes ces horreurs avaient été commises sur quelques prêtres du diocèse de Saint-Malo, dans l'espace de moins d'une année. »

J'ai reproduit cette lettre sans l'abréger, parce que les détails qu'elle fournit sont comme les marques de son authenticité.

Un curé de Concoret (Morbihan), dont le journal fut publié il y a de longues années par M. Ropartz, confirme plusieurs de ces meurtres ; il les explique par l'état de guerre qui régnait alors dans cette région : « La Bretagne est, dit-il, actuellement livrée à toutes les horreurs de la guerre civile par les pillages, les massacres et les combats journaliers entre les royalistes et les républicains. » Il n'hésite pas à mentionner les meurtres commis par les royalistes ou les chouans sur les prêtres intrus qu'ils soupçonnaient de se faire les agents des *bleus* et les dénonciateurs des royalistes ; ainsi, le 2 décembre 1795, Mathurin Nogues, curé constitutionnel de Muël, tué à Bleruais ; Lelimousin, vicaire du Lorey (3 floréal an IV) ; Picot, curé de Curey, et Desfeux, curé de Vesly (25 germinal) ; Juin, vicaire de Montjoie ; Ozenne, curé de Vernix ; de Poilvilain, ancien moine de Savigny, etc. [1]. D'autre part, il cite des royalistes fusillés sommairement : 1° 22 mars 1796, Julien Filly ; 2° 6 avril, Glochon et sa femme dans le bois ; 3° 30 avril, deux royalistes ; 4° 11 mai, deux royalistes ; 5° 8 juin, Félix Guillotin ; 6° 25 mai, deux royalistes. En revanche, plus

[1] Plusieurs de ces localités dépendent du département de la Manche.

d'un officier et d'un soldat de la garnison de la Gaillarde qui avaient commandé ou exécuté ces meurtres, furent victimes de représailles.

§ 3. — *Morbihan et Manche*

Pour le Morbihan, la *Revue de la Révolution* a publié naguère une correspondance qui témoigne non seulement des nombreuses exécutions qui s'y firent de décembre 1795 à juillet 1796, mais de l'esprit qui y présidait. Ceux qui écrivaient ces lettres étaient des personnages officiels, membres des tribunaux ou officiers de gendarmerie, fonctionnaires de la république.

Les condamnations à mort se pressent : « On fusilla hier Percon de Rosmeur et sept de ses complices. On doit guillotiner aujourd'hui du Resto. » (27 frimaire an IV.) « On juge aussi les chouans à force, tant au tribunal criminel qu'aux conseils militaires. Cependant, tout le monde s'accorde à dire que les derniers (conseils militaires) sont les plus expéditifs. » (22 nivôse an IV.) On pourrait croire que ce sont les fusillades de Vannes et d'Auray qui recommencent, non plus sur les émigrés et les nobles, mais sur les chouans.

Le 3 germinal an IV : « Tous les jours, on prend des chouans, on en tue; on amène des prêtres.... A propos de prêtres, nous les travaillons ici comme ces coquins méritent.... Pour nous soulager au tribunal criminel (c'est l'un des juges qui écrit), envoyez-nous une loi par laquelle, au lieu de mettre les prêtres réfractaires sous la loi, mettez-les *hors la loi*. Dites : Si, sous quinzaine, tous les prêtres ne se présentent pas, les jeunes pour être déportés et les vieux pour être reclus, ils seront hors la loi.... Ensuite, une récompense a ceux qui les tueraient. *Les exécutions publiques font un très mauvais effet, et surtout répétées.* » Le système est franchement avoué. Le 14 germinal : « Lundi dernier, la garnison de Josselin a expédié à trois quarts de lieue, soixante chouans, pris dix-neuf, dont trois chefs; le lendemain, ils en ont encore tué huit. » Et, le lendemain : « Brulon, avec huit autres chefs, viennent d'être tués. » (15 germinal.)

On comprend que ces exécutions exaspérassent les populations et qu'elles n'épargnassent pas, quand l'occasion s'en présentait, les représailles. Voici, d'ailleurs, sur quel ton de bonne humeur et de satisfaction un brigadier de gendarmerie raconte

les chasses aux chouans qu'il fait en compagnie du général Mermet : « Nous avons tué beaucoup de chefs de chouans, notamment Landivy, du Resto, Sans-Peur, chef du canton de Baud, Courageux...., Denis, et nous en tuâmes seize avec lui, près du pont de Sivrac.... Nous tombâmes sur cinq émigrés, et *j'eus le bonheur* de tuer le chevalier de Montmorand et nous fîmes prisonnier le comte de Vaugiraud.... Il voulut nous conduire à Pluvigner.... Il me fut confié et j'étais avec deux cents hommes pour y aller; mais, à peine sorti de Locminé, il voulut s'évader et *j'eus le bonheur* de lui brûler la cervelle d'un coup de pistolet.... » (1er prairial.) Il avait souvent du *bonheur* à sa manière, ce brigadier; il avait pourtant deux cents hommes pour garder son prisonnier.

Cette même correspondance nous donne une idée des scélératesses et des pillages qui se commettaient avec la tolérance des généraux : « Si le général Lemoine était resté plus longtemps ici, tout le département du Morbihan ressemblerait à la Vendée; jamais la république n'a eu de généraux plus insouciants, plus ignorants et plus partisans du pillage que lui. Heureusement encore pour nous qu'il a emmené avec lui ses compagnons de scélératesse, ce 10e bataillon du Var, commandé par Guidal, le plus cruel de tous les hommes. Ces deux personnages pouvaient bien figurer dans les scènes horribles qui ont eu lieu à Paris. *Le pillage et ses horreurs continuent toujours, on y a habitué la troupe; sans cela les campagnes se rendraient, mais elles sont poussées au désespoir, et Quantin ne punit pas* [1]. » (3 prairial.) On retrouve dans les lettres suivantes les mêmes plaintes, et elles émanent, ne l'oublions pas, de personnages officiels.

Cependant, les chouans se soumirent, à la joie de tous; tout traqués qu'ils fussent par un actif lieutenant de Hoche, ils agitaient le Morbihan à en faire une véritable Vendée. « Leur soumission subite, dit l'une de ces correspondances, a ménagé bien du sang et sauvé notre territoire. Tout est rentré dans l'ordre; les circulations, les correspondances sont rétablies et l'on voyage librement [2].... » (30 messidor an IV.)

[1] Quantin, général d'artillerie, avait succédé à Lemoine.
[2] *Revue de la Révolution*, documents inédits, 1883, *passim*.

Dans la Manche, plusieurs prêtres furent massacrés par les colonnes républicaines : 1° de Gouvets, ex-chanoine, au Petit-Celland (26 germinal an IV) ; 2° Jean-François Eliard, prêtre et ex-maître d'école insermenté, à Varenguebec (6 prairial an IV) ; 3° Delogeais, ex-curé rétracté de Cormeray, tué de même à Saint-James ; 4° Berthelot, d'Argouges ; 5° Gosselin, de Carnet ; 6° Guesdon, de Mesnil [1].

Par le nombre comme par le caractère de ces exécutions, on reconnaîtra qu'elles furent pour ainsi dire systématiques. Il devait y avoir un mot d'ordre soit pour les commander ou les laisser faire, soit pour les envelopper dans l'oubli et n'en pas poursuivre les auteurs. Et c'est ce qui donne droit de les ranger parmi les formes de la justice révolutionnaire en 1795 et en 1796.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

A la suite de ce long travail analytique, il ne sera pas inutile d'en présenter un bref résumé [2] et d'en faire ressortir la conclusion.

La justice révolutionnaire, durant cette période de trois années, nous apparaît sous deux aspects en parfait contraste.

C'est d'abord une justice purement politique, qui s'abat d'un coup sur les vaincus de la veille : membres des comités, membres de la Commune, membres du tribunal révolutionnaire. Pas d'instruction, pas de formes : c'est la procédure du 22 prairial, qui permet tout.

[1] Sarot, *Étude sur la chouannerie dans la Manche.* — Faut-il citer Plouzin, vicaire à Saint-Herblon (Loire-Inférieure), qui paraît avoir été massacré en 1796, aux mines de Montrelais? (Alfred Lallié, *le Diocèse de Nantes*, etc., t. II, p. 315.)

[2] Résumé des condamnations à mort, en laissant de côté les exécutions sommaires :

1° Tribunaux révolutionnaires de Paris, commission de prairial, conseils de vendémiaire		206
2° Commissions militaires :		
A. Vannes et Auray	952	1078
B. Autres commissions	126	
3° Tribunaux criminels :		
A. Convention	46	55
B. Directoire	9	
Total		1339

Cette loi, monument d'arbitraire, on l'abolit, mais en respectant celle du 10 mars, qui institua tribunal et procédure; on rétablit la question intentionnelle; la Convention rassure ses membres par des garanties spéciales. Le tribunal du 23 thermidor condamne à mort quelques malheureux, mais il acquitte les quatre-vingt-quatorze Nantais. Carrier est enfin offert en holocauste aux mânes de ses victimes; on pousse l'indulgence jusqu'à acquitter, au scandale géneral, vingt-sept de ses complices.

Le goût des formes protectrices s'accentue encore davantage dans la loi du 8 nivôse : c'est dans ces conditions qu'est condamné Fouquier-Tinville, sauf que, cette fois, averti par l'indignation générale qui a accueilli l'acquittement des complices de Carrier, le tribunal étend ses rigueurs aux juges et aux jurés de l'ancien tribunal révolutionnaire.

Cela fait, il semble que l'ère des représailles de thermidor soit close, et l'institution même du tribunal révolutionnaire est abolie. On la relève pourtant, sous d'autres noms, soit dans la commission militaire chargée de juger les insurgés de prairial, soit dans les conseils militaires nommés à la suite du 13 vendémiaire, soit dans les tribunaux criminels de Vaucluse, du Gard et de la Somme, auxquels est remis le soin de juger les membres des commissions d'Orange et de Nimes, et le proconsul d'Arras, Joseph Le Bon.

Tel est le premier aspect : la Convention et les tribunaux se dégagent de plus en plus des formes révolutionnaires : il y a chez tous comme un mouvement d'ascension vers la modération et la justice, et, si quelques scélérats célèbres paient de leur vie une longue série de crimes, ce n'est qu'après avoir été jugés dans des conditions surprenantes d'impartialité.

L'autre aspect est tout différent. En ce qui touche les émigrés et les prêtres, la révolution de thermidor n'a rien changé. Même législation, même procédure sommaire, même rigueur. Carrier, Fouquier-Tinville et Le Bon jouissent de toutes les garanties; émigrés et prêtres n'ont droit à aucune : on les arrête, on les condamne, on les exécute : affaire de quelques jours ou même de quelques heures. A Valenciennes, on fusille jusqu'à des religieuses; à Vannes et à Auray, on fusille pendant vingt-sept jours de suite : à toutes les lâchetés qu'elle a commises pen-

dant la Terreur, la Convention ajoute celle-ci, qu'aucun de ses membres n'a osé se lever et parler en faveur de ce millier d'hommes et de Français.

Concurremment, des condamnations individuelles, qui se font comme écho de tous les points du territoire ; on s'étonne de ces condamnations, on ne s'étonne pas moins des acquittements, car ils sont aussi contraires à la loi que les condamnations le sont à l'équité. C'est l'arbitraire qui règne ; au lieu de répandre à flots la terreur, on la distille.

Le Directoire n'agit pas autrement que la Convention : mêmes lois, mêmes procédés. Merlin (de Douai) y joint un scandaleux mépris pour l'indépendance des juges comme pour l'autorité de leurs jugements. Çà et là, tribunaux criminels et commissions militaires subissent de sa part des réprimandes, jusqu'au jour où, après fructidor, il infligera aux premiers un blâme public qui les honore. Il frappe de mort quand il peut; s'il s'en abstient lorsque la crainte de l'opinion et des Conseils lui fait redouter quelque révolte, au moins il poursuit, il emprisonne et réserve ses victimes pour le temps où il aura reconquis la liberté de ses cruautés, comme, en temps de guerre, on marque de rouge certaines maisons qu'on désignera à loisir au pillage ou à l'incendie.

S'il faut distinguer l'époque de la Convention de celle du Directoire, on remarquera que la Convention garda le privilège de la justice politique et qu'elle l'exerça, bien qu'avec précaution, jusque sur ses membres : l'amnistie en sauva la plupart. Sous le Directoire, tous ces personnages compromis se perdirent dans la foule des conventionnels, auxquels les rattachait un intérêt commun : ils vécurent en une paix apparente que troublaient de temps en temps d'imprudents éclats.

Quant à la manière dont s'exerça la justice révolutionnaire sur les émigrés et les prêtres, par le nombre des victimes qu'elle fit parmi eux dans les six mois qui suivirent thermidor, par les fournées de Valenciennes, par les hécatombes de Vannes et d'Auray, la Convention continua ses traditions précédentes : les thermidoriens eurent peur d'être appelés royalistes, et, tout maîtres qu'ils parussent être de l'assemblée, ils demeurèrent les esclaves d'un mot dont la terreur semblait planer sur tous. Le Directoire ne rencontra pas sur sa route les

mêmes occasions, et si, dans le cours de l'année 1796, il imprima aux tribunaux criminels et aux commissions militaires une activité qui se suspendit comme d'elle-même dans la première moitié de l'année 1797, c'est que l'avènement du nouveau tiers mit fin à la soumission muette qui avait régné jusque-là.

La Convention, tout en s'épargnant elle-même, continua la Terreur; le Directoire, à travers ses cruautés et ses hésitations, en laissa pressentir une autre.

VICTOR PIERRE.

UN CONFLIT

ENTRE LOUIS XVIII ET FERDINAND VII

D'APRÈS DES SOURCES INÉDITES

I.

Au commencement de septembre 1814, une grande effervescence régnait en Espagne. Malgré la retraite des armées françaises, la pacification n'existait que dans les rapports officiels. Les abus d'autorité commis par les fonctionnaires de tout rang, les mesures de vengeance ou d'intimidation qu'ordonnaient les anciens chefs de guérillas, toujours redoutés, contribuaient à maintenir l'inquiétude et quelquefois la terreur dans les petites villes et les campagnes. Les rivalités locales surexcitaient des populations toutes frémissantes encore de la lutte pour l'indépendance.

C'est surtout dans la province de Navarre que l'agitation sembla redoubler, à l'instigation du général Mina. Le célèbre partisan qui, par l'audace et l'habileté de ses dispositions dans la guerre de montagnes, avait tenu souvent en échec nos colonnes isolées, en les harcelant, n'avait pas reçu de Ferdinand VII et de ses ministres l'accueil et les récompenses que méritaient ses services. Le Roi n'avait pu lui refuser le brevet de maréchal de camp, mais il le laissait sans commandement effectif et affectait de le placer sous la surveillance du comte d'Ezpeletta, vice-roi de la province.

Quelque ingratitude que montrât l'ancien captif de Valençay à l'égard de l'intrépide soldat qui avait si puissamment défendu sa cause, la méfiance royale se trouva promptement justifiée. Mina, assisté de son ancien lieutenant Asura et de son neveu Francisco Xavier Mina, tous deux brevetés colonels, tenta de

s'emparer de Pampelune en soulevant la garnison. Ses efforts furent prévenus par la vigilance du vice-roi et la fidélité des troupes. Seule, une compagnie du 4e régiment, entraînée par son capitaine Joaquin Fidalgo, répondit à l'appel du « cabecilla » légendaire ; mais elle se débanda bientôt et se dispersa. Les chefs du complot gagnèrent la frontière française pour se diriger sur Bordeaux et s'y réfugier.

Dès que la nouvelle de cette échauffourée parvint à l'Escurial, le roi Ferdinand prescrivit de rechercher ceux des conjurés qui étaient restés en Navarre et de les traiter avec la dernière rigueur. De telles instructions s'accordaient trop bien avec l'ambition sans scrupule de la plupart des agents du gouvernement; elles allaient encore réveiller les passions politiques dans un pays où la moindre divergence d'opinion est un motif d'agressions et d'embuscades. Les perquisitions deviennent incessantes, les arrestations se multiplient dans les provinces septentrionales. Aussi combien les populations espagnoles envient-elles le sort plus tranquille de leurs voisins des Pyrénées, heureux de jouir d'une paix réparatrice!

La France ne pouvait se désintéresser d'une telle situation, grosse de difficultés et de surprises. Le roi Louis XVIII résolut de ne plus différer le départ de son ambassadeur près la cour de Madrid. Ces hautes fonctions étaient dévolues à Adrien de Montmorency, prince de Laval, dont la précoce expérience, étayée par un esprit cultivé et un jugement droit, s'était formée à travers les péripéties les plus imprévues. Avant la Révolution, de fortes études avaient occupé sa jeunesse; ne pouvant se résoudre à être d'église comme le souhaitait sa famille, il avait embrassé la carrière militaire et servi, non sans application, aux chasseurs d'Alsace, sous les ordres du vicomte de Noailles. L'émigration lui fit quitter la France, peu de temps après son mariage avec Charlotte de Montmorency-Luxembourg; il se réfugia en Angleterre, où il fut de l'intimité du prince de Galles, précieuse liaison qui lui permit souvent d'obliger ses compatriotes.

Louis XVIII appréciait les qualités d'honorabilité, d'instruction et de tact de M. de Laval. Après lui avoir accordé le titre de prince, en attendant qu'il recueillît celui de duc, le roi l'avait désigné, par décret du 13 août 1814, pour l'importante

ambassade auprès de Sa Majesté Catholique. Le prince de Talleyrand était alors retenu au congrès de Vienne, qui venait de s'ouvrir et où de si graves intérêts allaient être disculés ; il avait confié l'intérim du département des affaires étrangères au comte de Jaucourt, ministre d'État.

Protestant zélé, un peu compassé dans ses allures, parlant peu et observant beaucoup, M. de Jaucourt jugeait sainement les événements et les hommes de cette époque troublée. Le prince de Laval reçut de lui les plus sages conseils ; on lui recommandait de ne pas prendre parti dans les dissensions actuelles de l'Espagne, de protéger nos nationaux en évitant les conflits, de prêcher avec beaucoup de discrétion, par son attitude plus encore que par ses paroles, une politique de conciliation et d'apaisement. Le départ de l'ambassadeur de France était ajourné à quelques semaines.

C'est alors que la cour d'Espagne, obéissant sans doute au désir de faire surveiller plus activement les réfugiés de la Navarre, expédiait à Paris un personnage qui, malgré son titre de diplomate et ses instructions toutes pacifiques, allait provoquer un bruyant incident. Ce diplomate s'appelait le comte de Casaflores ; sa naissance et ses relations, au moins autant que ses services militaires, l'avaient fait parvenir au grade d'officier général, dont il n'exerçait d'ailleurs les fonctions que d'une façon nominale. Le duc de San Carlos, chef du ministère espagnol sous le titre de premier secrétaire d'État, venait de lui confier la mission de gérer l'ambassade de Paris, comme chargé d'affaires, en attendant que le comte de Peralada, ambassadeur désigné, alors souffrant, pût occuper son poste et succéder à M. de Labrador, retenu au congrès de Vienne. En avisant de cette mission toute provisoire le ministre des affaires étrangères de France, le duc de San Carlos ajoutait, dans sa communication, que la cour d'Espagne voulait entretenir, d'une façon constante, des relations d'amitié et de bon voisinage avec le gouvernement du roi Louis XVIII.

Si M. de Casaflores avait été prématurément improvisé général, il manquait encore plus d'expérience comme diplomate et devait en donner une preuve trop évidente, presque au « débotté » de ses postillons.

Pendant que le chargé d'affaires de Sa Majesté Catholique

franchissait, dans sa chaise de poste, les relais qu'avaient parcourus, à franc étrier, tant d'aides de camp de l'Empereur et de ses maréchaux, la gendarmerie française arrêtait, non loin de la frontière, le colonel Xavier Mina et deux autres officiers. Le maréchal de camp Thouvenot, commandant à Bayonne, faisait diriger sur Bordeaux les prisonniers qu'un ordre du lieutenant général Decaen, gouverneur de la 11e division militaire, fit transférer à Blaye.

Le 17 octobre, c'est-à-dire quelques jours après ces arrestations qu'il ne connaissait pas, le comte de Casaflores arrivait à Paris, s'installait à l'ambassade d'Espagne et adressait au ministre par intérim des affaires étrangères une longue lettre, commençant ainsi :

Le soussigné comte de Casaflores, maréchal de camp, chargé des affaires d'Espagne près Sa Majesté Très Chrétienne, a l'honneur de s'adresser à S. Exc. le comte de Jaucourt et de réclamer l'aide et la protection que se doivent deux nations heureusement unies et rendues à la paix dès si longtemps désirée, lorsqu'il y a lieu à des événements fâcheux pour les souverains qui les gouvernent.

Suivait un exposé très virulent de la conspiration du général Ezpoz y Mina, mentionnant sa fuite et celle de ses compagnons, sans préciser où ils se trouvaient actuellement, mais en ajoutant cette phrase significative :

Le soussigné reste bien persuadé que si les criminels venaient à être arrêtés, ils seraient remis au gouvernement espagnol, comme prisonniers d'État, et d'après le principe si sagement établi parmi les nations policées, lorsqu'il s'agit de semblables crimes et lorsqu'il est d'intérêt réciproque de maintenir la tranquillité des États.

Le soussigné se flatte que Son Excellence accueillera une demande formellement faite par ordre de sa Cour, et il ose espérer que le gouvernement français, à qui la nation espagnole est si intimement unie par tous les liens, ordonnera avec empressement l'arrestation de tout Espagnol qui puisse être impliqué dans l'horrible rébellion du général François Ezpoz y Mina et principalement de sa personne et de ceux qui l'auraient suivi en France.

Le soussigné profite de cette occasion, etc.

LE COMTE DE CASAFLORES [1].

[1] Archives du ministère des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).

Préoccupé à juste titre des termes de cette dépêche, M. de Jaucourt engagea le prince de Laval à ne plus différer son départ pour l'Espagne. Les craintes du ministre n'étaient que trop fondées ; un incident très grave devait se produire deux jours après, à l'hôtel de l'ambassade d'Espagne.

Trois individus, se disant de nationalité espagnole, s'étaient présentés au bureau de la chancellerie pour faire viser quatre passeports, deux pour aller à Londres et deux pour rester à Paris. Un employé, devinant quelque supercherie, en avait informé le chargé d'affaires, qui, après les avoir interrogés lui-même, les fit garder à vue et requit l'assistance du commissaire de police du quartier pour les mettre en état d'arrestation légale. Le commissaire et ses agents de police obéirent aux injonctions de M. de Casaflores, qui leur ordonna de se rendre à l'hôtel de la Marine, rue Vivienne, où se trouvait, d'après les déclarations des Espagnols, celui de leurs compatriotes qui demandait le quatrième passeport.

Le comte de Casaflores accompagna lui-même le représentant de la loi, et lorsque ce dernier eut mis en arrestation l'Espagnol dénoncé, le chargé d'affaires ne dissimula pas sa joie, en reconnaissant dans le nouveau prisonnier le général Ezpoz y Mina, dont la physionomie énergique lui était bien connue.

Le commissaire de police ayant rendu compte de l'arrestation à ses chefs hiérarchiques, le comte de Jaucourt adressait aussitôt, le 21 octobre, un rapport au Roi. Après avoir rappelé sommairement la dépêche d'arrivée du chargé d'affaires d'Espagne, le ministre ajoutait :

M. de Casaflores annonçait une violation de la souveraineté française, bientôt après il en commettait une lui-même. Aucun agent étranger ne pouvant avoir directement des rapports officiels avec les autorités du pays où il réside autres que celles du ministère des affaires étrangères, sans y être expressément autorisé par ce ministère, à plus forte raison, aucun étranger ne peut faire agir la police ni la force armée du pays où il réside, à plus forte raison donc aucun étranger ne peut y faire arrêter par elle qui que ce soit. S'il se trouve dans le cas de requérir une arrestation, ce qu'il ne peut faire que par l'entremise du ministre des affaires étrangères, c'est le gouvernement du pays où il réside qui l'accorde ou la refuse, qui seul l'ordonne et la fait exécuter.

Voilà les maximes incontestables du droit des gens de l'Europe que M. de Casaflores a violées.

M. de Jaucourt concluait avec une inexorable logique :

Ainsi M. de Casaflores a exercé des fonctions publiques avant d'y être autorisé. L'eût-il été, il en a méconnu la nature et outrepassé les bornes, et en ordonnant lui-même des arrestations et les faisant exécuter chez lui et ailleurs, il a violé la juridiction française [1].

Le roi de France approuva hautement cette appréciation, et donna immédiatement l'ordre que le général Mina et ses compagnons fussent remis en liberté. Louis XVIII déclara, en conseil des ministres, que ces officiers, accusés de ce que l'on comprend sous la dénomination si vague de crimes politiques, s'étaient confiés à sa magnanimité. Après s'être éloignés de la frontière de leur pays, où leur présence pouvait être dangereuse, n'étaient-ils pas venus se réfugier dans la capitale de la France?

Le Roi ajouta qu'il ne permettrait pas au général Mina et à ses complices de séjourner dans le royaume, qu'ils devaient quitter la France et se rendre dans tel pays qu'il leur conviendrait, sauf en Amérique et particulièrement dans l'Amérique espagnole, où l'ordre public semblait menacé par les révolutionnaires.

Une autre décision était communiquée aux membres du conseil ; le Roi annonça l'intention d'exiger une réparation pour l'infraction des lois et des convenances que s'était permise M. de Casaflores ; en conséquence, ce chargé d'affaires devait quitter Paris et la France.

L'envoyé d'Espagne reçut de M. de Jaucourt la lettre suivante :

Paris, le 24 octobre 1814.

Monsieur le comte, l'irrégularité de la conduite que vous avez tenue dans l'arrestation du général Ezpoz y Mina et des Espagnols qui étaient avec lui a déterminé le Roi à m'ordonner de vous envoyer un passeport, afin que vous puissiez vous rendre auprès du gouvernement, que j'ai dû informer des motifs qui ont rendu indispensable cette détermination de Sa Majesté. S'il m'est pénible, Monsieur le comte, d'avoir à vous faire une notification de cette nature, j'ai du moins la consolation de pouvoir vous dire que Sa Majesté rend justice à la loyauté de vos intentions, et n'attribue ce qui s'est passé

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).

qu'au peu d'habitude que vous aviez des fonctions diplomatiques que vous étiez destiné à remplir.

Le Roi m'autorise à vous assurer que, pendant le peu de jours que vous passerez encore dans sa capitale, et pendant votre voyage pour retourner en Espagne, vous pourrez compter sur tous les égards dus à votre caractère, et sur toutes les facilités qui dépendront des autorités françaises.

Agréez, je vous prie, etc. [1].

Le comte de Casaflores fut consterné en recevant cette communication, et se borna à en accuser réception, ainsi que du passeport de congé. De son côté, le général Mina avait gagné Bar-sur-Aube, heureux d'avoir échappé à l'extradition dont il était menacé, et comptant avec raison sur un passeport du gouvernement français pour se réfugier en Angleterre.

La cour d'Espagne ne devait pas accepter sans protestation la double mesure qui lui était communiquée. Aussi M. de Jaucourt reçut-il, dans les derniers jours d'octobre, un court billet du duc de San Carlos, l'informant que Sa Majesté Catholique avait manifesté une grande surprise et un profond mécontentement à la nouvelle du départ de M. de Casaflores, et de la mise en liberté du général Mina et des trois autres réfugiés.

En même temps, le premier ministre du roi Ferdinand VII chargeait le duc de Wellington, auquel l'unissaient d'étroites relations de parenté et d'amitié, d'intervenir personnellement auprès du roi de France pour faire accorder au gouvernement espagnol la réparation qu'il se croyait en droit de demander.

Dans la situation délicate où se trouvaient, vis-à-vis du cabinet de Londres, le gouvernement français et tout particulièrele roi Louis XVIII, qui avait déclaré au prince régent toute sa gratitude pour l'hospitalité des mauvais jours, l'intervention de Wellington, si populaire en Angleterre pour ses succès dans la guerre d'Espagne, pouvait compliquer singulièrement les choses.

Louis XVIII ne se dissimula pas la gravité de l'incident, et n'en résolut pas moins de persévérer dans les résolutions que lui dictait le souci de sa dignité. Au congrès de Vienne, M. de Talleyrand ne recevait-il pas, presque au même moment, les instructions du Roi qui mettaient la France en conflit ouvert avec les

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).

quatre grandes puissances, et qui allaient cependant permettre à notre pays de reconquérir en partie sa légitime influence? Louis XVIII eut l'habileté de se servir d'un prétexte, le prochain départ de son ambassadeur, pour déclarer à son cousin d'Espagne, dont il connaissait l'esprit ombrageux, qu'il ne reviendrait point sur sa décision. La lettre adressée à Ferdinand VII est admirable d'habileté dans sa concision courtoise.

Monsieur mon frère et cousin, je ne veux pas laisser partir le prince de Laval qui, par son caractère et sa conduite dignes de sa haute naissance, méritera, je me flatte, la confiance de Votre Majesté, sans le charger de lui porter un nouveau témoignage de mes sentiments pour elle et de l'amitié à laquelle je désire vivement qu'elle réponde. L'événement survenu à la suite d'un oubli de formes qu'il m'était impossible de tolérer ne sera point capable d'altérer, j'espère, la parfaite intelligence que les intérêts les plus importants doivent plus que jamais affermir entre les deux États. Ce sera toujours avec un bien grand empressement que je chercherai toutes les occasions de vous prouver le désir qui m'anime à cet égard, ainsi que l'attachement invariable avec lequel je suis, Monsieur mon frère et cousin,

De votre Majesté,

Le bon frère et cousin.

LOUIS [1].

Paris, le 5 novembre 1814.

Sur l'invitation personnelle du Roi, et pour mieux accentuer la portée de sa lettre, M. de Jaucourt répondait à M. de San Carlos que l'intermédiaire de lord Wellington, pour présenter les représentations de Sa Majesté Catholique, n'avait certes rien qui pût désobliger le roi de France, mais qu'il fallait bien déterminer la question : si la révolte du général Mina avait entraîné le moindre désordre sur la frontière, le roi de France aurait ordonné à ses généraux de s'entendre avec les autorités militaires espagnoles pour arrêter et désarmer les factieux. Mais comment s'inquiéter de voyageurs désarmés, et qui affirmaient leurs intentions paisibles en arrivant à Paris, à plus de deux cents lieues du territoire espagnol, qu'ils semblaient fuir avec précipitation? Le droit des gens les protégeait d'autant mieux que tout danger pour le maintien de l'ordre public en Espagne

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).

se dissipait, et le Roi Très Chrétien ne pouvait refuser l'asile que ces proscrits venaient chercher.

Quant à l'incident diplomatique, M. de Jaucourt lui rendait son véritable aspect; dans les intérêts de M. de Casaflores, il convenait peut-être de jeter un voile sur la question de savoir s'il était ou s'il n'était pas chargé d'affaires. Mais, puisque la cour de Madrid revendique ce titre pour l'officier général de Sa Majesté Catholique, une simple énumération de dates va trancher la question.

Ce fut le 17 que votre lettre, qui l'accréditait en cette qualité, me fut envoyée; ce fut le 18 que j'en eus connaissance par la traduction qui en avait été faite, et je n'avais pas encore eu le temps de prendre, à ce sujet, les ordres du Roi, lorsque les événements du 19 empêchèrent Sa Majesté d'admettre M. de Casaflores. Il en résulte, monsieur le duc, que M. de Casaflores m'était à la vérité connu, mais qu'il n'était nullement reconnu comme chargé d'affaires, et dès lors vous consentiriez aisément à ne point vous prévaloir de l'inadvertance que peut avoir commise un secrétaire, en lui donnant le titre de chargé d'affaires sur l'enveloppe du passeport où ce titre lui était refusé [1].

L'argumentation de M. de Jaucourrt, inspirée par les conseils personnels du Roi, ne cessait point d'être pressante, tout en restant courtoise :

Me trouvant ainsi d'accord avec Votre Excellence sur deux points essentiels, je me plais surtout à l'être sur un troisième, en rendant toute justice à la loyauté des intentions de M. de Casaflores, et j'ose ajouter que le Roi lui-même, en donnant satisfaction à sa dignité compromise, n'a attribué les torts de cet officier général qu'à un oubli involontaire, quoique répréhensible, des lois et des usages qui devaient le diriger dans la situation où il se trouvait. Aussi la seule rigueur que commandait impérieusement la circonstance a-t-elle été accompagnée de tous les égards et de tous les ménagements qui étaient dus au caractère et à la conduite antérieure de M. de Casaflores [2].

Le ministre intérimaire des affaires étrangères saisissait avec à-propos l'occasion de prévenir tout conflit, en rappelant au chef du cabinet espagnol que les ambassadeurs des deux cours pouvaient entrer en fonctions sans autre retard :

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).
[2] Même source.

Me voilà enfin parvenu au point où, avec une satisfaction sans réserve, je puis entretenir Votre Excellence de celle qu'a causée au Roi l'annonce du départ très prochain de M. le comte de Peralada pour la mission qu'il est destiné à remplir près la cour de France, et en retour, j'ai l'honneur de vous annoncer que M. le prince de Laval est déjà parti pour remplir la sienne près la cour de Madrid. Cette heureuse réciprocité, monsieur le duc, qui va rétablir les relations accoutumées de l'ancienne intimité entre la France et l'Espagne, écarte naturellement la question de l'admission d'un chargé d'affaires [1].

Ces arguments eussent été sans doute appréciés par le duc de San Carlos qui, sous la susceptibilité castillane, gardait en réalité toutes ses sympathies à l'entente franco-espagnole, et le différend eût été peut-être apaisé, si une disgrâce inattendue ne l'eût atteint. M. de San Carlos dut résigner ses fonctions; il fut même question de son exil. Le P. Ostolaza, le conseiller secret et tout-puissant de Ferdinand VII, avait préparé cette révolution du palais, dont l'épilogue fut la nomination de don Pedro Cevallos comme premier secrétaire d'État.

II.

Le successeur du duc de San Carlos avait manifesté de tout temps une réelle hostilité à l'égard de Mina; il n'avait point dissimulé son mécontentement lorsque la nouvelle de la mise en liberté du général espagnol était parvenue à Madrid. Froissé dans son amour-propre d'Espagnol, ambitieux d'inaugurer une nouvelle politique, et de réagir contre ce qu'il appelait les atermoiements du précédent ministère, M. de Cevallos conseilla à son souverain d'exiger de la cour de France une éclatante répation, et, pour arriver à ce résultat, de la menacer de rompre avec elle tous rapports diplomatiques. Le P. Ostolaza et le général Eguja, ministre de la guerre, n'encouragèrent que trop ces sentiments. Fort de l'approbation du Roi, le premier secrétaire d'État résolut d'agir.

Quelques jours après la nomination du cabinet, le 21 novembre, le comte d'Agoult, chargé d'affaires de France à Madrid, apprenait du comte de Peralada lui-même que le départ de cet

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).

ambassadeur était retardé indéfiniment. Notre agent, s'étant rendu à l'audience de M. de Cevallos, reçut du premier ministre un accueil peu gracieux; on l'informa, en quelques phrases brèves et hautaines, que le renvoi de M. de Casaflores était une offense faite à la nation espagnole, et que la seule réparation admissible consisterait à recevoir de nouveau cet officier général en qualité de chargé d'affaires.

M. d'Agoult n'avait point qualité pour discuter avec le secrétaire d'État; il se borna à manifester sa surprise pour cette prétention. Quelques jours après, il l'avisa par écrit de la prochaine arrivée du prince de Laval [1].

M. de Cevallos répondit, le 8 décembre, en accusant réception de cette communication, mais en déclarant qu'il espérait que « l'ambassadeur de France serait muni des instructions convenables, à l'effet de donner au roi d'Espagne une satisfaction pour l'offense faite à sa haute dignité par l'expulsion de son chargé d'affaires à la cour de Paris [2]. »

Le ministre espagnol ne se contenta pas de cette nouvelle protestation, il écrivit directement à M. de Jaucourt, à la date du 11 décembre, une longue lettre, dans laquelle il revient non seulement sur le congé de M. de Casaflores, mais sur la protection accordée par le gouvernement français au général Mina.

M. de Cevallos attaque avec véhémence la décision du gouvernement français, qu'il accuse de faire de la subtilité, en n'appliquant pas le même traitement entre les criminels d'État et les criminels ordinaires :

Voilà, monsieur le comte, les funestes conséquences de la protection accordée à un criminel tel qu'Ezpoz (Mina); il n'y a, pour en échapper, d'autre moyen que de délivrer à la justice les victimes qui lui sont dues. Voilà les arguments que la raison libre et non préoccupée fournit contre les subterfuges spécieux du gouvernement français, qui se trouvent déjà réfutés [3].

La conduite si précipitée, si maladroite de M. de Casaflores paraît inattaquable à M. de Cevallos :

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid. Lettre de M. d'Agoult à M. de Jaucourt, en date du 21 novembre 1814).

[2] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid. Lettre transmise par M. d'Agoult avec traduction).

[3] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).

Il résulte de tout l'exposé que M. le comte de Casaflores pouvait réclamer la personne d'Ezpoz; que le gouvernement français devait la lui remettre ou bien la détenir pour sa sûreté; que cela est conforme à la raison et au droit des gens; qu'agir différemment, dans ces cas et dans d'autres semblables, est une attaque contre cette souveraineté, contre la tranquillité des nations et ne devrait pas avoir lieu, quoique ce cas n'ait pas été expressément prévu dans les traités, et qu'enfin, de ladite réclamation et de la remise de cet individu il ne pouvait, en aucune manière, résulter les conséquences que Votre Excellence déduit dans sa note, pour appouver les mesures prises et notifiées par le cabinet français.

M. de Cevallos ne s'en tient pas à cette mercuriale, et il demande au gouvernement du roi Louis XVIII de se déjuger et de faire amende honorable :

La cour de France pourrait donner plusieurs satisfactions. Mais il n'y en a aucune qui soit plus conforme aux circonstances, ainsi qu'au droit des nations, que celle de déclarer nulle et de nulle valeur la mesure de l'expulsion du comte de Casaflores, et de condescendre, en conséquence, à ce qu'il retourne à Paris, non pour y résider, avec le caractère de chargé d'affaires dont il était revêtu, mais pour prendre congé de la cour, d'après les ordres qu'il a reçus du Roi à cet effet.

Cette satisfaction ne suffirait pas; la cour d'Espagne exige encore.... des excuses :

L'offense faite à Sa Majesté ayant été satisfaite en ce point, il reste que, pour ce qui tient à la conduite que le cabinet français a observée, Sa Majesté Très Chrétienne écrive une lettre au Roi, dans laquelle elle déclare qu'elle désapprouve cette conduite comme contraire à tout droit et aux intérêts des souverains et des peuples, et qu'elle espère que son cousin et allié recevra avec plaisir les excuses que son ambassadeur lui fera en son nom royal, l'assurant qu'à l'avenir les représentants du Roi ne seront privés d'aucune de leurs hautes prérogatives ni de la considération qui leur est due d'après le droit des gens.

Enfin, les réfugiés politiques devaient être livrés désormais, sans souci de la traditionnelle hospitalité française :

Comme il n'y a aucun moyen de s'assurer de la personne du fameux Ezpoz, pour éviter que, par la suite, on ne tienne, avec d'autres coupables d'une trahison si manifeste, la conduite que l'on a observée avec

lui, le Roi mon maître espère aussi que Sa Majesté Très Chrétienne consent à une convention dans laquelle on stipulera la remise réciproque pour les deux cours de cette espèce de délinquants, dont les crimes sont de nature à ne pouvoir se confondre avec d'autres. Cette mesure éloignera toutes les subtilités dont on peut faire usage, en opposition aux lois, à la raison, aux intérêts des princes et des peuples, pour que les plus horribles délits restent impunis [1].

Pendant que M. de Cevallos écrivait avec tant d'arrogance à M. de Jaucourt, l'ambassadeur de France arrivait en Espagne. Il rencontrait à Irun, le 3 décembre, le comte de Casaflores, qui lui témoigna tristement les regrets que lui faisait éprouver son aventure diplomatique. M. de Laval continua son voyage et arriva le 16 novembre à Madrid. Deux jours après, il se rendait chez le premier secrétaire d'État, qui lui déclarait nettement que M. de Peralada ne partirait pas avant que l'offense faite au roi d'Espagne par le renvoi de son chargé d'affaires fût réparée. M. de Laval répondit avec fierté que jamais le roi Louis XVIII ne pourrait considérer comme une offense à Sa Majesté Catholique la conduite qu'il avait cru de sa dignité d'ordonner envers M. de Casaflores [2].

Le surlendemain, l'ambassadeur obtenait une audience du roi d'Espagne, présentait ses lettres de créance et prononçait ces paroles pleines de dignité et d'à-propos :

« Quant à moi, Sire, dont les ancêtres, à diverses époques de l'histoire, ont eu l'honneur de servir l'Espagne sans jamais cesser d'être Français, je me crois à peine hors de ma patrie, en me trouvant au milieu de cette héroïque nation dont la bravoure est encore un trait de famille avec notre caractère national [3]. »

Le Roi ne répondit que quelques vagues paroles de bienvenue, et, pour en accentuer la froideur, un « office » du même jour, adressé par M. de Cevallos, informait le prince de Laval que son admission, en qualité d'ambassadeur de France, était simplement l'effet de la délicatesse du Roi, mais qu'il ne fallait nullement en conclure que Sa Majesté Catholique renonçait à ce qu'elle doit à sa dignité, « cela n'étant pas en son pouvoir [4]. »

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).
[2] Même source.
[3] Même source.
[4] Même source.

Les relations allaient prendre un caractère plus aigu. Une mesure purement vexatoire fut prise par le gouvernement espagnol : les Français voyageant en Espagne devaient être munis de passeports. M. de Cevallos en prévint M. de Laval, avec quelque sécheresse. L'ambassadeur de France répondit qu'à son souverain seul il appartiendrait de juger jusqu'à quel point la décision en question dérogeait aux conditions formelles d'un traité signé à une époque si récente et aux principes de la saine politique adoptée par toutes les puissances de l'Europe.

Dans une entrevue avec le premier secrétaire d'État, des explications assez vives s'échangèrent. Le représentant du gouvernement français se plaignit nettement des mauvaises dispositions de plusieurs hauts fonctionnaires à l'égard de ses compatriotes résidant à Madrid, et notamment de l'attitude du général Artegoa, capitaine général, qui avait voulu faire arrêter M. Bellocq, chancelier de l'ambassade, excellent serviteur et digne père de famille, faussement accusé de connivence avec les partisans de Mina. Les intentions malveillantes du gouvernement espagnol s'affirmaient par les retards apportés à *l'exequatur* sollicité par le consul général Desjobert.

D'autre part, les Espagnols accusés d'avoir rendu des services à l'armée impériale et au roi Joseph étaient l'objet d'incessantes persécutions, contre lesquelles le représentant du roi Louis XVIII restait impuissant. Cinq d'entre eux franchirent la frontière et se réfugièrent sur le sol français. Le général Palafox, capitaine général de l'Aragon, les réclama au général commandant à Bayonne comme accusés de haute trahison et même de vol. Cette dernière accusation ne reposait sur aucun fondement et la première était singulièrement exagérée, car le délit, si délit il y avait, se bornait à quelques relations suspectes. Le maréchal de camp Vinot, commandant le département des Basses-Pyrénées, ordonna leur arrestation, mais le lieutenant général Decaen fit relâcher ces malheureux, en les obligeant seulement à résider à Oloron.

La presse officieuse de Madrid demandait avec instance que les réfugiés fussent livrés, ainsi que le neveu de Mina et huit autres officiers espagnols, détenus à Blaye. Le langage exalté des feuilles du gouvernement ne laissait aucun doute sur le sort qui attendait les proscrits qu'elles réclamaient.

Informé de cette effervescence, M. de Jaucourt écrit aussitôt à M. de Laval ses instructions et lui rappelle que l'attitude de la cour de France ne changera pas. Le roi Louis XVIII a satisfait à l'amitié qui doit l'unir à la maison d'Espagne, en mettant Ezpoz y Mina hors d'état de nuire, mais il ne consentira jamais à livrer à l'échafaud ce vieux défenseur de la légitimité qui a cru à la protection du roi de France.

Quant à M. de Casaflores, ce n'était pas encore un chargé d'affaires, puisqu'il s'était mépris dans l'exercice de ses fonctions avant même d'être autorisé à les remplir. S'il avait ce caractère aux yeux de son gouvernement, il restait un simple particulier à l'égard du gouvernement français. Aussi a-t-il éprouvé ce que, dans tous les pays, éprouvent les étrangers qui en méconnaissent les lois, « on les renvoie lorsqu'on peut se dispenser de les punir. » Le Roi n'avait pu demander le rappel de M. de Casaflores, parce qu'il n'avait pas reconnu son caractère public ; le Roi ne peut l'admettre à une audience de congé, puisqu'il ne l'avait pas admis à une audience de réception.

Enfin, aux nouvelles exigences du gouvernement espagnol M. de Jaucourt répondait avec une légitime fierté :

Le Roi a écrit une lettre de sa main au roi d'Espagne. Une noble confiance dans les liens de famille, un sentiment intime de la communauté des intérêts politiques l'a dictée. Lorsque M. de Cevallos s'est permis de demander que le Roi écrivît une lettre, il ignorait qu'elle avait déjà été écrite. Ce ministre saura maintenant que le Roi ne peut revenir sur une détermination commandée par des considérations impérieuses et dignes d'être appréciées par un roi parent et allié. Sa Majesté attend la réponse de Sa Majesté Catholique [1].

La cour de France ne pouvait plus admettre d'ajournement pour l'arrivée de l'ambassadeur d'Espagne, alors qu'elle était elle-même représentée à Madrid par un ministre de premier rang.

Après qu'on nous eut donné l'assurance formelle du départ de M. de Peralada, nous apprîmes que ce départ avait été suspendu et que sa nomination même était devenue incertaine. Vous, mon prince, êtes entré en Espagne, vous êtes arrivé dans la capitale, vous vous êtes présenté à la cour du Roi et M. de Peralada y est encore.

Il est un terme où la fierté devient orgueil, où la susceptibilité

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).

devient outrage et où le sentiment de la dignité du trône doit l'emporter.

Sa Majesté, monsieur l'ambassadeur, vous ordonne de déclarer au gouvernement espagnol qu'elle reconnaît toute l'étendue des intérêts qui attachent sa politique et sa maison à ceux de l'Espagne, et que c'est dans ce système qu'elle a constamment dirigé la marche de son gouvernement, la conduite de ses autorités et les travaux de ses plénipotentiaires au congrès de Vienne, mais que, du moment où un ambassadeur de France réside à Madrid, il est indispensable qu'un ambassadeur d'Espagne réside à Paris.

En conséquence, Sa Majesté attend, par le retour du courrier porteur de cette dépêche, l'annonce officielle, soit du départ de l'ambassadeur destiné par Sa Majesté Catholique à résider auprès de Sa Majesté Très Chrétienne, soit du jour où il se mettra immanquablement en route. Elle attend, par le retour du même courrier, la réponse de Sa Majesté Catholique à la lettre autographe du Roi que vous avez eu l'honneur de lui remettre [1].

Avant que ces instructions parvinssent au prince de Laval, M. de Jaucourt recevait de M. de Cevallos un nouveau mémoire, qui, en répétant les mêmes arguments, se terminait par les *desiderata* suivants :

1° M. de Casaflores devait être admis à revenir à Paris pour obtenir du Roi une audience de congé ;

2° Le roi de France devait écrire à Sa Majesté Catholique une lettre où la conduite tenue par le cabinet français dans cette circonstance fût désapprouvée ;

3° Le roi de France devait consentir à une convention dans laquelle les *délits politiques* seraient compris désormais au nombre des crimes qui donnent lieu à extradition.

M. de Jaucourt, estimant avec raison que la réponse de la cour de France était nettement formulée dans sa lettre au prince de Laval, ne répondit pas à M. de Cevallos. Il écrivit une seconde lettre à M. de Laval pour lui déclarer que son attitude satisfaisait pleinement son gouvernement :

Nous aimerons, mon cher prince, à devoir une partie de vos succès à vos relations personnelles, à la confiance que vous saurez inspirer ; c'est un sentiment très doux pour de bons serviteurs du Roi

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).

comme vous que leurs qualités et leur position particulière soient employées au succès de la mission dont ils sont chargés [1].

M. de Jaucourt tenait également à constater que le gouvernement français ne conservait pas contre M. de Casaflores de puériles rancunes.

Si le comte de Casaflores, envoyé à Hambourg ou à une cour quelconque d'Allemagne, ou enfin partout où le cabinet de Madrid voudrait le placer, s'arrêtait à Paris, le Roi trouverait très bon qu'il lui fût présenté, qu'il parût à sa cour, et, avec sa grâce et son affabilité parfaite, il aurait bientôt rendu la position du général Casaflores aussi agréable qu'elle l'eût été peu, si nous avions dû céder aux diverses propositions de M. de Cevallos.

M. de Jaucourt faisait ensuite allusion à l'ingérence de l'Angleterre, qu'il fallait s'efforcer d'éviter, et que M. de Cevallos, moins adroit que le duc de San Carlos, n'avait pas encore songé à invoquer :

Je suis bien aise que M. le marquis de Cevallos n'ait point donné connaissance de nos affaires à l'ambassadeur d'Angleterre.... Quelque sujet que la cour d'Espagne et la cour de France aient de se louer de l'Angleterre, vous êtes trop clairvoyant, mon cher prince, pour ne pas sentir que le cabinet de Londres sera toujours un médiateur intéressé. J'espère que vous serez à la cour de Madrid, et que M. l'ambassadeur d'Espagne sera à celle de France, dans les excellents rapports qui se font remarquer à Vienne entre M. de Labrador et M. de Talleyrand [2].

Le célèbre diplomate dont le nom était invoqué par M. de Jaucourt et qui soutenait au congrès, avec tant d'autorité, les intérêts du pays et du prince, avait été tenu au courant des difficultés pendantes entre les deux cours. Titulaire du portefeuille des affaires étrangères, il continuait à diriger les grandes affaires du département. M. de Jaucourt reçut de l'ex-grand chambellan de la cour impériale, à la date du 10 janvier, une véritable consultation sur l'incident Casaflores :

Dans les relations de peuple à peuple, il n'y a guère d'autre loi que les usages, et les usages se présument par les exemples ; il est donc

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).
[2] Même source.

bien important de ne pas tolérer un seul acte qui pût servir ensuite à établir la prétention d'une prérogative, surtout lorsque cet acte porte une atteinte directe à la souveraineté du prince dans les États duquel il a été fait.

Ainsi, le Roi n'a pu fermer les yeux sur la mesure prise par M. de Casaflores, la simple demande de son rappel n'eût été qu'une marque de mécontentement et n'eût pas suffisamment établi la violation des droits dont il s'était rendu coupable, puisque c'eût été laisser un souverain étranger juge de cette violation....

M. de Talleyrand rappelait en outre à M. de Jaucourt qu'on ne pouvait accorder à un agent diplomatique qui n'avait pas encore eu d'audience de présentation une audience de congé : « Avant sa présentation, il n'est qu'un étranger auquel on accorde quelques égards, mais il n'est qu'un étranger. »

Quant à la dernière exigence du cabinet de Madrid, elle était absolument inadmissible, dans son fond et dans sa forme :

On demande encore que le Roi écrive au Roi d'Espagne; mais le ton avec lequel on fait cette demande, en prescrivant en quelque sorte les termes dans lesquels la lettre devait être conçue, ne permettrait pas au Roi de la faire, quand bien même quelque considération l'y porterait.

Après avoir si nettement développé les principes de souveraineté, celui qu'on a appelé le prince des diplomates conseillait d'apporter beaucoup de tact et de conciliation dans les rapports avec le gouvernement espagnol, et terminait ainsi sa lettre :

Vous voudrez bien, monsieur le comte, faire usage, dans votre réponse à M. de Cevallos, des raisons que renferme cette lettre; mais je vous prie de les présenter avec beaucoup de ménagement et de modération, d'éviter tout ce qui pourrait irriter et d'employer au contraire les formes les plus persuasives et les plus conciliantes. Je vous prie aussi d'écrire dans le même sens à M. le prince de Laval.

Recevez, etc.

LE PRINCE DE TALLEYRAND.

P. S. Je vous prie, monsieur le comte, de vouloir bien mettre la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire sous les yeux de Sa Majesté [1].

Le roi Louis XVIII possédait admirablement Montesquieu; il

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).

n'avait pas oublié cette maxime de l'auteur de *l'Esprit des lois :* « Lorsqu'un ambassadeur blesse les droits du souverain auprès duquel il réside, il doit être renvoyé à son propre souverain, qui devient alors son juge ou son complice; » il fit donc renouveler à M. de Laval l'ordre d'exécuter les instructions qu'il venait de recevoir.

Notre ambassadeur, par sa réserve, par sa distinction personnelle, par son affabilité, avait produit la meilleure impression à la cour de Madrid, malgré l'incident dont l'entourage de M. de Cevallos s'efforçait de grossir l'importance. Le Roi lui-même avait gardé bon souvenir de l'audience de présentation, et faisait aviser le représentant du roi Louis XVIII qu'il pouvait venir à la cour comme ambassadeur de famille, selon l'usage de ses prédécesseurs, c'est-à-dire tous les jours où le Roi recevait.

Vers la même époque, c'est-à-dire dans la seconde semaine de janvier, Ferdinand VII chargeait un des officiers de sa maison militaire, le maréchal de camp Don Félix Colomb, de procéder, conjointement avec le général de la Roche-Aymon, commissaire français, à la délimitation exacte des deux royaumes. Les rapports entre les deux officiers généraux devaient rester d'une grande aménité.

Malheureusement, il n'en était pas de même entre M. de Cevallos et M. de Laval. Le secrétaire d'État se plaignait des appréciations des journaux français sur les affaires intérieures de l'Espagne; il en prenait prétexte pour accentuer ses procédés rigoureux à l'égard des Français établis en Espagne ; c'est ainsi que le séquestre sur les propriétés françaises dans les États de Sa Majesté Catholique était maintenu, et que les passeports n'étaient accordés que difficilement aux Français qui voulaient franchir les Pyrénées. Relativement à une réclamation que lui transmettait M. de Laval avec beaucoup de modération, M. de Cevallos répondit de vive voix, sur un ton fort irrité : « Il est impossible que toutes nos affaires ne se ressentent pas du dé« plaisir que le Roi doit nécessairement éprouver pour la négli« gence que met la cour de France à répondre à ses plaintes, « touchant l'affaire du comte de Casaflores. C'est un affront à « la couronne [1] ! »

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).

Toutefois, pour être plus exactement renseigné sur les intentions de la cour de France, et pratiquant en cela les soupçonneuses habitudes de la cour d'Espagne, Ferdinand VII avait envoyé à Paris, depuis quelque temps, un agent officieux, Don Diego Colon, qui révéla son caractère par la communication suivante qu'il adressa, à la date du 18 janvier 1815, au ministère des affaires étrangères :

Le soussigné, officier d'ambassade de Sa Majesté Catholique et chargé de la correspondance de sa cour dans cette capitale, a l'honneur de présenter ses respects à Son Excellence M. le comte de Jaucourt, et ayant reçu des instructions de son souverain, pour communiquer à Son Excellence les désirs de Sa Majesté Catholique, par rapport à certaines difficultés nées de quelques circonstances imprévues malgré les relations de paix si heureusement renouvelées entre l'Espagne et la France et que Sa Majesté espère disssiper définitivement avec la coopération de son auguste frère et cousin le Roi très chrétien, le soussigné s'empresse de demander à Son Excellence une entrevue à cet effet.

Le soussigné saisit cette occasion, etc.

DIEGO COLON [1].

M. de Jaucourt reçut M. Colon, et lui répéta que le roi de France persévérait dans les résolutions que le prince de Laval avait communiquées à la cour d'Espagne. Le successeur provisoire de M. de Talleyrand n'était pas sans inquiétude au sujet des complications que pouvait encourager le cabinet anglais. Il informait M. de Laval que le duc de Wellington, averti directement par M. de Cevallos, affectait de douter de la possibilité d'arranger, au gré de la cour de France, l'affaire de M. de Casaflores.

Je vous préviens aussi que, depuis quelque temps, le passage de courriers anglais entre Madrid et Londres est très fréquent, et que nous avons lieu de soupçonner qu'il s'agit de négociations importantes, dans lesquelles il est fort possible que l'Angleterre cherche à tirer parti de nos différends avec le cabinet de Madrid [2].

Le 24 janvier, M. de Laval recevait une note hautaine et diffuse du secrétariat d'État, dans laquelle M. de Cevallos, s'expri-

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).
[2] Même source.

mant dans sa langue maternelle, reproduisait les mêmes arguments et les mêmes reproches, Ce document, que M. de Laval fit aussitôt traduire pour l'envoyer à sa cour, débutait par une déclaration de principes qui n'était pas empruntée aux traditions diplomatiques : « Ce que l'on sent avec véhémence ne saurait s'exprimer froidement » (*lo que se siente con vehemencia no puede expresarse com frialdad*), et le ministre répétait que la dignité de son souverain avait été outragée à la face de l'Europe, que l'on avait mis en doute son équité, qu'une loi des nations avait été violée en faveur d'une mesure de police criminelle, etc., qu'il convenait de réparer publiquement une offense publique.

Son Excellence n'aura pas lieu de s'étonner que le Roi mon maître insiste sur ce que le cabinet de France lui donne la satisfaction qui a été déjà demandée, c'est-à-dire que le comte de Casaflores retourne à la cour de Paris, non pour résider auprès d'elle, mais pour prendre congé dans les formes suivies à l'égard des chargés d'affaires, ce qui serait arrivé si, au lieu de son renvoi mal conseillé, on eût sollicité de Sa Majesté le rappel de son représentant [1].

Les prétentions de la cour d'Espagne restaient les mêmes sur tous les points. M. de Cevallos demandait de nouveau l'adoption d'une convention synallagmatique pour la remise des criminels d'État (et il appliquait naturellement cette dénomination aux réfugiés politiques), ajoutant que, puisqu'on avait fait évader Ezpoz y Mina, à l'aide du silence des traités, Sa Majesté Catholique désirait qu'une prochaine loi stipulât la remise des « criminels de cette espèce [2]. »

Comme M. de Laval avait fait allusion à l'union des plénipotentiaires d'Espagne et de France au congrès de Vienne, et rappelé que M. de Talleyrand soutenait les intérêts de la reine d'Étrurie, sœur du roi d'Espagne, M. de Cevallos déclarait que la France n'était pas moins intéressée que l'Espagne aux justes réclamations des diverses branches de la maison de Bourbon, et que cette union, invoquée par l'ambassadeur de France comme une preuve des bienveillantes dispositions de son souverain, n'était en réalité dictée que par un intérêt commun.

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).
[2] Même source.

III.

Devant la persistance du gouvernement espagnol, le prince de Laval résolut de s'adresser directement au roi d'Espagne. Le 24 janvier, s'autorisant des prérogatives des ambassadeurs de famille, le représentant de la France eut une entrevue avec Ferdinand VII. Il en rend compte à son ministre dans ces termes :

Sa Majesté sortit de son conseil pour venir me parler. Elle était visiblement embarrassée, prononça quelques mots sur l'offense qu'elle avait reçue et la réparation que sa couronne et son peuple attendaient de sa fermeté, et ne répondit aux attaques que je fis à son cœur que par des protestations d'une estime et d'une amitié réciproques pour son auguste parent et allié [1].

Le Roi ajouta que son premier secrétaire d'État communiquerait à l'ambassadeur de France ses dernières intentions [2].

L'entrevue eut lieu en effet entre MM. de Cevallos et de Laval. Les mêmes griefs furent encore reproduits par le ministre. L'ambassadeur fit allusion à son prochain départ si la cour de Madrid n'était pas représentée à Paris par un diplomate de son rang, et le secrétaire d'État répliqua, sans s'émouvoir, que la représentation diplomatique n'était pas indispensable pour entretenir la bonne harmonie entre les deux cours. M. de Laval lui fit observer qu'une telle réponse rendait inutile toute discussion, et termina l'entretien [3].

Toutefois, dans son désir de conciliation, il tente une nouvelle démarche auprès de Ferdinand VII, et à l'audience du corps diplomatique il obtient un nouvel entretien. L'ambassadeur de France ne dissimule pas ses inquiétudes de recevoir l'ordre de quitter Madrid si Sa Majesté Catholique n'ordonne incessamment à M. de Peralada ou à tout autre ambassadeur de se rendre à Paris : « Que voulez-vous que je fasse ? répond le « Roi. Je suis offensé, j'aime le Roi mon cousin, mais ma cou- « ronne et mon peuple exigent une réparation [4]. »

La cour de France voulut laisser encore quelque délai au gouvernement espagnol. M. de Jaucourt écrivit à M. de Ce-

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).
[2] Même source.
[3] Même source.
[4] Même source.

vallos; M. de Laval tenta de nouveau de convaincre le premier secrétaire d'État, mais la situation ne se modifia pas et le roi Ferdinand VII s'obstina à retarder indéfiniment le départ de son ambassadeur. Malgré les importantes questions qui se débattaient au congrès de Vienne et qui absorbaient le monde diplomatique, les cabinets de l'Europe n'en étaient pas moins au courant de la mauvaise volonté du cabinet de Madrid et de la longanimité de celui de Paris.

Une solution s'imposait, et M. de Jaucourt l'annonça nettement à M. de Laval dans la première quinzaine de janvier.

Que la cour d'Espagne nous montre un peu de confiance, il en est temps, car je ne dois pas vous dissimuler, mon prince, que la patience du Roi, lassée des procédés du cabinet de Madrid, ne saurait s'y résigner plus longtemps, et que le moment est arrivé où il ne reste plus à Sa Majesté qu'à se souvenir de ce qu'elle doit à sa dignité.

En conséquence, elle vous fixe un délai de huit jours pour obtenir que l'ambassadeur d'Espagne se mette en route pour Paris, et si, huit jours après, cet ambassadeur n'est pas parti, elle vous ordonne de quitter Madrid; vous aurez donc huit jours pour négocier et huit jours pour faire vos préparatifs de départ. En partant, vous présenterez M. le comte d'Agoult comme devant rester provisoirement à la cour de Madrid dans la même qualité qu'il avait avant votre arrivée.

Le Roi, sans doute, ne permettra point que, par l'inconcevable obstination du gouvernement espagnol, les intérêts de sa couronne et de sa famille, qui se traitent en ce moment au congrès de Vienne et qui sont si intimement liés avec ceux de l'Espagne, soient compromis, et tandis que, par une prévention aussi injuste que toutes celles qu'il nous montre, ce gouvernement accuse nos plénipotentiaires de tiédeur, Sa Majesté leur recommandera de continuer leurs courageux efforts pour la cause commune dont elle a la connaissance intime et dont elle apprécie toutes les difficultés.

Mais hors de cette ligne, le Roi, fidèle observateur du traité de paix, doit borner la mission de ses agents à Madrid à en réclamer constamment et à en surveiller la stricte exécution, et Sa Majesté aura le regret de se voir, par l'absence d'un ambassadeur d'Espagne à Paris, privée de tout moyen de se concerter sur des affaires de plus d'une espèce qui ne sauraient être indifférentes à la cour d'Espagne, et où cependant le Roi ne pourra différer de prendre une détermination.

Agréez, mon prince, etc. [1].

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).

Notre ambassadeur, toujours prudent, tente encore une démarche auprès de Ferdinand VII et lui fait part des instructions de sa cour. Le roi d'Espagne se borne à lui répondre que la dignité de sa couronne exige une réparation de l'outrage qui a été fait dans la personne de son chargé d'affaires, et il ajoute : « Vous avez ici deux caractères; comme ambassadeur de « France, votre devoir vous impose le langage de la conciliation. Comme Montmorency, vous sentez que mon honneur « blessé exige une réparation. »

M. de Laval lui répond avec une respectueuse vivacité que, comme ambassadeur et comme gentilhomme, il doit tenir à Sa Majesté Catholique le même langage. Le Roi répète les mêmes griefs, et l'ambassadeur de France reprend : « La dignité du « Roi, mon maître, ne me permet plus de m'adresser à M. de « Cevallos, à moins de nouveaux ordres de Votre Majesté à son « ministre. Je supplie Votre Majesté de prendre une prompte « détermination. » Et comme le Roi persiste dans l'expression de son mécontentement, il ajoute : « Pour ma responsabilité « envers ma cour, il serait bien précieux que Votre Majesté « voulût me donner l'ordre de différer jusqu'à après-demain la « demande de mes passeports, mes huit jours de délai devant « expirer avant ce terme, et qu'elle daignât m'accorder une « audience après-demain dimanche. » Le Roi promit l'audience et congédia l'ambassadeur [1].

Au jour fixé, le 5 mars, M. de Laval se présenta devant Ferdinand VII, qui, affectant une grande froideur, lui déclara que toutes ses réflexions étaient faites; il ajouta que sa décision restait irrévocablement arrêtée à l'égard de ce qu'il exigeait en réparation.

Je sentis, écrivit le représentant de Louis XVIII à M. de Jaucourt en sortant de l'audience royale, je sentis l'inutilité de quelques sérieuses observations présentées dans le sens de ma précédente audience. Je ne m'adressai plus qu'à un esprit armé de toute sa résolution. Elle ne fut point ébranlée par l'annonce que je fis à Sa Majesté, qu'il ne me restait plus à faire que la demande de mes passeports [2].

Résolu à ne pas différer l'exécution des ordres de sa cour,

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).
[2] Même source.

l'ambassadeur de France adressa immédiatement au premier secrétaire d'État la lettre qui suit :

Madrid, le 5 mars 1815.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de faire connaître officiellement à Votre Excellence les ordres du Roi mon maître, qui me commandait de quitter Madrid si l'ambassadeur d'Espagne ne se mettait point en route pour Paris, dans l'espace de huit jours. Ce délai étant expiré, je prie Votre Excellence de m'envoyer les passeports nécessaires pour me rendre en France. Les ordres de ma cour me prescrivent de présenter M. le comte d'Agoult comme devant rester provisoirement à Madrid dans la qualité qu'il avait avant mon arrivée; je m'acquitterai de ce devoir quand vous voudrez bien m'en donner la facilité.

Agréez, etc.

LE PRINCE DE LAVAL-MONTMORENCY [1].

Cette demande de passeports est réitérée le 8 mars; elle ne reçoit de réponse que le 13; M. de Cevallos, en accusant réception, s'excuse des retards apportés par le ministre de la guerre à organiser des escortes de cavalerie pour le voyage.

Le même jour, à l'audience de congé qui lui fut accordée au palais, l'ambassadeur entendit le Roi lui répéter ses regrets de ne pouvoir transiger « dans une affaire où son honneur était engagé en face de l'univers. » M. de Laval, toujours fier sans cesser d'être respectueux, protesta, au nom de son souverain, qui avait épuisé, disait-il, dans cette circonstance, tout ce que ses lumières et les liens de famille pouvaient lui inspirer. Il insista auprès de Sa Majesté Catholique pour qu'elle donnât de nouveaux ordres à son secrétaire d'État, afin de ne plus opposer d'obstacles à son départ, et termina par un appel à la justice royale en faveur des soldats français retenus encore dans les prisons espagnoles, au mépris du traité. Ferdinand VII lui promit d'y avoir égard [2].

IV.

Le 16, dans la matinée, le prince de Laval allait quitter l'hôtel de l'ambassade. Ses bagages roulaient sur la route de France, la berline de l'ambassadeur était attelée, entourée d'un piquet

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).
[2] Même source.

de cavalerie, que devait précéder un courrier. Quelques gardes civils maintenaient à distance un groupe de curieux intéressés par ce départ, qu'annonçait depuis longtemps la presse madrilène.

Sur le seuil de la porte, le prince, accompagné par les secrétaires et les attachés, prenait définitivement congé de son personnel, lorsqu'un messager de la secrétairerie d'État, arrivant hors d'haleine, lui remit un pli cacheté de la part de M. de Cevallos, l'engageant à en prendre connaissance sans retard.

C'était la nouvelle du débarquement de Napoléon, évadé de l'île d'Elbe, et dont la marche triomphale se poursuivait au milieu des ovations populaires dans le sud-est. Les plénipotentiaires du congrès de Vienne l'avaient appris avec épouvante, le 11 mars, dans les salons du prince de Metternich. M. de Labrador, qui représentait l'Espagne, en informait sa cour en toute hâte.

En présence d'une circonstance aussi imprévue, M. de Laval sut rester à la hauteur de sa difficile mission. Profondément dévoué à son souverain, il veut avant tout exécuter les ordres donnés personnellement par Louis XVIII. Sans frayeur, sans précipitation, le prince suspend son départ; il se rend chez le premier secrétaire d'État et lui demande froidement ce que le roi d'Espagne décide. Le roi de France restera d'autant plus fier qu'il est attaqué. Devant les dangers qui le menacent, que doit-il attendre « du cœur du roi d'Espagne et d'un prince de son sang? »

M. de Cevallos garde le silence, M. de Laval reprend avec feu : « Il ne va rien moins que de l'honneur de Sa Majesté Catholique « de terminer à l'instant même nos différends. D'ailleurs, mes « voitures sont attelées, et je n'attends que la réponse de Votre « Excellence pour obéir aux ordres de mon souverain! »

A ce moment, M. de Cevallos, qui, sous l'apparence de la rudesse, cachait une âme sensible et un cœur généreux, ne peut continuer à lutter contre son émotion; il tend les deux mains à l'ambassadeur de France, et le conjure d'attendre la fin de la journée avant de prendre un parti. Il ajoute « que tout ce qu'il « pourrait dire est dans son cœur, mais qu'il faut préparer Sa « Majesté Catholique à revenir sur sa décision et à oublier son « ressentiment [1]. »

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).

M. de Laval écrivit aussitôt à son gouvernement le récit de cette entrevue et rendit justice au caractère chevaleresque qui lui avait été révélé. Toutefois, si le gentilhomme français proclamait hautement sa confiance dans l'honneur castillan, le diplomate ne désarmait pas :

La raison, disait-il, me commandait de maintenir tous les préparatifs et apparences du départ, afin de déjouer les intrigues des ministres étrangers qui, tout en me témoignant des regrets, ne manquaient pas d'insinuer qu'il était malheureux que le gouvernement espagnol, pour cette fois, ne réclamât rien que de juste [1].

Le lendemain 17 mars, le secrétaire d'État reçut M. de Laval, qui lui répéta que le cri du sang devait seul se faire entendre, et que l'honneur ordonnait de terminer des débats fâcheux. M. de Cevallos confirma les espérances qu'il avait données la veille à l'ambassadeur de France ; il avait su d'ailleurs dissiper les rancunes de Ferdinand VII, et se sentait autorisé à accorder à M. de Laval ce que notre ambassadeur demandait avec tant de chaleur et d'à-propos. Et cependant le premier secrétaire d'État semblait chercher encore une tardive satisfaction d'amour-propre pour son gouvernement, et peut-être allait-il la formuler, lorsque, devant une nouvelle adjuration du prince de Laval, il cessa brusquement la discussion : « A présent, je suis Français, je ne « suis plus Espagnol, tout est oublié. » Aussitôt, M. de Laval sourit, s'incline et prend congé du ministre espagnol, non sans le remercier avec effusion, puis il regagne l'hôtel de l'ambassade, plein de confiance [2].

Son espoir ne devait pas être déçu, car le lendemain, dans la matinée, il recevait de la secrétairerie d'État le document suivant, qui terminait le différend :

Excellence,

J'adresse aujourd'hui au comte de Peralada, nommé ambassadeur du Roi, mon maître, l'office dont suit la teneur :

« Monsieur, l'état de la contestation entre le cabinet du Roi mon « maître et celui de Sa Majesté Très Chrétienne est tel que l'indique « la copie ci-jointe de ma réponse à une note du ministre des affaires « étrangères de la cour de France, copie que j'ai envoyée également

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).
[2] Même source.

« à l'ambassadeur de Sa Majesté Très Chrétienne près Sa Majesté.

« La détermination du Roi était, comme Votre Excellence le remar-
« quera, de différer votre départ en qualité d'ambassadeur à Paris,
« jusqu'à l'accomplissement de la satisfaction réclamée pour l'offense
« faite à Sa Majesté dans la personne de son chargé d'affaires, le
« comte de Casaflores. Dans cet état de choses, il est parvenu des
« avis officiels de l'invasion de Buonaparte et des inquiétudes fondées
« que cet événement a produites dans l'esprit de Sa Majesté Très
« Chrétienne.

« Celui du Roi n'a jamais conçu l'idée que la contestation surve-
« nue pût altérer les rapports essentiels qui lient les deux cabinets,
« mais seulement celle d'atténuer les démonstrations d'amitié autant
« que l'exigeait l'honneur de sa dignité royale.

« Mais nous sommes arrivés à des circonstances où la politique
« prescrit que l'on donne à ces démonstrations d'intimité et d'union
« toute la publicité dont elles sont susceptibles, et que celles dues à
« des plaintes très péremptoires soient ajournées à une époque où la
« politique, le sang, l'alliance contre l'ennemi commun, ne s'opposent
« plus aux témoignages de la tiédeur et de la plainte.

« Le Roi, se conduisant par les principes de cette noble et géné-
« reuse politique, a bien voulu ordonner que Votre Excellence se
« préparât à partir pour son ambassade auprès de son auguste frère,
« le roi de France, faisant en sorte que votre voyage s'effectue dans
« le plus bref délai possible.

« Je préviens, sous cette date, le comte de Casaflores de se tenir
« prêt aussi à retourner à Paris, conjointement avec Votre Excel-
« lence, en l'avertissant que son départ aura lieu très immédiate-
« ment, conformément à ce que je mande à Votre Excellence. »

Par le contenu de l'office qui précède, Votre Excellence connaîtra la disposition du Roi mon maître, quant au départ de son ambassadeur pour la cour de Paris. Elle y verra aussi une nouvelle preuve du désir qui anime Sa Majesté de maintenir constamment sur le pied de la plus complète et meilleure intelligence les relations d'amitié et d'intérêt naturel avec son auguste frère, le Roi très chrétien.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence, etc.

PEDRO CEVALLOS.

A Monsieur l'ambassadeur de France.

Pour traduction conforme,

L. BELLOCQ [1].

Au Palais de Madrid, le 18 mars 1815.

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).

En transmettant à son gouvernement cette communication, le prince de Laval ajoutait dans sa lettre à M. de Jaucourt :

Tout est noble, hors l'article de Casaflores, qui pourra déplaire à Sa Majesté. Mais je vous supplie de dire au Roi qu'il a été bien établi entre M. de Cevallos et moi que Casaflores ne pourrait jamais prétendre à la réadmission comme chargé d'affaires [1].

Il était entendu que M. de Casaflores ne devrait pas arriver à Paris en même temps que M. de Peralada, M. de Laval en avait reçu l'assurance formelle [2].

Les événements, d'ailleurs, se précipitaient. Bayonne s'était déclaré pour l'Empereur et les courriers du roi d'Espagne n'osaient pas franchir la frontière. Malgré la présence de l'intrépide duchesse d'Angoulême, Bordeaux arborait, le 1er avril, les couleurs tricolores, et la fille de Louis XVI s'embarquait pour le port espagnol du Passage, où elle arrivait le 9 et repartait le 11 pour l'Angleterre.

Ferdinand VII avait refusé d'entrer en relations avec le gouvernement impérial. Le roi Louis XVIII avait repris le chemin de l'exil, et, sur les discrètes instances de M. de Laval, dès que l'on sut à Madrid le lieu de refuge du roi de France, le roi d'Espagne nomma le lieutenant-général don Michel d'Alava, déjà ministre près le roi des Pays-Bas, avec le même caractère auprès de Sa Majesté Très Chrétienne. M. de Cevallos, en informant M. de Laval de cette décision, par « office » du 27 avril, ajoutait que, dans sa nouvelle mission, M. d'Alava devait être « l'interprète fidèle des vifs désirs qui animent le roi d'Espagne de voir son auguste cousin bientôt rétabli sur le trône de ses ancêtres, et pour qu'en même temps il servît d'intermédiaire sûr entre les deux cabinets. »

Le dévouement de M. de Laval ne s'en tint pas là. Lorsque le duc d'Angoulême, après sa campagne malheureuse contre l'armée du général Grouchy, dut s'embarquer à Cette et faire voile pour l'Espagne, il trouva à Barcelone un émissaire du fidèle et avisé diplomate, qui le conduisit à Madrid. Ce fut, en effet, dans la capitale de la péninsule, à l'ambassade de France, au milieu

[1] Archives des affaires étrangères (Correspondance avec Madrid).
[2] Même source.

de Français royalistes, que le prince proscrit trouva un honorable asile.

Pendant toute la durée des Cent-Jours, le gouvernement espagnol accorda au duc d'Angoulême l'hospitalité qu'avait si bien préparée le prince de Laval.

A la date du 2 mai, dans un manifeste répandu à profusion, Ferdinand VII annonça son adhésion formelle à la déclaration du congrès de Vienne contre Napoléon.

M. de Laval vit la fin des Cent-Jours dans son poste de Madrid, qu'il devait encore occuper pendant douze années, à la satisfaction des deux gouvernements. D'autres difficultés se présentèrent au cours de sa mission, il sut les résoudre avec un constant succès. Ses preuves étaient faites d'ailleurs, car l'incident Mina-Casaflores resta, à la cour d'Espagne, comme un exemple de conflit diplomatique particulièrement délicat.

Ainsi donc, aux premiers jours de la Restauration, alors que l'Europe, encore mal équilibrée, observait avec malveillance la France amoindrie dans sa gloire militaire, le roi Louis XVIII fit un noble usage du droit d'asile, la plus belle prérogative de sa couronne. Le prince, qui avait connu toutes les amertumes de l'exil et parfois les dangers de la proscription, défendit la liberté et la vie d'un vaillant soldat contre un souverain ingrat et despote; il châtia l'agent étranger qui avait manqué de respect au Roi et à la France.

René Bittard des Portes.

POLÉMIQUE

LE PÈRE JOSEPH POLÉMISTE

RÉPONSE A M. GUSTAVE FAGNIEZ

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Y a-t-il un *Père Joseph polémiste?*

Oui, ai-je dit dans *le Père Joseph polémiste, ses premiers écrits (1623-1626)* [1], thèse que j'ai soutenue le 18 décembre 1895 devant la Faculté des lettres de Paris et qui m'a valu mon grade de docteur.

Non, a prétendu M. Gustave Fagniez, le 1er octobre 1896, dans un article intitulé *l'Opinion publique et la polémique au temps de Richelieu* et publié par la *Revue des questions historiques*.

De nous deux qui donc a raison? Il est naturel que tous les lecteurs curieux des questions historiques désirent le savoir. Il l'est aussi que l'auteur de la thèse essaie de satisfaire leur curiosité en répondant à son contradicteur.

M. Fagniez a écrit : « Plus d'un lecteur, nous le craignons, « finira par se désintéresser d'une thèse qu'il se sentira égale- « ment incapable d'approuver ou de contredire. Cette indiffé- « rence ne nous est pas permise. Elle nous est interdite par « l'intérêt que nous continuons à porter à un personnage que « nous avons fait connaître au public, et, oserons-nous ajouter, « par l'autorité qu'une longue intimité semble nous attribuer « sur tout ce qui le touche. Il nous en coûtera de l'exercer pour

[1] Paris, Alphonse Picard; Angers, Germain et G. Grassin. In-8.

« opposer trop souvent des négations ou des doutes aux affir-
« mations d'un savant dont les travaux préliminaires à celui-ci
« nous ont inspiré un grand intérêt et les meilleures espérances »
(p. 477).

Je regrette de n'avoir pu réaliser les espérances de M. Fagniez. Je suis touché de la peine qu'il éprouve à me contredire. Je le remercie de l'intérêt qu'il garde à ma thèse. Je comprends, je partage même celui qu'il continue à porter au P. Joseph. Et je suis, autant que personne, disposé à respecter l'autorité qu'il s'attribue, si elle doit être respectée. Mais, comme en pareille matière il n'y a d'autorité respectable que celle qui s'appuie sur de bonnes raisons, c'est mon droit, c'est mon devoir de discuter d'abord les raisons de M. Fagniez. Ensuite, selon que ses raisons seront bonnes ou mauvaises, j'accepterai ou non son autorité.

L'article de M. Fagniez a quarante-deux pages. Pour quelle raison cet article, intitulé *l'Opinion publique et la polémique au temps de Richelieu*, traite-t-il pendant trente pages de l'opinion publique et de la polémique au temps de Luynes? M. Fagniez a dit lui-même quels motifs il avait de parler de la polémique au temps de Richelieu. Il y était « convié par mon récent ouvrage » (p. 444). « La curiosité l'avait depuis assez longtemps attiré « dans ce domaine » (p. 444). Le sujet lui paraissait très intéressant, puisque, comme il dit lui-même, « l'époque de l'avènement « de Richelieu est le moment où les questions intérieures et « extérieures croissent en gravité; où la polémique, qui ne met- « tait jusqu'ici aux prises que des Français, va devenir peu à « peu internationale. » D'ailleurs, la question était facile et sans aucun danger. En effet, au dire de M. Fagniez, j'avais « eu beau « jeu » pour la traiter. Les auteurs des livrets de cette époque « sont oubliés comme leurs œuvres; leur mémoire n'a pas « laissé de curateurs et leur bien a été classé par l'indifférence « de la postérité dans ces *res nullius* dont le premier venu peut « s'emparer. » C'est « une succession en déshérence. » Là il n'y avait point de voisins susceptibles et jaloux. Ainsi M. Fagniez réunissait toutes les conditions favorables pour rechercher la vérité et la découvrir, sur « la polémique au temps de Richelieu. » Mais voilà qu'aussitôt après cet exposé de motifs

(même p. 444), il annonce qu'à la période de Richelieu il préfère celle de Luynes. Pourquoi?

M. Fagniez veut « montrer par un exemple quelles *lumières* « l'étude de ces livrets *dédaignés* peut fournir à l'histoire de « l'esprit public et même à celle de la littérature et des mœurs. » — Mais les livrets du temps de Luynes n'ont pas pu être plus *dédaignés* que ces autres *res nullius* du temps de Richelieu! — Mais les livrets du temps de Luynes auront du mal à fournir autant de *lumières* à l'histoire que ceux de « l'époque héroïque « où, comme dit M. Fagniez (p. 445), les génies, également et « diversement puissants, du cardinal et du capucin *éclairent* la « voie jusque-là ténébreuse où tâtonnait la France! » — Mais sûrement les livrets de « l'époque héroïque » de Richelieu contribueraient plus à l'histoire que ceux de la période de Luynes, qui, d'après M. Fagniez (p. 445), présente seulement « le com- « mencement de plus d'une grande chose. » La période de Luynes se prêtera bien, dit M. Fagniez, à son « dessein. » Celle de Richelieu, comme on le voit, s'y fût beaucoup mieux prêtée.

La période de Luynes, dit encore M. Fagniez, se prêtera bien à ses « moyens. » Et, « par une juste méfiance de ses forces, » il la prend de préférence à celle de Richelieu. — Mais « la curio- « sité a depuis assez longtemps attiré » M. Fagniez « dans la « période de Richelieu. » Lui-même nous l'a dit (p. 444), et son livre considérable : *Le Père Joseph et Richelieu* lui rend témoignage. Il ne nous a pas dit, que je sache, qu'il en fût ainsi pour celle de Luynes, sur laquelle il n'a du reste encore rien publié. — Mais Richelieu « a éclairé la voie, » la voie « qui était téné- « breuse » au temps de Luynes. C'est encore ce que nous dit M. Fagniez. Comment se peut-il donc faire qu' « une juste méfiance de ses forces » l'ait engagé à préférer une période moins connue à une période plus connue, une voie ténébreuse à une voie éclairée? C'est incompréhensible. Pourtant c'est vrai. Et M. Fagniez emploie trente pages à traiter de la polémique au temps de Luynes, aussitôt après avoir annoncé et motivé son choix en faveur de la période de Richelieu. Mais à faire ainsi, il s'est mis dans l'heureuse nécessité de n'accorder que quelques pages au *Père Joseph polémiste*. Il lui en donne dix, pas davantage, juste assez pour toucher à la question sans la traiter, pour formuler ses contradictions contre la thèse sans les prouver.

C'est, il me semble, payer un peu cher un tel avantage, que de se le procurer au prix de tant de mauvaises raisons.

Pour le choix du principal sujet de son article, M. Fagniez a commis des contradictions manifestes et étonnantes. Non moindres sont celles qui lui sont échappées à propos de ma connaissance des œuvres spirituelles du P. Joseph et de l'usage que j'en ai fait.

M. Fagniez, qui refuse au P. Joseph les œuvres polémiques que je lui ai attribuées, reconnait sans peine que je ne me suis pas trompé sur ses œuvres spirituelles. J'en ai, dit-il (p. 476), « dressé un catalogue très soigné et très complet. » Même ce catalogue doit être un chef-d'œuvre, si j'en crois les éloges que M. Fagniez lui a prodigués dans *le Père Joseph et Richelieu* (t. I, p. 24 ; t. II, p. 81), dans *le Projet de croisade* (*Revue des questions historiques*, octobre 1889, p. 482) et ailleurs. J'ai donc la connaissance des œuvres spirituelles du P. Joseph.

Mais, comment est-ce que je connais ces œuvres spirituelles du P. Joseph? Page 476, « *suivant toute apparence*, autrement qu'en bibliographe. » Même page, trois lignes plus loin, « *j'ai* « *donné plus d'une fois la preuve* que je me suis rendu *fami-* « *lier avec leur contenu*, que le fond et la forme ont également « attiré mon attention. » A la page suivante, je n'en ai ni plus ni moins qu'une « connaissance *approfondie.* » Voilà des progrès rapides, dans lesquels je me garderai bien de signaler des contradictions, aimant mieux n'y voir moi-même que le compliment qu'ils renferment à mon adresse.

Mais, fier de cette « connaissance approfondie » des œuvres spirituelles du P. Joseph, je le serais davantage encore, si j'étais sûr qu'elle servit à quelque chose, en particulier qu'elle fût un préliminaire utile à l'étude des œuvres politiques. Malheureusement, à cinq lignes de distance, M. Fagniez me dit non, me dit oui. En effet (p. 477, lign. 5 et 6), « rien, » malgré cette connaissance, « ne me prépare spécialement » à l'étude des œuvres politiques du P. Joseph, et (lign. 10 et 11) cette même connaissance devient pour les lecteurs « un préliminaire indis- « pensable de l'étude » de ces mêmes œuvres politiques. Que dois-je croire? sinon que la connaissance des œuvres spirituelles du P. Joseph est, pour l'étude de ses œuvres politiques, tour à

tour inutile ou nécessaire, selon qu'elle se produit chez moi ou chez autrui. M. Fagniez se contentera sans doute de cette explication, la seule qu'il puisse donner. Mais elle n'est suffisante ni pour la logique ni pour moi.

D'après M. Fagniez, cette connaissance des œuvres spirituelles du P. Joseph devait, quoique approfondie, m'être inutile! Aussi, toujours d'après lui, quand j'ai voulu m'en servir, je n'en ai su faire qu'un mauvais usage. Du moins les conseils un peu tardifs de M. Fagniez me le feraient croire. Mais mon conseiller sait-il bien lui-même le parti que j'en eusse dû tirer? Voyons : page 477, il m'écarte de l'histoire, pour laquelle je n'ai, croit-il, « aucune « préparation spéciale, » et, page 476, il me renvoie à la théologie mystique, pour laquelle il juge que j'ai « des lumières par- « ticulières. » Là-dessus, conséquent avec lui-même cette fois, il eût voulu que ma thèse française fût théologique et non historique. Très bien! Mais que M. Fagniez veuille donc bien me dire pourquoi, lorsque ma thèse latine est littéraire, il l'eût voulue historique, elle (p. 475-476)! Encore ici le fil de la logique s'est rompu entre ses mains. Mais pourquoi cette nouvelle contradiction? M. Fagniez, qui l'a commise, nous l'a aussi expliquée.

« L'heureuse découverte de la *Turciade*, dit-il, donnait à « M. l'abbé Dedouvres des droits sur un sujet où il aurait ren- « contré tous les grands mobiles qui ont arraché les peuples de « leur patrie pour les transporter au loin et les mêler à d'autres « peuples, foi religieuse, esprit d'aventure, ambition des con- « quêtes, expansion économique. L'idée des croisades, qui s'est « ressentie successivement ou à la fois de tout cela, avait subi « dans l'âme ardente et l'esprit positif du P. Joseph une nou- « velle métamorphose. Elle était pour lui tout ensemble le moyen « de délivrer les lieux saints, le gage de la pacification euro- « péenne, et une œuvre d'émancipation des populations chré- « tiennes de l'empire ottoman. Il s'y mêlait enfin un enthou- « siasme de la Grèce antique, qui fait penser, toutes proportions « gardées, au philhellénisme de la première moitié de notre « siècle. » Voilà, n'est-ce pas, un fort beau programme, mais qui avait un défaut pourtant, celui d'être rempli à l'avance. Car M. Fagniez ajoute aussitôt : « Nous avons analysé ailleurs (*le* « *Père Joseph et Richelieu*, t. I, ch. III, p. 120-181) ce mélange

« d'idées et de sentiments. » M. Fagniez a fait plus. Il a « essayé d'établir non seulement la grandeur de l'entreprise du « P. Joseph, mais le concours de circonstances favorables qui le « justifient de l'avoir conçue et autorisent à ne pas la considérer « comme chimérique. » Ainsi, pour la thèse historique sur la *Turciade*, tout était fait par M. Fagniez. Il me restait à traduire son français en latin. C'est cela ! Sur la *Turciade* que j'avais découverte, une traduction du *Projet de croisade* de M. Fagniez, c'est-à-dire une thèse d'après M. Fagniez, c'était là, sinon pour moi qui devais apporter du nouveau dans mon livre, du moins pour M. Fagniez, l'idéal ! Et voilà pourquoi M. Fagniez, qui ne me reconnait « aucune préparation spéciale » pour les questions historiques, eût voulu cependant que sur la *Turciade* je fisse une thèse historique ! Cette fois encore, mauvaises raisons, contradictions manifestes.

Les raisons de M. Fagniez ne sont pas meilleures, ni ses contradictions moins frappantes, quand il s'attaque à ma thèse française et qu'il essaie de détruire le *Père Joseph polémiste* par le détail. En effet, il n'est aucune de mes attributions que M. Fagniez n'ait contredite. Voyons comment.

M. Fagniez m'a d'abord opposé des raisons *historiques*.

J'ai attribué au P. Joseph le *Dessein perpetuel des Espagnols à la monarchie universelle*. Mais ce livret a suggéré à M. Fagniez « deux observations qui vont à l'encontre de cette attribution » (p. 479).

« Son auteur, dit-il d'abord, condamne l'idée de vouloir favo- « riser le duc de Bavière, qu'il déclare inséparable de l'Empe- « reur et de l'Espagne, « .... tellement que de vouloir favoriser « ledit duc, ou pour le rendre suspect à l'Empereur, ou pour en « tirer utilité contre l'Espagnol, c'est une prudence à contrepoil, « veu que tous sont attachez d'interest ou d'affection les uns « aux autres. Cela seroit prevariquer ou ignorer entièrement les « affaires presentes de l'Allemagne. » Or l'une des idées les plus « chères et les plus persistantes du P. Joseph fut de détacher « Maximilien de la maison d'Autriche et de le faire entrer dans un « tiers parti. » (V. *Le Père Joseph et Richelieu, passim.*) — Comme M. Fagniez, je sais que « l'une des idées les plus persistantes

« du P. Joseph fut de détacher Maximilien de la maison d'Au-« triche. » Mais, si persistante qu'elle ait été, cette idée : 1° a eu un commencement; 2° a pu n'être pas toujours bonne à avouer. — 1° Elle a eu un commencement. Quelle en a été la date? Le *Dessein perpetuel* a été publié d'octobre 1623 à avril 1624. Eh bien, M. Fagniez nous dit lui-même (p. 444) que, précisément à cette époque, « les questions extérieures, croissant en gravité, « sollicitaient le cardinal et son collaborateur dans des voies « contraires, » et que « tous deux prenaient position. » Si donc M. Fagniez veut être conséquent avec lui-même, il devra, ou bien admettre que le P. Joseph « prenait alors position » pour la question de la Bavière comme pour toutes les autres « questions extérieures, » ou bien, s'il fait pour elle une exception unique, en donner les raisons. Je les attends. — 2° J'admets qu'à ce moment-là le P. Joseph fût entré définitivement dans cette idée favorable au rapprochement de la France et de la Bavière. Eh bien, j'apprends encore de M. Fagniez qu'alors précisément le P. Joseph avait des raisons particulières et graves non seulement de ne pas laisser voir de pareilles dispositions, mais encore d'en faire supposer de contraires. Ici, pour soutenir son objection, M. Fagniez nous renvoie au *Père Joseph et Richelieu*, *passim*. *Passim* est bien vague, quand il s'étend à deux énormes volumes. Je ne puis savoir ce que l'auteur y trouvera *passim*. Mais, si je prends le tome Ier, aux pages 249-273, j'y vois exposée avec force détails toute l'histoire des négociations ayant pour but l'alliance de la Ligue catholique d'Allemagne avec notre pays, négociations entamées par le P. Valeriano Magni, envoyé de Maximilien, à la fin de septembre 1622 (p. 250); conduites par lui jusqu'au commencement de juin 1623 (p. 251); interrompues alors « sans résultat immédiat et positif, » et reprises seulement en septembre 1624 par d'autres envoyés du duc de Bavière, les PP. Hyacinthe de Casal et Alexandre d'Alais (p. 251). Dans ces circonstances, M. Fagniez supposera le P. Joseph aussi favorable que possible à l'alliance de la France avec la Ligue catholique. Quoi qu'il en soit, le P. Joseph ne devait-il pas paraitre fortement opposé à cette alliance, de juin 1623 à septembre 1624? « Maximilien, se disait-il, fait des conditions inacceptables. Eh bien, qu'il reste attaché à l'Empereur et à l'Espagne! » Et il écrivait en conséquence :

« Vouloir favoriser le duc de Bavière, cela seroit prevariquer et ignorer entièrement les affaires presentes de l'Allemagne. » Paroles claires et précises qui tirent d'elles-mêmes et empruntent aux circonstances de quoi non seulement renverser l'objection de M. Fagniez, mais encore légitimer et confirmer mon attribution.

Entre le *Dessein perpetuel* et les projets du P. Joseph contre le Turc, M. Fagniez trouve encore une incompatibilité. « Le « P. Joseph, dit-il, n'aurait pas condamné sans réserve la négo- « ciation du P. Antonio Barili et de l'agent impérial Kurtz, pour « faire avec la Porte une paix qui cachait l'arrière-pensée d'en- « treprendre et de porter leurs armes en Levant. Il aurait au « contraire rendu hommage à cette arrière-pensée. » — Pourquoi, je le demande. — « Parce que, ajoute M. Fagniez, il ve- « nait seulement de se résigner à l'ajournement dans un loin- « tain avenir de son dessein d'unir la chrétienté contre l'empire « ottoman. » — Mais pourquoi donc le P. Joseph s'était-il résigné à « l'ajournement indéfini » de sa croisade? M. Fagniez l'a-t-il oublié, et faudra-t-il que moi, qui n'ai pas fait de thèse historique sur la *Turciade*, je lui rappelle la fin de son propre *Projet de croisade?* Le P. Joseph — M. Fagniez l'a appris et dit avant moi — a ajourné indéfiniment sa croisade, parce que « la crainte des Turcs n'arrachant pas l'Europe à ses divisions, » il ne voulait à aucun prix d'une croisade qui permit à l'Empereur et au roi d'Espagne de faire leurs affaires en Europe au détriment de la France. Eh bien! c'est exactement pour la même raison que l'auteur du *Dessein perpetuel* « condamne sans réserve une paix » négociée dans de telles conditions qu' « à l'Empereur et au Roy d'Espagne elle donnât le loisir, comme il le dit un peu plus loin, d'achever leurs affaires et conquestes en l'Europe. » D'ailleurs, il n'avait aucun besoin de « rendre hommage à l'arrière-pensée de porter nos armes en Levant, » alors que « les circonstances, » dit M. Fagniez lui-même, venaient de lui en « imposer l'ajournement indéfini. » (V. *le Père Joseph et Richelieu*, t. I, p. 178-179.) Donc, encore ici, il n'y a d'incompatibilité que dans l'imagination de M. Fagniez, et le *Dessein perpetuel* est toujours la naturelle expression des sentiments du P. Joseph, qu'il s'agisse de l'alliance du duc de Bavière ou de la croisade contre le Turc. De la sorte, la double objection que M. Fagniez a dressée contre ce

point de ma thèse se tourne en un double argument favorable et concluant.

J'ai attribué au P. Joseph le *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*. Mais M. Fagniez a combattu cette attribution par quatre raisons.

« Ce n'est pas, dit d'abord M. Fagniez (p. 480), le P. Joseph qui aurait admis l'égalité entre le catholicisme et le protestantisme pour ceux qui sont nés dans l'un ou dans l'autre. » — Aussi bien le P. Joseph ne l'a-t-il pas fait ici plus qu'ailleurs. Dans ce *Discours*, en effet, j'eusse été bien empêché de trouver ce que M. Fagniez croit y voir, si lui-même n'était venu à mon aide, en m'adressant à la page 147 du *Mercure françois*, tome XI. Là, voici évidemment ce qui a scandalisé M. Fagniez : « Les Grisons sont divisez en catholiques et protestans. Chacun suit le mouvement de sa conscience. Chacun pense bien faire et croit pecher mortellement s'il contrevient à la religion dans laquelle il est né et il a esté nourry. Entre eux on ne violente et on ne contraint personne. » En d'autres termes, le *Discours* observe d'abord que chez les Grisons il y a des protestants de bonne foi. Le P. Joseph croyait à leur sincérité autant par justice que par charité. Le *Discours* observe en second lieu que chez les Grisons on pratique la tolérance religieuse. Le P. Joseph l'a toujours pratiquée. « Ma robe et mon genre de vie, écrira-t-il en 1633, disent assez quelle est ma religion. Mais je tiens pour entièrement condamnable la contrainte religieuse; le principe *ejus religio cujus regio* vient du diable. » M. Fagniez connaît bien cette parole authentique; il l'a citée dans *le Père Joseph et Richelieu* (t. II, p. 147). Mais quoi donc! croire qu'il y a des protestants de bonne foi, croire qu'il y a des catholiques à pratiquer la tolérance, il y aurait à cela du scandale! Non, et si M. Fagniez en prend, c'est que lui-même l'y a mis. En effet, d'après le dire de M. Fagniez, croire à ces choses comme le fait l'auteur du *Discours*, c'est « admettre l'égalité entre le catholicisme et le protestantisme pour ceux qui sont nés dans l'un ou dans l'autre. » Mais pour donner au texte du *Discours* une pareille interprétation, M. Fagniez a oublié : 1° que la bonne foi peut coexister avec l'erreur; 2° que la tolérance exclut nécessairement l'approbation : deux oublis qui seuls peuvent expliquer

l'erreur qu'il a commise. Du reste, pour n'y pas tomber, M. Fagniez, qui m'a adressé à la page 147 du *Mercure*, n'avait qu'à lire lui-même ce qui est au bas de la page précédente. Il y eût trouvé la doctrine explicite de l'auteur : « Les Grisons, dit-il, veulent avoir la liberté de la religion sans estre forcez. C'est leur argument, mais qui n'a point lieu entre ceux-là qui se sont obligez à la religion chrestienne par le sainct sacrement du Baptesme. » Ainsi l'auteur du *Discours*, qui accorde la tolérance, refuse la liberté. Donc il ne professe nullement « l'égalité » entre catholiques et protestants dans leur religion. M. Fagniez eût dû le constater par lui-même.

« Le P. Joseph, dit ensuite M. Fagniez, n'aurait pas non plus, contrairement à la vérité, fait ressortir la tolérance des Grisons protestants et la rébellion des Valtelins catholiques. » — D'abord, que l'auteur du *Discours* ait affirmé qu'il y a eu, pendant les guerres de la Valteline, et des tolérants parmi les Grisons protestants, et des rebelles parmi les Valtelins catholiques, cela n'est nullement contraire à la vérité. Afin de le bien constater, veuille M. Fagniez relire dans le *Discours* les pages 147-149 du *Mercure*, tome XI, pour le premier point, et, pour le second, ce qu'il a écrit lui-même aux pages 190-191 du *Père Joseph et Richelieu*, tome Ier. D'ailleurs, si, dans la circonstance, l'auteur du *Discours* s'applique à faire ressortir ces faits, c'est que le but qu'il poursuit l'exige. En effet, il adresse à Sa Majesté Catholique un réquisitoire contre les ministres espagnols, qui, pour couvrir leur ambition et leur cupidité, prétextent chez les Grisons protestants des tyrannies imaginaires, et suscitent chez les Valtelins catholiques des rébellions trop manifestes. Voulant préparer la réfutation de ces mensonges et la confirmation de ces accusations, il en donne ce qu'on appelle la narration oratoire ou, plus proprement encore, la narration judiciaire. Ce procédé classique ne peut pas étonner M. Fagniez.

M. Fagniez dit en troisième lieu : « Dans les négociations au sujet de la Valteline en 1625, le P. Joseph poussa aussi loin que possible la sympathie pour la liberté religieuse des Valtelins et les concessions à la curie. » — Si M. Fagniez me le permet, je lui laisserai le soin d'accorder cette phrase avec les deux précédentes. Il me suffit d'y trouver un P. Joseph tolérant, qui n'est pas celui de M. Fagniez, mais qui est tout à fait le mien.

M. Fagniez avait donné ces trois raisons, et je croyais bien qu'il jugeait le problème résolu, lorsque subitement il pousse un timide εὕρηκα. Il pourrait bien, dit-il, avoir « trouvé la clef du problème. » En effet, l'auteur du *Discours* dit qu'il connaissait par expérience les exactions auxquelles se livraient les fonctionnaires espagnols, « comme les ayant vues de ses yeux et éprouvées à son dommage. » — Hélas! cette clef n'ouvre rien du tout. Ou plutôt elle a bien servi à M. Fagniez, mais seulement pour s'enfermer lui-même et le pauvre Fancan avec lui. Tout à l'heure, le droit de Fancan sur le *Discours* avait, aux yeux de M. Fagniez, « une assez grande vraisemblance, » et voilà que maintenant M. Fagniez ne connaît plus assez la vie de Fancan pour voir si « l'allusion » de l'auteur « cadre » avec elle. M. Fagniez est dans les ténèbres. Mais où donc s'est-il engagé avec sa clef? S'il le veut bien, je vais lui offrir la mienne. Avec elle il trouvera facilement l'issue qu'il cherche. La voici. L'auteur du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* l'a donné comme étant « le manifeste des catholiques italiens. » M. Fagniez apprendra cela du *Mercure françois*, au tome XI, page 127. C'est donc, n'est-ce pas, un catholique italien qui est censé parler. Or ce catholique italien a pu, c'est évident, « voir de ses yeux et éprouver à son dommage » les exactions des fonctionnaires espagnols dans la Valteline. Eh bien! s'il les a vues et éprouvées, il peut l'affirmer. Il peut aussi l'affirmer, comme le reste, par l'intermédiaire du P. Joseph. Pourquoi non? M. Fagniez trouve cette affirmation « inexplicable sous la plume du P. Joseph. » Elle le serait sous sa signature. Elle ne l'est pas du tout sous sa plume.

J'ai attribué au P. Joseph la *Ligue necessaire contre les perturbateurs du repos de l'Estat*. M. Fagniez nie la légitimité de cette attribution, parce que, dit-il (p. 481), « le P. Joseph ne pensait pas encore en 1626 qu'on pût contracter avec les protestants une ligue offensive et défensive *sans advancer par trop leur religion*. »

D'abord, je ferai remarquer à M. Fagniez que la *Ligue necessaire* est, non pas de 1626, mais de juillet 1625. Soyons précis. M. Fagniez semble ne pas l'être assez, quand, nous laissant à nous-mêmes le soin de faire la preuve de ses affirmations, il

nous renvoie au « *Père Joseph et Richelieu*, tome I, chapitre v. » Ce chapitre a quarante-deux pages. Voici ce que j'ai trouvé à la treizième. Si M. Fagniez connaît plus loin de quoi le contredire, il me l'opposera. Voici donc ce que je lis dans le tome Ier du *Père Joseph et Richelieu* (p. 253, treizième du chapitre) : « Le P. Hyacinthe laissa en France son compagnon, le « P. Alexandre d'Alais, pour défendre avec Küttner les intérêts « de Maximilien et de la maison d'Autriche. Cette tâche les mit « souvent en rapport avec le P. Joseph. Ils n'avaient pas re- « noncé à l'espoir de le gagner à l'idée d'une union catholique « européenne à laquelle notre pays aurait commencé par immo- « ler ses alliances protestantes. Ils furent étonnés et scanda- « lisés de trouver chez ce capucin un « bon Français » qui ne « voulait pas servir, même aux dépens des hérétiques et des « infidèles, les usurpations des Habsbourg; qui ne reculerait « pas, pour les arrêter, devant le concours de puissances pro- « testantes. Dans cette *clairvoyance* patriotique, le P. Alexandre « et Küttner affectèrent de ne voir que du machiavélisme et ils « le dénoncèrent avec indignation au nonce Spada et au P. Hya- « cinthe. »

Mais quand le P. Alexandre d'Alais et Küttner découvrirent-ils donc ces sentiments dans l'âme du P. Joseph ? Lui-même, M. Fagniez nous l'apprend par une note heureusement précise, la note 2 de cette même page 253. Ce n'est pas en 1626, ni même en 1625, mais bien « le 12 octobre 1624. » Que M. Fagniez vienne maintenant affirmer qu'en 1626, comme il a dit, qu'en 1625, comme il aurait dû dire, « le P. Joseph ne pensait pas « encore qu'on pût contracter avec les protestants une ligue « offensive et défensive *sans advancer par trop leur religion.* » S'il le fait, ce sera au prix d'une nouvelle contradiction avec ce qu'il a écrit dans *le Père Joseph et Richelieu.*

M. Fagniez m'a opposé des raisons *littéraires.*

J'ai attribué au P. Joseph le *Discours sur l'occurrence des affaires presentes* (*Merc. fr.*, t. XI, p. 56-94) et la *Remonstrance sur les affaires de la Valteline par M. G.* (*ibidem*, t. X, p. 180-188 de l'appendice). Mais M. Fagniez juge « le P. Joseph étranger à l'un et à l'autre » (p. 479). Pourquoi ?

Parce que la *Remonstrance*, de huit pages, « est bien compo-

sée, » et que dans le *Discours*, de trente-huit pages, « rien n'est à louer. » — Ce que M. Fagniez affirme sans preuves, je pourrais le nier sans preuves moi-même. Car j'ai les mêmes droits que lui. Je pourrais aussi renvoyer simplement M. Fagniez au *Père Joseph polémiste*, p. 137-138 et 149-154. Mais il faut que les lecteurs constatent par eux-mêmes ce que vaut ici la critique littéraire de M. Fagniez. Pour cela, je leur citerai deux passages du *Discours*.

« L'auteur du *Discours*, dit M. Fagniez, piétine sur place. Il « ne sort pas de la honte qu'il y aurait pour le Roi à céder sur « la question de la Valteline. C'est par là qu'il commence, page « 56, et page 61 il en est encore là. »

Or, voici ce que nous lisons (p. 57-58) :

Toutes les raisons qui rendent un conseil recevable de soy se rencontrent en celuy-cy si visibles et si apparentes, que ce seroit fermer les yeux à la verité que de ne les vouloir reconnoistre se presentans d'elles-mesmes :

I. Soit qu'on y considère l'*honneur* et la reputation si importante aux rois, qu'ils ne se proposent souvent autre chose pour but de leurs actions et pour fruict de leurs entreprises;

II. Soit l'*interest* et l'utilité si agreable à tous et plus encore aux princes, qui ne doivent avoir, au dire de quelques-uns, pour souveraine loy et forme de conduite, en matière d'Estat, que ce qui peut tourner au bien et seureté de leur Estat mesme;

III. Soit la *necessité* evidente de l'expedient qui se passe sur toute autre raison, et qui ne convie ou ne persuade pas seulement, mais force de plus et se faict croire encore là où les autres ne se rencontreroient;

IV. Soit la *facilité* et les moyens apparens de l'execution, le seul ou plus seur fondement de toutes entreprises.

Or, puisque ces quatre raisons semblent estre attachées et enchaisnées ensemble pour faire embrasser plus courageusement ce dessein et ceste resolution dont nous parlons, c'est bien la raison que *nous les pesions chascune à part*, pour mieux juger combien elles valent et à quel poids elles peuvent avoir emporté la balance en ceste deliberation.

Dans un discours aussi nettement divisé, je me demande comment M. Fagniez a pu voir que l'auteur « piétinait sur place » et surtout qu'il ne parlait que de la « honte, » de la page 56 à la page 61, alors que ce texte est extrait des pages 57-58! Et puis,

si à la page 61 l'auteur en est encore à la « *honte*, » il lui reste les pages 62 à 94 pour parler de l' « *interest*, » de la « *necessité*, » de la « *facilité*. » La proportion peut encore être gardée, et l'argumentation devenir variée et rapide.

Dans le *Discours*, dit M. Fagniez, « on ne peut signaler que l'indigence d'idées, la confusion de la pensée, l'opacité de la forme, la monotonie de l'argumentation qui reste stationnaire. » M. Fagniez a pourtant dû lire aux pages 71-75 l'exposé magistral des raisons pour lesquelles la France devait préférer la haine ouverte des Espagnols à leur amitié feinte et hypocrite. Le voici :

Je sçay bien qu'il s'en pourra trouver aucuns qui diront — que, puisque la puissance d'Espagne est telle qu'on voit, et si grande et si dangereuse, il seroit meilleur de ne l'irriter, de peur d'attirer ses armes sur nous, voulant empescher que ses coups ne portent sur d'autres ; — que, pour ce subject, il n'eust esté besoin d'employer la force si tost au recouvrement de la Valteline, guerre qui n'est pas de peu et qui après soy en pourroit traisner d'autres ; — qu'il seroit à propos de remettre à un autre temps les affaires d'Allemagne, ou laisser tout entier dès ceste heure le soin du restablissement de ses Princes au Roy de la Grand Bretagne, si interessé en celuy du Palatin, et ensuite des autres ; — qu'en tout cas, abandonnant au cours du temps et de la fortune ce à quoy on ne pourroit remedier, il y auroit moins de risque, et qu'il naistroit peut-estre d'ailleurs des expediens et occasions qui pourroient remettre les choses en meilleur train, au moyen des traictez desjà faicts, taschant d'en advancer l'execution par les voyes de douceur et la bonne intelligence qu'on pourroit avoir avec l'Espagnol, le conviant à l'entretien de ses promesses et le sommant de sa foy avec plus d'effect par celle que nous luy tiendrions ;.... — bref, que l'amitié de l'Espagnol, que nous perdons par là, nous vaudroit mieux que sa hayne, et qu'il seroit bien plus seur au Roy et plus expedient à la France d'esprouver davantage la foy du Roy d'Espagne que ses forces, et provoquer plus tost par bons offices et demonstrations de bienveillance et courtoisie en son endroit celle qui peut estre en luy, que les effects dangereux et à redouter de sa vengeance et de son indignation.

Mais on pourroit respondre, ce semble, à ceste craintive prudence, si telle il la faut dire, — qu'on ne s'est fié que trop aux promesses de l'Espagne par le passé, pour s'en laisser amuser et abuser encore ; — qu'on n'en a veu dès longtemps en France que l'apparence et les ombres, qui nous ont tousjours manqué, quand nous avons pensé y trouver le

solide et le corps ; — que nos rois Charles VIII et Louis XII n'avoient que trop experimenté le manquement de foy en Ferdinand, roy de Castille et d'Aragon ; — que le comté de Roussilon, que ce premier luy rendit de si bonne foy pour en exiger une semblable de luy, et le royaume de Naples, qui fut plus tost le loyer de ses ruses que de ses armes, avec celuy de Navarre, usurpé par luy de la sorte qu'on sçait, en pourroient tesmoigner ; — que Charles Quint, petit-fils et heritier de la grandeur et de la foy de ce Ferdinand, aussi bien que de celle de l'empereur Maximilien Ier, en a usé de mesme envers le roy François Ier au subject de la restitution du duché de Milan, l'an 1539, et qu'ayant en tout deceu les Français, il n'a esté que trop suivy en cela du roy Philippe son fils, aussi bien qu'en ses desseins sur la France et à la Monarchie; — que celuy-cy, dans la paix mesme, a suscité au roy Henry III une si forte guerre et ligue en son Estat, qu'elle a pensé le renverser du tout, si la vertu de son successeur n'en eust assuré les fondemens et reparé les bresches par la foy qu'il a gardée à ceux qui la luy avoient ainsy rompue ; — que si le roy Philippe III l'a eue plus en recommandation que ses devanciers, ceux de son conseil luy ont faict grand tort d'avoir obscurcy le lustre de ceste vertu par tant d'entreprises et attentats au prejudice de la paix de Vervins et de celle qu'il avoit avec tant d'autres Estats et seigneuries. — Et suffiroit certes pour toute response et pour tout exemple de la foy qu'on doit attendre d'Espagne en quel temps ou subject que ce soit, celuy mesme de l'inexecution du traicté de Madrid tant poursuivy et avec telle instance depuis tantost quatre ans, auquel la foy donnée à nostre Roy si claire et si expresse, et par ceste asseurance au pape mesme et à tant de princes et Estats, a esté artificieusement eludée, bien que celle du feu roy d'Espagne et de celuy qui l'est à present, y soit plus qu'engagée, et que l'on puisse dire que c'est la dernière promesse et parole royale de l'un, portée mesme par son testament et inserée solennellement au traicté, aussi bien que la première de l'autre survivant et obligé en qualité de fils et de Roy de l'executer.

Que si tout le temps qui s'est passé depuis, n'a servy qu'à justifier davantage les raisonnables poursuittes et procedures du Roy, aussi bien qu'à condamner les injustes excuses et subterfuges des conseils d'Espagne et d'Austriche, qué faut-il desormais en attendre qu'une opiniastre resolution, un endurcissement tout formé, un asseuré refus ? Pourra-t-on, cela estant, appeler violence ce qui a faict restablir la foy violée ? Dira-t-on que c'est troubler la paix que rendre l'honneur à la France, le repos à l'Italie, le bien à nos alliez et la seureté à tous ? Que ce soit faire tort à l'Espagnol de l'empescher de faire tort aux autres, ou luy ravir le sien d'assister autruy, pour luy faire rendre ce qu'il a pris ? Sera-ce à son pareil l'avoir offensé et faict une querelle

de gayeté de cœur d'empescher qu'il ne querelle les plus foibles, ou luy faire une supercherie que seconder courageusement ceux qu'il a tirez au combat avec armes inegales, pour aussitost qu'il les auroit despeschez, prendre ses advantages sur celuy qu'il craint le plus et dont il redoute si fort les atteintes? Sera-ce trop de hardiesse de tascher à rabattre de bonne heure ses coups, puisqu'ils portent par le contre-coup sur nous-mesmes, ou temerité de se mesler en ces querelles, pusqu'il bat le chien, comme on dit, devant le lyon, et qu'il ne fait qu'aiguiser ses ongles contre les autres, pour nous les faire sentir puis après avec plus d'effort? Ne sera-ce pas au contraire aveuglement de se reposer sur sa foy, imprudence de ne prevenir ses attaques, lascheté de craindre ses forces, et simplicité bien grande de croire pouvoir eviter sa haine qui nous est toute asseurée, quels que nous soyons en son endroit, et aux effects de laquelle les voyes amiables et de douceur nous exposent, au lieu qu'il faut faire rempart contre elle par celles du courage et de la resolution?

Là dedans, M. Fagniez n'a vu, puisqu'il le dit, que « l'indigence d'idées, la confusion de la pensée, l'opacité de la forme, et la monotonie de l'argumentation qui reste stationnaire. » Il me semble qu'il y a autre chose et je crois y trouver l'exposé net et complet des objections que le parti espagnol dressait chez nous contre l'expédition de la Valteline; les réponses non moins précises du parti français, réponses également appuyées sur l'histoire de tout le XVIe siècle et sur les expériences des dernières années; un réquisitoire motivé contre la conduite de l'Espagne; une pleine justification de la politique de Richelieu; le tout dans un style d'une parfaite convenance, ample dans l'exposition, rapide dans l'exhortation; en somme, des pages d'histoire telles que l'on en rencontre rarement.

J'ai attribué au P. Joseph le *Grand Mercy de la Chrestienté au Roy* et le *Manifeste françois contre la trop grande presomption des Espagnols*. M. Fagniez veut bien croire que ces deux livrets « peuvent avoir le même auteur, » mais il nie que cet auteur soit le P. Joseph. Pourquoi?

Parce que « pensées, style, tout dans le premier de ces écrits jure avec le P. Joseph. L'enflure qui y règne n'est pas la sienne. Les phrases sont hachées. Dans le *Grand Mercy* il n'y a pas assez de mesure et de convenance. Le P. Joseph était passionné, mais non vulgaire. Ici on sent la recherche de la vulgarité. Le ton de

ces deux pièces est celui d'une déclamation à froid, bien éloignée de la manière grave et sincère que nous connaissons et où le mauvais goût n'est jamais celui du rhéteur » (p. 480-481).

M. Fagniez (p. 477) m'a reproché de n'avoir pas fait connaître à mes lecteurs ce qui constitue « l'originalité du P. Joseph, comme penseur et comme écrivain; » de n'avoir pas mis dans leur esprit « une conception générale et précise de sa manière. » Je l'ai fait beaucoup plus que M. Fagniez ne le dit. Tous les traits de la physionomie littéraire du P. Joseph sont épars dans ma thèse selon le besoin de ma démonstration, et réunis dans la conclusion, à la page 533. Mais puisque M. Fagniez croit que je n'ai pas fait connaître la « manière » du P. Joseph, et qu'il la « connaît, » lui, pourquoi ne l'a-t-il pas révélée, alors que cette révélation eût été si utile à sa démonstration? C'est deux fois regrettable. En effet, d'abord M. Fagniez se fût épargné à lui-même le reproche qu'il m'adresse. Ensuite, nous eussions pu juger beaucoup mieux en quoi les « pensées » et le « style » du *Grand Mercy* « jurent » avec les pensées et le style du P. Joseph; en quoi « l'enflure qui y règne n'est pas la sienne; » en quoi le « mauvais goût » qui y paraît diffère de son mauvais goût.

Néanmoins M. Fagniez a articulé très nettement plusieurs critiques contre le *Grand Mercy*. Ce livret n'a ni assez de « mesure » ni assez de « convenance; » sa « manière » n'est pas suffisamment « grave et sincère; » il laisse voir « la recherche de la vulgarité; » il n'est qu'une « déclamation à froid. » Et ces critiques, M. Fagniez les a fait porter sur tout le *Grand Mercy!* Franchement, il est étonnant que M. Fagniez n'ait pas accordé le bénéfice d'une exception à la page suivante :

Maintenant, dit le *Grand Mercy de la Chrestienté au Roy*, les Espagnols crient et mettent en avant cette propagation de la religion catholique; ils la veulent planter à coups de canon, par le fer et par le feu, contre toutes les lois divines et humaines, la pratique de nostre Sauveur, de ses Apostres et l'usage de la primitive Eglise. Appellez-vous cela un sainct zèle ? La felicité eternelle consiste en la paix. On la doit souhaiter parmi les chrestiens comme l'âme de la pieté....

Les erreurs en la foy doivent estre corrigez par la parole, non à coups d'espée ni à coups de canon. Lorsque le feu cardinal du Perron, estant evesque d'Evreux et ambassadeur à Rome, dit au Pape que Henry le Grand avoit prolongé le terme des villes à ceux de la Reli-

gion pour trois ans, il dit que c'estoit fait chrestiennement et qu'il falloit extirper l'heresie par la parole de Dieu, par bons exemples, par saincteté de vie, conformement à ce qui est partout en l'Evangile, particulièrement en saint Luc, IX, 55-56. Jesus-Christ reprend ses disciples et leur dit : « Vous ne sçavez de quel esprit vous estes portez : car le Fils de l'homme n'est pas venu perdre les ames, mais les sauver. » Combien est eloignée ceste doctrine celeste de celle de ces nouveaux Evangelistes, dont les escrits rougissent de sang, effroyables de cruauté » (p. 16-18).

Ce langage du *Grand Mercy de la Chrestienté au Roy* manque-t-il donc vraiment, comme le dit M. Fagniez, de mesure, de convenance, de gravité, de sincérité et de dignité? S'il est déclamatoire, il l'est, croyons-nous, à la manière du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons*, où se trouve ce beau passage tout plein des mêmes principes et des mêmes sentiments :

Tous les heretiques ne doivent pas estre traictez comme rebelles avec extresme rigueur; mais ceux-là seulement qui, ayant esté nourris et instruits dans le giron de l'Eglise, viennent par malice à se revolter contre elle. Les autres qui sont nez, nourris et elevez dans les sectes ou religions de leurs pères, errent voirement, mais c'est en croyant de bien faire. Ils errent, mais ils ne le sçavent pas. Ils sont plus dignes de compassion que de peine et meritent plustost secours que chastiment. Il faut donc autrement proceder contre les heretiques. Qu'on envoie des predicateurs pour les instruire. Qu'on fasse avec douceur qu'ils leur donnent audience. Qu'on prie Dieu pour eux. Ce sera puis après à Dieu de leur donner la lumière de la foy, puisque la foy est un don de Dieu seul qui la donne avec sa grace, et n'est pas un don de Mars ni un effect de la guerre. » (*Merc. fr.*, t. XI, p. 155.)

« Evitons, au nom de Dieu, une guerre de religion.... On ne doit pas obtenir les conversions par la violence, mais laisser Dieu operer par le Saint-Esprit, » a dit de même le P. Joseph, cité par M. Fagniez, *Le P. Joseph et Richelieu* (t. II, p. 147).

J'ai attribué au P. Joseph l'*Espée courageuse des vrais François*. Mais M. Fagniez est encore ici d'un avis contraire au mien. Pourquoi?

« Les phrases coupées de l'*Espée courageuse*, dit-il (p. 481), caractérisent une manière toute différente de celle du P. Joseph. » — Tout à l'heure le *Grand Mercy de la Chrestienté au Roy* avait

les « phrases hachées. » « Phrases coupées, » « phrases hachées, » cela doit aller ensemble. Je l'y ai mis.

A propos du style du *Discours sur les affaires de la Valteline et des Grisons* et de la *Ligue necessaire contre les perturbateurs du repos de l'Estat*, M. Fagniez m'a reproché d'avoir « allégué comme caractéristiques de la manière du capucin des expressions appartenant à la langue commune du temps » (p. 480), et « présenté comme des expressions individuelles des expressions courantes de l'époque » (p. 481). Ainsi, au dire de M. Fagniez, j'aurais « pris de simples archaïsmes pour des traits personnels. » — M. Fagniez ici me suggère ma réponse. En effet, il en est des styles comme des visages, et l'individualité de la physionomie littéraire consiste, elle aussi, non pas nécessairement dans un ensemble de traits qui soient tous exclusivement propres à la personne, mais le plus souvent dans une combinaison unique de traits communs. J'ai donc cité des traits originaux, et beaucoup. J'ai cité aussi des traits communs. Je le pouvais. Dès lors qu'ils se retrouvent dans chacun des livrets attribués au P. Joseph, ils ont leur force démonstrative.

Jusqu'ici nous avons vu les raisons *historiques* et *littéraires* de M. Fagniez. Il en est d'autres qu'il a demandées à la *logique*.

Au sujet de la *Ligue necessaire contre les perturbateurs du repos de l'Estat*, M. Fagniez a fait cette critique que lui-même juge « grave » : « Les analogies sur lesquelles repose l'argumentation sont empruntées à des écrits dont l'authenticité est inadmissible ou a besoin d'être établie; l'auteur se laisse entraîner, sous l'empire d'une idée préconçue, à une pétition de principe. » — Je suis de l'avis de M. Fagniez, le reproche de « pétition de principe » est grave pour qui de nous deux l'aura mérité. Mais est-ce moi ? Est-ce lui ?

Est-ce moi ? D'abord M. Fagniez eût bien dû reconnaître lui-même que j'ai, sur le point incriminé, renvoyé plusieurs fois aux œuvres spirituelles du P. Joseph, œuvres dont l'authenticité, comme il l'a dit (p. 477), est indépendante de la démonstration de ma thèse. Plus souvent, c'est vrai, je me suis appuyé sur mes précédentes attributions, que je croyais, et que je crois encore démontrées. M. Fagniez affirme qu'elles sont « inadmissibles, »

qu'elles « ont besoin d'être établies, » que j'ai une « idée préconçue. » Il l'affirme, mais il ne le prouve pas. Et jusqu'à ce qu'il l'ait fait, personne ne pourra dire que c'est moi qui ai commis une pétition de principe, et non pas lui.

Dans son article, il est d'autres sophismes — pétitions de principe ou cercles vicieux, deux variétés d'une même espèce — sur lesquels il a un droit encore plus manifeste. Je lui demande la permission d'en indiquer quelques-uns.

Page 478, avant toute discussion de détail, M. Fagniez a écrit cette phrase : « C'est l'application que M. l'abbé Dedouvres a faite de tout ce que lui a appris son long commerce avec le P. Joseph à des questions évidemment nouvelles pour lui que nous allons être amené à contester. » — En d'autres termes, M. Fagniez affirme que j'ai mal traité la question parce que je l'ignore. Voyons ! Qu'un prétendu logicien vienne dire à M. Fagniez que cette phrase, ou telle autre de sa façon, est mal écrite, parce qu'il n'a pas appris à écrire, M. Fagniez, avec raison, se moquera d'un pareil argumentateur : « Vous supposez la question, lui dira-t-il; prouvez d'abord que ma phrase est mal faite, vous pourrez dire ensuite que je ne sais pas écrire. » Avec non moins de raison, je crois devoir tenir à M. Fagniez le même langage : « Prouvez d'abord que les applications que j'ai faites dans le *Père Joseph polémiste* sont sans fondement, ensuite vous pourrez dire que je ne connais pas la question. » Cette preuve, M. Fagniez ne paraît pas l'avoir donnée, jusqu'ici du moins. Elle viendra peut-être. Pas plus que M. Fagniez je ne dois préjuger.

M. Fagniez ne peut se « décider à retirer le *Catholique d'Estat* à Ferrier que la tradition a dès l'origine désigné et dont le nom se lit au bas de la dédicace au Roi » (p. 482). — Ici encore, M. Fagniez suppose la question. Le nom de Ferrier est au bas de la dédicace au Roi. C'est incontestable. La tradition, au moins la plus générale (V. *le P. Joseph polémiste*, p. 269-288), l'a désigné dès l'origine comme l'auteur de ce pamphlet. C'est vrai aussi. Mais dans ces conditions, Ferrier peut n'être qu'un prête-nom, comme il peut être l'auteur. A un titre ou à l'autre, il a pu également apposer son nom au bas de la dédicace au Roi. Donc

vouloir tirer exclusivement de cette signature la preuve qu'il est ou un simple prête-nom ou l'auteur, ce serait dans les deux cas supposer la question elle-même. Je n'ai pas commis ce sophisme. M. Fagniez l'a commis. En effet, j'ai employé soixante-quinze pages de ma thèse à établir par des preuves nombreuses et très diverses que Ferrier était un allonyme. Pour démontrer qu'il était l'auteur, M. Fagniez n'a pas produit une ligne d'argumentation. Ce n'est pas sa dernière pétition de principe.

D'après M. Fagniez (p. 482), *Les Alliances avec le Turc et autres justifiées contre les calomnies des Espagnols et de leurs partisans par M. G. Guay* ne sont pas du P. Joseph : 1° parce que « le privilège de l'auteur le qualifie de prêtre et de docteur en droit; » 2° parce que « l'auteur déclare avoir vécu plus de quatre ans avec les Espagnols. » M. Fagniez eût pu dire tout aussi bien : « parce que le livre est signé G. Guay. » M. Fagniez ne voit-il donc pas qu'ici encore toute la question est celle-ci : « G. Guay » est-il, oui ou non, un allonyme? Simple supposition ! M. Fagniez est prié de publier sous son nom un ouvrage sorti de la main d'un religieux. M. Fagniez dira-t-il qu'il est jésuite, si l'auteur est jésuite; capucin, si l'auteur est capucin? Non, M. Fagniez se donnera pour ce qu'il est, et ce serait se moquer que de faire autrement. Si donc G. Guay, en signant de son nom l'œuvre d'autrui, a retenu ses propres qualités de prêtre, de docteur en droit et déclaré avoir vécu quatre ans avec les Espagnols, alors que pour l'auteur rien de tout cela n'était vrai, c'est qu'il n'a pas voulu se moquer de lui, c'est qu'il a accompli son désir. Ici encore, M. Fagniez a oublié et le but de l'auteur qui cache son nom, et le devoir de l'allonyme qui prête le sien. Il a demandé contre moi des raisons à des considérations qui ne peuvent lui en fournir. Qu'il les cherche donc ailleurs. Mais jusqu'à ce qu'il les ait trouvées, les miennes auront toujours leur force, et cette partie de ma thèse demeurera debout, comme les autres.

Aux objections tirées de l'*histoire*, de la *littérature*, de la *logique*, M. Fagniez a cru devoir joindre celles qu'il présente au nom de la *morale* et de la *religion*: Il me les oppose les dernières, évidemment parce qu'il les a jugées les plus fortes. Dirigées

contre un prêtre, il est au moins certain que des objections de ce genre auraient une portée plus grande; car elles ne peuvent atteindre sa thèse sans blesser du même coup sa conscience. Un prêtre, en effet, doit savoir assez ce que condamnent la religion et la morale pour ne pas l'attribuer inconsidérément à un capucin. Je ne crois pas avoir méconnu à ce point le respect que je dois au P. Joseph, celui que je me dois à moi-même. C'est pourquoi, cette fois plus que jamais, j'ose espérer que les raisons de M. Fagniez n'auront pas la valeur qu'il leur attribue.

Pages 483-484, M. Fagniez a donc écrit : « Le passage de la *Response au Manifeste du duc de Buckingham*, cité [par M. l'abbé Dedouvres] p. 478, jure avec le sérieux dont le P. Joseph ne se serait pas départi pour parler des prescriptions de l'Église en matière d'abstinence.... Dans la *Response au Manifeste de Buckingham*, rien ne révèle le P. Joseph, et certaines plaisanteries répugnent absolument à sa réserve sur tout ce qui touche la religion et les mœurs. C'est la même raison, mieux justifiée encore, qui nous a déjà fait repousser l'authenticité de la *Response au Manifeste de M. de Rohan*. Ici, la vulgarité est poussée jusqu'à l'obscénité (*Merc. fr.*, t. XIV, p. 253, 264). On ne peut douter du succès qu'on obtiendrait pour le P. Joseph en mettant à son compte des gauloiseries pareilles à celles de la page 264. Mais ce serait un succès usurpé. » Et en note on lit l'indication des passages incriminés : « la comparaison avec la femme qui accouche (*Merc. fr.*, t. XIII, p. 829), les pois au lard que les protestants mangent en carême (*ibid.*, p. 831), le quatrain de la fin : *Angelus Anglicus est* (p. 385, et *ibid.*, t. XIV, p. 264), le ministre écossois qui en son jargon preschoit, etc. »

Deux de ces passages, les deux premiers, sont extraits de la *Response au Manifeste de Buckingham*. Les voici :

Ce vaillant Roy, oncle de vostre Maistre, dit l'auteur de la *Response* à Buckingham, a de sa grâce tellement tasté de ceste drogue, qu'ayant laissé escorner le pays de ses voisins, il travaille aujourd'hui comme une femme qui accouche à defendre son propre foyer, tant s'en faut qu'il ait restitué les affaires d'autruy....

Ainsy donc, M. le Duc, vous ne pechez qu'en excez de courtoisie, tant vous estes civil et accort. Mais les frères vous remercient très honorifiquement de tout le bien que vous leur procurez. Il n'est

pas besoin que vous vous mettiez en si grands frais pour l'amour d'eux; car, graces à Dieu, ils ont un bon secours et un bon protecteur en France et terre ferme, sans en prendre un d'outre-mer. Ne les laisse-t-on pas chanter les Psaumes de Marot au ton qu'ils veulent? Ne les laisse-t-on pas manger librement des pois au lard tout le long du Caresme? Les oblige-t-on de jeuner ny vigiles ny quatre-temps? Ne vivent-ils pas gayement, sans scrupule, sans synderèse et sans se confesser jamais du mal qu'ils font? N'est-ce pas là un chemin tout de velours pour aller doucement en Paradis? Que leur pourriez-vous procurer de plus gracieux que cela?

M. Fagniez a trouvé ce langage irrévérencieux pour les prescriptions de l'Église en matière d'abstinence, et, par respect pour le P. Joseph, il lui a refusé la *Response au Manifeste du Duc de Buckingham*. Mais, à ce compte-là, il devra déchirer des œuvres spirituelles du P. Joseph un grand nombre de pages, celle-ci par exemple :

Je me moque de ces ravies qui ont tant d'estime d'elles-mesmes qu'elles croient que les saincts du Paradis leur en doivent de reste, voire mesme qu'elles sont plus sainctes que la Vierge Marie. Je me moque des personnes de ce temps dont l'on escrit la vie mesme avant qu'elles soient mortes. Cela s'affiche par les carrefours et l'on en jette des papiers jusque dans les portes. — Tenez, voilà la vie de ma sœur Colette et de ma sœur Guillemette qui est une grande saincte. — Peut-être que cela est; je le veux croire. Mais il est certain qu'il y en a où il y a bien de la tromperie : comme je l'ay encore cogneu depuis trois mois, en ce que passant par quelque lieu où l'on disoit qu'il y avoit deux sainctes — l'une estoit religieuse et l'autre servante — tout le monde y alloit en procession, comme l'on va voir par merveille ces ours que l'on tient enfermez dans une chambre. Il y avoit fort grand tumulte. Je fus prié de les voir. Elles estoient donc ravies. Et quelques-uns disoient : Voilà leur bon Ange qui leur parle. — Et comment le voyez-vous? — C'est qu'elles font signe. Les autres disoient : Le diable leur parle. — Et pour cela, il parle bien à d'autres! Ce n'est pas grand merveille. Enfin, il y a tant de vanité et d'abus en tout cela que je ne le sçaurois dire. Il ne faut pas publier ainsy les dons qu'on a, combien qu'ils seroient veritablement de Dieu. Quand Dieu voudra, il les sçaura bien manifester.

M. Fagniez ne va-t-il pas trouver ce langage irrévérencieux pour la morale et surtout pour la religion, et pourra-t-il jamais croire que le P. Joseph ait pu parler en ces termes des saintes,

des extatiques, des révélations ! Et pourtant il en est ainsi. Cela se voit au manuscrit XVI du Calvaire d'Angers, p. 140-142, et cela a été dit par le P. Joseph aux Filles du Calvaire, religieuses cloîtrées ! Il leur dit aussi de tel ou tel qu'il est une « canaille, » une « beste, » une « grand beste, » un « sot en toutes façons, » un « coquin, » un « maraud. » Et ce ne sont pas toujours les imbéciles et les malfaiteurs notoires qu'il a en vue ! Vingt fois dans ses *Exhortations* spirituelles, le même P. Joseph, capucin, parle des « charlatans » qui sont tous les jours aux grilles des religieuses. Et qui sont ces « charlatans? » Des docteurs de Sorbonne, des prêtres, d'excellents religieux, augustins, bénédictins, jésuites ou capucins, qui n'avaient d'autre tort que de s'occuper de ce qui ne les regardait pas. Que M. Fagniez le veuille ou non, c'était le langage du temps; langage d'une liberté, d'une verdeur excessive, je le reconnais. Mais pas plus qu'il ne nous appartient de le corriger, nous ne devons nous en scandaliser. Valladier, un contemporain du P. Joseph, puisqu'il mourut la même année que lui, Valladier, qui fut prédicateur des rois Henri IV et Louis XIII, en disait bien d'autres ! C'est que ni lui ni le P. Joseph n'étaient passés par l'hôtel de Rambouillet pour « débrutaliser » leur langue. A l'époque où nous sommes, en 1623-1626, il n'y avait pas encore grand retard. Je demande donc à M. Fagniez de ne pas refuser au P. Joseph la *Response au Manifeste du duc de Buckingham*, sous prétexte qu'elle contient un langage trop libre et trop gai, alors que ce langage est celui des *Exhortations* spirituelles du directeur du Calvaire, et je l'invite à ne pas s'effaroucher plus que ne le faisaient elles-mêmes les bonnes religieuses du Calvaire, qui, comme tous les honnêtes gens d'alors, s'accommodaient plus facilement que nous d'un parler gaulois.

Parmi « les plaisanteries qui répugnent absolument à la réserve du P. Joseph sur tout ce qui touche la religion et les mœurs, » se trouve « le quatrain *Angelus Anglicus est.* » Sans doute M. Fagniez n'a pas cru pouvoir citer en entier ce quatrain malsonnant. Le voici :

Angelus Anglicus est,
Cui nunquam credere fas est :
Cum tibi dixit ave,
Tanquam ab hoste cave.

Mais qu'y a-t-il donc là dedans qui ait pu scandaliser M. Fagniez?

Angelus Anglicus est? La comparaison d'un ange avec un Anglais? — Mais elle est de saint Grégoire le Grand, comme on peut le voir dans toutes les histoires de l'Église, au chapitre des origines du catholicisme en Angleterre.

Cui nunquam credere fas est? — M. Fagniez s'était-il donc imaginé jusqu'ici qu'il n'y eût pas d'anges à qui on dût refuser crédit? Hélas! comme il y en a de bons, que nous ne pouvons trop écouter et suivre, il y en a aussi de mauvais, dont nous ne saurions trop nous défier et nous garder. M. Fagniez nous a dit dans *le Père Joseph et Richelieu, passim*, qu'il a lu les Œuvres spirituelles du P. Joseph. Il a donc dû y voir que souvent « Satan se transfigure en ange de lumière. » Cela se trouve notamment dans les *Epitres fort spirituelles*, p. 12, 27, 56, 67, 68, 83; dans la cinquième *Grande Epistre*, p. 19, dans l'*Introduction à la vie spirituelle*, p. 43; dans la *Perfection séraphique* p. 17; dans l'*Explication mystique*, p. 241; dans les *Exhortations*, ms. III, fol. 290 v°, 316 r°, 389 v°, 620 r°; ms. VII, p. 309, 974; ms. XVI, p. 220; dans les *Petits traictez* (ms. II), fol. 410 v°, 624 v°, 772 r°, et ailleurs. Eh bien, M. Fagniez a dû voir que le P. Joseph nous conseille fort de ne jamais croire cet ange-là, et qu'il nous invite à ne jamais manquer de démasquer cet hypocrite, de refuser ses avances et de le traiter en ennemi. Or c'est précisément ce que le P. Joseph a dit maintes fois dans ses Œuvres spirituelles, qu'il nous répète ici même : *Cum tibi dixit ave, tanquam ab hoste cave.* Et la doctrine du P. Joseph est celle de saint Paul! Ainsi donc ce quatrain est tout ce qu'il y a de plus orthodoxe au monde. M. Fagniez s'est scandalisé gratuitement.

J'arrive à l'objection — je devrais dire l'accusation — la plus grave. M. Fagniez a écrit : « Dans la *Response au Manifeste de M. de Rohan* la vulgarité est poussée jusqu'à l'obscénité. » — Oui, il y a dans la *Response à M. de Rohan* une « obscénité. » Mais ce n'est pas, comme le dit M. Fagniez, une obscénité de l'auteur. C'est une obscénité d'un ministre écossais que l'auteur de la *Response* condamne comme attentatoire à la langue française, à l'État et à la religion. L'auteur a eu grand tort de la citer. C'est mon avis. Mais il l'a pourtant condamnée avant M. Fagniez

et plus fortement que M. Fagniez. Non seulement M. Fagniez n'a rien dit de cette condamnation, mais il rejette sur le premier accusateur la faute du coupable!

M. Fagniez, dans ce qu'il a appelé sa « discussion » (p. 478), a employé un procédé qui est une conséquence logique de sa prétendue autorité. M. Fagniez a six fois nié purement et simplement mes attributions :

Page 479 : « Il n'y a pas d'analogies concluantes d'idées ni de style entre le *Discours de l'estat de tous les princes chrestiens* et le *Memoire* du P. Joseph publié par nous. » Ceci attaque trois pages de mon argumentation, et M. Fagniez n'a pas un mot, pas un regard, pour les trente-six autres où j'ai établi que les connaissances politiques, les sympathies politiques, les relations personnelles, le style de l'auteur du *Discours* sont les connaissances, les sympathies, les relations et le style du P. Joseph.

Page 481 : « *La Ligue necessaire* et le *Discours de l'estat de tous les princes chrestiens* n'ont aucun rapport, ni comme fond ni comme forme. »

Même page 481 : « *L'Advis sur l'estat present des affaires d'Allemagne* n'a rien qui rappelle le P. Joseph. »

Page 483 : « L'origine attribuée aux *Parallèles de saint Louis et de Louis XIII* n'est nullement établie. »

Même page 483 : « *La Response au Manifeste de MM. de la Rochelle* n'est pas du P. Joseph. »

Page 484 : « *L'Éloge du Roy victorieux et triomphant de la Rochelle* est écrit d'un style vif, soutenu, souvent éloquent. Nous regrettons de ne pouvoir en faire honneur au P. Joseph. »

Dans ce procédé d'assertion pure et simple, M. Fagniez me semble avoir enfin rencontré la forme d'argumentation la plus convenable au sentiment qu'il a de son autorité : M. Fagniez l'a dit; donc c'est vrai.

Pourtant cette forme d'argumentation ne nous eût pas appris jusqu'où M. Fagniez croit pouvoir étendre son autorité. C'en est une autre qui nous le révèle. M. Fagniez ne se contente plus de nier où, croit-il, il n'y a rien. Il constate qu'il y a quelque chose, mais il le déclare négligeable et passe outre, tout comme s'il n'y avait rien.

Page 481 : « Nous devons signaler deux analogies assez frappantes entre le *Vindiciae theologiae Iberopoliticae* et le *Discours sur l'alliance avec les heretiques* [du P. Joseph]. Toutefois ces analogies ne nous paraissent pas suffisantes pour établir que ces deux écrits ont le même auteur. »

Page 482 : « L'argumentation tirée de la *Turciade* et de l'admiration de celui qui a écrit le *Vindiciae* pour Urbain VIII et Louis XIII ne nous a pas convaincu. »

Page 482 : « L'argumentation par laquelle M. l'abbé Dedouvres essaie d'établir que le *Catholique d'Estat* est du P. Joseph s'appuie sur plus d'un argument ingénieux et spécieux ; mais il n'a pas assez de force pour nous décider à retirer cet écrit à Ferrier. »

Page 482 : « M. l'abbé Dedouvres n'a pas réussi non plus à nous faire partager son opinion au sujet de la *Response au libelle intitulé Advertissement au Roy Très Chrestien*. Dans les rapprochements de style entre cet écrit et les œuvres spirituelles, certaines analogies dignes d'attention se mêlent à des analogies sans portée. »

Page 482, toujours : « L'argumentation de M. l'abbé Dedouvres, pour restituer au P. Joseph l'*Advertissement à tous les Estats de l'Europe*, est forte et ingénieuse. Elle n'est pas toutefois assez probante pour nous amener à sa conviction. »

Page 483 : « Dans la *Remonstrance à ceux de la R. P. R. du bas Languedoc qui ont pris les armes contre le Roy*, nous trouvons des analogies d'idées frappantes avec les œuvres spirituelles. La présence de la vision d'Élie (*Merc. franç.*, t. XV, p. 425-426) dans cet écrit et dans l'*Explication mystique* est d'une grande force. Le passage suivant convient à la plume que nous n'avons pu reconnaître encore dans un seul de ces écrits qui ont passé sous nos yeux : « Sortons du temps du premier Moïse et entrons en celuy du second qui, par la verge de sa croix, nous a retirez de l'Egypte du peché et nous a conduits à travers la mer de son sang dans le pays de la grâce.... » (p. 429). Cette allégorie si bien suivie nous en rappelle une foule d'autres du même genre que nous avons remarquées dans les œuvres spirituelles. La définition suivante de la monarchie, profonde et subtile, nous fait, à un moindre degré, la même impression : « La monarchie ne se contente pas de lier les citoyens entre

eux, mais produit une nouvelle et principale relation de sujetion et dependance de tous les sujets au corps et de chacun en particulier à la personne du prince, laquelle est le centre de l'unité de la monarchie et en laquelle seule reside la plenitude du pouvoir souverain » (p. 435). Sauf examen plus approfondi, nous inclinons à ranger, comme M. l'abbé Dedouvres, parmi les œuvres du capucin, cet écrit d'une argumentation serrée, d'une chaleur contenue, parfois éloquente, d'un excellent style politique, ample et sans embarras, où les questions sont généralement et facilement ramenées au point de vue religieux.

Avec ce dernier jugement, M. Fagniez fait éclater toute la préférence qu'il accorde à son autorité sur la logique ordinaire. Dans cette *Remonstrance*, « les analogies d'idées avec les œuvres spirituelles du P. Joseph sont frappantes ; » « la présence de la vision d'Élie y est d'une grande force ; » « l'allégorie du second Moïse, si bien suivie, en rappelle une foule d'autres du même genre remarquées dans les œuvres spirituelles ; » « la définition de la monarchie produit, » quoique « à un moindre degré, la même impression. » Et ces influences diverses n'ont pas eu d'autre résultat que d' « incliner » M. Fagniez vers mon avis, sans l'y ranger. Cela étonne ! D'ailleurs M. Fagniez veut bien me faire espérer un « examen plus approfondi. » Je l'en remercie. Mais, à son exemple, j'attendrai cet examen pour changer d'avis moi-même.

D'autres l'attendront aussi sans doute. De ceux-là sera, j'ose l'espérer, M. Émile Bourgeois, maître de conférences à l'École normale supérieure, qui, dans la *Revue historique*, un mois avant que M. Fagniez attaquât ma thèse, a cru devoir donner sur le *Père Joseph polémiste* une appréciation motivée. Cet éminent critique a fait des réserves sur une de mes conclusions, sur ma méthode d'argumentation et sur la nature de mes preuves, qu'il eût désirées moins littéraires et plus historiques. Mais il a déclaré pourtant que, « malgré tout, l'abbé Dedouvres a raison » (p. 141). Il a reconnu à mon profit « le mérite incontestable d'évoquer et de reconstituer la figure du *Père Joseph polémiste* » (p. 141). « Nous devons, dit-il encore, remercier M. l'abbé Dedouvres de ce que son étude suggestive et sagace apporte de nouveau, d'inédit aux belles études de M. Fagniez, auxquelles il semblait qu'on ne pût rien ajouter » (p. 142).

Ce rapprochement et ce voisinage m'honorent, et je ferai tout pour en demeurer digne.

Ici je n'ai pu, je ne devais donner que la réponse directe aux objections de M. Fagniez. Mais je profiterai d'une très prochaine occasion pour confirmer ma thèse par une argumentation nouvelle, fondée sur des documents nouveaux. Et surtout je m'appliquerai à mettre dans la *Vie du Père Joseph*, à laquelle je travaille, tout le soin que m'imposent et le mérite de ce grand homme et le succès de son premier historien.

J'aurai fini quand j'aurai remercié M. Fagniez de la précieuse occasion qu'il m'a fournie d'entretenir du *Père Joseph polémiste* les lecteurs de la *Revue des questions historiques*, et de soutenir devant le public la thèse que j'ai déjà soutenue en Sorbonne. Puissé-je, dans cette seconde épreuve, obtenir un succès qui ne soit pas trop inférieur au premier !

Daignez, Monsieur le directeur, agréer l'expression de ma vive reconnaissance pour l'accueil que vous avez fait à ma réponse, et l'hommage du profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

Votre très humble serviteur,

LOUIS DEDOUVRES,
Professeur aux Facultés catholiques de l'Ouest,
Aumônier du Calvaire d'Angers.

MÉLANGES

I.

LES ORIGINES DE LA FÊTE DE LA CONCEPTION

DANS LE DIOCÈSE DE ROUEN ET EN ANGLETERRE

La *Revue catholique de Normandie* a publié récemment un article plein de surprises, intitulé : *La fête de l'Immaculée Conception*. On y lit notamment : « Dès l'an 1072, Jean de Bayeux, archevêque de Rouen, établissait dans l'église Saint-Jean une confrérie sous le titre de l'Immaculée-Conception. Elle était dirigée par un président que les confrères élisaient eux-mêmes tous les ans, et qu'ils nommaient le prince de l'Association. » Un peu plus loin je trouve encore ceci : « Le livre de *l'Enfance admirable de la très sainte Mère de Dieu*, du V. P. Eudes, d'accord en cela avec les données de nos bréviaires manuscrits (il s'agit de bréviaires du diocèse de Coutances, absolument innocents de ce qu'on leur fait dire), nous apprend que la cathédrale de Coutances est la première cathédrale, et l'église de l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen, la première église du monde où l'on ait célébré publiquement la fête de l'Immaculée Conception [1]. » Il serait aisé de relever nombre d'autres allégations du même genre, aussi dénuées de preuves et formulées avec la même assurance. Cette intrépidité d'affirmation, qui dérange un peu nos idées, nous paraît prouver que l'auteur ignore le résultat des recherches faites depuis quel-

[1] *La Fête de l'Immaculée Conception, dite Fête aux Normands, d'après les quatre bréviaires manuscrits de Coutances, conservés à la bibliothèque de Valognes*, dans *Revue catholique de Normandie*, livraison du 15 janvier 1896, p. 367 et 381. L'article porte la signature de M. l'abbé Adam, vicaire à Notre-Dame d'Alleaume. Les bréviaires dont il parle sont du xve siècle, sauf un seul du xive (Cf. Omont, *Catalogue des manuscrits de Valognes*, n°s 4-8). Dans l'un d'eux on lit la légende d'Elsin, dont nous examinerons la valeur historique.

que temps sur le sujet qu'il traite. Il n'entre pas dans notre pensée de réfuter sa thèse. Il nous plairait seulement qu'il nous administrât la preuve que, dès 1072, Jean de Bayeux avait établi une confrérie sous le titre de l'Immaculée-Conception dans l'église Saint-Jean. Rouen serait très fier de faire valoir, pour cette célèbre association qui créa les Palinods, une si haute antiquité. Mais je crains fort que mon vœu ne soit trop ambitieux pour être exaucé [1].

C'est que les origines de la fête appelée assez tard « la fête aux Normands » ne sont guère faciles à déterminer. Les documents qui pourraient nous fournir à cet égard une lumière irrésistible nous font défaut. Il faut se contenter d'indices un peu vagues et s'aventurer quelquefois dans les conjectures. La réserve est donc de toute rigueur en pareille circonstance. Pour certains diocèses, pour le nôtre en particulier, les livres liturgiques offrent un point d'appui solide; mais cela, comme nous le verrons, ne mène pas loin. C'est néanmoins une heureuse idée d'invoquer le témoignage de ces documents irréfragables. M. Edmond Bishop avait ouvert la voie dans ce sens, dès 1885, avec un rare bonheur. Ce qu'il a fait pour l'Angleterre, nous essaierons de le faire pour le diocèse de Rouen, à l'aide des manuscrits déposés à la Bibliothèqne municipale de notre ville.

Comme il s'agit ici uniquement des origines de la fête, nous avons intentionnellement laissé de côté tous les manuscrits qui datent du XVIe, du XVe et même du XIVe siècle. Au XIVe siècle, la fête de la Conception triomphait partout, sauf chez les Dominicains et les Cisterciens, de l'opposition qu'elle avait rencontrée au début dans quelques églises particulières. Il serait donc sans intérêt de montrer, preuves en main, que les églises et les abbayes du diocèse de Rouen la solennisaient à cette époque. C'est pourquoi notre enquête n'a porté

[1] Je sais bien que l'auteur n'est pas le premier qui attribue à Jean de Bayeux l'établissement de la confrérie de l'Immaculée-Conception dès 1072; il a pu emprunter son dire à de la Quérière ou à Ballin, lesquels l'ont emprunté à Farin, lequel l'a emprunté à l'auteur anonyme du *Puy de la Conception de Nostre-Dame*, lequel.... l'a probablement inventé. (Cf. de la Quérière, *Notice sur l'ancienne église paroissiale de Saint-Jean de Rouen*, 1860, p. 15; Ballin, *Notice historique sur l'Académie des Palinods*, Rouen, 1834; Farin, *Histoire de la ville de Rouen*, éd. Du Souillet, 3e partie, p. 56; *Le Puy de la Conception de Notre-Dame fondé au couvent des Carmes à Rouen, son origine, érection, statuts et confirmation*, sans nom d'auteur, ni de lieu, ni date (p. 8-11.) En tête, gravure aux armes de Rouen. D'un passage de la page 155 on peut conclure que l'ouvrage fut composé en 1614. Le volume est coté, à la bibliothèque municipale de Rouen, O 1665. L'auteur a probablement voulu accommoder la date 1072 et l'épiscopat de Jean d'Avranches à la légende d'Elsin, abbé de Ramsay. Par malheur pour son calcul, Elsin ne devint abbé de Ramsay qu'en 1080, et à cette date Jean d'Avranches était déjà mort. Sur la durée du gouvernement abbatial d'Elsin, *per octo annos*, 1080-1087, cf. *Monasticon Anglicanum*, éd. nouvelle, 1846, t. II, p. 580.

que sur les missels, bréviaires, antiphonaires, lectionnaires, légendaires, calendriers du XIIIe, du XIIe et du XIe siècle. Disons tout de suite qu'aucun document du XIe siècle ne nous a offert de trace du culte de la Conception en Normandie. Seuls, les manuscrits du XIIIe et du XIIe en font mention. Nous consignerons les indications qu'ils nous fournissent, sans autre classement que l'ordre de leur provenance.

L'abbaye la plus maigre en renseignements est Saint-Georges de Boscherville. Nous n'avons pu consulter que le calendrier placé en tête de son *Cartulaire*, qui est du XIIIe siècle [1]. A cette date, du moins, les religieux faisaient, le 8 décembre, l'office de la « Conception de la sainte Vierge Marie » avec douze leçons, c'est-à-dire selon le rite le plus élevé.

A Fécamp, au XIIIe siècle, l'office est *double*, deux calendriers l'attestent [2]. Un missel nous donne en outre l'ordre de la messe dans tous ses détails [3] ; mais il lui aurait suffi de nous renvoyer à la messe de la Nativité de la sainte Vierge, car ce qui distingue les deux offices l'un de l'autre, c'est uniquement le mot *Conceptio* remplaçant le mot *Nativitas*. Un bréviaire de la même époque est plus riche en nouveautés ; il contient notamment une prose spéciale en l'honneur de la Conception [4]. Ce culte remontait évidemment plus haut. Deux

[1] Ms. 1227, Y 52. Pour plus de clarté nous indiquerons à la fois le numéro du catalogue Omont et l'ancienne cote.

[2] Ms. 282, Y 46 (bréviaire) et 245, A 190 (Antiphonaire).

[3] Ms. 291, A 329, fol. 158-159.

[4] Ms. 282, Y 46, fol. 228-230. Comme la prose est la plus ancienne que nous connaissions en l'honneur de la Conception, nous la donnons en entier :

Stella maris,
O Maria,
Tibi praesens concio

Odas solvit,
Vota fundit,
Summo cum tripudio.

Ad conceptum
Te provexit
Hodierno conditor;

Per quam mundo
Factus caro
Subveniret perdito.

Ergo pia
Nos commenda
Tuo prece filio ;

Alvo tuo
Virginali
Qui sponsus ut proprio
Processit thalamo.

calendriers fécampois du XIIe siècle indiquent, en effet, au 8 décembre la « Conception de la bienheureuse Marie [1]. » Et, chose plus remarquable, un missel qui est du même temps nous offre une préface ou du moins un bout de préface, particulier à la fête de la Conception [2].

Par malheur, nous ne trouvons aucun nom propre auquel nous puissions rattacher l'établissement de cette solennité dans l'abbaye de Fécamp. Avec un peu de témérité, il serait facile de risquer une hypothèse. Mais qui ne sait quel péril ce genre de démonstration fait courir à l'histoire ? Voici cependant comment un esprit enclin aux inductions hardies concevrait les faits. On se rappelle qu'au XIIe siècle, le bruit se répandit un peu partout que la fête de la Conception était d'origine céleste. Entre les versions qui rapportaient le miracle, celle qui attribue à Elsin l'institution de la fête en Angleterre a trouvé le plus de crédit. Elsin était un abbé de Ramsay, à qui Guillaume le Conquérant, redoutant les incursions des Danois dans son nouveau royaume, confia la délicate mission d'aller sonder les intentions du roi de Danemark et de le gagner par des présents. Son message accompli, l'ambassadeur voulut retourner en Angleterre. Mais le navire qui le portait fut assailli par une violente tempête et faillit sombrer. Dans sa détresse, Elsin invoqua Dieu et la sainte Vierge, « refuge des pécheurs et l'espoir des désespérés. » Ses cris furent entendus. Soudain l'équipage vit apparaître un personnage revêtu d'ornements pontificaux, qui adressa mystérieusement la parole à l'abbé de Ramsay et lui dit : « Elsin, veux-tu échapper « au naufrage ? Veux-tu revoir ta patrie ? Je suis un messager de la « Reine du ciel que tu as invoquée. Promets-moi de célébrer et de faire « célébrer solennellement, chaque année, le jour de la Conception et de « la Création de la Mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ. » Pour sauver sa vie, Elsin promit tout ce qu'on voulut. En homme avisé, nous dit le narrateur, il demanda seulement quel jour il fallait solenniser la fête et quel office on chanterait. Le messager céleste répondit que le

[1] Ms. 238, A 314 et 237, A 338. Tous deux sont muets sur le rite de la fête.

[2] Ms. 290, A 313, fol. 275-276. Citons le texte : « Aequum et salutare, Tuam, Domine, clementiam et ab aeterno praescientiam admirando praedicare quâ decreti cyrographum, unde subnixum est, inde vaticinando cassandum ipse promisisti. Nam plasma tuum et imaginis transfusio, ne periret idem sexus qui corruperat, reparavit. Idem sed alter, nam virtutum praerogativa praestantior, consimilis origo, sed originis dispar proportio. Mater humani generis Eva, corrupta mente, vipereo livori succubuit : Genitrix Salvatoris mundi, Maria, signato pudore caput ejus comminuit. Quapropter majestatem tuam suppliciter exoramus, ut cujus hodie conceptionem celebramus in terris, pro nobis exaudias orantem in coelis ; hanc enim sicut omnium dignitate praecellit fastigia meritorum, ita prae omnibus privilegiorum honore sublimasti. Merito jam coelestis eam curia summisse veneratur, per quam restaurari diminutionis suae damna laetatur. Et ideo cum Angelis.... »

6 des ides de décembre était le jour de la Conception, et qu'il suffirait d'approprier à cette fête l'office de la Nativité de la Vierge, en substituant le mot *Conceptio* au mot *Nativitas*. La vision disparut aussitôt et la tempête s'apaisa. A peine débarqué, Elsin raconta sa miraculeuse délivrance à qui voulut l'entendre, et fidèle à son vœu, il établit la fête de la Conception dans son monastère de Ramsay [1].

Pour relier cette légende à l'histoire de l'abbaye de Fécamp, il suffirait d'observer que le successeur immédiat d'Elsin comme abbé de Ramsay fut un abbé de Fécamp, le célèbre Herbert de Losinga, qui mourut, en 1119, évêque de Norwich [2]. Qu'il y ait eu dès lors des rapports spirituels entre les deux abbayes, rien de plus facile à concevoir. Et quoi de plus facile à concevoir encore, que la fête de la Conception ait passé ainsi d'Angleterre en Normandie? Mais c'est là, je le répète, une hypothèse greffée sur une légende, et la légende est en général chose si fragile qu'il serait imprudent de s'y fier. Nous verrons, du reste, que celle d'Elsin ne résiste pas à la critique.

Jumièges nous fournit dix documents sur la fête de la Conception. Quatre missels ou bréviaires du XIIIe siècle, pourvus de calendriers, nous apprennent que l'office était célébré avec chapes [3]. L'un des missels nous renvoie à la messe de la Nativité [4]. Un seul bréviaire contient un office complet. Mais les nombreuses ratures qui distinguent les passages où se rencontre le mot *Conceptio* indiquent au moins clairvoyant qu'il se trouve en présence d'une transcription primitivement mal faite. Nous ne possédons là, en effet, qu'une reproduction servile de l'office de la Nativité, sauf l'oraison de none, qui est une composition toute spéciale [5]. Les documents du XIIe siècle, de même provenance, sont des calendriers qui se bornent à mentionner au 8 décembre la « Conception de la bienheureuse Marie, » avec chapes [6].

[1] Ms. 622, A 418, fol. 79; cf. ms. 1404, U 134, fol. 223. Ces deux manuscrits sont du XIIIe siècle ; on ignore la provenance du premier, le second vient de Jumièges. Leur récit contient d'assez notables divergences quant au début. Tous deux ont été imprimés par D. Gerberon parmi les œuvres apocryphes de saint Anselme, dans Migne, *Patrol. lat.*, t. CLIX, p. 319 et 323.

[2] Anstruther, *Epistolae Herberti de Losinga, Osberti de Clare et Elmeri prioris Cantuariensis*. Bruxellis, 1846, p. 21; *Monasticon anglic.*, éd. 1846, t. II, p. 580 et 548; cf. Malmesbury, *De Gestis Pontif.*, lib. III, éd. 1596, fol. 136; *Annal. Vintoniens.*, dans *Anglia sacra*, t. I, p. 295.

[3] Ms. 299, A 305 (Missel); 298, A 194 (Missel); 212, A 131 (Bréviaire); 213, A 504 (Bréviaire).

[4] Ms. 299, A 305.

[5] Ms. 213, A 504, fol. 210-214. L'oraison de none est ainsi conçue : « Adjuvet nos, quesumus, Domine, sanctae Mariae intercessio veneranda, cujus etiam diem, quo felix ejus est inchoata conceptio, celebramus, » fol. 214b.

[6] Ms. 297, A 266; 240, A 253; 239, A 290; 267, A 401; 609, A 175. Dans le ms. 211, A 145, nous trouvons aussi un calendrier du XIIe siècle ; mais la men-

On s'étonne de ne pas rencontrer, dans les leçons des bréviaires de Jumièges, quelqu'une de ces légendes qui expliquaient si poétiquement l'origine céleste de la fête. Ce n'est pas que les moines de l'abbaye les ignorassent totalement. On découvre par exemple, chez eux, à cette date, la légende d'Elsin avec des détails particuliers qui témoignent de quelque préoccupation historique. Un de leurs manuscrits atteste qu'Elsin fut abbé de Saint-Augustin avant d'occuper le siège abbatial de Ramsay [1]. Ce qui est vrai, c'est que deux personnages de ce nom, ou plutôt de nom presque semblable, figurent sur la liste des abbés de Saint-Augustin et sur celle des abbés de Ramsay, aux diverses époques qu'indique ou suppose le manuscrit [2]. Le même recueil signale encore le héros d'une autre légende analogue, nommé Théophile, dont nous verrons la physionomie se dessiner à travers les lignes mystérieuses d'un bréviaire de Fontenelle.

Ce bréviaire est la seule épave de la bibliothèque de Fontenelle qui nous permette de retrouver la trace du culte de la Conception dans

tion de la *fête de la Conception* avec *XII leçons* au 8 décembre est manifestement une addition postérieure.

[1] Ms 1403, U 134, fol. 223-224. Imprimé parmi les œuvres apocryphes de saint Anselme, Migne, *Pat. lat.*, t. CLIX, p. 323.

[2] On trouve un Egelsin, abbé de Saint-Augustin de Canterbury de 1059 à 1070. A cette dernière date il s'enfuit en Danemark et son monastère fut confisqué par Guillaume le Conquérant, qui le confia à un de ses favoris. Cf. *Monast. anglican.*, éd. 1846, t. I, p. 121. Il est bien peu probable que Guillaume ait souffert qu'il revint en Angleterre pour prendre le gouvernement de l'abbaye de Ramsay. La ressemblance du nom d'Egelsin avec celui d'Elsin a fait prendre plus tard les deux personnages pour un seul. C'est par suite d'une confusion du même genre que sir Henry Ellis (*A general Introduction to Domesday Book*, 1833, t. II, p. 98-105) a cru qu'Elsin était déjà abbé de Ramsay sous le roi Édouard. Il apporte en preuve de son dire une charte d'Édouard signée d'*Agelsius abbas* et une autre de Guillaume le Conquérant de 1077, signée d'Ailsinus. Le tout est tiré du *Ramsey Register* (bibl. Cotton, ms. Vespas., E II, fol. 9-10). Mais nous voyons, par le *Monasticon anglicanum* (éd. 1846, t. II, p. 560), que, dans la première charte au moins, il faut lire *Alwinus* et non *Agelsius*. (N'en est-il pas de même pour la seconde que nous n'avons pu contrôler ?) Or nous savons par le même *Register* (fol. 218b et suiv.) qu'Elsin eut un prédécesseur nommé *Alfwinus* (cf. Ellis, *Introduction to Domesday Book*, t. I, p. 306, note 3 : *Aluuinus* abbas de Ramsay). Cet *Alfwinus* ou *Aluuinus* fut abbé de Ramsay *per triginta sex annos*, de 1043 à 1080 (*Monast. anglic.*, éd. 1846, p. 580). Il faut donc bien se garder de confondre Elsin avec Alwin ou Alfwin. Nous ne croyons pas que les explications de Freeman (*The Norman Conquest*, IV, p. 749-752) sur l'identité de l'abbé de Saint-Augustin, Ethelsige, et d'Ailsin ou Elsin, abbé de Ramsay, et sur la mission de ce dernier en Danemark, soient plus satisfaisantes. Elsin fut-il, comme l'ont cru sir Ellis (*ouv. cit.*, t. II, p. 105), Freeman (*ouv. cit.*) et Edmond Bishop (*The Downside Review*, 1886, p. 108), chargé d'une mission en Danemark par Guillaume le Conquérant ? Rien ne le prouve. Dans le *Domesday Book* (t. I, fol. 208) nous lisons bien qu'un abbé de Ramsay fit un voyage en Danemark. Mais ni l'épo-

l'abbaye de Saint-Wandrille au XIIIe siècle [1]. Le calendrier qui est en tête marque qu'on célébrait la fête *en chapes*. L'office de nuit, comprenant huit leçons, est propre à la solennité. Mais les légendes qui en forment le fond n'ont rien de commun avec celles qui couraient les monastères sous le nom de saint Anselme. Elles n'ont même pas proprement pour objet la fête de la Conception. Les deux principales, qui regardent sainte Marie Égyptienne et le personnage du nom de Théophile, veulent seulement rendre témoignage à la toute-puissance et à la toute-miséricorde de la Mère de Dieu [2]. Pour bien comprendre l'apostrophe adressée par le liturgiste à ce Théophile, il faut recourir à la légende que rapporte un manuscrit de Jumièges. La scène se passe en Cilicie. Théophile est le vidame d'une église de cette région, à qui son évêque propose un siège épiscopal voisin du sien. Par humilité, le saint homme refuse la dignité qui lui est offerte. Mais, à peine voit-il le poste dédaigné au pouvoir d'un autre, qu'il est saisi par le démon de la jalousie. Chassé de son église pour les méfaits que lui inspire l'esprit de vengeance, il se jette entre les bras d'un juif, qui lui fait faire un pacte avec le diable. Moyennant le prix de son âme, Satan s'engage à satisfaire toutes ses rancunes. Le contrat est signé dans un sabbat. Mais bientôt la piété, un instant étouffée ou endormie, se réveille au fond de l'âme du malheureux Théophile. Son crime lui fait horreur, et il va le pleurer pendant quarante jours au pied d'une image de la bienheureuse vierge Marie, dans la basilique qu'il avait désertée. Or, comme il s'était endormi sous l'accablement de la fatigue et la continuité de ses prières, il vit apparaître en songe la bienheureuse Vierge, qui déposa doucement sur sa poitrine le fameux chirographe muni de sa signature, et qu'elle avait, par force, dérobé au diable. On devine la joie de son réveil. Il raconta, dès le lendemain dimanche, le miracle

que de ce voyage ni le nom de l'abbé ne sont indiqués. C'est la légende seule qui a fait penser à l'abbé Elsin. Bref, sauf information meilleure, nous estimons que la légende, dans la forme que présente le manuscrit de Jumièges (cf. Migne, t. CLIX, p. 323 ; Mancel et Trébutien, *l'Établissement de la fête de la Conception*, Caen, 1842, p. 87), a pour base, d'une part, le nom d'Egelsin, abbé de Saint-Augustin de Canterbury, et sa fuite en Danemark en 1070 ; d'autre part, le nom d'Elsin, abbé de Ramsay de 1080 à 1087, et enfin l'histoire d'un abbé anonyme de Ramsay allant en Danemark à une époque indéterminée.

[1] Ms. 207, A 505. Signalons aussi un Psautier de même provenance, mais du XIVe siècle, qui mentionne dans son calendrier la fête de la Conception, *in cappis*, le 8 décembre. Ms. 225, Y 232.

[2] Ms. 207, A 505, fol. 426 et suiv. La première leçon contient des généralités ; les deuxième, troisième et quatrième racontent une apparition de la Vierge à un agonisant ; la cinquième a trait à sainte Marie Égyptienne ; la sixième fait allusion à l'histoire de l'apostat Théophile ; la septième commente la salutation de l'ange Gabriel, et la huitième exalte Marie au-dessus de toute créature.

à toute la cité. L'évêque l'admit sans délai à la communion et le réconcilia avec l'Église. Mais après trois jours de pénitence ou plutôt d'actions de grâces dans la basilique même qui avait été le théâtre de sa réhabilitation, il rendit son âme à Dieu [1].

Il est clair que beaucoup de récits de ce genre circulaient alors, de monastère en monastère. La légende de Théophile se lit dans des manuscrits de diverses provenances; on la rencontre même parfois accolée à la légende d'Elsin dans l'épître attribuée à saint Anselme [2]. Le manuscrit de Jumièges qui la contient renferme également, outre l'histoire de sainte Marie Égyptienne, un *Mariale* en trois livres, c'est-à-dire tout un long recueil de miracles, plus ou moins authentiques et parfois très bizarres, accomplis par la vertu de la miséricordieuse vierge Marie en faveur de clercs, de religieuses, de laïques en mal de péché, ou en danger de damnation [3].

Saint-Ouen possédait-il des recueils semblables ? Nous n'avons pas à le rechercher. Un manuscrit nous apprend que la fête de la « Conception de la sainte Mère de Dieu » était célébrée dans cette abbaye dès le XIIe siècle [4]. Le même monastère nous a légué un bréviaire et un missel du XIIIe siècle, munis de calendriers, tous deux mentionnant la fête et tous deux indiquant les détails de l'office [5]. La cérémonie était du rite double. Le missel marque l'Introït : *Gaudeamus*, et renvoie pour le reste à la messe de la Nativité [6]. Le bréviaire fait le même renvoi, sauf pour les *leçons*, qui sont spéciales [7], mais qui, malheureusement, ne renferment aucune allusion historique.

Eudes Rigaud occupait alors le siège épiscopal de Rouen. La fête de la Conception est mentionnée six fois dans le fameux *Registre* de ses visites pastorales : en 1260, 1262, 1264, 1266, 1267, 1268 [8]. En 1266, le prélat note avec complaisance qu'il célébra la messe le 8 décembre dans l'église Saint-Séverin, à Paris, pour les écoliers de la « Nation normande. » On sait que chacune des quatre nations qui suivaient

[1] Ms. 1403, U 134 (XIIIe siècle), fol. 224-230. Noter que la Vierge est plusieurs fois nommée *Immaculée* dans le cours du récit.

[2] Ms. 622, A 418, fol. 79-81.

[3] Ms. 1403, U 134. L'histoire de sainte Marie Égyptienne se lit fol. 230-240 ; suit le *Mariale*, fol. 241 et suiv. Au fol. 264 se trouve une légende semblable à celle du clerc de Hongrie, rapportée dans la lettre apocryphe attribuée à saint Anselme (Migne, t. CLIX, p. 320-321).

[4] Ms. 233, Y 21. Le rite de la fête n'est pas indiqué.

[5] Ms. 276, A 459 (Missel) ; 192, A 531 (Bréviaire, avec calendrier mutilé en décembre).

[6] Ms. 276, A 459, fol. 281.

[7] Ms. 192, A 531, fol. 408-409. Ces leçons sont intéressantes et mériteraient d'être éditées.

[8] *Regestrum visitationum archiepiscopi Rothomagensis*, éd. Bonnin, Rouen, 1852, p. 380, 449, 503, 562, 591, 615. On remarquera que la fête de la Conception n'est pas toujours notée au 8 décembre, mais quelquefois le 6 ou le 7.

les cours de l'Université avait sa patronne particulière. La « nation de France, » par exemple, honorait spécialement sainte Catherine, dont la fête se solennisait le 25 novembre [1]. Les Normands s'étaient placés sous le patronage de la Conception de la bienheureuse Marie. C'est de là, évidemment, que la fête de la Conception prit le nom de « Fête aux Normands : *festum nationis normannicae,* » comme parle Eudes Rigaud.

Mais on ne peut douter qu'à la même époque la Normandie proprement dite n'ait donné à cette fête un grand éclat. Henri de Gand, l'illustre émule de saint Thomas d'Aquin, l'atteste dans un de ses ouvrages [2]. A cet égard, la cathédrale de Rouen semble s'être distinguée entre toutes les églises de la province. Les abbayes du diocèse, par exemple, remettaient la fête au lundi, quand elle tombait un dimanche, comme le marque expressément le bréviaire de Fontenelle [3]. Et la raison en est simple, c'est que dans l'*Ordo* liturgique les dimanches de l'Avent sont privilégiés. La cathédrale suit exactement cette règle pour les offices à neuf leçons, nous dit un précieux missel du XIIIe siècle ; mais par une exception qui mérite d'être remarquée, elle célèbre la fête de la Conception de la bienheureuse Marie le jour même où elle tombe, quel que soit ce jour. « Ex quo Adventus Domini intraverit, si festum IX lectionum diebus dominicis evenerit, memoria de eo fiat in officio vesperarum. Matutinum et misse et festum in crastino celebrandum reservetur, *excepto tamen festo Conceptionis beate Marie, quod fiet quandocumque evenerit* [4]. »

Voilà un renseignement qui a son prix ; il prouve, à l'évidence, que les Rouennais plaçaient la fête de la Conception au premier rang des solennités de l'année liturgique. Que ne donnerions-nous pas pour connaître avec certitude le nom du pontife qui introduisit cette fête dans le calendrier de la cathédrale ! Le nom de Hugues d'Amiens

[1] En 1266, Eudes Rigaud célébra la messe, le jour de la fête de sainte Catherine, *pro scolaribus nationis gallicanae.* Cf. *Regestrum,* p. 562.

[2] Henri de Gand se demande s'il faut célébrer la fête de la Conception *simpliciter* ou *ratione Conceptionis,* et répond : « Hoc quasi indubitatum esset, quod ipsa esset celebranda simpliciter, prout aliqui dicunt, super ejus celebratione facienda, habitam fuisse divinam revelationem et quod propterea Normanni, in quorum territorio dicitur hujusmodi revelatio facta fuisse, prae caeteris populis illam conceptionem praecipue celebrant. Supponendo igitur cum Normannis quod conceptio Virginis sit celebranda simpliciter, restat dubium quaestionis propositae an scilicet celebranda sit ratione conceptionis, etc. » *Quodlibeta magistri Henrici Goethals de Gandavo.* Paris, 1518, in-fol. ; *Quodlibet.* XV, quaestio XIII, fol. 584-585.

[3] « Si festum conceptionis B. M. V. per dominicam evenerit, differatur in crastinum. » Ms. 207, A 505, fol. 425b.

[4] Ms. 277, Y 50, fol. 7a. Ce missel ne contient pas d'office particulier, on lit seulement au fol. 395 : « In Conceptione beatae Mariae dicatur Sequentia ut in Nativitate ejusdem. »

(1130-1164) est celui qui se présente le premier avec quelque apparence de raison. Nous savons en effet que Hugues, étant encore abbé de Reading en Angleterre, institua la fête de la Conception dans son monastère, avec l'approbation ou même à la prière du roi Henri II [1]. N'est-il pas naturel de penser qu'il l'établit pareillement dans son église épiscopale, lorsqu'il vint occuper le siège de saint Mellon, à moins qu'il ne l'y eût trouvée déjà en honneur? Mais il serait peut-être hardi de vouloir remonter plus haut que son pontificat. A la vérité, on nous signale en 1116-1117 le séjour à Rouen de l'un des principaux propagateurs de la fête en Angleterre, je veux dire d'Anselme, le jeune neveu de saint Anselme, moine de Saint-Sabbas sur le mont Aventin à Rome, et futur abbé d'Edmundsbury [2]. Le zélé missionnaire a-t-il jeté en passant, sur le sol rouennais ou même dans les monastères voisins, le germe d'un culte qui allait bientôt devenir si florissant? La chose est possible, mais nous n'oserions l'affirmer. Bref, arrivé au début du XIIe siècle, nous n'avons pour nous éclairer sur les origines de la fête de la Conception en Normandie que de vagues conjectures ou de vaines légendes.

La légende, en effet, ici encore, a joué son rôle. Faut-il rappeler ce qu'elle raconte? L'entreprise est délicate. On nous permettra de voiler quelques détails qui répugnent à notre plume.

Un chanoine, nous dit-on, de l'ordre des prêtres, dans une excursion sur un domaine qui lui était interdit, ayant un jour commis une faute grave, rentrait chez lui la nuit venue. Pour traverser la Seine, il s'était jeté dans une nacelle et commençait à voguer seul en récitant les heures de Notre-Dame. Or, à peine avait-il entonné l'Invitatoire : *Ave, Maria, gratia plena,* qu'une troupe de démons, fondant soudain sur lui avec furie, fit chavirer la barque, le précipita au fond des eaux et entraîna son âme aux enfers. Déjà elle y avait passé trois jours dans d'inexprimables tortures, lorsque la divine Marie, escortée d'un grand nombre d'anges, daigna descendre dans le lieu où les démons la tourmentaient. « Pourquoi donc, leur de-« manda-t-elle, affligez-vous ainsi injustement l'âme de notre servi-« teur? — Nous devons l'avoir, c'est justice, répondirent les noirs « esprits, puisqu'elle a été prise en faisant nos œuvres. » La mère de Jésus leur répondit : « Si l'âme de ce chanoine doit appartenir à celui « dont elle faisait les œuvres, elle doit donc être à nous, car il réci-

[1] « Vir vitae venerabilis domnus Hugo, abbas Radingensis, qui hanc festivitatem, prece etiam regis Henrici, solemniter celebrat. » Osbert de Clare, ep. 8, ad Anselmum, dans Anstruther, *ouv. cit.*, p. 124-126, et dans *The Downside Review*, april 1886, p. 114.

[2] Wolff (Boniface), *Abt Anselm und das Fest des 8 December*, dans *Studien und Mittheilungen der Benedictiner Orden*, 1885, p. 27.

« tait nos matines quand vous l'avez fait périr, ce qui vous rend plus « coupables, pour avoir agi envers nous si inconsidérément. » A ces mots les diables s'enfuirent au plus vite, pleins de terreur et de confusion. La bienheureuse Marie ramena aussitôt l'âme du chanoine dans son corps, et, prenant par le bras cet homme doublement ressuscité, elle ordonna aux eaux de s'arrêter à droite et à gauche, comme un mur, et elle le ramena du fond du fleuve, sain et sauf, à bon port. Or, le chanoine, tressaillant de joie et prosterné aux pieds de Marie : « Ma très chère dame, lui dit-il, vierge toute belle, mère très « agréable de Jésus, que vous rendrai-je pour les bienfaits ineffables « dont vous venez de me combler ? Vous m'avez délivré de la gueule « du lion et des tourments très cruels de l'enfer. » La mère de Jésus lui répondit : « Je vous prie de ne pas tomber dans le péché, de peur « que votre dernière fin ne soit pire que la première. Je vous prie « encore que dans la suite vous célébriez la fête de ma Conception, « le 8 décembre, et que vous la fassiez célébrer partout. » Ces mots achevés, la bienheureuse Marie remonta au ciel aux yeux du chanoine ; et lui, menant désormais une vie d'ermite, célébra tant qu'il vécut la fête et la fit célébrer dans tous les environs.

Telle est l'origine que la légende assigne à l'établissement de la Conception en Normandie ou même à Rouen [1]. Beaucoup la tiendront pour suspecte. C'est pourtant au compte de saint Anselme, le sage archevêque de Cantorbéry, que des copistes dépourvus de critique ont voulu mettre ce document et toute une littérature d'un goût aussi douteux. On lui attribua, assez tardivement il est vrai, une lettre qui contient à la fois la légende d'Elsin, la légende de Théophile et la légende du chanoine de Rouen, sans parler d'une autre légende non moins dénuée de sens historique [2]. Est-il besoin de montrer que cette

[1] Ms. 1403, U 134, fol. 223-224 (XIIIe siècle) ; 622, A 418, fol. 81 (XIIIe siècle). Édité parmi les ouvrages apocryphes de saint Anselme, Migne, t. CLIX, p. 321. Le nom du pays n'est indiqué que vaguement, *Gallico pelago, pelagus Sequanae. La Légende dorée* (édit. 1531) indique nettement Rouen, nous dit de la Querière (*ouv. cit.*, p. 12-15). Plus tard on a prétendu que le chanoine était un moine de Saint-Ouen, qui s'appelait Théophile ; et à l'appui de cette hypothèse, H. Langlois (*La Fête aux Normands*, dans *Revue de Rouen*, 1833, p. 118, note) cite une *Oraison plaisant à Marie*, où se trouve en effet le nom de Théophile. Mais rien n'indique que ce Théophile fût le héros de notre légende. Comme, dans le manuscrit 622, A 418, la légende de Théophile suit immédiatement la légende du chanoine de Rouen, il nous paraît probable qu'on a fondu en un seul les deux personnages.

[2] *Epistola beati Anselmi Cantuariensis archiepiscopi ad omnes orthodoxos de sollempnitate conceptionis beate Marie Virginis sexto idus decembris.* On connaît différentes versions de cette épître. La plus complète, à notre escient, est celle du ms. 622, A 418, fol. 79-91, qui s'arrête brusquement après l'histoire de Théophile, sur ces mots : *Nativitas ejus, sic debet.* L'auteur en appelle aux usages de Saintes et de Rome, *Sanctonenses namque et Romani*, pour

attribution ne repose sur aucun fondement? Le style seul de la lettre, la suscription par où elle débute, suffisent pleinement pour en faire saisir le caractère apocryphe [1].

On voudra bien remarquer, du reste, qne sauf la légende de Théophile, qui n'a rien à voir avec l'institution de la fête de la Conception, aucun de ces documents n'a trouvé place dans les ouvrages liturgiques que nous avons examinés. Cette omission ne peut être simplement l'effet du hasard; elle a dû être faite à bon escient. Toutes ces légendes avaient cours, en effet, lorsque les leçons de nos bréviaires furent composées. Wace rimait vers la seconde moitié du XIIe siècle la vision d'Elsin [2], et Gautier de Coinsi, au commencement du XIIIe, mettait en vers l'aventure du chanoine de Rouen [3], en attendant qu'un peintre-verrier, amateur d'histoires piquantes, la mît en vogue en l'illustrant de couleurs flamboyantes, dans deux vitraux qui enrichirent l'église Saint-Jean [4]. Dès la première moitié du XIIe siècle, peut-être avant 1130, saint Bernard faisait allusion à quelqu'une de ces anecdotes merveilleuses. On est porté à croire que le *scriptum supernae revelationis*, dont il fait mention, n'est autre que la légende d'Elsin [5]. Si rien de pareil ne transpire pendant deux siècles dans notre liturgie rouennaise, ne faut-il pas attribuer cette réserve et ce silence prudents à la sagesse de nos pères? Plus tard, peut-être, seront-ils moins circonspects. Ailleurs, du moins, on rencontre dans nombre de bréviaires du XVe, du XIVe, ou même de la fin du XIIIe siècle, le récit de la vision d'Elsin [6]; la légende a fini par

établir partout, le samedi, l'office de la sainte Vierge : *Matutinas cum novem lectionibus*. L'édition de Gerberon (Migne, t. CLIX, p. 319-325) ne contient ni l'histoire de Théophile ni l'allusion à l'office de la sainte Vierge.

[1] Cf. sur ce point Gerberon, *Censura epistolae seu sermonis de conceptione beatae Virginis*, dans Migne, t. CLVIII, p. 42-43. A noter qu'un catalogue des manuscrits du Bec et en particulier des ouvrages de saint Anselme, composé au XIIe siècle, ne mentionne pas cet ouvrage (Omont, *Catalogue général des manuscrits des départements*, t. II, p. 389-390; cf. *ms.* de la biblioth. d'Évreux, n° 86, *ibid.*, p. 445).

[2] *C'est comment la Conceptions Nostre Dame fu establie*, éd. Mancel et Trébutien. Caen, 1842, p. 2-9.

[3] Cf. *Les Miracles Nostre Dame que Gautiers prieur de Vi* (Vic-sur-Aisne), *moine de Saint-Médard, translata*. Voir l'édition de G. Paris et U. Robert, 1876-1882, 7 vol. in-8.

[4] Ces vitraux ont été reproduits par la gravure (cf. Langlois, *La Feste aux Normands*, dans *Revue de Rouen*, 1833, p. 105-118; Ballin, *Notice histor. sur l'Académie des Palinods*, 1834). De la Quérière les donne coloriés (*Notice sur l'ancienne église paroissiale de Saint-Jean de Rouen*, 1860, p. 10-15).

[5] Bernard, ép. 174, n° 6.

[6] M. Edmond Bishop signale un bréviaire du XVe siècle qui est en sa possession et deux autres d'environ 1300 mentionnés par Assemanni dans *Kal. Eccles. univers.* (*The Downside Review*, 1886, p. 119, note). La légende fut ajoutée vers le XIVe ou le XVe siècle dans un bréviaire du XIIIe siècle *ad usum*

triompher, et a passé des livres profanes dans le domaine de la littérature sacrée.

De toutes ces légendes, avons-nous dit, la plus accréditée est celle d'Elsin. Malgré l'appareil de circonstances historiques dont son auteur s'est plu à l'entourer pour lui donner un air de vraisemblance, elle ne nous paraît pas pour cela à l'épreuve de la critique. Son premier tort est d'avoir une prétention sans objet. La sainte Vierge, nous dit-on, révéla à l'abbé de Ramsay le jour de sa Conception, et l'invita à célébrer et à faire célébrer cette fête en Angleterre. Un simple calcul eût suppléé facilement une telle révélation ; elle était si inutile que, longtemps avant Elsin, plusieurs églises anglaises célébraient déjà la fête de la Conception le 8 décembre, c'est-à-dire juste neuf mois avant la date de la Nativité. Dira-t-on que le message céleste doit être alors considéré comme une solennelle approbation de la fête ? Nous ferons observer que la légende dit tout autre chose. Existait-elle même sous cette forme bien suspecte dès les premières années du XIIe siècle ? Ce qui est sûr, c'est qu'en 1128, dans un débat très ardent sur la légitimité du culte de la Conception, personne, en Angleterre, ne paraît la connaître ou du moins n'en tient compte. Voilà pour sa valeur historique [1].

A cette époque, la fête avait en Angleterre des racines bien autrement profondes et des attestations beaucoup plus sérieuses que la légende d'Elsin. On peut citer, pièces en mains, nombre d'églises et d'abbayes qui la solennisaient avant 1130. Nous avons déjà nommé le monastère de Reading, qui était placé sous le gouvernement de Hugues d'Amiens ; citons encore les cathédrales de Worcester et de Winchester, les abbayes de Westminster, de Saint-Alban, de Winchcombe, etc. [2]. Roger, évêque de Salisbury, et Bernard, évêque de Saint-David, essayèrent en vain d'enrayer ce mouvement de dévotion [3]. Les partisans de la fête, parmi lesquels nous voyons figurer Gilbert dit l'Universel, chanoine de Lyon, devenu évêque de Londres, et le roi d'Angleterre Henri II lui-même, triomphèrent de toutes les

curiae Romanae de la biblioth. de Beuron (cod. 11). Cf. dom Baümer, *Geschichte des Breviers*, dans *Katholik*, 1890, p. 528.

[1] Sur Elsin, voir ce que nous avons dit plus haut, p. 171, note 2.

[2] Pour Winchester nous avons un *missel* écrit vers 1120 et apporté à Saint-Wandrille avant 1534, aujourd'hui à la bibliothèque du Havre sous le n° 330, A 32 ; il contient (fol. 165), pour l'office de la « Conception de sainte Marie, » une oraison, une secrète, une préface et une postcommunion spéciales. Pour Worcester, cf. Osbert de Clare, ép. 21, dans Anstruther, *ouv. cit.*, p. 156, et dans *The Downside Review*, 1886, p. 117. Pour les abbayes de Saint-Alban, de Westminster, de Winchcombe, cf. *The Downside Review*, p. 114 et 117.

[3] Osbert de Clare, ép. 8, dans Anstruther, *ouv. cit.*, p. 124-126, et dans *The Downside Review*, p. 114, note.

résistances [1]. On a même pu croire que leur sentiment avait prévalu au concile de Londres de 1129 et obtenu l'approbation de tout l'épiscopat anglais [2]. L'abbé d'Edmundsbury, Anselme, le jeune neveu de saint Anselme, était l'âme de cette glorieuse campagne, nous dit Osbert, prieur de Clare [3], et Osbert lui-même n'était pas l'un des moins zélés et des moins éloquents champions de l'idée nouvelle : ses écrits (deux lettres et un sermon [4]) sont là pour l'attester.

Il nous plairait de penser que le premier branle a été donné, comme quelques-uns le croient encore, par un moine normand, l'illustre saint Anselme, abbé du Bec, devenu archevêque de Cantorbéry. C'est ce que semble insinuer le concile de Londres de 1328, quand il affirme qu'Anselme établit la fête de la Conception dans son église cathédrale [5]. On a pareillement imaginé que l'institution de la fête de la métropole de Lyon était due à son initiative. Mais cette double opinion n'a pas d'attestation antérieure au XIVe siècle, et il serait fort malaisé de la justifier. Il circulait alors, sous le nom d'Anselme, un traité célèbre sur le culte de la Conception. L'ouvrage était; pensait-on, de provenance anglaise. Comment supposer que le saint archevêque de Cantorbéry n'en fût pas l'auteur, et, s'il en était l'auteur, comment croire qu'il n'eût pas mis sa doctrine en pratique, non seulement dans sa cathédrale, mais encore à Lyon, pendant le long séjour qu'il fit dans cette ville ? La conclusion était fort spécieuse, il est seulement fâcheux qu'elle repose sur un fondement faux. On ne peut admettre que le traité *De Conceptione* soit de saint Anselme. Déjà des critiques de grande autorité, Baronius [6] et Gerberon, avaient remarqué que la thèse qu'il contient

[1] Osbert de Clare, *ibid.* Nous apprenons, par le continuateur de Florent de Worcester (éd. Thorpe, t. II, p. 89), que Gilbert avait été chanoine de Lyon, *ecclesiae Lugdunensis canonicus, vir probus et grandaevus.* C'est peut-être ce qui explique que saint Bernard l'ait connu et lui ait adressé son épître 24.

[2] Les *Annales* de Teukesbury, compilées au XIIIe siècle, contiennent, à l'année 1129, la mention suivante (éd. Luard, p. 45) : « Festivitas conceptionis sanctae Mariae in concilio apud Londoniam apostolica auctoritate confirmata est. » Cependant il faut remarquer que les chroniques contemporaines qui mentionnent ce concile et rapportent ses décisions ne font aucune allusion à ce décret. Un manuscrit du XIIe siècle, qui contient les *Annales* de Teukesbury de 1066 à 1149 (Bibl. nat., Paris, f. lat. ms. 9376), est également muet sur ce point. L'assertion des compilateurs du XIIIe siècle reste donc sujette au doute.

[3] « In multis locis celebratur ejus (Virginis Mariae) vestra sedulitate festa conceptio, quam antiquitùs apud patres veteres celebrare non consuevit christiana religio. » Ep. 8, *loc. cit.*

[4] Ep. 8 et 21, *loc. cit.* Pour le sermon, cf. Bibl. Cotton, ms. Vitellius, A XVII, fol. 101b-109b, et Bishop, *The Downside Review*, 1886, p. 118.

[5] « Venerabilis Anselmi, praedecessoris nostri qui post alia quaedam B. M. Virginis antiquiora solemnia conceptionis solemne superaddere dignum duxit. » Labbe, *Concilia*, t. XI, p. 2478, éd. 1671.

[6] « Qui (Anselmus) et de Conceptione Virginis commentarium fecisse fertur.

est en formel désaccord avec la doctrine bien authentique du saint, notamment avec les chapitres XVI et XVII (liv. II) de son ouvrage *Cur Deus homo* [1]. Le débat qui s'ouvrit en Angleterre vers 1128, entre les partisans et les adversaires de la fête de la Conception, confirme cette appréciation. Osbert de Clare, qui est en quête d'arguments pour légitimer l'institution nouvelle, avait une excellente occasion d'invoquer l'autorité de saint Anselme et son traité *De Conceptione*. Or, il n'y songe pas; s'adressant au neveu même de l'archevêque de Cantorbéry, au jeune Anselme, abbé d'Edmundsbury, il lui dit : « C'est « grâce à vous, c'est grâce à votre sollicitude, que la fête de la Con- « ception tend à s'établir partout.... Achevez ce que vous avez si bien « commencé; soutenez-moi, appelez-en à la science de Gilbert, le nou- « vel évêque de Londres, et à l'abbé de Reading, si instruit dans les « choses divines et humaines [2]. » Aucune allusion aux ouvrages de l'oncle qui avait illustré par sa doctrine le siège de Cantorbéry. Un tel silence est inexplicable si le traité *De Conceptione* existait déjà et s'il était dû à la plume de saint Anselme. Il en résulte, selon nous, que l'ouvrage n'est pas de lui, et même qu'il n'existait pas encore à cette date. Faut-il en conclure, en outre, que le pieux archevêque n'a institué la fête de la Conception ni à Cantorbéry ni à Lyon? Ce qui est sûr, du moins, c'est que saint Bernard et Osbert de Clare, l'un et l'autre en situation d'être bien informés, ne savent rien de ce double établissement. L'abbé de Clairvaux est même si loin d'attribuer à saint Anselme l'institution de la fête de la Conception, qu'il estime qu'avant les chanoines de Lyon, seuls, des esprits simples et peu éclairés ont pu concevoir ou adopter une telle innovation [3]. En cela saint Bernard se trompait; il ignorait manifestement ce qui se passait en Angleterre. Osbert de Clare nous apprend que, dans son pays et même sur le continent, plusieurs évêques et abbés célébraient l'anniversaire de la Conception [4]. De ce nombre, en France, on pourrait citer l'Église de Lyon [5], d'où sortait le chanoine Gilbert l'Universel, appelé à occuper le siège épiscopal de Londres. La même fête était-

Sed an ejus sit a multis merito ducitur in controversiam, cum habeat multa quae eidem auctori repugnent » *Martyrolog. Roman.*, au 8 décembre.

[1] Cf. Gerberon, dans Migne, t. CLVIII, p. 40-42.

[2] « Haec idcirco dixerim, quia vos edificium tante solemnitatis incepistis, et vos perficite, etc. » Ep. 8, *loc. cit.*

[3] « Et ante quidem apud aliquos errorem compereram.... de simplici corde ; sed dissimulabam. » Ép. 174, n° 9.

[4] « In hoc regno et in transmarinis partibus a nonnullis episcopis et abbatibus in ecclesiis Dei celebris instituta est illius diei recordatio. » Ep. 8, *loc. cit.*

[5] Nous estimons que l'épître 174 de saint Bernard fut écrite avant qu'il eût fondé des monastères en Angleterre; autrement il n'eût pu ignorer le bruit qui s'y faisait dès 1128 au sujet de la fête de la Conception.

elle déjà en honneur dans quelque abbaye ou quelque cathédrale normande? Nous ne possédons aucun document qui nous permette de l'affirmer. Il est très probable que, dans la pensée d'Osbert, les termes *nonnulli episcopi et abbates* visent particulièrement le royaume d'Angleterre, *in hoc regno*. En ce cas on comprendrait parfaitement que l'abbé de Clairvaux, qui n'avait pas encore de relations suivies avec l'île, ait ignoré l'existence de la propagande qui s'y faisait en faveur de la fête de la Conception.

De cette propagande, avons-nous dit, Anselme le jeune était l'âme. Ses religieux racontèrent plus tard que, parmi les solennités dont il avait enrichi le Calendrier de son monastère, la « Conception de sainte Marie » était l'une des principales. Nombre d'autres églises, ajoute-t-on, lui étaient redevables de la même institution [1]. Si nous relevons avec tant d'insistance l'importance de l'œuvre du pieux abbé d'Edmundsbury, c'est pour montrer que les modernes critiques qui ont eu l'idée de lui attribuer le fameux traité *De Conceptione* n'ont peut-être pas été trop mal inspirés [2]. On sait que l'ouvrage porte en titre le nom d' « Anselme. » plus rarement celui de « Saint Anselme. » Les idées qu'il renferme, si peu conformes à ce que nous connaissons de la doctrine de l'archevêque de Cantorbéry, conviennent au contraire pleinement à son neveu. On a voulu que ce traité fût une réfutation de la doctrine de saint Bernard. Cette interprétation ne nous paraît pas exacte. Quand Nicolas de Saint-Alban réfuta un peu plus tard l'abbé de Clairvaux, il ne craignit pas de le nommer et de reconnaître la profondeur de sa science et de sa piété [3]. L'auteur du traité *De Conceptione*, au contraire, a pour adversaires des personnages « éminents dans l'Église et dans l'État, mais dépourvus de charité ou enflés d'une vaine science [4]. » N'est-il pas légitime de reconnaître sous ce signalement les évêques de Salisbury et de Saint-David, l'un conseiller et ministre très écouté du roi Henri II, et l'autre ancien chapelain de la reine Mathilde? Les objections amassées

[1] « Hic Anselmus duas *apud nos* solemnitates instituit, scilicet conceptionem sanctae Mariae quae jam *in multis ecclesiis per ipsum* celebriter observatur, etc., » lisons-nous dans une note du *Cartulaire* d'Edmundsbury (Bibl. Harl., ms. 1005, f. 207-208). Cf. Osbert de Clare, ép. 8, *loc. cit.*

[2] Cf. dans *Études de théologie* (nouvelle série), t. II, p. 64-97, 545-582, un *Essai* du P. de Buck sur *Osbert de Clare et l'abbé Anselme*, et dans *Studien und Mittheilungen der Benedictiner Orden*, 1885, p. 31-37, le sentiment du P. Boniface Wolf.

[3] Cf. Vacandard, *Vie de saint Bernard*, t. II, p. 84-87.

[4] « Ii qui eam (sententiam) protulerunt saeculari et ecclesiastica auctoritate divitiarumque abundantia praeminebant.... Illos, quos multa scientia sine charitate perlustrat, ferunt eadem scientia inflari potius quam veri boni integritate solidari. » *Tractatus de conceptione B. Mariae Virginis*, ap. Migne, t. CLIX, p. 301-302.

contre le culte de la Conception ne sont pas particulières à l'abbé de Clairvaux. Elles avaient cours en Angleterre dès 1128, nous apprend Osbert de Clare [1]. Rien d'étonnant, par conséquent, qu'Anselme le jeune ait entrepris de les réfuter, comme Osbert lui-même essayait de le faire.

L'auteur du traité *De Conceptione* nous apprend que la « Conception de la bienheureuse Marie mère de Dieu » était fêtée de son temps en beaucoup d'endroits, et il ajoute : « Autrefois déjà elle était plus ouvertement célébrée, surtout par ceux qu'animait une pure simplicité et une plus humble dévotion envers Dieu : » *Et quidem priscis temporibus frequentiori usu celebrabatur* [2], etc. Dans notre hypothèse, ce passage peut recevoir diverses explications. On se rappelle qu'Anselme, avant de prendre le gouvernement de l'abbaye d'Edmundsbury, avait été moine au couvent de Saint-Sabbas, à Rome. Ce cloître avait appartenu originairement à des religieux grecs. Certaines pratiques de l'Orient avaient pu, de la sorte, s'y acclimater [3]. Or, il est remarquable que le plus ancien témoignage que nous ayons en faveur de la fête de la Conception se trouve dans le Rituel du cloître de Saint-Sabbas, en Palestine [4]. « Les esprits simples et dévots » qui célébraient déjà la Conception « dans les temps anciens, » *priscis temporibus*, seraient-ils, selon l'auteur du traité *De Conceptione*, les moines de Saint-Sabbas, à Rome, et les moines d'Orient? Un critique ingénieux a trouvé cette opinion vraisemblable [5].

L'attribution du traité à Anselme le jeune se justifierait aisément, d'une façon non moins plausible, par une autre interprétation du texte que nous examinons. Il est aujourd'hui prouvé que certaines églises et abbayes anglaises célébraient la fête de la Conception avant l'invasion normande. La cathédrale de Cantorbéry était de ce nombre. Les envahisseurs, en abrogeant le calendrier anglo-saxon, n'avaient sans doute pas épargné une dévotion qui était d'origine récente et qui comptait encore fort peu de zélateurs. Cependant il ne dut pas être bien difficile à Anselme le jeune d'en retrouver la trace, soit dans les archives de la cathédrale de Cantorbéry [6], soit dans les calendriers ou bénédictionnaires d'un autre diocèse, de Winchester, par exemple [7].

[1] Ep. 8 et 21, *loc. cit.*

[2] *Tractatus de conceptione*, loc. cit.

[3] Cf. sur ce point, Wolf, *ouv. cit.*, p. 25-26, et 37.

[4] Cf. Malou, *Immaculée Conception*, t. I, p. 88.

[5] Wolf, *ouv. cit.*, p. 37. Dans un second article (*Studien und Mittheilungen*, 1886, p. 111), le P. Wolf renonce à cette hypothèse.

[6] Cf. Bibl. Harl., ms. 2892, fol. 189-190, où se lit une *Bénédiction* pour le jour de la Conception. Selon M. Bishop, ce Pontifical est sûrement antérieur à la conquête (*The Downside Review*, 1886, p. 110).

[7] Voir un Pontifical qui provient de cette église, également antérieur à la conquête, *ms. additional*, 28188, fol. 161 ; cf. Bishop, *loc. cit.*, p. 108-109.

Les « temps anciens » dont parle le traité *De Conceptione* seraient alors les temps antérieurs à la conquête de l'Angleterre par les Normands.

Quelle que soit la valeur de cette double hypothèse, que l'abbé d'Edmundsbury, neveu de saint Anselme, soit ou ne soit pas l'auteur de l'ouvrage en question, il reste au moins acquis à l'histoire que le culte de la Conception florissait déjà en Angleterre dès le milieu du XIe siècle. De ce fait important, M. Edmond Bishop a donné la preuve, en publiant la *Bénédiction* que contiennent plusieurs Pontificaux de cette époque pour le jour de la fête : *Benedictio in Conceptione sanctae Mariae.* Deux calendriers de même date mentionnent pareillement au 8 décembre la *Conceptio sanctae Dei genitricis Mariae*[1]. D'après les recherches méthodiques poursuivies par le savant anglais, la fête, autant qu'on en peut juger par les documents connus, aurait pris naissance au diocèse de Winchester, dans les monastères fondés par saint Ethelwold, peut-être sous l'inspiration du saint lui-même[2]. C'est de là qu'elle se serait étendue peu à peu à quelques églises, à Exeter par exemple et à Cantorbéry, puis, après une éclipse causée par l'invasion normande, aurait reparu avec un plus grand éclat à Edmundsbury, à Westminster, à Reading et dans nombre d'autres églises ou abbayes anglaises, pour gagner enfin le continent, d'abord la France et finalement l'Église romaine, à qui il appartenait de consacrer de son autorité le dogme sur lequel reposait l'institution nouvelle.

Résumons-nous et indiquons, pour finir, les principales conclusions de ce travail.

L'appellation de « Fête aux Normands » ne semble pas remonter au delà du XIIIe siècle; elle fut appliquée aux écoliers de « la nation normande, » qui avaient pris pour patronne la vierge Marie sous le vocable de l'Immaculée Conception et célébraient avec éclat la fête du 8 décembre : *festum nationis normannicae*, selon l'expression d'Eudes Rigaud.

A cette époque, toutes les abbayes du diocèse de Rouen, sauf peut-être les abbayes cisterciennes retenues par l'exemple et l'épître CLXXIV de saint Bernard, solennisaient pareillement la fête de la Conception. A la cathédrale, la fête l'emportait même sur le dimanche de l'Avent et se célébrait le jour où elle tombait.

Dès le XIIe siècle, la Conception est mentionnée au 8 décembre dans

[1] L'un de ces calendriers (Bibl. Cotton, ms. Titus, D XXVII) a été composé au monastère de Westminster, à Winchester, sous l'abbé Aelfwin (1034-1057); l'autre (ms. Vitellius E XVIII) provient du prieuré cathédral de Winchester, et il est du même temps. Cf. Bishop, dans *The Downside Review*, 1886, p. 108.

[2] Bishop, *loc. cit.*, p. 110-111.

nombre de calendriers et bréviaires monastiques du diocèse. A la cathédrale, la solennité n'a pas, que nous sachions, d'attestation antérieure au pontificat de Hugues d'Amiens (1130-1164), l'un des promoteurs de la fête en Angleterre.

Il n'est guère probable que saint Anselme du Bec ait institué la fête de la Conception à Cantorbéry ni à Lyon. Le traité *De Conceptione* qu'on lui attribue est plus vraisemblablement l'œuvre de son neveu Anselme, abbé d'Edmundsbury. C'est le même Anselme le jeune qui propagea, ou, pour mieux dire, restaura, de concert avec quelques autres moines, la fête de la Conception en Angleterre, au commencement du XIIe siècle.

Les légendes qui attribuent à Elsin, abbé de Ramsay, l'établissement de la fête en Angleterre, et à un chanoine de Rouen l'établissement de la fête dans notre diocèse, ne supportent pas l'examen d'une critique sévère.

La Conception était honorée en Angleterre dès avant l'invasion normande; on en trouve la preuve dans les calendriers et les Pontificaux du milieu du XIe siècle. Cette dévotion semble avoir pris naissance au diocèse de Winchester, dans les monastères fondés par saint Ethelwold.

E. VACANDARD,
Premier aumônier du lycée de Rouen.

II.

LES DÉBUTS DE L'OCCUPATION FRANÇAISE A PONDICHÉRY

(1672-1674)

D'APRÈS DES DOCUMENTS NOUVEAUX OU INÉDITS

Parmi les nombreuses questions que l'esprit attentif des Anglais envisage avec inquiétude, une des plus intéressantes pour eux — et aussi pour la France — est celle de la conservation de leur immense empire colonial, de l'*Empire*. L'Australie manifeste déjà, moins d'un siècle après le commencement de son occupation, sinon des velléités franchement séparatistes, du moins des tendances très nettes vers une fédération qui sera un acheminement à l'indépendance absolue ; peut-

être, sans la proximité immédiate des États-Unis, ne faudrait-il pas faire un très grand fond sur le Canada, et l'Inde même montre parfois certaines idées que nos voisins préféreraient n'y pas constater. L'évolution de ce dernier pays, sous quelque aspect qu'on l'envisage, est extraordinaire, et s'accomplit avec une étonnante rapidité : éducation et évolution politiques, évolution littéraire et artistique, évolution industrielle se font de telle sorte que tout homme prévoyant, désireux du maintien intégral de l'*Empire*, ne peut pas ne pas en être très vivement préoccupé. De là les études de tout genre qui, en Angleterre, ont récemment paru sur la grande péninsule asiatique, les remarquables biographies dont l'ensemble forme la collection des *Masters of India*, le livre de sir John Strachey sur l'Inde actuelle, et bien d'autres.

Les préoccupations du public anglais ont toujours leur répercussion en France ; à plus forte raison le contre-coup est-il plus vif quand elles nous touchent directement. C'est le cas dans la circonstance : les Français ont failli, au milieu du XVIIIe siècle, conquérir l'Inde entière ; après l'anéantissement des vastes plans de Dupleix, ils y ont conservé des comptoirs qu'ils gardent avec le soin jaloux qu'un homme met à conserver les reliques d'un être aimé depuis longtemps disparu. Tout Français cultivé déplore les fautes du gouvernement égoïste de Louis XV et de la compagnie des Indes, et porte à ce pays, comme au Canada, un très vif intérêt. La popularité des lettres de l'illustre Victor Jacquemont en est une preuve ; depuis leur apparition déjà ancienne, que de livres sur l'Inde publiés en France ! Ils sont surtout nombreux à l'heure actuelle ; non contents de traduire les travaux anglais les plus importants, comprenant la gravité et la complexité des problèmes qui se posent dans la vaste péninsule centrale de l'Asie méridionale, nous voulons les étudier par nous-mêmes, nous rendre compte, comme M. Joseph Brenier, de sa prodigieuse évolution industrielle [1], et, comme d'autres auteurs, du difficile problème de ses races, du présent et de l'avenir de l'Hindoustan.

Son passé ne nous préoccupe pas moins ; et non seulement son passé védique, le plus ancien, mais encore son passé colonial, le plus récent. Après le colonel anglais Malleson [2], la France a rendu à Dupleix une tardive justice, et des écrivains contemporains assez nombreux, parmi lesquels MM. Tibulle Hamont [3] et E. Barbé [4], ont entre-

[1] *L'Évolution industrielle de l'Inde* (*Ann. Ec. Sciences polit.*, 15 juillet 1894, p. 455-481 ; 15 septembre, p. 614-637 ; 15 janvier 1895, p. 77-94).

[2] *History of the French in India* (Londres, 1868, in-8). Il y a une traduction française, par Mme S. Le Page (Paris, 1873, in-8).

[3] *Dupleix* (Paris, Plon, 1881, in-8). *Lally-Tollendal* (Paris, Plon, 1887, in-8).

[4] *Le Nabab René Madec* (Paris, Alcan, 1895, in-8). Cf. *R. hist.*, juillet 1894, p. 321-358 ; septembre, p. 68-90.

pris l'étude historique de notre rôle dans l'Inde. Ils ont remis en pleine lumière les figures des colonisateurs, des militaires, des aventuriers indiens du XVIIIe siècle ; mais ils ont laissé dans l'ombre les fondateurs de l'empire français dans la péninsule hindoue. Ni François Martin, ni ses précurseurs, ni ses collaborateurs n'ont fait jusqu'à présent l'objet d'un travail spécial. Ce sont cependant des personnages intéressants, comme le prouvera, nous l'espérons, une brève étude sur l'un d'entre eux, Bellanger de Lespinay, le premier résident français à Pondichéry.

I.

Sur sa jeunesse, nous ne savons rien, ni sur les motifs qui le déterminèrent en 1670, à l'âge de vingt-trois ans, à partir pour les Indes[1]. Né sur les bords du Loir, à Vendôme, en l'année 1647, Louis-Auguste Bellanger de Lespinay aurait pu, semble-t-il, grâce aux relations de sa famille, nombreuse et fort bien posée, trouver en France un aliment à son activité ; il ne semble pas y avoir songé. A-t-il quitté son pays par amour des aventures? Ou n'est-il pas plus vraisemblable que sa situation de cadet l'a poussé à aller au loin chercher fortune? Il n'en a rien dit dans ses *Mémoires*, qui commencent au moment même où, le 2 février 1670, il est sorti de Vendôme et s'est rendu à La Rochelle pour s'y embarquer sur un des bâtiments de l' « escadre de Perse[2] » que dirigeait M. de la Haye, colonel du régiment de La Fère, « gouverneur et lieutenant général pour le Roy en l'isle Dauphine et dans toutes les Indes[3]. »

Ce n'est pas ici le lieu de raconter dans le détail ce que devait faire et ce que fit en réalité la flotte soigneusement équipée à Rochefort par Colbert du Terron pour montrer la puissance du roi de France dans les mers de l'Inde. Il suffira de dire que, pour différentes raisons, elle ne parvint pas à remplir sa mission. Après avoir, au lieu

[1] V. sur tous ces points l'introduction que nous avons placée en tête des *Mémoires de L.-A. Bellanger de Lespinay, Vendômois, sur son voyage aux Indes orientales* (Vendôme, typ. Charles Huet, 1895, XXVI-219 p., in-8. Extrait des *Bulletins de la Société archéologique du Vendômois*, 1893-1895).

[2] Tel est le nom donné dans les documents contemporains à l'escadre commandée par M. de la Haye et qui devait fonder à Ceylan, à Banca, ailleurs encore, des établissements français ; l'amiral devait revenir en Europe en faisant, s'il était possible, « voir son escadre sur les côtes de Malabar, et à toutes les nations qui possèdent des terres et des places dans toute l'estendue du pays, depuis le cap de Comorin jusqu'à l'Arabie » (P. Clément, *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, t. III², p. 469).

[3] Ces titres sont ceux que lui confèrent les lettres de provision expédiées le 5 décembre 1669 et publiées sans pagination en tête du *Journal du voyage des Grandes-Indes* (1re partie).

de huit mois comme le prévoyait Colbert[1], mis vingt mois à gagner Surate[2], M. de la Haye longea lentement la côte de Malabar[3], puis gagna, sur la côte orientale de l'île de Ceylan, la baie de Trincomali, désignée depuis longtemps par François Caron, un des directeurs de la compagnie des Indes, comme tout à fait propice pour l'établissement d'un poste français[4]. Bientôt bloquée dans cette admirable baie par une flotte hollandaise, l' « escadre de Perse » ne put pas s'y maintenir; pressée par la famine, mal ravitaillée par les Cinghalais, décimée par les maladies, elle dut quitter la baie de Trincomali après avoir laissé dans une de ses îles un faible poste que les Hollandais enlevèrent aussitôt après sans la moindre difficulté[5]. Il lui fallut ensuite, au lieu de gagner les Moluques et de fonder un comptoir français à Bantam, remonter la côte de Coromandel, où M. de la Haye, pour tirer vengeance des provocations outrageantes du gouverneur de San-Thomé, s'empara de cette ville, alors une des plus importantes de l'Inde (25 juillet 1672)[6].

A peine ce fait d'armes accompli, le vice-roi se vit bloqué dans sa conquête par une armée de Mores, sujets du roi de Golconde, de qui dépendait Méliapour ou San-Thomé. Il n'avait pas eu le temps de renouveler ses approvisionnements; aussi lui fallut-il bientôt songer

[1] « Elle estime [Sa Majesté] qu'en six ou sept mois de temps il peut se rendre à Surate » (P. Clément, *loc. cit.*, p. 469).

[2] L'escadre de Perse, partie de La Rochelle le 30 mars 1670, n'arriva qu'au début du mois d'octobre 1671 à Surate.

[3] Cf. le *Journal du voyage des Grandes-Indes, contenant tout ce qui s'y est fait et passé par l'escadre de S. M. envoyée sous le commandement de M. de la Haye....* (Paris, 1698, 2 parties in-12 de 252 et 214 p., p. 125-149) et les *Mémoires* de Bellanger de Lespinay, p. 76-95. V. aussi Th. Delort, *La Première escadre de la France dans les Indes* (*R. mar. et col.*, octobre 1875, p. 51-56).

[4] « *Par les lettres du sieur Caron*, il estime qu'il n'y a rien de plus important pour le bien et l'avantage de la Compagnie que de faire un establissement considérable dans l'isle de Ceylan....; mais comme les Hollandois n'occupent que la partie de l'ouest et du sud de l'isle, que le sieur Caron a commandé pour eux dans cette conqueste...., *il estime que l'on peut facilement faire à l'est de l'isle un establissement qui seroit fort considérable....* » (*Instruction pour M. de la Haye....*, 4 décembre 1669. P. Clément, *loc. cit.*, p. 466). Cf. le *Journal du voyage des Grandes-Indes*, 1re partie, p. 152 : « Ceux qui connoissent les affaires des Indes ont toujours cru que ce grand *dessein de M. Carron ne pouvoit être que là* [à la baie de Trincomali]. » V. enfin ce que dit le lieutenant Th. Delort à ce sujet (*op. cit.*, p. 49).

[5] V., sur le séjour des Français à Ceylan et surtout à la baie de Trincomali, le *Journal du voyage des Grandes-Indes* (1re partie, p. 151-231), les *Mémoires* de Bellanger de Lespinay (p. 99-135) et la *Relation ou Journal d'un voyage fait aux Indes Orientales* (Paris, Michallet, 1677, in-12), œuvre d'un des défenseurs du poste français.

[6] Sur la prise de San-Thomé par les Français, consulter le *Journal du voyage des Grandes-Indes* (1re partie, p. 242-250) et les *Mémoires* de Bellanger de Lespinay (p. 142-147). Cf. aussi le *Voyage du navire du Roy le Breton* (Arch. Marine, B4 5, fol. 406-407).

aux moyens de ravitailler son armée par mer [1], les Hollandais ne s'étant pas encore joints aux Mores, et les quelques vaisseaux français qui subsistaient de l'escadre primitive jouissant par conséquent d'une complète liberté de mouvement. Pour remplir cette mission importante, M. de la Haye désigna Bellanger de Lespinay.

Il avait pu apprécier les grandes qualités de ce jeune homme, qu'il avait depuis dix-huit mois attaché à sa personne, dont il avait fait un de ses gardes particuliers [2], et à qui il avait déjà confié plusieurs missions [3]. Il avait remarqué en lui du sang-froid, de la bravoure, de l'initiative; il le tenait pour un homme actif, intelligent, prudent et énergique tout à la fois. Ainsi s'explique que M. de la Haye ait eu en haute estime Bellanger de Lespinay, et l'ait chargé, le 31 octobre 1672, de ravitailler San-Thomé.

II.

Parti peu de jours après avoir reçu les ordres de son chef, Bellanger de Lespinay s'embarqua sur un catamaran (c'est le nom qu'il donne à une embarcation rudimentaire du pays [4]) et, aussitôt à terre, commença à faire œuvre de diplomate et à chercher des alliés au vice-roi. Il ne lui faut pas un long séjour auprès du naigue de Tangaoul pour constater qu'il n'y a rien à en attendre; aussi, « bien loing de lui tesmoigner que nous avions besoing de secours, je lui fis entendre, raconte-t-il, que nous ne manquions de rien [5], » et il s'empresse de gagner Porto-Novo. Le gouverneur de la ville ou *abaldat*, gagné par les Hollandais jaloux des Français, lui fait un accueil assez froid; mais de Lespinay ne se laisse pas déconcerter, explique qu'il va rendre visite au gouverneur de la province, montre une de ses lettres, et finit par obtenir ainsi des promesses de faveur et d'assistance [6]. Il essaie en même temps de se procurer ce que lui demande incessam-

[1] Les *Mémoires* de Martin montrent, dès le 1er octobre 1672, M. de la Haye préoccupé de la question des vivres et envoyant plusieurs navires en faire à Tranquebar, à Porto-Novo et à Pondichéry (Arch. nat., T 1169[1], fol. 151). Un peu plus tard, le 21 octobre, il fait partir un autre navire dans le même but (Id., ibid., fol. 152). Enfin il donne à Bellanger de Lespinay, le 31 octobre, ordre « de se rendre incessamment à Portonovo, où il travaillera promptement à mettre nos vivres et rafraischissemens en estat d'estre embarquez dans la Diligente » (*Mémoires de Bellanger de Lespinay*, p. 156, note 2).

[2] Depuis le 16 mars 1671 (*Mémoires....*, p. 36).

[3] En particulier lors de la prise de San-Thomé, le 25 juillet 1672, et un peu plus tard (10 août), lors de la surprise projetée sur Corumbac (*Mémoires....*, p. 145-146 et 147-148).

[4] Cf. le début de la seconde partie des *Mémoires* écrits par Bellanger de Lespinay (*loc. cit.*, p. 191-192).

[5] *Id.*, *ibid.*, p. 194.

[6] *Id.*, *ibid.*, p. 195.

ment et instamment M. de la Haye : de la poudre, des boulets de canon, du riz en paille, des hommes surtout; mais comment le faire sans l'autorisation du roi de Viziapour, ou tout au moins de son représentant dans la province, le général Cercam Soudy, que les Hollandais travaillent à gagner? Bellanger de Lespinay obtient enfin de M. de la Haye l'autorisation d'aller trouver ce gouverneur; et il part aussitôt, le 18 décembre 1672, pour la petite ville de Valegondapourou, où il le rencontrera.

Ce voyage avait une double raison d'être : il fallait en premier lieu s'assurer la neutralité de Cercam Soudy, et obtenir qu'il ne prêtât pas l'oreille aux insinuations hostiles des Hollandais, inquiets de notre venue dans l'Hindoustan et désireux de se conserver le monopole de l'exploitation commerciale du pays. Leurs agents, en effet, avaient déjà tâché de le convaincre « que les François ne venoient dans son pays que pour surprendre quelque place, que le roy de France n'estoit pas un prince puissant, qu'il y avoit un très long temps qu'il s'estoit efforcé d'envoyer aux Indes le nombre de vaisseaux que ils y voyoient, et qu'eux-mesmes avoient donné auxd[its] vaisseaux des passeports pour venir en asseurance [1]. » Cercam Soudy avait eu beau répondre de la belle manière en vantant la puissance du royaume de France et en opposant sa grandeur à la faiblesse de la Hollande, il était à craindre qu'il ne se laissât aller à la longue à écouter complaisamment les propositions et à recevoir les présents des Hollandais. Pourquoi ne pas essayer de tirer parti de la bienveillance que, dès l'année 1670, il avait témoignée aux Français? Pourquoi ne pas continuer les relations amicales qui avaient dès lors commencé entre François Martin et lui, relations telles que « le seigneur Cercam [2] » avait déjà proposé de fonder un établissement dans la province gouvernée par lui [3]? Tel était le second motif militant en faveur de l'excursion entreprise par Bellanger de Lespinay.

Arrivé le 30 décembre à Valegondapourou, l'agent de M. de La Haye

[1] *Id.*, *ibid.*, p. 195.

[2] C'est toujours ainsi que Bellanger de Lespinay désigne, dans ses *Mémoires*, le gouverneur de Valegondapourou, qui se trouve à plus de 100 kilomètres du littoral, au pied de collines, un peu au nord de la rivière qui se jette à Porto-Novo dans le golfe de Bengale. Cet endroit, que Richard Owen Cambridge appelle Volkonda-Parum ou Pallikonda-Baram, était, au début du XIXe siècle, un petit village ouvert, avec un fort ruiné tout auprès.

[3] Dès l'arrivée de Martin à Masulipatam, en août 1670, Cercam Soudy lui avait proposé de s'aller établir dans son gouvernement, « où il y a de bonnes manufactures de toilles. Ce seigneur nous promettoit des conditions avantageuses pour y faire le commerce » (Arch. nat., T 1169[1], fol. 111). Un peu plus tard, « sur Lavis qu'il eut de la prise de San-Thomé, raconte Martin (Id., ibid., fol. 148), il écrivit à Monsieur de La Haye et lui fit offre d'un Lyeu pour un Établissement sur les terres de son Gouvernement. »

y demeura quatre jours; admirablement reçu par Cercam Soudy, à qui il trouva dès l'abord, non sans une vive satisfaction, « l'esprit françois [1]; » accrédité dans sa mission auprès de lui par une lettre du vice-roi [2], Bellanger de Lespinay finit par obtenir du général hindou tout ce qu'il demanda, c'est-à-dire du riz, de la poudre, des boulets de canon, de la mèche. Trois fois, pendant ces quatre jours, il prit ses repas avec lui; le sujet principal des conversations était toujours la France. Cercam « me demanda, raconte Bellanger de Lespinay lui-même [3], beaucoup de choses de la France, du Roy, de la Reyne, combien il avoit d'enfants, de sa puissance, de la grandeur du royaume, du nombre de gents de guerre; si quand il alloit à l'armée, il avoit beaucoup de monde; du climat, et qu'il avoit oüy-dire qu'il y faisoit si grand froid que l'eau devenoit dure, ce qui le surprist quand je luy fis entendre qu'on marchoit sur l'eau qui devenoit glacée, et que des charettes y rouloient. »

Par ses réponses aux questions de Cercam Soudy, l'adroit Vendômois augmentait encore la haute idée que ce puissant personnage avait de la France; il ne tarda pas à en recueillir les fruits. « Quand, dit-il encore dans ses curieux *Mémoires* [4], je pris congé du seigneur Cercam, il m'arresta fort long temps, me demandant beaucoup de choses de la France, et dans ce temps on luy vint dire qu'un Hollandois estoit arrivé qui souhaitoit luy parler. Il fut fort aise de cette nouvelle, et me fit dire en même temps par un Portugais qui estoit son truchement qu'il souhaitoit que je demeurasse proche luy quand le Hollandois arriveroit, ce qui me fit aussi un fort grand plaisir. Dans le moment que l'on parloit de cela, on luy vint dire que le Hollandois était dans la cour, et qu'ayant entendu [dire] qu'il y avoit un officier françois prez de luy, il le prioit de trouver bon qu'il eust l'honneur de le saluer le lendemain. Luy, au contraire, luy envoya dire à l'instant qu'il luy faisoit plaisir de venir chez luy dans cette conjoncture. Ce n'estoit pas ce que demandoit le Hollandois, car il apportoit des présents, et le venoit prier en mesme temps de ne nous point assister et de ne nous point donner de retraitte dans ses terres.

« Le Hollandois entra en le saluant, l'asseura de l'amitié de Messieurs de la Compagnie, ses supérieurs, et qu'il apportoit de leur part un petit présent d'estoffe de leur pays. C'estoit une pièce d'escarlatte et de la toille. Il ne luy dist autre chose. Cercam le fit mettre à trois pas de moy, disant tout hault que les marchands n'estoient point les gents de guerre, et qu'il sçavoit fort bien la différence de la

[1] « Voyant qu'il avoit l'*esprit françois* » (*Mémoires....*, p. 199).
[2] Bellanger de Lespinay en donne le texte, p. 199-200 de ses *Mémoires*.
[3] *Mémoires....*, p. 200.
[4] P. 203-204.

nation françoise et de la hollandoise, que les François estoient des peuples fort belliqueux et gouvernez par un puissant monarque, et qu'au contraire les Hollandois n'estoient que des marchands qui, occupant un petit espace de terre, le gouvernoient eux-mesmes, et qui s'estoient soustraits de la domination espagnolle.

« Ce discours ne pleut pas au Hollandois, auquel il ne pouvoit rien répliquer, et de plus il voyoit qu'il estoit pleinement informé de la vérité. Le Hollandois, qui s'appelloit Pitre, ne pouvant à cause de moy expliquer le subiect de son voyage, estoit grandem[en]t gesné; aussi ne resta-t-il pas long temps, car une heure et demye fut tout le temps qu'il fut chez le seigneur Cercam. Et, avant que de sortir, il [Cercam] luy dit que, puisque les Hollandois estoient voisins en Europe de la France, ils le seroient aux Indes, et que, pour cet effect, il nous donnoit le lieu d[e] Pondicéry, afin d'y establir la nation [1]. »

Bien que Bellanger de Lespinay fût au courant, au moins en partie, des relations antérieures de Cercam Soudy avec les Français, et qu'il l'eût, à son arrivée, remercié d'avoir « tesmoigné il y avoit un long temps souhaiter voir les François establys dans la coste de Coromandel [2], » il ne dut pas être peu surpris. « Il ne m'avoit point encore parlé de cela, » dit-il à la fin de son récit [3]. Savait-il qu'aussitôt après la prise de San-Thomé par M. de La Haye, le gouverneur de Valegondapourou avait écrit au vice-roi, et lui avait offert un endroit (que François Martin ne précise point) pour y fonder un établissement français sur les terres de sa dépendance [4]? L'agent de M. de La Haye

[1] On lira avec intérêt ce qu'au mois de février 1673, on racontait à San-Thomé sur la visite de Bellanger de Lespinay à Cercam Soudy : « Il envoya même chercher le s^r de Lespinay, garde de Monsr de Lahaye qui réside aud. lieu pour luy faire ces offres, et luy dit de plus que les Hollandois luy avoient rendu visite et offert des presens considerables pourveu qu'il ne voullut point nous permettre le commerce sur ses terres, que nous n'estions que des volleurs qui ne vivions que de rapines, et qu'ils nous avoient chassés de Trinquemalle pour cella, que nous ne pouvions subsister en n^re pays, ce qui nous obligeoit a chercher nostre fortune dans les Indes ; de plus quils le sommoi[en]t de tenir le traitté qu'ilz avoient fait ensemble, qui est de ne permettre le commerce sur ses terres a autre nation qu'a eux ; que, par cette raison, il ne nous devoit point recevoir. Il leurs fit responce, a ce que nous ont dit ces Messrs, que nous n'estions qu'une poignée de gens, qu'il s'estonnoit comme quoy eux, qui estoient sy puissans, nous aprehendoient tant, que cella luy donnoit encore meilleur opinion de nous, et qu'il falloit absolument que nous fussions sujets d'un grand Monarque ; que, auparavant que nous ne fussions arrivés en ces costes, ils ne s'estoient jammais mis en peine de luy parler n'y faire aucun present; qu'a present il les remercioit, et que tout ce qu'il pourroit faire pour nous assister, il le feroit, non sullement de ses trouppes, mais encore de son credit » (*Journal du Breton*, à la date du 5 février 1673. Arch. Marine, B^4 5, fol. 500).

[2] *Mémoires....*, p. 198-199.

[3] *Mémoires....*, p. 204.

[4] Arch. nat., T 1169^1, fol. 148.

n'en dit rien, et la chose est peu vraisemblable. Quoi qu'il en soit, et quel que fût son étonnement, Bellanger de Lespinay n'eut rien de plus pressé, une fois de retour à Porto-Novo, que d'adresser à son général un rapport sur ce qui s'était passé entre Cercam et lui ; il lui fit ressortir en même temps les avantages du poste de Pondichéry, situé sur la mer, à douze lieues au nord de Porto-Novo, tout près du royaume ennemi de Golconde, au point par conséquent le plus favorable pour ravitailler San-Thomé; « véritablement, écrit-il [1], c'estoit l'endroit qui m'estoit propre. » Aussitôt après avoir pris connaissance de ce rapport, M. de La Haye ordonna à Bellanger de Lespinay de se rendre à Pondichéry, et dès le 4 février 1673, le jeune officier français commença à s'installer dans ce « petit village [2]. »

III.

Il y occupa une maison « assez agréable (il y avoit deux grandes cours et un logis tout en terrasse, accompagné d'une grosse tour couverte en voulte de pierre et de brique) [3], » qui, depuis le mois de février 1673 jusqu'au 20 septembre 1674, c'est-à-dire pendant près de vingt mois, fut la résidence française de Pondichéry. Bellanger de Lespinay y demeura seul au début, employant toute son activité à répondre à la confiance de M. de La Haye et à lui procurer des munitions de guerre et des vivres. Grâce à l'obligeante entremise d'un secrétaire de Cercam, il ne tarda pas à entrer en relations avec un certain Madena, un « gentil » qui, pendant quinze années, avait été au service des Anglais de Madras. Cet homme, à l'esprit vif, intelligent, entendu, comprit à demi-mot ce qu'attendait de lui l'agent français, et il le servit fort bien ; « en peu de temps, raconte Lespinay, il me fit venir, et à bon compte, tout ce que je lui demandois. » En moins de trois mois, grâce à lui, des approvisionnements de tout genre, « de la poudre, de la mesche, du salpestre, des boulets de canon, du ris en paille et blanc » furent accumulés pour près de 900 hommes [4].

Ainsi Bellanger de Lespinay se montrait digne de la confiance de son général, qui d'ailleurs ne cessait de le stimuler et de lui demander des secours [5]. Les cris de détresse poussés par M. de La Haye émou-

[1] *Mémoires....*, p. 204.
[2] *Id.*, p. 205.
[3] *Id.*, p. 204.
[4] *Mémoires....*, p. 206. Les *Mémoires* de Martin signalent à diverses reprises des envois de vivres et de munitions de Porto-Novo et de Pondichéry à San-Thomé (Arch. nat., T 1169[1], fol. 161, 168, 169, 171 ; cf. Arch. Marine, B[4] 5, fol. 512).
[5] « Quand il me faizoit la grace de m'escrire, comme cela arrivoit trois et

vaient le jeune Vendômois, et il appelait de tous ses vœux, comme son chef, un secours venu d'Europe pour remettre en bon état, dans l'Inde, les affaires de la France. Son désir de nouvelles devint bientôt si vif qu'il se décida à consulter d'une petite localité voisine de Pondichéry « des gents qui sçavent deviner [1]. » Au bout de trois jours de préparation, deux de ces devins arrivèrent, accompagnés d'un vieillard et d'une fillette, et, après avoir transporté dans une pagode ruinée une table, un tapis, deux grands bassins de cuivre, du riz, de l'encens et un réchaud, ils invitèrent Bellanger de Lespinay à se rendre auprès d'eux pendant la nuit.

« Sitost que je feus entré, raconte notre héros dans un passage qu'on peut compter parmi les plus curieux de ses *Mémoires* [2], ils me dirent de quitter mon espée, ce que je ne voulus point faire. Ils m'asseurèrent que je ne verrois pas tout ce qui se passeroit sans cela, et que, pour voir quelque chose, il ne falloit point estre armé, ce que je ne voulus point leur accorder, et vis ce néantmoins ce que je vais rapporter.

« Sur la table qui estoit proche la muraille, il y avoit un de ces bassins graissé d'huille composée, qui estoit fort noire et reluisante. La petite fille estoit devant led[it] bassin, les yeux fort attachez à regarder. Derrière elle, il y avoit deux de ces devins qui regardoient et attendoient le temps pour voir ce qui devoit paraistre. A deux pas de là estoit un vieillard qui marmottoit assez bas et, de temps [en temps], jettoit des poignéez de ris dans l'air et sur le plancher, et ensuitte encensoit. Cela me fit demander au gentil Madena ce que signifioient ces manières d'agir et de marmotter incessamment; il me répondit qu'il prioit leur Dieu de nous monstrer les choses qui arriveroient dans le bassin, et que, s'il cessoit de prier, qu'il le batteroit. A la vérité, cela me fit de la peine de rester là davantage, mais comme j'y estois venu à dessein de voir quelque chose, je voulus attend[re]. Dans ce temps, l'enfant qui regardoit m'advertit de regarder, et que un vaisseau qui avoit une flamme passoit. Je regardé sur ce bassin ; je ne vis rien. Peu de temps après, je veis passer un de nos vaisseaux sur lequel estoit Mr Baron [3], directeur g[é]n[ér]al, qui, venant de

quatre fois la sepmaine...., » dit Bellanger de Lespinay, p. 155-156 de ses *Mémoires*. On sait par les *Mémoires* de François Martin, où sont analysées successivement à leur date toutes les lettres de M. de la Haye à son agent (*passim*), que cette affirmation n'a rien d'exagéré, et que l'objet de ces différentes missives du vice-roi était toujours le même, c'est-à-dire l'envoi de vivres et de munitions.

[1] *Mémoires*...., p. 206.

[2] *Id.*, p. 207-208.

[3] On sait que le Marseillais François Baron, né en 1620, fut consul de France à Alep de 1661 à 1669. En 1670 il fut nommé par Louis XIV directeur

Suratte, estoit à la coste de Malabar. Un moment après, je vis le mesme vaisseau mouiller devant Bombaye, ville à la mesme coste, app[artenant] aux Anglois. On voyoit les Anglois sur la coste, qui attandoient la chalouppe françoise venir à terre, et ce qu'il y a de plus surprenant est que je cognoissois de nos gents sur le vaisseau. Toutes ces sortes de choses ne se voyoient que peu de temps, et comme autant [d']objets que l'on passe devant les yeux, car si vous aviez regardé d'un aultre costé, vous n'auriez pas veu la suitte de tout. Je leur demanday si ils pouvoient me faire voir des vaisseaux qui venoient de France, car c'estoit là mon principal but et ma plus grande curiosité; ils me dirent qu'il n'y en avoit point d'aultre que celuy que je voyois, et le temps, par la suitte, me fit cognoistre qu'ils dirent vray.

« Je leur demanday s'ils ne pouvoient me faire voir nostre place assiégée; ils me dirent que je le [1] verrois dans un moment, et dans ce mesme temps il encensa, jetta une poignée du ris et dist quelques parolles assez bas, et vis au mesme temps San Thomé, M. le vice-roy sur le bastion de l'attaque, et la pluspart de la garnison que je cognoissois et distinguois de visage. Véritablem[en]t je fus surpris, et me contentay d'avoir veu cela, sans souhaitter en voir davantage, et sans la honte je serois sorty dès le commencem[en]t. »

Il semble impossible, du moins quant à présent, d'expliquer comment Bellanger de Lespinay a vu ce qu'il a ainsi rapporté dans la deuxième partie de ses *Mémoires*. M. de Rochas, l'homme qu'il faut toujours consulter pour l'étude de faits de ce genre, ne connaît dans l'Inde rien de semblable; seul un curieux passage de l'Arabe Ibn-Khaldoun semble pouvoir en être rapproché. « Ceux qui regardent, dit cet auteur dans ses *Prolégomènes de l'Histoire universelle* [2], les corps diaphanes tels que les miroirs, les cuvettes remplies d'eau et les liquides, appartiennent à la catégorie des devins. Fixant leur regard sur un objet à superficie unie, ils le considèrent avec attention jusqu'à ce qu'ils y aperçoivent la chose qu'ils veulent annoncer. Quelques personnes croient que l'image aperçue de cette manière se dessine sur la surface du miroir; mais elles se trompent. Le devin regarde fixement cette surface jusqu'à ce qu'elle disparaisse et qu'un rideau, semblable à un brouillard, s'interpose entre lui et le miroir.

général de la Compagnie des Indes Orientales et envoyé à Surate, où il précéda l'escadre de Perse et ne cessa de travailler de tout son pouvoir jusqu'à sa mort (30 décembre 1683) à l'établissement de la France dans l'Inde.

[1] *Sic* dans le manuscrit.

[2] *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XIX, 1862, p. 221, 225, 226, cité par A. de Rochas : *Les Forces non définies* (*Mémoires Soc. des sciences et lettres de Loir-et-Cher*, t. XI², p. 641).

Sur ce rideau se dessinent les choses qu'il désire apercevoir, et cela lui permet de donner des indications, soit affirmatives, soit négatives, sur ce que l'on désire savoir. Il raconte alors les perceptions telles qu'il les reçoit. Les devins, pendant qu'ils sont dans cet état, n'aperçoivent pas ce qui se voit réellement dans le miroir; c'est un autre mode de perception qui naît chez eux et qui s'opère, non pas au moyen de la vue, mais de l'âme. »

Ce n'est pas ici le lieu de discuter la théorie d'Ibn-Khaldoun, ni de chercher à comprendre la nature de suggestion subie par Bellanger de Lespinay; aussi bien importe-t-il de ne pas perdre plus longtemps de vue son rôle actif à Pondichéry.

IV.

Quelque court qu'il fût encore au moment où se passa ce curieux épisode, le séjour de Bellanger de Lespinay dans sa nouvelle résidence n'avait pas été infructueux; le directeur Baron put s'en rendre compte un peu plus tard, en s'arrêtant à Pondichéry avant de se rendre à San-Thomé. L'agent français s'empressa de lui remettre la plus grande partie des approvisionnements qu'il avait déjà accumulés dans ses magasins [1], et lui raconta comment il avait appris son arrêt à Bombay. Baron le pria aussitôt « de ne point amuser à cela, et qu'il y avoit grande offence, veu que cela ne se faisoit que par le moyen du démon et que tous les Orientaux se donnoient fort à cela. » Quant à M. de la Haye, lorsqu'il eut tenu du directeur de la Compagnie des Indes le récit de cette action, il défendit à Bellanger de Lespinay de continuer de semblables pratiques; « il m'escrivit qu'il n'estoit pas d'un chrestien de se servir de tels moyens pour satisfaire ma curiosité; — et si pourtant je n'estois pas fort dévot [2]. »

Un peu plus tard (1er juillet 1673), le jeune Vendômois reçut de la façon la plus inopinée la visite de M. de la Haye, qui venait de faire une excursion jusqu'à Masulipatam [3], et d'y prouver, en se refusant à écouter les conseils de François Martin, une faible entente politique des choses de l'Inde. Bellanger de Lespinay lui fit visiter ses magasins et lui fournit des provisions de bouche, de la poudre, des boulets, et même quelques soldats. Ce fut seulement après s'être ainsi ravitaillé que le vice-roi rentra dans la place de San-Thomé, malgré la flotte

[1] *Mémoires....*, p. 206.
[2] *Id.*, p. 209.
[3] On consultera avec fruit, sur ce voyage qui dura du 11 avril au 5 juillet 1673, une lettre de M. de la Haye en date du 20 septembre 1673 (Arch. Marine, B4 4, fol. 323), les *Mémoires* de François Martin (Arch. nat., T 1169[1], fol. 190) et de Bellanger de Lespinay (p. 151-152 et 217).

hollandaise qui bloquait cette ville par mer. M. de la Haye ne devait plus en sortir qu'après avoir capitulé, le 23 septembre 1674.

Pendant les quinze mois qui s'écoulèrent jusque-là, que d'efforts faits par Bellanger de Lespinay pour obéir aux recommandations de son général, qui, en s'en allant (au dire de Martin, témoin oculaire [1]), lui avait donné ordre d'assembler sans relâche des vivres et des munitions! Que de peines pour répondre aux lettres pressantes de M. de la Haye qui, soit par terre, soit par mer, écrivait à son agent deux ou trois fois par semaine des lettres chiffrées ou ouvertes pour demander « surtout de la poudre et des boulets de canon et du ris en paille, et me recommandoit surtout d'envoyer force monde [2]. » De là de nouveaux voyages à Valegondapourou, auprès de Cercam Soudy [3], de là d'autres excursions aux environs de Pondichéry [4], de là plusieurs captures [5] comme celle de deux barques hollandaises que Bellanger de Lespinay put saisir à Porto-Novo, et expédier, « chargées de plus de quatre cents milliers de ris, » à San-Thomé [6].

« Cecy fit subsister la place sept mois, » ajoute, non sans quelque exagération, notre héros [7].

[1] « Le sieur de Lespinay eut ordre d'assembler des vivres et des munitions, après quoy *nous* mismes à la voille » (Martin, *loc. cit.*, fol. 190).

[2] *Mémoires....*, p. 196-197.

[3] Des *Mémoires* de Martin, analysant deux lettres de Bellanger de Lespinay à M. de la Haye (Arch. nat., *loc. cit.*, fol. 167-168, 209) il ressort que le résident français de Pondichéry se rendit deux fois à Valegondapourou en 1673, en mars et en novembre. Bellanger lui-même ne parle dans ses *Mémoires* (p. 214-215) que de son voyage de mars, sur lequel le second journal du navire *le Breton* fournit les intéressants détails suivants : « Le 15 dud. [mois de mars 1673], Monsr de la Haye receut une lettre du s^r de Lespiné, résident à Pondichéry, par laquelle il luy mandoit que le seigneur Circan Soudy, nostre unique ami dans cette coste, avoit fait des feux de joye sur la nouvelle qu'il avoit receu des conquestes de n^re Roy en Europpe, que le roy de Golkonda luy avoit envoyé un exprès pour le prier de ne pas nous assister puisque nous estions ses ennemis, et qu'il avoit fait responce que de s'en empecher il ne pouvoit, nous ayant promis son amitié et de nous assister en tout ce qu'il pourroit ; qu'il avoit beaucoup d'estime pour la nation françoise parce qu'ils estoient très bons soldats et gens sans dissimulation ; qu'au contraire d. ses soldats, armes et munitions, nous en disposerions lorsque bon nous sembleroit. Pour luy faire connoître la bienveillance qu'il a pour nous, et en tesmoignage, [il] envoya un présent aud. sieur Despiné en présence de l'envoyé du roy de Golkonda » (Arch. Marine, campagnes, B^4 4, fol. 511).

[4] Les *Mémoires* de Martin (passim) parlent des voyages de Bellanger de Lespinay à Porto Novo et à Gondelour.

[5] Cf. les *Mémoires* de Bellanger de Lespinay, p. 215, et les *Mémoires* de Martin, fol. 232.

[6] V. les *Mémoires* de Bellanger de Lespinay, p. 155, et ceux de Martin, *loc. cit.*, fol. 227 et 233.

[7] La prise parvint à San-Thomé le 27 mars, et les premiers pourparlers pour la reddition de la place eurent lieu dès le 30 août. « Monsieur l'admiral voyant la garnison désespérée et sur les dents, *n'ayant rien à leur donner* »

V.

Au moment où il accomplissait ce dernier exploit, c'est-à-dire au mois de mars 1674, Bellanger de Lespinay ne se trouvait plus seul à Pondichéry; il y était entouré d'un certain nombre de Français [1], et il avait pour l'assister dans sa tâche un second des plus habiles, François Martin. Aux objurgations de M. de la Haye, à ses ordres d'aller de temps en temps voir « le seigneur Cercam, » le résident avait répliqué « que je ne pouvois pas respondre de tout ce qui pouvoit arriver à Pondichéry n'y estant point, veu que j'y laissois beaucoup d'argent, de la poudre, du ris, des boulets de canon, salpestre, etc., et le priois d'envoyer quelqu'un pour m'aider et en qui je peusse me fier [2]. » Cette demande était juste; on lui donna satisfaction, et l'ancien chef du comptoir de Masulipatan reçut l'ordre d'aller à Pondichéry, « pour travailler, dit le journal imprimé de M. de la Haye, à nous envoyer des vivres, et traiter avec les grands, de façon qu'ils s'y puissent employer et n'y rien épargner [3]. »

Arrivé le 14 janvier 1674 à Pondichéry [4], reçu par Bellanger de Lespinay, qu'il avait déjà entrevu six mois auparavant [5], « le mieux qu'il put [6], » ce marchand donna au confident de M. de la Haye les plus précieux conseils. « Ledit Martin m'aida fort, qui est homme d'esprit, » écrit notre auteur dans ses *Mémoires* [7]; c'est lui qui garda les magasins quelques semaines plus tard, lors de l'heureux coup de main exécuté à Porto-Novo avec l'aide d'un certain nombre de matelots du navire *la Diligente*. « M. l'amiral m'escrivit sur cela des lettres fort obligeantes que je garde; c'est tout ce que j'en ay eu. Il me promist les plus belles chozes du monde, et me mandoit que toute sa vie il se ressouviendroit des bons services que je rendois au Roy soubz ses ordres, et qu'il faudroit qu'il fust le plus ingrat de tous les hommes pour ne s'en pas ressouvenir [8]. »

(*Mémoires de Bellanger de Lespinay*, p. 156. — Cf. le *Journal du voyage des Grandes Indes*, 2e partie, p. 186).

[1] « Comme j'avois aussi beaucoup de François, dont la plupart s'estoient sauvés d'un de nos vaisseaux eschoüé à la coste devant Tranquebarre.... » (*Mémoires de Bellanger de Lespinay*, p. 211-212).

[2] *Id.*, p. 210

[3] *Journal du voyage des Grandes-Indes*, 2e partie, p. 153. Cf. les *Mémoires* de Martin (Arch. nat., T 1169[1], fol. 215).

[4] *Mémoires* de Martin, fol. 216.

[5] Lors de la visite rendue par M. de la Haye à Pondichéry, François Martin accompagnait le vice-roi.

[6] « Le sieur de Lespinay me receut le mieux qu'il put » (*Mémoires* de Martin, fol. 216).

[7] P. 211.

[8] *Mémoires de Bellanger de Lespinay*, p. 155.

Si M. de la Haye ne put pas tenir ses promesses, du moins, quand il dut rendre San-Thomé et quitter l'Inde, n'oublia-t-il pas son fidèle agent de Pondichéry. Un bâtiment hollandais y vint chercher Bellanger de Lespinay et le ramena auprès de son général, lui et presque tous ceux qui s'étaient groupés autour de lui [1]; seul, tandis que les débris de l'armée portée dans l'Inde par l'escadre de Perse faisaient voile vers la France, François Martin demeura à Pondichéry avec six compagnons [2]. Mais celui à qui le premier résident avait remis le commandement était un homme d'une intelligence remarquable, qui avait à cœur les intérêts de la Compagnie et de son pays. Il devait non seulement conserver avec un soin jaloux le comptoir dont Bellanger de Lespinay lui avait laissé la direction, mais le développer, le transformer, et faire de ce petit village la capitale des établissements français dans l'Inde [3].

HENRI FROIDEVAUX.

III.

LES ORIGINES DE LA VIE MONASTIQUE [4]

Parler des origines de la *Vie monastique*, c'est ouvrir à notre monde altéré la source d'eaux vives qui étanchera sa soif. *Si quis sitit*, a dit le Christ, *veniat ad me et bibat.* Il semble que M. J.-W. Allies ait pris à tâche d'appliquer à la vie parfaite les paroles du Maître. En effet, quelles lumières ne recueille-t-on pas quand on se met à considérer le phénomène de la vie monastique! Que d'énigmes se trouvent résolues! Notre-Seigneur eut une connaissance divine de

[1] *Mémoires....*, p. 158 et 217; cf. les *Mémoires* de François Martin, fol. 253.

[2] « Je restay avec six hommes » (*Mémoires* de Martin, fol. 253).

[3] Il est de mon devoir de rappeler ici que M. Th. Delort dès 1875 (*La Première escadre de la France dans les Indes. R. mar. et col.*, nov. 1875, p. 469) et après lui M. Castonnet des Fosses en 1886 (*L'Inde française avant Dupleix*, p. 121) avaient indiqué d'un mot, dans leurs ouvrages, la part prise par Bellanger de Lespinay à l'occupation de Pondichéry par la France. Ni le regretté Pierre Margry dans sa biographie de François Martin (*Biog. Univ. Michaud*, t. XXVII), ni M. A. Fleury (*François Martin. Ann. Ecole Sciences Polit.*, 15 mai 1894, p. 289-309), n'en ont eu par contre connaissance.

[4] *Monastic Life, from the Fathers of the desert to Charlemagne*, by J. W. ALLIES, K. C. S. G. Kegan Paul, Trench and Trübner, 1896, in-8.

tous les maux qui peuvent fondre sur l'homme : il en exposa le remède lorsque, sur la montagne, il promit aux pauvres les richesses, aux humbles le pouvoir, aux affligés le bonheur, aux affamés le rassasiement.

Les béatitudes sont la pierre angulaire de notre vieille Europe, car elles ont servi de base aux architectes de notre civilisation. Rien de plus émouvant que la formation du peuple chrétien, pendant que Rome, sa capitale, agonisait; que le spectacle de ces barbares, pierres vivantes, transformés par les moines en fils d'Abraham. L'auteur appuie sa thèse sur une connaissance profonde des anciens. Cette connaissance est rare; plus rare est-il de savoir en faire l'application pratique. Isolée, elle ne signifie rien, tandis qu'elle devient lumineuse quand on possède le mot de l'énigme.

La *Pax romana* demeure incomplète jusqu'à ce qu'elle présente le type et la figure de la plénitude chrétienne, *Pax christiana*. La puissante main de Rome réunit les forces de la civilisation antique. On ne concevait même point qu'on pût être florissant, prospère, autrement que par elle. Se tenir à l'écart de l'enceinte sacrée, c'eût été, pour la ville, se condamner à l'isolement social; pour les citoyens, se vouer à l'anéantissement de tout espoir. Rome se posa comme l'unique voie qui menât à la gloire. « Les rois ne régneront que par moi, » était sa fière devise. Elle s'assimila les peuples et les nations. Dans toute l'étendue de cet empire, vaste comme le monde, elle multiplia à l'envi l'enceinte sacrée de la citadelle et de l'*ager* romains, et par là même le nombre de ceux qui avaient droits de citoyen romain. Tout en se multipliant, elle demeura une et indivisible. Il n'y eut qu'une seule Rome. La seconde eût été la mort de la première. Il en a été de même de Rome devenue chrétienne. Constantin eut beau appeler sa ville *Nova Roma*, Constantinople n'a jamais été Rome. Ville de l'orgueil humain, elle voulut bien laisser à Rome, toute délabrée, la prérogative des conquêtes surnaturelles. De fait, le gouvernement de Constantin changea de caractère avec sa résidence, car, à partir de Constantinople, il régna en monarque oriental.

Ce fut l'Orient qui apporta à la suprématie spirituelle de Rome cette vie monastique que le désert égyptien vit éclore. Elle était bien faite pour ranimer les cœurs, et Rome se trouvait précisément dans un moment de crise. La persécution avait sévi depuis des siècles. Pour la première fois on respira, et le peuple chrétien goûta la paix à la faveur de l'édit de Constantin. L'année 314 inaugura une ère nouvelle. Appelés à mourir pour le christianisme, les chrétiens devaient désormais vivre pour lui. En 323, Constantin devint seul empereur, et ne tarda point à faire sentir son influence personnelle. Il rendit possible le concile de Nicée, qui siégea en 325, don de joyeux avènement qu'il

fit à l'Église. Chose non moins importante : il ne se soucia plus de Rome, qu'il remit toute délabrée au pape saint Sylvestre, tandis qu'il s'en alla bâtir une nouvelle capitale à *Nova Roma*. Constantinople, sa ville magnifique, tomba facilement en proie à la décadence. L'empire expirait lentement, et, alors même qu'il n'avait plus que le souffle, Constantinople était à maintes reprises la rivale de Rome. Le siège de Constantinople devint un patriarcat, à raison de la dignité impériale dont il partageait les fortunes éphémères. L'hérésie et les dissensions vinrent menacer le trône de Constantin, car ses fils n'avaient ni la foi ni le génie de leur père.

L'hérésie, dans l'ordre spirituel, c'est la révolte ; et les Pères de Nicée s'occupèrent à la réprimer par l'énonciation nette du dogme attaqué. L'auguste assemblée eût parlé en vain si, par ses procédés vigoureux, elle n'eût ainsi donné une nouvelle impulsion aux grands ressorts de la vie surnaturelle.

A cette époque, Paul et Antoine transformaient le désert de l'Égypte et le faisaient fleurir à force de larmes et de prières. Ils avaient commencé par apprendre la science de Dieu dans la solitude absolue. Ensuite, ils faisaient part aux autres de la science ainsi acquise. Paul se fit le maître d'Antoine; Antoine, à son tour, eut de nombreux disciples, entre autres saint Athanase. Ce fut Athanase qui porta à Rome, vers 340, le trésor du désert égyptien. Rome avait eu devant les yeux des exemples isolés de la vie parfaite. Elle l'avait connue, pour ainsi parler, en amateur. On avait été confesseur avant d'être martyr. Athanase est au premier rang de ceux que l'hérésie a persécutés. La rage des Ariens ne lui eût pas épargné la vie ; y échappant à peine, il trouva moyen, non seulement de composer deux traités des plus admirables, il fit encore la vie d'Antoine, cet homme remarquable « par sa seule piété[1]. » Ce fut la vie d'Antoine qui toucha le cœur d'Augustin, qu'avait endurci le péché bien plus que le manichéisme. Au point de vue d'Athanase, rien de plus efficace contre l'écueil de la paix que la vie d'Antoine ; aussi a-t-il voulu en garder la mémoire intacte et vivante. Il obtint à l'institut fondé sur le modèle d'Antoine le sceau suprême de Rome.

Bientôt l'exemple des ermites de l'Égypte produisit une floraison de vie cénobitique, puis quelques-uns de ces grands centres d'où sortirent des moines achevés, même avant saint Benoît. La science du moine se résume en ce seul mot de sainte Thérèse : *Solo Dios basta* (p. 120). Fuyant les cités, ils s'en allèrent chercher Dieu dans la solitude et, notons-le bien, le plus souvent on n'eût point trouvé Dieu sans la solitude. Saint Chrysostome a dépeint, dans son beau et vigoureux

[1] Διὰ δὴ μόνην θεοσέβειαν. Περὶ Ἀντονιοῦ, 504.

langage, les corruptions d'Antioche. Rome, Alexandrie, Carthage, en étaient là plus ou moins, comme toute grande ville initiée à la civilisation romaine, destructrice des mœurs. Les plus grands hommes du nom chrétien, par conséquent, accueillirent à bras ouverts l'héritage des Pères du désert. Basile et Augustin adoptaient chez eux la vie commune, et lui imprimaient chacun le cachet particulier de leur règle. « Pour la première fois, les intérêts temporels trouvaient leur compte à ce que l'on se fît chrétien » (p. 116).

L'union ébauchée entre l'Église et le pouvoir entraînait des écueils que combattait l'institut nouveau. Le moine remplaçait l'évêque courtisan, ou celui qui était trop faiblement trempé pour garder sous la mitre son indépendance. Il mettait sa vie épiscopale sous l'égide de fortes et saintes traditions. Lérins, Marmoutier, Bangor, entre autres, étaient des pépinières d'admirables pasteurs, dont la vie prêchait l'Évangile plus puissamment « qu'une voix de stentor [1]. ». La France devait à Lérins ses plus illustres évêques. Saint Martin de Tours fonda le grand monastère de Marmoutier. Le Bangor du pays de Galles, avec ses neuf cents moines, fut l'émule du Bangor irlandais, son devancier. Ces hommes, tout à Dieu, jetèrent les fondements de la chrétienté future; l'unité religieuse servit de base à l'unité politique.

Cependant ni Lérins ni Marmoutier n'étaient prémunis contre les vicissitudes humaines. Restreinte à certains centres, la vie monastique courait grand risque de se localiser. Facilement elle se fût bornée à un très petit nombre d'esprits choisis, si la règle de saint Benoît n'était venue communiquer à l'institut tout entier une puissante sève de vie. Il ne lui manqua qu'une chose, en effet : le cachet de l'unité.

Benoît naquit en 450. Au moment donc où les Francs et les Saxons se rendaient maîtres, les uns de la Gaule, les autres de la Bretagne, les fils de saint Benoît se tenaient prêts à la conquête des âmes. L'Europe se trouva complètement affaissée. L'empire de l'Occident se décomposait. Ce n'était, en effet, qu'une ruine au milieu de débris : partout la société romaine cédait la place aux barbares. Les hommes de paix brisaient la force de ces hordes destructrices, car l'âme de saint Benoît se trahit en la devise qu'il se choisit. C'était encore plus la chose, *pax*, que le mot si simple à lui tout seul. La conversion de Clovis en 496, celle d'Éthelbert un siècle plus tard, firent époque. A la fin du VIe siècle, les nombreux monastères de la Gaule avaient adopté la règle de saint Benoît, monument admirable de sagesse humaine et divine. Elle dompta, sans briser, la nature, et, selon toute vraisem-

[1] Saint Chrysostome.

blance, elle contribua puissamment à ce que les savants de nos jours sont convenus d'appeler *the survival of the fittest*. La mortification, sagement pratiquée, favorise la santé. Avec le travail, soit des mains, soit de la tête, elle tend à prolonger la vie jusqu'au terme naturel. Le nom de ces retraites, si chères aux moines, nous livre le secret de leur joie intime. M. Allies a eu l'heureuse idée d'en citer quelques-uns, afin que nous le sachions de source certaine. Ce sont, entre autres : « Beaulieu, » « Lieu de délices, » « Lieu de joie, » « Douce vallée, » « Beauport, » « Doux repos, » « Vallée bénie, » « Nid chéri, » « Douce fontaine, » « Porte du ciel, » « Couronne du ciel, » « Héritage de Dieu, » « Splendeur de Dieu, » « Port de douceur, » « Pré béni, » « le Repos, » « la Consolation, » « la Joie » (p. 203). La main était au travail, le cœur au ciel; voilà pourquoi ces demeures bénies ont connu un bonheur rare en ce monde. Au couvent, on labourait le sol, on se livrait au travail moins vulgaire du *scriptorium*, et de la sorte on jetait les fondements de l'édifice qui devait un jour s'appeler l'Europe. Au dire de M. Allies, il n'y eut point de maçons plus infatigables que les moines.

La rencontre entre le pape saint Léon et Attila, dont il a déjà fait le récit[1], est saisissante d'actualité. Le pape quitte sa cité à moitié détruite, sans prendre de quoi se défendre, et va au-devant du barbare. Attila prête l'oreille à cette parole. Il s'incline devant Léon, comme plus tard Totila devant saint Benoît. Les moines étaient appelés à convertir et à civiliser les descendants d'Attila et de Totila, car, dans les desseins de la Providence, les barbares devaient reconstituer les fortunes de l'Europe.

Le procédé de saint Léon et de saint Benoît représente l'action de l'Église, dont les conquêtes appartiennent à l'ordre moral et forment un frappant contraste avec celles de la Rome ancienne. En effet, tandis que les soldats des légions romaines parcouraient le monde en vainqueurs, la législation romaine ne sut point créer la vie de famille. L'Église l'a su, grâce au sacrement de mariage. « Jusqu'à ce que la mort nous sépare, » avait été le désir intime de cette matrone romaine qui fit écrire *uni viro* sur sa tombe. Si le mariage chrétien gardait la société, la vie monastique sauvegardait le mariage. Aux cœurs vaillants qui renonçaient à toutes les joies terrestres pour Notre-Seigneur, elle offrit des liens d'autant plus élevés au-dessus des liens de famille que l'amour divin l'emporte sur l'affection purement humaine.

La conversion des Saxons est une page charmante, idéale, des annales monastiques. La religion et la poésie s'embrassent et marchent de front. Les cœurs les plus nobles — non les cœurs blessés que

[1] Voir *The Throne of the Fisherman built by the Carpenter's Son.*

le monde rejette — s'éprennent de Dieu. Ethelréda, à elle seule, donne un démenti aux préjugés protestants. Reine pendant douze ans, elle garde sa chasteté, et ne s'estime heureuse qu'au moment où elle peut enfin s'échapper de la cour et échanger sa couronne contre le voile de la religieuse.

Il ne fallut rien moins que ces forces nouvelles du christianisme pour faire face au torrent dévastateur qui s'appela le mahométanisme. Sous la législation romaine, il eût emporté jusqu'au dernier semblant de moralité. Le faux prophète n'eut point au monde de plus grand ennemi que saint Benoît, cet homme de paix qui fournissait aux autres les armes intérieures de défense, et les rendait invulnérables. Mahomet prenait à tâche de flatter la nature déchue jusque dans ses derniers replis : la règle de saint Benoît en faisait un ange; « le harem était l'ennemi acharné du couvent » (p. 481). Les moines, guerriers paisibles de l'Évangile, ont su briser la force de ce croissant invincible qui menaçait l'homme d'une captivité pire que la mort.

Depuis son début d'apologiste, la philosophie de l'histoire a toujours été la note dominante de M. Allies. Il sait jeter un plein jour sur la page la plus terne. De vulgaires combats, des personnages qui ne le sont pas moins, sortent soudain de leur obscurité. Ainsi, la triste apparition d'invasions barbares qui menacent l'ordre et le bien-être des nations acquiert une importance nouvelle, car ce sont précisément « ces êtres féroces, indisciplinés, qui seront le noyau de la chrétienté future » (p. 475). Le pape saint Léon inaugura l'enfantement pénible qui dura trois cents ans. Attila prêta l'oreille à sa demande, et consentit à ne point effacer Rome de la terre. Depuis Attila jusqu'à Charlemagne, pendant trois cents ans, on laboura un sol inculte et ingrat. La formation définitive de la chrétienté couronna ce dur travail, car la chrétienté, c'est l'union des nations chrétiennes sous la dépendance d'un seul chef. Le pape saint Léon III désigna de son choix celui qui devait succéder aux fortunes quasi désespérées de l'empire d'Occident. Charlemagne, l'élu du pape, ne s'asseyait pas seulement sur le trône. Il devenait encore fondateur de l'État chrétien, création due à l'Église. *Nova Roma* présenta le type de l'État tel que le paganisme l'avait fait. Toute imbue d'érastianisme dès le début, elle le demeura jusqu'au bout, ennemie acharnée du pape, cherchant à faire de lui son premier sujet. Tels papes, par exemple, furent envoyés à Constantinople, pour y attendre le bon plaisir de l'empereur. Eût-on pu enlever au pape sa liberté morale, l'Église fût devenue la servante du pouvoir impérial, non plus universelle, mais nationale.

On dirait que l'idéal de l'État chrétien n'existe plus. Le champ de bataille a changé de face, ainsi que l'aspect de la chrétienté. La force

vitale est au cœur de ce peuple chrétien répandu par tout le monde. La monarchie absolue n'est plus le mal à craindre, mais la démocratie absolue, dont la devise : *Ni Dieu ni maître,* la rend moins qu'humaine. C'est à la chrétienté telle que nous la voyons, c'est-à-dire le peuple chrétien réuni sous l'unique pasteur des âmes, à produire une démocratie possible. Certains esprits, plus ardents qu'éclairés, pourront imaginer une démocratie idéale. Ce n'est qu'un rêve, car l'humilité est la base de la loi chrétienne, et, pour la démocratie, cette vertu maîtresse est inconnue.

Le livre de la *Vie monastique* complète l'histoire des fondations, ou, pour parler avec l'auteur, de la *Formation* (*Formation of Christendom*). Il fait remonter au christianisme et à son essor l'ordre et la stabilité, le gouvernement et la moralité du monde. On accepte aujourd'hui les bienfaits de l'ordre chrétien, sans se soucier de ceux qui les ont établis à la sueur de leur front. Que notre fin de siècle les regarde bien en face, et reconnaisse, à leur louange éternelle, que ce sont des papes et des moines.

***

IV.

LE SIÈGE DE SAINT-QUENTIN ET LA BATAILLE DE SAINT-LAURENT

(AOUT 1557)

La Société académique de Saint-Quentin vient de prendre une initiative singulièrement digne d'éloge. Elle a consacré à un fait des plus importants de l'histoire du Vermandois, dont elle demeure la ville principale, un véritable monument d'érudition consciencieuse, de beauté typographique irréprochable, d'iconographie artistique vraiment merveilleuse, un livre, pour tout dire, capable de rivaliser avec les plus célèbres productions du XVIIIe siècle, si fécond en grands travaux qui n'ont jamais été surpassés [1]. Et de même que les recueils d'autre-

[1] *La guerre de 1557 en Picardie; bataille de Saint-Laurent, siège de Saint-Quentin*, etc. Saint-Quentin, chez Charles Poette, 1896, in-4 de CVII-455 p.

fois étaient faits par des Bénédictins, très rompus aux recherches collectives, conduites avec une unité de vues et une méthode d'exposition parfaites, le beau volume intitulé : *La Guerre de 1557 en Picardie* est l'œuvre de douze ou quinze collaborateurs, qui ont prouvé, contrairement à l'opinion reçue, que le travail de plusieurs pouvait être supérieur à celui d'un seul. En un mot, quatre cent cinquante pages grand in-quarto et vingt planches, sans compter les vignettes, sont consacrées à des événements qui se sont passés en un mois, dans un espace grand comme un de nos arrondissements d'aujourd'hui. Mais aussi quels événements! Il y en a peu d'aussi émouvants dans notre histoire. Les désastres de la guerre de Cent ans, ceux de la lutte de François Ier contre la maison d'Autriche ne sont pas plus grands que la défaite subie par le connétable de Montmorency dans la plaine d'Essigny-le-Grand, le 10 août 1557. Ses conséquences auraient pu être irréparables : Paris se trouvait découvert, la France n'avait plus d'armée. Heureusement, le jeune vainqueur était un temporisateur qui ne sut jamais prendre un parti et qui, investi du pouvoir le plus absolu et le plus irrésistible qu'un roi puisse avoir, attendit toujours pour agir que l'occasion fût passée. Puis, bien loin d'être lui-même général, Philippe II ressentait une crainte instinctive pour la guerre. Il n'avait jamais encore assisté à une bataille ; et quand il entendit le sifflement des balles, on raconte qu'il demanda à son chapelain, qui se tenait auprès de lui, ce qu'il pensait de cette musique : « Je la « trouve très désagréable, répondit le prêtre.— Et moi aussi, reprit le « roi d'Espagne, et vraiment mon père était un homme bien étrange « d'y trouver tant de plaisir. » L'habileté stratégique du duc de Nevers, le retour du duc de Guise d'Italie, le sang-froid et la virile résolution de Henri II sauvèrent en deux mois le pays ; mais il avait été bien près de la ruine.

On sait comment la trêve de Vaucelles, imprudemment rompue à l'instigation du pape Paul IV, amena au commencement de 1557 la reprise des hostilités dans les Pays-Bas. L'amiral de Coligny commandait en Picardie : il ne crut pas aux forces espagnoles et voulut prendre l'offensive; mais, pressé par un jeune et vaillant chef, le duc Emmanuel-Philibert de Savoie, qui commandait avec habileté une très belle armée, il fut obligé de se replier sur Saint-Quentin et d'en préparer la défense. Il a raconté lui-même dans un « discours » célèbre la manière dont il organisa ce siège, qui devait finir par un effroyable assaut, suivi d'un pillage plus atroce encore et d'une transportation en masse de tous les habitants. La reproduction du Mémoire de Coligny fait partie des pièces justificatives du recueil de la Société académique, et il est accompagné du « Récit d'un allié de l'Espagne, » de la « Relation anonyme de l'Escurial, » et d'une autre relation de

Nuremberg, de sorte que, si l'on y joint quelques documents locaux, aucun détail ne saurait échapper.

La bataille de Saint-Laurent est non moins bien racontée. Le but de l'armée française était de ravitailler la place et d'y introduire des renforts qui viendraient en aide à la garnison trop peu nombreuse. Montmorency remplit assez aisément la première partie de son plan : d'Andelot, avec un millier de combattants, put pénétrer dans la ville et apporter à son frère secours et espérance. Mais, quand il fallut se retirer et retourner dans ses cantonnements vers La Fère, le connétable prit mal ses dispositions, surtout retarda par une attente inutile la marche de ses troupes, et se laissa surprendre et envelopper par toute l'armée ennemie. La déroute fut aussi rapide que complète, et, en dépit d'efforts personnels héroïques et de faits d'armes des plus glorieux, la majeure partie des bataillons français périt dans cette journée avec l'élite de la noblesse : le duc de Nevers, le prince de Condé et le comte de Sancerre n'ayant pu sauver que des débris. Montmorency était prisonnier ; trois mille morts gisaient sur le champ de bataille ; « le meilleur sang de la France avait coulé comme de l'eau, » dit l'historien américain Prescott.

A cet exposé des plus saisissants les auteurs de *la Guerre de 1557* ont joint les documents néerlandais, allemands et espagnols que leur ont fournis les archives de Bruxelles, de Munich, de Simancas. Ils ont surtout tiré parti, avec beaucoup de bonheur, de la correspondance échangée pendant cette période entre Philippe II et le duc de Savoie, sans négliger les lettres adressées à la cour de France par tous les personnages capables de la renseigner : Coligny, le cardinal de Tournon, Jacques Bourdin, le cardinal de Lorraine, le général des aides Delbène, Odet de Selve. Des notices spéciales sont consacrées à tous ceux qui, de part et d'autre, ont figuré dans la lutte. Enfin, un colonel de l'École supérieure de guerre a décrit avec compétence, en l'accompagnant de nombreux dessins, l'armement des troupes françaises et étrangères vers le milieu du XVIe siècle. On pourrait trouver qu'il manque une table alphabétique, si la période de cette guerre de Picardie n'était trop restreinte pour rendre difficiles les recherches.

Honneur donc à la laborieuse et intelligente association de patriotes qui ont célébré si noblement les gloires de leur ville de Saint-Quentin ! Metz, redevenu français, nous devra quelque jour un semblable trophée, non pas seulement pour le siège de Charles-Quint, mais pour ses plus récentes et plus déplorables épreuves.

G. BAGUENAULT DE PUCHESSE.

V.

DEUX LIVRES DE RAISON DU XVIe SIÈCLE [1]

La publication de MM. Louis de Santi et Auguste Vidal est une des plus importantes qui aient été consacrées aux livres de raison depuis que M. Charles de Ribbe a eu l'inoubliable mérite de signaler la haute valeur de ces documents, nous donnant à la fois l'exemple et le modèle de la façon dont il faut les étudier [2]. On ne peut décerner trop d'éloges au zèle et au savoir déployés par les deux éditeurs. Soit dans l'établissement du texte, soit dans son annotation, soit surtout dans la rédaction de l'*Introduction*, ils ont fait preuve de tant de qualités, que leur place est désormais marquée parmi nos plus solides et nos plus vaillants travailleurs.

Indiquons d'abord le contenu d'un volume dont le succès est déjà aussi brillant que mérité : *Introduction* divisée en seize chapitres, et qui constitue à elle seule tout un remarquable ouvrage (p. 1-387) ; *Livre de raison d'Eutrope Fabre* (p. 1-45), avec *appendice* (p. 45-47) [3] ; *Livre de raison de Guilhem Masenx* (p. 49-225), avec *appendice* (p. 227-231) [4] ; *Annexe* (n° 1) : *Unités de surfaces agraires du département du Tarn*, tableau complet accompagné de notes (p. 233-244) [5] ;

[1] *Archives historiques de l'Albigeois*, publication périodique de la Société des sciences, arts et belles-lettres du Tarn. *Deux livres de raison* (1517-1550) avec des notes et une introduction sur les conditions agricoles et commerciales de l'Albigeois au XVIe siècle, par Louis DE SANTI et Auguste VIDAL. Paris, H. Champion, A. Picard et fils ; Toulouse, Edouard Privat, 1896, gr. in-8 de 387-302 p.

[2] Les éditeurs n'ont pas songé à nommer le *maître* vénéré, et ils ont seulement mentionné (p. 3) un de ses humbles disciples. C'est comme si on laissait de côté un général en chef pour saluer un de ses sous-lieutenants.

[3] Cet appendice est formé de pièces conservées entre les feuillets du *Livre* d'Eutrope Fabre : 1° deux quittances du collecteur des tailles de Gaillac pour l'année 1537 (véritables reçus de percepteur) ; 2° billet écrit en 1538 à Fabre par un ecclésiastique de ses amis, Jean Fraysset ou Frayssinet.

[4] Reproduction de pièces éparses dans le manuscrit de Masenx, pour la plupart justificatives de ses comptes : une billette de sa main, une reconnaissance de Guilhem Masenx, chapelain de Castelnau de Montmiral et cousin de notre marchand, un fragment de compte de 1545, deux billettes d'Antoine Cantalause, notaire de Castelnau, et, comme supplément, une spirituelle chanson en langue vulgaire déjà publiée dans la *Revue du Tarn*, en 1890, la chanson du *Rito de Carlus*, œuvre probable de cet ecclésiastique.

[5] Les mesures indiquées pour chaque commune sont les suivantes : *Séterée*, *Éminée*, *Carterée*, *Demi-carterée*, *Cartonade* ou *pugnère*, *Boisselée*.

Annexe (nº 2) : *Vocabulaire*, renfermant chacun des mots des deux textes languedociens, avec explication et avec indication des racines de tous ces mots, travail qui enrichira les meilleurs glossaires de la langue romane (p. 245-272); *Table des matières*, avec reproduction du sommaire mis en tête de chaque chapitre (p. 273-274); *Table des noms de personnes et des noms de lieux* (p. 275-300)[1]; *Errata* (p. 301-302)[2].

Les deux parties du volume forment un total de près de sept cents pages, et je ne crains pas d'affirmer que pas une seule de ces pages ne manque d'utilité et d'intérêt. On en jugera par l'énumération des sujets traités dans cette sorte d'encyclopédie albigeoise.

L'*Introduction* débute par *quelques mots sur les livres de raison.* MM. de Santi et Vidal vantent en termes chaleureux cette source précieuse de renseignements (p. 3); ils constatent qu'avec les archives notariales et les inventaires domestiques, ce sont les documents « qui nous font pénétrer le plus avant dans la vie privée, dans l'intimité des siècles passés. » Ils se plaignent (p. 4) de la pénurie de ces registres de famille, lesquels étaient si nombreux autrefois, car, déclarent-ils très exactement, « il n'était pas, au XVIe et surtout au XVIIe siècle, de chef de famille, de bourgeois à la tête d'un commerce ou d'une exploitation agricole, qui n'eût et peut-être que la loi n'obligeât à tenir un livre de raison. Sans doute, le texte légal nous échappe[3]; mais ce qui est certain, c'est que les livres de raison faisaient foi en justice. L'un de nous possède la minute d'un des registres d'audience du tribunal de Revel (Haute-Garonne), annexe du présidial de Castelnaudary, sénéchaussée de Lauraguais, pour l'année 1679. On y voit, en parcourant les comptes rendus du greffier, que les livres de raison des négociants, médecins et cultivateurs, sont invoqués à tout moment comme preuve juridique, et leur production ordonnée par les juges. » Après avoir cité le délicieux passage des *Essais*, où Michel de Montaigne se reproche de n'avoir pas suivi l'exemple paternel au sujet du *Papier-journal*. « usage ancien, que je trouve bon à refreschir, » ils expliquent ainsi comment « ces fragiles débris du passé » nous ont été conservés en si petit nombre : « c'est qu'ils ne faisaient pas partie des dépôts publics, » et que,

[1] Relevons au sujet du premier des noms cités une inadvertance : *Abbé Chevalier* devait être placé, non sous la lettre *A*, mais bien sous la lettre *C*.

[2] Ajoutons que le volume est orné 1° des *Filigranes des papiers* employés par Fabre et par Masenx (entre les pages 10 et 11), des *Armoiries de Gaillac* (entre les pages 354 et 355), d'une *Carte des lieux cités dans les livres de raison* (à la suite de l'*Introduction*).

[3] Les éditeurs ont pu cependant citer un décisif passage de Gab. Cayron (*Styles du ressort de Tolose*, 1630, p. 187), à propos des actions en résiliation ou en annulation de contrat.

« au bout de deux ou trois générations, ils n'offraient plus, pour les héritiers de ceux qui les avaient écrits, qu'un intérêt médiocre, » et, méconnus, dédaignés, étaient insoucieusement « relégués dans un tiroir, un placard, un bahut ou un vieux coffre, et finissaient par prendre place au galetas, dans le bric-à-brac domestique, où l'humidité et la dent des souris les rongeaient peu à peu. »

Dans les seize chapitres qui constituent leur si riche et si savoureuse *Introduction*, les éditeurs s'occupent successivement de l'état matériel des manuscrits d'Eutrope Fabre (1517-1538) et de Guilhem Masenx (1518-1550), de l'écriture et du papier des deux registres, des causes de la décadence de la langue romane au XVIe siècle, de la langue et de l'orthographe des deux auteurs, des signes et des abréviations par eux employés, d'Eutrope Fabre et de sa famille, des preuves de son état ecclésiastique, de sa culture littéraire, et incidemment du collège et de la maladrerie de Gaillac, de la fortune de Fabre, de son administration, de son genre de vie, de sa maladie, de sa mort ; de Guilhem Masenx et de sa famille [1], de ses fermages, de son activité commerciale, de son industrie, de son caractère, de sa retraite, de sa mort ; des transactions commerciales de Fabre et de Masenx, de la question de l'intérêt au XVIe siècle, de l'importance du capital-terre, du mécanisme des transactions, des notaires, des billettes, des livres de commerce, des coutumes et privilèges de l'Albigeois ; de la corruption morale du XVIe siècle, d'Olivier Maillard et des libres prêcheurs, de l'usure, de la punition des usuriers dans les *Mystères*, des causes de l'immoralité des commerçants (milieu social, manque d'instruction presque général, multiplicité des opérations), de la comptabilité de Masenx ; du *banquier* à cette époque (banque de l'argent et banque des céréales, agiotage sur les grains, équivalence du blé et de l'argent, opérations sur les denrées de tout genre) ; de l'*agriculteur*, des conditions de la propriété au XVIe siècle, de Masenx considéré comme fermier (fermages de Saint-Jérôme et Vers), considéré comme propriétaire (formation de son domaine, mode d'acquisition de ses terres, son exploitation agricole, colonage partiaire ou métayage, les bordiers de Masenx ; ses ouvriers à gages (valet et *sirventa*) — et, à ce propos, des gouvernantes des ecclésiastiques, — des ouvriers à la journée, gazailles [2] et leurs conditions en général, gazailles de Masenx en particulier ; du *marchand*, de la boutique de Masenx, des étoffes et draps en usage, de la fabrication des draps

[1] Les Masenx étaient divisés en deux branches (les Masenx d'Albi et ceux de Castelnau de Montmiral), comme les Fabre en deux branches aussi (les Fabre de Senouillac et ceux de Candastre).

[2] Le mot *Gazaille*, *Gasailla*, signifiait cheptel. Le *Gazailler* était le bordier de *borde*, métairie), associé au propriétaire pour l'exploitation du bétail.

en Languedoc, du prix de vente, des tissus et vêtements confectionnés, des marchandises diverses (bâts, barres de fer, etc.); de l'*industriel* (planches et madriers, merrain, cercles de barriques, futailles, briques et tuiles); de l'*homme d'affaires* (consultations légales, procès et procédures); du *régisseur* (fermage des Pitanciers de la Commanderie de Saint-André, relations des Pitanciers avec le fermier, opérations d'ensemble de Masenx, ses relations avec Ramon et Bernard Fabre de Candastre, charges de l'agriculture au XVIe siècle, tailles et droits féodaux, censives); des poids et mesures (mesures de longueur, de capacité pour les liquides, pour les céréales, étude des mesures agraires de l'Albigeois, soit officielles, soit usuelles, monnaies); de la culture en Gaillacois (les céréales, jachères et assolement, rendement de la culture en blé, oscillations de la mercuriale du blé, prix de vente des céréales, fourrages, récoltes diverses, telles que pastel, lin, chanvre, miel, oignons, élévation progressive du prix des denrées); vin (ancienneté et importance du vignoble de Gaillac, transport des vins, interdiction des vins étrangers, protection de la vigne, marque et prix de vente des vins, qualités et cépages), etc. Le dernier chapitre (*conclusion*), sur lequel doit être spécialement appelée l'attention de tous les amis des études d'économie agricole et sociale, est ainsi résumé par les judicieux et savants auteurs : « Recherche d'un élément de comparaison. Détermination de la dépréciation de l'argent depuis le XVIe siècle. La valeur marchande des choses s'est accrue dix fois seulement en général, mais vingt fois pour la propriété et deux fois seulement pour le blé. Conséquence de ce fait : situation privilégiée de l'agriculture au XVIe siècle. Salaires; situation privilégiée de l'ouvrier. »

Au milieu de tant d'instructives pages, il y aurait une infinité de curieuses citations à recueillir. Je voudrais — mais la place me manque — reproduire notamment la description des manuscrits : l'un, celui de Fabre, en bon état de conservation; l'autre, « d'apparence très pitoyable, vrai grimoire cabalistique, assemblage d'hiéroglyphes en révolte dans toutes ses lignes, dans tous ses mots, dans toutes ses lettres, contre les règles calligraphiques » (p. 7); l'énumération des exergues religieux qui figurent dans divers livres de raison (p. 8-9); l'énumération (avec minutieux détails géographiques) des paroisses mentionnées par nos auteurs (p. 16-18) l'analyse si précise, si vivante des opérations de Masenx, homme d'une prodigieuse habileté (p. 21 et suiv.); le pittoresque exposé des moyens employés pour revivifier l'écriture si altérée de Masenx, avec éloge de cette *fée moderne* que l'on appelle la chimie (p. 25-27)[1]; une ample note, agré-

[1] Voici les dernières lignes du chapitre I (p. 27) : « Malgré toutes les diffi-

mentée de citations poétiques, sur la popularité du roi François Ier en Languedoc (p. 31) ; les notions biographiques (avec généalogie) sur Eutrope Fabre (p. 43-47); la piquante mention des doubles, triples et mêmes quadruples noces alors florissantes (p. 48) ; la notice sur les *Tables du purgatoire* représentées aujourd'hui, mais bien dégénérées, par le *Tronc des âmes du purgatoire* (p. 50-51) ; la thèse ingénieuse, sinon convaincante, selon laquelle l'homme d'église Eutrope Fabre serait le transcripteur, ou mieux l'*adaptateur* des *Mystères*, en langue romane, récemment publiés par MM. Jeanroy et Teulié (p. 52-56) [1] ; la monographie de Guilhem Masenx, où le côté anecdotique est fort attrayant (p. 67 et suiv.) ; de saisissants aperçus sur les troubles religieux du XVIe siècle, et sur les relations qu'eut la Réforme avec l'hérésie albigeoise (p. 94-93) [2] ; des considérations excellentes sur le rôle bienfaisant joué par l'Église dans la culture de la terre (p. 101-102) [3] ; des renseignements nouveaux (en grande partie) sur les notaires, les foires, les saisies (p. 105-119) ; sur les noyers (p. 177 et aussi p. 194) ; sur les travaux d'irrigation, déjà très développés au XVIe siècle (p. 188);

cultés qu'offrait la lecture de Masenx, avons-nous besoin de dire qu'elle n'a pas été sans charme pour nous? Quelque modeste qu'elle soit, une victoire est toujours agréable.... Or, nous pouvons dire que chaque page de Masenx a été un champ de bataille où nous avions à conquérir la saine leçon du texte. De la lutte nous espérons être sortis, sinon toujours victorieux, du moins avec quelque butin ; et si nous avons dû parfois laisser en blanc le mot qui se refusait à nous livrer la clef de l'énigme, on remarquera que le bilan de nos défaites est peu considérable. »

[1] *Mystères provençaux du XVe siècle* (Toulouse, in-8, 1893).

[2] Voir le *Mémoire sur le sac de Béziers dans la guerre des Albigeois* (1862, p. 7-8) où, à propos des villes de Gontaud, de Tonneins, etc., tour à tour ravagées au XIIIe siècle et au XVIe, j'avais rappelé que l'hérésie albigeoise, là comme partout où elle s'était implantée, avait laissé une semence qui, pour devenir féconde, n'attendait qu'une occasion favorable, ajoutant que la Réforme fut cette occasion et que c'est ainsi que, par-dessus trois siècles, les protestants donnent la main aux albigeois. Basnage est un des premiers qui aient signalé la mystérieuse, mais étroite parenté des deux hérésies (*Histoire de l'Église*, 1699).

[3] « Ce furent en effet les ordres monastiques qui, dans la barbarie féodale, entreprirent comme moyen de salut le défrichement de ce sol, alors couvert d'immenses forêts. Leur œuvre malheureusement s'arrête au XIe siècle; elle fut telle qu'au XIIIe siècle déjà la France jouissait d'une véritable prospérité, et qu'à l'avènement des Valois, — à l'époque même que nous dépeignent Fabre et Masenx, — cette prospérité était à son maximum. La France comptait alors 25 à 26 millions d'habitants, chiffre qu'elle n'avait pas encore dépassé en 1789. » Suit (même page 102) un beau morceau sur la terre, objet, à cette époque, de toutes les convoitises, mère d'autant plus généreuse qu'on la déchire davantage, etc. On regrette de trouver (à la page suivante) un éloge *sans réserve* de la *Terre* du « grand romancier E. Zola. » On aime mieux voir les deux éditeurs citer, en les discutant parfois, les substantiels travaux de M. Elie Rossignol, de M. E. Forestié (*Livres de comptes des frères Boysset, Livres de comptes des frères Bonis*), etc.

sur l'outillage d'une ferme (p. 198) ; sur le paiement des domestiques féminins (p. 206)[1]; sur les travaux des champs (p. 208) ; sur la description (intérieur et extérieur) d'une boutique de marchand, à Gaillac (p. 220-221); sur les draps et étoffes (p. 224-226)[2]; sur les chaussures (p. 231); sur les teintures (p. 235); sur les charrettes (p. 238) ; sur la tonnellerie (p. 245-246); sur les briques de tout temps fabriquées dans l'Albigeois, ce qui a pu « illusionner les archéologues locaux, » au sujet de l'abondance des ruines dites romaines (p. 252); sur le problème de la date de l'introduction du maïs en France, lequel n'est entré dans la grande culture qu'au commencement du XVIe siècle (p. 315)[3]; sur le pastel, ou *guesde* (appelé *wada*, ou *waïda*, dans les *Capitulaires* de Charlemagne), dont les pains, appelés *coques*, ont fait donner au Lauraguais le nom de *pays de Cocagne*[4], etc.

Revenons sur nos pas pour présenter une observation à MM. de Santi et Vidal, touchant ce qu'ils disent (p. 121 et suiv.) de la corruption particulière du XVIe siècle. N'exagèrent-ils pas les torts de ce siècle? L'affreux tableau qu'ils en retracent n'est-il pas trop poussé au noir? Je ne prétends pas soutenir que les véhémentes accusations qu'ils empruntent aux sermons d'Olivier Maillard, de Michel Menot, etc., soient toutes injustifiables; mais ces prédicateurs, en flétrissant le mal, n'ont pas nié le bien. Ils ont insisté en un langage animé des flammes de l'indignation sur de honteux désordres; ils n'ont pas, pour cela, méconnu les vertus qui embellissaient de nombreux foyers, de

[1] Conférez diverses indications sur le même sujet fournies (en ce qui regarde le XVIIe siècle) par le *Livre de raison de Bertrand Noguères* publié (en extraits) à la suite de *Deux livres de raison de l'Agenais* (1893).

[2] Voir en cette dernière page une plaisante note rectificative, la note 3, où, à propos des draps de Felletin, connus d'abord à Paris sous le nom de *draps d'Ussel* (Corrèze) et qui devinrent plus tard *draps d'Usseau*, *Dusseau* et enfin *du Sceau*, sont relevées les erreurs commises par Ménage, Furetière, Édouard Fournier, Littré, et où sont cités Mathurin Régnier, Brossette, M. A. Franklin (*Les Magasins de nouveautés*). On s'étonne qu'au sujet de toutes ces questions de draps et vêtements, les diligents éditeurs ne citent jamais le livre classique de Jules Quicherat : *Histoire du costume en France* (Paris, Hachette, 2e éd., 1877).

[3] Les auteurs citent (p. 216), sur l'usage du maïs dans l'Armagnac à la fin du XVIe siècle, un fragment du singulier bouquin du docteur Joseph du Chesne, sieur de la Violette : *Le Pourtraict de la santé* (Paris, Cl. Morel, 1606, in-12, p. 205).

[4] A l'occasion de cette étymologie tant recherchée et qui est incontestable, les éditeurs disent que la culture du pastel avait tellement enrichi ce pays que Jodocus Sincerus, un voyageur allemand qui le traversa en 1616, raconte que le gain annuel y est de cent mille couronnes. Notons que ce voyageur, dont le véritable nom est Zinzerling (Just), ne traversa pas le Languedoc en 1616, car la première édition de son *Itinerarium Galliae* est de 1612 (Lyon, in-12). Une seconde édition, de 1616, aura causé la méprise.

nombreuses maisons curiales, de nombreux monastères et que l'on peut comparer à de nobles fleurs qui s'épanouissaient autour d'un fumier. Une satire oratoire, même une sainte satire, ne saurait passer pour un document probant, pour une incontestable page d'histoire. En examinant impartialement les annales universelles, on constate que toutes les époques ont eu leurs mauvais côtés. Et, pour ne parler que des deux siècles que nous connaissons le mieux, le XVIIIe siècle n'a-t-il pas eu ses turpitudes et ses scélératesses? Notre siècle n'a-t-il pas eu ses gigantesques escroqueries, ses infâmes incendies et assassinats, ses fleuves de boue, ses fleuves de pétrole, ses fleuves de sang [1]?

Laissons là cette discussion — d'autant que j'aime mieux approuver que contredire, surtout quand il s'agit de travailleurs aussi estimables que MM. de Santi et Vidal, — et signalons quelques-unes des notes — ici nous serons entièrement d'accord avec eux — dont ils ont orné presque toutes les pages du texte des deux *livres* de raison, notes aussi variées que bien faites, les unes généalogiques (sur les familles de *Paulhe*, p. 4, de *Paulin*, p. 6, *Mandinelli*, p. 36, de *Bonfontan*, p. 102, d'*Hébrail*, p. 152, etc.); les autres historico-géographiques (sur *Senouillac*, p. 6, *Mauriac* et *Les Albaris*, p. 7, la *commanderie de Saint-André*, p. 9, *lo cami de Peiro*, ancienne voie romaine, p. 9, *Canals*, p. 12 (lieu dit qui ne figure pas au *Dictionnaire de Tranier*), le *chemin Toulza* (voie romaine de Toulouse à Rodez), p 14, *Robert del Front*, juge d'Albigeois, p. 16 (oublié dans la liste spéciale donnée par le consciencieux auteur des *Monographies communales*, M. E. Rossignol), *Cahusac-sur-Vère*, p. 17, *La Bastide de Lévis*, p. 22, *Rivière*, ancienne station gallo-romaine, p. 25, *Penne d'Albigeois*, p. 26, le château de *Lom*, p. 34, *Montels*, p. 62, *Castelnau-de-Montmiral*, p. 63, *Saint-Étienne de Brugnac*, p. 98, *Saint-Jérôme du Tescou*, p. 103, *Gaillac* (p. 114 et suiv. et notamment p. 122, où, sous le passage le plus important peut-être du livre de Masenx, qui fournit la date précise, 26 juillet 1537, du premier essai de propagande réformiste tenté en cette ville au XVIe siècle, nous trouvons force détails sur les débuts du protestantisme en Albigeois, *Pierre Pasquet*, qui a laissé une trace dans l'histoire et dont les fils

[1] MM. de Santi et Vidal, dans leur ardent réquisitoire contre le XVIe siècle, l'attaquent encore sur le terrain littéraire (p. 123), et lui reprochent ses *romans licencieux*. Mais que sont ces romans auprès de ceux du XVIIIe siècle et ceux de notre temps? A propos des *Contes de la reine de Navarre*, des récits de Brantôme, de Rabelais, etc., ils écrivent le gros mot *ordures*. Mais ce mot ne s'applique-t-il pas beaucoup plus justement, et, en quelque sorte, *littéralement*, à la *Terre* de l'écrivain naturaliste tout à l'heure citée avec tant d'indulgence?

furent intimement mêlés aux luttes religieuses de 1563 à 1575, p. 200[1]). Bien d'autres notes, d'un genre différent, mériteraient une mention. Sans parler des notes philologiques, trop nombreuses pour être indiquées une à une [2], recommandons comme très curieuse cette note gastronomique (p. 121) : « Ces fromages sont les ancêtres directs du fameux Roquefort, et, jusqu'à la Révolution l'usage s'est conservé d'en faire la rente. On sait que Martial déjà parle avec éloge des fromages de Toulouse. Charlemagne ne les appréciait pas moins et une anecdote du moine de Saint-Gall nous prouve qu'à cette époque déjà on *persillait* le fromage avec la poudre bleue ; » et cette note rectificative (p. 95) — encore une légende révolutionnaire qui s'en va ! — « C'est une erreur généralement accréditée qu'il était interdit aux roturiers d'élever des pigeonniers. La législation admise à ce sujet par le Parlement de Toulouse était que le pigeon *non est animal nocivum*, et qu'il était loisible à tout individu d'élever des pigeonniers (Cf. Laroche-Flavin, *Des droits seigneuriaux et matière féodale*, chap. XXII, art. 1er, édition de 1610, p. 440). C'est ainsi qu'en particulier le commandeur du Burgaud, ayant voulu faire démolir deux pigeonniers appartenant à deux roturiers de la juridiction, ceux-ci en appelèrent au Parlement, qui condamna le commandeur (25 février 1578). »

Comme couronnement d'un article fort incomplet, quoique fort étendu, nous donnerons à MM. de Santi et Vidal ce très grand éloge, que leur ouvrage est digne d'avoir été publié sous les auspices de l'éminent érudit auquel ils l'ont offert en ces termes que tout le monde applaudira : « A M. Léopold Delisle nous dédions ce livre en témoignage de notre respectueuse admiration pour ses travaux d'histoire agricole, et en remerciement de la sympathie et des encouragements qu'il a bien voulu accorder à notre œuvre. »

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

[1] Pierre Pasquet, dit *Lespat* (le *balafré*), à cause d'un grand coup qu'il avait reçu à travers le visage en quelques guerres de Piémont, fut pendu, en 1563, à Gaillac, par ordre du maréchal Damville, exécution qui fut suivie de terribles représailles.

[2] Citons, du moins, la note de la page 105 sur l'expressiun *pel romegos*, c'est-à-dire emmêlé, embroussaillé comme de la ronce (de *romec*, ronce), laquelle expression se rattache à une des plus étranges superstitions rurales du Languedoc, et la note de la page 123 sur l'origine du mot *taille*, impôt, venu de *tailla*, réglette de bois sur laquelle on marquait, à l'aide d'une encoche, les denrées prises ou payées.

VI.

CHARLES-MAURICE DE TALLEYRAND ET LA PRINCIPAUTÉ DE BÉNÉVENT

Ayant eu à ma disposition des papiers qui allaient être livrés au chiffonnier ou à l'épicier, j'eus la curiosité d'y jeter un coup d'œil, et j'ai eu aussi la bonne fortune d'arrêter au passage quelques documents qui ne sont pas sans intérêt pour l'histoire de la fin du dernier siècle et pour le commencement de celui-ci : une liasse de ces papiers de rebut m'a fourni, en particulier, des documents intéressants sur la principauté de Bénévent, depuis le statut du 15 juin 1806 qui en investit Charles-Maurice de Talleyrand, alors ministre des affaires étrangères, jusqu'au 22 mars 1809, jour où le prince de Bénévent adressa à l'Empereur un premier rapport sur l'administration de la principauté. Je crois faire un acte utile à l'histoire et aux lettres en empêchant ces documents de périr complètement, et en donnant aux amis de notre histoire nationale un résumé succinct des renseignements que ces pièces m'ont fournis.

I.

Le prince de Talleyrand fut investi, le 15 juin 1806, de la principauté de Bénévent, qui avait fait jusqu'alors partie des États pontificaux, bien qu'elle fût enclavée dans le royaume de Naples. La situation de cette principauté dans les Deux-Siciles avait donné lieu à de fréquents conflits entre les cours de Naples et de Rome. Le nouvel ordre de choses n'y mit pas un terme, car les autorités de Bénévent eurent souvent des démêlés avec celles de Naples, sous Joseph et sous Murat.

La première chose que fit Talleyrand, en prenant possession de sa principauté, fut de nommer deux administrateurs, dont l'un, résidant à Paris, portait le titre de *secrétaire des commandements pour la principauté de Bénévent.* C'était Jean-Baptiste Gaspard Roux de Rochelle, personnage politique de second ordre[1], mais qui a joué

[1] Né le 26 mars 1768 et mort en 1849, Roux a eu une vie assez mouvementée. Sous-lieutenant au régiment de Champagne en 1784, lieutenant

cependant un certain rôle et exercé une assez grande influence durant la fin du dernier siècle et pendant les trente premières années de celui-ci. En 1806, Roux était, depuis onze ans, attaché au ministère des affaires étrangères, et il venait d'être envoyé en mission à Constantinople, lorsque son chef hiérarchique, le prince de Talleyrand, le choisit pour son secrétaire des commandements.

Le second administrateur résidait à Bénévent et exerçait, en réalité, les fonctions de gouverneur de la principauté. C'était lui qui *proposait* et *exécutait* toutes les mesures; lui qui avait la haute main sur toutes les parties de l'administration, qui imprimait le mouvement à tous les rouages et en surveillait le fonctionnement. Il n'arrêtait pas cependant les mesures, car les ordres lui étaient donnés de Paris, par le prince de Talleyrand ou par le secrétaire des commandements; mais, en fait, c'était lui qui gouvernait Bénévent. Après s'être inspiré des idées et des désirs de ses supérieurs hiérarchiques, il lui appartenait de voir dans quelle mesure les événements et les circonstances de temps, de lieux ou de personnes permettaient de les réaliser pratiquement. A lui, par conséquent, revient, en grande partie, la responsabilité de tout ce qui s'est fait de bien et de mal à Bénévent de 1806

en 1791, démissionnaire en 1792, mis en prison en 1794, avec Rouget de l'Isle, son compatriote et son ami, il fut attaché au ministère des Affaires étrangères en 1796, et il y est resté trente-quatre ans. Talleyrand le distingua et en fit un chef de division. Il fut chargé, en particulier, de tout ce qui concernait la politique du Midi. En 1826, il devint ministre à Hambourg, où il resta trois ans. En 1829, il passa aux États-Unis, et il y était encore lorsque la révolution de 1830 vint le rendre à la vie privée : ce fut une perte réelle pour la diplomatie et pour la France. En 1835, notre ambassadeur à Berlin, M. Bresson, recommandant le fils de M. Roux, écrivait à M. Molé, ministre des Affaires étrangères : « En 1830, pendant que je remplissais en Suisse la « mission dont vous aviez bien voulu me charger, le rappel de son père, qui « était ministre aux États-Unis, vous a été, en quelque sorte, surpris : on le « disait à l'article de la mort, et il se portait fort bien. Or, *M. son père est « un de ces hommes que vous auriez prié, si vous l'aviez connu, de conserver « alors ses fonctions, au lieu de les lui enlever.* Personne mieux que moi n'a « su les sentiments dont vous étiez animé. *M. Roux père est une perte irréparable pour notre carrière. C'est un homme dont la vertu égale le mérite. Il « s'est retiré sans se plaindre, sans accuser personne :* je suis sûr que je vous « procure une satisfaction en vous offrant de le dédommager dans la personne « de son fils. » M. Roux appartenait à cette forte génération qui a fait tant de grandes choses, à la fin du dernier siècle et au commencement de celui-ci. On ne rédigeait pas seulement des dépêches au ministère des Affaires étrangères ou dans les missions diplomatiques, en Italie, en Grèce, à Constantinople, en Espagne, en Prusse; on écrivait aussi beaucoup, en prose et en vers, sur la musique, la peinture, les arts, les sciences et l'histoire, et il n'y a presque pas un des noms marquants de cette époque qui n'ait publié quelque chose. Boisgelin, d'Hauterive, David, Guyétant, Dorion, etc., etc., tous amis de Roux, ont laissé des œuvres littéraires, voire des poèmes épiques : Dorion est l'auteur de *la Bataille de Hastings;* David, de *l'Alexandréide;* et Roux lui-même a publié de nombreux volumes en prose et en vers : *le Poème*

à 1809. Cet administrateur s'appelait Beer[1]; il était originaire de Munich. Il est probable qu'il avait été choisi sur les indications de Roux, avec lequel il était lié; c'était, du reste, nécessaire, car il fallait que les deux administrateurs fussent absolument d'accord et vécussent en bonne intelligence pour que les choses allassent bien. Au fur et à mesure que la principauté s'organisa, l'administration centrale se compléta et se divisa en plusieurs départements, dans lesquels Roux fit entrer plusieurs de ses parents [2].

Arrivé à Bénévent le 10 septembre 1806, Beer prit aussitôt la direction de la principauté, dont M. de Saint-Léon avait été chargé jusqu'à ce moment. Il se mit à l'œuvre sans retard et déploya une activité peu commune. L'ancienne administration fut dissoute graduellement et remplacée par une administration nouvelle, en harmonie avec les besoins du temps et avec les aspirations dont la législation française était le symptôme et la consécration. Tous les services furent réorganisés sur un plan nouveau, mais, en général, d'une manière conforme à ce qui se faisait partout dans le reste de l'Empire. On voulait que tout imitât la France, au moins dans la mesure où les mœurs des populations le permettaient.

Une des premières choses qui appelèrent l'attention de l'administrateur bénéventin furent les affaires ecclésiastiques.

Bénévent était le siège d'un archevêché, dont les suffragants, au nombre de vingt-deux, se trouvaient dans le royaume de Naples. Une

des trois âges, l'épopée de *la Byzanciade*, sans parler d'une dizaine de pièces de théâtre, de nombreuses poésies fugitives, de cinq ou six volumes d'histoire et de nombreux mémoires intercalés dans les annales de la Société de géographie, dont il fut un des fondateurs et un des membres les plus actifs pendant vingt-huit ans. Quelle curieuse et intéressante race d'hommes que celle de la fin du dernier siècle et du commencement de celui-ci, et que de choses attachantes on trouve quelquefois même dans les vieux papiers qui vont au pilon ! Quel malheur de voir tout cela périr sans retour ! Que de noms, de figures et de personnages il y aurait à faire revivre !

[1] Beer avait aussi des goûts littéraires : au milieu de ses dépêches, il est question de vers à l'Empereur. Il s'occupe d'arts et de sciences, de marbres et de fouilles, de Machiavel et d'autres auteurs ; il demande même la *Topii, appendix ad lexica græca*, pour un auteur qui s'occupe des médailles de la Grande-Grèce !

[2] Le chevalier de Perrey, un des parents de Roux, que celui-ci avait introduit auprès de Talleyrand, lui écrivait à Bayonne, sous la date du 23 juillet 1808 : « D'après les ordres de Monseigneur, j'ai l'honneur de vous adresser un « double décret qui vient d'être rendu par M. Beer, ainsi que la copie d'une « partie de la lettre qui y était jointe, portant le numéro 98 (28 juin 1808). Il « paraît que M. Roux, de la rue Notre-Dame-des-Victoires, sera désormais « chargé de la partie financière du duché ; l'autre partie de la lettre, où il « n'était question que des différents cours de l'argent à Rome et à Naples, « lui a été remise à cet effet : *il sera le caissier et vous l'administrateur ; le « pays n'en ira que mieux.* »

partie considérable de la mense épiscopale était également dans le royaume des Deux-Siciles. Cela avait été toujours une source de difficultés sous l'ancien ordre de choses, et les difficultés ne cessèrent point lorsque Bénévent fut érigé en principauté, car il n'y avait pas toujours entente entre les autorités de Naples et celles de Bénévent. D'ailleurs, l'archevêque était un grand personnage, et sa présence gênait singulièrement le gouverneur. Celui-ci, d'accord avec le gouvernement du roi Joseph, profita d'un voyage de l'archevêque à Rome pour l'obliger à y rester, en lui refusant les passeports nécessaires pour revenir. Ensuite, il projeta de supprimer le titre, et de se contenter d'un évêque ou d'un abbé; mais ce projet n'aboutit point, car, à l'avènement du roi Murat, l'archevêque, après avoir prêté serment, obtint de rentrer dans son archidiocèse.

On procéda à Bénévent comme on l'avait fait en France et dans les pays soumis à l'Empire : les biens ecclésiastiques furent séquestrés en grande partie, vendus lorsque cela fut possible ou lorsqu'il se présenta des acquéreurs, et le produit en fut affecté à des pensions ou à des travaux publics. On agit cependant avec une grande modération et avec une remarquable équité. Une pension fut servie aux religieux et aux religieuses sécularisés; on alloua des secours plus considérables aux malades et aux infirmes ; on augmenta même les pensions, au fur et à mesure que les décès firent disparaître quelques-uns des titulaires. Les fondations de messe furent conservées et soldées par le prince de Talleyrand, sur ses revenus. En les répartissant, on améliora le sort des prêtres de paroisse ou des religieux. Les divers chapitres et chapellenies, la division en paroisses, furent laissés intacts. On attendit, pour y introduire quelques changements, que les titulaires eussent disparu.

L'aliénation des biens ecclésiastiques ne se fit pas aisément, car, dès le principe, personne ne voulait les acquérir; à la longue, cependant, il se présenta des acheteurs; on les prit à cens, avec faculté de les racheter par annuités, et il se trouva même des ecclésiastiques qui se portèrent acquéreurs. Pour diminuer les froissements et les sources de difficultés, l'administration tâcha d'aliéner les biens qui étaient dans le royaume de Naples; mais la vente se fit lentement, d'autant plus que l'administration napolitaine se refusait quelquefois à reconnaître les droits de la Principauté. Les biens considérables que l'abbaye de Sainte-Sophie possédait dans les Deux-Siciles furent surtout la cause de nombreux embarras, et donnèrent lieu à de longues négociations qui n'aboutirent pas au résultat désiré. Le célèbre cardinal Ruffo avait été investi de l'abbaye de Sainte-Sophie en 1794, mais il était en disgrâce en 1806, et ses biens étaient placés sous le séquestre; Naples et Bénévent se disputaient ces dépouilles *opimes :* ce fut là, pour l'ad-

ministrateur et pour Talleyrand lui-même, la source de quelques déboires. Ce n'était pas cependant la seule cause qui fomentât la mésintelligence, car, outre l'abbaye de Sainte-Sophie, la mense archiépiscopale, le chapitre, le séminaire et d'autres maisons ecclésiastiques tiraient un revenu considérable de la Calabre ou de la Pouille.

Bénévent n'était pas, d'ailleurs, isolé et indépendant; enclavé dans un autre État, il en dépendait presque en tout et pour tout; et, quoique cet État dépendît, comme la principauté, de l'Empire français, il n'y avait pas toujours entente entre les administrations voisines. Les troupes de Joseph passaient et repassaient à Bénévent: les officiers se conduisaient dans la principauté comme ils auraient à peine osé le faire à Naples; ils pressuraient la population, prélevaient des vivres, qu'ils payaient en bons du trésor, mais ces bons n'étaient pas remboursés régulièrement. L'administrateur se plaint souvent de l'arrogance de certains officiers; il y en a cependant un dont il se loue beaucoup et dont le nom est devenu très célèbre.... « Le général Digourt, dit M. Beer « dans sa dépêche 88 (11 avril 1808), a été remplacé comme comman- « dant de la province voisine par M. Hugo, colonel du régiment royal « corse. *Il* (M. Hugo) *a pour Bénévent les procédés les plus obli- « geants.* » Quelques lignes plus haut, la même dépêche porte cette observation: « Les passages de troupes sont peu nombreux; *mais les « bons ne se paient pas à Naples.* Aucun Bénéventin ne veut entrer « en relations avec l'administration *napolitaine.* » Le roi Joseph faisait cadastrer ses États, mais ceux qui exécutaient l'opération ne se contentaient pas d'opérer sur le royaume; ils empiétaient sur la principauté. Les rentes, les douanes, les postes, les questions d'argent, la police et la sûreté publique, etc., fournissaient matière à de perpétuels conflits.

Les dépêches de l'administrateur de Bénévent donnent une très curieuse idée de l'état du pays. On y voit que la population supportait impatiemment la domination étrangère, et qu'elle était toujours prête à se soulever. On répandait de fausses nouvelles, et les moindres faux bruits suffisaient pour mettre les têtes en ébullition, quelquefois même pour faire prendre les armes. Des bandes de brigands infestaient la contrée; quelques-unes se composaient de six cents hommes. Poursuivies sur le territoire de Naples, elles se réfugiaient dans la principauté; attaquées dans la principauté, elles passaient dans les États du roi. Il fallait leur livrer de véritables batailles. Un jour c'étaient deux gendarmes qui étaient tués; une autre fois (2 septembre 1807), douze qui demeuraient sur le terrain [1]. A la longue cepen-

[1] On trouve dans les dépêches de Beer de curieux détails sur le brigandage, durant les deux ans et demi dont nous parlons. — 60 brigands arrêtés et con-

dant, et grâce à beaucoup de vigilance et d'énergie, l'administrateur parvint à rendre la sécurité à un pays où il se commettait, avant son arrivée, plus de cinquante assassinats par an, bien que sa population atteignît à peine le chiffre de quarante mille âmes.

Beer paraît avoir été un administrateur très capable, doué d'une activité prodigieuse, d'un sens droit, d'une grande fermeté unie à beaucoup de modération; il renouvela la face de la principauté en moins de deux ans et demi. Presque tous les codes français furent introduits, refondus et remaniés; tous les services furent reconstitués ou créés : notaires, juges, avocats, avoués, maîtres d'école, gendarmes, force publique, tribunaux, prisons, hôpitaux, routes, canaux, poids et mesures, impôts, commerce, industrie, etc., etc., tout fut modifié, changé, amélioré, généralement sans charges nouvelles, ou du moins sans charges notables. Les revenus furent mieux assis, mieux perçus, mieux employés. L'esprit de routine fit place à un esprit de réformes progressives; et, dans cette œuvre, le gouverneur fut bien secondé par ses supérieurs hiérarchiques, par le prince de Talleyrand et par son secrétaire des commandements.

Du 17 septembre 1806 au 1er février 1809, le gouverneur-administrateur de Bénévent adressa à Paris cent treize dépêches, avec les pièces annexes: statistiques, comptes rendus, états de services, rapports et comptabilité. Avec l'analyse de tous ces documents, on suit le travail de réorganisation de la principauté, mois par mois et, pour ainsi dire, jour par jour. On peut bien ne pas tout approuver; il y a quelques mesures qu'on voudrait voir omises ou prises autrement, mais, dans l'ensemble, on ne peut pas s'empêcher de reconnaître que cette œuvre de réforme administrative n'ait été conduite avec beaucoup d'activité, de modération, de sagesse et de fermeté. Nous serions très heureux, à l'heure où nous sommes, si nous voyions les services publics confiés à des hommes aussi probes, aussi intelligents et aussi honnêtes.

II.

Lorsque l'œuvre de réorganisation eut été ainsi avancée, sinon tout à fait accomplie, le prince de Talleyrand adressa à l'Empereur le rapport suivant, que nous reproduisons en entier.

duits à Montefeltro (23 septembre 1806). — 5 débarquements d'insurgés sur les côtes de Naples (13 octobre 1806). — Bande de 19 hommes (13 mars 1807). — 12 bandes de brigands entre Bénévent et l'Ofanto (25 mai 1807). — 100 brigands dans les environs et 12 gendarmes tués (12 septembre et 24 octobre 1807). — Encore des brigands (24 novembre 1807). — 1 brigand et 2 gendarmes tués (6 février 1808).

Rapport sur l'administration de Bénévent [1]

« 22 mars 1809. — Bénévent, que Sa Majesté a daigné m'accorder par « un statut du 15 juin 1806, renferme une population de 18,000 habi- « tants [2]. Cette principauté avait toujours appartenu au Saint-Siège, de- « puis qu'elle avait cessé d'avoir ses ducs particuliers ; mais sa si- « tuation dans le royaume de Naples l'avait souvent exposée aux inva- « sions de ses voisins. Les différends du royaume avec le Saint-Siège « commençaient par l'occupation de Bénévent : on le rendait quand les « discussions des deux cours étaient terminées.

« Cependant, dans les moments de trêve, le même esprit de mésin- « telligence régnait encore entre Rome et Naples, et l'on prenait peu « de soins d'assoupir les querelles des limites de juridiction, de ja- « lousie entre les habitants de Bénévent et ceux des provinces envi- « ronnantes.

« Sa Majesté l'Empereur et Roi pensa que les disputes de Naples « avec Rome s'étant accrues et que la tranquillité du royaume étant « menacée, il ne fallait pas y laisser, au centre, un foyer de guerre ci- « vile. Bénévent, en cessant d'appartenir au Saint-Siège, n'offrait plus « les mêmes dangers. Sa législation, son système d'administration « allaient devenir français : ses liens avec l'Empire, dont il est grand « fief, devaient même assurer sa bonne intelligence avec Naples, qui, « depuis l'avènement de Sa Majesté le roi Joseph, relevait également « de l'Empire.

« Je crus voir, dans cette situation, le but auquel je devais cons- « tamment m'attacher : faire aimer l'Empereur à Bénévent par une « bonne administration, témoigner une déférence habituelle au roi et « conserver un parfait accord avec les autorités du royaume pour « toutes les mesures qui pourraient en intéresser la tranquillité.

« Les principes d'administration m'étaient à peu près indiqués par « ceux qu'on suit en France [3], dans tous les points où ils pouvaient « se concilier avec les différences de mœurs et de situation et avec « l'exiguïté du territoire.

« Je remplaçai pièce à pièce, et sans innovation brusque, les ancien- « nes administrations. Bénévent n'avait pas de tribunaux, et l'on évo- « quait les causes à Rome. Je créai des juges de paix ; deux tribunaux,

[1] Ce rapport est écrit tout entier de la main de M. Roux, *secrétaire des commandements* de M. de Talleyrand. Nous l'annoterons en nous aidant de l'analyse des cent treize dépêches de Beer, faite également par Roux. Chaque dépêche porte la date et un numéro d'ordre ; nous donnerons seulement la date.

[2] 41,600 habitants dans la principauté (19 juillet 1807). — Ville, 18,555 habitants au 1er mars 1807 (1er mars 1808).

[3] Introduction de la législation française au 1er mai 1807 (24 mars 1807).

« l'un de première instance, l'autre d'appel, et des juges pris dans « l'un et l'autre deviennent un tribunal de revision. Les professions « d'avocat, de notaire, d'avoué s'exerçaient sans ordre et sans ga- « ranties : j'en réduisis le nombre par degrés [1] ; j'assurai l'inviolabi- « lité des actes [2] en créant un dépôt public; j'abrégeai les formes de « procédure, qui les avaient rendues interminables. Un commissaire « fut placé près des tribunaux.

« Bénévent n'avait aucune police [3] ; il s'y commettait, chaque année, « cinquante assassinats : vingt lieux d'asile assuraient l'impunité « des malfaiteurs, et les sbires mal choisis ajoutaient encore au désor- « dre. Les droits d'asile furent supprimés ; un juge de police fut éta- « bli ; on organisa, pour maintenir l'ordre public, des gardes d'hon- « neur, de police et, dans les campagnes, des gardes champêtres ; « pour tout le pays, une compagnie de gendarmerie.

« L'administration municipale de la commune, qui avait été sou- « vent un objet de conflit entre elle et le gouverneur pontifical, fut « déterminée, et ses revenus et ses dépenses devinrent distincts de « ceux du gouvernement [4].

« Les prisons étaient encombrées ; les prévenus qui attendaient « leurs sentences furent jugés : il y eut quelques grâces ; ceux qui « pouvaient être employés aux travaux publics le furent.

« Des administrateurs furent chargés de la direction des hôpi- « taux [5].

« Il n'y avait pas d'instruction publique [6] : on organisa sur-le-champ « des écoles primaires, et l'on donna des facilités et des secours pour « continuer les études à Naples, jusqu'à ce que les autres parties de « l'instruction pussent être organisées [7] ; une bibliothèque fut ou- « verte à Bénévent, où l'on n'en avait pas ; il fut ouvert, pour les jeu- « nes personnes, une école et une maison d'éducation.

[1] 39 notaires à Bénévent (17 octobre 1806) réduits à 8 ou 10. — Règlement sur le notariat (15 avril 1807).

[2] Projet d'archives (26 octobre 1806). — Italien prescrit dans les actes publics (26 octobre 1806). — Archives placées à Saint-Philippe (26 janvier 1807).

[3] Gardes réduits de 26 à 16. — Garde à cheval, 50 hommes (24 janvier 1807). — On reporta plus tard les gardes de 16 à 25. — Il y avait aussi à Bénévent des gendarmes du royaume. Le roi de Naples eut même la pensée de faire de la principauté le quartier général d'un corps d'armée.

[4] Revenus de la ville, 11,147 ducats ; dépenses, 10,434 ducats (12 septembre 1807).

[5] Hôpital Saint-Jean de Dieu, avec 620 ducats de rente, somme jugée suffisante (23 octobre 1806).

[6] Trois écoles primaires ouvertes le 10 novembre 1806 : deux pour les garçons, une pour les filles (1er novembre 1806).

[7] Il est souvent question de la fondation d'un *lycée* dans les dépêches de Beer.

« Les routes entre Bénévent et le royaume étaient impraticables, « et l'on ne pouvait avoir aucun commerce. Bénévent prit l'engage- « ment de contribuer à la confection et à la réparation des routes, « pour une somme de cinquante mille francs à employer dans le « royaume ou sur son propre territoire, et les travaux, qui étaient à « sa charge, furent incessamment commencés [1].

« Pour établir plus de bonne foi dans les relations de commerce, le « système des poids et mesures, établi en France, fut introduit à « Bénévent; une police plus sévère régla l'ordre des marchés et le « mesurage des grains, qui sont, dans le pays, l'objet du commerce « le plus important [2].

« Je tentai d'introduire à Bénévent quelques branches d'industrie « pour occuper la classe trop nombreuse des non-propriétaires [3], à « qui l'état de religieux ou les aumônes des couvents allaient man- « quer. Dans ce but, plusieurs maisons, devenues nationales, furent « réservées pour maisons de travail ou pour manufactures.

« Les eaux du Salbatto, qui coule près de la ville, furent contenues « dans leur lit, et quelques terres voisines rendues à la culture. Il « s'ouvrit des routes vicinales dans les différentes parties de la prin- « cipauté : un mont-de-piété fut établi pour avancer des grains de « semence aux cultivateurs pauvres. Les prêts usuraires entre particu- « liers furent abolis; ils étaient arrivés à un excès scandaleux [4], mais « on put emprunter du mont-de-piété à un léger intérêt. Ce qui était « droit féodal fut supprimé; les cens devinrent rachetables; les droits « perçus sur chaque mutation de propriété ou d'acensement furent « réduits du quart au vingtième.

« Toutes les parties du code Napoléon furent successivement appli- « quées au pays, la plupart sans restriction, quelques-unes avec les « modifications provisoires que les usages et les lois du royaume « faisaient encore paraître nécessaires [5]. Le temps rendra uniforme

[1] En 1797, Bénévent, occupé par les Napolitains, fut taxé à 10,000 ducats pour la construction de la route Eguazzia (1er novembre 1806). — En 1798, on porta la somme à 14,000 ducats. 2,000 ducats avaient été consentis pour une autre route. Sur ce total, 3,333 ducats avaient été payés en 1806; il en était dû, par conséquent, 12,167 (19 novembre 1806). — Canal de *Salbatto* achevé; chemins vicinaux en réparation (3 janvier 1807). — Route de l'*Epitaphio*, sera terminée en mai (13 mars 1807). — Mine de charbon découverte (*ibid.*).

[2] Nombreux détails là-dessus dans les dépêches de Beer.

[3] Les 49/50 des terres appartiennent au prince, à l'archevêque, aux paroisses et chapitres (5 décembre 1806). — C'eût été réduire la population à la misère, si on avait modifié brusquement le système de la propriété. — Beer favorisa la création de la petite propriété. — Les juges et la noblesse demandaient un droit de *préférence* dans les ventes aux enchères; on le leur refusa.

[4] A 120 pour 100.

[5] Le divorce, par exemple, ne fut pas introduit à Bénévent.

« l'application de ce code, monument si glorieux du règne de Sa Ma-
« jesté. Si le bienfait de ses lois doit s'étendre hors de la France, c'est
« avant tout dans les pays annexés de son Empire [1].

« La réforme des couvents terminée en France, commencée dans
« d'autres États, surtout dans ceux qui relèvent de la couronne de
« Sa Majesté, entrait dans le même système de législation : ils devaient
« être supprimés à Naples : le royaume était troublé; on craignait
« que Bénévent, s'il conservait des monastères, ne devînt un lieu
« d'asile et de ralliement pour les agitateurs [2]. La suppression des
« couvents, concertée avec le gouvernement de Naples, fut donc mise
« à exécution; mais des pensions furent accordées à tous les religieux
« de la principauté [3]. Les maisons attachées à l'éducation ou aux
« hospices furent conservées avec une autre administration. Aucun
« bénéfice séculier, tel que chapellenie, cure, canonicat, ne fut sup-
« primé [4]. Ces ressources restèrent à ceux qui se destinaient à l'état
« ecclésiastique ; on maintint toutes les fondations pieuses, en
« messes, en secours aux hôpitaux : elles furent acquittées par le tré-
« sor public : les messes seules étaient au nombre de neuf mille huit
« cents, les honoraires qui y étaient attachés devinrent un supplé-
« ment de secours pour le clergé séculier, dont les biens étaient,
« d'ailleurs, conservés en entier, et pour les pensionnaires religieux [5].

[1] Lois sur les *notaires*, les *avocats* et les *pharmaciens* demandées par Beer (18 octobre 1806). — Demande du code rural et du code de commerce (20 août 1807). — Code criminel (16 décembre 1807).

[2] 114 religieuses (17 septembre 1806). — 28 religieux appartenant à la principauté (24 octobre 1807).

[3] La pension des religieux, fixée par M. de Saint-Léon à 2 piastres par mois, et celle des religieuses à 2 ducats (17 septembre 1806), entraînaient une dépense de 360 ducats par mois. — Pensions ecclésiastiques, 3,531 ducats (8 janvier 1807). — Chaque religieux avait 120 francs et 300 messes, ou en tout 250 francs (28 janvier 1807). — Proposé d'élever la pension de chaque religieux à 200 francs (18 juin 1807). — Pensions ecclésiastiques vont à 3,860 ducats (4 juillet 1807). — 4 ducats aux Ursulines au lieu de 2 par mois (12 septembre 1807). — 50 ducats donnés pour une maladie de Mme de Sanctis, fondatrice des Ursulines (1er octobre 1808).

[4] Chapitre cathédral, 27 chanoines, 16 mansionnaires. — Saint-Esprit, 12 chanoines. — Saint-Barthélemy, 12 chanoines. — Annonciation et Jésus, 12 chapellenies chaque. — Pas de réduction (24 mars 1807). — L'archevêque a 6,000 ducats dans la principauté, 8,000 dans le royaume. — 4,970 et 5,712 ducats (7 octobre 1807). — Le séminaire a 1,897 ducats dans la principauté 1,086 dans le royaume. — Revenus du chapitre, 6,839 ducats (24 novembre 1807). — Revenus du chapitre, 1,550 *tomoli* et 4,516 ducats. — Mansionnaires, 120 *tom.*, 1099 ducats. — Saint-Barthélemy, 456 *tom.*, 766 ducats. — Saint-Esprit, 324 *tom.*, 960 ducats. — Chapellenies Jésus, 238 ducats. — Chapellenies Annonciation, 336 ducats. — Les six paroisses, 1,560 ducats. — Rien de supprimé (16 décembre 1807). — Ce sont là des chiffres sur le papier, car, en 1808, M. Roux évaluait les recettes *réelles* du clergé de la ville à 6,000 ducats seulement.

[5] Les objets religieux existant dans les couvents supprimés, statues de

« Avant la suppression des couvents, les revenus publics n'étaient « pas de cinquante mille francs, en y comprenant les domaines, les « droits de douanes, la loterie : après la suppression et en prenant « pour base les recettes de 1807, qui comprennent aussi le produit du « timbre, les revenus furent portés, en totalité, à cent soixante-quinze « mille francs [1]; mais, dans la même année, la dépense publique « s'élevait à cent dix-huit mille francs, et l'excédent des revenus « n'était que de cinquante-sept mille francs.

« La perception de la fin de 1806 avait été de vingt mille francs, et « le budget de 1808, qui comprend aussi le produit d'un droit d'enre- « gistrement, a porté à soixante-huit mille francs les revenus de la « principauté.

« Ainsi, depuis le mois de juin 1806 jusqu'au moment actuel, la « totalité des perceptions a été de cent quarante-cinq mille francs, « sur lesquels il m'a été fait deux envois, l'un de soixante-dix-sept « mille francs au commencement de 1808 [2], l'autre de vingt-cinq mille « francs depuis quelques mois; on m'annonce qu'une autre somme « de vingt-cinq mille francs est à ma disposition; je ne l'ai pas encore : « le surplus doit rester à Bénévent, pour pourvoir aux dépenses des « premiers mois de 1809, parce qu'il se fait peu de recouvrements au « commencement de chaque année. Je n'ai donc reçu que cent deux « mille francs, et dans cette somme se trouve même comprise celle « de douze mille francs qui proviennent de la vente du couvent de « Sainte-Marie de Faisoli.

« Bénévent n'avait pas de contribution foncière : j'ai évité jusqu'ici « d'y introdutre une innovation que l'opinion publique repoussait; « j'ai mieux aimé, pour le maintien de l'ordre public, faire acquitter « les dépenses par des contributions indirectes, dont la charge est « insensible, et par un prélèvement sur les revenus du domaine. « Cette remarque explique la modicité des revenus que j'ai perçus. « Une administration paternelle m'a paru préférable à une exploita- « tion [3].

« L'aliénation de Sainte-Marie de Faisoli [4] est la seule qui ait été

saints, tableaux, etc.. furent répartis entre les curés (29 octobre 1806). — Couvents supprimés : *Saint-Pierre* (destiné à un orphelinat, 24 janvier 1807), *Sainte-Victorine*, les *Ursulines* (28 janvier 1807).

[1] On a évité, dans ce rapport, les fractions, qui embrouillent les comptes rendus et ajoutent peu à la justesse des calculs. (*Note originale.*)

[2] Le premier envoi de 83,000 francs, mais un remboursement de 6,000 francs, faisant partie d'une somme que j'avais prêtée à M. Rœderer depuis quelques années, était compris dans cet envoi. (*Note originale.*)

[3] Il serait curieux de savoir quel est aujourd'hui l'*impôt* que paie le district de Bénévent, et de faire la comparaison.

[4] Vendue 3,045 ducats (12,687 francs) (15 avril 1807) au fermier.

« faite [1], sous la forme d'une vente, et dont le paiement ait été con-
« sommé.

« Deux autres couvents, celui de Sainte-Thérèse et de Saint-An-
« toine, ont été acensés depuis, l'un en février 1808, pour la rente au
« denier vingt d'un capital de trois mille ducats de Naples [2] rache-
« table en douze ans; l'autre au mois de décembre suivant, pour la
« rente d'un capital de sept mille ducats, rachetable en dix ans [3].
« Quelques autres aliénations sous la même forme ont été propo-
« sées : aucune n'a été consommée, et il ne m'a encore été rien remis
« sur les deux couvents acensés. Si quelques maisons isolées ont été
« vendues, le prix n'a pas même pu s'élever à cinq mille francs. Je
« fais appliquer à l'amortissement de la dette publique une partie du
« produit des ventes. J'ai même consenti à remettre, chaque année, à
« la commune, vingt-six mille francs sur les produits des domaines;
« sur cette somme, quatre mille sont applicables aux travaux publics,
« vingt mille à l'extinction des dettes que la commune avait con-
« tractées depuis 1799, pour les passages de troupes.

« Il résulte de ces rapprochements que, jusqu'ici, les ventes de cou-
« vents m'ont rendu dix-sept mille francs, et que j'en ai remis à la
« commune soixante mille depuis le mois de septembre 1806, époque
« à laquelle seulement a commencé la perception de mes revenus,
« jusqu'au mois de janvier 1809.

« Occupé avant tout des besoins du pays et regardant sa prospérité
« comme mon premier bien, j'avais cependant lieu d'espérer que les
« possessions de l'abbaye de Sainte-Sophie, situées dans le royaume,
« ne seraient pas retenues par le gouvernement napolitain. Le dernier
« titulaire de Sainte-Sophie en avait joui : Rome, lorsque Bénévent
« lui appartenait, avait toujours regardé ces biens comme inséparables
« de la mense abbatiale, et, dans les moments où Naples s'en était
« attribué la possession, Rome avait du moins protesté et s'était
« réservé ses droits. La cour de Naples n'a pas encore jugé conve-
« nable de remettre les biens de Sainte-Sophie à ma disposition [4].

[1] « Personne ne veut acheter de biens ecclésiastiques ni de maisons religieuses; on offre d'en prendre quelques-unes à cens » (29 octobre 1806). — Sainte-Catherine et les Carmes pris à cens par la ville (21 février 1807). — Quatre ermitages supprimés avec le concours de l'archevêque (7 mars 1807). — Maison de campagne des dominicains prise à cens (5 avril 1807).

[2] Le ducat de Naples vaut, terme moyen, 4 francs 6 sous. (*Note originale.*)

[3] Sainte-Thérèse fut achetée, par le curé de Vitalano, 3,000 ducats, payables en dix ans. L'église et la sacristie furent réservées pour la paroisse (10 mars 1808). — Saint-Antoine fut vendu à M. Vartini de Vitalano, 7,000 ducats, payables en dix ans (10 décembre 1808). — Saint-Nicolas fut vendu au colonel Vialante, 5,000 ducats, payables en dix ans (30 mars 1808).

[4] Les propriétés de Sainte-Sophie, dans le royaume, atteignaient le chiffre de 9,000 arpents et rapportaient 12,000 ducats. — En 1785, la cour de Naples

« Je crois devoir rappeler ici brièvement les affaires que j'ai eu à « traiter avec Naples, non pour me plaindre du peu de facilités que « j'ai obtenues, mais pour achever de rendre compte à Sa Majesté de « l'usage que j'ai fait jusqu'ici de ses bienfaits.

« L'archevêché de Bénévent jouit dans le royaume d'une juridic- « tion très étendue : il y compte vingt-deux évêques suffragants. Per- « suadé qu'il serait agréable au Roi que les évêques ne relevassent que « d'une autorité placée dans le royaume, je pensai à demander, lors- « que les rapports avec le Saint-Siège [1] le permettraient, que Bénévent « n'eût qu'un évêque ou qu'un abbé avec la juridiction épiscopale, et « qu'elle se bornât à l'étendue du pays. Ce projet, qui n'a pu encore « s'effectuer, fut du moins communiqué à Naples; il diminuait les « revenus et l'importance du siège de Bénévent, mais je m'occupai « moins de ce sacrifice que du désir de plaire au Roi.

« La présence de l'archevêque à Bénévent portait ombrage à la cour « de Naples, parce qu'on lui imputait de favoriser, par son influence, « les troubles du royaume. Je profitai d'un voyage qu'il fit à Rome « pour l'y retenir, et Naples lui refusa également des passeports pour « revenir dans le royaume; mais cette cour l'a rappelé depuis : elle a « exigé de lui un serment de fidélité, comme s'il était sujet du Roi; « elle l'a renvoyé à Bénévent, et l'a décoré de l'ordre des Deux-Siciles.

« Les mesures de sûreté publique ont toujours été prises de concert « avec les autorités du royaume, et c'est sur leur demande que quel- « ques habitants de la principauté, accusés d'intelligence avec les « révoltés des provinces, ont été arrêtés [2]; mais ensuite la cour de « Naples s'est plainte de la rigueur qu'on mettait à les poursuivre et « des mesures qu'elle-même avait provoquées. Je veux à peine rappe- « ler les actes d'autorité, pour ne rien dire de plus, que M. Clary, « neveu du dernier Roi, vint, à cette occasion, exercer à Bénévent [3]. « Le souvenir des bontés du Roi efface tout, et il est le seul que le « temps n'ait pas affaibli.

avait essayé de distraire ces biens de la mense de l'abbaye ; elle en avait même fait une propriété patrimoniale, qu'elle avait donnée à la famille Ruffo ; mais Rome avait protesté. — Le cardinal Ruffo réunit de nouveau le titre d'abbé et la mense tout entière. En 1809, Murat leva le séquestre et rendit les biens au cardinal, ce qui était opposer une fin de non-recevoir aux réclamations de Talleyrand.

[1] L'abbé Charpentier, chargé à Rome des affaires ecclésiastiques de la principauté de Bénévent (18 octobre 1806).

[2] De Morti, de Simone, Campana, Terragnoli, Orsolupo (12 juin 1807). — L'archiprêtre Terragnoli était, semble-t-il, le plus compromis.

[3] Passage de M. Clary à Bénévent le 26 (août 1807), avec une colonne de 300 hommes. — Il déclare au gouverneur qu'il a le droit d'examiner sa conduite, le force d'ouvrir les prisons, interroge les détenus, se plaint de la sévérité du gouverneur, maltraite le juge de police (29 août 1807). — Une brigade

« J'avais fait, avec les ministres de Naples, un arrangement pour « la construction des routes communes au royaume et à la princi- « pauté : les travaux sont très avancés sur ce petit territoire; mais « Naples a déclaré que les travaux seraient suspendus dans le « royaume jusqu'à ce qu'on eût consenti à supprimer à Bénévent « quelques légers octrois qui avaient été établis dans la seule vue de « pourvoir aux dépenses occasionnées par ces travaux, et qui portent « bien plus sur les habitants de la principauté que sur ceux du « royaume.

« Bénévent ne peut avoir qu'un commerce d'entrepôt; elle en per- « drait les avantages sans la perception de quelques droits sur les « objets dont on y permet le débit ou la consommation. Toutes les « villes du royaume peuvent aussi avoir un octroi, et, dans les rela- « tions qu'elles ont avec Bénévent, la charge est réciproque.

« L'opération du cadastre, qui s'exécute dans le royaume, sert « d'occasion pour empiéter sur le territoire de la principauté; on ne « s'en tient pas à l'état de possession actuelle; on usurpe jusqu'à ce « que des titres de propriété soient produits, comme si c'était plutôt « au dépouillé qu'à l'acquéreur à rendre compte de ses droits. De ces « empiétements résultent des conflits, et la bonne intelligence des « habitants limitrophes peut être troublée.

« Ce qui doit m'être particulièrement sensible, c'est qu'après les « marques de déférence et d'égards données aux autorités du royaume « par l'administration du pays, des plaintes aient été provoquées « contre elle dans les provinces environnantes; que les agents du « gouvernement napolitain l'aient fait représenter comme oppressive « pour la principauté, où cependant le nom de Sa Majesté est toujours « béni; comme tracassière avec ses voisins, quoique s'étant toujours « concertée avec eux; favorable aux agitateurs, malgré son soin « habituel à les comprimer; nuisible aux communications commer- « ciales, tandis qu'elle a cherché à ouvrir des routes en tous sens.

« Mais on ne se borne pas à des plaintes : on a porté quelques habi- « tants de la principauté ultérieure à émettre le vœu que Bénévent « fût réuni au royaume. Ce vœu, rapporté à Naples, d'où étaient « parties ces suggestions, y est représenté comme le vœu public : on « y désirerait que Sa Majesté me retirât un bienfait qui est, à mes « yeux, d'un si haut prix.

« Ces plaintes, ces vœux ne changeront pas le caractère de mon

de gendarmerie vient d'arriver à Bénévent pour y demeurer, *sans même que le gouverneur en ait été prévenu* (31 janvier 1807). — L'officier de gendarmerie qui est à Bénévent, avec une brigade démontée, est grossier et chicaneur (11 février 1807).

« administration : j'aurai la même déférence envers le gouvernement « de Naples, les mêmes soins pour la prospérité du pays; et si la posi- « tion de Bénévent au centre du royaume peut influer sur les pro- « vinces environnantes, Bénévent ne cherchera à se faire remarquer « que par son dévouement envers Sa Majesté. »

III.

Les conflits de juridiction, auxquels il est fait allusion dans la fin de ce rapport, semblent avoir fait désirer plus d'une fois au prince de Talleyrand l'échange de sa principauté contre un autre titre, car le « secrétaire des commandements » lui écrivait de Bayonne, sous la date du 13 juillet 1808 :

« Je joins ici une note sur l'opinion qu'on paraît s'être faite, dans « le ministère de Naples, relativement à la portion des biens de « Sainte-Sophie qui est située dans le royaume. Cette affaire semble « offrir, d'après le concours de plusieurs circonstances, de nouvelles « difficultés et, si on peut le dire, peu d'espérances de succès.

« J'ai cru remarquer, Monseigneur, que vous auriez quelquefois « préféré à une enclave un territoire que sa situation rendît plus « indépendant et moins exposé aux conflits de juridiction; mais j'ai « pensé que si vous aviez, en effet, cette opinion, et si vous aperce- « viez, dans les chances des événements, quelque possibilité de muta- « tion, vous feriez part de vos désirs à Sa Majesté. Je n'insiste pas, et « je ne dois pas, Monseigneur, chercher à pénétrer vos intentions. »

Le prince de Talleyrand aurait probablement changé volontiers sa principauté contre un autre fief plus indépendant, mais il n'aperçut pas sans doute, « dans les chances des événements, des possibilités de mutation, » ou, s'il les aperçut, il ne voulut pas en profiter. D'ailleurs, tombé en disgrâce en 1807, il y demeura pendant les dernières années de l'Empire, et son astre ne remonta sur l'horizon qu'en 1814, avec l'entrée des alliés à Paris. Il demeure donc et il demeurera toujours, pour les lecteurs de l'épopée impériale, le prince de Bénévent. Si son administration fut jusqu'à la fin ce qu'elle avait été dès le principe, Bénévent conservera longtemps un souvenir reconnaissant pour les nombreuses réformes que ce souverain de passage conçut et exécuta.

J. P. P. Martin.

COURRIER ANGLAIS

I. — Histoire d'Angleterre.

Calendars. — L'année 1539 est, comme l'a dit un critique, l'année décisive (« climacteric ») du règne de Henri VIII : par exception, il reste douze mois veuf ; l'œuvre de spoliation des monastères s'achève ; le pouvoir de Cromwell touche à sa fin ; le Parlement (le troisième du règne) consacre l'absolutisme royal. Paul III essaie vainement de réunir Charles Quint et François Ier contre Henri VIII : les intérêts économiques d'Anvers et de Bordeaux sont trop puissants pour permettre une rupture. Ce qui n'empêche pas l'Angleterre de faire de grands préparatifs de défense. Quant à l'histoire intérieure du pays, c'est une série de vols et de meurtres : les abbés de Colchester et de Glastonbury sont assassinés, les antiques maisons d'Ely, Peterborough, Ramsey, Crowland, Thornys et Bury Saint-Edmund, ruinées. L'exécution de ce nouveau volume est irréprochable, comme toujours. J. Gairdner [1] et R. H. Brodie ont droit à tous les éloges.

La collection des catalogues des rôles de la chancellerie vient de s'enrichir de deux volumes [2] : 1334-8; 1377-8. Le second commence une série nouvelle, le règne de Richard II, et contient une foule de détails intimes sur le roi, ses nourrices, son confesseur, son tailleur, ses joyaux, etc. On ne peut donner une idée sommaire de cet assemblage inestimable de documents variés ; il faut y jeter les yeux pour l'apprécier.

Le tome VIII [3] des documents tirés des archives de Venise traite des années 1581-1591, et se compose presque uniquement des extraits de dépêches des ambassadeurs vénitiens à Paris, Madrid et Constantinople, la Seigneurie n'étant pas représentée à Londres à cette époque. La lutte gigantesque de Philippe II et d'Élisabeth remplit cette correspondance, et il est intéressant de voir Mocenigo, l'agent de Paris, prophétiser, en avril 1588, la défaite de l'Armada.

[1] *Letters and papers, foreign and domestic, of the reign of Henry VIII*, t. XIV, part. 1 et 2. London, Eyre and Spottiswoode.
[2] *Calendars of patent rolls.* London, Stationery Office.
[3] *Calendar of State papers and manuscripts relating to english affairs existing in the archives of Venice.* London, Eyre and Spottiswoode.

Les tomes XI et XII des Actes du Conseil privé vont de janvier 1579 à mars 1581. L'éditeur, J.-R. DASENT [1], reconnaît lui-même le désappointement du lecteur qui chercherait dans cette volumineuse publication une source capitale de renseignements. Le lecteur étranger serait particulièrement déçu, car il n'est guère question que d'affaires intérieures, et peu ou point de diplomatie.

Historical manuscripts commission. — En 1887, un important recueil d'actes avait déjà été tiré, par W. HEWLETT, des archives de lord Dartmouth (11th report, appendix, part V), et on ne se doutait guère qu'un supplément pût jamais paraître. Celui-ci a été rédigé avec maîtrise par B.-F. STEVENS [2], aidé de DOUGLAS BRYMNER, pour ce qui a trait au Canada. — Les documents analysés se rapportent surtout aux trois années du passage aux affaires du second lord Dartmouth, comme secrétaire d'État des colonies (1772-1775) : les relations sont déjà très tendues entre les colonies anglaises de l'Amérique du Nord et la métropole. On ne saurait trop louer la conscience de l'éditeur, qui a traité son texte comme une chronique du moyen âge : les variantes sont indiquées avec précision, les noms les plus humbles, identifiés. La plupart de ces documents figurent dans l'inventaire manuscrit que M. Stevens a préparé des papiers relatifs à l'Amérique (1763-1783), conservés dans les archives d'Angleterre, de France, de Hollande et d'Espagne. — La deuxième partie (p. 495-544), bien moins importante, traite plus spécialement des Antilles; la troisième (p. 545-606), du Canada, du Labrador, de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse. M. Brymner est archiviste à Ottawa et connaît admirablement le sujet.

Une seconde série de documents, tirée des mêmes archives que la précédente, et ne se rapportant pas à l'Amérique, nous est fournie par W. PAGE [3]; elle va de 1660 à 1800. On trouve d'abord la correspondance du colonel W. Legge, père de George Legge, premier baron Dartmouth, avec une foule de détails sur les campagnes navales du temps, à Sole-Bay (28 mai 1672), à Bougie (1671), en Hollande (1673), à Tanger (1683). Le rôle de lord Dartmouth comme amiral, en 1688, est clairement indiqué. Il y a peu de chose sur le second baron Dartmouth, créé comte en 1711. Le fils de ce dernier, celui-là même qui fut secrétaire des colonies en 1772, et qui devait mourir en 1801, fut un protecteur éclairé des arts et un partisan convaincu de Wesley.

La plus grande partie des documents extraits des archives de lord

[1] *Acts of the Privy Council.* London, Stationery Office.

[2] *Historical mss. commission, 14th report, Appendix, part X. The mss. of the earl of Dartmouth*, t. II, *American papers.* London, Eyre and Spottiswoode, in-8 de XXI-673 p.

[3] *15th Report, Appendix, part I.* In-8 de X-332 p.

Salisbury [1], et qui sont tous de l'année 1596, se rapporte aux affaires extérieures. Les cent trente premières pages sont instructives pour les essais d'entente d'Élisabeth et de Henri IV contre l'ennemi commun, l'Espagne ; ces essais sont marqués par l'infructueuse mission de sir Henry Unton en France. De la page 130 à la page 370 environ, se trouve le récit du brillant coup de main dirigé contre Cadix. Plusieurs lettres rappellent la malheureuse équipée de l'année précédente (Drake et Hawkins). On trouvera enfin un grand nombre de lettres adressées, des Pays-Bas, au comte d'Essex, par Bodley, Gilpin, Norreys, Vere, sir Rob. Sydney et autres.

India Office (Londres). — La Compagnie des Indes orientales fut d'abord appelée « The governors and merchants of London trading into the East Indies. » Richard Hakluyt fut son premier historiographe et son archiviste pendant seize ans. Il eut pour successeur Samuel Purchas, qui publia les journaux des vingt premiers voyages dans ses « Pilgrimes. » Par malheur, les originaux ont en partie disparu, et la compilation de Purchas est incorrecte. Les plus anciens journaux de bord remontent actuellement à 1606, et il faut savoir gré à M. Danvers, directeur des archives de l' « India Office, » d'en avoir donné un catalogue [2].

State trials committee. — Le tome V des procès d'État ne contenait qu'une seule affaire, mais fort importante, celle du libérateur de l'Irlande, O'Connell. Le tome VI est plus varié, puisqu'il comprend vingt-cinq procès, mais il est loin d'avoir le même intérêt, du moins pour le lecteur étranger : signalons toutefois la série de petits débats qui ont trait à la liberté de la tribune dans une assemblée politique. La paisible Angleterre subit elle-même le contre-coup de la chute de Louis-Philippe, et le 10 avril 1848 bien des clercs de bureau troquèrent le coupe-papier contre la carabine : l'un d'eux, Ernest Jones, tint des propos séditieux, et son cas donna lieu à une consultation intéressante. J. Wallis [3] a consciencieusement annoté ce volume.

Selden Society. — Le tome VII des publications de cette Société est un traité de jurisprudence énigmatique, compilé vers 1289, et intitulé le « Mireur a justices, » ou « Speculum justiciariorum. » F.-W. Maitland [4] a écrit une spirituelle préface, et W. Whittaker a établi le texte avec grand soin, d'après l'unique manuscrit connu (Corpus

[1] *Historical mss. commission, Calendar of the mss. of the most Hon. the marquis of Salisbury*, t. VI. In-8 de xxxi-633 p,

[2] *List of marine records of the late East India Company and of subsequent date.* London, Eyre and Spottiswoode.

[3] *Reports of State trials.* Nouvelle série, t. VI. London, Eyre and Spottiswoode.

[4] *The Mirror for justices.* In-8 de lv-200 p.

Christi college, à Cambridge). La première allusion connue à ce traité fut faite par Bradshaw, en 1550, et il fut alors attribué à la période anglo-saxonne, malgré des allusions répétées à la Grande Charte. Il a été imprimé d'une façon fautive en 1642, sous le titre : « La Somme appellé Mirroir des Justices vel Speculum justiciariorum factum per Andream Horne. » Cette paternité semble douteuse, après l'exposé des arguments de F. Maitland. Andrew Horne fut un archiviste et un antiquaire très érudit, très versé dans la connaissance des vieux juristes, Glanvil et Bracton, alors que le « Mirroir » semble l'œuvre d'un mystificateur, ou tout au moins d'un pédant qui semble ignorer systématiquement ses devanciers. On ne peut tirer aucune doctrine positive de la longue énumération d'abus stigmatisés dans ces pages, qui respirent la haine des juges royaux. Elles paraissent ainsi contemporaines du plus grand, pour ne pas dire du seul grand scandale judiciaire qu'ait vu l'Angleterre : le roi Édouard nommant une commission extraordinaire pour juger ses juges, Salomon de Rochester, Thomas Weyland et Adam de Stratton.

Bracton, ou plus exactement Henry de Bratton, a tenté de faire, outre-Manche, ce que Pierre de Fontaines faisait dans le Vermandois : introduire le droit romain dans son pays, pour suppléer aux défauts de la coutume nationale ou provinciale. Il a écrit un célèbre traité de jurisprudence, en partie inspiré d'Azo de Bologne, qui a tant contribué à la renaissance du droit romain. Azo avait eu lui-même pour prédécesseurs Irnerius, Martin Gosia, Placentin et Jean Bassian. Thomas de Marlborough, depuis abbé d'Evesham, passa dix mois à Bologne en 1205. F.-W. Maitland [1] a montré les emprunts bolonais de Bracton avec son ingéniosité habituelle.

Dans le tome IX de la Selden Society, Charles Gross [2] étudie l'antique fonction de coroner et donne un choix de procès dans l'ordre suivant : Bedford, Buckingham, Cambridge, Essex, Glocester, Middlesex, Norfolk, Northampton, Oxford, Shropshire, Stafford, Suffolk, Warwick, Wilts, Worcester, York. Ces procès remplissent, au Record Office, deux cent soixante rôles qui ont deux mille cent quarante membranes ; on en trouve la liste dans les « lists and indexes » (Public Record Office), nº IV, Rolls series (1894), p. 197-203. Dans les pages xiv-xix de son introduction, Ch. Gross nous paraît démontrer que le coroner existait avant la date communément acceptée de 1194, sans admettre toutefois la possibilité d'une origine anglo-saxonne : le règne de Henri Ier semble satisfaire à tous les arguments.

Pipe Roll society. — Cette Société publie environ deux cent chi-

[1] *Select passages from the works of Bracton and Azo.* In-8 de xxxvii-255 p.
[2] *Select cases from the coroner's rolls, 1265-1413.* In-8 de xliv-159 p.

rographes des années 1196-1197 (huitième année du règne de Richard Ier) [1]. Il y a un bon index ; mais une introduction suffisante rendrait le volume plus accessible.

Huguenot society. — W. Moens [2] s'occupe des registres de l'église française de Threadneedle street, qui fut fréquentée dès 1550 par des réfugiés protestants de Normandie et de Picardie. La série des baptêmes va de 1600 à 1840, celle des mariages de 1600 à 1753 : ce premier volume ne va que jusqu'en 1639. Un certain nombre d'émigrants avaient d'abord fui en Hollande, ou bien s'étaient provisoirement installés à Canterbury ou Sandwich, avant de prendre leurs quartiers à Londres. — Rapprochons de W. Moens J. M. Cowper [3], qui en est à son troisième volume de la publication des contrats de mariage tirés des archives de Canterbury. Le nombre de ces actes montant à trente-deux mille, on ne saurait trop admirer la patience de l'éditeur, qui aura encore besoin d'un tome IV pour achever son œuvre. On trouve de singuliers métiers parmi ces protestants réfugiés, et ce n'est pas aux seuls généalogistes que s'adresse cette publication.

Oxford Historical Society. — Le Rev. Spencer R. Wigram [4] a publié assez maladroitement le cartulaire de Saint-Frideswide, qui a une importance capitale ponr l'histoire primitive d'Oxford. Fort heureusement il y a un excellent index, rédigé par G. Parker.

Lancashire and Cheshire Record Society. — Fergusson Irvine [5] a complété l'œuvre de M. Earwaker et dressé le catalogue des testaments du pays de Lancastre et de Chester, de 1300 à 1750. Il est à remarquer que l'on trouve, dès 1407, un acte rédigé en anglais. — Le tome XXXI des publications de cette Société est un recueil de « Miscellanées [6]. » J. Hall édite le livre de l'abbaye de Combermere, qui contient une foule de testaments et de fondations de rentes. J. C. Reylands publie, à la suite, un rôle d'imposition levée en Lancastre à la date de 1332 pour donner une idée des changements survenus au cours des âges : on a fait remarquer que Manchester ne figure que pour seize noms et quarante-six shillings, et le village aujourd'hui insignifiant de Hale pour vingt-cinq noms et cinquante-quatre shillings.

English historical review. — Ce recueil contient d'excellents articles, dont nous ne citerons que les principaux. Écartons tout d'abord ceux qui ont trait à l'histoire étrangère ancienne (Nectanebo, par D.

[1] *Feet of fines*, t. II.
[2] *The registers of the french Church of Threadneedle street, 1600-1639.*
[3] *Canterbury marriage licenses, 1671-1676* (Privately printed).
[4] *The cartulary of the monastery of St Frideswide at Oxford*, 2 vol.
[5] *Lancashire and Cheshire wills, 1301-1752.*
[6] *Lancashire and Cheshire miscellanies*, t. II.

HOGARTH; l'origine des Turcs, par E. PARKER) ou moderne (La domination hollandaise au Brésil, par G. EDMUNDSON), pour grouper, suivant l'ordre des temps, ceux qui ne s'occupent que d'histoire nationale. — F. HAVERFIELD étudie les trois premiers siècles du christianisme en Angleterre et donne à l'appui de son argumentation une inscription trouvée à Cirencester et le plan d'une église découverte en 1892, à Silchester, la Calleva Atrebatum des Romains. — Le professeur MAITLAND s'occupe de l'origine du bourg à propos d'un livre de F. Keutgen sur les débuts de l'organisation municipale en Allemagne (« Untersuchungen über den Ursprung der deutschen Stadtverfassung, » Leipzig, 1895), et il réfute à nouveau la théorie de Sohm, qui a déjà été combattue par M. Pirenne dans la « Revue historique » (t. LIII, p. 78). Le *burh* a pour lui une origine militaire, et non commerciale (constitution d'un marché ou d'une foire, « Markhtechttheorie »). On remarque à ce propos le caractère artificiel de la géographie politique, au temps de la conquête normande : chaque comté a son bourg central, « the borough is the *chef-lieu* of an *arrondissement;* » c'est à croire que les Français de la Révolution ont déjà passé par là, tant l'arrangement est « mécanique, rationaliste, utilitaire. » — F. POLLOCK consacre une vingtaine de pages substantielles (p. 209-231) à l'analyse du fameux Domesday book qui fut compilé en 1085, sur les ordres de Guillaume le Conquérant, et dans une intention purement fiscale, pour la levée plus approximative des contributions. Les sévères études de J. H. ROUND, mentionnées trop brièvement dans notre dernier « Courrier » sous le titre d' « Angleterre féodale, » sont commentées, élucidées et vulgarisées en un lumineux résumé. Le Domesday a une valeur documentaire capitale, toutes les enquêtes préalables instituées sur place ayant disparu; on ne connaît pas davantage un seul des mandements (writs) que le Conquérant dut lancer à cette occasion. Il ne faut pas chercher dans cette compilation la moindre idée topographique, statistique et économique. Il y a deux sortes de mesures de surface : la *hide*, subdivisée en quatre verges et cent vingt acres; la *carucate*, subdivisée en huit *bovates*. C'est la centaine, « hundred, » qui a été la base d'appréciation. Quant à la condition des personnes, on distingue avant la conquête, le *gebúr* (homme libre), et le *theow* (serf). Les clercs du Trésor qui ont rédigé la recherche administrative de 1085 savaient distinguer un *villanus* d'un *sochemannus;* il faut toute la subtilité de F. Pollock pour nous l'expliquer (p. 224-230) à la suite de Seebohm, Vinogradoff et Liebermann. — Le droit canon au XVe siècle est longuement décrit par F. MAITLAND (p. 446-479), dans l'œuvre de Wiliam Lynwood (glose des constitutions de Canterbury, 1430). — La Révolution anglaise est représentée par deux excellents travaux : tout d'abord un tableau

de la marine, de 1649 à 1660, par M. Oppenheim (p. 20-82). Charles Ier n'avait guère qu'une quarantaine de vaisseaux; il n'en lançait qu'un ou deux par an, et la préparation d'une pacifique croisière d'été prenait une année entière; il est vrai que son revenu ne dépassait pas un million de livres sterling, alors que Cromwell levait cinq millions en moyenne. Vingt-deux vaisseaux furent mis à flot en 1652, et plus de deux cents, dans les douze années étudiées. M. Oppenheim connaît tout : administration, équipement et solde de marins et officiers, construction et gréement, rien n'est oublié. D'autre part, S. R. Gardiner étudie les rapports de Cromwell et Mazarin en 1652 (p. 479-510), et les négociations relatives à un abandon éventuel de Dunkerque par la France, complétant un article paru dans la Revue historique en 1877 (p. 315-321). — Le XVIIIe siècle est représenté par des monographies (William Paterson, par W. Steel; Thomas Warton, par H. Blakiston); le XIXe, par une étude de J. Rose sur le bombardement de Copenhague en 1807. — Parmi les moindres contributions (notes et documents), signalons celles de F. Liebermann (p. 305-514), F. Maitland (p. 314), F. Baring (p. 98), J. H. Round (p. 102), E. Jenks (p. 510), etc., où l'histoire des institutions du moyen âge est largement représentée.

L'*American historical review*, imitation de la Revue historique d'Angleterre, vient de publier un premier volume. Nous signalerons parmi les meilleurs articles ceux de M. Coit Toyler, sur le « Parti des loyalistes dans la Révolution américaine; de C. Adams, sur les batailles de Bunker Hill et de Long Island; de M. Levermore, sur les « Whigs de New-York pendant la domination anglaise; » de M. Lea, sur la persécution en Espagne. La partie documentaire laisse encore à désirer, car elle est réduite à un journal de Richard Smith qui était déjà imprimé dans les histoires de la guerre de l'Indépendance.

Parmi les *catalogues de manuscrits*, nous citerons : celui des manuscrits du collège d'Éton (193 numéros), de King's college (41 numéros, contre 175 en 1452, d'après un ancien inventaire) et de Jesus college à Cambridge (77 numéros) [1]; celui des Chartes de Crawford la Bodléienne, parmi lesquelles une du VIIIe siècle, six du Xe, trois du XIe [2]. — E. Gordan Duff [3] publie une belle série de fac-similés de la primitive imprimerie anglaise. On estime aujourd'hui à cinq cents le nombre des incunables d'outre-Manche, sur un total de trente mille

[1] *Descriptive catalogues of the mss. in the libraries of Eton, King's and Jesus colleges*, par Montague Rhodes James, 3 vol. Cambridge, University press.

[2] *The Crawford collection of early charters and documents now in the Bodleian library*, par A.-S. Napier et W.-H. Stevenson. Oxford, Clarendon press.

[3] *Early english printing*. London, Kegan Paul.

pour l'ensemble de l'Europe : et encore y a-t-il beaucoup de simples fragments dans ces cinq cents exemplaires.

Histoire sociale. — E. POWELL[1] a étudié le soulèvement des paysans en 1381, dans les trois comtés de Suffolk, de Norfolk et de Cambridge. L'insurrection ne dura que trois semaines, du 5 au 24 juin, ce qui a permis à l'auteur de présenter un tableau précis de la marche des événements. On trouvera en appendice une liste des habitants du Suffolk soumis à la « poll tax. »

Le tome V de l' « Angleterre sociale, » publié sous la direction de H. D. TRAILL[2], a le même défaut que ses devanciers et manque de cohésion, malgré l'indéniable talent des divers collaborateurs. La littérature, de 1714 à 1815, est partagée entre MM. Saintsbury et Traill; M. Sandys étudie les Universités, 1570-1742; E. Prothero, l'agriculture; miss Bateson, la société et les mœurs; M. Gretton, l'armée; M. Laird Clowes, la marine; M. Symes, la population. La Grande-Bretagne comptait de sept à huit millions d'habitants, vers 1750 (par estimation) et dix millions et demi, à l'époque du premier recensement (1801). Il est à regretter que miss Bateson ait été réduite à la portion congrue, car son département était un des plus attrayants.

Histoire constitutionnelle. — La législation anglaise, si vivante parce qu'elle n'est pas sous les bandelettes d'un code, nous est déjà connue par le bel ouvrage du comte de Franqueville (*Le système judiciaire de l'Angleterre*, 2 vol., 1893). F. A. INDERWICK[3] en a repris et résumé l'étude en un excellent volume, qualifié : « Esquisse historique des juridictions anglaises, » et qui fait partie d'une très bonne collection, « Social England series, » où figurent les noms familiers du professeur Vinogradoff, de L. Toulmin-Smith, de J. Cunningham et de Laird Clowes. L'auteur compare le bâtiment du Strand qui abrite les cours de justice à la loi elle-même : amalgame unique de beauté extérieure et de confusion intérieure, labyrinthe de couloirs et de ruelles, derrière, une façade monumentale, savamment pondérée. La loi s'est faite d'elle-même, au jour le jour, inspirée par l'équité et le « self-government. » La période anglo-saxonne est caractérisée par la décentralisation, chaque centaine, chaque comté a son tribunal pour ainsi dire sans appel (p. 1-44). La conquête normande amène, presque sans transition (phénomène unique en Angleterre) une centralisation oppressive : la *Curia regis* absorbe tout, au détriment des cours provinciales qui périclitent (p. 44-77). Mais la *Curia* ne peut bientôt plus suffire au nombre

[1] *The rising in East Anglia in 1381.* Cambridge, University press.
[2] *Social England*, t. V. London, Cassell.
[3] *The King's peace.* London, Swan Sonnenschein, in-8 de 254 p.

croissant des affaires, et sa besogne se partage, au grand avantage du peuple : le chancelier prend de l'importance; l'Échiquier précise ses attributions. C'est dans la seconde moitié du XIIIe siècle qu'a lieu cette transformation. Nous ne pouvons suivre l'auteur jusqu'à l'année 1873, qui marque le terme de son travail, mais nous signalerons des pages captivantes sur l'histoire de la forêt en Angleterre (chap. II, p. 127-168). Il y a de bonnes références en note, une illustration raisonnée, une bibliographie suffisante et un court index qui font de ce livre un outil aisément maniable.

Histoire religieuse. — H. GEE et W.-J. HARDY[1] ont réuni un grand nombre de documents pour servir à l'histoire de l'Église en Angleterre. La période antérieure à la conquête normande n'est représentée que par une douzaine de pièces, dont la première est déplacée, car elle a trait au concile d'Arles (314). Les pièces 36 à 43 racontent l'hérésie de Wycliffe et la suppression des Lollards, depuis le bref adressé à l'archevêque Sudbury jusqu'à l'ordre donné par Henri IV de brûler William Sawtre (1401). Le XVIe siècle occupe une large place : on a reproché aux éditeurs de ne pas avoir assez insisté sur la lutte des théories de Zwingle et de Calvin à la cour d'Angleterre sous Édouard VI et la reine Élisabeth.

On peut étudier l'évolution contemporaine de la religion anglicane dans les biographies de Samuel Butler, évêque de Lichfield[2] (1790-1840), et de W. Connor Magee, archevêque d'York[3], ordonné en 1844 : cette dernière est également importante pour l'histoire du mouvement nationaliste irlandais, W. Magee ayant été longtemps doyen de Cork.

Histoire diplomatique, militaire et maritime. — J. GAIRDNER[4] critique la description que J. Ramsay avait donnée, dans son tome II de la « Guerre des Deux Roses, » de la bataille de Bosworth (22 août 1485), où Richard III perdit la couronne ; c'est une discussion stratégique où nous ne pouvons entrer. Ce fait d'armes nous est surtout connu par Polydore Virgile, la chronique de Croyland, et deux ballades contemporaines : « Bosworth Fielde » et « Ladye Bessie. »

Joachim Hane, originaire de Francfort-sur-l'Oder, vint prendre du service en Angleterre, comme tant d'autres de ses compatriotes, après la signature des traités de Westphalie. Cet afflux de collaborateurs étrangers était indispensable, parce que la noblesse anglaise était

[1] *Documents illustrative of english Church history.* London, Macmillan.

[2] *The life and letters of Dr. Samuel Butler in so far as they illustrate the scholastic, religious and social life of England.* London, Longmans. 2 vol.

[3] *The life and correspondence of William Connor Magee, archbishop of York*, par J. COTTER MACDONNELL. London, Isbister. 2 vol.

[4] *The battle of Bosworth.* London, Nichols.

déshabituée de la guerre. Cromwell remarqua les sérieuses aptitudes de Hane, et il l'envoya, comme ingénieur militaire, pour inspecter les places occupées par les protestants français, ainsi que l'état des fortifications de Bordeaux et de la Rochelle. Ses aventures, très romanesques, paraissent toutefois racontées avec sincérité. Hane mourut en 1658, à Dunkerque, au cours d'une dernière mission d'espionnage. Il est curieux que cet intéressant journal soit resté jusqu'à présent inédit, quand la Révolution anglaise et Cromwell sont si fort à la mode. C.-H. FIRTH [1] a publié ce document avec sa compétence ordinaire, d'après un manuscrit du collège de Worcester, à Oxford.

M.-A. HUME [2] a consacré deux intéressantes études à l'Invincible Armada : « The Evolution of the spanish Armada » est l'histoire des trente années qui ont précédé cette lamentable expédition; « The year after the Armada » est l'histoire de la tentative infructueuse de Drake et de Norris contre Lisbonne, en 1589. L'auteur connaît admirablement la littérature et les archives d'Espagne; son volume complète la publication de la « Navy records Society » que nous avons autrefois signalée.

Histoire coloniale. — G. CAWSTON et A.-H. KEANE [3] ont condensé en quelques pages les notions essentielles sur les grandes Compagnies de commerce qui ont fait la fortune de l'Angleterre : leur compilation n'a aucune prétention érudite et ne fait que résumer de volumineux in-folio d'un abord difficile. Elle s'ouvre par la Compagnie « Staple of England » (1296), établie à Anvers et à Hambourg. Puis vient la compagnie de Moscovie, qui eut d'abord un titre un peu compliqué : « Merchant adventurers for the discovery of lands, countries, isles, etc., not before known or frequented by any English. » Enfin on arrive à la Compagnie de Turquie, à celles de la baie d'Hudson et des Indes Orientales.

A. PRINGLE [4], aujourd'hui à la tête des archives de Calcutta, vient de réimprimer un journal qui donne de curieux détails sur la vie à Madras au temps d'Aureng Zeb, en 1685. C'est le quatrième tome d'une série qui fait bien connaître les origines des établissements britanniques aux Indes. On peut regretter pourtant que l'éditeur, qui possède d'ailleurs son sujet à merveille, ne fasse pas un choix des documents qui lui permette d'avancer sa besogne.

[1] *The journal of Joachim Hane, containing his escapes and sufferings during his employment by Oliver Cromwell in France.* Oxford, Blackwell.

[2] *The year after the Armada, and other historical studies.* London, Fisher Unwin.

[3] *The early chartered companies, 1296-1858.* London, Arnold.

[4] *The diary and consultation book of the president, governor and council at Fort St George, 1685.* Madras, Government press.

Biographie. — Les tomes XLV à XLVII du Dictionnaire de biographie nationale viennent de paraître : ils comprennent les noms de PEREIRA à REIDFORD [1].

George Fox, né à Fenny Drayton, dans le comté de Leicester, en juillet 1624, jeta les bases de la secte « quaker » vers 1648. Son intransigeance lui valut des années de prison : ne s'avisait-il pas de prêcher contre la guerre, comme incompatible avec la foi chrétienne, à une des époques les plus troublées de l'histoire anglaise ! Sous la Restauration, il épousa Marguerite Fell, qui venait de passer quatre ans et demi en prison (1664-1668), et il fut lui-même enfermé une dernière fois à Worcester en 1675. Ses dernières années furent remplies par un prosélytisme militant, en Amérique, en Hollande, dans l'Allemagne du Nord, et il mourut paisiblement, en janvier 1691. Sa vie agitée a été décrite avec un soin pieux par TH. HOGDKIN [2], un de ses disciples.

Le Journal de Samuel Pepys vient de se terminer : la dernière note est du 31 mai 1669. Il est pittoresque comme les précédents et contient une foule d'anecdotes piquantes, mais l'intérêt historique semble moindre. L'éditeur, H. B. WHEATLEY [3], nous doit encore un supplément : papiers divers, index, cartes et plans, etc. Faut-il répéter qu'on attend de lui la mise au jour des autres œuvres inédites de son héros, si importantes pour l'histoire du développement de la marine anglaise ?

Lord Blachford [4], mort le 21 novembre 1889, a négocié avec Napoléon III en 1858-1859 l'importation de coolies dans les colonies françaises. Le récit de sa première audience est fort amusant, car il parle mal français et il est le point de mire des conseillers de l'empereur, qui disent à tout instant : « Si Monseigneur me permettra, je ferai une question à sir Rogers.... » ou : « Je rappellerai à M. Rogers une question à laquelle il a déjà répondu, mais qui me paraît demander quelque développement. » Après quatorze années passées au bureau de l'Émigration, lord Blachford devint sous-secrétaire d'État permanent des colonies (1860-1870).

Les mémoires de lord Selborne [5] sont prolixes ; mais l'auto-biographie est toujours un peu complaisante. La carrière du narrateur a été terne : il entra au Parlement en 1847, pour Plymouth, mais il s'abstint

[1] *Dictionary of national biography.* London, Smith and Elder.
[2] *Leaders of religion, George Fox.* London, Methuen.
[3] *The diary of Samuel Pepys*, t. VIII. London, Bell.
[4] *Letters of Frederic, lord Blachford*, publ. par G. EDEN MARINDIN. London, Murray.
[5] *Memorials. Family and personal*, par ROUNDELL PALMER, comte de SELBORNE. London, Macmillan, 2 vol. in-8 de 1,000 p.

de politique, et se confina dans les questions ecclésiastiques ou juridiques. Il se départit cependant de sa réserve pour blâmer les guerres de Crimée et de Chine : ce qui lui fit perdre momentanément son siège. Il fut avocat général (Solicitor general) sous lord Palmerston, et ce premier volume s'arrête à la mort de ce grand ministre, dont il fait l'éloge.

L'amiral Hornby [1], qui est mort tout récemment (3 mars 1895), resta inoccupé pendant la guerre de Crimée, quoiqu'il eût déjà commandé en chef dans le Pacifique et fait partie du ministère de lord Derby. Après quatre années d'inaction (1853-1857), il arriva en Chine pour voir la guerre terminée. Et il parvint ainsi aux postes suprêmes, avec une réputation solidement assise de stratégiste, mais sans avoir entendu un coup de canon, sauf dans sa premiére jeunesse, sur les côtes de Syrie.

Stevenson Arthur Blackwood [2] a passé sa vie dans les burèaux du Trésor et de l'administration des Postes. Sa biographie intéressera cependant les lecteurs français pour les impressions très personnelles qu'il nous a laissées de la campagne de Crimée, et qui sont tout à l'avantage de notre armée [3].

Lady Jerningham [4] était la sœur d'Arthur Dillon, le sixième et dernier des « colonels propriétaires du régiment Dillon » qui servirent la France de 1688 à 1793. Elle envoya sa fille, Charlotte, aux Ursulines de Paris, en 1784, et pendant vingt ans elle prodigua l'hospitalité aux émigrés français dans son domaine de Norfolk. Une de ses nièces épousa le général Bertrand ; une autre, le comte de la Tour du Pin-Gouvernet. Elle se trouva ainsi en rapport avec les deux grands partis politiques qui se divisaient la France. Sa correspondance offre donc un grand intérêt pour le lecteur français.

Nous réunirons deux ouvrages écrits par des journalistes, J. Crowe [5] et E. Knight [6]. Le premier est attaché successivement au « Morning

[1] *Admiral of the fleet sir Geoffrey Phipps Hornby. G. C. B.* London, Blackwood.

[2] *Some records of the life of S.-A. Blackwood, K. C. B.* London, Hodder and Stoughton, in-8 de 600 p.

[3] « Our men are worked literally to death, and compared with the French are an army of scarecrows. They have barely shoes to their feet, and have been in the same wet clothes for about a month. The French army, on the contrary, look clean, neat, healthy and well clad ; their horses and transport animals literally fat. They are doing everything for us. Their ambulance waggons take down our sick ; their artillery bring up our shells. *It is rather humiliating.* »

[4] *The Jerningham letters, 1780-1843*, publ. par Egerton Castle, 2 vol. London, Bentley.

[5] *Reminiscences of thirty-five years of my life.* London, Murray, in-8 de 445 p.

[6] *Madagascar in war time.* London, Longmans, in-8 de 335 p.

Chronicle, » au « Daily News, » au « Globe, » à l' « Illustrated London News et au « Times. » Il y a des renseignements curieux sur le *reportage* anglais en 1844-1845 et sur la fondation du « Daily News, » le grand organe libéral de Ch. Dickens, destiné à défendre le libre-échange de Cobden et Bright contre le torysme de sir Robert Peel, et indépendant de lord Aberdeen, en matière de politique étrangère. J. Crowe a suivi les campagnes de Crimée et d'Italie. — E. Knight a suivi celle de Madagascar, trop récente pour avoir besoin d'être analysée. On trouve dans son livre d'amusantes péripéties, et tout d'abord la difficulté de débarquer sur une côte surveillée par les croiseurs français, puis la vie à Tananarive, à la veille de l'arrivée du vainqueur.... Ces vingt chapitres se lisent d'une haleine, et les illustrations en augmentent encore l'intérêt.

Histoire locale. — Londres. — La monographie de Marlborough House a été écrite avec agrément par A. H. Beavan [1]. La première pierre fut posée le 4 juin 1709, et l'édifice, achevé en 1711, coûta 50,000 livres sterling. La valeur locative, évaluée à 600 l. st. en 1785, est aujourd'hui de 4,449 l. st. Le palais resta entre les mains des Marlborough jusqu'en 1824; puis il passa à la famille royale; le prince de Galles en a pris possession dès 1863. — Le docteur Rimbault [2] a laissé une histoire du quartier de Soho, qui a été publiée par G. Clinch : le nom de Soho se retrouve dès 1632. — F. H. Habben [3] fait preuve d'une certaine inexpérience philologique dans son histoire des noms de rues de Londres. — C. W. Heckethorn [4] étudie les « Lincoln's Inn Fields » maison par maison, et n'épargne le nom d'aucun de ceux qui les ont occupées. — Mrs. Basil Holmes [5] consacre une notice aux cimetières. — Le grand incendie de 1666 a consumé en tout ou en partie quatre-vingt-six églises de la Cité de Londres; quarante-neuf furent rebâties par Wren, mais sur ce nombre une quinzaine ont déjà disparu. A. Daniell [6] décrit Saint-Barthélemy (West Smithfield) et Sainte-Hélène (Bishopsgate), deux des huit églises épargnées en 1666; les trente-quatre églises survivantes de Wren, et une douzaine d'autres plus récentes.

Histoire locale. — Province. — Parmi les publications relatives à l'histoire locale, nous citerons : l'histoire de la paroisse de Whitchurch, par le Rév. J. Slatter [7] ; le tome VII du recueil du comté

[1] *Marlborough House and its occupants present and past.* London, White.
[2] *Soho and its associations.* London, Dulau.
[3] *London street names.* London, Fisher Unwin.
[4] *Lincoln's Inn Fields.* London, Stock.
[5] *London Burial Grounds.* London, Fisher Unwin.
[6] *London City Churches.* London, Archibald Constable.
[7] *Some notes on the history of Whitchurch, Oxon.* London, Stock.

de Buckingham, par R. S. DOWNES [1]. — CH. WORTHY [2], qui a déjà consacré plusieurs volumes à l'histoire du comté de Devon (« Devonshire parishes, » « Practical heraldry, » « Ashburton and its neighbourhood »), vient d'en consacrer un nouveau à une collection de testaments qui s'étend du règne de Henri V à celui de George IV. — H. HOVELL CRICKMORE [3] aurait dû se contenter d'offrir au public une collection charmante de gravures sur Chester sans vouloir l'agrémenter de notes historiques. Il y a également bien de la maladresse dans le nouveau volume de J. BLOMFIELD [3] sur une partie du comté d'Oxford [4]. — E. MARGARET THOMSON [5] a écrit l'histoire des deux chartreuses de Witham et de Hinton, en Somersetshire, la première fondée en 1172.

Écosse. — On peut citer une histoire de l'église écossaise, par W. STEPHEN [6] et une monographie de Strathendrick [7], près du lac Lomond. Il a paru une bonne série de biographies sous le titre « Famous Scots : » Th. Carlyle, par H. C. MACPHERSON [8]; Allan Ramsay, par Oliphant SMEATON; John Knox, par A. TAYLOR INNES; Hugh Miller, par W. KEITH LEASK; Rob. Burns, par G. SETOUN.

Irlande. — Le besoin d'une nouvelle histoire d'Irlande [9] ne se faisait pas sentir, après les travaux de MM. Lecky, Bagwell et Gardiner, pour ne citer que les principaux. Il est vrai qu'elle ne s'adresse qu'aux étudiants. L'auteur montre l'Irlande échappant à l'influence civilisatrice de Rome et morcelée en une multitude de clans, par la nature même du sol et l'absence de moyens de communication; l'Angleterre et l'Irlande irrémédiablement brouillées par la Réforme; l'Irlande foncièrement catholique se réjouissant de l'échec des Français à Bantry Bay en 1796.... — Le livre de Th. MACKNIGHT [10] sur l'Ulster aurait gagné à être resserré et considérablement réduit : ce n'est guère qu'un récit contemporain, de 1866 à 1894. — Sir Ch. GAVAN DUFFY [11] a publié la vie du patriote Thos Davis dans la série « New

[1] *Records of Buckinghamshire.* Aylesbury, de Fraine.

[2] *Devonshire wills : a collection of annotated testamentary abstracts, together with the family history and genealogy of many of the most ancient gentle houses of the west of England.* London, Bemrose.

[3] *Old Chester.* London, Dent.

[4] *Deanery of Bicester, part VIII : Ardley, Bucknell, Caversfield and Stoke Lyne.* London, Stock.

[5] *A history of the Somerset Carthusians.* London, Hodges.

[6] *History of the scottish Church.* Édimbourg, Douglas. 2 vol.

[7] *Strathendrick and its inhabitants from early times,* par J. GUTHRIE SMITH. Glasgow, Mac Lehose.

[8] Édimbourg, Oliphant, Anderson and Ferrier.

[9] *Ireland, 1494-1868,* par W. O'CONNOR MORRIS, « Cambridge historical series. » Cambridge, University press.

[10] *Ulster as it is.* London, Macmillan. 2 vol.

[11] *A short life of Thomas Davis.* London, Fisher Unwin.

Irish library ». — W. P. O'Brien[1] est qualifié pour décrire la misère irlandaise, puisqu'il a été quarante ans dans l'assistance publique, comme « poor law inspector. » Ses statistiques sont cruelles et pitoyables : ce livre impartial est plus éloquent que les déclamations des tribuns.

II. — Histoire étrangère

Bohême. — Ce qui intéressera surtout le public anglais dans l'histoire de la Bohême indépendante, ce sera l'épisode de la mort du roi Jean à Crécy : on a raconté qu'Édouard III fit tout ce qui était en son pouvoir pour ranimer le blessé ; mais ce doit être une légende. Les premiers ducs n'attireront guère l'attention, bien qu'E. Maurice[2] remonte jusqu'à Samo, mentionné par Frédégaire. George Podiebrad a une carrière assez brillante (1458-1471) pour qu'on relise encore ses exploits. Avec la nomination du prince Ferdinand, au xvie siècle, l'élément germanique commence à l'emporter sur l'élément slave, mais c'est en 1620 seulement que la Bohême perd son autonomie. Ce livre contient de bonnes pages sur Jean Huss ; mais on en a critiqué l'iconographie comme étant trop conventionnelle. — L'ouvrage du comte Fr. Lutzow[3] ne s'appesantit pas sur la période antérieure à la lignée des rois de Luxembourg, et il est bien équilibré; le dernier chapitre, consacré à la littérature tchèque, rend hommage à M. Morfill et au Rév. A. Wratislaw, qui ont déjà instruit à ce sujet le public anglais.

France. — W. H. Hutton[4] a étudié le gouvernement de Philippe Auguste, en suivant de près les historiens français, « ses maîtres, » comme il le reconnaît lui-même dans une note imprimée en appendice, car le plan de la collection à laquelle appartient ce petit livre ne comporte pas d'éclaircissements au bas des pages. C'est une courte œuvre de vulgarisation, divisée en sept chapitres : la monarchie franque au xiie siècle; les débuts de Philippe Auguste; la chute des Angevins; Bouvines; progrès de la monarchie; dernières années. Philippe Auguste ou plutôt le Conquérant, comme l'appelle son biographe, est un grand homme d'État, il est comme l'initiateur de l'absolutisme royal, aussi remarquable en temps de paix par sa faculté d'organisateur, de créateur, que sur le champ de bataille. Je ne sais

[1] *The great Irish famine : a retrospect of fifty years (1845-1895).* London, Dawney.

[2] *Bohemia from the earliest times to the fall of national independence, with a short summary of later events.* London, Fisher Unwin.

[3] *Bohemia : an historical sketch.* London, Chapman and Hall, in-8 de 432 p.

[4] *Philip Augustus.* London, Macmillan, in-8 de 229 p.

si les pages 112 à 158 jettent de la lumière sur les institutions de la France de 1180 à 1223; l'auteur, tout au moins, paraît convaincu de l'excellence de sa thèse, et il voit dans le souverain le champion de l'unité française.

La biographie [1] de Richelieu, par R. Lodge, mérite mieux que la simple mention du dernier « Courrier. » Elle se divise en dix chapitres : premières années, 1585-1614; les États généraux, premier ministère, 1614-1617; Richelieu et la reine mère, 1617-1624; la Valteline et la Rochelle, 1624-1628; la succession de Mantoue et la Journée des dupes, 1628-1631; intervention de la France dans la guerre européenne, 1631-1635; revers et triomphes, 1635-1640; gouvernement intérieur; Richelieu et l'Église; dernières années, 1641-1642. Une petite introduction séduit le lecteur par sa netteté. Les pages relatives à l'histoire intérieure sont un lumineux résumé de ce que l'on peut dire à la louange du cardinal, grand diplomate et grand administrateur (p. 157-183) : on voit clairement en contraste le parlementarisme anglais, fondé sur l'alliance des classes contre les empiétements de la royauté dès le début du XIIIe siècle, et la centralisation lente qui aboutit à l'absolutisme de François Ier (p. 169) : les États généraux et le Parlement n'ont jamais aspiré à jouer le rôle des Communes, la noblesse et le tiers n'ont jamais songé qu'à leurs intérêts propres.

Italie. — Il faut également revenir un instant sur la biographie de Laurent de Médicis par E. Armstrong [2], pour en dire le bien qu'elle mérite, quoique l'auteur n'ait aucune prétention à la recherche originale et reconnaisse avec trop de modestie tout devoir à Reumont, Roscoe, Capponi, F. Perrens et autres. Le volume est des plus attrayants. Il se divise en dix chapitres : 1434-1464; 1464-1469; 1469-1472; 1472-1478; 1478-1480; 1480-1492 (guerre et diplomatie); 1480-1492 (histoire des révolutions de Florence); 1469-1492 (vie privée); 1466-1492 (littérature); chap. X (beaux-arts). Le choix des illustrations est très judicieux : à côté d'un plan destiné à faciliter la narration des campagnes militaires de 1478-1479, du château de Volterra, des fortifications de Sarzana, des villas de Cajano et de Careggi, etc., on trouve des portraits du héros, de Piero de' Medici, d'Ange Politien, d'Andrea Verrocchio, de Sandro Botticelli, de Filippino Lippi et de Domenico Ghirlandajo. Le style est d'une vivacité spirituelle qui a mérité à l'auteur une critique que nous nous garderons de lui faire.

Alfred Spont.

[1] *Richelieu.* London, Macmillan, in-8 de 235 p.
[2] *Lorenzo de' Medici.* London, Putnam, in-8 de 449 p.

COURRIER ITALIEN

La revue du mouvement historique en Italie, que j'ai donnée dans mes précédents courriers, s'arrête pour l'histoire du moyen âge, de la Renaissance et de l'époque moderne et contemporaine, à 1894; pour celle de l'antiquité et pour les sciences auxiliaires ou voisines, à 1896; je compléterai d'abord cette dernière partie. Aussi bien les indications relatives à la bibliographie historique sont-elles les plus pressantes et les plus utiles.

Bibliographie. — Le ministère de l'instruction publique en Italie, à l'exemple du nôtre, a entrepris depuis longtemps la publication d'un catalogue général des manuscrits des bibliothèques gouvernementales (*Governative*). Mais cette importante compilation n'est pas menée aussi vite que la nôtre, et la publication par fascicules a des inconvénients pratiques que ne compense peut-être pas la plus rapide publicité donnée ainsi aux fragments publiés des catalogues. Après une assez longue interruption dans l'impression de ces inventaires — interruption due aux économies forcées du ministère dans toutes les parties de son budget, — le travail a été repris. Parmi les inventaires en cours de publication, il faut signaler ceux de deux des plus importantes bibliothèques florentines, la Riccardienne, dont le catalogue est confié au bibliothécaire Salomone Morpurgo, et celui des manuscrits Ashburnham à la Laurentienne, auquel le célèbre paléographe, professeur Cesare Paoli, donne toute sa compétence et son activité. Les fascicules 4, 5 et 6 du travail de Morpurgo (*I manoscritti della r. biblioteca Riccardiana di Firenze. Manoscritti italiani* [1]) et le fascicule 4 de celui de M. Paoli (*I codici Ashburnhamiani della r. biblioteca Mediceo-Laurenziana di Firenze* [2]) ont récemment paru. — En dehors de cette collection et en concurrence avec elle, le professeur G. Mazzatinti continue un inventaire sommaire général des manuscrits de toutes les bibliothèques publiques, analogue à celui jadis publié chez nous par M. U. Robert, mais conçu sur de plus amples dimensions. Des catalogues spéciaux de manuscrits grecs ont été donnés par

[1] Prato, tip. Giachetti figlio e C^a^.
[2] Florence, Bencini.

le bibliothécaire de la bibliothèque Saint-Marc à Venise, M. Carlo Castellani, pour la plus récente portion des manuscrits de son dépôt (*Catalogus codicum graecorum qui in bibliothecam D. Marci Venetiarum inde ab anno MDCCXL ad haec usque tempora inlati sunt* [1]), et par M. Vittorio Puntoni, professeur de l'Université de Bologne, pour ceux de Modène. Celui-ci a décrit environ deux cent cinquante manuscrits grecs en utilisant les anciens inventaires et les notes inédites de divers bibliographes antérieurs, notamment le jésuite Giovacchino Gabardi (*Indice dei codici greci della biblioteca Estense di Modena* [2]). — La reproduction phototypique des plus beaux manuscrits continue avec succès. En même temps que l'Académie dei Lincei continue à pousser activement la reproduction du célèbre *Codice atlantico* de l'Ambrosienne [3], sans qu'on puisse y trouver à reprendre autre chose que l'élévation de son prix (*Il Codice atlantico di Leonardo di Vinci nella biblioteca Ambrosiana di Milano, riprodotto e pubblicato dalla R. Accademia dei Lincei*), deux importants manuscrits de la Laurentienne vont être mis au jour en fac-similé : l'un est le célèbre manuscrit des Pandectes, dit Pandectes florentines, qui a eu l'importance que l'on sait dans le développement de l'enseignement du droit en Italie, et qu'une commission nommée par le ministère de l'instruction publique et composée du maire de Florence, personnage décoratif et contemplatif ici, du paléographe Guido Biagi, des juristes Bonamici et Scialoja et du député Martini a été chargée (21 mai-31 juillet 1896) d'illustrer, de commenter et d'éditer avec un appareil critique; l'autre est le manuscrit d'Eschyle, l'*Eschilo Laurenziano* [4], numéro 9 du *pluteo* XXXII, qui date du commencement du XIe siècle et qui est considéré comme l'archétype pour le texte d'Eschyle et de Sophocle. Le Sophocle a été reproduit en phototypie dès 1885 par la *Society for the promotion of hellenic studies* (et cette édition est déjà épuisée): voici maintenant l'Eschyle reproduit en photogravure (71 planches) par les procédés perfectionnés de l'Institut géographique militaire italien, avec une illustration paléographique du manuscrit par le professeur Rostagno, conservateur des manuscrits de la Lau-

[1] Venise, Ongania e Visentini, in-8 de 174 p. avec 12 pl.

[2] Si l'utilité des inventaires de manuscrits avait encore à être démontrée, des incidents comme celui du vol commis à la bibliothèque du Vatican vers la fin de 1895 en fourniraient une nouvelle preuve. On offrit alors à M. Venturi, directeur des musées royaux, vingt et une miniatures détachées des *Homélies du moine Jacob*, manuscrit grec du XIIe siècle, et qui furent reconnues par feu Mgr Isidoro Carini ; deux manuscrits des œuvres de Pétrarque avaient été volés par les mêmes individus.

[3] Cette publication atteint avec le fascicule IX les pages 301-344 du texte et les planches 321 à 360. Chaque fascicule, contenant 40 planches, est vendu 37 fr. 50 (Milan, Hœpli).

[4] Florence, Bemporad, in-fol. (62×51 cent.), tiré à 200 exemplaires.

rentienne. — Moins importante que les précédentes, et surtout d'un intérêt tout spécial, est la publication analogue de R. V. Lanzone sur *les Papyrus du lac Mœris* qu'il a réunis, accompagnés d'un texte explicatif et reproduits en fac-similé [1]. — Il faut signaler aussi la reproduction du manuscrit des *Heures Borromeo*, de l'Ambrosienne (*Il libro d'ore Borromeo alla biblioteca Ambrosiana miniato da Cristoforo Preda secolo XV* [2]), que vient de donner le savant et actif M. Luca Beltrami. Le même auteur a publié aussi récemment un petit livre qui rendra des services à tous les visiteurs qu'attirent à l'Ambrosienne, plus que les *capelli biondi* de Lucrèce Borgia, tant de richesses encore peu connues d'érudition philologique et historique : son *Guida della biblioteca Ambrosiana, cenni storici e descrittivi* [3], sous un format commode, contient beaucoup de renseignements utiles.

— La bibliographie des imprimés s'est enrichie de plusieurs importants travaux. Il faut citer en première ligne l'excellent ouvrage de MM. Ottino et Fumagalli, qui s'est augmenté et amélioré : leur *Bibliotheca bibliographica italica, catalogo degli scritti di bibliologia, bibliografia e biblioteconomia pubblicati in Italia e di quelli risguardanti l'Italia pubblicati all' estero* [4], vient de s'enrichir par les soins de l'un de ces savants et vaillants bibliographes, M. Ottino, d'un *primo supplemento annuale* (pour 1895), destiné à tenir au courant de la marche de l'érudition cette publication capitale. — Une des plus importantes revues italiennes que nous avons eu maintes fois l'occasion de citer et de louer, le *Giornale storico della letteratura italiana*, que dirigent MM. Renier et Novati, a donné un index général des douze premières années de sa carrière (1883-1894, tomes I à XXIV [5]) ; les recherches seront désormais faciles dans cette mine féconde de renseignements et de documents ; cet index forme à lui seul un volume de près de deux cents pages. La Société historique lombarde vient aussi de publier un index de tous les articles, communications et travaux parus dans sa revue depuis vingt ans (*Archivio storico lombardo Indici. Anni I-XX* (1874-1893) [6] : ce sera un outil de travail indispensable pour tous ceux qui s'intéresseront désormais à l'histoire lombarde et milanaise. L'illustre folkloriste sicilien G. Pitrè a publié une *Bibliografia delle tradizioni popolari in Italia* [7] qui sera le point de départ nécessaire de quiconque voudra s'occuper de

[1] Turin-Rome, Bocca, un vol. in-fol. avec 9 pl. en chromol., figures et cartes géographiques dans le texte.
[2] Milan, Hœpli, in-8 de 70 p. et 40 pl. ; tiré à 220 exemplaires.
[3] Milan, Centenari, in-8 de 85 p. et 14 pl.
[4] Turin, C. Clausen, in-8 de 45 p.
[5] Turin, Lœscher, *Indice del G. S.*, *ivi*, in-8 de 191 p.
[6] Milan, Bocca, in-8 de 646 p.
[7] Turin, Clausen, in-8 de 628 p.

folklore et de littérature populaire en Italie; l'histoire proprement dite — sur le développement de laquelle l'opinion publique et la légende même ont eu tant d'influence en Italie — n'en retirera presque pas moins de services.

Depuis les remarquables travaux de mes éminents confrères MM. P. Durrieu et Léon Cadier sur les registres angevins de Naples, il n'avait paru sur cette série capitale de documents, le plus authentique trésor du *Grande archivio generale* de Naples, aucun ouvrage comparable pour son importance intrinsèque et son utilité à celui que viennent de publier les archivistes napolitains, avec une préface de M. Bartolomeo Capasso : *Inventario cronologico-sistematico dei Registri angioini conservati nell' archivio di Stato di Napoli*[1]. Cet effort remarquable compense les longues années de *dolce farniente* où le ciel délicieux de Naples semblait par tradition inciter les archivistes comme le reste des hommes. Et il serait à souhaiter que ce fût le début d'une nouvelle et plus active période de leur histoire. Que n'imitent-ils tous le Sicilien Isidoro Carini, dont la trop courte vie a été si pleine d'œuvres et de travaux! Mgr Carini a eu du moins la satisfaction de compléter, avant de mourir, le compte rendu de sa mission historique dans les archives d'Espagne; le deuxième fascicule de la seconde partie de son ouvrage, *Gli archivî e le biblioteche di Spagna in rapporto alla storia d'Italia in generale e di Sicilia in particolare*[2], a récemment paru. Cette mission, qui ne fut que l'un des nombreux travaux de ce savant archiviste, a déjà eu son historien. M. G. Silvestri a consacré tout un volume à *Isidoro Carini e la sua missione archivistica in Spagna*[3]. M. Giovanni Tebaldini a mis en lumière, par des notes historico-critiques, les documents relatifs à la musique qui sont conservés dans la basilique du « Santo » (Saint-Antoine) à Padoue. Son *Archivio musicale della cappella antoniana in Padova*[4] mériterait d'être imité, ouvrant aux investigations des curieux un filon jusqu'ici peu exploré.

La *Bibliografia universale del teatro drammatico italiano* des frères G. et C. Salvioli, que j'ai antérieurement signalée, continue à paraître avec régularité; les fascicules 2 à 4 ont été publiés dans le courant de cette année dernière[5]. On trouvera d'utiles renseignements sur la statistique et la bibliographie de quelques universités italiennes dans le vingtième volume des *Annali delle Università toscane*; à vrai dire, ce ne sont pas les plus lumineux foyers intellec-

[1] Naples, R. Rinaldi e C. Sellitto, in-8 de 623 p.
[2] Palermo, Clausen-Reber, in-8 (part. II, fasc. 2).
[3] Palermo, Clausen-Reber, in-8 de 180 p.
[4] Padoue, tip. Antoniana, in-4 de 184 p.
[5] Venise, C. Ferrari, in-8.

tuels de la péninsule, et l'École supérieure de philologie et d'histoire de Florence, que dirigent des hommes comme Villari et Paoli, est un centre autrement vivant que les « universités régionales » de Sienne ou de Pise, malgré le panache de leur titre. Il convient peut-être, et dès maintenant, de réagir chez nous contre la séduction des étiquettes et des formules en matière d'enseignement.

— Le bibliographe Fumagalli s'est délassé de ses travaux ordinaires, en publiant, sous le titre amusant : *Chi l' ha detto?* [1] un petit trésor de citations italiennes ou étrangères, d'origine littéraire ou historique, qu'il a expliquées et interprétées, restituées autant que possible à leurs auteurs, et commentées de toutes façons : c'est un pendant récréatif au *Musée de la conversation* de M. Alexandre, et qui aura le même attrait et la même utilité. — M. Mario Mandalari a recueilli en un petit volume des *Aneddoti di storia, bibliografia e critica* [2], et M. Demetrio Marzi a donné, en tirage à part, une intéressante étude d'histoire littéraire parue d'abord dans le *Giornale della Libreria : Una questione libraria fra i Giunti ed Aldo Manuzio* [3].

— A peine Cesare Cantù, qui se survivait à lui-même et à sa réputation depuis de longues années déjà, a-t-il été mort, que l'on a donné une notice biographique et bibliographique sur lui. Cette bonne étude de M. F. Bertolini (*Cesare Cantù e le sue opere. Studio bio- e bibliografico*) [4] donne un tableau d'ensemble de l'œuvre immense (où le bon et le médiocre se touchent, il faut le reconnaître) qu'a laissé Cesare Cantù. Poète, romancier, économiste, critique littéraire et historien, Cantù a touché à tout avec une égale facilité, mais il n'a jamais été mieux inspiré que dans certaines études d'histoire lombarde, qui resteront la part durable d'une œuvre en grande partie caduque. Je donnerai ici une bibliographie, non pas complète, des principales productions de ce fécond et infatigable polygraphe. Il faut citer parmi ses poésies, nouvelles et romans historiques : *Algiso o la Lega lombarda* (Côme, 1828) ; *I crociati a Venezia*, dans l'album d'étrennes l'*Iride* (Milan, 1833) ; *Isotta* (Florence, 1834) ; *La Madonna d'Imbevera* (Milan, 1835) ; *Lo Scomunicato* (dans le *Ricoglitore*) (Milan, 1835) ; *Inni* (Milan, 1836) ; *Margherita Pusterla* (Milan, 1838) ; *Sei novelle* (per nozze Alfieri-Pedrabissi) (Milan, 1841) ; *Alessandro Manzoni, Reminiscenze* (Milan, 1882). Seize nouvelles ont été réunies en volume en 1868 (Milan), sous le titre de *Novelle lombarde*, et l'on en a extrait cinq (Milan, 1883), sous le titre de Nouvelles de la Brianza (*Novelle Brianzuole*). Comme critique et orateur, outre d'innombrables recen-

[1] Milan, Hœpli, in-16 de 626 p.
[2] Rome, Lœscher, in-8 de 217 p.
[3] Milan, Pagnoni, in-8 de 60 p.
[4] Florence, Bemporad, in-8 de 38 p.

sions dispersées un peu partout, Cantù a écrit : *Lord Byron* (Milan, 1833); *Di Vittor Hugo e del romanticismo in Francia* (Milan, 1833); *Chateaubriand* (dans le *Ricoglitore*) (Milan, 1385); *Della letteratura italiana* (Turin, 1845); *Vincenzo Monti* (Turin, 1861); *Tommaso Grossi* (Turin, 1862); *Storia della letteratura greca* (Florence, 1863); *Storia della letteratura latina* (Florence, 1864); *Sull' origine della lingua italiana* (Naples, 1865); *Storia della letteratura italiana* (Florence, 1865); *Monti e l'età che fu sua* (Milan, 1879). — La part de l'écrivain pédagogue n'est pas moins belle, puisqu'elle comprend : *Carlambrogio di Montevecchia* (Milan, 1836); *Il buon fanciullo* (Milan, 1837); *Il giovinetto drizzato alla bonta, al sapere, all' industria* (Milan, 1837); *Il Galantuomo, libro di morale popolare* (Milan, 1837); *Fior di memoria* (Milan, 1846); *Racconti* (Milan, 1847); *La Liberta d' insegnamento è un diritto secondo ragione ?* (Milan, 1865); *Buon senso e buon cuore* (Milan, 1870); *Portafaglio d' un operaio* (Milan, 1871); *Attenzione! Riflessi di un popolano* (Milan, 1876); *Manuale di storia italiana* (Milan, 1879). — Cantù a traduit le *Voyage en Orient* de Lamartine (Milan, 1835), la *Chute de l'Empire romain* de Sismondi (Capolago, 1836); il a touché à l'histoire de l'art et à l'économie politique, qui, vers la fin de sa vie, avait pris la principale part de ses préoccupations dans *Guida del Lago di Como ed alle strade di Stelvio e Spluga* (Côme, 1831); *Le Glorie delle belle arti esposte nel palazzo di Brera nell' anno 1835* (Milan, 1835); *Lombardia pittoresca* (Milan, 1836); *Le Casse di risparmio e di previdenza* (dans le *Ricoglitore*) (Milan, 1837); *Milano e il suo territorio* (Milan, 1844); *Milano e il suo territorio* (Milan, 1862); *Paesaggi e macchiette* (Milan, 1868); *Antologia militare* (Savone, 1870); *La Questione sociale* (Florence, 1871). — Voici enfin, pour terminer ce long catalogue, l'énumération de ses œuvres historiques, parmi lesquelles je ne cite pas les très nombreuses biographies insérées par lui dans la collection des *Italiani illustri* de Tipaldo : *Storia della Citta e della Diocesi di Como* (Côme, 1829); *Rivoluzione della Valtellina nel secolo XVII descritta* (Côme, 1831); *Sulla storia lombarda del secolo XVII* (commentaire des *Promessi Sposi*) (Milan, 1832); *Storia universale* (Turin, 1838-1846); *Processo originale degli untori nella peste del 1630* (Milan, 1839); *Storia degli ultimi tempi* (Turin, 1848); *Storia di cento anni* (1750-1850) (Florence, 1851); *Ezelino da Romano* (Turin, 1852); *L'Abate Parini e la Lombardia nel secolo passato* (Milan, 1854); *Storia degli Italiani* (Turin, 1854); *Il tempo dei Francesi* (1796-1815), fragment de l'histoire d'Italie (Naples, 1864); *Gli eretici d'Italia* (Turin, 1865-1866); *Il Principe Eugenio* (Milan, 1865); *Vite parallele di Mirabeau e Washington* (Milan, 1867); *Alcuni Italiani contemporanei delineati* (Milan, 1868); *Della indipendenza italiana* (Turin,

(1872); *Gli ultimi trent' anni* (Turin, 1879). Une dernière œuvre de Cantù, la publication des actes de la République cisalpine, dont le ministère l'avait chargé, en quelque sorte obligatoirement, par déférence pour son grand âge, a trahi un tel affaissement de cette belle intelligence et une méconnaissance si absolue des exigences de la critique contemporaine, qu'elle a été interrompue après l'apparition du premier volume, lequel a, je crois, été mis au pilon. Malgré son grand talent, Cantù n'était, du reste, pas populaire à Milan à cause de ses sympathies plus ou moins avouées pour la domination autrichienne, et il a vieilli tristement parmi ses vieux livres et ses vieux souvenirs.

— Un intéressant catalogue d'incunables a été récemment publié par le libraire antiquaire Leo S. Olschki. Il y décrit environ neuf cents incunables, et en donne un index méthodique, et un index par noms de localités et d'ateliers. Cette « riche et précieuse collection, » comme il la nomme justement lui-même, a déjà fourni de nombreux documents au *Supplement to Hain's Repertorium bibliographicum* que prépare le docteur Copinger, de Manchester; ce répertoire est enrichi de nombreux fac-similés qui en doublent l'importance [1].—N'oublions pas de mentionner deux publications de bibliographie locale de moindre importance, un *Saggio di un catalogo bibliografico degli scrittori salentini le cui opere sono state messe a stampa* [2], par M. Amilcare Foscarini, et une *Bibliografia Mesolcinese* (relative aux ouvrages allemands et italiens consacrés à la Valle Mesolcina dans les Grisons), publiée et extraite par MM. Emilio Motta et E. Tagliabue, du *Jahresbericht der hist.-antiq. Gesellschaft Graubündens* de 1895.

Antiquité. — Peu de livres à signaler en matière d'histoire et d'antiquités grecques : une nouvelle édition (améliorée, dit le titre) du petit manuel de *Letteratura greca* [3], de V. Inama, une étude linguistique et syntaxique de la *Nekya ossia il libro XI dell' Odissea confrontato col resto delle poesie di Omero* [4], par V. Batistic, la suite des études et de la publication de textes des lyriques grecs, par Michelangeli (*Frammenti della melica greca da Terpandro a Bacchilide. Parte V: Simonide di Ceo, Timocreonte Rodio, Corinna*) [5], un discours académique (lu le 5 novembre 1895 à l'Université de Gênes), de Luigi Cerrato, sur *l'Arte storica di Erodoto di Alicarnasso* [6], et ce qui est plus important, le second volume de l'édition de Procope : *Procopio di Cesarea, la guerra gotica, testo greco emendato sui ma-*

[1] Venise, L. Olschki, catal. XXXV, in-8 de 400 p.
[2] Lecce, Lazzaretti, in-8 de 310 p.
[3] Milan, Hœpli (*Manuali Hœpli*), in-16 de 542 p.
[4] Turin, Clausen, in-8 de 261 p.
[5] Bologna, Zanichelli, in-16 de 145 p.
[6] Turin, Clausen, in-8 de 85 p.

noscritti [1], que publie si soigneusement, avec appareil critique et traduction, M. Domenico Comparetti. Citons aussi le second volume, riche en dissertations intéressantes, des *Studî italiani di filologia classica* [2], œuvre collective publiée sous l'influence bienfaisante de l'École supérieure de Florence.

— L'archéologie romaine a des fidèles plus agissants, encore qu'il semble y avoir comme un ralentissement dans ces études. L'Académie *dei Lincei* en est à Rome le foyer le plus brillant; elle a publié, en 1896, son volume annel des *Notizie degli scavi di antichità communicate alla R. Accademia dei Lincei* [3], et le tome VI de sa grande collection des *Monumenti antichi* [4]. Celui-ci, qui n'est pas inférieur en intérêt aux précédents, contient des études de : L.-A. Milani sur les restes archéologiques de Florence antique; de W. Helbig, sur un buste colossal d'Alexandre le Grand trouvé à Ptolémaïs; de P. Orsi sur Thapsos; de L. Mariani sur les antiquités crétoises; de G. Patroni sur les vases archaïques des Pouilles au Musée national de Naples; enfin de V. Scialoja et G. Petra sur un nouveau fragment d'une loi romaine découvert à Tarente. — M. F. Savini a étudié une maison particulière romaine découverte à Teramo (*Una domus privata romana recentemente scoverta nell' antico suolo di Interamnia Prætuttiana, ora Teramo, e le sue relazioni con le due distruzioni di questa nei secoli VI e XII*) [5], et M. G. Fregni a donné un commentaire historique et littéraire de deux inscriptions relatives à Constance Chlore et à son impérial confrère Maximien (*Di due iscrizioni ricordanti i nomi di Flavio Valerio Costanzo Cloro e di Marco Aurelio Massimiano, nobilissimi Cesari e soci al potere* [6]). — La traduction de l'histoire antique de la Sicile de Holm, par Dal Lago et Graziadei, dont j'ai annoncé jadis le début, se continue avec régularité; le premier volume est dès à présent terminé [7]. Un éditeur napolitain a donné une histoire du Vésuve, écrite en anglais et due à la collaboration de deux Allemands, Schneer et Stein Nordheim, notice destinée aux touristes Cook (*peregrinatores vulgares B.*, comme les a spirituellement baptisés M. Henri Lechat) et peu importante [8]. — M. V. Casagrandi continue avec ardeur et talent sa *Raccolta di studî di storia antica* [9]; le second

[1] Rome, Forzani (Publications de l'*Istituto storico italiano. Fonti per la storia d' Italia*), vol. II, in-8 de 468 p.
[2] Florence, Sansoni, vol. II, in-8 de 592 p.
[3] Milan, Hœpli, in-8, 1896.
[4] Milan, Hœpli, in-4 de 467 p. avec 260 grav. et pl.
[5] Teramo, Rossi, in-8 avec pl.
[6] Modena, Namias, in-8 de 48 p.
[7] Turin, Clausen, in-8, vol. I, 568 p. et 7 cartes.
[8] Naples, Giannini, in-8 de 68 p.
[9] Catane, Giannotta, in-8 de 464 p.

volume est rempli tout entier par une magistrale étude sur la guerre de Sicile entre Octavianus et Sextus Pompejus Magnus. M. G. Grasso commence, par fascicules, la publication de *Studî di storia antica e di topografia storica*[1], et M. Carlo Pascal publie, lui aussi, de la même manière ses *Studî romani;* les sujets des quatre jusqu'ici parus sont du plus haut intérêt : I. *Il processo degli Scipioni.* II. *Valerio Anziate e Tito Livio*[2]. III. *L' Esilio di Scipione Africano maggiore.* IV. *Il partito dei Gracchi e Scipione Emiliano*[3]. Une bonne biographie du sénateur Cassiodore a été donnée par G. C. Minasi, sous le titre *Cassiodoro senatore nato a Squillace in Calabria nel quinto secolo*[4], et M. G. Podestà a repris, une fois de plus, la question toujours controversée et passionnante du tribunat de la plèbe (*Il tribunato della plebe in Roma dalla secessione sul monte Sacro all' approvazione della legge di Publilio Volerone : studio critico*[5]).

— Mentionnons encore un petit livre d'un caractère élémentaire, mais qui rendra des services au public spécial auquel il est destiné, c'est le manuel sur *la Vita dei Romani*[6], de G. Fumagalli, qui fait partie de la *Piccola Enciclopedia illustrata*, publiée par la maison Vallardi, en concurrence avec les manuels Hœpli. Ce petit ouvrage, écrit sans prétentions, donne un tableau, dont il y aurait sans doute lieu de modifier quelques détails, mais suffisant, de l'ensemble de la vie romaine.

— L'histoire du droit romain, tant dans l'antiquité qu'au moyen âge, a provoqué plusieurs importants ouvrages. Signalons d'abord la suite du grand ouvrage du professeur Enrico Costa sur le juriconsulte Papinien (*Papiniano, studio di storia interna del diritto romano*[7]); son troisième volume est consacré tout entier à étudier *Favor testamentorum et voluntas testantium.* M. Laducci, dans le premier volume de sa *Storia del diritto romano dalle origini fino alla morte di Giustiniano*[8], donne, avec l'introduction générale, l'histoire des sources et celle du droit public. M. E. Besta a publié, sous le titre modeste de contribution à l'histoire du droit romain, un ouvrage capital sur Irnerius, sa vie, ses écrits et sa méthode, et il a publié dans un second volume les gloses irnériennes inédites au Digeste (*L' Opera di Irnerio. Vol. I. La vita, gli scritti, il metodo. Vol. II.*

[1] Ariano, Stabil. tip. Appulo Irpino, in-8 de 150 p.
[2] Turin, Lœscher, in-8 de 80 p.
[3] Turin, Lœscher, in-8 de 32 p.
[4] Naples, Lanciano e Pinto, in-8 de 232 p.
[5] Parme, Ferrari e Pellegrini, in-16 de 52 p.
[6] Milan, Vallardi, in-16 de 191 p. et fig.
[7] Bologne, Zanichelli, in-8 de 215 p.
[8] Padoue, F. Sacchetto, t. I, in-8 de 359 p., 2e édition.

Glosse inedite d' Irnerio al Digestum vetus [1]). M. Bovio a republié son esquisse d'histoire du droit en Italie, *Disegno d' una storia del diritto in Italia dall' origine di Roma ai nostri tempi* [2], qui rendra de grands services, bien qu'elle soit extrêmement résumée. Plaçons ici, faute de pouvoir leur consacrer des rubriques spéciales, divers ouvrages relatifs à l'Orient : Oreste Nazari a traduit du sanscrit pour la première fois en italien le Hitopadesa [3]; M. H. Pedroli a consacré un petit volume d'études et recherches au royaume de Pergame (*Il regno di Pergamo*) [4]. M. Manfredo Cagni a donné une esquisse historique et descriptive de l'Égypte depuis les dynasties pharaoniques jusqu'à celle des Lesseps : cet écrit, où il est traité de l'organisation militaire des écoles égyptiennes, du système d'irrigation, du canal de Suez, des établissements scientifiques et industriels, fournira quelques informations utiles pour l'époque contemporaine [5]. Enfin, pour l'histoire d'un pays d'Orient plus voisin de l'Italie, on consultera avec fruit un livre dont il n'y a pas, que je sache, l'équivalent en français : le manuel de littérature albanaise d'A. Stratico [6].

Histoire littéraire. — Signalons d'abord l'achèvement ou la disparition, comme on voudra, de la *Biblioteca nazionale delle tradizioni popolari*, dans laquelle ont été jadis, publiées *Le Tradizioni popolari di San Stefano di Calcina* de M. Alessandro de Gubernatis, et *le Vecchie danze italiane ancora in uso nella Provincia bolognese*, recueillies par Gaspare Ungarelli. Ce troisième volume publié par Grazia Deledda, *Tradizioni popolari di Nuoro in Sardegna* [7], sera malheureusement le dernier de cette collection que dirigeait avec une grande compétence le brillant et parfois audacieux Angelo de Gubernatis. M. G. Ragusa Moleti s'occupe de folklore extra-italien, ce qui est assez rare parmi ses compatriotes. Dans son traité de *la Poesia dei Selvaggî* [8] il étudie successivement les *ninne-nanne* (berceuses), les chants funèbres, religieux, guerriers, satiriques, les chants qui accompagnent le travail, les chants des esclaves, ceux composés en l'honneur ou en la haine des blancs, les chants qui accompagnent les danses, les chants d'amour et de mariage, les chants qui ne rentrent pas dans ces diverses catégories, enfin les représentations et les danses mimées; son livre est fort intéressant.

[1] Turin, Lœscher, 2 vol.
[2] Rome, Civelli, in-8 de 478 p.
[3] Turin, Lœscher, in-8 de 120 p.
[4] *Id.*, *ibid.*, in-8 de 73 p.
[5] Turin, Clausen, in-8 de 224 p.
[6] Milan, Hœpli (*Manuali Hœpli*), in-16 de 304 p.
[7] Turin, Clausen, in-8 de 113 p.
[8] Naples, Chiurazzi, in-8 de 300 p.

— L'histoire du folklore italien touche de trop près celle des langues et des littératures populaires de la péninsule pour qu'il soit possible de les séparer. Mentionnons donc ici plusieurs ouvrages de ce genre : deux recueils de proverbes, l'un piémontais (Bertini, *Proverbî piemontesi*) [1], l'autre véronais (Ballardoro, *Folklore veronese-proverbî*) [2], une phonétique du dialecte de Reate, par B. Campanelli, et celle du dialecte de Caltagirone, par A. Cremona (*Fonetica del dialetto Reatino* [3], *F. del Caltagironese con riguardi alle principali parlate del siciliano* [4]). La littérature relative aux représentations et au théâtre populaires en Piémont s'est enrichie de plusieurs documents. Costantino Nigra et Delfino Orsi, auteur déjà d'ouvrages sur cette question, ont publié *Rappresentazioni popolari in Piemonte : il Natale in Canavese* [5], avec un commentaire; le même D. Orsi a donné une conférence sur *Eraldo Baretti ed il teatro piemontese* [6], tandis que G.-M. Lombardo, rouvrant une déjà vieille discussion, examine à nouveau *La Decadenza del teatro piemontese* [7]. D'autre part, M. C.-G. Sarti fait une véritable histoire, solidement documentée, du *Teatro dialettale bolognese* (1600-1894), qu'il publie sous ce titre comme un simple recueil de *studî e ricerche* [8]. Une nouvelle édition des célèbres *Sonetti romaneschi* [9] de G.-G. Belli vient d'être donnée par M. Luigi Morandi.

— La littérature dantesque s'est enrichie d'un nouvel ouvrage de M. Scartazzini, non moins capital que le *Manuale* dont j'ai précédemment signalé l'importance, et non moins digne que celui-ci de la réputation et de l'autorité de son auteur : c'est une *Enciclopedia Dantesca*, un dictionnaire critique et raisonné de tout ce qui concerne la vie et les œuvres du *gran padre* de la littérature italienne. Le premier volume comprend les lettres A-L, et compte près de douze cents pages [10]. C'est là une œuvre considérable, mais qui sera perpétuellement à refaire, tant la critique s'acharne à découvrir les plus minutieux détails, et souvent la plus insaisissable nuance de sens, de la biographie et de l'œuvre de l'Alighieri. Ainsi cette même année a vu paraître un ouvrage posthume d'un autre grand dantologue, Fr. Pasqualigo, *Pensieri sull' allegoria della Vita nuova di Dante ;* un travail d'astro-

[1] Novaro, Miglio, in-16 de 36 p.
[2] Turin, Clausen, in-16 de 176 p.
[3] Turin, Lœscher, in-8 de 251 p.
[4] Palerme, Clausen-Reber, in-8.
[5] Turin, L. Roux, in-16 de 162 p.
[6] Milan, Ricordi, in-16 de 37 p.
[7] Saluzzo, Lobetti-Bodoni, in-16 de 28 p,
[8] Bologne, Zamorani e Albertazzi, in-8 de 209 p.
[9] Città di Castello, S. Lapi, 2e édit., 6 vol. in-16.
[10] Milan, Hœpli, in-8 de 1176 p.

nomie et d'astrologie sur *Il sistema dantesco dei cieli*[1] *e delle loro influenze*[2], qui en comprend l'exposé et un essai d'interprétation; un volume de cinq cents pages de Michele Scherillo, aussi judicieux que bien informé sur quelques épisodes de la vie du Dante (*Alcuni capitoli della biografia di Dante*[3]). M. L. Polacco a donné un *Rimario perfezionato della Divina Commedia di Dante*[4]. On peut se dispenser, il est vrai, de lire les quelques pages qui constituent la seconde partie de ce que M. Buscaino Campo appelle trop ambitieusement ses *Studî Danteschi*[5], et même une conférence de vulgarisation et de généralisation politique de Giovanni Bovio, *Dante nella sua generazione*[6]; mais comment ne pas tenir compte des nouveaux fascicules parus de la *Collezione di opuscoli danteschi* de Litta di Castello? M. Lapi l'a enrichie des *Prolegomeni* de G. Fioretto *allo studio della Divina Commedia per la gioventù italiana* (nº 25)[7], du *Dottrinale* de Jacopo Alighieri, édition critique avec notes et introduction de C. Crocioni (nºs 26, 27, 28)[8], des *Raffronti di C. Cavedoni tra gli autori biblici e sacri a la Divina Commedia*[9], publiés avec préface par R. Murari (nºs 29, 30), et d'une description de deux importants manuscrits de Dante : *Il Dante Vaticano e l' Urbinate descritti e studiati per la prima volta* (nºs 33, 34[10]). Rappelons encore que M. Fiammazzo a illustré *Un codice dantesco della Biblioteca di Bergamo*[11], en en donnant une description matérielle, l'examen du texte, et les variantes que ce texte présente avec les leçons recueillies par Witte.

— Plusieurs éditions ou rééditions importantes de textes anciens ont été faites : Giosue Carducci a donné un recueil de *Cacce in rima dei secoli XIV e XV*[12] qui comprend les *Cacce* di Niccolo Soldanieri, de Franco et Grannaozo Sacchetti, des *Cacce di Roma*, et des *Cacce d'Ignoti*. Chez Hœpli a paru (sans nom d'éditeur) une reproduction, d'après l'impression du xvᵉ siècle et avec une bibliographie, de la *Novella di Lionora di Bardi e Ippolito Bondelmonti*[13]. Une *Biblioteca storica della letteratura italiana*, en étroite connexion par ses principes et sa valeur avec le *Giornale storico* de Turin a été inau-

[1] Venise, S. Olschki, in-8 de 438 p.
[2] Naples, Errico, in-8 de 78 p.
[3] Turin, Lœscher, in-8 de 549 p.
[4] Milan, Hœpli, in-16 de 105 p.
[5] Palerme, Clausen, in-8 de 13 p.
[6] Rome, Società editrice Dante Alighieri, in-16 de 32 p.
[7] Città di Castello, Lapi, in-16 de 123 p.
[8] *Ibid.*, *id.*, in-16 de 336 p.
[9] *Ibid.*, *id.*, in-16 de 168 p.
[10] *Ibid.*, *id.*, in-16 de 146 p.
[11] Udini, G. B. Doretti, in-8 de 67 p.
[12] Bologne, Zanichelli, in-8 de 128 p.
[13] Milan, Hœpli, in-8 de 38 p. (tiré à 100 exempl.).

gurée par une édition de *La Navigatio Sancti Brindani in antico Veneziano* [1], procurée par Francesco Novati, et par une réédition des *Rime di Dante da Maiano* [2], due à Giov. Bertacchi. C'est là un excellent début, qui fait bien augurer des destinées et de la composition ultérieure de cette collection. M. G. Sanesi s'est occupé de *la Vita di Niccolo Capponi attribuita a Bernardo Segni* [3], tandis que M. Rigutini croyait nécessaire de donner une nouvelle édition des *Rime di Petrarca* [4]. M. Francesco Torraca publie une *Biblioteca critica della letteratura italiana*, qui paraît composée de brochures assez peu importantes, par exemple le petit travail de Bonaventura Zumbini sur le *Ninfale fiesolano di G. Boccaccio* [5]. M. Frati a terminé son importante édition des lettres de Tiraboschi au P. Francesco Affò [6], dont l'intérêt est grand pour l'histoire de l'érudition et de la bibliographie littéraire au XVIIIe siècle.

— Parmi les études de littérature critique relatives aux auteurs classiques, il faut citer celle de M. Luigi Ambrosi, *Sopra i « Pensieri diversi » di A. Tassoni* [7]; celle de G. Zaccagnini, *L' Elemento satirico nel Ricciardetto di Niccolo Forteguerri* [8]; des *Notizie* de G. Campori *per la vita di Lod. Ariosto* [9] (nº 10 de la *Biblioteca critica Torraca*); une étude de Puglisi Pico sur le Tasse dans la critique française [10], d'où il ressort que nos critiques ne l'ont qu'assez médiocrement apprécié; un livre médico-anthropologique de M. Luigi Roncoroni sur le génie et la folie du Tasse (*Genio e pazzia di Torquato Tasso* [11]), qui fait partie d'une *Biblioteca antropologico-giuridica*, où on ne s'avisera guère d'aller le chercher. Toutes ces monographies le cèdent, en intérêt comme en talent, à l'étude approfondie que M. Vittorio Cian a consacrée aux relations littéraires italo-espagnoles pendant la deuxième moitié du XVIIIe siècle : *Italia e Spagna nel secolo XVIII, Giovambattista Conti ed alcune relazioni letterarie fra l' Italia e la Spagna nella seconda metà del settecento : Studii e ricerche* [12]; c'est là un chapitre très nouveau d'histoire littéraire et de littérature internationale, qui fait grand honneur au jeune et savant professeur turinois.

[1] Bergame, Istit. ital. d' arti grafiche, in-8 de 166 p.
[2] *Ibid.*, *id.*. in-8 de 133 p.
[3] Pistoia, Bracali, in-8 de 95 p.
[4] Milan, Hœpli, in-16 de 491 p.
[5] Florence, Sansoni, in-16 de 26 p.
[6] Modène, Vincenzi et ses neveux in-4, v p.
[7] Rome, Lœscher, in-8 de 78 p.
[8] Pistoia, Cacialli e Monfardini, in-8 de 44 p.
[9] Florence, Sansoni, in-16 de 109 p.
[10] Palerme, Clausen-Reber, in-8.
[11] Milan, Aliprandi, *Bibl. ant. giur.*, série II, vol. XXIX, in-8 de 240 p. avec fig.
[12] Turin, Lattes, in-8 de 370 p.

— Parmi les auteurs de notre siècle, Leopardi est toujours étudié, mais le *Saggio psico-antropologico su Giacomo Leopardi e la sua famiglia*, de M. L. Patrizi [1], l'examine sous un angle peu poétique. M. Vin. Del Mastro a comparé son pessimisme à celui d'Alfred de Musset [2]. M. Saragat a recherché les rapports de Ugo Foscolo et du latin Horace, dans un travail qu'il appelle *Studio critico con documenti storici tratti dalle fonti più accertate intorno al poeta latino* [3]. Manzoni continue à jouir d'un renouveau de popularité auprès de la jeune critique. Ercole Gnecchi recueille et annote ses lettres inédites [4]. L. Zerbi étudie *L' Egidio dei Promessi Sposi nella famiglia e nella storia* [5] et donne des informations et des documents précieux. M. O. Brentari décrit le cadre géographique du roman dans *I paesi dei Promessi Sposi* [6]. De ces travaux de détail sortira sans doute quelque jour une édition vraiment critique de ce célèbre roman,

— Les deux plus célèbres romanciers italiens contemporains ont été biographiés presque simultanément : le sévère Antonio Fogazzaro par M. Sebastiano Rumor (*A. F.: la sua vita, le sue opere, i suoi critici* [7]), et le séduisant Gabriele d'Annunzio par M. Di Properzio [8].

— Je terminerai ce courrier en indiquant quelques volumes amusants de critique littéraire: M. Guido Biagi a groupé, sous le titre d'*Aneddoti litterari* [9], de jolis souvenirs de ses « voyages dans le passé,» d'aimables « figurines du XVIIIe siècle, » des fragments ironiquement tirés « des mémoires d'un *raseur* » (c'est bien le sens du mot *seccatore* en italien); le volume est à lire, — et à relire. Je n'en dirai pas volontiers autant des *Saggi critici* [10] de Panzacchi qui, en trois cents pages, fait défiler devant ses lecteurs ahuris : Renan, De Sanctis, Carducci, Virgile, Mariscotto, Golfieri, Gambetta, Gustave Doré, Boito, Matilde Serao, Jean-Jacques Rousseau, Felice Romani, Bourget, Hroswita, Capuana et Octave Feuillet ! et j'en oublie !! — Les essais de littérature comparée de G. Spera [11] sont un témoignage intéressant de la tendance de la jeune critique en Italie à sortir de son terrain ordinaire : ces essais ne sont pas toujours très heureux; il en est de même de ceux de M. Romeo Lovera (*Fra lingue e letterature straniere*) [12], de

[1] Turin, Bocca, Bibl. antrop. giurid., série II, vol. XXV, in-8 de 200 p.
[2] Naples, Rerro e Veraldi, in-18 de 80 p. (en français).
[3] Milan, Hœpli, in-16 de 121 p.
[4] Milan, Rechiedei, in-4 de 193 p. avec 16 pl.
[5] Como, Luzzani, in-8 de 85 p.
[6] Milan, Hœpli, in-16 de 88 p.
[7] Milan, Galli, in-16 de 157 p.
[8] Rome, Lœscher, in-8 avec portrait.
[9] Milan, Treves, in-16 de 332 p. (*Bibl. amena*, n° 472).
[10] Naples, Chiurazzi, in-16 de 330 p.
[11] *Ibid.*, *id.*, in-16 de 380 p.
[12] Turin, Clausen, in-8 de 250 p.

M. Bonier (*Saggî di letterature straniere* [1]), où il examine le pessimisme dans le roman russe, les fêtes de Noël et du Jour de l'an dans la littérature du Nord, le Kalevala, et l'influence de l'italien sur la langue allemande. La petite étude de G. Piccini sur l'interprétation du caractère de Shylock (*La Questione semitica nel mercante di Venezia* [2]) a plus de précision : c'est encore un effort pour élargir l'horizon littéraire du *bel paese*, qui trop longtemps est resté comme enfermé par les Alpes et la mer, maintenant que l'Apennin ne le divise plus.

L.-G. Pélissier.

[1] Messine, Principato, in-16 de 468 p.
[2] Florence, Landi, in-8 de 88 p.

CHRONIQUE

SOMMAIRE. — I. La critique rationaliste et la critique orthodoxe. — Caractéristique intellectuelle d'Ernest Renan par M. l'abbé Loisy. — *Deux manières d'écrire l'histoire*, par M. d'Arbois de Jubainville. — Le *naturalisme* et *l'illuminisme*. Quelques règles relatives aux révélations privées. — II. Séances et élections académiques. — Communications à l'Académie des inscriptions et belles-lettres : MM. Heuzey, Ardaillon, Hamy, Homolle, Clermont-Ganneau, Bréal, Fabia, Holleaux, Paul Labrouche, Hauréau, Müntz, Oppert, Urseau, Vidal de la Blache, de Vogüé, Gauckler, Deloche, Bertrand, Radet. — Académie des sciences morales et politiques : MM. Peters, Rocquain, Doniol, Glasson, Sayous, Louis Passy. — Prix et concours. — Congrès historique allemand. — Publications récentes ou en préparation. — Nécrologie : Mgr d'Hulst.

I.

L'école rationaliste s'est proposé de faire de la critique historique une arme de guerre contre la religion chrétienne. Elle s'est imaginé que cet instrument de combat — car, quoi qu'elle en ait dit, c'est ainsi qu'elle l'employait, — lui était propre, et lui assurerait à jamais la victoire contre des adversaires désarmés, incapables de faire usage du même puissant moyen, soit pour la défense, soit surtout pour prendre à leur tour l'offensive. En cela, Dieu merci ! elle s'est trompée, et voici qu'aujourd'hui les travailleurs fidèles à l'orthodoxie religieuse, seule garantie efficace de la morale et de la société même, prouvent qu'eux aussi sont en état de combattre scientifiquement pour cette juste cause et de mettre en œuvre dans cette lutte féconde toutes les ressources d'une saine et loyale critique. Nous trouvons un remarquable témoignage de ce fait consolant dans la collection, maintenant close, d'un recueil dont nous avions, il y a un an, annoncé l'apparition à nos lecteurs : la *Revue anglo-romaine*, publiée sous la direction d'un fils très distingué de saint Vincent de Paul, M. l'abbé Portal, prêtre de la Mission. Outre l'objet particulier qu'elle se proposait, elle a ouvert ses colonnes à des travaux d'un caractère plus général et dont plusieurs offraient un intérêt relatif à nos études. Tel est notamment, dans le champ de l'exégèse et de la critique biblique, le travail de M. l'abbé Alfred Loisy, intitulé : *Ernest Renan, historien d'Israël*[1], qu'il nous

[1] *Revue anglo-romaine*, nos 26, 28, 37 et 38, 39, 40, 42, 44 et 45. — Cf., n° 49, l'intéressant article du docteur W. Sanday, traduit du *Guardian*, et intitulé : *L'Œuvre de M. l'abbé Loisy*.

paraît utile de signaler dans cette chronique. La modération et la largeur d'esprit de M. l'abbé Loisy, on peut même dire les tendances plutôt excessives du groupe auquel il se rattache en exégèse, dans le sens des concessions possibles de la science orthodoxe aux thèses ou aux hypothèses de la science rationaliste[1], ne donnent ici que plus d'autorité à ses observations critiques à l'adresse d'Ernest Renan et surtout à l'excellente conclusion de son travail, que nos lecteurs nous sauront gré de placer sous leurs yeux.

« Nous croyons sans peine que Renan a aimé son livre, car son livre est bien lui-même. Il n'a pas aimé véritablement son sujet, car il ne l'a pas aimé comme sujet religieux, mais comme une matière d'études assez curieuse, comme un amusement d'esprit, comme une occasion perpétuelle de justifier son attitude à l'égard du catholicisme et de décocher à ce dernier des traits qu'il supposait mortels. — A diverses reprises, il a comparé l'histoire d'Israël à l'histoire romaine et à l'histoire grecque, donnant la préférence à cette dernière, qu'il disait plus vraie et plus importante que celle d'Israël, parce que c'était l'histoire de la science et de la raison. Il n'a pas vu que le sens religieux est aussi une faculté de l'homme. Il n'a pas admis la réalité de la religion, parce que la religion était pour lui le surnaturel, et il n'a pas reconnu que la religion était comme naturellement surnaturelle, les rapports de l'homme avec Dieu devant être gouvernés par une loi supérieure à celles qui régissent le monde matériel et même l'exercice ordinaire des facultés humaines. Après que la philosophie allemande l'eut aidé à faire de Dieu une abstraction, et la critique allemande à se persuader, d'ailleurs à la française, que la Bible était une immense fraude littéraire, il crut découvrir que le monde était une illusion, et il ne voulut pas garder pour lui cette sinistre trouvaille. Il raconta sur tous les tons ce grand naufrage de Dieu et de la Bible qui s'était passé dans son cerveau. Les *Origines du christianisme*, les *Dialogues philosophiques*, les *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, même les *Drames philosophiques*, enfin l'*Histoire du peuple d'Israël* sont différentes formes d'un même récit. Le thème paraît varier; mais c'est plutôt le titre qui change. Il s'agit toujours d'expliquer comment et pourquoi Ernest Renan ne croit plus à Dieu ni à la Bible. Pour avoir été longue et répétée, la démonstration n'en est pas plus solide. Au lieu de l'histoire de la religion, nous avons l'histoire d'une âme, histoire tristement intéressante, mais qui ne peut faire oublier les grands sujets qu'elle

[1] Cf., sur les tendances respectives des *maximistes* et des *minimistes*, les observations par nous présentées dans notre chronique du 1er janvier 1895, t. LVII de la *Revue*, p. 269 et suiv. — Il va sans dire, d'ailleurs, que notre incompétence n'entend nullement se rendre solidaire des opinions émises sur tel ou tel point d'exégèse dans le travail que nous signalons aujourd'hui.

absorbe, pour ainsi dire, en ayant l'air de les traiter. — Cette histoire ne laisse pas d'être dangereuse, beaucoup moins à cause des erreurs qu'elle contient qu'à cause de l'esprit dont elle est pénétrée. Les erreurs toutes seules ne tromperaient guère que ceux qui voudraient se laisser tromper. Le penseur et le savant qui jouaient en Renan le personnage de l'incrédulité ne se sont pas lassés de réfuter le séminariste qu'il avait été d'abord. Bien que celui-ci ne dût pas être un théologien très complet, il occupait sans doute une position assez forte, puisque la mort seule a pu mettre fin au dialogue qu'il soutenait avec ses adversaires. Mais, à côté de l'incrédule, il y a le sceptique. Ayant perdu l'équilibre primitif de sa pensée, l'ancien étudiant en théologie n'en a pas trouvé, peut-être n'en a-t-il pas cherché d'autre. Il ne s'est pas raidi dans la négation, il s'est mollement reposé dans le doute. Vraies ou fausses, les idées les plus diverses se sont reflétées dans son esprit, sans qu'il soit arrivé à aucune de s'y fixer. « Tout n'est ici-bas que symbole et que songe [1]. » Voilà le dernier mot de sa philosophie et de sa science. Or les livres qui sont imbus de ce scepticisme ne sont pas moralement bons. Le scepticisme est une faiblesse, une maladie de l'esprit humain. Comme tel, il est contagieux. On n'est pas savant lorsqu'on ne sait pas douter. Mais le doute universel et absolu est loin d'être l'auxiliaire de la science, et il est l'ennemi de la morale. Le scepticisme a ses charmes dangereux, comme un demi-sommeil entretenu par des songes dont on jouit, tout en ayant conscience que ce sont des songes. N'est-il pas devenu un genre, une mode que certains ont adoptée pour se donner l'air d'esprits comme il faut? C'est par d'autres moyens, par d'autres âmes que la vérité et le bien se font sur la terre [2]. »

Le rôle réservé à la science et aux lettres orthodoxes apparaît comme plus grand de jour en jour. Il importe d'autant plus qu'elles se tiennent au courant de tous les progrès, de toutes les vues nouvelles relatives à la méthode, soit pour la recherche des faits historiques, soit pour leur exposé exact et intéressant. Nous avons eu

[1] *Souvenirs d'enfance et de jeunesse*, p. 73.

[2] Comme la *Revue anglo-romaine* a maintenant cessé sa publication, il ne sera pas inutile de relever ici, puisque l'occasion nous en est offerte, quelques autres travaux d'un caractère historique sur lesquels notre attention s'est trouvée appelée en feuilletant ses récentes livraisons : la remarquable monographie de Dom Béda Plaine sur *le vénérable Bède*, le grand docteur et exégète anglais du VIIIe siècle (n° 36) ; l'article de M. Henri Welschinger sur le *Journal de l'abbé Rudemare*, à propos de la publication qui en a été faite par M. Charles d'Héricault (n° 42) ; celui de M. Paul Fabre : *L'Angleterre et le Denier de saint Pierre au XIIe siècle* (n° 45) ; et, dans la même livraison, l'étude de M. Chabot : *La Liturgie hiérosolymitaine au IVe siècle, d'après la Peregrinatio Sylviae ;* enfin, un second travail de Dom B. Plaine : *La Genèse historique des heures de l'office divin* (nos 48 et 49).

plusieurs fois occasion, dans cette chronique, d'appeler l'attention de nos lecteurs sur les questions de cet ordre. Nous avions pensé qu'un nouveau sujet de remarques semblables nous serait offert, en apprenant la publication récente d'un volume dû à un érudit éminent, M. d'Arbois de Jubainville, et intitulé : *Deux manières d'écrire l'histoire. Critique de Bossuet, d'Augustin Thierry et de Fustel de Coulanges* [1]. Nous avons pris connaissance de cet ouvrage, et il nous est impossible de ne pas reconnaître que notre espoir a été trompé. Le livre du savant académicien est en effet tout autre chose que ce que le titre en pouvait faire supposer. C'est un recueil d'observations et de discussions de détail sur des points spéciaux d'érudition [2], accompagnées non seulement de réflexions politiques parfois singulières, mais d'appréciations, de souvenirs et d'impressions très personnelles. Le caractère tout à fait subjectif qui le distingue le rend peu susceptible d'un examen critique et d'une discussion libre. La question théorique, qui semblait en devoir faire le sujet, est à peine touchée dans les premières et les dernières pages. Nous nous contenterons de placer sous les yeux de nos lecteurs, en réservant notre opinion, les vues générales du savant académicien telles qu'il les a exprimées lui-même.

« L'épopée, dit M. d'Arbois au début de son livre, a été primitive-

[1] Paris, Émile Bouillon, 1896, in-12 de XXVII-277 p.

[2] Tels sont notamment les sujets suivants, traites dans le chapitre VI, et sur lesquels, soit que l'on se range ou non à son avis, l'autorité de M. d'Arbois de Jubainville est incontestable : Clovis a-t-il été maître de la milice et patrice? — Du consulat de Clovis ; — Clovis et les autres rois mérovingiens ont-ils porté le titre de *vir inluster ?* Hiérarchie honorifique de l'empire romain vers l'année 400. Les *viri inlustres* à cette date : — Hiérarchie honorifique en Gaule au Ve et au VIe siecle ; — Les Empereurs et l'épithète *gloriosissimus* au IVe siècle et jusqu'au milieu du Ve ; — Les rois barbares : Wisigoths, Suèves, Anglo-Saxons, Pictes, Burgondes, Longbards, Ostrogoths, et l'épithète *gloriosissimus* ou *gloriosus ;* — De l'emploi du mot *gloria* pour désigner : 1° les rois barbares, y compris les rois mérovingiens ; 2° l'empereur ; — De l'épithète *gloriosus* ou *gloriosissimus* appliquée aux rois mérovingiens ; — De l'épithète *gloriosus* ou *gloriosissimus* appliquée aux empereurs d'Orient à partir de 450 et jusque dans le courant du VIe siècle ; — De l'épithète *gloriosissimus* accolée au nom des principaux fonctionnaires de l'empire d'Orient au VIe siècle ; — Les rois mérovingiens traités quelquefois de *viri gloriosissimi* ou *gloriosi*, jamais de *viri inlustres ;* — Causes de l'erreur des premiers diplomatistes. Le diplôme faux de Childebert Ier. La salutation finale *Bene valete ;* — Le sens de l'abréviation V. INL. déterminé en comparant entre eux les diplômes rédigés à l'aide de la même formule ; — Les *Inlustres viri* dans les royaumes mérovingiens au VIe siècle ; — On ne peut prouver par les formules que les rois mérovingiens aient pris le titre de *vir inluster ;* — Les rois mérovingiens *domini inlustres ;* — Comparaison entre les rois mérovingiens et les empereurs d'Orient ; — Le côté linguistique de la conquête germanique. — Personne ne méconnaîtra le très réel et très vif intérêt de ces problèmes. Mais cela n'enlève rien au mérite de Bossuet.

ment l'unique forme des récits historiques, et aujourd'hui encore, malgré la vulgarisation de plus en plus grande des procédés qu'emploie l'érudition, l'art du poète, pourvu qu'il ne dépasse pas une certaine mesure, assure aux livres d'histoire, près du grand public et de beaucoup d'esprits élevés, un succès qui manque à l'œuvre décolorée du pur savant.... Mais il y a des écrivains qui, les uns peut-être faute de talent, les autres par une noble fierté, ne cherchent pas pour leurs écrits historiques l'ornement de la poésie : atteindre la vérité est le seul but de leurs efforts; l'esthétique, pour eux, vient en second lieu, ses exigences sont satisfaites quand l'auteur y parvient sans la chercher; mais elle n'est à leurs yeux qu'un accessoire, et, pour le succès près du grand nombre, ce succès qui est l'objet unique de l'ambition de tant d'écrivains, ils n'éprouvent qu'un sentiment, le dédain.

« Pour approcher de la vérité, — j'ai eu tort de dire l'atteindre, car elle fuira toujours devant nous, — l'historien a deux procédés à sa disposition : l'un plus littéraire et plus séduisant, la méthode *a priori;* l'autre, moins littéraire, moins attrayant, exigeant plus de travail chez l'auteur, plus d'efforts chez le lecteur, repoussant par conséquent ce grand public qui, dans les livres historiques, cherche l'amusement et non l'instruction : c'est la méthode expérimentale ou *a posteriori.* Presque tous les historiens emploient les deux procédés. Seulement les uns donnent la préférence au premier, c'est-à-dire à la méthode *a priori*, et n'emploient le second, méthode expérimentale, qu'à titre accessoire; chez les autres, l'usage de la méthode expérimentale est la règle, la méthode *a priori* n'intervient que par exception. »

Voici la conclusion de M. d'Arbois : « Des deux manières d'écrire l'histoire scientifiquement, — car je laisse de côté l'histoire épique, — la manière la plus attrayante consiste à mettre consciemment ou inconsciemment au-dessus des faits une thèse quelconque préconçue que les faits, habilement choisis et présentés, semblent démontrer; mais cette façon de procéder, qui a été celle de Bossuet, d'Augustin Thierry et de Fustel de Coulanges, mène à des doctrines dont la simplicité et la clarté sont aussi périlleuses que contraires à la vérité; la méthode *a posteriori* est bien moins séduisante au double point de vue de l'auteur et du lecteur, mais produit des œuvres plus conformes à la réalité complexe de la vie des sociétés, et qui n'offrent aucun danger ni patriotique ni social. Il faudrait autant que possible associer les deux méthodes dans une juste mesure, mais presque tous les esprits penchent soit d'un côté, soit de l'autre; de là l'imperfection inévitable des récits historiques les mieux réussis, qui, malgré leurs succès, ne seront jamais définitifs et que toujours une génération nouvelle devra recommencer. »

S'il importe extrêmement à la critique orthodoxe ou, pour mieux

dire, à la critique en général, d'éviter les pièges du *rationalisme* et du *naturalisme*, c'est-à-dire de cette hypothèse absolument fausse soit en théorie, soit en fait, qui consiste dans la négation *a priori* de l'existence d'êtres, d'intelligences, de volontés, d'actes supérieurs à l'être humain, à l'intelligence, à la volonté, aux actions humaines, il lui importe aussi de se garder elle-même et surtout de préserver les esprits honnêtes et les cœurs droits des illusions toujours fâcheuses et souvent périlleuses du *fidéisme* et de l'*illuminisme*, c'est-à-dire de cet excès de crédulité et de cette soif du merveilleux qui, au lieu de superposer, comme il convient, la révélation et l'ordre surnaturel à la raison et à la nature, les leur substituent pour ainsi dire, et suppriment, avec la nature et la raison, les fondements mêmes de la vraie et solide croyance à la religion révélée et surnaturelle. Eu égard à certains incidents, à certains abus récents du sentiment religieux [1], nous ne croyons pas inutile de signaler à nos lecteurs l'intéressante brochure du R. P. Pouplard, de la Compagnie de Jésus : *Un mot sur les visions, révélations, prophéties* [2], dont l'objet est précisément de prémunir les fils soumis de l'Église contre le double danger d'un scepticisme excessif et d'une crédulité passionnée, par rapport aux phénomènes ou aux récits extraordinaires qui s'offrent à eux soit dans le passé, soit dans le présent, en dehors de la grande tradition catholique, certaine et obligatoire, dont l'Église est dépositaire et dont la sainte Écriture forme, pour ainsi dire, le noyau. « La voie de la vérité et de la prudence est à égale distance de ces deux excès; elle ne penche ni vers l'*illuminisme*, qui admet avec un aveugle enthousiasme tous les récits merveilleux, ni vers le *rationalisme*, qui repousse avec un dédain plus aveugle encore tous les faits surnaturels. »

L'une des indications bibliographiques contenues dans le travail du P. Pouplard nous a fait nous reporter à une très remarquable étude publiée, il y a vingt ans, dans les *Études religieuses* par le R. P. Toulemont, et intitulée : *Les Révélations privées* [3]. Le docte religieux y a condensé en quelques pages, sous une forme claire, simple, élémentaire, les règles, trop souvent oubliées, qui ont été posées en cette matière par les théologiens et les maîtres de la vie spirituelle. Il ne sera pas hors de propos de reproduire ici les formules adoptées par le R. P. Toulemont, avec quelques-unes des observations qui les accompagnent.

[1] Cf. notamment le judicieux article du R. P. Portalié : *Le Congrès antimaçonnique de Trente et la fin d'une mystification*, dans les *Études religieuses* du 14 novembre 1896, t. LXIX, p. 381 et suiv.

[2] Paris, Téqui, 1896, in-12 de VI-177 p.

[3] *Études religieuses*, t. IX, 1866, p. 45 et suiv.

« En premier lieu, l'on doit tenir pour absolument fausses toutes les prétendues révélations qui sont en contradiction avec la foi, celles qui blessent la morale ou qui présentent tout autre caractère excluant manifestement l'intervention divine.... Aucun doute n'est possible sur la fausseté des révélations.... quand elles renferment quelque chose d'indécent et surtout de charnel, quand elles produisent la présomption, l'orgueil ou bien un certain trouble qui énerve l'âme, la dégoûte, et la jette dans le relâchement.... A peine est-il besoin d'ajouter qu'il n'y a aucun compte à tenir des révélations particulières qui auraient eu pour organes des personnes impatientes, bavardes, menteuses ou entêtées dans leurs jugements : ce sont là précisément les traits caractéristiques auxquels se reconnaît l'imposture.

« En second lieu, l'on doit regarder comme plus ou moins douteuses ou suspectes les révélations qui renferment des assertions nouvelles, singulières, et celles qui ont pour objet des choses curieuses et inutiles, et enfin celles qui sont faites à des personnes dont la vie, le caractère et les dispositions n'offrent que de médiocres garanties.... Du côté des personnes qui se donnent comme favorisées de révélations, il existe aussi des motifs de suspicion plus ou moins graves, quand ces personnes sont encore novices dans la vie spirituelle, quand elles n'éprouvent aucune impulsion intérieure vers la mortification, quand elles ont de l'éloignement pour les voies communes avec une certaine curiosité qui les porte à désirer des communications extraordinaires, si surtout elles aiment ensuite à les divulguer. Notons que ces dernières dispositions deviennent même quelquefois des indices certains d'hallucination ou de mensonge. Pareillement, tous les hommes prudents se défieront beaucoup des personnes d'un tempérament morbide et anormal, comme aussi de celles qui ont l'imagination très vive et la sensibilité très développée....

« En troisième lieu, pour reconnaître la vérité des révélations privées, on ne peut généralement se fier à aucun signe pris isolément; mais l'on doit considérer attentivement toutes les circonstances qui regardent la personne, la manière dont les révélations se sont faites et les effets qui les ont suivies.... Il importe souverainement de remarquer ceci : si sainte, si humble et si expérimentée que soit une personne, l'on ne saurait presque jamais conclure à coup sûr que parmi ses révélations les plus certaines, les plus indiscutables quant à leur substance et à leur ensemble, il ne s'est point glissé, dans les détails, une part plus ou moins considérable d'illusion ou d'invention personnelle.... Bien qu'il soit très difficile de comprendre, et plus encore d'expliquer ce qui se passe dans les extases, les visions et les révélations divines, une chose est cependant certaine, c'est qu'en accordant à une âme ces faveurs extraordinaires, Dieu ne lui communique

pas pour cela le don d'infaillibilité, ni cette assistance spéciale, qui sont le privilège des auteurs inspirés ou de l'Église enseignante. D'ordinaire, et à part peut-être certains intervalles plus ou moins courts, l'âme élevée à l'état surnaturel le plus sublime conserve jusqu'à un certain point l'usage de sa liberté, de son imagination et de sa faculté de raisonner. Dès lors, il n'est point douteux qu'elle ne puisse, même à son insu, mêler à l'opération divine quelques effets émanant exclusivement de son activité propre, et par conséquent modifier et transformer à un certain degré la nature même de cette opération. — D'ailleurs, il n'y a pas seulement à considérer le moment précis où Dieu se communique à l'âme, il faut aussi avoir en vue le temps qui vient immédiatement après. L'âme alors se sent encore tout échauffée, et comme frémissante et vibrante par suite du contact reçu. C'est surtout en cette période de transition que les illusions sont à craindre, car, selon la pensée de saint Ignace dans ses admirables règles du discernement des esprits, il arrive assez fréquemment que, soit habitude ou raisonnement, ou jugement propre, soit impulsion du bon ou du mauvais esprit, l'âme éprouve des sentiments, forme des délibérations qui n'émanent point de Dieu directement et qui exigent une discussion très exacte avant qu'on y puisse donner son assentiment. — De plus, il faut noter que les personnes qui ont reçu des communications divines sont exposées à de nouvelles erreurs lorsqu'elles les racontent de vive voix ou par écrit. Tantôt ce sont les termes qui leur font défaut pour exprimer exactement leur pensée ; tantôt ce sont leurs souvenirs qui ont perdu de leur fidélité. Supposons, en effet, qu'un temps plus ou moins considérable se soit écoulé depuis que les révélations ont eu lieu : on conçoit sans peine que dans cet intervalle les différentes facultés aient pu modifier en quelque manière les notions ou les impressions reçues, en les amoindrissant, et surtout en y ajoutant des circonstances étrangères. — On le voit, les erreurs, les inexactitudes, les illusions peuvent se glisser de différentes façons dans les révélations privées. Dieu le permet ainsi pour l'instruction des âmes qu'il a favorisées de ces grâces privilégiées. Il veut leur apprendre à se tenir toujours sur leurs gardes afin d'éviter l'orgueil et la présomption. Il veut aussi enseigner à tous les chrétiens, qui seraient peut-être tentés de se fier outre mesure à ces manifestations extraordinaires, que son Église seule demeure l'organe authentique de sa parole, l'interprète infaillible de sa loi et le guide toujours assuré de nos consciences. »

II.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a tenu, le 13 novembre, sa séance publique annuelle, sous la présidence de M. G. Schlum-

berger. Avec le discours du président et la notice de M. Wallon sur Bergaigne, la séance a été occupée par une intéressante lecture de M. René Cagnat sur l'activité scientifique de la France en Afrique depuis quinze ans, mémoire où il a résumé avec bonheur les découvertes archéologiques faites dans ce pays et auxquelles il a lui-même participé dans une large mesure.

C'est le 5 décembre qu'a eu lieu la séance annuelle de l'Académie des sciences morales et politiques, sous la présidence de M. Ravaisson. Le discours du président a été suivi de la lecture d'une notice de M. Georges Picot sur la vie et les travaux de Jules Simon.

Dans sa séance du 4 décembre, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a choisi, pour remplir les fauteuils vacants par la mort de MM. Hauréau et de Rozière, M. Salomon Reinach et M. Arthur Giry.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans sa séance du 13 novembre, a élu dans la section d'économie politique, en remplacement de M. Léon Say, décédé, M. René Stourm, connu de nos lecteurs par son ouvrage sur les finances de la Révolution.

A la séance du 28 août à l'Académie des inscriptions, M. Heuzey, rendant compte de sa mission à Constantinople et faisant connaître les objets qu'il a rapportés pour le musée du Louvre, a notamment insisté sur vingt tablettes qui fournissent, selon lui, plusieurs dates importantes des règnes de Sargon l'ancien et de son fils Naram-sin, qui vivaient trois mille huit cents ans avant l'ère chrétienne, et nous renseignent sur différents faits intéressants, comme la construction d'un temple d'Anoussit à Babylone. M. Oppert, tout en insistant à son tour sur l'importance de ces découvertes, conteste l'attribution à Sargon Ier de textes d'un roi dont le nom est écrit Bingani-San-eres, et qui pourrait être le fils de Sargon Ier et le prédécesseur immédiat de Naram-Sin. M. Ardaillon a communiqué le résultat de ses recherches sur l'exploitation des mines du Laurium dans l'antiquité : la mine, τὸ μέταλλον, ensemble de galeries et de puits pour atteindre les amas de minéraux, dénote une extrême habileté; l'atelier de métallurgie, τὸ ἐργαστήριον, comprenait les lavoirs où le minerai était débarrassé des matières étrangères, et les fours où il se transformait en plomb d'œuvre.

Le 4 septembre, le docteur Hamy a entretenu l'Académie de Basile Valentin, alchimiste qu'on a longtemps prétendu avoir vécu au commencement du XVe siècle, mais qui est certainement bien postérieur; M. Hamy a retrouvé un passage de William Davidson, chimiste du XVIIe siècle, qui parle de Basile comme d'un personnage qu'il aurait vu et connu; d'ailleurs M. Hamy rappelle que les plus anciennes éditions de Basile ne sont pas antérieures au début du XVIIIe siècle. Après l'explication par M. Homolle d'inscriptions rela-

tives à Gélon et à Hiéron, et une communication de M. Clermont-Ganneau sur Gadara, ville de la Décapole, M. Michel Bréal a fait connaître une nouvelle interprétation proposée par M. Vars de ce vers d'Ovide (*Métam.*, XI, 516) :

> Jamque labant cunei, spoliataque tegmine cerae
> Rima patet;

où *cunei* ne désignerait pas, comme on l'a cru, une fausse quille, mais les tenons qui retiennent entre eux les bordages; un spécimen de ces tenons se trouve dans le bateau romain découvert dans le port de Marseille et exposé dans le musée Borelly.

Le 11 septembre, M. Philippe Fabia, dans un mémoire lu par M. Boissier sur les théâtres de Rome au temps de Plaute et de Térence, maintient contre l'opinion, généralement admise, de Ritschl, que. dans la deuxième moitié du VIe siècle, Rome avait déjà des théâtres à gradins. M. Clermont-Ganneau a communiqué des notes sur divers fiefs et apanages des croisés en Terre Sainte, dont il a cru déterminer l'emplacement. A la séance suivante, il a présenté d'autres identifications de châteaux forts et champs de bataille. Poursuivant la même étude dans la séance du 25 septembre, M. Clermont-Ganneau s'est particulièrement occupé d'Oukhouâné ou Kahouâné, base des opérations de Saladin dans son attaque contre Tibériade, que couronna la victoire de Hettin. Le savant orientaliste montre que ce lieu, qui n'est autre que le Casan de Guillaume de Tyr, est le lieu dit encore aujourd'hui Kahouâné, au débouché du Jourdain dans le lac de Tibériade. Un mémoire de M. Holleaux, lu par M. Jamot, étudie l'inscription gravée sur la tiare de Saïtaphernès, et rétablit l'authenticité de ce monument, contestée par M. Furtwaengler [1].

Un mémoire de M. Paul Labrouche, lu par M. Henri Courteault le 2 octobre, a déterminé le tracé ignoré jusqu'ici de la route de la Ténarèse, qui mettait en communication avec l'Espagne le nord et le centre de la Gaule, depuis le plateau de Lannemezan jusqu'en Espagne; cette route, délaissée au moyen âge, n'est plus aujourd'hui qu'un chemin muletier. M. Clermont-Ganneau a présenté quelques considérations sur la patrie du prophète Élie.

Le 9 octobre, M. Paul Meyer a donné connaissance à l'Académie d'un travail posthume de M. Hauréau sur quelques docteurs en théologie signataires d'une supplique à Philippe le Bel. M. Eug. Müntz a fait une curieuse lecture sur la « légende du sorcier, » c'est-à-dire la légende de Virgile amoureux de la fille de l'empereur, obtenant d'elle qu'elle le hissera jusqu'à sa fenêtre dans un panier, et laissé

[1] Voyez la livraison précédente de ce recueil, p. 629-630.

suspendu entre ciel et terre, à la risée de tout le monde, par la malicieuse princesse. M. Müntz s'est appliqué notamment à recueillir les représentations graphiques de la légende, qui ont pris consistance en France. Il signale aussi, d'après le duc de Rivoli, la présence de la légende de Virgile associée avec celle d'Aristote dans des gravures du Triomphe de l'amour de Pétrarque. M. Oppert a établi les dates des éponymes annuels de Ninive, et fixé au 22 tebeth (janvier) 680 avant l'ère chrétienne l'assassinat de Sennachérib, et au mois de mai 668 l'abdication de son successeur Asar-Hadon.

Le 16 octobre, M. Clermont-Ganneau, étudiant la grande inscription phénicienne récemment découverte dans l'île de Chypre, présente des interprétations nouvelles; il traduit par « mois du sacrifice des soixante » un nom de mois pour lequel divers noms avaient été proposés, et le rapprochant de l'Hekatombæon des Grecs, il émet l'hypothèse que, comme celui-ci formait le commencement de l'année grecque, l'autre devait être le point de départ, jusqu'à présent ignoré, de l'année phénicienne. Une note de M. l'abbé Urseau, présentée par M. Léopold Delisle, décrit la crosse, l'anneau et le sceau en or d'Ulger, évêque d'Angers de 1125-1149, découverts le 17 juin dans la tombe du pontife.

Le 23 octobre, M. Clermont-Ganneau a terminé sa communication sur la grande inscription phénicienne de l'île de Chypre, qu'il croit pouvoir dater de l'an 171 avant notre ère.

Le 30 octobre, M. Vidal de la Blache a montré, dans une lecture achevée le 6 novembre, que la géographie de Ptolémée était surtout fondée sur des documents d'origine commerciale : rapports de navigateurs, guides dans le genre du Périple de la mer Érythrée : itinéraires terrestres; il a montré l'utilité qu'il y a, pour l'intelligence des tables de Ptolémée, à rechercher les produits qui attiraient le commerce et les voies qui servaient à aller recueillir ces produits. M. le marquis de Vogüé a présenté la traduction d'une inscription nabatienne de Petra, connue jusqu'ici seulement par une copie défectueuse donnée il y a quarante ans par un voyageur anglais; le même savant a présenté ensuite une inscription syriaque et quelques inscriptions grecques du Liban, relevées par le P. Jullien, intéressantes par les noms de lieux araméens qu'elles renferment. Une inscription du roi babylonien Saosduchin, dans laquelle ce roi parle d'une éclipse de lune survenue le 15 sebal, et qui lui présage de grands malheurs, ferait allusion, selon M. Oppert, à une éclipse survenue le 16 janvier 653 et non 664, comme le veut M. Lehmann.

Le 6 novembre, après la lecture par M. Héron de Villefosse d'un mémoire de M. Gauckler sur des marbres acquis récemment par le musée du Bardo, M. Maximin Deloche a présenté des considérations

sur les inscriptions de l'anneau épiscopal de l'évêque angevin Ulger. L'inscription extérieure BESTARA serait empruntée à l'hébreu BERTARA, qui veut dire « dans le secret. » Quant à l'inscription intérieure † THEBALGVTCVTTHANI, M. Oppert, consulté par M. Deloche, n'y a reconnu d'hébreu que le mot THANI. D'après M. Bertrand, les superstitions et les pratiques que l'on reproche aux druides existaient en Gaule bien avant eux et ont été simplement acceptées par eux. Le rôle des druides aurait simplement été celui d'une institution sociale particulière; M. Bertrand voit dans les groupements druidiques comme des oasis intellectuelles au milieu de la barbarie, des communautés analogues aux abbayes irlandaises des ve et vi^e siècles ou aux lamaseries thibétaines. M. Radet, dans une note lue par M. Foucart, identifie la ville de Mygdu en Asie Mineure, dont parle Ammien Marcellin, non point avec la ville phrygienne de Midaeum selon l'opinion commune, mais avec le village turc de Mekedjé, sur la route de Nicée à Ancyre.

Une lettre de M. Gauckler, lue à la séance du 27 novembre, a signalé la découverte à Sousse d'une mosaïque dont le sujet est Virgile composant l'Énéide. Il semble à M. Gauckler que ce portrait, postérieur d'une centaine d'années à la mort du poète, présente des caractères individuels assez marqués pour qu'on soit autorisé à croire qu'il ne défigurait pas trop les traits de son modèle.

A l'Académie des sciences morales et politiques, nous signalerons, le 5 septembre, la lecture de M. Peters, qui, s'appuyant sur les dépêches de Fourquevaux, ambassadeur de France en Espagne de 1565 à 1572, publiées par M. l'abbé Douais, fait ressortir l'influence exercée sur Philippe II par sa troisième femme, Élisabeth de Valois. Le 19 septembre, nous notons une lecture de M. Rocquain sur le grand schisme de 1389 à 1394. Le 26 septembre, M. Doniol a étudié l'ambassade en France de M. d'Arnim, pendant l'année 1872.

Dans la séance du 3 octobre, M. Glasson a retracé la journée des conseillers au Parlement de Paris, au xvie siècle; il le montre retenu au palais pendant la meilleure partie de la journée par les audiences, par la préparation des dossiers, par la réception des plaideurs; il entre dans le détail de sa vie, puis nous fait connaître ses habitudes, son train de maison, ses mœurs, ses distractions.

M. Édouard Sayous a étudié, le 10 octobre, les discours prononcés par Shéridan au temps du Directoire et de Napoléon Ier (1795-1808). Nous noterons, le 17 octobre, les extraits de la correspondance de Chateaubriand avec la duchesse de Duras, qui éclairent d'un jour nouveau l'attitude des représentants de la France au congrès de Vérone

M. Louis Passy, dans la séance du 14 novembre, a fait une lecture intéressante sur l'alimentation de Paris sous le Consulat et l'Empire,

examinant les moyens employés pour conjurer la crise alimentaire de l'an X, montrant dans tout ce qui s'est fait l'action personnelle du Premier Consul.

L'Académie française a décerné le prix Née, d'une valeur de 1,000 francs, à M. le commandant Rousset (*Histoire de la guerre franco-allemande, 1870-1871*).

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a partagé le prix Delalande-Guérineau entre MM. Louis Finot (*Les Lapidaires indiens*) et Fournereau (*Le Siam ancien*); elle a récompensé du prix Joseph Saintour l'ouvrage considérable de M. Émile Molinier: *Histoire générale des arts appliqués à l'industrie du Ve à la fin du XVIIIe siècle. Les Ivoires*. Sur la fondation Piot, 2,000 francs ont été accordés à M. Millet pour sa mission archéologique dans le Péloponèse et au mont Athos; 3,000 francs à M. de Ridder, pour la publication du tome II de son *Catalogue des bronzes trouvés sur l'acropole d'Athènes;* 3,000 au P. Delattre, pour ses fouilles à Carthage; 1,500 à M. Babelon, pour le *Catalogue des camées de la Bibliothèque nationale;* 4,000 à M. Perdrizet, pour ses recherches archéologiques en Grèce.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres a choisi, comme sujet du prix du budget à décerner en 1899, une étude sur les anciennes épopées grecques, autres que l'Iliade et l'Odyssée, et sur les emprunts que leur ont faits les poètes dramatiques.

Elle a prorogé à la même année les deux questions suivantes pour le concours du prix Bordin : 1° Étude sur les vies de saints traduites du grec en latin jusqu'au xe siècle; 2° Étude sur les traductions françaises d'auteurs profanes exécutées sous les règnes de Jean II et de Charles V. Elle a choisi, comme nouveau sujet du même concours une Iconographie des vertus et des vices dans l'Europe latine antérieurement à la Renaissance.

L'Académie royale de Belgique (classe des lettres) met au concours, pour l'année 1897 : 1° une étude critique sur les sources de l'histoire du pays de Liège au moyen âge ; 2° une étude sur les croyances et les cultes de la Crète dans l'antiquité; pour 1898 : 1° Quelle a été en Flandre, avant l'avènement de la maison de Bourgogne, l'influence politique des grandes villes? 2° Étude critique sur les vies de saints de l'époque carlovingienne; pour 1899 : 1° Histoire des différents conseils d'amirauté qui ont existé dans les provinces néerlandaises avant leur séparation et dans les Pays-Bas autrichiens et espagnols postérieurement à cette date; 2° Histoire et description du sanctuaire d'Esculape à Épidaure; 3° Histoire des colonies belges établies en Angleterre (Britannia) au témoignage de César et de Tacite. Elle a choisi, comme sujet du prix Gantrelle pour 1897-1898, une étude sur l'organisation de l'industrie privée et des travaux publics dans la Grèce ancienne; comme

sujet du prix de Stassart, à décerner en 1900, une histoire des origines et des développements du béguinage dans les anciens Pays-Bas.

Le quatrième congrès historique allemand s'est réuni à Innsbrück, du 11 au 14 septembre. L'on y a notamment émis le vœu de voir les dépôts d'archives adopter des mesures plus libérales pour faciliter aux chercheurs l'examen des documents qu'ils contiennent. M. Luschin von Ebengreuth a fait une lecture sur l'origine des états provinciaux; M. Rudolf von Scala a étudié l'individualisme et le socialisme en histoire; M. Heigel a recherché les services historiques que l'on peut attendre des Académies.

La commission historique de l'Académie des sciences de Bavière annonce les volumes suivants pour être distribués dans l'exercice 1896-1897 : le tome VIII des *Hanserezesse*, publié par M. Koppman; le tome XXV des *Chroniken der deutschen Städte*, qui comprend le tome V des Chroniques d'Augsbourg (*Chronik neuer Geschichte*, de Wilhelm Rem, pour les années 1512-1527, relation de la diète d'Augsbourg de 1530, par Langenmantel), publié par M. Friedrich Roth; dans les *Jahrbücher des deutschen Reichs*, la partie du tome II du règne de Frédéric II, que M. Winkelmann a pu achever avant de mourir (années 1228-1233); le tome XLI de l'*Allgemeine deutsche Biographie*; le quatrième volume, préparé par M. Brandi, de la section bavaroise ancienne de la correspondance des Wittelsbach (1553-1555). D'autres volumes sont en préparation : 1° le tome XXVI des *Chroniken der deutschen Städte*, qui comprendra la continuation de la Chronique des échevins de Magdebourg de Janicke jusqu'en 1566, et la Chronique de Georg Butz pour les années 1467-1551; c'est M. Dittmar qui se charge de ce travail; 2° les *Jahrbücher des deutschen Reichs* pour les règnes d'Otton II et d'Otton III, par M. Uhlirz, et pour les règnes de Henri IV et de Henri V, par M. Meyer von Knonau; 3° dans la *Geschichte der Wissenschaften in Deutschland*, le volume de M. Zittel relatif à la géologie et à la paléontologie; 4° le tome XI, par M. Beckman, des *Reichstagsakten der älteren Serie;* et le tome III des *Reichstagsakten der jüngeren Serie;* 5° les *Beiträge zur Geschichte Herzog Albrechts V*, par M. Götz.

La Société d'histoire rhénane a sous presse ou en préparation le tome Ier des *Rheinische Weistümer*, sous la direction de M. Loersch; les *Aachener Urban*, par M. Kelleter; et les *Urbarialien von St. Pantaleon in Köln*, par M. Hilliger; les *Akten der Jülicher Landstände;* le tome II, par M. Keussen, des *Aeltere Matrikeln der Universität Köln;* la partie antérieure à l'année 800 des *Aeltere rheinische Urkunden*, par M. Menzel; les trois premières sections des *Erzbischöflich kölnische Regesten* (jusqu'en 1414); la bibliographie de l'imprimerie à Cologne au xve siècle, par M. Voullième; les

Kölner Stadtrechnungen aus dem Mittelalter, par M. Knipping.

La Société d'histoire hanséatique annonce le second volume (relatif à Cologne) des *Inventaren der Hanse-Archive des 16. Jahrhundert*, et le tome VI de la troisième série des *Hanserezesse*.

La commission historique de Styrie va publier la *Geschichte der Verfassung und Verwaltung der Steiermark von den ältesten Zeiten bis 1285*, par M. von Krones.

L'Institut historique de la Görres-Gesellschaft à Rome prépare l'édition des *Acta tridentina*, dont un volume est prêt pour l'impression; le tome II des *Nuntiaturberichte*, relatif aux années 1587-1590; le recueil d'actes du pontificat d'Adrien VI, dressé par M. von Domarus, et les *Quellen zum päpstlichen Almosen- und Finanzwesen*, de M. Hayn.

A côté de notre grande et féconde École de Rome, il existe dans la Ville éternelle une communauté de prêtres français qui viennent se perfectionner dans les sciences ecclésiastiques : ce sont les chapelains de Saint-Louis des Français; plusieurs des prêtres qui sont venus là dans ces dernières années, des divers diocèses de la France, se sont déjà fait connaître par des travaux souvent d'ordre historique. C'est à cette école qu'ont travaillé tour à tour M. l'abbé Hyvernat, qui a publié, d'après les manuscrits coptes du Vatican, les *Actes des martyrs d'Égypte*; M. l'abbé Gayet, auteur de deux volumes — médiocres il est vrai, mais pleins de documents — sur le *Grand schisme d'Occident*; M. l'abbé Guérard, dont on attend avec impatience un *Bullaire de la province d'Auch*; M. l'abbé Cadène, directeur des nouveaux *Analecta juris pontificii*, etc. Mgr d'Armailhacq, supérieur actuel de Saint-Louis des Français, a pensé qu'il y aurait utilité à publier un recueil périodique qui servirait d'organe aux chapelains. Le premier fascicule des *Annales de Saint-Louis des Français*, publication trimestrielle, a paru en octobre dernier (Rome, Saint-Louis des Français; Paris, Oudin, in-8, 8 francs par an). A en juger par ce premier numéro, nos études tiendront la plus large part dans le nouveau périodique; les trois articles que nous y trouvons nous intéressent tous les trois à des titres divers; c'est d'abord un aperçu historique et canonique de M. l'abbé Meffre, sur la daterie d'Avignon, avec un tarif dressé au XVIIIe siècle, des expéditions de la légation d'Avignon et des dispenses matrimoniales; puis vient un sommaire fort considérable (p. 51-131) *des Bulles de Jean XXII concernant le diocèse de Rodez et celui de Vabres*, par M. l'abbé Calmet; enfin M. l'abbé Chenillat étudie *la Galère impériale du lac de Nemi*.

Le fascicule X du *Dictionnaire de la Bible* (Chartreux-Colosses) vient de voir le jour (Paris, Letouzey et Ané, 1896, in-4). Il contient notamment les articles : *Chisianus codex*, *Aaromontanus codex*, de

M. Batiffol; — Chaussure, Cheveux, Citoyen romain, Claude, Cohorte, Collier, de M. Beurlier; — Chasse, de M. Gigot; — Chelmon, de M. Heidet; — Cison, Cœlésyrie, de M. Legendre; — Chérubin, Cheval, Chèvre, Chien, Circoncision, Clef, Clou, Cœur, Colombe, de M. Lesêtre; — Chronologie biblique, de M. Mangenot; — Chus, du R. P. Méchineau; — Collyre, de M. Thédenat; Colonnes du temple, de M. Vigouroux. — Nous avons fait ressortir dans notre dernière chronique le haut mérite de cette grande œuvre de science orthodoxe. — Outre cent neuf gravures intercalées dans le texte, ce fascicule contient deux chromolithographies, l'une représentant une statuette damasquinée du Louvre, et l'autre des spécimens de colonnes égyptiennes.

L'élection de M. Gabriel Monod à la présidence de la section des sciences historiques et philologiques de l'École pratique des hautes études a fourni à ses élèves et amis l'occasion de manifester leur reconnaissance affectueuse pour le maître et leur respect pour le savant par la publication d'un recueil de travaux qui lui sont dédiés, selon un usage allemand qui tend de plus en plus à prendre droit de cité chez nous. Trente et une *Études d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod* ont ainsi formé ce recueil [1]; mais la liste des souscripteurs renferme plus de cent noms.

M. le chanoine Reusens, qui n'est pas un inconnu pour nos lecteurs, publie dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* (t. XXVI, 1re et 2e livraisons), un travail considérable sur *les Chancelleries inférieures en Belgique depuis leur origine jusqu'au commencement du XIIIe siècle*. Le savant diplomatiste passe tour à tour en revue : 1° les chancelleries abbatiales; 2° les chancelleries princières (comtes de Flandre, comtes de Hainaut, comtes de Luxembourg, ducs de Brabant); 3° les chancelleries épiscopales. Cette étude,

[1] Paris, Léopold Cerf et Félix Alcan, 1896, in-8 de XIV-463 p. avec un portrait gravé. Ce volume contient : *Examen de quelques passages de Grégoire de Tours relatifs à l'application de la peine de mort* (M. Prou); — *Euric, roi des Wisigoths* (466-485) (Georges Yver); — *L'Origine du régime des Thèmes dans l'empire byzantin* (Ch. Diehl); — *La Coiffure des femmes dans quelques monuments byzantins* (Émile Molinier); — *Des immunités commerciales accordées aux églises du VIIe au IXe siècle* (Imbart de la Tour); — *Le Palais carolingien de Cassinogilum* (Camille Jullian); — *Principes du pape Nicolas Ier sur les rapports des deux puissances* (Jules Roy); — *Études carolingiennes* (A. Giry); — *L'Assemblée de Quierzy-sur-Oise* (877) (Émile Bourgeois); — *La Famille d'Évrard, marquis de Frioul, dans le royaume franc de l'Ouest* (Édouard Favre); — *La Pologne et le Saint-Siège du Xe au XIIIe siècle* (Paul Fabre); — *La Messe grecque de saint Denys au moyen âge* (H. Omont); — *L'Origine des douze pairs de France* (G. de Manteyer); — *L'Élément historique de Garin le Lorrain* (Fernand Lot); — *L'Abbaye de Molesme et les origines de Nancy* (Ch. Pfister); — *Le Titre des saints Quatre couronnés au moyen âge* (Jean Guiraud); — *Hugues de Clers et le* De Senescalcia Franciae (Ch. Bémont);

faite avec tout le savoir et tout le soin qu'on est en droit d'attendre de son auteur, n'intéresse pas seulement l'histoire de Belgique, mais aussi l'histoire de France; parmi les abbayes se trouve notamment la fameuse abbaye de Saint-Omer; et une section spéciale du troisième chapitre est réservée à la chancellerie des archevêques de Reims. Une ingénieuse observation faite par M. le chanoine Reusens dans la première partie de son travail mériterait, nous semble-t-il, une étude spéciale : l'auteur prétend en effet que dans la rédaction des chartes monastiques on fait usage d'une prose rimée; il conviendrait d'approfondir la question et de déterminer les lois de cette prose rimée, qui pourrait fournir à la critique un élément de quelque importance.

Les quatre-vingt-seizième et quatre-vingt-dix-septième volumes des *Travaux de l'Académie nationale de Reims* contiennent plusieurs mémoires fort remarquables. Nous signalerons, de M. Henri Jadart, secrétaire général, l'analyse des *Affiches de Reims* de Havé (1772-1805), où sont relevées avec soin les notions touchant : 1° l'Université, les écoles et les sociétés diverses ; 2° l'économie politique, l'assistance publique et les hôpitaux; 3° les monuments, les antiquités et les beaux-arts; 4° les fêtes et les réjouissances publiques (où se trouve une curieuse lettre de Marmontel sur le sacre de Louis XVI); 5° les crimes et les exécutions capitales; 6° la biographie rémoise; du même encore : *Les Derniers jours du chapitre de Reims, son état au moment de sa suppression en 1790; les Premières délibérations de la paroisse Notre-Dame de Reims, de 1791 à 1793; la Vie de saint Remi dans la poésie populaire;* de M. L. Demaison : *le Lieu du baptême de Clovis;* de MM. Ch. Givelet, H. Jadart et L. Demaison : *l'Ancienne châsse de saint Remi, œuvre d'Antoine Lespicier, orfèvre rémois*, avec une planche représentant cette châsse; enfin M. le baron de Baye a communiqué un mémoire, accompagné de très belles planches, intitulé :

— *Un Nouveau récit de l'invention des patriarches Abraham, Isaac et Jacob, à Hébron* (Ch. Kohler) ; — *Comment s'est constituée la seigneurie de Saint-Seurin-lez-Bordeaux* (J.-A. Brutails) ; — *Le Traité des reliques de Guibert de Nogent et les commencements de la critique historique au moyen âge* (Abel Lefranc) ; — *Les Grandes Chroniques de France au XIIIe siècle* (Auguste Molinier) ; — *Les Échevinages ruraux aux XIIe et XIIIe siècles dans les possessions des églises de Reims* (Paul Thirion) ; — *Notes sur le formulaire de Richard de Poft* (E. Jordan) ; — *Requête adressée au roi de France, par un vétéran des armées de saint Louis et de Charles d'Anjou* (Élie Berger) ; — *Les Pairs de France à la fin du XIIIe siècle* (Fr. Funck-Brentano) ; — *Les Sources de la Chronique de Flandre jusqu'en 1342* (H. Pirenne) ; — *Les Prédications populaires. Les Lollards et le soulèvement des travailleurs anglais, en 1381* (Ch. Petit-Dutaillis) ; — *Recherches sur les « peintres du Roi » antérieurs au règne de Charles VI* (Bernard Prost) ; — *Les Finances des ducs de Bourgogne au commencement du XVe siècle* (Alfred Coville) ; — *Le Manuel d'histoire de Philippe VI de Valois* (Camille Couderc) ; — *Un Auteur de projets de croisades : Antoine Marini* (N. Jorga).

l'Œuvre de Victor Vasnetzof devant l'école moderne de peinture en Russie, lequel a été tiré à part, et M. Hipp. Bazin, un mémoire très étendu sur *Arles gallo-romain, Saint-Trophime et Montmajour*, avec de nombreuses planches.

M. Ernst Hauviller consacre, dans la collection des *Kirchengeschichtliche Studien* de MM. Knöpfler, Schrörs et Sdralek, une notice à Ulric de Cluny, fils d'un bourgeois de Ratisbonne, entré dans l'ordre de Cluny en 1061, auteur des *Constitutiones Cluniacenses* et qui contribua pour une large part à le propager en Allemagne : *Ulrich von Cluny ; ein biographischer Beitrag zur Geschichte der Cluniacenser im XI. Jahrhunderte* (Münster i. W., Heinrich Schöningh, 1896, in-8 de VIII-86 p.).

Les Pères de la Chartreuse de Notre-Dame des Prés, à Montreuil-sur-Mer, préparent une édition complète et revue sur les manuscrits des œuvres du docteur extatique Denys le Chartreux. Dans une précédente chronique, nous avons signalé un petit opuscule de M. l'abbé Ingold : *A la recherche des manuscrits de Denys le Chartreux*. Aujourd'hui, nous appelons l'attention de nos lecteurs sur l'excellente brochure de dom A. Mougel : *Denys le Chartreux, 1402-1471, sa vie, son rôle, une nouvelle édition de ses ouvrages* (Montreuil-sur-Mer, imp. de la Chartreuse de Notre-Dame des Prés, 1896, in-8 de 89 p.). Dom Mougel nous fait fort bien connaître et aimer le Chartreux qui illustra le couvent de Ruremonde, qui fut l'ami et le conseiller de personnages célèbres et entre autres du cardinal Nicolas de Cuse, et dont les ouvrages nombreux, après avoir joui, au XVIe et au XVIIe siècle, d'une faveur considérable, sont tombés aujourd'hui dans un injuste oubli. La nouvelle édition comprendra quarante-huit volumes in-4, dont le premier vient de paraître.

Notre infatigable collaborateur M. Tamizey de Larroque nous envoie quatre nouvelles brochures, sur lesquelles nous sommes heureux d'appeler l'attention de nos lecteurs. D'abord une correspondance de Dom Bernard de Montfaucon (*Bénédictins méridionaux : D. B. de Montfaucon, Dom J. Vaissete, Dom J. Pacotte*. Bordeaux, imp. Demachy, gr. in-8 de XII-68 p.), qui lui a été communiquée par M. H. Wilhelm et annotée en partie par celui-ci, laquelle contient des lettres adressées par Montfaucon, de 1693 à 1738, à l'abbé Claude Fleury, à Dom Claude Martin, à Étienne Baluze, au président Bouhier, au marquis de Caumont, à Antoine Lancelot, à Dom Calmet, etc. Vient ensuite une lettre de D. Vaissete ; puis un curieux mémoire du « citoyen Pacotte, » adressé, pendant la Révolution, au « citoyen ministre de l'intérieur, » énumérant les documents relatifs au Languedoc recueillis par ses soins ; et, en appendice, le *Plan d'un ouvrage qui aura pour titre : les Monuments de la monarchie françoise*, dressé par D. B. de Montfaucon et

D. Vaissete. Le tout est copieusement annoté, suivant l'habitude du consciencieux et habile érudit. — Les *Notes inédites de Peiresc sur quelques points d'histoire naturelle* (Digne, imp. Chaspoul, in-8 de x-62 p.) sont tirées de liasses qui, dérobées par Libri, ont été restituées depuis à l'Inguembertine et qui fournissent une nouvelle preuve de la merveilleuse activité scientifique de Peiresc; ce qui ajoute à l'intérêt de ces *Notes*, c'est qu'elles sont entremêlées de récits autobiographiques. — C'est encore Peiresc que nous retrouvons dans *Deux Jardiniers émérites : Peiresc et Vespasien Robin* (Aix, imp. veuve F. Remondet, in-8 de 13 p.), brochure écrite à propos de la note de M. le docteur Hamy sur un botaniste peu connu du XVIIe siècle, Vespasien Robin, qui fut l'émule et l'ami de Peiresc, et où notre spirituel collaborateur raconte en termes charmants une piquante anecdote à propos de la découverte de la tubéreuse, qu'il avait attribuée à tort à Peiresc. - Signalons enfin une brochure sur *le Cardinal d'Armagnac et François de Seguins* (Toulouse, Ed. Privat, gr. in-8 de 31 p.), qui forme un complément des diverses publications de l'auteur sur le cardinal d'Armagnac : ce sont quinze lettres adressées par ce prélat, alors colégat à Avignon, au capitaine François de Seguins, de 1574 à 1578; elles sont tirées des archives du marquis de Seguins-Vassieux, auquel est due la notice initiale sur la famille du correspondant du cardinal.

M. Camille Couderc a publié une intéressante notice sur *l'entrée solennelle de Louis XI à Paris* (31 août 1461), suivie de deux relations inédites empruntées à deux manuscrits de la Bibliothèque nationale (Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, in-8 de 46 p.).

Dans une lettre à M. le directeur de la *Revue catholique d'Alsace*, datée de Carlsruhe, 25 juillet 1896, M. l'abbé Ingold annonce la découverte faite par lui dans cette ville, aux Archives générales du grand-duché de Bade, de dix-huit cartons contenant de nouvelles *Œuvres inédites de Grandidier*. Chacun de ces cartons renferme à peu près deux cents pièces. Les plus importants de ces papiers sont un recueil de chartes, diplômes et documents divers, destinés par Grandidier à servir de pièces justificatives pour ses ouvrages. « Sans doute, dit M. l'abbé Ingold, il y en a, dans le nombre, dont les originaux sont encore conservés dans nos archives d'Alsace, mais combien aussi ont disparu et que nos historiens seront bien aises de retrouver en copies authentiques, faites ou revues par Grandidier, avec l'indication du dépôt d'où lui ou ses correspondants les avaient extraites ! »

M. Louis de Grandmaison a publié l'*Inventaire sommaire de la collection de Dom Poirier*, conservé à la Bibliothèque nationale sous les nos 20,800 à 20,852 du fonds français (Tours, 1896, in-8 de 15 p.,

extrait du *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*).

M. Luigi Cernezzi nous donne une étude et un commentaire qui ne manquent point d'intérêt de l'abolition générale proclamée dans le Milanais, en 1544, à l'occasion de la paix avec la France : il compare cet acte avec d'autres décrets de grâce de la même époque : *Contributo alla storia della legislazione milanese. La Nova constitutio de abolitione criminum dell' ottobre 1544 ed altri decreta gratiosa del secolo XVI* (Milano, Stab. tip. Angelo Stucchi, 1896, in-8 de 43 p.).

Dans le fascicule de juin des *Preussische Jahrbücher*, M. Gustav Buchholz, professeur à l'Université de Leipzig, a inséré une étude qu'il convient de signaler ici, où il s'efforce de montrer que Napoléon Ier, dans son alliance avec la Russie, avait pour principal objectif de l'entraîner dans sa lutte contre l'Angleterre, tandis qu'aujourd'hui les rôles seraient retournés : la nouvelle alliance franco-russe semblant à M. Buchholz principalement dirigée contre l'Angleterre, au profit non plus de la France, mais de l'empire russe.

M. le baron A. d'Avout a, dans un mémoire puisé aux meillcures sources, retracé l'histoire de la brillante défense de Hambourg par le maréchal Davout. Son récit met en pleine lumière cet épisode (in-8 de 61 p., extrait des *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*). L'auteur a fait usage dc documents inédits, tels que la correspondance privée du maréchal et les *Mémoires* inédits d'un cousin germain du maréchal, François-Claude d'Avout, ancien émigré, qui raconte la mission remplie par lui, en avril 1814, pour aller informer le défenseur de Hambourg des événements survenus en France.

Plus littéraire qu'historique est la petite note que M. Marc de Vissac consacre sous ce titre : *Le Félibrige arverne, Amable Faucon, poète limagnien* (Paris, H. Champion, 1896, in-8 de 52 p. avec 1 portrait et un tableau généalogique), à un personnage qui tient une place dans l'histoire de la littérature auvergnate au XVIIIe siècle.

Nous avons reçu les publications suivantes, dont il sera rendu compte dans nos prochaines livraisons : *La Legislazione sociale di Cajo Gracco*, da Dr E. Callegari (Padova, Prosperini, in-8) ; *Les Catacombes de Rome*, par H. de l'Épinois, édition revue par P. Allard (Bruxelles, Vromant, in-8) ; *Geschichte der Juden in Rom*, von Dr H. Vogelstein und Dr P. Rieger. Tome Ier (Berlin, Mayer et Müller, gr. in-8) ; *Les Jésuites et leurs œuvres à Avignon (1553-1768)*, par le R. P. M. Chossat (Avignon, F. Seguin, gr. in-8) ; *Album historique*, publié sous la direction de E. Lavisse, par A. Parmentier (A. Colin et Cie, gr. in-4) ; *Anne de Russie, reine de France et comtesse de Valois au XIe siècle*, par le vicomte de Caix de

Saint-Aymour (Champion, petit in-8 carré); *Histoire de la Vendée militaire*, par J. Cretineau-Joly. Nouvelle édition, illustrée et annotée par le R. P. Jean-Emmanuel Drochon. Tomes II à V (Maison de la Bonne Presse, 4 vol. gr. in-8); *Mémorial de J. de Norvins*, publié par L. de Lanzac de Laborie. Tome II, 1793-1862 (Plon, in-8); *Journal de marche du grenadier Pils (1804-1814)*, recueilli et annoté par R. de Cisternes (Ollendorff, in-8); *Cartulaire de l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé (Finistère)*, publié d'après l'original par Le Maître et P. de Berthou (Lechevalier, gr. in-4); *Notre-Dame de Biran, histoire seigneuriale et paroissiale*, par l'abbé Cazauran (Auch, Cocharaux, in-18); *Essai historique sur Moulineaux et le château de Robert-le-Diable*, par Charles Bréard (Rouen, imp. Cagniard, gr. in-8); *Les Débuts de l'imprimerie à Montpellier*, par E. Bonnet (Montpellier, G. Firmin et Montane, gr. in-8); *Le Patois de Petit-Noir, canton de Chemin (Jura)*, par F. Richenet (Dole, Bernin, in-8); *Kurzer Abriss der Schwedischen Geschichte*, von Dr P. Wittmann (Breslau, Kœbner, in-8); *Russes et Slaves*, par Louis Léger. 2e série (Hachette, in-18); *Les Lamoignon. Une Vieille famille de robe*, par L. Vian (Lethielleux, in-18); *Oudinot et Marbot*, par P. Despiques (Nancy, imp. Berger-Levrault, in-8).

Mgr d'Hulst, dont la mort a été un deuil pour l'Église de France et pour la science catholique, n'avait, au cours de sa carrière laborieuse jusqu'à l'excès, cultivé nos études que d'une façon assez indirecte. Si nous ne nous trompons, sa vocation propre était la philosophie, dont la saine culture importe d'ailleurs singulièrement à celle de l'histoire. En outre, le docte et vaillant prélat s'était placé au premier rang des initiateurs et des chefs de l'enseignement supérieur libre et chrétien, dont la cause a été de tout temps, quoique sans hostilité contre les établissements d'État, particulièrement chère à la *Revue*. Nous lui devons enfin le pieux hommage de nos regrets, comme à un apologiste éminent de la vérité religieuse, morale et sociale, comme à un apôtre intellectuel. Mais de tous ses titres, le plus éclatant est celui qui, caché durant son active existence, sauf à quelques intimes amis, a tout à coup, après sa mort prématurée, rayonné sur son nom et sur sa mémoire. On a vu alors que sa vie, que ses vertus d'homme et de prêtre surpassaient encore en valeur, en efficacité apologétique, le mérite, si rare pourtant, de sa parole et de ses écrits. Mgr d'Hulst restera un des grands exemples chrétiens et sacerdotaux de notre époque, un encouragement à croire et à travailler au triomphe de l'Église et au relèvement de la patrie.

MARIUS SEPET. — EUGÈNE LEDOS.

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Si l'harmonieuse proportion des colonnes, qui séduit l'œil dans les monuments antiques, a été l'objet de nombreux travaux, l'on ignorait encore de quelle façon les architectes romains en calculaient les dimensions. M. Victor Mortet [1] a découvert, dans deux manuscrits de la bibliothèque royale de Munich et dans un manuscrit de la bibliothèque municipale de Schlestadt, un court fragment d'un formulaire qui jette quelque lumière sur cette question. Le plus important de ces manuscrits, conservé à Munich sous la cote 13884, remonte au xe siècle. M. V. Mortet analyse avec détail dans ce manuscrit la partie qui contient une importante compilation de géométrie, d'arpentage et de météorologie; le texte, souvent plus correct et plus complet que celui du fameux *Codex arcerianus*, de Wolfenbüttel, n'a pas été utilisé par Lachmann et Rudorff dans leur édition des *Gromatici veteres*. Étudiant au point de vue philologique les trois formules du chapitre intitulé *De geometria columnarum et mensuris aliis*, M. V. Mortet conclut que ce texte est l'œuvre d'un compilateur romain de l'époque impériale et dérive d'une source grecque. Il a pu être en usage jusqu'au ve ou vie siècle, et si, dans les transcriptions successives dont il a été l'objet jusqu'au xe, il a subi quelques retouches, le fond même n'a pas été modifié. M. V. Mortet examine ensuite les mêmes formules au point de vue architectonique, en fait ressortir tout l'intérêt, et y trouve d'instructifs rapprochements à faire avec les compilations des anciens géomètres latins.

— Le nouveau chapitre des notes du regretté Ch. Schmidt [2], sur les seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au moyen âge, est consacré à l'étude de la grande propriété. La surveillance générale et la gestion de tous les biens d'un domaine appartenaient à un maire (*Meier*), choisi par le seigneur et habitant la ferme. Le seigneur se réservait toujours une partie de ses domaines, et trouvait dans ses sujets, astreints à la corvée, les ouvriers dont il avait besoin pour l'exploiter. L'autre partie, de beaucoup la plus considérable,

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, mai-août 1896.
[2] *Annales de l'Est*, octobre 1896.

était louée contre un cens en argent ou en nature. Parmi les biens donnés en location, on distinguait les manses serviles, les manses nobles et les biens concédés à titre viager ou à titre temporaire. L'auteur étudie en détail comment chacun de ces modes de tenure était pratiqué en Alsace.

— Chassés de Jérusalem, les Hospitaliers de Saint-Jean s'établirent dans la ville d'Acre, et y élevèrent un hôpital aussi somptueux que celui qu'ils avaient dû abandonner. Pendant près d'un siècle, les portes de cet asile s'ouvrirent aux pauvres et aux malades, que l'on y traitait, suivant la formule des règles hospitalières, comme les seigneurs de la maison. Lorsqu'à son tour Saint-Jean-d'Acre vint au pouvoir des Sarrasins, les Hospitaliers quittèrent à regret la Palestine, emportant avec eux le secret de cette inépuisable charité qui avait soulagé tant de misères. L'île de Chypre devint le siège de leur ordre, et leur grand hôpital fut transporté à Limissol. Quelques années plus tard, ils abandonnèrent Chypre pour s'établir à Rhodes, dont ils s'étaient emparés en 1310. Suivant une pieuse et touchante coutume, les malades récitaient chaque soir une prière pour demander à Dieu de répandre ses bénédictions sur la chrétienté tout entière, et en particulier sur les bienfaiteurs de l'hôpital. M. Léon Le Grand[1] nous donne, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque nationale, les textes de cette prière pour les hôpitaux d'Acre et de Chypre. L'étude des éléments chronologiques contenus dans le premier de ces textes permet à M. L. Le Grand d'établir qu'il a été composé vers 1197, peu de temps après l'installation des Hospitaliers à Saint-Jean-d'Acre, à l'exception de certains passages ajoutés dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Quant à la prière que l'on récitait à l'hôpital de Chypre, elle reproduit le texte de la première, en l'abrégeant un peu, et en supprimant les mentions devenues des anachronismes aux environs de 1305, époque présumée de sa rédaction.

— Dans la *Vie de saint François d'Assise* qu'il publiait il y a trois ans, M. Paul Sabatier rejetait tout ce que les historiens catholiques racontent sur la concession de l'indulgence de la Portioncule faite par le pape Honorius III au fondateur des Franciscains. Ses principaux arguments étaient tirés du silence que les biographes primitifs de saint François ont tous gardé sur cette faveur inouïe du Saint-Siège, et de l'invraisemblance qu'il y aurait à se représenter un saint, adversaire résolu des privilèges et chef d'un ordre tout récent, demandant au pape et obtenant de lui une faveur aussi considérable. De nouvelles recherches aux archives d'Assise et un examen plus approfondi de la question conduisent aujourd'hui M. P. Sabatier à

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, mai-août 1896.

une conclusion différente, qu'il expose dans une étude des plus serrées, sur la concession du pardon d'Assise [1]. Constatant que les biographes franciscains, suivant une pratique habituelle aux historiens de l'époque, se sont tous copiés les uns les autres et que dès lors leurs récits ne constituent pas autant de témoignages différents, il établit que le silence du premier biographe, Thomas de Celano, n'est pas une preuve suffisante pour nier la concession de l'indulgence. Il donne, en effet, des raisons fort plausibles de ce silence, et montre que les biographes anciens obéissaient à des préocccupations que nous ne connaissons pas et se plaçaient souvent à un point de vue différent du nôtre. Du reste, si les premiers biographes ne parlent pas de la Portioncule, ils s'accordent tous à célébrer les louanges du petit sanctuaire de Notre-Dame des Anges, appelé aussi Sainte-Marie de la Portioncule, et leur silence est ainsi plus apparent que réel. Ce fut seulement en 1277 que Benoît d'Arezzo entreprit de prouver l'authenticité de l'indulgence accordée à saint François. Les Dominicains, alors rivaux des Franciscains, contestaient l'indulgence et détournaient les fidèles de se rendre en pèlerinage à Notre-Dame des Anges ; il importait de leur répondre, et Benoît d'Arezzo crut avec raison donner plus de poids à son récit, en l'accompagnant des témoignages rendus devant notaire par les disciples de saint François, ou par les fidèles qui avaient été témoins de la proclamation de l'indulgence. La seconde série de documents date du commencement du XIVe siècle : les attestations de 1277 étaient oubliées, et de nouveau les ennemis des Franciscains contestaient l'indulgence. L'évêque d'Assise et un certain nombre de Franciscains qui avaient connu les témoins de 1277 entreprirent la défense de l'ordre menacé. La troisième série de documents remonte aux environs de l'année 1335. Les Franciscains n'ont plus alors à défendre l'indulgence contre des attaques intéressées; leur seul désir est d'exalter la piété des fidèles, et ils cherchent à le faire en combinant les témoignages de leurs prédécesseurs avec la tradition orale. M. P. Sabatier arrête sa curieuse étude des documents originaux sur la Portioncule à l'année 1335.

— Tous ceux qui s'occupent des relations de la France et de la Flandre, à la fin du XIIIe siècle et au commencement du XIVe, connaissent le vaste recueil de documents publiés en 1879-1889 par M. de Limburg-Stirum, sous le titre de *Codex diplomaticus Flandriae, inde ab anno 1296 ad usque 1325*. M. F. Funck-Brentano complète [2] ce précieux répertoire en publiant à son tour quelques pièces importantes, relatives au même sujet, qui avaient échappé aux investigations de M. de

[1] *Revue historique*, novembre-décembre 1896.
[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, mai-août 1896.

Limburg-Stirum. Des rectifications heureuses, qui permettront de tirer meilleur parti du *Codex Flandriae*, accompagnent ces additions. C'est ainsi que l'auteur a pu dater certains documents, identifier des noms propres déchiffrés d'une manière inexacte et indiquer les originaux d'actes transcrits d'après de simples copies.

— La seconde partie de l'étude de M. L. Batiffol [1] sur le Châtelet de Paris, vers 1400, est consacrée à la procédure criminelle. La juridiction du prévôt de Paris s'exerce sur cette ville et sur sa banlieue. Dans les châtellenies de la vicomté de Paris, telles que Gonesse, Poissy, Corbeil, Montlhéry, Saint-Germain, Triel, Brie-Comte-Robert, Gournay, la justice est rendue par un prévôt, juge immédiat de son domaine, et en appel par le prévôt de Paris. Ce principe n'allait point sans exception, et les justices particulières empiétaient plus d'une fois sur les droits du Châtelet, ainsi que le montre fort bien l'auteur. Par contre, le prévôt exerce sa juridiction en dehors de Paris et s'efforce de l'étendre sur le royaume tout entier. Chaque fois que le Roi exempte quelque personnage puissant ou quelque communauté de la juridiction des tribunaux provinciaux, c'est pour leur donner comme juge direct le prévôt de Paris. Toutefois, s'il est impossible d'indiquer avec précision le ressort et la compétence du Châtelet, il paraît certain qu'il n'y eut jamais conflit d'attribution entre cette juridiction et le Parlement.

— La captivité de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, est un épisode curieux de la guerre de Cent ans et de la rivalité entre les Armagnacs et les Bourguignons; les érudits sauront gré à M. G. Dupont-Ferrier de l'avoir étudié [2] avec un soin aussi scrupuleux et une érudition aussi exacte. L'auteur a puisé à toutes les sources et n'a rien négligé pour éclairer d'une nouvelle lumière l'histoire des relations de la France avec l'Angleterre à cette époque. Ce fut en vertu du traité de Buzançais, signé le 14 novembre 1412, que Jean d'Angoulême, fils de Louis d'Orléans, devint le prisonnier des Anglais. Pour venger la mort du duc d'Orléans, les princes de sa famille avaient formé une ligue où était entré Henri IV d'Angleterre. Des auxiliaires anglais débarquèrent en France, mais il était trop tard : Armagnacs et Bourguignons venaient de se réconcilier. Il ne fallut pas moins payer ce secours inutile : l'on promit une indemnité de 150,000 écus, et, en garantie du paiement, l'on donna sept otages, parmi lesquels le comte d'Angoulême. Les exigences de Thomas de Lancastre, portant, en dépit des conventions, de 150,000 écus à 210,000 écus la somme dont répondaient les otages, la défaite d'Azincourt, la mort du duc de Berry, débiteur de 55,000 écus à Charles d'Orléans, la détresse finan-

[1] *Revue historique*, novembre-décembre 1896.
[2] *Revue historique*, septembre-octobre 1896.

cière de ce dernier, telles furent les causes qui prolongèrent durant de si longues années la captivité du comte d'Angoulême. Tour à tour au pouvoir du duc de Clarence, de la duchesse de Clarence, du comte de Somerset et de la duchesse douairière de Somerset, le prisonnier vécut d'abord à Londres, et plus tard au château de Maxey. Presque toujours privé de la compagnie de son frère Charles, il avait auprès de lui un aumônier, un précepteur et deux domestiques d'une fidélité éprouvée. Des gardiens sûrs l'entouraient d'une étroite surveillance. La lecture et la musique occupaient les tristes heures de sa captivité, mais seule la pratique de la religion le soutenait au milieu de ses épreuves et lui donnait la force d'attendre le jour de la liberté. M. G. Dupont-Ferrier nous fait le long récit des exigences toujours croissantes et de l'insigne mauvaise foi de ses maîtres successifs, qui, pendant plus de trente ans, rendirent vaines toutes les négociations entreprises en vue de sa délivrance. Prisonnier des Anglais depuis l'âge de douze ans, Jean d'Angoulême en avait quarante-cinq lorsqu'il remit le pied sur la terre de France (mars 1445), grâce au dévouement du chevaleresque Dunois. Cette captivité de trente-deux ans est un exemple frappant de l'âpreté au gain de nos ennemis d'outre-Manche, plus soucieux alors de mettre la main sur des personnages de marque, dont ils tiraient de gros profits, que de vaincre en bataille rangée et d'acquérir une gloire stérile.

— Les aventures extraordinaires qui signalèrent la vie d'Anne de Caumont ont à diverses reprises attiré sur elle l'attention des érudits. Quelques mois après l'apparition des articles que lui consacrèrent M. le comte H. de la Ferrière, dans la *Nouvelle Revue* (1er et 15 décembre 1895), et ici même M. G. Clément-Simon (1er janvier 1896), le P. H. Chérot a entrepris [1] d'esquisser à son tour cette séduisante figure. Mettant à profit les critiques de M. P. Tamizey de Larroque, qui avait signalé des inexactitudes et des lacunes dans les études précédentes, il a surtout cherché à faire revivre à nos yeux « la grande chrétienne, » et s'est attaché à retracer la seconde période de sa vie, « moins agitée aux yeux du monde, mais plus féconde aux yeux de Dieu. » Afin de rendre le contraste plus frappant entre la dame galante et la femme vertueuse, il a pris soin de résumer le roman de la maréchale de Saint-André avant de retracer la vie pieuse et charitable de sa fille Anne. Peu de temps après son mariage avec le comte de Saint-Paul, Anne alla s'établir à Amiens, son mari ayant obtenu le gouvernement de Picardie. Le P. Chérot nous la montre prenant une part active à la fondation du Carmel et à l'établissement du collège des Jésuites dans cette ville.

[1] *Études religieuses*, 15 septembre, 15 octobre, 15 novembre 1896.

— Colbert et Mazarin, si différents de caractères, avaient un trait commun de ressemblance : l'un et l'autre avaient le même amour de l'argent, le même désir d'accroître leur fortune. Colbert, qui méprisait Mazarin, ne fit aucune difficulté d'entrer à son service, et, en qualité d'intendant, de gérer des biens d'une provenance douteuse. Le moment semblait mal choisi. C'était en février 1651, et le cardinal, vaincu par la coalition des Frondes, se voyait réduit à chercher un asile à l'étranger. Mais Colbert ne doutait point que la crise ne fût passagère et que le ministre ne revînt, à bref délai, plus puissant que jamais. Il comptait bien que son maître saurait largement récompenser ses services, et il se mit avec ardeur à reconstituer la fortune dont il avait l'administration. L'événement prouva combien ses calculs avaient été justes. Mazarin, revenu dans le royaume désormais pacifié, ne manqua point de pourvoir très largement son fidèle intendant. Sous les apparences du désintéressement, l'insatiable avidité de Colbert n'était jamais satisfaite, et, s'il sauvegardait en conscience les intérêts de son maître, il ne déployait pas moins d'activité pour accroître sans cesse sa propre fortune. qui devint bientôt considérable. C'est ce que fait ressortir l'étude consacrée par M. Ernest Lavisse [1] aux débuts de la carrière de Colbert, étude à la fois historique et psychologique, où le caractère de l'intendant de Mazarin apparaît amoindri et l'homme quelquefois ridicule, dans son avarice et dans sa suffisance de « bourgeois gentilhomme. »

— Continuant son histoire du Parlement de Lorraine et Barrois, M. J. Krug-Basse étudie [2] les conflits de la cour souveraine avec l'autorité spirituelle et la situation des cultes dissidents sous les princes de la maison de Lorraine. Les États du duc ne possédaient aucun évêché et se trouvaient soumis à l'autorité et à la juridiction des évêques étrangers de Metz, de Toul et de Verdun, qui prétendaient les traiter en pays d'obédience. Le duc Léopold sollicita vainement du Saint-Siège la création d'un évêché dans ses États ; il dut s'en remettre à la fermeté de la cour souveraine pour les protéger contre les entreprises des évêques français. Cette situation amena, entre la cour et l'autorité diocésaine, d'incessants conflits, que nous retrace M. Krug-Basse. Bientôt même l'évêque de Toul s'attaqua à la personne du duc Léopold, déférant à la censure du souverain pontife l'ordonnance sur l'administration de la justice publiée par ce prince et défendant par mandement le prêt à intérêt, toléré par la législation lorraine. Après bien des démarches, le duc put rétablir ses bons rapports avec le pape, en introduisant certaines modifications dans l'ordon-

[1] *Revue de Paris*, 1er septembre 1896.
[2] *Annales de l'Est*, octobre 1896.

nance incriminée. Quant au mandement de l'évêque de Toul, il fut en fin de cause annulé par la cour souveraine. D'ailleurs, pour témoigner de son attachement à la religion, la même cour déployait un grand zèle à faire exécuter les ordonnances contre les protestants; les juifs étaient traités plus sévèrement encore : soumis à un régime spécial, ils ne pouvaient exercer leur culte en public, et l'on ne négligea rien pour restreindre le nombre des familles juives domiciliées en Lorraine.

— A la fin du XVIIe siècle l'Espagne était encore une confédération de neuf États autonomes, ayant chacun sa constitution particulière, sa représentation propre et ses lois. En recueillant la succession de Charles II, Philippe V ne songea pas tout d'abord à dépouiller ses nouveaux sujets de leurs franchises ; mais bientôt la guerre terrible qu'il eut à soutenir pour protéger son trône le força d'établir son autorité sur tout le territoire espagnol. Le péril conjuré, le roi se souvint de la révolte de ses sujets et estima que leur attitude pendant la guerre le dégageait de ses promesses antérieures. Il soumit toutes les provinces aux lois de la Castille, et ne reconnut plus que l'autonomie de la Navarre et des Vascongades, qui lui étaient demeurées fidèles. M. G. Desdevises du Dezert recherche[1] ce que fut au XVIIIe siècle ce régime foral, si cher aux Espagnols. Pour eux, en effet, « le mot fuero est un mot compréhensif et symbolique qui résume toutes les libertés, tous les droits, toutes les aspirations des peuples qui s'en réclament.... C'est la bonne coutume des ancêtres dans ce qu'elle a de plus précieux et de plus vénérable. » L'auteur passe en revue les différents codes de lois forales qui furent en usage dans les provinces basques et dans la Navarre, et qui comprenaient trois sortes de monuments législatifs : les fueros primitifs, les lois votées par les assemblées populaires et sanctionnées par le roi, enfin les édits promulgués par le roi et acceptés par les autorités forales. Il étudie l'organisation parfois très compliquée du pouvoir exécutif dans les pays de fueros, et le développement extraordinaire que le système représentatif y avait reçu. Très attachés à leurs libertés politiques, les fuéristes avaient plus encore à cœur le maintien de leurs libertés locales. En Navarre comme dans les Vascongades on distinguait les villes des communautés rurales : les premières avaient un conseil régulièrement constitué en ayuntamiento; les secondes étaient administrées par un ou deux magistrats et par l'assemblée des habitants. D'ailleurs, le régime municipal offrait une grande diversité dans chacune de ces provinces. L'autonomie administrative et municipale dont jouissaient les Navarrais et les Basques se trouvait complétée par de précieuses immunités en matière de justice, de finances et de service militaire.

[1] *Revue historique*, novembre-décembre 1896.

— Après les historiens qui nous ont relaté les scandales de la vie privée de Louis XV, M. Pierre de Nolhac a voulu nous retracer[1] les origines de la liaison du roi avec celle qui devint la comtesse du Barry. Son récit tire son principal intérêt des sources où l'auteur l'a puisé : les lettres de Mercy à Kaunitz et les fragments de *Mémoires* de Choiseul publiés en appendice dans l'ouvrage de Vatel, et il présente par suite de fréquentes divergences avec celui que les Goncourt avaient fait de ce même événement. Ce fut presque au lendemain de la mort de l'infortunée Marie Leczinska que l'on connut à la cour la nouvelle intrigue du roi. Le maréchal de Richelieu, qui se croyait appelé à de grandes destinées, estima que son heure était venue. Faire prendre à la du Barry la place de favorite en titre que la mort de Mme de Pompadour avait laissée vacante, et, en récompense de ce service, obtenir le renvoi de Choiseul et sa propre élévation, tel était son plan. Il en commença la réalisation en obtenant le mariage de Guillaume du Barry avec Jeanne Vaubernier. Après avoir affiché une superbe indifférence, Choiseul inquiet s'efforça d'empêcher une présentation publique à la cour. Son parti commença une guerre de chansons et de pamphlets ; le roi n'en fut point ému. Se tournant alors du côté de Mesdames, Choiseul trouva en elles des alliées imprévues, qui suggérèrent à leur père la pensée d'épouser l'archiduchesse Élisabeth. Louis XV goûta ce projet d'alliance, sans avoir un instant l'idée de se défaire de Mme du Barry pour le mettre à exécution. Richelieu, de son côté, ne restait pas inactif et finit par trouver dans Mme de Béarn la marraine dont il avait besoin. Jusqu'au dernier instant les partisans de Choiseul espérèrent qu'il n'y aurait pas de présentation, aussi fut-ce un vrai coup de théâtre lorsque, le 22 avril 1769, Mme du Barry, somptueusement parée, fit son entrée dans le cabinet du Conseil, au milieu de la foule des courtisans. L'on sentit qu'une ère nouvelle allait commencer, et des courriers se hâtèrent de porter l'étonnante nouvelle dans toutes les cours de l'Europe.

— L'on connaît l'importance stratégique de la rade de la Maddalena, l'une des plus formidables stations navales du monde, et aussi l'une des plus faciles à défendre. Nul aujourd'hui n'en conteste la possession à l'Italie, et cependant une sérieuse étude de M. Henri Marmonier[2] montre qu'il y a eu, au siècle dernier, pendant près de quarante ans, une question de la Maddalena. Le groupe d'îles dont elle fait partie était connu jadis sous le nom d'îles des Bouches de Bonifacio, ou Iles intermédiaires. Lorsque, en 1720, l'Empire abandonna la Sardaigne à la maison de Savoie, les îles des Bouches de

[1] *Revue de Paris*, 15 août 1896.
[2] *Revue historique*, septembre-octobre 1896.

Bonifacio appartenaient à la république de Gênes depuis le milieu du XIIe siècle, d'où l'on conclut qu'en cédant à la France l'île de Corse avec ses dépendances par le traité du 15 mai 1768, la république lui cédait par le fait ses droits sur les îles des Bouches de Bonifacio. Ce n'est pas sans un vif déplaisir que Charles-Emmanuel III avait appris les négociations engagées entre la France et Gênes au sujet de la cession de la Corse. Il crut bon de prendre les devants, et, avant que le drapeau français flottât sur la Corse, il fit occcuper les Iles intermédiaires par ses troupes. Les Génois réclamèrent en vain contre cet acte de violence. La Corse devint terre française; Choiseul n'attachait aucune importance à ces îlots et n'inquiéta pas Charles-Emmanuel dans la possession de sa facile conquête. Vergennes ne montra pas plus de décision et n'écouta que d'une oreille distraite les justes plaintes des Bonifaciens, soucieux avant tout de ne pas mécontenter la cour de Turin unie à la maison de France par des alliances nombreuses. A l'aide des documents originaux conservés aux Archives du ministère des affaires étrangères et aux Archives nationales, M. Henri Marmonier nous fait entrer dans le détail des notes et des mémoires diplomatiques que les cours de France et de Turin échangèrent au sujet des Iles intermédiaires. Quand éclata la Révolution, la question n'avait point fait un pas, et depuis longtemps l'on avait oublié les hommes comme de Santi et Millin de Grandmaison, qui avaient signalé l'importance militaire de la Maddalena, et s'étaient livrés aux plus longues et aux plus pénibles recherches, pour permettre à la France de rentrer en possession de cette île.

— Les archives de la Chambre des comptes, très éprouvées déjà par l'incendie du 27 octobre 1737, renfermaient encore quantité de documents de première valeur en 1791, lorsque le Bureau de triage fit sur elles l'essai de ses funestes travaux. M. Boutaric et M. de Boislisle avaient déjà signalé l'état des suppressions opérées dans ce fonds qui aurait été l'un des plus importants des Archives nationales. En publiant ce texte dans son intégrité, M. Jules Viard [1] nous fait juger de l'étendue du dommage. De ces archives, qui comprenaient onze mille sept cent soixante liasses et registres, allant de 1300 à 1791, il reste aujourd'hui, dans la série P, six mille trois cent quatre-vingt-neuf articles et cent quatre-vingt-trois registres d'anciens inventaires, en y comprenant encore le versement de trois mille trois cent soixante-trois articles effectués en 1889 par la Chambre des comptes.

— L'on croyait que tout avait été dit sur Lamennais, et que le philosophe, le lettré, le tribun, le prêtre, l'homme enfin nous était parfaitement connu. Plus d'un trait de cette physionomie si mobile avait

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, mai-août 1896.

échappé à l'observateur le plus attentif, et plus d'un repli de cette âme aimante et sensible demeurait obstinément caché. Les lettres de Lamennais le peignent mieux que ses ouvrages, et c'est à cette source qu'il faut puiser les éléments d'un portrait achevé. Aussi, en publiant une des parties les plus curieuses de sa correspondance, le P. A. Laveille [1] permet-il à ses futurs historiens de corriger tout ce que les ébauches actuelles ont de défectueux, de convenu et de faux. Cette correspondance avec Denys B...., issu d'une famille de haute bourgeoisie et appelé à devenir un homme d'État distingué, s'étend de l'année 1819 à l'année 1836, embrassant la période la plus féconde de l'existence de Lamennais. Elle nous révèle surtout l'ami affectueux, et elle tendrait à nous le faire voir comme un homme modeste et timide, comme un prêtre plein d'une foi vive et d'une ardente piété. Dans ces pages d'un sentiment exquis et d'une intense mélancolie, Lamennais se livre tout entier et avec un tel abandon, une telle fougue de tendresse, qu'il semble s'adresser à un ami ou à un frère, et non à un disciple qui réclame ses conseils et a besoin d'un guide éclairé. Peu de lectures permettent de pénétrer plus profondément dans le caractère si complexe de Lamennais que ces lettres qui nous retracent une amitié de vingt années.

— Au lendemain de la mort du général Trochu, le *Correspondant* [2] a publié un premier extrait de ses Mémoires, qui viennent de paraître à la librairie Mame et embrassent l'ensemble de sa carrière militaire. Ces mémoires forment deux volumes, l'un intitulé : *l'État, la société, l'armée;* l'autre consacré tout entier au *siège de Paris*. Le second présente un intérêt de premier ordre, et peut-être le général n'aurait-il jamais songé à écrire le premier, s'il n'avait tenu à présenter dans le second la justification de ses actes de chef du gouvernement de la Défense nationale, et à répondre aux attaques violentes dont ils ont été l'objet. On ne peut être surpris d'apprendre que le général Trochu, depuis près de vingt-cinq ans enseveli dans la retraite, ait employé ses loisirs à composer un véritable plaidoyer en sa faveur. Il en avait le droit et presque le devoir, et les historiens futurs, lorsqu'ils voudront porter un jugement sur sa conduite pendant le siège de Paris, devront tenir compte de chacune des affirmations de l'homme qui avait la direction de la défense en cette heure tragique de nos destinées. Dans les pages publiées par le *Correspondant* se trouve un nouveau récit de la fameuse conférence de Châlons, où l'Empereur remit au général le commandement en chef de toutes les forces de

[1] *Revue du monde catholique*, 1er juin, 1er juillet, 1er août, 1er septembre, 1er octobre 1896.
[2] 10 octobre 1896.

Paris. Selon lui, l'Empereur commit une faute grave en abandonnant la sage résolution, que lui avait suggérée le prince Napoléon, de rentrer à Paris et d'y ressaisir le gouvernement. Dès son entrevue avec l'Impératrice, dont il nous fait un dramatique récit, Trochu comprit que tout était perdu : l'Impératrice et son entourage ne voulaient à aucun prix le retour de l'Empereur et allaient imposer la marche sur Metz à l'armée de Mac-Mahon. « Entre les mains de la Providence résolue à châtier mon pays, — conclut le général, — l'impératrice Eugénie a été l'instrument principal de la ruine finale. » Rappelant toutes les péripéties de l'insurrection du 31 octobre, il cherche à justifier sa conduite dans cette journée et à montrer que, s'il eût agi autrement qu'il ne le fit, il risquait de déchaîner dans Paris la guerre civile et de permettre aux ennemis de se saisir du pouvoir qui leur avait échappé au 4 septembre.

Le second extrait donné par le *Correspondant*[1] des *Mémoires* du général Trochu renferme encore quelques détails sur la période du siège de Paris, et en particulier sur le bombardement de cette ville et de ses forts d'enceinte. L'auteur y reproduit une lettre du comte de Paris mettant son épée au service de la France, qu'il ne reçut qu'après la reddition de Paris, et il la fait suivre de sa réponse au prince. Il rappelle enfin son rôle à l'Assemblée et les raisons qui le décidèrent à donner sa démission de député après la discussion de la nouvelle loi sur l'armée. Le second volume des *Mémoires* est représenté dans le *Correspondant* par quelques extraits qui ne manquent point d'intérêt, bien que volontairement leur auteur n'ait eu, avant la guerre de 1870, qu'un rôle assez effacé. Trochu nous montre les efforts de Bugeaud pendant les journées de février pour conjurer la révolution, et nous fait assister à la dernière revue passée par Louis-Philippe dans la matinée du 24 février 1848, ainsi qu'à la scène de l'abdication, écrite par le roi en sa présence dans un salon des Tuileries. Lorsque le prince Louis-Napoléon parvint au pouvoir, il offrit de faire partie de sa maison militaire à Trochu, qui a consigné dans ses souvenirs pourquoi et comment il refusa. Le récit de la mort du maréchal de Saint-Arnaud au bivouac de Mackensie a inspiré à Trochu quelques pages émues. Rappelant enfin dans quelles conditions furent entreprises les guerres d'Orient et d'Italie, il nous donne de nouvelles preuves de l'incurie incroyable qui présida à la préparation de ces expéditions.

— Le comte de Cavour et le prince de Bismarck ont été, sans contredit, les premiers hommes d'État de la seconde moitié de notre siècle, et bien qu'ils aient poursuivi un but analogue par des voies diffé-

[1] 25 octobre 1896.

rentes, la comparaison entre eux s'impose naturellement à l'esprit. Ce parallèle a tenté la plume de M. le comte Benedetti [1], qui, en retraçant à grands traits leurs carrières, s'attache à nous faire connaître le caractère de leur politique. Les débuts de Cavour le révélèrent à la fois fervent apologiste du système libéral et ennemi irréconciliable de l'Autriche. C'est au triomphe de ces deux principes qu'il employa toute son énergie. Il n'hésite pas à recourir à la force pour chasser les Autrichiens de la haute Italie et faire cesser une occupation qu'un abus de la force avait créée. Mais, en voulant accomplir la concentration de tous les États de l'Italie, et surtout en dépouillant le Pape de son pouvoir temporel, il a fait naître une situation pleine de périls pour le nouveau royaume unifié et jeté le trouble dans la conscience des catholiques. La conception de l'Église libre dans l'État libre fut une pure chimère. Cavour avait puisé dans son patriotisme l'amour exclusif de la liberté. Sous l'influence du même sentiment, Bismarck voua un culte à l'autorité et à la force brutale, et résolut d'imposer à l'Allemagne l'hégémonie de la Prusse. Nulle loyauté et nul scrupule dans le choix des moyens, pourvu que ses desseins s'accomplissent et que son ambition personnelle soit satisfaite. Trompant l'Angleterre sur ses intentions et se conciliant la Russie, qu'il aide à réprimer la révolte polonaise, en sept ans il engage successivement la Prusse dans la guerre des duchés, dans la guerre contre l'Autriche et dans la guerre contre la France. L'habileté de M. de Bismarck ne se dément pas un instant pendant cette période : il déchaîne la guerre sur les peuples au gré de ses caprices, lorsqu'il est assuré de recueillir les fruits de la victoire. Mais depuis 1871, ses triomphes, en exaltant son orgueil, ont égaré son jugement, et il s'est départi des règles de prudence qu'il avait suivies jusqu'alors dans ses plus audacieuses entreprises. Sa politique est tout à la fois maladroite et malheureuse. Et M. Benedetti nous montre M. de Bismarck refusant de seconder la politique de la Russie, qui, par sa neutralité bienveillante, lui avait permis de faire trois guerres fructueuses. L'empereur Alexandre se lassa du rôle de dupe que l'Allemagne lui faisait jouer, et le premier résultat de ce dissentiment fut de sauver la France d'une nouvelle invasion en 1875. L'attitude de M. de Bismarck au congrès de Berlin aggrava encore la situation qu'il avait créée, et sépara définitivement la Russie de l'empire allemand.

— Nous signalerons encore, tant dans les revues de Paris que dans celles de la province : une dissertation où M. L. Maître démontre [2] que les comtes de Nantes, après avoir possédé pendant deux siècles trois

[1] *Revue des Deux Mondes*, livr. du 1er novembre 1896.
[2] *Annales de Bretagne*, novembre 1896.

immenses pagi au sud de la Loire, se virent réduits à occuper seulement une partie des Basses-Mauges, la moitié de la contrée d'Herbauge et quelques paroisses du pays de Tiffauge, et adopte pour ces deux derniers pagi des limites différentes de celles que propose M. A. Longnon; — la continuation de l'étude de M. le chanoine Guillotin de Corson [1], faite en partie d'après des documents inédits, sur les grandes seigneuries de haute Bretagne comprises dans le territoire actuel du département de l'Ille-et-Vilaine : comtés de Montfort et de Montmoron, vicomté de la Motte-Saint-Armel, comté de la Musse, baronnies des Nétumières et d'Orgères; — les pages consacrées à la république d'Arles (fin du XIe siècle-1251), par M. le comte L. Remacle [2], qui décrit le territoire de la République, analyse ses institutions et nous fait connaître les coutumes et l'état des mœurs; — le compte des dépenses journalières de la famille Cardaillac-Bioule au cours du XIVe siècle, extrait autrefois par M. Édouard Forestié [3] de registres aujourd'hui perdus ; — une courte biographie, par M. Charles Nerlinger [4], de Gauthier de Dicka, dernier seigneur de Spesbourg, successivement sous-bailli d'Alsace, bailli de Brisgau et mêlé aux guerres féodales qui désolaient l'Alsace au XIVe siècle; — le second chapitre du travail de M. J. Trévédy [5] sur les *Seigneuries de Bretagne hors de Bretagne*, consacré aux comtés d'Étampes et de Vertus, le premier donné à Richard de Bretagne par le dauphin Charles, le 8 mai 1421, et faisant retour à la couronne en 1712 sans que la maison de Bretagne ait pu s'en assurer la possession d'une manière effective; le second formant la dot de Marguerite, fille de Louis d'Orléans et de Valentine de Milan, mariée à Richard de Bretagne, quatrième fils du duc Jean IV, et échu en succession à Charles de Rohan à la mort de Henri-François de Bretagne, en 1746; — une notice de M. l'abbé F. Galabert [6] sur les terribles exploits des compagnies anglaises et françaises autour de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne) de 1437 à 1440, rédigée d'après les minutes notariées conservées aux archives de Tarn-et-Garonne; — la biographie édifiante, par M. Reure [7], de la bienheureuse Philippe de Chantemilan, morte à Vienne le 15 octobre 1451 et longtemps honorée par les Viennois d'un culte tout particulier, qu'avec raison l'auteur voudrait voir rétabli; — la biographie de Bernard Salomon, peintre de tableaux

[1] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, septembre et novembre 1896.
[2] *Revue félibréenne*, janvier-juin 1896.
[3] *Bulletin archéologique et historique de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne*, 2e trimestre 1896.
[4] *Revue d'Alsace*, octobre-décembre 1896.
[5] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, août 1896.
[6] *L'Université catholique*, 15 octobre 1896.
[7] *Bulletin archéologique, etc., de la Société de Tarn-et-Garonne*, 2e trimestre 1896.

d'histoire lyonnais, du XVIe siècle, écrite par M. Natalis Rondot[1], qui a puisé dans les archives de Lyon plus d'un détail intéressant; — une note historique de M. Gustave Baudens[2] sur le monastère des religieuses de Sainte-Claire, fondé en 1639 par la famille d'Espenan à Castelnau-de-Magnoac et fermé définitivement à la Révolution; — la relation des apparitions de la sainte Vierge à Lareu, paroisse d'Alan, en 1682, rédigée par Guillaume de la Fage et François de Binos de Pombarat, vicaires généraux de l'évêque de Saint-Bertrand, et publiée par M. l'abbé François Marsan[3], avec quelques lettres de l'abbé de Rancé relatives à l'érection de la chapelle de Notre-Dame de Saint-Bernard sur le lieu des apparitions; — une étude dans laquelle M. le docteur A. Corre[4], à l'aide de pièces émanant des archives de l'amirauté de Brest et des archives de l'intendance de la marine au même port, éclaire et rectifie certains points des Mémoires laissés par Duguay-Trouin sur ses premières courses pendant la guerre de la ligue d'Augsbourg; — l'étude critique de M. P. Coquelle[5] sur l'occupation de Hanovre par les troupes françaises commandées successivement par le maréchal de Richelieu et par le comte de Clermont, pendant la guerre de Sept ans, où il montre que si les Hanovriens eurent à souffrir de la présence des Français dans leur ville, ils furent plus maltraités par les Prussiens accueillis d'abord comme des libérateurs; — la biographie du célèbre fabuliste de Colmar, Théophile-Conrad Pfeffel, par M. Théodore Schoell[6] qui, dans une première partie, nous fait le récit de la jeunesse de Pfeffel, nous dépeint son entourage à Colmar et nous présente ses amis de la société strasbourgeoise; — le commencement d'une très intéressante biographie du général Souham, faite en grande partie d'après des documents inédits, par M. René Fage[7], qui nous retrace les débuts de la carrière de Joseph Souham, né au château de Lubersac le 30 mai 1760, enrôlé dans les cuirassiers du Roi (mars 1782), commandant le deuxième bataillon de la Corrèze à Jemmapes, à Nerwinden, au siège de Valenciennes, à Saint-Amand, chargé, comme général de brigade, de la défense de Dunkerque investie par le duc d'York, promu enfin général de division et se signalant, sous les ordres de Pichegru, dans les campagnes de Belgique et de Hollande en 1794 et 1795; — un long article dans le-

[1] *Revue du Lyonnais*, septembre 1896.
[2] *Revue de Comminges*, 3e trimestre 1896.
[3] *Id.*, *ibid.*
[4] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, août 1896.
[5] *Revue de la Société des études historiques*, n° 2 de 1896.
[6] *Revue d'Alsace*, octobre-décembre 1896.
[7] *Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze*, juillet-septembre 1896.

quel M. Louis Amiable raconte[1] les persécutions dirigées par le Grand Orient contre la loge des Neuf Sœurs, à l'instigation de Louis XVI, mécontent de l'apothéose maçonnique dont Voltaire avait été l'objet de la part de cette loge; — le commencement d'une étude de M. Félix Mourlot[2] sur la convocation des États généraux de 1789 dans le bailliage de Vire, sur la façon dont on procéda aux élections, et enfin sur les demandes des cahiers; — l'article où M. l'abbé F. Allemand[3] retrace l'échec du second plan d'évasion tenté par le chevalier de Jarjayes pour la délivrance de Marie-Antoinette, les différentes missions confiées par la Reine au chevalier, le séjour de ce dernier à la cour de Sardaigne, son retour en France à l'époque du Consulat et sa mort survenue le 11 septembre 1822; — les chapitres II et III de l'*Histoire du comité révolutionnaire de Quimper*, où M. J. Trévédy[4] retrace au jour le jour l'histoire du comité élu le 15 décembre 1793 et demeuré en charge jusqu'au 2 février 1794, et fait connaître l'organisation et la vie intérieure du comité reconstitué à cette dernière date et qui siégea jusqu'au 13 septembre 1794; — une lettre (du 1er janvier 1794) de Dartigoeyte, député des Landes à la Convention, publiée par M. F.-A. Aulard[5], intéressante parce qu'elle montre la vanité des efforts tentés pour détruire le culte catholique dans le Gers; — une lettre de Lequinio, envoyé en mission dans la Charente-Inférieure et la Vendée (du 20 janvier 1794), publiée par le même[6] et dans laquelle le signataire entreprend de se justifier auprès du Comité de salut public d'être demeuré trop fidèle à la politique de déchristianisation.

ALBERT ISNARD.

[1] *Révolution française*, 14 septembre 1896.
[2] *Ibid.*, 14 octobre 1896.
[3] *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 3e trimestre de 1896.
[4] *Revue historique de l'Ouest*, août et septembre 1896.
[5] *Révolution française*, 14 septembre 1896.
[6] *Révolution française*, 14 octobre 1896.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Die Selbstvertheidigung des heiligen Paulus in Galaterbriefe (*1, 11 bis 2, 21*) von Prof. Dr. J. Belser (*Biblische Studien*, I. Band, 3. Heft). Freiburg im Breisgau, Herder, 1896, in-8 de vi-149 p.

L'épître de saint Paul aux Galates a été l'objet de nombreux travaux dans ces derniers temps. Le docteur Belser n'en étudie qu'une partie, celle qui est, à divers points de vue, la plus intéressante, et qui a pour objet la justification de saint Paul. Cette apologie de l'Apôtre a été bien traitée dans plusieurs commentaires catholiques, par Reithmayer, dans son *Commentar zum Brief an die Galater*, in-8 (München, 1865), et par A. Schäfer, *Erklärung der zwei Briefe an die Thessalonicher und des Briefes an die Galater* (Münster, 1890), mais le professeur Belser a jugé que l'apologie de saint Paul méritait d'être étudiée séparément, à cause de son importance, et aussi pour mettre à profit les travaux récents de Spitta, *Die Apostelgeschichte, ihre Quellen und deren geschichtlicher Werth* (Halle, 1891); et de Weizsäcker, *Die Apostolische Zeitalter der christlichen Kirche* (Freiburg, 1892), etc. On sait quelle importance eut pour le développement du christianisme le conflit d'Antioche entre saint Pierre et saint Paul. M. Belser en étudie tous les détails avec soin. Un célèbre savant allemand, le docteur Th. Zahn, a publié, en 1894, dans *Neue Kirchliche Zeitschrift* (p. 435-448), un article intitulé : *Petrus in Antiochien*, où il soutient que le voyage de saint Pierre à Antioche a précédé et non pas suivi le concile de Jérusalem. M. Belser s'occupe particulièrement de cette question et énumère toutes les raisons qu'on peut faire valoir contre l'hypothèse de M. Zahn.

L. M.

Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale Romanum im Mittelalter. *Iter Italicum.* Von Dr Theol. Adalbert Ebner, Domvicar und Professor am bischöflichen Lyceum in Eichstätt. Freiburg im Breisgau, Herder, 1896, in-8 de xi-487 p.

La librairie Herder, après avoir publié la *Geschichte des Breviers* par le regretté Père bénédictin Luitbert Bäumer, vient de publier un autre volume important pour l'histoire de la liturgie, consacré par le docteur Ebner à l'étude des sources de l'histoire du Missel romain. Ce n'est qu'une collection de matériaux, mais les collections de ce genre sont indispensables; elles constituent le travail préalable nécessaire pour qu'on puisse arriver un jour à écrire une histoire sérieuse du Missel. Les *Quellen und Forschungen* sont le résultat d'un double voyage d'érudition fait en Italie en

1890 et en 1891. Elles ne nous renseignent donc pas sur tous les manuscrits existants, mais elles s'occupent de tous les documents qui ont été accessibles à l'auteur dans le pays d'où toute l'Europe a reçu sa liturgie, et aussi dans quelques autres contrées. Les deux cent quatre-vingt-quinze premières pages contiennent l'énumération et la description des manuscrits conservés dans trente-neuf villes d'Italie. Tous ces manuscrits, à l'exception de quelques manuscrits ambrosiens et gallicans conservés à Milan et à Rome, appartiennent à la liturgie romaine. Le docteur Ebner, non content de les étudier au point de vue liturgique, les a étudiés aussi au point de vue artistique. Quelques-uns sont très remarquables sous ce rapport, et le savant professeur en donne une idée par la reproduction en phototypie de trente et une miniatures.

Les pages 296-356 reproduisent un certain nombre de textes liturgiques inédits propres à jeter du jour sur l'histoire de l'*Ordo missae* et du calendrier ecclésiastique. Enfin les pages 359-454 contiennent les *Forschungen* ou recherches sur le développement du sacramentaire en *Missale plenum*, sur la place du Canon dans les Sacramentaires romains, sur la classification des manuscrits des Sacramentaires romains; une contribution à l'histoire du texte du Canon de la messe; une étude sur le caractère artistique des Sacramentaires et des Missels d'après leur développement historique. L'ouvrage se termine : 1° par une liste des bibliothèques et des manuscrits étudiés par l'auteur et dont un bon nombre sont en dehors de l'Italie; 2° par une table du lieu d'origine des manuscrits; 3° enfin, par une table alphabétique des matières. Les *Quellen und Forschungen* sont une œuvre d'érudition solide et consciencieuse, qui rappelle les travaux de nos savants Bénédictins de Saint-Maur.

L. M.

La Diplomazia pontificia e la prima spartizione della Polonia. Saggio storico sopra documenti inediti dell' Archivio segreto di Stato della Santa Sede, con una lettera di Ladislas Mickiewicz, per F. Augusto DE BENEDETTI. Pistoia, tip. Flori e Biagini, 1896, in-8 de VI-132 p.

Cette intéressante étude est, croyons-nous, une œuvre de début. Une certaine inexpérience s'y trahit à plusieurs endroits et à divers signes. Le premier chapitre, sur l'importance politique des relations entre la Pologne et le Saint-Siège est trop bref pour être réellement instructif; encore l'auteur y déborde-t-il son cadre pour parler aussi des relations italo-polonaises, artistiques et littéraires en général. Ce chapitre aurait pu, sans inconvénient, être fondu avec le chapitre III, qui ne s'en distingue pas nettement. L'examen du grand ouvrage du P. Theiner, fort judicieusement apprécié quant à la composition et à la réunion des documents, devait être une sorte d'introduction, ou bien il fallait le rejeter dans l'étude des sources : placé où il est, il interrompt maladroitement, par une discussion critique de sources, l'introduction historique.

C'est au chapitre IV qu'est traité le sujet propre du présent travail : la politique pontificale en Pologne pendant le ministère de Mgr Torregiani (de 1763 à 1769) et le premier partage de la Pologne (p. 27-53). L'auteur montre que la question religieuse était la seule qui intéressât le Saint-

Siège dans les affaires polonaises; comment il essaya de faire payer à Poniatowski sa protection en cour de Vienne et ailleurs, par une soumission complète en matière religieuse, surtout dans la grande affaire des Dissidents; comment il a défendu les privilèges et les immunités du clergé au détriment des intérêts de la monarchie polonaise, que cependant il entendait bien secourir à cette heure critique; comment, en novembre 1766, le nonce Visconti s'associa à Mgr Caetano Soltyk, évêque de Cracovie, chef des *zelanti*, pour faire refuser toute concession aux « dissidents, » refus qui jeta ceux-ci dans les bras de la Russie; comment, enfin, il refusa tout concours aux confédérés de Bar qui lui demandaient l'autorisation de lever quelque impôt sur les biens ecclésiastiques, et comment le pape allégua, en cette circonstance, qu'étant le père commun de tous les catholiques, il ne pouvait intervenir dans les difficultés présentes de la nation polonaise (M. de Benedetti compare très justement cette réponse à celle de Pie IX en 1848). L'auteur établit donc pleinement la neutralité absolue du Saint-Siège pendant cette période, et son unique souci de sauvegarder les droits et les privilèges existants de l'Église catholique. Il se demande si cette conduite, — dont il trouve le motif dans l'*indifférence* ou la *défiance* du pape à l'égard des catholiques polonais, tandis qu'elle est uniquement dictée par la tradition séculaire de l'Église, — a été bien politique. Peut-on se demander sérieusement si, dans l'Europe du XVIIIe siècle, une intervention morale du Saint-Siège eût arrêté ou modifié la chute de la Pologne ? et si ses conseils et son appui politique, si même le sacrifice de ses intérêts auraient régénéré cette nation malheureuse ? Les conclusions de M. de Benedetti semblent donc dépasser quelque peu la matière même de son travail. Mais il faut le louer des faits précis et souvent nouveaux qu'il apporte à l'instruction de ce long procès.

L'auteur a joint à son travail d'intéressants appendices : une description minutieuse des registres des dépêches en clair et en chiffre de Mgr Torregiani aux nonces de Pologne, une note sur les registres manquants dans cette série (qu'il croit égarés dans l'*Archivio* plutôt que réellement perdus), des notices sur le ministre d'État Torregiani, sur les nonces Visconti et Durini, des catalogues de documents ; quelques documents importants sont publiés *in extenso*. Une longue liste d'*errata* complète l'utile publication de M. de Benedetti.

L.-G. Pélissier.

—

Une Fille de France : La Bienheureuse Jehanne, 1464-1505, par la comtesse de Flavigny. Paris, V. Lecoffre, 1896, in-12 de 368 p.

Était-il bien nécessaire de refaire une fois de plus la biographie très connue de la fille de Louis XI, première femme de Louis XII ? Sans parler de tous les travaux anciens, il y a dix ans environ que M. de Maulde a écrit la vie de cette princesse ; et certes, mieux que personne, il y était préparé par toutes ses recherches antérieures. C'est la réflexion qui, tout d'abord, vient à la pensée. Mais, quand on ouvre le livre que Mme de Flavigny offre au public, sous une forme très attrayante et très distinguée, il est facile de voir que le point de vue adopté est absolument nouveau et commande l'intérêt, sinon la curiosité, dès les premières pages.

Ce que l'auteur a voulu faire, c'est

une vie de saint. La « fille de France » qu'elle a choisie pour sujet de son étude n'est pas seulement une princesse, une reine, c'est surtout une créature terriblement éprouvée de Dieu, et que ses épreuves mêmes ont conduite à la perfection sur cette terre et au bonheur éternel que l'Église lui a garanti, moins de dix ans après sa mort, par la voix de Léon X, en attendant que Pie VI la proclamât bienheureuse et autorisât sa fête solennelle dans sa patrie française. De là, les trois divisions de l'ouvrage, qui montre la jeune fille, disgraciée de la nature, oubliée par sa mère, exilée par son père, mariée contre son gré à un époux auquel le roi faisait une obligation de cette union. Puis, quand elle est femme et duchesse d'Orléans, elle a beau ne manquer à aucun de ses devoirs, elle se voit délaissée et méprisée par son mari, qui ne tient compte ni de son dévouement ni de ses utiles conseils. Et enfin, lorsqu'elle devient reine, c'est pour voir Louis XII profiter de son autorité pour s'empresser de demander à Rome, qu'elle respecte, l'annulation de son mariage, lui faisant subir les hontes d'un procès où aucune torture morale ne lui fut épargnée, et reléguant l'héritière d'une si grande race au rang des plus humbles sujettes.

A chaque phase de cette triste existence correspondent des vertus vraiment surhumaines, que l'auteur a raison de faire ressortir, et qui ont leur couronnement dans ce monde même par la fondation de l'Annonciade et une vie religieuse terminée par la mort la plus édifiante, au milieu de souffrances courageusement supportées. Mais il ne faut pas croire que Mme la comtesse de Flavigny, tout entière à son plan, ne s'est souciée que médiocrement de la vérité historique. Elle a voulu, au contraire, étudier les sources, s'entourer de nombreux témoignages, ne négliger aucun moyen d'information, si bien que les plus difficiles auraient peine à trouver un oubli ou une erreur. La partie critique et bibliographique est traitée avec une réelle compétence. De telle sorte que nous sommes en face d'un livre vrai, qui est, par surcroît, un perpétuel enseignement moral et religieux. Tout le monde ne saurait allier des qualités qui, au premier examen, semblent un peu s'exclure; c'est une raison de plus pour reconnaître chez l'écrivain un grand talent d'exposition et un style d'une saveur toute spéciale.

G. Baguenault de Puchesse.

—

Philippe de Mézières, 1327-1405, et la croisade au XIVe siècle, par N. Jorga. (110e fascicule de la *Bibliothèque de l'École pratique des hautes études. Sciences historiques et philologiques.*) Paris, Émile Bouillon, 1896, in-8 de xxxvi-557 p.

Le volume de M. Jorga atteste d'amples recherches et un labeur énorme. Il apporte beaucoup de renseignements nouveaux sur un personnage qui a joué un rôle assez important dans l'histoire du xive siècle et dont l'activité littéraire a été considérable. Mais ce n'est pas seulement une biographie de Philippe qu'il s'est proposé d'écrire; comme son héros a été toute sa vie dominé par la pensée d'une croisade en Orient, comme il a lutté pour cette idée de sa personne et de ses écrits, M. Jorga a accordé dans son volume une large place aux efforts qui ont été tentés dans ce sens par la chrétienté et notamment au projet de croisade

de 1362, à la guerre de Chypre et aux événements qui ont amené l'assassinat de Pierre Ier de Chypre, l'ami et le protecteur de Philippe de Mézières, dont il avait fait son chancelier. Sur les quatorze chapitres du livre, neuf sont consacrés à ces affaires, et peut-être la figure de Philippe de Mézières s'y trouve-t-elle un peu noyée. Le rôle de Mézières à la cour de France, son séjour aux Célestins, son activité littéraire et sa mort forment l'objet des trois derniers chapitres du livre, qui ne nous ont pas paru les moins intéressants. Bien que M. Jorga proclame qu'il ne s'est pas proposé ici l'étude des ouvrages de Philippe de Mézières, il a été naturellement amené à en parler avec quelque détail, et il a même dressé, aux pages VII-VIII de son introduction, un intéressant tableau chronologique des publications de l'écrivain. Quelques points peut-être pourraient prêter à la discussion : l'argumentation par laquelle M. Jorga s'efforce de consolider l'attribution à son héros du *Songe du Verger* ne m'a pas semblé absolument convaincante ; mais ce n'est pas ici le lieu de la discuter. De même les quelques critiques de détail que je pourrais faire n'enlèvent rien au mérite de M. Jorga, dont l'ouvrage, écrit avec agrément, sera certainement consulté avec fruit. E.-G. L.

—

Richelieu, by R. Lodge. London, Macmillan, 1896, in-8 de 233 p.

Ce livre sur Richelieu fait partie d'une nouvelle collection : *Foreign Statesmen*, qui fera le pendant de *Twelve english Statesmen*; cette collection est publiée par l'éditeur Macmillan, sous la direction de M. J.-B. Bury, professeur d'histoire moderne à Dublin, et elle comprend les noms de Philippe Auguste, Guillaume le Taciturne, Marie-Thérèse, Charlemagne, Louis XI, Ferdinand le Catholique, Mazarin, Louis XIV, Catherine II, et Cavour. Le petit ouvrage de vulgarisation qui nous occupe est un excellent résumé des principaux mémoires, collections de documents inédits et biographies connues (bibliographie, p. 232). Il se divise en dix chapitres : premières années, 1585-1614 ; les États généraux, premier ministère, 1614-1617 ; Richelieu et la reine mère, 1617-1624 ; la Valteline et La Rochelle, 1624-1628 ; la succession de Mantoue et la Journée des Dupes, 1628-1631 ; intervention de la France dans la guerre européenne, 1631-1635 ; revers et triomphes, 1635-1640 ; gouvernement intérieur (p. 157-184) ; Richelieu et l'Église (p. 184-207) ; dernières années, 1641-1642. Le récit est sobre et clair ; la conclusion, très impartiale : tout en reconnaissant le génie du cardinal, l'auteur ne peut s'empêcher de trouver que ce génie a pesé d'un poids lourd sur notre diplomatie. Il cite deux exemples à l'appui : la barrière protectrice de l'Europe, composée de la Suède, de la Pologne et de la Turquie, était bien vermoulue au XVIIIe siècle, et n'avait plus aucune raison d'être ; la haine de la maison d'Autriche ne se justifiait pas davantage ; l'aveuglement traditionnel de nos politiques favorisa la grandeur de la Russie et de la Prusse. A. S.

—

Lettres de Marie-Antoinette. *Recueil des lettres authentiques de la Reine*, publié pour la Société d'histoire contemporaine, par Maxime de la Rocheterie et le marquis de Beaucourt. Tome II. Paris, Alph. Picard et fils, 1896, in-8 de x-472 p.

Ce second volume complète la col-

lection des lettres de la reine Marie-Antoinette dont l'authenticité peut être regardée comme à l'abri du soupçon. La vérification de cette correspondance a rencontré des difficultés peu ordinaires : elle s'est notamment heurtée au mauvais vouloir d'un célèbre archiviste viennois, dont l'attitude à cet égard, on peut le dire à l'honneur de ses confrères, ne connaît point de précédent.

Il se trouve, dans ce volume, un plus grand nombre de lettres offrant un véritable intérêt historique que dans le tome Ier ; cependant les simples billets ou les lettres de pure politesse y tiennent encore une place considérable. Parmi les correspondances les plus importantes, on peut citer les lettres adressées à l'empereur Joseph II, au nombre de 23 ; à l'empereur Léopold II, 13 ; au comte de Mercy, 59 ; au comte de Fersen, 28. Ces deux dernières séries ont un caractère particulièrement confidentiel. Il est difficile de ne point être frappé du contraste qui existe dans les sentiments exprimés par la reine, dans le ton de sa correspondance, dans son style lui-même, aux temps qui ont précédé la voyage de Varennes, et pendant la période critique qui l'a suivi. On éprouve un sentiment pénible en présence d'une pareille altération dans le langage de l'infortunée princesse.

Les deux éminents éditeurs se sont acquittés de leur tâche avec le soin le plus consciencieux. Des notes brèves, mais substantielles, fournissent au lecteur les renseignements qui peuvent lui être utiles. Nous ne trouvons à signaler que sur un point une indication de date qui nous semble inexacte. La lettre CCXLIX, adressée à la duchesse de Polignac, sous la date du 13 décembre, que les éditeurs attribuent à l'année 1789, doit avoir été écrite au même moment que les lettres à la duchesse de Fitz-James (nos CCLXXXVII et CCLXXXVIII), reportées, sans doute avec raison, au mois de décembre 1790. C'est ce que le texte de ces lettres établit suffisamment.

L. DE N.

—

La Dauphine Marie-Antoinette, par Pierre DE NOLHAC. Paris, Boussod, Valadon et Cie, s. d. (1896), gr. in-4 de 181 p., avec illustrations d'après les originaux contemporains.

Il y a sept ans, M. Pierre de Nolhac nous donnait un magnifique volume intitulé : *La Reine Marie-Antoinette* (voir t. XLVII, p. 623), où il faisait apparaître Marie-Antoinette dans ce milieu de Versailles et de Trianon dont il décrivait les merveilles. Aujourd'hui, il nous offre un nouvel ouvrage, — lequel ne le cède en rien à son devancier pour la splendeur de l'illustration aussi bien que pour le talent de l'exposition, — où il raconte la première période de l'existence de la jeune archiduchesse devenue Dauphine de France.

Sans aucun appareil d'érudition, avec un art consommé, l'auteur, qui a puisé aux meilleures sources et s'est entouré de tous les témoignages connus et de nombreux documents inédits, — tels que des lettres de Louis XV et de Joseph II conservées au Ministère des Affaires étrangères, les lettres de Louis XV et de Mme de Villars qui se trouvent aux Archives nationales, les nouvelles à la main, dites de la Maison de Penthièvre, qu'il a consultées à la Bibliothèque Mazarine, et bien d'autres habilement mis à profit, — nous présente un tableau complet de la cour de Louis XV à l'arri-

vée de la jeune Dauphine, de son mariage, de ses débuts à la cour, de son attitude à l'égard de Mme du Barry, des influences et des intrigues qui s'agitent autour d'elle, de son caractère, de son rôle, de sa popularité, et termine par un saisissant récit des derniers moments de Louis XV.

M. de Nolhac déploie un talent d'historien auquel il convient de rendre un juste hommage, et c'est avec un puissant intérêt qu'on lit ces pages où tout est mis en pleine lumière, avec une rare sagacité et un charme de style remarquable. On a là un portrait achevé de cette séduisante princesse, qui « a l'aisance physique, celle du port et des gestes, et cette grâce en éveil qui cherche volontiers à plaire, parce qu'elle sait y réussir; » qui, à de si heureux dons naturels, joint le sincère désir de corriger ses défauts; qui « est de bonne foi avec elle-même comme avec autrui; » qui « a la repartie prompte, toujours juste, et l'art de parler à tous au cercle; » qui, « toute jeune, a cette sensation de la fausseté qu'apporte d'ordinaire la seule expérience, et que lui a donnée sa droiture native; » qui « ressent les souffrances qu'elle plaint, comme elle se passionne pour les gens qu'elle aime et pour ce qu'elle croit être la justice; » qui, « parmi tant de vertus, a plusieurs de celles qui conviennent à la majesté royale. » — Mais la médaille a son revers, et l'historien ne dissimule rien : Indolence d'esprit, ardeur au plaisir, facilité à céder aux caprices, disposition à tourner les gens en ridicule, penchant à l'obstination et à l'irritation, voilà ce qu'on pouvait reprocher à cette enfant, jetée à quinze ans dans un monde où tant de périls étaient semés sous ses pas, et au milieu d'une cour corrompue où elle se trouvait sans appui et sans guide. On est étonné, malgré tout, de la voir si digne, si sensée, si pleine de mesure et de tact, et l'on est en droit de conclure, avec M. de Nolhac, que « la fille de Marie-Thérèse méritait, par ses qualités de séduction et de jeunesse, par quelques-uns même de ses défauts, de devenir l'idole de ses futurs sujets; » et qu' « elle justifiait de tant de manières l'amour universel, qu'il fallait avoir l'âme bien chagrine ou la rancune de parti pris bien excitée pour résister à l'enthousiasme qu'elle inspirait. »

La place me manque pour faire ressortir avec quelle érudition et quel talent l'auteur a su peindre le milieu où s'écoula la vie de la jeune Dauphine pendant ces quatre années, et pour décrire cette merveilleuse illustration, où, dans de grandes planches, dans de délicieuses vignettes, apparaissent les principaux personnages, les scènes, les fêtes de la cour, etc. C'est donc par la valeur artistique, non moins que par la valeur historique, que cette belle publication se recommande; et, comme elle sera aussitôt épuisée que mise en vente, nous demandons à l'auteur d'en faire, ainsi que pour sa précédente publication, une nouvelle édition, en un format accessible au grand public.

G. DE B.

Le Cardinal de Loménie de Brienne, *archevêque de Sens. Ses dernières années. — Épisodes de la Révolution*, par Joseph PERRIN, avocat. Paris, Alph. Picard et fils, 1896, in-8 de 311 p.

M. Joseph Perrin ne met certainement pas de parti pris dans la biographie du cardinal de Loménie; mais, plus il est exact et bien informé, plus il nous

découvre un de ces prélats du XVIIIe siècle aimables, instruits, distingués sans doute, mais à qui le caractère et de sérieux principes chrétiens faisaient malheureusement défaut. Il n'y a pas que de la légèreté chez le cardinal : il y a une ambition continue et affichée, à laquelle il a sacrifié ses devoirs de prêtre et de prélat. Sa désertion de 1791 était depuis longtemps préparée ; sa lettre au Pape et sa démission de cardinal montrent tout ce qu'il y avait de relâché dans ses doctrines comme dans sa conduite religieuse ; c'est toujours le même homme qui, dès sa thèse de doctorat, avait eu déjà à subir des remontrances sur son orthodoxie. Avec cela, bienfaisant, fastueux, aimé de ses diocésains, et, ce que nous ne saurions négliger ici, ami des livres et possesseur d'une immense bibliothèque, qui était son orgueil et qui fut souvent sa consolation.

Dès 1790, il avait été dénoncé par Marat ; il semble que cette dénonciation pesa jusqu'au bout sur lui et sur les siens. Il avait pourtant de puissantes accointances. On se demande si, pour rentrer d'Italie en France, il ne s'assura pas, à prix d'argent, la faveur de Danton ; mais, plus tard, sa nièce, Mme de Canisy, écrivait à ce même Danton : on a la lettre ; à Paris, il dînait avec Barère, et celui-ci le faisait dîner avec Robespierre. Le tout vainement. Cet homme d'humeur si transactionnelle n'échappa pas aux haines qui le surveillaient de Paris même, et, malgré tous les sacrifices qu'il avait faits (et M. Perrin nous les détaille), il fut mis en arrestation. Qu'arriva-t-il alors ? On avait prétendu jusqu'ici que le cardinal avait échappé par le poison à ses bourreaux ; des procès-verbaux d'autopsie et des autres pièces que fournit son historien, il semble résulter qu'il succomba tout simplement à une congestion. Son frère, sa nièce, ses neveux périrent à Paris le même jour, avec d'autres Sénonais ; on assure que Madame Élisabeth, qui était de la même *fournée*, ramena le coadjuteur, Martial de Loménie, à des sentiments de foi, et que l'instrument de cette conversion fut l'abbé de Champbertrand, l'un des Sénonais condamnés.

M. Joseph Perrin se défend d'avoir tenté une réhabilitation ; son livre, en effet, n'en est pas une ; il produit même, ce me semble, l'effet contraire. Ce n'est pas assez pour un homme, pour un prêtre, pour un prélat aussi haut placé, que de manifester de l'ambition et des qualités d'esprit remarquables ; si le caractère lui manque, s'il n'a pas les mérites essentiels et vulgaires de son état, l'estime publique se retire de lui. Cette nouvelle biographie n'est pas destinée à diminuer la sévérité de l'opinion pour le cardinal de Loménie, et les documents nombreux qu'a patiemment exhumés M. Perrin ne serviront qu'à la justifier davantage.

VICTOR PIERRE.

Une famille vendéenne pendant la grande guerre, par M. BOUTILLIER DE SAINT-ANDRÉ. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1896, in-8 de LVII-375 p.

Voici un livre attachant au plus haut degré, et dans lequel il y a bien des notions précieuses à recueillir sur le caractère et la marche du soulèvement de la Vendée. L'auteur, issu d'une honorable famille de la petite ville de Mortagne, au centre du pays vendéen, n'avait que douze ans en 1793 : d'une santé délicate et d'une éducation soignée, il était élevé sous les yeux de ses parents, dont la tendresse lui don-

nait part à toutes leurs impressions. M. Boutillier de Saint-André, le père, âgé de quarante-sept ans, était un magistrat jouissant d'une estime et d'une sympathie universelles. Ses opinions étaient décidément royalistes, et ses sentiments profondément chrétiens; mais le milieu dans lequel il vivait lui faisait compter de nombreux amis, et même de très proches parents, dans les rangs républicains; il partageait donc les croyances des Vendéens sans avoir en commun les mêmes passions. D'ailleurs, prudent par situation, prévoyant de caractère, père d'une nombreuse famille dont il ne voulait pas compromettre le sort, il s'efforça de rester complètement étranger à la levée de boucliers royalistes. Il fallut l'amitié de d'Elbée pour faire accepter ce rôle de neutralité au parti des Vendéens. Les républicains vainqueurs furent moins indulgents : l'infortuné magistrat et l'excellente mère de famille qui était son épouse furent traînés à l'échafaud, sans égard pour les services multipliés qu'ils avaient rendus à beaucoup de membres de la faction victorieuse. La ville de Mortagne elle-même fut réduite à un monceau de ruines.

Les événements de la Vendée se trouvent donc racontés avec une couleur qui ne se retrouve dans aucun des autres récits. Ils sont vus de l'intérieur du pays, mais à un point de vue très distinct de celui où étaient placés les combattants. Il y a, par conséquent, les plus fortes garanties d'impartialité dans le livre de M. Boutillier de Saint-André. Rien de plus émouvant d'ailleurs que ce tableau des malheurs d'une famille intéressante qui n'avait rien négligé pour échapper à un sort aussi funeste. Combien d'autres infortunés dont la destinée fut la même, ou plus affreuse encore !

Ces intéressants *Mémoires* ont pour éditeur M. l'abbé Eugène Bossard, qui y a joint une importante introduction, des notes substantielles et plusieurs pièces justificatives. Si son œuvre témoigne de connaissances approfondies et de recherches consciencieuses, nous avons le regret de ne pouvoir donner qu'un éloge mêlé de restrictions à l'esprit par lequel il s'est laissé guider. Vendéen de cœur, M. l'abbé Bossard est sous l'influence de sentiments locaux, d'une sorte de particularisme se traduisant par un langage empreint d'injustice et de dénigrement envers celles des armées de la Vendée dans lesquelles il voit les rivales de cette grande armée angevine qui a ses légitimes préférences. Après tous les désastres qu'un pareil esprit de jalousie mesquine a attirés sur les Vendéens, on éprouve un étonnement pénible en voyant leurs descendants encore agités par les mêmes pitoyables passions.

L. DE N.

—

Bonchamps et le passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793, par H. BAGUENIER-DESORMEAUX. Vannes, Lafolye, 1896, gr. in-8 de 97 p.

Ainsi que le titre le fait pressentir, ce n'est point une véritable biographie du général vendéen que publie M. Baguenier-Desormeaux. Le but qu'il s'est proposé a été d'établir que les plans de Bonchamps, pour propager l'insurrection royaliste sur la rive droite de la Loire, ne comportaient nullement une émigration en masse au nord de ce fleuve, ainsi qu'elle eut lieu avec de si lamentables suites après la défaite de Cholet. L'auteur fait retomber la responsabilité de ce passage sur le prince de Talmont et M. de Donissan. Il est évident que les projets de Bonchamps étaient tout autres, et que

leur exécution dans des circonstances plus favorables pouvait seule amener le triomphe de la Vendée. Bonchamps ne peut à aucun titre être regardé comme responsable d'une manœuvre fatale, alors que, blessé à mort, il pouvait à peine donner un ordre; on concevrait d'ailleurs qu'il n'ait point cherché à s'y opposer, car si la plupart des Vendéens pouvaient, avec des chances de succès, percer les lignes de l'armée républicaine pour regagner leurs cantons respectifs, la division qu'il avait commandée ne pouvait en faire autant sans abandonner au sort le plus affreux les paroisses où elle se recrutait.

M. Baguenier-Desormeaux s'attache, avec non moins de succès, à démontrer l'exactitude des récits qui attribuent à Bonchamps mourant la grâce accordée à environ cinq mille prisonniers républicains. Il conteste, sans donner des éléments suffisants de réfutation, les dires suivant lesquels l'illustre général vendéen aurait reçu la mort d'une balle partie des rangs des siens. La division de Bonchamps était la seule qui comptât un grand nombre de volontaires étrangers au pays, et par suite celle où un déserteur républicain pouvait le plus aisément se glisser, et l'on sait combien les hommes de ce genre se sont souvent montrés funestes à ceux qui les avaient accueillis.

L. DE N.

Histoire de l'armée de Condé pendant la Révolution française, par René BITTARD DES PORTES. Paris, E. Dentu, 1896, in-8 de VII-400 p.

L'histoire de l'armée de Condé a été déjà plusieurs fois écrite, d'une manière complète et intéressante. Cependant aucun des lecteurs du volume récemment publié sur le même sujet ne regrettera que M. Bittard des Portes ait entrepris de raconter de nouveau les faits d'armes de cette petite, vaillante et malheureuse armée. Laissant complètement de côté ce qu'on pourrait appeler son histoire politique, il se borne à raconter les actions militaires auxquelles elle a pris part, et il le fait avec une verve et un entrain qui attachent et captivent. Aucun de ses récits n'est emprunté à une source suspecte et ne contient d'assertions qu'on puisse taxer d'exagération ou de partialité. Le sang-froid, l'intelligence, l'activité et le courage du vieux prince de Condé et de son petit-fils le duc d'Enghien appellent également l'admiration. L'énergie, la bravoure, la persévérance à endurer toutes les souffrances et toutes les privations se retrouvent également dans les corps composés d'anciens officiers devenus soldats, et dans ceux où les simples volontaires garnissaient les rangs. Mais, chez les uns comme chez les autres, une discipline rigoureuse était difficile à obtenir. Du reste, tout ce dévouement fut sans cesse paralysé ou exploité avec l'égoïsme le moins intelligent par l'état-major autrichien.

Nous ne trouvons qu'une critique à formuler à l'égard du livre de M. Bittard des Portes. Il en aurait rendu l'usage plus utile et plus attrayant s'il y avait joint une table alphabétique des noms cités en très grand nombre dans ce volume. C'est une réclamation qu'on a trop souvent à faire entendre, et dont beaucoup d'auteurs ne comprennent pas assez l'importance.

L. DE N.

Bonaparte et Hoche en 1797, par Albert Sorel. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1896, in-8 de 340 p.

On pourrait facilement être induit en erreur par le titre de ce volume. Il ne s'y trouve en réalité aucun lien entre la partie du livre où figure Bonaparte, et celle, beaucoup moins considérable, qui est accordée à Hoche. La nécessité de donner à cette publication des dimensions normales a seule joint ensemble les pages consacrées aux manœuvres politiques par lesquelles ces deux grands hommes de guerre ont tour à tour secondé ou contrarié les vues du Directoire. Les deux cent quarante pages où est exposée la diplomatie de Bonaparte, depuis les préliminaires de l'armistice de Léoben jusqu'à la signature du traité de Campo-Formio, sont la reproduction de quatre articles publiés dans la *Revue des Deux Mondes* des 15 mars, 1er avril, 15 mai et 1er juin 1895 : c'est la partie la plus intéressante du livre, et celle où l'exposition se déploie avec une clarté qui ne laisse rien à désirer. Aucun doute ne peut surgir sur les vues de Bonaparte, qu'éclairent à nos yeux les événements postérieurs. Il n'en est point tout à fait de même quant à Hoche, dont la carrière promptement interrompue a laissé les projets assez énigmatiques : M. Sorel ne donne sur eux que des explications un peu nuageuses. Ambitieux et autoritaire, ce général affichait des sentiments désintéressés dont les circonstances n'ont pas permis de vérifier la sincérité.

Le style de M. Sorel est plein de charme et convient fort bien à l'exposition historique. On peut toutefois regretter qu'il se laisse aller trop souvent à emprunter des expressions appartenant exclusivement au langage spécial des journaux du boulevard. Elles n'auraient point été comprises il y a vingt ans : elles risquent de paraître dans vingt ans singulièrement démodées. M. Sorel est un historien de trop de valeur pour qu'il doive se contenter d'une vogue éphémère auprès des lecteurs les plus indulgents.

L. de N.

Mémoires de Barras, *membre du Directoire*, publiés avec une introduction générale, des préfaces et des appendices, par Georges Duruy. Tome III (orné de deux portraits en héliogravure) : *Le Directoire, du 18 fructidor au 18 brumaire;* tome IV (orné d'un portrait en héliogravure et de deux fac-similés d'autographe) : *Consulat, Empire, Restauration.* Index analytique. Paris, Hachette, 1896, 2 vol. in-8 de xxxvi-526 p. et de xxxii-548 p.

Les deux derniers volumes des *Mémoires de Barras* viennent de paraître. Ils comprennent la période qui s'étend du 18 fructidor à la fin de l'année 1827 ; c'est l'histoire du trop fameux Directeur pendant l'époque de sa toute-puissance, puis de sa retraite. Naturellement c'est une apologie. Il n'a jamais agi que pour le bien du pays : repos, santé, fortune, pouvoir même, il a tout sacrifié à l'intérêt suprême de la France. Au 18 fructidor, il a sauvé la république, menacée par les Conseils, et, au 18 brumaire, il a été surpris par les intrigues scélérates de Bonaparte; mais, en quittant le rang suprême, il laissait la France glorieuse au dehors, pacifiée au dedans. Sous le Consulat et sous l'Empire il a été odieusement persécuté, sans jamais rien abdiquer de sa dignité et de son patriotisme. La Restauration lui a rendu la tranquillité, et a eu plus d'une fois recours à ses conseils; si ces conseils eussent été suivis, il eût épargné au pays une révolution nou-

velle, aux Bourbons la déchéance. Voilà le fond du plaidoyer de Barras. L'histoire, il faut bien le dire, ne l'a point ratifié. Malgré les assertions de l'ancien Directeur, elle continue à croire et à enseigner que le 18 fructidor a été un coup d'État odieux et malfaisant, que le droit comme la raison étaient du côté des vaincus, et que les prétentions de modération des vainqueurs ne sont qu'un mensonge de plus : la déportation a été, suivant un mot connu, une guillotine sèche, plus dissimulée mais non moins meurtrière que la guillotine sanglante, et la période du 18 fructidor au 18 brumaire a été une période de réaction jacobine et persécutrice. Au 18 brumaire, la conduite de Barras a été plus que louche ; il n'a pas été moins complice que dupe, et sa démission ne semble guère avoir été désintéressée. Quant à la France, il est certain qu'elle accueillit avec un soulagement et un enthousiasme incontestables la chute des Directeurs et l'avènement du Premier Consul ; Barras lui-même convient qu'il y avait à ce moment dans tout le pays un indéfinissable malaise et l'attente d'un indispensable changement. Quant aux intrigues qu'il aurait eues avec les royalistes pendant les derniers mois qui précèdent le 18 brumaire, l'auteur les nie énergiquement; mais ses dénégations ne tiennent guère devant l'indulgence, sans cela inexplicable, des Bourbons restaurés pour le conventionnel et le régicide.

Au surplus, le commentateur le plus autorisé, et en même temps le démolisseur le plus énergique de l'apologie des *Mémoires*, c'est leur éditeur lui-même. Dans deux remarquables introductions, placées en tête de ces deux volumes, M. G. Duruy examine les plaidoyers de l'auteur, et les réfute avec la critique la plus sûre et la plus impitoyable logique. A ses yeux, Barras n'a été qu'un « raffiné, » un « corrompu » et un « effronté, » et c'est bien ainsi également que le juge l'histoire.

M. DE LA ROCHETERIE.

Opérations du IIIe corps. 1806-1807. *Rapport* du maréchal DAVOUT, DUC D'AUERSTAEDT, publié par son neveu le général Davout, duc d'Auerstaedt, avec portraits et cartes. Paris, Calmann Lévy, 1896, in-8 de VIII-386 p.

Mémoires du colonel Combe *sur les campagnes de Russie 1813, de Saxe 1813, de France 1814 et 1815*. Paris, E. Plon et Nourrit, 1896, in-12 de 334 p.

Journal du lieutenant Woodberry. *Campagnes de Portugal et d'Espagne, de France, de Belgique et de France* (1813-1815), traduit de l'anglais par GEORGES HÉLIE. Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1896, in-12 de XV-366 p.

Les *Mémoires* du général de Marbot, où malheureusement l'imagination et la fantaisie viennent souvent traverser les récits et réduire leur valeur historique, ont ouvert une ère féconde aux « souvenirs militaires » de ce siècle. Inégaux en intérêt, ces documents contemporains apportent tous des témoignages utiles et des contributions à l'histoire de notre temps : auteurs et éditeurs ont donc droit à notre gratitude.

Sous le titre modeste : *Opérations du IIIe corps*, l'ouvrage publié par le général Davout d'Auerstaedt constitue vraiment l'historique des campagnes de Prusse et de Pologne (1806-1807), où le IIIe corps joua un si grand rôle et où s'illustrèrent avec son commandant les trois brillants divisionnaires qui s'appelaient Morand, Friant et

Gudin. Le « récit » a été rédigé d'après les rapports et journaux des officiers généraux, des chefs de corps et de service des différentes armes. Adressé à l'Empereur le 9 janvier 1809, alors qu'il était facile à l'état-major d'en contrôler tous les détails, il dormait dans les cartons du ministère de la guerre, où sont venus le rejoindre, en 1874, les papiers du maréchal, déposés par ses héritiers, la comtesse de Cambacérès, la marquise de Blocqueville et le comte Vigier.

Au mois de septembre 1806, le IIIe corps avait son quartier général à Œttingen, à soixante kilomètres au sud de Nuremberg, et c'est là qu'il se concentra pour gagner la haute vallée du Main et les défilés du Frankenwald. On sait à la suite de quelles circonstances les 26,000 hommes qui le composaient luttèrent victorieusement, le 14 octobre, contre les 54,000 soldats de l'armée du roi de Prusse et assurèrent ainsi à la bataille d'Iéna ses résultats décisifs. Le rapport du maréchal Davout permet de suivre le détail des opérations, la marche de chaque colonne, la lutte de chaque régiment, la charge de chaque escadron, et quand on constate l'intrépidité dont firent preuve toutes les unités, l'on trouve que le « témoignage de satisfaction » décerné le surlendemain par l'Empereur était largement mérité.

La campagne de Pologne fut plus longue et plus pénible : il fallut franchir les espaces glacés qui séparent les vallées de l'Oder et de la Vistule. A Posen, la division de cavalerie de Nansouty vint renforcer le IIIe corps. Les Russes abandonnèrent Varsovie, combattirent à Pultusk et Golymin, et battirent en retraite sur Eylau, où se livra la sanglante bataille à laquelle le corps de Davout prit encore une part décisive.

Des ordres de marche, des rapports, comptes rendus de reconnaissances, etc., complètent l'ouvrage, et le rendent d'une étude profitable pour les officiers de nos états-majors et de l'École supérieure de guerre.

Le général Davout, neveu du héros d'Auerstaedt, a donné, en guise de conclusions, des aperçus comparatifs sur l'état des petites unités de combat en 1806 et de nos jours, sur les formations tactiques, l'instruction des recrues, l'autorité des gradés, l'organisation du service des subsistances, et l'on en peut vraiment déduire que « notre histoire militaire contient en germe la solution des problèmes que soulèvent, à l'heure présente, l'organisation et le maniement de nos armées. »

— Les *Mémoires du colonel Combe* sont d'ordre moins technique ; ils contiennent de curieuses particularités sur l'auteur, sa famille, sa carrière et ses idées. Fils d'un riche bourgeois qui, après avoir été traité de suspect au début de la Convention, devait devenir commissaire général des vivres de l'armée, le jeune Combe fit sa première éducation dans une pension du faubourg du Roule, où il cultiva surtout les armes et la danse.

Admis en 1808 à Fontainebleau, il s'y trouvait au moment de la translation de l'École militaire à Saint-Cyr, et raconte, avec infiniment d'humour, une revue que passa l'Empereur du bataillon des élèves officiers dans la cour des Tuileries.

Nommé sous-lieutenant au 8e chasseurs à cheval, Combe eut quelque peine à rejoindre son régiment à Brescia, où, pendant deux ans, il mena une existence fort mondaine.

Mais, en 1812, c'en est fini des délices de Capoue, et la campagne de Russie commence. C'est le comte de

Périgord, depuis duc de Talleyrand, qui, à vingt-cinq ans, prend le commandement du 8e chasseurs, et Combe s'attache à lui par les liens d'une respectueuse et très étroite amitié. On traverse l'Allemagne et la Pologne, puis commencent les premières escarmouches avec les Cosaques. A Mohilew, le régiment tout entier charge par escadrons, et le jeune officier de cavalerie fait son véritable apprentissage de la guerre. A la bataille de la Moskowa, son corps forme l'extrême gauche de la ligne de bataille et surveille la route de Moscou. Combe a son cheval tué sous lui d'un éclat d'obus.

Il est un des premiers à pénétrer dans Moscou, déjà abandonnée des habitants et prête pour l'incendie, et trace de la ville sainte une frappante description.

La retraite commence, et elle a pour cortège les privations, les alertes, la misère, les souffrances physiques et morales. Combe risque vingt fois sa vie en sabrant des Cosaques; un soir, en compagnie de cinq chasseurs, il s'écarte de la route et s'égare dans une forêt; il ne rejoint l'armée que deux jours plus tard, après de terribles angoisses.

Au passage de la Bérézina, Combe est sauvé miraculeusement, grâce à la rencontre d'un ami de sa famille, M. Joly de Fleury, qui lui donne une place dans sa voiture.

Après un court séjour en France, l'adjudant-major Combe repart avec son colonel pour la Saxe, où son régiment est cantonné. Il arrive à temps pour charger des carrés autrichiens à la bataille de Dresde, est fait prisonnier avec son colonel au combat de Milberg, et subit à Berlin une captivité qui n'eut rien de bien pénible.

En 1814, il rentre à Paris, à la suite de curieuses aventures, la veille du jour où les coalisés vont y pénétrer. Le capitaine Combe est nommé par la Restauration officier d'ordonnance du comte de Périgord, promu maréchal de camp; mais, après les Cent-jours, il se rallie à l'Empereur, et va commander un corps franc dans la Côte-d'Or.

Compromis ultérieurement dans une conspiration militaire, Combe fut acquitté, mais son avenir était, par sa faute, brisé. Il reprit du service en 1830, devint lieutenant-colonel, et prit sa retraite comme « vert-de-gris, » c'est-à-dire attaché à l'état-major d'une place. Telle fut la dernière page de sa carrière militaire et de ses *Mémoires*. Le brillant sabreur de Mohilew et de Dresde méritait mieux.

— Après avoir vu les campagnes du premier Empire du côté français, il est intéressant de changer l'orientation de la lunette et de connaître les impressions de nos ennemis. Le *Journal du lieutenant Woodberry* est écrit sans prétentions d'aucune sorte; c'est un agenda de poche, où sont simplement notés les faits de chaque jour, agrémentés, de ci de là, d'une réflexion personnelle, et dont les feuillets n'étaient évidemment pas destinés à être publiés.

Sur la première page est transcrite une belle « Prière du soldat » par le prince Eugène; puis, sans transition, commence le journal.

Woodberry appartient au 18e hussards, qui a reçu l'ordre de se rendre de Portsmouth en Portugal, en janvier 1813. Le jeune cornette fait de copieuses provisions de bouche pour la traversée; il emporte « douze volailles vivantes, deux jambons, trois langues fumées..., trois douzaines de bouteilles de porto, trois bouteilles d'eau-de-vie, du lait et six livres de

riz pour les puddings. » La veille du départ, le carnet porte : « soûlerie complète. »

Neuf jours après le départ, toutes les provisions sont épuisées, ce qui prouve que l'on fait bonne chère sur les transports de Sa Majesté britannique. Heureusement, on touche à l'embouchure du Tage.

Les détails matériels préoccupent souvent Woodberry, qui inscrit consciencieusement sur son journal le prix des denrées à la date du 13 février, mais le lendemain ses pensées sont plus poétiques. C'est la Saint-Valentin, et il songe mélancoliquement que, s'il était en Angleterre, peut-être recevrait-il un aimable billet « venant de quelque chère créature. »

Bientôt Wellington reprend l'offensive contre l'armée du roi Joseph, et les devoirs militaires rejettent tous autres soucis à l'arrière-plan. Woodberry prend part à la bataille de Vitoria, où il est légèrement blessé ; il reçoit un coup de feu à la main droite en une affaire d'avant-postes dans les Basses-Pyrénées. Il assiste à la bataille de Toulouse et suit l'armée anglaise à Paris.

Les Cent-jours surviennent, et le 18e hussards, auquel appartient toujours le lieutenant Woodberry, est envoyé en Belgique. Le régiment, placé à l'extrême gauche de la ligne de bataille, ne donna qu'à sept heures et demie du soir, chargeant sur la ferme de Belle-Alliance, au moment où l'armée française battait en retraite ; Woodberry put donc observer la bataille : le récit qu'il en fait manque un peu de précision topographique, mais contient de curieux détails sur l'état d'âme de l'armée de Wellington. Une « prière pour la victoire de Waterloo » termine le journal de l'officier anglais. ROGER LAMBELIN.

Mes Souvenirs, par le général DU BARAIL, avec portraits. Paris, Plon et Nourrit, 1896, 3 vol. in-8 de 452, 516 et 612 p.

Les *Souvenirs* du général du Barail comprennent plus d'un demi-siècle (de 1820 à 1879), et révèlent un écrivain de race et un véritable homme de guerre.

Il y a dans les premiers récits, relatifs aux campagnes algériennes, une belle floraison de jeunesse vigoureuse. Engagé volontaire, sous-officier, lieutenant, capitaine aux spahis, du Barail a fait l'historique de cette excellente cavalerie indigène qui rendit tant de services sous les ordres de Yusuf. Il prit une part brillante à tous les combats de l'armée d'Afrique, notamment à la prise de la Smalah ; mais, encore tout jeune, dans le commandement d'un bureau arabe, il déploya les qualités d'administrateur, de justicier, de politique, le tact et la connaissance des hommes qui caractérisent un « chef » dans la haute acception du terme.

Le second volume (1851-1864) contient une très intéressante étude sur la garde impériale, son passé, sa réorganisation, son mode de recrutement. Sans avoir sollicité cette faveur, le brave cavalier d'Afrique avait été nommé en 1856 lieutenant-colonel des chasseurs de la garde ; c'est là qu'il connut Gondrecourt et de Molènes, deux lettrés d'une grande envergure, mais le second plus artiste que militaire. A la cour, le colonel du Barail assiste à des scènes curieuses, capables de fixer une époque et un régime ; il les relate avec esprit et avec une bienveillance dont il n'aurait pu se départir sans ingratitude, en raison de l'amitié que lui témoignait le souverain.

L'expédition du Mexique, « la plus

grande pensée du règne, » est décidée. Le colonel du Barail y commande un régiment de marche de cavalerie, et apprécie avec une grande liberté de jugement les événements politiques et militaires qui s'y rattachent. Son dévouement au régime impérial ne l'aveugle ni sur les fautes commises ni sur les conséquences fatales qu'elles doivent entraîner. Il eût été intéressant de connaître le sentiment du colonel sur le rôle de Bazaine pendant la dernière phase de l'occupation mexicaine, car la question est encore controversée; mais il se montre réservé sur ce point.

La troisième partie de *Mes Souvenirs* est d'un intérêt capital, car le général du Barail, successivement commandant d'une brigade de la garde, d'une division à l'armée de Metz, chef de corps d'armée après la paix, ministre de la guerre, fut merveilleusement placé pour juger les hommes et les choses, et put rendre à l'armée nouvellement reconstituée, et spécialement à l'arme de la cavalerie, les plus grands services.

Il juge avec une hauteur de vues digne d'un homme d'État l'empire libéral, la Commune, le gouvernement issu de l'Assemblée nationale. On peut ne pas partager ses opinions politiques — et c'est mon cas, — mais il convient de rendre hommage aux sentiments patriotiques et militaires qui ont guidé la glorieuse carrière du général du Barail, et de flétrir la conduite du général Gresley, qui, se faisant l'exécuteur des basses vengeances républicaines à l'avènement du président Grévy, enleva à l'un des plus glorieux soldats de la France le haut commandement qu'il était si digne d'exercer.

ROGER LAMBELIN.

—

Souvenirs militaires d'un officier français, par le colonel Ch. DUBAN (1848-1887). Paris, Plon et Nourrit, 1896, in-12 de 288 p.

Ch. Duban, soldat au 11e léger, reçut le baptême du feu aux journées de juin 1848, sous les yeux du brave La Moricière. Quelques mois plus tard, il est témoin de la terrible catastrophe du pont d'Angers, qui coûta la vie à plus de trois cents hommes de son régiment. Sous-officier, il prend part à l'expédition de la Petite-Kabylie commandée par le maréchal Randon, puis il est nommé sous-lieutenant et est désigné avec son bataillon pour faire partie de l'armée d'Orient. La guerre de Crimée, la guerre d'Italie, la guerre de 1870-1871 forment les trois principales étapes de la carrière militaire du colonel Ch. Duban, carrière des plus honorables pour un officier sorti des rangs. Mais les étoiles de général brillèrent au-dessus de sa tête, sans qu'il pût les atteindre, ce qui provoque de vives récriminations de l'auteur contre la commission de classement — et des chagrins de famille jettent une note mélancolique sur les derniers feuillets de ses *Souvenirs*, écrits d'ailleurs avec franchise, et qui contiennent d'intéressants épisodes sur le siège de Sébastopol et sur les combats livrés autour de Paris. En reprochant au général Trochu de n'avoir pas utilisé les bataillons de garde nationale (p. 235), le colonel Duban manque un peu de logique, car un peu plus loin (p. 241) il raconte que les deux bataillons chargés de soutenir le 126e de ligne dans la journée du 19 janvier se trouvèrent réduits à vingt hommes avant d'avoir essuyé un seul coup de fusil, quand l'ordre fut donné de se porter en avant vers la redoute de Montretout.

R. L.

Histoire du second Empire, par Pierre DE LA GORCE. Ouvrage couronné par l'Académie française. (Prix Alfred Née, 1895.) Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1896, gr. in-8 de 490 p.

Il a été rendu compte ici même (t. LVI, p. 350) des deux premiers volumes de cet important ouvrage. Ils contenaient l'exposé des événements accomplis à partir du coup d'État du 2 décembre 1851 jusqu'à la déclaration de guerre à l'Autriche, le 1er janvier 1859. Le tome III reprend le récit des faits, depuis les débuts de la guerre jusqu'à la mort du comte de Cavour, arrivée le 6 juin 1861.

Une première division, le livre XVI, est consacrée à la guerre d'Italie. Préparatifs conduits avec le plus grand secret; composition de l'armée française et de la petite armée piémontaise; description générale du théâtre de la guerre; situation de l'armée autrichienne; mouvements des troupes; entrée en campagne; combats préliminaires à Montebello, à Palestro, à Turbigo; bataille de Magenta, description détaillée du terrain, des mouvements stratégiques, des péripéties de la lutte; exposé des motifs qui déterminent les décisions des chefs, entrée à Milan; voilà une première série d'événements militaires, auxquels ne tardent pas à se mêler les soucis politiques: la Toscane, Parme, Modène, les Romagnes, celles-ci partie intégrante des États de l'Église, se remuent, ou plutôt sont remuées, agitées par les intrigues du gouvernement sarde, sous l'astucieuse impulsion de Cavour. L'armée autrichienne, obligée de marcher en retraite, modifie ses dispositions; si elle est de nouveau battue à Solférino, ce n'est pas sans infliger de rudes pertes aux armées alliées qui, sans doute, se couvrent de gloire, mais non sans courir elles-mêmes de très grands risques, l'armée sarde principalement. La description du champ de bataille et de la bataille elle-même, le récit de tous les faits et épisodes qui la signalèrent de part et d'autre, c'est là, je ne dirai pas un morceau de maître en particulier, car il faudrait en dire autant de toutes les parties de ce volume; mais je dirai que cet ensemble constitue un tableau admirable et d'un tel relief que le lecteur croit en quelque sorte être transporté sur les lieux et assister en spectateur aux choses qu'on lui raconte.

La brusque conclusion de la paix produisit dans le gouvernement sarde et dans toute la population piémontaise une irritation indescriptible. Aux yeux des Italiens, impuissants par eux-mêmes, rien n'était fait tant qu'il resterait quelque chose à faire; que, après une perte de plus de 16,000 hommes, blessés, morts ou disparus tant à Magenta qu'à Solférino, l'empereur des Français, jugeant le sacrifice suffisant, eût conclu la paix et mis un terme au carnage, c'est ce que ne lui pardonnaient ni les Piémontais ni Cavour (qui, de fureur, en donna pour un temps sa démission), ni le roi Victor-Emmanuel lui-même.

Les annexions italiennes, que les manœuvres tortueuses et à double face du gouvernement sarde, aidées du reste par les hésitations et la faiblesse de Napoléon, réalisèrent après la paix de Villafranca, forment, avec le contre-coup qui s'ensuivit dans l'opinion en France, le sujet du livre XVII. Tout ce qui est, du reste, la substance de cette division, comme de la précédente et de la XXIe, appartient autant à l'histoire d'Italie qu'à

l'histoire de France à cette époque, tant la politique, à cet égard néfaste, du second Empire a subordonné les destinées de notre pays à celles de la péninsule italique.

Le livre XVIII nous raconte l'histoire du fameux traité de commerce. La lettre impériale qui le précéda et l'amena (5 janvier 1860) fut un véritable coup de théâtre. Cette mesure, qui changeait du jour au lendemain le régime commercial de la France, eût été une sorte de coup d'État économique si, depuis le 2 décembre 1851, la France n'eût été, sous tous les rapports, remise sous le régime du bon plaisir et, il faut en convenir, s'en fût assez bien accommodée jusque-là. De nombreuses protestations s'élevèrent toutefois de la part des uns, contre-balancées par la joie et les applaudissements des autres; c'était un épisode de l'éternelle lutte des protectionnistes et du libre-échange. La prépondérance des avantages sur les inconvénients ou des inconvénients sur les avantages, en une telle mesure, est une question qui se peut discuter. La mesure en tout cas eût mérité d'être préparée et amenée graduellement. Surtout elle témoignait d'un sans-gêne de la part du pouvoir exécutif et d'un mépris des droits du parlement sur lequel il n'eût peut-être pas été alors prudent d'insister.

L'exposé de l'expédition de Chine, sujet du livre XIX, oblige notre auteur à remonter au traité de Tientsin (27 juin 1858), point de départ, en raison des difficultés qui s'en sont suivies, de la guerre déclarée, par la France alliée à l'Angleterre, au souverain de l'empire du Milieu. Le récit de cette expédition, habilement conduite par le général Cousin de Montauban, récit donné avec non moins de détails et de précision que celui des campagnes de la guerre d'Italie, les négociations qui s'ensuivirent, les conditions et la conclusion de la paix et leurs résultats, remplissent ce dix-neuvième livre.

Le XXe s'occupe du douloureux événement des massacres des Maronites et des autres chrétiens de Syrie, par les Druses païens ou musulmans, avec la connivence et la complicité peu ou point dissimulée des Turcs. A cette époque (mai, juillet 1860), l'opinion publique en Europe et surtout en France, plus sensible ou moins égoïste qu'aujourd'hui où les mêmes atrocités commises contre les chrétiens d'Arménie semblent peu l'émouvoir, se souleva d'indignation. Napoléon, et c'est une page honorable dans l'histoire de son règne, décida, malgré le mauvais vouloir de l'Angleterre, l'envoi, sur les lieux des massacres, d'un corps de débarquement qui y mit fin. Mais, là encore, l'influence néfaste de l'Angleterre paralysa presque entièrement les efforts de la diplomatie française: la répression fut minime, le châtiment des auteurs ou fauteurs du carnage fut illusoire. C'est que, pour l'Angleterre, partout où se trouve de près ou de loin, directement ou indirectement, la main de la France, le but essentiel, le but à atteindre *per fas et nefas*, et dussent des myriades de créatures humaines en perdre la vie dans les supplices, c'est de contrecarrer et d'annuler si possible cette influence: périsse l'univers entier plutôt que périclitent les intérêts d'Albion!

Nous arrivons, avec le livre XXI, à la partie la plus triste et la plus sombre, pour la mémoire de Napoléon III, de l'histoire de son règne. C'est en même temps la page la plus honteuse de la politique du roi Vic-

tor-Emmanuel, dirigée par la fourberie et la duplicité marchiavéliques du trop fameux comte de Cavour. L'alliance de ces hommes de gouvernement avec le forban révolutionnaire Garibaldi, le démembrement du royaume des Deux-Siciles, par actes de piraterie et de brigandage consommés à Marsala, et par-dessus tout l'invasion armée, subite, sans déclaration de guerre, des Marches et de l'Ombrie, provinces des États de l'Église, se terminant par le guet-apens de Castelfidardo : ce sont là des taches, des stigmates d'ignominie dont la maison de Savoie, comme les hommes d'État et les chefs militaires qui l'ont secondée, ne se laveront jamais. Et, chose plus déplorable encore, la responsabilité du souverain de la France n'est point indemne en ces douloureuses conjonctures ; c'est lors de son entrevue avec le général Cialdini, à Chambéry, que furent décidés et, aussitôt après prestement exécutés (*fate presto*), la spoliation du Pape et le massacre de sa petite armée. M. de la Gorce émet, à ce propos, un jugement aussi sévère que juste, sous la grande modération des termes : « Je ne sais, dit-il à cette occasion, si le mot de complicité serait trop dur, mais le mot de faiblesse serait certainement trop doux. »

Au livre XXII, dernier du volume, nous assistons aux manifestations soulevées en France par de tels événements. Dans les classes éclairées et parmi les catholiques, l'émotion, une émotion indignée, était à son comble. Rapatriés avec une insultante ironie par Cavour, les prisonniers et blessés français de Castelfidardo, pour la plupart appartenant aux plus grandes familles, accrurent par leurs récits la trop juste irritation des cœurs. Le grand évêque d'Orléans, dans une magnifique oraison funèbre, eut des accents tels qu'il n'en avait pas encore rencontré, et que, dit M. de la Gorce, jamais non plus dans la suite il ne les retrouva. Les amis les plus éclairés de l'Empereur insistaient pour qu'on mit enfin hors d'état de nuire le redoutable Cavour ; d'autres, et en tête le prince Napoléon, applaudissaient bruyamment et poussaient à la persévérance dans ces voies funestes ; entre ces influences opposées, l'Empereur flottait et laissait faire. A quelque temps de là parut un décret qui fut le point de départ d'une orientation nouvelle dans la politique intérieure du gouvernement de Napoléon III. Ce décret, daté du 24 novembre, relâchait légèrement les liens du pouvoir absolu, si étroitement serrés depuis neuf ans. Par le droit, donné aux Chambres, de discuter, à l'ouverture de chaque session, la rédaction d'une adresse au souverain, il rendait possible le dépôt au pied du trône des vœux et des manifestations légitimes de l'opinion. Les affaires de l'Italie et de Rome eurent la principale part des discussions dans la session législative du printemps de 1861. Au parlement sarde, Cavour se fit, avec une éloquence cynique, l'accusateur de la papauté temporelle et l'avocat de la spoliation du saint-siège. Ce fut l'un des derniers actes de sa vie. Il mourut le 6 juin suivant, après avoir demandé et reçu, lui l'ennemi acharné du Pape et de l'Église, les secours de la religion et recommandé qu'on fît savoir aux Turinois qu'il mourait en bon chrétien. Qui pourra jamais sonder les replis de la conscience et les inconséquences du cœur humain ?

C'est à cet événement que s'arrête le tome III de *l'Histoire du second Empire*. Souhaitons que l'auteur nous en donne bientôt un IVe et un Ve, et

mène à bonne fin une œuvre si belle et si heureusement commencée.

JEAN D'ESTIENNE.

—

Tours capitale. *La délégation gouvernementale et l'occupation prussienne* (1870-1871), par Mgr C. CHEVALIER. Tours, A. Mame et fils, 1896, gr. in-8 de 350 p.

En 1871, le conseil municipal de Tours chargea Mgr Chevalier de recueillir les documents et les détails relatifs à l'histoire de la capitale de la Touraine, devenue pour quelques semaines la capitale de la France. Après de consciencieuses et habiles recherches, après de longs entretiens avec les personnages les plus qualifiés pour juger les actes du gouvernement de la Défense nationale et les mesures administratives, Mgr Chevalier rédigea un important ouvrage, qui ne fut pas publié de son vivant, et que la maison Mame a eu l'heureuse idée d'éditer.

On y suit les efforts patriotiques d'une population prête à se sacrifier pour résister à l'invasion, mais l'on voit aussi l'indiscipline et le découragement de certaines troupes de francs-tireurs, mal recrutées et mal commandées, dont la tenue contraste avec l'allure martiale et l'esprit militaire des zouaves de Charette et des volontaires de Cathelineau.

Mgr Chevalier trace un curieux tableau de l'arrivée à Tours de Gambetta, de Garibaldi et de plusieurs députés républicains espagnols, « missionnaires de l'idée internationale accourus pour asseoir, sur les ruines sanglantes de notre patrie, le règne de leurs chimères et de leurs utopies. »

Après le combat de Monnaie, la Touraine fut envahie et les troupes françaises se retirèrent sur Angers. Le 21 décembre, sous prétexte qu'une patrouille de uhlans avait été assaillie aux portes de Tours, ils bombardèrent Tours jusqu'à ce qu'une délégation de la municipalité eût obtenu la cessation du feu. La Touraine eut ses otages et ses victimes, et les Prussiens se signalèrent particulièrement dans la région par des exactions et une brutalité indignes d'une armée victorieuse. Enfin, le 9 mars 1871, l'armée prussienne évacua Tours. Une statistique soigneusement contrôlée évalue à sept millions les pertes causées par l'occupation allemande dans les arrondissements de Tours, Loches et Chinon, la ville de Tours exceptée.

R. L.

—

Histoire de la troisième République. Tome Ier. *La présidence de M. Thiers*, par M. E. ZÉVORT. Paris, Alcan, 1896, in-8 de XII-411 p.

L'Évolution française sous la troisième République, par M. Pierre DE COUBERTIN. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1896, in-8 de XX-432 p.

Voici la troisième république qui, sa vingt-cinquième année accomplie, entre dans l'histoire. Deux écrivains, M. Zévort, recteur de l'Académie de Caen, et M. Pierre de Coubertin, déjà connu par des travaux sur l'éducation physique, viennent d'être tentés par le récit des événements écoulés depuis 1870. A vrai dire, la république n'a pas à se plaindre de ses premiers chroniqueurs. Tous deux nous donnent du présent régime une apologie sans réserve.

L'ouvrage de M. Zévort s'annonce comme devant être de proportions considérables, puisque le tome Ier, seul paru, s'arrête au 24 mai 1873. La préface débute par une promesse d'impartialité, sans nul doute très

sincère, et qui pourtant n'est qu'à moitié tenue. L'auteur témoigne une admiration profonde pour la conduite de Gambetta pendant la guerre, et pour celle de Thiers depuis son avènement au pouvoir. Certes il n'hésite pas à signaler çà et là leurs erreurs, ni à reconnaître quelque mérite chez leurs adversaires. Mais il le fait incidemment, presque toujours après coup, à propos d'un autre sujet, et comme par un tardif remords de conscience.

Un court exposé, très louangeur, du rôle joué par l'opposition républicaine au Corps législatif ouvre le récit. On y chercherait en vain une allusion quelconque à la large part de responsabilité qui incombe à la gauche dans nos désastres, pour s'être associée à la déplorable politique « des nationalités, » et pour avoir obstinément repoussé toutes les propositions du gouvernement impérial qui tendaient à mettre l'armée au niveau des circonstances. L'auteur croira s'acquitter suffisamment sur ce point en constatant, lorsqu'il s'occupera de Gambetta, que celui-ci, dans l'opposition, « n'avait pas été plus clairvoyant que ses collègues, trop portés à voir dans l'armée nationale une horde de prétoriens » (p. 101); sauf à noyer cet aveu dans un pompeux éloge du dictateur.

Bien entendu, l'insurrection du 4 septembre excite l'enthousiasme de M. Zévort. « Les véritables auteurs de cette révolution sans larmes, sans coups de fusil, sans désordre, furent les Allemands » (p. 14). Soit. Mais alors pourquoi désigner couramment dans le livre les Bourbons et leurs partisans par cette périphrase « les revenants de 1815? » Les *fourgons de l'étranger* seraient-ils tour à tour odieux ou respectables, selon qu'ils ramènent la monarchie ou la république?

Suit le récit des opérations de guerre depuis la chute de l'empire. Étant données les publications spéciales dont les événements militaires de 1870-1871 ont fait l'objet, M. Zévort ne pouvait pas prétendre à dire sur eux rien de bien nouveau. Au moins nous en donne-t-il un résumé suffisamment clair et précis, auquel on pourrait reprocher toutefois d'affecter trop souvent les allures d'une polémique avec la *Commission d'enquête* de l'Assemblée nationale.

L'exposé des négociations qui aboutirent à l'armistice, puis aux préliminaires de Versailles, constitue une des meilleures parties de l'ouvage. Quoique sympathique à Jules Favre, M. Zévort ne cherche point à pallier la faute capitale que commit cet homme politique, en stipulant non seulement pour Paris, mais encore pour la France entière, dont il ignorait, à raison du blocus, la véritable situation. Mais y eut-il vraiment, de la part du ministre des affaires étrangères, « coupable légèreté, » suivant un mot que l'auteur rappelle, et qu'il trouve même trop indulgent (p. 154)? N'y eut-il pas plutôt résolution très consciente, arrêtée, dans l'appréhension que l'Allemagne ne traitât avec Napoléon III? Cette crainte, fort habilement inspirée par Bismarck à l'envoyé du gouvernement de la Défense nationale, ainsi que M. Zévort le constate (p. 139), toujours incidemment! semble bien l'explication la plus plausible d'une conduite par trop étrange.

Beaucoup moins intéressant est le récit des événements de la Commune. Des faits essentiels, tels que la journée du 18 mars, se trouvent omis de propos délibéré, sous prétexte qu'ils son

trop connus. Les causes de ce formidable soulèvement sont assez faiblement indiquées. Pour M. Zévort, les insurgés n'ont eu d'autre idée que de protester contre « l'esprit provincial » de l'Assemblée nationale, qui venait de décider qu'elle siégerait désormais à Versailles (p. 174). Peut-être se sont-ils dit tout simplement que, si l'émeute du 4 septembre avait pu légitimement fonder le pouvoir de Gambetta, de Jules Favre, de Crémieux et consorts, une nouvelle émeute pourrait légitimement fonder le leur. Et à coup sûr ce raisonnement n'eût pas manqué de logique.

Les deux derniers chapitres de l'ouvrage sont consacrés au gouvernement de Thiers et de l'Assemblée nationale. Le rôle de celle-ci est apprécié équitablement à diverses reprises. M. Zévort reconnaît qu'elle se montra patriote (p. 173), laborieuse (p. 311); qu'elle s'abstint d'empiéter sur le domaine réservé du pouvoir exécutif. « Dans les détails, comme dans le mécanisme général de leur administration, les ministres furent plus libres, moins assiégés de sollicitations, de recommandations, d'interventions que leurs successeurs de la part des députés et des sénateurs des assemblées ultérieures » (p. 338). Comment s'expliquer, après cela, que, dans un autre passage, M. Zévort ait eu l'aimable inspiration de mettre les membres de la majorité sur la même ligne que les fédérés? La France, nous dit-il (p. 247), « n'avait pas plus de sympathie pour les hommes du Comité central et de la Commune, que pour les députés qu'elle avait choisis dans un jour d'erreur, sinon de malheur. » C'est que ce sont « des cléricaux et des réactionnaires » (lisez des royalistes). Or dans son aversion pour la monarchie, l'auteur va jusqu'à marquer un bon point à la Commune pour avoir évité à la France « le malheur d'une restauration bourbonienne » (p. 244). Mais en voilà assez, il me semble, pour justifier ce que j'affirmais en commençant, à savoir que M. Zévort n'a eu que l'intention d'être impartial.

— L'ouvrage de M. P. de Coubertin comprend deux parties : un récit des événements accomplis depuis le 4 septembre jusqu'à l'assassinat de Carnot, puis des appréciations sur les résultats du gouvernement républicain.

M. P. de Coubertin, lui aussi, admire tout à peu près sans restriction dans le régime actuel : le 4 septembre, « qui a une place à part dans la série des journées révolutionnaires » (p. 1); le gouvernement de la Défense nationale, « qui sauva l'honneur de la France » (p. 11); et Thiers, qui ne cherchait qu'à consolider son pouvoir « par la sagesse et la modération » (p. 28); et Gambetta, dont le patriotisme « constituait une garantie suprême contre toute ambition mauvaise, contre tout dessein qui ne fût pas droit et honnête » (p. 135); et Ferry, dont l'œuvre a été triple, qui a restauré l'idée du gouvernement parlementaire, détourné l'activité et l'attention nationales vers les colonies et fait de l'instruction et de l'éducation les fortes assises de la république (p. 160); et Carnot, qui sut entourer ses fonctions de prestige, exercer sur ses ministres (qui l'eût cru?) une influence discrète et efficace, et encourager les initiatives (p. 274). Il n'est pas jusqu'aux plus insignifiants comparses de la troupe opportuniste qui ne deviennent des hommes de talent: tel Duclerc (p. 137), qui présida un cabinet, dit de bains de mer, pendant le second semestre de 1882.

La république, aux yeux de M. P. de

Coubertin, était à tel point le gouvernement nécessaire, que toutes les tentatives faites par ses ennemis pour la renverser n'eurent d'autre résultat que de l'affermir. Telle fut, pense-t-il, la conséquence la plus certaine de la chute de Thiers. « Pour la première fois depuis Louis XVIII, on voyait en France une transmission de pouvoir s'opérer dans le calme le plus complet, avec une surprenante rapidité, sans qu'il y eût le moindre arrêt ni la moindre hésitation dans la machine gouvernementale. Le pays était trop déshabitué d'un pareil spectacle pour ne pas apprécier hautement le régime qui l'en rendait témoin (p. 37).... Nul autre que le maréchal n'était capable d'accréditer la république auprès des empereurs et des rois, dont son titre, son grade et la gloire militaire qui l'environnait le faisaient presque l'égal » (p. 77). L'affermissement de la république, tel fut aussi le résultat du 16 mai, que M. de Coubertin qualifie de « coup d'État moral » (p. 70). Quant à l'échec de la coalition boulangiste, elle assura le « triomphe » définitif du régime, consacré désormais par l'adhésion des « deux pouvoirs les plus conservateurs qui soient au monde, l'autocratie moscovite et le césarisme pontifical » (p. 242).

Les résultats du gouvernement républicain sont étudiés dans une série de chapitres intitulés : *la France coloniale, la République et l'Église, l'Éducation, la Nation armée, les Idées et les mœurs*. L'un des plus intéressants est le chapitre sur l'expansion coloniale, dont l'auteur approuve le principe, estimant, avec Jules Ferry, « que la politique de recueillement et d'abstention, c'est le grand chemin de la décadence, » sans d'ailleurs rien dissimuler des erreurs commises dans les détails de l'exécution. De longs développements sont consacrés aux rapports de l'Église et de l'État dans les chapitres X et XI (*la République et l'Église, l'Éducation*). M. P. de Coubertin y développe une thèse qui, pour être officielle, n'en est pas moins le contrepied de la réalité. Que la forme républicaine soit théoriquement conciliable avec la religion catholique, c'est l'évidence même. Mais ce qui n'est pas moins certain, c'est que le parti républicain, depuis qu'il existe en France, n'a cessé d'afficher des doctrines antichrétiennes. L'hostilité du gouvernement n'a pas été une réponse à l'attitude du clergé pendant la lutte électorale du 16 mai. Voilà cent ans et plus que laïciser les institutions et les mœurs, c'est-à-dire au fond combattre les idées religieuses, est un article fondamental du programme républicain. Comment s'étonner dès lors que les préférences du clergé soient allées à ses défenseurs plutôt qu'à ses adversaires déclarés, et, pourrait-on dire, professionnels ? Jusqu'ici le rôle de Martine, qui voulait être battue, avait généralement passé pour ridicule.

Quoi qu'il en soit, le livre de M. P. de Coubertin renferme nombre d'idées personnelles. Il est l'œuvre d'un penseur. De plus, la forme en est excellente. Bref, c'est un brillant plaidoyer en faveur d'une mauvaise cause.

H. Rubat du Mérac.

Liguons-nous contre le socialisme, par Paul Berton, conseiller à la cour d'appel d'Orléans. Paris, V. Giard et E. Brière, 1896, gr. in-18 de 109 p.

Cette brochure fait partie de la *Petite encyclopédie sociale, économique et financière*, en cours de publication. Elle me semble de nature

à être recommandée à ceux qui mènent le bon combat contre les doctrines subversives auxquelles les classes laborieuses ne sont, à l'époque actuelle, que trop portées à donner créance. En termes clairs et précis, l'auteur, après avoir défendu, au nom de la justice absolue et de l'utilité sociale, la propriété individuelle, puis l'hérédité, mais en restreignant celle-ci, à mon sens dans de trop étroites limites, au profit de l'État, expose les « lois ouvrières » qui offrent aux travailleurs tous les moyens légaux de soutenir et de défendre leurs intérêts, et qu'il approuve sous la condition expresse toutefois qu'elles ne portent jamais atteinte à la liberté individuelle, qui doit être considérée comme le souverain bien. S'inspirant de la doctrine de Léon Say, lequel regardait l'impôt comme un malheur, et estimait en conséquence, avec les économistes de tous les pays, qu'il ne peut être prélevé que pour faire face aux dépenses publiques, il repousse et condamne énergiquement le système de ceux qui croient, au contraire, que l'impôt doit avoir pour but de mieux répartir la richesse entre les citoyens : le socialisme fiscal est aujourd'hui l'ennemi, dit-il avec raison. A lire aussi avec profit le chapitre intitulé : « Des faveurs.... n'en faut plus, » dans lequel sont démasqués et mis à nu les mensonges électoraux des apôtres socialistes de haute marque

COMTE DE L.

—

Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, publié par E. HAUTCŒUR. Lille, L. Quarré; Paris, A. Picard, 1894, 2 vol. gr. in-8 de XXXII-1210 p.

Documents liturgiques et nécrologiques de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, publiés par E. HAUTCŒUR. Lille, L. Quarré; Paris, A. Picard, 1895, gr. in-8 de XIX-481 p.

Tous ceux qui s'intéressent au passé de l'ancienne Flandre savent que c'est à la fondation du chapitre de Saint-Pierre, en 1055, par le comte de Flandre Baudouin IV, que Lille, jusqu'alors humble bourgade, dut son développement rapide. Et comme d'autre part les documents antérieurs au XIVe siècle qui concernent cette ville sont d'une extrême rareté, l'on conçoit l'importance et l'intérêt qu'offre la publication par Mgr Hautcœur des chartes de la collégiale de Saint-Pierre. Le savant éditeur nous donne le texte intégral ou l'analyse de quinze cent cinquante-quatre pièces, comprises entre les années 1066 et 1500, arrêtant sa publication au XVIe siècle, époque à laquelle les documents deviennent très nombreux et offrent un moindre intérêt. Toutes les pièces, classées dans l'ordre chronologique, ont été transcrites d'après les originaux lorsqu'ils existaient. C'est aux archives du Nord que l'éditeur les a dû chercher, les Archives de la collégiale ayant passé presque en entier dans ce dépôt. Il a mis également à contribution les Archives municipales et les Archives de la chambre des comptes de Lille, celles du château de Ruppelmonde, des Dominicains de l'Abbiette, ainsi que les dépôts des établissements hospitaliers. Deux cartulaires manuscrits des Archives du Nord ont permis à l'éditeur de suppléer aux originaux lorsqu'il ne pouvait y recourir. Le plus ancien, connu sous le nom de *Decanus* et réservé au doyen, fut achevé vers 1295. Le second recueil, appelé *Liber catenatus*, parce que, suivant l'usage ancien, des chaînes le

retenaient à la place qui lui avait été assignée, servait aux officiers chargés de la gestion des biens du chapitre, et en général à tous les membres du chapitre. Commencé dès le XIIIe siècle, il fut achevé en 1316, mais il reçut des additions successives jusqu'à la fin du XVe siècle.

En tête de chaque pièce se trouvent la date. ramenée au calendrier usuel, et une analyse succincte, lorsque la transcription est complète, plus développée quand elle tient lieu de l'acte même. En effet, les pièces les moins importantes et celles qui offrent des redites inutiles sont l'objet d'un simple résumé; l'éditeur a soigneusement relevé tous les détails présentant quelque intérêt. Mgr Hautcœur, dans une notice très complète, nous donne la description des manuscrits qu'il a employés et l'indication des ouvrages imprimés qu'il a utilisés. Les recherches au milieu de cette longue série de documents ont été grandement facilitées par les trois tables, très détaillées, des noms de personnes, des noms de lieux et des matières, qui terminent l'ouvrage.

— C'est avec la même exactitude scrupuleuse que Mgr E. Hautcœur a publié, sous le titre de *Documents liturgiques et nécrologiques de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille*, l'ordinaire, l'orbituaire, le nécrologe et les épitaphes qui forment pour ainsi dire le complément du *Cartulaire*. L'ordinaire et l'obituaire se trouvent renfermés dans un même manuscrit, achevé en 1283. Le premier de ces livres indique l'ordre des offices, des fêtes et des cérémonies de la Collégiale pour tout le cours de l'année. Le second nous fournit jour par jour l'énumération des offices fondés, des rentes affectées à ces offices. Une série d'articles où sont mentionnés les principaux groupes de revenus, dîmes ou rentes, donnés ou achetés pour le service des obits, fait suite à l'obituaire proprement dit. Le nécrologe destiné à perpétuer le souvenir des bienfaiteurs de la collégiale, tenu à jour jusqu'au siècle dernier, ne nous est point parvenu, mais des extraits faits sur l'exemplaire authentique nous en ont conservé tout ce qu'il contenait d'intéressant au point de vue historique. Les épitaphes et les inscriptions de l'église de Saint-Pierre, classées chronologiquement, fournissent encore une ample moisson de renseignements précieux. Ajoutons que, comme la précédente, cette publication est accompagnée de tables des noms de personnes, des noms de lieux et des matières. Le soin avec lequel Mgr Hautcœur a réuni tous les documents qui concernent le chapitre de Saint-Pierre le désignait tout naturellement pour écrire l'histoire de l'antique collégiale.

L'ouvrage est aujourd'hui sous presse, et l'on a lieu d'espérer qu'après la sérieuse préparation dont il a été l'objet il sera digne des précédents travaux de l'auteur.

ALBERT ISNARD.

—

La Juiverie d'Orléans du VIe au XVe siècle. *Son histoire et son organisation*, par le chanoine COCHARD. Orléans, H. Herluison, 1895, in-8 de XIII-253 p.

Cette curieuse monographie, que l'Académie des inscriptions et belles-lettres vient d'honorer de ses suffrages, est l'histoire de la communauté juive d'Orléans pendant dix siècles. Les documents sur lesquels elle s'appuie seraient communs sans doute en partie avec d'autres « juiveries » du nord; mais il y a aussi des détails spéciaux. Et l'on n'en comprend que mieux la

manière dont vivaient en France, au moyen âge, ces étrangers qui restaient campés au milieu des populations les plus chrétiennes, beaucoup moins persécutés qu'on ne croit, ayant seulement une existence singulièrement précaire, et tolérés légalement pour les services qu'ils rendaient. Longtemps, en effet, ils monopolisèrent en leurs mains le commerce et l'industrie, surtout le trafic de l'argent, et ils tinrent en quelque sorte école publique de négoce. Quand on n'eut plus besoin d'eux, et quand, au lieu de faire office de marchands, ils se mirent à pratiquer l'usure et à ruiner tous ceux qui traitaient avec eux, l'opinion publique et les haines sociales imposèrent à la royauté de les chasser de France ; et c'est à partir de ce qu'on appelle les temps modernes, qu'ils furent le plus durement traités.

Jusque-là, ils avaient, comme à Orléans, dans beaucoup de grandes villes, un quartier spécial, une communauté avec son autonomie administrative, judiciaire, religieuse ; ils possédaient des temples, des écoles et des rabbins, et ils étaient justiciables de l'évêque, des baillis, parfois d'un juge extraordinaire ; ils pouvaient être serfs du roi et du duc d'Orléans ; ils étaient assujettis à la taille, à des amendes, à des droits de sceaux, sortes de timbres qu'on apposait sur leurs transactions ; ils devaient porter un habit spécial, qu'on nommait « roue » ou « rouelle, » auquel un impôt était attaché ; enfin, ils étaient soumis à des droits de péage plus considérables que ceux des chrétiens. Et, tout en étant une source importante de revenu pour la monarchie, ils prospéraient, et auraient sans doute continué longtemps leur commerce, si la pratique des « lettres obligatoires, » sous laquelle ils cachaient leurs prêts usuraires, n'en avait fait un véritable danger public. L'ordonnance de 1394 les chassa si complètement, qu'en dépit de mesures plus tolérantes amenées par nos révolutions, les juifs à Orléans n'étaient encore revenus qu'au nombre de sept sous le premier Empire.

M. le chanoine Cochard a accompagné ses intéressantes recherches de nombreuses pièces justificatives, tirées particulièrement des archives du Loiret, et d'une table générale, qui font de son livre un recueil des plus utiles à consulter pour cette histoire peu connue.

G. Baguenault de Puchesse.

Les Trésoriers de France de la généralité de Picardie ou d'Amiens, par le comte A. de Louvencourt. Amiens, imp. Yvert (Paris, A. Picard et fils), 1896, gr. in-8 de 225 p.

Le comte de Louvencourt a eu communication d'un manuscrit concernant les trésoriers de France, possédé par M. Aimé de Chauvenet, et provenant de la famille de Bacq, d'Amiens. Il en publie la partie relative à la généralité d'Amiens, en la complétant par ses recherches personnelles aux archives de la Somme, et en y joignant, avec des notices biographiques, un armorial.

L'ouvrage débute par une introduction, où l'auteur étudie l'origine et les attributions des trésoriers de France et les créations successives de charges de trésoriers à Amiens. Vient ensuite une nomenclature des titulaires des diverses charges, puis des notices sur chaque trésorier, par ordre alphabétique. Enfin, nous avons la liste des chevaliers d'honneur, avocats du roi, procureurs du roi, greffiers, receveurs généraux, contrôleurs généraux et huissiers du bureau de-

finances de la généralité d'Amiens. Le tout terminé par une table alphabétique.

C'est une utile et érudite contribution à l'histoire administrative et nobiliaire de la Picardie.

G. DE B.

—

Ville de Bordeaux. Inventaire sommaire des archives municipales. *Période révolutionnaire* (1789-an VIII), par Ariste DUCAUNNÈS-DUVAL, archiviste de la ville. Tome Ier. Bordeaux, imprimerie Gounouilhou, 1896, in-4 de 461 p.

Ce volume contient l'analyse des quinze premiers registres des délibérations du conseil municipal de Bordeaux, de mai 1789 à mars 1793. Ce n'est pas une simple analyse; il reproduit encore, souvent *in extenso*, les documents les plus intéressants, tels que discours, lettres, rapports, etc., qui expliquent les délibérations prises. On a ainsi, jour par jour, la physionomie de la vie municipale. A la fin du volume, un index alphabétique des matières renferme tous les noms de personnes et de lieux.

C'est un tableau de Bordeaux : on y voit les assemblées électorales se faisant généralement dans les églises; les conseillers municipaux se rendant en corps à la messe dans une foule d'occasions; la municipalité interdisant la représentation de *Jean Calas;* puis, en face du tumulte, rétractant son arrêté; les autorisations de quitter leurs couvents accordées à certains religieux ; les réclamations contre l'inhibition faite à l'hôtel-Dieu de vendre de la viande pendant le carême; des ventes de biens nationaux; les fêtes publiques se faisant avec le concours des autorités religieuses.

Un sieur Gautier demande la permission de montrer des animaux très rares; la municipalité refuse, « ne supportant pas l'idée de voir la vie d'un seul homme en danger pour le vain plaisir de voir des animaux féroces s'entre-déchirer; peut-être même y a-t-il au fond, dans de pareils spectacles, une immoralité qui doit les faire proscrire absolument dans les cités bien policées et où les magistrats ont à cœur d'entretenir, avec le goût de la liberté, des mœurs douces et propres à en faire mieux sentir tout le prix » (p. 206). Voilà un précédent à l'interdiction des courses de taureaux.

Sur la nouvelle du rétablissement de la santé du Roi, on vote un *Te Deum* d'action de grâces et une grande cérémonie publique (23 mars 1791). — Plus loin, évacuation du palais archiépiscopal; triage des papiers de Saint-Seurin; fermeture des églises supprimées, après avoir fait consommer les hosties consacrées; consécration de l'évêque intrus; installation des curés constitutionnels (p. 212) avec assistance de la garde nationale; deuil de trois jours et service pour le repos de l'âme « de M. Riquetti l'aîné, surnommé *Mirabeau*. »

La fuite de Varennes, connue le 24 juin à Bordeaux, provoque toute sorte de mesures (251-261), des correspondances, des précautions ; aussi, les garçons charpentiers ayant demandé la permission de s'assembler, vu les circonstances présentes, la municipalité la leur refuse (p. 261). Il ne semble pas que le 20 juin 1792 ait eu de l'écho au conseil municipal de Bordeaux. Page 435, on lira des détails sur le massacre des abbés Langoiran et Dupuy, bien qu'il « n'y eût aucun sujet d'accusation contre eux. »

Les délibérations s'arrêtent au 18 juillet 1792; elles ne reprennent qu'au 4 janvier 1793; rien sur la date funèbre du 21 janvier. La dernière déli-

bération est du 2 mars. On n'a plus les registres de la municipalité provisoire installée le 19 septembre 1793.

Il nous faudrait plus d'espace pour énumérer tous les genres d'intérêt de cette publication; l'analyse de la plupart des pièces et la reproduction de quelques autres en rendent la lecture instructive et profitable : ce sera l'instrument nécessaire des prochains historiens du Bordeaux révolutionnaire.

VICTOR PIERRE.

—

Vetulonia falsamente giudicata a Colonna per errore, ostinazione e vanita, per Carlo DOTTO DE' DAULI. Pitigliano, tip. edit. della Lente di Osv. Paggi, 1896, in-12 de 774 p.

L'énorme pamphlet de M. Carlo Dotto de' Dauli est curieux comme signe des jalousies féroces qui divisent les municipes italiens quand ils sont en concurrence pour se rattacher, fût-ce par hypothèse, à une origine antique. Il est curieux aussi comme témoignage de la violence outrageante et excessive où peut en arriver un archéologue dans une querelle privée. Depuis les plus grossières invectives des humanistes du XVIe siècle, on avait rarement vu un écrivain traîner un homme dans la boue d'aussi bon cœur, pour le punir d'avoir un avis différent du sien. Dans ces sept cent soixante-quatorze pages, il n'en est pas une où l'infortuné docteur Falchi ne soit traité d'imposteur, de mystificateur, de fraudeur, d'impudent, de menteur, de faussaire, et, — car l'auteur manie aussi l'ironie, avec quelle finesse ! — de fleur de chevalerie. L'origine de cette grande colère, la source de ce flot, de ce torrent d'injures est une discussion sur l'emplacement de l'antique cité étrusque de Vetulonia, que M. Falchi place à Colonna Maremmana, et que l'auteur, — « féroce batailleur, » comme l'a appelé M. Gamurrini, — revendique pour Poggio Castiglione. Comme l'on est obligé de reconnaître qu'aucune preuve décisive et irréfutable de l'une ou l'autre de ces hypothèses ne peut être donnée, que d'ailleurs Vetulonia a complètement disparu, et qu'il n'y a aucune conséquence, archéologique ou autre, importante à tirer de cette identification difficile, j'avoue mal comprendre l'intérêt scientifique du débat, dont la durée me déconcerte et dont la grossièreté plus qu'indécente m'écœure. (L'intérêt personnel en est plus considérable peut-être, à en juger par l'insistance que met l'auteur à insinuer que le docteur Falchi est candidat à la direction du *Museo Etrusco* de Florence; mais ceci n'intéresse que lui, — et son adversaire.) Au demeurant, il ne paraît pas que toute la passion et les invectives ressassées, depuis tantôt dix ans, dans neuf écrits différents de ce prolixe énergumène aient convaincu des hommes aussi compétents que Villari, Gamurrini, Milani et la commission des sept archéologues nommés pour terminer ce différend et adjuger Vetulonia. Leurs hésitations et, — d'après les fragments de lettres que cite M. Dotto lui-même, — le ton même de leurs réponses, toujours courtois, jamais affirmatif, — devraient lui faire comprendre sa propre erreur. Au surplus, et dussé-je être mis par lui au nombre des *credenzoni o citrulli* qu'il poursuit de ses sept cent soixante-quatorze pages d'injures et de grossièretés, il y a beaucoup plus d'injures et d'affirmations dans son livre que de démonstrations et même que d'arguments réels. La question n'est pas tranchée, et il est probable que M. Dotto de' Dauli aura à cœur de con-

tinuer la série de ses *lettres*, de ses *réponses*, de ses énumérations de *mistificazioni, imposture e falsità*. Il faut espérer que le docteur Falchi, — que, du reste, je ne veux nullement défendre ici, mais pour lequel le ton de M. Dotto m'a inspiré quelque pitié — répondra sur le même ton : il y a encore de beaux jours pour la politesse italienne.

LÉON G. PÉLISSIER.

—

Ueber die Leges Edwardi Confessoris, par F. LIEBERMANN. Halle, Niemeyer, 1896, in-8 de 139 p.

M. F. Liebermann s'est fait une spécialité de l'étude du vieux droit anglais : dans ces dernières années, il a édité la *Consiliatio Cnuti*, compilation du XIIe siècle (1893); le *Quadripartitus*, de 1114 (1892); les *Leges Anglorum, saeculo XIII ineunte, Londiniis collectae* (1894); les *Pseudo-Cnuts Constitutiones de foresta* (1894); il a aussi consacré une intéressante notice à maître Vacarius le Mantouan, qui importa en Angleterre les lois de Justinien, vers 1140 (*English historical revlew*, avril 1896). Dès 1875, il s'était consacré à l'analyse approfondie d'un recueil, connu à tort sous le nom de *Leges Edwardi Confessoris*, et il a démontré qu'on ne pouvait en attribuer la paternité au grand jurisconsulte du XIIe siècle, Glanvill. Cette opinion ne fut pas admise tout d'abord : Freeman (*Norman Conquest*), Travers Twiss (*Bracton*), Hunt, dans le dictionnaire de biographie nationale ; le docteur Stubbs lui-même (*Constitutional History*), l'ont chaudement combattue. Mais elle est aujourd'hui confirmée par sir F. Pollock et F.-N. Maitland, dans leur admirable *History of the english law* (1895), t. I, p. 81. Vingt ans après, M. F. Liebermann nous donne enfin le résultat de ses patientes études. Cette constance s'explique par la vogue extraordinaire des *Leges* au XIIe siècle ; on en connaît jusqu'à quarante et un manuscrits. D'où vient cette vogue? Du patronage fictif du saint populaire, le Confesseur, et aussi de la forme même du recueil, qui n'est pas un exposé sèchement systématique ou technique de législation, mais un récit agréable, presque une causerie (« der nicht technisch-juristischen oder trocken systematischen, sondern bisweilen erzählenden, ja plaudernden Form »). — L'auteur est probablement un clerc d'origine française, mais établi depuis longtemps en Angleterre, qui vivait près de Coventry, entre 1136 et 1154 (cap. II.). Il se donne l'air d'un annaliste de 1070, mais il oublie souvent son rôle; son travail est confus, incomplet, en mauvais latin (cap. III), tout en ayant de la valeur philologique (cap. IV), et même historique (cap. V). D'après lui, le domaine de la loi danoise se délimite ainsi : York, Lincoln, Nottingham, Leicester, Northampton, Norfolk, Suffolk, Cambridge, Derby, Huntingdon, Essex, Bedford, Hartford, Middlesex, Buckingham (p. 36). Il est intéressant de connaître le tracé des quatre grandes routes commerciales du XIIe siècle (p. 47) : Watlinge, Fosse, Ikenilde et Erminge. Les cap. VII à XII tracent un tableau de la société et de la législation contemporaines (p. 51 à 118). On voit donc ce que l'on peut tirer de précieux et même de pittoresque d'un excellent opuscule, dont l'aspect algébrique rebuterait au premier abord.

A. S.

—

Histoire de la renaissance du catholicisme en Angleterre au XIXe siècle, par l'abbé DE MADAUNE. Paris, Victor Lecoffre, 1896, in-8 de 551 p.

Ce volume n'est que la réimpression d'une étude parue en 1873 sur un des initiateurs du mouvement catholique en Angleterre, Georges Spencer; mais le cadre a été très élargi, et nous avons maintenant un tableau complet de la Renaissance religieuse chez nos voisins. En 1792, le nombre des catholiques était insignifiant; les statistiques officielles en avouent aujourd'hui deux millions. L'abolition du *test* en 1829 avait fait cesser une grande iniquité; mais il restait à conquérir l'émancipation morale. L'honneur de la victoire revient au cardinal Newman, qui se convertit au catholicisme en 1845, après avoir dirigé pendant une douzaine d'années l'école ritualiste d'Oxford (inaugurée en 1832), qui avait tenté de réconcilier Rome et l'anglicanisme. Les premiers partisans de Newman avaient été John Keble, Froude, William Palmer, Arthur Perceval et Hugh Rose. La direction du parti réformiste fut prise par Pusey, après la retraite de Newman. On trouvera, pages 202 et suivantes, l'analyse des *tracts* qui marquent l'activité des apôtres d'Oxford. Newman eut à lutter contre le futur cardinal Wiseman, qui réfutait ses arguments dans la *Dublin Review*, fondée en 1836. Le premier organe politique hebdomadaire des catholiques fut la *Tablet*. A côté de ces deux grands noms, Newman (mort en 1890) et Wiseman (mort en 1865), il convient de citer le cardinal Manning (mort en 1892), qui combattait par la parole plutôt que par la plume. Les conversions ne se comptent plus aujourd'hui en Angleterre (voir, par exemple, p. 386); la hiérarchie catholique est rétablie en Angleterre et en Écosse; l'Église d'Irlande a conquis son autonomie en 1871; le pays de Galles réclame la même faveur; le puséysme est fort et puissant, et la Réforme de Henri VIII semble compromise.

A. S.

Les Français au Canada. *La jeunesse de Bougainville et la guerre de Sept ans*, par M. DE KERALLAIN. Paris, 1896, in-8 de 190 p.

Le présent livre est composé à un point de vue tout particulier. L'auteur a surtout eu en vue de défendre la mémoire de l'amiral de Bougainville contre les assertions quelque peu fantaisistes et souvent médiocrement bienveillantes de certains écrivains canadiens. M. l'abbé Cosgrain surtout se trouve pris à partie. Voilà qui nous fait comprendre le ton de polémique, parfois assez vif, que prend M. de Kerallain, le petit-neveu de l'illustre marin. Il ne tient nullement à écrire l'histoire suivant la maxime de Quintilien, pour raconter, mais encore plus pour démontrer. On doit convenir, du reste, qu'il a bien atteint le but par lui poursuivi. Sans vouloir incriminer en quoi que ce soit la bonne foi de M. l'abbé Cosgrain, reconnaissons qu'on ne saurait accepter, sans quelques réserves, toutes ses allégations. Un seul fait choisi entre tant d'autres suffira à le prouver.

D'après l'auteur canadien, Bougainville serait, en partie du moins, responsable des excès commis par les sauvages après la reddition du fort Chouagen. Le moindre reproche qu'on pourrait lui adresser, ce serait le manque de fermeté vis-à-vis des tristes alliés que la nécessité nous imposait. Il aurait dû user de rigueur

pour les empêcher, suivant l'expression du fabuliste, de tomber dedans l'excès.

On sait ce qui eut lieu à ce moment. Les Peaux-Rouges soi-disant au service de la France pénètrent dans les tentes où gisaient les blessés et malades anglais, en massacrent plusieurs. Ils auraient même, ajoute une tradition dont nous n'avons nul sujet de révoquer en doute la véracité, fait passer une de leurs victimes dans la marmite pour se repaître de sa chair.

Mais d'abord, c'étaient de terribles gens que ces aimables enfants de la nature et pas commodes à mener. Quelques-uns, venus des solitudes du Nord-Ouest, avouaient naïvement n'avoir entrepris un voyage de cinq cents lieues que pour déguster du bouillon d'Anglais et s'exercer dans l'art de planter leur couteau au cœur de l'ennemi. Les faire marcher n'était d'ailleurs guère plus facile que de les retenir. La férocité n'excluant pas chez eux un assez grand fonds de prudence, on ne savait comment les décider à suivre les troupes françaises par les chemins réputés dangereux et où il y avait des coups à recevoir.

Nos officiers ne méritent donc pas toujours d'être blâmés de ce que faisaient des auxiliaires si indisciplinés. Mais, ce qui tranche la question et dégage pleinement la responsabilité de Bougainville, c'est qu'au moment où le fort tomba entre nos mains, il n'exerçait que les fonctions d'interprète. Le commandement se trouvait dévolu au chevalier de Bernetz.

L'opinion émise par M. de Kerallain que la France avait alors plus d'intérêt à abandonner le Canada qu'à le vouloir garder, étonnera peut-être bien des lecteurs, et cependant les arguments invoqués méritent d'être pris en sérieuse considération.

Le gouvernement britannique, qui avait résolu la conquête de la Nouvelle-France, l'allait poursuivre avec sa ténacité habituelle. Évidemment, ni traités ni même une expédition malheureuse ne suffiraient à l'en détourner. Il trouvait d'ailleurs une réserve d'hommes inépuisable dans les colons de race anglo-saxonne qui occupaient les régions méridionales. Au contraire, les Canadiens, lesquels ne s'élevaient qu'à 60,000 âmes, avaient besoin d'être incessamment défendus par les armées de la métropole. Bref, M. de Kerallain estime que la guerre à soutenir par delà l'Atlantique n'avait pas coûté au trésor français, moins de 400 millions de notre monnaie.

Pour que la conservation des régions découvertes par Cartier fût demeurée au rang des choses possibles, il aurait fallu donner plus d'extension à la colonisation, sacrifier, dans une assez large mesure, la politique continentale à celle d'outre-mer. Si nous avions su prendre les devants et peupler de compatriotes la riche vallée du Mississipi, alors les destinées du pays arrosé par le Saint-Laurent devenaient inséparables de celles de la Louisiane. La meilleure partie de l'Amérique du Nord restait, dans la vraie acception du mot, une terre française.

Quoi qu'il en soit, le livre en question ne manquera pas de trouver un accueil favorable auprès de tous ceux qui, parmi nous, s'occupent d'histoire coloniale et s'intéressent aux gloires de leur pays.

COMTE DE CHARENCEY.

—

Mémoires et correspondance du chevalier et du général de la Farelle, publiés par E. Lennel DE LA FARELLE. Paris, Berger-Levrault, 1896, gr. in-8 de VIII-450 p.

M. Lennel de la Farelle avait édité, il y a dix ans, un récit de la prise de Mahé sur la côte de Malabar, en 1725, rédigé par le chevalier de la Farelle, un de ses ancêtres maternels dont il a été autorisé, en 1879, à porter le nom. Le succès de cette publication l'a encouragé à rechercher dans ses papiers de famille d'autres écrits qu'il a livrés à l'impression. Le titre de *Mémoires*, qu'il leur a donnés, est d'une singulière exagération. On y trouve, il est vrai, une relation assez intéressante du voyage aux Indes du chevalier de la Farelle (p. 16 à 91); sa correspondance qui remplit une trentaine de pages; enfin, une autre relation d'un voyage aux Indes par un marin, le chevalier d'Albert, qui n'a guère d'autre importance que celle d'un journal de bord. Le général de la Farelle, fils du chevalier, commanda une brigade de cavalerie à l'armée du Rhin en 1792 et 1793, jusqu'au moment où Saint-Just le fit jeter en prison comme ancien noble, quoique, par un rare privilège, aucune dénonciation n'eût été portée contre lui. Il n'a point laissé de *Mémoires*, et ses lettres, en très petit nombre, ne présentent aucun intérêt. Ce gros volume se trouve donc rempli, en majeure partie, de pièces de diverse nature, la plupart dépourvues d'intérêt : correspondance administrative, états de service, certificats, etc. Il s'y trouve jusqu'aux articles bibliographiques ayant rendu un compte favorable des *Mémoires* sur la prise de Mahé. Quelques-unes des pièces que l'éditeur a tirées de ses archives font penser à une spirituelle boutade de Victor Fournel, qui brûlait avec le plus grand soin, disait-il, les notes de sa blanchisseuse, de crainte qu'au siècle prochain on ne s'avisât de les publier à titre de documents inédits.

L. DE N.

La Moneta e il rapporto dell' oro all' argento, par M. Cornelio DESIMONI. Mémoire lu à l'Académie royale des *Lincei*, dans sa séance du 3 février 1895. Roma, tipografia della R. Accademia dei Lincei, 1895, in-4 de 58 p. (Extr. de la série 5 des *Memorie della classe di scienze morali, storiche e filologiche*. Vol. III, parte 1ª. *Seduta del 3 febbraio 1895*.)

Le but que s'est proposé l'auteur de ce savant mémoire a été d'indiquer avec quelque précision la proportion existant entre les valeurs des métaux précieux, l'or et l'argent, depuis le début du XIIe siècle jusqu'à la fin du XIVe; en un mot, en présence d'une quantité d'or pur d'un poids déterminé, de rechercher quelles quantités du même poids d'argent il faudra pour égaler la valeur de la quantité d'or donnée. Il est inutile d'insister ici sur l'utilité que présente la connaissance de cette proportion ou de ce rapport durant cette période, non seulement pour les techniciens de l'art monétaire, mais aussi pour l'historien et pour le savant qui désirent acquérir une conception exacte des phénomènes de la prospérité ou de la non-prospérité des nations, de leur condition économique dans le développement historique d'une époque à l'époque suivante. Il est également superflu de relever la difficulté d'une pareille entreprise : chacun sait, en effet, que, si les documents connus permettent d'arriver à cette

notion pour le xve siècle, il n'en est point de même pour les temps antérieurs, au sujet desquels règnent des doutes et des controverses bien faits pour désespérer le chercheur le plus patient.

Ne pouvant suivre M. Desimoni dans ses érudites investigations, nous nous bornerons à signaler sa remarquable monographie à l'attention de ceux de nos lecteurs que peut intéresser le point très spécial qui y est traité, certains qu'ils peuvent être de le voir envisagé sous tous ses différents aspects. Le problème est discuté avec une incontestable maîtrise ; on sent que l'auteur, qui domine admirablement son sujet, n'a épargné ni ses soins ni sa peine pour arriver à une solution admissible. Toutes les opinions sont passées au crible d'une analyse des plus consciencieuses, et tous les documents font l'objet d'un examen rigoureusement scientifique. N'en est-ce point assez et plus qu'il n'en faut pour justifier nos éloges et pour assurer en France, à l'étude de M. Desimoni, tout le succès dont elle nous paraît digne ?

P. L.-L.

—

Les Collections d'antiques formées par les Médicis au XVIe siècle, par M. Müntz. Paris, C. Klincksieck, 1895, in-4 de 88 p. (Extrait des *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXV, 2e partie).

Si l'histoire des collections médicéennes a déjà été abordée à plusieurs reprises, soit au siècle dernier, par Bencivenni-Pelli, soit, dans ces vingt-cinq dernières années, par MM. Gotti et Dütschke, M. Müntz a pensé, avec toute raison, qu'il y avait encore place, à côté des matériaux réunis par ces savants, pour des documents plus modestes, mais complètement inédits, dont il a pris à tâche de nous donner le texte. Ces documents précieux nous font connaître la date de l'entrée ou de la sortie d'une foule d'œuvres d'art : vases antiques, bronzes, marbres, médailles, etc. ; ils permettront aux archéologues de retrouver la provenance de plus d'une statue, de plus d'un tableau, conservés de nos jours dans les galeries florentines. En les livrant à la publicité, M. Müntz s'est, de la sorte, acquis un nouveau titre à la reconnaissance des amis de l'art et des nombreux amateurs d'antiques en particulier.

Après avoir rappelé, dans une substantielle *Introduction*, qu'au xve siècle, les collections florentines s'étaient recrutées un peu partout, et qu'au xvie, les deux principales sources mises à contribution furent la Toscane et Rome, l'éminent auteur commence par consacrer quelques mots au monument qui servit d'asile aux sculptures dont Léon X et Clément VII embellirent la capitale de la papauté, nous voulons dire au palais des Médicis, à Rome. Il recherche ensuite ce que devenaient, pendant que les Médicis de Rome réunissaient l'imposant ensemble dont il vient de présenter la magistrale analyse, les collections formées à Florence même par d'autres membres de la famille. C'est pour lui l'occasion de nous entretenir tour à tour des efforts et des somptuosités d'Alexandre et de Lorenzino de Médicis, de Cosme Ier, dont l'avènement marque une nouvelle étape dans l'histoire du musée médicéen, de son fils François Ier, du frère et successeur de ce dernier, Ferdinand Ier, qui, suivant sa judicieuse remarque, quelques services qu'il ait rendus aux musées florentins, s'est

surtout immortalisé par la grandiose fondation de sa villa du Pincio, la villa Médicis, dont il prend soin de nous donner une description détaillée. Enfin, cette remarquable monographie se termine par de très érudites recherches sur l'histoire de plusieurs sculptures célèbres faisant partie, dès le XVIe siècle, des collections des Médicis (la « Vénus de Médicis, » la « Thusnelda » de la loge des lanzi, les deux « Molosses, » le « Rémouleur » ou le « Scythe écorcheur, » le « Sacrifice du taureau » et les « Nicolides »), et par onze pièces justificatives, dont la simple indication révélera tout le degré d'importance et d'utilité ; elles sont relatives : au vase antique trouvé près de Luni, en 1527 ; aux découvertes de médailles à Magliana, près de Pistoja, en 1546 ; aux sculptures antiques découvertes à Florence, en 1567 ; au catalogue des sculptures du palais Médicis, à Rome, d'après Aldroandi ; aux extraits de la chronique de Varchi concernant les collections de Lorenzino et d'Alexandre de Médicis ; aux inventaires de la garde-robe des Médicis ; à la lettre d'Enea Vico sur les collections de Cosme Ier (1555) ; à la liste des antiques exposés au palais Pitti, en 1568, d'après Vasari ; aux documents sur les sculptures exportées de Rome à Florence, à Pise et à Sienne ; à la description de la villa Médicis à la fin du XVIe ou au commencement du XVIIe siècle, et à une note de Jean de Bologne sur des restaurations de statues antiques.

Quant à l'intérêt qui s'attache à la lecture du beau travail de M. Müntz et au très réel profit que l'on en peut tirer, son titre seul, mieux encore que l'aperçu trop sommaire que nous venons d'en donner, suffit à les révéler, tout ainsi que le nom seul de son savant auteur est le meilleur et le plus sûr garant de la compétence, de l'autorité et de la conscience qui ont présidé à sa confection.

P. L.-L.

—

Recherche de la noblesse dans la généralité de Tours en 1666. *Procès-verbaux de comparution*, publiés et annotés par l'abbé Em.-Louis Chambois et Paul de Farcy. Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1895, in-4 de VII-806 p.

Le comte de Bastard d'Estang possède, dans les archives de son château de Dobert, un manuscrit contenant les procès-verbaux originaux de comparution des nobles, ou soi-disant nobles, en 1666, devant l'intendant de la généralité de Tours ou ses délégués : c'est le document original avec les signatures des déposants. — D'un autre côté, on rencontre, au cabinet des titres de la Bibliothèque nationale (n° 439), un manuscrit portant ce titre : *Catalogue des gentilshommes des provinces de Touraine, Anjou et Maine, qui ont représenté, en exécution de l'arrêt du conseil du 22 mars 1666, leurs titres de noblesse par-devant*, etc. Ce manuscrit contient des annotations de la main de d'Hozier de Sérigny. — Enfin, M. Paul de Farcy possède une copie de la recherche de 1666, concernant l'Anjou seul.

C'est à l'aide de ces éléments que MM. l'abbé Chambois et Paul de Farcy ont reconstitué, dans le présent volume, la recherche de la noblesse dans la généralité de Tours en 1666. Le texte du premier manuscrit forme la base de la publication, et offre, par ordre alphabétique, les procès-verbaux originaux. A la suite de chaque nom, vient, en plus petit texte, la reproduction du manuscrit 439 du cabi-

net des titres. Les annotations, très sobres, portent principalement sur la désignation des armoiries, lesquelles sont en outre, pour la plupart des noms, gravées en marge. Ce gros volume, fort bien imprimé, se termine par une table alphabétique, où l'on a, à tort, confondu les noms de lieux et les noms de personnes, qui auraient dû faire l'objet de deux tables distinctes.

L. C.

—

Les Tragédies et les théories dramatiques de Voltaire, par H. Lion. Paris, Hachette, 1896, in-8 de xi-476 p.

Nous ne pouvons suivre l'auteur dans l'examen des cinquante-deux pièces que Voltaire oppose aux trente-trois de Corneille et aux douze de Racine, et nous nous contenterons de rechercher l'idée maîtresse du biographe « réhabilitateur, » qui se lamente : pourquoi ne lit-on plus Voltaire, qui a laissé au molns six pièces dignes d'être jouées, *Œdipe*, *Zaïre*, *Alzire*, *Mahomet*, *Mérope* et *Tancrède ?* pourquoi cette « partialité haineuse » dont parle Schlegel, succédant au long enivrement d'une foule idolâtre ? La tragédie racinienne est toute psychologique, pour employer le jargon à la mode ; elle sait « dans un seul être incarner toute une série, tout un groupe d'individus, personnifier dans un personnage telle vertu, tel vice, telle passion, déprimés ou exaltés, soit par une situation particulière, soit par d'autres sentiments, plus ou moins forts, qui luttent à côté pour la vie ; » la peinture des sentiments, le jeu des passions, remplissent, avec une habile gradation, cinq actes qui sont proprement « une crise d'âme ; » Racine émeut » par des récits précis, pittoresques, pathétiques, où l'analyse des faits et des passions trouve infailliblement le chemin du cœur. » A un public nerveux et blasé il faut un aliment plus pimenté. « A l'art délicat et subtil de l'analyse des sentiments » Voltaire substitue « l'art grossier des coups de théâtre, des méprises et des reconnaissances, c'est-à-dire des péripéties, tout extérieures en quelque sorte, nullement logiques et nullement nécessaires. » L'action entraîne la recherche de l'effet, du costume, de la décoration, de la couleur locale, qui a fini par tuer l'art dramatique : on ne meurt plus dans la coulisse, on se pâme sur la scène ; la pantomime pénètre la tragédie. Voltaire a été un novateur encore raisonnable ; mais, « une fois lancés dans la voie de la pompe théâtrale, des gros effets et des situations outrées, ses disciples et imitateurs ne s'arrêteront plus. La tragédie n'aura pas cessé de vivre, mais elle aura perdu ce qui faisait son éclatante grandeur et sa valeur personnelle.... » Et voilà pourquoi Voltaire est oublié. Il eut à lutter contre une difficulté matérielle, qui a fourni à M. H. Lion l'occasion d'écrire des pages bien amusantes (240-250) : l'usage absurde des banquettes sur la scène, destinées aux privilégiés, qui « rétrécissent la scène et rendent toute action presque impraticable. » (Préface de *Brutus*.)

A. S.

—

Le Théâtre des Tuileries sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. Lecture faite à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de Paris, par M. Alfred Babeau, correspondant de l'Institut. Paris, 1895, in-8 de 63 p.

Cette *lecture* est une véritable *dissertation*, pleine de faits, de renseignements puisés aux meilleures sour-

ces, rédigée avec le soin et l'érudition dont le savant correspondant de l'Institut fait preuve dans tous ses travaux. Le château des Tuileries, jusqu'en 1789, n'a pas d'autre histoire que celle de son théâtre. L'auteur expose donc tout ce qui se rattache à la construction de la *salle des machines* sous Louis XIV, laquelle fut inaugurée, le 7 février 1662, par la représentation d'un grand ballet formant les intermèdes de la tragédie italienne : *Hercule amoureux*. Délaissée jusqu'en 1671, elle sert alors à la représentation de *Psyché*. Nouvel intermède jusqu'à la régence du duc d'Orléans, qui ramène le roi et la cour à Paris. On donne plusieurs ballets, où figure Louis XV, et un bal en l'honneur de la jeune infante qu'on avait fait venir d'Espagne pour la fiancer au roi. La salle sert ensuite aux représentations données par Servandoni en 1763; pour l'installation de l'Opéra, on construit une nouvelle salle, à côté de la première; puis, en 1770, la Comédie française est autorisée à se transporter aux Tuileries. La reine Marie-Antoinette y entendit plusieurs pièces, entre autres *Œdipe et Irène*, de Voltaire. C'est là que, le 31 mars 1778, on fit au célèbre écrivain l'ovation restée fameuse : « Spectacle digne de l'attention de l'histoire, dit M. Babeau, que celui de l'apothéose de ce philosophe, félicité par le futur Charles X, dans une salle créée par Louis XIV et qui, dix-sept ans plus tard, devait devenir le siège de la Convention nationale ! » — En appendice, l'auteur donne, entre autres documents, la liste des loges louées à l'année en 1768, l'état des entrées à l'Opéra accordées par Louis XV en 1750, des états de recettes et dépenses de l'Opéra et de la Comédie française, et une note iconographique sur le théâtre des Tuileries depuis 1789.

L. C.

—

Le Général Lecourbe, *d'après ses archives, sa correspondance et autres documents*, avec une préface de M. le général Philebert. Paris, Charles-Lavauzelle, 1895, gr. in-8 de XXVIII-573 p., avec portrait et cartes.

L'œuvre dont nous avons à parler ici doit être considérée comme une biographie définitive : elle est, en effet, fortement documentée. Elle a été précédée, cependant, en 1854, d'un *Éloge historique du lieutenant général comte Lecourbe*, par E. Bousson de Mairet, mort à Arbois en 1871. Remarquons en passant que l'auteur anonyme du présent livre, qui a fait de nombreux emprunts à cet Éloge, n'a pas cru devoir (nous nous demandons pourquoi) le comprendre dans la liste des ouvrages qu'il a consultés ; à la vérité, il l'a mentionné, en note, à propos d'une rectification de date : ce n'est pas suffisant. Et puisque nous débutons par une critique, ajoutons encore celle-ci : dans le troisième renvoi de la page 4, le nom du général Le Michaud d'Arçon est tronqué en celui de *Lemarchand d'Arçon !* L'inventeur des batteries flottantes est cependant bien connu.

L'auteur a eu la bonne fortune de disposer de quantité de documents authentiques dont il a su faire le meilleur usage, mais qui ne sont pas tous inédits : beaucoup ont été publiés à la suite de l'*Éloge* écrit par Bousson de Mairet il y a près d'un demi-siècle. Cette observation ne porte nulle atteinte, d'ailleurs, à ce bel ouvrage. On verra dans ces pages intéressantes ce que fut la carrière militaire, close trop tôt, du vainqueur de Souvaroff. Dis-

gracié pour avoir témoigné d'une manière très nette ses sympathies pour Moreau, Lecourbe, en pleine possession de ses moyens, dut se retirer du service et se contenter d'une faible pension, tout en restant placé sous la surveillance de la police. L'épopée impériale s'accomplit donc sans Lecourbe; mais Louis XVIII, à peine monté sur le trône, le rappela à l'activité et fit pour lui ce qu'aurait dû faire le régime impérial déchu, en le nommant coup sur coup grand officier, puis grand-croix de la Légion d'honneur, en le gratifiant du titre de comte et en le désignant comme inspecteur de la sixième division militaire. Par une singulière aberration, Lecourbe, oubliant ces bienfaits, eut le tort, quand tout lui faisait pour le moins un devoir de garder la neutralité, de s'associer à la fortune de Napoléon, au retour de l'île d'Elbe. Il mourut après s'être une dernière fois illustré par la défense de Belfort. Le général Philebert a donné une préface qui résume avec précision la vie du héros franc-comtois; mais il s'est dispensé de blâmer son infidélité à l'égard du souverain qui, d'un trait de plume, avait su réparer d'une façon si généreuse les injustices dont il avait été longtemps victime. Notons cela, tout en reconnaissant que le livre, par lui-même, est absolument digne du personnage dont il retrace l'existence.

E.-C. Gaudot.

—

Fustel de Coulanges, par Paul Guiraud. Paris, Hachette, 1896, in-16 de 274 p.

M. Guiraud, qui a été formé à l'École normale par Fustel de Coulanges, paie au maître regretté une dette de reconnaissance par la publication de ce volume intéressant. Ce n'est pas seulement une biographie de l'auteur de *la Cité antique* qu'il nous retrace; il fait passer sous nos yeux toute son œuvre, qu'il expose avec clarté et critique avec indépendance. Douze chapitres forment toute l'économie de l'ouvrage : I. Les Débuts (1830-1860); II. Le Séjour à Strasbourg (1860-1870); III. *La Cité antique;* IV. Études politiques; V. L'Enseignement de Fustel de Coulanges à l'École normale supérieure et à la Sorbonne; VI. *L'Histoire des institutions politiques de l'ancienne France;* VII. Les Polémiques de Fustel de Coulanges; VIII. Les Vues de Fustel de Coulanges sur la méthode historique; IX. Les Idées de Fustel de Coulanges sur la philosophie de l'histoire; X. Études sur les questions sociales; XI. Fustel de Coulanges écrivain; XII. Les Dernières années (1880-1889). Une liste chronologique des ouvrages de Fustel de Coulanges forme un utile appendice.

M. Guiraud a eu l'avantage d'avoir à sa disposition des papiers inédits de l'historien, et l'usage qu'il en fait augmente encore la valeur de son volume. Parmi ces documents, nous citerons les curieuses notes où M. Fustel de Coulanges exposait un projet de constitution politique fondé sur l'étude de l'histoire, et que M. Guiraud analyse dans son chapitre IV. L'auteur montre une fois de plus avec quelle ardeur désintéressée Fustel de Coulanges cherchait la vérité; il fait ressortir l'excellence de sa méthode et la valeur de son enseignement. C'est une véritable apologie, mais une apologie raisonnée du maître dont l'œuvre a provoqué tant de discussions.

E.-G. L.

—

Auguste Castan, sa vie, son œuvre (1833-1892), par Léonce Pingaud. Besançon, imp. J. Dodivers, 1896, in-8 de 157-xxxix p., avec 2 portraits.

Rester volontairement confiné dans sa ville natale et y devenir prophète n'est point chose commune, surtout en Franche-Comté, où l'on examine gens et choses au microscope. Il est vrai que Castan était exceptionnellement armé pour soutenir son difficile combat d'une manière victorieuse. Esprit complexe, ondoyant et divers, pourrait-on dire, et cela en ne cessant point d'être lui-même, le très distingué conservateur de la bibliothèque de Besançon, en une existence trop vite terminée, a abordé tour à tour, et toujours avec succès, l'archéologie, l'histoire, les beaux-arts. Sa thèse de chartiste : *Origines de la commune de Besançon*, faisait espérer (et il l'avait formellement promis) quelque grande œuvre à laquelle son nom demeurerait attaché pour la gloire de sa province et pour la sienne propre. Son tempérament de batailleur d'abord, les circonstances ensuite et sa mort prématurée enfin ne lui ont pas permis de faire complètement honneur à « sa signature. » Il s'est en quelque sorte gaspillé en se prodiguant. Il a publié une quantité énorme de choses fort appréciées des érudits, mais insuffisantes, en somme, pour lui donner le rang auquel il eût pu prétendre parmi les historiens contemporains, s'il eût suivi une idée maîtresse, sans se laisser distraire par rien. M. Pingaud a su « pourtraiturer » cette intéressante et originale figure avec son indiscutable talent. Les pages qu'il a écrites se font remarquer par la couleur, par la vie intense qu'il leur a données ; aussi tous ceux qui ont connu Auguste Castan ne manqueront-ils pas de dire avec nous : cette biographie est une photographie artistique de premier mérite.

E.-C. Gaudot.

Le Gérant : L. PIQUET.

BESANÇON. — IMPR. ET STÉRÉOTYP. DE PAUL JACQUIN.

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

Paraissant du 10 au 15 de chaque mois

5, Rue Saint-Simon, 5

(Boulevard Saint-Germain)

TRENTIÈME ANNÉE

Le **Polybiblion,** publié sous les auspices de la Société bibliographique, paraît chaque mois en deux parties distinctes, qui peuvent être l'objet d'abonnements séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend : 1° des *Articles d'ensemble* sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° une *Correspondance* offrant des renseignements bibliographiques circonstanciés sur tel ou tel sujet; 7° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde (*partie technique*) contient : 1° une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix;* 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La partie *technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression et, au bout de l'année, un volume de quatre cent cinquante à cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres,* un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT. Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

Partie littéraire,	France. . .	15 fr.;	pour les sociétaires. .	12 fr.
Partie technique,	—	10 fr.;	—	8 fr.
Les 2 parties réunies,	—	20 fr.;	—	17 fr.

Abonnement a vie aux *deux Parties,* France : 250 fr. — Étranger : 280 fr.
— à la *partie littéraire seule,* 180 fr. — 200 fr.
— à la *partie technique seule,* 120 fr. — 140 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus.*

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

COLLECTIONS. — Les années 1868 à 1896 forment une collection de 76 volumes grand in-8. Prix : 635 fr.; pour les sociétaires, 537 fr.

Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé, franco, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion,** 5, rue Saint-Simon (Boulevard Saint-Germain). Libraires correspondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street; à Fribourg en Bade, B. Herder; à Vienne, Gerold et Cie, Stefansplatz; à Bruxelles, Guillaume Larose, 8, rue des Paroissiens; à Rome, le Chevalier Melandri, ancien Directeur de la Librairie de la Propagande, rue Giulia, 10, p. 2; à Madrid, José Ruiz y Ca, 14, Principe; à Lisbonne, Manoel-José Ferreira, 132, rua Aurea, 134; à Montréal, Cadieux et Derome, rue Notre-Dame.

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Parait tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An : 20** fr.
Étranger. . . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le marquis de Beaucourt, rue de Babylone, 53, à Paris.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
La reproduction et la traduction des travaux de la Revue des questions historiques *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 59, rue Bonaparte.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries; elles sont accordées gratuitement à ceux qui achètent la collection.

Première série (table des tomes I à XX);

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

Les tomes XLV et suivants se trouvent aux bureaux de la *Revue*.

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN

REVUE

DES

QUESTIONS HISTORIQUES

TRENTE ET UNIÈME ANNÉE

122e LIVRAISON

1er AVRIL 1897

PARIS
BUREAUX DE LA REVUE
5, RUE SAINT-SIMON, 5

1897

LIVRAISON DU 1er AVRIL 1897

Pages

I. — CATHERINE DE MÉDICIS ET LES CONFÉRENCES DE NÉRAC, 1578-1579, par **le comte Baguenault de Puchesse** 337

II. — LA VIE SEIGNEURIALE SOUS LOUIS XIII. — LE VICOMTE DE POMPADOUR, LIEUTENANT DE ROI EN LIMOUSIN, ET MARIE FABRY, VICOMTESSE DE POMPADOUR, par **M. G. Clément-Simon** 364

III. — LA MILICE DES FRANCS-ARCHERS (1448-1500), par **M. Alfred Spont** 441

IV. — MÉLANGES : LA *SCOLA* DU PALAIS MÉROVINGIEN, par **M. l'abbé Vacandard** 488

RÉPONSES A QUELQUES OBJECTIONS RELATIVES A L'ORIGINE FRANQUE DE ROBERT LE FORT, par **M. René Merlet** 502

LA FRANCE DANS L'ITALIE DU NORD, AU XVe SIÈCLE, par **M. Alfred Spont** 509

UNE PAGE DE LA CORRESPONDANCE DE L'ABBÉ DE SALAMON, CHARGÉ DES AFFAIRES DU SAINT-SIÈGE PENDANT LA RÉVOLUTION, par **le vicomte de Richemont** 515

UN MINISTRE DE LA RESTAURATION, LE BARON D'HAUSSEZ, par **le baron d'Avril** 522

LE BIENHEUREUX PIERRE CANISIUS, D'APRÈS SA CORRESPONDANCE, par **le P. H. Chérot, S. J.** 530

LES BÉNÉDICTINS DE SAINT-MAUR, A SAINT-GERMAIN DES PRÉS, par **M. Tamisey de Larroque,** correspondant de l'Institut 536

LE GOUVERNEMENT LOCAL DE L'ANGLETERRE, par **le comte de Luçay,** correspondant de l'Institut 548

V. — COURRIER BELGE, par **M. A. Delescluse** 554

VI. — COURRIER DU NORD, par **M. E. Beauvois** 562

VII. — CHRONIQUE, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos.** 572

VIII. — REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES, par **M. Albert Isnard** 594

IX. — BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE 611

CATHERINE DE MÉDICIS

ET LES CONFÉRENCES DE NÉRAC

1578-1579

HARVARD COLLEGE LIBRARY
NOV 20 1897
CAMBRIDGE, MASS.

Ce fut un événement en France et même dans l'Europe d'alors, qui se réduisait à l'Espagne, l'Autriche, l'Angleterre et les principautés italiennes, quand on apprit, au milieu de l'été 1578, que Catherine de Médicis, laissant Henri III seul avec deux ou trois ministres, entreprenait un grand voyage dans le midi de la France. Elle emmenait avec elle les principaux conseillers de la couronne, le cardinal de Bourbon, frère d'Antoine, roi de Navarre, et du premier prince de Condé; La Mothe-Fénelon, ancien ambassadeur en Angleterre; Saint-Sulpice, ancien ambassadeur en Espagne; Pibrac, qui venait d'être nommé président au Parlement de Paris; Paul de Foix, conseiller d'État, qui avait été chargé d'importantes missions en Angleterre, à Venise, à Rome ; Jean de Monluc, frère du maréchal, évêque de Valence, l'heureux négociateur de l'élection de Pologne ; Saint-Gelais Lanssac, son secrétaire de confiance. Aussitôt les représentants étrangers qui avaient coutume de suivre la cour s'empressèrent de donner la nouvelle à leurs maîtres, en la faisant suivre de leurs commentaires; et bien que la direction effective du gouvernement appartînt presque ouvertement à la reine mère, ils restèrent près de Henri III, se contentant de recueillir de seconde main les détails qu'on voudrait leur donner sur des incidents qui échapperaient à leurs regards.

Le but principal de cette absence, qui devait forcément être longue, n'avait d'ailleurs rien de caché. Si on pouvait mettre en avant le prétexte de conduire à Henri de Bourbon sa femme Marguerite de Valois, — après une séparation assez volontaire, et qui n'avait pas été pour les deux époux sans de nombreuses com-

pensations, — la raison véritable était la nécessité de pacifier des provinces presque séparées de la monarchie, et dans lesquelles l'édit de Poitiers était si mal observé qu'on s'y serait cru encore en pleine guerre civile. Le 16 août 1578, le roi écrit à Damville, gouverneur fort indépendant du Languedoc, que le roi de Navarre ne remplissant pas ses engagements et les catholiques étant partout tyrannisés, sa mère va partir pour faire exécuter l'édit [1]. Il n'y avait guère qu'une année que Henri III était officiellement réconcilié avec le maréchal. Sa soumission avait demandé de longues négociations, dans lesquelles Bellegarde, Birague, le capitaine Rizze, la reine mère, s'étaient beaucoup entremis. Damville semblait d'autant plus sincère que cette fois son intérêt se trouvait en jeu; et il avait fait, vis-à-vis de Catherine, les plus humbles et les plus vives démonstrations de dévouement pour la bien disposer en sa faveur. Ses lettres sont, sur ce point, très significatives. En même temps, il ne laissait aucune illusion à la cour sur l'état des provinces. Le 13 novembre 1577, il avait écrit de Pézenas à la reine :

« Madame, il m'a semblé nécessaire de vous donner advis de tout ce qui s'est passé, estans ceux de la religion réformée tousiours en opinion de ne vouloir désarmer, ni autrement exécuter l'édict qu'ilz ne soient les plus forts aux lieux qu'ilz tiennent, et faisant courir un bruit que l'on les veult réassaillir au printemps. C'est pourquoy, Madame, cognoissant ceste malladie commune, j'ay dépesché au roy de Navarre, par la voye de Tholose, pour le supplier très humblement donner commissaires, personnages de qualité, pour l'établissement de la paix en ceste province, voyant que c'estoit le seul moyen pour y parvenir plus tot, selon l'intention de Vostre Majesté [2]. »

Nul doute que ces avertissements réitérés n'aient contribué à décider le roi, la reine mère et le conseil à tenter un grand effort pour mettre fin à cette sorte d'anarchie qui menaçait de s'étendre. Il y avait en effet grand besoin de remettre un peu d'ordre dans l'administration et de redonner quelque prestige au pouvoir royal. La Guyenne, le Languedoc, la Provence, le Dauphiné, se trouvaient dans la plus complète anarchie. Les

[1] Bibl. nat., ms. fr. 3341, fol. 27.
[2] Bibl. de Toulouse, reg. 611, fol. 41.

gouverneurs suivaient ou méconnaissaient les ordres de la cour selon leur intérêt et leur fantaisie. Les commandants particuliers des villes placées sous l'autorité des gouverneurs généraux avaient vis-à-vis d'eux la même indépendance. Les bourgeois n'obéissaient pas davantage. Au moindre prétexte, on prenait les armes, on rançonnait les habitants, et on pillait les recettes publiques. Les comptables fraudaient ouvertement, souvent de connivence avec des supérieurs qui partageaient le profit. Chacun se soupçonnait à l'envi, d'autant qu'on changeait de parti avec une facilité qui dénotait une singulière absence de convictions. Les protestants menaçaient leurs chefs de les livrer au roi, et les catholiques mécontents étaient tout prêts à passer aux huguenots. Il faut avouer que, quatre ou cinq ans après la Saint-Barthélemy, cette situation avait de quoi inquiéter celle dont la prétention était de tenir la balance égale entre les factions.

On doit rendre cette justice à Catherine de Médicis qu'elle fut toujours sincère sur deux points : son désir de maintenir intactes les croyances catholiques et sa passion de la paix. Qu'elle ait souvent dépassé la limite des concessions raisonnables, qu'elle ait employé des moyens trop italiens de ruse et de dissimulation, qu'elle ait eu plus de foi que de scrupule : c'est la réputation consacrée par l'histoire; mais la peine qu'elle se donnait pour calmer les esprits est vraiment digne d'éloges. Rien n'est curieux comme de la voir à l'œuvre pendant ces longs mois de luttes et de tergiversations qui aboutirent aux conférences de Nérac. Les lettres au roi son fils, heureusement conservées tout entières, nous rendent jour par jour témoins de ses efforts, en même temps qu'elles dénotent un travail extraordinaire. En dehors de sa correspondance officielle, si nombreuse et dont on retrouve partout les traces, la reine mère écrivait à Henri III de vrais volumes sur tous les incidents de son voyage, sur ses actes, sur ses projets. Peu exigeante en fait de confortable, elle logeait dans des bourgades, où, en dehors des couvents, il n'y avait pas toujours d'auberge, où elle éprouvait de grandes difficultés à se nourrir, elle et sa suite, même à trouver une pièce pour donner ses audiences et une chambre sortable pour coucher. Là elle dictait, sans souci de l'élégance ni de la correction, avec ce verbiage un peu prolixe qui aurait été plutôt de mise dans une conversation intime, mais aussi ne

prenant pas la peine de dissimuler sa pensée et ajoutant quelquefois de sa main de petites phrases qui ne manquent pas de couleur.

C'est dans ces documents que nous puiserons à pleines mains, non sans les confronter avec les autres sources contemporaines: lettres qui sont adressées à elle ou au roi par le maréchal de Damville et Henri de Navarre, récits locaux inédits [1], mémoires déjà publiés. Nul doute qu'on ne puisse trouver dans cet ensemble nombre d'informations nouvelles.

I.

Deux grandes préoccupations dominent l'esprit de Catherine de Médicis pendant les années 1578 et 1579 : la pacification définitive de la France, et l'avenir de son fils le duc d'Anjou, ballotté entre ses expéditions mal combinées dans les Pays-Bas et ses négociations matrimoniales avec Élisabeth Tudor. Autant la mère désire l'union de son dernier enfant avec la reine d'Angleterre, autant la régente de France, — car elle se considère toujours comme telle, — est opposée à l'entreprise de Flandres qui peut la brouiller avec les puissances étrangères et particulièrement avec l'Espagne. Avant de quitter le roi, elle fait un premier voyage à Alençon pour persuader à son fils de refuser toutes les offres que lui font les sujets révoltés de Philippe II. Elle ne réussit pas dans sa mission, et pourtant elle apportait au duc d'Anjou des propositions fort séduisantes. Croirait-on qu'elle alla jusqu'à lui faire miroiter aux yeux le projet d'un État indépendant qu'on constituerait à son profit dans le midi de la France et qui se composerait du marquisat de Saluces, de l'ancien royaume de Provence et du Comtat Venaissin, que l'on forcerait le Pape à abandonner? Et ce n'était pas là une combinaison de circonstance. Henri III écrivait à la même époque une longue lettre à son ministre favori Villeroy, dans laquelle il lui révélait tout ce plan. Le duc d'Anjou sembla écouter la proposition de sa mère : elle le vit à Bourgueil et au Lude, entouré de ses amis; elle se rendit à Chantilly pour demander au maréchal de Mont-

[1] Toutes ces pièces se retrouveront au tome VI des *Lettres de Catherine de Médicis*, dans la « Collection de documents inédits sur l'histoire de France. »

morency d'user sur lui de son influence ; elle retourna à Alençon avec sa fille Marguerite, qui avait joué un rôle important dans la première agression de Flandres; elle essaya de persuader à tous que c'était folie que de tenter encore une aventure aux Pays-Bas sans l'appui du roi de France; elle mérita de recevoir les remerciements de Henri III, qui lui écrivait au mois de juillet : « Je vous asseure que vous m'avez fait service très agréable d'avoir faict qu'ils se départent de prendre charge pour aller en Flandres; car c'est contre ma volonté que aulcuns de mes sujets y vont [1]. »

Tous les efforts furent inutiles : le duc d'Anjou se laissa arracher quelques vagues promesses, puis, poussé par ses fidèles, Simier, Bussi, La Chastre, n'ayant jamais interrompu ses intrigues avec les États généraux, il partit secrètement à la fin de juillet, et il avait déjà passé la frontière quand le roi son frère apprenait sa résolution. Henri III n'avait plus que la ressource de le faire désavouer partout par ses ambassadeurs, et d'envoyer Bellièvre dans les Flandres pour détromper sur place ceux qui auraient pu croire qu'au fond la France n'était pas fâchée de susciter des difficultés au roi d'Espagne.

Mais, par une singulière inconséquence, tandis que Catherine blâmait si ouvertement son fils, elle ne cessait de lui venir en aide pour les négociations de son mariage avec la reine d'Angleterre, qu'on menait de front. Il n'y avait pas de démonstration de tendresse que la reine mère ne fît à Élisabeth, presque aussi vieille qu'elle-même, pour la décider à devenir sa belle-fille. Elle la suppliait dans ses lettres de « tout abréger et haster, » — car il n'y a eu que « trop d'occasions jusques à cette heure qui ont tiré les choses en longueur, » — afin qu'elle ait, « avant de mourir, une félicité et un contentement qui seront des plus grands de sa vie. » Elle désire tant d'avoir « ce bien et cet honneur, que tous les jours lui seront haïs jusques à ce qu'elle voie celui qui fera content et heureux Monsieur le duc d'Anjou. » Puis, s'avançant plus encore, elle demande en terminant à Élisabeth de l'appeler « ma bonne fille, au lieu de sœur, » et de lui permettre d'espérer d'avoir d'elle promptement « un beau fils. » Bien souvent, durant son long voyage, elle reviendra sur cette

[1] Bibl. nat., f. fr. 3341, fol. 61.

préoccupation, donnant des conseils à son fils sur la manière de prendre au mot une femme aussi hésitante et aussi fantasque, et regrettant de ne pouvoir aller elle-même en Angleterre, où, avec quelques-unes de ces flatteries auxquelles Élisabeth était fort sensible, elle enlèverait la décision.

Entre temps, elle avait dû en effet partir pour sa tournée politique dans ce midi qui était loin d'être tranquille, et où la résistance des protestants de Beaucaire menaçait de créer de nouvelles et graves difficultés. Elle avait quitté la cour le 2 août à Ollainville, cette jolie résidence tout près de Paris, achetée par Henri III pour sa femme et où il passait chaque année de longs mois. Sans s'arrêter ailleurs qu'à Cognac, où le prince de Condé se garda bien de venir la saluer, elle arriva à Bordeaux le 18 septembre, où elle fut reçue avec grande pompe par le corps de ville. C'est le maréchal de Biron, en sa qualité de gouverneur de la province, qui avait préparé l'entrée solennelle. Ce personnage, qui devait jouer un rôle important dans les événements, avait été envoyé en Guyenne depuis une année à peine, et sa situation était délicate, car, ayant tous les pouvoirs, il ne les exerçait qu'en « l'absence du roi de Navarre, » titulaire de ce grand gouvernement, si peu absent de la province qu'il ne cessait d'y résider, soit à Auch, soit à Montauban, soit à Nérac, mais en disgrâce et suspect à la cour, à cause de ses rapports avec les protestants dont il s'était déclaré le chef. Il aurait fallu beaucoup de souplesse et de modération pour se tirer d'une tâche aussi délicate ; mais ces qualités manquaient absolument au maréchal. C'était un brave soldat, fougueux catholique, toujours disposé aux répressions violentes, d'un caractère difficile, très soupçonneux, et jaloux d'une autorité qu'il aurait fallu faire accepter au lieu de l'imposer. Le roi de Navarre le détestait d'autant plus qu'il se croyait en droit de réclamer sa place. La reine mère le ménageait sans l'aimer. Elle écrivait même que les choses allaient assez mal dans la capitale de la province, qu'elle avait dû y pourvoir, faire une admonestation publique au parlement de Bordeaux, abolir des confréries qui entretenaient inutilement le fanatisme populaire, nommer des intendants et des capitaines pour organiser l'administration et la défense.

Elle en partit au bout d'une dizaine de jours, ayant vai-

nement attendu Henri de Bourbon, qui, malgré le désir sincère qu'il avait de revoir sa femme et sa belle-mère, n'avait pas voulu venir s'exposer à quelque surprise dans une ville où peu de temps auparavant il avait été fort mal reçu. Catherine lui écrivit par Pibrac pour le rassurer ; et il promit de venir trouver « les reines » entre Saint-Macaire et La Réole, dans une maison qu'on avait disposée pour l'entrevue. Cette première rencontre eut lieu le 2 octobre 1578, avec une certaine solennité. Le roi de Navarre avait battu le rappel parmi ses partisans pour se constituer une escorte imposante ; et, de son côté, la reine mère s'était fait entourer par toute sa suite. Mais il faut la laisser raconter elle-même à Henri III ses impressions, dans ce style embarrassé, mais parfois imagé, qui se retrouve dans ses lettres autographes et même dans quelques passages des dépêches qu'elle se contentait de dicter :

Mon fils le roi de Navarre est venu nous trouver aujourd'hui dans une maison située près de La Réole avec, je vous assure, très belle troupe de gentilshommes, qui étaient au nombre d'environ cent cinquante, fort en ordre et bien montés. Il m'a trouvée, et la reine votre sœur et mes cousines les princesses de Condé et de Montpensier, l'attendant en une salle haute de ladite maison, nous ayant fort honnêtement, de très bonne grâce, et, ce me semble, de très grande affection et avec fort grand aise, salué. Le vicomte de Turenne est entré avec lui, et, après le bon accueil que vous pouvez bien penser que nous lui avons fait et nous étant entretenus un peu de temps de propos communs, nous sommes descendus et montés dans mon chariot, où il est venu avec nous jusque à La Réole, faisant toujours la plus grande démonstration de contentement : il m'a accompagnée en ma chambre et a voulu mener votre sœur en son logis, qui est de l'autre côté de la rue, où ils coucheront ensemble. Puis, pour ce qu'il fait grande chaleur, il est allé se rafraîchir ; et nous avons poursuivi nos propos [1].

[1] Ms. fr. 3300, fol. 44. — La correspondance de Catherine de Médicis avec le roi pendant les quinze ou seize mois que dura son absence ne comprend pas moins de deux gros volumes d'une écriture fine et compacte qui faisaient partie des collections manuscrites si précieuses formées au XVIIe siècle par Béthune, le neveu du grand Sully. La copie n'en est pas toujours parfaite; mais le fond est d'une authenticité indiscutable, d'autant que les originaux de ces dépêches se trouvent presque tous à Saint-Pétersbourg dans la grande collection de documents français que la Révolution y a laissé emporter, et qu'ils ne diffèrent que par quelques mots insignifiants du texte de la Bibliothèque nationale.

Ces propos portèrent naturellement sur les moyens à employer pour aider à la pacification de la province. Non moins conciliant que la reine mère, le Béarnais se prêta à tout : il ne récrimina que dans la mesure nécessaire à un chef de parti qui a peur de mécontenter ses amis, sauf sur l'attitude à son égard du maréchal de Biron, dont il se plaignit amèrement. On voulait lui ménager une entrevue avec le gouverneur de la Guyenne : il n'y consentit que sur les instances de sa femme, qui semble avoir dès ce premier jour, comme dans la suite des négociations, exercé sur lui la meilleure influence. Puis on convint de choisir dans chaque comté, ou dans chaque ville, des commissaires spéciaux qui, tant au nom du roi que des protestants, seraient chargés de commenter et de faire exécuter l'édit. On leur donna des pouvoirs, que l'on accompagna d'une instruction, le tout signé de la reine mère et du roi de Navarre. Les pièces — les « articles, » comme on disait — furent préparées par les membres du conseil qui accompagnaient Catherine de Médicis, MM. de Saint-Sulpice, d'Escars, de La Mothe-Fénelon, de Pibrac, de Foix et l'évêque de Valence, et, du côté protestant, MM. de Turenne, Gratin, le frère de Pibrac, Montguion, Quitry, Lésignan et Segur-Pardaillan. Quant aux commissaires, ils furent choisis parmi les principaux personnages de la région; et leurs noms sont presque encore aujourd'hui célèbres. C'étaient, pour le roi, Villemur, seigneur de Pailhès; Cornusson, sénéchal de Toulouse; le seigneur de la Croisette; MM. de Mirepoix et de Rieux; et, pour le roi de Navarre, les sieurs de Soulé, de Montbartier, de la Caze, de Gremian. — Joyeuse, le père du fameux favori de Henri III, était chargé de surveiller et d'activer toutes ces dispositions.

L'affaire arrangée, la reine mère partit pour Sainte-Bazeille, où devait venir le maréchal de Biron. La rencontre, bien qu'ayant lieu dans la chambre même de la reine, fut loin d'être cordiale, le roi de Navarre ayant parlé assez brusquement et Biron, selon sa coutume, s'étant fortement mis en colère. « Je vous assure, monsieur mon fils, écrit Catherine le 9 octobre, que je fus en peine comment je rabillerais le tout. Mais les bons offices de votre sœur et de mon cousin le cardinal de Bourbon furent cause de les accorder tellement quellement; et j'espère qu'en continuant, comme nous ferons, ils se remettront du tout au bon ménage que je désire pour le bien de votre service. »

La reine mère, assez satisfaite des premiers résultats obtenus, poursuivit son voyage par Marmande, Tonneins, Port-Sainte-Marie, tandis que le roi de Navarre rejoignait tout près ses amis huguenots. Le 11 octobre, elle faisait son entrée dans Agen, la seconde ville de la province après Bordeaux, où une députation du parlement de Toulouse l'attendait pour lui présenter ses hommages. Le lendemain, les consuls offraient à Marguerite de Valois une réception extraordinaire, avec des fêtes et réjouissances sans nombre qui avaient été préparées par le maréchal de Biron. Aussi, avant de quitter la ville, Catherine tint à faire assembler, dans la grande salle de l'évêché où elle logeait, toute la noblesse catholique de Guyenne : dans un long discours, qui nous a été conservé, elle leur expliqua le but de ses efforts et les raisons nombreuses qui militaient en faveur de la tolérance et de la réconciliation sincère avec ceux que les dissensions religieuses faisaient à tort regarder comme des ennemis. « Cela, dit-elle, lui donne beaucoup de travail ; car quand je pense avoir fait d'un côté, je trouve que je suis tracassée par des difficultés imaginaires et sans raison et que toutefois je ne puis vaincre qu'avec beaucoup de patience et de divers comportements envers les uns et les autres, et principalement envers ceux qui vous sont et à moi les plus obligés [1]. »

En partant d'Agen, elle revit près Valence le roi de Navarre, avec lequel elle continua à bien s'entendre, et qui lui avoua que son partisan, le capitaine Merle, était « un laron » dont il n'hésiterait pas à arrêter les brigandages ; puis elle poursuivit par Castel-Sarrasin pour aller à Toulouse. Là elle devait rencontrer pour la première fois le maréchal de Damville, avec lequel elle entretenait une correspondance constante, mais au milieu de défiances réciproques que ne justifiaient que trop et les velléités de révoltes du puissant gouverneur de Languedoc et les représailles que la cour avait essayé d'exercer contre lui. Ce fils du connétable, frère du duc de Montmorency, s'était fait dans le midi de la France une sorte de vice-royauté indépendante, ménageant les huguenots, restant catholique, préoccupé avant tout de ses intérêts particuliers, plein de déférence apparente pour les ordres du roi ou de sa mère, mais en réalité très décidé à

[1] Lettre de la reine mère à Henri III, du 15 octobre 1578.

agir comme il l'entendrait et à ne se laisser dépouiller d'aucune de ses prérogatives. Tandis que les lettres que lui adresse Catherine se rencontrent en originaux dans les recueils de la Bibliothèque Nationale, les réponses qu'il faisait sont en copies parmi les collections manuscrites de la bibliothèque de Toulouse, si bien que nous pouvons avoir sous les yeux toutes les pièces du procès. La diplomatie cauteleuse de Catherine n'a d'égale que la finesse un peu plus brève du maréchal. Mais il faut reconnaître que c'est la Florentine qui gagne du terrain et que, très inquiète à son arrivée de l'attitude que prendra le hautain gouverneur de Languedoc, elle finit après quelques semaines par s'en faire un serviteur fidèle et presque un docile auxiliaire.

Tout d'abord il se met en frais pour recevoir dans sa grande capitale la mère et la sœur de son roi. L'entrée officielle des deux reines à Toulouse se fit le dimanche 28 octobre. Avec le plus bel appareil Damville vint au-devant d'elles, accompagné de son lieutenant général, le vicomte de Joyeuse, d'une brillante escorte de seigneurs, de magistrats, de bourgeois de la ville. Une procession solennelle eut lieu également, avec tout l'éclat que le soleil donne à ces fêtes, et on y vit figurer tous les grands personnages qui suivaient la reine mère : le duc et la duchesse de Montpensier, et leur fils le prince Dauphin, la princesse douairière de Condé avec ses deux fils, le comte de Soissons et le marquis de Conti ; le maréchal de Biron, Lanssac, d'Escars, Pibrac et les autres chevaliers de l'ordre. L'accueil de la population fut enthousiaste. Les reines logeaient à l'archevêché. Damville, pour sceller sa réconciliation, offrit aux princesses une fête magnifique. Et Catherine se borne à écrire modestement à son fils, au milieu d'une dépêche : « Je ne veux oublier de vous avertir que le maréchal est, à ce que j'ai entendu, si content du bon accueil que je lui ai fait, qu'il est résolu à faire tout ce que je voudrai et qu'il pourra pour le bien de votre service, dont je suis très aise. »

Il avait été convenu, après les entrevues de La Réole, que l'on tiendrait à l'Isle-Jourdain une assemblée mixte, dans laquelle les protestants pourraient exposer leurs griefs, sorte de colloque de Poissy, moins dogmatique et plus politique, convenant bien aux vues de la reine mère : elle voulait conférer avec le roi de Navarre de la mise à exécution de ce projet; mais son gendre s'é-

tant trouvé malade, « d'un furoncle à la fesse, pour lequel il gardait le lit, » lui avait envoyé son fidèle lieutenant Turenne. Le vicomte, neveu par sa mère des Montmorency, ayant passé toute sa jeunesse à la cour de Charles IX, s'était un peu tardivement converti au protestantisme, moins par conviction religieuse que pour se faire dans le midi, où étaient ses possessions héréditaires, une situation prépondérante. Et de fait, il était, après le roi de Navarre, dont il resta longtemps le dévoué compagnon, le vrai chef du parti. Il avait même sur les ministres huguenots plus d'influence que le Béarnais, non qu'il fût beaucoup plus rigide de mœurs, mais on ne pouvait suspecter son indépendance vis-à-vis de la cour, et il n'était pas beau-frère du roi. Ses conversations avec Catherine de Médicis sont fort piquantes : elles se trouvent presque aussi longuement rapportées dans l'histoire de sa vie par Marsollier, suite et commentaire de ses *Mémoires*, que dans la correspondance officielle de la reine mère ; seulement, si le chanoine, médiocre écrivain du XVIIIe siècle, insiste plus vivement sur les plaintes des religionnaires et la soi-disant violation des sûretés que les édits leur avaient accordées, en revanche il passe sous silence les reproches que la reine mère adressait justement à Turenne et à ses amis sur leur alliance avec les princes protestants d'Allemagne et leurs incessants appels au « Casimir, » comme on disait alors, cet avide condottiere bavarois, qui, en amenant chez nous des bandes mercenaires, avait deux ans auparavant causé tant de maux dans l'est et dans le centre de la France.

Henri de Bourbon cherchant toujours des prétextes pour ne pas venir, les discussions se prolongèrent à Toulouse. Catherine n'en partit que le 5 novembre pour aller à quelques lieues seulement, à l'Isle-Jourdain, en Armagnac, non sans s'être arrêtée pour coucher à Pibrac, où le poète des *Quatrains*, chancelier de la reine de Navarre, la reçut splendidement. Elle demeura quinze jours à l'Isle-Jourdain, assez mal installée sans doute ; et il fallait vraiment n'être pas difficile pour s'y loger avec toute une suite, sans parler de l'escadron volant de jeunes filles et de dames d'honneur qui ne l'abandonnait jamais et secondait, dit-on, sa politique conciliante. Puis, elle se rendit à Auch, où les consuls avaient préparé pour les princesses la plus splendide réception. C'est le jeudi 20 novembre que la reine mère fit son entrée, avec

harangues, processions, *Te Deum* dans l'église Sainte-Marie. Sa fille Marguerite vint la retrouver le lendemain, et le roi de Navarre arriva le samedi, s'installant au château archiépiscopal et se faisant traiter en maître et souverain. Le séjour de cette vraie cour à Auch fut marqué par des fêtes perpétuelles, l'entourage de Catherine, dit Sully, ne s'occupant d'autre chose que de « rire, danser et courir la bague. » Mais, dès les premiers jours, un grave incident faillit compromettre entièrement tous les résultats que la reine mère poursuivait par ses patientes et habiles négociations. Un soir, pendant un bal, le roi de Navarre apprit secrètement que les catholiques venaient de s'emparer par surprise de La Réole, qui était une des places de sûreté accordées aux protestants par le dernier édit de pacification. Aussitôt, il quitte la fête, emmenant avec lui quelques amis seulement, monte à cheval, et va prendre possession par les armes de la petite ville de Fleurance qui appartenait au roi, puis revient tranquillement à Auch retrouver la cour. Ce hardi coup de main, qui a excité l'enthousiasme des historiens huguenots, eut lieu dans la nuit du 22 au 23 novembre 1578. La reine mère en fut un instant atterrée; elle essaya de désavouer ses gens de La Réole, qui avaient eu le tort d'avoir commencé. Mais on était mal informé sur les incidents qui s'étaient passés là : de part et d'autre les récriminations étaient faciles; on ne s'en fit pas faute, et pendant de longs jours on ne parla pas d'autre chose, à en juger par les lettres de Catherine, qui sont sur ce sujet d'une prolixité extraordinaire. Elles peuvent cependant servir à éclairer un petit point de l'histoire que beaucoup d'écrivains, et d'Aubigné en particulier, avaient entièrement obscurci. On accusait un vieux gentilhomme huguenot, d'Ussac, d'avoir trahi son parti pour se venger des quolibets dont le roi de Navarre et le vicomte de Turenne l'avaient accablé à l'occasion d'une passion malheureuse qui lui était venue au cœur pour une des plus jolies filles de la reine mère, Mlle d'Atri. Les documents démontrent que l'anecdote est absolument controuvée, et la meilleure et plus courte preuve, c'est que, six mois plus tard, quand tout semble concilié entre les partis, c'est d'Ussac que Catherine de Médicis et le roi de Navarre choisiront d'un commun accord comme gouverneur de La Réole, étant par sa modération et sa loyauté l'homme le plus propre à y remettre la paix entre protestants et catholiques.

Quoi qu'il en soit, les défiances étaient de nouveau excitées de part et d'autre, les chances de réunir la conférence s'éloignant tous les jours. Et pourtant, Catherine — c'était là sa grande force — ne se rebutait jamais. Quatre jours après l'événement, elle écrivait au maréchal de Damville : « Ce qui est advenu à La Réole est, grâce à Dieu, fort aisé à raccommoder, y ayant soudain envoyé mon cousin le maréchal de Biron, qui saura bien pourvoir au contentement des catholiques et de ceux de la religion prétendue réformée, et nous ne cesserons de continuer, mon fils le roi de Navarre et moi, à nous rassembler et à faire une bonne et prompte résolution pour le ferme établissement de la paix [1]. » Et le surlendemain 30 novembre, elle ajoutait : « Nous nous sommes assemblés à Gigun, mon fils le roi de Navarre et moi, où nous avons résolu, avec l'avis de mon cousin le cardinal de Bourbon, le prince Dauphin et les autres du conseil privé du Roi qui sont près de moi, que nous ferons notre conférence le 10 du mois prochain, à Nérac, où l'on m'a assurée que les députés de la religion prétendue réformée seront tous, sans plus user de remise ou retardement [2]. »

Il est certain que, le 4 décembre, la reine mère avait signé à Auch, avec Henri de Bourbon, un « acte public, » qui stipulait la reddition de La Réole au parti protestant, et la promesse de leur part de rendre simultanément Fleurance. Mais cet heureux accord ne terminait pas toutes les difficultés, et surtout ne décidait pas les ministres et les députés huguenots à se rendre à l'appel de Catherine. De plus, le roi de Navarre n'était pas tout à fait étranger aux atermoiements perpétuels dont se plaignait avec raison la reine mère. Sa situation était des plus délicates : roi sans royaume, resserré dans un coin de la Guyenne dont il n'était gouverneur que de nom, il se trouvait fort tiraillé entre ses amis catholiques, les moins nombreux, et ses partisans protestants, qui le poussaient à la résistance et ne jugeaient jamais suffisantes les concessions qu'on leur faisait. Très partisan de la paix et la regardant comme nécessaire à la France, avec ce bon sens naturel qui a été pour lui aussi précieux que sa brillante valeur, il était entouré de gentilhommes qu'il ne pouvait entretenir aussi large-

[1] Bibl. nat., f. fr. 3201, fol. 89.
[2] Bibl. nat., f. fr. 3384, fol. 60.

ment qu'il aurait voulu, et qui n'avaient d'autres ressources pour vivre que la guerre. Un peu suspect aux ministres, qui ne pouvaient avoir dans sa foi huguenote une confiance très complète, il était moins maître de son parti qu'un adepte récent comme le vicomte de Turenne, et il était obligé de subir des compromissions avec de vrais brigands qui s'étaient fait de la religion nouvelle un instrument de pillage et un moyen d'impunité. Ajoutez à cela un respect pour la reine mère qui était très mêlé de défiance, et on s'expliquera les retards d'une négociation que Catherine menait seule de son côté, tandis que de l'autre elle ne trouvait personne à qui parler, obligée de multiplier ses efforts près de chefs qui ne savaient ou ne voulaient pas se faire obéir de leurs amis.

Évidemment, il eût été plus simple pour Henri de Bourbon de se faire catholique, et cette seconde ou troisième conversion lui eût moins coûté à cette époque que quinze ans plus tard ; mais la succession au trône n'était pas ouverte alors : il se contenta de laisser sa femme, la sœur des derniers Valois, pratiquer librement la vieille religion, réservant pour lui l'avenir.

Après quelques jours passés à Condom, toujours à discuter et à atermoyer, la reine mère se rendait à Nérac, où elle faisait son entrée, avec Marguerite, sa fille, le 15 décembre. Nérac était l'une des principales villes dépendant de la souveraineté du roi de Navarre : il tint à honneur d'y recevoir avec magnificence sa femme et sa belle-mère. « Mon fils le roi de Navarre, très bien accompagné, écrit Catherine à Henri III, a fait faire tout ce qu'il a pu de bon accueil et de bonne chère envers nous et ceux de notre suite, montrant infiniment d'aise que nous soyons venus ici si franchement [1]. » Mais elle ajoutait aussitôt : « Il s'y connaît déjà bien que aucuns de sa religion, principalement ceux qui sont autour de lui, veulent encore prolonger notre conférence. » En effet, ils alléguaient toujours, et la surprise de La Réole, et une autre affaire survenue à Lauzerte, et des troubles à Périgueux, pour prouver que les députés ne pouvaient pas avec sécurité se mettre en route. Les membres du conseil privé avaient beau conférer avec les amis du roi de Navarre, Turenne, Chaumont-Quitry, Lésignan, Gratin : on s'amusait beaucoup à la

[1] « Au Roi Monsieur mon fils, » du 16 décembre 1578. Ms. fr. 3300, fol. 113.

petite cour de Nérac; mais les affaires n'avançaient pas. A la fin de décembre, Catherine partit avec sa fille pour aller s'installer à la jolie ville de Port-Sainte-Marie, sur la Garonne. Elle y passa de longs jours d'attente, pendant lesquels elle faillit dix fois perdre patience. La reine mère était logée dans une célèbre abbaye tout proche de la ville, le Paravis, appelée communément. par un jeu de mots ordinaire au peuple et cette fois bien naturel, « le Paradis. » Elle demeura dans ce lieu six semaines entières; et bien que le commerce y ait toujours été assez important, on ne voit pas trop quelles ressources elle y pouvait trouver avec sa nombreuse suite. Cinquante lettres ont été écrites de ce lieu, sans compter celles qui ont été perdues. Chaque jour Catherine recevait le roi de Navarre, Turenne, les députés protestants. Les négociations continuaient sans cesse, et les catholiques, représentés par le maréchal de Biron et le vicomte de Duras, son lieutenant, ne se montraient pas plus disposés que les huguenots à céder sur aucun point. Où se tiendrait cette malheureuse conférence? Les députés de la Religion commençaient bien à arriver, munis de leurs pouvoirs et porteurs de longues listes de griefs; mais ils soupçonnaient quelques pièges de la cour et craignaient toujours une nouvelle Saint-Barthélemy. Irait-on à Montauban, à Castel-Sarrasin, parce que là il y avait deux villes, dont chaque parti aurait fait sa citadelle; ou bien les séances se tiendraient-elles dans une abbaye entre Nérac et Port-Sainte-Marie, terrain neutre, qu'on n'aborderait qu'avec beaucoup de précautions, en gardant les allées et venues de toute surprise?

Le roi de Navarre cherchait à louvoyer entre ses fougueux et méfiants huguenots, dont il ne partageait pas les craintes, et Catherine de Médicis, qu'au fond il aimait fort peu, redoutant en outre de subir trop ouvertement son influence, tout en approuvant au fond ses idées. Aussi s'abstint-il de paraître lors de la première entrevue avec les délégués protestants. La reine mère raconte à Henri III, dans sa lettre du 16 janvier 1579, que « son fils le roi de Navarre » ne les rejoindra que dans quelques jours à Port-Sainte-Marie, « ne voulant être ici le premier coup que je verrai les députés ; » et elle ajoute que, pour dégager sa responsabilité, ce même « fils » a bien eu soin de les prévenir « qu'ils se préparassent hardiment, et que je les rendrais petits

comme cirons. » Ce qui compliquait encore les choses, c'était l'animosité qui éclatait à chaque occasion entre le roi de Navarre et le maréchal de Biron. Le gouverneur de Guyenne, constamment en garde contre le désordre et l'hérésie, qu'on ménageait beaucoup trop à son gré, étranger à toute finesse, doutait de la bonne foi des huguenots, même de celle de Henri de Bourbon. Une scène violente éclata encore entre eux le 27 janvier, dans la propre chambre de la reine mère, qui dut intervenir pour les calmer tous les deux.

Enfin, Catherine avait eu gain de cause. Le 3 février, elle était retournée à Nérac, où les conférences s'étaient ouvertes, grâce à l'influence de Turenne, qui s'était prononcé nettement cette fois dans le sens de la conciliation.

II.

Tous nos grands historiens se sont très peu occupés de l'assemblée de Nérac : de Thou, qui néglige volontiers les controverses protestantes, consacre à l'événement, dans sa grande histoire du XVIe siècle, à peine une dizaine de lignes ; d'Aubigné, plus prolixe, confond la conférence de Montauban, qu'il place à la fin du printemps de 1578 et qui n'eut qu'une très médiocre importance [1], avec la réunion de Nérac du mois de février 1579. Il dit que la reine mère essaya de séduire les gentilshommes de province, « qui n'avoyent pas de place de seureté, » en leur « découplant une harangue curieusement élabourée par Pibrac, auquel on avoit recommandé l'éloquence miraculeuse de Pologne. » Il ajoute que de son côté Catherine « avoit appris par cœur plusieurs locutions qu'elle appeloit consistoriales ; comme *d'approuver le conseil de Gamaliel*, dire *que les pieds sont beaux de ceux qui portent la paix*, appeler le roi *l'oinct du Seigneur*, *l'image du Dieu vivant*, s'écrier souvent : *Dieu soit juge entre vous et nous; j'atteste l'Éternel devant Dieu et les anges !* Tout ce stile, qu'ils appeloient entre les dames le *langage de Canaan*, s'estudioit du soir au coucher de la roine, et, non sans rire, la bouffonne Atri présidente à cette leçon [2]. »

[1] *Mémoires de Bouillon*, p. 243 de l'édit. de 1666.
[2] *Histoire universelle*, éd. de la *Société de l'histoire de France*, t. V, p. 362-363.

Le morceau peut être spirituel; il lui manque, comme souvent chez d'Aubigné, l'exactitude, voire la vraisemblance. Il est même curieux d'observer que la tirade n'est point à sa place, dans un chapitre différent de celui qui traite du voyage de Guyenne et après le récit du duel de Turenne et de Duras, tandis que les conférences de la reine mère avec les ministres protestants ont précédé la fameuse rencontre sur le pré du pont d'Agen, qui faillit remettre en question les accords signés depuis trois semaines.

Le P. Daniel néglige absolument l'événement; et, chez les contemporains, c'est à peine si Henri Martin consacre quelques lignes au voyage de la reine dans le midi; et encore non sans erreurs [1]. Ainsi, il dit que le roi de Navarre « ne montra pas beaucoup d'empressement à recevoir une femme dont la galanterie avait jeté du ridicule sur son nom. » C'est le contraire que nous voyons dans les documents. Et la fameuse lettre de Henri III à son beau-frère sur l'inconduite de sa sœur est fort postérieure. Il dit encore, sur la foi des écrivains protestants, que Catherine, faisant peur à son gendre des « entreprises des Guisards, » et lui donnant à espérer la succession de ses fils, dont deux vivaient encore, « s'efforça de ramener le roi de Navarre au catholicisme. » Il fut si peu question de conversion dans toutes leurs négociations, que la reine mère traita sans cesse avec Henri comme avec le chef des protestants. Les leçons de « la bouffonne Atri, » sur la façon de « parodier le langage biblique, » sont aussi une simple invention prise, comme nous venons de le voir, dans d'Aubigné. Et enfin, les articles de Nérac, signés le 28 février, ne furent pas tenus secrets. Tout le monde les connaissait, et on les envoya aussitôt à Paris pour les soumettre au roi, qui les ratifia quinze jours plus tard officiellement. L'*Histoire générale* toute récente de MM. Lavisse et Rambaud ne parle ni de l'édit de Poitiers, ni du voyage de la reine mère en Guyenne et en Languedoc, ni partant de ses négociations avec les huguenots. Il y avait là pourtant une question intéressante à étudier; c'était la première fois que les deux religions se trouvaient en présence, avec la prétention de traiter d'égale à égale, ne s'occupant pas du dogme, qui pour les ministres ne

[1] T. IX, p. 483 et 485.

semble pas même être en cause, mais réclamant surtout des garanties de liberté, ou plutôt des moyens de défense, des places de sûreté, des soldats et de l'argent. La reine mère discutait de son mieux; elle marchandait en bonne Florentine, elle réduisait le nombre des villes, la somme à donner, le temps que durerait l'occupation; elle s'en tenait fermement aux bases, qu'elle croyait solides, de l'édit de Poitiers. Elle finit ainsi par ranger le roi de Navarre de son côté; elle ne céda que dans la mesure nécessaire pour avoir la paix. Finalement elle fit, un peu contrainte, ce que Henri IV fera plus tard de son plein gré, en promulguant l'édit de Nantes.

Nous avons pourtant sur cet intéressant épisode de nos discussions religieuses des sources d'informations fort importantes. Ce sont d'abord les « remonstrances » des ministres huguenots, telles qu'elles ont été communiquées à la reine mère, avec en marge la réponse qu'elle y fit [1]; c'est la correspondance de Catherine, qui raconte à son fils par le menu toutes ses négociations et résume chaque discussion de l'assemblée [2]; c'est le journal manuscrit du secrétaire du maréchal de Damville, assez naïvement écrit, mais qui semble sur les moindres faits d'une scrupuleuse exactitude [3]; c'est enfin un autre « discours de ce qui s'est passé à la conférence de Nérac [4], » sorte de commentaire ou de défense des décisions prises par la reine mère sur chacun des articles.

Catherine était arrivée à Nérac le mardi 3 février; le mercredi, les députés se présentèrent et commencèrent « à entrer en discours; » le jeudi, ils donnèrent « leurs cayez. » Ces cahiers de remontrances avaient la prétention de régler à leur profit toutes les questions pendantes, et il n'y a pas lieu de s'étonner si la reine trouva leurs propositions excessives et dépassant sur beaucoup de points le mandat qu'on leur avait donné. Ainsi, ils demandaient que l'exercice de la religion fût établi par toute la France et dans chaque bailliage; ils exigeaient que le gouvernement de la Picardie fût rendu au prince de Condé, et celui de la Guyenne au roi de Navarre; que la justice

[1] Bibl. nat., ms. fr. 3319.
[2] Copie de la collection Béthune.
[3] Bibliothèque de Toulouse, ms. 612.
[4] Bibl. nat., ms. fr. 3319.

fût partout « my-partie; » que tous les excès, pillages, crimes commis par les protestants fussent pardonnés et garantis contre toute poursuite ; que les rebelles ne soient contraints de rendre aucune des villes qu'ils occupaient; que leurs propres garnisons soient payées et entretenues aux dépens du roi.

Scorbiac ou Escorbiac de Montauban est l'orateur du parti protestant. La reine le trouve souvent modéré et toujours convenable. Elle lui fait répondre par les gens de son conseil, par le séduisant prélat Paul de Foix, par l'ancien ambassadeur Saint-Sulpice, par Pibrac, qui semble avoir joué surtout le rôle de médiateur, par le cardinal de Bourbon lui-même qui, en dépit de ses médiocres moyens, est parfois bien inspiré et, s'entendant un jour reprocher de gêner « l'exercice de la religion » dans son diocèse, se souvient qu'il est l'archevêque du Havre et réplique vertement au ministre Laplace « que les catholiques de Rouen sont gens de bien et qu'ils n'ont pas mis les Anglais en France. » Il arrrive que la reine, découragée, veut se retirer à l'abbaye du Paradis près Port-Sainte-Marie; d'autre part, c'est le vicomte de Turenne et Chaumont-Quitry qui, n'ayant pas confiance dans les promesses de la cour, s'éloignent, « disant toujours que cela n'était point suffisant pour garder qu'on ne les tuât, comme on a fait par cy-devant [1]. »

Parfois les arguments employés étaient assez singuliers, comme la réponse que fit le futur archevêque de Toulouse, M. de Foix, aux ministres protestants qui, déplaçant un peu le débat, voulaient obtenir la liberté de prêcher de l'autre côté de la Loire : « Il fust longuement débattu et remonstré par M. de Foix que le bon médecin n'ordonne point selon le goût et pour plaire au malade, mais plutôt ce qu'il cognoit lui estre nécessaire pour sa santé ; que le roy et la royne estoient les médecins desdicts de la religion estans malades, ausquels permettant l'exercice de la Loire seroit leur ordonner à leur appétit, non pour leur santé [2]. »

La reine elle-même donne souvent de sa personne et non sans verve et sans à-propos. Un jour que Chaumont-Quitry, qui avait été admis à la conférence comme représentant de l'Ile-de-France

[1] Lettre de la reine mère au Roi du 13 février 1579.
[2] Discours du secrétaire du maréchal de Damville.

et qui, tout protestant qu'il fût, était très dévoué aux Valois, lui affirmait qu'il avait bon espoir de la paix et qu'elle pouvait se fier au roi de Navarre. « Oui, dit-elle, je m'en fie, car sans cela je ne serais pas venue à Nérac, comme j'ai fait, avec mon conseil ! » Une autre fois, elle fit à tous les députés réunis un vrai discours qui fut approuvé de tous ceux qui l'entendirent. Elle avait terminé en disant que « comme mère du roi, elle se vouloit aussi monstrer mère du peuple, qu'elle avoit dévotion de contenter tous ses subjets et de s'eslargir de tout ce qui seroit possible pour le renouvellement des troubles, » ajoutant qu'elle demandait à deux ou trois délégués de venir traiter avec elle les questions restées en suspens dès le lendemain matin, « non point par escript, ni par articles, mais de parole, comme de gré à gré, pour advancer plus tôt les affaires [1]. »

Son habileté joue un grand rôle dans les négociations. Un matin, elle se promène pendant une demi-heure au jardin avec le roi de Navarre et le persuade si bien que, le soir, c'est lui qui « parloit à tous les députés, leur faisant entendre qu'il désiroit d'entretenir l'édit de paix, qu'il l'avoit juré, que s'ils faisoient les opiniastres par des requestes incivilles, il les lairroit battre tout leur saoul en Languedoc et ailleurs, et qu'ils ne s'attendissent point d'avoir aucun secours. »

Un autre jour, le mercredi 11, la reine fait célébrer la messe, entre six et sept heures du matin ; « et, parce que mons. le cardinal de Bourbon et mons. le prince Daulphin ne sont encore levés, Sa Majesté envoya trois messagers pour les faire haster, ensemble le s^r de Pibrac, qui arriva le dernier. »

Puis, mandant les députés, elle les fait attendre en l'antichambre « une grosse heure, » pendant qu'elle prenait avis des membres de son conseil, et les tenant ensuite tous ensemble réunis sans manger, jusqu'à onze heures, elle expédie « cinq articles, sur douze qui restoient, sans aucune difficulté. » La seconde séance de la journée, reprise à une heure jusqu'à cinq heures, l'évêque de Valence et le s^r de Foix se trouvèrent si fatigués qu'ils furent obligés de sortir et de se mettre « dans le lict incontinent. »

On n'oubliait pas non plus les plaisirs : le vendredi 13,

[1] Discours du secrétaire du maréchal de Damville.

« après-disnée, la reine de Navarre descendit au parc pour veoir courre la bague au roy son mary et aux autres seigneurs de sa suitte, cependant que la reine mère estoit à vespres. » Et ce qui montre bien que les esprits étaient peu apaisés et ne perdaient pas une occasion de récrimination : « Le s^r de Fontenille, ne pouvant donner dedans la bague, dit tout hault en gascon que quelque ministre l'avoit enchanté, mais qu'il ne sçavoit où se vouer, parce que dedans Nérac n'y avoit aucun saint ni sainte, les églises étant toutes abattues. »

Plus d'une fois du ton de la plaisanterie on passait à la violence : les députés protestants ayant menacé de se retirer et de recommencer la guerre, « la reyne leur parla royallement et très hault, jusques à leur dire qu'elle les feroit tous pendre comme rebelles. Sur quoy la reyne de Navarre se mit en debvoir d'appaiser le tout, même pleura, suppliant Sa Majesté de leur donner la paix. »

Le lendemain, samedi 14, c'est Chaumont-Quitry qui voulut aborder Catherine, après son dîner, pour lui dire que « ceux de son party ne demandoient les villes que pour la deffiance qu'ils ont que les cours de parlement et les gouverneurs de province ne soient les premiers infracteurs de la paix. » La reine, impatientée, lui fit « une response émue et comme par collère, disant que les ministres leur preschoient la deffiance et empêchoient la paix, eux qui ne vont pas à la guerre et sont cause de la mort de la noblesse de France, qu'on devroit les y faire aller et les mettre au premier rang comme les Suisses ; que les gentilshommes font très mal de les croire s'ils pensent s'agrandir par ce bout là, car ils demeureront le cul par terre entre deux selles. »

Quitry fut obligé de faire des excuses, assurant la reine mère de sa fidélité et de celle du roi de Navarre son maître, et lui promettant d'employer tous ses efforts pour arriver à une conciliation. C'était, en effet, cette question des villes de sûreté qui était la plus importante et sur laquelle il fut le plus difficile de se mettre d'accord. Le lundi 16, la reine communiqua aux députés ses dernières conditions, dans une longue séance qui dura de sept heures du matin à midi, en présence du roi de Navarre.

La nouvelle de la prise de Beaucaire par le maréchal de Damville arriva fort à propos pour rabattre un peu l'insolence des huguenots,

qui espéraient bien que la résistance de François de Châtillon serait plus longue. Deux autres villes du Languedoc se rendant aussi, la reine mère en profite et fait comprendre au roi de Navarre, un peu embarrassé de son rôle, que la liste de cinquante-neuf villes réclamées par les représentants de la religion prétendue réformée est loin de la proportion que justifieraient les forces catholiques et protestantes comparées.

On s'observa encore pendant quelques jours ; finalement l'accord se fit [1] ; et les vingt-sept articles de Nérac furent arrêtés définitivement le 28 février 1579. Le nombre des villes accordées par l'article 17 était singulièrement réduit, puisqu'il n'y en avait que huit pour la Guyenne et onze pour le Languedoc.

Il est curieux de voir la liste des mandataires qui signèrent de part et d'autre l'instrument officiel. Ce furent, en dehors de la reine mère et du roi de Navarre, Biron, Joyeuse, Lanssac, Pibrac, La Mothe-Fénelon, Clermont, Duranti, pour les catholiques ; et, pour les protestants, Bouchart, représentant du prince de Condé, le vicomte de Turenne, Chaumont-Quitry, du Faur, chancelier du roi de Navarre, frère de Pibrac, Scorbiac, député pour la généralité de Bordeaux, Yolet et de Vaux [2], députés pour le Rouergue.

Il fallait maintenant régler l'exécution des conventions signées, et c'est la tâche que se donna la reine mère pendant quelques jours, désignant, de concert avec le roi de Navarre, les délégués qui seraient chargés d'aller aussitôt dans les villes commander au nom des deux partis naguère hostiles, exhorter les habitants à la paix et donner par leurs communs efforts la preuve du bon accord qui régnait chez les chefs. Avec un large esprit de conciliation et sans amour-propre inutile, Catherine se sert des protestants comme des catholiques, jusqu'à mécontenter ses plus fidèles serviteurs, qui croient toujours que les concessions sont excessives et qu'on ne manquera pas d'en abuser.

Mais elle a la satisfaction de voir que sa peine n'est pas

[1] Le 25 février la reine écrivait au maréchal de Damville : « La conférence est achevée, Dieu merçi, et avons résolu l'exécution entière de l'édit. » — Bibl. nat., ms. fr. 3248, fol. 21.

[2] Voir Mézeray, t. III, in-fol., le seul historien qui ait rendu compte assez exactement des résultats de la conférence ; Du Mont, *Corps diplomatique*, t. V, p. 336-337, et *La France protestante*, des frères Haag, t. X, p. 159.

perdue. On lui rend La Réole, d'assez mauvaise grâce, sans doute ; mais elle y nomme aussitôt un gouverneur qui, bien que protestant, est fort dévoué au roi, le fameux d'Ussac, qui, sans doute, il y a six mois, n'avait en rien été mêlé aux événements [1].

Les dernières instructions données aux divers délégués envoyés dans les villes, la reine quitta Nérac au commencement de mars. Elle se rendit à Agen, où elle assembla la noblesse catholique et lui expliqua dans un discours plein d'habileté et de bon sens les raisons qui l'avaient déterminée à céder aux protestants sur un certain nombre de points auxquels ils tenaient tellement, que les refuser c'était rompre et recommencer la guerre civile.

Brantôme a raison de dire « qu'elle parloit fort bien en françois, et répondoit fort pertinemment avec une fort belle grâce et majesté. » Le discours d'Agen est un modèle du genre [2].

« Vous n'ignorez pas, dit-elle, la peine que j'ai prise ; mais je « l'estime bien peu au regard du fruit que j'en espère et de l'affec- « tion que j'ai de servir à votre repos. Il s'est passé beaucoup de « choses qui m'ont fait grand mal au cœur, et je désirerois que ce « mal fût tombé sur moi seule ; toutefois puisque le roi le souffre « pour la seule considération de votre bien, je vous prie de souf- « frir avec lui et vous disposer tous d'embrasser cette paix.... « Il est prince catholique autant qu'il est possible de l'être ; il « veut conserver l'autorité que Dieu lui a mise en main : il vous « aime plus que soi-même. Si l'honneur de Dieu, le bien de cet « État et votre conservation requéroient qu'il prît la voie des « armes, il n'y reculeroit pas ; mais il a connu par expérience, et « tout chacun l'a aussi pu voir, que les armes n'ont apporté que « mal. Puisqu'il a cette volonté, je m'assure que vous vous y con- « formerez tous, tout ainsi que vous l'avez suivi avec les armes.

[1] Il est évident que si les huguenots avaient cru à la trahison de d'Ussac, ils ne l'auraient pas accepté comme gouverneur. C'est plus tard que restant fidèle au roi, tandis que ses coreligionnaires recommençaient la guerre civile, il fut accusé par d'Aubigné avec sa passion ordinaire. Au reste, un long mémoire justificatif de sa conduite se trouve dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale, peu consulté sans doute à cause de son titre : « Notes pour M. de Mézeray. » Ce document dit simplement que les catholiques s'étaient emparés de la Réole par surprise en 1578 ; et la version la moins romanesque est assurément la plus vraisemblable.

[2] Il est conservé tout entier dans le ms. fr. 3319 de la Bibliothèque nationale.

« Ayant mis fin à cette conférence, je m'en retourne devers « lui : je vous laisse le plus précieux gage que j'aie, qui est ma « fille, laquelle est catholique, et je m'assure qu'elle ne sera « jamais autre, m'ayant Dieu fait la grâce que tous mes enfants « l'ont esté et le sont. Elle sera toujours protectrice des catho- « liques, prendra vos affaires en main, et aura soin de votre « conservation : adressez-vous à elle, et assurez-vous qu'elle y « apportera tout ce que vous pourriez désirer. En l'endroit du « roi de Navarre son mari, lequel nous avons laissé en bonne vo- « lonté à la paix, je vous prie le reconnaître pour celui qu'il est « et que le roi vous a ordonné. »

Elle leur disait, « pour la fin, » qu'elle avait connu en eux tant d'amitié envers elle, pendant le bas âge de ses enfants et depuis, qu'elle offrait de les servir près du roi, s'assurant qu'elle ne saurait « lui faire requête plus agréable que pour si bons serviteurs. »

Ce discours fit grand effet. Le maréchal de Biron, au nom de tous les gentilshommes présents, remercia la reine, qui ajouta encore quelques mots d'un ton plus familier, achevant d'entraîner l'assemblée, dans laquelle il y avait d'avance plus d'un hésitant.

Tout le mois d'avril se passa en séjours rapides dans diverses villes, Beaumont, Valence, Toulouse. Après Nérac et Agen, la reine mère se rendit dans le pays de Foix, où le roi de Navarre, dit-on, lui offrit une chasse à l'ours. Puis elle vint au comté de Lauraguais et s'arrêta à Saint-Michel-de-Lanès, à deux lieues de Castelnaudary. C'est dans cette dernière ville qu'elle dit adieu à sa fille, au commencement de mai 1579; et la séparation les émut toutes deux plus qu'on n'aurait pu le penser. « La reine de Navarre, écrit-elle à Henri III, délibéroit d'aller trouver son mary à Mazères et moi d'aller dîner à l'abbaye de la Prouille, où j'entendis par ceux de mes gens qui étoient demeurés derrière que ma fille est infiniment attristée, s'étant enfermée seule dans une chambre où elle a fort pleuré et regretté mon partement [1]. »

Elle n'avait point quitté Marguerite depuis une année entière; elle l'avait employée à sa politique; elle l'avait réconciliée avec son mari; elle avait joui des succès que sa beauté et sa bonne grâce lui valaient dans les villes qui faisaient partie du domaine du roi de Navarre. Dans ses lettres autographes à son amie la du-

[1] Lettre du 7 mai 1579. Ms. fr. 3319, fol. 19.

chesse d'Uzès, elle revient plusieurs fois sur ce sujet qui lui tenait au cœur, écrivant par exemple de Carcassonne le 8 mai :

Je m'en retourne en France, laissant la Guyenne en repos; et anuit le roy de Navarre est venu m'accompagner jusqu'à une lieue de cette ville. Je dis hier matin adieu à ma fille, sa femme, qui me fit grande pitié; mais quand je pensai qu'il y avoit neuf mois et demi que je n'avois vu le roi mon fils, je vous asseure que cela m'aidoit à me réconforter. Je l'ai laissée extrêmement bien avec son mari, et en si bonne volonté de n'avoir que le service du roi son frère dans le cœur que je m'en vais vous retrouver avec grand contentement. Et si ce n'étoit la peste, je vous apporterois des nouvelles de vos terres; mais Uzès et tout à l'entour est pestiféré tellement que les oiseaux en passant y meurent: ce qui me fait prendre le chemin de Agde, entre les étangs et la mer, où il faudra que nous couchions deux nuits dans des tentes [1].

Mais, avant de poursuivre sa route, elle avait dû assister à l'assemblée des États du Languedoc.

Les États se réunirent cette année-là à Castelnaudary. Ils avaient d'abord été convoqués pour le 10 janvier à Béziers, puis à Carcassonne, à Narbonne, à Périgueux, la reine retardant leur réunion parce qu'elle n'avait pas terminé ses conférences de Nérac. Enfin ils s'ouvrirent le 27 avril à Castelnaudary, dans l'auditoire du siège présidial. Le maréchal de Damville y assistait, ainsi que Jean Philippi, président de la cour des aides de Montpellier, commissaire du roi. Alexandre de Bardis, évêque de Saint-Papoul, présidait. Les États commencèrent par députer l'évêque de Mirepoix, le baron de Rieux et deux membres du tiers état pour aller complimenter la reine mère, qui était arrivée à Saint-Michel-de-Lanès, la remercier des soins qu'elle avait donnés à la paix et l'avertir que les protestants s'étaient presque tous abstenus de se rendre à l'assemblée. Catherine les écouta favorablement et, dès le lendemain 28 avril, elle fit donner une instruction aux gentilshommes désignés pour aller dans les villes surveiller l'exécution des résolutions de Nérac. Elle arriva le 29 à Castelnaudary, et se mit en rapport avec les députés, qui lui demandèrent d'envoyer des commissaires pour apaiser les troubles excités par les religionnaires du côté de Lavaur et de

[1] Ms. fr. 3387, fol. 32

Narbonne. Damville et Paul de Foix furent chargés de requérir les subsides nécessaires à l'entretien de la paix, que les États votèrent pour une année. Puis, le 4 mai, elle leur adressa une lettre du roi, datée d'Ollainville, le 24 avril, qui les exhortait à observer exactement l'édit et à obéir aux ordres de sa mère, leur réclamant le vote des impôts ordinaires, qui furent accordés le 8 mai [1]. La reine était partie la veille pour prendre la route du bas Languedoc, vers Narbonne, où elle était le 15 avec le maréchal.

En passant par Narbonne, elle juge, avec l'avis de Damville, devenu depuis quelques jours duc de Montmorency par la mort de son frère aîné, un différend qui s'était élevé entre le baron de Rieux, gouverneur, et les consuls de la ville. Elle ne séjourne pas à Montpellier, à cause de la peste qui y faisait alors de grands ravages ; mais elle traverse la ville le 29 mai, et même est assez mal accueillie à son passage par les huguenots : elle tient tête hardiment à ces demi-factieux, qui sont étonnés de sa résolution et s'inclinent devant la femme après avoir essayé d'insulter la reine [2].

J'ai vu tous les huguenots du Languedoc, écrit-elle à la duchesse d'Uzès ; et Dieu qui m'aide toujours m'a tant favorisée que j'en suis venue à bout aussi bien qu'en Guyenne.

Puis elle ajoute plaisamment :

Ma commère, c'est à ce coup que vous me verrez dans un mois et saine et sauve, encore que j'aie à passer ou la mer, ou la peste, ou les Cévennes, que je crains bien autant que les deux premières. Je prie Dieu me continuer en cet heur, et nous conserver jusqu'à l'âge de sept vingt ans que nous puissions souper ensemble aux Tuileries sans chapeaux, ni bonnets.

Le 29 mai, elle couche à Aubais, dans ce beau château qui devait être plus tard si célèbre par sa riche bibliothèque et ses précieuses archives. Le 30, elle est à Beaucaire, et elle en repart le 7 juin pour se rendre par eau à Marseille, où elle arrivera le 9, « si tourmentée encore, dit-elle, des querelles de Provence qu'elle n'a plus de cervelle que pour se courroucer. »

[1] *Histoire générale de Languedoc*, nouv. édit, in-4, t. XII, p. 663-666.
[2] Lettre au Roi du 28 mai. Ms. fr. 3319, fol. 50.

Mais en quittant définitivement le Languedoc, elle pouvait se montrer satisfaite des résultats obtenus. La paix semblait rétablie dans ces contrées; et si elle avait accordé aux protestants beaucoup de choses, elle avait trouvé moyen de faire vivre ensemble le roi de Navarre et le maréchal de Biron ; elle s'était réconciliée avec Damville, qu'elle avait toujours traité en sujet et qui n'aurait pas demandé mieux que de négocier de puissance à puissance; en un mot, elle avait conservé à Henri III deux des plus belles provinces de la monarchie.

Aussi le roi qui, en dépit de son indolence, n'avait cessé de suivre et d'appuyer la politique que dirigeait si bien sa mère, écrivait-il le 19 mai, de Paris, à un de ses plus éclairés et plus fidèles soutiens, l'ambassadeur de France à Venise, Arnaud du Ferrier :

Quant à la Reyne, Madame et mère, elle est de présent en Provence, où j'espère qu'elle remettra la paix et union entre mes sujets, ainsy qu'elle a fait en Guyenne et Languedoc, et que, passant par le Dauphiné, elle y pourra faire le semblable. Par ce moyen, elle ira plantant aux cœurs de tous mes sujets une mémoire et reconnaissance immortelle de ses bienfaits, qui les rendra éternellement obligez à prier Dieu avec moy pour sa prospérité et sa santé.

Sous l'enflure et la préciosité de style du dernier Valois, il y a un jugement sensé de ce que la couronne devait à la laborieuse campagne de la reine mère. La moitié de sa tâche est maintenant accomplie, peut-être la moins difficile. Laissons-la passer dans une autre région où le parti huguenot est moins puissant, mais où il y a trois hommes qui, par leurs intrigues, leur habileté, et il faut ajouter leur mauvaise foi, déjoueront encore pendant plusieurs mois toutes les finesses de la grande Italienne et l'obligeront à céder quand elle aura tristement constaté son impuissance : nous avons désigné le duc de Savoie, le maréchal de Bellegarde et Lesdiguières, qui s'essayait déjà au rôle qu'il jouera toute sa vie et dont Henri IV lui-même aura peine à ne pas être dupe.

G. Baguenault de Puchesse.

LA VIE SEIGNEURIALE

SOUS LOUIS XIII

D'APRÈS DES CORRESPONDANCES INÉDITES

LE VICOMTE DE POMPADOUR

LIEUTENANT DE ROI EN LIMOUSIN

ET MARIE FABRY, VICOMTESSE DE POMPADOUR

Le château de Pompadour garde d'autres souvenirs que celui de la favorite qui ne le visita jamais, mais le déshonora doublement en usurpant son nom respecté et en installant un haras dans ses antiques murailles. Avant cette décadence imméritée, il avait eu une illustration plus pure. Une vaillante race de preux chevaliers et de nobles dames, de capitaines renommés, de princes de l'Église, s'était perpétuée pendant près de huit siècles dans cette belle demeure non encore profanée. Depuis la première croisade jusqu'aux dernières convulsions de la Fronde, tous les grands drames de la vie nationale y avaient eu leur écho. De Gouffier le Grand, le héros légendaire de la prise de Marrah, à Ranulphe qui, à Poitiers, au prix de sept blessures, sauva son roi de la mort; du vicomte Jean, tué sur la brèche à Mucidan, au marquis emporté par un boulet devant Thionville, les seigneurs de Pompadour se sont inscrits aux pages de l'Histoire parmi ceux « qui nous ont fait la patrie avec leur sang. »

Aux confins des deux Limousins, entre la montagne et le bas-pays, le vieux manoir reste encore debout. Sa masse, imposante

de loin, offre en se rapprochant un aspect plus élégant que formidable. Sur une motte naturelle, étagée en terrasses, il dresse ses toits aigus et ses nombreuses flèches, dont la hauteur est dépassée par quelques arbres séculaires. Une ceinture de prairies entoure le château et le village qui s'est formé à son ombre, et de fertiles collines, diaprées de cultures et couronnées de châtaigneraies, bornent par de fines découpures de feuillage cet horizon un peu étroit. Le paysage est d'une grande douceur lorsque le soleil couchant enflamme les vitres des hautes tours et dore les cimes rondes des châtaigniers, en abandonnant peu à peu et comme à regret les larges clairières qui espacent leurs troncs énormes [1].

I.

Au commencement du XVIIe siècle, Léonard-Philibert, vicomte de Pompadour, possédait, à la suite de ses aïeux, le château et la seigneurie. Les Ventadour et les La Tour-Turenne ne résidant plus, c'était le premier personnage de la province [2]. Il n'y avait pas en France de noblesse plus pure. La mère de Philibert était une La Guiche [3] (tante du maréchal de Saint-Géran) et ses aïeules

[1] Le château de Pompadour fut bâti vers l'an mil par Gui de Lastours, dit le Noir, qui possédait en même temps les châteaux de Lastours, de Terrasson et d'Hautefort. Il fut, dans la suite, plusieurs fois reconstruit et agrandi. Geoffroi Hélie, chevalier de Ségur, reçut, par mariage, cet héritage des Lastours, au milieu du XIIe siècle. Sa postérité directe continua jusqu'à Jean, marquis de Pompadour, fils du vicomte Philibert et de Marie Fabry, et qui laissa pour héritière Marie-Françoise de Pompadour, mariée au marquis d'Hautefort. Marie-Françoise, décédée sans enfants en 1727, institua pour sa légataire universelle demoiselle Augustine-Françoise de Choiseul, avec substitution, pour la terre de Pompadour, en faveur du prince de Conti. Cette substitution eut son effet et, en 1745, le château et la terre de Pompadour furent vendus à la demande du roi, par Louis-François de Bourbon-Conti à Antoinette Poisson. Celle-ci revendit ce domaine, en 1760, au financier Joseph de Laborde. Le duc de Choiseul en ayant fait l'acquisition en 1761, le céda la même année au roi en échange de la baronnie d'Amboise. Depuis il est resté la propriété de l'État.

[2] Les Noailles n'étaient pas encore aussi en vue qu'ils le devinrent un peu plus tard.

[3] Louis, vicomte de Pompadour, avait épousé, le 2 juillet 1570, Peyronne de la Guiche, sœur de Claude de la Guiche, père de Jean-François, maréchal de France en 1619. Pompadour tenait son prénom de Philibert, de son oncle et parrain Philibert de la Guiche, grand maître de l'artillerie de France en 1578. — Louis fut un acharné ligueur, lieutenant général de la Sainte-Union en Limousin. Il mourut à l'armée de la Ligue en 1591.

en suivant la lignée sans interruption portaient les noms glorieux des Cars, de la Rochefoucauld, de la Tour d'Auvergne, de Chauveron, de Comborn, de Ventadour, de Chanac, de Rochechouart, etc. Lui-même avait fait de brillantes alliances, d'abord en 1609 avec Marguerite de Montgommery [1], puis en 1612 avec Marguerite de Rohan-Guéménée [2]. Il était veuf pour la seconde fois sans enfants. Quoique sa fortune fût très considérable, composée de terres de premier ordre : vicomté de Pompadour, baronnies de Bré et de Treignac et autres seigneuries lucratives, qu'il eût hérité de ses deux femmes et jouit d'une pension du roi, ses affaires n'étaient pas en bon point. Ces embarras dataient de loin. Le vieux château des Lastours, reconstruit dans le goût de la Renaissance par Geoffroy de Pompadour, grand aumônier de France [3], avait souffert pendant les guerres de religion et, depuis, était délabré, réclamait de coûteuses réparations. La mère de Philibert, remariée à Gabriel de Pierre-Buffière, seigneur de Lostanges, n'était pas restée bonne mère pour ses enfants du premier lit. Sous prétexte de recouvrer sa dot, elle avait mis au pillage les biens des mineurs, ruiné le château, enlevé les meubles, fait argent de tout, même des armes et munitions de défense. Durant sa jeunesse, Philibert avait été relégué dans une métairie, tandis que les sieur et dame de Lostanges habitaient et dévalisaient son manoir. Arrivé à l'âge d'homme, il aurait eu besoin de beaucoup d'ordre et de sagesse pour reconstituer sa fortune, mais il était d'un naturel insouciant et prodigue, et la laissait péricliter davantage. Un nouveau et plus riche mariage lui était nécessaire pour soutenir son train et relever l'éclat de sa maison. Il épousa en troisièmes noces la fille d'un financier.

Le 2 avril 1618 fut passé, à Paris, son contrat de mariage avec Marie Fabry, fille de Jean Fabry, seigneur de Champauzé, trésorier général de l'extraordinaire des guerres, et de Marie Buatier.

[1] Fille de Jacques, comte de Montgommery, et de sa seconde femme Aldonce de Bernuy de Carmaing et de Foix, veuve de Gui de Clermont-Lodève.

[2] Fille de Louis de Rohan, prince de Guéménée, et d'Éléonore de Rohan, dame de Gié. Elle avait épousé en premières noces Charles, marquis d'Épinay, comte de Duretal.

[3] Évêque de Périgueux et du Puy, président de la Cour des Aides, premier président de la Chambre des Comptes, etc.; compromis avec Georges d'Amboise et Philippe de Commines, ses amis, dans la conjuration du duc d'Orléans contre Anne de Beaujeu.

Cette union ne fut pas sans exciter les critiques de la haute noblesse. Saint-Simon, en quelques mots, nous laisse voir cette impression. « Il s'étoit, dit-il, bien différemment marié, d'abord à une Montgommery, après à une Rohan-Guéménée, sans enfant d'aucune, puis à une Fabry dont il en eut [1]. »

La famille Fabry n'était pas sans prétentions quant à sa propre origine et voulait descendre en ligne directe d'un gentilhomme toscan, compagnon de Louis IX à Saint-Jean-d'Acre et que le saint roi avait ramené en France [2]. Quoi qu'il en soit, elle était alors, par la considération et la fortune, au premier rang de la grande bourgeoisie parisienne. Une autre fille du trésorier des guerres avait fait aussi un beau mariage, mais dans un autre milieu. Madeleine Fabry, sœur aînée de Marie, avait épousé Pierre Séguier, seigneur d'Aultry, conseiller au Parlement de Paris, futur garde des sceaux et chancelier de France. Leur unique frère, Fabry de Villevesque, qui succéda aux charges de son père, ne se maria pas.

M. Fabry était ambitieux pour ses filles. L'état des affaires de Pompadour et son caractère lui étaient connus. Il savait qu'il devrait faire d'importants sacrifices pour remettre en son lustre cette splendeur obscurcie et qu'il aurait à déployer dans ce but une énergie, une persévérance à toute épreuve, une application sans relâche. Ces qualités ne lui manquaient pas et l'argent abondait dans ses coffres. Il était glorieux de faire de sa fille cadette la première dame d'une province, une vicomtesse alliée aux plus grandes maisons, au sang royal [3], et il se flattait de faire parvenir son gendre aux grandes charges et aux honneurs. Rien ne fut négligé par ce beau-père modèle pour remplir son dessein, et nous verrons quelle activité, quelle passion il y employa, mais qui étaient à tout instant contrariées, paralysées par les habitudes de son gendre.

Pompadour avait trente-trois ans à l'époque de son mariage

[1] *Mémoires de Saint-Simon*, t. V, ch. XXVIII, éd. Hachette.

[2] Hugues Fabri, originaire de Pise, croisé en 1254, se fixa en Provence. Ses descendants y formèrent diverses branches. A l'une d'elles appartenait le père de la nouvelle vicomtesse. De cette même branche était Nicolas Fabry, seigneur de Peiresc, conseiller-clerc au Parlement d'Aix, célèbre Mécène et l'un des plus savants hommes de son temps (1580-1637).

[3] Suzanne des Cars, grand'mère de Philibert, était fille d'Isabeau de Bourbon, princesse de Carency.

avec Marie Fabry [1]. D'une belle prestance, homme de guerre et de cour, c'était un type de générosité, de faste et de laisser-aller. Libéral à l'excès, dépensant sans compter, aimant la représentation, la chasse, le jeu, désespérant son beau-père par ces façons si éloignées de l'économie bourgeoise. La plupart de ses terres étaient engagées à vil prix [2], ses domestiques ne touchaient pas leur salaire, au contraire, prêtaient de l'argent à leur maître; son carrosse fut plus d'une fois saisi, mais il avait des gentilshommes servants, des fauconniers, des pages, et ne voyageait à l'ordinaire qu'à dix chevaux. En bon pied, d'ailleurs, dans l'opinion et à la cour, de l'affinité du roi, bien vu des ministres, réputé brillant capitaine, venant de renouveler ses preuves, tout récemment, en 1615, par la victoire de Davignac, remportée avec le comte de Schomberg sur les brouillons du Limousin.

Quant à celle qui fut sa troisième femme, Tallemant des Réaux en a dit quelques mots à l'emporte-pièce, avec sa crudité coutumière. C'était une dévergondée qui se divertissait avec les suivants de son mari, « et il avoit de la peine à en garder, car elle n'étoit point jolie et peut-être ne payoit pas bien.... Deux hommes d'affaires de la famille vivoient scandaleusement avec elle.... » Il a aussi fait le compte du mari. « Ce gros homme ne se tourmentoit guère de ce que faisoit sa femme et lui laissoit gouverner sa maison qu'elle a rétablie et son corps comme il lui plaisoit [3]. » Mais la plupart des *Historiettes* semblent empruntées à des laquais congédiés; Tallemant n'est qu'un Saint-Simon d'antichambre.

[1] Né en 1585. Il avait, dès sa jeunesse, servi en Savoie, lors de l'affaire du marquisat de Saluces. Le médecin Guyon de la Nauche, dans la dédicace du *Miroir de beauté et santé corporelle* (Lyon, 1642), dit qu'il avait la plus belle taille de personnage qu'on pût voir de son temps.

[2] La baronnie de Treignac, dont le revenu était de 3,000 livres, sans compter l'honorifique, était engagée pour 36,000 livres au sieur Auguet de Laporte (Inventaires manuscrits du trésor de Pompadour).

[3] *Historiettes* de Tallemant des Réaux, art. du Marquis d'Excideuil. — Le chancelier Séguier était la bête noire de Tallemant, comme on peut le voir dans le long article qu'il lui a consacré, et cette méchante langue a diffamé tout ce qui touchait de près ou de loin au chancelier, notamment les parents ou alliés de sa femme. Aucun des Fabry n'a échappé. Quoique le savant Peiresc, dont l'honorable origine était notoire, reconnût pour être de son sang le trésorier général, Tallemant assure que celui-ci avait pour père un petit *clerico* et pour grand-père un serrurier. Ainsi du reste.

Si les portraits étaient exacts, il ne vaudrait vraiment pas la peine de mettre ces deux figures en lumière. Cette vicomtesse se galvaudant avec ses domestiques, ce mari lourd d'esprit, indifférent à ces débordements, cela ne mériterait guère de sortir d'un juste oubli. Dans les documents de l'époque, Marie Fabry et Philibert de Pompadour apparaissent sous un moins triste jour. Nous connaissons le rôle public joué par le mari, il n'annonce pas un caractère méprisable. Nous suivons la femme de son mariage à sa vieillesse à travers les actes de la vie civile, nous avons un aperçu de son esprit et de ses mœurs dans de volumineuses correspondances, dans des papiers de famille, où la nature est prise sur le vif. Il n'en résulte pas que la vicomtesse vécut dans une simplicité et une austérité de mœurs qui n'étaient ni de son rang ni de son époque, il en ressort toutefois que les médisances de Tallemant sont outrées et sans vraisemblance. Ni pour le mari ni pour la femme, son jugement ne s'accorde avec les traces que ces deux époux ont laissées de leur existence commune. Ce qui est encore plus certain, c'est que Marie Fabry fut une femme de tête, d'une volonté et d'un courage à l'épreuve de toutes les difficultés, et qui sut mener jusqu'au bout la mission qu'elle s'était donnée de relever sa maison et d'assurer l'avenir de ses enfants. Nous ne prenons pas pour tâche, du reste, de réhabiliter sa vertu, et ce n'est pas tant sa personnalité que nous voulons mettre en relief que faire à son occasion une étude d'histoire intime, montrer un coin de la vie provinciale, les habitudes, les mœurs, le train de vie de la noblesse et de la haute bourgeoisie aux temps troublés de Louis XIII, sous Luynes et sous Richelieu. Marie Fabry et son époux ne sont pas des héros de roman. Leur carrière n'est pas remplie de drames saisissants ou de péripéties imprévues. L'analyse de leurs caractères n'est pas compliquée. A vrai dire, ils ne se distinguent par aucune particularité bien saillante des autres personnages de leur rang et de leur milieu. Ils nous offrent, dans un cadre de circonstances locales et avec quelques côtés personnels, le type courant de l'existence d'un grand seigneur et d'une grande dame de province au commencement du XVIIe siècle. Quoiqu'un peu banales, ces figures ne sont pas indignes d'être peintes au naturel et dans leurs détails. Elles résument la physionomie de leur temps, elles donnent la moyenne des senti-

ments, des idées, des goûts de leur classe; à notre avis, elles présentent un intérêt plus sérieux que ces exceptions brillantes ou étranges qui piquent davantage la curiosité, mais ne reflètent rien de l'état social, des tendances morales et de la vie domestique d'une époque.

II.

La révolte des princes contre le gouvernement de Marie de Médicis avait eu son contre-coup en Bas-Limousin. Les brouillons du temps de la Ligue n'avaient pas tous disparu. De nombreux gentilshommes besogneux et mécontents avaient repris les champs. Plusieurs villes, Argentat et la Xaintrie [1], étaient comme détachées de l'autorité royale. En l'année 1615, toute la province fut couverte de troupes rebelles. Le commerce était suspendu, la justice ne fonctionnait plus, les sergents refusant de sortir des villes murées pour l'exécution des arrêts [2]. Du côté de la Marche, le sieur du Pescher (Edme de Saint-Chamans) s'avançait avec trois régiments pour attaquer Tulle. Vers la Basse-Auvergne, les sieurs de Soudeilles et de Senneterre [3] massaient des troupes dans un camp improvisé. Aux environs de Brive, les Saint-Marsault, les Lubersac [4], dans la vicomté de Turenne, le gouverneur Vassignac et le sieur de Pierre-Buffière [5] formaient chacun leur petite armée. La capitale du Bas-Limousin, menacée de toutes parts, fut un moment en grand danger. Le comte de Schomberg, qu'on appelait alors le comte de Nanteuil [6], lieutenant général de la province sous le duc d'Épernon,

[1] Ville et contrée de l'arrondissement de Tulle, vers le Cantal.

[2] Décembre 1615. Les sergents royaux du sénéchal de Tulle font constater devant notaire qu'ils ne peuvent exercer leur ministère hors de la ville, attendu que tout le pays vers la Xaintrie est occupé par des gens de guerre portant les armes contre le service du roi. (Manuscrits *ap. me.*)

[3] Annet de Soudeilles, seigneur de Lieuterets, plus tard capitaine des gardes du duc de Montmorency. — Jacques de Senneterre, baron de Saint-Victour. Ils opéraient vers Bort et Meymac (arrond. d'Ussel). Documents manuscrits.

[4] Charles Green de Saint-Marsault, vicomte du Verdier. — Charles de Lubersac, seigneur de Chabrignac.

[5] Gédéon de Vassignac ou son fils Henri. — Jean de Pierre-Buffière, vicomte de Comborn, marquis de Châteauneuf.

[6] Henri de Schomberg, lieutenant général du Limousin en 1608, gouverneur en 1622, maréchal de France en 1625. Il avait épousé en premières noces Françoise d'Épinay, sœur du marquis d'Épinay, dont la veuve, Marguerite de

gouverneur, se rendit à Tulle à marches forcées. Il n'avait que quelques hommes de garde et ne put recruter que des milices peu aguerries, mais Pompadour, de son initiative, vint le rejoindre avec ses amis. Le lieutenant général se porta alors au-devant du sieur du Pescher et lui infligea une sanglante défaite à Davignac, près Meymac. L'honneur de cette journée, qui sauva la clé de tout le bas-pays, avait été pour Pompadour et ses carabins, dont l'entrain décida la victoire [1].

La mort de Concini, la disgrâce de la reine mère, loin d'amener le calme, firent redoubler les intrigues. Les grands seigneurs, en haine du nouveau favori, le jeune Luynes, prenaient maintenant parti pour la reine. L'État fut livré à un désordre général.

Dans le mois même du mariage de Philibert de Pompadour et de Marie Fabry, les événements s'aggravèrent. Luynes venait de mécontenter fortement le duc d'Épernon, en faisant donner la barrette à Henri de Gondi (mars 1618), au détriment de l'archevêque de Toulouse, fils du duc, qui avait pour cela la parole du roi. L'hostilité latente entre ces deux puissants personnages se déclara ouvertement. Au mois de mai, d'Épernon quittait la cour, laissant deviner de dangereux desseins, et se retirait dans son gouvernement de Metz. Comme il était aussi gouverneur du Limousin, son influence était grandement à redouter dans cette province. La fermentation à peine assoupie s'y réveillait. Pompadour dut quitter sa femme pour parer aux circonstances.

M. Fabry avait pris en main la direction des affaires de son gendre. Il lui avait donné des secrétaires, des comptables d'une expérience sûre, méritant toute confiance et qui devaient porter la hache des réformes dans une administration vicieuse à l'excès. De ce nombre était le sieur Foucher, qui prit la qualité d'intendant de la maison de Pompadour. Il avait fait ses preuves, ayant été pendant dix ans hommes d'affaires du président de Pontac, à Bordeaux.

Pompadour ne pouvait songer à s'éloigner de son château. Il

Rohan, s'était remariée à Philibert de Pompadour. Quoique cette belle-sœur de Schomberg n'eût pas eu d'enfants et que Pompadour se fût remarié, l'un et l'autre se traitèrent toujours de beaux-frères, et dans leur correspondance très suivie ils s'écrivaient : « Monsieur mon cher frère. »

[1] Pompadour avait mis sur pied, en 1614, pour servir le roi, sept compagnies de carabins et mousquetaires à cheval de cinquante hommes chacune.

appelait impatiemment sa femme. Malgré la mauvaise saison, elle se décida à venir le rejoindre. Marie Fabry partit pour le Limousin au mois de novembre, accompagnée de M. Foucher et de deux femmes de service. Comme on faisait alors, elle s'achemina à petites journées, en carrosse, avec un chariot pour les bagages. Le voyage ne fut pas sans incidents. En sortant de Romorantin, un des essieux du chariot se brisa. Le conducteur déposa son chargement et partit « sans dire adieu. » On eut la plus grande peine à le remplacer. Les routes étaient si mauvaises que pour avancer il fallut mettre huit chevaux au carrosse. Enfin on arriva à Pompadour vers la fin de décembre. La dépense du voyage avait été de treize cents livres [1].

La boue et la glace gâtèrent l'entrée triomphale de la châtelaine. Son beau-frère, le baron de Laurière, ses trois belles-sœurs, Mmes de la Chapelle-Biron, de Montmège et de Mimole [2], avec quarante gentilshommes de leurs parents et une foule d'amis ou de vassaux, étaient allés l'attendre à la limite de ses terres, à deux heures de marche du château, pour lui souhaiter la bienvenue. Plusieurs jours se passèrent en fêtes brillantes, les visiteurs se succédèrent. Un grand éclat fut donné à ces premières réceptions.

Mais, ce tribut payé aux convenances et au plaisir, il s'agissait de s'occuper sérieusement des réformes urgentes. Dès son arrivée, Foucher se met au courant et au jour le jour rend compte à M. Fabry de ses observations. « Le désordre est invétéré, le remède sera difficile. Le principal homme d'affaires, nommé Maillot, est un hypocrite. Son logement est garni de têtes de mort, de tableaux de mortification, de croix, de bénitiers, mais il entretient une concubine à pot et à feu. Il néglige complètement son office. Quoique la récolte ait eu lieu depuis longtemps, il n'a encore rien retiré des rentes et des dîmes. Il ne tient aucun livre de recettes et de dépenses, Monseigneur n'en ayant jamais voulu rien voir. Le mobilier a été mis au

[1] Lettre de Foucher à M. Fabry, décembre 1618. Nous faisons toutes nos citations de correspondances d'après les originaux inédits en notre possession.

[2] Philibert avait un frère et trois sœurs : Jean, baron de Laurière, dans le Haut-Limousin ; Suzanne, mariée (1590) à Jean-Charles de Carbonnières, seigneur de la Chapelle-Biron, en Quercy ; Jeanne, mariée (1593) à Jean de Souilhac, seigneur de Montmège, en Quercy ; Louise, femme de René de Corailh, seigneur de Mimole et du Mazet en Haut-Limousin.

pillage. Tout est en ruine que cela crève le cœur. Mais ce qui reste se ressent d'une bonne et ancienne maison. Les domestiques sont en nombre excessif, surtout pour la chasse, et ne sont pas payés. Il ne faut pas parler à Monseigneur de réformes. Il est ennemi de tout changement et de tout tracas [1]. »

La jeune châtelaine se met à l'œuvre de son côté. Elle mord à la peine, prend en main le gouvernail, veut tout connaître, tout réorganiser. « Elle aime la ménagerie, dit Foucher. A toutes les occasions qui s'offrent pour les affaires et économies, je fais mouvoir le nom de Madame et veux donner cette forme que tout soit conduit par le commandement de Madame. » Elle se montre même un peu trop autoritaire, trop sèche. Pompadour trouve qu'elle n'est pas assez accueillante pour ses parents et ses amis. Foucher, qui a « mission de mettre tout en ordre, » le constate et croit devoir en avertir le père. « Je rabats ces formes d'extrémité tant qu'il m'est possible, car je vois que cela donne du mécontentement à Monseigneur, lequel, néanmoins, aime si tendrement Madame, qu'il n'ose la contredire en rien.... Et voudrois, continue l'intendant, qu'elle se portât à caresser davantage qu'elle ne fait ceux qui la viennent voir, chacun selon sa qualité et mérite. Je lui en ai dit ce qu'il m'en semble, même pour ses proches. Je reconnais que cela changera, et que c'est faute d'avoir particulièrement connoissance comme l'on a accoutumé vivre dans ce pays où chaque saint demande sa chandelle et son suffrage [2]. »

Voilà le caractère tracé. Impérieuse, d'humeur rude mais or-

[1] Lettre de Foucher, décembre 1618. — Malgré les dilapidations de Peyronne de la Guiche, il y avait encore dans le château de très belles tapisseries, des pièces d'argenterie, des bijoux précieux. Voici quelques extraits de l'inventaire des joyaux de famille mis par Pompadour dans la corbeille de Marie Fabry : «....Un anneau d'or auquel est enchâssée une émeraude en cœur, taillée en cadran et deux petits rubys sur le corps; un miroir de christal de roche, carré, taillé et l'or esmailhé, à quatre coins d'agathe et une agathe en ouvale, s'ouvrant en forme de boite à pourtraict; une montre de christal garnie d'or ou sont enchâssés quatorze rubys en table avec deux petites chesnes d'or; un collier de 52 perles rondes, grosses; un collier de 60 perles rondes ou sont pendantes 13 grosses perles en poire garnies d'or, qui a esté à feu dame Marguerite de Montgommery; une chapelle de cornaline blanche avec sept figures d'or en rond de bosse, différentes, y ayant à chacune 24 diamants en table ou en triangle, avec un pendant d'or au bout, ayant une agathe en relief, historiée d'une Nostre Dame; une enseigne d'or de 28 diamants en œuvre.... » (Manuscrit *ap. me.*)

[2] Lettre de Foucher, janvier 1619.

donnée, économe même, de volonté ferme et persistante. Il faut y ajouter une grande indépendance, l'orgueil de son rang, certains goûts de plaisir, l'amour du mouvement, de la chasse, des voyages. Telle elle se montre dès le premier jour, telle elle restera jusqu'à la fin. Ces qualités et ces défauts convenaient assez bien à la situation dans laquelle elle devait vivre. L'énergie, l'esprit de conduite lui étaient fort nécessaires. Elle s'installait en Limousin dans des temps critiques. L'embarras de ses affaires privées allait se compliquer du trouble des affaires publiques, des désordres de la guerre civile. Son mari, d'une race militaire, ne songeait qu'à bien figurer dans le monde, à s'acquérir bonne renommée comme ses aïeux et dédaignait tout autre souci. Un mois s'était à peine écoulé que Marie Fabry, âgée de vingt ans à peine (elle était née en 1599), entrait de plain-pied dans une existence fiévreuse, remplie d'alarmes et de périls.

Pompadour était dans de grandes perplexités. D'Épernon, qui avait pris parti pour la reine mère, était son ami, lui avait rendu des services. Gouverneur du Limousin, il voudrait sans doute entrainer la province et réclamerait dans ce but l'assistance des gentilshommes influents. Se laisser gagner à sa cause, lui faire des promesses, c'était s'engager peut-être dans la voie la plus imprudente, la plus dangereuse. D'autre part, le comte de Schomberg, lieutenant du roi sous d'Épernon, était plus qu'un ami pour Pompadour. Ils se considéraient comme proches parents. Les plus étroites et plus affectueuses relations existaient entre eux. Schomberg était absolument dévoué aux intérêts du roi. Dans ce grave conflit qui allait se dérouler sans doute jusqu'à la lutte à main armée, il était difficile de ne pas rompre avec l'un ou avec l'autre, Au fond, Pompadour était porté à servir le roi; M. Fabry, par sa fonction, par ses idées bourgeoises, réprouvait nettement toute rébellion contre le prince légitime. Sa fille était dans les mêmes idées. Mais alors il fallait se séparer du gouverneur.

En effet, d'Épernon venait de quitter Metz sans le congé du roi. Il devait traverser le Limousin pour se rendre en Angoumois. M. de Verdelin, son écuyer, prenant les devants, était le 7 février à Limoges. Il annonça à Foucher, qui s'y trouvait aussi, l'arrivée du duc pour le mercredi suivant, et lui remit une lettre

par laquelle son maître priait Pompadour de venir le voir à son passage à Saint-Léonard. Dans ces termes réservés, Pompadour ne pouvait décliner l'invitation. Il alla donc au rendez-vous, mais sans apparat, avec son train ordinaire de dix chevaux (c'est-à-dire de dix gentilshommes ou serviteurs montés), bien que force de ses amis, instruits de ce voyage, fussent venus se mettre à sa disposition. Le 10, il arriva à Saint-Léonard, où d'Épernon entra vers quatre heures. Sa suite était de cent cinquante chevaux, tous ces cavaliers avec le pistolet à l'arçon et la carabine au côté. Mais il n'y avait guère de gens de marque, écrit Foucher. Les principaux étaient le baron d'Ambleville, le sieur de Bordes et deux ou trois autres de cette volée.

D'Épernon, qui avait son plan arrêté, fit des ouvertures à Pompadour. Laissant en dehors la querelle du roi et de sa mère, il lui demanda s'il pouvait compter sur ses services au cas où son dissentiment avec le favori l'obligerait à se mettre en campagne. Pompadour, quoique mauvais diplomate, garda une attitude prudente, ne donna que des réponses évasives. Sa femme lui avait fait la leçon, et Foucher, qui l'avait accompagné, le surveillait de près.

Le lendemain matin, les deux troupes quittèrent ensemble Saint-Léonard. D'Épernon insistait pour que Pompadour entrât avec lui à Limoges, mais il ne put l'y décider. Après avoir cheminé de compagnie l'espace d'une lieue, Pompadour tourna bride et revint chez lui [1]. D'Épernon ne désespérait pas de le séduire. Il l'avait invité, dans leur entrevue, à venir prochainement chasser à Angoulême. Il renouvela, quelques jours après, l'invitation par écrit, mais ce second appel n'eut pas plus de succès. Les événements marchaient à grands pas. Le duc avait embrassé ouvertement le parti de la reine mère et complotait son évasion du château de Blois, où elle était prisonnière. Dans la nuit du 21 au 22 février, la veuve de Henri IV, ayant retroussé ses jupes autour de sa ceinture pour être plus libre de ses mouvements, enjambait une fenêtre du château et descendait par une échelle jusqu'à la plate-forme. De la plate-forme à la rue, l'échelle n'étant plus assez longue, elle s'asseyait sur un manteau, et le comte de Bresne et Duplessis la faisaient ainsi glisser sur le

[1] Lettre de Foucher, février 1619.

terrain incliné. Elle s'enfuyait ensuite rapidement à travers les rues de Blois, et ses propres officiers, qui entrevoyaient dans l'ombre cette femme retroussée entrainée par deux hommes, lui jetaient au passage des plaisanteries grossières. « Ils me prennent pour une bonne dame, » disait-elle en riant [1]. Mais, au prix de ces humiliations et de ces dangers, elle était libre. La guerre était ouverte entre la mère et le fils.

La nouvelle de ce coup hardi arriva promptement en Limousin. En prévision des événements, Pompadour s'occupait de mettre ses châteaux en état de défense, ou plutôt, appréciant déjà le caractère de sa femme, il la chargeait de ce soin et se consacrait aux préparatifs indispensables pour entrer en campagne. Le roi, pour l'attacher à son parti, venait d'augmenter sa pension de deux mille livres et de lui donner commission de lever une compagnie de gens d'armes [2]. Un équipage sortable à sa condition devait coûter beaucoup, et il était sans argent. La dot de Marie Fabry avait servi à payer les dettes pressées. Sur ses ordres, Foucher écrivait à M. Fabry que Monseigneur avait un besoin immédiat de quatre ou cinq mille écus pour enrôler des lieutenants et des soldats, sans parler des armes qu'il faudrait acheter incessamment et des ouvriers qu'on recrutait chaque jour pour fortifier les châteaux. L'intendant obéissait, mais prêchait en même temps la raison, la modération dans les dépenses. Marie Fabry, par condescendance pour son mari et aussi sans doute parce qu'elle n'entendait pas être gênée dans sa direction, rabroua le donneur d'avis. Celui-ci répondit assez vivement. La vicomtesse lui donna pour ainsi dire son congé. Foucher faillit se retirer, et c'eût été une grande perte pour la maison, mais « considérant qu'il étoit au service de M. Fabry, au moins autant qu'aux ordres de sa fille, » il dévora l'affront et resta à son poste, seulement il porta ses plaintes au père. Il se montre très découragé. C'est assez d'avoir à lutter contre la coalition des hommes d'affaires qui cherchent à échapper à son contrôle et décrient sa capacité auprès de Monseigneur. Il croit pouvoir supporter avantageusement la comparaison avec eux. Son passé parle pour lui. Ils ont laissé perdre par incurie tous les procès de Monseigneur,

[1] *Vie de Marie de Médicis*, t. II, p. 515. (Paris, 1774.) Voir aussi *Mémoires de Richelieu*, coll. Michaud, t. XXI, p. 191.

[2] Brevets de février 1619. La pension était ainsi portée à 4,000 livres.

même celui de Mme de Saint-Germain [1], dont lui-même se mêla pour ladite dame, avant son entrée au service de Monseigneur, et qu'il sut faire gagner à sa cliente. « Pour moi, ajoute-t-il, durant dix années que j'ai tenu les affaires de M. le président de Pontac, j'ai fait juger en sa présence ou absence vingt-deux procès, et j'en ai gagné sur tous les points dix-sept et accordé les autres qui étoient assez chatouilleux.... » Il entend avoir la bienveillance de ceux qu'il sert. Tout en s'excusant d'avoir, dans sa discussion avec Madame, « élevé la voix plus qu'il ne devoit le faire et dit quelques mots un peu licentieux et qui l'ont picquée, » il présente ses critiques sur la conduite de sa maîtresse. « .... Elle gêne son mari dans ses préparatifs pour la guerre. Les absences qu'il est obligé de faire ne sont supportées par elle qu'avec impatience.... Monseigneur ne sait où donner de la tête. Il n'est pas plus tôt parti qu'on le rappelle impérieusement. S'il va à la guerre, comme il n'est que trop probable, il sera constamment tourmenté par le souvenir de Madame s'inquiétant au logis. Il est fort à craindre qu'il ne soit porté à revenir trop souvent la consoler et qu'il ne s'expose à être surpris sur les routes ou ne perde les occasions favorables de se montrer. » M. Fabry calme Foucher et met à sa disposition, à Limoges, les cinq mille écus demandés.

Bientôt l'intendant réclame au nom de Madame de nouveaux subsides. Pompadour est encore absent pour le recrutement de sa troupe. On s'attend à ce que la guerre soit portée en Limousin. La situation est si pressante que Madame a cru devoir prendre l'initiative d'écrire aux amis de Monseigneur de se tenir prêts à marcher. M. Fabry reconnait que les circonstances sont graves et envoie une nouvelle lettre de crédit. Elle est réalisée pour payer les maçons, charpentiers et serruriers qui travaillent au château, sous la direction de la vicomtesse. Pompadour revient et fait à son tour expédier plus de cent lettres aux gentilshommes du pays.

L'argent était encore épuisé. M. Fabry avait acheté des armes, mais elles n'arrivaient pas. Elles devaient être apportées par mer à Bordeaux, en même temps que celles qui étaient atten-

[1] Isabeau de Pompadour, veuve du baron de Saint-Germain-Beaupré, dans la Marche, tante de Philibert.

dues par le duc de Mayenne [1]. Malgré les plus actives démarches, on n'en avait pas de nouvelles. La formation de la compagnie de gens d'armes était arrêtée par le manque de ressources. Les libéralités du beau-père, quoique très larges, ne suffisaient pas. Pompadour était très mortifié de ne pouvoir se faire honneur et cherchait de tous côtés à emprunter mille pistoles. Il souhaitait fort que la querelle s'accommodât et qu'il n'eût pas à se déclarer; mais son espérance devait être promptement déçue.

III.

M. de Schomberg, subordonné de d'Épernon en Limousin, mais le véritable représentant du roi dans les circonstances, venait d'écrire à tous ses amis et particulièrement à son beau-frère. Les hostilités allant s'engager, il les mettait en demeure de choisir entre le roi et les brouillons, et les invitait à se préparer à le suivre dès sa prochaine arrivée dans le pays. Il annonçait en même temps à Pompadour que le roi, confiant dans sa fidélité, lui accordait la création d'un régiment de dix compagnies de cent hommes de pied, le nommait mestre de camp dudit régiment et capitaine d'une des compagnies, avec commission pour la levée et mise sur pied [2]. Schomberg déclarait qu'il allait s'avancer en Limousin pendant que M. de la Rochefoucauld se dirigerait vers le Poitou. L'organisation du régiment réclamait de nouvelles et plus fortes dépenses, mais cette faveur mettait Pompadour hors de pair dans la province. M. Fabry, très flatté dans son amour-propre, assurait qu'il contribuerait aux frais pour une bonne part. Les officiers ne manquaient pas, les soldats étaient plus difficiles à trouver et ne s'embauchaient qu'argent comptant. M. Fabry expédiait trois mille livres pour les premières recrues et promettait l'envoi très prochain de plus forte somme. Il se montrait désolé de ce que les armes qu'il avait achetées ne fussent pas encore livrées à Bordeaux.

Le parti du roi se mettait en mouvement. MM. de Mayenne et de Montpezat [3] rassemblaient leurs amis et avaient écrit à plu-

[1] Henry de Lorraine, duc de Mayenne et d'Aiguillon (1578-1628).
[2] Brevet du 26 février 1619.
[3] Henry des Prez de Montpezat, un moment évêque de Montauban et qui avait quitté la mitre pour les armes. Il mourut cette année même, 1619, au mois d'août.

sieurs gentilshommes voisins de Pompadour. Ceux-ci lui en avaient référé en lui demandant s'il ne comptait pas lui-même les employer bientôt. Il leur avait répondu qu'ils devaient préférer le service de M. de Mayenne à tout autre, et la plupart étaient partis pour le rendez-vous fixé à Coutras au 24 mars. Pompadour retardait son entrée en campagne, d'abord parce que la compagnie de gens d'armes et le régiment n'étaient pas prêts, puis parce qu'il ne voulait s'engager qu'à bon escient. Malgré sa résolution de servir le roi, il lui répugnait toujours beaucoup de se brouiller avec d'Épernon, de se déclarer contre la reine mère, qui pouvait tout à coup arranger sa querelle avec son fils. Foucher faisait part à M. Fabry des embarras de son maître. « Monseigneur, craignant d'être employé à quoi il ne se pourroit refuser. s'est résolu d'aller faire un voyage de quinze jours dans la montagne, en attendant qu'on puisse juger ce que deviendra ce bruit. » Il ajoutait, sous la dictée de Madame : « Il seroit à désirer que Monseigneur reçût commandement du roi de ne bouger de sa maison.... Si M. d'Épernon l'emploie et que ce ne soit contraire au service de Sa Majesté, il ne se pourra excuser. C'est pourquoi, advisez, Monsieur, au remède et qu'il soit prompt, vu la conséquence. Je vous donne cet avis au desçu de tous sauf de Madame qui me le commande [1]. »

Pompadour revient et ne peut plus tergiverser. Son inaction est déjà mal jugée. Il se décide à envoyer Foucher vers M. de Mayenne pour l'assurer de son concours et aussi pour tâcher de recouvrer les armes toujours attendues. Foucher trouva le duc à Agen et fut d'autant mieux accueilli que le bruit avait couru que Pompadour s'était déclaré pour la reine mère et était allé la trouver à Angoulême. Mayenne venait précisément de lui écrire pour le détourner de cette résolution.

Foucher était à Agen le 23 mars, le jour même où le maréchal de Roquelaure [2] y arrivait avec une cavalcade de cent gentilshommes pour sceller sa réconciliation avec le duc de Mayenne. Il y eut de grandes fêtes, des dîners où l'on porta la santé du roi, des assemblées où la ligue fut jurée contre d'Épernon. Mais l'accord faillit se rompre de nouveau. Dans une de ces réunions,

[1] Lettre de Foucher, 16 mars 1619.
[2] Antoine, baron de Roquelaure (1544-1625).

pendant que le duc et le maréchal jouaient au piquet, un gentilhomme du maréchal, nommé L'Erbelade, provoqua grossièrement le commissaire de l'artillerie de Mayenne, nommé La Couronne. Un duel eut lieu sur-le-champ, à la promenade du Gravier, et L'Erbelade tua La Couronne. Les deux joueurs de piquet n'avaient pas fini leur partie qu'on leur apporta la nouvelle. Mayenne fut furieux, s'emporta, d'autant plus que La Couronne était un de ses plus vaillants serviteurs. Il parla de mauvaise foi, de guet-apens, ordonna qu'on fît le procès tant au mort qu'au meurtrier et à leurs seconds, et quitta brusquement le maréchal. On les rapprocha pourtant le lendemain, heureusement pour les affaires du roi [1].

D'Agen, Foucher se rend à Bordeaux pour s'enquérir des armes. Il écrit par chaque ordinaire à M. Fabry pour le tenir au courant. « .... M. Chéverri, capitaine du château Trompette, m'a délivré trois cens piques et les viens tout présentement d'envoyer à Monseigneur. Quant à des mousquets et autres armes, mondit seigneur m'avoit chargé d'en recouvrer ici s'il se pouvoit, mais tout a été enlevé pour le sieur de Mayenne, et n'y a pas chez tous les marchans de cette ville cinquante mousquets, encore les veulent-ils vendre quatorze livres au dernier mot, sans bandouillère ni fourchette [2]. Pour des armes completes il s'en pourra recouvrer une douzaine de paires [3], mais à moins de vingt cinq escus il n'en faut point parler. De corselets, il n'y en a point. J'ai donné avis de cela à mon dit seigneur.... Je perds espérance que les armes viennent car on a rapporté ici qu'il y a en mer force navires qui ne laissent rien passer sans détrousser les marchans et de fait il en est arrivé ici deux dont à l'un a esté pris la valeur de sept mil écus [4].... » Pendant le voyage de Foucher, les événements se dessinaient en Limousin. Les nouvelles qu'il apprit à Bordeaux l'invitèrent à hâter son retour, mais il put à peine arriver à temps pour être témoin des graves incidents qui surprirent tout le monde par leur précipitation.

D'Épernon n'avait pu gagner Pompadour, mais il s'était mé-

[1] Foucher à M. Fabry, 25 mars.

[2] Le baudrier pour porter les munitions, le support pour soutenir le mousquet au moment du tir.

[3] Paire d'armes ou armure complète composée du casque, de la cuirasse ou corselet, des brassards, cuissards, etc.

[4] Lettre de Foucher, 25 mars 1619.

nagé d'autres intelligences dans la province. Il trouva l'occasion de mettre sous sa main la petite ville d'Uzerche, et ne manqua pas d'en profiter. C'était le siège d'une importante abbaye dont les bâtiments étaient une sorte de citadelle. L'abbé, « qui en savoit plus qu'il ne falloit pour un homme de robe et pas assez pour faire le capitaine, » crut assurer son autorité en facilitant aux troupes de d'Épernon leur établissement dans la ville. « Son dessein lui réussit, mais non pas son intention. » Dès que le sieur de Ventault, officier de d'Épernon, eut pris possession de la ville, il en chassa l'abbé qui alla hypocritement porter ses plaintes au roi [1]. Ce sont les nouvelles que Foucher avait apprises à Bordeaux dès le 23 mars.

Schomberg était arrivé à Limoges pour combattre les menées des ennemis du roi. D'après certains *Mémoires*, il aurait tenté de répondre à l'évasion de Blois par un coup non moins audacieux, l'enlèvement de la reine mère. A cet effet, il avait suborné un personnage du Limousin qui devait s'insinuer dans le château d'Angoulême, mettre le feu au magasin de poudre, et à la faveur du désordre, s'emparer de la personne de Marie de Médicis. L'agent du complot fut arrêté au moment même de l'exécution, mais la reine mère voulut que l'affaire fût étouffée, pour prévenir de nouveaux embarras qui pouvaient naître de l'importance des complices du Limousin [2]. Nous avons peine à croire que Schomberg fût capable d'un si noir projet. Richelieu l'en accuse pourtant dans ses *Mémoires*, mais à cette époque même le lieutenant général « faisait courre toute une nuit » l'évêque de Luçon pour le mettre sous les verrous et l'empêcher de rejoindre la reine, et celui-ci lui en garda toujours rancune [3].

D'Épernon estimait que le poste d'Uzerche lui était précieux. « Cette petite ville, dit un récit du temps, entre le Haut et le Bas-Limousin, forte d'assiette, dont les avenues sont difficiles et le passage nécessaire, est le lieu le plus propre du monde pour une sûre retraite et pour faire beaucoup de mal. » Aussi la reine mère écrivit-elle au roi, le 4 avril, pour le supplier de ne point faire attaquer cette place, qui lui était indispensable pour sa sûreté,

[1] Plaquette du temps : *Le Limosin*. Titre de départ, sans autre indication. Voir aussi le *Mercure de France* de 1619.
[2] *Galerie de l'ancienne cour*, t. IV, p. 59 (Paris, 1791).
[3] *Mémoires de Richelieu*, coll. Michaud, t. XXI, p. 194.

jusqu'à ce qu'elle eût pu lui faire entendre ses représentations. C'était une raison de plus pour la reprendre, et M. de Schomberg s'y préparait. Dès le 25 mars, il se concertait à cet effet avec Pompadour. Il lui mandait que les habitants désiraient rentrer sous l'autorité royale et l'invitait à les y aider. « Ils demandent, lui écrivait-il, cinquante ou soixante hommes de vos terres. Voyez, monsieur mon cher frère, si par le moyen de quelqu'un des vôtres et sans bruit, vous leur pourriez donner cette assistance. Ceux qui conduiront les dits soldats doivent avoir un mot de vous au lieutenant général afin de les faire entrer et arriver à Uzerche la nuit.... Mais il faut s'il vous plait user de diligence [1]. » La nouvelle arriva à Paris, au Louvre, que Pompadour, usant de ce stratagème, avait chassé la garnison du duc. M. Fabry lui écrivait à ce sujet : « Comme M. d'Épernon voudra avoir sa revanche il est bien à propos que vous fassiez faire sûre et bonne garde dans vos maisons de Treignac et de Pompadour de peur qu'il n'y fasse quelque entreprise. Je voudrois que cette place d'Uzarche fut vôtre à cause du voisinage. On m'a écrit que vous avez reçu quatre chevaux barbes, trois cens piques de Biscaye [2], cent mousquets, cinquante paires d'armes et cinquante corselets que je vous ai envoyés. Vous aurez donc de quoi défendre vos maisons en attendant les autres. » En terminant, il recommande à son gendre d'être moins libéral, moins prodigue : « .... J'ai l'assurance que vous n'en donnerez une seule paire ni de vos chevaux à qui que ce soit et que vous les ménagerez d'autre façon que vous n'avez fait par le passé. Sachez que cela coûte beaucoup d'argent [3]. »

Mais Pompadour, trouvant peut-être l'opération un peu louche, s'était abstenu, et Schomberg, apprenant que d'Épernon en per-

[1] Lettre de Schomberg. Combet, *Histoire d'Uzerche*, p. 257.

[2] Arme d'une partie de l'infanterie. Les piques de Biscaye étaient les plus renommées.

[3] Lettre de Fabry. Voir La Rouverade, *Études historiques et critiques sur le Bas-Limousin*, p. 354 (Tulle, 1864). — Dans une lettre postérieure, M. Fabry revient sur ce sujet : « .... Mais ce n'est pas pour les donner ni vos chevaux non plus, ains pour les garder aussi religieusement que votre femme. Et à ce propos, je vous dirai que me trouvant dernièrement avec un brave cavalier auquel on demanda à vendre ou à donner trois chevaux qu'il faisoit voir et répondit qu'il donneroit aussi tôt sa femme. Excusez-moi, s'il vous plaît, si je vous écris de la façon. C'est une passion que j'ai de ne vous voir pas dégarni de ce qui est bienséant d'avoir à une personne de votre qualité. »

sonne s'avançait avec deux mille hommes de pied et cinq cents chevaux pour s'établir dans Uzerche, marcha promptement vers le bas Limousin. Il appela Pompadour à son aide, afin d'agir avant l'arrivée du duc. Le régiment n'était pas encore sur pied, mais Pompadour avait beaucoup de fidèles dans la noblesse, il les convoqua par messagers et, dans les quarante-huit heures, deux cents gentilshommes montés arrivaient au rendez-vous à Pompadour [1], et la troupe partait pour Uzerche. Les armes de M. Fabry étaient arrivées fort à propos. Aussitôt le siège fut entrepris avec entrain. L'assaut fut donné de cinq à six côtés à la fois. Une mine fit sauter la porte de l'abbaye. Les assiégeants étaient secondés par la majorité des habitants. « Un bon compagnon de prêtre, juché au sommet du clocher, jetait pierres, pétards et saucissons » sur les assiégés qui se défendaient. Ceux-ci, se voyant pris de deux côtés, quittèrent les murailles et se réfugièrent dans une tour. Bientôt après, ils se rendirent à composition (12 avril 1619) [2].

D'Épernon, qui était arrivé jusqu'à Lubersac à deux petites lieues d'Uzerche, n'osa pas attaquer Schomberg et Pompadour, et rebroussa chemin vers Angoulême. Dans l'état des choses, la prise d'Uzerche était un important succès. Elle chassait d'Épernon du Limousin. Schomberg annonça son exploit au roi par la lettre suivante :

Sire, voyant M. d'Épernon à deux lieues d'Uzerche, avec son armée volante, je me suis résoleu d'essayer de faire prendre l'abbaye. Et cela m'a si heureusement réussi que, l'ayant attaquée par cinq ou six endroits, nous l'avons forcée le douziesme de ce mois.... Je croy que jamais M. d'Espernon, qui en estoit si proche, ne receut un tel déplaisir, et s'il entreprend d'attaquer la place, il trouvera à qui parler.... J'escris cecy à la campagne et armé, de sorte que je ne diray pour ceste heure autre chose à Vostre Majesté....

SCHOMBERG [3].

Les ministres firent imprimer la lettre pour répandre la nouvelle dans le public. La reine mère écrivit de son côté à son fils

[1] Ces deux cents cavaliers, avec leur suite, durent être logés pour une nuit dans le château de Pompadour et ses dépendances. La chambre du vicomte lui-même fut transformée en dortoir. Lettre de Foucher, 16 avril.

[2] Plaquette *Le Limosin*, p. 14, et le *Mercure de France*, t. V, p. 172 (1619).

[3] « Du 13 avril 1619 à une lieue d'Uzarche. » *Lettre envoyée au Roy par M. le comte de Schomberg sur la prise d'Uzarche* (Paris, 1619).

pour se plaindre vivement de ce que cette ville nécessaire « pour sa conservation et seureté » lui était enlevée [1].

IV.

Quoique surpris par les événements, Pompadour avait été à la hauteur des circonstances. Schomberg, comme commandant d'armée, se donnait l'honneur de la journée, c'était juste, mais la meilleure part revenait à son beau-frère, sans lequel il n'eût pu se trouver en force et remporter un si brillant et si rapide succès. L'opinion publique ne s'y trompa pas, et la presse du temps (il y avait déjà des manières de journaux) rendit à Pompadour la justice qui lui était due. Le *Mercure de France* donna un récit très piquant de la prise d'Uzerche. Il contient un vrai panégyrique de Pompadour, dont il vante l'habileté, le courage, la générosité et l'influence dans la province [2]. Pendant que Schomberg se rendait à Brive, pour rallier par sa présence toutes les villes du bas Limousin, Pompadour s'échappait pour aller déposer ses lauriers aux pieds de sa femme. On comprend les terribles émotions que celle-ci avait traversées pendant que son mari se battait à Uzerche, et que d'Épernon était avec deux mille cinq cents hommes à Lubersac, à demi-heure de marche de Pompadour. Elle s'était transformée en ingénieur, dirigeait elle-même avec une activité fiévreuse les travaux de fortification du château. Une armée d'ouvriers travaillait sans relâche sous sa surveillance.

[1] *La quatriesme lettre de la Royne Mère envoyée au Roy, sur la prise de l'Vsarche, le 11 apuril 1619* (Paris, 1619). — Voir aussi : *Récit véritable de ce qui s'est passé en Limosin et pays circonvoisins.... et particulièrement à la prise du fort de l'Uzarche* (Paris, 1619).

[2] Voici quelques lignes de ce long article : « Ce personnage a déja bien commencé, il a de très belles parties en lui et dignes d'une bonne fortune s'il y vouloit mettre la peyne ; il est d'une grande et ancienne maison ; quant à sa personne, il vit sagement, parle peu et de bon jugement, mesprise beaucoup de choses dont les autres font estat, se nourrist à la peyne et aux exercices violents, se cognoict aux gens d'esprit et les ayme. Il a le courage grand et la volonté bonne, grandement libéral, fidelle et entier à ce qu'il ayme, il gaigne tellement le cœur de la noblesse qu'il y a peu de gentilshommes qui ne montent à cheval pour luy.... En ceste occasion il a rassemblé deux cens gentilshommes contre M. d'Espernon, qui n'est pas peu de chose. M. de Schombert qui est lieutenant de roy y a fait des troupes, mais tout habile homme qu'il est il se fut trouvé surpris et engagé en de grandes extrémités.... En telle occasion s'il a faict quelque chose de bon ce n'a esté que simplement soubz une assemblée d'amys.... » *Mercure de France, loc. cit.*

Schomberg, de retour à Uzerche, rappela Pompadour et l'invita à continuer de tenir la campagne avec ses amis, sans cesser de s'occuper de l'organisation de son régiment. La prise d'Uzerche ne terminait pas le différend, et une revanche de d'Épernon était à craindre. Pour récompenser son beau-frère, Schomberg, se portant fort pour le roi, l'autorisa à mettre son régiment sous son nom. Cette faveur, qui fut ratifiée sans difficulté, contenta extrêmement Marie Fabry et sa famille. Foucher se rendit immédiatement à Brive, pour faire enregistrer la commission de mestre de camp du régiment Pompadour. Le lieutenant général de la sénéchaussée, le procureur du roi, s'empressèrent « avec allégresse » de remplir la formalité (16 avril). Au sortir de l'audience, Foucher fit battre le tambour pour recruter des soldats et des officiers. Vingt-deux s'enrôlèrent en moins d'une heure, parmi lesquels huit ou dix gentilshommes de fort bonne maison, des conseillers au siège, des avocats, « toute belle jeunesse qui vouloient servir Monseigneur pour l'affection démesurée qu'ils avoient pour lui. » — « Véritablement, écrit Foucher, je crois que, s'il y a armée, on ne verra point dans aucun régiment de plus beaux et vaillants capitaines que ceux que monseigneur a choisis, le moindre d'entre eux ayant plus de cinq mille livres de rente [1]. »

M. Fabry, auquel étaient adressées ces nouvelles, venait encore d'envoyer six mille livres, mais la somme était loin de suffire. Pompadour n'était que plus magnifique depuis que le régiment portait son nom. A chacun des officiers, parmi lesquels figuraient trois barons, il donnait mille livres d'entrée et leur achetait leurs enseignes. Jamais on n'avait vu si généreux mestre de camp. Le roi lui avait octroyé six mille livres pour cette formation. Foucher, aidé cette fois de la vicomtesse, demandait à mettre partie de cet argent en réserve; mais Pompadour déclarait avec vivacité « qu'il aimeroit mieux perdre vingt fois la somme que de garder un liard de l'argent destiné à ses capitaines [2]. »

M. de Mayenne s'avançait du côté d'Angoulême pour attaquer

[1] Lettre de Foucher, 18 avril 1619.

[2] Lettre de Foucher, avril 1619. — Les capitaines devaient payer aux sergents 10 sols par jour et aux soldats 8 sols. Le régiment étant de 10 enseignes de 100 hommes (97 non compris les chefs), la dépense était de 388 livres par jour, soit 12,000 livres par mois, en comprenant les officiers et membres (Mémoire de M. Fabry à Foucher).

d'Épernon dans son fort. Il comptait arriver, vers la fin d'avril, à deux lieues de cette ville, avec deux mille hommes de pied et cinq cents maîtres. Schomberg voulait le rejoindre et emmener Pompadour. Mais le régiment n'était pas encore au complet et manquait d'armes. Foucher sollicitait derechef M. Fabry. « Le régiment n'est pas prêt. Monseigneur ne veut pas paraître devant M. le comte, que ses troupes ne soient en état. On n'a jusqu'à présent que cent cinquante mousquets, trois cens piques et soixante mulets. Ce n'est pas assez pour armer mille hommes. On est en train d'acheter cent quinze mousquets à seize francs pièce, mais il faudroit payer la moitié du prix comptant, et il n'y a pas cent écus céans. » L'intendant fait ensuite parler Pompadour. « Il s'est engagé vis-à-vis des officiers. S'il ne leur tient parole, il ne les retrouvera plus pour amis.... Il sera obligé de s'adresser à un prêteur dans de fâcheuses conditions. Enfin, il donnera à railler à ses envieux dans une province où il a toujours tenu le premier rang [1].... » C'était prendre M. Fabry par son faible. « Il faut, répondait-il à M. Foucher, se boucher les yeux en telles occasions. On ne peut éviter la dépense, autrement il se ruineroit d'amis. Je veux que tout marche selon la qualité et avec ordre, mais avec ces profusions et que chacun soit maître, non. » Par le retour de l'ordinaire, il faisait toucher deux mille quatre cents livres : la somme se fondait en un instant, quinze cents livres pour des mousquets, le reste aux soldats. Pompadour envoie Foucher à Limoges pour se procurer de l'argent par tous moyens, même en mettant en gage la vaisselle et les bagues de la vicomtesse. Celui-ci ne réussit pas, s'attarde; Pompadour lui écrit sur un ton qui montre le caractère de l'homme.

Monsieur Foucher, vous deviez bien sçavoir que la chouse qui m'estoit la plus importante, c'estoit d'avoir de l'argent.... Je vous dirai que je crois que vous vous moquez, et que ce que vous faictes vous le faictes par méchanceté, car vous devriez estre revenu icy dès que vous vistes que vous ne pouviez rien faire. Je crois que vous ne songez pas que je sois en presse comme je suis.... Je vous prie que vous vous hastiez de vous en venir, car quand je devrois vendre mon cœur, il fault que j'aye de l'argent, et vous prie que ces chouses

[1] Mai 1619.

n'arrivent plus entre vous et moi que, lorsque vous sçavez que la nécessité y soit si grande, vous vous alliez amuser à autre chose.

Vostre meilleur amy
POMPADOUR.

Je suis fort en colère, je ne vous le sçaurois celer.

Pompadour y mettait aussi trop de faste. Foucher se lamente, disant à M. Fabry que, s'il eût pu prévoir une telle prodigalité, il aurait dissuadé monseigneur de prendre commission du régiment. « Il a fait habiller à neuf tous ses gentilshommes, ses pages, ses laquais, commandé cinquante roupilles [1] de ses couleurs pour les mousquetaires de sa compagnie, et dépensé plus de trois mille livres pour le taffetas des enseignes [2]. Il a enrôlé un chirurgien, un aumônier, il cherche un prévôt. Il veut qu'on appelle son régiment le grand régiment. » De son côté, madame consomme beaucoup d'argent. Elle a appris que M. d'Épernon, pour se venger du fait d'Uzerche, se propose d'attaquer le château et de le saccager. On travaille toujours à réparer les brèches et à garnir l'arsenal [3]. Madame, quoique ayant besoin de ménager sa santé (l'allusion était significative et ne pouvait que plaire aux Fabry), déploie le plus grand zèle. Elle fait aussi fortifier Treignac, et comme on ne trouve pas d'ouvriers en assez grand nombre pour ces travaux urgents, elle a demandé à M. de Schomberg qu'après la montre du régiment monseigneur pût tirer trois ou quatre soldats de chaque compagnie pour les faire maçonner. M. le comte l'a gracieusement accordé. Pourtant, ajoute Foucher, « encore que les affaires du roi soient accommodables, il faut achever et ne craindre plus la dépense, puisque la plus grande est faite, et que de nécessité il faut que monseigneur se joigne au corps d'armée de M. de Mayenne. » Il finit en annonçant que madame, qui veut rendre enfin ses visites de noces, fait faire de riches couvertures pour ses mules, aux armes de Pompadour et aux siennes, mais qu'elle ignore le champ de

[1] Petits manteaux.
[2] L'étoffe pour les drapeaux de chaque compagnie.
[3] Louis de Pompadour, le ligueur, avait laissé le château en bon état de défense, mais Peyronne de la Guiche avait tout ruiné. Dans l'année qui suivit la mort de son mari, elle avait même vendu à la ville de Périgueux un gros canon avec sa monture et son chariot à quatre roues, dix quintaux de poudre et vingt-cinq boulets, pour 1,333 écus (4,000 livres). Inventaires manuscrits de Pompadour.

ses armes et demande qu'on les lui indique promptement [1]. Les visites sont un gros article de dépense dans la maison. Monseigneur et madame ne voyagent qu'en grand équipage, et dans le pays il n'est pas coutume de défrayer d'avoine les chevaux des visiteurs. Il faut l'acheter partout [2].

M. Fabry fournissait toujours par milliers d'écus, par centaines de pistoles, recommandant la sagesse, mais n'osant trop blâmer son gendre de soutenir son état, espérant d'ailleurs que le roi reconnaitrait ces sacrifices. Pompadour était allé trouver Mayenne à Bourdeille, en Périgord, le 26 avril. Le duc l'avait pressé de venir le rejoindre avec son régiment. Les hostilités étaient ouvertes. Pendant le retour de Pompadour une escarmouche avait eu lieu entre les coureurs de Mayenne et de d'Épernon, et les chefs des deux troupes avaient été tués. Schomberg, arrivé en Limousin, a apporté la nouvelle. Il a fixé le jour de la montre du régiment pour qu'il se mette aussitôt en route. Dès les premiers jours de mai, la revue est passée. Le régiment est superbe. « .... Jamais il ne s'est vu un nouveau régiment et guères de vieux, excepté celui des gardes du roi, si beau de toutes ses parties. Dans la moindre compagnie, il y avait quatre-vingt-dix hommes, sans compter les chefs et les membres et officiers. Les armes aussi belles que possible. Des dix compagnies, les unes étaient armées de corselets tout complets, et les autres en grande partie. Il ne s'est pas remarqué vingt arquebusiers. Les hommes parfaitement vêtus et de haute mine. Les mousquetaires des compagnies du mestre de camp ayant tous des roupilles des couleurs de leurs capitaines, bien étoffées, et tous les piquiers du mestre de camp avec des écharpes, toutes les bandouillères de même couleur des capitaines [3]. » Dans l'intervalle, Pompadour recevait un nouveau témoignage de la bienveillance du roi. Sa compagnie de gens d'armes de cinquante maitres était portée à cent maitres, et le quartier qui lui était alloué était de 13,400 livres (soit 53,000 livres par an). « C'est un véritable bienfait, écrit M. Fabry, car les compagnies des maréchaux de France ne sont que de cent hommes d'armes. » Mais le financier montre l'oreille et il ajoute : « Si la paix est comme l'on dit,

[1] Les Fabry portaient de gueules à une tête de bœuf d'or.
[2] Lettre de Foucher, mai 1619.
[3] Lettre de Foucher, mai 1619.

et que l'on désarme, M. de Pompadour peut ménager beaucoup sur le payement de ladite compagnie, voire s'en approprier la plus grande partie, en récompense et pour son remboursement des dépenses et avances qu'il a faites. Voyez donc avec lui ce qui se peut faire. MM. les princes et maréchaux de France le font, et aucuns d'eux en prennent la plus grande partie pour leurs dépenses extérieures [1]. » Mais le mestre de camp ne se prêtait pas aux transactions du financier.

Les énormes frais faits par Pompadour n'eurent pas toute l'utilité qu'il en attendait Les bruits de paix se confirmaient. « Quand la paix sera faite, écrivait encore M. Fabry, veillant toujours aux intérêts de son gendre, il faudra écrire au roi, à MM. de Luynes, de Cadenet [2], de Modène [3], comme aussi à M. le cardinal (de Retz) [4], Pontchartrain [5] et le président Jeannin [6], et demander que le régiment soit entretenu pour surveiller la province...., enfin faire un état de l'argent dépensé pour la présente guerre, n'étant pas raisonnable qu'en servant le roi vous y mangiez tout le vôtre. » Il recommandait néanmoins de continuer de fortifier ses châteaux, le dernier mot de ces divisions n'étant pas dit, et annonçait sa prochaine visite pour voir par lui-même l'état des affaires de la maison [7].

La paix se fit en effet entre le roi et sa mère. Malgré les démarches, le régiment fut licencié. Son maintien en temps de paix eût été une fortune pour Pompadour, suivant l'expression de M. Fabry. Le mestre de camp eût réalisé de gros bénéfices sur les 53,000 livres de solde. Au moins, recommande le beau-père, « il faut avoir soin de retirer toutes les armes qu'on avait remises aux officiers, pour les réintégrer dans l'arsenal du château et retirer des quittances de toutes les sommes fournies pour les frais de la guerre. » Ces instructions furent exécutées par Foucher, et Pompadour alla faire un voyage en cour pour ob-

[1] M. Fabry à Foucher, mai 1619.
[2] Honoré d'Albert, seigneur de Cadenet, frère de Luynes (1581-1649).
[3] François-Raymond de Montmoiron, baron de Modène, le gros Modène, comme on l'appelait à la cour, parent de Luynes et comme lui dans la faveur de Louis XIII.
[4] Henri de Gondi, qu'il ne faut pas confondre avec le célèbre auteur des *Mémoires*.
[5] Paul Phélypeaux, seigneur de Pontchartrain, secrétaire d'État, 1569-1621.
[6] Le vieux Pierre Jeannin, contrôleur général (1540-1622).
[7] M. Fabry à son gendre.

tenir quelque dédommagement. Il espérait être nommé chevalier d'un des ordres du roi. Les grands seigneurs voyageaient habituellement avec une partie de leur maison, des gentilshommes de service, des pages, des valets d'écurie, un intendant pour régler la dépense, un cuisinier pour nourrir tout ce monde. C'est en cet équipage, avec un train de quinze chevaux, que Pompadour se rendit à Tours, où se trouvait la cour. Il y passa trois semaines, attendant les marques de la bienveillance du roi. M. Fabry lui conseillait de ne pas partir avant d'avoir obtenu ce qu'on lui promettait. « ....Souvenez vous et vous représentez, disait-il, ce que c'est que de la cour, qui en un instant est tellement changeante que on oublie tout si on ne bat le fer pendant qu'il est chaud. » Mais la vicomtesse le rappelait d'autant plus impatiemment qu'il avait été gravement indisposé depuis son arrivée à Tours. Il partit donc avant la réalisation des espérances qu'on lui donnait. Le cardinal et M. de Modène, qui lui faisaient l'honneur de le visiter pendant sa maladie, lui avaient pour ainsi dire garanti le succès. La promotion fut faite, son nom n'y figurait pas. Il fut furieux, afficha son mécontentement. Il y avait sujet. Cette modeste récompense qu'on n'eût pas dû lui marchander n'était même pas en rapport avec les services rendus et les énormes dépenses exposées par le gendre et le beau-père. M. Fabry le console. « Étant ce que vous êtes, vous pouvez vous en passer (du collier) mieux que beaucoup d'autres qui recherchent cet honneur pour anoblir leur maison. » Il lui conseille de se contenir devant ses amis, de faire connaitre son déplaisir aux ministres, en ayant soin de déclarer néanmoins qu'il continuera de bien servir le roi et obéira à ses commandements dans la province. M. Fabry porta ses doléances de son côté et obtint pour son gendre un maigre brevet de conseiller d'État [1].

V.

La première année du mariage de Marie Fabry avait été fort remplie. Au bout de ces tribulations, elle accoucha d'une fille. Elle souhaitait ardemment un garçon pour assurer dans sa lignée l'antique patrimoine des Pompadour. A défaut d'enfant mâle, ce

[1] Brevet du 28 juin 1619.

patrimoine grevé de substitutions devait aller en entier à la branche cadette des barons de Laurière. C'était là une grave préoccupation pour la vicomtesse et sa famille.

Les troubles recommencèrent bien vite. Pompadour était mécontent, il se tint sur la réserve, fit comprendre qu'il ne voulait plus être dupé comme il venait de l'être. On lui fit dire de la cour « qu'il devroit se déclarer plus franchement et que, s'il l'eût fait, il eût empêché bien du monde de se reconnoitre et de se soulever; et que pour quelque défaite qu'il eût fait d'une douzaine de coquins, il eût obtenu tout ce qu'il auroit demandé » (2 août 1620). On lui reprocha d'avoir coloré du prétexte d'un voyage de dévotion une entrevue avec des amis de M. d'Épernon. Malgré ces ouvertures, il resta prudemment dans sa maison, laissant les gentilshommes ses voisins, les Bonneval, les Pierre-Buffière-Châteauneuf, s'agiter, remuer le pays. Le prince de Joinville [1] fut envoyé à Limoges avec quatre mille hommes pour défendre la ville contre les entreprises de d'Épernon, mais, arrivé le 4 août à Saint-Léonard, il reçut des nouvelles de la paix qui fut conclue quelques jours après (16 août) [2].

Les voyages de dévotion de Pompadour n'étaient pas faits pour cacher des manœuvres politiques. Il était catholique sincère, suivant en cela les exemples de son père le ligueur et de ses ancêtres. Des traditions de pieuse libéralité existaient dans sa famille, qui avait fondé le couvent d'Arnac [3], les églises de Pompadour, de Comborn et divers autres bénéfices ecclésiastiques. Cette année même, il ajoutait un nouveau fleuron à cette couronne de bonnes œuvres. Les Pères Feuillants, voulant s'établir à Tulle en 1615, avaient eu l'idée de le choisir pour fondateur [4]. Il avait accepté avec empressement cet honneur et les devoirs qu'il comportait. La vicomtesse et lui entretenaient le couvent. Au commencement de 1620, ils donnèrent encore une somme de deux mille livres pour la construction de l'église, et le 3 mai tous les deux en posèrent solennellement la première pierre.

[1] Charles de Lorraine (1571-1640).

[2] Bonaventure Saint-Amable, *Histoire de Saint Martial*, t. III (*Annales du Limousin*), p. 829.

[3] Paroisse de laquelle dépendait Pompadour.

[4] Acte de fondation de l'église des Pères Feuillants par le seigneur de Pompadour et Marie Fabry, son épouse, du 4 décembre 1620 (Armoires de Baluze, t. 259. Bibliothèque nationale, manuscrits).

Quelques mois après, leur bourse s'ouvrait de nouveau pour ménager l'installation des Jésuites dans le collège de Tulle [1].

Foucher, rebuté par les difficultés, cédant aussi à l'intérêt personnel, avait quitté le service de la maison. M. Fabry lui avait fait obtenir une place de commissaire des guerres, espérant bien qu'il continuerait néanmoins ses fonctions d'intendant; mais, depuis sa nomination, il ne faisait plus que de rares apparitions. Le secrétaire intime de Pompadour, nommé Malbosc, avait charge de le remplacer, mais, accompagnant son maître partout, il était souvent absent. Bon soldat et poète à ses heures, il n'éguère enclin aux chiffres. On a de lui des vers imprimés. Dans les derniers temps de sa grossesse très laborieuse, Marie Fabry s'était relâchée de sa surveillance et n'avait pu, depuis, reprendre le gouvernement. La maison était conduite en réalité par un valet de chambre ne sachant ni lire ni écrire, et qui, en deux mois (août et septembre 1620), avait dépensé en argent monnayé plus de 10,000 livres. M. Fabry commençait à s'effrayer. Il craignait de voir toute sa fortune couler dans ce gouffre sans fond. Pourtant, il ne cessait de s'occuper de son gendre, l'homme de qualité, saisissant toutes les occasions de lui être agréable, flattant même ses goûts de luxe, lui faisant cadeau de beaux chevaux, de riches habits, de collets de buffle garnis d'or, de plumes de chapeau. Il semble qu'il s'était attaché de cœur au « bon gros homme, » qu'il comprenait, qu'il excusait ses défauts de grand seigneur. Son économie entrait parfois en lutte avec son dévouement : il montrait alors quelque velléité de serrer les cordons de la bourse, mais, l'amour-propre aidant, le dévouement finissait toujours par l'emporter.

Le comte de Schomberg ayant manifesté l'intention de se défaire de sa lieutenance générale du Limousin, M. Fabry se mit aussitôt en campagne pour que Pompadour bénéficiât de l'occasion. En son absence, à son insu pour ainsi dire, il fit toutes les démarches auprès du connétable, du cardinal de Retz, de M. de Pontchartrain, et donna à son gendre la surprise de cette faveur. Elle devait coûter 48,000 livres, qu'il fallait payer à M. de Schomberg. Il arrangea tout. Il fournirait de sa poche 24,000 livres. Le roi, sur ses instances et pour remplacer le collier, pro-

[1] *Histoire du collège de Tulle*, p. 61 (Tulle, 1892).

mettait de contribuer pour 24,000 livres; mais, la libéralité royale ne pouvant sortir à effet immédiatement, Schomberg consentit à recevoir les 24,000 livres du beau-père et à accepter un blanc-signé de Pompadour pour les 24,000 livres à attendre du roi. En lui annonçant l'heureuse nouvelle, M. Fabry invitait son gendre à se rendre sur-le-champ à Tours pour remercier le roi, le connétable, le cardinal, et surtout M. de Schomberg, qui aurait pu avoir d'un autre vingt mille écus de sa lieutenance. Il lui recommandait en même temps de faire le voyage en train convenable, avec cinq ou six gentilshommes seulement, sans trop se charger de chevaux, attendu que M. de Schomberg lui offrait sa table et ses équipages [1]. En résumé, Pompadour était pourvu d'une belle charge sans bourse délier (mai 1621).

Le nouveau lieutenant général fut bien reçu par le roi et par « messieurs de la Faveur, » comme on appelait le groupe de Luynes, Retz, Modène, etc. Il n'obtint pas pour le moment le paiement des 24,000 livres qui devaient sortir de la cassette royale, mais il fut nommé chevalier de Saint-Michel. Les preuves à faire pour sa réception n'offraient pas de difficultés. L'ordre de Saint-Michel, d'abord réservé aux plus grands seigneurs, avait été si avili sous les derniers Valois, qu'on l'appelait *le collier à toutes bêtes*. Il ne fallait prouver que trois degrés de noblesse, et les anoblis eux-mêmes pouvaient en être honorés. Mais c'était un acheminement vers l'ordre supérieur du Saint-Esprit, qui donnait seul la qualité de chevalier des ordres du roi et le droit fort envié de porter le cordon bleu. Pompadour dut pourtant s'occuper de faire ses preuves. Malbosc fut chargé de rassembler les pièces. Les productions généalogiques qui créaient un si grand embarras aux parvenus et qui ont donné le jour à tant de documents effrontément falsifiés étaient, pour la vraie noblesse, une grande satisfaction d'amour-propre, l'occasion de faire revivre la gloire des aïeux souvent ensevelie dans l'oubli. Marie Fabry fit à ce propos plus ample connaissance avec les illustres ancêtres dont elle avait mission de perpétuer la race.

Pompadour était revenu dans sa province pour prendre possession de sa charge et faire son entrée dans les villes de son gouvernement. Les cérémonies eurent lieu, cela va sans

[1] Lettre de M. Fabry, mai 1621. — Brevet du 19 mai.

dire, avec une pompe extraordinaire. Le beau-père, toujours mis à contribution, s'en plaignit, tout en reconnaissant que c'était là une occasion où la dépense était excusable. Les historiens du cru nous ont laissé des détails sur l'apparat qui fut déployé à Limoges. L'entrée eut lieu le 23 juin. Il y eut grand déploiement de milice, force cavalcades, force harangues. Toute la noblesse était présente. La fête dura trois jours [1].

Bientôt après Pompadour donna de nouvelles et plus cruelles émotions à sa jeune femme et aux Fabry. Il fut gravement malade, en danger de mort. La nouvelle de son décès arriva à Paris. La famille Fabry était dans la consternation. Il n'y avait pas encore d'enfant mâle, et l'effet de la substitution aurait ruiné la veuve et l'orpheline. Heureusement, après de terribles angoisses, le malade guérit. « Je loue Dieu, écrivait M. Fabry, de la grâce qu'il lui a faite et à ma pauvre fille, que je tenois pour la plus misérable femme, avec sa petite, qui se vit oncques en l'état où sont réduites les affaires de la maison [2]. » Et Pompadour lui ayant écrit quelques lignes pour témoigner de sa convalescence, il s'empressait de lui répondre en ces termes affectueux : « J'ai eu tant de contentement en la réception de vos lettres écrites de votre main, y reconnoissant une marque de votre guérison, qu'il ne s'en peut avoir davantage. Je ne vous puis céler que jamais beau-père ne fut si attristé de maladie de gendre que j'ai été de la vôtre. Il nous faut louer Dieu de ce qu'il a voulu visiter toute la famille, M. et Mme de Laurière en ayant eu leur part, ma femme et ma fille d'Aultry de même. C'est à nous à le remercier des grâces qu'il nous a faites et le supplier de nous conserver notre santé pour le servir. » Pompadour, à la mode des gens de qualité, avait une grande écriture enchevêtrée, indéchiffrable. L'excellent beau-père avait dû faire une véritable étude pour apprendre à la lire, et il mettait en post-scriptum : « Monsieur, quand il vous plaira de m'écrire de votre main, vous le pouvez faire sur ce que j'ai appris à lire votre écriture. »

La guerre était rouverte, cette fois contre les réformés, dont le duc de Rohan s'était constitué le chef. Pompadour, guéri et

[1] Bonaventure Saint-Amable, t. III, p. 830.
[2] M. Fabry à Foucher.

satisfait des faveurs du roi, n'avait plus de raison de bouder. Aussi s'empressa-t-il d'aller joindre l'armée dans la Saintonge. Il était à l'affaire de Royan, à la prise de Saint-Jean-d'Angély et suivit le roi au siège de Montauban. Son cousin germain, le maréchal de Saint-Géran, et son beau-frère Schomberg l'employèrent avec sa compagnie de gens d'armes dans l'infructueuse attaque qu'ils tentèrent le 21 octobre [1]. Après la levée du siège, il rentra à Pompadour.

Foucher était toujours absent, et Malbosc était mort dans la campagne de Saintonge. Le désordre régnait de nouveau dans la maison, malgré les efforts de Marie Fabry, qui ne pouvait pourvoir à tout dans une administration si compliquée. M. Fabry se désolait de plus en plus sur la situation des affaires. Une année avait suffi pour faire renaître tous les abus. Le valet de chambre illettré, tous les officiers de la maison semblaient s'être conjurés pour la ruiner. Le praticien Guiny de Priézac [2], avocat de village, fils du juge de Pompadour, venait de laisser perdre un procès de 17,000 livres contre la comtesse de Chalais, faute de produire une pièce qui établissait la libération de son maître. La vicomtesse déclarait à son père qu'elle était impuissante à enrayer le courant. M. Fabry conjurait Foucher de reprendre son service d'intendant, de vendre sa charge, de prendre un congé, et allait jusqu'à lui faire les plus vifs reproches d'ingratitude. Foucher se rendit à ces obsessions. Il était revenu à Pompadour vers la fin de 1621, annonçant l'intention d'y faire son établissement définitif. Bientôt après il se mariait avec une suivante de la vicomtesse qu'on appelait la belle Gédoyn. Les réformes

[1] Le *Mercure de France* cite souvent son nom dans le récit de ces événements.

[2] C'est ce Priézac, qui, d'après Tallemant des Réaux, aurait, ainsi que Foucher, vécu scandaleusement avec la vicomtesse. C'était un détestable serviteur dans l'opinion de M. Fabry et de Foucher et, après cette lourde faute, Pompadour aurait dû le « menacer de cent coups de bâton, sans l'exécuter toutefois » (disait le beau-père). Mais l'imputation de Tallemant ne tient pas debout. Les Priézac étaient, de père en fils, des créatures de la maison de Pompadour. Daniel, autre fils du juge, à la faveur de cette protection, s'était introduit à Bordeaux auprès de M. d'Aultry, alors intendant de justice en Guyenne. M. d'Aultry l'emmena à Paris, le fit entrer au conseil d'État et plus tard à l'Académie française. Le chancelier, qui n'était pas de mœurs faciles, aurait ainsi fait son favori du propre frère de l'amant public de sa belle-sœur. Priézac était une petite seigneurie, vassale de Pompadour, dans la paroisse de Saint-Solve.

étaient à reprendre par la base. « Je me suis tué, écrivait M. Fabry, à travailler pour cette maison, et j'y ai mis de grandes sommes de deniers, et, faute d'un homme, tout s'en est allé les pieds contremont [1]. J'en ai un si grand crève-cœur que le courage me faut. Moi qui m'étois promis de remettre cette maison et qui m'en voyois à la veille, et au lieu de cela, je vois toutes mes espérances perdues, s'estant glissés des gens là dedans qui ont pris l'occasion pendant votre absence et ont plus gâté et fait de débris que nous n'en saurions réparer en trois ans [2]. » Il recommandait ensuite de changer le personnel. Il enverrait de Paris quelques gens sûrs, un sommelier, un cuisinier, un maître d'hôtel.

VI.

Marie Fabry avait passé trois ans à Pompadour sans en sortir autrement que pour faire quelques visites de parenté et de voisinage dans le Haut-Limousin et le Quercy. Après la grande maladie de son mari, elle s'était cru permis d'aller chercher un peu de distraction et de repos auprès de ses grands-parents et s'était mise en route pour Paris, mais son père lui envoya l'ordre de rebrousser chemin, lui défendant de quitter son mari convalescent et sa fille en nourrice. L'injonction était si formelle que, malgré son caractère indépendant et quoiqu'à moitié chemin de Limoges, elle dut obéir. Le retour de Foucher lui donnait un peu plus de liberté, mais elle était grosse pour la seconde fois. Depuis que la province était plus tranquille, elle avait donné libre carrière à ses goûts de mouvement et de plaisir. Elle aimait beaucoup suivre en amazone les brillantes chasses de son mari. Malgré son état, elle courait constamment à cheval ou en carrosse. Elle chassait même en l'absence de son époux, et pour égayer sa solitude, se costumait parfois en villageoise et se montrait à ses vassaux ainsi accoutrée. M. et Mme Fabry réprouvaient sévèrement ces fantaisies de la jeune vicomtesse. « L'on dit, écrivait le père à sa fille, que vous allez fort souvent à la chasse, et que vous faites courir votre cheval comme

[1] Les pieds en l'air. Montaigne a employé cette expression. *Essais*, l. Ier, ch. XLVIII.
[2] M. Fabry à Foucher, décembre 1621.

faisaient anciennement les amazones. Il ne faudrait qu'un malheur pour vous tuer.... Mais de dire que nous puissions souffrir qu'étant femme de M. de Pompadour, et notre fille, vous soyez une sallisson [1] et que vous soyez accommodée en villageoise, c'est chose qui ne se peut, et souvenez-vous que, si nous en entendons jamais parler, vous en serez mauvaise marchande. Tenez-vous proprement et vous habillez, j'entends, en l'état où vous êtes par la grâce de Dieu [2], de prendre un manteau et toutes choses de votre aise afin de ne vous pouvoir blesser, comme aussi de ne point aller en carrosse, si bellement qu'il puisse aller.... Ce que je vous écris n'est que pour votre bien ; si je ne vous affectionnois, je ne vous écrirois pas comme je fais : prenez-le comme vous devez et exécutez pour jamais mes intentions et celles de votre mère, et non pas pour trois jours, et vous vous en trouverez bien. » Il renouvelle ses conseils pour la direction des affaires de la maison, prêche l'économie, mais il veut en même temps que M. de Pompadour se fasse honneur suivant son état. Il l'y aidera. Il lui envoie trois plumes, deux pour lui et l'autre pour son cheval, des plus belles qu'il a pu choisir, avec un collet de buffle tout passementé de clinquant, qui coûte beaucoup. Et comme sa fille l'avait prié de se souvenir d'elle aussi bien que de ses autres enfants qui étaient plus près de lui, il écrivait :

Sur quoi je vous dirai qu'il est bien besoin que j'aie plus de souvenance de vous, car les affaires des présens [3] sont en meilleur état que les vôtres et leurs dépenses sont réglées où les vôtres ne le peuvent être, car à tout moment il peut survenir des affaires pour le roy où il faut que M. de Pompadour se mette en état de le servir et sa condition le veut et en faisant autrement il feroit faute. Je ne l'empêcherai jamais de cela, au contraire, je l'assisterai toujours, mais je

[1] Fille de cuisine servant aux plus bas offices (*Dictionnaire* de Furetière). Tallemant rapporte que Mme de Chevreuse avait eu pareille fantaisie et lui prête à ce propos une aventure aussi peu croyable que ses imputations contre Marie Fabry (Art. du connétable de Luynes).

[2] En état de grossesse.

[3] Fabry de Villevesque et M. et Mme d'Aultry. Tallemant des Réaux parle en plusieurs endroits d'un Fabry qui ne peut être que le frère de Mme de Pompadour. D'après l'auteur des *Historiettes*, sa jeunesse aurait été fort dissipée; il aurait payé cent mille écus, marché en main, les faveurs de Mme de Joyeuse (Art. de M. de Guise et de la marquise de Brosses). Mais la *Muse historique* de Loret le nomme « un vertueux et sage humain, » il est vrai à propos de sa mort, en 1655. — Ed. Daffis, t. II, p. 58.

l'empêcherai de dépendre excessivement et de donner ce qui lui est utile; et si vous ne m'aidez à cela et que vous n'y contribuiez, vous qui êtes près de lui et qui fait l'honneur de vous aimer et chérir, toutes vos affaires iront mal et sens dessus dessous. Faites donc que rien ne soit dissipé, mais au contraire ménagé, en vous prenant garde à ce qui se dépense chez vous et que rien ne soit emporté. Soyez curieuse de ses habits et accoutremens et que vous n'ayez plus de chiens pour la chasse qu'il ne faut, car cela dépense grandement.... Voyez donc et prévoyez à tout cela, puisque vous savez que monsieur votre mari n'y prend autrement garde et qu'il est d'un naturel si franc qu'il donne tout....

Comme on voit bien la faiblesse de ce beau-père économe pour ce gendre prodigue, mais qui flatte son orgueil et le séduit par ses belles allures!

Mme Fabry gronde sa fille de son côté et nous montre aussi son caractère.

Ma fille, je vous dirai comme j'ai reçu la vôtre par laquelle je reconnois que vous êtes en bonne santé tous deux, dont je suis fort aise. M. Maillot m'a dit qu'il vous avoit laissé en volonté d'aller à Montmège faire les Roys. Vous faites fort bien de vous réjouir.... Je ne sais pas si vous êtes allée à Montmège avec un manteau, comme l'on dit que vous êtes toujours habillée de cette façon. Vous feriez fort bien de toujours mettre une robe, afin que l'on ne vît point comme vous avez le corps gâté. Vous prenez bien vos aises, car vous avez été toujours comme qui les a fort recherchées et ne songez pas à la conséquence qui en peut advenir. Vous n'aurez jamais vingt-cinq ans que vous aurez le corps tout perdu et aurez honte d'aller aux compagnies. Vous devriez plutôt vous accommoder d'une petite robe à ailerons et un petit vertugallin [1]. Pour le moins vous seriez à votre aise et votre corps se conserveroit mieux et plus honnestement. Voilà tout ce qu'aurez de moi pour le présent, qui demeurerai votre mère et bonne amie.

M. Buatier.

Les couches de Marie Fabry trompèrent de nouveau ses espérances. Elle eut une seconde fille. La question de substitution

[1] « Pièce de l'habillement des femmes qu'elles mettaient à leur ceinture pour relever leurs jupes de quatre ou cinq pouces. Il estoit fait de grosse toile tendue sur du gros fil de fer. Il les garantissoit de la presse et estoit fort favorable aux filles qui s'estoient laissé gaster la taille » (*Dictionnaire* de Furetière).

préoccupait toujours son père et sa mère. « Vous devriez avoir douze enfans, lui disait Marie Buatier, pour vous mettre hors de frayeur. » Il n'y eut pas de reproche à lui faire sous ce rapport. En seize ans de mariage, elle fut mère dix fois.

Il lui tardait beaucoup de revoir Paris, de retrouver ses relations de jeunesse, de jouir dans le milieu de la finance et de la robe du prestige de son nom et de son état. Elle put enfin être libre et alla passer dans la capitale l'hiver de 1622, qui fut très brillant à cause de la présence du roi. Elle fut reçue à la cour, fréquenta chez les gens de qualité, le duc des Diguières, le marquis d'Effiat, le comte de Foix, les Saint-Géran, les Chalais, amis ou alliés de son mari ; la duchesse de Ventadour, la duchesse d'Elbeuf, Mme de Fargis ; trôna dans la haute bourgoisie, chez les Séguier, les Tudert, les Le Maistre, les Royer, ses parents. De son côté, Pompadour, ayant plus de relâche dans son gouvernement, put s'adonner plus librement à sa passion favorite : il fit de magnifiques chasses avec ses voisins les d'Hautefort, les Sainte-Aulaire, les Meillars. La grosse bête abondait encore à cette époque dans les forêts du Limousin, de la Marche et du Périgord. C'était plaisir de courre le cerf dans la Double, les grandes tailles de Meillars, les bois de Gouzon, ou de lancer le faucon dans la plaine d'Objat [1]. Ces parties s'organisaient à grands frais, longtemps à l'avance, quelquefois sous la forme d'un engagement écrit avec un dédit pour les défaillants. En voici un exemple :

Je promettons tous quatre, à peine d'un coureur de cent escus payable par celui qui faudra à se rendre à Gouzon le quinziesme de mai venant avec sa meute pour faire ce que nous jugerons à propos pour nostre contentement. Fait le 23e de février (1622).

POMPADOUR, CHARLUS, MEILLARS, ROCHEFORT.

J'imagine que tous les signataires ne furent pas exacts au rendez-vous, car dès le mois d'avril la guerre avait recommencé. Pompadour resta cependant dans sa province. Le sieur de Soubise [2], parti de la Rochelle, menaçait de s'emparer du Poitou. Plusieurs villes s'étaient déjà rendues à lui. Le roi en personne

[1] La Double, contrée près Ribérac; Meilhars, près Uzerche; Gouzon, près Boussac; Objat, près Brive.

[2] Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise (1585-1642).

se mettait en marche pour s'opposer au progrès des rebelles, mais il voulait à tout prix être vainqueur. Pour assurer ce résultat, le comte de la Rochefoucauld pressait d'Épernon, maintenant du parti du roi, de lui envoyer toutes les forces dont il pourrait disposer. Celui-ci, comme gouverneur, écrivit à Pompadour de diriger d'urgence sur le Poitou tous les gentilshommes de sa province qui voudraient combattre aux côtés du roi. Le lieutenant général s'empressa d'expédier des messagers à plus de deux cents gentilshommes dans toute l'étendue du Limousin [1]. La plupart furent prévenus tardivement, car les événements se précipitèrent. Soubise n'osa pas s'engager face à face avec le roi et abandonna lâchement ses gens. Au lieu de remporter une victoire, Louis XIII ne présida qu'à un massacre (16 avril) [2]. Pompadour se rendit à Poitiers pour féliciter Sa Majesté. M. de Schomberg était entré complètement dans la faveur royale. Il faisait partie du conseil étroit avec M. le prince, le cardinal de Retz, le chancelier et le garde des sceaux. Il fut nommé, cette année même, gouverneur de Limousin, en remplacement de M. d'Épernon. L'élévation de son beau-frère augmentait le crédit de Pompadour. Schomberg ne pouvant plus désormais quitter la cour, le lieutenant de roi était de fait gouverneur. Ses services ne tardèrent pas à être consacrés par une nouvelle grâce. Quelques mois après, il fut nommé maréchal des camps et armées du roi [3].

VII.

La vicomtesse était rentrée à Pompadour à la fin de l'hiver, laissant à Paris, chez les Fabry, sa fille aînée Charlotte, âgée de trois ans, et qui était déjà une petite merveille de gentillesse et de grâce. Sa sœur, Mme d'Aultry, l'accompagna, mais ne passa que peu de temps avec elle, lui promettant de revenir dans le courant de l'année. Celle-ci paraît avoir été d'un tempérament plus calme [4]. Elle vivait dans un milieu différent. Des habitudes

[1] Nous avons cette liste de la main de Foucher.
[2] *Mémoires de Fontenay-Mareuil*, coll. Michaud, t. XIX, p. 164, 169.
[3] Brevet du 1er octobre 1622.
[4] Tallemant la traite encore plus mal que sa sœur (Art. du chancelier Séguier).

de chasse et de travestissement n'eussent pas été de mise dans le cercle collet-monté des Séguier. C'est l'ambition qui tint le plus de place dans sa vie et elle put se satisfaire, car elle devint chancelière et duchesse.

Sa sœur repartie, Marie Fabry reprit ses façons d'amazone et de chasseresse. Quand elle ne pouvait pas courir à cheval, elle trottait en carrosse, faisant de nombreux déplacements à Laurière, au Châtellier, à Montmège [1], chez ses parents, ou à Treignac, à Juillac, à Bré, pour la surveillance des seigneuries, tellement qu'elle devint assez gravement malade. Elle était enceinte une troisième fois, et les Fabry attendaient fiévreusement la venue si désirable d'un robuste garçon. Mme Fabry craint qu'elle ne compromette sa délivrance par ce dangereux amour du mouvement. Elle la morigène de nouveau, cette fois sans ménagement. Le caractère de cette bourgeoise grondeuse et revêche, tout en aimant tendrement son mari, ses enfants, déjà esquissé dans une première lettre, se dessine encore mieux dans celle-ci :

Ma fille, ayant reçu la vôtre par votre laquais, par laquelle vous me mandez que votre frère Villevesque se porte bien, je prie Dieu qu'ainsi soit et qu'il le veuille conserver. S'il devenoit malade ce seroit bien pour faire le comble de tous mes ennuis ; y ayant quatre mois que vostre père est retenu au lit par la plus fâcheuse maladie qui se soit jamais vue. Je vous laisse à penser les ennuis et tourmens, que j'ai eus et puis avoir tous les jours de voir monsieur Fabry votre père toujours souffrir perpétuellement. Je prie Dieu que ce que les médecins et chirurgiens m'ont assuré, qu'ainsi soit, qu'il sera bientôt hors de tous ses grands maux et qu'il n'y ait plus que ses forces à reprandre, qui je crois seront longues de reprandre pour estre grandement abaissées. Monsieur de Pompadour me mande comme vous avez esté grandement malade de votre grossesse. Il me semble que vous devriez porter un plus grand soin que vous ne faites à vous bien soigner, car il n'y a que vous qui en courez le péril s'il y en a, et aussi que vous devriez songer à la peine que vous nous avez faite de votre dernière grossesse ; et ne vous gardant pas plus que vous faites vous offensez Dieu et faschez grandement Monsieur de Pompadour, dont je suis fort en colère contre vous, et s'il arrive faute de votre grossesse et que votre enfant ne vienne pas à perfection, je vous déclare que je ne vous veulx jamais voir ni faire estat de vous. Si j'eusse fait ce que vous faites de toujours trotter dedans un carrosse vous ne fussiez pas

[1] Haut-Limousin et Quercy, chez ses belles-sœurs et cousines.

au monde, mais la crainte que j'ai toujours eue d'offenser Dieu et de fascher mon mari et une mère qui m'eût bien redressée a fait que je me suis toujours grandement bien gardée. Quand j'ai été grosse de vous j'en ai gardé le lict huit mois et demi. C'est dommage qu'il ne vous faille pas faire telles servitudes que j'ai faites pour des enfans; et encores vous qui avez tant de besoin d'avoir des enfans. Vous en devriez souhaiter une douzaine afin de vous mettre hors de la frayeur. Pour le moins, quand cela sera vous n'aurez plus peur. Votre fille Charlotte est toujours malade. Elle se porte un peu mieux qu'elle n'a fait. La fièvre l'a quittée depuis deux jours. Pour moi je suis toute confite en malades. Les enfans donnent bien de la peine avant qu'ils soyent eschappés. Cella n'est guère propre aux gens qui sont sur l'âge. Ils n'ont plus besoin que de repos sur leurs vieux jours. Encores ont-ils assez à faire à se soigner eux-mêmes. Et sur ce finirai la présante et demourerai

Vostre mère,
M. BUATIER.

De Paris, ce XIIIe septembre MDCXXII.

Le frère de la vicomtesse, Fabry de Villevesque, était venu passer quelque temps à Pompadour, mais Mme d'Aultry ne l'avait pas suivi. Celle-ci était grosse de son côté, et, plus sage que sa sœur, elle s'interdisait toute locomotion violente. Foucher, qui était à Paris, écrivait à Mme de Pompadour à la fin de décembre : « Ne faut pas espérer que vous ayez votre sœur chez vous qu'après ses couches, car elle ne va que dans une chaire portée par deux hommes, et c'est pour satisfaire M. d'Aultry et M. le président Séguier qui lui ont défandu les carrosses et litières. On croit qu'elle aura à ce coup un garçon, car elle ne vomit point du tout et se porte fort bien de sa grossesse. » Les prévisions de Foucher furent trompées. Mme d'Aultry eut une seconde fille [1]. Quant à Mme de Pompadour, au mois de janvier 1623, elle donna le jour à un garçon, à la grande joie de son père et de son mari. Dès sa naissance, il fut nommé M. le vicomte.

M. Fabry ne guérissait pas et Marie Buatier, la bonne femme, comme on l'appelle dans les correspondances, semblait fatiguée

[1] La chancelière Séguier n'eut que deux filles. Le cardinal de Richelieu maria la première au marquis de Coislin, son parent. La seconde, Charlotte, née le 5 avril 1623, épousa le prince d'Enrichemont, fils aîné du marquis de Romy et petit-fils de Sully.

de vivre, quoiqu'elle eût très bonne santé. Le contentement de se voir un petit-fils ne lui fut pas donné. Peu de temps après la lettre que nous venons de transcrire, elle mourut presque subitement. « Elle se portoit si bien, écrivait Foucher, qu'elle dina aussi bien qu'elle avoit fait il y a longtemps, avec M. de Villevesque et Mme d'Aultry, qui demeurèrent avec elle à rire et à parler de choses qui pouvoient divertir M. Fabry; et pendant tout le temps que Mme d'Aultry demeura avec, la bonne femme ne se plaignit de chose au monde si ce n'est d'une petite douleur du bras droit qu'elle disoit avoir été causée par un effort qu'elle avoit fait le jour précédent en ouvrant une porte. Sur les quatre heures et environ un quart, Mme d'Aultry prit congé d'elle. Cette bonne femme l'embrassa, la priant de se bien conserver, lui disant que si elle venoit à se gâter, elle ne la verroit et cela la feroit mourir. » La nuit elle fut prise de fièvre. Deux jours après elle était morte. Foucher, en annonçant ce triste événement à son maître, lui faisait part d'une nouvelle attention de M. Fabry. Alité depuis plus de huit mois et sous le coup d'un grand chagrin, il songea cependant à faire avertir son gendre qu'il entendait le soulager des frais de deuil et qu'il lui enverrait douze cents écus pour mettre sa maison en noir [1].

Les affaires de Pompadour ne marchaient pas à souhait. Les arrérages de sa pension étaient en retard. C'était la coutume. Le roi payait fort mal, mais comment se montrer exigeant vis-à-vis d'un bienfaiteur? Chose plus grave, plusieurs quartiers de sa compagnie de gendarmes avaient été assignés sur un traitant « qui s'était rendu insolvable. » C'était une grosse perte que Foucher lui annonçait. Les officiers attendraient, mais il fallait nourrir les soldats au jour le jour. D'autre part, Schomberg, cet ami si précieux, alors surintendant des finances, venait de tomber en disgrâce. « Le 20 janvier, à quatre heures du soir, le roi lui envoya commander par M. Tronson, secrétaire du cabinet, qu'il quittât le soin de ses affaires et s'acheminât dès l'heure même dans l'une de ses maisons, ce que ledit sieur fit à l'instant, sans faire autre réponse que celle-cy, qu'ayant tousjours praticqué l'obéissance il estoit prest à l'observer. Et demie heure après il rentra dans son carrosse et prit sa route droit au Bourget où il coucha

[1] Foucher à M. de Pompadour, janvier 1623.

cette nuit pour s'en aller à Nanteuil [1]. » Pompadour perdait ainsi son meilleur protecteur à la cour; mais dans la province son influence augmentait encore, puisque le gouverneur était comme exilé.

La maladie de M. Fabry persistait. Son corps était couvert de tumeurs et de duretés qui disparaissaient sur un point et revenaient sur d'autres. Il tenait le lit depuis une année entière. Une certaine amélioration se déclara. Pompadour, qui était allé le voir et se montrer en cour, envoya à sa femme des nouvelles plus rassurantes. Son séjour fut écourté par l'ordre des ministres qui n'entendaient pas que la province restât longtemps sans surveillance. Il partit, croyant tout danger éloigné. Une rechute survint et le vieillard, à bout de forces, fut emporté en quelques jours sans que sa fille et son gendre préférés lui fermassent les yeux. Il mourut le 10 août 1623.

VIII.

La succession du trésorier général fut fort difficile à régler. D'acrimonieuses et longues discussions s'élevèrent à ce sujet et refroidirent les rapports de famille. M. Fabry fils, qui avait succédé aux charges de son père, voulait, paraît-il, se faire la part trop belle. Ses sœurs lui reprochaient d'avoir obtenu des avantages par un codicille *in extremis*. Aussitôt après le décès, il avait fait mettre les scellés sur tous les meubles et effets de la succession, mais, préalablement, des coffres chargés de papiers avaient été enlevés par ses ordres et portés à son domicile particulier. Mme d'Aultry, retenue chez elle par les suites de ses couches, se plaignait amèrement de ces manœuvres accomplies à son insu. Fabry de Villevesque objectait qu'il avait fait toutes choses en homme de bien, comme on le verrait. S'il avait mis en lieu sûr la plupart des papiers de son père, c'était une précaution dans l'intérêt commun, afin que la Chambre des comptes, envoyant mettre les scellés, comme de coutume pour les financiers, ne pût arriver à connaître tous les secrets de la succession. La mesure était avisée. Les derniers jours du trésorier général avaient été attristés par le commencement des recherches contre

[1] Foucher, 21 janvier 1623.

les financiers. D'autre part, des questions de rapport devaient s'élever entre les deux sœurs. M. Fabry père avait fait de très nombreuses avances à son gendre de province, mais il avait payé en entier, pour ainsi dire, la charge de maître des requêtes de M. d'Aultry. Ces questions prirent un moment beaucoup d'aigreur, et Marie Fabry alla jusqu'à écrire à une de ses parentes [1] que sa sœur d'Aultry lui retenait son bien. Cependant on ne plaida pas. Des hommes d'affaires furent chargés d'accorder les parties. Pompadour choisit pour défendre ses intérêts le célèbre avocat Loyseau, qui fut assisté de Foucher. Maîtres Huart, Le Maistre, de Matharel, avocats [2], et M. de Tudert [3], oncle de M. d'Aultry, représentèrent ses cohéritiers. Mme de Pompadour dut s'établir à Paris pour se rendre compte de l'état de la succession et assister aux premières opérations du partage, portant sur les meubles, argenterie, etc. Elle y était arrivée dans la seconde quinzaine de septembre.

Ici se place un incident sur lequel nous ne pouvons faire une lumière complète, mais qui tourmenta beaucoup Pompadour. Après le départ de sa femme et probablement pendant son voyage, il reçut une lettre à elle adressée, dont il prit connaissance et qui excita grandement sa colère. Il s'en expliqua vivement avec la vicomtesse et même avec Foucher. Quoique la chose ne soit pas très claire, il semble bien que Marie Fabry était l'objet d'une recherche impertinente de la part d'un soupirant qui lui avait écrit en termes peu mesurés. Voici la lettre de Pompadour à sa femme. On appréciera.

A Madame de Pompadour.

Je vous diray que j'ay reçu une lettre que ce petit coquyn et ce petit glorieux de Materet vous écrit et que je vous garde afin que vous voyez l'insolence de ce maraud, et si vous voulez que je continue de vous aymer, vous ne parlerez jamais à lui ni ne le verrez jamais, car vous verrez avec quelle insolence il vous parle. J'escris à Foucher d'en parler à monsieur vostre frère, afin qu'il le chasse de

[1] Lettre à Mme de Saint-Denis : « Je ne puis donner le mien comme Madame la présidente qui retient mon bien et vous donnant ce qu'elle vous donne ce n'est rien du sien. Vous suppliant de m'en excuser ayant besoin de tout ce qui est a moy ayant quantité de petits enfans.... »

[2] Ce sont les noms les plus illustres du barreau de cette époque.

[3] Claude de Tudert, seigneur de la Bournalière, frère de la mère de M. d'Aultry.

chez luy. Je crois qu'il le faira, parce que je tiens ses insolences si grandes que si je le trouve jamais, je luy bailleray de l'espée dans le corps et qu'il s'en tienne seur. Tesmoignez moy en cella que vous m'aymez autant que vous me le protestates au partir de céans. Vous sçavez bien comme je vous ay aimée toute ma vie et comme je vous ai honorée et honore. Baillez moy donc subject de contentement en cella, et ayez soin de faire vos affaires et vous en venir le plus viste que vous sera possible, car je ne seray point content que je ne soye près de vous et que je ne puisse vous embrasser, ne chérissant, ma chère vye, rien au monde que vous à qui je suis de cœur et d'âme jusques à ma fin.

Vostre très humble serviteur,
POMPADOUR.

Et il dit à Foucher qu'il enverrait la lettre à M. Fabry, s'il ne tenait à la montrer lui-même à sa femme, « afin qu'elle rougisse d'honte de ce qu'elle souffre qu'on lui écrive de cette façon. » Il le supplie de rappeler à sa femme qu'il lui « défend d'entrevoir jamais cet homme, sinon elle le désobligera jusqu'au bout. » Il ne doute pas que M. Fabry ne lui interdise l'entrée de sa maison, car cela le touche aussi de près.... Nous savons, par la réponse de Foucher, que le frère prit de son côté la chose au sérieux et ferma sa porte à l'audacieux personnage. Il avait pourtant des ménagements à garder envers lui, à cause de Matharel, son avocat dans les affaires de la succession et un peu son parent. Ce Materet, d'après l'orthographe de Pompadour, était le fils de l'avocat, un mauvais sujet qui fut enfermé à la Bastille, ainsi que nous l'apprend Tallemant des Réaux [1]. Foucher ne manque pas de rassurer son maître, lui déclarant qu'il n'y a « rien de sinistre » dans cet incident et qu'il ne doit « rien en laisser paroitre au monde. » Il est visible, en tout cas, que Pompadour n'était pas aussi accommodant que veut bien le dire l'auteur des *Historiettes*.

Marie Fabry revint à Pompadour avec sa sœur, Mme d'Aultry, qui devait être marraine du vicomte. M. d'Aultry, alors intendant de justice à Bordeaux, voulait être de la partie et demanda un congé à cet effet. Le roi le lui refusa. Foucher, qui restait à Paris pour les affaires de la succession, conseillait au lieutenant général de ne pas faire de grandes assemblées à cette occasion

[1] Article du chancelier Séguier.

« pour force raisons dont la plus essentielle va au sujet des querelles et divorce qui sont dans le pays, » mais il ajoutait que si monseigneur voulait donner une fête et réunir ses amis, il fallait exceller et ne rien négliger. Madame étant en route et Pompadour n'étant guère homme de ménage, l'intendant traçait ce qu'il y avait à faire dans le dernier cas : « envoyer chercher au loin beaucoup de choses qu'on ne peut trouver dans le pays, de beaux fruits et des confitures vers Clermont, faire amasser force dindons, poulets, chaponneaux, faire venir des jambons de Bayonne et avertir au loin tous les amis de la maison pour qu'ils se préparent à chasser dès qu'on le leur mandera, etc., etc. » Si l'on veut faire des « feux, » il se chargera de prendre des pièces chez le sieur de Féran et les enverra par la première occasion [1]. Le baptême eut lieu avec une grande pompe. Tous les parents et amis y furent conviés. La santé de M. d'Aultry ne fut pas oubliée dans ces agapes. Elle fut portée avec les vins qu'il avait envoyés en présent, du Bordelais.

Comme le disait Foucher, il y avait à cette époque une véritable rage de duels en Limousin, comme partout en France. Le tribunal du point d'honneur ne fonctionnait pas dans les provinces. Le lieutenant général avait souvent à intervenir pour apaiser les querelles ou faire punir les contrevenants aux édits sur la matière. M. de Noailles venait de se battre avec le marquis de Conros et l'avait laissé pour mort sur le pré. MM. de Vergy et de Saint-Julien, suivis de leurs amis, passaient journellement, en cavalcade, sous les fenêtres du château de Saint-Ybars pour provoquer M. des Cars à une sorte de bataille rangée; MM. de Puygauffier, de Peyzac [2], vingt autres s'étaient rencontrés ou se cherchaient en cette année 1623. Pendant l'absence de sa femme, Pompadour lui-même, quoique lieutenant général, avait été appelé par un jeune gentilhomme de son voisinage, François de la Baume-Forsac, qui lui avait fait remettre un défi solennel, comme au moyen âge, par un valet

[1] Foucher à M. de Pompadour, septembre 1623. — Les feux d'artifice étaient un divertissement fort à la mode et le sieur de Féran, célèbre artificier, envoya plusieurs fois des pièces de son art au château de Pompadour.

[2] Sur l'identité de ces gentilshommes appartenant aux premières familles du Limousin, on peut consulter le *Nobiliaire de la généralité de Limoges*, par Nadaud (Limoges, 1882).

transformé en héraut [1]. Pompadour ne redoutait pas un duel. Dans son adolescence, il avait eu une affaire célèbre « avec un des plus roides et vaillans chevaliers de Guyenne, » et l'issue faillit en être fatale à l'un et l'autre adversaires qui furent teints de leur propre sang [2].... Mais le représentant du roi dans la province ne crut pas devoir accepter un cartel dicté d'ailleurs par le déplaisir de la perte d'un procès et se borna à réclamer du gouverneur une admonestation à l'adresse du jeune rodomont.

Des querelles moins dangereuses nécessitaient parfois l'intervention du lieutenant de roi. Le 22 juillet 1624, aux obsèques de la femme du procureur du roi, célébrées à Tulle, eut lieu une violente dispute de préséance entre la lieutenante générale (Mlle de Fénis, née de Maynard) et la femme du président-trésorier général Jaucen de la Geneste (née Douson de Bairan). Ce fut une véritable bataille. Les parentes, les amies, les domestiques de ces dames s'y mêlèrent. Mlle la lieutenante fut poussée par Mlle la présidente fort rudement, dit Étienne Baluze (le grand-père du savant), dans son Livre de raison. Et il ajoute : « Estant accourues ma femme et ma fille furent battues par la mère du trésorier, sa femme, sa fille de chambre et autres qui les assistoient au grand escandale du peuple. Il y eut des coups fourrés de part et d'autre [3]. » La troupe de la présidente fut la plus forte, laissa des blessés sur la place et resta maîtresse de la position. Pompadour dut se transporter à Tulle, faire une enquête, décider sur ce conflit. Par une ordonnance en forme, scellée de ses armes, contresignée par son secrétaire, il arrêta « que M. Terriou, maire de Tulle, serait chargé de conduire la fille de chambre de Mlle la présidente au logis de Mlle la lieutenante générale où estant, ladite fille prieroit ladite lieutenante de la vouloir pardonner, de laquelle satisfaction se contenteroit ladite lieutenante. » Il ordonna ensuite pour l'avenir « que le lieutenant général et par suite sa femme auraient la préséance en toute ac-

[1] Ces cartels, rédigés en termes si solennels qu'ils en étaient plutôt ridicules, étaient encore à la mode. On peut en voir des spécimens reproduits dans *Les Papiers de Noailles*, par Louis Paris, t. II, p. 319, 321 (Paris, 1875).

[2] Guyon de la Nauche, *op. cit.* Nadaud (*Nobiliaire*, t. II, p. 419) rapporte que ce duel, sur lequel nous n'avons pas d'autres détails, eut lieu en 1593, mais cette date est évidemment erronée, Philibert étant né en 1585.

[3] *Livre de raison des Baluze*, publié par M. Louis Guibert (Tulle, 1888).

tion, sauf aux baptêmes et honneurs funèbres que les plus proches parens passeront les premiers, attendu la coustume de ladite ville sur ces cérémonies [1]. » Les sollicitations pressantes que M. Douson de Bairan, président au Parlement de Bordeaux, adressa à M. d'Aultry et à M. de Pompadour en faveur de sa fille, Mlle de la Geneste, ne furent peut-être pas sans influence sur cette singulière décision.

IX.

Les affaires de la succession appelaient Pompadour à Paris. Foucher, qui y était à demeure pour veiller au partage, lui écrivait depuis déjà longtemps que sa présence était indispensable et que ses cohéritiers l'attendaient impatiemment. Un grave incident était survenu. La succession du trésorier des guerres avait été comprise dans les recherches contre les financiers, et Foucher assurait qu'elle serait taxée au moins à 200,000 livres [2]. Fabry fils, financier à la suite de son père, n'était guère en position d'obtenir du roi la diminution de cette taxe. Il réclamait des démarches de ses deux beaux-frères, particulièrement du lieutenant général, qui était bien vu à la cour et avait accès auprès du prince et des ministres. Celui-ci se détermina à agir, se rendit à Paris, sollicita de Sa Majesté cette nouvelle faveur. Il obtint que la taxe serait réduite à 100,000 livres. C'était un résultat inespéré. Fabry fils déclarait qu'il n'y avait plus qu'à payer promptement pour éteindre cette dangereuse revendication. La succession présentait bien d'autres difficultés, mais après ces premiers conflits que la rivalité des intérêts soulève presque toujours sur les tombes, les trois beaux-frères s'accordèrent sans procès, comme d'honnêtes gens. Les partages étaient terminés en 1625. Pompadour, depuis son mariage, avait touché de M. Fabry 260,000 livres en chiffres ronds. Il recueillit dans la succession environ 400,000 livres, sans parler des meubles et de l'argenterie. M. Fabry avait en outre légué à la

[1] Pièce originale, *ap. me.*

[2] Richelieu venait d'entrer au ministère, et c'est lui qui fit décider ces poursuites, qui ne tendaient pas à punir les financiers prévaricateurs, mais à obliger ceux qui ne se sentiraient pas sans reproche à demander composition et à laisser pratiquer, comme le disait le nouveau ministre, « une saignée dans leur bourse » (Bazin, *Hist. de Louis XIII*, liv. VII, ch. Ier).

jeune Charlotte de Pompadour et à Marie Séguier, fille aînée de Mme d'Aultry, à chacune 30,000 livres.

Ce brave Pompadour avait repris à Paris ses habitudes de dépense. Il se faisait faire des habits de cheval qui coûtaient 400 livres pièce, des vêtements de parade de 1,000 livres, sans compter la petite oie [1], des chemises de la plus fine toile de Hollande, s'approvisionnait largement de canons, de dentelles, de plumes. Les divertissements de la cour occupaient ses soirées. Il assista aux ballets du roi et de la reine. Le roi dansa le sien, mais non la reine, parce qu'elle eut tout à coup des symptômes de grossesse [2] (mardi gras 1625). Mme d'Aultry y fut conduite par M. le marquis de Mouy, capitaine des gardes, ce dont elle fut très fière. Le matin Pompadour allait à la foire de Saint-Germain, où il jouait et perdait régulièrement. Mme d'Aultry l'y accompagnait souvent et mandait à sa sœur qu'elle ne pouvait le modérer, qu'il ne savait pas se débarrasser des marchands et qu'il leur devait déjà plus de mille écus. Il paraît qu'il avait eu l'imprudence de confier des signatures en blanc à quelques amis peu délicats qui en avaient mésusé. Il était sous le coup de poursuites; on saisissait ses chevaux pour des obligations dont il n'avait rien touché. En même temps, quelques-uns de ses tenanciers du Limousin pour des biens ecclésiastiques étaient mis en prison parce que leur seigneur ne payait pas les décimes dus au roi. Marie Fabry conçut de tout cela une violente irritation. Elle comprenait le goût du plaisir, mais n'aimait pas le gaspillage. L'emprisonnement des tenanciers lui parut un vrai déshonneur. Elle écrivit à son mari une lettre de reproches tellement vive que celui-ci en fut troublé jusque dans sa santé et s'apprêta à quitter immédiatement la capitale. Lui aussi eut « un crève-cœur » de l'affaire des malheureux tenanciers. Foucher, en faisant part à la vicomtesse de la peine et de l'humiliation ressenties par son mari, lui remontre qu'elle est allée trop loin et que, pour la paix de son ménage, elle ferait bien de calmer ses sentiments. Il l'engage à effacer par un tendre

[1] Garnitures de rubans pour l'habit, le chapeau, le nœud d'épée, les bas, les gants, et qui coûtaient souvent beaucoup plus que l'habit.

[2] C'est Foucher qui écrit que la reine « etoit grosse. » M. Armand Baschet, dans son curieux ouvrage *Le Roi chez la reine*, ne parle pas de cette grossesse. On sait qu'Anne d'Autriche ne devint mère qu'en 1638.

accueil les impressions de mécontentement avec lesquelles monseigneur revient vers elle, et lui fait observer qu'elle se tourmente beaucoup trop pour des questions d'argent, la prospérité et l'opulence de sa maison étant désormais assurées. « Donnez donc du relâche à votre esprit, je vous supplie très humblement, Madame, et n'appréhendez tant comme vous faites de vous voir bientôt liquidée et fort dans l'aisance ; et que vous faisant sa divine bonté la grâce de vivre longtemps, comme votre âge me le fait espérer, vous vous verrez si abondamment dans toutes sortes de biens qu'il ne vous restera qu'à désirer de la santé pour en jouir avec plaisir et contentement, au lieu que si vous vous tourmentez de la sorte que vous faites, vous serez si fort dans les douleurs et continuelles maladies que vous souhaiterez lors n'avoir pas tant pris sur votre personne et qu'il vous eût coûté la moitié de vos biens. Ce qui me fait prier Dieu, de toute mon affection, que vous usiez avec plus de modération des choses du monde, n'altérant pas tant votre esprit comme vous avez fait et que vous songiez, Madame, qu'il y a beaucoup plus de biens au monde pour vous que de vie [1]. »

Le faste et la prodigalité de Pompadour étaient tout relatifs et restaient bien loin de la véritable folie de dépense de certains grands seigneurs de l'époque. Cette année même, Foucher écrivait à propos du mariage d'Henriette de France avec le roi d'Angleterre : « .... Le duc de Bouquincant vient avec une magnificence telle qu'il appartient à un favori du roy. Mais à peine pourra-t-il approcher de celle de M. le duc de Chevreuse, qui a dès à présent dépendu cent mil écus et est en danger de se voir engagé à faire une nouvelle dépense, d'autant qu'il s'étoit disposé à faire son équipage et habits d'hiver et qu'il ne fera peut-être son ambassade qu'au printemps ou été, ce qui fâche fort ceux qui se sont engagés d'aller avec lui, qui se sont plongés dans la dépense qui sera la pluspart inutile, et force autres se moquent d'eux.... Mais de tous ceux qui sont préparés, il n'y en a pas un seul qui soit au point de magnificence qu'est M. de la Coste, car il a dix-huit paires d'habits, tous complets, tous plus beaux que l'autre, et si l'on dit que M. le duc de Chevreuse n'en a que dix-sept, dont il n'y a que deux de plus

[1] Foucher à Mme de Pompadour, mars 1625.

riches que ceux du sieur de la Coste qui sont de perles et de diamans estimés à trois cens mil écus [1]. »

Pompadour aurait voulu ramener sa fille Charlotte, mais cette enfant, d'un charmant visage et d'une intelligence fort précoce [2], faisait la joie du vieux garçon Fabry. Malgré son jeune âge (cinq ans à peine) elle était un trait d'union entre les membres de la famille au temps de leurs divisions d'intérêt. Pompadour n'osa pas l'enlever à son *nonou*, comme la petite appelait son oncle. La vicomtesse, tout en comprenant cette concession faite à la tendresse d'un frère à héritage, en fut très chagrine. Depuis quelque temps, elle était très souffrante d'une quatrième grossesse. Ne pouvant dompter son besoin de mouvement et, en l'absence de Foucher, obligée de veiller de plus près aux affaires, elle continuait de courir en voiture, se transportant dans les seigneuries, visitant les receveurs et officiers de justice. Elle revenait brisée de ces imprudentes expéditions, et le médecin du château [3] devait souvent coucher dans la chambre de la malade pour parer à tout événement. Après le retour de son mari elle resta plus calme, mais bientôt sa santé étant de nouveau ébranlée, elle déclara qu'elle ne pouvait supporter plus longtemps l'éloignement de sa fille. Elle usa de tous les ménagements envers M. Fabry, qu'elle savait devoir être vivement peiné, mais elle lui réclama la jeune Charlotte, allant jusqu'à dire que si l'enfant tardait, elle ne trouverait peut-être plus sa mère vivante. La séparation décidée, au grand chagrin de l'oncle, la vicomtesse donne ordre à Foucher de conduire l'enfant avec tous les soins voulus.

Monsieur,.... Par le dernier ordinaire, vous ne reçutes point de mes lettres, mais le pitoyable état auquel j'étois faisoit que je ne songeois pas à vous écrire. L'on écrivit une lettre à Monsieur Fabry en mon nom et me la fit-on signer sans que je susse ce qui étoit dedans. C'est pourquoi

[1] Foucher à Mme de Pompadour, mars 1625. — Nous ignorons quel était ce sieur de la Coste qui achetait pour un million d'habits afin d'éclipser le luxe de M. de Chevreuse.

[2] C'était une petite merveille. Toutes les correspondances sont d'accord là-dessus. « Son teint est si beau qu'elle ravit tous ceux qui la voyent; hier encore, MM. les comtes de Gurçon et de Vaillac, lequel comte de Gurçon la baisa cent fois, estimant que vous avez fait un miracle en la mettant au monde. » Foucher à Mme de Pompadour, mardi gras 1625.

[3] Guyon de la Nauche parle de ce médecin domestique de la maison de Pompadour, le docteur Brethon, et vante sa capacité.

vous lui en ferez mes excuses de ma part, et le prierez d'avoir cependant mes prières pour agréables. En l'état où je suis je ne puis me passer de ma fille. Je vous dirai donc pour toute chose que je vous envoie ma litière attelée de deux mulets que j'ai empruntés d'une de mes amies et lesquels vous recommande bien fort. La crainte que j'ai eue que les miens ne fussent pas assez forts a fait que j'ai emprunté ceux-là, étant assurée qu'ils sont très bons et qu'ils la porteront très bien.... C'est pourquoi je vous supplie que le lendemain que ma litière sera arrivée, ou deux jours après, de partir et de me l'emmener. Je vous avois mandé de lui chercher une gouvernante comme vous ferez. Je ne désire pas qu'elle soit jeune et je serois plus aise que ce fût une femme qu'une fille et de l'âge de trente ans. Avant de la prendre vous la ferez voir à ma cousine Royer afin qu'elle voie si ce sera le fait de ma petite. Je vous envoie le mémoire de ce que ma fille a à Paris et que vous ferez tout emballer et porter par les rouliers. Vous ferez faire à ma fille une robe de satin plein ou à fleurs, le mettant à votre choix, garnie d'un bord d'argent avec le bonnet et le restant de ce que vous savez qu'il faut, et lui en ferez faire une autre de camelot blanc passementée d'un passement blanc, si tant est que la sienne ne soit pas bonne. Vous lui ferez faire un petit manteau de chambre, si elle n'en a point, de quelque petite étoffe qui coûte le moins que vous pourrez. Pour ce qui est du linge, je ne vous mande point de lui en faire faire parce qu'à mon départ de Paris mon frère parloit de lui en faire faire, outre ce que je vous mande qu'elle a, qui est deux douzaines de tout. Vous lui ferez provision de bonnets, de plumes, de quantité de paires de gants, de chaussons, de souliers, de masques, de coiffes, et prendrez garde de lui acheter un grand masque qui lui prendra à la racine des cheveux et lui viendra sous le menton avec une grande mentonnière, une grande coiffe sur sa tête, un mouchoir sur son col et des gants qui lui viennent en se boutonnant jusqu'au coude, lorsqu'elle sera dans sa litière. Vous recommande comme les yeux de votre tête de ne la point quitter et suis d'avis que vous lui fassiez faire un petit matelas avec un traversin et la mettrez couchée tout du long de la litière avec sa coiffure de nuit, de peur de la travailler par le chemin. Vous savez comme elle m'est chère, je vous la recommande au nom de Dieu. Et si tant est que je recouvre ma convalescence j'irai au devant d'elle jusqu'à Limoges.... Et vous dirai de vous en venir sans vous amuser à passer par un lieu, comme à Laurière, au Chastelier et ainsi des autres, le plus promptement que vous pourrez. Vous achèterez aussi des poupées et autres petites gentillesses pour lui faire passer le temps et lui changerez son ménage d'argent en un de neuf. Et sur toute chose lui ferez prendre congé de Mme la duchesse d'Elbeuf à laquelle vous la mènerez à ce sujet et lui

ferez bien dire tous ses complimens. Il n'y a point de danger aussi qu'elle aille dire adieu à tous ceux du quartier. Et vous souvenez de la gouvernante que vous prendrez qu'elle soit quatre ou cinq jours près de la petite pour apprendre de sa Fanchon comme on la gouverne, afin qu'on ne la change point en son naturel. Et en vous en venant vous instruirez la petite à faire les caresses qu'elle doit à son frère et à sa sœur et à tous ceux qui sont ici. Je ne vous puis écrire autre chose, si ce n'est de prendre garde en passant les rivières qu'il n'arrive quelque chose à ma fille et si les rivières sont grosses d'aller passer du côté de Blois et de Châtelleraut pour éviter les eaux. Et au moins quand elle partira qu'elle embrasse bien son *nonou* et qu'elle le remercie de la peine qu'elle lui a donnée. Je ne vous puis mander autre chose que cela sinon que je suis, Monsieur,

Votre très humble servante,

M. FABRY.

Vous verrez si vous devez donner quelque chose à la Fanchon, vous le ferez donner par la petite à son départ. Et pour ce qui est des domestiques, monsieur leur a donné quand il s'en est allé, c'est pourquoi il n'est pas de besoin qu'elle donne rien. Je vous la recommande plus que ma chair propre.

Pompadour, ce 12e avril 1625.

Pompadour écrivait de son côté à l'intendant :

Monsieur, ma femme n'a point de repos qu'elle ne voie sa fille et est assez mal pour qu'elle ait ce contentement. Elle envoie sa litière pour la quérir. Je vous prie, ayez soin de la mener et vous en venir le plus vite que vous pourrez, car nous avons grand besoin de vous pour toutes choses. Portez-nous le plus d'argent que vous pourrez et ne manquez à rien de ce que je vous ai ordonné par ma dernière lettre. Portez moi un couple de pièces des plus belles étoffes que vous trouverez pour porter avec cette petite robe de tabis que nous avons fait faire, les manches de même, la jupe aussi. Ne faillez à me faire venir le cabinet que j'ai acheté, le portrait que j'ai gagné du roi. Souvenez-vous des orangers, portez moi un jeu d'échecs et deux douzaines de dames blanches et noires, aussi quelques livres nouveaux, s'il y en a, et souvenez-vous d'avoir bien soin de ma fille; car je ne chéris rien plus qu'elle. .

Votre meilleur ami,

POMPADOUR.

La fillette partit au commencement de mai. Dès la première étape, Foucher envoyait par l'ordinaire des nouvelles du voyage :

Monseigneur, encore que je me sois donné l'honneur de vous écrire le 29e du passé par l'ordinaire et donner avis que je ferois partir Mademoiselle le samedi suivant, je n'ai voulu manquer à me donner l'honneur de vous dire qu'elle partit ledit jour après dîner et coucha à Linars, de Linars à Engerville et de là à Orléans, d'où elle est partie après dîner à cause de quelque affaire que j'ay faite avant de partir. Elle partira avec l'ayde de Dieu demain matin, et espère qu'elle ira coucher à Villefranche et jeudi au soir elle sera à Châteauroux, de sorte que j'espère qu'elle sera dimanche à midi à Limoges, en bonne santé comme elle est à présent, vous pouvant asseurer qu'elle ne me donne nulle peine et est bien joieuse d'aller voir sa bonne maman et me dit sans cesse qu'elle voudroit desja être à Pompadour pour embrasser sa bonne maman et son bon papa. Ce a été une dure séparation pour M. Fabry, à qui elle a coûté bien des larmes.... Je ne puis vous dire autre chose pour nouvelle que la composition qui est bien rude. J'ay veu M. le comte de Schomberg afin de vous faire descharger de votre tiers [1]. Il m'a fait de froides réponses et je ne crois pas que vous receviez grande assistance de ce costé-là. Et l'on tient qu'il est en si mauvaise posture que si dans quinze jours il ne se raffermit on craint qu'il sera contraint de se retirer dans son gouvernement. Il fait fort la cour au cardinal, mais il n'y a point de *fiat* au patenotre de l'un et de l'autre....

FOUCHER.

La Ferté, 4e may 1625.

Singulière coïncidence ! Marie Fabry, malade, aspirait à revoir sa fille, craignant de mourir avant qu'elle fût revenue auprès d'elle. Et pendant ce temps elle se montrait sourde aux prières d'une mère qui lui réclamait son fils dans des circonstances identiques. Le petit-fils d'un vieux gentilhomme nommé M. d'Arcy était page de la vicomtesse. Elle l'aimait beaucoup, parait-il. Mais la mère de l'enfant était beaucoup plus malade que Marie Fabry, et demandait instamment que son fils lui fût rendu. Ses plaintes restaient sans résultat. M. d'Arcy dut écrire à M. de Pompadour une lettre fort vive : « Vous me faites acheter trop chèrement, lui disait-il, l'amitié que vous portez à mon petit-fils, puisqu'il faut que je la paye par la perte de la vie de sa

[1] La contribution imposée par la chambre de justice opérant contre les financiers. — Pompadour, après avoir obtenu du roi la diminution de la taxe, voulait être déchargé du tiers qui lui incombait personnellement. — Depuis 1624. Richelieu était au pouvoir. Schomberg avait été rappelé et admis au conseil, mais, comme on voit, sa situation était encore menacée.

mère, qui est réduite aujourd'huy à un état si misérable que je n'ose espérer autre meilleure condition que la mort. C'est exercer sur nous une trop grande sévérité, pour ne pas me servir d'un autre terme plus rude, de retenir notre fils par force, malgré nous, et souffrir de voir mourir sa mère de regret de ne le voir pas. » Il terminait cette missive du ton le plus pressant et le plus irrité, en sommant M. de Pompadour d'envoyer l'enfant sans aucun délai, sans quoi il viendrait le prendre lui-même [1]. Et Foucher, qui était témoin à Paris de la colère de ce vieillard, disait : « Tout vieux qu'il est, il est homme à faire le voyage, aussi froidement que s'il n'y avoit qu'une journée. »

Charlotte arriva à bon port. Sa gentillesse charma l'ennui de sa mère, aida à sa guérison. Pour la quatrième fois, Marie Fabry eut d'heureuses couches. Elle eut une fille qui reçut au baptême le nom d'Esther, mais qu'on appela mademoiselle de Treignac.

X.

Les partages étaient à peu près terminés. L'aisance allait régner dans la maison. Jusqu'alors l'opulence s'y étalait à la surface avec la gêne en dessous. Même depuis la mort de son père, la riche héritière avait été obligée de mettre partie de ses joyaux et de sa vaisselle en gage pour faire face aux dépenses de son mari. Foucher, à qui Tallemant fait jouer un tout autre rôle, montrait des sentiments qu'on ne rencontre pas dans les âmes vulgaires. Ayant eu connaissance de la nécessité de la vicomtesse, il lui écrivait le 19 février 1625 (Pompadour était en ce moment à Paris, perdant son argent au jeu du roi ou à ceux de la foire) : « J'ay vendu ma charge et crois en toucher dix-neuf ou vingt mille livres. Vous sçavez, Madame, que tout ce que j'ai eu et aurai jamais en ma puissance a toujours été en la libre disposition de Monseigneur et à la vôtre. Je n'aurai jamais d'autre inclination que le bien de vos affaires. Et attendrai vostre volonté, si tant est que vous désiriez vous servir de cette somme en tout ou en partie, attendant que j'aye trouvé lieu de l'employer.... étant résolu de ne plus désemparer la présence de mondit seigneur ou des affaires de sa maison, priant Dieu qu'il me fasse

[1] Lettre de M. d'Arcy, avril 1625.

la grâce d'y servir aussi utilement comme j'en ai d'affection et de bonne volonté. »

Marie Fabry prit alors d'une manière plus suivie les rênes de l'administration. Elle avait déjà prouvé, disait Fabry fils, « qu'elle étoit non seullement entendue aux ménageries et économies de sa maison, mais encore aux affaires d'importance et d'esprit. » Les receveurs, les officiers, les hommes de loi traitèrent directement avec elle. C'est à partir de ce moment qu'elle entreprit cette liquidation dont parle Foucher, c'est-à-dire le paiement des dots de ses belles-sœurs [1] et autres dettes, la délivrance des terres engagées, le règlement des nombreux procès, le rétablissement de l'ordre et d'un large bien-être dans sa maison. Elle y réussit complètement.

Pompadour la laissait faire et s'absorbait dans les devoirs de sa charge. La tranquillité de la province laissait de nouveau à désirer. Il y avait continuellement des passages de troupes. Sous l'ancien régime, c'était un des fléaux qui tourmentaient le plus les populations. Les soldats, mal payés la plupart du temps, fourrageaient les campagnes, les officiers commettaient de ces excès qui devaient un peu plus tard être tant reprochés au maréchal de Marillac et servir de prétexte pour faire tomber sa tête. Mais les paysans, écrasés sous le fardeau, se relevaient parfois avec l'énergie du désespoir, et le lieutenant général eut à calmer une rébellion sérieuse. Les habitants de sept à huit paroisses de la baronnie de la Roche, aux portes de Tulle, se mirent en armes contre le régiment de Verdun. Le sang fut versé. Plusieurs capitaines furent tués, d'autres blessés, sans parler des soldats. Le mouvement menaçait de se généraliser. L'insurrection des Croquants, si terrible dans cette même contrée, remontait à peine à trente ans. Pompadour montra à la fois de la modération et de l'énergie, renvoya le régiment, ramena les paysans par la douceur. Cette expédition le fatigua beaucoup. Sa santé ne s'était pas complètement rétablie depuis sa grande maladie, et il rechuta dangereusement. Sa femme fit faire pour sa guérison de nombreuses neuvaines de messes, jusque dans les églises de Paris (à un quart d'écu par messe, quatre sols de chandelle et neuf sols à des pauvres), et le con-

[1] Elles avaient eu, chacune, 36,000 livres de dot.

duisit en même temps aux eaux de Vic, en Auvergne, alors en grande réputation.

Maintenant une abondance sagement réglée régnait chez Marie Fabry. On n'y connaissait plus ces alternatives de prodigalités et d'embarras qui l'avaient tant tourmentée. D'interminables procès, la plupart avec des parents, restaient seuls comme une tache dans cette prospérité. Elle voulut travailler elle-même à les éteindre, soit par jugement, soit par transaction. Dans ce but, avec la ferme résolution d'en finir, elle revint à Paris en 1626, emmenant sa fille Charlotte et laissant à Pompadour ses quatre autres enfants, car elle venait d'être mère une cinquième fois. Un frère, qu'on nomma le baron de Treignac, avait été donné au petit vicomte.

Comme Pompadour jouissait, à raison de sa charge, du privilège de *committimus*, tous ses procès étaient pendants à Paris. Il y en avait de très importants, notamment contre le comte de Clermont-Lodève, frère utérin de Marguerite de Montgommery, au sujet de la succession de cette dernière. L'usage était alors de solliciter les magistrats, de plaider sa cause dans leur cabinet avant qu'elle fût discutée à l'audience. Les protections avaient une grande influence sur la justice, on le croyait du moins. Chaperonnée par le président Séguier [1], le plus souvent seule, elle harcelait ses juges, soit pour leur remettre de nouvelles pièces, soit pour obtenir jugement, surtout pour les intéresser à sa cause. Dès quatre heures du matin, elle était dans l'antichambre de son rapporteur ; c'était à cette heure anormale que recevaient les magistrats, les audiences ouvrant à six heures. La justice était encore plus lente que de nos jours. Malgré les démarches, les procès n'avançaient pas. La vicomtesse fut retenue beaucoup plus qu'elle ne voulait. Pompadour se plaignait de cette longue séparation, l'invitant à revenir, offrant d'envoyer Foucher à sa place. Elle s'excusait, tâchait de le faire patienter en flattant ses goûts, lui envoyant de beaux habits, des chevaux, lui achetant des chiens quand quelque veneur cassait sa meute, comme M. de Rantilly à l'époque de son mariage. Les deux époux s'écrivaient fréquemment. Leur correspondance était fort

[1] Antoine Séguier, oncle de M. d'Aultry, lui avait résigné sa charge de président à mortier, le 17 avril 1624, mais il gardait son titre et même par faveur l'exercice de ses fonctions, et c'est de lui qu'il s'agit.

tendre. Ils s'appelaient l'un l'autre : Mon cher Babou, ma chère Babou. J'imagine qu'ils avaient emprunté ce surnom aux premiers balbutiements de la jeune Charlotte s'exerçant à prononcer Pompadour. La note familiale était chez eux très exaltée. Ils aimaient leurs enfants à l'adoration. Il paraît, du reste, que tous étaient très beaux. « Madame se glorifiait, dit Foucher, de ce qu'elle ne mettoit au monde que des merveilles. »

A cette époque déjà le commerce des lettres était fort en usage. Le courrier de Paris, aller et retour, l'ordinaire, fonctionnait régulièrement chaque semaine. On ne laissait guère partir un ordinaire sans lui donner des lettres. On profitait aussi des courriers particuliers du roi, des ministres, des gouverneurs, ainsi que des messagers assez nombreux qui allaient conduire à Paris ou ailleurs des chevaux et voitures pour ramener leurs maîtres. Cette correspondance « d'occasion » était exposée à beaucoup de hasards, et quand on avait à se dire des choses secrètes, on adoptait un langage de convention, ce qu'on appelait le *chiffre* ou le *jargon*. Pendant les troubles de 1619 à 1621, Pompadour et les siens correspondaient de cette façon. Foucher avait dressé comme suit le chiffre qui resta en usage dans la famille :

Monseigneur se nommera . .	Brian ou Neufville.
Madame	l'organe.
M. de Schomberg	le gros.
M. de Rilhac[1]	l'auteur.
Maillot	une † ou le particulier.
Vignau	le domestique.
Foucher	le nouveau.
Malbosc	le général.
M. Fabry	l'éloigné.
etc., etc.	

Voici quelques lettres de Marie Fabry pendant cette année 1626 qui vit sa plus longue absence. Elles n'ont rien de remarquable ni sous le rapport du style, ni pour les pensées et les sentiments. Elles roulent sur l'existence matérielle, les affaires, les besoins courants, quelques nouvelles. Elles sont néanmoins in-

[1] Gentilhomme de la maison de Joussineau, des meilleures du pays, attaché au service de Pompadour. Son maître l'appelait : Ma vieille épée.

téressantes, comme l'expression intime de la vie et du caractère [1].

Mon cher Babou, je m'étonne que par ce courrier je n'aye point reçu de vos lettres et suis fort en peine de vous. Je vous dirai, ma chère vie, que je vous avois ci-devant écrit de me faire provision d'une litière et de mules pour m'en retourner, que maintenant je n'en ai que faire, d'autant que je me suis accouchée hier d'un faux germe sans avoir de grande douleur. J'espère, avec la grâce de Dieu, que ce ne sera rien. Je te supplie de ne t'en mettre point en peine et de croire que si j'eusse eu guère de mal, je t'eusse envoyé chercher pour me rendre la vie en te voyant. Tout le déplaisir que j'en ai, c'est que nos affaires en seront retardées de huit ou dix jours qu'il faut que je demeure au lit.... Je vous dirai que tandis que j'accouchois, M. le président Séguier m'emmena ici notre rapporteur, là où il fit merveille à conter nostre grand procès. J'espère que quand je serai levée du lit je solliciterai fort nos juges.... Je te prie, pardonne moi si je n'écris davantage, d'autant que je craindrois que cela me fît mal, mais je te conjure de m'aimer toujours et de songer que les plaisirs que je prends en ce lieu sont bien tristes auprès de ceux que j'ai quand je t'embrasse. Souviens toi donc de moi, mon cher cœur, et que je veux mourir pour toi. Je t'envoie mille embrassades et mille baisers. Je te prie de baiser mes petits pour moi, protestant que je demeurerai jusques au tombeau, mon cher Babou,

Votre très humble servante et femme.

M. Fabry.

Paris, ce 13e mai 1626.

Mon cher Babou, j'ai reçu la vôtre du 18e dont je vous remercie très humblement. Vous me mandez que vous eussiez été bien aise que je vous eusse permis de me venir voir ici. Je me fusse trouvée mal si je vous eus donné la peine de venir. Maintenant je me porte bien, Dieu merci. Vous connoitrez à vos affaires dont je vous rends réponse que mon mal ne m'a pas empêché de les faire.... Samedi après dîner je demeurai chez M. Aribeau, notaire, à compter les 7,000 livres à M. le comte de Clermont, dont vous êtes quitte avec lui.... Le procès de Raffit fut jugé hier et nous l'avons gagné bien que notre cause ne fut

[1] Dans un ouvrage très intéressant (*Limoges au XVIIe siècle*. Limoges, 1872), M. Laforest a consacré quelques pages à Marie Fabry et publié quatre lettres d'elle. L'auteur vante leur élégante rédaction et croit y trouver la preuve que la vicomtesse avait fréquenté l'hôtel de Rambouillet. Je ne saurais partager ces appréciations. Au reste, Marie Fabry résida presque constamment en province et on ne trouve aucune trace de relations entre les Pompadour et les Vivonne.

pas bonne, mais par mes fort importunes sollicitations je l'ai emporté... Vous me mandez que je vous envoie de l'argent, je vous en ferai donner à Limoges en mettant que j'en aurai reçu, mais je te donne ma parole que depuis que je t'ai quitté je n'ai pas touché un sol et pour ma dépense il a fallu que l'on ait emprunté. J'écris à votre procureur d'en fournir pour votre dépense et d'en donner suivant vos commandemens. Mais, ma chère vie, c'est bien dépendre, 1,200 livres en si peu de temps.... Il fait si cher vivre à Paris que c'est une pitié. J'espère d'être à vous dans le temps que je vous ai promis, car je m'ennuie tant que je me mœurs. Moi qui ne vais point aux Tuileries me promener! Mes promenades sont chez mes juges. A cette heure que le roi est à Paris et son conseil, j'ai vu M. de Marillac[1] pour demander vos six derniers mois de l'année passée et votre pension pour voir s'il y a moyen d'en toucher quelque chose. Je ferai ce que je pourrai. Je vous ai envoyé un habit ces jours derniers, je ne sais s'il vous conviendra.... Monsieur d'Uzarche[2] m'est venu voir et m'a dict quantité de belles paroles, qu'il iroit au pays bientôt et qu'il fesoit estat de chasser tous les jours avec vous. Il s'est fort offert à moy pour mon procès.... Je vois mon frère tous les jours qui me fait de grandes plaintes toutes les fois qu'il me voit. Il me dit que vous lui mandez toujours que vous lui enverrez des nouvelles et vous ne lui écrivez que trois lignes. Je vous prie, écrivez lui des nouvelles de ce que vous connoissez qu'il désire savoir et écrivez lui amplement, je vous en prie, car cela le fâche, je le connois bien. Je vois bien que tu ne m'aimes plus et que tu ne te soucies pas de moi, mais je ne cesse pas de faire tout ce que je pourrai pour toi. Tu n'es point tant ennuyé de ne me point voir comme je suis. Aymez-moi donc comme vous m'avez promis et mandez moi si vous êtes content de votre habit et de toute la petite oie. Adieu, ma chère âme, je vous envoie mille baisers et mille embrassades. Votre fille vous baise les mains, elle est admirée de tout le monde. Je demeure jusqu'au tombeau, mon cher Babou,

Votre très humble servante et femme.

M. FABRY.

27e mai 1626.

Mon cher Babou, la vôtre dernière m'a fort affligé de voir que vous êtes toujours en colère contre moi. Pour moi je n'y songe point du tout et voudrois avoir donné ma vie et être auprès de vous. Je suis

[1] Le garde des sceaux Michel de Marillac.

[2] Roger d'Aumont, abbé d'Uzerche, plus tard évêque d'Avranches. Grand chasseur, duelliste, orgueilleux et violent, il était surnommé Tarquin le Superbe.

dans un désespoir incroyable de me voir près de la fin du parlement car nous n'avons plus que trois semaines jusqu'à vacations et on me remet toujours. Cela seroit bien fâcheux d'avoir tant demeuré à Paris et qu'on me remît après vacations, que faudroit que vous ou moi revenions pour solliciter le procès, car tout le monde dit que je ne le peux perdre pourvu qu'il soit sollicité. Je n'attends que voir si l'on le mettra sur le bureau et si Mme la comtesse de Saint-Pol présentera quelque papier pour le faire retarder après vacations[1]. J'ai tant d'obligation à M. le président (Séguier) que je n'en saurois avoir davantage, car il en fait son affaire propre. Il prit encore hier la peine de me venir voir pour me consoler et me dire que falloit que je prisse patience après tant de larmes que j'avois répandues.... J'ai fait une consultation pour vous où l'on vous ordonne les eaux. Je vous conjure, retournez y et quand il fait chaud. Je vous irai trouver là où j'apprendrai que vous serez; et pour votre voyage vous avez de l'argent à Treignac, du revenu de cette année. Prenez-le et de là et d'ailleurs, de tout votre et je vous prie de ne rien épargner pour votre santé.... Je vous ai acheté un coureur qui est bien gentil. J'en fais chercher d'autres pour vous les mener. Tous mes déplaisirs sont de ne pas être auprès de vous pour vous rendre ce que je vous dois et vous accompagner aux eaux. Je vous supplie donc de vous bien conserver et de me faire l'honneur que de m'aimer et de croire que je ferois compassion, pas aux hommes mais à des rochers; et avec cela l'on dit que faut que je prenne patience. Je prie Dieu qu'il me la donne en le conjurant de vous pouvoir bientôt embrasser. Je vous prie de me mander de vos nouvelles et de mes pauvres petits enfans. Adieu ma chère vie.

Votre très humble servante et femme jusques au tombeau.

M. Fabry.

7e août.

Mon cher Babou, je reçus la vôtre du 17e dont je vous remercie. Vous me mandez que perte ou gain vous serez content quand vous me verrez. Je croyois partir la semaine passée, mais M. le président Séguier me retint et me dit qu'il falloit que j'attendis la fin du parlement qui sera la semaine prochaine et si on ne juge pas mon procès je partirai à l'instant car tout mon ménage est prêt.... Et vous dirai que je vous ai fait acheter trois coureurs qui sont hors de prix. Je ne sais si vous les trouverez à votre gré. J'ai dix chevaux sur les bras à

[1] La célèbre Anne de Caumont, fille de Marguerite de Lustrac, qui devenue veuve du maréchal de Saint-André, s'était remariée à François de Caumont. Il s'agissait au procès de la dot d'Isabeau de Pompadour, mère de Marguerite de Lustrac.

nourrir et force monde. Je vous jure qu'il fait cher vivre à Paris et si fort que vous trouverez que j'ai bien dépendu de l'argent et m'en a fallu bien emprunter. Ne pensant pas tant demeurer j'avois baillé tout mon argent là où nous devions.... Je fus hier voir la comtesse de Clermont en son nouveau ménage et de là je fus voir le feu (d'artifice) chez M. de Saint-Géran qui me pria de faire l'honneur de chez lui, car on a reçu tous ceux qui venoient.... M. Tudert m'est venu parler pour un de ses amis qui veut traiter avec ton principal du collège de Pompadour[1] pour être en sa place. Je lui dis, sans m'engager de rien, que je croyois que vous y donneriez votre consentement; mais depuis j'ai appris que c'étoit un homme qui est jésuite, je ne crois pas que vous le ferez, car quand ces gens-là ont un pied en un lieu ils se l'attribuent tout à fait.... Je partirai à la fin de la semaine prochaine et que si vous me voulez obliger vous me ferez plaisir de vous en venir vous deux ou troisième et M. votre frère m'attendre afin que je t'embrasse plus tôt. Je ne me soucie de rien au monde que de votre amitié.... Ce n'est que tristesse en ce lieu. Je ne voudrois pas pour mes deux bras que vous fussiez venu l'hiver passé à Paris, car tous ceux qui y étoient sont mêlés dans l'affaire de Chalais[2]. C'est une mort pitoyable, mais l'on dit que sa femme ne s'en soucie. M. son père et sa mère l'emmenèrent hier en Bourgogne. Je te prie de dire à Malet qu'il songe à bien apprêter tout pour vendanger.... Je t'envoie mille baisers et à mes petits enfans. Adieu ma chère vie, je ne serai jamais en Limosin, car je porte Paris sur ma tête, tant en suis saoule. Adieu, je demeure, mon cher Babou,

Votre très humble servante et femme jusques au tombeau.

M. Fabry.

Mercredi, 26e août.

Pompadour répondait à cette lettre :

Ma chère Babou, je n'ai jamais reçu nouvelles qui me satisfassent tant que de voir que tu t'en viennes. Je t'assure que cela m'a valu plus que toutes les médecines du monde n'auroient fait.... Je ne me soucie de mourir une heure après t'avoir vue, tant je te veux voir et embrasser, tant je t'honore et aime, car je t'honore avec tant de passion que jamais femme du monde ne l'a été de son mari. Je te le témoignerai bien à l'avenir, car je ne ferai jamais rien que ce qui te

[1] Le collège de Saint-Michel, dit aussi de Chanac puis de Pompadour, sis à Paris, rue de Bièvre. Fondé en 1342, par Guillaume de Chanac, patriarche d'Alexandrie. La collation des places (professeurs et élèves) appartenait aux représentants du fondateur. Ce collège fut réuni à celui de Louis le Grand.

[2] Henri de Talleyrand, décapité le 19 août 1626. Sa tête ne tomba qu'après vingt-trois coups d'épée.

plaira et suivrai toutes tes volontés indifféremment. Je te le jure et proteste, mon cœur, et te supplie de m'aimer et croire que je serai toute ma vie

Votre très humble serviteur.
POMPADOUR.

Septembre 1626.

Nous avons légèrement amélioré l'orthographe de ces missives, afin d'éviter une vraie fatigue au lecteur. Mme Séguier ne semble pas, d'après sa correspondance, avoir été très supérieure à sa sœur, comme intelligence et comme instruction. Voici, à titre de curiosité, un échantillon du style et de la grammaire de la chancelière, sans y changer une panse d'a. La lettre est de l'année 1623, avant la naissance du vicomte. Elle donne à son auteur quelques titres à figurer parmi les précurseurs de la nouvelle école orthographique des phonétistes qui veut qu'on écrive exactement ce qu'on entend :

Ma chère cœur, le porteur des vostre ma afflige maiant di queties indispose can me pouvoir dire le mal, lequel jatribu a votre grocaise. Vous naves plus que courage, le temps de vostre accouchement estant proche, comme je croy. Je pri Dieu quy vous donne un beau fis qui esfacera toute vos douleur par sa venu et vous donnera du contantemen. Monsieur de Pompadour vous a pu temoigne la joi que javoi du retour de M. daultry, mais Dieu ne veut pas que je soy jamais contante ou moins parfaitement, man voian de rechef prive. M. depernon la mande pour alle a bourdeau pour lintandance de la giene; luy natan que le commandeman du roy pour parti. Plegne moy donc, ma chere cœur et compatice a la douleur que ce me coce. Pour la promaice que je faite a m. vostre tre cher espou de vous alle voir ce tete, asure vous que je le couet plus passionemant que percone et quy ni a rien qui me puice empeche de recevoir ce toneur la que la crainte de braver la fortune[1], laquelle crainte estan levee gire pour vous le y temoigne quy ny a percone du monde qui vous aime et honore plus que moy que suis, ma chere cœur,

Vostre tres humble cœur et servante.
FABRY DAULTRY.

A dieu je vous donne le bonjour[2].

[1] A raison de son état de grossesse.

[2] La chancelière n'avait pas donné à ses deux filles, la marquise de Coislin et la princesse d'Henrichemont, une meilleure orthographe que la sienne propre. On peut en voir des échantillons dans l'étude biographique de M. Kerviler : *Le Chancelier Pierre Séguier*, p. 183, 186 (Paris, 1874).

XI.

Les huguenots avaient repris les armes en 1625. Un traité fut conclu avec eux au commencement de 1626, mais une année s'était à peine écoulée que la paix était de nouveau rompue. L'Angleterre promettait d'aider la rébellion et envoyait en effet une flotte qui s'emparait de l'île de Ré (12 juillet 1627). Le duc de Rohan soulevait le Languedoc, et la ville de La Rochelle, après quelques hésitations, prenait parti pour les ennemis du roi. Richelieu décida de porter le dernier coup aux réformés en les attaquant dans leur plus solide forteresse. Dans l'organisation de l'armée royale, Pompadour reçut commission de former un régiment (septembre 1627). Il s'occupa aussitôt de faire sa recrue. Schomberg était en plus forte situation que jamais. Le bâton de maréchal lui avait été donné en 1625 et il était désigné avec le duc d'Angoulême et le maréchal de Bassompierre pour commander l'armée du siège. Pompadour profita de son influence pour demander que son régiment fût mis sous son nom, ce qu'il obtint facilement. Enhardi par ce succès, il pria encore son ami de lui faire accorder une compagnie de chevau-légers et de faire passer le régiment sous le nom de son fils le vicomte. La compagnie de chevau-légers fut refusée, mais le bambin, âgé de six ans, reçut, au mois d'octobre, son brevet de mestre de camp. Foucher fut nommé commissaire pour la levée et la conduite. La levée faite, cette fois avec moins de lenteur, parce que les coffres étaient mieux garnis, le régiment partit pour La Rochelle, commandé par un suppléant du jeune Pompadour, et prit part avec honneur aux opérations du siège. On sait que le cardinal, malgré la présence du roi et des commandants d'armée, était le véritable général en chef. C'est lui qui eut l'idée de faire construire une immense digue dans le bassin qui sert de rade à La Rochelle, afin d'empêcher l'entrée et la sortie de la ville. Il fallait pour ce travail une énorme quantité de maçons, et le Limousin, alors comme aujourd'hui, en fournissait plus que toute autre province. Le roi ordonna, en conséquence, à son lieutenant général de recruter tous les maçons valides qui se trouveraient dans son gouvernement et de les lui faire conduire (2 décembre). L'ordre ne s'exécuta pas sans difficulté. Les maçons

n'étaient pas jaloux d'aller faire leur métier entre la mousqueterie des Rochelois et la canonnade de la flotte anglaise. Foucher fut rappelé pour mener à bien cet embauchage. Cinq cents ouvriers environ furent expédiés au roi [1]. Cette affaire devait donner bien du tracas à Pompadour. Partis à la fin de décembre, les maçons limousins, pris de nostalgie ou de panique, quittèrent presque tous le camp au bout de quinze jours et regagnèrent leurs foyers. Le roi fut très irrité contre eux, et le lieutenant général dut employer la force armée pour les faire ramener à La Rochelle. A cette occasion, Schomberg écrivait à son beau-frère :

Monsieur mon cher frère, le Roy est bien en colère contre les maçons du Limosin que vous aviez envoyés et qui s'en sont quasi tous retournés quoiqu'ils fussent bien payés et logés ici. M. Foucher doit à mon avis savoir d'où ils sont : c'est pourquoi vous pourrez je crois exécuter facilement ce que le Roy vous mande et je vous supplie de n'y perdre point de temps, comme aussi à faire venir des recrues de cent ou deux cens hommes pour votre régiment que j'ai soulagé de telle sorte que je vous assure qu'il n'y en a point un seul à l'armée de moins fatigué. Vous avez des capitaines dans le pays qu'il faut renvoyer en diligence avec ladite recrue, autrement le régiment deviendra en état qu'il le faudra licencier. Tous les travaux de terre et de mer s'avancent fort, mais nous avons depuis six jours l'hiver qui les arrête un peu. Conservez-moi, je vous supplie, l'honneur de vos bonnes grâces, comme je ferai la qualité, Monsieur, de

Votre très humble et très affectionné serviteur.

SCHOMBERG.

Du camp, ce 27e janvier 1628.

La correspondance fut très active entre les deux amis durant tout le siège. Schomberg envoyait les nouvelles de l'armée et les ordres du roi concernant le gouvernement de la province. Pompadour tenait le gouverneur au courant de tout ce qui se passait en Limousin et le renseignait sur l'exécution des commandements de Sa Majesté. Les lettres du maréchal annoncent une culture d'esprit bien supérieure à celle de son beau-frère. Il écrit facilement, d'un tour aisé, avec une urbanité parfaite. On a pu

[1] Pour leur voyage de Pompadour à la Rochelle ils recevaient 3 livres 15 sols chacun. Leur salaire convenu était de 8 sols en argent et 4 sols en pain de munition par jour.

constater, du reste, par les lettres ci-dessus transcrites, qu'une politesse raffinée était alors en usage même vis-à-vis des inférieurs.

Le siège marchait lentement, mais le régiment avait déjà souffert des pertes sérieuses. Un des capitaines, le jeune La Chapelle-Biron, neveu de Pompadour, avait été tué. Dès le mois de février, une nouvelle recrue de cinq cents hommes dut être faite. Le roi se plaignait en même temps de ce que dans quelques compagnies il n'y eût que des enfants pour capitaines et invitait à les remplacer promptement par de bons et vaillants hommes. Pompadour eût été très heureux de prendre sa part des périls et de la gloire de l'armée, mais le roi, consulté, avait trouvé bon qu'il restât dans sa province. Le pays fut en effet très agité pendant l'année 1628.

Les réformés du Limousin se remuaient, obéissant au mot d'ordre de leurs coreligionnaires. Dans la vicomté de Turenne, de nombreuses assemblées de gentilshommes effrayaient les villes voisines, Brive, Uzerche et Tulle. Malgré les édits sur les duels et l'exécution de Bouteville, les querelles sanglantes étaient plus fréquentes que jamais. Les dissidences de religion, les discussions d'intérêt dégénéraient en luttes à main armée. La charge de lieutenant général en l'absence du gouverneur n'était pas une sinécure, et pour maintenir la province dans l'ordre il était besoin d'un homme d'activité, de tact et d'énergie. Il suffira de mentionner quelques-unes des affaires que Pompadour eut sur les bras en cette année 1628, et qu'il sut régler à la satisfaction du roi et du cardinal, pour démontrer qu'il n'était pas dénué de mérite. Ce coup d'œil sur l'état d'une petite province ne laisse pas d'être instructif à un point de vue général. C'est l'image de la France entière qui s'y reflète. Il en allait de même dans les autres régions. Au nord, au midi, sur une foule de points existaient des foyers d'agitation et de désordre, allumés par l'ambition ou l'intérêt privé. Certains personnages se croyaient au-dessus de la loi, entendaient se faire justice par eux-mêmes, se créaient un parti, révolutionnaient un coin du territoire comme s'ils eussent été indépendants de toute autorité supérieure. Cet exposé, en l'étendant à tout le royaume, servirait à expliquer la politique intérieure de Richelieu, si diversement jugée, sévère, implacable, nécessaire peut-être pour

établir enfin la police dans l'État et l'égalité devant le pouvoir royal, sinon encore devant la loi.

Les frères Roffignac [1] étaient en collision au sujet de la possession du château d'Allassac, près Brive. Des entreprises violentes avaient eu lieu de part et d'autre. Le sang avait coulé plusieurs fois. Les bourgs voisins étaient ravagés, les paysans pillés, maltraités, chassés de leur demeure. Le trouble avait pris un tel caractère que le roi avait envoyé le capitaine de Maubuisson avec une compagnie de carabins pour s'établir à Allassac et contenir les belligérants. En même temps, Pompadour et Bourdeille, lieutenant de roi en Périgord, avaient l'ordre de monter à cheval pour seconder le sieur de Maubuisson.

Le baron de Bonneval [2] se livrait à des excès encore plus graves. Gracié récemment d'une condamnation à mort, il bravait de nouveau avec plus d'audace les lois protectrices de la liberté et de la vie des hommes. Les habitants d'Uzerche, voisins de sa terre de Blanchefort, étaient en butte à son ressentiment et il les traitait comme au temps du servage. On l'accusait d'avoir fait enfermer dans les basses-fosses de son château des habitants de cette ville et de les y avoir laissés périr. Bonneval, pour son excuse, soutenait que pendant son absence (c'est-à-dire pendant sa contumace), les Uzerchois avaient dévasté ses terres et détroussé ses tenanciers. Le roi avait envoyé l'ordre de le faire conduire prisonnier au château d'Angoulême. La mission était grosse de difficultés. Le baron appartenait à une famille des plus puissantes, avait un parti en Limousin, était l'ami et le voisin de Pompadour. D'un caractère emporté, méprisant toute règle et tout danger, il faudrait l'arrêter par surprise ou s'exposer à une résistance forcenée de sa part et même de celle de sa femme, espèce de folle, toujours à cheval et qui tirait l'épée comme un reitre. Schomberg, qui avait transmis l'ordre comme gouverneur et qui avait le château d'Angoulême dans son ressort, ne se souciait pas beaucoup de cette garde et jugeait prudent

[1] Louis et Henri de Roffignac, seigneurs de Saint-Germain-les-Vergnes, près Tulle, et en partie d'Allassac, près Brive.

[2] Henri de Bonneval, surnommé la Grand'Barbe, seigneur de Bonneval et de Blanchefort, le même qui avait bâtonné le lieutenant général Chavaille, député du tiers, aux États de 1615, condamné à mort par contumace, puis gracié en 1621, par l'entremise de Schomberg : il était l'ennemi juré des Uzerchois, qui avaient pris parti pour leur lieutenant général.

de laisser comprendre au baron qu'après une détention temporaire, il ne s'opposerait pas à sa grâce. Mais Richelieu commandait et il fallait obéir. Pompadour hésita d'autant moins qu'à propos de l'arrestation d'un autre gentilhomme de ses amis, le sieur de Brignac [1], il avait failli encourir la disgrâce du cardinal. Après avoir reçu les explications du prisonnier, il se crut permis de le mettre en liberté. Mais la chose tournait mal si Schomberg n'eût pas plaidé pour son beau-frère et calmé la colère de Richelieu. « Vos amis vous ont servi, écrivait-il à Pompadour; autrement l'affaire eût été mal interprétée par ceux du conseil de Sa Majesté [2]. »

Dans le Haut-Limousin, les sieurs de Mas-Nadaud, les Loradour, rassemblaient des troupes sans commission du roi et contre son service. Le sieur de Sauvebeuf, en bande armée, saccageait tout un canton à propos d'un différend d'ordre privé avec le sieur de Rochefort [3]. Le sieur de Sainte-Aulaire [4] avait enlevé la demoiselle du Breuil et la tenait séquestrée, contre le consentement de la dame de la Chassagne, sa mère, et au mépris d'arrêts réitérés du Parlement de Bordeaux. Enfin, la marquise de Murat venait d'être assassinée par les sieurs de la Gane. Ils étaient cinq frères, tous portant les armes et qui avaient été condamnés à mort pour ce « crime d'assassin, » mais l'autorité judiciaire ne pouvait, avec ses seules forces, les saisir dans leur château de la Gane (près Ussel), qu'ils faisaient bien garder [5]. Le capitaine Maubuisson étant occupé à Allassac, le roi envoyait son propre exempt des gardes, le sieur de la Ramée, pour avoir raison de ces rebelles. Il y avait aussi émotion de populaire. Le bruit avait couru que le roi voulait mettre un nouvel impôt sur la rivière de Tonnay-Charente, et les ouvriers du merrain, intéres-

[1] De la famille de Royère.

[2] Lettre de Schomberg, 12 février 1628.

[3] Tous ces gentilshommes comptaient parmi les plus riches et les plus influents de la province. Voir le *Nobiliaire* de Nadaud.

[4] Daniel de Sainte-Aulaire, seigneur dudit lieu et de la Grènerie, près Uzerche. Père de l'académicien, ami de la duchesse du Maine. Il avait enlevé Jeanne du Breuil, âgée de cinq ou six ans. Il réussit à la dérober à toutes les recherches et l'épousa en 1632, lorsqu'elle eut onze ou douze ans.

[5] La marquise de Murat était Claudine de la Tour de Murat (des la Tour-d'Auvergne), femme de Jean de Laqueuille. Les frères La Gane étaient Andrieu de leur nom, de petite origine, mais très turbulents. Tallemant parle des aventures et de la mort de la marquise de Murat (*Historiettes*, art. des Femmes vaillantes).

sés à la liberté de la batellerie, s'étaient mutinés sur divers points. Les observations présentées par le lieutenant général firent abandonner ce projet d'impôt [1].

Nous pourrions charger encore ce tableau, mais cet aperçu de l'état de la province, en cette année 1628, montre que Pompadour dut y être fort occupé. Toutes ces affaires nécessitaient son action directe. Elles lui étaient recommandées personnellement par les ministres, les Phélypeaux, les Beauclerc [2], Schomberg comme gouverneur et le roi lui-même. Ce n'étaient pas là de simples faits délictueux ou criminels qui pouvaient être réprimés, comme ils le seraient aujourd'hui, par voie de justice réglée, mais des « faits d'État » qui, en temps de guerre civile, pouvaient avoir les plus dangereuses conséquences, compromettre l'ordre général et la sécurité de toute la province. Depuis que Richelieu exerçait le pouvoir, les lieutenants de roi recevaient une impulsion énergique. Les nobles, brouillons et impatients du frein, sentaient la main de fer qui les forcerait à rentrer dans le rang et saurait niveler les têtes trop hautes, fussent-elles portées par des Marillac, des Montmorency ou des Cinq-Mars.

Pompadour ne put pourtant se résigner à ne pas voir manœuvrer le régiment de son fils, et il insista pour obtenir l'autorisation d'aller passer quelques jours au camp. Le roi la lui accorda par la lettre suivante :

Monsieur de Pompadour, ayant su le désir que vous avez de me venir trouver pour me continuer dans les occasions qui s'offrent les preuves de votre fidélité et affection au bien de mon service, je vous ai voulu faire cette lettre pour vous dire que c'est chose que je vous permets volontiers, vous assurant que j'aurai grand plaisir à vous voir près de moi pour vous témoigner ce qui est de ma bienveillance en votre endroit. Sur ce, je prie Dieu, Monsieur de Pompadour, qu'il vous ait en sa sainte garde. Écrit au camp devant La Rochelle, ce xxe mai 1628.

LOUIS.

(Et plus bas) PHÉLYPEAUX.

[1] Tous ces faits résultent de lettres du roi ou des ministres dont j'ai en mains les originaux.

[2] Raymond Phélypeaux, seigneur d'Herbault et de la Vrillière, secrétaire d'État après Paul Phélypeaux, son frère (1560-1629). — Charles de Beauclerc, secrétaire d'État de la guerre (1560-1630).

La missive royale prouve l'estime dont jouissait Pompadour. Louis XIII lui écrivit, du reste, de très nombreuses lettres, toujours du même ton bienveillant. Ces communications directes avec le souverain flattaient beaucoup ceux qui en avaient l'honneur. La signature du roi exerçait un grand prestige. On n'ignorait pas qu'elle n'était pas toujours tracée de la main du monarque, car il avait près de lui un secrétaire uniquement chargé d'imiter sa signature et qu'on nommait le secrétaire de la main, mais l'effet était le même. La noblesse considérait comme un de ses plus précieux privilèges la faculté d'écrire au roi et l'usage d'en obtenir une réponse.

Pompadour ne fit qu'un rapide séjour au camp. Les ministres l'invitèrent à regagner son poste pour tenir la main aux graves affaires dont nous avons parlé. Après la prise de La Rochelle, le calme se rétablit peu à peu en Limousin. Le lieutenant général put alors se consacrer à loisir aux détails de l'administration. Il se mit en relations suivies avec les officiers des sénéchaussées, visita officiellement les villes de son ressort pour corriger les abus qui s'étaient glissés pendant les troubles. Il édicta, dans cette période, divers règlements qui restèrent en vigueur longtemps après lui. Désormais, il ne s'éloigna guère de son château. Le roi ne réclama pas ses services pour les guerres d'Italie ni pour celles de Languedoc.

Le train de la maison avait été organisé par Marie Fabry sur de larges bases. Le luxe et la richesse s'y déployaient sagement. Ce furent les années heureuses des deux époux. Les premiers de la province par la situation et la fortune, ils dépensaient noblement, faisaient beaucoup de bien, se plaisaient dans les joies de la famille et le commerce de leurs nombreux amis, clients et vassaux. Cette race des Pompadour était bonne. Vingt générations s'étaient succédé dans ce manoir sans qu'aucune eût laissé dans la tradition ou dans les documents un sinistre souvenir. Peu de vieilles familles féodales sont restées aussi indemnes. Le vieux château devint plus que jamais le rendez-vous de toute la région. Les réceptions, les chasses furent encore plus brillantes. Pompadour aurait voulu voir sa maison toujours remplie. Il aimait à répéter le dicton peut-être fait pour lui-même : *Pompadour*

pompe [1]. Lorsque « sa cour était petite, » suivant son expression, il en était tout chagrin. Mais elle était peuplée à l'ordinaire. Dans ces intérieurs de grands seigneurs terriens vivait tout un monde de domestiques, d'officiers, de clients : les receveurs, les juges, les procureurs fiscaux ou lieutenants, les greffiers, les chapelains, les médecins attitrés, les précepteurs, les intendants, etc., etc. Le revenu des seigneuries était d'une réalisation très compliquée, consistant en redevances de grains de toutes sortes, de vin, de cire, de volailles, en prestations en nature, corvées, journaux, vinades, en droits de justice, amende, guets, péages.... Tout cela divisé à l'infini, sur des points divers, demandait un très nombreux personnel d'auxiliaires, de préposés, de surveillants, une véritable administration. Nous n'exagérons pas en évaluant à cent personnes au moins, en dehors de la domesticité proprement dite, les gens de service appointés par la maison de Pompadour au chef-lieu de la terre ou dans les seigneuries. La plupart avaient un logement dans les immenses dépendances du château. Leurs femmes, leurs enfants, leurs parents vivaient là. Le receveur de Treignac était dénoncé comme ayant retiré dans le château « quantité de femmes pour son agrément. » Il reconnaissait le fait, mais se justifiait en déclarant que ces cinq ou six dames étaient des parentes de sa femme, ayant toutes un mari. Un frère de Foucher était venu, depuis un an, réclamer près de lui le droit d'asile. Il avait eu à Paris une fâcheuse aventure, qui avait été annoncée à Foucher en ces termes : « Ayant perdu quarante pistoles qui lui avoient été prises en une académie [2], par un certain personnage, et quelques jours après le rencontrant au même lieu, après s'en être encore plus amplement assuré il l'auroit abordé et dit qu'il les lui rendit et ne fit davantage de bruit, dont se sentant sa partie offensée, se jette à

Pompadour pompe,
Ventadour vante,
Turenne règne
Et Châteauneuf
Ne les craint pas d'un œuf.
Des Cars richesse,
Bonneval noblesse.

Ce dicton, rappelant le caractère des plus nobles maisons du Limousin, ne paraît pas remonter au delà du XVIIe siècle (Menestrier, *Recherches du blason*).

[2] Maison de jeu.

la barbe de M. vostre frère et lui en arrache une poignée. Ce qui l'obligea de mettre l'épée à la main et lui en donna deux coups dont il le perça à jour et le laissa pour mort sur la place. Néantmoins il ne laissa de s'en retourner froidement chez lui. » Le frère de Foucher jugea prudent de s'éloigner de Paris. Il ne paraît pas avoir été inquiété dans sa retraite, sous le toit du lieutenant général. Pompadour entretenait tous ces parasites sans y trouver à redire. Dans ses idées, ils faisaient partie du train d'une grande maison. Sans eux, son château lui aurait paru désert, ils l'animaient et au besoin, disait-il, c'étaient des soldats tout trouvés pour le défendre.

Il avait déjà une nombreuse famille, trois fils et quatre filles. Elle devait s'augmenter encore. Marie Fabry, nous l'avons dit, eut dix enfants, dont huit arrivèrent à l'âge adulte et lui survécurent. De son côté, elle quitta peu ses résidences de Pompadour et de Treignac, se consacrant à l'éducation de ses enfants, poursuivant avec persévérance la reconstitution de l'ancien patrimoine, faisant restaurer ou plutôt reconstruire la chapelle de Pompadour et réservant une part de sa fortune pour des fondations pieuses.

En 1631, une terrible contagion ravageait le Bas-Limousin, et une inondation des rivières avait accru la calamité. La population désertait les villes, beaucoup s'expatriaient à l'étranger. Uzerche était infectée à ce point que le siège de la justice royale dut être transporté à Brive. Marie Fabry s'éloigna quelque temps avec ses enfants. Le lieutenant général resta à son poste et veilla aux mesures de salubrité publique. Il échappa à la maladie régnante, mais quoique dans la force de l'âge, il n'avait pas encore cinquante ans, il sentait venir les infirmités. Ce bel homme, d'une si magnifique apparence, n'était pas doué d'une constitution très robuste. Sa santé fut souvent ébranlée et donna des alarmes à sa famille. Il n'en eut pas moins, sauf dans les derniers temps, une vie très active, très fatigante, qui ne fut pas sans influence sur sa fin prématurée.

Au cours de l'année 1632, l'épidémie cessant à peine, il dut faire une expédition en armes à Limoges pour apaiser une singulière querelle. Les Récollets de cette ville s'étaient séparés en deux camps : une partie était établie au couvent de Saint-François, l'autre dans Sainte-Valérie. Des disputes, mêlées le plus

souvent de voies de fait, s'élevaient journellement entre ces moines et passionnaient la ville. Le lieutenant général convoqua quelques amis et arriva à Limoges avec un gros de cavaliers. Les Récollets de Saint-François s'étaient barricadés et refusaient d'ouvrir leurs portes : il fallut les briser. Le lieutenant général « donna le premier coup de mail et ensuite la noblesse qui entroint avec luy et aydoint à rompre [1]. » Mais la paix ne fut pas rétablie, et il fut besoin d'une bulle du pape pour terminer ce différend.

Quelque temps après, Louis XIII, revenant de Toulouse où il avait fait exécuter Montmorency, traversa la province, passa à Brive et à Limoges (novembre 1632). Pompadour eut le regret de ne pouvoir se montrer aux côtés du roi dans cette circonstance. Sa santé déclinait. Son ami Schomberg n'arriva pas non plus à la vieillesse. Il le perdit à la fin de cette année [2] et en éprouva un grand chagrin. Cette mort laissait vacante la charge de gouverneur du Limousin. Plus jeune, plus valide, le lieutenant de roi eût été un candidat tout désigné. Il ne se mit pas sur les rangs [3]. Le roi voulut lui accorder un dédommagement. Il le nomma chevalier du Saint-Esprit à la promotion du 14 mai 1633. Au mois de février de cette année, son beau-frère Séguier avait été nommé garde des sceaux.

Le nouveau cordon bleu avait été mandé à la cour pour recevoir le collier, et fit ce voyage avec une certaine appréhension. Pendant son absence, Marie Fabry gérait d'une main ferme les affaires de la maison et peut-être un peu celles de la province. Le 27 avril 1633, les consuls de Brive réunissaient en conseil de ville les habitants pour leur demander si, pendant l'absence du lieutenant général, il ne serait pas à propos qu'ils allassent au nom de la ville faire la révérence à Mme de Pompadour et lui offrir leurs services. Et l'assemblée décida par acclamations que les consuls, accompagnés des notables, se rendraient à Pompadour à cet effet [4].

Aussitôt après la réception de l'ordre, Pompadour revint en

[1] *Annales du Limousin, dites Manuscrit de 1638*, p. 404 (Limoges, 1872).
[2] Schomberg mourut le 17 novembre 1632, à Bordeaux.
[3] Après un intérim du duc d'Halwin, fils de Schomberg, le duc de Ventadour fut nommé gouverneur.
[4] Archives nationales. Papiers de Bouillon, R 2, 481.

poste à sa résidence. Il s'arrêta à Limoges, chez l'évêque, Mgr de la Fayette, fut visité et congratulé par le corps municipal avec remerciements « de la peyne qu'il avoit prins à Paris pour les affaires de la ville et soulagement du publicq. » A son départ, les consuls et les notables le conduisirent en cérémonie jusqu'à une lieue de la ville [1].

Il avait hâte de retrouver le bien-être et les soins de son foyer, pressentant que le mal dont il était atteint ne devait pas lui pardonner. Tout déplacement lui était désormais interdit, et sa femme ne crut pas pouvoir le quitter pour assister au mariage de sa nièce Madeleine Séguier avec le marquis de Coislin, neveu du cardinal-ministre, qui eut lieu le 5 février 1634 [2].

La maladie progressa lentement, dura de longs mois, mais le dénouement fatal était prévu. Pompadour s'éteignit au milieu des siens, le 26 octobre 1634, dans sa cinquantième année, après avoir réglé par testament la situation de sa femme et la tutelle de ses enfants [3]. Ses obsèques furent célébrées à Arnac avec une très grande solennité. On n'avait vu pareil concours de noblesse et de peuple depuis les célèbres funérailles de François de la Tour, vicomte de Turenne, en 1532. L'évêque de Limoges, François de la Fayette, officia en personne. Un récollet du couvent de Tulle prononça l'oraison funèbre [4]. Un chroniqueur rapporte

[1] *Registres consulaires de Limoges*, t. II, p. 288 (Limoges, 1884.)

[2] Il y a une curieuse lettre en latin adressée par le cardinal à Chavigny au sujet de ce mariage. Mme Séguier était orgueilleuse, entichée de la fortune des Fabry et du nom des Séguier. Coislin était bossu. Elle ne trouvait pas ce mariage si avantageux. Richelieu s'amuse de ces prétentions. «.... Il me semble, dit-il, entendre la mère se plaignant du grand tort fait à sa fille. Je pèse les choses avec équité. Si la maison de Richelieu ne peut marcher de pair avec celle de Fabry, la bosse du jeune homme et la figure de la jouvencelle vont assez bien ensemble » (*Lettres, instructions.... du cardinal de Richelieu*, publ. par M. Avenel, t. VII, p. 715). — Tallemant parle aussi des ridicules prétentions de la chancelière. «.... Le chancelier fut assez bon pour aller proposer au cardinal, comme si sa femme l'y avait obligé, de marier sa fille (Charlotte, la cadette) avec M. de Nemours. « Oui, lui répondit le cardinal, en effet, cela serait fort sortable que Victor-Amédée de Savoie épousât Charlotte Séguier. Allez dire à Madeleine Fabry qu'elle rêve » (*Historiettes*, art. du Chancelier Séguier). Devenue veuve du prince d'Henrichemont, Charlotte épousa Henri de Bourbon, duc de Verneuil, fils naturel de Henri IV.

[3] Son testament est à la date du 19 septembre 1634. Il légua 24,000 livres à chacun de ses enfants mâles et 20,000 livres à chacune de ses filles, l'aîné héritier du surplus (Inventaires manuscrits du trésor de Pompadour).

[4] Ce *Discours funèbre* du P. Hilaire Nauche fut imprimé l'année suivante : Tulle, Antoine Sol, 1625, in-8.

que Louis XIII, à la nouvelle de cette mort, s'écria : « Je perds le meilleur gentilhomme de mon royaume [1]. » Cet éloge était mérité. Tous les auteurs contemporains, tous les documents de l'époque, s'accordent pour proclamer ses qualités militaires et ses vertus privées. Vaillant capitaine, fidèle à son prince, attentif aux devoirs de sa charge, réglé dans ses mœurs, religieux, charitable, sa vie commande l'estime. Ses défauts mêmes, son insouciance de grand seigneur, sa prodigalité, son indulgence, ne sont pas pour lui enlever les sympathies.

XII.

Marie Fabry restait veuve à trente-cinq ans avec huit enfants, dont le plus âgé avait quatorze ans. Le reste de son existence laisse peu à dire. Elle survécut longtemps à son époux sans se remarier, fut tutrice de ses enfants, dirigea sagement leur éducation et les établit tous d'une manière avantageuse. Dans les mœurs du temps, avec sa fortune, sa brillante parenté, ce long veuvage n'annonce pas une femme dévorée par les passions [2]. Elle était dévorée d'activité, de besoin d'agir, de commander, ayant des qualités masculines plutôt que les faiblesses de la femme. Son mari mort, elle exerçait encore sa charge, pour ainsi dire, préparant les voies à son fils ainé, auquel le roi avait accordé la survivance. En l'année 1635, les habitants de Limoges et ceux de Saint-Léonard étaient en grave conflit. Saint-Léonard avait obtenu une petite sénéchaussée tirée de celle de Limoges. Les Limogeaux, à force d'argent, firent révoquer cette concession; bien plus, profitant de ce que leurs voisins avaient

[1] Louis XIII fit mieux que de louer son fidèle serviteur. Il accorda immédiatement la survivance de sa charge à son fils âgé de douze ans. Le baron de Laurière, oncle du jeune vicomte, fut nommé lieutenant général en attendant que son neveu pût prendre la charge.

[2] Foucher était mort quelque temps avant Pompadour. Tallemant raconte qu'il était jaloux du gouverneur, du vicomte. « Celui-ci s'étant un jour approché de la litière de Madame pour lui parler, la rage le saisit, il met l'épee à la main, l'attaque; l'autre se défend et le tue. » — Ce serait passé cinquante ans et après quinze années de bons services que Foucher, marié, père d'une nombreuse famille, aurait fait cette fin. — Nous avons toute la correspondance échangée durant quatorze ans entre Foucher et sa femme « la belle Gédoyn. » Ils s'aimaient tendrement et se montrent l'un et l'autre sincèrement dévoués à Monseigneur et à Madame, leurs bienfaiteurs.

laissé périmer leurs privilèges, ils les imposèrent « aux tailles bien grosses, » au mépris de leurs franchises. C'était la ruine du commerce de cette petite ville. Mme de Pompadour intervint, fit agir son beau-frère le garde des sceaux, finalement amena le triomphe du bon droit. Les privilèges des bourgeois de Saint-Léonard furent maintenus, malgré leurs ennemis. La charte en fut rapportée par les consuls, qui allèrent prendre la vicomtesse à Pompadour et la conduisirent jusqu'à Laurière. Le lendemain, jour de Notre-Dame de septembre, Marie Fabry fit une entrée solennelle à Saint-Léonard, comme un gouverneur, précédée des consuls, de cinquante cavaliers et de la population qui l'acclamait [1].

Disons quelques mots de ce que devinrent les enfants de cette femme énergique. Jean, l'aîné, fut marquis de Pompadour et, comme son père, lieutenant général et chevalier des ordres. Il épousa en 1640, âgé de vingt ans à peine, Marie, vicomtesse de Rochechouart, héritière de cette grande maison [2]. Pierre, nommé dans sa jeunesse le baron de Treignac, embrassa l'état ecclésiastique. Il mourut très âgé, en 1710, pourvu de nombreux bénéfices. Saint-Simon en a laissé un malin portrait. « C'était un petit homme qui, à l'âge de quatre-vingt-cinq ou six ans, couroit encore la ville.... Il avoit un laquais presque aussi vieux que lui et à qui il donnoit, outre ses gages, tant par jour pour lire son bréviaire en sa place et qui le barbottoit dans les antichambres où son maître alloit. Il s'en croyoit quitte de la sorte, apparemment sur l'exemple des chanoines, qui payent des chantres pour aller chanter au chœur pour eux [3]. » Des deux autres fils, l'un mourut âgé de treize ans et l'autre fut chevalier de Malte. Quatre filles furent bien mariées. L'aînée, Charlotte, dont nous reparlerons tout à l'heure, épousa en 1637 Charles de Talleyrand, prince de Chalais, marquis d'Excideuil, etc. Marie fut mariée, en 1649, à François d'Esparbès de Lussan, marquis d'Aubeterre. Marguerite fut marquise de Panilleuse, en Normandie [4]. Jeanne, marquise de Conros, en Auvergne. Esther,

[1] Chronique de Pierre Robert dans : *Chartes, chroniques et mémoriaux*, publiés par M. Leroux (Tulle, 1886).

[2] Il mourut le 21 juin 1684, dans son château de Treignac, ne laissant que deux filles pour héritières : les dames d'Épinay-Saint-Luc et d'Hautefort.

[3] *Mémoires de Saint-Simon*, t. V, ch. XXVIII.

[4] Sous la date du 15 octobre 1650, Loret parle de ce mariage négocié par la

cinquième fille, choisit la vie monastique. Charlotte, l'aînée de tous les enfants, avait tenu ses promesses. La fillette si adorée du *nonou* Fabry était devenue une très jolie femme et de beaucoup d'esprit. Elle avait épousé, à dix-huit ans, le plus noble et le plus riche seigneur du Périgord. Tallemant vante sa beauté, mais lui donne son paquet comme à sa mère, à sa tante Séguier et à toutes les femmes de son temps. « Quoique le mari et la femme fussent fort dissemblables pour le corps, car il était fort laid et elle fort belle, il n'y avoit rien pourtant de plus semblable pour l'esprit, aussi visionnaires l'un que l'autre.... Elle étoit coquette et le mari jaloux. » Et là-dessus, des histoires incroyables, c'est le cas de le dire. « Elle fit accroire à son mari que le roi étoit amoureux d'elle; mais comme il vouloit se conserver toujours la réputation de chaste, il vouloit que l'affaire fut secrète. Le roi étoit alors en Lorraine, et elle avoit persuadé à son mari qu'on avoit trouvé de certains chevaux qui, en une nuit, amenoient le roi à Paris et le ramenoient en Lorraine, » de sorte que les escapades royales restaient ignorées. Par ce moyen, disait-elle à ce mari crédule, vous et moi gouvernerons tout. « Elle lui contoit combien elle avoit de galants, qui ils étoient et jusqu'à quel point elle les avoit aimés, car on ne dit point qu'elle ait conclu avec pas un.... » Elle se mit en tête que son mari avait tenté plusieurs fois de l'empoisonner, le fit croire à son oncle le chancelier, se jeta dans un couvent, puis quinze jours après revint avec son mari [1]. La marquise d'Excideuil ne fit, en tout cas, que de courtes folies, car elle mourut à vingt-quatre ans, laissant trois enfants. Son mari ne lui survécut qu'une année.

Marie Fabry fut nommée tutrice de ses petits-enfants. Elle dut alors quitter Pompadour, pour résider le plus souvent à Excideuil ou à Paris, afin de surveiller l'éducation de ses pupilles de deux générations. Elle menait de front toutes ces tutelles, administrant avec sagesse ces divers patrimoines. Des années difficiles se représentèrent. Lors des troubles de la Fronde, de 1648 à 1653, elle eut à veiller à la conservation de ses châteaux :

duchesse de Sully entre « Mademoizelle Pompadour » et le « sieur baron de Panilleuse » : René de Presteval, baron de Saint-Pair, marquis de Clère et de Panilleuse, en Normandie (*Muze historique*, t. I, p. 49).

[1] *Historiettes*, article du *Marquis d'Excideuil*.

Treignac, dont elle était douairière, et Excideuil. Elle habitait alors Excideuil, et le roi lui donna ordre de mettre garnison dans ce château, afin de le maintenir en son obéissance. Elle n'était pas neuve pour une mission de ce genre et la remplit avec son énergie ordinaire. Les réparations indispensables furent faites, des troupes appelées et installées. Comme les habitants de la seigneurie n'osaient rester sans défense en plate campagne ou dans les bourgs non fortifiés, un asile leur fut donné dans d'immenses bâtiments provisoires qu'elle fit construire à la hâte sur les terrasses du château. La vieillesse arrivait. Marie Fabry s'attacha davantage à sa fille la religieuse. Celle-là, au moins, était de sens rassis, une femme supérieure par l'intelligence et la raison. Entrée à vingt ans au couvent des Ursulines de Tulle, elle fut nommée prieure après six années de profession et deux ans après élue supérieure (1654). Elle gouvernait admirablement son troupeau depuis huit ans, lorsqu'elle lui fut enlevée. Le monastère de Saint-Bernard, de la même ville, jadis le plus important, avait subi des vicissitudes, demandait à être régénéré. Désignée à l'unanimité par les Bernardines comme seule capable de cette restauration et sur des ordres venus de haut, sœur Marie de Jésus dut accepter cette mission délicate. Elle fit donc une nouvelle vêture et fut installée, le 17 avril 1661, en qualité d'abbesse de Saint-Bernard. Les Bernardines ne furent pas trompées dans leur espoir. Le couvent reprit promptement son ancien lustre. A l'avènement de l'abbesse Marie de Pompadour (elle s'appela désormais ainsi), il n'y avait que treize religieuses appartenant toutes à la petite bourgeoisie. Quelques années après, leur nombre était plus que doublé, et ces recrues sortaient de la plus riche noblesse. Saint Bernard n'avait qu'une chétive église. L'abbesse sollicita la générosité de sa mère et fut écoutée avec empressement. Marie Fabry s'engagea à faire les frais d'une nouvelle construction et délivra d'abord 7,000 livres pour commencer les travaux. Le 4 juin 1662 fut posée la première pierre. Elle avait choisi son tombeau dans le monument qui s'élevait par ses soins. Trois mois s'étaient à peine écoulés que son vœu put être rempli. Elle mourut à Bonne, en Saintonge, le 4 septembre. Suivant sa volonté, ses obsèques furent modestes. Plus tard, sa fille fut couchée près d'elle (1705). L'église fut terminée. Elle abrita jusqu'à la Révolution les

prières des vierges de Cîteaux. A la suite, elle devint l'écurie d'une auberge. Ainsi profanée pendant de longues années, elle a été démolie vers 1840 pour agrandir une place publique. Il n'en existe aucun vestige. C'est là, quelque part, que reposent les restes de Marie Fabry et d'Esther de Pompadour.

G. Clément-Simon.

LA MILICE DES FRANCS-ARCHERS

(1448-1500)

La chevalerie régnait depuis longtemps sans partage sur les champs de bataille de l'Europe occidentale, lorsque l'infanterie, jusqu'alors comptée pour rien [1], se révéla coup sur coup à Courtrai (1302), à Bannockburn (1314) et à Morgarten (1315), où les piquiers flamands, écossais et suisses eurent raison des chevaliers français, anglais et autrichiens, pour avoir gardé la défensive et attendu, de pied coi, la charge de l'ennemi.

Voilà donc une vérité militaire désormais établie : l'infanterie peut remporter la victoire, à condition de choisir une forte position stratégique, et de s'y retrancher. Cette attitude expectante lui est indispensable : les piétons sont perdus, dès qu'ils veulent passer à l'offensive, d'autant qu'ils ignorent la formation en petits corps mobiles et s'agglomèrent en boule. Mons-en-Puelle (1304) et Rosebecque (1382) sont la contre-partie de Courtrai et démontrent l'impuissance d'attaque de l'infanterie.

La leçon de Bannockburn ne fut pas perdue par les Anglais, qui perfectionnèrent la tactique nouvelle au point de se l'approprier et devinrent pour un siècle, d'Halidon-Hill à Patay, les éducateurs de l'Europe.

Ils eurent deux sortes d'infanterie : leurs fameux archers [2], qui engageaient l'action; et leurs gendarmes descendus de cheval, qui restaient immobiles sur un point habilement choisi ; une réserve de cavalerie permettait de prendre l'offensive au besoin.

Crécy, Poitiers, Azincourt, avec les trois « promenades mili-

[1] Les piétons n'ai-je pas contez
Qui volontiers font mal en guerre.

G. Guiart.

[2] Ils tiraient douze flèches à la minute et ne manquaient pas leur but à 240 verges.

taires [1] » de Robert Knolles, du duc de Lancastre et du comte de Buckingham (1370, 1373, 1380), prouvent la supériorité de la méthode anglaise, qui combinait l'offensive et la défensive : à Poitiers, par exemple, une escouade de cavaliers alla surprendre le roi Jean par un mouvement de flanc.

Cette méthode était si logique que nous essayâmes de l'appliquer, mais maladroitement. A Poitiers, les chevaliers demeurés autour du roi mirent pied à terre, mais ils se montrèrent fantassins fort inexpérimentés. De même à Azincourt : ils commirent l'imprudence de faire une marche en avant de deux milles, dans un terrain détrempé. Nos chevaliers ne pouvaient rien faire à pied, sans être appuyés d'une solide infanterie. Or peut-on regarder comme telle les arbalétriers génois, d'ailleurs profondément méprisés et traités à tout propos de « ribaudaille » ou de « piétaille ? » Les milices communales sont ridiculisées par Froissart, qui nous montre vingt mille paysans, à Crécy, massés bien loin des lignes ennemies, derrière le rideau de cavalerie, et criant mort aux Anglais, qu'ils ne pouvaient même entrevoir. Le 3 avril 1369, une ordonnance sur les jeux essaya de généraliser les confréries d'archers ou d'arbalétriers, qui avaient commencé à se fonder de côté et d'autre, depuis Crécy [2], et quinze ans plus tard « il fust défendu qu'ón ne jouast à quelque jeu que ce fust, sinon à l'arc ou à l'arbaleste. » Par malheur, dit S. Luce, « la réaction féodale qui suivit la chute des Marmousets porta un coup funeste aux buttes et aux exercices dont elles avaient été le théâtre. »

Nos chevaliers n'avaient pas assez de dédain pour les piétons, et Monstrelet traduit bien leur sentiment, quand il écrit : « Assemblées de communes, nonobstant qu'ilz soient grand nombre, à peine peuvent résister contre multitude de nobles hommes acoustumez et esprouvez en armes. » Cette réflexion mesure le peu de chemin parcouru depuis Courtrai.

Jusqu'à la bataille de Patay (18 juin 1429), la tactique anglaise n'avait presque remporté que des succès ; Jeanne d'Arc rompit le charme d'une fortune quasi séculaire.

C'est à cette époque que va se dessiner enfin une tactique

[1] S. Luce, *la Vie privée pendant la guerre de Cent ans*, p. 100.
[2] *Ibid.*, p. 136. Cf. Boutaric, *les Institutions militaires de l'ancienne France* p. 218; Belhomme, *Histoire de l'infanterie en France*, I, 99.

française, due à l'artillerie, qui a fait une apparition timide, mais significative, à Rouvray-Saint-Denis (février 1429), et qui prendra un prodigieux essor avec les frères Bureau. Dépassant la portée des traits, elle paralysera les archers anglais et, renversant les rôles à notre profit, forcera les gendarmes ennemis à l'offensive. Ce sera au tour de nos chevaliers d'attendre l'attaque, la lance au poing, et il se trouvera un théoricien de l'immobilité : Jean de Bueil, passant en revue les engagements dont il a été témoin, ramène invariablement la défaite à un pas en avant, la victoire à une sage temporisation [1]. Les Anglais, qui recherchaient les batailles rangées où leur sang-froid triomphait de la furie chevaleresque, les redoutent désormais, et se retirent dans leurs garnisons. Les opérations militaires se réduisent à une suite ininterrompue de sièges, où nos bombardes brillent d'un vif éclat. Le reste n'est que razzias et surprises, où les corps de troupes s'évitent avec soin ; les batailles sont l'effet du hasard. En 1471, Louis XI peut frapper son adversaire avec toute chance de succès ; il ne lève pas la main et préfère négocier. La subtilité diplomatique et l'achat des consciences complètent l'œuvre des coulevrines, et la liste des compositions, « appointements » et redditions de places sans coup férir est interminable.

Saint-Jacques, Formigny, Castillon, Montlhéry, Guinegate, Saint-Aubin-du-Cormier et Fornoue forment un moindre livre d'or pour notre armée pendant le demi-siècle que nous allons étudier que les coups anonymes de nos canons et les travaux de mine de nos pionniers. L'artillerie est l'arme du moment ; elle relègue la cavalerie au second plan et a l'infanterie comme humble auxiliaire.

Celle-ci va souffrir pour un temps de cette servitude et de l'abandon progressif de la tactique anglaise qui lui avait donné un si bel élan, et il faudra l'introduction des armes à feu portatives pour diminuer un peu l'omnipotence de l'artillerie. Sans doute l'influence de Crécy survivra longtemps encore : Comines parle avec une admiration archaïque des archers anglais, bien démodés de son temps. Les archers sont pour lui la « fleur »

[1] A Formigny, les Anglais vqulurent « aler prendre place avantageuse, et en y alant se desroyèrent, » et à Castillon ils « allèrent requérir les François jusques en leur champ où ilz les attendirent de pié coy, et pour ce les Anglois furent desconfiz. »

et l'« espérance » des armées, « la souveraine chose du monde ès batailles. » En 1480, nous verrons Louis XI transformer quinze cents hommes d'armes en fantassins.

Si l'infanterie a souffert dans son développement de la suprématie transitoire de l'artillerie, elle en a aussi souffert dans sa moralité. Les piétons n'ont pas l'occasion de se former dans les batailles; et ils n'acquièrent ni science, ni émulation. Ils quittent leur sillon pour la vie amollissante des garnisons et des excursions militaires, et ils tournent leur besoin d'activité inemployée contre le paysan inoffensif.

Amoindrissement et démoralisation, telle est la double influence de l'artillerie sur l'infanterie, dans la seconde moitié du xve siècle. Cette dernière reste, malgré une éclipse momentanée, l'arme de l'avenir, et elle mérite, à ce titre, de fixer un instant l'attention.

D'ailleurs, son histoire est liée à celle de l'évolution des institutions monarchiques. En tâchant de substituer une milice nationale aux mercenaires étrangers, Allemands, Ecossais, Génois, Charles VII a resserré les rapports entre le roi et le peuple, émancipé de la tutelle féodale; les communes sont tombées du même coup sous le contrôle incessant des officiers, qui représentent le pouvoir central, et commencent à perdre leur autonomie.

I.

Les lettres patentes du 28 avril 1448, qui ont institué les FRANCS-ARCHERS, ont été trop souvent analysées pour qu'il soit nécessaire d'y insister [1]. Elles ne sont d'ailleurs que le corollaire de celles du 3 avril 1369.

Les gens de pied tirent leur nom de leur franchise de taille; ils restent soumis aux aides et à la gabelle. Ce privilège excita la convoitise et les candidats se présentèrent en foule [2]; plusieurs « gros marchans et puissans » se mirent sur les rangs pour esquiver leur quote-part d'impôt, et le roi dut ordonner

[1] *Ordonnances*, XIV, 1; Marquis de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, IV, 401; Boutaric, *op. cit.*, p. 317 et suiv.; Susane, *Histoire de l'ancienne infanterie française*, I, 40 et suiv.; Belhomme, *op. cit.*, I, 110 et suiv.; Quarré de Verneuil, *l'Armée française*, p. 43. Cf. Machiavel, *Il Principe* (éd. de Milan, 1804), I, 68.

[2] Basin, I, 168-170.

de choisir ceux qui « feroient le moins de marchandises » et « porteroient le moins de taille [1]. »

La base d'appréciation était un homme par cinquante feux ou *cinquantaine*. L'effectif des compagnies ou *bandes* est, en théorie, de 500 hommes [2], et un seul témoignage évalue à 8,000 le total des francs-archers du royaume (Henri Baude).

Les capitaines, établis le 10 novembre 1451 [3], ont 140 l. de gages, dont 20 pour leurs chevauchées; ils doivent passer les revues ou montres en présence des élus ou d'un lieutenant du sénéchal. — En campagne, les francs-archers ont quatre livres par mois : il existe un grand nombre de mandats de paiement adressés à Antoine Raguier, le trésorier des guerres, pour avril-juin 1465 [4].

La guerre du Bien public finie, le roi voulut augmenter le nombre des hommes et il ordonna une recherche générale des feux. En septembre 1466, les élus de Châlons-sur-Marne reçoivent l'ordre de se mettre au travail [5]; le 6 novembre, ceux de Senlis sont priés d'en apporter le résultat à Melun, le 15 janvier suivant [6]. Quatre capitaines généraux [7], qui commanderont chacun 4,000 hommes, iront « par tous les baillages et éleccions » pour faire exécuter la volonté royale. Les élus doivent obéir « sans y faire point de composition ne tromperie » et ce « sous peine de confiscation de leurs terres, offices et biens quelxconques. » Les capitaines eux-mêmes doivent signer, en présence des maréchaux, une cédule qui restera entre les mains du chancelier, et d'après laquelle ils s'obligeront à faire l'assiette des francs-archers « sans y commectre fraude. »

[1] *Ordonnances*, XIV, 487.

[2] La compagnie du bailliage de Caen est de 527 hommes; il y en a huit autres en Normandie (B. N., fr. 25712, n° 291 ; fr. 5909, fol. 256; Arch. nat., K 69, n° 22). — On trouve huit bandes de 500 hommes dans l'expédition de Catalogne, 1462 (H. Courteault, *Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, II, 187).

[3] Pour une nomination de capitaine, cf. B. N., fr. 22452, fol. 9 (5 novembre 1452).

[4] *Ibid.*, fr. 20496; fr. 6603, *passim*.

[5] Arch. Châlons-sur-Marne, BB 3, fol. 115.

[6] Arch. Senlis, EE 12.

[7] L'ordonnance publiée par le P. Daniel, dans sa *Milice française*, doit être contemporaine de celle sur la gendarmerie (Orléans, 8 mars 1466), qui se trouve dans le ms. fr. 18442, fol. 167. Un état de finances, publié par J. Quicherat (*Documents inédits, Mélanges historiques*, II, 462), porte : « Aux quatre capitaines généraux des francs archers, 3,200 l. » (1466-1467).

Les quatre capitaines généraux, Aymar de Poysieu, dit Cadorat, bailli de Mantes, P. Aubert, Ruffet de Balsac et P. Comberel [1] se partagent comme suit le royaume : 1° le pays entre Bretagne, Loire, Somme et Oise [2]; 2° le pays entre Loire, Bourgogne, Lorraine et Oise [3]; 3° et 4° la région de Languedoïl, Guyenne et Gascogne, délimitée par la Bourgogne, le Dauphiné, le Languedoc [4].

Les montres se font dans quatre chefs-lieux par quartier : Rouen, Beauvais, Saint-Lô et Chartres pour le premier; Sens, Melun, Reims et Troyes pour le second.

Le Languedoc reste en dehors de l'organisation des francs-archers, et Louis XI a confirmé l'exemption qui avait été accordée à ce pays par son père [5]. Le Dauphiné entretenait des arbalétriers à la livrée du dauphin Louis [6], et ces piétons prennent

[1] Pierre Aubert a pour successeur Louis de Balagny, 1473-1475 (B. N., Pièces orig., 176, dossier 3740, p. 11; Cab. Titres 685, fol. 337, 340, 362, 365). Ruffet de Balsac est remplacé par Geoffroy de Chabannes à la fin de 1473. On trouve encore Guillaume de Sully, sieur de Vouillon (1471), Étienne de Poysieu, dit le Poulailler (1425-1426), Jean de Baudricourt (1478).

[2] « Le païs de Normendie, en ce comprins les terres de M. d'Alençon, le Maine et Mortaing, pour ce qu'ilz sont joinctz ensemble, les bailliages de Mantes, Chartres, Estampes et Dourdan, les contez de Dreux, de Dunoys et de Bloys, deça Loire, et les autres terres qui sont par deça la rivière de Somme et d'Oyse, en ce comprins l'éleccion de Beauvais et d'Amiens deça Somme, la comté d'Eu et le pays de Vimeu, sans toucher au bailliage de Vermandois. »

[3] « Les quatre bailliages de Champaigne, c'est ass. Chaumont, Vitry, Troyes et Meaux, les bailliages de Vermandoys et Senliz jusques à la rivière d'Oyse, les contez de Rethel et de Porcien, de Marle, de Vertuz, de Brienne, Roussy, Grantpré et Joigny, le duchié de Valoys, contez de Beaumont et de Soissons, la prévosté et vicomté de Paris, le bailliage de Montargis, comprins le duchié d'Orléans et tout Gastinoys, les bailliages de Melun et de Sens, avec les pays de Nivernoys, Douzioys et de Tournonoys, Morvant, Puysaye et l'éleccion de Langres. »

[4] « Le pays de Berry et ce qui contient du bailliage de Chartres et de la conté de Bloys, delà la rivière de Loyre en la Souloigne, le bailliage de Saint Pierre-le-Moustier, Bourbonnoys, Roannoys, Forestz, Beaujolloiz, Lionnoys, Auvergne Hault et Bas, la Marche, Combraille et Rouergue, avec les terres de M. d'Armaignac deça et dela la Gueronne, la séneschaucée de Bazas, les contez de Cominge, de Lestrac et de Perdriac-Poictou, Anjou, Touraine, Limouzin Hault et Bas, Xaintonge, Aunys, Angomoys, Péregort, Quercy, Agenoys, Condomoys, avec la séneschaucée de Guienne, la séneschaucée des Lannes, la conté de Bigorre, les terres de M. de Foix qu'il tient ès Lannes, en Guienne et dela la Garonne, Bayonne et le Bourg. »

[5] On trouve cependant M. de Salsac capitaine des francs-archers de Languedoc en 1466 (B. N., fr. 23263, fol. 2).

[6] Ils devaient avoir « arbalestes et traicts, c'est ass. la trousse et traictz, brigandines bonnes et souffisantes, salades sans visière, dagues, espées, gorgerins, hoquetons avec la livrée du dauphin, pourpoinct, chausses et bonnet blanc sous la salade. »

aussi le nom de francs-archers [1]. La Picardie, au nord de la Somme, et le Ponthieu en entretenaient avant leur rétrocession à la maison de Bourgogne en 1465 [2]. La Bourgogne, qui a fourni 4,000 piétons à Charles le Téméraire en 1471 [3], a pu en fournir une quantité sensiblement égale au roi, après la mort du duc; il est vrai que le duché n'a été pacifié qu'en 1480 et que cette année même la milice des francs-archers a été supprimée. La Bretagne entretenait également de ces gens de pied [4]. Quant à la Provence, elle ne devait connaître que les arbalétriers, et plus tard les coulevriniers [5].

En théorie, il y a 16,000 francs-archers. Mais les capitaines ne tiennent pas la main à l'exécution des ordonnances, comme le roi l'écrit, le 12 janvier 1480, à M. de Charlus : « J'ay entendu que vous et les cappitaines particuliers pratiqués cinq ou six cents hommes en vostre charge : qui est ung grant larrecin à vous et à eulx. Et pour ce gardez que vous faictes de chacune cinquantaine ou parroisse ung homme. » D'autre part, on voit Guillaume de Sully, sieur de Vouillon, en 1472-1473, « capitaine de certain grand nombre de nobles et francs-archers *non estans des ordonnances du roy* [6]. »

Chaque capitaine général a 800 l. de gages annuels et 30 l. par mois en sus en campagne; ces 30 l. représentent une place d'homme d'armes, qui lui donne droit à deux archers, « lesquelz ne seront point comprins du nombre des francs-archiers. » De plus il aura un chevaucheur de l'écurie avec lui « pour porter les lettres et mandemens, afin de avoir plus grant obéissance. »

Les 16,000 hommes sont répartis en 32 bandes de 500, dont

[1] Le chapitre de Gap est tenu d'entretenir « unum brigandinarium sive francum arcerium » en 1468 (*Ordonnances*, XVII, 96). Il y a plusieurs montres passées en Roussillon, 1474-1475 (B. N., fr. 21498, fol. 216; fr. 25779, fol. 46; Pièces orig. 2290, dossier 51752, p. 2). Le 8 septembre 1479 Jean de Blanchefort, maire de Bordeaux, reçoit la commission de lever des nobles de l'arrière-ban ou francs-archers en Dauphiné (*Ibid.*, Clair. 1076, fol. 36).

[2] Arch. Senlis, BB 4, fol. 16 v°.

[3] *Mém. Acad. de Dijon*, 3e série, V, 187. Le 24 février 1477, Georges de la Trémoille mande entre autres le ban et les *francs-archers* des duché et comté de Bourgogne, Charolais, Mâconnais, etc. (B. N., fr. 15540, fol. 1).

[4] Ils sont levés par 25 feux et ont mêmes gages et même équipement que les nôtres (A. Dupuy, *Histoire de la réunion de la Bretagne à la France*, II, 309).

[5] Lettre de Guillaume Briçonnet à du Bouchage, 23 avril 1487 : « IIm arbalestriers et couleuvriniers » (B. N., fr. 2923, fol. 47).

[6] B. N., Cab. Titres 685, fol. 309.

4 sous les capitaines généraux. Les 28 capitaines particuliers [1] conserveront leur solde de 140 francs par mois, avec un supplément mensuel de 15 l. en campagne. Les lieutenants ont 10 l. par mois. Au-dessous se trouvent les *soixantaines*, les *quinzaines* et les *chambrées*, qui ont des LX^iers [2], XV^iers [3] et *chefs de chambre* [4]. Les chambrées se retrouvent chez les gens d'armes [5] et les nobles de l'arrière-ban [6]; elles apparaissent dès la fin du XIVe siècle [7].

Chaque *quinzaine* doit entretenir une *charrette* et une *tente*.

Jusqu'en 1466, les francs-archers chargeaient vivres et bagages sur des bêtes de somme; mais à cette date le roi décida qu'ils pourraient s'assembler huit, dix, douze ou vingt pour avoir une charrette à frais communs. Puis le nombre de quinze fut adopté ; quarante écus furent imposés en 1472 sur l'élection de Mantes « pour estre convertis au fait de la charreterie, chevaulx et autres choses de nouvel ordonnez, » avec un écu par mois pour le charretier ; de même 45 écus en Armagnac (1476) [8]. La charrette devait être attelée de trois chevaux et ferrée (ordonnance du 30 mars 1475); plus tard elle dut être munie de quatre pelles, deux pics, deux cognées et deux serpes pour les travaux d'approche des places. Mais les fantassins ne tinrent pas toujours compte de la volonté royale : le 12 janvier 1480, le roi écrivit à un des capitaines généraux : « Ne souffrés pas à vos gens amener ung seul cheval [9]. » En 1489, on

[1] Nomination d'Alain de Chantrezac comme capitaine particulier de 500 francs-archers de Poitou (ressorts de Niort, Saint-Maixent et Chizé), la Menistré, 18 octobre 1476; et mise en possession de l'office par le maréchal de Gié le 30 octobre. L'entérinement ou attache des généraux des finances est du 1er novembre (B. N., fr. 26269, fol. 187).

[2] B. N., Cab. Titres 1413, p. 81; fr. 26095, 1421 (1474-1475).

[3] Arch. Mantes, BB 1472-1473. Le quinzenier est chargé de rapporter aux élus, après la montre, le certificat du capitaine constatant l'état des habillements.

[4] Arch. nat., J 950, n° 8.

[5] *Ibid.*, JJ 218, fol. 52.

[6] *Ibid.*, JJ 206, fol. 30.

[7] E. Jarry, *Les Origines de la domination française à Gênes*, p. 401.

[8] P. Parfouru et de Carsalade du Pont, *Comptes de Riscle*, p. 197. Cf. *ibid.*, p. 208-236. — La Guyenne fut exemptée en 1474 (B. N., fr. 2690, fol. 57).

[9] H. de Chabannes, *Histoire de la maison de Chabannes*, Preuves, I, 322. Cf. une lettre de Charles VIII, du 6 mai 1488, où il est question de pics et de pelles (L. de la Trémoille, *Correspondance de Charles VIII*, p. 24).

les voit encore réquisitionner par force des chevaux « pour porter leurs brigandines et autres bagues [1]. »

Un droit de seize sous parisis par franc-archer fut exigé en 1476 ou en 1477 pour la tente de chaque quinzaine [2].

Il ne faut pas s'attendre à trouver de l'uniformité dans des fantassins habillés par leurs paroisses respectives. Nous allons examiner les diverses pièces de l'armement et de l'équipement, pour rechercher ensuite s'il y a des points communs, et nous parlerons enfin de l'entretien des « harnois de guerre. »

On distingue trois catégories de piétons : l'*archer*, l'*arbalétrier* et le *voulgier;* auxquelles s'en ajoute une quatrième en 1466 : le *lancier* ou *piquier*.

L'arc est généralement en bois d'if à partir de 1450 ; auparavant il était d'érable, d'aubier ou de bois de viorne. Il a six pieds de hauteur, au lieu que primitivement il était très courbé et très court, à la génoise. Les dix-huit flèches obligatoires sont en bois de frêne, pin ou mélèze, empennées de plumes d'oie (dont il se fait un grand commerce en Gascogne), de paon ou de cygne ; elles ont de quatre palmes à quatre palmes et demie de long, soit de $0^{m}92$ à $1^{m}02$, c'est-à-dire sensiblement autant que les flèches anglaises (un mètre, d'après Lingard). Elles sont réunies horizontalement, la pointe en avant, par un anneau fixé à la ceinture. L'archer jetait sa botte de flèches à terre au moment de combattre; pour la rapidité de l'action, elles devaient donc être très légèrement fixées, et on n'imagine pas un étui pesant, où les flèches auraient été disposées perpendiculairement : il aurait gêné la marche du fantassin [3].

L'arbalète jette des carreaux en bois empennés d'un fer pointu, carré, arrondi, plat ou triangulaire, et réunis perpendiculairement, au nombre de dix-huit, le fer en bas, dans un étui en cuir ou *trousse*, attaché à la ceinture ou *baudrier* (« boyrax, » dans le Midi).

Au milieu du xve siècle, l'arbalète est en usage au sud de la

[1] Arch. nat., JJ 225, fol. 173.

[2] « Le droit des tentes que devent les archers de retenue du roy, qui estoit par chacun archer la somme de 16 s. par. » (Arch. Laon, CC 398). En 1477, Sens paie 93 l. pour 14 hoquetons et « pour les tentes de nouvel ordonnées par le roy à chacune xv^ne de francs archiers » (Arch. Sens, CC 5, fol. 26).

[3] R. de Belleval, *Du costume militaire des Français en 1446*, p. 39.

Loire, et très peu au nord [1]. Elle a un triple défaut : son tir est moins rapide que celui de l'arc, car elle ne lance que trois carreaux contre dix flèches ; elle est infiniment plus pesante ; enfin, l'humidité détend la corde, qui est fixée à demeure, et l'instrument est hors d'usage. Mais l'arbalète a un avantage marqué sur l'arc : la précision de son tir. Aussi gagne-t-elle du terrain à mesure qu'on avance dans le xve siècle. Le modèle employé vers 1450 est l'arbalète à *tour* ou à *moufle*, qui est longuement décrite par Viollet-le-Duc, avec figures à l'appui [2].

La *voulge* est un épieu terminé par un fer large et pointu : c'est le *gœdendag* des milices flamandes. Elle s'appelle aussi *guisarme;* ce mot se rencontre encore en 1466, mais il disparait plus tard, et la voulge devient la *hallebarde*. « Ceux qui ne sauront tirer auront woge, » disent les élus de Mantes, à la date du 16 mai 1455 [3]. Ils durent être nombreux, car on voit 4,000 francs-archers entrer processionnellement à Saragosse, le 18 décembre 1462, « les ungs ayans l'arc et la trousse, et les autres la voulge sur l'espaule [4]. »

La voulge n'est autre chose que la « façon de dardres, qui ont le fer large, que l'on appelle *langue de bœuf*, » portée par le *coustillier,* qui faisait partie de l'association, dite lance fournie, formée par l'homme d'armes et ses archers, aux termes de l'ordonnance de 1445. Il semble donc que le coutillier mette pied à terre et se détache de la lance, où il est remplacé par un page ou valet. On retrouve un phénomène analogue quelques années plus tard, dans l'armée bourguignonne, où les gens de pied sont séparés des hommes d'armes pour former des compagnies distinctes [5]. Une des particularités du coustillier, c'est le *gantelet*, d'après l'anonyme de 1446 ; or le voulgier en porte également [6].

La lance, qui a donné naissance au voulgier, fournit égale-

[1] L'auteur anonyme du très curieux traité publié par R. de Belleval est évidemment un homme du nord ; il regarde l'arbalète plutôt comme un instrument de défense : « N'y use l'en point si communément d'arbalestes comme ès autres lieux, excepté pour garder les places. »

[2] *Dictionnaire du mobilier français*, V, 26-33.

[3] Arch. Mantes, BB 1448-1456, fol. 93.

[4] H. Courteault, *op. cit.*, II, 187.

[5] *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 3e série, V, p. 298-308.

[6] Arch. Mantes, BB 1448-1456, fol. 93 ; Ordonnance de 1466 (P. Daniel, *op. cit.*, I, 247).

ment le modèle du *lancier*, dont parle une consultation donnée par Cadorat : « *Que leurs lances soient de la longueur des lances d'armes*, qu'elles ne soient pas si très grosses, et qu'elles soient presque d'une venue, excepté qu'elles ayent au bas ung petit de tailliz et ung petit arrest d'ung demy doyt de hault derrière la tailleure pour leur donner façon, et fault que le fer soit tranchant et ung peu longuet, et toutesvoyes qu'il soit fortelet. » Un armurier italien fabriqua, en effet, des lances « longues et ferrées [1] ; » mais elles se modifièrent par la suite et devinrent les *piques*, qui furent empruntées aux fantassins suisses.

Une ordonnance de 1475 parle d'arcs, d'arbalètes, de voulges et de piques. Il y a donc quatre sortes d'armes : deux de jet et deux d'hast.

Tous portent la *dague*, sauf l'arbalétrier, et l'épée, sauf le voulgier. La dague est moyenne [2] pour l'archer, longue pour le voulgier. L'épée dite « espée de passot » est « assez longuete » pour l'archer, « moyennement longue » pour les autres, et toujours « roide et tranchant ; » il faut que la ceinture de l'arbalétrier « haulse l'espée par derrière, afin qu'elle ne touche à terre de beaucoup. »

Les quatre catégories de fantassins ont la *salade*, la *brigandine* ou le *jaque*.

La salade ou chapeau de fer, sous lequel est un bonnet ou béret [3], est dépourvue de visière pour le seul archer. Les arbalétriers devraient avoir « salades à visière qu'ilz peussent lever assez hault quant ilz vouldroient, et que le dessoubz de la visière ne les arme pas si fort qu'elle ne leur cueuvre la veue, et aussi que le costé droit n'arrivé pas si bas à la joue que le gauche, affin qu'ilz puissent à leur joue asseoir leur arbrier à leur aise. »

En général, le cou est protégé par un *gorgerin* [4] ; le buste [5] l'est par la brigandine ou le jaque, pièce essentielle de l'habillement.

[1] J. Vaesen, *Lettres de Louis XI*, III, 265.
[2] « Et ne devroient pas estre les rondelles trop haultes. »
[3] « Berretz per mete en las celadas » (*Comptes de Riscle*, p. 101). — Un bonnet, 24 août 1449 (*Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, VII, 437-440).
[4] « Gorgerin de haubergerie » (Arch. Compiègne, CC 23, fol. 17). — « Gorgayretas » (*Comptes de Riscle*, p. 101).
[5] Le *bouclier* est recommandé pour l'archer (1466).

La brigandine est une sorte de gilet ou de pourpoint sans manches, qui se boutonne ou se lace avec une aiguillette sur la poitrine ; ce sont des lamelles de fer disposées à recouvrement, comme des écailles de poisson, entre deux toiles ou cuirs, et maintenues par des rivets, dont les bossettes, très rapprochées, amortissent les coups de taille. C'est un vêtement très simple, qui épouse les mouvements du corps [1].

Le jaque est une tunique en peau de cerf, fortement entoilée, serrée à la taille, comme la brigandine, et munie, comme elle, d'une jupe plus ou moins longue :

C'étoit un pourpoint de chamois,
Farci de bourre sus et sous,
Un grand vilain jaque d'Anglois
Qui lui pendoit jusqu'aux genoux.

Le jaque, plus léger [2] et moins coûteux que la brigandine, est préféré au début [3] ; mais c'est une moins bonne défense, et, de 1452 à 1461 [4], cinq cents brigandines sont distribuées tous les ans en Languedoïl [5] et en Normandie [6] ; le paiement (dix livres pièce) en est imposé comme crue ou supplément de taille. Le changement de tenue rencontre des résistances : à Mantes, les élus ayant ordonné la vente des jaques, les villages des environs prétendent qu'il suffit de tenir les hommes « en estat suffisant de jacques et des autres abillemens qui leur ont esté baillez à chacun d'eulx à leur institucion. »

Plus tard, Cadorat conseilla de revenir au jaque : « l'abillement de jaque seroit bien prouffitable et avantageux pour faire la guerre, » et il veut en faire un vêtement confortable [7], « seur »

[1] Le Musée d'artillerie en possède des spécimens (Viollet-le-Duc, *op. cit.*, V, 230).

[2] J. Quicherat estime le poids de la brigandine entre 9 et 13 livres (*Histoire du costume*, p. 274, 307-308).

[3] Arch. Châlons-sur-Marne, liasse EE 1448-1790 (8 nov. 1448); Arch. Troyes, AA 7, 1re liasse (31 janv. 1449); *Mém. Soc. Antiquaires de l'Ouest*, VII, 437-440.

[4] Antoine Raguier, trésorier des guerres, tient le compte des achats de brigandines du 1er janvier 1452 au 31 décembre 1461 (Arch. nat., PP 99, fol. 37 v°).

[5] 400 brigandines en 1453 et 1454, 395 en 1457 et 1460 (B. N., fr. 21426, 14 ; fr. 22406, 11, 14 ; Arch. nat., K 69, n° 32).

[6] 100 brigandines l'an (B. N., fr. 25712, 291 ; fr. 5909, fol. 256 v° ; Arch. nat., K 69, n° 22, etc.). « Comme nous ayons fait et faisons faire et achacter chacun an en nostre ville de Rouen cent brigandines pour fournir à habiller aucuns des francs archiers par nous ordonnez en nostre païs de Normandie » (5 mai 1458).

[7] Du Cange, au mot *Jacke*.

et « aisié, » large de manches et bas de collet. Le jaque sera recouvert d'un pourpoint sans manches ni collet, de deux toiles seulement, qui n'aura que deux doigts de large sur l'épaule, « auquel pourpoint il atachera ses chausses. » De cette façon le fantassin « flotera dedans son jacque [1]. » Cadorat est enthousiaste : « il ne vit oncques tuer de coups de main ne de flesches dedans ledit jaque six hommes, et se y souloient les gens bien combatre. »

Le roi ordonne donc que « tous les francs archiers que l'on mectra sus de nouvel soient habillés de jacques, » et « ceulx qui sont desja en habillement de brigandines y demeureront, à condicion que, quant elles seront rompues ou gastées, on les habillera de jacques. »

Mais le jaque tombe en désuétude, et à Guinegate (7 août 1479), tous les francs-archers ont des brigandines à haut collet [2].

Les villes traitent avec le capitaine, comme Beauvais et Senlis ; ou bien, elles achètent leurs armes où bon leur semble, et adjugent la façon de l'équipement « au plus descroissant. » A Troyes, le jaque coûte 5 livres ; l'épée, 2 l. 5 sous ; la dague, 14 s. ; la salade, 4 l. ; l'arc et sa trousse, 1 l. A Poitiers, l'arbalète, garnie de graisse, poulie, trousse et traits, revient à 4 l. 7 s. 6 d. ; la paire de chausses, à 20 s. ; les souliers, à 4 s. 2 d. ; la ceinture ou baudrier, à 10 d. ; le bonnet, à 5 s., etc.

L'entretien du harnois de guerre est une lourde charge pour les paroisses, qui doivent le remplacer en partie après chaque campagne ; il arrive aussi bien souvent qu'il a été vendu ou engagé par le piéton. Cet entretien est converti, le 30 mars 1475, en un abonnement annuel de neuf francs par homme de pied [3].

[1] « Leur fault des jaques de 30 toilles ou de 25 et ung cuir de cerf à tout le moins, et si sont de 30 et ung cuir de cerf, ilz sont des bons. Les toilles usées et déliées moyennement sont les meilleures. Et doivent estre les jacques à quatre quartiers. Et fault que les manches soient fortes comme (le) corps, réservé le cuir, et doit estre l'assiète des manches grande, et que l'assiète preigne près du collet, non pas sur l'os de l'espaule, qui soit large dessoubz l'aisselle et plantureux dessoubz le bras, assez faulce et large sur les costez bas ; le colet fort, comme le demeurant de jacque, et que le colet ne soit pas trop hault derrière pour l'amour de salade. Et fault que ledit jacque soit lassé devant, et que il soit dessoubz une forte pièce de la force dudit jacques. »

[2] Molinet (éd. Buchon), II, 218.

[3] *Ordonnances*, XVIII, 110.

Ces fantassins avaient-ils un semblant d'uniforme, quelque chose de plus que la croix blanche qui les distinguait des Anglais à la croix rouge? — Ils portaient, par-dessus leur jaque ou leur brigandine, un *hoqueton* orné de la devise du bailliage ou de celle du capitaine. Les Flamands avaient autrefois « par villes et par chastellenies des parures semblables pour reconnoitre l'une l'autre [1]. » La diversité de couleur était-elle aussi grande parmi les francs-archers? La réponse est douteuse, mais nous croyons qu'en théorie il y avait une *livrée* royale, verte et blanche pour Charles VII, rouge et blanche pour son successeur. Le 17 octobre 1437, le roi autorise la corporation des archers de Châlons-sur-Marne à « porter en leurs robes, tuniques et jupons les couleurs que faisons à présent porter en nos livrées aux gens de nostre hostel, c'est assavoir des robes ou tuniques de drap vermeil et sur l'un des quartiers blanc et vert, avec une fleur de *ne m'oubliez mie* par-dessus [2]. » A son entrée à Rouen (10 nov. 1449), Charles VII était précédé des archers de sa garde, « vestus de jaquetes de couleur vermeille, blanche et verte [3]. » Or Noyon habille ses francs-archers de vert et blanc [4]. — A son avènement, Louis XI quitta vite ses vêtements de deuil pour se montrer vêtu et coiffé de rouge et de blanc : ce que les courtisans imitèrent aussitôt [5]. Cette flatterie fut servilement copiée par les chanoines de la cathédrale de Rouen, pour fêter la venue du roi, le 11 août 1462 [6]. Or les francs-archers de Sens portaient égale-

[1] ....« Une compagnie cottes faissés de jaune et de bleu; les autres à une bande de noir sur une cotte rouge; les autres cheveronnés de blanc sur une cotte bleue; les autres ondoyés de vert et de bleu; les autres à une faisse échiquetée de blanc et de noir; les autres écartelés de blanc et de rouge, etc. » (Froissart, éd. Buchon, II, 248).

[2] E. de Barthélemy, *Histoire de Châlons-sur-Marne*, p. 66. De même les archers d'Abbeville avaient des chaperons à ces couleurs (Ch. Louandre, *op. cit.*, II, 325).

[3] Chronique de Jean Chartier, II, 16. Cf. la *Revue de Paris*, 1er août 1857, au sujet de la miniature de Fouquet, « l'Adoration des rois mages. »

[4] Arch. Noyon, CC 57, fol. 14 v° (1457).

[5] ....« Ipso exequiarum die.... albo rubeoque obpartitam [vestem] coloribus assumens, venatum perrexit.... capite pileo similibus partito coloribus amictus, satellites habens omnes consimilibus ornatos indumentis, quibus etiam et phalere et subsellia equorum paribus ornamentis respondebant.... Multi statim, mutatis vestimentis, albo rubeoque partitis se ornaverunt.... » (Th. Basin, II, 7).

[6] ....« In illa receptione fuerunt domini canonici et capellani, induti capis albis et rubeis, juxta libratam domini nostri regis.... » (Ch. de Beaurepaire, *Notes sur six voyages de Louis XI à Rouen*, p. 38).

ment la livrée royale. En juillet 1462, les officiers du lieu écrivirent au bailli, qui se trouvait en ce moment à Paris, « pour savoir de luy si le roy avoit ordonné de faire livrée nouvelle et autre que l'ancienne aux francs archiers. » Sur une réponse affirmative, la ville déboursa 11 livres « pour la vente de six hocquetons et six chaperons à la livrée nouvelle brodée devant et derrière à une fleur de liz couronnée [1]. » Trois ans après, le bâtard de Vendôme montre aux élus et autres gens du roi « ung hocqueton blanc et rouge à la livrée du roy, et devise de moy comme cappitaine [2]. » De même Noyon donne à un franc-archer, en 1467, un hoqueton de « fin vermeil » et de « fin blanchet, » qui revient à 18 s. 6 d. [3]. Les officiers du roi s'efforçaient, à l'occasion, d'imposer la livrée de leur maître aux corporations d'archers, mais ils froissaient l'esprit d'autonomie local : le 20 septembre 1473, l'échevinage d'Amiens défend son uniforme rouge et bleu contre le capitaine de la ville, qui avait autorisé les archers à se vêtir de blanc et de vermeil : « Toutes les autres bonnes villes du royaume, comme Rouen, Beauvais et autres où y a archiers ne souffreroient point que lesdits archiers portassent autres draps que de leurs livrées [4]. »

Il semble donc y avoir eu une velléité de *livrée royale*. Mais il serait imprudent de généraliser, car on pourrait nous opposer les hoquetons violet et noir de Lyon [5], les hoquetons pers de Poitiers [6], etc., ainsi que les miniatures du manuscrit bien connu de Froissart [7], qui nous montre des archers, des arbalétriers et des voulgiers vêtus de rouge, de vert, de violet et de bleu, chaussés d'une façon aussi pittoresque, rouge, bleu, violet, rose, mi-parti violet et jaune....

Voyons maintenant les francs-archers à l'œuvre.

Il faut d'abord remarquer qu'ils sont convoqués [8] et licen-

[1] Arch. Sens, CC 3, fol. 83, 86.
[2] Arch. nat., J 950, n° 3.
[3] Arch. Noyon, CC 59.
[4] A. Janvier, *Notice sur les anciennes corporations de Picardie*, p. 56; Cf. *Inventaire des archives d'Amiens* (Durand, II, 213). — Saint-Omer a aussi un costume blanc et vermeil (O. Bled, *op. cit.*, p. 89).
[5] Arch. Lyon, CC 437, fol. 13.
[6] *Mém. de la Soc. des Antiquaires de l'Ouest*, VII, 441.
[7] B. N., fr. 2644.
[8] Dès 1448, les francs-archers et nobles sont mis sus en Touraine, Poitou et Berry (Beaucourt, *op. cit.*, IV, 403); le 18 avril 1465, Guillaume Cousinot écrit que « noz francs archiers et les nobles de tous les païs se mectent sus, » etc.

ciés [1] en même temps que l'arrière-ban. Au siège d'Ancenis, en 1468, il y a 3,326 hommes du ban et 3,969 francs-archers [2]; en Normandie, il y a six capitaines du ban, et autant pour les francs-archers. Le ban semblerait fournir un contingent sensiblement inférieur aux francs-archers; mais les gages y sont plus élevés : le capitaine a 200 l. l'an au lieu de 140, l'homme d'armes 10 l., et le brigandinier, 5 par mois, au lieu de 4 [3]. — Or, « par nature, dit le *Rozier historial*, ceulx de cheval seulent discorder à ceulx de pied. » On a mainte preuve de cette incompatibilité d'humeur pour la gendarmerie. A en croire Le Clerc, Louis XI aurait dit, en apprenant la défaite de Guinegate : « Entendez bien que mes gens d'armes ont deffaict leurs gens de cheval, et aussi que mes villeins francs archiers ont esté tuez à ce débat, et n'est venu l'inconvénient que pour ce que les gens d'armes qui estoient ordonnez les secourir, ne se misdrent entre deulx [4].... »

Une autre circonstance en faveur des francs-archers, c'est l'irrégularité de leur maigre solde : un écu ou quelques vivres en quittant leur paroisse, et 4 francs par mois pendant la durée de la guerre.

En campagne ils logent chez l'habitant comme les hommes d'armes du ban et de l'ordonnance auxquels les fourriers assignent « par *eticquetes* [5] » un village pour les ravitailler, moyennant finances; si la compagnie est trop considérable, les paroissiens n'entretiennent qu'une ou deux *chambrées* [6]. Le 6 juillet 1472, Compiègne nourrit une troupe de 600 francs-archers, qui se rend de Saint-Quentin à Beauvais : 57 douzaines de pain à 58 s. par.; un muid de vin au lieutenant, et six lots aux hommes, etc. [7]. Le capitaine est responsable de la dette : c'est ainsi

[1] 14 avril 1471 (J. Vaesen, *op. cit.*, IV, 211).

[2] B. N., fr. 20430, fol. 34; fr. 20458, fol. 67. Pour la Picardie, 1472, cf. *ibid.* fr. 20499, fol. 56. Pour le Roussillon, 1474-1475, cf. *ibid.*, fr. 25779, fol. 45, 46, 47, 51, 53; Cab. Titres 1413, *passim*, etc.

[3] *Ibid.*, fr. 20496, fol. 32.

[4] B. de Mandrot, *Journal de Jean de Roye*, II, 393. — Machiavel le dit bien : « Le fantarie sono tutti ignobili e genti di mestiero, e sono sottoposti a nobili » (*Ritratti di Francia*, Milan, 1804, I, 255).

[5] Octavien de Saint-Gelais raconte (1494) que P.-L. de Valtan, « grant mareschal des logis » de l'armée française

....aux gendarmes et ceulx qui parmy eulx
Se transportoient *esticquettes* portoit.

. . . . . .

[6] Arch. nat., JJ 206, fol. 30; JJ 218, fol. 52.

[7] Arch. Compiègne, BB 4, fol. 1.

que le bâtard de Vendôme paie, en 1465, vingt ou trente têtes de bétail et trois à quatre queues de vin à chaque logis pour ses hommes; à Paris, « n'y eut celui d'eulx qui n'eust engaigé son cheval, sa salade et son habillement pour y vivre, et fallut que je m'engageasse pour eulx et que je vendisse ce que Dieu m'avoit donné pour desgaiger leurs habillemens et pour les nourrir [1]. » De même le capitaine général Pierre Aubert se plaint, en 1471, que plus de la moitié de ses gens « n'ont ne chausses ne solliers, ne de quoy en avoir, » car « il y a ja deux mois qu'ilz sont sur les champs, par quoy ilz peuvent bien avoir usé leurs habillemens [2]. »

Sans argent, les soldats désertent et pillent la campagne.

« A grant peine les puis-je entretenir, dit Aubert, qu'ilz ne s'en voisent par bandes. » Cela s'était produit en 1469, dans l'armée de Catalogne, quand 120 à 140 hommes lâchèrent pied à sept lieues de Carcassonne : « Ilz n'estoient point paiez, et ne trouvoient aucuns vivres sur le païs ; tous les biens estoient retrais ès places et forteresses [3]. » Le prévôt des maréchaux fut implacable, et plusieurs eurent la tête tranchée. — Le 21 juillet 1477, le roi mande d'Arras, au bailli de Rouen : « S'il a nulz francs archiers.... qui s'en soient retournez sans congié de nous ou de leur cappitaine, qu'ilz s'en retournent incontinent à leur cappitaine [4]. »

Quand ils ne quittaient pas les rangs sans congé, les francs-archers vivaient sur le pays et rivalisaient de brigandage avec les hommes d'armes. Le 7 novembre 1469, les États de Normandie se plaignent « des graves excedz, pilleries et maléfices commis et perpétrez par les gens de guerre, francs-archers et autres [5]. » En janvier 1473, Louis XI envoie Jean de Bosredon à Reims, parce que « les gens d'ordonnance, francs-archers et autres tiennent les champs en nostre pays de Champaigne, prennent, pillent et robent nos subgectz [6]. » On connaît la déplorable

[1] Arch. nat., J 950, n° 3.
[2] B. N., fr. 20428, fol. 74.
[3] Arch. nat., J 950, n° 8.
[4] Arch. nat., K 72, n° 4. Il y eut cependant des déserteurs français à Dole en 1479.
[5] Floquet, *Histoire du parlement de Normandie*, I, 256.
[6] Vaesen, *op. cit.*, V, 102. Cf. *ibid.*, III, 346 : « En tant que touche les francs archers, faictes en faire de trois ou de quatre des plus coulpables telle pugnicion que verrez estre à faire. »

conduite des gens de pied au siège de Lectoure, à la même époque [1]. Les francs-archers, écrit le cardinal d'Albi, « s'estendent partout et à leur occasion se mectent brigans dessus, il est expédient que y mettés ferrin (*sic*) et bride, car ses violences et proies sont insupportables à Rodeis. » Il rappelle les excès commis par ces gens à Beauvais, où « sembloit que copper le point à ung bourgeois ne fust que eau benoite. » Aussi leur approche était-elle redoutée : le 4 mai 1472, l'échevinage d'Amiens remontre au maréchal de Lohéac « qu'il n'est nul besoing de les avoir ne mectre ès tours de ladite ville, » car « par cy devant y ont fait plusieurs griefz et oppressions, coppé les arbres des jardins et abatu les maisons des faubours et fait plusieurs oultraiges aux bonnes gens [2]. »

Mais la nullité légendaire des francs-archers a une cause profonde. C'étaient des soldats d'occasion, arrachés à la culture, sans instruction technique, dépourvus même de l'émulation qui animait les confréries d'arbalétriers. On raillait leur poltronnerie et leur grossièreté vantarde comme fait la complainte de Pernet de Bagnolet :

Meurtre ne fiz onc qu'en poulailles.

Le *franc-taupin* (tel est son sobriquet) avait

Un fourreau sans espée;
Sa flèche estoit de papier empennée
Ferrée au bout d'un ergot de chapon.

Et quand une femme battait son mari on disait : « Ce n'est qu'ung droit franc archier. » (Coquillart.)

« Très desgarnys de cueur, et de petite vallue [3], » ils « n'ont voulu tenir à Roye, en juin 1472, comme le Connétable le mande à Louis XI [4]. A Guinegate (7 août 1479), ils s'amusèrent à piller le bagage de Maximilien et les trois quarts furent massacrés sans combat (6,000 environ sur 8,000) : « Ils gissoient par mons, par cens et par milliers, ès celliers, ès puys et ès hayes [5]. »

[1] B. de Mandrot, *Louis XI et le drame de Lectoure.* — Les francs-archers venaient de dévaliser Alain de la Boissière, capitaine d'Ancenis, après la prise de la place en juillet 1472 (B. N., Cab. Titres 685, fol. 325).

[2] *Inventaire des archives d'Amiens* (Durand), II, 208.

[3] *Bib. Ec. chartes*, 4e série, II, 570.

[4] *Journal de Jean de Roye*, I, 272, note.

[5] Molinet (éd. Buchon), II, 218. Cf. Comines, liv. VI, chap. VI; Basin, III, 55-57.

Ils rendent toutefois quelque service, comme subordonnés de l'artillerie. Dès l'origine, ils ne figurent pas dans les batailles rangées, comme Formigny ; ils travaillent dans les galeries d'approche des places fortes, conduisent les pièces ou gardent le parc. En juillet 1450, par exemple, Jean Bureau arrive devant Falaise, « avec lequel estoient les francs archiers pour conduire l'artillerie de laquelle il estoit conducteur [1]. » On les voit « poser et assortir plusieurs pièces d'artillerie » devant le château de Vernonnet, « miner et foussoyer » autour de Caen, se distinguer dans tous les sièges, Harfleur, Honfleur, Fresnay, Bergerac, Blaye, etc. (1449-1451). A Castillon, ils sont commis, sous Joachim Rouault, à la défense des canons ; mais ils lâchent pied à la première attaque de Talbot, montrant ainsi une véritable infériorité. Ils ne sont d'ailleurs pas considérés comme faisant partie de l'armée. Quand les Français entrèrent à Bordeaux, le 30 juin 1451, « à icelle entrée ne se trouvèrent point les francs archiers [2]. » Ils n'ont pas figuré non plus dans le cortège triomphal de Charles VII à Rouen, dix-huit mois auparavant.

Plus tard on fit des levées régulières de pionniers et de manœuvres [3], mais les francs-archers n'en restèrent pas moins « gardes du charroy et de l'artillerie, » comme dit Olivier de la Marche en parlant des gens de pied de l'armée bourguignonne (1471).

Ce rôle modeste ne compensait pas les graves défauts de cette milice indisciplinée, défauts qui furent mis en pleine lumière par l'affaire de Guinegate, la première et la dernière bataille des francs-archers [4].

Dès la fin de 1479, une partie de ceux de Champagne fut cassée, et M. de Charlus fut menacé du même sort : « Se vous faites faulte, tenez vous seur que je feray de vostre compaignie comme de ceulx de Champaigne, et les casseray » (12 janvier 1480). Cependant Jacques Coictier est encore commis à

[1] *Chronique de Charles VII*, par Jean Chartier, II, 223.
[2] *Ibid.*, II, 305.
[3] Guillaume Pommier reçoit 50 l. pour mener 1.000 pionniers d'Angers à la Guerche, en 1472 ; Étienne Bernard reçoit 200 l., en 1476, pour 230 pionniers (B. N., Cab. Titres 685, fol. 334, 366 v°). Le 7 avril 1477, Abbeville reçoit une demande de 1,000 pionniers, etc....
[4] En 1485, on chantait dans une taverne de Paris qu' « à la journée de Thérouenne, le duc d'Autriche, les Brabançois et les Picars avoient tué 10,500 François » (Arch. nat., JJ 216, fol. 162 v°). Cf. *ibid.*, JJ 206, fol. 141 v°.

lever les contingents de Champagne, de Langres et d'Auxerre (5 février 1480), et celui de Laon est passé en revue le 27 de ce mois. Mais avant même que ces gens de pied fussent revenus de Franche-Comté (fin mai) [1], les bonnes villes, Senlis, Laon, Beauvais, Compiègne, avaient reçu avis de la destitution de leurs hommes (20-30 avril). La levée des neuf livres annuelles était en même temps suspendue : Coictier reçut la moitié du second semestre destiné aux gens de Baudricourt et le receveur général, Denis de Bidaut, toucha 13,900 l. provenant d'une source analogue [2].

Les francs-archers en Normandie ne furent supprimés qu'en octobre 1480 [3] ; ils se maintinrent, semble-t-il, dans le centre et dans le midi, en Auvergne [4], en Périgord [5], en Roûergue [6] et en Armagnac [7].

II.

L'institution des francs-archers avait engendré bien des abus, « au moyen et soubz couleur de leur habillement et entretenement, et de la grant foulle et oppression que avoit nostre peuple, quant les faisions mectre sus pour exploicter la guerre, parce qu'ilz estoient sans payement [8]. » Entre autres inconvénients, « on a souvent veu que le plus riche d'une parroisse qui devoit porter la plus part de la taille a trouvé manière par dons et autrement d'estre franc archier, affin de soy exempter de ladite taille, parquoy tous les autres povres ses voisins qui par luy estoient contrainz à la paier tomboient en grant mendicité. Et n'est point à croire les grans exactions et mengeries qui se faisoient sur le povre peuple en diverses manières.... Et seroit

[1] Arch. nat., JJ 206, fol. 153, 158.

[2] B. N., fr. 6964, fol. 78, 112; fr. 5727, fol. 34 v°.

[3] Pour les noms des six capitaines de 1480, cf. B. N., Cab. Titres 685, fol. 384 v°.

[4] Les élus de Clermont reçoivent l'ordre de « bouter sus les francs archiers comme il estoit accoustumé » (1er février 1485).

[5] Le receveur Arnal réclame 29 livres pour les francs-archers, le 25 sept. 1484 (*Jurades de Bergerac*, I, 338).

[6] 3,250 l. sont imposées le 20 mars 1481 « pro vadiis francorum archeriorum » (B. N., fr. 26098, n° 1953). Cf. Arch. nat., JJ 220, fol. 183 (1484).

[7] 26 mai 1482, 13 sept. 1483 (*Comptes de Riscle*, p. 264-265, 279) Cf. une lettre de Madeleine de France, Pau, 28 mai 1480 (*Revue des questions historiques*, XXX, 436).

[8] Arch. nat., K 72, n° 47.

aussi long à racompter les insolances et excez intollérables qu'ilz faisoient à leurs voisins en temps de paix, dont plusieurs homicides, crimes et délitz se sont ensuyvis. Estoient les exactions et pilleries à cause desdits francs archiers si grandes et insupportables que le peuple se sentoit de ce plus grevé et oppressé que de la taille ordinaire [1]. »

Cet aveu d'insuccès est officiel, il émane du roi ou de ses conseillers [2]. La tentative d'infanterie nationale ayant échoué, il fallut revenir au système des premières années de Charles VII, et recourir à l'étranger.

Ce ne fut plus en Écosse ni en Allemagne que l'on recruta des auxiliaires.

Louis XI avait à son service, au moins depuis 1469, deux Lombards, Jean Espagnol et Antoine de Côme, « cappitaines des ENFANS DE PIÉ [3]; » mais les Italiens étaient surtout les éducateurs de la cavalerie, et ce sont des *condottieri* qui ont introduit la division en *escouades* dans l'armée de Charles le Téméraire; l'un d'eux, Boffile de Juge, avait, au service de la France, des lances payées « à l'italienne. »

Les fantassins liégeois avaient aussi une certaine renommée, et « Girard des Champs, comte palatin, » en amena une bande à Troyes en 1472-1473 [4].

Mais les fantassins modèles de ce temps étaient les Suisses, qui avaient remplacé les archers anglais, démodés et relégués dans leur île [5]. Les héros de Morgarten et de Sempach avaient reculé à Saint-Jacques devant l'artillerie française; mais ils avaient tenu tête à celle de Charles le Téméraire à Granson et à Morat. Le duc les avait vainement traités de *canailles*, il avait vainement crié à ses bombardiers : « Gens des canons, feux sur ces villains [6]. » Les Suisses prouvèrent que l'infanterie, par elle-même, pouvait désormais prendre l'offensive, et infligèrent un démenti à la théorie de l'immobilité stratégique, soutenue en

[1] B. N., Nouv. acq. fr. 5219, fol. 35-40.

[2] « En cest an, dit Bourdigné (*Chroniques d'Anjou*, fol. 174), le roy, adverty des pilleries et griefz que faisoient les francs archiers au pays, ordonna que il n'y en auroit plus. »

[3] B. N., Pièces orig. 1695, dossier 39484, p. 5; fr. 23263, fol. 27; fr. 23264, fol. 8, 43.

[4] *Ibid.*, Cab. Titres 685, fol. 309.

[5] E. Favre, préface du *Jouvencel*.

[6] Comines-Dupont, II, 11.

1471 par Jean de Bueil devant le Conseil de Louis XI. La pique et la grande épée à deux mains, qui fauchait les jambes des chevaux, détrônaient l'arc et l'arbalète, jusqu'à ce que leur tour fût venu d'être remplacées par les armes à feu portatives.

Depuis longtemps, Louis XI avait apprécié la valeur militaire de ces montagnards laids et trapus [1] : l'ordonnance de 1466 qui a introduit les piquiers dans les rangs de son infanterie en fait foi. Comines rapporte que le duc de Calabre avait, en 1465, cinq cents Suisses dans son armée : « qui furent les premiers que on veit en ce royaulme, et ont esté ceulx qui ont donné le bruict à ceulx qui sont venuz depuis ; car ilz se gouvernèrent très vaillamment en tous les lieux où ilz se trouvèrent [2]. »

Dès 1474, le roi essaya d'enrôler un contingent suisse, mais il n'y réussit qu'après la mort du duc de Bourgogne. Il eut des mercenaires pour les trois campagnes de Franche-Comté (1477-1479). En 1477, il fit fabriquer de la monnaie « pour plus aisément et à moindres fraiz faire le payement et soulde de certain grant nombre de gens de guerre que faisons présentement venir en nostre royaume des pays de Suisse et Berne [3], » et le receveur général, Pierre Parent, dut recouvrer en Mâconnais, Charolais et pays adjacents, la solde de « certain nombre de gens de guerre des pays de noz très chers et très amez confédérez et alliez les Sieurs des Ligues, » qui s'étaient « mis sus en armes et tirez vers nostre Comté de Bourgongne, en entencion de nous servir » (Notre-Dame de Liesse, 16 juin) [4]. La Normandie se voit imposer 16,800 l., le 31 janvier 1478, pour les Suisses, qui doivent venir « dedans brief temps [5], » et des confédérés sont sous les ordres de Charles d'Amboise, en juin-juillet [6]. Leur nombre devint assez considérable pour exiger l'institution d'un trésorier spécial, Jacques Hurault [7], qui reçut, comme pre-

[1] « Piccoli e non puliti ne belli personaggi (Machiavel, *Ritratti dell' Alamagna*, dans ses *Œuvres complètes*, Milan, 1804, I, 285).

[2] Comines-Dupont, I, 62.

[3] *Ordonnances*, XVIII, 265.

[4] B. N., Nouv. acq. fr. 1231, fol. 24. Cf. *Journal de Jean de Roye*, II, 33. Gilles Cornu, changeur du Trésor, se rendit de Paris à Tours en oct.-nov. 1477 « pour le paiement des Suisses » (Arch. nat., KK 58, fol. 15).

[5] B. N., fr. 22490, fol. 12.

[6] *Journal de Jean de Roye*, II, 75, note.

[7] « L'ung des trésoriers des guerres du roy nostre sire, et par luy commis au paiement et entretenement de certain nombre de gens de guerre de la

miers fonds, un quartier de la solde de mille lances, momentanément suspendues (octobre-déc. 1478) [1]. Ils prirent part au sac de Dôle (mai 1479) [2], et, le 24 décembre suivant, le roi revint encore dans ses commissions de taille sur la « grant somme de deniers qu'il a promise et est tenu faire à plusieurs ses aliez et gens de guerre estrangiers qui le doivent servir en fait de ses guerres [3]. »

En mars 1480, ils étaient environ six mille volontaires, venus malgré les défenses réitérées de leurs « supérieurs » (27 mai 1477, 10 août 1478, etc.) [4]. Depuis les victoires de Granson et de Morat « la pluspart ont laissé le labour pour se faire gens de guerre, » dit Comines; jusqu'alors « n'estoit rien plus povre, » mais les dépouilles du Téméraire « leur ont bien donné à congnoistre que l'argent vault. » Claude de Seyssel remarque, à ce sujet, que « le mestier de la guerre est si friant et attratif que les païsans et populaires, après qu'ilz l'ont faict par aucun temps, ne se sçavent bonnement retirer ne remettre à labourer ou faire autre mestier [5]. »

Les premiers mercenaires suisses devaient avoir une tenue des plus simples [6] : une salade, un jaque de toile recouvert d'une *escrevisse* ou *halecret* [7] (corselet léger de mailles), un pourpoint et des chausses bariolés [8]. Ils se montrèrent tout aussi indisciplinés que les gens de guerre français. Un certain nombre dé-

nacion des anciennes ligues des Hautes Almaignes.... » (B. N., Pièces orig. 1551, dossier 35438, p. 3). Pour des assignations de Jacques Hurault, cf. *ibid.*, fr. 26098, nos 1816-1817; fr. 6988, fol. 160-161, etc.

[1] 93,000 l. Les deux trésoriers ordinaires des guerres avaient chacun 1,942 lances, « dont les Ve lances, estans soubz la charge des cappitaines cy après nommez, furent cassées pour le quartier d'octobre audit an, et l'argent dudit quartier baillé à Jaques Hurault pour le paiement des Suisses » (*Ibid.*, fr. 2906, fol. 17; fr. 2908, fol. 44).

[2] *Journal de Jean de Roye*, II, 87.

[3] Arch. nat., K 72, no 35.

[4] *Eidgenössischen Abschiede*, II, 679; III, 13.

[5] *Histoire de Louis XII* (éd. de 1558), fol. 61 ve.

[6] Marquis de Beaucourt, Mathieu d'Escouchy, I, 21 (1444); J. Quicherat, *op. cit.*, p. 305.

[7] En 1488, 875 « hallecrets » à 2 fr. pièce, sont achetés à un marchand milanais pour les Suisses de l'armée de Bretagne, en même temps que 1,200 piques « ung peu pesantes » (*Correspondance de Charles VIII*, p. 8, 54, 160).

[8] On le trouverait bigarré
Comme ung hocqueton de Suisse.
(Coquillart.)

sertèrent en juin 1479, après avoir reçu un mois de solde [1], et des troubles furent causés par eux à Troyes et à Rouen [2]. Ils furent divisés en six bandes en mai 1480; Troyes en logea le tiers [3].

Mais les Cantons n'avaient pas encore envoyé le contingent officiel auquel ils étaient tenus par leurs traités, et que Louis XI réclamait en vain depuis trois ans : une des causes de l'ajournement était une contestation relative à la Franche-Comté, qui se résolut enfin par la promesse de 150,000 écus aux Confédérés, à titre d'indemnité. Le premier acompte fut prêt au mois d'août 1480, et les 6,000 hommes, promis par la lettre des obligations antérieures, se mirent en route. Mais ils ne dépassèrent pas Chalon-sur-Saône, où ils furent dédommagés de leur déplacement par Michel Marquet [4]. La conclusion d'un armistice entre le roi et Maximilien (21 août) rendait, en effet, ce renfort inutile [5].

Jean de Halwil fut nommé capitaine général des Suisses; mais la plupart des mercenaires lui refusèrent le serment, et peu s'en fallut que le roi ne les remplaçât par des Allemands. Deux bandes, celles des capitaines « Galles » et « Scoder, » furent licenciées et les autres purgées des Lorrains, Liégeois et Savoyards, qui s'étaient glissés dans les rangs des confédérés et que le roi accusait de fomenter les troubles (décembre 1480) [6].

Cet appel fait aux Suisses a été diversement jugé par les contemporains. Tandis que Seyssel, panégyriste de la couronne, l'approuve sans réserves [7], Machiavel, meilleur juge des choses militaires, et plus impartial, le blâme, comme ayant *avili* l'armée nationale [8].

[1] *Eidgen. Abschiede*, III, 38, 43.

[2] Boutiot, *Histoire de Troyes*, III, 119; Arch. nat., JJ 209, fol. 10 v°; JJ 218, fol. 39.

[3] Arch. Compiègne, BB 6, fol. 88 (28 avril); Noyon, BB 4, fol. 9 (5 mai).

[4] B. N., fr. 23915, fol. 161.

[5] *Journal de Jean de Roye*, II, 103, note 2.

[6] B. de Mandrot, *Relations de Charles VII et de Louis XI avec les cantons suisses*, p. 185-189.

[7] « Le roy Loys unziesme, cognoissant que la richesse du royaume consistoit à la multitude de peuple quand il s'exercite à marchander, à labourer la terre ou faire quelque art mécanicque, commença à souldoyer les Suysses, dont il se trouva bien servy. »

[8] « Il re Luigi.... spense quella [ordinanza] de' fanti e comincio a soldere Svizzeri.... Avendo data reputazione à Svizzeri, ha *invilito* tutte l'arme sui. »

Quoi qu'il en soit, la venue des Suisses fut l'occasion d'une réorganisation complète de l'armée.

Les francs-archers semblent n'avoir été tout d'abord cassés que dans les généralités d'Outre-Seine et de Picardie, et provisoirement maintenus en Normandie, comme en Languedoïl. Six mille piquenaires ou *piquiers* furent choisis parmi eux pour tenir garnison sur la frontière de Flandre, sous les ordres de Phil. de Crèvecœur, sieur d'Esquerdes, établi « lieutenant et capitaine général par dessus tous les autres lieutenants et capitaines de guerre » (Le Plessis, 9 oct. 1480) [1]. — Dès le 17 mars, la ville d'Orléans a reçu une pique d'acier « pour en faire certain nombre, ainsi que le roi l'a ordonné [2]. » « Il faut en mener deux mille à Paris, dedans la fin d'avril » (Le Plessis, 8 avril) [3]. Mais le modèle est mal copié, et il faut tout refaire, à Paris, Tours, Bourges, Orléans, Rouen et Caen (22 mai). En même temps des suppléments de taille sont imposés « pour la conduicte et entretenement des gens de guerre à pied et artillerie ordonnez au lieu des francs archiers pour la garde et deffence du camp nouvellement ordonné par le roy pour tenir frontière à l'encontre de ses adversaires » (avril) : 160 l. sur la ville de Laon, 407 sur celle de Noyon, 1,720 sur l'élection de Senlis, 4,832 sur celle de Beauvais, etc.

C'est auprès de Hesdin qu'est établi le camp, où une revue générale est ordonnée à la fin de septembre; quelques-uns des piquiers ne se font pas faute de piller sur leur chemin [4]. En dehors des montres, les gens de pied restent dans leurs garnisons respectives et logent chez l'habitant : ce sont des « hommes de *mortepaye*, » comme on appelait les troupes casernées dans les villes [5], à cinq livres de solde mensuelle. Parmi les capitaines, on relève, pour l'année 1480, les noms de Guichart de Madillan [6], de Charles de la Viefville, s^r du Frestoy, du s^r de Montcavrel, du s^r d'Yaucourt, du bailli de Hesdin (Walleran d'Oignies); nous

[1] P. Anselme, VII, 108.
[2] Arch. Orléans, CC 972, fol. 4, 6.
[3] Arch. Tours, EE 3.
[4] Arch. nat., JJ 206, fol. 130, 132 v°, 133; JJ 209, fol. 85.
[5] B. N., Cab. Titres 685, fol. 384. Cf. Arch. nat., JJ 206, fol. 175 v° : Jean Maugeron a logé trois mois à l'hôtellerie Saint-Sauveur, d'Amiens, fév. 1482.
[6] Madillan, lieutenant d'Ant. de Choursses, s^r de Maigné, qui était capitaine général des francs-archers (27 février 1480), devient « cappitaine général de V^c hommes du roy, » en juin (Arch. Laon, CC 397, 398).

n'avons retrouvé qu'un seul nom de lieutenant, Jean Villette, qui est sous les ordres de Madillan (20 juin). Charles Forme est « prévôt du champ. »

Le rappel du contingent officiel de 6,000 Suisses (août) amena une augmentation considérable du champ de guerre (oct.-nov.) : d'Esquerdes reçut 4,000 recrues nouvelles levées en Picardie [1], en Écosse [2], en Gascogne [3], en Dauphiné [4], tandis que 4,000 hommes, pris parmi les francs-archers de Normandie [5], dans le Maine [6] et environs, furent mis sous la conduite de Guillaume Picart, bailli de Rouen. Il faut ajouter 2,500 pionniers de l'artillerie. En même temps, l'arrière-ban était mandé [7], tandis que 1,500 lances [8] durent se préparer à combattre à pied en cas de besoin.

Cette dernière mesure rappelait les temps déjà un peu éloignés de l'hégémonie anglaise et marquait le désir du roi de combiner l'ancienne méthode d'Édouard III avec la nouvelle des Suisses.

Le premier groupe de 6,000 hommes, qui obéissaient directement à d'Esquerdes, eut pour comptable Raoulet de Hacqueville ; le second, de 4,000, Nicolas Chartier [9] ; les gens du bailli de Rouen, Robert Poillevillain. Quant aux 1,500 lances, elles continuèrent d'être payées par les deux trésoriers ordinaires des guerres. P. Fauchet s'occupa des pionniers.

[1] Montres du 10 juin 1481, du 8 juin 1482, des 12, 21 et 23 février 1483 (B. N., fr. 25780, fol. 89, 95, 96, 101, 103 ; Arch. nat., K 72, n° 73).

[2] Montre de 68 archers de « Job Acquinisson, de la nation d'Escoxe, » Montreuil-sur-Mer, 30 juin 1482 (*ibid.*, fr. 25780, fol. 95).

[3] Montre de 240 Gascons de Jean du Maine et Jeannot de Salles, 30 mai 1482 (*ibid.*, Clair. 71, fol. 167). En déc. 1481, Garcye de Sepach est capitaine de « 500 hommes de pié de la nacion de Gascongne » (Arch. nat., JJ 209, fol. 101). Cf. JJ 213, fol. 96.

[4] Jean Maugeron, Dauphinois, fév. 1482 (Arch. nat., JJ 206, fol. 175 v°). Il paraît que Louis XI leva 900 ou 1,000 Dauphinois (Arch. Isère, B 3184 : Troyes, 14 juin 1486).

[5] Lettres du Plessis, 11 oct. 1480 (Arch. nat., K 72, n° 47); B. N., fr. 25715, n° 310). Les francs-archers congédiés étaient mécontents : l'un d'eux « avoit dit à leur cappitaine, le bailli de Rouen, qu'il en combatroit cinq de ceulx qui y avoient esté mis de nouvel. » (Arch. nat. JJ 210, fol. 74.)

[6] *Ibid.*, JJ 210, fol. 74.

[7] 12-15 nov. 1480 (B. N., Port. Fontanieu 140).

[8] Une crue de 700 lances (le Plessis, 23 janvier 1480) avait en partie réparé la « cassation » des mille lances du dernier trimestre 1478.

[9] Les comptes de Hacqueville vont du 1er janvier 1480 au 31 déc. 1483 ; ceux de Chartier du 1er janvier 1481 à la même date (Arch. nat., PP 99, fol. 37 v°, mention). « Pour l'armée de Picardie sous le s' des Cordes. »

Le 11 octobre, furent imposées les sommes destinées à l'achat de *chariots*, *charrettes* et *tentes*. « Les habitans des parroisses pourront prendre les harnoys et habillemens de guerre, charrettes et chevaulx qu'ilz ont fait faire cy devant et baillées aux francs archiers, et semblablement les tentes, lesquelz francs archiers et autres qui les auront et détiendront nous voulons estre contrains à les leur bailler, excepté toutesvoies ceulx desdits francs archiers qui seront prins et retenuz pour estre du nombre des archiers nouveaux de nostre champ, ausquelz nous voulons et entendons que leurs harnoys et habillemens de guerre seulement demeurent. » Il y eut une charrette attelée de trois chevaux et une tente pour vingt hommes (et non plus quinze comme autrefois); soit 700 charrettes attelées de 2,100 chevaux et 700 tentes, dont les comptes furent tenus par Guill. Bonneil et P. de Canteleu [1].

Les 8 et 9 novembre, le roi ordonna la fabrication (dedans la Noël) de 4,000 piques, 10,000 hallebardes (ou voulges), 14,000 longues dagues pour les archers du champ [2]; ceux de Normandie eurent en outre 3,000 arcs neufs [3]. Ces armes revinrent à 32 s. 1 d. (un écu), la hallebarde; 10 s. la pique; 20 s. la dague. Les hommes furent armés de brigandines et de salades, « sellon

[1] B. N., Cab. Titres 685, fol. 384.

[2] La fabrication est répartie comme suit :

		Piques	Hallebardes	Dagues
1° Les 10,000 hommes de Picardie.	Paris,	1,500	3,000	4,500
	Amiens,	300	1,000	2,000
	Abbeville,	300	500	600
	Saint-Quentin,	200	600	600
	Noyon,	150	500	600
	Compiègne,	200	500	600
	Senlis,	150	500	600
	Pontoise,	200	400	500
2° Les 4,000 de Normandie.	Rouen,	400	1,200	1,600
	Caen,	100	300	400
	Évreux,	100	300	400
	Dieppe,	50	150	200
	Harfleur,	50	150	200
	Bayeux,	100	300	400
	Falaise,	50	150	200
	Saint-Lô,	100	300	400
	Louviers,	50	150	200

(Arch. Compiègne, BB 6, fol. 116; Arch. Harfleur). Sauval rapporte qu'un hangar fut construit dans la basse-cour de la Bastille pour y mettre ces piques et hallebardes (III, 439).

[3] On voit des piquiers de Picardie bander leurs arcs en nov. 1483, à Trachy près Compiègne (Arch. nat., JJ 210. fol. 64 v°).

le patron de sallade par nous devisé, » dit le roi, et ils durent payer leurs armes [1].

Le roi arrêta également le « patron » des divers harnois des *quinze cents lances du camp nouveau* [2], au sujet desquelles il envoyait un message à Jean Fournier, secrétaire de la guerre, le 15 novembre 1480: une paire de *garde-bras;* une paire d'*avant-bras;* une paire de *mitons* (gantelets en fer dont les doigts ne sont pas séparés [3]) : une paire de *cuissots* (ou harnois de jambe) [4]; une hallebarde, une pique et une grande dague [5]. Ces armes furent fabriquées à Angers, Bourges, Orléans et Tours (nov.-déc. 1480). — P. Barrière, « capitaine de certain nombre de gens d'armes à pied, » donne quittance, le 10 janvier 1481, de dix brigandines, quinze voulges et quinze salades [6]. Ces harnois de guerre sont payés par les trésoriers ordinaires des guerres : le 1er juin 1481, Jean de la Mézière, procureur de Tours, touche à Paris, du trésorier Denis le Breton, le solde de 3,925 livres pour la facture de 1,500 hallebardes, 1,500 dagues et 450 piques [7].

Louis XI voulut jouir de son œuvre, et il fit préparer une revue générale de son armée [8]. « Il ordonna que certain camp de bois qu'il avoit fait faire pour tenir les champs contre ses ennemys feust drecié et mys en estat en une grande plaine près le Pont de l'Arche, pour ilec les veoir, et dedans iceluy certaine quantité de gens de guerre armez (les 1,500 hommes d'armes à pied), avec halebardiers et picquiers (ceux de d'Esquerdes et de Picart).... Dedans lequel camp il voult que lesdiz gens de guerre

[1] Un franc est retenu sur le quartier avril-juin 1481 (B. N., fr. 25780, fol 89).

[2] Voici quelques-unes des compagnies mises à contribution : M. de Maigné, le bailli de Caux, la Sauvagière, Jean Chenu, M. de Joyeuse, Jean du Bellay, Raoul de Lannoy, MM. de Combronde, de Charlus, de Lestenay, de Peyenne, de Moreuil, Carquelevent et Maurice du Mené.

[3] On revint aux doigts séparés au xvie siècle avec les armes à feu portatives.

[4] Il y a deux sortes de cuissots à cette époque : les uns sont faits comme les brigandines (lamelles de métal entre deux toiles); les autres sont une plaque d'acier qui protège le devant de la jambe sans l'emboîter entièrement, comme au début du xve siècle.

[5] B. N., Port. Fontanieu 140 (5 déc. 1480).

[6] Arch. Laon, CC 398.

[7] Arch. de Tours. Comptes, vol. XLV, fol. 19. — Orléans a fabriqué pour sa part 1,000 hallebardes, 1,000 dagues et 350 piques (Arch. Orléans, CC 364).

[8] Il écrit, le 21 décembre 1480, à d'Esquerdes, qui est au Port-de-Pile (B. N., Port. Fontanieu 140-141, fol. 206 v°).

feussent pour l'espace d'ung mois, pour sçavoir comment ilz se conduiroient dedans, et pour sçavoir quelz vivres il conviendroit avoir à ceulx qui seroient dedans ledit camp durant le temps qu'ilz y seroient [1]. »

Les Normands furent mandés comme les Picards, puisque nous voyons Guillaume Blainville, « archier de nostre ordonnance, soubz la charge de nostre bailli de Rouen, » partir de Pontorson avec deux compagnons, « pour aller à nostre champ, ainsi qu'ilz avoient esté de par nous mandez » (15 juin 1481) [2]. Mais nous ne possédons que des fragments d'un des trois comptables, Hacqueville [3].

Le camp, qui devait être prêt pour le 15 juin 1481, fut installé sur le champ de Guillaume de Rouville, un des capitaines de l'arrière-ban de Normandie [4], entre le Pont de l'Arche et le Pont Saint-Pierre ; 70 livres furent payées « pour récolte perdue. » Maître Arnaud Milon vaqua quinze ou seize jours à dresser le camp.

Dix sous avaient été retenus sur le quartier de solde (avril-juin) des gens de pied pour la dépense de 1,500 chevaux [5] et de 500 charretiers qui menèrent 500 charrettes. Celles-ci, qui avaient été mises à couvert sous une « halle, » à Abbeville, pendant l'hiver, formèrent la clôture du camp et furent ornées de petites banderoles de toile aux armes du roi. Par les pionniers « fut fossoyé au long de ce qui en fut drecié et dedans fut tendu des tentes et pavillons, et aussi y fut mis de l'artillerie.... » Celle-ci venait de Hesdin. Les bonnes villes durent envoyer en toute hâte les armes commandées six mois auparavant [6].

Le « maître des œuvres » du camp de d'Esquerdes est Alard de Hondrechies ; les quatre capitaines de la clôture du camp sont : Galhaut d'Allongue, Guyot de Lozière, P.-L. de Valtan [7] et J. de Vignolles ; le premier a trois lieutenants, Christophe de la Touche, Gilles le Métayer et François Chevalier.

[1] *Journal de Jean de Roye*, II, 107.
[2] Arch. nat., JJ 209, fol. 82.
[3] B. N., Port. Fontanieu 140-141, fol. 316 et suiv.
[4] *Ibid.*, Clair. 197, p. 8085.
[5] Les élus de Châlons reçurent une commission « pour prendre des chevaulx pour mener le champ » (Arch. Châlons, CC 91, fol. 389). — Regnault Boudon s'occupe des « chevaulx du charroy du champ du roy qui fut mené au Pont de l'Arche » (B. N., fr. 26323, fol. 75).
[6] Arch. Noyon, BB 4, fol. 52 ; Arch. Compiègne, BB 6, fol. 142.
[7] Originaire de Catalogne (Arch. nat., JJ 207, fol. 26).

Louis XI quitta le Plessis le 26 mai 1481, comme il l'écrivit à lord Hastings, grand chambellan d'Angleterre : « Ne suis bougé du Plessis du Parc jusques au 26e jour de may, et m'en voys veoir mon champ auprès du Pont de l'Arche, que je n'ay encore veu, et ay mandé M. d'Esquerdes et les Picquars pour y estre à la fin de ce moys [1]. » Le roi écrivit au capitaine général, le 4 juin, du Puiset en Beauce [2]; le 15, d'Esquerdes était encore à Saint-Ricquier [3]. Une partie des archers payés par Nic. Chartier fut passée en revue le 10, à Amiens [4].

Une portion du camp fut seulement dressée : « Par ladicte porcion ainsy dressée, qui fut fort agréable au roy, fut fait jugement quel avitaillement il fauldroit avoir pour fournir tout icelluy camp, quand il serait de tout emply de ce que le roy avoit intencion de y mettre et bouter [5]. » Le roi séjourna au Pont de l'Arche une dizaine de jours tout au plus et reprit le chemin du Plessis : il était, en effet, à Garennes le 15 juin, et il se retrouvait à Chartres le 1er juillet. — Le camp fut levé et chacun regagna sa garnison : le 28 juin 1481, les charrettes sont, à Amiens, de retour de « l'assemblée naguères faicte ou païs de Normandie près le Pont-de-l'Arche [6]. »

Les comptes de Hacqueville nous apprennent qu'il paya, en 1481, 6,501 hommes, et en 1482, 6,251. Sur ce nombre, il y a quelques étrangers : 642 en 1481 (273 Allemands, Bourguignons ou déserteurs, 369 Suisses), 288 Suisses en 1482. Si l'on défalque encore une bande de 61 canonniers, sous « maitre Pierre » (1481), il reste 5,898 Picards pour la première année, 5,963 pour la seconde. Voici les noms des capitaines français en 1481 : le sieur de Dourrier (Fr. de Créquy); le sieur du Frestoy (Ch. de la Viefville); Jean de Reptain; Waleran d'Oignies, bailli de Hesdin; le sieur de Dompierre (Adrien de Rambures); Jean d'Yaucourt; le sieur de Senarpont (Emard de Monchy); Jean de Melun ; le bailli de Caux; Jean Bouffart; Robinet du Quesnoy ;

[1] B. N., fr. 15540, fol. 55.
[2] *Ibid.*, Port. Fontanieu 140-141, fol. 236 v°.
[3] Arch. Noyon, BB 4, fol. 52.
[4] B. N., fr. 25780, fol. 89.
[5] *Journal de Jean de Roye*, II, 107.
[6] B. N., fr. 25780, fol. 89. — Le 29 juin, les échevins de Senlis ordonnent au receveur de payer Guillaume le Clerc du voyage qu'il fit au Pont de l'Arche pour y mener les hallebardes, dagues et piques (Arch. Senlis, CC 77, fol. 21).

le sieur de Wargnies (Adrien d'Azincourt); le sieur de Montcavrel (Pierre de Monchy); Jean de Bournonville; Joseph Teffre; Robinet le Coq; Honnerot Adenon; Guichart de Madillan; Gilles de Louvain; le sieur de Roeux; Olivier de Haultemer; Charles de Rubempré; Rasset de la Warde; Hutin de Mailly. Les effectifs varient de 76 à 596 hommes; les *bandes* (pour employer l'expression consacrée) qui se rapprochent du chiffre officiel, 500, sont celles de la Viefville (508), Wargnies (434), Montcavrel (596), le Coq (462), Adenon (485), la Warde (473). La formation est plus avancée en 1482 : on trouve quinze bandes, variant de 172 (Montcavrel) à 540 (Bournonville); les noms nouveaux sont ceux de Colin d'Oligier, du sieur de Chepy (Pol de Benserade) et de Porrus de Lannoy.

Les montres [1] sont faites tous les trois mois par les commissaires Jean et Raoul de Lannoy, Jean de Dreux, P. de Monchy, Jean Karquelevent, P.-L. de Valtan, Baudouin Bucquet, dit Buffart, Robert de Saveuse et Nicolas de Longvilliers, bailli d'Étaples. Les Suisses (Henry du Sande et Henricq Woulbil-Spert) ont pour commissaire Jean de Vignolles.

Les capitaines ou *chefs de bande* ont 50 livres par quartier, outre une place d'homme de pied, soit 360 livres l'an. Les hommes ont, nous l'avons vu, cinq livres par mois; mais le roi leur a retenu dix sous pour le paiement du charroi du camp en 1481, et cent sous par quartier en 1483, « pour employer ès autres affaires. » Cette retenue n'est pas faite sur la bande de Haultemer, ni sur les gens de Normandie, sous le bailli de Rouen. Les capitaines y échappent également [2].

Les troupes du bailli de Rouen sont également réparties en bandes de cinq cents: un des capitaines particuliers est Richard de Bailleul [3].

Les capitaines ont sous leurs ordres des lieutenants (comme le sieur de Basincourt, lieutenant de Guy de Louvain [4]).

Les bandes sont divisées en *centaines*, qui ont chacune

[1] Jean Faverie se rend à Grantviller en avril 1482 « pour sçavoir quel jour seront les monstres qui devoient estre faictes par le sieur de Crèvecœur des compaignies de son champ » (Arch. nat., JJ 206, fol. 170 v°).
[2] B. N., Port. Fontanieu 140-141, fol. 311 v°-314.
[3] *Ibid.*, fr. 21405, fol. 227 (le Plessis, 2 nov. 1482).
[4] Arch. nat., JJ 213, fol. 36 v°.

un *centenier* [1] et un *fourrier* [2]. Elles ont des trompettes [3].

Quatorze cents lances, six mille Suisses [4] et huit mille piquiers se trouvèrent réunis, le 28 juillet 1482, devant Aire, mais il n'y eut aucun exploit, la place étant vendue d'avance : ce qui n'empêcha pas un si[illegible] simulé [5]. Cambrai et Arras avancèrent cent mille écus : le cha[illegible] de l'artillerie [6] et la clôture du camp coûtèrent 5,649 l. 5 s. 7 d. (d'après le seul compte de Hacqueville); d'Esquerdes acheta l'artillerie de Jacques de Luxembourg pour la mettre dans la ville, et reçut 20,000 livres du roi en récompense de sa subtilité [7].

Les bandes du bailli de Rouen vinrent cette année en Picardie; on en trouve dans le Ponthieu, au début de novembre 1482 [8], avec une partie des Suisses [9]; mais elles rentrèrent bientôt en Normandie [10], après la signature de la paix avec Maximilien (23 déc. 1482).

La discipline laissait toujours à désirer. En 1482, le roi fit une ordonnance « pour le fait et police de son camp, » qui ne nous est malheureusement pas parvenue [11]. Les gens de Robinet le Coq ôtèrent l'enseigne de leur capitaine et tinrent les champs, en foulant les paysans ; ceux de Haultemer firent du

[1] Emond de Mareuil, « cappitaine centenier, » 2 mars 1482 (Arch. nat., JJ 206, fol. 191 v°). — On trouve un capitaine de cent hallebardiers à Vlliers-le-Bocage, bailliage de Caen, au début de 1484 (*ibid.*, JJ 218, fol. 97).

[2] Gobinet Noiret, « fourrier des cent hommes de guerre estans soubz la charge de Pierre Bouton, » en la bande de Wargnies (*ibid.*, JJ 206, fol. 169 v°).

[3] « Firent sonner leurs trompettes, » 2 novembre 1483, à Trachy, près Compiègne.

[4] Le roi écrit à Compiègne (le Plessis, 5 oct. 1481) et à Noyon (le Plessis, 1er oct. 1482) pour loger des Suisses (Arch. Compiègne, BB 6, fol. 166; Noyon, BB 4, fol. 115).

[5] Laurent Bonhomme, canonnier, reçoit 100 l. pour une machine bonne à « ouvrir secrètement les portes, lever les serrures, escheller et prendre les villes » (B. N., port. Fontanieu 140-141, fol. 326).

[6] Les charretiers de la prévôté de Montdidier passent sur les terres du sieur d'Yaucourt le 21 juillet (Arch. nat., JJ 208, fol. 150 v°).

[7] La petite guerre de Liège n'a aucune importance (*Chronique de Jean de Los*, dans les *Chroniques belges*, p. 81 et suiv.). Guillaume de la Marche reçut à ce propos de la France 18,000 l. en 1482 et autant l'année suivante (B. N., fr. 23266, fol. 14).

[8] Arch. nat., JJ 206, fol. 191 v°.

[9] *Ibid.*, JJ 206, fol. 188 v°.

[10] Mars 1483 (*ibid.*, JJ 206, fol. 202 v°); mai (JJ 209, fol. 158); juillet (JJ 206, fol. 207); novembre (JJ 210, fol. 153 v°).

[11] B. N., Port. Fontanieu 140-141, fol. 328 v°.

désordre à Bapaume, et des pionniers détroussèrent des clercs du trésor, dans le pays de Caux [1].

Sur le bruit de la mort du roi, les habitants d'Aveluys se tinrent aux aguets, « pour ce que plusieurs de nostre sang et lignaige escripvirent à plusieurs des seigneurs du païs de Picardie qu'ilz assemblassent des gens de guerre du païs, » et ils eurent une rixe avec une poignée d'archers de la bande de Wargnies (5 septembre 1483) [2]. D'autres piétons, à Trachy, près Compiègne, « prirent leurs biens indeuement et riens paioient, et, en aucuns lieux, quant ilz avoient tiré du vin, laissèrent la broche hors du tonneau, et le vin courir par la place, et rompoient huys et fenestres, batoient et oultrageoient les habitans, tuant poulailles, cochons et autres bestes. » Les gens, effrayés, « se boutèrent en l'église et cimetière. » Mais les piquiers continuèrent leur pillage, injuriant « ruddement » leurs victimes, « comme s'ilz eussent esté ennemis » : « Véez les villains de Trachy, tuons-les ! » A la fin, un combat général se livra dans les rues, et se termina par la mort de deux des agresseurs [3].

Piétons et gendarmes rivalisèrent d'insubordination, au cours d'une équipée en Flandre (mai-juin 1485), et commirent de « cruelles insolences, tant de bouter feux comme d'enforcer femmes [4], » et usèrent de « plusieurs forces et rudesses sur les bourgeois et bourgeoises et leurs filles [5]. » Aussi ne firent-ils que traverser Gand, « où ne se osèrent despouller, par la crainte qu'ils avoient des Gantois, lesquels commençoient très fort à murmurer sur eulx. » Aussi poltrons que brutaux, ils ne voulurent « tirer plus avant, disant que le roy leur maistre ne les avoit envoyez au secours des Flamengs pour soy perdre et mectre en hasart, qu'ils n'avoient point de lieu fort pour eulx retraire en cas de nécessité, et que sans leur bailler ouverture de ville, ils n'estoient délibérez et n'avoient charge de faire aucune chose. » Trois Gantois partisans de l'alliance française (Rym, Rasseghem et Coppenole) essayèrent de leur ouvrir Alost, mais le parti contraire l'emporta, et Rym fut décapité. Les portes se fermèrent

[1] Arch. nat., JJ 225, fol. 9 v°.
[2] *Ibid.*, JJ 211, fol. 96.
[3] *Ibid.*, JJ 210, fol. 64 v°.
[4] Molinet, II, 437.
[5] *Recueil des chroniques belges*, III, 704.

d'elles-mêmes à notre approche. Tournai nous repoussa cette année à deux reprises (8 mai, 11 juin) et d'Esquerdes dut abandonner à Gand 1,200 hallebardes, salades, arcs et hoquetons.

Des archers du camp [1] figurèrent plus honorablement à la bataille de Bosworth, dans les rangs de Henri Tudor (août 1485). Richard III « vint à tout sa bataille, laquelle estoit extimée plus de xv^m hommes, en criant : « Ces traictres françois aujourd'uy sont cause de la perdicion de nostre royaume ! » Henri Tudor « voult estre à pyé au millieu de nous, et en partie fusmes cause de gaigner la bataille [2]. » — Mais, au retour d'Angleterre, les archers ayant été mandés à Hesdin pour les montres, quelques hommes de la bande du capitaine gascon Perrot [3] se débandèrent « pour soy en aller rendre à Verneuil en Perche, auquel lieu l'on disoit qu'il y avoit aucuns gens de guerre à nous rebelles et désobéissans » (sept. 1485) [4].

L'anarchie est générale. La Sologne est infestée de « gens de guerre sans adveu [5], » et le Parlement de Paris dénonce au Conseil royal leurs pilleries [6]. Le Midi est en pleine révolte [7], à cause de la succession de Navarre : des « mauvais garsons » ravagent le Périgord [8], le Rouergue [9] et l'Armagnac [10], et les Suisses sèment la terreur [11]. Veut-on d'ailleurs savoir l'opinion officielle des Can-

[1] Colinet Lebœuf, « archer du camp sous M. d'Esquerdes.... a esté ou voyage d'Angleterre » (Arch. nat., JJ 218, fol. 11).

[2] Arch. nat., JJ 218, fol. 11. En revenant du siège de Beaugency, qui eut lieu à cette même date, des gens de pied volèrent des chevaux et du bétail à Jumièges (*ibid.*, fol. 126).

[3] Lettre datée de Chester, 23 août 1485.

[4] Sur ce Perrot. cf. Molinet, II, 92, 149, et *Bulletin Soc. antiq. de la Morinie*, II, 911.

[5] Quittance de Pierre le Liacier, poursuivant d'armes du duc d'Orléans, 31 janvier 1484 (B. N., Pièces orig. 1461, dossier 33108, p. 2).

[6] 3 août 1484 (Bernier, *Conseil de Charles VIII*, p. 15).

[7] Lettres royales du 29 juillet 1484 : « Soubz umbre des différens, questions et débatz estans entre nos très chières et très amées tante et cousine la princesse de Vienne et la royne sa fille, et nostre très cher et très amé cousin le viconte de Nerbonne, » des gens de guerre, « tant de nostre royaume que autres estrangiers, » désolent la Touraine, l'Anjou, le Maine, le Poitou, le Berry, le Limousin, la Saintonge, le Quercy, le Périgord, l'Agenais, la Gascogne et le Languedoc (B. N., fr. 25716, n° 28).

[8] *Jurades de Bergerac*, I, 331.

[9] Arch. nat., JJ 220, fol. 183.

[10] P. Druilhet, *Archives de Lectoure*, p. 126.

[11] Le gouverneur de Guyenne écrit à leur sujet au sénéchal d'Agenais, Fronsac, 25 mai 1484 (Arch. Agen, BB 19, fol. 39 v°). Ils ont une rixe avec les gens de Melle, le 18 juillet (Arch. nat., JJ 211, fol. 31 v°), et, en février 1485, ils prennent Orcet par surprise (Arch. Clermont-Ferrand).

tons sur leurs propres hommes congédiés par Charles VIII? Pleins de morgue, ils se pavanent la dague au clair, et jurent abominablement, étalant sans pudeur leurs pourpoints écourtés, à la mode française, qui sont une honte devant Dieu et les hommes. Que faire de ces désœuvrés? Les contraindre à reprendre le travail [1].

III.

Cette effervescence d'une soldatesque désœuvrée est le résultat des économies exigées au lendemain de la mort de Louis XI, par le sentiment public, qui se manifesta aux États généraux de Tours.

Essayons, malgré la pénurie des matériaux (la comptabilité ayant presque entièrement disparu), d'évaluer les dépenses de l'armée du feu roi. Jusqu'en 1476 un seul trésorier des guerres a sous ses ordres un payeur des officiers de l'artillerie, et il paie en temps de guerre les francs-archers et l'arrière-ban. En 1476 les services se compliquent [2] : Noël le Barge voit ses attributions partagées entre Denis le Breton et Guillaume de la Croix [3]. L'année suivante paraît Jean Bourrien, « commis à tenir le compte et faire le paiement des charrois de l'artillerie » de Picardie [4]; ensuite Pierre Fauchet, commis « à la recepte générale des deniers mis sus pour le payement des chevaulx et chariotz ordonnez pour le charroy et la conduicte de l'artillerye » (12 avril 1479), puis au paiement des pionniers du champ (1480).

Après l'artillerie, l'infanterie a ses comptables particuliers : Jacques Hurault, pour les Suisses (1479); Raoul de Hacqueville, pour les 6,000 hommes de d'Esquerdes (1480); Robert Poillevillain pour les 4,000 Normands (1481); Nicole Charretier, pour les 4,000 piétons de renfort de Picardie (1481).

A partir du règne de Charles VIII, on distingue l'*ordinaire* et

[1] 14 janvier 1484 (*Eidg. Abschiede*, III, 173).

[2] Un secrétaire des finances est spécialement chargé des « expéditions touchant et concernant les gens de guerre » (Amboise, 10 juin 1473).

[3] Arch. Isère, B 2905, fol. 168. Le total des lances est fixé à 2,636, sans compter les 200 lances à la mode d'Italie, casernées en Roussillon sous Boffille de Juge et le Poulailler.

[4] La charrette, fournie de deux hommes et quatre chevaux, coûte 20 francs par mois (Arch. nat., K 72, n° 2); les chevaux coûtent 3 s. 4 d. par jour, les manœuvres et pionniers, 2 s. 6 d. (B. N., fr. 20497, fol. 86).

l'*extraordinaire* des guerres : l'ordinaire, c'est-à-dire l'armée sur le pied de paix, ou entretien de la cavalerie et des garnisons (mortes-payes) ; l'extraordinaire, c'est-à-dire l'armée sur le pied de guerre [1], ou entretien de la cavalerie, de l'arrière-ban et des gens de pied. De même l'artillerie se subdivisera en ordinaire (personnel) et extraordinaire (pionniers et charroi).

En 1470, l'assignation de l'ordinaire des guerres n'a pas encore atteint le million (907,362 l. 1 s. 10 d.), et cependant les lances sont au nombre de 1,990, contre 1,500 (1445-1461), 1,696 (1464) et 1,710 (1466). La progression est lente : 1,028,015 l. 5 s. en 1473 (2,506 lances), 1,133,140 l. 5 s. en 1476 (2,846 lances) [2]. L'extraordinaire est d'une évaluation impossible : on ignore l'effectif de l'arrière-ban ; tout ce que l'on peut dire, c'est que les 16,000 francs-archers coûtaient 64,000 l. par mois en campagne, mais l'effectif n'a jamais dû être complet; puis les paroisses paient neuf livres l'an aux francs-archers, ce qui fait un total de 144,000 francs. D'autre part, 220,000 l. sont imposées pour le charroi de l'artillerie pour un semestre (21 février 1478) [3].

Le camp coûte *quatorze cent mille livres* [4], qui se décomposent ainsi : 432,000 l. pour les 6,000 Suisses; 94,990 (1482), puis 113,120 l. (1483) pour les 2,500 pionniers; 367,840 l. pour les 6,000 hommes de d'Esquerdes et 245,700 l. pour le renfort de 4,000 ; 245,700 l. pour les 4,000 Normands. Si l'on songe que les lances coûtent 1,454,823 l., et le personnel de l'artillerie 28,725 l., on arrive à *près de trois millions* pour l'ensemble des charges militaires [5].

[1] Comme exemple de ravitaillement, voir les réquisitions de Troyes en mai-juin 1479 (Boutiot, *Histoire de Troyes*, III, 118).

[2]

	1473	1476
Lances	933,534 l.	1,062,512 l.
Mortes-payes . . .	61,380 l.	61,380 l.
Artillerie	16,183 l.	17,218 l.

Une ordonnance de janvier 1476 fixe ainsi les mortes-payes : Normandie, 50 lances, 20 arbalétriers, 223 hommes de pied ; Roussillon, 200 lances (Boffille et le Poulailler) ; Guyenne, 300 hommes de pied, 10 lances, 10 coutilliers et 70 archers.

[3] La dépense d'un mois est évaluée à 14,000 l. (2,130 chevaux, 800 manœuvres et pionniers). L'artillerie de Picardie comprend 18 bombardes, 4 courtaux, 9 serpentines, 52 coulevrines et 8 faucons (B. N., fr. 20497, fol. 86). En 1479, le compte de Languedoc porte 12,000 fr. pour fourniture de salpêtre (*ibid.*, fr. 23265, fol. 3).

[4] 1,200,000 l., d'après Seyssel ; 1,500,000, d'après Comines.

[5] 2,900,000 l. plus exactement avec les mortes-payes habituelles.

Dès la fin de 1483, 100,000 livres furent rognées sur les assignations des comptables [1] ; les 1,500 lances du camp, cassées sur un total de 3,992 [2] ; les Suisses congédiés, comme le chancelier en personne l'annonçait aux États de Tours (15 janvier 1484 [3]).

On y demanda vainement la suppression du camp (21 février), qui fut maintenu à Hesdin, avec Pierre-Louis de Valtan comme « capitaine général de la closture [4], » et la diminution des garnisons de Picardie, qui furent fixées à 2,920 hommes de pied (21 février 1484). Sur ce nombre, les deux tiers, mortes-payes ordinaires, furent payés par Nic. Charretier (60,000 livres l'an [5]) ; les autres n'étaient convoqués qu'en cas de guerre par Jean du Bois, sieur de Tanques, neveu de d'Esquerdes, « cappitaine général de deux mil arçhiers de nostre païs de Picardie [6], » et le paiement en incombait aux villes du pays, qui furent régulièrement mises à contribution par d'Esquerdes (juin 1486 [7], janvier 1487 [8]).

Quant aux bandes de Normandie, elles ne disparurent pas non plus complètement. Outre 120 lances de petite paye retenues pour la garde du pays [9], on y trouve, en 1484 [10] et 1485 [11], des bandes de cent hallebardiers, dont l'une est commandée par le sieur d'Auxonville.

[1] Poillevillain, 48,460 l. ; Fauchet, 20,500 ; la Primaudaye (successeur de Hurault et de Hacqueville), 38,650. Nous ignorons le retranchement opéré sur Nic. Charretier. 1,150 l. furent retenues sur les gens de guerre de Liège.

[2] B. N., lat. 5414[a], fol. 143. — 300 autres furent encore cassées après la tenue des États de Tours. « Somme des lances demourées au couronnement du roy : 2,192. »

[3] « Suecios, qui regno magnis in stipendiis militabant, eorum in provincia remisit » (Bernier, *Journal des États de Tours*, p. 51).

[4] 10, 27 mai 1484, mai 1485 (Arch. Arras ; Bibl. de Bruxelles, ms. 14848, fol. 42).

[5] B. N., Clair. 473, fol. 201 ; fr. 20683, fol. 57 ; fr. 20685, p. 741.

[6] 1er sept. 1484, 15 août 1485 (Arch. nat., JJ 211, fol. 85 v° ; JJ 216, fol. 179).

[7] Lettres datées de Hesdin, 12 juin 1486. Amiens avance 2,000 l., Abbeville, 1,000, etc.

[8] Lettres datées d'Aire, 28 janvier 1487, pour la solde des 2,000 piétons logés autour de Thérouenne ; Arras paie 200 l., l'élection de Péronne 900 l., etc.

[9] Montre de ces lances, le 22 mars 1485, à Rouen (B. N., Decamps 84, fol. 427). Cf. une quittance de Jean de Dreux, capitaine de 16 lances (*ibid.*, Clair. 42, fol. 25). En 1474, Louis XI « avoit aboliz et cassez les hommes d'armes des petites payes et ordonné n'y avoir que archiers seullement » (*ibid.*, fr. 23264, fol. 31).

[10] Le premier dimanche de carême 1484 à Villers-le-Bocage (bailliage de Caen) « l'ung des cappitaines de cent hallebardiers » dit à un archer d'ordonnance qui est sous les ordres de l'amiral Graville : « Voulez-vous veoir les monstres de hallebardiers ? » (Arch. nat., JJ 218, fol. 97.)

[11] En septembre 1485, « la bande des cent hommes du sieur d'Auxonville »

Ces épaves de la coûteuse organisation de Louis XI étant notoirement insuffisantes, d'Esquerdes, l'inspirateur du système de 1480, poussa le Conseil à tenter une restauration de l'infanterie : son brevet de maréchal (Melun, 21 janvier 1486) coïncide avec des velléités de réforme et montre la persistance de son crédit [1].

Dans cette même ville de Melun, le 8 décembre précédent, le Conseil avait déclaré qu' « il seroit bon, avec les gens de guerre de nos ordonnances, qui sont tous à cheval, entretenir quelque nombre de gens de guerre à pied, actendu que *gens de cheval ne peuvent aisément faire grand exploit sans gens de pied* [2]. » Et il ajoutait quatre mois plus tard (Troyes, 4 avril 1486), qu' « il n'est nullement possible que la guerre du roy se puisse conduire sans gens de pié [3]. »

Il n'est pas encore question d'instituer une infanterie permanente analogue à la gendarmerie, mais une simple milice levée au printemps et licenciée à l'automne : « L'exploict de guerre ne dure point plus de cinq ou six moys et aucunes foys moings. »

Pour s'éclairer, le Conseil envoya une circulaire dans les bailliages et élections pour prescrire une sorte d'enquête. Nous connaissons les réponses de l'élection de Caen (6 janvier [4]), des bailliages de Vermandois et de Troyes (6 et 20 février [5]).

L'avis commun est qu'il faut de tout point revenir à la *première institution* des gens de pied : « Les ordonnances faictes au lieu des Montiz-lez-Tours en l'an 1448 sont si bien faictes, si justes et si raisonnables que à bonne raison elles se doivent garder et entretenir pour mectre sus gens de pied. » La base d'appréciation varie de 55 feux (Caen) à 120 (Troyes). L'archer, homme de pied ou piquier, choisi par les paroissiens, se présentera aux élus qui en recevront le serment. Pour la première fois, il sera équipé de neuf, mais dans la suite ce sera à ses frais. En campagne, il aura 3 ou 4 livres par mois, et en ren-

vient « du voyage de Beaugency » avec « plusieurs compaignons de noz gens de pié, picquiers, hallebardiers » (Arch. nat., JJ 218, fol. 126).

[1] Il assiste, le 9 avril, avec ses collègues Gié et Baudricourt, au Conseil où furent « départies » 2,030 lances (548 en Picardie, 460 en Bourgogne, 100 en Guyenne, 80 en Normandie, 237 autour du roi (B. N., Moreau 734, fol. 240).

[2] D. Godefroy, *op. cit.*, p. 502.

[3] B. N., Nouv. acq. fr. 5219, fol. 35-120.

[4] D. Godefroy, *op. cit.*, p. 502-504.

[5] B. N., fr. 15540, fol. 78, 74 v°.

trant il devra rendre son harnois, sans vaguer par le pays : « qui ne fait que causer oysiveté, noises et débatz [1]. » Les miliciens « joyront de l'exempcion dont joyssoient les francs archiers du temps du feu roy Charles VIIe. »

Il fallait avant tout s'enquérir du nombre des feux : c'est ce qui fut ordonné le 7 mars (Saint-Germain-en-Laye [2]). Certaines élections répondirent avant la fin du mois, comme Reims (29 mars). Mais d'autres se faisant attendre, un nouveau mandement fut expédié aux retardataires le 4 avril [3]. Le temps pressait : on craignait une attaque de Maximilien.

Le 20 avril, le Conseil fit connaître les résultats de l'enquête prescrite au mois de décembre : « Pour adviser le moien et la manière de mectre sus les gens de pié, avons escript à tous les gens des estatz, des bailliages et séneschaucées de nostre royaume [4]. Lesquelz ont esté d'advis.... de prendre.... *sur chacun nombre de 80 feux contribuables à noz tailles* et impostz, le fort portant le foible, les gaiges d'ung homme de pié au feur de 100 solz t. par moys et 10 livres pour une fois pour habiller ledit homme de pié. » Ces hommes de pied devront être tenus prêts à la première semonce : car « à présent avons esté advertis que aucuns se sont délibérez et font de grans préparatifz de venir et entrer en nostre royaume à puissance d'armes ceste saison d'esté. » Que les hommes soient choisis dès à présent « des plus beaux personnages, expers et congnoissans ou fait de guerre [5]. »

Les quotes-parts des élections devaient être d'ores et déjà assises, mais il fallait attendre un nouveau mandement du roi pour les lever : « Espérons que par voye amyable et pour éviter à effu-

[1] Les gens de guerre pillent le pays à Corbeil, Montlhéry, Poissy et Saint-Germain-en-Laye (Sauval, III, 480). Le bailli de Caux reçoit une lettre datée de Paris, 8 janvier 1486, pour réprimer les « pilleries, fourragemens et autres excez » (B. N., fr. 26100, n° 202). De même en Languedoc des malandrins ont pris le château de Marveys « d'emblée » et « gecté hors le cappitaine, » en oct. 1485 (*ibid.*, fr. 23267, fol. 1).

[2] B. N., fr. 15541, fol. 52; Arch. Agen, BB 19, fol. 71 v°.

[3] B. N., Nouv. acq. fr. 5219, fol. 35-40. V. Luzarches, *Lettres historiques de Tours*, p. 49. — L'élection de Rouen contient 13,481 feux; les députés du Haut-Limousin comparent avec amertume leurs 12,621 feux à ceux de « Berry, France et ailleurs, » et ils représentent les leurs comme trop petits « pour norrir une berbiz ne pour semer ung sextier de blé. »

[4] Les États de Vermandois se réunirent à Laon les 6 février et 9 mars; ceux du Haut-Limousin, le 1er mai, à Limoges (B. N., fr. 15540, fol. 78; Nouv. acq. fr. 5219, fol. 35-40; Arch. Caen, CC 18, fol. 21 v°).

[5] Arch. Rouen, 47, 1°; Arch. nat., K 73, n. 44 (*mention*).

sion du sang et aux maulx et dommaiges qui adviennent par guerre nous ferions desmouvoir le duc d'Autriche et autres ses aliez du mauvais vouloir qu'ils avoient et ont à l'encontre de nous. »

Mais on reçut bientôt de sinistres nouvelles de Flandres (Troyes, 12 juin 1486) : « Icelluy duc d'Autriche, en venant contre ses foy et promesse, sans cause, ainçois à tort et contre raison, a prins ou par ses gens fait prendre d'emblée puis aucuns jours en ça noz ville, chastel et place de Mortaigne [1], près Tournay, et aussi nostre cité de Thérouane [2], qui sont du vray et ancien héritaige de la couronne de France.... »

25,000 hommes furent jugés nécessaires, « oultre les gens d'armes de noz ordonnances, les nobles et autres de nostre arrière-ban [3]. » Mais on se contenta tout d'abord de 12,000. Geoffroy de Chabannes fut capitaine de 2,000 d'entre eux [4]; le Dauphiné équipa 500 hommes [5], mais le Languedoc, un instant menacé [6], devait demeurer exempt, comme il l'était depuis un demi-siècle [7]. Le Sud-Ouest fut momentanément épargné.

Sur ces entrefaites, la noblesse révoltée prêta main-forte à l'étranger [8] : « Prenions toute seureté et confidence, dit le roi, en ceulx qui maintenant se déclarent estre noz adversaires, eulx parforçans de suborner les princes de nostre sang et autres sei-

[1] Molinet, II, 83.

[2] Le 9 juin. — D'Esquerdes tenta vainement de reprendre la ville le 19, et il manda les archers du camp de Hesdin; ils occasionnèrent, comme d'habitude, des troubles sur leur passage (Arch. nat., JJ 218, fol. 42 v°, 101 v°).

[3] L'arrière-ban avait été convoqué en janvier 1486, dans les vicomtés de Gournay et d'Aumale (B. N., fr. 26279, fol. 25). L'homme d'armes a toujours 10 l. mensuelles et le brigandinier 5 l. de gages (*Ibid.*, Cl. 237, fol. 237, Cl. 195, fol. 83-84).

[4] Arch. Isère, B 3184. Sur les *francs-archers* du Dauphiné, cf. *ibid.*, B 3277 (14 mars 1488, 12 janvier 1490).

[5] Voici quelques chiffres d'hommes fournis par des élections : Clermont, 36; Senlis, 40; Compiègne, 22; Laon, 93; Soissons, 102; Château-Thierry, 36; Reims, 110; Rethelois, 32; Noyon, 64; Gisors, 169; Châlons, 140; Caudebec, 96; Augoumois, 66; Bas-Limousin, 157. D'autre part, 2,565 l. sont levées sur la Haute-Auvergne. Le comptable est Arnoul Ruzé (B. N., fr. 25716, n° 58).

[6] Lettres datées du 11 mai 1486 (*ibid.*, fr. 21409, fol. 29). Les comptes parlent de « quelque assemblée que faisoyent ceulx de la séneschaucée de Beaucaire, pour les piétons que le roy avoit ordonné estre mis sus audit pays » (*ibid.*, fr. 23267, fol. 4). Narbonne s'enquiert deux fois auprès du lieutenant du sénéchal de Carcassonne « si era util de metre sus los francs archiers per la garda del pays » (Arch. Narbonne, CC 1486, fol. 122).

[7] Senlis, 5 août 1486.

[8] Dunois envoie Loiset le Musnier, de Parthenay, en Flandre, avec une lettre pour Maximilien (Arch. nat., JJ 219, fol. 152 v°).

gneurs de nostre royaume. » Il fallut donc compléter la première levée [1] dans le Midi (Poitiers, 19 février 1487) [2], non sans quelque opposition. Le sieur de Fimarcon, commissaire royal, n'osa se rendre à Tarbes, « veu les reffuz qu'ilz ont fait et aussi qu'ilz faisoient assemblée de gens de guerre. » Les consuls des jugeries de Rivière et Verdun, après avoir décliné une première convocation à Gimont, se rendirent à Trie pour exhiber le privilège par lequel Louis XI les avait exemptés de l'entretien des francs-archers, moyennant un abonnement de 1,650 l. [3]. La princesse de Viane prit la peine d'expliquer à Fimarcon l'opposition des Tarbais : « Je vous asseure que ceulx de la conté de Bigorre ne feirent jamais francz archiers au temps des roys passés ne de present. Mais quant ilz se veulent servir des subgietz de ceste maison, ilz ont acoustumé de mander le seigneur et de mander les subgiez et les envoier là où est le bon plaisir du roy. Et quant son bon plaisir sera de se servir de moy et de la royne de Navarre, ma fille, non pas tant seulement des francs archiers, mais de tous mes subgietz, le servirons et luy envoyrons là où son plaisir sera [4]. »

Pour armer les nouveaux francs-archers, une nouvelle enquête fut ordonnée, le 10 janvier 1487 [5], et les paroissiens durent se dessaisir des harnois de guerre restés entre leurs mains « tant du temps de feu nostre très cher sieur et père (que Dieu absoille) que depuis. » Les élus d'Avranches constatent que les gens de pied sont « abillez de brigandines, sallades, espée ou voulge, dague, arbaleste et trousse de viretons, ou arc et trousse, ou picque [6]. » De même le sénéchal d'Armagnac parle de « berguantinas, spasas, celadas, etc. [7]. » Il y avait, comme en 1480, un piquier ou hallebardier (voulgier) pour trois archers ou arbalétriers [8] ; ceux-ci sont moins nombreux que ceux-là [9].

[1] Arch. nat., K 73, n° 48. Les assignations d'Arnoul Ruzé ont atteint 212,000 l., de juillet à déc. 1486 (B. N., fr. 4523, fol. 49).

[2] L'Armagnac fut taxé à 68 hommes ; le Cominges, à 48 ; les Lannes, à 70. La base d'appréciation est de 105 feux en Armagnac (Riscle, 28 mars 1487).

[3] B. N., fr. 15540, fol. 129.

[4] *Ibid.*, fr. 15538, fol. 169.

[5] Arch. Compiègne, BB 10, fol. 18 ; Arch. Châlons, BB 4, fol. 67.

[6] B. N., fr. 15540, fol. 115.

[7] États de Lectoure, 13 mars 1487.

[8] B. N., fr. 15541, fol. 34.

[9] Achat, à Lyon, de traits d'arbalète et de quartiers d'if, en avril 1489 (*ibid.*, fr. 26101, n° 453).

La livrée rouge et blanche du feu roi semble persister [1]. Plus tard apparaît la livrée *blanche et violette* [2]. Les paroissiens devront donner un franc à chaque homme pour un hoqueton neuf.

Rien n'avait été prévu pour l'entretien de l'équipement. Ce fut l'occasion d'une troisième enquête à la suite de la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier, qui avait gâté salades et brigandines (Baugé, 20 octobre 1488). Les élus firent des réponses contradictoires [3]. Les uns refirent sans commentaire l'historique des francs-archers (Senlis) [4], les autres se plaignirent : « Quant aucuns des habillemens sont perdus, les parroissiens sont contrains à en fournir d'autres » (Montivilliers [5]) et proposèrent de revenir aux errements du feu roi (Gisors [6]), tandis qu'une troisième catégorie d'opinants tint pour le système actuel (Bayeux, Sens) [7]. En conclusion, celui-ci fut maintenu.

Les francs-archers de Charles VIII ne font pas meilleure figure

[1] « Che cascun agossa huna causa blanqua e autra roge e los jupos ayxi metis mey partitz.... (*Comptes de Riscle.*)

[2] Lettre de G. Briçonnet à M. de Lisle (Turin, 11 sept. 1495), publ. par L.-G. Pélissier.

[3] Avranches (B. N., fr. 15540, fol. 118); Bayeux (Nouv. acq. fr. 1232, fol. 146); Coutances (fr. 15541, fol. 70); Gisors (fr. 15541, fol. 38); Montivilliers (fr. 15541, fol. 37); Noyon (fr. 15541, fol. 39); Périgord (fr. 15540, fol. 115); Reims (fr. 15540, fol. 119); Rethelois (fr. 15541, fol. 34); Senlis (fr. 15541, fol. 36); Sens (fr. 15540, fol. 117).

[4] « Du premier que lesdites gens de pié furent fais et establis et qu'ilz furent nommez francs archiers, les villes et villages aussi les habilloient et entretenoient de tous habillemens, et estoient lesdits francs archiers francs de taille, de guet, de porte et aultres touchant leur creu et aultres subcides. Et ce dura jusques à dix ans ou environ que vostre feu père (que Dieu absoille) ordonna que lesdits francs archiers auroient chacun neuf l. t. par an et qu'ilz entretiendroient tous leurs habillemens à leurs despens avec la franchise dessusdite, et ce continua jusques a ce que lesdits francs archiers furent cassez. Après, Sire, vous avez remis les présens gens de pié.... *sans avoir esté donnée provision sur leurs habillemens*, parquoy les habitans des villes et villages les ont ainsi rabillez, comme dit est et autrement n'y a esté procédé. »

[5] En effet, les élus de Bayeux ont « adjugé contraincte aux parroissiens de leurs *quatrevingtaines* pour incontinent fournir tout ce qui leur deffailloit ou la valeur d'iceulx. »

[6] « Il seroit bon leur ordonner quelque somme par an, comme quatre livres ou cent solz, ou telle autre somme qu'il vous plairoit pour entretenir leurs habillemens. Et, en ce faisant, lesdites gens de guerre seront plus soigneux de garder leur harnoys, dont ilz ne tiennent aucun compte, car puis ung an il en a convenu rabiller aucuns par trois foiz. »

[7] « Par cy devant sur l'entretenement des habillemens des gens de guerre a eu grans confusions. » — « En ce avoit souvent grans faultes, parce que les ancuns vendoient ou engagoient leurs habillemens et despensoient leurs gaiges follement. »

que ceux de Louis XI; mais il faut plaider également pour eux les circonstances atténuantes, qui sont, outre l'impossibilité d'acquérir la science militaire suffisante entre deux récoltes ou deux vendanges, la déconsidération de leur métier et l'impéritie des capitaines.

Lors de la grande consultation de 1486, quelques officiers royaux ayant proposé d'augmenter les droits sur le sel pour entretenir les piétons, les seigneurs du Vermandois protestèrent : « Ce seroit imposer servitude sur tous gentilzhommes qui chacun jour prennent sel des greniers du roy, lesquelz servent le roy en ses armées, et plusieurs à leurs propres coustz et despens, et toutesfoiz par ce moien ilz demeureroient chargez de l'entretien des gens de pied. » Les paysans ne sont pas plus tendres que les nobles, et manifestent librement leur mépris. L'un est traité d' « yvrongne et villain franc archer; » l'autre s'entend dire : « Je ne sçay que tu vas faire à la guerre, car le roy sera trop mal servy de toy, où tu es trop foible et ne sçauras rien faire qui vaille [1]. »

Certes, ce n'est pas la fleur de la population. Un des racoleurs de Jean de Cossé recrute, sans s'en douter, des faux-sauniers (1488), et des malfaiteurs de cet acabit attaquent un convoi de sel près de Châtellerault [2]. Des irréguliers se présentent aux montres sans convocation, « sans baston et sans habillement [3]. » Les réguliers ne répondent pas à la semonce royale et s'attardent en route : « Nous savons, dit le roi, que la longueur qu'ilz font sur les champs est la destruction totalle du peuple [4]. »

Ce penchant au pillage est imputable aux capitaines, qui « ne les font point vivre comme ilz doivent, et leur laissent faire plus grant despence que feroient plus gens de bien que eux. » Les francs-archers sont tenus de vivre « en hostellerie » et de payer régulièrement les vivandiers [5] : ils ont des *fourriers* [6],

[1] Arch. nat., JJ 221, fol. 44; JJ 225, fol. 86 v°.
[2] *Ibid.*, JJ 227, fol. 39; JJ 226, fol. 217.
[3] *Correspondance de Charles VIII*, p. 189.
[4] *Ibid.*, p. 75. L'arrière-ban ne valait guère mieux (Arch. nat., JJ 217, fol. 117).
[5] Les vivandiers ravitaillent l'armée royale à Angers, en 1487 (A. Dupuy, *op. cit.*, II, 111).
[6] Nomination d'Ant. Postel pour les 1,139 hommes de Poitou, Saintonge et Angoumois, Paris, 11 janvier 1488 (B. N., fr. 20458, fol. 73).

chefs de chambre [1], *dizeniers* [2], ou *douzeniers* [3]; ils ont reçu, à leur départ, un viatique d'un écu [4] ou un secours en nature [5], et ils touchent cinq francs par mois en campagne. Que leur faut-il de plus? Les chefs sont donc responsables de leurs dépenses exagérées. Le manque de surveillance est tel que les bandes fondent insensiblement, et le roi, furieux : « Que eulx et les autres capitaines se donnent bien garde qu'ilz ne s'en voisent plus nulz, aultrement je m'en prendrés à eulx mesmes [6]. »

Les capitaines n'oublient pas d'augmenter leur solde mensuelle de 20 livres par des moyens peu délicats. Ils sont tenus en suspicion légitime par les élus, dans les deux consultations de 1486 et de 1488. Reims demande « que sur lesdites gens de guerre ne soient ordonnez cappitaines qui prennent ou exigent aucuns deniers soubz umbre de mutacion d'abillemens ou autrement, mais soient touchant ledit entretenement reveuz ès monstres à visiter, casser et changer par les esleuz et officiers du roy nostre sire. » Et derechef, en 1488 : « Que à faire les monstres d'iceulx gens de pié les esleuz feussent présens, et que les cappitaines ne les peussent muer ou changer que par l'advis desdits esleuz. » Rethel revendique aussi la surveillance des officiers royaux : « Les gens de piet seront receus et rotulez par les cappitaines et esleuz d'ung commun consentement. »

Les capitaines sont également soupçonnés de s'approprier la paye des blessés. Les commissaires des montres et les clercs du trésor soutiennent que « d'iceulx qu'ilz ont trouvez blecez par les logis et malades en l'ost, ilz les ont tous payez. » Mais les capitaines voulaient « faire paier ceulx qu'ilz disoient qui s'en estoient alez blecez en leurs maisons et en prendre l'argent pour leur envoyer. » A quoi il fut répondu : « Puisqu'ilz n'estoient présens pour recevoir leur argent, ilz ne le bailleroient

[1] Jean Pérey, 18 juin 1489; Pierre Colin, 22 mars 1495 (Arch. nat., JJ 220, fol. 74; JJ 226 b, fol. 214).

[2] René Raimbaud, 15 juillet 1488 (*ibid.*, JJ 219, fol. 85).

[3] Jean Argrallier, 30 juin 1497 (*ibid.*, JJ 227b, fol. 280).

[4] Riscle, 30 avril 1487; Angers, 24 janvier 1488; Poitiers, 31 janvier 1488 (*Comptes de Riscle*, p. 413; B. N., fr. 20458, fol. 71, 74). Moyennnant quoi ils ne doivent rien exiger des paroissiens « pour bienvenue, pour monstre ne pour flesche. »

[5] Riscle, 17 février 1489.

[6] *Correspondance de Charles VIII*, p. 132, 140, 146.

point, doubtans que ledit argent n'arrivast pas jusque là [1]. »

Avec un pareil commandement, que valaient les francs-archers, déjà inexpérimentés par eux-mêmes? Incapables de soutenir une bataille rangée, ils ne brillent pas dans l'attaque des places.

A Thérouenne, d'Esquerdes traita ses hommes de « pillards infâmes » (février 1487 [2]); deux ans plus tard, à Saint-Omer, ils rivalisaient de couardise avec les chevaliers. « Sus, sus, hommes d'armes, devant! » commanda le maréchal. « Sus, sus, archers, devant et arbalétriers! » répétèrent les hommes d'armes. Et au tour de ceux-ci : « En avant, piquiers, rompez les pointes. » — « Nous ne marcherons point, répliquèrent les piquiers, si les hommes d'armes ne nous montrent la voie. » Et les hommes d'armes « respondirent que ne feroient-ils pas. »

Les piétons rendaient quelque service à la « conduicte de l'artillerie [3]. » Dans ses lettres à La Trémoille, en 1488, le roi parle souvent en même temps de gens de pied, de pics et de pelles, et, l'année suivante, Florimond Fortier tient à la fois le compte d'une bande de bombardes et d'une bande de piétons expédiés en Picardie [4].

Y avait-il plus de discipline chez les Suisses, qui avaient repris notre service, après une interruption de deux ans et demi?

Dès le 1er juin 1486, le roi parlait des « gens de guerre estrangiers que avons entencion envoyer quérir ès anciennes ligues d'Almaigne.[5]. » La requête devait être repoussée [6]. Mais un millier de compagnons, ayant prévu ce refus, accoururent à Troyes [7], d'où ils prirent le chemin de Picardie. Ils y apportèrent leurs exigences et leur manque de scrupule : « S'il

[1] *Correspondance de Charles VIII*, p. 142. Il s'introduit à cette époque de l'humanité dans la pratique de la guerre. Quatre « cirurgiens, » Pierre Gombert, Jean Cresnart, Pierre du Molin et Étienne Rebelatre se rendent à l'*ost* (Laval, 14 oct. 1491), pour « penser et guérir les malades » (B. N., Pièces orig. 955, doss. 21015, p. 3). L'année suivante, il y a dans l'armée réunie à Boulogne-sur-Mer des « médecins, appothicaires, drogheries pour subvenir aux navrez et débilitez » (Molinet, IV, 323). De même, Rennes avait traité les blessés avec sollicitude au lendemain de la bataille de Saint-Aubin-du-Cormier (A. Dupuy, *op. cit.*, II, 143).

[2] Molinet, III, 137, 464.

[3] Lettre des élus de Noyon, 16 décembre 1488.

[4] B. N., fr. 7881. Zacharia Contarini traite les francs-archers de *guastadori* (juillet 1492).

[5] B. N., fr. 25716, n° 56.

[6] Zurich, 3 juillet (*Eidg. Abschiede*, III, 242).

[7] B. N., fr. 20685, p. 791.

n'est pourveu à diligence du paiement, écrit d'Esquerdes, je voy clèrement que tout cest affaire viendra à esclandre et confusion [1]. » Les deux parties adverses cherchèrent à se soustraire mutuellement leurs contingents : pendant que Nassau *pratiquait* les Suisses de d'Esquerdes [2], celui-ci *subornait* ceux de Maximilien [3]. Et revenus chez eux après une campagne insignifiante, nos auxiliaires tinrent des propos menaçants pour nos ambassadeurs [4]. L'année suivante, on parut avoir renoncé à leur concours [5]. Mais cet accès de sagesse fut éphémère. Quelques mois plus tard les Suisses avaient acclimaté en Bretagne leur mauvaise humeur chronique. Ils étaient toujours d'une terrible ponctualité : « S'ilz ne sont paiez aux termes qui leur ont esté promiz, ils ont déclairé qu'ils ne tireront plus ung pas en avant [6]. » Deux bandes sur cinq, celles de H. Gueldi et de H. Suych, se soulevèrent : « C'est le refrain de leur mutinerie que le payement, quand il tarde [7]. » Parfois même ils se querellèrent avec les Français, comme il arriva devant Ostende, où le bruit courut que la rixe laissa 8 à 900 morts sur le terrain (juillet 1489 [8]).

Mais, en dépit de tout, leur supériorité était telle, que l'on passait sur leurs graves défauts : « A dire la vérité, écrit Jean du Bois, plus vous feront de service et de prouffit 200 Suisses que ne feront 600 telz gens de pié comme sont ceulx que avez envoié [9]. »

L'entretien des Suisses et des francs-archers ne grevait pas le royaume comme le camp du Pont-de-l'Arche. Mais le délabrement du trésor était tel que les gens de finances marchandaient leur concours : « Doresnavant, disent-ils au roi, nous vueillez

[1] Aire, 12 juin (B. N., Nouv. acq. fr. 1232, fol. 103).
[2] Lettre de P.-L. de Valtan, Auxy, 16 juillet (*ibid.*, fr. 15541, fol. 96).
[3] Lettre de Maximilien à Ypres, Lille, 29 août (*Bulletin de la Soc. des Antiq. de la Morinie*, III, 28). Deux mille Allemands l'abandonnèrent également en 1486, pour se rendre auprès de Charles VIII qui les renvoya chez eux ; quant aux autres piétons de l'armée autrichienne, ils « se maintenoient indiscrètement. » (Molinet, III, 131.)
[4] 9 oct. 1486 (*Eidg. Abschiede*, III, 251).
[5] Lettre de Charles VIII à la ville de Lyon, Coutances, 31 oct. 1487 (Arch. Lyon, AA 23, fol. 65).
[6] B. N., fr. 15540, fol. 121.
[7] *Ibid.*, fr. 15541, fol. 6.
[8] *Chroniques de Flandre* (de Smet, IV, 580).
[9] L'Écluse, 25 février 1492 (B. N., fr. 15541, fol. 121).

supporter de faire telz emprunts et despences, car n'y pourrions fournir [1]. » La correspondance de 1488 est émaillée de plaintes mal fondées, comme celle-ci : « Du vivant de nostre père et de nostre grant père aussy, ilz [les francs-archers] n'avoient que neuf l. t. en toute l'année qu'ilz servoient. » Ou bien : « Jusques au camp qu'il feit en Normandie, il n'avoit esté nouvelles de paiement [2]. » Et M. de Beaujeu écrit : « Si le roy estoit mené jusques là qu'il faulsist qu'il paiast ses autres armées comme il a fait celle-là où vous estes jusques à aujourduy, il faudroit qu'il eust ung autre royaulme que celuy qu'il a qui le fournist d'argent pour défendre cestuy cy.... Si les roys Charles et Louis eussent esté servyz et mené leurs guerres et les affaires qu'ilz ont eus à telz fraiz, ilz n'eussent jamais argent de leur royaulme qui y eust sceu fournir [3]. »

Ces lamentations surprennent. Que sont, en effet, auprès des 1,400,000 livres de 1481-1483, les 350,000 livres actuelles de l'extraordinaire des guerres [4]? Un seul exercice dépasse cette moyenne, 1491, année d'effort relatif pour terminer l'interminable succession de Bretagne : 12,500 piétons français [5] furent réunis à cette occasion ; la frontière de Flandre put être dégarnie et la Picardie fournit 2,000 hommes [6], au lieu d'en solliciter elle-même comme précédemment [7].

Cette campagne de 1491 sonna le glas des francs-archers. Ils retournèrent à leurs charrues, et leur déchéance parut irrémédiable. Le 22 février 1492, il fut bien question de lever 24,000 piétons : ce ne fut qu'un prétexte à emprunter 250,000 livres envi-

[1] Tours, 3 octobre 1488 (B. N., fr. 15541, fol. 103). Cf. une lettre de G. Briçonnet, général de Languedoc (Tours, 2 août 1487) : « Il est tousjours question d'argent et les despences sont tousjours grandes » (*ibid.*, fr. 2923, fol. 45).

[2] *Correspondance de Charles VIII*, p. 140, 149.

[3] *Ibid.*, p. 141.

[4] 315,000 l. en 1488, 342,000 en 1490, 371,000 en 1492 (B. N., fr. 4523, fol. 49). Il faut y ajouter l'extraordinaire de l'artillerie, 98,000 l. en 1487, 149,000 l. en 1488, 112,000 l. en 1489, 47,000 l. en 1490 (*ibid.*, fol. 51).

[5] Il y a deux groupes : 1° 6,416 hommes (Sablé, 24 août), réduits à 5,509 (Baugé, 28 sept.) ; 2° 3,187 hommes (Montsoreau, 25 avril ; Sablé, 25 août) — (B. N., fr. 25717, n°s 110, 111, 113 ; fr. 21501-21502, 25782, Cab. Titres 1416, Cl. 237, *passim* ; Pièces orig. 1667, dossier 38762, p. 7).

[6] 1,977, puis 1,796 Picards, Montilz, 2 août ; Baugé, 27 sept. 1491 (*ibid.*, Pièces orig. 2176, dossier 49113, p. 16 ; Pièces orig., 2529, dossier 56607, p. 4).

[7] D'Esquerdes requit 4,000 piétons en 1486 (Godefroy, *op. cit.*, p. 545). Cf. B. N , fr. 23267, fol. 7, pour un envoi d'argent du Languedoc à Amiens. En 1489, ce furent 2,000 hommes (B. N., fr. 7881).

ron des bonnes villes [1]. Une commande d'arcs, avec leurs accessoires, fut aussi faite à Lyon, le 21 octobre 1493 [2].

Mais, dès la fin de 1490, les francs-archers avaient été remplacés par une nouvelle milice de 2,000 hommes en Normandie [3]. Partout ailleurs ils disparurent, sans qu'il soit resté trace d'une ordonnance royale qui ait décidé leur suppression. Ils n'allèrent pas à Naples en 1494, et un petit nombre fut seulement appelé à titre de renfort en Lombardie, au printemps de l'année suivante [4]. Dans le Nord et l'Est, les documents ne les mentionnent guère au delà de la fin de 1496 [5], et nous savons que ceux de Beauvais furent licenciés avant la Saint-Jean 1497. Ils furent soumis aux tailles, et l'on ne rencontre plus que des engagés volontaires dans les armées du roi, avec des mortes-payes, ordinaires ou extraordinaires, dans les garnisons [6].

Dans le Centre et le Midi, les francs-archers semblent persister un peu plus. Une levée de 1,500 est ordonnée le 6 avril 1496, en Quercy, Agenais, Armagnac, Rouergue, Condomois, Lannes, Bazadais et Guyenne, pour résister à Ferdinand le Catholique, sous les ordres de Jean du Maine [7]. Les comptes de Riscle parlent du franc-archer de la localité jusqu'au milieu de 1500.

Au delà de cette date, on rencontre des francs-archers en Auvergne (1497-1507) [8] et en Bretagne (1508-1513) [9], mais ce n'est certainement plus qu'une milice bourgeoise.

Au moment de la conquête du Milanais, il est encore parlé des francs-archers [10], mais c'était déjà un anachronisme, et ils

[1] Arch. nat., K 74, n° 34 *bis*; B. N., fr. 25717; n° 124; Arch. Reims, BB 3, fol. 200.

[2] Arch. Lyon, AA 23, fol. 78.

[3] Le Plessis, 3 octobre 1490 (B. N., fr. 26102, n° 598; fr. 25716, n° 100; Clair. 959, fol. 89).

[4] Lettres du duc de Bourbon au Parlement de Paris, Moulins, 22 mai 1495, et du roi au duc, Turin, 5 septembre (B. N., Parlement, t. 474, fol. 34; fr. 3924, fol. 7).

[5] Mars 1495-juillet 1496 (Arch. nat., JJ 226, fol. 214, 216; JJ 227, fol. 43, 55).

[6] Ainsi, le 12 février 1496, les *francs-archers* de Compiègne sont en garnison à Thérouenne (Arch. Compiègne, BB 13, fol. 114 v°); en juin 1497, il y a *800 mortes-payes extraordinaires* en Picardie et Artois et 500 en avril 1498.

[7] Arch. Agen, BB 19, fol. 210 v°. Ajoutons, en Languedoc, 1,000 piétons sous Alain d'Albret et 300 lances de petite paye (B. N., fr. 26104, n°s 1094, 1117; fr. 25717, n° 196; Pièces orig. 25, dossier 6031, p. 220; Arch. nat., K 76, n° 10).

[8] Arch. nat., JJ 227, fol. 280; Arch. Clermont et Montferrand.

[9] Arch. Loire-Inférieure, Chancellerie, t. XVII, fol. 62 v°, 214.

[10] Léon-G. Pélissier, *Louis XII et Ludovic Sforza*, I, 397.

n'ont pas certainement figuré à côté des 2,000 Normands de 1490 [1].

IV.

L'essai de milice permanente n'a pas donné les résultats espérés. Les francs-archers « ne sont pas tenus ni réputés pour gens de guerre, ains sortent du labourage pour s'affranchir des tailles, en servant quatre ou cinq mois [2]. » C'était là le vice fondamental de l'institution : ces piétons intermittents ne pouvaient être des soldats sérieux. Aussi les plaisanteries abondent-elles sur leur compte : qui ne connaît Bon-Jean, le capitaine des francs-taupins, de Rabelais, les « bélitres, marauds, mangeurs de peuple, » de Brantôme ?

Et cependant on ne trouvera longtemps rien de mieux que ces grotesques qui dilataient la rate de l'austère La Noue pour garder les places fortes, pendant que l'enrôlement volontaire des *aventuriers* français ou des mercenaires étrangers (Suisses ou lansquenets) pourvoyait aux besoins de l'armée active.

Ces milices seront rétablies en 1521, toujours aussi chansonnées, et le *Franc archer de Chessé* succédera à celui de Bagnolet :

> Je vous supplye, oyez les grans faicts d'armes
> Du très vaillant franc archer de Chessé.

Ces gens « s'enfuyent comme vachers, » dit un autre rimeur ; mais les institutions ont la vie dure, et ils survivront à ces moqueries sous le nom de *légionnaires*.

ALFRED SPONT.

[1] B. N., Pièces orig. 967, dossier 21378, p. 18 ; 340, dossier 7430, *passim* ; 2134, dossier 48500, p. 7.

[2] Le maréchal de Vieilleville parle des *légionnaires* du milieu du XVIe siècle ; mais ceux-ci, ajoute-t-il, « s'appeloient au temps passé francs-archers. »

MÉLANGES

I.

LA *SCOLA* DU PALAIS MÉROVINGIEN

Il y a quelque cinquante ans, dom Pitra, ayant cru découvrir, dans les *Vies* des saints du VIe et du VIIe siècle, l'existence, jusque-là inaperçue, d'une école littéraire à la cour des rois mérovingiens, fit aussitôt part de sa trouvaille au public, dans l'*Histoire de saint Léger*[1]. Son récit abonde en détails de toutes sortes. Le chef de l'école n'est autre que le chef de la chapelle palatine, soit, au temps de son héros, Rusticus, futur évêque de Cahors, et Sulpice, futur évêque de Bourges [2]. L'auteur nomme avec complaisance les condisciples de Léger : Anségise et Clodulfe, fils d'Arnulf, évêque de Metz; « un jeune Burgonde, Faro, qui ne porte qu'un nom de haute dignité; Nivard et Gombert, deux saints frères, que rien n'a pu séparer de la charité du Christ; Paul, depuis évêque de Verdun, que nul ne surpassait dans l'art de bien ordonner un discours et de tracer élégamment des caractères; Sigirran, l'échanson du roi; Romain, son chancelier; Gaugéric, le distributeur des aumônes; Rado et Audoen, qui avaient fréquenté l'Académie florissante de Saint-Médard de Soissons, où plus de quatre cents moines cultivaient les lettres et les règles saintes [3]. » Il ne restait plus qu'à tracer le programme des études de l'école. Pitra ne faillit pas à cette tâche. Le programme est assez largement tracé, nous dit-il : « On y voit figurer en termes précis les études libérales, la grammaire, la dialectique, la rhétorique; puis d'autres disciplines plus spéciales, les lois romaines, les coutumes

[1] *Histoire de saint Léger, évêque d'Autun et martyr*, par le R. P. dom Pitra. Paris, Waille, 1846.
[2] *Ibid.*, p. 26 et 36.
[3] *Ibid.*, p. 28-29.

et jusqu'aux traditions nationales, aux richesses de l'éloquence gallo-romaine, et peut-être de l'idiome gallo-franc. Par une sorte de luxe littéraire, on s'y façonnait à une belle diction, et on avait pour maxime de tempérer la brillante abondance du génie gaulois par la gravité de la parole romaine. Les littératures nationales, à peine à leur aurore, tranchaient déjà sur les traditions classiques. On distinguait avec assez de justesse l'artifice du grec, la mesure circonspecte du latin, la splendeur du gallo-franc et la pompe anglaise. Le fond de cette instruction était aussi solide que varié ; l'histoire y occupait une large place ; deux cours semblent indiqués comme embrassant tout : celui des sages ou grammairiens-dialectiens, et celui des historiens. Ainsi cette importante étude était confiée à des maîtres spéciaux, et dans leur programme entraient les traditions nationales, les hauts faits des peuples nouveaux, les gestes des héros ; on n'épargnait rien de ce qui pouvait embellir l'esprit et donner à ces jeunes Francs des mœurs élégantes et polies. Enfin on s'y élevait aux profondeurs de la dogmatique chrétienne, et on s'y rendait aussi habile dans les choses divines que dans les connaissances profanes. C'était comme une haute école où la science du temps s'enseignait en un degré supérieur. Après avoir épuisé l'éducation paternelle des familles sénatoriales et l'art des rhéteurs et des grammairiens, on venait se perfectionner au palais ; les plus habiles y trouvaient des rivaux et des combats dignes d'eux. Aussi y accourait-on de tous les points de la Gaule. Une sorte de vogue recommandait spécialement cette école aux grandes familles ; on se faisait honneur d'y avoir passé, et jusque dans les Actes des saints on rappelait ce souvenir avec complaisance [1]. »

Un riche appareil de notes, destinées à appuyer chacune de ces assertions, accompagne le récit et lui sert de passeport [2]. Ainsi documentée, l'idée ne pouvait manquer de faire son chemin ; elle trouva crédit, même auprès des critiques les plus sévères ; un érudit de la valeur de Fustel de Coulanges se l'appropria en l'élargissant un peu, pour lui donner un caractère plus prononcé de vraisemblance. Les fils des nobles, nous dit-on, étaient amenés de bonne heure à la cour des rois mérovingiens. « Pour ces jeunes gens, il y avait une sorte d'école. Les empereurs avaient eu un *paedagogianum*. On ne retrouve plus le mot chez les rois francs ; mais la chose n'a pas tout à fait disparu. Nous voyons les plus grandes familles placer leurs enfants à la cour, « pour qu'ils apprennent ce qui s'apprend dans le pa-

[1] *Ibid.*, p. 32-34.

[2] Ce sont des textes tirés des *Vitae Leudegarii*, *Arnulphi*, *Chlodulfi*, *Aredii*, *Licinii*, *Austregisili*, *Wandregisili*, *Landeberti*, *Hermelandi*, *Pauli Virdunensis*, *Desiderii*, *Patrocli*. Nous les examinerons plus loin en détail.

lais, *eruditionem palatinam, aulicas disciplinas.* » Cette éducation paraît avoir compris, autant que nous pouvons en juger, *les lettres latines*, l'instruction religieuse pour les uns, l'exercice des armes pour les autres, avec les connaissances nécessaires à la gestion des emplois administratifs; pour tous, l'art de servir le maître [1]. »

Plus compréhensive, et par là même plus juste à certains égards que celle de Pitra, la théorie de Fustel de Coulanges sur l'école du palais mérovingien n'est cependant pas de tous points acceptable. Les textes qu'il allègue en faveur de son opinion n'ont pas la portée qu'il leur attribue [2]. Le point précis à élucider n'est pas de savoir si les fils de grandes familles acquéraient à la cour les connaissances nécessaires à la « gestion des emplois administratifs » et se formaient à « l'exercice des armes, » mais s'ils fréquentaient une *école littéraire* proprement dite où s'apprenaient « les lettres latines. » Ainsi réduite, la question ne comporte qu'une réponse; pour emprunter à Fustel de Coulanges une locution qui lui est familière : « Il n'y a rien de semblable dans les textes. »

Nous allons examiner l'un après l'autre tous les documents auxquels on nous renvoie; le lecteur sera de la sorte à même de se prononcer en connaissance de cause. Commençons par écarter du débat un texte que Fustel de Coulanges emprunte à la Vie de saint Aile ou Agile : « Ingrediens laudabilis Agilus aevum pueritiae committitur Eustasio, probatae religionis viro, sacris litteris erudiendus cum aliis nobilium virorum filiis [3]. » Eustaise était abbé de Luxeuil; c'est donc à l'école de Luxeuil, en compagnie d'autres enfants « nobles, » qu'Aile fit ses études. On ne voit pas par quel ingénieux détour on pourrait appliquer ce texte à une école du palais.

Un passage du *Vita Arnulphi* est plus spécieux : « Ut tempus advenit, lisons-nous, litterarum studiis imbuendus mandatur. Mox itaque traditus praeceptori, etc.... Cumque *jam bene edoctus* ad roboratam pervenisset aetatem, Gundulfo, subregulo seu etiam rectori palatii, consiliario regis, exercitandus *bonis actibus* traditur [4]. » Cependant si l'on doit conclure quelque chose de ces lignes, c'est qu'Arnoul avait achevé ses études littéraires, *jam bene edoctus*, lorsqu'il fut envoyé au Palais. Les *boni actus* dont il est ici question sont plus spécialement des exercices militaires, comme le prouve la suite du texte.

[1] *La Monarchie franque*, p. 144.

[2] Fustel de Coulanges cite les *Vitae Aredii*, *Wandregisili*, *Landeberti*, *Arnulphi*, déjà invoqués par Pitra, et il ajoute des textes empruntés aux *Vitae Ragnoberti* et *Agili*. Nous les discuterons pareillement.

[3] *Vita Agili*, *abbatis Resbacensis*, cap. IV, ap. Mabillon, *Acta SS. ordin. S. Bened.*, t. II, p. 318.

[4] *Vita Arnulphi*, *episcopi Mettensis*, cap. IV, *Ibid.*, p. 150.

Le biographe ajoute, en effet : « Hunc ille cum accepisset, per multa deinceps experimenta probatum jamque Theudberti regis ministerio dignum aptavit. Nam virtutem belligerandi seu potentiam illius deinceps in armis quis enarrare queat? » Rien dans tout cela qui révèle l'existence d'une école littéraire à la cour.

Le texte invoqué du *Vita Licinii* donne une impression semblable : « Cumque *jam pleniter edoctus*, ad roboratam pervenisset aetatem, protinus pater ejus commendavit eum Chlotario regi Francorum [1]. » Remarquons les mots *jam pleniter edoctus*.

C'est encore le sens du *Vita Austregisili* : « Cumque in pueritia sacris litteris fuisset institutus et a minore ad robustiorem transisset aetatem, in obsequio gloriosi Regis Guntramni deputatur a patre, ubi non modicum temporis spatium *sub saeculari disciplina militavit* [2]. » Il faudrait avoir une singulière préoccupation pour apercevoir dans ces derniers mots une institution qui ressemblât à une école littéraire. On verra plus loin, par un passage de la *Vie* de saint Herbland, que les *regales militiae*, *militaturum*, *per tramitem militiae*, sont des expressions propres et significatives, justement mises en opposition avec les *litterarum doctrinae*.

Le *Vita posterior Wandregisili* est très explicite à cet égard, ce nous semble : « Cumque adolescentiae polleret aetas in annis, sub praefato rege Dagoberto *militaribus gestis ac aulicis disciplinis*, quippe ut nobilissimus, nobiliter educatus est : et crescentibus sanctae vitae moribus, *cunctisque mundanarum rerum disciplinis imbutus*, a praefato rege Dagoberto comes constituitur Palatii [3]. » Dans les *militaribus gestis*, Pitra voit l'histoire des héros, « les gestes des héros [4], » nous y voyons simplement des exercices militaires; dans les *aulicae disciplinae* et dans les *mundanarum rerum disciplinae*, il voit des « études littéraires, » nous y voyons les études nécessaires pour remplir les fonctions de comte, *comes constituitur*. Si nous commettons un contresens, il faut avouer que le texte s'y prête un peu.

Les termes *aulicae disciplinae* sont remplacés par deux mots équivalents : *eruditio palatina*, dans le *Vita Aredii* : « Regi praecellentissimo Theodberto commendatur ut eum instrueret *eruditione palatina*. Invenit ergo Aredius gratiam.... coram Rege.... in tantum ut *cancellarius* prior ante conspectum Regis adsisteret [5]. » Il est clair

[1] *Vita Licinii*, cap. VI, ap. *Hist. des Gaules*, t. III, p. 486.

[2] *Vita Austregisili, episcopi Bituricensis*, cap. I, ap. Mabillon, *Acta SS. ord. S. Benedicti*, t. II, p. 95.

[3] *Vita posterior Wandregisili*, cap. II, ap. Mabillon, *Acta SS.*, t. II, p. 535.

[4] *Histoire de saint Léger*, p. 33.

[5] *Vita Aredii*, cap. III, ap. *Hist. des Gaules*, t. III, p. 142.

comme le jour que, dans ce texte, il s'agit, non d'un enseignement littéraire, mais d'une instruction préparatoire à la carrière administrative, plus particulièrement à la fonction de chancelier.

Un passage du *Vita Hermenlandi* offre un sens analogue : « Hic beatissimus.... *litterarum eruditoribus* sui profectûs gratia imbuendus... traditus fuit. Quibus prae cunctis coaevis sodalibus *ad plenum eruditus*, etc.... Parentes autem ejus videntes eum litterarum doctrinis magna ex parte instructum *regalibusque militiis aptum*, ab scolis eum recipientes *regiam* introduxerunt *in aulam*, atque Regi Francorum eum cum magno honore *militaturum* commendaverunt, quatenus *per tramitem militiae* ad debitum progenitorum perveniret honorem [1]. » Ici encore on voit un jeune homme qui, après avoir achevé ses études littéraires, passe par la cour et y fait des études spéciales pour se préparer à embrasser la carrière de ses parents.

Pitra était tellement prévenu par son idée, qu'il invoque en faveur de sa thèse les lignes suivantes du *Vita Chlodulfi* : « Igitur Chlodulfus.... ut par erat et ut nobilium filiis fieri solet, scolis traditur, et liberalibus litteris docendus exhibetur.... Hic itaque liberalissimus puer humanis, divinisque rebus et studiis bene adultus proficiens, » etc. [2]. Au lieu de traduire : « Chlodulfe fut confié aux écoles, comme c'était la coutume pour les fils de nobles, » il traduit : « Chlodulfe fut élevé à l'école des leudes [3], » ce qui, dans sa pensée — d'après le contexte — signifie « à l'école du palais. » C'est pousser un peu loin la liberté, j'allais dire la fantaisie de la traduction.

En vertu du même principe, ou plutôt de la même préoccupation et de la même confusion de mots, il applique à l'école du palais ces expressions du *Vita Pauli Virdunensis* : « Venerandus pater noster Paulus.... liberalium studiis litterarum *(sicut olim moris erat nobilibus)* traditur imbuendus, quarum usu et studio ita brevi succreverat, ut non eum *grammaticae* seu *dialecticae*, vel etiam *rhetoricae caeterarumque disciplinarum* fugerent ingenia [4]. »

Reste à examiner les textes du *Vita Desiderii*, du *Vita Leudegarii*, du *Vita Landeberti*, du *Vita Patrocli* et du *Vita Ragnoberti*. Selon nous, Desiderius ou Didier avait déjà achevé ses études littéraires, *litterarum studiis ad plenum eruditus, post litterarum insignia studia gallicanamque eloquentiam*, quand il vint à la cour pour s'initier, par l'étude du droit, aux fonctions publiques, « contubernii

[1] *Vita Hermenlandi*, cap. II et III, ap. Mabillon, *Acta*, t. III, pars 1, p. 384 et 385.

[2] *Vita Chlodulfi*, cap. III, ap. Mabillon, *Acta*, t. II, p. 1044.

[3] *Histoire de saint Léger*, p. 28.

[4] *Vita Pauli Virdunensis*, cap. I, ap. Mabillon, *Acta*, t. II, p. 268-269; *Histoire de saint Léger*, p. 32.

regalis adductis inde dignitatibus; ac deinde legum romanarum indagationi studuit. » Son biographe s'exprime d'une façon, il est vrai, un peu embrouillée : « Desiderius vero summa parentum cura enutritus litterarum studiis ad plenum eruditus est; quorum diligentia nactus est, post litterarum insignia studia, Gallicanamque eloquentiam, quae vel florentissima sunt, vel eximia, contubernii regalis adductis inde dignitatibus, ac deinde legum romanarum indagationi studuit, ut ubertatem eloquii Gallicani nitoremque gravitas sermonis Romana temperaret [1]. »

Le *Vita Leudegarii* sera-t-il plus explicite en faveur d'une école littéraire du palais? Nous y lisons bien, en effet, que Léger fut *a primaevae aetatis infantia a parentibus in palatio Clotario Francorum regi traditus* [2]. Mais le malheur veut que ce passage soit une addition maladroite de l'auteur qui remania la première *Vie* de saint Léger. M. Krusch (*Die älteste Vita Leudegarii*, dans *Neues Archiv*, 1891, t. XVI, p. 577) déclare que ce séjour de Léger au palais de Clotaire est une chose absolument invraisemblable. Fût-il vrai, il ne s'ensuivrait pas que Léger eût fréquenté une école quelconque. Le biographe, en effet, s'empresse d'ajouter : « Ab eodem vero Rege non post multum

[1] *Vita Desiderii, episcopi Cadurcensis*, cap. I, ap. Migne, t. LXXXVII, col. 220.

[2] *Vita Leudegarii* (auctore Ursino), cap. I, ap. Mabillon, *Acta*, t. II, p. 699. Ces mots *a primaevae aetatis infantia* appellent quelques réflexions. Il fallait, ce semble, avoir atteint ce que les hagiographes du temps appellent « l'âge robuste » pour être introduit au palais : « Cum.... *ad roboratam* pervenisset *aetatem*, Gundulfo, subregulo seu etiam rectori palatii vel consiliario regis.... traditur, » lisons-nous dans la *Vie* de saint Arnoul de Metz (*loc. cit.*). — « Postquam *ad robustam* pervenisset *aetatem*, commendavit, » etc., écrit pareillement l'auteur du *Vita Licinii* (ap. *H. des Gaul.*, III, 486). — « Cumque a minore *ad robustiorem* transisset *aetatem*, in obsequio regis Guntramni deputatur a patre, » écrit encore le biographe de saint Austrégésile (*Ibid.*, p. 467). Dans le *Vita Sigiranni* (cap. I, ap. Mabillon, *Acta SS. ord. S. Bened.*, t. II, p. 432-433), on lit bien que le jeune Cyran « Francorum in palatio devenit, ibique.... pincerna Regis *in pueritia* est deputatus. » Mais le contexte indique que *in pueritia* équivaut à *aetas robustior*. Le biographe marque expressément que Cyran avait *in primaeva aetate* fait ses études dans les écoles et que c'est seulement quelque temps après, *transacto tempore*, qu'il vint *Francorum in palatio*. Fustel de Coulanges (*La Monarchie franque*, p. 143), s'appuyant sur un passage du *Vita Eligii* (lib. I, cap. VI : « Me praesente.... dum apud regem *puerulus* habitarem), » veut que saint Ouen ait été presenté à la cour « dès sa première jeunesse. » Cela suppose que saint Ouen est vraiment l'auteur du *Vita Eligii*, mais nous espérons démontrer prochainement que cette opinion est erronée. Ne peut-on voir dans ce *puerulus*, qui devait devenir plus tard le biographe de saint Éloi, un des serviteurs ou disciples du pieux orfèvre? Son âge n'indiquerait nullement celui des palatins proprement dits. Naudet (*De l'état des personnes en France sous les rois de la première race*, dans *Mém. de l'Acad. royale des inscript. et belles-lettres*, t. VIII, p. 419), estime que l'âge « robuste » était environ quinze ans, d'après les lois Bourguignonne et Ripuaire. Cf. *Leg. Burgund.*, tit. LXXXVIII, § I; *Leg. Ripuar.*, tit. LXXXI.

temporis Didoni, praesuli Pictavensis urbis, avunculo scilicet suo, *ad imbuendum litterarum studiis* datus est, quem idem praesul cuidam Dei sacerdoti viro eruditissimo ad erudiendum tradidit. » Où voit-on dans tout cela une école du palais?

Le *Vita Landeberti* n'est pas plus favorable à la thèse de Pitra et de Fustel de Coulanges. On nous dit que le père de Lambert *a prima fere aetate tradidit eum ad viros sapientes et storicos sacris litteris edocendum.* On ajoute que Lambert, ses études achevées, revint à la maison paternelle, et que là *aevum adolescentiae cum industria senectutis gerebat.* C'est alors que son père songe à le confier à l'évêque de Maëstricht : « Protinus supradicto Antistiti (Theodardo) *divinis dogmatibus et monasticis disciplinis in aula regia* erudiendum [1]. » Cet *aula regia* a fort embarrassé les critiques. Mabillon se demande s'il ne faut pas entendre par là le « palais épiscopal [2]. » Nous admettons qu'il s'agit du « palais royal, » mais il n'en est pas moins sûr qu'il n'est nullement question d'une école littéraire. Les *divina dogmata* et les *monasticae disciplinae* indiquent seulement que Lambert, durant son séjour à la cour, se préparait par des études spéciales, sous la direction de l'évêque de Maëstricht, à la carrière ecclésiastique. Nous voyons pareillement des fils de nobles devenir les « nourris » ou disciples de fonctionnaires laïques du palais; tel, par exemple, Gogon, « nourri » du duc Chrodinus, à la cour du roi d'Austrasie [3].

Le *Vita Patrocli*, invoqué par Pitra, n'a pas d'autre signification. Patrocle n'était pas né de parents nobles, mais seulement « libres, » *ingenui*, nous dit Grégoire de Tours. Dès son enfance, il fut chargé de garder les troupeaux, pendant que son frère fréquentait l'école; *tradito ad studia litterarum.* Celui-ci, fier de son privilège, traita un jour Patrocle de « paysan, » *rustice.* Patrocle, piqué au vif par cette injure, abandonna aussitôt ses brebis et suivit les écoles comme son frère. Nous citons le texte : « *Scolas puerorum* nisu animi agili expetivit, traditisque elementis ac deinceps *quae studio puerili necessaria erant ita celeriter memoria opitulante imbutus est, ut fratrem vel in scientia praecederet.* Dehinc Mummioni qui quondam cum Childeberto, Parisiorum rege, magnus habebatur *ad exercendum commendatus est,* a quo cum summa amoris diligentia nutriretur, ita se humilem atque subjectum omnibus praebuit, ut omnes eum tamquam

[1] *Vita Landeberti*, cap. III, ap. Mabillon, *Acta*, t. III, pars 1, p. 70.
[2] *Ibid.*, p. 70, note *b*.
[3] Nous lisons dans l'*Historia Francorum epitomata* (Gregorii Turonensis *opera*, éd. Ruinart, 1699), cap. LVIII-LIX, que le duc Chrodinus fut élu *major domus*, qu'il refusa cette dignité et que les Austrasiens, sur son conseil, *Chrodini consilio, nutritum suum Gogonem majorem domus eligunt.*

proprium parentem diligerent [1]. » Nous retrouvons ici un jeune homme qui, ses premières études achevées, devient le « nourri » d'un grand de la cour, auquel il est recommandé *ad exercendum*, mais rien de plus.

Nous en sommes donc encore à découvrir une mention expresse d'une école littéraire du palais. Le *Vita Ragnoberti* nous la fournit enfin : « Qui athleta Christi saeculo nobilissimus, sed fide nobilior scolastico atque dominico educatus est dogmate in aula Palatii [2]. » C'est par ce texte que Fustel de Coulanges prétend renforcer la thèse de Pitra. On pourrait contester le sens que l'historien moderne attribue au mot *scolastico*. Contentons-nous de faire observer que le texte est emprunté à une *Vie* du IXe ou Xe siècle, c'est-à-dire absolument sans autorité pour le point spécial qui nous occupe. A supposer que *scolastico dogmate* signifie *études littéraires*, le biographe aurait inconsciemment appliqué aux temps mérovingiens les mœurs et coutumes de l'époque carolingienne.

Bref, de tous les textes qu'on nous allègue en faveur d'une école littéraire du palais mérovingien, aucun, sauf un document sans valeur, n'en contient la moindre trace.

Examiner en détail quel était le programme d'études de ces jeunes nobles, devenus palatins, ne rentre pas dans le cadre de notre étude. Cela ressort, du reste, assez clairement de tous les textes que nous avons discutés. Ce programme comportait évidemment toutes les sciences préparatoires aux carrières publiques, soit domestiques, soit politiques, soit militaires. Doit-on en exclure absolument les lettres proprement dites? Il ne faudrait pas se méprendre sur la portée de notre thèse. Il était naturel que des jeunes gens, frais sortis des écoles où ils avaient appris à goûter les auteurs classiques, cultivassent encore, selon leurs goûts et leurs inclinations, à leurs heures de loisir, « la grammaire et l'éloquence, » comme parlent les biographes de saint Paul de Verdun et de saint Didier de Cahors. Mais ce que nous prétendons avoir démontré, c'est que la littérature n'était pas l'objet propre des études palatines. Le palais était une pépinière de comtes, de ducs, de domestiques, et non une école de lettrés : les maîtres étaient des fonctionnaires et non des grammairiens et des dialecticiens.

Le groupe que formaient les jeunes palatins portait-il un nom spécial? Il serait intéressant de le savoir.

On a pu remarquer que l'*Historia Francorum epitomata* appelait Gogon, futur maire du palais, le « nourri » du duc Chrodinus, *nutri-*

[1] Grégoire de Tours, *Vitae Patrum*, cap. IX, p. 1198, édit. Ruinart, 1699.
[2] *Vita Ragnoberti*, ap. *Acta Sanctorum*, juin, t. II, p. 694.

tum suum [1]. Ce mot « nourri » revient plusieurs fois dans les textes à propos de jeunes gens recommandés soit à un grand de la cour, soit au roi lui-même. Patrocle, nous l'avons vu, est ainsi recommandé : *Mummioni ad exercendum* a quo cum summa amoris diligentia *nutriretur*. On raconte la même chose de saint Cyran : « Transacto tempore Flaveado cuidam potenti viro *causa nutriendi* adjunctus Francorum in palatio devenit, ibique ab eodem ad altiora, ut saeculi dignitas se habet, venerabiliter provocatus, » etc. [2]. Le second biographe de saint Wandrille note pareillement que son héros fut « nourri » à la cour de Dagobert, *in ejus aula nutritus* [3]. Saint Didier et ses deux frères, Rusticus et Syagrius, sont appelés les « nourris » de Clotaire II, *enutriti* [4]. Gogon, que l'*Historia epitomata* nomme le « nourri » de Chrodinus, est mentionné par Grégoire de Tours comme le « nourri » ou « nourrisson » du roi : « Transobadus presbyter.... qui filium suum cum Gogone, qui tunc *regis erat nutritius*, commendaverat [5]. » Ailleurs, dans une énumération que Grégoire de Tours fait des fonctionnaires du palais, on retrouve les *nutritii* officiellement cités : « Comitibus, domesticis, majoribus atque *nutritiis* vel omnibus qui ad exercendum servicium regale erant necessarii [6]. » Bref, il semble que le mot « nourris, » *nutritii*, ait assez communément désigné les jeunes nobles admis à la cour, sortes de pages de la royauté mérovingienne [7].

Peut-on leur appliquer également le titre de *scolares*, « écoliers? »

[1] Fortunat (*Poemata*, IX, 16) adresse un de ses poèmes à ce Chrodinus, *dux Italiae*, et Waitz (*Deutsche Verfassungsgeschichte*, 2e édit, Kiel, 1870, p. 437, note 3) y relève le vers suivant :

Tutoremque alii nutritoremque fatentur,

où il voit une allusion aux fonctions de « nourricier, » *nutritor*, que Chrodinus aurait remplies à la cour. Mais d'après le contexte, et en particulier d'après le vers qui achève le distique :

Et fit certamen de pietate tua,

le mot *nutritor* a un sens plus général. Fortunat veut seulement louer la bonté et la munificence du duc. Cf. Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, lib. VI, cap. xx (xiii, éd. Omont) : « Chrodinus obiit, vir magnificae bonitatis et pietatis, aelymosinarius valde pauperumque refector, profluus ditator ecclesiarum, clericorum nutritor, » etc.

[2] *Vita Sigiranni*, cap. i, ap. Mabillon, *Acta*, t. II, p. 432.

[3] *Vita Wandregisili altera*, cap. vi, ap. Mabillon, *Acta*, t. II, p. 536.

[4] *Vita Desiderii*, cap. ii, ap. Migne, t. LXXXVII, col. 220.

[5] *Historia Francorum*, lib. V, cap. xlvi, p. 190, édit. Omont.

[6] *Ibid.*, lib. IX, cap. xxxvi. Cf. lib. IX, cap. xxxviii, où il est question de « Droctulfus, qui ad solatium Septiminæ ad *nutriendum regis parvulos* fuerat datus. »

[7] Le texte précité de Grégoire de Tours indique que les *nutritii* faisaient quelque service, remplissaient certaines fonctions à la cour : « Nutritiis vel omnibus qui ad exercendum servicium regale erant necessarii. » Nous savons

Formaient-ils, à proprement parler, une *scola?* Il est bon, ce nous semble, d'élargir la question et de rechercher d'abord si le mot *scola* avait cours à l'époque mérovingienne pour désigner un groupe palatin.

Sur ce dernier point la réponse est aisée. Si les documents qui signalent une *scola* palatine méroviengienne sont rares, en revanche ils sont très positifs. Fortunat décrivant, dans un de ses poèmes, les occupations et les plaisirs de Gogon, maire du palais d'Autrasie, nous le montre à la chasse, où il est la terreur des sangliers, et au palais, où il siège environné de la *scola* qui l'applaudit avec amour :

Sive palatina residet modo laetus in aula,
Cui schola congrediens plaudit amore sequax [1].

Le mot *scola* n'a pas ici le caractère d'une licence poétique, comme on pourrait être tenté de le croire; c'est un terme propre du langage officiel.

La numismatique confirme d'une façon irréfragable cette interprétation. « Quelques monnaies mérovingiennes, nous dit M. Maurice Prou, portent les légendes suivantes : *Scolare, Escolare, Iscolari, In escola fit, In scola fit.* Sur d'autres, frappées, d'après leur style, à Paris, et avec le nom d'Éloi (le futur évêque de Noyon), nous lisons tout ensemble les légendes *Palati mon(eta)* et *Escolare.* Ce sont donc des monnaies palatines. Cette *scola* dont il est ici question est l'école palatine. M. d'Amécourt ne s'y est pas trompé [2]. Mais nous ne saurions cependant voir avec lui, dans les mots *scolare, escolare, iscolari*, des adjectifs. N'est-il pas plus naturel, puisqu'il s'agit de l'école palatine, de voir dans les syllabes *re* et *ri* une abréviation de l'adjectif *regia* ou *rigia?* On obtient alors les légendes *Scola regia, Iscola regia* ou rigia [3]. » Qu'on adopte ou qu'on rejette l'explication de M. Prou, l'existence d'une *scola* palatine n'en reste pas moins rigoureusement établie.

Ce qu'il est plus difficile de préciser, c'est la nature et la composition de cette *scola.* Le problème a déjà exercé la sagacité de M. Prou. « Les jeunes gens élevés autour du roi formaient peut-être, nous dit-il, ce qu'on appelait la *scola*, l'école, mais aucun texte ne le prouve. L'hypothèse qui verrait dans la *scola regia* de l'époque mé-

notamment que Cyran remplit de bonne heure l'office de *pincerna :* « Pincerna Regis *in pueritia* est deputatus » (*Vita Sigiranni*, loc. cit., p. 433). Sur le sens des mots *in pueritia*, voir le contexte.

[1] Fortunat, *Poemata*, VII, 4.

[2] P. d'Amécourt, *Monnaies de l'école palatine*, dans *Annuaire de la Société française*, t. IX, p. 258.

[3] Prou, *Les Monnaies mérovingiennes*, Paris, 1892, *Introduction*, p. L. L'auteur signale, en outre (*ibid.*), une monnaie qui offre une légende singulière : *Isca Rei*, et pense qu'il faut lire : *Iscola regia fit.*

rovingienne la suite des *scolae palatinae* du Bas-Empire, c'est-à-dire l'ensemble de tous les fonctionnaires du palais, serait aussi très admissible [1]. »

Il est, en effet, remarquable que les écrivains du temps, les hagiographes en particulier, qui signalent si souvent l'entrée des jeunes gens de grandes familles à la cour, n'emploient jamais le mot *scola* pour désigner le groupe ou l'institution particulière dont ces favoris de la fortune vont faire partie. Le terme communément usité en pareil cas est *aula* : « In *aula regia* erudiendum, » lisons-nous dans la *Vie* de saint Lambert [2]; « regiam introduxerunt in aulam, » écrit le biographe de saint Herbland [3]. Ce dernier texte est d'autant plus significatif que l'auteur met en opposition l'école, *scolae*, d'où sort Herbland, avec la cour, *aula*, où il entre : « Ab scolis eum recipientes regiam introduxerunt in aulam. » Bref, le mot *scola* ou plutôt *scolae*, de l'époque franque, s'applique parfois aux écoles où s'apprennent la grammaire et les lettres latines [4]; l'on ne voit pas qu'il ait jamais désigné l'institution spéciale où les « nourris du roi » acquéraient ce qu'on appelle « l'érudition palatine, » « les sciences de la cour, » *eruditione palatina, aulicas disciplinas*. Faut-il en conclure que cette institution ne doit pas être confondue avec la *scola* palatine des temps mérovingiens? La preuve ne serait pas péremptoire : ce n'est qu'un argument *petitum ex silentio*. Mais on peut le corroborer par d'autres arguments qui, selon nous, méritent quelque attention.

Le premier se tire du texte de Fortunat que nous avons cité plus haut. Le poète cherche à se représenter les occupations de son ami Gogon, maire du palais d'Austrasie. Vaque-t-il à ses plaisirs, la promenade sur les rives de la Moselle ou de la Meuse, la chasse dans les Vosges ou les Ardennes? ou bien siège-t-il au palais, entouré de la *scola* qui l'applaudit avec amour? ou encore est-il occupé avec son collaborateur, le duc Lupus [5], à rédiger ces lois de bienfaisance qui apporteront un soulagement à la veuve, donneront un tuteur aux petits et des secours à l'indigent? Nous voyons ici le maire du palais dans trois situations différentes : à la campagne, où il prend ses délassements; dans l'intimité avec le duc Lupus, où il travaille à la réforme sociale, et enfin en public, en pleine cour, où il siège sous les yeux de la *scola*. Ce dernier point est à noter. S'agit-il ici unique-

[1] Prou, *Les Monnaies...*, p. LI.

[2] *Vita Landeberti*, cap. III, ap. Mabillon, *Acta SS. ord. S. Bened.*, t. III, pars 1, p. 70.

[3] *Vita Hermenlandi*, cap. III, *ibid.*, p. 385.

[4] Cf. *Vita Chlodulfi*, (cap. III, ap. Mabillon, *Acta SS. ord. S. Bened.*, t. II, p. 1044) : *Scolis traditur et liberalibus litteris docendus exhibetur.*

[5] Fortunat adresse quelques-uns de ses poèmes à ce duc Lupus : *De Lupo duce egregio*, lib. VII, *Poem.* 7-9.

ment du groupe de jeunes gens qui se préparent aux carrières administratives? ou bien par la *scola*, qui accueille avec des marques si flatteuses de respect le maire du palais,

Cui schola congrediens plaudit amore sequax,

faut-il entendre l'ensemble des fonctionnaires, c'est-à-dire toute l'armée des officiers royaux, domestiques, politiques ou militaires, dont Gogon est le chef? Entre ces deux hypothèses, il semble que le choix ne doit pas être douteux. Fortunat s'est représenté son ami au milieu de tous les palatins, y compris, si l'on veut, les *nutritii regis*, dans l'exercice de la plus haute magistrature du palais austrasien. Il n'est guère vraisemblable qu'ayant à peindre toutes les situations où pourrait se trouver le héros qu'il célèbre, il ait justement oublié ou écarté celle qui est la plus honorable. La *scola* qui environne le *major domus* est donc la totalité des fonctionnaires [1].

La numismatique nous conduit à la même conclusion. La *scola* du palais mérovingien avait un atelier monétaire particulier. Conçoit-on bien que cet atelier dépendît d'un groupe de jeunes gens qui n'avaient à la cour qu'un rang inférieur, celui de disciples, vis-à-vis de leurs maîtres, fonctionnaires de carrière? Par suite de quelles circonstances ces pupilles de la royauté auraient-ils usurpé ou reçu le droit de battre monnaie? Les derniers en dignité, ils auraient exercé par là une sorte de supériorité sur tous les membres de l'administration, comtes, ducs et domestiques. N'est-il pas plus probable que l'atelier de la *scola* relevait du palais pris dans son ensemble, *domus*, et par là même du maire du palais, *major domus?* A une époque où le maire du palais exerçait une si haute autorité, il ne serait pas étonnant que la cour dont il était le chef ait établi en son propre nom un atelier monétaire, avec l'approbation formelle ou la simple tolérance du roi. La *scola* des monnaies mérovingiennes représente donc, selon nous, non pas les jeunes recrues du palais, mais tous les membres de la cour, formant, sous l'autorité du maire, une sorte de personnalité civile.

Les diverses considérations que nous venons de développer, prises isolément, sont loin d'avoir une force probante absolue; on remarquera, du moins, qu'elles convergent toutes vers la même conclusion. A défaut d'argument positif et de texte précis, elles donnent, ce semble, à l'interprétation que nous avons proposée du mot *scola* une réelle probabilité.

Il serait aisé de confirmer notre opinion par un document de

[1] Le titre de *rector scolae*, que Digot allègue (*Histoire du royaume d'Austrasie*, t. II, p. 201) ne se trouve nulle part. Selon nous, le chef de la *scola* n'aurait été autre que le *major domus*.

l'époque carolingienne que nous fournit Du Cange : *Ideo domus Regis schola dicitur*, lisons-nous dans une épître des évêques de France au roi Louis II [1]. Mais nous savons qu'en histoire il est souvent dangereux de faire des textes une application rétrospective. C'est pourquoi, au lieu de nous aventurer sur ce terrain glissant, nous nous bornerons, pour finir, à formuler en quelques lignes les conclusions de notre étude critique.

On ne connaît pas de document qui permette d'affirmer l'existence d'une école littéraire à la cour des rois mérovingiens.

Les fils de « nobles, » après avoir atteint ce que les textes appellent « l'âge robuste, » et achevé leurs études proprement littéraires dans les écoles monastiques ou autres, étaient généralement introduits au palais, où ils apprenaient le droit et les autres sciences propres à former les fonctionnaires, civils ou militaires. On les nommait, à ce qu'il semble, les « nourris » du roi. Rien n'indique qu'ils aient composé spécialement la *scola* palatine.

La *scola* du palais franc, dont l'existence est attestée par un texte de Fortunat et par les monnaies de l'époque, comprenait probablement tous les fonctionnaires de la cour, sans en excepter les « nourris du roi. »

En tous cas, ce qui est sûr, c'est que la *scola* palatine des temps mérovingiens n'a rien de commun avec une école littéraire.

E. VACANDARD,
Premier aumônier du lycée de Rouen.

II.

RÉPONSE A QUELQUES OBJECTIONS RELATIVES A L'ORIGINE FRANQUE DE ROBERT LE FORT

La question si souvent discutée de l'origine de Robert le Fort est encore, à certains points de vue, indécise : mais, si l'on n'a pu décou-

[1] Du Cange, *Glossarium*, au mot *Schola*. Il n'y a rien à tirer non plus d'un autre document qu'indique l'auteur (*Corripus*, lib. II, n. 6, vers. 158) :

Acciti proceres omnes scolaque palati
Est jussa suis astare locis, etc.

Du Cange ne cite aucun texte de l'époque mérovingienne sur le mot *schola*.

vrir à ce problème de solution définitive, du moins possède-t-on quelques jalons certains qui limitent le champ des recherches. Robert le Fort, d'après le témoignage irrécusable de l'annaliste de Xanten, son compatriote et son contemporain[1], était originaire de la France orientale, contrée voisine des bords du Rhin. D'autre part, un moine saxon, nommé Widukind, qui, une cinquantaine d'années seulement après la mort du roi Eudes, fils aîné de Robert le Fort, rédigeait une *Histoire des Saxons*, confirme et complète le renseignement précédent, en certifiant qu'Eudes se rattachait par ses ancêtres aux Francs orientaux[2]. Ces deux assertions se corroborent, et telle est leur autorité qu'on est, semble-t-il, en droit de dire que Robert le Fort appartenait par sa naissance à une famille franque de la France orientale. En outre, comme ces assertions sont en opposition[3] avec une tradition recueillie par des historiens postérieurs, suivant laquelle Robert le Fort aurait été fils d'un saxon Witichin, il en résulte que cette tradition doit être rejetée comme légendaire.

Telles sont les conclusions d'un article que j'ai consacré, il y a quelques années, à l'étude de cette question[4]. Cet article n'a été que tardivement publié, et, lorsque je le composai, je n'avais pu avoir connaissance du livre de M. Ed. Favre, relatif à l'histoire du roi Eudes. Dans ce livre, M. Favre a adopté la tradition de l'origine saxonne de Robert le Fort, et a résumé les principaux arguments favorables à cette tradition[5]. Le crédit mérité dont jouit l'ouvrage de M. Favre m'oblige à examiner la valeur des raisons qui ont conduit l'auteur à défendre une opinion contraire à celle que j'ai soutenue.

« Il y a, dit M. Favre (p. 199), deux témoignages positifs et indépendants l'un de l'autre en faveur de l'origine saxonne de Robert

[1] Cf. *Origine de Robert le Fort*, dans les *Mélanges Julien Havet*, Paris, 1895, in-8, p. 98-99.

[2] *Quidam ex Orientalibus Francis nomine Odo*, Widukind, *Res gestae Saxonicae*, dans Pertz, *Mon. Germ. SS.*, III, 430. — Eudes naquit en Neustrie, et j'ai montré ailleurs que Widukind, en s'exprimant ainsi, fait allusion à l'origine franque-orientale de la famille d'Eudes (*Origine de Robert le Fort*, mém. cité, p. 100).

[3] Le témoignage de Widukind rend cette opposition manifeste, car cet auteur, Saxon lui-même et parfaitement informé de tous les faits et gestes des Saxons dont il s'est fait l'historien, était mieux à même que qui que ce soit de savoir si la famille du roi Eudes était issue de Saxe. En maint endroit de son œuvre, il se montre très exactement renseigné sur les généalogies des familles de Saxe. Or, il ne fait pas la moindre allusion à l'origine saxonne de la maison capétienne : il affirme, au contraire, qu'Eudes était de race franque. Je le répète, ce témoignage, rapproché de celui de l'annaliste de Xanten, me paraît opposé et historiquement préférable à celui de Richer et d'Aimoin, qui sont des écrivains postérieurs.

[4] *Origine de Robert le Fort*, mém. cité, p. 97-109.

[5] Cf. *Eudes, comte de Paris et roi de France*. Paris, 1893, in-8 (99e fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*), appendice I, p. 199-206.

le Fort ; il n'y en a pas en faveur de toute autre hypothèse. » Les deux témoignages allégués ici sont ceux des historiens Richer et Aimoin, dont l'un écrivait à l'extrême fin du xe et l'autre au commencement du xie siècle. M. Favre semble donc ne pas avoir eu connaissance des témoignages plus anciens de l'annaliste de Xanten et de Widukind, qui, comme je viens de le dire, tendent précisément à prouver que Robert le Fort n'était pas d'origine saxonne, mais de race franque.

Richer, parlant du roi Eudes, dit qu'il eut pour père le chevalier Robert [1] et pour aïeul paternel Witichin, étranger germain. Cette affirmation, hardiment énoncée, entraînerait la conviction, si elle émanait d'un contemporain; mais, comme elle n'a été formulée que près de deux siècles après la naissance de Robert le Fort, elle ne peut être admise sans examen. Aussi, pour accréditer le dire de Richer, M. Favre s'est-il efforcé, dans un chapitre spécial [2], de montrer que cet historien était assez bien instruit de la vie et des actes du roi Eudes. Malheureusement le résultat de ses efforts est presque négatif, puisqu'il s'est vu obligé de reconnaître que, des neuf chapitres consacrés par Richer à l'histoire du roi Eudes, six appartiennent en entier à la légende [3]. Quant aux trois autres chapitres, M. Favre y a relevé une douzaine d'assertions et de renseignements qui sont exacts.

Cette part de vérité, découverte par suite d'un examen minutieux, est relativement petite ; elle n'est assurément pas suffisante à infirmer l'opinion, adoptée par M. Favre lui-même, « que Richer pour la fin du ixe siècle est une source incertaine [4]. »

La phrase ayant trait à la généalogie du roi Eudes dépend d'un chapitre assez court que M. Favre prétend être tout entier digne de foi. Mais j'ai signalé autrefois, en ce même chapitre, un passage dont M. Favre ne parle pas, et qui ne porte pas, semble-t-il, le caractère apparent de la véracité. Faisant allusion à une famine qui désola le nord de la Gaule en 892 et força le roi Eudes à se retirer en Aquitaine, Richer s'exprime ainsi : « La seizième partie d'un muids de blé se « vendait alors dix drachmes, un poulet quatre ; un mouton valait « trois onces, une vache en valait onze.... Eudes décida de ne revenir

[1] *Patrem habuit ex equestri ordine Rotbertum; avum vero paternum, Witichinum advenam germanum* (Richer, liv. I, ch. v). — Je crois devoir faire remarquer de nouveau l'inexactitude du titre attribué par Richer à Robert le Fort. Ce comte, le plus puissant peut-être des fonctionnaires du roi Charles le Chauve, appartenait à la classe des *optimates* et non pas à l'*ordo equestris*, tel que l'entend Richer. Cf. *Origine de Robert le Fort*, mém. cité, p. 101.

[2] Livre cité, appendice IV, p. 230-233.

[3] *Ibid.*, p. 230.

[4] *Ibid.*, p. 230, note 1.

« d'Aquitaine que lorsque la mesure de froment ne coûterait plus que « deux drachmes, les poulets un denier, lorsque les moutons ne se « vendraient plus que deux drachmes et les vaches trois onces [1]. » Cette décision prise par le roi paraîtra bien puérile, et j'ai peine à croire qu'elle soit véridique ; ou je me trompe fort, ou l'assertion du chroniqueur se ressent ici de quelque inspiration légendaire, dont, je l'avoue d'ailleurs, j'ignore l'origine.

Sans insister davantage sur ce point, il est incontestable que, loin d'avoir une autorité décisive, le témoignage de Richer, concernant le chevalier Robert et son père, le germain Witichin, est suspect à plusieurs points de vue : ce témoignage émane d'un auteur qui, pour les événements qu'il n'a pu connaître, s'est fié quelquefois à des récits plus ou moins fabuleux ; il n'est corroboré par aucune référence à un écrivain plus ancien ou mieux informé; enfin il est inconciliable avec ce que nous apprennent les annalistes antérieurs, qui présentent Robert le Fort comme étant natif de la France orientale, franc lui-même par son origine et l'un des chefs de l'aristocratie franque. La généalogie du roi Eudes, telle qu'elle est relatée par Richer, dérive très probablement d'une tradition populaire.

Si l'on cherche à se rendre compte comment a pu se créer cette tradition, on en trouve une explication qui, sans être certaine, est du moins vraisemblable. Aimoin, religieux de Saint-Benoît-sur-Loire, écrivant vers l'année 1005 le deuxième livre des *Miracula sancti Benedicti*, donne à Robert le Fort le titre de *saxonici generis vir* [2]. Cette assertion, qui est sans doute indépendante de celle de Richer, la précise et la complète. Il en résulte qu'aux yeux d'un certain nombre de contemporains du roi Robert le Pieux, Witichin, prétendu père de Robert le Fort, était de race saxonne. Or, il est digne de remarque que Robert le Pieux, arrière-petit-fils de Robert le Fort, comptait effectivement parmi ses ancêtres, du fait de sa grand'mère Mathilde, le célèbre chef des Saxons, Witichin [3], qui s'illustra, sous le règne de Charlemagne, par sa résistance héroïque contre les Francs [4]. Que les hommes vivant à la fin du xe siècle se soient imaginé d'établir un

[1] Richer, liv. I. ch. v, édition Guadet, p. 19.

[2] *Mirac. S. Benedicti* (édit. de la Société de l'histoire de France), p. 93.

[3] *Erat ipsa regina, filia Thiadrici, cujus fratres erant Widukind, Immed et Reginbern.... et hi erant stirpis magni ducis Widukindi, qui bellum potens gessit contra magnum Karolum per triginta ferme annos* (Widukind, *Res gestae Saxonicae*, liv. I, ch. xxxi. Migne, *P. L.*, t. CXXXVII, col. 148).

[4] Il n'y aurait pas lieu de s'étonner que Richer eût donné au fameux chef saxon, Witichin, le simple titre d'étranger germain, puisque tout ce qu'il semble savoir de Robert le Fort, c'est que ce puissant personnage appartenait à la classe des chevaliers. Il y aurait seulement lieu d'en conclure qu'il était aussi mal renseigné sur celui-là que sur celui-ci.

lien direct entre Witichin et Robert le Fort, les deux plus anciens ascendants connus de la maison capétienne, et que cette filiation imaginaire ait été acceptée comme une réalité par quelques historiens du temps, c'est ce qui ne paraîtra pas incroyable à ceux qui savent quelles étaient les idées alors en vogue, et avec quelle facilité les chroniqueurs ajoutaient foi aux fables absurdes qui circulaient sur l'origine de beaucoup de familles aristocratiques de la France.

Quelle que soit la valeur de cette explication, que j'emprunte à M. An. de Barthélemy [1], c'est une chose admise par tous qu'il ne faut utiliser qu'avec une extrême réserve les récits de Richer relatifs aux événements de la fin du IXe et du commencement du Xe siècle. A plus forte raison, est-il indispensable de contrôler ce que dit cet écrivain au sujet d'événements qui se rapportent aux règnes de Charlemagne, de Louis le Pieux et de Charles le Chauve.

Aussi, quoi qu'en pense M. Favre (p. 231), aucun historien impartial n'est-il obligé d'admettre les assertions de Richer concernant les ancêtres du roi Eudes, tant que ces assertions ne seront pas confirmées par un plus sérieux témoignage [2].

M. Favre, il est vrai, a cru découvrir une autre preuve de l'humble origine du chef de la maison capétienne. On sait que Robert le Fort, en l'année 858, s'était mis à la tête d'une révolte fomentée contre le roi Charles le Chauve par les seigneurs d'Aquitaine et de Neustrie. Charles, impuissant à dompter les rebelles, se vit contraint, deux ans plus tard, de pactiser avec eux. A la suite de l'assemblée de Coblentz, en 860, il promit aux seigneurs infidèles qui viendraient à lui et reconnaîtraient leurs torts de les recevoir en grâce et même de leur restituer toutes leurs terres allodiales, à l'exception de celles qu'il leur avait autrefois concédées lui-même. Insensibles à ces promesses, Robert le Fort et la plupart des factieux persistèrent dans leur rébellion [3]. « Ce refus de participer à l'amnistie de Coblentz, dit M. Favre, semble donc prouver que Robert est un homme nouveau; qu'il ne descend pas d'une famille dès longtemps puissante, comme on a cherché à le démontrer; que les propriétés allodiales de sa famille sont peu de chose; qu'il tient ses bénéfices et sa position de

[1] *Origines de la maison de France*, dans la *Revue des questions historiques*, année 1873, t. XIII, p. 113.

[2] Il ne me paraît pas admissible que le témoignage d'Aimoin, postérieur à celui de Richer, puisse être invoqué comme offrant une plus grande garantie de certitude.

[3] J'ignore pourquoi M. Favre prétend qu'à l'exception de Robert le Fort, tous les seigneurs révoltés s'étaient soumis au roi en 860. Aucun texte contemporain ne confirme cette assertion. Hincmar, au contraire, témoigne que presque tous les séditieux, ainsi que Robert, ne firent leur paix avec le roi qu'en l'année suivante 861. Cf. *Ann. Bertin.*, *ad. ann. 861*.

Charles le Chauve. Bref, ce refus paraît trahir le parvenu et dévoiler le fils du Saxon [1]. » Cette conclusion n'est pas du tout celle qui se dégage de l'ensemble des faits. Si Robert le Fort et les autres révoltés ne firent pas leur soumission au roi en 860, c'est qu'ils se sentaient assez forts pour continuer la lutte et pour obtenir, avant de mettre bas les armes, des garanties plus sérieuses que celles qu'on venait de leur offrir. Charles le Chauve avait, dès 859, disposé en faveur de son entourage de la plupart des bénéfices, comtés ou grands commandements militaires ayant appartenu aux seigneurs qui s'étaient soulevés contre lui [2]. Ceux-ci, non contents de la promesse qui leur était faite de recouvrer leurs terres allodiales, prétendirent rentrer en possession de ceux de leurs offices qui seraient demeurés vacants, ou bien recevoir, en échange des honneurs qu'ils auraient perdus, des bénéfices équivalents. Sans doute ces prétentions de leur part n'étaient-elles pas exagérées, puisque, dès l'année suivante (861), Charles le Chauve consentait à leur restituer non seulement leurs propriétés personnelles, mais aussi leurs honneurs et leurs charges [3]. Robert le Fort, pour prix de sa soumission, obtint du roi tout ce qu'il voulut : il fut investi du gouvernement des comtés d'Anjou, de Touraine et de Blésois, et peut-être même du commandement militaire des pays d'entre Seine et Loire. Tel était le but auquel avaient tendu ses efforts, et telle est la véritable explication de la conduite tenue par lui en 860, lors du traité de Coblentz. Il ne résulte donc pas du simple exposé des faits que Robert le Fort, en ces circonstances, ait agi en parvenu; tout au contraire, pour pouvoir si longtemps tenir tête au roi et lui imposer ses conditions, il fallait que Robert fût un très puissant personnage, jouissant d'une grande notoriété en Neustrie et ayant sous ses ordres un nombre considérable de

[1] Livre cité, p. 3.

[2] Nous en avons la preuve pour deux des chefs rebelles, Adalart et Eudes. Antérieurement au 24 mars 859, Charles le Chauve avait donné à Hugues, son cousin germain, l'abbaye de Saint-Bertin, qui, depuis quinze ans, appartenait à Adalart (Cf. *Cartul. de Saint-Bertin*, par Guérard, p. 107). A la même époque, il avait dépouillé Eudes du comté de Troyes et il avait accordé ce gouvernement à son oncle Raoul. Raoul apparaît comme comte de Troyes en 863 et 864 (Cf. Diplômes de Charles le Chauve pour l'abbaye de Montiéramey, dans dom Bouquet. *Rec. des hist.*, etc., VIII, 590, et dans *Études d'histoire du moyen âge, dédiées à Gabriel Monod*. Paris, 1896, in-8, p. 125). Raoul, comme Hugues, était resté fidèle à Charles le Chauve pendant la révolte de 858 (Cf. une lettre d'Hincmar, dans dom Bouquet, *Rec. des hist. des Gaules et de la France*, VII, 523).

[3] *Ab eo familiaritate et honoribus redonantur.... Rodbertum cum placitis honoribus recipit* (*Ann. Bertin., ad ann. 861*, dom Bouquet, livre cité, VII, 77). — On le voit, il ne s'agit plus ici de terres allodiales, mais bien d'honneurs, c'est-à-dire de charges officielles ou de bénéfices.

fidèles ; il fallait par conséquent, suivant toute vraisemblance, que sa fortune ne datât pas de la veille.

Si l'on met de côté la tradition dont Richer et Aimoin se sont faits l'écho, l'opinion la plus probable sur l'origine de Robert le Fort est qu'il avait pour père le comte de Blois Guillaume [1]. M. Favre regarde cette opinion comme insoutenable et dit qu'elle est condamnée par le témoignage de Foulques, archevêque de Reims, qui, dans une de ses lettres, désigne le roi Eudes, fils de Robert le Fort, comme étant *ab stirpe regia alienus*. En effet, si Eudes, fils de Robert le Fort, est petit-fils de Guillaume de Blois, il est en même temps cousin d'Hermentrude, laquelle avait épousé Charles le Chauve. Donc, conclut M. Favre, Eudes n'aurait pas été *ab stirpe regia alienus* [2]. Mais cependant, il me semble que, parce qu'il avait une cousine mariée à un prince carolingien, il ne s'ensuit pas qu'Eudes appartînt lui-même à la race carolingienne. Que l'on se donne la peine de lire la lettre de l'archevêque Foulques, et l'on y trouvera le véritable sens de l'expression *stirps regia*. Pour appartenir à la *stirps regia*, il ne suffit pas, suivant Foulques, d'avoir eu un parent qui ait contracté alliance avec un roi, il ne suffit même pas de descendre d'un roi par la ligne maternelle, il faut se rattacher directement par les mâles à la maison carolingienne. Tous ceux qui n'ont pas pour père un prince carolingien sont *ab stirpe regia alieni*. Foulques précise bien le sens qu'il attache à ces mots, lorsqu'il dit à Arnoul, roi de Germanie, que lui, Arnoul, est, avec Charles le Simple, le dernier représentant de la *stirps regia* [3]. Il exclut ainsi formellement de la lignée royale tous les seigneurs francs, et ils étaient nombreux, qui, de côté ou d'autre, descendaient par les femmes de Charlemagne lui-même. A plus forte raison devait-il en exclure le fils de Robert le Fort, qui, pour se rattacher aux anciens rois, ne pouvait invoquer que le mariage d'une de ses cousines avec Charles le Chauve. Du fait de ce mariage Eudes n'avait pas reçu une seule goutte de sang royal dans ses veines ; il était resté *ab stirpe regia alienus*.

Je viens d'examiner une à une les raisons qui ont déterminé M. Favre à admettre que Robert le Fort était d'origine saxonne : je crois avoir prouvé qu'aucune de ces raisons n'oblige à renoncer à l'opinion contraire. La question de savoir quel était réellement le père de Robert le Fort demeurera sans doute longtemps encore indé-

[1] Cf. An. de Barthélemy, *Origines de la maison de France*, mém. cité ; R. Merlet, *Origine de Robert le Fort*, mém. cité, p. 105-109.

[2] Ed. Favre, livre cité, p. 200, note 4, et additions et corrections, p. 246.

[3] *Tunc vero ille tantum princeps, et hic parvus propinquus ejus Karolus, de tota regali stirpe remanserint* (Flodoard, *Historia ecclesiae Remensis*, liv. IV, ch. v. Migne, *P. L.*, t. CXXXV, col. 275).

cise. Mais, dès maintenant, je regarde comme presque certain que Robert le Fort, né dans la France orientale, appartenait à une grande famille franque, originaire de la région, dont Spire, Worms, Tribur, Mayence et Francfort étaient les villes principales, et je persiste à considérer comme très probable qu'il était fils de Guillaume, comte de Blois sous l'empereur Louis le Pieux.

RENÉ MERLET.

III.

LA FRANCE DANS L'ITALIE DU NORD AU XVe SIÈCLE

La politique de la monarchie française dans l'Italie du nord, de Charles VI à Louis XII, est de mieux en mieux connue, grâce à la publication récente d'excellentes monographies [1]. L'impression qui se dégage de la lecture de ces divers ouvrages est confuse; la faute n'est pas imputable à leurs auteurs, tous quatre admirablement informés, mais au sujet même. L'anarchie de la péninsule italienne et l'incurable rivalité des États, grands ou petits, groupés en ligues et contre-ligues passagères, demandent une attention soutenue, malgré laquelle on ne comprend pas le pourquoi de tous les revirements. N'exagérons rien cependant : il y a des faits permanents, tels que l'animosité de Venise et de Milan; mais les relations de Milan et de Naples sont bizarrement heurtées et vacillantes; le Saint-Siège est plutôt mal disposé pour le doge, ce qui ne l'empêche pas de s'allier souvent à lui; et la politique extérieure des Florentins n'est-elle pas marquée au coin de l'incohérence? Dans ces conditions, l'Italie apparaît comme un champ d'expérience pour l'intervention étrangère, constamment

[1] *Les Origines de la domination française à Gênes, 1392-1402*, par E. Jarry. Paris, Picard, 1896, in-8 de VII-631 p. — *L'Histoire des relations de la France avec Venise, du XIIIe siècle à l'avènement de Charles VIII*, par P. M. Perret. Paris, Welter, 1896, 2 vol. gr. in-8 de XXXII-596 et 469 p. — *Louis XII et Ludovic Sforza, 8 avril 1498-23 juillet 1500*, par L.-G. Pélissier. Paris, Fontemoing, 1896, 2 vol. gr. in-8 de 515 et 534 p. — *Les Suisses dans les guerres d'Italie, 1506-1512*, par C. Kohler. Paris, Picard, 1897, in-8 de XV-716 p.

sollicitée par les uns et condamnée par les autres. C'est Venise qui a la conduite la plus ferme : subordonnant tout à ses préoccupations commerciales, elle a pour règle la neutralité ; elle se laisse bien impliquer dans des intrigues militaires, mais elle revient vite à sa doctrine de temporisation.

L'Italie était trop voisine et trop attirante pour que la France ne se mêlât pas de ses affaires ; mais cette immixtion fut toujours très hésitante ; la guerre anglaise et les intérêts contraires des Bourguignons et des Armagnacs, des Orléanais et des Angevins, paralysaient toute action sérieuse et empêchaient l'établissement d'une tradition. Toutefois on peut dire, d'une façon générale, que Gênes fut, pendant un siècle, le point de mire de la royauté dans l'Italie septentrionale, et que Milan fut convoité par Louis XII par intérêt dynastique, rompant ainsi l'entente cordiale que Louis XI s'était efforcé de nouer avec les Sforza.

L'ouvrage d'E. Jarry n'est que le développement d'un chapitre de sa *Vie politique de Louis d'Orléans, 1372-1407* (1889); l'auteur nous en avait déjà donné un avant-goût dans un article de la *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LIII, 213-253, 505-570 : « La voie de fait et l'alliance franco-milanaise, 1386-1395. » Il complète les recherches de G. Romano sur la politique extérieure de Jean-Galéas Visconti, et celles du comte de Circourt, qui ont paru dans la *Revue des questions historiques*, le 1er janvier 1889 et le 1er juillet 1890. La chronique de Georges Stella (Muratori, *Rerum italicarum scriptores*, t. XVII) a été mise à profit; mais de consciencieuses recherches dans les Archives de Gênes, de Savone, de Milan, de Turin, de Paris, etc., ont renouvelé et étendu le sujet. La documentation est donc abondante, irréprochable même, et les pièces justificatives, au nombre de quarante-cinq, occupent les pages 369-599. La table est très soignée (p. 600-628).

La république génoise entretenait depuis longtemps des rapports cordiaux avec la France, qui avait pris ses marins et ses arbalétriers à sa solde, lorsqu'elle offrit à Charles VI « l'usage d'un vaste port et de son territoire comme centre d'opérations dans la péninsule et même contre l'Angleterre comme port de réserve » (février 1392). L'affaire fut d'abord conduite au nom du duc d'Orléans, puis au compte personnel du roi (mars 1395) ; Jean-Galéas Visconti est le fidèle allié de la France, et Florence notre adversaire déterminée. Bientôt une rupture d'équilibre se produit ; l'influence de la reine Isabeau et du duc de Bourgogne renverse le système, et Florence remplace, pour quelques années, Milan (1396). Ces coups de théâtre seront fréquents dans l'histoire des relations franco-italiennes. Les intentions du comte de Vertus se modifièrent donc du tout au tout : « En 1395, il s'était

rapproché du roi des Romains, et n'avait eu qu'à s'en louer. En 1396, il avait plus que jamais besoin d'une intervention amie dans la péninsule; le but poursuivi par lui, après avoir été le couronnement de Charles VI comme empereur par Clément VII rétabli à Rome, et le partage de l'Italie avec la puissance française au détriment de l'Allemagne, devint, au contraire, le couronnement par Boniface IX de Wenceslas, dont il obtenait les dignités naguère attendues de Charles VI, » c'est-à-dire l'investiture du Milanais, avec le titre de duc. Cette volte-face anéantit les efforts du duc d'Orléans, et d'Enguerrand de Coucy, son lieutenant. L'intervention française avait pour but apparent de restaurer l'autorité aristocratique du parti guelfe; puis subitement on s'adresse au parti démagogique gibelin, et on s'efforce de maintenir sa prépondérance, avec l'appui de la république guelfe de Florence.

L'idée générale du livre d'E. Jarry est que l'accord franco-florentin, « artificiel et impolitique, » prit la place de l'alliance franco-milanaise, plus logique. L'amitié des Visconti était indispensable pour le maintien de notre domination à Gênes; mais après la révolution diplomatique de 1396, on ne put renouer la chaîne brisée. « Les funérailles du premier duc de Milan furent en même temps celles de l'influence française en Italie, telle que l'avait rêvée Charles V. » La première domination française à Gênes s'effondra dès 1409.

Philippe-Marie Visconti s'empara de Gênes en 1421; mais quinze ans après il perdit sa conquête. En 1446, il requit l'appui de Charles VII, momentanément délivré du péril anglais, contre Venise, et offrit son aide pour restaurer la domination royale sur la Riviera. Janus de Campofregeso, l'adversaire implacable de Bernabo Adorno, qui ne se maintenait qu'avec l'appui du roi d'Aragon, détrôna son ennemi, avec l'appui de Charles VII, qui lui avait envoyé une ambassade composée de l'archevêque de Reims, de Jacques Cœur et de Jean de Chambes [1]. Mais Campofregeso garda pour lui le pouvoir, et l'occasion fut perdue.

François Sforza fut l'ami de la France, comme l'avait été Philippe-Marie Visconti; il fut aidé par René d'Anjou, prête-nom de Charles VII, empêché par la reprise des hostilités anglaises en Normandie et en Guyenne. Mais la persistance de nos visées sur Gênes devait à la longue troubler l'entente franco-milanaise. Ce fut tout d'abord le dauphin Louis qui, après avoir convoité la Lombardie (1445-1446), rêva de se tailler une principauté à Gênes (1449-1453). Son père reprit son idée, comme Charles VI avait repris celle du duc d'Orléans (1455-

[1] Mlle de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, IV, 237-244; P. M. Perret, *op. cit.*, I, 187.

1458) ; mais il éloigna Sforza. Celui-ci ne se détacha cependant pas ouvertement de la France, et il joua un double jeu, qui est fort bien exposé par le P. M. Perret. « S'il se déclarait pour les Français, il s'exposait à n'avoir d'autre gage que la reconnaissance de Charles VII, et à préparer peut-être sa déchéance de ses propres mains. S'il se rangeait du côté des Aragonais, il devait craindre de voir les Orléans tendre la main aux Guelfes milanais et aux Vénitiens, pendant que les Angevins occuperaient le roi d'Aragon, et finalement de perdre Milan. » Mais il ne prendra pas franchement parti : « il s'oppose aux entreprises ultramontaines, tant à Naples qu'à Gênes, sans être secondé ni de Venise ni de Florence, et il en est réduit à rechercher l'amitié de nos pires ennemis, Ferdinand d'Aragon et Pie II, tout en se proclamant le serviteur zélé de Charles VII. »

Cette équivoque le sauva et fit de lui un des meilleurs amis du dauphin Louis, qui contrecarrait partout la politique de son père : ennemi de la Lombardie quand Charles VII l'appuyait, il devint son protecteur dès que le roi fit mine de l'abandonner. Mais il fallut sacrifier Gênes, pour cimenter une alliance durable, une fois le dauphin devenu roi. Ce sacrifice territorial augmenta le prestige moral de Louis XI, qui, à la fin de son règne, fut véritablement l'arbitre de l'Italie, dans l'affaire des Pazzi, à Florence (1478-1480), puis dans la guerre de Ferrare (1482). Cette politique, qui est la raison même, « consistait à conquérir des hommes et non des terres à la France, c'est-à-dire à fonder son influence sur de nombreux clients et non sur des possessions territoriales. »

Le travail du P. M. Perret est aussi sérieusement documenté que le précédent : il est suivi de quarante-cinq pièces justificatives et d'un curieux « traicté du gouvernement et régime de la cité et seigneurie de Venise. »

L'entente cordiale avec Milan, *pivot* de la politique de Louis XI, n'était plus de mise à l'avènement de Louis XII, héritier des droits de Valentine Visconti, et la guerre fut aussitôt décidée (1498).

Les deux épais volumes que L.-G. Pelissier a consacrés à cette question sont ce que l'on peut appeler *définitifs*. La répartition des matières est lumineuse : 1° Causes et préparation de l'expédition du Milanais ; 2° conquête du Milanais ; 3° résultats de la conquête. Après avoir étudié les causes politiques, dynastiques et personnelles de l'expédition, nous assistons à la lutte diplomatique en Europe, en Italie et à la préparation militaire. Une tardive tentative de rapprochement entre le roi et Ludovic le More (chap. V) ne peut arrêter l'ouverture des hostilités (chap. VI). La conquête elle-même est plus brièvement racontée en quatre chapitres : la conquête militaire et la défaite de Ludovic Sforza ; la ruine de la famille Sforza ; la soumis-

sion du duché; les débuts de la conquête administrative. Les résultats de l'expédition sont examinés, tour à tour, en Italie et en Europe.

Pour donner une idée du prodigieux labeur que suppose une œuvre aussi fouillée, qui a valu à l'auteur le grade de docteur ès lettres, il suffira d'indiquer les sept cent vingt-cinq pièces d'archives absolument inédites qu'il commente dans son texte : tous les dépôts de la péninsule ont été mis à contribution, aussi bien Mantoue et Ferrare que les grands centres, comme Florence, Milan et Venise. Et il faut ajouter que ce dossier de pièces savamment mises en œuvre a été précédé d'une multitude de plaquettes, de brochures et de livres, qui ont édifié par avance le lecteur sur la science de l'auteur. Parmi les plus importants des mémoires priliminaires, nous citerons : *Documents pour l'histoire de la domination française dans le Milanais, 1499-1513* (Toulouse, Privat, 371 p., 1891); *Documents pour l'histoire de la domination française à Gênes, 1498-1500* (Gênes, 222 p., 1894); *Sopra alcuni documenti relativi all' alleanza tra Alessandro VI e Luigi XII, 1498-1499* (Rome, R. Societa Romana di storia patria, 189 p., 1895). Un grand nombre de petites contributions ont été groupées dans deux séries parallèles de *Notes italiennes d'histoire de France* et de *Note italiane sulla storia di Francia.*

On trouve des traits assez nombreux pour composer la physionomie des deux adversaires. Ludovic Sforza est représenté comme il suit : « Prince éloquent, au visage ennobli par sa pâleur calme, quoique déparé par les taches qui lui ont valu son surnom; prince politique entre tous, profondément sceptique pour les choses humaines autant que crédule aux rêveries des astrologues, d'une perfidie cynique et courtoise, plus diplomate que guerrier de caractère, le plus remarquable des fils du grand Francesco Sforza, le type le plus accompli du souverain civil qui eût paru en Italie depuis Laurent de Médicis. » A côté de Maximilien, « chimérique » et « vacillant, » apparaît Louis XII, ferme et sachant ce qu'il veut, avare si l'on veut, mais d'une avarice toute politique et très positive; très Français d'allure, avec cela, amateur du bon mot, parfois même légèrement « gaulois », comme dans la lettre qu'il écrivit à Alexandre VI, au lendemain du mariage de César Borgia et de Charlotte d'Albret (mai 1499).

La diplomatie et la guerre remplissent ces pages, surchargées de faits précis et bien présentés; on trouvera de bonnes indications sur les forces militaires de la France (I, 381-403) et sur l'organisation administrative du Milanais après la conquête (II, 322-348). Venise joue un rôle important dans cette histoire (la politique de Venise et son alliance avec la France, I, 238-318; les préparatifs de Venise, I, 403-418; la suite de l'alliance franco-vénitienne, II, 422-478), et c'est

toujours la même immuable prudence qui lui fait invariablement manquer les batailles rangées de quelques heures : les lettres de change de ses banquiers compensent, il est vrai, cette pusillanimité.

La possession du Milanais troubla l'harmonie qui existait entre la France et les cantons suisses depuis Charles VII : le territoire de Bellinzona fut la cause du conflit qui dégénéra peu à peu en guerre ouverte; les confédérés occupèrent la ville dès le mois d'avril 1500. M. Ch. Kohler a été d'une impartialité remarquable, et il distribue le blâme aux deux parties. Louis XII, il faut l'avouer, n'est plus le souverain énergique présenté par L.-G. Pélissier; il est faible et irrésolu, le plus souvent dupé par ses amis. Quant aux Suisses, leurs défauts ne sont pas cachés : l'anarchie de leur gouvernement (p. 109, 286); leur indiscipline (p. 139, 379); leur cupidité, qui est proprement le fond de leur politique (p. 293, 402), et leur instinct de pillage (p. 187, 278, 400); leur présomption (p. 433).

L'ouvrage se divise en cinq chapitres : le chapitre Ier comprend les années 1506-1509; le chapitre II, les années 1510-1511; le chapitre III, les années 1510-1512; les chapitres IV et V, la seule année 1512. Les pièces justificatives, au nombre de cinquante-huit, sont, en partie, tirées d'un précieux manuscrit de la Bibliothèque nationale (Dupuy, 262), qui a presque l'importance d'un *carteggio* pour le règne de Louis XII. Ce travail a été présenté comme thèse à l'École des chartes dès 1879 (les quatre premiers chapitres tout au moins); nul ne se plaindra du délai apporté à sa publication, qui est irréprochable [1].

ALFRED SPONT.

[1] Le ms. Fontanieu 880, fol. 79-87, contient une traduction française, faite en 1545, du traité conclu à Bade, le 7 février 1511, entre Maximilien et les Suisses.

IV.

UNE

PAGE DE LA CORRESPONDANCE DE L'ABBÉ DE SALAMON

CHARGÉ DES AFFAIRES DU SAINT-SIÈGE PENDANT LA RÉVOLUTION

Un légitime succès accueillait, il y a peu d'années, la publication de l'ouvrage intitulé : *Mémoires inédits de l'Internonce à Paris pendant la Révolution (1790-1801)*. C'était le récit fait par l'abbé de Salamon, conseiller-clerc au Parlement de Paris, plus tard évêque de Saint-Flour, de son existence pendant les dix années de la période révolutionnaire, de ses infortunes et de ses aventures. Le nombre en avait été grand, et la narration était pleine d'imprévu et de bonne humeur; enfin l'auteur piquait singulièrement la curiosité publique en ajoutant que, par ordre exprès du Saint-Père, il avait, pendant toute la durée de la Révolution, tenu à Paris la place, alors vacante, du nonce. On savait, il est vrai, que Mgr Dugnani avait dû s'éloigner vers le milieu de l'année 1791, mais on ignorait même qu'il eût jamais eu de successeur. Aussi la révélation si inattendue qu'apportait l'abbé de Salamon rencontra-t-elle tout d'abord, auprès de plusieurs, une méfiance marquée. Une certaine réserve, il faut en convenir, semblait commandée. En effet, les *Mémoires* avaient eux-mêmes une étrange histoire : trois petits volumes, écrits en italien avec à peine une signature de celui qui s'en disait l'auteur, conservés à Rome dans une famille qui cachait son nom, mais qui, en un jour de détresse, offrait de les vendre, — c'étaient là assurément des signes d'authenticité discutables et, à tout prendre, des preuves fort insuffisantes pour établir le caractère réel du soi-disant internonce. Après avoir été, de son vivant, l'objet de bien des contradictions, l'abbé de Salamon se voyait donc de nouveau discuté après sa mort, et son souvenir ne semblait sortir d'un long oubli que pour le faire apparaître, aux yeux de la postérité, comme un conteur agréable, sans doute, mais en même temps — le mot est dur, mais il a été prononcé — comme un imposteur historique.

Des faits positifs pouvaient seuls infirmer ce jugement. Aussi l'abbé Bridier, éditeur des *Mémoires*, fit-il, pour retrouver la corres-

pondance diplomatique de l'agent pontifical, les plus actifs et plus persévérants efforts. Ce fut en vain, et finalement il dut se résigner à déplorer l'anéantissement de ce qui eût été pourtant, dit-il, le « joyau » de son volume. Quelques années se sont écoulées, et, après des recherches assez laborieuses, j'ai eu la bonne fortune de découvrir, aux Archives secrètes du Vatican, parmi des dossiers non encore classés, une grosse liasse de ces lettres si longtemps cherchées. Peu après, venaient s'y joindre les minutes des réponses du cardinal secrétaire d'État, auquel elles étaient adressées, en sorte que la correspondance, qui est sans lacunes pour la période qu'elle embrasse, se trouve également être bilatérale, et partant complète.

Elle établit d'une façon désormais indiscutable le caractère de la mission dont s'acquitta l'abbé de Salamon. Cette mission fut réelle, mais tout officieuse et secrète, comme l'exigeaient alors les circonstances ; les dépêches échangées chaque semaine entre le ministre et son correspondant arrivaient sans signature, et bien souvent même celles du cardinal étaient envoyées à Paris à des adresses d'emprunt. Toutes ces précautions étaient nécessaires pour garantir la sécurité des communications et la fidèle exécution des ordres du Saint-Père.

M. de Salamon eut, en effet, diverses commissions importantes à remplir pendant la période précise à laquelle se réfère la correspondance aujourd'hui retrouvée (1791-1792). On en lira à sa place le récit détaillé. Mais, quelque intérêt qu'il présente, il ne forme encore qu'une faible partie du courrier du « chargé des affaires. » Celui-ci rédigeait, en outre, à l'intention du secrétaire d'État, un véritable journal des événements. Assidu aux séances de l'Assemblée et à celles des Jacobins, sortant d'un conciliabule d'évêques pour se rendre à un rassemblement populaire, ayant entrée dans les divers camps et des journaux « démocrates » à ses ordres, il était toujours très bien informé. Il n'informait pas avec un moindre zèle, jour par jour, et presque heure par heure, le cardinal de Zelada et par lui le Saint-Père lui-même. A ses envois enfin il joignait, et le plus souvent en double exemplaire pour le Pape et pour le cardinal, les journaux, brochures, pamphlets, voire même les caricatures de l'époque, en sorte que cet ensemble de détails graves et plaisants formait un tableau complet qui, à en juger par les éloges qu'il lui attirait, intéressait au plus haut point ses augustes correspondants. Il semblera, je le crois, curieux, encore aujourd'hui. Ces dépêches, en effet, vont être publiées [1], les dernières feuilles s'en impriment à l'heure où paraissent ces lignes, et peut-être les lecteurs de la *Revue des ques-*

[1] *Correspondance secrète du chargé des affaires du Saint-Siège pendant la Révolution avec le cardinal de Zelada (1791-1792).* — Plon, 1897. (*Sous presse.*)

tions historiques trouveront-ils intérêt à connaître les premiers un des récits de l'abbé de Salamon : la description de la fête donnée aux galériens du régiment de Châteauvieux, dont il fut témoin oculaire.

On sait quelle avait été l'occasion de cette solennité. La garnison de Nancy, composée des régiments du Roi « mestre de camp, cavalerie, » et « Châteauvieux suisse, infanterie, » s'était insurgée (août 1790), et les soldats avaient chassé leurs officiers. Le marquis de Bouillé, qui commandait à Metz, reçut ordre de réduire les révoltés. En vain le chevalier Desilles, du régiment du Roi, tenta-t-il de leur faire déposer les armes; on refusa de l'écouter, et c'est alors que, dans une scène restée célèbre, voyant mettre le feu à un canon, cet officier s'élança, arracha la mèche des mains du canonnier, et tomba percé de plusieurs baïonnettes. L'affaire s'engagea, fut chaude, et les rebelles, enfin maîtrisés, passèrent devant un conseil de guerre. Les Suisses, qui avaient leur justice particulière, punirent de mort vingt-trois d'entre eux; quarante autres furent condamnés à trente années de galère.

Leur peine ne devait pas être d'aussi longue durée. Lorsque l'année suivante, en septembre 1791, le Roi eut accepté la constitution nouvelle, une amnistie générale fut proclamée pour tous les faits relatifs à la Révolution. Le côté droit de l'Assemblée se refusait à y comprendre les soldats de Châteauvieux, coupables d'actes d'indiscipline militaire parfaitement caractérisés, nullement d'un délit politique. Les Jacobins, au contraire, les représentaient comme les martyrs de la liberté. Collot-d'Herbois se fit leur défenseur et leur patron, et, après de vives discussions, obtint que leur libération fût décrétée (février 1792). Leur sortie du bagne fut un triomphe, et, pendant qu'ils étaient acclamés à Brest, on ouvrait à Paris, pour les recevoir avec non moins d'éclat, une souscription publique à laquelle était invitée à participer la famille royale elle-même comme appartenant à la section des Tuileries. Le 15 avril 1792 fut choisi pour cette « Fête de la Liberté, » à laquelle M. de Salamon ne manqua pas d'assister, pour en faire aussitôt au cardinal secrétaire d'État la description qui va suivre :

Fête donnée ce aujourd'hui, dimanche, aux soldats galériens du régiment suisse de Châteauvieux.

Paris, 15 avril 1792.

Toute cette semaine s'est passée en conférences politiques sur la fête qu'on devait donner d'une manière triomphale aux soldats de Châteauvieux. Toutes les sections de la capitale se sont assemblées à ce sujet et, grâce aux Jacobins qui ne dorment jamais lorsqu'il est question de hâter l'exécution de quelque nouveau forfait, les délibérations ont été très orageuses. On y a discuté une proclamation de la municipalité, que Votre Éminence verra dans

le *Moniteur*, par laquelle le maire Pétion défend à tous les gardes nationaux qui ne seraient pas de service de sortir avec des armes et de se rassembler en aucun endroit, même pour faire le service, tandis que les brigands escorteront le char de la Révolte, armés comme ils l'ont dit *jusqu'aux dents*. Cette *fête civique* s'annonçait avec les signes les plus effrayants. Partout les groupes offraient l'image de deux partis bien prononcés l'un contre l'autre. D'un côté, les brigands, et jamais on n'en a tant vu à Paris, cherchaient à inoculer leurs convulsions patriotiques aux pauvres imbéciles qui les écoutent, et menaçaient d'égorger quiconque s'opposerait à leurs desseins relativement aux honneurs publics qu'on voulait rendre aux galériens de Châteauvieux; d'un autre côté, les honnêtes gens joints à la garde nationale parisienne juraient à leur tour que cette infamie civique n'aurait pas lieu et qu'ils périraient plutôt que de permettre le triomphe des assassins de leurs braves frères d'armes de Metz, Toul et Nancy.

Les trois quarts des sections et des bataillons avaient émis leur vœu contre l'exécution de cette fête; on se flattait que la fermeté du département, après s'être investi de toute la force de la loi, se serait opposée vigoureusement à la consommation du forfait jacobite. Point du tout! Le département, courbé comme les autres sous le joug de cette secte infernale, nous apprend, par une affiche dans tous les coins et places de Paris, qu'il a eu une conférence avec la municipalité, que celle-ci l'a rassuré sur cette fête. Ce n'est point une fête publique, c'est une fête civique, celle de la liberté, que des citoyens donnent à des citoyens. Cependant une autre proclamation de la municipalité, quoique ce ne doive pas être une fête publique, défend la circulation des voitures dans la ville depuis huit heures du matin jusqu'à dix heures du soir. Voilà donc toute la ville en pénitence pour la fête que quelques citoyens donnent à d'autres citoyens. Les voitures bourgeoises ont bien exécuté cet ordre, mais les carrosses de place, conduits ordinairement par des sans-culottes, se sont moqués d'une pareille proclamation et ont fait rouler sans obstacle leurs voitures. Le département, sur la parole de M. Pétion qui lui a écrit une lettre, a fermé les yeux sur cette fête, qui pouvait embraser toute la ville, et elle a eu lieu aujourd'hui sans aucun incident.

La consternation et la frayeur étaient si grandes, la veille, que tous les gens honnêtes s'étaient bien promis de ne pas sortir de leurs hôtels. La garde nationale avait renforcé tous les corps de garde et les Tuileries avaient été entièrement fermées. Cependant moi, qui ne suis pas poltron ordinairement et qui ne vois jamais les choses comme on me les présente, quoique redoutant toujours de me trouver dans des endroits publics, j'avais une démangeaison de voir cette fameuse fête, et ce n'était pas facile, car c'était dimanche et il me fallait combattre contre mes deux domestiques qui me sont fort attachés, et qui m'avaient signifié qu'ils ne me laisseraient pas sortir, pas même pour la messe. Je trouvais cela un peu sévère; je gagnai d'abord une victoire, car de bon matin je trouvai le moyen d'aller à la messe; je revins aussitôt pour déjeuner et penser au moyen d'exécuter mon projet. J'en vins à bout. Affublé d'une mauvaise redingote bleue, mes cheveux roulés sous un grand et mauvais chapeau, je fus prendre le chemin du boulevard du Temple pour ne pas les manquer, car ils devaient nécessairement passer

par là. J'y trouvai, en effet, un monde étonnant de peuple, mais sans aucune apparence de voir arriver le cortège. C'était dix heures du matin; incertain du moment de leur arrivée, ma vivacité ne me permettant pas d'attendre à la même place, où j'aurais pu même trouver plusieurs fenêtres de mes amis pour me mettre, je pris le parti de suivre le boulevard et d'aller ensuite au-devant de la fête.

Arrivé devant la ci-devant porte de la Bastille, je vis un méchant tapis sur lequel il y avait un tableau qui représentait un globe aux armes de France, surmonté d'une couronne royale, et au-dessous les trois ordres réunis, représentés par la crosse, l'épée et la faulx. Pendant que je réfléchissais sur un pareil assemblage à propos d'une fête pour des galériens, quelqu'un me frappe sur l'épaule ; fort surpris, je me retourne, et aperçois un de mes amis, le marquis de Fénelon; c'est la seule figure humaine que j'aperçus au milieu peut-être de deux cent mille âmes qui étaient dans l'espace de trois quarts de lieue. Fort de mon compagnon, je lui proposai d'aller même sur le lieu de la scène, pour ne pas tant attendre. Il y consentit, et nous dirigeâmes nos pas vers la barrière du Trône par où commençait la fête.

La rue du faubourg Saint-Antoine est immense par sa grandeur et par sa longueur ; elle est, de plus, peuplée de gens faciles à remplir *le plus saint des devoirs* à cette occasion. Je fis remarquer au marquis que ce n'était pas sans dessein qu'on avait choisi ce faubourg, de préférence à d'autres plus près du champ de la patrie. Nous faisions ces réflexions tout près de la barrière, lorsque j'aperçus deux petites inscriptions sur un carton environné de lauriers, au haut d'une pique. L'une portait : *Musique nationale,* et, en effet, une foule de musiciens sans-culottes, c'est-à-dire très mal vêtus, suivaient cet étendard, et l'autre indiquait : *Soldats nationaux;* il y avait réellement à la suite grand nombre de gardes nationaux avec des habits vieux, empruntés ou achetés à la friperie. Le buste de Voltaire couronné de lauriers suivait, porté par quatre citoyens. Ce buste avait un air tout drôle, il avait l'air de sourire malignement. Quelqu'un qui était près de moi s'écria : « Ah ! voilà M. de Voltaire qui rit ! — Oui, lui dis-je, il rit de notre folie. » Sidney, philosophe anglais, suivait le philosophe français, et M. Jean-Jacques était le dernier, et une foule de gens inconnus ou mal vêtus entourait ou suivait ces bustes. Une troisième pique portait en haut ces mots : *Victimes de la Bastille,* c'est-à-dire tous les mauvais sujets, tous les déserteurs, tous les soldats chassés des régiments.

On voyait ensuite flotter les drapeaux des trois peuples libres : les États-Unis, la Hollande et la France. Ensuite venaient les veuves des gens tués à la prise de la Bastille ; suivait immédiatement le sarcophage des gardes nationaux de Nancy ; on y lisait en lettres d'or : *Aux mânes des gardes nationaux morts à Nancy pour l'exécution de la loi,* et au bas : *Bouillé seul est coupable de cet attentat et de cette trahison,* comme si les Châteauvieux n'étaient pas les assassins et les seuls bourreaux des braves soldats qui sont morts ! Ce n'était pas assez de cette dérision ; il fallait compléter l'infamie, et, pour cela, le sarcophage des soldats de Châteauvieux condamnés par le conseil de guerre à être rompus et pendus figurait à côté du premier. Des bannières sur lesquelles étaient gravés les noms des quarante galériens, enlacés d'une cou-

ronne de cyprès, et surmontés d'un hibou et d'une chauve-souris, étaient portés par quarante femmes, consolatrices des galériens pendant leur galère. Suivait une galère portée par quatre soldats avec ce vers de Voltaire :

Le crime fait la honte et non pas l'échafaud.

C'est au milieu de cet appareil que paraissaient les soldats de Châteauvieux, en habit de gardes nationales, dont la contenance était assez triste. Un superbe char, traîné par vingt beaux chevaux caparaçonnés d'écarlate, conduits par des gens en bonnets rouges, finissait la marche; il était vraiment beau. Sur ce char, était la statue de la Liberté tenant le bonnet [rouge] à la main et devant laquelle fumait un encens peu odoriférant. En dessous étaient, en forme d'amphithéâtre, plusieurs rangs de gradins avec dossiers, sans doute pour nos galériens, mais ils n'ont pas osé s'y mettre. A une heure, ils sont arrivés dans la grande rue Saint-Antoine, où le républicain Santerre les attendait avec son bataillon, en partie pour les conduire sur les ruines de la Bastille. A l'aspect de cette armée de sans-culottes, tous les gagistes de la faction crient : « Vive la nation! Au diable les Feuillants! » Je n'ai pas entendu crier : « Au diable les aristocrates ! » et cela m'a frappé. Je n'ai pas besoin de dire à Votre Éminence que Manuel, Danton, Collot-d'Herbois et compagnie étaient à la tête de cette infâme cérémonie; ils conduisaient les révoltés (qu'on n'avait pas osé faire asseoir sur le char triomphal).

Quant à Pétion, il n'a pas osé se confondre dans la foule; il a attendu que le cortège vînt lui rendre ses hommages sur son trône. Ce coup avait été combiné la veille et il a été exécuté d'après ses ordres. Il a donc paru au champ de la patrie à la tête de *son peuple*. Là, il s'est confondu avec la populace pour mieux l'endormir; cependant il faut convenir que la multitude du peuple curieux ne paraissait pas trop dupe de toutes les momeries dont ses agioteurs faisaient les frais. Il faut rendre justice à la garde nationale parisienne : elle a montré la plus ferme et la plus vigoureuse contenance; c'en était de même des gardes du Roi et des gardes-suisses; chacun est resté à son poste sans prendre aucune part à une pareille infamie. Cette fête, l'opprobre des Jacobins, a duré tout le jour et toute la nuit; ils étaient tous sans armes quelconques.

Il ne fallait rien moins que la réunion des honnêtes gens pour éviter les malheurs dont nous étions menacés et les ravages de ces féroces républicains, car il est certain qu'il y avait un complot réel contre la cour et la garde nationale. Seize mille brigands étaient commandés dans le faubourg Saint-Antoine, et rien ne le prouve plus que les propos entendus de la bouche même des agents jacobites. Un spectateur invité de se mettre dans le cortège : « Non, a-t-il répondu, nous sommes seize mille de ma force et mon costume, et qui, au moindre signal, tomberons sur les gardes nationales et leur ferons manger l'amorce de leurs canons. » Une armée de femmes avait aussi été préparée; elles s'étaient présentées, le matin, au château des Tuileries, mais les portes ont été fermées tout le jour, tellement que le Roi n'a pas même reçu le corps diplomatique. Il n'en a pas fallu davantage pour ameuter ces femmes; elles sont revenues, ce soir, autour du château et vou-

laient enfoncer les portes, mais ce coup encore a manqué ; tout s'est réduit à quelques blasphèmes contre la famille royale.

Voilà le détail exact de cette affreuse journée, que j'ai voulu voir moi-même pour n'être pas trompé dans la relation qu'on aurait pu me faire ; quand tout a été passé, j'ai pris une voiture de fiacre et, par des routes détournées, je suis parvenu chez moi, sain et sauf. Au reste, je n'ai point encore entendu dire qu'il y ait eu aucun malheur.

On sait la suite. Après avoir recueilli les applaudissements de la ville, le cortège se rendit à l'Assemblée et fut admis aux honneurs de la séance. La fête se termina enfin au Champ de la Fédération, où la table de la Déclaration des droits était déposée sur l'autel de la patrie. Le char de la Liberté fut promené à l'entour, aux sons de la musique, puis les rangs se rompirent, et citoyens et citoyennes exécutèrent les farandoles les plus patriotiques avec « l'ardeur des « fêtes antiques, » écrit Michelet, « où l'esclave, pour la première fois, s'enivrait de la liberté. Les frères embrassaient les frères, et, selon l'humeur française, la fraternité pour les sœurs était encore bien plus grande. »

Ainsi s'acheva cette journée, dont la mise en scène ne semblait que ridicule, mais dont l'idée inspiratrice était bien menaçante quand on considère que c'est sous un régime en apparence encore régulier, pendant l'essai de la monarchie soi-disant constitutionnelle, qu'on portait en triomphe, devant le Roi impuissant, des soldats rebelles. Admirant l'union des deux sarcophages, Louis Blanc saluait dans cette fête une « idée magnanime » et Michelet une « noble réconciliation. » Plus justement aurait-on pu y voir, avec l'abbé de Salamon, le prologue de l'anarchie.

VICOMTE DE RICHEMONT.

V.

UN MINISTRE DE LA RESTAURATION

LE BARON D'HAUSSEZ [1]

I.

La Restauration est entrée dans le domaine de l'histoire. Si la politique intérieure des Bourbons de la branche aînée rencontre encore beaucoup de contradicteurs, il en est autrement sur le terrain de la diplomatie. L'humiliation de 1840 sur les affaires de Syrie et d'Égypte, l'hostilité flagrante du cabinet de Saint-James après notre résistance au droit de visite et après les mariages espagnols, la révoltante réclamation de Pritchard qu'il a fallu subir, l'attitude du gouvernement whig pendant la guerre avec la Prusse, ont fait éclater aux yeux les plus prévenus ce que nous faisait, comme on dit vulgairement, avaler de couleuvres la fameuse *entente cordiale* avec l'Angleterre

A la fin du règne de Charles X, avant que les événements de Pologne eussent surgi par suite de la révolution de juillet, le prince de Polignac avait élaboré les bases d'une entente avec la Russie. Assurément le projet contenait-il des prévisions plus ou moins heureuses, dont la plupart ne seraient plus applicables ; mais c'eût été l'affranchissement de la tutelle britannique, qui allait être secouée bientôt avec éclat par la prise d'Alger, accomplie nonobstant les foudres d'outre-Manche. Le gouvernement de la troisième république reprend la même orientation, mais dans quelles conditions ? *Quantum mutatus ab illo!* Nous avons perdu les deux provinces que le prestige des Bourbons et la grande autorité du duc de Richelieu avaient arrachées aux appétits de l'occupant du jourd'hui.

Malgré des divergences inévitables d'opinion, on a depuis longtemps commencé à juger avec impartialité les ministres de la Restauration. Ils n'étaient pas tous des hommes de génie ; ils ont commis des

[1] *Mémoires du baron d'Haussez*, dernier ministre de la marine sous la Restauration, publiés par son arrière-petite-fille la duchesse d'Almazan. — Introduction et notes par le comte DE CIRCOURT et le comte DE PUYMAIGRE. Paris, Calmann Lévy, 1896-1897, 2 vol. in-8.

fautes; mais il faut pourtant bien reconnaître que, pour la tenue et pour le caractère, ils étaient bien au-dessus des plus bruyants de leurs successeurs, au-dessus du petit Thiers et du gros Gambetta. Justice a été rendue de tout temps au duc de Richelieu, l'homme de l'Alsace et de la Lorraine. Voici le tour du baron d'Haussez, l'homme d'Alger. Par les soins pieux de son arrière-petite-fille, les mémoires du dernier ministre de la marine du roi Charles X viennent d'être publiés. Le soin en a été heureusement confié au regretté comte de Circourt et au comte de Puymaigre. Ils ont fait précéder les *Mémoires* d'une introduction raisonnée qui les complète. Ce n'est pas une apologie, mais une étude écrite avec les lumières, l'indépendance et la hauteur de jugement qu'on devait s'attendre à rencontrer chez de tels hommes. Pour faire comprendre dans quel esprit est conçue cette remarquable introduction, je ne puis mieux faire que citer les lignes qui le caractérisent : « La bourgeoisie, le *Tiers*, qui occupait une si grande, une si juste place dans l'ancien régime, trouvant que cette place n'était pas assez grande, avait dit, en 1789, par l'organe de Sieyès : Qu'est le Tiers ? Rien. Que doit-il être ? Tout. — Et en 1830, il devint tout; en 1848, il n'était plus rien qu'une petite partie d'un peuple en effervescence. Aujourd'hui, ce n'est plus le Tiers, c'est le Quart (la quatrième couche) qui dit qu'il doit être tout. Qand il sera tout, il se dévorera. Dans un État qui veut vivre longtemps, *nul ne doit être rien, et nul ne doit être tout* (p. 94). » Impossible de mieux penser et de mieux dire. Qu'on se le répète.

II.

Un portrait gravé nous donne le buste du baron d'Haussez, et montre très bien ce qu'il fut et d'où il provenait. La tête est tenue droite; le nez est légèrement arqué, la bouche fine, le regard assuré. Il descendait certainement d'un de ces hardis navigateurs norwégiens, qui, au IXe siècle, apportèrent la vigueur et l'entrain dominateur du sang arian dans la paisible Neustrie. Il possédait la confiance en soi, la persistance obstinée, la hardiesse qui lui dicta un jour l'assurance d'envoyer carrément.... *promener* l'ambassadeur d'Angleterre, qui s'oubliait jusqu'à menacer la France du courroux d'Albion. Il était né autoritaire. Le duc de Berry lui demanda un jour pourquoi il ne portait pas l'uniforme des grenadiers à cheval au lieu de l'habit de député. « Il suffisait, disent les introducteurs, de voir M. d'Haussez pour penser, comme le prince, que c'était dommage pour l'armée de ne pas compter dans ses rangs un aussi bel officier. Avec sa haute taille svelte et puissante, les traits fins et accentués de son visage sur lesquels se lisait l'énergie, sa tournure aisée et élégante, sa démarche

assurée, sa pose droite et ferme, sa parole nette, incisive, réservée, il attirait l'attention, et l'on se disait que rien ne lui eût manqué, coup d'œil, sang-froid, initiative, vaillance et entraînement, pour devenir un de ces chefs éminents qui obtiennent des soldats français jusqu'à l'impossible. En lui se trouvait l'étoffe de l'homme de guerre complet. Heureusement, ces qualités et ces dons ont leur emploi dans l'administration aussi bien que dans la carrière militaire, M. d'Haussez y joignant les instincts de l'organisateur. Sa réputation était déjà faite lorsqu'il fut appelé sur la scène politique; mais ce fut seulement au ministère de la marine qu'il put donner avec éclat sa mesure comme administrateur (p. 22). »

III.

Les *Mémoires* sont un tableau des événements qui ont marqué les quinze années de la Restauration, un tableau quelque peu assombri par la perspective de la catastrophe finale. Nous regrettons de n'y pouvoir suivre pas à pas le baron d'Haussez; mais nous devons signaler particulièrement à l'attention le jugement porté sur les divers personnages qui ont le plus marqué pendant cette période troublée et troublante, à commencer par la famille royale.

Comme ministre de la marine, au point culminant de son activité, M. d'Haussez s'est rencontré en opposition avec le Dauphin. C'était un obstacle : il l'a franchi, ce qui l'aurait pu disposer au moins à l'indulgence que le triomphe peut inspirer. Il n'en fut pas ainsi : le Dauphin est maltraité dans les *Mémoires*. Je ne dirais peut-être pas que le triomphateur se soit montré injuste; mais il a été certainement très dur.

Il n'en est pas de même à l'égard du roi Charles X. Assurément le baron d'Haussez ne se faisait-il pas d'illusion sur la portée politique de Sa Majesté; mais il rend pleine justice à son caractère et il s'applique à en faire ressortir les qualités. Il le fait en termes touchants, émus même, et il entre dans des appréciations qui méritent d'être rapportées, car elles répondent à bien des allégations téméraires qu'il était à propos de ne pas laisser prendre racine dans les pages de l'histoire.

« Accoutumées, dit-il, à juger le roi par ses manières si pleines de politesse et de grâce, par cet air de bonté qui accompagne tout ce qu'il dit et fait, par l'apparente légèreté de ses goûts, les personnes qui ne le voyaient pas dans l'intimité, celles surtout qui n'ont pas traité les affaires avec lui, ne peuvent se persuader qu'il y portât de l'attention, de la ténacité; et c'est, cependant, un fait bien réel.... Jamais dans le conseil, jamais dans le secret de son cabinet, le roi

ne se montrait moins gracieux, moins poli qu'en public. C'était toujours cette même bonté, cette recherche d'obligeance qui commandaient l'affection et le dévouement. S'il disait son opinion avec franchise, bien rarement il la présentait comme une résolution arrêtée ; il provoquait la discussion, et jamais ne s'offensait de l'opposition, lors même qu'elle se présentait sous des formes un peu prononcées ; il résumait bien la plupart des questions et, avec une sorte de supériorité, celles qui tenaient à la diplomatie. Son premier aperçu était toujours juste....

« Ses habitudes personnelles, ses goûts étaient simples et toujours en harmonie avec l'intérêt et la marche des affaires. Jamais ses exercices de religion, ses chasses, dont on a fait tant de bruit, ne lui ont fait manquer un Conseil, n'en ont même changé l'heure ou abrégé la durée. (Le roi chassait deux fois par semaine, et sept ou huit heures suffisaient à l'aller, au retour et à la chasse.) Jamais roi ne comprit avec plus d'exactitude les devoirs de la royauté et, comme roi, ne fut plus affectionné à ses peuples. Ce dernier sentiment se manifestait dans toutes les occasions et de manière que l'on ne pût douter de sa sincérité. Un projet utile, un acte de bienfaisance fixaient toujours l'attention » (II, p. 111 à 113).

Les oppositions se sont alors et depuis acharnées à reprocher au roi Charles X d'avoir été, comme on dirait dans le jargon du jour, un souverain clérical. Le baron d'Haussez s'applique à démontrer par des faits ce que le roi fut réellement : « On a, dit-il, affecté de donner à tous les actes du roi un vernis de dévotion outrée. On ne le présente à l'opinion publique qu'entouré de prêtres, docile au joug qu'ils lui avaient imposé, et ne voyant, n'agissant que par eux et pour eux. La plus insigne mauvaise foi peut seule avoir fait adopter cette croyance à la plus inepte crédulité. Les exercices de religion du roi n'allaient jamais au delà de ceux que l'étiquette, qui se mêle de tout à la cour, lui imposait, comme elle les avait imposés à ses prédécesseurs.... Jamais on ne voyait un ecclésiastique entrer dans le cabinet de Charles X, ni être admis aux soirées de Madame la Dauphine auxquelles il assistait. Jamais la religion ni rien qui s'y rattachât ne faisait le sujet de ses conversations. Si l'on veut se convaincre que la piété du roi se bornait à ce qui le concerne personnellement, et que son zèle religieux, loin d'envahir la direction de l'État, ne s'étendait pas même à celle de son intérieur, qu'on examine ses actes, que l'on porte les regards sur son entourage » (II, p. 114).... Enfin, l'ancien ministre de la marine fait ressortir avec beaucoup d'à-propos que le roi a signé les ordonnances du 8 juin 1828, c'est-à-dire l'expulsion des jésuites. Beaucoup estimeront que ce n'est pas ce qu'il a fait de mieux.

Pour en finir avec tous les prétextes dont on a voulu couvrir le caractère essentiellement révolutionnaire du mouvement de 1830, n'a-t-on pas accusé le roi d'avoir violé la loi constitutionnelle? Sa Majesté n'en a jamais eu même l'idée. « L'article 14 de la Charte, écrit M. d'Haussez, conférait au roi le droit incontestable de faire telle ordonnance qu'il jugerait convenable au salut de l'État dans un moment de danger.... Il se décida à appliquer cet article aux circonstances présentes; mais, je le déclare dans toute la sincérité de mon âme, jamais l'idée de renverser la Charte n'a été exprimée ni même indiquée dans le Conseil; jamais on n'a eu d'autre pensée que de sauver le trône menacé, et de restituer à la Charte son esprit, ses conséquences monarchiques et son action » (II, p. 321). Est-ce clair ? C'est très clair; mais n'espérez pas que les ennemis renoncent à cet appât offert à la crédulité ou aux partis pris; il en restera toujours quelque chose.

IV

Ce qui me plaît de l'auteur des *Mémoires*, c'est que ses affirmations sont toujours précises et pertinentes. Il appliquera la même rigidité dans les jugements sur ses contemporains; il ne leur mâche pas ce qu'il a sur le cœur, et cela sans distinction de partis; il tire aussi volontiers, pour le moins, sur ses propres troupes que sur la bande adverse. Cette série de portraits contemporains constitue certainement un des principaux attraits de la publication que nous annonçons. Ils paraissent avoir été élaborés avec un soin particulier : ils sont très remarquables et incontestablement réussis au point de vue de l'art. L'effet a été évidemment cherché; mais il est trouvé. Si, au lieu d'appliquer ses peintures à des personnages réels, le baron d'Haussez, comme c'était autrefois la mode, les avait appelés Cléon, Damis ou Coriandre, il en aurait formé un livre de *Caractères* que l'histoire littéraire placerait sur le même rang que les œuvres des meilleurs maîtres. Aucune analyse ne peut donner une idée juste sur la valeur et la nature de ces portraits. Nous en citerons un exemple. Nous n'allons pas prendre, quoique l'ont eût seulement l'embarras du choix, le portrait d'un des vrais royalistes. N'en a-t-on pas déjà dit assez de mal à tort ou à raison et plutôt à tort? A quoi bon fournir un nouvel aliment à la malice des partis? Non, nous prendrons, parmi les gens qui ont fait du mal à la royauté, un de ces hommes qui ont encore conservé un certain prestige d'un certain côté : ce sera un fétiche de moins.

C'est un parlementaire, que M. d'Haussez va nous déchiqueter de la belle façon : « Tout près de moi, siégeait sur les bancs de la Chambre un homme d'une cinquantaine d'années, à la figure grave,

à l'air méprisant, à la voix forte et traînante, à l'abord hautain, avec qui personne n'était tenté de lier conversation, mais autour duquel on se groupait pour écouter; c'était Royer-Collard. Il ne parlait que par sentences, ne supportait pas ou, pour mieux dire, n'écoutait pas une objection, tant il avait pris l'habitude de dédaigner d'avance celui qui aurait osé la faire! tant il était confiant dans sa supériorité! Il s'était créé une spécialité tout à fait en harmonie avec son ton magistral, son air pédant, son débit lourd, son insultante suffisance; c'était celle des mots profonds, des phrases à effet, des sentences prophétiques. Il vivait de sa haute estime pour son talent, de sa sincère admiration pour ce qu'il pensait et disait, de l'importance qu'il s'était créée et que le public avait sanctionnée. Du reste, il n'avait pas une seule idée applicable et, en fait d'action, il n'était propre à quoi que ce fût.... Sa réputation de royalisme lui valait la confiance du côté droit. Sa tendance vers les idées contraires le rendait agréable au côté gauche.... M. Royer-Collard a donc exercé une influence réelle, prolongée et très fâcheuse sur les différentes Chambres qui se sont succédé.... Dans son infatuation, il avait indiqué au torrent révolutionnaire ce qu'il devait entraîner ou respecter. Il en avait calculé la profondeur, la rapidité; puis il s'était assis sur le bord pour en régler le cours. Le torrent arrive, plus menaçant, plus violent qu'il ne lui avait dit d'être : il emporte tout ce qui lui avait été livré comme sa proie et aussi tout ce qu'il devait épargner. Il renverse les faibles digues qu'un reste de ridicule prudence avait songé à lui opposer, parvient jusqu'au présomptueux qui avait prétendu le maîtriser, le courber comme un frêle roseau, promène ses ondes au-dessus de sa tête et, en se retirant, le laisse couvert du limon qu'il avait déposé sur les points où il avait étendu ses ravages.... A ceux qui demanderont ce que M. Royer-Collard a fait pour son pays, l'histoire répondra : « Il a prononcé d'une voix caverneuse quelques discours bien emphatiques, bien lourds, bien creux, débité quelques sentences d'un ton doctoral, insolent; imprimé aux doctrinaires qu'il a enrégimentés le cachet de son pédantisme et de son impuissance; trahi la cause à laquelle il se disait dévoué, servi de drapeau aux ennemis de cette cause, et, pour rendre plus complète cette existence de contradiction, de suffisance et d'irréflexion, il a mis le feu à une mine sans prévoir peut-être une explosion dont il n'avait certainement pas calculé les redoutables effets » (I, p. 197).

V.

Nous arrivons au grand événement qui va laisser son estampille sur le nom du baron d'Haussez. Après avoir administré comme pré-

fet les départements des Landes, de l'Isère, du Gard et de la Garonne, M. d'Haussez reçut le portefeuille de la marine dans le ministère qu'allait présider le prince de Polignac.

Le dey d'Alger avait insulté notre consul : il refusait une satisfaction que la France pût accepter. Notre escadre bloquait Alger depuis trois ans, à grands frais et sans résultat. Les discours d'ouverture des Chambres annonçaient régulièrement depuis deux années une entreprise toujours ajournée. Le comte de Bourmont avait étudié consciencieusement la question au point de vue du ministère de la guerre : il la possédait et voulait agir. Le mois de mai était reconnu le plus propice. En octobre 1829, le baron d'Haussez saisit le Conseil : il n'était que temps, puisqu'on était persuadé que huit mois seraient nécessaires pour les préparatifs de la marine. La décision fut retardée par les malencontreuses propositions de confier la répression soit au sultan des Turcs, soit au pacha d'Égypte. Malgré l'opposition formelle des ministres de la marine et de la guerre, des négociations furent entamées : elles échouèrent; mais on avait perdu quatre mois précieux.

L'entreprise était résolue : il restait à la préparer diplomatiquement et militairement. Les communications avec les puissances étrangères furent conduites habilement par le prince de Polignac, « de manière à réserver au roi la liberté de ses résolutions lorsque la conquête d'Alger aurait été un fait accompli, et en même temps de prévenir l'intervention de l'Angleterre avant le fait accompli » (Note de la page 159, tome II).

Voici venir sur ce champ d'intervention le baron d'Haussez. Nous ne pouvons mieux faire que lui passer la parole : « Lord Stuart, ambassadeur d'Angleterre, avait, à diverses reprises, eu des conférences sur cet objet avec le prince de Polignac, et n'en avait obtenu que des réponses évasives et un engagement vague de traiter de l'avenir de la conquête lorsque cette conquête sera faite. Il espérait sans doute tirer de moi un meilleur parti, et plusieurs fois il chercha à entamer la question, quoique je lui disse que le côté diplomatique de cette affaire n'étant pas dans mes attributions, je ne pouvais ni ne voulais m'en occuper.

« Un jour qu'il m'avait pressé fortement et sans plus de succès que de coutume, il ajouta que ses questions n'avaient pour objet que la confirmation de ce qu'il savait, qu'il avait découvert que nous ne songions pas sérieusement à l'expédition et que nos préparatifs ne tendaient qu'à faire peur au dey, à l'amener à composition. — Ce serait peine perdue, lui répondis-je; dans son insouciance turque, le dey ignore peut-être que nous nous proposons de l'attaquer et, s'il le sait, il s'en remet à Dieu du soin de le défendre. Au reste, je puis

vous déclarer, parce que nous n'en faisons pas mystère, que c'est très sérieusement que nous faisons des préparatifs. Le roi veut que l'expédition se fasse et elle se fera. — Vous croyez donc, dit lord Stuart, que l'on ne s'y opposera pas.... — Sans doute, qui l'oserait? — Qui? nous les premiers. — Milord, lui dis-je, avec une émotion qui approchait fort de la colère, je n'ai jamais souffert que, même vis-à vis de moi, simple individu, on prît un ton de menace; je ne souffrirai pas davantage qu'on se le permette à l'égard du gouvernement dont je suis membre. Je vous ai déjà dit que je ne voulais pas traiter l'affaire diplomatiquement; vous en trouverez la preuve dans les termes que je vais employer : *La France se.... de l'Angleterre* » (p. 158). Après cette déclaration plus soldatesque que diplomatique, lord Stuart ne parla plus d'Alger avec le baron d'Haussez.

Nous étions déjà au milieu de janvier 1830. Le ministre de la marine s'était mis en tête de terminer les préparatifs dans les trois mois qui restaient jusqu'à l'époque favorable pour le départ de l'expédition, et non en huit mois comme on le prévoyait d'abord. M. d'Haussez était seul dans son département à croire que ce fût possible : le conseil de l'amirauté déclarait que c'était impossible dans un si court délai. La question fut discutée au conseil des ministres, dans les premiers jours de février. M. de Bourmont affirmait de nouveau que le ministère de la guerre était prêt, sur quoi M. d'Haussez prit l'engagement d'avoir terminé les préparatifs maritimes pour le 15 mai, en faisant même entrevoir la date du 1er mai, si rien ne le venait contrarier. « Nous vous donnerons jusqu'au 1er juin, dit le Dauphin. — Monseigneur me permettra de ne pas accepter, » répliqua le ministre de la marine. Il ne fut pas contrarié, ou, s'il le fut, il triompha des obstacles. Il fit même plus qu'il ne lui avait été demandé (t. II, p. 165). On avait indiqué comme devant être embarqués 22,000 hommes, 2,200 chevaux et un matériel de 30,000 tonneaux. Il sortit de Marseille et de Toulon 35,000 hommes, 4,000 chevaux et 70,000 tonneaux de charge. Le 5 mai, le Dauphin passait la revue de la flotte à Toulon et le 25 du même mois, la première division mettait à la voile. Le 5 juillet, le drapeau de la France flottait sur les remparts d'Alger.

« Apportée par un bâtiment à vapeur et transmise par le télégraphe, cette nouvelle me parvint le 9. Je m'empressai de la porter au roi qui, en l'apprenant, s'avança vers moi en me tendant les bras. Comne je m'inclinais respectueusement pour lui prendre la main et la baiser : « Aujourd'hui, me dit-il, on s'embrasse; » — et Sa Majesté me pressa sur son cœur avec une effusion, une bonté, dont le souvenir me sera toujours cher et glorieux. C'était, hélas! le dernier moment de joie que cet excellent prince devait ressentir » (t. II, p. 218).

Le baron d'Haussez raconte la révolution de juillet sous un aspect

nouveau, c'est-à-dire vue du Conseil des ministres. Après la catastrophe, le ministre était auprès du roi à Saint-Cloud. Il en partit sous un déguisement, avec l'aide de Barbet de Jouy, et à travers bien des vicissitudes et des dangers, dont le récit, qu'on a relégué à l'appendice, est des plus émouvants.

A. D'AVRIL.

VI.

LE BIENHEUREUX PIERRE CANISIUS

D'APRÈS SA CORRESPONDANCE [1]

Depuis longtemps on réclamait, surtout en Allemagne et en Suisse, la publication de la correspondance intégrale du bienheureux Pierre Canisius. Ce jésuite fut, au XVIe siècle, un des apôtres de ces deux contrées. Il parcourut une grande partie des pays germaniques, de la Pologne, de la Sicile, de la Suisse, de la Bohême, prêchant et catéchisant pour ramener les populations à la foi romaine ou les y maintenir. Tour à tour légat pontifical, professeur aux universités d'Ingolstadt et de Vienne, administrateur apostolique de la capitale de l'Autriche, porte-voix des catholiques à la diète de Worms, conseiller des nonces aux diètes d'Augsbourg et de Ratisbonne, lié avec les prélats et les princes, théologien du concile de Trente, premier provincial de la Compagnie de Jésus, alors naissante, dans la Germanie supérieure, il mania les plus graves intérêts et connut les personnages ecclésiastiques les plus éminents de son temps. Trois saints le consultaient : saint Charles Borromée, saint François de Sales, saint François de Borgia. Les cardinaux Stanislas Hosius et Otto Truchsess avaient recours à ses lumières dans leurs embarras les plus graves. Le pieux empereur Ferdinand Ier l'honorait de sa confiance.

Sa bibliographie est fort considérable. On la trouve détaillée dans

[1] *Beati Petri Canisii*, Societatis Jesu, *Epistulae et acta* collegit et adnotationibus illustravit Otto Braunsberger, ejusdem Societatis sacerdos. Tome I (1541-1556). Orné d'un portrait. Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1896. In-8 de XLIV-816 p.

le P. Sommervogel (t. II, col. 617 et suiv.) avec un luxe d'érudition où se reconnaît la main du spécialiste qui a collaboré à ses recherches immenses et minutieuses, le P. Otto Braunsberger.

Ce savant a fait de l'histoire du bienheureux Canisius l'œuvre de sa vie, et voici des années qu'il explore, dans le but de l'écrire, les archives et les bibliothèques d'Angleterre, d'Autriche, de Belgique, de Danemark, de France, d'Allemagne, d'Espagne, de Hollande, d'Italie, de Portugal et de Suède; total : deux cent soixante dépôts publics. Cette diffusion de la correspondance de Canisius n'est pas le moindre indice de l'importance et du nombre de ses relations officielles ou privées.

Le présent volume renferme deux cent quatorze lettres et cent vingt-cinq pièces principales, pour une période qui va de 1541 à 1556, l'année qui vit abdiquer Charles-Quint. Parmi les pièces les plus curieuses figurent ces *Confessions* où Canisius écrivit son autobiographie, à l'imitation de saint Augustin, et son *Testament spirituel.* Les lettres ne sont pas toutes de lui; avec les siennes on a mélangé celles qui lui furent adressées. Ses principaux correspondants sont, dans la Compagnie de Jésus : saint Ignace, le bienheureux Pierre Lefèvre, les PP. Claude Le Jay, Jacques Laynez, Jérôme Natal, Jean de Polanco et François Strada ; dans les autres ordres religieux, les chartreux : Gérard Hammontanus, prieur de Cologne, et Laurent Surius. On y rencontre aussi le roi des Romains, Ferdinand Ier, et Jacques Jonas, son vice-chancelier; Hundt, Raindorff et Schweicker, conseillers ou secrétaires du duc de Bavière; le nonce Lipomanus, le chancelier Eck, Martin Cromer, secrétaire du roi de Pologne; l'archevêque de Mayence, Heusenstamm, et Érasme de Limbourg, évêque de Strasbourg; l'évêque de Vienne, Frédéric Nausea, et le cardinal-évêque d'Augsbourg, Otto Truchsess, des chanoines, des curateurs d'universités, des consuls de villes, des communautés d'étudiants.

L'intérêt converge ici autour de Cologne. La catholique cité rhénane traversait une crise redoutable, la plus périlleuse peut-être de toutes celles que sa foi antique eut à subir. Son archevêque, Hermann de Wied, faisait tous ses efforts pour y introduire la Réforme. Le loup était dans la bergerie sous la peau du pasteur. Il fallait sauver le troupeau.

Mais avant d'entrer dans l'analyse de ces lettres, nous devons expliquer brièvement comment elles ont traversé les trois siècles qui nous séparent de la mort de leur auteur (21 décembre 1597) et quelle méthode a été suivie par le P. Otto Braunsberger pour en former son recueil définitif.

Canisius n'avait pas trente ans que déjà deux de ses lettres étaient imprimées dans un volume dédié à Frédéric Nausea (Bâle, 1550).

Après sa mort, d'autres furent regardées comme des reliques. Un érudit du temps, à la fois historien et médecin, les portait sur sa poitrine, en guise de pieux talisman, quand il parcourut le Tyrol durant les deux pestes de 1611 et de 1634. Au siècle suivant, le procès de béatification fit surgir une trentaine de lettres qui furent examinées et approuvées. Les Jésuites de Fribourg en avaient déjà réuni cent destinées à l'impression. Enfin, dans notre siècle, le P. Joseph Boero, S. J., en avait formé une édition complète; mais il mourut à la tâche, sans avoir pu la faire paraître. Son trésor passa à la province de Germanie. Les encouragements du T. R. P. Anderledy, général des Jésuites († 1892), et du grand historien allemand Janssen († 1891) [1], décidèrent le P. Braunsberger à mettre la dernière main à l'œuvre. Faut-il ajouter que l'imminence de la célébration du troisième centenaire de la mort du bienheureux, à la fin de 1897, ne pouvait que hâter l'éclosion du premier volume. Un second encore verra le jour avant que le tombeau de Fribourg-en-Valais voie réunis les pèlerins; les fêtes terminées, l'œuvre ainsi lancée se complétera chaque année par l'adjonction d'un tome nouveau, jusqu'à son achèvement en six ou huit volumes. Combien alors comprendra-t-elle de lettres? C'est le secret de l'avenir; il est probable qu'un certain nombre a échappé jusqu'ici aux investigations et que le mouvement imprimé par le P. Braunsberger les fera produire au grand jour. C'est l'espérance de l'infatigable collectionneur, qui fait un dernier appel à la bonne volonté des chercheurs.

La méthode employée par l'éditeur est la suivante. Avant tout, il indique de quelles archives ou de quelle bibliothèque la lettre est tirée, et dans quel état : autographe, copie ancienne ou nouvelle. Là où l'indication fait défaut, le document provient des maisons de la Compagnie de Jésus. A plus forte raison fait-il connaître s'il publie de l'inédit ou reproduit un texte déjà imprimé. L'appareil des références, des variantes, des notices biographiques, des notes et des éclaircissements historiques, est poussé aussi loin que dans aucune publication allemande.

Les lettres sont publiées enfin dans la langue originale où elles ont été écrites : latin, allemand, italien. Mais lorsqu'elles sont en ces deux dernières langues, une traduction latine leur est jointe, qui donne un caractère d'unité à l'ouvrage et le met à la portée de tous. Canisius, qui vécut au beau temps de la latinité universelle, serait heureux de voir que le P. Braunsberger n'a jamais employé d'autre langue que celle de l'Église catholique et de l'humanisme à la Renaissance pour encadrer sa correspondance. Toutes les pièces préli-

[1] V. Janssen, *l'Allemagne et la Réforme*, t. IV, p. 27, n. 4.

minaires, toutes les parties quelconques de l'annotation sont en latin ; mais par leur tour simple et clair, elles se rapprochent de la manière moderne de s'exprimer.

Pour obtenir une variété plus apparente au milieu de ce travail complexe et parfois touffu, quatre caractères différents ont été mis à contribution. Il n'est pas jusqu'aux questions d'orthographe et de ponctuation qui n'aient été traitées par le scrupuleux érudit comme de graves problèmes. Fallait-il *moderniser?* Fallait-il *normaliser?* Mais quelle *norme* employer? Celle de la Prusse dans les lettres des nonces d'Allemagne, celle de l'Autriche, qui a aussi la sienne; celle du Wurtemberg ou celle adoptée par le congrès de Francfort, en 1875? Tout bien pesé et délibéré, le P. Braunsberger s'est tracé à lui-même sa propre règle, et il a bien fait.

Suivons maintenant Canisius à traver sa correspondance. Nous avons dit qu'elle commence en 1541. Pierre Kaniis, dit Canisius, n'a encore que vingt ans, car il est né à Nimègue, le 8 mai 1521. Elle est datée de Cologne, où Pierre s'est rendu, dès l'âge de quatorze ans, pour compléter ses études au collège Montane et à l'Université. C'est là qu'en 1540, le 25 février, il a renoncé aux avances de son père qui lui offrait une riche alliance, pour faire le vœu de chasteté. Sa première lettre connue est comme un écho de cette ferveur mystique. Elle est adressée à sa sœur Wendeline, qu'il engage à mépriser toutes les choses créées afin de chercher son bonheur en Dieu seul. A Wendeline encore est adressée la suivante, toute pleine de bons conseils, avec des détails familiers sur le genièvre et le bon vin qui trahissent leur étudiant allemand; mais la troisième pièce nous place dans un milieu nouveau. Ce sont les vœux de religion prononcés par Pierre Canisius à Mayence, le 8 mai 1543, comme novice de la Compagnie de Jésus. Il venait d'y suivre les Exercices spirituels donnés par Pierre Lefèvre, un des premiers compagnons d'Ignace de Loyola, et il s'enrôlait dans le bataillon rêvé par le soldat de Pampelune pour la défense spirituelle de l'Église. Chose à remarquer : Pierre Canisius fut le premier jésuite d'Allemagne.

Rajeuni de corps et d'âme, ainsi qu'il l'écrit, il retourna bientôt à Cologne. Les études et le ministère de la parole (il fut ordonné diacre le 20 décembre 1544), dans les controverses avec les protestants, se partagèrent sa laborieuse existence en cette ville jusqu'en 1546. Tout un ensemble de documents scolaires qui n'avaient encore été signalés par personne est joint aux lettres. Il en ressort que, dans la très illustre Université, l'enseignement était tombé en décadence; la dernière science à y fleurir était la théologie mystique. Aussi Canisius n'eut-il rien de plus pressé que de donner une édition de Tauler. Les œuvres des Pères de l'Église semblent aussi être restées fort en

honneur; on les lisait, on les rééditait. C'était une des formes de la réaction contre le faux humanisme qui tendait à renverser l'édifice de la science catholique pour reconstruire sur ses ruines celui du paganisme.

Hermann de Wied, l'archevêque protestant, usait de sa double autorité de prélat spirituel et de prince temporel pour amener les fidèles de Cologne au luthéranisme. Tout moyen lui était bon. Dans leur détresse, les catholiques ne virent plus qu'une ressource; le clergé et l'Université s'unirent et envoyèrent Canisius auprès de Charles-Quint, afin d'implorer son secours. Jusqu'ici, l'on ne connaissait qu'une mission confiée au jésuite; d'après les lettres, il est certain aujourd'hui qu'il y en eut trois : la première en août 1545, quand l'empereur fut de passage dans la ville; la diète de Worms venait de se tenir et l'on y avait entendu les délégués de l'archevêque de Cologne déclarer qu'il leur était impossible de voir un concile dans l'assemblée des évêques à Trente. Par contré, Hermann de Wied espérait légiférer sur les affaires religieuses dans un louche conciliabule. Mais Canisius obtint de Charles-Quint l'interdiction d'aucune réunion de ce genre avant la future diète de Ratisbonne (janv. 1546). On peut lire l'intéressant récit de cette heureuse mission dans la lettre de Canisius à Pierre Lefèvre, du 22 décembre 1545. Les dangers courus non seulement par Cologne, mais encore par La Gueldre, Juliers et Clèves, le Brabant et la Hollande, sont dépeints avec éloquence (p. 166).

La deuxième mission du jésuite eut lieu en 1547. On en possède la relation datée du 24 janvier et adressée au chanoine Gropper, de Cologne (p. 234). Agissant au nom d'Adolphe de Schauenbourg, nommé administrateur apostolique en lieu et place d'Hermann de Wied, déposé par Paul III, il était allé trouver Charles-Quint en pleine guerre contre la ligue protestante de Smalkade. La Réforme perdait du terrain; son patriarche, Luther, venait de mourir (1546), en maudissant lui-même son œuvre de révolte retournée par ses disciples contre lui. Canisius fut accueilli favorablement à Geiseling, par le cardinal Otto Truchsess, Granvelle et Soto. En passant, il eut le spectacle écœurant de la vie des camps, cette « sentine de tous les vices. » Il avait aussi des lettres de recommandation pour le nonce Veralli, et, circonstance ignorée jusqu'ici, il était chargé de solliciter pour Adolphe de Shauenbourg, plus tard archevêque de Cologne, le pallium et les droits de régale.

La correspondance des années 1549 à 1556, datée successivement d'Ingolstadt, de Vienne, de Prague, offre un intérêt plus large L'observateur n'est plus ce jeune homme de vingt-cinq ans, délégué auprès du prince-évêque de Liège ou de la cour impériale par une

cité rhénane pour y traiter d'une simple affaire particulière. Il a beaucoup voyagé; il a vu les hommes et les choses. Emmené à Trente par Otto Truchsess, en 1547, il a pris part aux délibérations du concile, travaillé dans les congrégations avec Laynez, Salmeron, Le Jay. A Padoue, il a rencontré Salmeron. Avec Laynez, il a visité Bologne et Florence. Enfin, Ignace de Loyola l'a mandé à Rome pour lui faire faire, sous ses yeux, sa troisième année, dite de probation.

Nouveau voyage. Avec neuf de ses frères en religion, il part pour la Sicile, se rend à Naples tantôt à cheval, tantôt en barque, enseigne le catéchisme dans les bourgs de la Calabre, prêche à Messine en latin et en italien, et se fait une telle réputation auprès des bourgeois et des magistrats, qu'on lui demande, à lui natif de Cologne, deux chefs des compagnes de Sainte-Ursule. Il leur accorde les reliques souhaitées.

Mais le duc Guillaume IV de Bavière avait besoin d'hommes de valeur pour son université d'Ingolstadt; il sollicite et obtient plusieurs Jésuites de marque. Alors, Canisius travaille sur un théâtre plus vaste; il étudie les conditions faites aux catholiques en Bavière, en Autriche et en Bohême; il constate de ses yeux où est tombée la négligence des jeûnes de l'Église, l'absence des offices, le relâchement des prêtres et des moines, la lâcheté des princes catholiques, la corruption des mœurs dans la jeunesse. Dans les chaires d'enseignement, les maîtres des sciences sacrées inclinaient vers la réforme luthérienne; dans tous les rangs de la société, la presse protestante faisait pénétrer les idées nouvelles. Qu'on lise sa lettre à Polanco du 24 mars 1550 (p. 306) et tant d'autres qui répètent les mêmes lamentations en complétant le même tableau. L'on se convaincra que l'on est en présence d'un véritable trésor d'informations, et qu'un historien de la réforme catholique en Allemagne ne pourra plus se passer désormais de ces relations impartiales écrites par cet ouvrier apostolique de la parole et de la plume que fut le bienheureux Pierre Canisius.

H. Chérot, S. J.

VII.

LES BÉNÉDICTINS DE SAINT-MAUR

A SAINT-GERMAIN DES PRÉS [1]

Le volume de M. l'abbé Vanel a été honoré, l'an dernier, des éloges de trois des plus savants et des plus célèbres bibliographes de notre temps : M. Léopold Delisle (*Compte rendu des séances de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*), M. l'abbé Ingold (*Bulletin critique* du 5 novembre), le P. C. Sommervogel (*Études religieuses, philosophiques, historiques et littéraires*, publiées par les Pères de la Compagnie de Jésus, livraison du 30 septembre). Je n'aurai pas la fatuité de joindre ma faible voix à la voix partout écoutée de ces trois maîtres. M'inclinant respectueusement devant leurs appréciations, je me contenterai d'analyser l'ouvrage dont ils ont si bien proclamé la haute valeur.

L'*Introduction* nous apprend tout d'abord que le *nécrologe*, dont M. l'abbé Vanel s'est constitué l'éditeur et l'annotateur, est déposé à la Bibliothèque nationale, que ce document est coté dans le F. Fr. sous le n° 16861, et qu'il renferme une notice, plus ou moins longue, selon les cas, des moines décédés à l'abbaye de Saint-Germain des Prés, depuis que la réforme de Saint-Maur y fut introduite jusqu'à la Révolution, qui les mit dehors. Nous y trouvons ensuite (p. v) un chaleureux hommage rendu aux bénédictins de Saint-Maur, hommage que tenons à reproduire en nous associant de tout cœur aux sentiments de vénération et de reconnaissance qui l'ont dicté : « Personne n'ignore quelle place considérable tiennent dans l'histoire de la science et de l'érudition les bénédictins de cette congrégration, quelle réputation ils se sont acquise par leurs ouvrages, quels services ils ont rendus à l'Église et aux lettres ; tous ne sont pas célèbres au même degré, mais tous, obscurs ou illustres, ont été les ouvriers

[1] *Les Bénédictins de Saint-Maur à Saint-Germain des Prés, 1630-1792. Nécrologe des religieux de la Congrégation de Saint-Maur décédés à l'abbaye de Saint-Germain des Prés*, publié, avec introduction, suppléments et appendices, par M. l'abbé J.-B. Vanel, chanoine honoraire et membre de plusieurs sociétés savantes. Paris, H. Champion, 1896, in-4 de LXIII-412 p.

infatigables et utiles d'une œuvre incomparable : ils ont valu à l'ordre de Saint-Benoît quelques-uns de ses meilleurs titres de gloire et au vieux monastère de Childebert la bonne fortune d'être, pendant près de deux siècles, un foyer de lumière, rayonnant sur toute l'Europe. »

L'abbé Vanel ajoute éloquemment (p. v-vi) : « La postérité ne pouvait que retenir les noms les plus fameux, mais la lecture du registre que nous publions révélera comment, dans ce cloître, on était parvenu à réaliser une véritable association intellectuelle, ordonnée, puissante, féconde, admirablement dirigée et soutenue, appelant au labeur commun les talents les plus divers et les plus humbles, ralliant toutes les bonnes volontés, faisant servir la piété à l'étude, l'obéissance à la production, et bénéficier des pratiques et des mortifications d'une règle austère les esprits appliqués aux recherches les plus fastidieuses et aux transcriptions les moins récréatives; la vertu allégeait le labeur, la cellule et le silence protégeaient contre les importuns, et souvent la veille, commencée dans la stalle du chœur à psalmodier l'office, se prolongeait à déchiffrer et à copier de précieux documents. On admirera ce qui ne s'est peut-être jamais reproduit autre part, surtout avec la même intensité et une aussi longue durée, des hommes, voués par profession à la sanctification intérieure, pratiquer les maximes évangéliques, en acceptant les besognes les plus obscures et en demeurant jusqu'à la fin les auxiliaires désintéressés de confrères plus instruits; on verra ces modestes et vrais religieux se consacrer sans relâche à collationner des parchemins, à confectionner des index, à corriger des épreuves avec les mêmes pensées de pénitence et de salut que les solitaires de la Thébaïde, lorsqu'ils tissaient des nattes, que les Trappistes de Rancé, la pioche ou la bêche à la main. N'est-il pas évident que tant d'application et tant de désintéressement sont dus à une discipline vigoureuse et étroite ? La probité des mœurs, disons mieux, la beauté surnaturelle de l'âme et l'élévation du caractère ne furent pas étrangères à la sincérité et à la valeur des méthodes, comme au mérite et à la renommée des œuvres. »

Le vaillant éditeur annonce (p. vi) que, dans les notes ajoutées au texte, il a essayé de mieux préciser encore les services rendus à la vérité par cette union de tous les esprits, de tous les cœurs, de toutes les plumes en une même pensée et pour la tâche imposée de haut. Il groupe (p. vi et suiv.) d'excellentes indications historiques sur l'antique abbaye du faubourg parisien et sur la Congrégation réformée de Saint-Maur [1]. A la suite de cet exposé, non moins lumineux

[1] En une note fort étendue (p. vi-vii), l'abbé Vanel cite les principaux tra-

que complet, et où tient une large place le récit de la mémorable discussion qui s'éleva entre Dom Mabillon et l'abbé de Rancé, au sujet des *Études monastiques* (p. XXIX-XXXVI) [1], l'abbé Vanel s'occupe de la « couronne cénobitique » formée autour de Saint-Germain des Prés. Puis, il revient à ce centre, à ce chef-lieu des monastères bénédictins, et il nous fournit les détails les plus exacts et les plus abondants (p. XXXVIII et suiv.) sur l'intérieur de la communauté, avec mention particulière (p. XL-XLII) des professeurs de théologie et de philosophie dont l'enseignement n'avait pas été, jusqu'à présent, assez mis en lumière. Signalons encore de très intéressants renseignements sur la bibliothèque de Saint-Germain des Prés et sur les bibliothécaires, parmi lesquels il faut surtout saluer deux travailleurs d'élite, Dom Luc d'Achéry et Dom Martin Bouquet (p. XLVI), sur les travaux des Mauristes à Rome (p. XLVII-XLVIII) [2], sur les voyages des Bénédictins, infatigables pèlerins de la science (p. L), sur leurs travaux relatifs aux Pères de l'Église grecque et de l'Église latine (p. LIII) [3], sur les publications diverses de la congrégation de Saint-Maur (p. LIII et suiv.), avec rappel de l'éloge fait de sa « prodigieuse activité littéraire, dont il n'y avait jamais eu d'exemple, » par Benjamin Guérard, qui, lui-même, possédait à un si haut degré toutes les qualités bénédictines *(Introduction au polyptyque de l'abbé Irminon)*; enfin, sur le *Nécrologe* et les divers suppléments dont il a été augmenté (p. LVII-LXIII). M. l'abbé Vanel regrette (p. LVII) de ne pouvoir s'étendre davantage sur un sujet presque infini. « Où ne serions-nous pas entraîné, dit-il, par l'envie de

vaux imprimés relatifs à l'histoire de l'abbaye de Saint-Germain des Prés, depuis le commencement du XVIIe siècle jusqu'à nos jours. Le premier auteur mentionné est Dom Jacques du Breul (1602, 1612, 1614). Un des derniers est Jules Quicherat (*Critique des deux plus anciennes chartes de l'abbaye de Saint-Germain des Prés*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1865). L'abbé Vanel donne de grands et justes éloges à cette « dissertation importante, une des meilleures » qui aient été écrites par le savant critique, « modèle de discussion serrée, etc. » Il faut rapprocher de la note bibliographique ici mentionnée une autre note considérable sur les sources manuscrites d'une histoire générale de la Congrégation de Saint-Maur (p. XXIV-XXV).

[1] M. l'abbé Vanel, qui n'ignore presque rien de la bibliographie bénédictine, cite (p. XXXVI) sur ces retentissantes contestations aussi bien les ouvrages d'autrefois (Dom Gervaise, Dom Thuillier) que ceux d'aujourd'hui (prince Emmanuel de Broglie, chanoine Henri Didiot).

[2] En une note de la page XLVIII est établie la liste des procureurs généraux de la Congrégation de Saint-Maur à Rome (de 1628 à 1733): « Ils ont été, dit l'abbé Vanel, en rapports si fréquents avec Saint-Germain des Prés, qu'ils ont droit à n'être pas écartés de son histoire. »

[3] « Nous n'avions rencontré nulle part, dit l'abbé Vanel (*ibid.*), une table exacte, par ordre de dates, des éditions des Pères de l'Église, appartenant aux religieux de Saint-Germain des Prés, et nous avons pensé ne point mal faire de rédiger en note ce mémento bibliographique. »

tout signaler ? L'attention la plus complaisante serait lassée que notre plume courrait toujours et que les bibliographies seraient loin d'être épuisées. » Mais qu'il se console ! Si son *Introduction* ne contient pas toutes les richesses qu'il eût voulu y accumuler, elle renferme, du moins, tout ce qu'il était indispensable de savoir « sur le vieux cloître de Childebert, sur la congrégation de Saint-Maur qui le restaura, sur les moines qui l'habitèrent, sur le livre destiné à sauver de l'oubli la mémoire de leurs noms et de leurs vertus. »

Le *Nécrologe* (p. 1-299) a pour titre réel : *Les Noms des religieux de la congrégation de Saint-Maur en France, décédés au monastère de Saint-Germain des Prés.* Cet inappréciable recueil se compose de deux cent soixante-huit notices, la première datée du 28 mai 1632, consacrée à Dom Quentin de Varans; la dernière, du 18 mai 1792, concernant Dom Jacques Nicolas Lenoir.

Parmi les notices les plus remarquables, nous mentionnerons les suivantes, presque toutes relatives à d'insignes travailleurs : Dom Hugues Ménard (21 janvier 1644) (avec citation d'une de ses lettres inédites à Dom Odde de la Mothe, bénédictin d'Avignon); Dom Grégoire Tarrisse (24 septembre 1648), avec cette observation de l'éditeur : « Le rédacteur du *Nécrologe* s'est départi de son laconisme habituel; personne, du reste, n'était plus digne d'un hommage exceptionnel que l'illustre mort dont il loue la mémoire [1]; » Dom Jean d'Huysne, l'historien de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur (18 août 1651); Dom Bernard Audebert (21 août 1675); Dom Luc Dachéry *(sic)* (29 avril 1685) [2]; Louis Bulteau (6 avril 1693), dont le *Nécrologe* dit (p. 49) : « Quoique ce fût un des plus beaux esprits, il vivait avec une simplicité et une inno-

[1] On admirera avec nous la richesse des références (p. 11) : « L'*Histoire littéraire* de Dom Tassin contient une notice étendue sur G. Tarrisse; l'auteur reproduit en grande partie la lettre circulaire envoyée par Dom Callixte Adam, secrétaire du vénéré supérieur. On pourrait consulter encore *la Vie des Justes*, citée plus haut, et mieux encore *Relations des actions mémorables des quatre premiers supérieurs généraux de la Congrégation de Saint-Maur*, etc. (FF 19622). Le manuscrit est de Dom Geoffroi Mommole, ancien prieur de Saint-Denis, déposé après les affaires de Corbie, où Dom Gerberon l'avait compromis. Aux Archives nationales (L 780), nous avons trouvé un mémoire manuscrit de Dom d'Achéry, sous le titre : *Remarques faites de quelques actions et paroles de Dom Grégoire Tarrisse*, 1649. »

[2] Signalons (p. 40) l'énumération des correspondants de ce savant (cardinal Bona, cardinal de Retz, les PP. Chifflet, Papelrock, Théophile Raynaud, etc.), et reproduisons ces particularités : « Le P. d'Achéry nous a transmis sur lui-même des détails biographiques tout intimes et curieux dans des pages enfouies dans un carton des archives (L 810) : *Remarques faites de quelques actions et paroles de Dom Grégoire Tarrisse.* — Le grand regret de Mabillon, alors en Italie, fut de n'avoir pu fermer les yeux à celui qu'il regardait comme son maître et son père. »

cence d'enfant : il a donné plusieurs beaux ouvrages au public auxquels il n'a jamais mis son nom, ne souhaitant rien tant que de vivre caché [1]; » Dom Jacques Lopin (29 décembre 1693), le collaborateur aux *Analecta graeca* de Dom B. de Montfaucon, lequel, comme le rappelle M. l'abbé Vanel (p. 51), vantait son amabilité autant que sa modestie et ne put s'empêcher de pleurer sa perte; Dom Michel Germain (23 janvier 1694), des lettres duquel (écrites en Italie) M. le prince de Broglie a tiré un merveilleux parti dans son livre : *Mabillon et la société de l'Abbaye au XVIIe siècle* [2]; Dom Placide Porcheron (14 février 1694); dom Jean Mabillon (27 septembre 1707), « un des plus grands hommes de notre ordre et peut-être de toute l'Église [3]; » dom Thierry Ruinart (27 septembre 1709), dont l'article a été écrit par son compagnon d'études, Dom Pierre Sabathier, lequel a plus amplement reparlé de son savant ami dans le *Livre des choses mémorables* dont un extrait nous est donné (p. 88-89); Dom Arnould de Loo, supérieur général de la Congrégation (9 août 1713), article trop discrètement rédigé par dom Massuet, au silence volontaire duquel le diligent éditeur a parfaitement suppléé (p. 99-103); dom René Massuet (19 janvier 1716), l'éditeur des œuvres de saint Irénée, travail qui assure à sa mémoire une recommandation peu commune [4]; Dom

[1] L'abbé Vanel, indiquant (p. 50) les lettres de l'historien de l'ordre de Saint-Benoît réunies dans un volume spécial (f. fr. 19613) et éparses dans divers autres volumes des correspondances bénédictines, fait observer que ces lettres montrent de quelle estime il jouissait, combien ses conseils étaient recherchés et suivis, il ajoute que Dom Tassin manque de précision dans sa mention des manuscrits de l'intime et saint ami de Dom Mabillon.

[2] L'éditeur a soin de rappeler (p. 52) que M. Dantier a déjà publié une lettre que Mabillon adressait à la sœur de Dom Germain, religieuse de l'Hôtel-Dieu à Péronne, et il en cite une seconde, écrite trois mois après, « où se dévoile la délicatesse des mêmes sentiments. »

[3] L'abbé Vanel, après avoir reproduit (p. 68-71) cet article, un des plus considérables du *Nécrologe*, s'exprime ainsi : « Dom Thierry Ruinart a tenu la plume pour la rédaction de cette notice, et si elle sort des limites ordinaires, il faut s'en prendre autant à l'affection reconnaissante du disciple qu'à la célébrité du mort qu'il pleurait. Ce premier tribut de regrets ne lui parut pas suffisant et on sait qu'il publia la vie de son maître bien-aimé. Cette biographie fut traduite en latin par Dom Claude Devic; elle arracha des larmes au pape Clément XI, quand il en entendit la lecture. Nous ne pouvons pas entreprendre de rien ajouter ici à ce que tant d'écrivains ont dit de ce moine, que Montalembert appelait le plus illustre et le plus savant des temps modernes. Il sera plus conforme à notre plan de tenter le récit des diverses translations de ses cendres.... » Voir (p. 72-78) divers documents inédits relatifs à la translation des cendres de Mabillon et de Montfaucon en l'église de Saint-Germain des Prés.

[4] L'abbé Vanel rappelle (p. 111) que des lettres de Dom Massuet ont été publiées par Dantier (1857) et récemment par M. Gigas (de Copenhague). Il ajoute que sa correspondance a été l'objet d'une étude spéciale de M. le chanoine Poiré en 1894. Lui-même a donné tout un chapitre à Dom Massuet, dans *Les Bénédictins de Saint-Germain des Prés et les savants lyonnais*.

Jean Martianay (16 juin 1707), si grand travailleur mais non moins grand batailleur, et qui fut presque aussi célèbre par son mauvais caractère que par sa rare érudition; Dom Michel Félibien (25 septembre 1719), dont le nom restera glorieusement attaché à l'histoire de la ville de Paris; Dom Pierre Coustant (18 octobre 1721), au sujet de la mort duquel l'abbé Vanel rapporte (p. 130) une lettre touchante et dont, avec raison, il n'a voulu rien retrancher, écrite par Dom Nicolas Goizot et exprimant le sentiment général de la congrégation; Dom Nicolas Le Nourry (29 mars 1724), religieux qui ne jouit pas d'une réputation égale à son mérite [1]; le R. P. général Dom Denis de Sainte-Marthe (30 mars 1725), auquel le *Gallia christiana* a valu une notoriété à peu près universelle; Dom Jacques Bouillart (11 décembre 1726), dont l'article a reçu diverses additions, précédées de ces lignes (p. 153) : « L'historien de Saint-Germain des Prés attend toujours, pour sa mémoire, le service qu'il a rendu lui-même au monastère; il ne s'est pas encore rencontré d'écrivain pour lui consacrer une notice détaillée et complète, dont les principaux points cependant ont été touchés par le rédacteur du *Nécrologe;* on louerait en lui l'auteur et le sacristain, pareillement recommandables, unissant, en vrai disciple de saint Benoît, le goût des livres et le culte de Dieu; nous ajouterons du moins, sur l'un et sur l'autre, de courtes indications qui préciseront ce qu'on a lu tout à l'heure; » Dom Claude de Vic (23 janvier 1734), le collaborateur de Dom Vaissete « en un des plus beaux et plus savants ouvrages sortis de la congrégation de Saint-Maur [2]; » Dom Vincent Thuillier (12 janvier 1736), dont le *Nécrologe* vante l'*esprit*, mais critique le *peu de jugement*, et sur lequel le docte éditeur s'étend dans une notice qui débute ainsi (p. 179) : « Ce bénédictin, fameux dans les discussions théologiques du XVIIIe siècle, est un de ceux que M. Emm. de Broglie s'est plu à mettre en lumière dans son livre : *Bernard de Montfaucon et les Bernardins;* mais le traducteur de Polybe [3] et l'ami du chevalier

[1] L'abbé Vanel l'appelle (p. 136) « un des esprits les plus judicieux qui aient honoré la réforme de Saint-Maur et la science ecclésiastique.... » Il lui donne cette notable louange qu' « il fut un des premiers à éclairer par l'histoire les ouvrages des Pères et à unir la critique littéraire aux discussions dogmatiques. » Il reconnait dans son *Apparatus* une source de précieux renseignements et un modèle d'exposition. Enfin il dit en quelle affectueuse estime le tenaient Dom Mabillon et le cardinal de Noailles.

[2] Personne, selon la remarque de l'abbé Vanel (p. 178), « n'a encore signalé comme lui appartenant deux volumes in-folio, mss. lat., Bibl. nat., 12789 et 12790, inexactement intitulés *Annales Congregationis Sancti-Mauri*, 1600-1730. C'est le recueil de tout ce qui s'est passé à Rome par l'entremise des procureurs généraux. » Ces chroniques n'ont pas reçu la dernière main, mais la lecture en est du plus piquant intérêt.

[3] L'abbé Vanel rend ainsi hommage à l'helléniste consommé : « Polybe ravit

Folard l'ont surtout intéressé; nous nous préoccuperons davantage du religieux, du polémiste et de l'historien; » Dom Claude Dupré, supérieur général de la Congrégation (30 décembre 1736), à l'ample éloge duquel (p. 181-188), « éloge qui est de la plume et du cœur de dom Martène, » presque rien n'a pu être ajouté; Dom Edmond Martène (20 juin 1739), si dignement loué à son tour par l'abbé Vanel en ces termes (p. 191) : « Un nom qui honore la réforme de Saint-Maur et l'abbaye parisienne à l'égal des plus illustres; on cite Dom Edmond Martène, comme on met en avant Montfaucon, de Sainte-Marthe ou dom Bouquet. Ses connaissances étonnent et, malgré la longueur peu ordinaire de sa vie, on se demande comment il a pu suffire à tant de voyages et à tant d'in-folio. Ceux qui en auront le désir trouveront, dans l'*Histoire littéraire de Saint-Maur*, une bibliographie analytique de toutes ses publications; elle ne comprend pas moins de vingt-sept pages et de trente volumes. Il étudia jusqu'à sa dernière heure et il avait commencé tôt; » Dom Charles de la Rüe (7 octobre 1740), à l'occasion duquel l'abbé Vanel reproduit une lettre de Dom Malachie d'Inguimbert, le futur évêque et bienfaiteur de Carpentras, écrite de Rome, le 1er avril 1733, à l'éditeur des œuvres d'Origène; Dom Bernard de Montfaucon (21 décembre 1741), dont l'annotateur parle ainsi (p. 201) : « Énumérer les œuvres de ce grand homme, c'est en faire le plus complet et le plus sincère panégyrique; on aimera cependant d'apprendre sur sa vie et sur son caractère quelques détails qui achèveront de dessiner la physionomie de l'illustre émule de Mabillon en science et en régularité monastique. Dans sa seule correspondance, M. Emm. de Broglie a trouvé la matière de deux intéressants volumes; la moisson est assez riche encore pour fournir à notre modeste gerbe quelques épis oubliés [1]; Dom Jean-Jacques Martin, l'auteur de l'*Histoire des Gaules et des conquêtes des Gaulois* (5 septembre 1751), lequel, comme son confrère Dom Martianay, apporta trop de passion dans de nombreuses querelles, ce que l'annotateur constate et déplore ainsi (p. 220) : « Heureux si l'amour des études anciennes et la science de la religion celtique l'eussent uniquement occupé; mais d'un tempérament bouillant, d'une

Dom Thuillier à saint Augustin et l'amour du grec l'emporta sur la doctrine du P. Quesnel; notre bénédictin était peut-être de tout Paris l'homme qui savait le mieux la langue de Démosthène. »

[1] Les *épis* sont nombreux (p. 201-214). Un de ces *épis* est une lettre inédite écrite à Dom B. de Montfaucon, le 17 mai 1700, par Dom Claude Boistard, pour lui annoncer sa nomination de procureur général de la Congrégation. Reproduisons cette anecdote peu connue (p. 204) : « Un étranger, en lui présentant des compliments, l'interrogea sur son âge : dans treize ans j'aurai cent ans, répondit vivement le spirituel vieillard. Trois jours après, les années de son éternité étaient commencées. »

imagination vive, comme il convient à tout bon méridional, il se mêla aux discussions théologiques du temps, et il y porta la vivacité de son caractère et les ardeurs d'une polémique trop peu discrète; » Dom Laneau, supérieur général (27 octobre 1753), dont l'article très développé (p. 223-227) est suivi d'une notice additionnelle encore plus développée (p. 227-233); Dom Joseph Vaissette *(sic)* (10 avril 1757), dont le *Nécrologe* dit (p. 239) : Qu'il mourut « fort regretté de tous ses confrères, des gens de lettres, en un mot, de tous ceux qui le connaissaient, à cause de son savoir, d'une candeur et d'une simplicité peu communes, se sacrifiant pour rendre service; il suffisait qu'on vînt interposer sa médiation pour quelque chose, il se mettait en quatre [1]; » Dom Joseph Caffiaux (28 décembre 1777), l'auteur du *Trésor généalogique*, « immense recueil qui aurait suffi pour épuiser la vie d'un homme; Dom Nicolas Lenoir (18 mai 1792), un des plus intrépides travailleurs de Saint-Germain des Prés [2], duquel il est ainsi parlé dans les lignes finales du *Nécrologe* (p. 290) : « Dom Lenoir est le dernier religieux de la congrégation de Saint-Maur, enterré à Saint-Germain des Prés, lorsqu'il subsistait encore une ombre de communauté. Au mois de mai suivant, cette communauté a été entièrement dissoute, les uns ayant pris le parti de vivre hors du cloître, et les autres s'étant retirés dans l'abbaye de Saint-Denis que le département avait assignée pour ceux qui voudraient vivre en communauté. Ainsi a fini la société religieuse établie par le roi Childebert, fils de Clovis, et par saint Germain, évêque de Paris, après avoir subsisté sans interruption l'espace de douze cent cinquante années. *Rien de stable sous le soleil.* » Ainsi que le remarque l'abbé Vanel, « cette dernière et mélancolique réflexion, tombée de la plume de Dom Poirier, l'auteur de

[1] Nous trouvons (p. 241) un agréable portrait de Dom Vaissete, tiré d'une lettre de Dom de La Rue à Malachie d'Inguimbert, alors prélat romain, publiée par Dom Bérengier (*Une Correspondance littéraire au XVIIIe siècle*), et qui, dit M. l'abbé Vanel, « nous paraît le plus parfait complément de la notice nécrologique. »

[2] L'abbé Vanel nous apprend que « le résultat de ses trente années de travail opiniâtre et les pièces recueillies, qui n'auraient pas formé moins de vingt-cinq volumes in-folio, sont dispersés aujourd'hui dans les deux cent quatre-vingt-quatre premiers volumes de la collection Moreau à la Bibliothèque nationale, » que quelques-unes de ces lettres sont réunies dans les n°s 307 et 342 du même fonds, enfin que la famille de Mathan possède également beaucoup de ses papiers. Après avoir accordé une mention aussi honorable au travailleur, l'abbé Vanel accorde au religieux cette mention plus honorable encore : « Dom Lenoir, qui clôt cette funèbre et glorieuse liste, eut à donner un témoignage de fidélité à son ordre et à ses vœux; il comparut devant les commissaires, et tout infirme qu'il était déjà, il déclara que, né le 6 janvier 1721, profès du 13 décembre 1741, il tenait à rester dans le cloître et à en suivre, autant que possible, toutes les observances. »

la notice, convient bien pour terminer le long *memento* de tant de moines austères et laborieux ; convaincus de la vanité des choses de ce monde, ils s'occupèrent d'acquérir par leurs vertus la véritable immortalité que Dieu a promise à ses élus.

Les *Appendices* contiennent : 1° une série de notices sur les abbés commendataires de Saint-Germain des Prés depuis l'introduction de la réforme de Saint-Maur (Henri de Bourbon, duc de Verneuil ; Jean Casimir V, roi de Pologne ; le cardinal Guillaume Egon de Fürstemberg ; le cardinal César d'Estrées ; le cardinal Henri de Bissy, évêque de Meaux ; le comte de Clermont, Louis de Bourbon-Condé ; le cardinal Charles-Antoine de la Roche-Aymon, archevêque de Reims, p. 291-337) [1] ; 2° une série de notices sur les supérieurs généraux de la Congrégation de Saint-Maur (p. 340-344) ; 3° une série de notices sur les prieurs de l'abbaye de Saint-Germain des Prés (p. 345-352) ; 4° la liste des sous-prieurs (p. 350-352) ; 5° les listes des religieux composant la communauté de Saint-Germain des Prés à diverses époques (p. 353-360) ; 6° une étude fort attachante concernant les *derniers jours* et les derniers moments de l'abbaye (p. 361-378) [2] ; 7° la *Déclaration des biens mobiliers de l'abbaye royale de Saint-Germain des Prés pour satisfaire au décret de l'Assemblée nationale du 13 novembre 1789, sanctionné par le Roi, le 18 des mêmes mois et an* (p. 379-386) ; 8° la *Déclaration des biens mobiliers des religieux de l'abbaye royale de Saint-Germain des Prés pour satisfaire au* [même] *décret*, etc. (p. 387-399) [3].

Voici quelques observations qui, par leur minutie même, achèveront de montrer quelle estime mérite un travail qui, en dehors

[1] Presque toutes ces notices nous offrent quelque chose de nouveau. Par exemple, on remarque dans la première un récit inédit de la mort et des funérailles du fils légitimé du roi Henri IV, par l'annaliste de l'abbaye (p. 292-294). Dans la seconde, est donné un extrait des Mémoires du monastère, sur l'entrée solennelle qu'y fit Jean Casimir, récit un peu long peut-être, dit l'abbé Vanel (p. 295), mais auquel, ajoute-t-il, on ne pourrait rien substituer qui soit une plus exacte peinture des choses et des gens (p. 295-298). Citons encore (notice III) un touchant éloge de Louis-César de Bourbon, comte du Vexin, fils de Louis XIV et de Mme de Montespan, mort avant l'âge de onze ans (p. 301-303), et un *État abrégé* [de la main de Dom Th. Ruinart] *de ce que S. A. E. Monseigneur le cardinal Guillaume Egon, Landgrave de Fürstemberg, abbé de cette abbaye, a fait de plus considérable pour le bien de cette abbaye* (p. 306-309), et (notice V) la relation [par Dom Lémerault] de la *Mort de Monsieur le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, commandeur des ordres du Roi, abbé de Saint-Germain des Prés et de Trois-Fontaines* (p. 326-329).

[2] La notice sur Dom Germain Poirier (p. 371-373) est particulièrement digne d'attention.

[3] N'omettons pas de mentionner l'*index alphabétique*, qui occupe sur trois colonnes les pages 402-406, et la *table*, où sont énumérées les *notices des religieux* (p. 407-412). Exprimons le regret que, dans un volume aussi soigneusement et même, peut-on dire, aussi élégamment imprimé, ait été faite, entre les pages

d'aussi petites fautes, est absolument irréprochable. — On lit dans l'*Introduction* (p. XLVII) : « Une partie de ces lettres [bénédictines], échangées avec tous les pays de l'Europe, est, croyons-nous, sous presse ; plusieurs publications spéciales ont déjà précédé celle-ci, que prépare un des membres de la commission des documents inédits de l'histoire de France. » Ces indications sont vagues et même quelque peu erronées. L'éditeur du recueil en question, dont le monde savant attend la publication avec une si vive impatience, M. l'archiviste Henri Stein, n'est point un des membres de ladite commission, appelée, dans le langage officiel, *Comité des travaux historiques et scientifiques*. C'est ce comité qui a désigné M. Stein pour succéder, en la noble entreprise, à feu Alphonse Dantier, et nul choix ne pouvait être meilleur. — En cette même *Introduction* (p. XLVIII, note 2), un des plus vaillants érudits de l'abbaye de Saint-Germain des Prés reçoit le nom d'Estiennot de *la Serre*. Le nom réel de ce célèbre procureur général de la congrégation, tel qu'on le trouve inscrit au bas de ses lettres autographes, est Estiennot de *la Serrée*, comme l'a rappelé en ces termes l'éditeur de *Cinq lettres bénédictines inédites. Dom Brial, dom du Laura, dom Estiennot, dom Lobineau* (Toulouse, 1890, p. 14, note 2) : « Remarquons cette signature qui nous permet de corriger une faute de Dom Tassin et de tous les autres biographes qui écrivent *Estiennot de la Serre*, au lieu d'*Estiennot de la Serrée*. Croyons-en, sur ce point, le propriétaire lui-même du nom. » De même que l'abbé Vanel n'a pas connu le petit recueil que je viens de citer, il n'a pas connu divers autres recueils épistolaires qui lui auraient fourni l'occasion de mentionner quelques pages nouvelles de Dom Devic et de Dom Germain (*Deux Lettres bénédictines inédites*, Toulouse, 1889), de Dom François Malherbe (*Reliquiae benedictinae*, Auch, 1886), de l'éditeur des œuvres de saint Jérôme (*Lettres inédites de Dom Martianay, publiées d'après les originaux de la Bibliothèque nationale*, Auch, 1873), de l'éditeur des œuvres de saint Athanase et de saint Jean Chrysostome (*De la correspondance inédite de dom Bernard de Montfaucon*, Auch, 1878). — Puisque nous en sommes à Montfaucon, rectifions, au sujet de la date de sa naissance, une légère erreur du *Nécrologe* (p. 199), laquelle n'a pas été relevée par l'annotateur, et empruntons cette rectification à un recueil qui a vu le jour en même temps que le beau volume dont nous nous occupons (*Bénédictins méridionaux : dom B. de Montfaucon, dom J. Vaissete, dom J. Pacotte. Documents inédits de la collection Wilhelm* (Bor-

289 et 295, une transposition qui paraîtra malencontreuse à d'autres encore qu'à ces bibliophiles trop délicats dont on a dit, comme des anciens Sybarites, qu'ils seraient froissés par le pli d'une feuille de rose.

deaux, 1896, p. VIII, note 2) : « C'est dans la *Correspondance de Bernard de Montfaucon avec le baron G. de Crassier, archéologue liégeois* (Liège, 1855), que se trouve l'indication précise du jour de naissance de Montfaucon, lequel affirme deux fois (lettres du 18 juin et du 29 juillet 1740) qu'il est au milieu de sa quatre-vingt-sixième année, *étant né le 16 janvier 1655* (p. 75-77). Cette date, que rend incontestable le double témoignage du correspondant du baron de Crassier, et qui est confirmée par l'inscription mise sur le portrait que fit de lui son confrère et ami Dom Paul (1739), et que grava Tardieu le fils, doit être substituée à la date du 13 janvier indiquée, d'après Dom Tassin, par presque tous les recueils biographiques, notamment par le *Dictionnaire historique de la France*, la *Nouvelle biographie générale* (article de M. Hauréau), et adoptée par M. Em. de Broglie (II, 305), ainsi qu'à la date du 17 janvier, proposée par M. H. Omont (*Annales du Midi* de 1892, p. 84), d'après la déclaration des sœurs du Bénédictin, lesquelles, en 1742, au lendemain de son décès, avaient un grand âge et une mémoire qui n'était pas parfaitement sûre. »

Le modeste et excellent érudit dont la riche collection bénédictine a été mise à profit dans tous les recueils épistolaires à peu près qui viennent d'être cités, mon cher confrère et ami, M. Henri Wilhelm, veut bien, à ma prière, compléter ainsi mes humbles observations : « Dom François Guillaume *Le Sueur* (p. 212). Le nom est-il exactement reproduit? Ne serait-ce pas plutôt *Le Seur?* Dom Tassin, il est vrai, donne aussi la forme *Le Sueur*, probablement d'après le *Nécrologe*, mais on peut lui opposer l'autorité de la *Matricule* de la Bibliothèque nationale et d'une autre matricule qui est sous nos yeux, ainsi qu'un grand nombre de documents émanés de ses confrères et amis, notamment de Dom B. de Montfaucon (lettres à dom Calmet, une dans le recueil de l'abbé Guillaume, l'autre dans les *Bénédictins méridionaux*) et de dom de La Rüe (lettre à Mgr d'Inguimbert, dans le recueil de Dom Bérengier; l'autre, encore inédite, écrite le 20 juillet 1737, sur les derniers moments du cardinal de Bissy « au Révérend Père Dom Guillaume *Le Seur*, chez Son Éminence Monseigneur le cardinal de Rohan, à Saverne. » Il faut remarquer encore que M. Emm. de Broglie, en son *Montfaucon* (t. II, p. 241), donne, lui aussi, la forme *Le Seur*. — La notice sur le cardinal de Fürstemberg, évêque de Strasbourg et abbé de Saint-Germain (p. 300), est fort intéressante et bien documentée; signalons cependant une assez grave lacune (note 2, p. 304) dans l'indication des sources relatives à l'enlèvement et à la détention du prélat, alors négociateur pour la France et malgré son immunité diplomatique, le 14 février 1674. C'est un Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, Dom Michel Gourdin,

qui a écrit la protestation la plus indignée contre cet attentat au droit des gens (*Illustrissimi principis D. D. Guillelmi Egonis Landgravii Fürstembergii serenissimi archiepiscopi electoris Coloniensis legati violenta abductio et injusta detentio.* Anvers, 1674, petit in-12). Ce volume, indépendamment de son intérêt historique, en a un autre qui touche à l'histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur et à l'histoire de la cathédrale de Strasbourg, car c'est certainement en reconnaissance de l'intervention de Dom Gourdin dans l'affaire de son enlèvement et de sa détention que Guillaume Egon de Fürstemberg désigna ce Bénédictin pour prononcer l'oraison funèbre de François Egon de Fürstemberg, son frère et prédécesseur sur le siège épiscopal de Strasbourg. Une plaquette, inconnue de tous ceux qui se sont occupés de l'histoire littéraire de la Congrégation de Saint-Maur, est intitulée : *Oraison funèbre de très haut et très puissant Prince François Egon, landgrave de Fürstemberg, évêque et prince de Strasbourg, prononcée dans l'église de Strasbourg le 6 juin 1682, par Dom Michel GOURDIN, religieux de la Congrégation de Saint-Maur* (à Strasbourg, chez Jean Jaques (*sic*) Dolhopff, imprimeur, in-8 de 43 p.). — On pourrait compléter quelques-unes des notices (p. 370-378) sur les moines de Saint-Germain qui ont survécu à la Révolution. — A l'article *Dom Jean Samson Patert* (p. 371), ajoutons que c'était un habile helléniste et qu'il est fait fréquemment mention de lui, d'après ses lettres conservées à Poitiers (collection de M. des Aubiers), dans le volume de M. Beaussire sur *Dom Léger Marie Deschamps, précurseur de Hegel.* — A l'article *Dom Berthereau* (p. 373), ajoutons que le regretté comte Riant a donné (*Archives de l'Orient*, t. II, p. 105-130) l'inventaire des matériaux rassemblés au XVIIIe siècle par les Bénédictins pour la publication des historiens des croisades. — A l'article *Dom Turpin* (même page), ajoutons qu'il composa un article publié en 1783 à Paris, in-12, chez Bastien, sans nom d'auteur et sous ce titre : *Manuel religieux ou recueil des considérations, affections et pratiques pieuses à l'usage des personnes consacrées à Dieu par les vœux de religion, précédé d'un discours sur l'excellence de l'état religieux et d'un autre discours composé pour le jour de la profession de Madame Louise de France dans le monastère des religieuses carmélites de Saint-Denis en France, par un religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur, de l'abbaye de Saint-Germain des Prés.* C'est par l'approbation du R. P. général de la Congrégation qu'on sait que dom Turpin est l'auteur de cet ouvrage. Les traces des recherches de ce Bénédictin sur l'histoire du Berry subsistent dans le tome X (fol. 2) et dans le tome XII (fol. 138 et suiv.) de la collection Moreau, à la Bibliothèque nationale. — A l'article *Dom Liebt* (p. 374), ajoutons qu'il publia,

en 1804, en un volume in-12, une *Nouvelle Rhétorique française*. — A l'article *Dom Achille Fournier* (p. 375), ajoutons que ce Bénédictin a publié sans nom d'auteur (Paris, Leclerc, 1779, 3 vol. in-12) l'*Histoire de l'homme considéré dans ses mœurs, dans ses usages et dans sa vie privée* (nouvelle édition à Yverdon, 1781, 3 vol. in-12). C'est un ouvrage curieux et dont la conception est originale. Dom Fournier peut être considéré comme un précurseur d'Alexis Monteil, l'auteur de l'*Histoire des Français des divers États*. Le nom de l'auteur nous est révélé par un prospectus imprimé en 1777 avec appel aux souscripteurs. — Enfin, à l'article *Dom Charles François de La Chapelle* (p. 377), ajoutons qu'il publia durant la Révolution (sans lieu ni date) une brochure in-8 de seize pages, intitulée : *Observations des Religieux Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur sur la motion de M. Treilhard, membre du Comité des affaires ecclésiastiques, relative à la dotation des Religieux, par D. L. Ch....lle*, religieux de la même congrégation.

M. H. Wilhelm étant, en matière bénédictine, un des juges les plus compétents du monde, j'aime à citer, à la suite de ses observations et comme décisif mot de la fin, l'éloge ainsi donné à l'édition du *Nécrologe* en une lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire : « C'est, en résumé, le plus précieux et le plus remarquable travail qui, depuis la publication de Dom Tassin, ait été consacré à notre si admirée et si chère Congrégation de Saint-Maur. »

PH. TAMIZEY DE LARROQUE.

VIII.

LE GOUVERNEMENT LOCAL DE L'ANGLETERRE [1]

Les notions sur le gouvernement local de la Grande-Bretagne — les mots institutions provinciales et communales ne rendraient pas d'une manière absolument littérale le sens plus riche et plus complexe de la formule anglaise — sont vagues et confuses. Les ouvrages qui en ont

[1] *Le Gouvernement local de l'Angleterre*, par Maurice VAUTHIER, professeur à l'Université de Bruxelles. Paris, Librairie nouvelle de droit et de jurisprudence. 1895, in-8 de XII-446 p.

tenté l'exposé, tant en France qu'en Allemagne, remontent à une époque antérieure à la grande réforme de 1888 et 1894. Sans vouloir écrire un traité complet, qui eût exigé plusieurs volumes, M. Maurice Vauthier s'est proposé d'indiquer les phases successives de l'évolution d'un peuple naturellement conservateur vers les idées démocratiques qui ont aujourd'hui cours dans la plupart des pays civilisés.

Les comtés ou *shires*, entre lesquels se fractionne encore aujourd'hui l'Angleterre, datent de plus de dix siècles, et leurs contours n'ont généralement subi que des modifications sans importance. Il en est de même des *centuries* qui, sous une forme rajeunie et avec le nom de *divisions*, se sont prolongées jusqu'à nos jours. L'Angleterre compte actuellement quarante comtés, et le pays de Galles douze; les divisions sont au nombre de sept cent quinze. Certains districts ou *liberties* constituent, au sein des comtés, des territoires autonomes.

Le pouvoir du seigneur foncier ne jeta pas, au moyen âge, dans le sol anglais, de racines profondes. Dès le XIIIe siècle, l'absolutisme monarchique se trouva condamné. Pendant cinq siècles, la *gentry*, formée du groupe des propriétaires fonciers, des membres du clergé et des riches bourgeois des villes, personnifia l'une des plus grandes forces politiques de l'Angleterre. L'institution (1360) des juges de paix, magistrats volontaires et gratuits, investis, comme conservateurs de l'ordre public, d'attributions multiples, administratives à la fois et judiciaires, avait assuré sa prépondérance, qui se maintint jusqu'au début du XIXe siècle. L'Angleterre était en effet, en 1800, un pays agricole, avec un seul grand centre, Londres, et la constitution de grands domaines, se perpétuant par le droit d'aînesse, avait concentré entre les mains d'une aristocratie restreinte la presque totalité du sol, en même temps qu'elle précipitait le déclin de la classe des petits propriétaires ruraux (*yeomanry*). Aujourd'hui encore les deux tiers de l'Angleterre appartiennent à 2,207 personnes, les deux tiers de l'Écosse à 330, les deux tiers de l'Irlande à 1,942, et cependant les progrès prodigieux de l'industrie, le développement des grandes agglomérations ouvrières qui en a été la conséquence et a porté la population urbaine à près de dix-huit millions, soit plus de 61 °/₀ de l'ensemble de la population de l'Angleterre et du pays de Galles, ont singulièrement déplacé le centre de gravité politique. Le régime aristocratique et terrien, qui a si longtemps dominé chez nos voisins d'outre-Manche, est menacé d'une prochaine décadence, que préparent et accélèrent les transformations successives de la législation dans la seconde moitié du présent siècle.

Quelle était, jusqu'à ces dernières années, l'organisation du comté, base fondamentale du gouvernement local, l'Angleterre, fait singulier, n'étant pas parvenue à procurer à la vie municipale les conditions

d'un développement régulier? Cette organisation, dans ses grandes lignes, différait peu de ce qu'elle avait été aux époques antérieures. A sa tête se trouvait toujours, comme il l'est encore, placé le shériff, officier de la couronne, dont la compétence, jadis universelle, avait été, avec la marche des temps, ramenée à des fonctions de pur apparat. C'était entre les mains des juges de paix que résidait le *self government*. Nommés à vie par le chancelier, sur la proposition de leur chef, le lord lieutenant, sans condition de capacité professionnelle, et choisis parmi les propriétaires respectables de la circonscription, à quelque parti qu'ils appartinssent, ils jugeaient, contrôlaient et administraient leurs concitoyens, le tout à titre essentiellement gratuit. On compte aujourd'hui 20,000 juges de paix, dont 9,000 en activité. Ils agissaient soit seuls, soit de concert avec leurs collègues réunis en *quarter sessions*. Dans ces assises trimestrielles obligatoires se jugeaient les appels des juridictions inférieures, étaient prononcées les peines correctionnelles et même, dans certains cas, criminelles, se réglait l'administration intérieure du comté et celle de son domaine, étaient établies et réparties les taxes provinciales.

A titre de gardiens de la paix publique et en vertu de leur pouvoir de police, les juges de paix commandaient souverainement à la gendarmerie (*Constabulary*) de la circonscription. En matière judiciaire, ils ne procédaient qu'avec le concours du jury. Les débats étaient contradictoires, les intéressés toujours admis à intervenir; le droit d'intervention s'étendait aux questions administratives; il persiste encore aujourd'hui, de même que la procédure judiciaire.

L'autorité vraiment discrétionnaire des juges de paix était placée sous le contrôle des juges du Banc de la reine, que pouvaient saisir tous les justiciables, mais ceux-ci trouvaient encore leurs plus sûres garanties dans le mérite personnel, le dévouement et la probité de ces magistrats volontaires. « Sans doute, remarque M. Vauthier, un tel régime, qui doit ses origines aux conditions particulières de la vie au moyen âge, offense par plus d'un côté l'égalité politique. Mais l'Angleterre est redevable, dans une large mesure, à ses juges de paix, de la liberté dont elle jouit. Ils ont contribué au développement pacifique, au succès surprenant du gouvernement parlementaire, tandis que l'absolutisme triomphait sur le continent. Grâce à ce régime, le pouvoir de police s'est trouvé conféré à des hommes d'une véritable distinction morale, capables de s'affranchir à la fois de la tutelle des politiciens locaux et de la pression sur leur volonté des dépositaires du pouvoir central. »

Sous l'autorité des juges de paix étaient placés et se mouvaient :

Les Bourgs, qui jusqu'aux temps actuels n'ont joui que d'une existence rudimentaire, et ont surtout marqué dans l'histoire comme fiefs électoraux de la gentry.

Les Paroisses, presque exclusivement organisées au point de vue du culte et de l'assistance publique. C'est à partir de 1868 seulement, ou même de 1894, qu'une distinction s'est nettement établie entre la paroisse ecclésiastique et la paroisse civile, et que le rôle des *vestries* s'est trouvé limité au cercle des intérêts religieux. Jusque-là et depuis la sécularisation de la charité du fait de la réforme, ce rôle s'était étendu à toutes les questions d'assistance; la nécessité de pourvoir aux besoins des indigents valides ou non, mis à la charge du domicile de secours (*settlement*), d'assurer la création et le fonctionnement des *workhouses*, avait investi ses membres du pouvoir d'imposer sur les propriétés de la circonscription la taxe proportionnelle connue sous le nom de *poor rate*, et qui a servi de type et de base à toutes les autres taxes locales.

Les services de l'hygiène, de la santé publique, de l'enseignement primaire, de la voirie, dépendaient des juges de paix. Tous, sauf le dernier peut-être, étaient demeurés à peu près à l'état embryonnaire, jusqu'au commencement du XIXe siècle.

Cependant, dès le siècle précédent, le pouvoir législatif, intervenant plus qu'il n'est d'usage sur le continent en matière d'administration locale, avait pris coutume d'édicter toute une série de lois spéciales, ayant pour objet de doter certaines localités ou agrégations déterminées de syndicats (*Body corporate*), constitués en vue d'établissements ou d'entreprises d'utilité publique, voire même de purs embellissements (foires et marchés, éclairage, eaux potables, égouts, abattoirs, cimetières, bibliothèques, salles de réunions, etc.).

La caractéristique du législateur britannique a toujours été, du reste, et est encore aujourd'hui de procéder, en matière de réformes, par voie non de refonte générale, mais d'expériences partielles et fragmentaires, sauf à les généraliser ensuite, soit d'office, soit plutôt à la demande et avec l'assentiment des intéressés, qui ont conservé le droit primordial de se pourvoir soit devant l'autorité centrale, soit devant le parlement, contre toute mesure pouvant leur porter préjudice.

C'est dans ces conditions que s'est poursuivie et opérée, surtout à partir de 1830, la réorganisation des Bourgs, des Paroisses, des services de l'assistance, de la santé publique, des voies de communication, de l'enseignement. A noter que parallèlement à cette réorganisation s'est développé le droit d'intervention de l'État. Le *Local government Board* exerce aujourd'hui, en matière d'administration intérieure, un pouvoir réglementaire et de contrôle à peu de chose près souverain; il est en droit de se substituer aux autorités locales, si celles-ci négligent d'agir ou s'y refusent.

En ce qui concerne l'instruction primaire, la réforme a comporté deux

phases distinctes. De 1832 à 1870, l'État s'est abstenu de pénétrer par voie d'autorité dans le domaine scolaire, se bornant à l'octroi de subsides en faveur des établissements libres. Depuis 1870, le principe de l'obligation puis de la gratuité est entré dans la législation. Mais, respectueux de l'initiative privée, le pouvoir central n'intervient que pour la suppléer, ou l'appuyer par des subventions impartialement réparties entre les fondations des divers cultes reconnus.

Cependant les idées égalitaires qui soufflent à travers tous les pays civilisés du globe ont fini par créer en Angleterre un courant irrésistible d'opinion, devant lequel les traditions aristocratiques ont dû capituler. La loi du 13 août 1888 a placé à côté des juges de paix, dans chaque circonscription, un *County council* électif, auquel ont été transférés la gestion des intérêts financiers et administratifs de la circonscription, en même temps que certains pouvoirs de police, ou du moins une part effective dans l'administration de la *Constabulary*. A ce conseil est dévolue une tâche spéciale et de haute importance, celle de travailler à la reconstitution de la petite propriété graduellement disparue depuis le XVIIIe siècle (27 juin 1892. *Small holdings act*).

La loi du 13 août 1888, qui a réformé aussi le régime des Bourgs, a été complétée par celle du 5 mars 1894, laquelle a un double objet : la constitution de conseils de district électifs, principalement préposés à l'hygiène publique et à la voirie, mais pouvant, par voie d'extension, être pourvus d'autres attributions; — l'organisation de la paroisse dans un sens démocratique, agraire même, et exclusif désormais de toute immixtion ecclésiastique.

Il convient de signaler que le principe électif se trouve du même coup avoir pris indirectement place dans le mode de recrutement des juges de paix, les présidents des conseils de comté et de district, ainsi que les maires des bourgs municipaux étant de droit, pendant la durée de leurs fonctions, agrégés au collège de ces magistrats.

Le dernier chapitre de M. Maurice Vauthier n'est pas moins intéressant que les précédents, dont je voudrais que ma très succincte analyse ait pu faire apprécier la valeur. Il traite de la *métropole*. Qui croirait que jusqu'à la loi d'août 1888, en dehors de la *city*, ancien bourg comptant une population nocturne de 37,694 habitants et régi par des institutions profondément archaïques, la grande agglomération londonienne, avec ses quatre millions d'âmes, n'avait pas de personnalité distincte, et que ses innombrables paroisses se fractionnaient, au point de vue administratif, entre trois comtés : Kent, Surrey et Middlesex ? Des *acts* multiples du parlement avaient cherché à remédier, au point de vue de la police notamment et de la justice, comme de l'assistance et de l'instruction, à ce que cette situation présentait d'incohérent et d'anormal. La législation de 1888 y a définitivement

pourvu. Les antiques privilèges de la cité ont été respectés. Le surplus de l'agglomération a été érigé en comté (*Administrative county of London*) avec toutes les attributions reconnues à ce rouage administratif.

Les aspirations des démocrates londoniens ont été loin de trouver leur compte dans la solution que je viens d'indiquer. Puisse le contrôle rigoureux, que s'est réservé le parlement, barrer longtemps la route à leurs revendications socialistes!

COMTE DE LUÇAY.

COURRIER BELGE

Sources. — M. de Limburg-Stirum [1] a publié la *Coutume de la ville et du pays de Termonde*, ancienne terre franche de la Flandre orientale. La coutume de Termonde fut homologuée en 1629, mais des contestations de détail avaient retardé pendant longtemps les travaux préparatoires, aussi le texte officiel représente-t-il l'état de la législation au XVIe siècle. Il a déjà été publié un certain nombre de fois depuis cette date. M. de Limbourg nous donne le texte de la coutume homologué en 1629, celui de la coutume de la cour féodale de Termonde, homologué en 1628; enfin, un projet de rédaction antérieur de près d'un siècle. C'est parfait et nous ne pouvons qu'applaudir. Mais M. de Limburg a tort, selon moi, de faire suivre le texte de 1629 de fragments empruntés à des rédactions préparatoires, si je puis m'exprimer ainsi. L'auteur, il est vrai, publie uniquement les variantes, les passages omis dans la rédaction officielle, mais leur place n'est pas là : il eût mieux valu, je crois, les placer dans les notes au bas des pages; c'était le seul moyen de les rendre utilisables. Puis, l'auteur oublie de nous dire la valeur de ces projets de rédaction; il faut triturer son livre pour se rendre compte du rôle de ces phrases entrecoupées de pointillé. Sous le titre « Origine et développement de la coutume, » M. de Limburg publie à la fin de son volume une série de textes, keures, privilèges, ordonnances. La réunion de tous ces documents, dont les plus anciens remontent au XIIIe siècle, a dû coûter beaucoup de travail à M. de Limburg et rendra de très grands services. Cependant, je me suis demandé pourquoi certains textes étaient traduits et d'autres pas. Si M. de Limburg avait commencé par publier ces textes et fini son volume par une édition critique et définitive de la coutume homologuée, son ouvrage eût été excellent. Tel qu'il est, il est cependant très utile.

— La publication de la *Correspondance du cardinal de Granvelle* [2]

[1] De Limburg-Stirum : *Coutumes de la ville de Termonde*. Bruxelles, Goemaere, in-4 de 460 p. (*Recueil des anciennes coutumes de la Belgique publié par ordre du roi*).

[2] Piot : *Correspondance du cardinal de Granvelle*, 1586, t. XII. Bruxelles, Hayez, in-4 de 682 p. (*Collection des chroniques belges publiées par ordre du gouvernement*).

est définitivement achevée par l'apparition du douzième volume. Depuis de longues années, on a assez parlé de cette collection à cette même place, pour me dispenser d'insister sur son importance considérable et sa valeur très réelle. Pendant les années 1585 et 1586, Granvelle suit jour par jour les événements de France, ses lettres sont toutes pleines des espérances qu'il en tire, du mécontentement qu'il ressent lorsque les troubles semblent près de s'apaiser, de la façon dont il apprécie la politique de Catherine de Médicis et de Henri III vis-à-vis des huguenots. Nous constatons une fois de plus, en lisant ce volume, que Philippe II sent l'intérêt de l'Espagne à attiser les discordes en France, mais est persuadé en même temps que cet intérêt ne peut aller jusqu'à contrarier les catholiques. L'union de tout le monde catholique contre les protestants était, en effet, le rêve suprême du roi d'Espagne. D'autres documents remettent en pleine lumière les négociations de paix entre Philippe II et Élisabeth d'Angleterre, négociations contradictoires et peu sincères qui devaient aboutir à l'expédition de l'*Armada*. La correspondance de Granvelle renferme des pièces françaises et des pièces espagnoles. M. Piot rencontre-t-il une lettre française, si longue et si confuse qu'elle soit, il la publie sans un mot d'analyse; au contraire, rencontre-t-il une lettre espagnole, il la publie, puis en donne une analyse, voire même une traduction complète. C'est pousser un peu loin la complaisance vis-à-vis de ceux qui voudraient écrire l'histoire de notre XVIe siècle sans connaître la langue de nos maîtres à cette époque. Il eût été bien préférable de se borner à une analyse succincte de toutes les lettres, françaises ou espagnoles.

A en croire son titre, ce volume ne devrait contenir que des lettres datées de 1586; or, nous y trouvons d'abord quatre-vingt-cinq lettres écrites entre le 1er janvier 1585 et le 19 septembre 1586; puis un appendice de cent quarante-huit pièces de mêmes dates, enfin un supplément de soixante-douze lettres écrites entre 1568 et septembre 1585. Il semble qu'en se hâtant un peu moins d'empiler leurs volumes, les auteurs éviteraient ces séries d'appendices et de suppléments qui doivent les gêner autant qu'ils incommodent leurs lecteurs. Il est possible, je crois, après avoir publié une série de documents, même la plus étendue, de terminer la collection par un seul supplément, et ce système me paraît beaucoup plus rationnel.

— Je ferai le même reproche, et peut-être avec plus de raison encore, au dernier volume du *Cartulaire des comtes de Hainaut*, publié par M. Devillers [1]. Les historiens du nord français connaissent assez,

[1] Devillers : *Cartulaire des comtes de Hainaut*, t. VI. Bruxelles, Hayez, in-4 de 1050 p. (*Collect. des chroniques belges*, etc.).

pour s'en être souvent servis, cette belle collection de textes, très soigneusement publiés, qui font revivre l'histoire du comté de Hainaut, de l'avènement de Guillaume II à la mort de Jacqueline de Bavière. Le présent volume est à tous points de vue la continuation des précédents. Ce n'est qu'une série de suppléments. Nous y trouvons d'abord un relevé, très précieux du reste, des mandements et ordres de paiement émanés des comtes et officiers du Hainaut. C'est la fin d'un second supplément placé dans le tome V. Un premier fragment de ce relevé se trouvait déjà dans le tome I. Vient ensuite un troisième supplément où, au milieu d'autres documents, nous trouvons un nouveau fragment du relevé des mandements. Ce n'est pas tout. Après une liste de variantes et d'observations sur tous les volumes de la collection, voici, sous forme d'appendice, quelques pièces nouvelles, puis, sous le titre « Chartes supplémentaires, » des analyses de documents restés ignorés jusqu'au dernier moment. Enfin, voici un glossaire et les tables générales des six volumes. Après cela, ce n'est pas sans ahurissement que nous rencontrons encore des suppléments de tables, et un long errata des six volumes. M. Devillers avait déjà placé dans chacun des volumes précédents un ou plusieurs suppléments, voire même des appendices, et chaque fois une table, un supplément de table et un errata. Toutes ces complications rendront les recherches longues et pénibles. Il est regrettable que des historiens de grande valeur comme M. Devillers ne rendent pas plus facilement utilisables des collections si importantes et d'un si puissant intérêt.

— Je signalais naguère la décision de la commission d'histoire de rechercher les Cartulaires qui pourraient faire l'objet d'une publication. Dans ce but, la commission avait chargé deux jeunes savants de parcourir les archives et bibliothèques du pays. Le rapport de l'un d'eux, M. Poncelet [1], vient de paraître. M. Poncelet a dressé l'inventaire des cartulaires et autres documents conservés dans les provinces de Hainaut, Liège, Limbourg, Luxembourg et Namur. Il signale en même temps quelques documents qu'il a pu voir dans les bibliothèques d'Averboden, de Luxembourg et de Maëstricht.

— Une charte d'Arnulf le Vieux, comte de Flandre, en faveur de l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand, a fait l'objet d'une bonne étude diplomatique de M. des Marez [2], qui en a discuté avec talent l'authen-

[1] Ed. Poncelet : *Rapport sur les cartulaires et documents manuscrits se rapportant à la Belgique qui se trouvent dans les archives communales et hospitalières et dans les bibliothèques publiques et autres des provinces de Hainaut, Liège, Limbourg, Luxembourg et Namur.* Bruxelles, Hayez, in-8 de 21 p., et *Bull. comm. d'hist.*, 5e série, t. VI.

[2] Guillaume des Marez : *Notice sur un diplôme d'Arnulf le Vieux.* Bruxelles, Hayez, in-8 de 33 p., et *Bull. comm. d'hist*, 5e série, t. VI.

ticité et la date. M. Vanderkindere, qui ne partage pas l'opinion de M. des Marez, a fait un rapport sur le même sujet à la commission d'histoire.

— En préparant leur édition du *Cartulaire de Saint-Lambert*, MM. Bormans et Schoolmeesters [1] ont découvert un *Liber officiorum ecclesiae Leodiensis*, qui donne le tableau complet de l'organisation d'une grande église au début du XIVe siècle. Les fonctions mentionnées dans ce document sont celles qui ont pour but l'entretien et la conservation du temple, de son mobilier et de son trésor, ainsi que l'exercice du culte.

— M. Halkin [2] a publié, d'après les archives du ministère de la guerre à Paris, l'analyse des dépêches des officiers français en campagne dans nos provinces pendant les mois de mai, juin et juillet 1675. Il y a joint un inventaire des archives du même ministère relatives aux campagnes de Belgique de 1675 à 1777, et l'analyse des dépêches sur l'occupation de Liège en 1675.

— M. de Marneffe [3] continue la publication très soignée du cartulaire d'Afflighem. Le second volume de son cartulaire sera parfait s'il renonce à certaines prétentions, au moins insolites, sur le mode de publication des textes, prétentions que nous avons condamnées dans un courrier antérieur.

— M. van Houtte [4] publie cinq lettres du pape Martin V, dont deux sont un appel à la noblesse luxembourgeoise pour l'inviter à prendre part à la croisade contre les hussites; les autres sont relatives à l'exécution d'un hérétique à Tournai.

— Nous devrions rendre compte à cette place de l'ouvrage de M. Fredericq : *Corpus documentorum inquisitionis hereticae pravitatis;* mais nous ne pouvons que renvoyer à notre notice du Bulletin bibliographique inséré à la fin du présent numéro de la *Revue*.

HISTOIRE NATIONALE. — M. Gaillard [5] est auteur d'un article inti-

[1] BORMANS et SCHOOLMEESTERS : *Le Liber officiorum ecclesiae leodiensis*. Bruxelles, Hayez, in-8 de 75 p., et *Bull. comm. d'hist.*, 5e série, t. VI.

[2] HALKIN : *Dépêches des officiers au service de la France, concernant les opérations militaires des armées de Louis XIV en Belgique (mai, juin, juillet 1675), suivies d'un inventaire des archives du ministère de la guerre de France concernant la Belgique*. Bruxelles, Hayez, in-8 de 82 p., et *Bull. comm. d'hist.*, 5e série, t. VI.

[3] DE MARNEFFE : *Cartulaire d'Afflighem*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, 2e section. *Série des cartulaires et documents étendus*, 2e fasc. Louvain, in-8 de p. 127 à 154.

[4] VAN HOUTTE : *Lettres de Martin V concernant l'hérésie hussite dans les Pays-Bas*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*, 2e série, t. X.

[5] GAILLARD : *L'Origine du grand conseil et du conseil privé*. Bruxelles, Hayez, in-8 de 57 p., et *Bull. comm. d'hist.*, 5e série, t. VI.

tulé : *Origine du grand conseil et du conseil privé.* Sous ce titre il nous fait connaître les transformations de l'organe central de gouvernement et de justice souveraine dans nos provinces pendant le XVe et le XVIe siècle. Les premiers ducs de Bourgogne sont entourés d'un nombre considérable de conseillers qu'ils réunissent où et quand ils veulent, mais ils n'ont pas à leurs côtés un corps régulièrement constitué, avec sa procédure et sa compétence nettement déterminées, en un mot un conseil. Philippe le Bon le premier, en 1446, créa, sous le nom de grand conseil, un organe officiel de gouvernement, puis en 1454 lui conféra en outre des attributions judiciaires. Après la suppression du parlement éphémère établi à Malines par Charles le Téméraire, on en revint au grand conseil unique. Philippe le Beau le divisa en deux sections, dont l'une, fixée à Malines, exerçait les fonctions de cour suprême, tandis que l'autre formait un conseil ambulatoire de gouvernement. Enfin Charles-Quint érigea définitivement ces deux sections en corps indépendants, sous le nom de grand conseil et de conseil privé, jusqu'au jour où lui-même divisa le conseil privé en trois conseils collatéraux. M. Gaillard a su exposer ce sujet avec beaucoup de clarté.

— Nous rendrons compte dans notre prochain courrier des travaux de M. Lonchay : *La Rivalité de la France et de l'Espagne aux Pays-Bas*, et de M. Gossart : *Charles-Quint et Philippe II. Étude sur les origines de la prépondérance politique de l'Espagne en Europe.*

Histoire locale. — Brabant. — L'histoire de Ternath par M. Poodt[1] n'a qu'un intérêt purement local.

Flandre orientale. — MM. de Potter et Broeckaert[2] ont fait paraître un nouveau volume de leur intéressante collection d'histoires des communes de leur province.

— M. Delghust[3] a publié une histoire de la seigneurie de Renaix, il se propose d'étudier plus tard l'histoire de la commune et de la franchise de Renaix.

Hainaut. — L'étude de M. Albert Allard[4] sur le bailliage de Tournai-Tournaisis intéresse directement le lecteur français. M. Allard ne s'est pas borné à nous faire assister à la création du bailliage au XIVe siècle, il est remonté jusqu'à l'époque plus lointaine où le bailli de Vermandois siégeait à Lille pour juger les cas royaux du pays de

[1] Poodt : *Geschiedenis van Ternath.* Bruxelles, Willems, in-8 de 324 p.

[2] De Potter et Broeckaert : *Geschiedenis von de gemeenten der provincie Oost Vlaanderen*, 5e reeks. *Arrondissement Aalst*, 2de deel. Gand, Siffer, in-8 de 200 p.

[3] Delghust : *La Seigneurie de Renaix.* Renaix, de Malander, in-8 de 165 p.

[4] Albert Allard : *Le Premier bailliage de Tournai-Tournaisis* (1383-1423). Contribution à la biographie de Jehan Boutillier et Jacques d'Ableiges. Dans les *Annales du cercle archéologique de Mons*, t. XXV, in-8 de 110 p.

Tournai. En 1383, après des troubles assez graves et dans le but de réagir contre les privilèges locaux considérés comme dangereux pour la France, le roi organisa le premier bailliage de Tournai. L'appel des décisions de cette juridiction devait être porté directement devant le parlement de Paris. Le bailli de Tournai eut une série de conflits avec les magistrats locaux. M. Allard a étudié en détail une de ces contestations où figurèrent deux hommes célèbres, Boutillier et Jacques d'Ableiges. C'est ainsi que le travail de M. Allard est une utile contribution à la biographie de ces deux jurisconsultes.

— Le livre du P. Nimal[1] : *Villers et Aulne* n'est qu'une suite de notices sur la vie et les mérites des saints personnages qui ont habité ces deux abbayes.

Namur. — *L'Histoire de Dinant*, de M. Hachez[2], renferme quelques faits nouveaux, car l'auteur a pu se servir d'archives locales ou particulières; malheureusement il ne nous dit pas où se trouvent ces documents inédits. Il nous donne une liste des ouvrages consultés, mais j'espère qu'il en a consulté beaucoup d'autres et de plus importants.

— M. l'abbé Roland[3] a publié une histoire complète et très soignée de la seigneurie d'Orchimont et de tous ses fiefs et arrière-fiefs. Orchimont releva jusqu'au XIVe siècle du comté de Rethel.

Liège. — Le dernier *Bulletin de la Société d'art et d'histoire de Liège*[4] est consacré tout entier à l'histoire religieuse. Ces études sont très bien faites, et suivies de nombreux documents inédits; elles rendront service à ceux qui se consacrent à l'histoire générale des ordres religieux. M. Poncelet a fait l'histoire de l'abbaye cistercienne de Vivegnis; M. Depaquier, celle de l'abbaye de Solières du même ordre; enfin M. Halkin, l'histoire des cinq prieurés clunisiens du diocèse de Liège, les seuls qui aient existé en Belgique.

Sciences auxiliaires. — Diplomatique. — Je suis heureux de pouvoir signaler une étude très intéressante et très critique de M. le chanoine Reusens[5]. Jusqu'ici, les chancelleries établies par les abbés, les évêques, les petits princes ont peu attiré l'attention des savants. M. Reusens a étudié très soigneusement ces chancelleries en Belgique

[1] Nimal : *Villers et Aulne, célèbres abbayes de l'ancien diocèse de Liège*. Liège, Dessain, in-8 de 290 p.

[2] Henri Hachez : *Histoire de Dinant*, t. I et II. Court-Saint-Étienne, Chevalier, in-8 de 269 et 267 p.

[3] Roland : *Orchimont et ses fiefs*. Anvers, de Backer, in-8 de 464 p., et *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XLVIII et XLIX.

[4] *Bulletin de la Société d'art et d'histoire du diocèse de Liège*, t. X, 1re partie. Liège, Grandmont, in-8 de 293 p.

[5] Reusens : *Les Chancelleries pontificales en Belgique depuis leur origine jusqu'au commencement du XIIIe siècle*, dans les *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de Belgique*. 2e série, t. X, p. 20 à 206.

et dans les provinces limitrophes depuis leur origine jusqu'au milieu du XIIIe siècle. M. Reusens nous montre d'abord l'organisation des chancelleries abbatiales; il s'appuie notamment sur des chartes de l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, et fait un examen spécial des chartes rimées du XIe et du XIIe siècle. Vient ensuite l'étude approfondie des chancelleries des comtes de Flandre, Hainaut, Luxembourg et Namur, qui toutes furent organisées pendant la même période. La chancellerie des ducs de Brabant, au contraire, ne remonte pas au delà du XIVe siècle. Partout, antérieurement à l'existence des chancelleries, les chartes étaient rédigées par les bénéficiaires et simplement soumises au comte pour l'apposition du sceau. Les chancelleries épiscopales sont de la même époque que les chancelleries comtales. M. Reusens a borné ses investigations à celles de Cambrai, Liége, Tournai et Reims. Son travail rendra de grands services aux diplomatistes et devra être constamment employé par les éditeurs de chartes.

— M. Donnet [1] a fait l'histoire d'un livre aujourd'hui très rare, le célèbre *Pompa introitus Ferdinandi*, publié au XVIIe siècle à Anvers pour commémorer l'entrée solennelle en ville du cardinal infant.

Biographie. — M. Demarteau [2] a publié une notice intéressante sur la bienheureuse Ève, recluse liégeoise du XIIIe siècle, qu'il considère comme la première auteur wallonne.

— Le P. Kieckens [3] a rétabli d'une manière complète la vie, imparfaitement connue jusqu'ici, de Pierre de Thimo, avocat pensionnaire de Bruxelles et chanoine de Sainte-Gudule au XVe siècle. Son travail est fait d'après les sources et avec critique.

Héraldique. — Le livre de MM. Arendt et de Ridder [4] est un recueil des dispositions législatives en matière héraldique qui ont été en vigueur dans nos provinces depuis 1595. Il faut savoir gré aux auteurs d'avoir exposé dans leur introduction, d'une manière succincte, mais avec grande netteté, l'état de la législation héraldique sous l'ancien régime et dans les temps modernes. Ces pages rendront de réels services à ceux qui n'ont pas fait une étude spéciale de cette question.

[1] Donnet : *Histoire d'un livre*, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XLIX, p. 305 à 402.

[2] Demarteau : *La Bienheureuse Ève de Saint-Martin*. Liège, Demarteau, in-8 de 90 p.

[3] Kieckens (S. J.) : *Pierre de Thimo, avocat pensionnaire de Bruxelles, chanoine de Sainte-Gudule* (1393-1474), dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XLIX.

[4] Arendt et de Ridder : *Législation héraldique de la Belgique* (1595-1895). *Jurisprudence du conseil héraldique* (1844-1895). Bruxelles, Société belge de librairie, in-8 de 462 p.

NUMISMATIQUE. — Certaines monnaies gauloises en argent avaient fait l'objet de fréquentes discussions. M. Serrure [1] vient de les attribuer définitivement au peuple des Voconces. Son étude, des plus remarquables, a été présentée à l'Institut de France par M. de Barthélemy.

— La *Revue belge de numismatique* [2] a publié, cette année, une série d'articles très intéressants. Je regrette de ne pouvoir les signaler tous. Je citerai cependant des études sur quelques monnaies mérovingiennes et carolingiennes, et la fin de la longue histoire numismatique du Barrois par M. Maxe-Werly.

BEAUX-ARTS ET ARCHÉOLOGIE. — M. Niffle-Anciaux [3] a réédité d'une façon très luxueuse un article paru antérieurement dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, et où sont étudiés en détail les repos de Jésus et les berceaux reliquaires.

— M. Chauvin [4] a examiné la question de la défense des images chez les musulmans. M. Vanderkindere [5] a publié *Quelques feuillets sur la vie privée des Athéniens*. Mgr de Harlez [6], une étude intitulée : *L'Interprétation du gi-king, la version mandchoue et une traduction*. Je voudrais parler plus longuement de ces études très remarquables, mais elles sortent trop du cadre du Courrier.

A. DELESCLUSE.

[1] SERRURE : *Les Monnaies de Voconces. Essai d'attribution et de classement chronologique*. Bruxelles, chez l'auteur, in-8 de 96 p.

[2] *Revue belge de numismatique*. Bruxelles, Goemare.

[3] NIFFLE-ANCIAUX : *Les Repos de Jésus et les berceaux reliquaires*. Namur, Godenne, in-8 de 128 p

[4] CHAUVIN : *La Défense des images chez les musulmans*, dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, t. XLIX, p. 403 à 430.

[5] VANDERKINDERE : *Quelques feuillets de la vie privée des Athéniens* (*Bull. acad. r. de Belgique*, 3e série, t. XXXII, p. 169 à 203). Bruxelles, Hayez.

[6] DE HARLEZ : *L'Interprétation du gi-king. La version mandchoue et une traduction* (*Ibidem*, p. 339-370).

COURRIER DU NORD

DANEMARK, 1895

Les recueils de documents se poursuivent régulièrement, quoique lentement, le plus souvent par demi-volume ou même par fascicule : *Repertorium diplomaticum regni Danici mediævalis* [1], avec extraits des pièces inédites, par K. Erslev, avec la collaboration de W. Christensen et A. Hude ; *Registres de la chancellerie relatifs à la situation intérieure du Danemark, de 1561 à 1565* [2], extraits par L. Laursen ; *Regesta diplomatica historiæ Danicæ* [3] ; *Corpus constitutionum Danicæ* [4], ordonnances, recez, et autres actes royaux concernant la législation du Danemark, de 1558 à 1660, édités par V.-A. Secher ; *Recueil de statuts des corporations danoises du moyen âge* [5], avec des documents connexes, publiés par C. Nyrop ; *Répertoire des legs et fondations de bienfaisance en Danemark* [6], y compris les Færœs, l'Islande, le Grœnland et les Antilles danoises, édité par H.-R. Hiort-Lorenzen et F.-P.-G. Salicath ; *Diplomatarium islandicum* [7], publié par la Société de littérature islandaise, qui édite aussi les *Obituaria islandica* [8], avec notes, tableaux généalogiques et table, par J. Thorkelsson. Le *Magasin danois* [9] publie aussi des documents tout aussi bien que des mémoires d'érudition ; tel est aussi le cas pour les *Collections historiques et études relatives à la situation et aux personnalités danoises surtout au XVIIe siècle* [10], par H.-F. Rœrdam.

Les histoires et monographies publiées à part sont : *Histoire du*

[1] T. I, fasc. 2 (ann. 1327-1350). Copenhague, in-8, p. 241-430.

[2] *Kancelliets Brevbæger vedrørende Danmarks indre Forhold.* Seconde moitié. Cop., in-8, 558 p.

[3] 2e série, t. II, fasc. 3, de 1574 à 1607, in-8. Cop., p. 576-860.

[4] T. IV, fasc. 2-3. Cop., in-8, p. 101-480.

[5] *Samling af Danmarks Lavsskraaer fra Middelalderen.* Fasc. 1 (ann. 1349-1460). Cop., in-8, p. 1-160.

[6] *Repertorium over Legater og milde Stiftelser i Danmark.* T. II. Diocèse de Sélande, fasc. 1. Cop., in-4, 112 p.

[7] T. IV, fasc. 1 (ann. 1265-1429). Cop., in-8, p. 1-384.

[8] *Islenzkar ártidaskrár.* Fasc. 2. Cop., in-8, p. 119-231.

[9] *Danske Magasin.* 5e série, t. III, fasc. 3. Cop., in-4, p. 193-288.

[10] *Historiske Samlinger.* T. II, fasc. 2. Cop., in-8, p. 193-384.

Danemark en images [1], par A. Jakobsen, texte par W. Mœllerup, avec la collaboration de S. Müller, F.-W. Horn et d'autres; *Roi et cour de justice en Danemark aux XIIIe et XIVe siècles* [2], étude fort approfondie, par L. Holberg; *les Rois de l'Union et les villes hanséatiques de 1439 à 1466* [3], par W. Christensen; *Histoire de Danemark et de Norvège à la fin du XVIe siècle* [4], par Tr. Lund, volumineuse publication qui traite d'ailleurs moins des événements politiques que de la vie quotidienne, et dont le XIIe livre est consacré au mariage et à la moralité; *la Cour des princes russes à Horsens de 1780 à 1807* [5], ainsi que les antécédents de ses membres et de leur famille, et leur captivité en Russie, par H.-E. Friis; *la Période du règne de Frédéric VI comprise entre la paix de Kiel et la mort du roi* [6], *études économiques et historiques*, par M. Rubin; *Débats sur la question constitutionnelle dans les pays de la monarchie danoise de 1814 à 1848* [7], par A.-D. Jœrgensen; *Sous la Constitution de juin* [8], exposé de l'histoire politique du peuple danois de 1848 à 1866, avec portraits des chefs de parti, par N. Neergaard; *Toutes les élections au Folketing du 5 octobre 1848 au 20 avril 1892* [9], avec indication du parti de ses membres, par A. Hviid; *le Danemark en 1864* [10], par C.-T. Sœrensen; *Fredensborg. La maison royale de Danemark et ses alliances* [11]; *Annuaire du Rigsdag en 1894 et 1895* [12], édité par C. Rasmussen. Il a aussi paru des notices très variées dans le *Périodique historique* [13] de la Société historique du Danemark; dans le *Museum* [14], rédigé par C. Bruun, A. Hovgaard,

[1] *Danmarks Historie i Billeder*. Fasc. 21-26. Cop., in-fol. oblong.

[2] *Konge og Danehof i det 13. og 14. Aarhundrede*. T. I. Chartes et lois générales d'Erik Glipping. Cop., in-8, 350 p.

[3] *Unionskongerne og Hansestæderne*. Cop., in-8, 451 p.

[4] *Danmarks og Norges Historie i Slutningen af det 16de Aarhundrede*. L. XII. Cop., in-8, 488 p.

[5] *Det russiske Fyrstehof i Horsens*. Cop., in-8, 258 p.

[6] *Frederik VIs Tid fra Kielerfreden til Kongens Dæd*. Cop., in-8, 650 p.

[7] *Forhandlinger om Forfatningsspærgsmaalet* (dans *Oversigt over det Kgl. Danske Videnskabernes Selskabs Forhandlinger. Aaret, 1895*, p. 156-192. Cop., in-8).

[8] *Under Junigrundloven*. Fasc. 21-22, t. II, p. 297-424. Cop., in-8.

[9] *Alle Folketingsvalg*. Cop., in-8, 222 p.

[10] *Danmark 1864*. Cop., in-8, 96 p.

[11] *Fredensborg, Det danske Kongehus og dets Slægt*. Fasc. 1-6, p. 1-144. Cop., in-4.

[12] *Rigsdags-Aarbog*. 5e année. Cop., in-8, 118 p.

[13] *Historisk Tidsskrift*. 6e série, t. V, fasc. 2-3, p. 274-812; et t. VI, fasc. 1, p. 1-318. Cop., in-8. Contenant entre autres articles des *Catalogues bibliographiques* fort détaillés et de plus en plus complets, par M. Mackeprang, des publications danoises et étrangères concernant l'histoire de Danemark parues en 1893 et en 1894.

[14] Année 1895. 1re et 2e moitiés. Cop., in-8.

P.-F. Rist, dans *le Spectateur* [1], dans la *Feuille des étudiants* [2], ainsi que dans la *Grande Encyclopédie septentrionale illustrée de Salmonsen* [3], dirigée par C. Blangstrup.

Pour l'histoire religieuse, nous n'avons à citer que *la Puissance ecclésiastique et la royauté au temps des Valdemars* [4], par H. Olrik; *Contribution à l'histoire du Psautier évangélique* [5], par F. Nielsen; *Souvenirs de la vie paroissiale à Copenhague et au sud-est de la Sélande au milieu de ce siècle* [6], par K.-H.-N. Vinther; *la Société danoise des missions et son œuvre* [7], par T. Lœgstrup; *Portraits ecclésiastiques* : D. G. Monrad, C. Hostrup, R. Frimodt; caractéristique de la prédication danoise dans la seconde moitié du XIXe siècle [8], par V. Nannestad, et des mémoires disséminés dans les *Collections d'histoire ecclésiastique* [9]; *Gazette de l'église danoise* [10], publiée par J.-H. Monrad; *Feuille hebdomadaire septentrionale pour les catholiques* [11].

Outre les mémoires contenus dans des organes spéciaux : *Communications des archives militaires* [12], éditées par l'état-major général; *Notre défense* [13]; *Gazette militaire* [14], publiée et rédigée par H. Jenssen-Tusch; *Périodique maritime* [15], l'histoire militaire a été l'objet de trois publications à part : *Guerres de Christian IV* [16], par A. Larsen; *Histoires de héros dano-novégiens, de 1700 à 1814* [17], par le même; *Un Corps danois en Italie de 1701 à 1703, en Hongrie de 1704 à 1709* [18], d'après des sources inédites, par K.-C. Rockstroh.

[1] *Tilskueren*. 12e année. Cop., in-8.
[2] *Studenterbladet*, rédigée par C. Behrens, 1895, n° 40-86. Cop., in-4.
[3] *Salmonsens store illustrerede Konversationslexikon. En nordisk Encyclopædi*. Fasc. 73-106. Cop., in-8.
[4] *Valdemarstidens Kirkemagt og Kongedæmme*, formant le tome II de *Konge og Præstestand i den danske Middelalder*. Cop., in-8, 214 p.
[5] *Bidrag til den evangelisk-kristelige Psalmebogs Historie*. Cop., in-8, 68 p.
[6] *Oplevelser fra Menighedslivet i Kjøbenhavn og Sydæstsælland fra Aarhundredets Midte*. Cop., in-8, 174 p.
[7] *Vor Mission*. Cop., in-8, 104 p.
[8] *Portraiter fra Kirken*. Cop., in-8, 178 p.
[9] *Kirkehistoriske Samlinger*, 4e série, t. III, fasc. 4, p. 641-843, et t. IV, fasc. 1, p. 1-224. Cop., in-8.
[10] *Dansk Kirketidende*, ann. 1895. Cop., in-8.
[11] *Nordisk Ugeblad for katholske Kristne*, 43e ann. Cop., in-8.
[12] *Meddelelser fra Krigsarkiverne*. T. VII, fasc. 1-3, p. 1-236 Cop., in-8, contenant entre autres des notices sur le corps franco-danois de Davout en 1813.
[13] *Vort Forsvar*. 15e ann. Cop., in-fol.
[14] *Militær Tidende*. 5e ann. Cop., in-4.
[15] *Tidsskrift for Sævæsen*. Nouv. série, t. XXX. Cop., in-8.
[16] *Kristian den Fjerdes Krige*. Cop., in-8, 142 p.
[17] *Dansk-Norske Helltehistorier*. Cop., 156 p., in-8.
[18] *En dansk Korps 1701-1709*. Cop., in-8, 224 p.

Il est traité des institutions juridiques, scolaires, économiques, philanthropiques, médicales, scientifiques, dans : *Leçons sur l'histoire du droit danois* [1], par H. Matzen ; *l'Instruction technique* [2], et l'enseignement artistique connexe en Suède, en Norvège et en Danemark, coup d'œil historique comparatif, par V.-A. Thalbitzer et W. Toussieng ; *l'Enseignement de l'économie rurale dans les écoles populaires et normales du Danemark au commencement du XIXe siècle* [3], par J. Larsen ; *Une page de l'histoire de l'école des filles en Danemark* [4], par T. Lang, *l'École technique à Odense, de 1844 à 1894* [5], par M. Rasmussen ; *Histoire de l'Association des étudiants, de 1820 à 1870* [6], par H.-C.-A. Lund ; *Esquisse des œuvres philanthropiques des femmes danoises* [7], par L. Harbou ; *Progrès de l'obstétrique en Danemark* [8], par G. Norrie ; *Bibliothèque de l'école latine de Horsens* [9], par A.-S. Steenberg, ainsi que dans divers recueils : *Notre jeunesse* [10], revue d'éducation et d'enseignement, publiée par H. Trier et P. Voss ; *la Feuille des hautes écoles* [11] ; *Périodique de l'Association technique* [12] ; *Annuaire de la poste danoise* [13] ; *Notice sur la fondation des typographes danois de 1870 à 1895* [14], par R. Jacobsen.

A l'histoire des mœurs, de la langue, de la littérature, du théâtre, des sciences, des arts, de l'industrie, de l'agriculture, se rattachent les périodiques et les ouvrages suivants : *Dania* [15], revue pour les dialectes et les souvenirs populaires, publié par O. Jespersen et K. Nyrop ; *Annuaire pour l'histoire des mœurs en Danemark* [16], publié par P. Bjerge ; *Périodique de la Société de littérature islandaise* [17] ; quelques *Études sur l'histoire de nos villages et de la colo-*

[1] *Forelæsninger over den danske Retshistorie. Offentlig Ret.* III. *Straferet.* Cop., in-8, 178 p.
[2] *Den tekniske Undervisning.* Cop., in-4, 288 p.
[3] *Landækonomisk Undervisning i danske Folkeskoler*, dans *Tidsskrift for Landækonomi.* 5e série, t. XIV, p. 738-750.
[4] Dans *Bog og Naal.* 2e ann., p. 209-219, 233-236.
[5] *Den tekniske Skole i Odense.* Odense, in-8, 92 p.
[6] *Studenterforeningens Historie.* Fasc. 1-3, p. 1-96. Cop., in-8.
[7] *Omrids af danske Kvinders Virksomhed i Philantropiens Gjerning.* Cop., in-8, 28 p.
[8] Dans *Tidsskrift for Jordemædre.* 5e année. Cop., in-8.
[9] Dans *Indbydelsesskrift tit Horsens lærde Skole.* 1895, p. 1-24.
[10] *Vor Ungdom.* Ann. 1895. Cop., in-8.
[11] *Hæjskolebladet.* 20e année. Kolding, in-4.
[12] *Den tekniske Forenings Tidsskrift.* 18e année, 1894-1895. Cop., in-4.
[13] *Aarbog for det danske Postvæsen.* 1896, 5e année. Odense, in-8.
[14] *Optegnelser om Typografernes Stiftelse.* Cop., in-8, 44 p.
[15] T. III, fasc. 2-4, p. 49-192. Cop., in-8.
[16] *Aarbog for dansk Kulturhistorie 1895.* Aarhus, in-8.
[17] *Timarit hins Islenzka bókmenntafjelags.* 16e ann. Reykjavik, in-8.

nisation du Danemark [1], par J.-C.-H.-R. Steenstrup; *Dictionnaire de l'ancienne langue danoise (1300-1700)* [2], par O. Kalkar; *Matériaux pour un dictionnaire de l'idiome jutlandais* [3], par H.-F. Feilberg; *Histoire de l'orthographe danoise dans les deux cents dernières années* [4], par F. Boberg; *les Monuments runiques du Danemark* [5], étudiés et interprétés par L.-F.-A. Wimmer, avec dessins par J.-M. Petersen; *De l'étude et de l'interprétation de nos monuments runiques* [6], par L.-F.-A. Wimmer; *Anciens chants populaires du Danemark* [7], d'après les travaux préparatoires de S. Grandtvig, publiés par A. Olrik; *Traditions populaires danoises* [8], recueillies exclusivement dans des sources inédites ou en partie de la bouche du peuple, par E.-T. Kristensen, à qui l'on doit aussi : *Contes du Jutland* [9], et échos *De la salle à tricoter et de l'étuve* [10]; *Conférence sur les poésies des anciens Skaldes septentrionaux* [11], par K. Gislason; *Histoire de l'ancienne littérature norvégienne et islandaise* [12], par F. Jonsson; *Histoire illustrée de la littérature danoise* [13], par P. Hansen; *Sur les trois Épîtres autobiographiques de Ludvig Holberg adressées à un homme de qualité* [14], par C. Bruun; *la Scène danoise*, histoire illustrée du théâtre [15], par P. Hansen; *le Théâtre national danois de 1748 à 1889* [16], exposé statistique, par A. Aumont et E. Collin; *Progrès des mathématiques en Danemark et en*

[1] En français dans *Oversigt over det Kgl. Danske Videnskabernes Selskabs Forhandlinger 1894*, p. 267-302. Cop., in-8 (en danois dans *Historisk Tidsskrift* 6e série, t. V, p. 313-366).

[2] *Ordbog til det ældre danske Sprog.* Fasc. 23, de *Natbakke à Nærværelse.* T. III, p. 193-256. Cop., in-8.

[3] *Bidrag til en Ordbog over jyske Almuesmål.* Fasc. 13, de *Kirkegårdsdige à Klavre.* T. II, p. 129-176.

[4] *Det danske Retskrivnings Historie i de sidste 200 år.* Cop., in-8, 70 p.

[5] *De danske Runemindesmærker undersøgte og tolkede.* I. Monuments historiques. Cop., in-fol., 174 p.

[6] *Om Undersøgelsen og Tolkningen af vore Runemindesmærker.* Cop., in-4, 115 p.

[7] *Danmarks gamle Folkeviser : Danske Ridderviser.* T. I, fasc. 1. Cop., in-4, p. 1-148.

[8] *Danske Sagn som de har lydt i Folkemunde.* 3e recueil. Silkeborg, in-8, 496 p.

[9] *Æventyr fra Jylland.* 3e recueil (le 12e des *Jydske Folkeminder*). Aarhus, in-8, 400 p.

[10] *Fra Bindestue og Kælle.* 1er recueil. Cop., in-8, 168 p.

[11] *Forelæsning over oldnordiske Skjaldekvad* (formant le t. I de *Efterladte Skrifter*). Reykjavik, in-8, 328 p.

[12] *Den oldnorske og oldislandske Litteraturs Historie.* T. II, fasc. 1. Cop., in-8, p. 1-190.

[13] *Illustreret dansk Litteraturhistorie.* 2e édit., fasc. 1-2. Cop., in-8, p. 1-96.

[14] *Om Ludvig Holbergs* trende Epistler, etc. Cop., in-8, 154 p.

[15] *Den danske Skueplads. Illustreret Theaterhistorie.* Fasc. 33-34. Cop., in-8.

[16] *Den danske Nationalteater.* Fasc. 1. Cop., in-8, p. 1-80.

*Norvège au XVIII*e *siècle* [1], par S.-A Christensen; *Dessins d'ancienne architecture septentrionale* [2], publiés par H.-J. Holm, O.-V. Koch et H. Storck; *Retables de la fin du moyen âge en Danemark* [3], par F. Becket; *Peintures murales des églises danoises décrites et figurées* [4], par J.-M. Petersen; *Une visite à Rosenborg*, [5] le fameux musée des souverains, par H.-C. Bering-Liisberg; *Anciennes maisons de Copenhague* [6], dessins de A. Larsen, avec texte de E. Schiœdte; *Monnaies de Trankebar (1644-1845) avec monnaies et médailles concernant le commerce danois dans les Indes Orientales (1657-1777)* [7], par V. Bergsœe; *Histoire de l'agriculture danoise* [8], par C.-C. Larsen; *Exposé des progrès de l'agriculture en Danemark depuis 1835* [9], par J.-B. Krarup. Il y a en outre des articles historiques sur les mêmes sujets dans : *Revue septentrionale de philologie* [10], *le Méridional* [11], revue mensuelle islandaise, avec figures, rédigée par J. Thorkelsson, *Andvari* [12], périodique de l'Association démophile de l'Islande, *Revue de l'art industriel* [13], le *Bibliophile* [14], *Revue de l'Association technique* [15], *Revue d'économie nationale* [16], *Notre agriculture* [17], *Feuilles de l'agriculteur* [18], publiées par J.-P. Petersen, *Revue de sylviculture* [19], *Bibliothèque des médecins* [20], *le Médecin militaire* [21], *Feuille de l'ouvrier* [22].

L'archéologie et l'histoire locale, qui ont d'excellents organes d'en-

[1] *Matematikens Udvikling i Danmark og Norge i det XVIII. Aarhundrede.* Odense, in-8, 270 p.

[2] *Tegninger af ældre nordisk Arkitektur.* 3e recueil, 2e série, fasc. 1-4. Cop., in-fol., 12 planches.

[3] *Altertavler i Danmark fra den senere Middelalder.* Cop., in-4, 199 p. avec 71 pl. phototypiques in-f.

[4] *Beskrivelse og Afbildning af Kalkmalerier i danske Kirker.* Cop., in-4, 178 pl. avec 42 pl.

[5] *Et Besæg paa Rosenborg.* Cop., in-8, 48 p.

[6] *Gamle Kjøbenhavnske Huse og Gaarde.* 2e fasc. Cop., in-4.

[7] *Trankebar Mænter.* Cop., in-4, 76 p. et 2 pl.

[8] *Det danske Landbrugs Historie.* Cop., in-8, 194 p.

[9] *Beskrivelse af Landbrugets Udvikling i Danmark fra 1835 til Nutiden.* I. Le sud-est du Jutland. Cop., in-8, 558 p.

[10] *Nordisk Tidsskrift for Filologi.* 3e série, t. III. Cop., in-8.

[11] *Sunnanfari.* T. IV, nos 7-12; t. V, nos 1-6. Cop., in-4.

[12] *Andvari.* 20e ann. Reykjavik, in-8.

[13] *Tidsskrift for Kunstindustri.* 2e série, t. I. Cop., in-4.

[14] *Bogvennen.* 1894. Cop., in-4.

[15] *Den tekniske Forenings Tidsskrift.* 18e année, 1894-1895. Cop., in-4.

[16] *Nationalœkonomisk Tidsskrift.* 3e série, t. III. Cop., in-8.

[17] *Vort Landbrug.* 14e ann. Cop., in-8

[18] *Landmands-Blade* 28e ann. Cop., in-8.

[19] *Tidsskrift for Skovvæsen* T. VII. Cop., in-8.

[20] *Bibliothek for Læger.* 87e ann., 7e série, t. VI. Cop., in-8.

[21] *Militærlægen.* 3e ann. Cop., in-8.

[22] *Haandværkerbladet.* 12e ann. Cop., in-fol.

semble dans les *Annales d'archéologie et d'histoire septentrionale* [1], les *Mémoires de la Société des antiquaires du nord* [2], la *Revue de géographie* [3], les *Collections d'histoire et de topographie jutlandaises* [4], les *Annales du Slesvig* [5], publiées par H.-P. Hanssen-Nœrremœlle, G. Johannsen et P. Skau, — n'ont donné lieu qu'à de rares publications à part : *Notre antiquité* [6], exposé populaire de l'archéologie du Danemark, par Sophus Müller ; *Description du royaume de Danemark* [7], par Trap, 3e édition remaniée, publiée par V. Falbe-Hansen et H. Westergaard, rédigée par Weitemeyer ; *Terriers et cadastres slesvigois du temps de la Réformation* [8], édités par F. Falkenstjerne, des Archives nationales ; *Nomenclature des rues dans les villes de province en Danemark* [9] ; *Copenhague* [10], esquisse illustrée de son histoire, de ses monuments et de ses institutions, par C. Bruun ; *Gammelholm dans les anciens temps* [11], par H. Degenkolv ; *Feuilles de l'histoire des bains de Klampenborg* [12] ; *la Cathédrale de Roskilde* [13] ; *Sorana* [14], par B. Hoff ; *Trolleborg, ses environs et leurs habitants depuis 1646* [15], par N. Rasmussen-Sœkilde ; *Notice historico-topographique sur les cantons de Hjerm et de Ginding* [16] ; *Nœrholm et ses habitants, 1790-1895* [17], par K. Rosenœrn-Teilmann ; *les Fœrœs de 1600 à 1709* [18], par N. Andersen.

Outre les notices biographiques disséminées dans la plupart des recueils déjà cités et dans l'*Étoile polaire* [19], et celles qui sont réunies

[1] *Aarbœger for nordisk Oldkyndighed og Historie.* 2e série, t. IX, fasc. 4 et t. X. Cop., in-8.

[2] Traductions françaises de mémoires contenus dans le précédent recueil. Nouv. série, 1890-1895, p. 301-418. Cop., in-8.

[3] *Geografisk Tidsskrift.* T. XII, fasc. 1-4, p. 1-92. Cop., in-4.

[4] *Samlinger til jydsk Historie og Topografi.* 2e série, t. IV, fasc. 1. Aalborg, in-8, p. 357-566.

[5] *Sœnderjydske Aarbœger 1895.* Fasc. 1-2. Flensborg, in-8.

[6] *Vor Oldtid.* Fasc. 1-9. Cop., in-8, 1-432 p.

[7] *Beskrivelse af Kongeriget Danmark.* Fasc. 1-2. Cop., in-8, p. 1-128.

[8] *Sœnderjydske Skatte-og Jordebœger fra Reformationstiden*, fasc. 1. Cop., in-8, p. 1-252.

[9] *Fortegnelse over Gader i Provindsbyerne*, etc. Odense, in-8, 43 p.

[10] *Kjœbenhavn.* Fasc. 43-44. Cop., in-8.

[11] *Gammelholm i ældre Tid.* Cop., in-8, 30 p. avec 2 plans.

[12] *Blade af Klampenborg Badeanstalts Historie.* Cop., in-8, 44 p.

[13] *Roskilde Domkirke.* Cop., in-8, 44 p.

[14] Dans *Indbydelsesskrift til Afgangs-og Aarsprœverne i Sorœ Akademis lærde Skole 1895.* Sorœ, 14 p.

[15] *Trolleborgegnen og dens Beboere igjennem 250 Aar.* Odense, in-8, 176 p.

[16] *Historisk-topografiske Efterretninger om Hjerm og Ginding Herreder.* Cop., in-8. 602 p.

[17] *Lidt om Nœrholm og dens Beboere.*

[18] *Fœrœerne.* Cop., in-8, 464 p.

[19] *Nordstjernen.* 7 oct. 1894-29 sept. 1895. Cop., in-fol.

dans le *Périodique d'histoire personnelle* [1], dans l'*Illustration* [2] danoise, mais surtout dans le volumineux *Dictionnaire biographique danois* [3], publié par C.-F. Bricka, et le *Nouveau dictionnaire des artistes danois* [4], par P. Weilbach, — l'histoire personnelle s'est enrichie de nombreux matériaux contenus dans : *Annuaire de la noblesse du Danemark* [5], par H.-R. Hjort-Lorenzen et A. Thiset; *Sceaux de nobles danois du moyen âge* [6], par H. Petersen, dont on regrette le décès prématuré, avec figures de E. Rondahl; *Portraits peints de personnages danois* [7], catalogue descriptif par E.-F.-S. Lund, avec la collaboration de C.-C. Andersen; *Grands baillis et baillis du royaume de Danemark et de l'Islande, de 1660 à 1848* [8], publiés, pour les Archives du royaume, par J. Bloch; *les Étudiants de 1845* [9], *de 1855* [10], *de 1870* [11]; *Notices biographiques sur les élèves de l'école latine de Frederiksborg, de 1857 à 1871* [12], par J.-N. Schultz; *les Femmes du Slesvig de 1848 à 1864* [13], par J. Schiœrring; *A propos de l'Exposition féminine de Copenhague en 1895* [14]. — Les monographies sont d'ailleurs fort nombreuses comme d'ordinaire : *Souvenirs d'enfance et d'adolescence* [15], par A. Abrahams; *Mémoires, journaux et correspondance du conseiller intime Ditlev Ahlefeldt* [16], publiés, d'après les originaux des archives de Haseldorf, par L. Bobé; *Jens Baggesen* [17], étude littéraire psychologique, par J. Clausen; *Andreas-Peter Berggreen* [18], par C. Skou; *Carl Bernhard* (*Andreas de Saint-Aubain* [19]), sa vie et ses écrits, par H. Schwanenflügel; *Vilhelm Birkedal* [20], par

[1] *Personalhistorisk Tidsskrift*. 3e série, t. IV. Cop., in-8.
[2] *Illustreret Tidende*. T. XXXVI. Cop., in-fol.
[3] *Dansk biografisk Lexikon*. Fasc. 65-72, de *N. Jyde* à *F.-E. von Kolschau*, t. IX. Cop., in-8, 647 p.
[4] *Nyt dansk Kunstnerlexikon*. Fasc. 1-7, de *Aaby* à *A.-P.-J. Holm*. Cop., in-8, p. 1-448.
[5] *Danmarks Adels Aarbog*. 13e ann. Cop., in-8, XXIV-504 p.
[6] *Danske adelige Sigiller fra Middelalderen*. Fasc. 5. Cop., in-8, p. 33-44 avec les pl. 37-46.
[7] *Danske malede Portræter*. Fasc. 1-2. Cop., in-4.
[8] *Stiftamtmænd og Amtmænd i Kongeriget Danmark og Island*. Cop., in-8, VIII-163 p.
[9] Cop., in-8, 16 p.
[10] Cop., in-8, 8 p.
[11] Cop., in-8, 50 p.
[12] Dans *Indbydelsesskrift til Frederiksborg lærde Skole 1895*. In-8, 19 p.
[13] *Slesvigske Kvinder i 1848-1864*. Cop., in-8, 34 p.
[14] Odense, in-4, 115 p.
[15] *Minder fra min Barndom og tidlige Ungdom*. Cop., in-8, 198 p.
[16] *Memoirer, Dagbogsoptegnelser og Brevbæger*. Cop., in-4, 236 p.
[17] Cop., in-8, 376 p.
[18] Cop., in-8, 312 p.
[19] Cop., in-8, 156 p.
[20] T. I, 1803-1849. Cop., in-8, 388 p.

L. Nyegård; *Vie et souvenir de Johannes Kristján Briem, prévôt de Hruné*[1], *la Famille Dalgas*[2], par E. Dalgas; *Dalgas, le colonisateur des landes*[3], par A. Oppermann; *Saga de Jón Espolin l'érudit*[4], écrite par lui-même en danois, traduite en islandais par G. Konradsson; *J.-P.-E. Hartmann*[5], par W. Behrend; *la Famille Heilmann*[6], par G. Heilmann; *Correspondance de Henrik Hertz*[7], publiée par P. Hertz; *Notice psychologique sur l'enfance et la jeunesse de Særen Kierkegaard*[8], par P.-A. Heiberg; *Kristen Kord, l'initiateur de la haute école populaire*[9], par F. Nygård; *Lettres de J. Langebek*[10], publiées par H.-F. Rœrdam; *Johan-Thomas Lundbye, 1818-1848*[11], par K. Madsen; *le colonel Frederik Lessæe*[12], par J.-P. Kœbke; *Souvenirs des fêtes d'étudiants*[13], par C. Mœller; *A propos* de la Vie à l'école normale vers 1840 *d'Anton Nielsen*[14], par C. Boberg; *Généalogie des descendants de Christjern Nielsen*[15], par J. Vahl; *Généalogie de la famille Paludan-Müller*[16], *Sur J.-Chr. Petersen*[17], par L. Petersen; *Emil Petit*[18], par E. Warming; *Saga de Magnus Prudé*[19], par J. Thorkelsson; *Papiers posthumes de la famille Reventlow, de 1770 à 1827*[20], extraits des archives de Brahe-Trolleborg, publiés par L. Bobé; *Ole Rœmer*[21], par F.-R. Fries; *Peter Rœrdam*[22], feuilles de son autobiographie et de sa correspondance, publiées par H.-F. Rœrdam; *A la mémoire du pasteur Thomas Rœrdam*[23], *Signe-Solvejg*

[1] *Æfi og utfaraminning sira Johannis Kristjáns Briems prófasts i Hruna.* Reykjavik, in-8, 62 p.
[2] Aarhus, 74 p.
[3] Cop., in-8, 32 p.
[4] *Saga Jóns Espólins hins fróda.* Cop., in-8, XLII-211 p.
[5] Cop., in-8, 32 p.
[6] Cop., in-8, 389 p.
[7] *Breve fra og til Henrik Hertz.* Cop., in-8, 270 p.
[8] *Bidrag til et psychologisk Billede af Særen Kierkegaard.* Cop., in-8, 146 p.
[9] Odense, in-8, t. I. Années de voyage, 206 p.; t. II, 20 années d'enseignement, 302 p.
[10] *J. Langebek's Breve.* 1er et 2e demi-vol. Cop., in-8, 232 et 316 p.
[11] Cop., in-8, 283 p.
[12] Dans *Militært Tidsskrift.* 24e ann., p. 467-486.
[13] *Fra Studenterdagene.* Cop., in-8, 148 p.
[14] Cop., in-8, 22 p.
[15] Fasc. 14 et 15. Cop., in-8.
[16] Cop., in-fol., 28 p.
[17] Cop., in-8, 64 p.
[18] Dans *Botanisk Tidsskrift*, t. XIV, p. 244-253. Cop., in-8.
[19] *Saga Magnusar Pruda.* Cop., in-8, 128 p.
[20] *Efterladte Papirer fra den Reventlowske Familiekreds.* T. I. Cop., in-8, 348 p.
[21] Dans *Beretninger fra Dansk fotografisk Forening.* T. VIII, p. 166-172 et 222-225.
[22] 3e part., t. II (1866-1883). Cop., in-8, 310 p.
[23] Odense, in-8, 58 p.

Schœrring[1], par C. Schœrring; *Tableaux du pays natal*[2], traditions et souvenirs d'enfance, par J. Skytte; *Souvenirs des dernières années de M. F. Sœdring*[3], par J.-W. Sœdring, *Tableau généalogique de la famille Thaning*[4]; *Tietgen*[5]; *Papiers posthumes de E. Trier*[6], choix publié par P. Hansen; *Anton-Frederik Tscherning*[7], par F. Falkenstjerne; *Agréables et tristes souvenirs de 1856 à 1863*[8], par A. Wilde.

E. Beauvois.

[1] Kolding, in-8, 109 p.
[2] *Hjemstavnsbilleder. Sagn og Barndomsminder.* Odense, in-8, 138 p.
[3] *Erindringer fra senere Aar ved M. F. Sœdring.* Cop., in-8, 366 p.
[4] Cop., in-4, 12 p.
[5] Cop., in-8, 128 p.
[6] *Efterladte Papirer i Udvalg.* Cop., in-8, 192 p.
[7] Cop., in-8, 32 p.
[8] *Lyse og mœrke Livserindringer.* Cop., in-8, 138 p.

CHRONIQUE

SOMMAIRE : I. Séances de réception à l'Académie française. Discours de M. Gaston Paris. — Rôle de l'imagination dans la science. — La vérité absolue et la vérité relative. — Utilité morale de l'esprit d'exactitude scientifique. — Valeur scientifique de la vraie religion. La philosophie chrétienne. — Réception de M. Costa de Beauregard. Discours de M. Édouard Hervé. Portraits et tableaux historiques. — La franc-maçonnerie à la fin du XVIIIe siècle. — Bonaparte à ses débuts dans la grande guerre. — Le roi Charles-Albert. — La Savoie française. — La foi et le bon sens. — II. Académie des inscriptions et belles-lettres. Communications de MM. Müntz (la cour des Papes d'Avignon), de Vogüé, Heuzey, Glotz, Clermont-Ganneau, Oppert, Cagnat, Hamy, Gauckler, Paris (de Bordeaux), Salomon, Reinach, Haussoullier, Édouard Blanc, Barth, Collignon, Dieulafoy (l'architecture religieuse au XIIIe siècle), Foucher, Cavvadias. — Académie des sciences morales et politiques. Communications de MM. Louis Passy, Luchaire, Sorel. — Prix et concours. — Thèses de l'École des chartes. — Travaux de l'Institut romain de la Görresgesellschaft. — Sociétés savantes. — Périodiques nouveaux. — Publications récentes ou en préparation. — Nécrologie. — M. de Mas Latrie. — M. Lecoy de la Marche. — Mgr Dehaisnes. — M. l'abbé Albanès.

I.

Il y a eu un réel intérêt pour les études historiques dans les séances de réception qui ont eu lieu récemment à l'Académie française. Cet intérêt, sans doute, n'a pas été aussi considérable qu'on aurait pu l'espérer, le jour de la réception (28 janvier) de M. Gaston Paris, un des maîtres incontestés de ces études. M. Paris, en effet, a été reçu par un mathématicien, M. Joseph Bertrand, et il a cru lui-même de son devoir de consacrer exclusivement son discours à son illustre prédécesseur, Louis Pasteur, dont le génie s'était donné tout entier aux sciences naturelles. Mais dans ce discours, très remarquable d'ailleurs de pensée et de forme, les considérations relatives à la science en général et à ses rapports avec l'éducation de l'âme et la conduite de la vie humaine, intéressent les études historiques comme les études d'autre genre, dont l'objet commun est la recherche de la vérité. La philosophie dont l'éminent académicien s'inspire dans ces considérations et les conséquences qu'il en tire nous sembleraient sujettes à contestation sur quelques points. Mais c'est là une discussion où il nous paraît peu utile de nous engager. Il est meilleur, croyons-nous, de relever dans ce discours, d'un souffle vigoureux et d'une belle teneur, quelques notions importantes.

Sur le rôle, par exemple, de l'imagination dans la science, M. Gaston Paris a écrit une page dont il est possible que se scandalisent les cerveaux parfois un peu étroits des érudits de petite ou de moyenne grandeur, mais dont, sans vouloir qu'on en abuse, les esprits un peu développés en hauteur et en largeur lui sauront bon gré. Les observations qu'elle renferme n'ont certainement pas moins trait — *mutatis mutandis* — aux études historiques qu'aux sciences naturelles.

« Dans tous les ordres de la pensée ou de l'activité humaine, a dit M. Paris, c'est la puissance de l'imagination qui fait les grands hommes, et Pasteur aussi fut avant tout un homme d'imagination. Le savant a besoin d'imagination tout autant que l'artiste, mais celle qu'il doit avoir est d'un autre ordre. Elle lui montre des combinaisons de rapports et non de formes, d'idées et non de sentiments. Elle lui procure d'ailleurs les mêmes jouissances; elle lui cause les mêmes troubles et souvent les mêmes angoisses par la difficulté qu'il éprouve, lui aussi, à réaliser les visions qui passent devant son esprit.

« L'imagination de Pasteur était dans un perpétuel bouillonnement; elle le tourmentait comme une passion. Il lui arrivait, au milieu du repas de famille, de se lever brusquement et de partir, sans que les siens, habitués à ses allures, lui adressassent de questions. Souvent, quand il habitait à l'École normale, les dormeurs étaient réveillés au milieu de la nuit par son pas à la fois pesant et précipité qui descendait l'escalier; une idée impérieuse lui était soudainement apparue, et il ne pouvait résister au désir d'aller immédiatement contrôler, dans son laboratoire, la suggestion tyrannique qui ne lui laissait pas de repos; tel un joueur à l'esprit duquel se présente une combinaison imprévue n'a pas de cesse qu'il ne l'ait mise à l'épreuve. Les grandes découvertes de Pasteur sont les fleurs et les fruits d'innombrables hypothèses, conçues avec enthousiasme, contrôlées ensuite avec une infatigable patience, abandonnées pour d'autres quand elles ne se montraient pas conciliables avec les faits.

« Cette imagination toujours en travail aurait pu, en effet, être un danger pour lui et l'entraîner dans des spéculations hasardées s'il n'avait toujours soumis ses idées à la critique rigoureuse qu'il savait si bien appliquer aux idées des autres. Dans les sciences qu'il a cultivées, la critique, c'est l'expérimentation. Pasteur fut le génie même de l'expérimentation. On a loué avec raison la méthode qu'il y a appliquée, méthode tellement parfaite qu'elle élimine presque toutes les chances d'erreur. Mais la meilleure méthode n'est qu'un flambeau qui éclaire la route : elle ne mène au but que celui qui se fait son chemin. Pour être un grand expérimentateur, il ne suffit pas de partir d'hypothèses qui soient d'accord avec la nature des choses;

il faut une étendue de vues, une intensité d'attention, une persévérance à l'abri des découragements, une obstination que rien ne rebute et une souplesse prête à toutes les volte-face, une suite et en même temps une mobilité dans les idées qui ne sont données qu'à peu d'hommes. Il faut tendre à la vérité des pièges toujours nouveaux, la capter dans des filets aussi subtils et aussi tenaces que les mailles invisibles où le forgeron divin surprit Aphrodite ; il faut l'épier sans se lasser, la deviner sous ses déguisements, la reconnaître au passage dans ses apparitions souvent fugaces, savoir interpréter les signes équivoques de sa présence, être toujours en garde contre les conclusions hâtives et les apparences si facilement décevantes. Il faut de l'imagination, plus peut-être que pour concevoir les hypothèses ; il faut même des inspirations subites. La vie scientifique de Pasteur abonde en inspirations de ce genre, dont le récit fait parfois sourire comme le conte fameux de l'œuf de Colomb. »

La grande discussion soulevée depuis quelque temps sur la valeur et l'efficacité morales de la science a été touchée par M. Paris à la fin de son discours. Là, en particulier, pourraient se produire les contestations qu'il nous semble préférable d'écarter. Nous retiendrons seulement le loyal aveu de l'éminent académicien au sujet de ces « autres forces » que la science « ne nie pas » et dont l'action, selon nous, ne doit pas s'exercer seulement « dans l'ordre du sentiment et de l'action, » mais aussi, selon la proportion convenable, « dans l'ordre de la connaissance. » Nous retiendrons encore la déclaration de M. Paris au sujet des bornes de la science humaine par rapport à la « vérité absolue » et à « l'infini, » en ajoutant que nous ne voyons pas de raison scientifique par où se puisse établir l'impossibilité pour cette « vérité absolue » et pour cet « infini » de suppléer à cette insuffisance, en se communiquant, même ici-bas, aux hommes, afin de leur donner, avec certitude, cette règle religieuse et morale dont ils ont un pressant besoin. Quant au domaine de la « vérité relative, » nous souhaitons avec l'éminent académicien qu'il s'agrandisse indéfiniment devant les progrès de la science, et, sans nous faire trop d'illusions sur l'amélioration morale que l'on doit attendre de ces progrès, nous nous associons bien volontiers, toutes proportions gardées, aux réflexions suivantes :

« La science, dans les milieux où elle est honorée et comprise, ne restreint pas aux savants eux-mêmes le bienfait moral qu'elle confère : elle répand dans des cercles de plus en plus étendus l'amour de la vérité et l'habitude de la chercher sans parti pris, de ne la reconnaître qu'à des preuves de bon aloi, et de se soumettre docilement à elle. Or, je ne crois pas qu'il y ait de vertu plus haute et plus féconde à inculquer à un peuple. Et, permettez-moi de le dire avec

la franchise que me commandent les principes mêmes que je viens d'exposer, je ne crois pas qu'il y ait de peuple auquel il soit plus utile de l'inculquer que le nôtre. Est-ce tout à fait à tort qu'on nous accuse de laisser trop facilement prendre une injuste prédominance à la forme sur le fond, au sentiment sur la raison; d'avoir des partis pris auxquels nous nous attachons en nous refusant à en examiner les bases; de dédaigner l'exactitude, que nous traitons volontiers de pédantisme; d'être complaisants aux illusions qui flattent nos désirs, indulgents aux exagérations ou même aux mensonges qui amusent notre malignité ou caressent nos passions; d'être, enfin, toujours portés à « croire les choses parce que nous voulons qu'elles soient ? » Je ne le pense pas, et je crois que ces tendances, qui sont dangereuses et pourraient devenir funestes, tiennent en partie à ce que l'esprit scientifique n'est pas assez répandu parmi nous. Là est, à mon avis, la source de quelques-uns de nos plus grands maux. »

Nous n'hésiterons pas à le dire, de même que le défaut du rationalisme contemporain est de nier, au moins dans la pratique, la vérité absolue et l'infini, parce que la raison humaine n'y saurait seule atteindre, le défaut d'un trop grand nombre de croyants, surtout en France, où le fidéisme a exercé, dans ces derniers temps, une influence très considérable, c'est de faire trop bon marché de la vérité relative, et de s'imaginer que le caractère essentiel de la foi religieuse est une affirmation aveugle, qu'il est bon même d'étendre au domaine propre de la raison et de la science. Sans doute, la prétention de la science à s'ériger en religion n'est qu'une chimère, qui n'aboutirait, en tout cas, qu'à une religion fausse; mais la vraie religion, au contraire, n'est pas seulement une règle morale et un élan du cœur vers l'infini; elle est une science, et, pour user du terme technique, une théologie à la fois surnaturelle et rationnelle, reposant sur le fondement inébranlable d'une révélation certaine, établie par des faits précis d'histoire, et s'appuyant aussi du secours d'une philosophie, où sont venus se condenser et se concilier les enseignements des plus grands penseurs qui aient honoré l'esprit humain. Nous avons trop oublié ce dernier point, et Léon XIII nous l'a rappelé en nous indiquant de nouveau la source vive du péripatétisme chrétien, tel que l'a consacrée le génie de saint Thomas. Nous avons déjà plusieurs fois signalé à nos lecteurs l'intérêt historique des études relatives à cette philosophie, qui a été comme l'atmosphère intellectuelle de la pensée chrétienne au moyen âge, et qui, sans exclure les modifications et améliorations qui seraient vraiment exigées par le progrès des études sacrées ou profanes, offre encore, selon l'auguste Pontife, un cadre à la fois orthodoxe et scientifique à la pensée moderne, moins avancée qu'elle ne le croit sur certains points capitaux. Le cours fait à la Sorbonne

par M. J. Gardair a eu, nous nous plaisons à le penser, l'excellent résultat de dissiper à cet égard une ignorance et des préjugés bien regrettables. Nous recommandons à l'attention toute spéciale de nos lecteurs le volume récemment publié qui contient la partie de ce cours relative à la *Nature humaine* [1], dont il est si important aux historiens et aux amis de l'histoire d'avoir une juste notion.

La réception de M. le marquis Costa de Beauregard (25 février) a offert un réel intérêt aux études historiques. Dans sa réponse au récipiendaire, dont le discours avait été consacré à l'éloge de M. Camille Doucet, M. Édouard Hervé a manifesté en remarquable lumière une vocation pour l'histoire qui, chez ce publiciste de haut mérite, n'était connue encore que de quelques personnes, et qui pourrait bien être en réalité son don principal. Faisant l'analyse des travaux du nouvel académicien, il en a tiré un certain nombre de portraits et même de tableaux historiques d'une belle venue. Telle cette juste et fine peinture de la franc-maçonnerie à la fin du XVIIIe siècle :

« Henri de Virieu, comme les La Fayette et les Noailles, avait salué avec joie l'aurore de la Révolution. Il était tout à la fois dévoué à la monarchie et passionné pour la liberté ; assez fervent catholique pour ne pas vouloir épouser une protestante qu'il aimait, si elle ne s'était convertie, et franc-maçon au point d'avoir toute la confiance d'un des chefs de la secte, le fameux Weishaupt.

« Une tradition, conservée dans la famille de Virieu et recueillie par vous dans le *Roman d'un royaliste sous la Révolution*, veut que le héros de votre livre, à un congrès maçonnique auquel il assistait, en 1782, sous la présidence de Weishaupt, se soit senti frappé d'épouvante par les projets formés dans cette réunion contre la monarchie et la maison de Bourbon. A son retour, dit-on, sans révéler des secrets qui lui étaient confiés sous la foi du serment, il ne put s'empêcher de demander à l'un des ministres de Louis XVI s'il savait ce qui se passait dans les loges maçonniques et si les mesures étaient prises pour prévenir le danger. La légende ne serait pas complète si l'on ne disait tout de suite que l'avertissement fut dédaigné. Tout le monde vivait alors dans l'illusion. C'était l'époque où une princesse de la maison de Savoie, veuve d'un prince français, se faisait initier à la franc-maçonnerie, et où une reine lui écrivait ce billet que je trouve cité dans votre livre : « J'ai lu avec grand intérêt ce qui s'est fait dans les loges franc-maçonniques que vous avez présidées au commencement de l'année et dont vous m'avez tant amusée. Je vois qu'on n'y fait pas que de jolies chansons et qu'on y fait aussi du

[1] Librairie Lethielleux, in-12.

bien. Vos loges ont été sur nos brisées en délivrant des prisonniers et en mariant des filles. Cela ne nous empêchera pas de doter les nôtres. » La princesse s'appelait Mme de Lamballe. La reine était Marie-Antoinette [1]. Peu après, un des chefs de la franc-maçonnerie, le fondateur des loges du rite égyptien à Lyon, Cagliostro, se faisait l'organisateur de cette colossale intrigue du collier, qui porta un coup terrible au prestige de la monarchie dans la personne de la Reine, à celui de l'Église dans la personne du cardinal de Rohan [2]. »

Nous avons encore été frappé de ce portrait de Bonaparte à ses débuts dans la grande guerre :

« En 1796, la guerre changea de face par l'entrée en scène d'un personnage qui était destiné à faire quelque bruit dans le monde. Le marquis Henri pressentit l'importance de l'événement, qu'il signalait en ces termes : « On annonce l'arrivée d'un général en chef. On le nomme Bonaparte. Corse d'origine, comme Salicetti, il était officier d'artillerie sous l'ancien régime, par conséquent gentilhomme, mais peu connu dans l'armée, où il n'a été employé que comme artilleur à la prise de Toulon. On ne le croit pas jacobin : il est homme d'éducation et de bonne compagnie. Il passe pour être plein de génie et de grandes vues; son entourage se compose d'anciens officiers d'artillerie. Que fera-t-il ? Je n'en sais rien encore. »

« On le sut bientôt. Débordés par une marche rapide, défaits à Mondovi, séparés de leurs alliés les Autrichiens, qui se faisaient battre eux-mêmes à Dego, les Piémontais n'avaient plus qu'à traiter. Le marquis Henri de Costa eut la douleur d'être délégué avec le comte de la Tour pour demander un armistice au vainqueur. Les deux commissaires piémontais arrivèrent à dix heures et demie du soir à Cherasco, dans le palais du comte de Salmatoria, où était établi le quartier général de l'armée française. Après avoir attendu environ

[1] Nous nous permettrons de faire observer que la lettre attribuée à Marie-Antoinette est un des billets, prétendus autographes, adressés à la princesse de Lamballe, et que les éditeurs des *Lettres authentiques* de la Reine, dont le recueil a été publié par la Société d'histoire contemporaine, ont déclarés être apocryphes.

[2] Il est bien à désirer que les publications relatives à la franc-maçonnerie, qui se multiplient de plus en plus, s'inspirent d'un esprit vraiment historique et critique. Les personnes zélées pour la défense de la vérité religieuse, morale et sociale, menacée par l'esprit de secte, causeraient un grave préjudice à cette sainte cause, si, entraînées par un goût désordonné du merveilleux, elles se laissaient encore prendre aux pièges tendus à leur bonne foi un peu naïve par d'audacieuses exploitations. A ce propos, nous rappellerons et recommanderons d'une manière toute particulière à nos lecteurs l'excellent travail du R. P. Eugène Portalié : *La Fin d'une mystification*, publié d'abord dans les *Études* (14 novembre 1896 et 20 janvier 1897), puis reproduit avec d'importantes additions, en une brochure dont nous souhaitons vivement le succès. Paris, Victor Retaux, 1897, in-8 de XVI-126 p.

une demi-heure le général en chef, qui reposait dans une pièce voisine, ils virent entrer un jeune homme de vingt-sept ans, au maintien grave et froid, en uniforme et botté, mais sans sabre, sans écharpe et sans chapeau. Il écouta tranquillement et avec une politesse un peu ironique les objections qui lui furent faites; il y répondit brièvement, puis tirant sa montre : « Messieurs, dit-il, je vous préviens que l'attaque générale est ordonnée pour deux heures du matin, et que si je n'ai pas la certitude que Coni sera remis entre mes mains avant la fin du jour, cette attaque ne sera pas différée un moment. Il pourra m'arriver, ajouta-t-il, de perdre des batailles, mais on ne me verra pas perdre des minutes par confiance ou par paresse. »

Le portrait de Charles-Albert, roi de Sardaigne, a été tracé par M. Édouard Hervé d'un pinceau vraiment historique :

« La vie publique de Charles-Albert, comme sa vie privée, fut un tissu de contradictions. La cause italienne l'attirait, mais il n'osait se prononcer. Les mécontents de la Péninsule se tournaient instinctivement vers lui, mais se décourageaient en présence de son attitude impénétrable et de son extérieur glacial. Il était capable, à l'occasion, d'être un héros : il l'a prouvé depuis à Buffalora et à Novare, mais il était inhabile à le faire croire. Il n'aurait pas su créer autour de lui une de ces légendes qui sont faites pour moitié du génie de la politique ou de la guerre et pour l'autre moitié du génie de la mise en scène. Il n'avait ni la belle humeur qui arbore le panache d'Arques et d'Ivry, ni l'orgueilleuse simplicité qui s'enveloppe dans la redingote d'Austerlitz et d'Iéna. La flamme qui le brûlait intérieurement ne se communiquait pas au dehors : il n'était pas contagieux. Un homme qui devait être plus tard le ministre de son fils Victor-Emmanuel II, le marquis Maxime d'Azeglio, s'entretenait souvent avec lui. Chaque fois qu'il sortait, il se répétait à lui-même : Maxime, défie-toi; *Massimo, non ti fidar.*

« Un jour cependant le sphinx livra son secret. Maxime fut rassuré, s'il ne fut pas enthousiasmé. On était en 1845. Charles-Albert régnait en Piémont depuis quatorze ans. L'Italie était agitée de sourds frémissements. Le marquis venait de la parcourir, calmant les impatients et réconfortant les découragés. Il demandait au roi si Sa Majesté l'approuvait ou le blâmait. Un silence se fit et Charles-Albert lui dit : « Faites savoir à vos amis que l'heure n'est pas encore venue d'agir; mais, lorsqu'elle sonnera, ma vie, la vie de mes fils, mes trésors, mon armée, tout sera sacrifié à l'Italie. » Et comme d'Azeglio, stupéfait, semblait n'avoir pas entendu, le roi répéta les mêmes paroles, puis, se levant, il lui mit les deux mains sur les épaules et, sans changer de visage, sans se départir de son calme, il l'embrassa. »

On sait ce que, sous le fils de Charles-Albert, la satisfaction des

aspirations italiennes, déviées de leur route légitime, a coûté à notre pays. M. Édouard Hervé a noté d'un trait ferme ces douloureuses conséquences. C'est avec un accent d'émotion simple et contenue qu'il a salué le seul dédommagement de nos sacrifices et de nos désastres :

« Quand les ducs de Savoie, transformés en rois de Sardaigne, tournèrent de plus en plus leurs ambitions vers l'Italie, leur pays d'origine sentit qu'il allait être délaissé par eux. Il n'avait pas appelé la séparation. Il la vit venir et l'accepta. Votre père la prévoyait à la veille de la guerre de 1859. Il l'annonçait du haut de la tribune en répondant au comte de Cavour. Le marquis Léon Costa de Beauregard, qui avait combattu à côté du roi Charles-Albert sur le champ de bataille de Novare, ne reniait rien de son passé. Personnellement, il conservait à ses princes le souvenir de sa fidélité persévérante et attristée. Quand on a fait don de soi-même, on ne se reprend pas à la veille de la mort. Il refusa de siéger dans le Sénat français, où l'Empire s'honorait de l'appeler : « Je désire, écrivait-il au ministre d'alors, que mon rôle public soit terminé. Je ne peux ni ne dois prendre place au Sénat, et n'ai plus d'autre ambition que de finir mes jours au milieu de ma famille et de mes études. Mais je désire que mes enfants servent la France avec honneur et dévouement. » Les paroles de cet homme de bien sont devenues la règle de conduite dont se sont inspirés non seulement ses enfants, mais tous ses concitoyens.

« Aussi, lorsqu'au mois de février 1871, vous êtes arrivé à l'Assemblée nationale de Bordeaux, appuyé sur une béquille, mal guéri encore d'une blessure reçue en conduisant au feu les mobiles de votre pays, dans cette tentative suprême faite par l'armée de l'Est pour débloquer Belfort, on a compris que le traité réunissant la Savoie à la France venait d'être définitivement ratifié. Vous l'aviez contresigné de votre sang sur le champ de bataille de Béthoncourt. »

Les cruels souvenirs rappelés ici par M. Édouard Hervé et que tant d'occasions réveillent, ne nous permettent pas d'oublier que, dans sa situation extérieure ou intérieure, la France n'est pas encore sortie de l'état de crise où elle se débat depuis un siècle. Pour qu'elle en sorte à son honneur et trouve enfin une assiette durable, deux qualités sont nécessaires, deux forces trop souvent séparées chez nous, mais que les leçons de l'histoire devraient nous apprendre à réunir : ce sont la foi et le bon sens.

II.

A l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans la séance du 11 décembre, M. E. Müntz a fait une communication sur les an-

ciennes illustrations des *Triomphes* de Pétrarque, dans laquelle il a prouvé, entre autres choses, que les plus anciennes illustrations ne sont pas du xve siècle, comme on l'a cru, mais bien du xive ; quatre miniatures, datant de cette époque et relatives au triomphe de la Renommée, offrent une composition analogue à celle de la période suivante. Grâce à un estampage pris par le P. Lagrange de l'inscription de Pétra, M. de Vogüé a pu rectifier et compléter les traductions proposées de ce texte nabatéen. M. Léon Heuzey a fait ensuite connaître une inscription chaldéenne donnée au Musée du Louvre par M. Noël Bardac, l'un des rares textes vraiment historiques de la première époque chaldéenne. Ce document, gravé par Entéména, remonte jusqu'au règne de Mésilim, roi de Kish, pour raconter les guerres de la ville de Sirpourla avec le pays limitrophe de Ghisban. M. Heuzey a fait connaître à l'Académie la traduction que M. François Thureau-Dangin a donnée de ce texte.

Dans la même séance et dans celle du 18 décembre, M. Glotz, dans un mémoire sur les caractères et l'évolution du droit dans la Grèce primitive, a étudié le sens des mots θέμις et δίκη dans Homère, le premier s'appliquant aux décisions prises par un chef suprême, le second aux sentences rendues par plusieurs chefs, après une formalité. M. Clermont-Ganneau a combattu l'interprétation erronée d'une inscription d'autel nabatéenne proposée à l'Académie de Berlin par M. Sachau. M. Oppert a présenté le texte de la prière du roi Saosduchin.

Le 23 décembre, M. Cagnat a signalé à l'attention de l'Académie une inscription latine, découverte près de Testour, en Tunisie, par le lieutenant Poulain. Ce règlement, relatif à l'exploitation des domaines impériaux, rapproché de ceux qui ont été déjà retrouvés en Tunisie, permet de se faire une idée de l'organisation des saltus impériaux et de la situation des cultivateurs qui les exploitaient.

A la séance du 30 décembre, M. le docteur Hamy a lu un mémoire sur les anciens portraits en pied d'Incas du Pérou, retrouvés dans une hôtellerie de Rochefort et acquis par le musée d'ethnographie. M. Cagnat a lu ensuite une note de M. Gauckler sur une chapelle chrétienne à plan trilobé, découverte à Ksar-Hellal par le lieutenant Hilaire ; et il a pris occasion de l'inscription funéraire d'un affranchi nommé Vergilius Ruffo, à Carthage, pour étudier l'extension de la famille Vergilia dans le monde romain.

Une étude de M. Paris, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux, lue le 8 janvier par M. Foucart, veut voir dans des objets de terre cuite et de bronze trouvés à Costig (Majorque) et conservés au musée archéologique de Madrid, des monuments non pas de l'art gréco-phénicien, selon l'opinion des érudits espagnols, mais d'un art indigène.

M. Müntz a parlé, le 15 janvier, du luxe à la cour pontificale d'Avignon. C'est par le dépouillement des pièces comptables conservées aux archives vaticanes que M. Müntz s'est proposé de contrôler les assertions des chroniqueurs contemporains sur les richesses des souverains pontifes à cette époque. D'après cette enquête, les revenus du Saint-Siège variaient entre 2 et 300,000 florins par an, mais quelques papes réunirent une quantité de numéraire considérable : tel d'entre eux laissait à sa mort 180,000 florins d'espèces monnayées [1]. Quant aux dépenses, elles portaient moins sur des objets de pure ostentation que sur l'achat d'œuvres d'art. M. Müntz a donné d'intéressants détails sur la maison des papes, sur l'aménagement de leur palais, sur le luxe des costumes, sur l'éclat des fêtes, sur la magnificence déployée dans la décoration des édifices religieux et dans les ornements sacrés. M. Salomon Reinach a contesté toute valeur historique au passage de Pomponius Mela sur les vierges de l'île de Sein *(Sena)*. Il y voit un simple écho de la légende homérique relative à l'île de Circé, identifiée avec l'île de Sein. La nouvelle campagne de fouilles au temple d'Apollon, à Didymes, dont M. Haussoullier a rendu compte dans la même séance, a eu pour principal résultat de dégager la façade principale du temple.

Le 22 janvier, M. Édouard Blanc a présenté à l'Académie une parure en or, pierres fines et émaux, l'un des rares spécimens de l'orfèvrerie indo-persane du XVIe siècle, qui faisait partie des joyaux des souverains mogols de 1556 à 1666. M. Édouard Blanc pense que cette parure est l'œuvre de joailliers français attirés à la cour du schah de Perse. M. Barth a ensuite signalé la découverte faite par M. Fuhrer, en se fondant sur les données fournies par les anciens pèlerins de Chine, de l'emplacement de Kapilavastu et du jardin de Lumbini, lieu prétendu de la naissance du Bouddha, où M. Fuhrer a retrouvé la colonne élevée en mémoire de cet événement par le roi Agoka.

Le 29 janvier, M. Collignon a communiqué une relation des antiquités d'Athènes, trouvée dans les papiers du marquis de Nointel,

[1] Au sujet des sommes possédées par les papes d'Avignon, nous croyons devoir signaler à nos lecteurs le très intéressant article consacré, dans la première livraison de 1897 de l'*Historisches Jahrbuch*, au trésor de Jean XXII. Giovanni Villani raconte (IX, 20) que ce pape laissait à sa mort plus de 18 millions de florins d'or en argent monnayé, et des objets précieux pour la valeur de 7 millions de florins d'or. Bien que plusieurs historiens aient rejeté ces chiffres énormes, l'on n'avait point de document précis qui permît de contrôler l'assertion du chroniqueur. M. J.-B. Sägmüller a retrouvé dans un ouvrage inédit d'Onofrio Panvinio et il publie le texte d'une bulle de Benoît XII contenant l'inventaire du trésor au moment de son élévation au souverain pontificat. Cette pièce fort curieuse et détaillée réduit à néant l'assertion du chroniqueur florentin. Le volume de M. Hayn sur les finances de Jean XXII, qu'annonce la Görres-Gesellschaft (voir plus bas), achèvera sans doute d'élucider la question.

œuvre probable d'un capucin et qui complète celle du P. Babin ; elle offre notamment un commentaire du plan d'Athènes dressé en 1670 par les capucins.

Le 5 février, M. Dieulafoy, dans un mémoire sur l'architecture religieuse au XIIIe siècle, s'est efforcé de prouver les origines orientales de cette architecture, notamment pour le Château-Gaillard, construit par Richard Cœur de Lion. Ce mémoire, dont l'auteur a fait une seconde lecture le 12 février, a soulevé les plus vives objections de la part de M. de Lasteyrie et de M. le marquis de Vogüé.

Dans une lettre communiquée par M. Sénart le 12 février, M. Foucher annonce qu'il a pu déterminer, d'après les renseignements fournis par les anciens pèlerins chinois, le site de Polusha, où s'était localisée la légende de Vessantara ; ce lieu ne serait autre que Shabaz Garhi.

Une lettre de M. Cavvadias, lue le 19 février par M. Salomon Reinach, fait connaître les résultats des fouilles entreprises à Athènes entre le mur franc et l'acropole ; la découverte dans la grotte dite de Pan d'ex-voto d'archontes à Apollon *sous les longs rochers* montre que, contre l'opinion commune, cette grotte était consacrée à Apollon.

A l'Académie des sciences morales et politiques, M. Louis Passy s'est occupé, dans la séance du 12 décembre, de la crise alimentaire de 1811-1812 à Paris et dans la France, et des mesures prises par Napoléon pour y remédier : réunion dans les mains d'un conseiller d'État de la direction des vivres de l'armée et de l'approvisionnement de Paris ; organisation d'un conseil de subsistances ; création d'un ministère du commerce. En province, chaque préfet avait reçu mandat d'alimenter lui-même et sous sa propre responsabilité le département confié à ses soins.

Dans la séance du 19 décembre, M. Passy a examiné les mesures prises par l'empereur après son retour de Russie, et dont la principale consiste dans l'organisation d'une banque chargée de la formation et de l'emmagasinement des blés nécessaires à l'alimentation de Paris et des armées.

Le 26 décembre et le 9 janvier, M. Luchaire a étudié les relations entre Louis VII et Alexandre III à l'époque de l'entrevue de Saint-Jean-de-Losne (1162). Il a prétendu prouver que Louis VII avait été victime d'une intrigue ourdie par des personnes favorables au concurrent d'Alexandre III, Victor IV : les chefs du parti allemand à la cour de France, par un véritable abus de confiance, voulant entraîner Louis VII plus qu'il ne le désirait dans une voie hostile à Alexandre III, signèrent en son nom une convention par laquelle il s'engageait à se rencontrer à Saint-Jean-de-Losne, le 29 août 1162, avec l'Empereur ; les

deux papes se seraient soumis au jugement de l'assemblée ; Alexandre III refusa naturellement d'accepter ces conditions ; les hésitations de Louis VII empêchèrent l'entrevue d'avoir lieu ; Barberousse fit proclamer à Dole Victor IV, refusant aux « roitelets » de France et d'Angleterre le droit de se prononcer dans le débat. La conséquence inévitable fut la reconnaissance par Louis VII d'Alexandre III et le triomphe de celui-ci.

Le 16 janvier, M. Luchaire a étudié la suite des rapports entre le roi de France et le pape, la docilité du premier aux volontés du second. Examinant le conflit né entre l'Angleterre et la France au sujet de Thomas Becket, M. Luchaire s'est appliqué à diminuer le rôle de l'archevêque de Cantorbéry, qu'il croit avoir confondu trop souvent ses intérêts de propriétaire terrien avec ceux de la religion et de la réforme ecclésiastique. M. Luchaire ne pense pas que les mots échappés à Henri II dans un accès de fureur soient une preuve suffisante qu'il ait donné l'ordre d'assassiner son ennemi.

Les 16 et 30 janvier, M. Sorel a lu un mémoire sur les négociations du congrès de Rastadt relatives à la cession de la rive gauche du Rhin à la France et sur les projets de réforme de la constitution de l'empire.

L'Académie de Bordeaux a mis au concours les sujets suivants, qui intéressent nos études : 1. Biographie du maréchal d'Ornano, maire de Bordeaux sous Henri IV; 2. Biographie d'un homme remarquable du Bordelais ; 3. Chronologie de la vie de Montluc; 4. Monographie de l'ancienne paroisse Saint-Remi de Bordeaux; 5. Histoire de l'amirauté de Guyenne; 6. Situation des personnes et des terres dans une paroisse rurale du sud-ouest aux XVIIe et XVIIIe siècles; 7. Administration et rôle d'un archevêque de Bordeaux au moyen âge, Pey-Berland excepté. En outre, deux prix de la fondation La Grange, de 300 francs chacun, seront décernés, cette année, au meilleur travail de numismatique méridionale, et au meilleur mémoire d'archéologie locale.

La Société d'histoire rhénane décernera en 1901 (délai pour la remise des manuscrits : 31 janvier 1901) trois prix de la fondation Mevissen, de 3,000 marks chacun, aux meilleurs travaux sur les questions suivantes : 1. Modifications produites dans l'agriculture et l'économie rurale des provinces rhénanes par la Révolution française; 2. Histoire du style gothique dans les mêmes contrées jusqu'au milieu du XIVe siècle; 3. Les *Gaue* et les comtés des provinces rhénanes depuis le milieu du IXe siècle jusqu'au commencement du XIIe.

La Société internationale de droit comparé à Berlin met au concours, pour 1898 (1er avril, 1,600 marks), une étude sur les principes suivis pour la colonisation et l'acquisition des terres dans les colo-

nies des principaux États, et sur les résultats qu'ils ont produits.

La Société des arts et des sciences d'Utrecht décernera, en 1898 (délai pour la remise des manuscrits : 1er décembre de la présente année), deux prix de 300 florins l'un aux meilleurs mémoires sur les questions suivantes : 1. Examen historique et scientifique des sources néerlandaises du droit maritime; 2. Histoire politique de la Frise jusqu'à l'avènement des princes de la maison de Saxe.

L'Université de Greifswald met au concours pour les prix de la fondation Rübenow les sujets suivants : 1. Histoire de l'opinion publique en Prusse, de 1795 à 1816; 2. Le droit public ecclésiastique en Allemagne au XVIe siècle; 3. L'économie rurale en Poméranie, depuis l'émancipation des paysans en 1811; 4. Étude sur les manuscrits et les remaniements de la *Pomerania*.

A la suite des soutenances des thèses qui ont eu lieu les 27, 28 et 29 janvier dernier, à l'École des chartes, ont été nommés archivistes paléographes dans l'ordre de mérite suivant : 1. MM. J.-Ph. Lauer (*Le Règne de Louis IV d'Outre-mer*, 930-954); 2. O.-F.-H. Morel (*La Grande chancellerie royale et l'expédition des lettres royaux, de Philippe de Valois à la fin du XIVe siècle*); 3. Porée (*Un Parlementaire sous François Ier, Guillaume Poyet*); 4. Chassériaud (*La Pragmatique sanction sous le règne de Louis XI*); 5. Ch. Schmidt (*Sublet de Noyers, précurseur de Louvois et de Colbert*); 6. Dumoulin (*Frédéric Morel, imprimeur à Paris, de 1557 à 1583*); 7. G.-L. Martin (*Rôle de l'administration royale dans ses rapports avec la grande industrie aux XVIIe et XVIIIe siècles*); 8. Mathorez (*Vie et rôle politique de Guillaume aux Blanches-Mains*); 9. B.-J. Palustre (*Réforme de l'ordre de Fontevrault*, 1459-1641); 10. et Pagel (*La Commune de Noyon dans la première moitié du XVe siècle*). Ont été en outre nommés archivistes hors rang, comme appartenant à des promotions antérieures, MM. Henri d'Etchegoyen (*Biographie du cardinal de Gramont*, 1500-1534), et de Manteyer (*La Marche de Provence jusqu'aux partages du XIIe siècle*).

Du rapport sur les travaux de l'Institut romain de la Görres-Gesellschaft nous tirerons les renseignements suivants, qui précisent et complètent ce que nous avons dit dans notre dernière chronique. L'Institut s'est proposé de publier une collection des monuments du concile de Trente, dont les deux premiers volumes doivent être formés par les journaux et les diaires de Massarelli, Severoli, Seripando, Servanzio, et autres secrétaires du concile. De ces deux volumes, préparés par M. Merkle, l'un est déjà prêt pour l'impression et l'autre ne tardera pas à suivre. M. Merkle, paraît-il, est arrivé à des résultats tout à fait neufs et inattendus sur les questions de priorité et d'originalité de ces divers documents. Des *Nuntiaturberichte*

aus Deutschland dont un volume a déjà paru (La nonciature de Cologne sous Sixte V), le tome II, qui s'étend jusqu'à la mort de Sixte V, est en cours d'impression. Sont prêts également pour l'impression un volume de Mgr Kirsch sur le retour des papes d'Avignon à Rome et un volume de M. W.-E. Schwarz sur la nonciature de Gaspar Groppers dans l'Allemagne occidentale. Enfin, M. Hayn met la dernière main aux matériaux qu'il a recueillis sur les finances de Jean XXII.

La commission d'histoire badoise achèvera cette année l'impression des actes relatifs à l'histoire du commerce des villes de l'Italie septentrionale avec les villes du Haut-Rhin pendant le moyen âge, dont la préparation avait été confiée aux soins de M. Schulte. C'est aussi en 1897 que doit commencer l'impression des actes de la nonciature à l'époque de la guerre d'Orléans, réunis par M. Immich; de la dernière livraison du Dictionnaire topographique du grand-duché de Bade, des deux derniers fascicules du tome Ier du Nobiliaire haut-badois. L'année prochaine, on pourra commencer l'impression des lettres du prince-abbé Martin Gerbert de Saint-Blaise, l'un des correspondants de Grandidier.

La Société royale des sciences de Goettingue se propose, sous la direction de M. Kehr, de donner une édition critique des actes pontificaux antérieurs à 1198; mais de cette édition seront exclus les actes conservés dans des collections, telles que l'Hispana, ou dans les fragments d'anciens registres et les actes doctrinaux émanés du Souverain Pontife.

M. Fernand Mazerolle entreprend la publication d'une *Gazette numismatique française.* Bien que la numismatique dispose déjà en France de trois organes, il a paru à M. Mazerolle qu'il y avait place pour une nouvelle revue : tandis que la *Revue numismatique* s'est consacrée presque exclusivement à la numismatique ancienne, que l'*Annuaire de la Société française de numismatique* s'adresse de par son origine même à un nombre restreint de lecteurs, que le *Bulletin de numismatique* enfin n'est qu'un journal de vulgarisation, trop modeste d'allures pour pouvoir ouvrir ses colonnes à des travaux d'une certaine ampleur, la *Gazette numismatique* se propose de se consacrer exclusivement à la numismatique française, en faisant rentrer dans son cadre tous les pays où s'est exercée l'influence française. Elle ne négligera pas le mouvement artistique contemporain et aura soin de tenir ses lecteurs au courant des questions monétaires au point de vue économique. La *Gazette* paraîtra tous les trois mois (25 fr. par an, 53, rue de Richelieu, à Paris).

La *Revue des grandes journées parlementaires*, que, depuis novembre dernier, M. Gaston Lèbre publie à la librairie Marchal et

Billard (15 fr. par an), se propose de retracer l'histoire des journées célèbres dans les annales parlementaires de notre pays depuis la Révolution.

Il ne faut pas chercher dans la brochure que M. Émile Lambin a publiée sous le titre : *Histoire de France. La Gaule primitive* (Paris, Charles Schmid, 1897, in-16 de XIII-83 p.), autre chose que le résumé élémentaire que l'auteur annonce dans sa préface. L'insuffisance des notions contenues dans les manuels usuels sur la période préhistorique et protohistorique de notre pays lui a fait penser qu'il y avait lieu de condenser en quelques pages les résultats auxquels sont parvenus les savants contemporains. M. Lambin a-t-il été bien prudent de prendre pour bases de son résumé des travaux dont les conclusions ne sont pas admises sans conteste, comme ceux de M. Mortillet et de M. d'Arbois de Jubainville?

M. Georges Pariset, maître de conférences à la faculté des lettres de Nancy, qui vient de soutenir avec éclat ses thèses de doctorat devant la Faculté des lettres de Paris, prépare et compte achever d'ici la fin de l'année un travail considérable sur la primatie de Bourges. Sa thèse latine (*De primordiis Bituricensis primatiae*. Nancy, Berger-Levrault, in-8 de 139 p.) forme justement la première partie de cette étude.

Les renseignements que l'on possédait jusqu'ici sur *la Prise de Jérusalem par les Perses en 614* étaient assez maigres; seule la chronique, dont l'autorité était d'ailleurs suspecte, de l'évêque arménien Sépéos entrait dans quelques détails. M. le comte Couret a eu le bonheur de retrouver trois documents nouveaux, dont deux avaient été déjà mentionnés dans l'*Inventaire sommaire* du regretté comte Riant, mais étaient demeurés inaperçus; le plus intéressant au double point de vue littéraire et historique est l'élégie ou ode anacréontique du patriarche Sophronius, dont on déplorait la perte, et que la publication, en 1886, dans le programme scolaire du gymnase Saint-Étienne de Strasbourg n'avait pas réussi à tirer de l'oubli. D'ailleurs, M. le comte Couret donne le texte tel qu'il se présente dans le seul manuscrit, et non pas, comme M. Studemund, en intercalant dans les strophes de l'ode les vers d'une autre élégie qui la suit dans la même source. Le troisième document est le récit d'un moine de Saint-Sabas, écrit primitivement en grec, mais dont la traduction arabe nous a seule été conservée. M. Couret ne publie ici que la traduction française (Orléans, H. Herluison, 1896, in-8 de 46 p. Extrait des *Mémoires de l'Académie de Sainte-Croix*).

Le R. P. Dom Fernand Cabrol, ancien professeur à l'Université catholique d'Angers, aujourd'hui prieur de Farnborough en Angleterre, a donné avec beaucoup de science et d'esprit « *à Monsieur Jules*

Lemaître, Une petite leçon d'archéologie chrétienne. Sérénus et Myrrha » (Angers, imprimerie Lachèse, in-8, de 20 p. Extrait de la *Revue des facultés catholiques de l'Ouest*). Le célèbre écrivain y devrait recueillir aussi une utile leçon de goût littéraire et s'abstenir désormais de faire des sujets sacrés la matière de contes sceptiques et d'une moralité au moins suspecte, d'autant plus que, comme le dit Dom Cabrol, « M. Lemaître, avec son rare talent d'écrivain et de critique, a montré en d'autres circonstances qu'il est très capable de traiter ces sujets avec le sérieux qu'ils méritent. »

Une revue méchitariste qui se publie à Vienne en arménien, le *Hantess Amsorya*, contient, dans le premier fascicule de 1897, un article qu'il convient de signaler ici parce qu'il émane d'un Français et qu'il est rédigé en français. C'est une lettre au P. Dashian, où M. Carrière signale une nouvelle source de Moïse de Khoren, la chronique du Chaldéen Maribas, dont des fragments ont été signalés par M. l'abbé Rau à M. Carrière, dans un manuscrit du Musée britannique. Cette chronique, qui sur un canevas emprunté à Eusèbe a brodé quelques indications nouvelles, n'a pas dû, d'après M. Carrière, être composée avant l'époque arabe.

Dans ses thèses sur Pétrarque (cf. cette *Revue*, t. LIII, p. 532), M. de Nolhac avait montré, par de nombreux exemples, qu'il y avait chance de rencontrer dans les restes de la librairie des Visconti, à Pavie, des livres possédés par Pétrarque. C'est un manuscrit de ce genre que M. Léopold Delisle a retrouvé à la Bibliothèque nationale et qu'il nous fait connaître dans sa *Notice sur un livre annoté par Pétrarque (ms. latin 2201 de la Bibliothèque nationale)* (Tiré des *Notices et extraits des manuscrits*. Paris, C. Klinksieck, 1896, in-4 de 20 p. avec 2 planches). Ce manuscrit, resté inconnu à M. de Nolhac, est particulièrement intéressant parce qu'il montre une fois de plus « la clairvoyance et la critique avec lesquelles Pétrarque se rendait compte du contenu des anciens manuscrits. » En effet, le manuscrit se présentait anciennement comme contenant un traité en deux livres d'un Père de l'Église sur l'âme, et Pétrarque a su reconnaître et a noté que ces prétendus deux livres formaient deux ouvrages nettement distincts : l'un de Cassiodore, l'autre de saint Augustin. M. Delisle a relevé les notes assez abondantes dans lesquelles Pétrarque s'est surtout occupé de faire des rapprochements entre le texte qu'il avait sous les yeux et les écrits d'auteurs anciens sacrés ou profanes. Enfin le manuscrit contient deux prières autographes de Pétrarque et trois listes des livres qu'il possédait, sans doute au début de sa carrière littéraire.

Parmi les travaux de bibliographie historique dus, en ces derniers temps, à l'activité scientifique bien connue de M. Léopold

Delisle, nous signalerons encore la publication suivante : *Documents parisiens de la Bibliothèque de Berne* (Paris, in-8 de 298 p. et 1 pl.— Extrait des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*). Les deux principaux documents dont il s'agit sont : I. le livre de raison de Jacques Le Gros, un notable bourgeois de Paris dans la première moitié du XVIe siècle, dans lequel ont été recueillis plusieurs documents historiques; II. une chronique latine, ayant appartenu à l'historien Nicole Gilles. Ce texte se rattache en partie à la seconde rédaction de la chronique de Guillaume de Nangis, mais il en diffère notamment à partir de l'an 1303, et présente un certain intérêt original pour l'histoire du règne de Philippe le Bel pendant les années 1303-1308. En outre, à la fin du volume, ont été reliés quatre feuillets de papier contenant un mémoire dressé au mois de septembre 1466 par la commission de trente-six notables que Louis XI avait nommée, conformément à une clause du traité de Conflans, pour rechercher les rénovations, provisions et remèdes convenables au bien public du royaume.

Notre savant collaborateur M. Tamizey de Larroque vient de publier le tome VI de son beau recueil des *Lettres de Peiresc*, qui contient la correspondance avec sa famille et principalement avec son frère. Il nous envoie en même temps deux brochures : *Le Maréchal de Biron et la prise de Gontaud en 1580* (Agen, impr. veuve Lamy, gr. in-8 de 24 p., avec 2 photogravures), où il utilise une rare épave des précieux matériaux réunis dans sa jeunesse pour écrire l'histoire de Gontaud, et qui furent anéantis dans l'incendie de sa précieuse bibliothèque, en juillet 1895, et une notice sur *Frédéric Fournet* (gr. in-8 de 11 p.), savant chimiste, laquelle sert de complément à la biographie écrite par M. Micé, recteur de l'Académie de Clermont.

M. Léon Dorez a publié une relation inédite, due à un Orléanais, nommé Jean Cave, du sac de Rome per les bandes du connétable de Bourbon, passé au service de Charles-Quint. Il y a joint plusieurs autres documents sur le même sujet et une introduction étendue (*Le Sac de Rome* (1527). *Relation inédite de Jean Cave, Orléanais*. Rome, imprimerie Philippe Cuggiani, in-8 de 90 p. — Extrait des *Mélanges d'archéologie et d'histoire* publiés par l'École française de Rome, t. XVI).

Le tome IV et dernier (pour la période du moyen âge) du livre de notre savant collaborateur, M. l'abbé P. Féret : *La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres*, vient de voir le jour (Paris, Alphonse Picard, in-8 de II-453 p.). Le lecteur trouvera à la fin de ce volume deux *index généraux*, par ordre alphabétique, sur les *matières* et sur les *sources* de l'ouvrage.

Le premier fascicule des *Archives de la ville de Montpellier*.

Inventaires et documents, renferme une intéressante *Notice sur les anciens inventaires des archives municipales de Montpellier*, due à la collaboration de MM. Ferdinand Castets, maire de Montpellier, doyen de la Faculté des lettres, et Joseph Berthelé, chargé de la direction de ces archives (Montpellier, imprimerie Serre et Roumégous, in-4 de CXLIII p. avec planches.)

Le docte archiviste du département de l'Hérault n'a pas oublié son précédent séjour en Poitou et continue à mettre en œuvre les documents et renseignements archéologiques qu'il y a recueillis. Il a récemment donné au public, sous ce titre : *Carnet de voyage d'un antiquaire poitevin* (Paris, Émile Lechevalier; Montpellier, Joseph Calas, in-8 de 381 p.), un complément, qui sera très apprécié, à son bel ouvrage : *Recherches pour servir à l'histoire des arts en Poitou*, naguère couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Le fascicule IX de la collection intitulée : *Les Correspondants de Grandidier* a pour sujet : *Dom La Forcade et Dom Germain Poirier, lettres sur le prieuré de Lièvre*, publiées par A.-M.-P. Ingold (Paris, Alphonse Picard; Colmar, Henri Huffel, in-8 de 22 p.).

Que l'on adopte ou non les conclusions de M. l'abbé A.-M.-P. Ingold, dans l'étude qu'il a récemment mise au jour sous ce titre : *Bossuet et le jansénisme. Notes historiques* (Paris, Hachette, in-8 de 155 p.), ce travail ne peut manquer d'attirer l'attention des amis de l'histoire et du public lettré. Il a été écrit principalement d'après les notes d'un docte théologien, M. l'abbé Gillet, léguées par lui à la bibliothèque du séminaire de Saint-Sulpice. Nous le signalons à nos lecteurs, en réservant les droits des opinions diverses dans les questions qu'y aborde avec une certaine vivacité le savant auteur, dont, toutes distinctions faites, nous partageons l'admiration zélée pour le génie et les mérites de Bossuet, l'une des plus hautes et meilleures gloires de l'Église et de la France.

Nous signalerons à nos lecteurs l'intéressante publication entreprise par M. R.-G. Thwaites, de la société historique du Wisconsin. Dans une collection de volumes in-8, dont le premier a déjà paru (Cleveland, États-Unis, Burrows brothers), il reproduira avec une fidélité scrupuleuse le texte et une traduction anglaise des relations, aujourd'hui rarissimes, des Pères français de la Compagnie de Jésus sur leurs établissements en Amérique. Aux relations proprement dites seront joints d'autres documents du même ordre. Les *Jesuit relations and allied documents* méritent assurément un bon accueil de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des missions et aux débuts de nos colonies d'Amérique.

Notre collaborateur M. Geoffroy de Grandmaison prépare une suite à son *Ambassade française en Espagne sous la Révolution*. Le nou-

veau volume, pour la préparation duquel M. de Grandmaison a fait un fructueux voyage de recherches en Espagne, sera intitulé : *L'Espagne et Napoléon.*

Notre collaborateur le R. P. Chérot a publié dans les *Études* des Pères Jésuites plusieurs articles, réunis ensuite en un fascicule de 159 pages, sur Anne de Caumont (*Une grande chrétienne au XVIIe siècle : Anne de Caumont...., fondatrice des Filles Saint-Thomas à Paris*). Cet important et très remarquable travail doit être rapproché de la piquante étude consacrée ici même, par notre distingué collaborateur M. Clément-Simon, à la maréchale de Saint-André, mère d'Anne de Caumont.

Nous croyons devoir signaler et recommander tout spécialement à nos lecteurs une publication qui répond à un véritable besoin de notre temps et dont le caractère d'information historique est incontestable : *L'Année 1896 politique et judiciaire*, par M. Gabriel Latouche, l'un des principaux rédacteurs du *Moniteur universel* (Paris, Téqui, 1897, in-12 de VIII-478 p.). Sans doute, il existe déjà des publications analogues, mais dont l'esprit ou la méthode laisse à désirer. M. Latouche ne prétend point, il est vrai, à l'indifférence absolue, qualité chimérique dans un ouvrage de ce genre, et il reconnaît que ses opinions « s'y accuseront nécessairement, » mais il ajoute qu'il s'est attaché à être aussi impartial en même temps qu'aussi complet que possible. « La classification, dit M. Eugène Tavernier dans l'*Univers*, est ici la principale difficulté. M. Latouche l'a résolue d'une manière très simple et très pratique. Chaque mois comprend une série de rubriques : débats parlementaires (Sénat, Chambre, conseil municipal), discours et faits politiques et économiques, élections, affaires judiciaires, affaires religieuses, questions sociales et mouvement socialiste ; puis à la fin du volume se trouve une table contenant tous les noms cités et tous les sujets mentionnés. Il est à remarquer que M. Latouche a su donner à son recueil une expression vivante et pittoresque. Tel incident d'une séance de la Chambre représente soudain à l'esprit une discussion étendue, une période de la lutte politique ou religieuse ; tel détail d'audience réveille des impressions qui ont agité tout le public et qui étaient comme oubliées dans la confusion où, depuis, elles avaient disparu. » — Nous espérons que le public éclairé, auquel la *Revue* s'adresse, fera à cette publication, qui sera continuée d'année en année, l'accueil qui lui est dû de sa part.

La *Revue* a reçu les publications suivantes, dont il sera rendu compte dans nos prochaines livraisons : *The Dawn of modern geography*, by C. R. Beazley (London, J. Murray, in-8, cart.); *Le Roi*

David, par M. Dieulafoy (Hachette, in-16) ; *Strassburger theologische Studien*. II. Band, 4. Heft : *Die Wunder Jesu in ihrem innern Zusammenhange*, betrachtet von F. Chable (Freiburg im Breisgau, Herder, in-8) ; *Les Martyrs de Rome, d'après l'histoire et l'archéologie chrétiennes*, par L.-E. Le Bourgeois (Lamulle et Poisson, in-8) ; *Jahrbücher der Christlichen Kirche unter dem Kaiser Theodosius dem Grossen*, von G. Rauschen (Freiburg im Breisgau, Herder, in-8); *Les Juifs devant l'Église et l'histoire*, par le R. P. Constant (Gaume, in-8); *Les Saints. Saint Augustin*, par Ad. Hatzfeld (Lecoffre, in-12); *Sainte Clotilde*, par Godefroid Kurth (Lecoffre in-12); *Œuvres de saint François de Sales*. T. VIII. *Sermons*. Vol. II. (Genève, Trembley, gr. in-8); *Clovis et la France au baptistère de Reims*, par le R. P. F. Tournier (Lille et Paris, Société de Saint-Augustin, Desclée et de Brouwer, in-8); *Le Procès de Guichard, évêque de Troyes* (1308-1313), par A. Rigault (A. Picard et fils, in-8) ; *La Minorité de Louis XIII. Marie de Médicis et Villeroy*, par B. Zeller (Hachette, in-8); *Fragments d'histoire. Postumus. La Révolte du Languedoc sous Louis XIII*, par M.-A. Roger (Roger et Chernoviz, in-8); *Storia politica di Europa dal cominciare del regno di Maria Teresa allo sciogliersi della convenzione di Kleinschnellendorf*, da A. Matscheg (Belluno, tip. Deliberali, in-8); *Marie-Antoinette (la captivité et la mort)*, par G. Lenôtre (Perrin, gr. in-8); *Le Directoire*, par L. Sciout. Seconde partie (Firmin-Didot, 2 vol. in-8); *Mémoires de Madame de Chastenay, 1771-1815*. T. II (Plon et Nourrit, in-8); *Souvenirs militaires du baron de Bourgoing*, 1791-1815, publiés par le baron Pierre de Bourgoing (Plon, Nourrit et Cie, in-12) ; *Mémoires de la comtesse Potocka (1794-1820)*, publiés par C. Stryienski (Plon et Nourrit, in-8) ; *Mémorial de J. de Norvins*, publié par L. de Lanzac de Laborie. Tome III (1802-1810) (Plon, Nourrit et Cie, in-8); *Murat, lieutenant de l'empereur en Espagne* (1808), *d'après sa correspondance inédite et des documents originaux*, par le comte Murat (Plon, Nourrit et Cie, in-8); *Le Duc de Richelieu en Russie et en France* (1766-1822), par Léon de Crousaz Crétet (Firmin-Didot, gr. in-8) ; *Le Roi de Rome* (1811-1832), par Henri Welschinger (Plon, Nourrit et Cie, gr. in-8) ; *Essais diplomatiques* (nouvelle série), *précédés d'une introduction sur la question d'Orient*, par le comte Benedetti (Plon, Nourrit et Cie, in-8) ; *Histoire de la troisième République*, par E. Zevort. II. *La Présidence du maréchal* (Alcan, in-8); *La Politique du Sultan*, par V. Bérard (Calmann-Lévy, in-18); *Archives municipales de Bordeaux. Inventaire sommaire des registres de la Jurade, 1520 à 1783*, publié et annoté par Dast Le Vacher de Boisville. T. I. (Bordeaux, imp. Gounouilhou, in-4) ; *L'Islande avant le christianisme, d'après les Gragas et les Sagas*, par A. Geffroy

(Leroux, in-18); *Geschichte des deutschen Volkes*, von E. Michael. Erster Band (Freiburg im Breisgau, Herder, in-8); *Maria Theresa*, by Rev. J.-F. Bright (London, Macmillan, petit in-8 cart.); *Joseph II*, by Rev. J.-F. Bright (London, Macmillan, petit in-8 cart.); *Historia da administração publica em Portugal nos secolos XII a XV*, par H. da Gama Barros, T. II (Lisbonne, typogr. da Academia Real das sciencias, in-8); *Jean Nicot, ambassadeur de France en Portugal au XVIe siècle. Sa correspondance diplomatique inédite*, par E. Falgairolle (Challamel, in-8); *La Russie et le Saint-Siège.* II, par le P. Pierling (Plon et Nourrit, in-8); *Vocabolarietto pei numismatici (in 7 lingue)*, compilato da S. Ambrosoli (Milano, Hoepli, in-32 cart.); *Histoire et description des manuscrits et des éditions originales des ouvrages de Bossuet*, par H.-M. Bourseaud (Paris, Picard et fils; Saintes, Clénet, in-8); *Une Famille militaire au XVIIIe siècle*, par le baron J. du Teil (A. Picard et fils, in-8); *Napoléon Bonaparte et les généraux du Teil (1788-1794), l'École d'artillerie d'Auxonne et le Siège de Toulon*, par le baron J. du Teil (A. Picard et fils, in-8); *Michel Katkoff et son époque*, par G. Liwoff (Plon et Nourrit, in-18); *Hortense de Beauharnais*, par Mlle C. d'Arjuzon (Calmann-Lévy, in-18).

Nous avons à payer aujourd'hui un douloureux tribut de regrets à deux éminents collaborateurs de la *Revue :* M. le comte de Mas Latrie, membre de l'Institut, et M. Lecoy de la Marche, sous-chef de la section historique aux Archives nationales.

Outre son long enseignement à l'École des chartes, qui survit en partie dans le vaste et si utile répertoire intitulé : *Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie*, M. de Mas Latrie s'est surtout distingué dans la science historique par ses belles études sur l'Orient latin, dans lesquelles, comme on l'a dit, il a été vraiment un précurseur, et en particulier par son grand ouvrage : *Histoire de l'île de Chypre sous le règne des princes de la maison de Lusignan.* Mais son infatigable activité d'érudit, demeurée intacte dans une vieillesse avancée, s'est exercée encore en mille manières diverses, toujours unie à des convictions religieuses qu'il s'honorait de savoir, dans les milieux scientifiques où il a vécu, considérées comme inséparables de son nom, et qui lui ont même peut-être, en certaines occasions, imposé, sinon de durs sacrifices, du moins quelques pénibles délais, fruits de préventions qu'il a subies et vaincues avec calme et bonne humeur.

L'inébranlable fermeté de convictions pareilles, intrépidement maintenue à travers les cruels revers et les préoccupations douloureuses d'une carrière commencée sous les plus brillants auspices, tel est le suprême mérite que rien ne saurait enlever au nom et au talent

d'Albert Lecoy de la Marche, dont la trace est d'ailleurs vigoureusement et noblement marquée dans le mouvement intellectuel de notre temps. Doué de rares qualités d'érudit et d'écrivain, il les a déployées avec une ardeur tenace et un labeur extraordinaire, excessif, dont il est mort, sans séparer jamais dans sa pensée et dans ses écrits, peut-être même en les unissant quelquefois d'une étreinte un peu violente, la recherche et la diffusion de la vérité historique de la défense et de la propagation de la vérité religieuse. Nos lecteurs, qui ici et ailleurs étaient les siens, ont présents à la pensée ses beaux travaux sur saint Martin, sur saint Louis et son époque, sur René d'Anjou, etc., la solidité de son érudition et la forte teneur de son style, toujours clair et ferme, souvent animé. Son chef-d'œuvre scientifique, c'est son livre sur la prédication au moyen âge, spécialement au XIIIe siècle, qui a servi de modèle à d'autres excellentes études et qui est demeuré l'ouvrage classique sur la matière. Les honneurs et les avantages terrestres auxquels ceux qui ont connu Lecoy de la Marche dans sa jeunesse le croyaient appelé ne lui ont été départis qu'en une bien moindre mesure qu'il n'a dû longtemps l'espérer, et avec la compensation de bien des peines. Mais il y a, Dieu merci ! des honneurs plus éclatants et de plus durables avantages, que Celui qui a promis de récompenser même un verre d'eau donné en son nom réserve aux vaillants et fidèles soldats de sa cause, qui n'est pas celle seulement de la vérité religieuse et morale, mais encore, principalement dans notre pays, on ne saurait trop le redire, celle de l'ordre social et de la civilisation elle-même.

Nous devons encore un mot d'hommage à deux zélés champions de la science chrétienne dans nos provinces : Mgr Dehaisnes, ancien archiviste du département du Nord, l'un des fondateurs et des chefs vénérés de l'Université catholique de Lille [1], et M. l'abbé Albanès, auteur de nombreux travaux sur l'histoire ecclésiastique de la Provence, qui avait entrepris la composition d'un nouveau *Gallia christiana,* dont le premier volume a été récemment publié.

MARIUS SEPET. — EUGÈNE LEDOS.

[1] Pendant la correction de ces épreuves, nous apprenons que le bibliothécaire de l'Université catholique, M. l'abbé Th. Leuridan, prépare une vie du regretté prélat. Il nous demande de faire savoir à nos lecteurs qu'il recevra avec reconnaissance et sera heureux d'utiliser tous les renseignements et tous les documents concernant Mgr Dehaisnes, qui pourraient lui être transmis (60, boulevard Vauban, à Lille).

REVUE DES RECUEILS PÉRIODIQUES

Les Grecs n'ont pas créé tout d'une pièce les dieux et les déesses dont ils peuplaient l'Olympe; ils se sont inspirés des mythes de l'Orient, qu'ils ont marqués de leur propre cachet et de l'empreinte de leur génie. C'est la thèse que soutient M. Philippe Berger en recherchant les origines de la mythologie grecque[1]. Comme M. Victor Bérard a cru trouver les traces de la religion phénicienne dans les plus vieux cultes de l'Arcadie, M. Philippe Berger cherche à établir que le génie grec a emprunté l'idée fondamentale de ses gracieuses légendes à l'Égypte, à l'Asie Mineure et surtout à la Phénicie, intermédiaire constant entre l'Orient et l'Occident aux temps anciens. En Béotie, où le Phénicien Cadmus, dont le nom est d'origine sémitique et se rattache à la racine *Kedem*, « Orient, » jette les fondements de Thèbes; en Chypre, dans la partie méridionale de l'île — l'épigraphie le prouve — où s'élève, à partir du VIe ou du VIIe siècle, un royaume phénicien; sur la côte du Péloponèse et en Élide, partout dans l'ancien monde grec, l'on découvre des traces profondes de l'influence phénicienne. M. Philippe Berger établit les liens de parenté existant entre le Zeus des Grecs, Zeus Keraunos, Zeus Meilichios, Zeus Lykaios, Zeus Hypatos, Zeus Hypsistos, et les dieux des peuples orientaux. Zeus correspond à Baal devenu, chez les peuples de la côte de Syrie, le synonyme de Dieu : et les divers surnoms qu'il reçoit sont la traduction ou la transcription des vocables qui désignaient les formes différentes de ce dieu et qui constituaient réellement autant de divinités spéciales. De même, l'on remarque dans les figures de Déméter, d'Aphrodite et des anciennes divinités de la Béotie et de l'Arcadie, des traits évidemment empruntés aux Phéniciens. C'est sur les conceptions religieuses des peuples de l'Orient que s'exerça le génie grec; il leur donna l'ordre et la clarté et ramena les divinités étrangères qu'elles lui apportaient à des proportions plus humaines.

— La seconde partie de l'étude de M. P. Imbart de la Tour[2] sur les paroisses rurales dans l'ancienne France est consacrée à l'organi-

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 novembre 1896.
[2] *Revue historique*, janvier-février 1897.

sation de la paroisse à l'époque carolingienne. La formation territoriale de la paroisse s'est faite de trois manières successives : le plus anciennement un groupe de villae a donné naissance à la paroisse, plus tard la paroisse s'est identifiée avec la villa, principalement dans les régions du Nord, dans la Septimanie et dans la marche d'Espagne; à partir de la fin du IXe siècle, la villa, trop étendue ou trop peuplée, comprend plusieurs églises ou chapelles. Peu à peu, la villa disparut, absorbée par la paroisse, l'église fut le véritable centre autour duquel se groupèrent les populations, et c'est généralement dans les vieilles limites de nos paroisses que s'est établie notre commune moderne. Chaque paroisse devait avoir un chef qui était le curé, le *rector ecclesiae*. Mais l'organisation paroissiale n'était pas partout identique; certaines paroisses avaient à leur tête un archiprêtre, appelé aussi doyen ou recteur, et assisté de prêtres, de diacres et de clercs, qui formaient autour de lui une véritable communauté; d'autres, n'ayant point de curé, étaient desservies par le recteur d'une église voisine; d'autres enfin étaient confiées à un monastère ou à un chapitre. Après avoir exactement défini les attributions du curé, M. Imbart de la Tour montre comment le pouvoir épiscopal s'exerçait dans la paroisse et rappelle que le prêtre rural, soumis à l'autorité de l'évêque, dépendait encore de l'archiprêtre et du doyen, représentants directs du pouvoir diocésain. Vivant dans une entière dépendance vis-à-vis de l'évêque, le prêtre avait cependant des droits et trouvait une force dans ce fait qu'il n'était pas nommé par son chef, mais élu par la paroisse. Ce choix ne ressemblait point à ce que nous appelons aujourd'hui une élection; sous la présidence de l'archidiacre ou du doyen, les villageois et le clergé de la paroisse se trouvaient sans doute facilement d'accord, et l'Église, d'ailleurs, n'était pas désarmée contre les mauvais choix. Malheureusement, l'absence de sécurité mit peu à peu le clergé rural sous la dépendance des seigneurs, brisant ainsi les liens réguliers de la hiérarchie établie par les conciles carolingiens. L'église rurale était en possession d'un patrimoine ou *dotalicium* qui se composait de biens-fonds, des dîmes, des offrandes et des droits divers payés par les paroissiens. L'auteur recherche la valeur de ce patrimoine et étudie les règles qui présidaient à son administration. Il montre ensuite que la paroisse n'était pas seulement un centre religieux, mais qu'elle était encore pourvue d'institutions d'enseignement et de bienfaisance. Chaque villa avait son école; l'enseignement presque exclusivement religieux était donné par le curé ou par un clerc qui n'exigeait aucune rétribution. Les œuvres de charité étaient la matricule et les confréries. La matricule était « la corporation des pauvres officiellement inscrits sur le registre de l'église et qui recevaient d'elle des aliments ou des secours. » — Cette assistance légale

étant insuffisante, les paroissiens eux-mêmes avaient fondé des associations, appelées *gildoniae*, *collectae* ou confréries. La paroisse formait un véritable groupe social. L'église en était le centre, et toute la vie civile venait y converger. Autour de l'église paroissiale, qui ne pouvait suffire aux besoins du culte, s'élevaient de nombreuses chapelles construites, les unes dans les maisons des grands, où elles tenaient lieu d'oratoire privé, les autres dans une dépendance de la *villa*.

— Les *Annales de l'Est*[1] publient un dernier extrait des notes si remarquables de Charles Schmidt sur les seigneurs, les paysans et la propriété rurale en Alsace au moyen âge. L'auteur, continuant son étude des divers modes de location des terres, estime que la coutume des emphytéoses remonte en Alsace jusqu'à l'époque romaine. Bien que les conciles eussent à diverses reprises interdit l'aliénation ou même la location perpétuelle des biens ecclésiastiques, dans la pratique les églises consentaient des baux héréditaires. Toutefois on ne trouve point, avant le VIIIe siècle, de chartes alsaciennes qui se rapportent à des locations perpétuelles. A partir du commencement du XIVe siècle, on donne à ces locations le nom d'emphytéoses. En transmettant à un tiers le domaine utile d'un fonds, le propriétaire se réservait le domaine direct, et de son côté le preneur s'engageait à fournir une redevance et se soumettait à certaines conditions : paiement du *laudemium*, droit de préemption en faveur du propriétaire, retrait du bien en cas de non-paiement des cens. M. C. Schmidt passe ensuite au régime colonger, qui reçut en Alsace un développement des plus complets. On entendait par colonges de grandes propriétés, composées d'un certain nombre de manses (*Huben*) qui étaient louées à des colons héréditaires, des colongers (*Huber*). Ceux-ci étaient soumis à des coutumes particulières, dont la principale leur reconnaissait le droit de participer à la juridiction du domaine. Un examen détaillé du régime colonger et de la jurididiction colongère amène l'auteur à conclure que ce système de location, assez compliqué en apparence mais procurant de sérieux avantages aux propriétaires et aux colons, a été une des causes de l'état florissant de l'agriculture en Alsace.

— Publiant en 1857, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, un Mémoire sur les actes d'Innocent III, M. Léopold Delisle[2] avait mis en doute l'authenticité d'un privilège accordé au prieuré de Lihons-en-Santerre, le 17 juin 1204, et dont l'on n'avait alors qu'un texte très incorrect dans le *Bullarium sacri ordinis Cluniacensis*, de M. Bruel. L'original, que l'on pouvait croire perdu, ayant été

[1] Janvier 1897.
[2] *Bibliothèque de l'École des chartes*, septembre-octobre 1896.

mis en vente par la maison Charavay, a été acquis par la Bibliothèque nationale et de nouveau examiné par M. Delisle. La lecture du texte rectifié de la bulle a fait tomber la plupart des arguments invoqués précédemment; néanmoins le savant érudit incline encore à penser que le privilège de Lihons n'a pas été régulièrement expédié le 17 juin 1204 à la chancellerie d'Innocent III. Les irrégularités qu'on y relève sont en effet nombreuses : il a été expédié par Rainaud, vice-chancelier, dont le nom disparaît des actes de la chancellerie pontificale à partir du 30 septembre 1200; il ne contient pas la date de l'indiction; il renferme des mots altérés, une phrase incorrecte; la clause qui assure aux religieux de ne pouvoir être excommuniés ou interdits que par le pape n'est pas conforme aux usages de la chancellerie; enfin la formule *dilecto filio* et le monogramme *bene vale* sont substitués à la formule *dilectis filiis* et au monogramme *bene valete.*

— M. Frantz Funck-Brentano publie[1] de nouvelles additions au *Codex diplomaticus Flandriae inde ab anno 1296 ad usque 1325*, de M. de Limburg-Stirum, et propose d'importantes rectifications aux documents contenus dans ce vaste recueil. Nous signalerons tout particulièrement le procès-verbal des négociations poursuivies sous les murs de Lille, au mois de septembre 1314, entre Enguerrand de Marigny et J. de Namur, et dont le succès empêcha la reprise des hostilités entre les communes de Flandre et Philippe le Bel; le procès-verbal des négociations que les représentants de Philippe le Bel et de Louis de Nevers engagèrent au mois de mai 1315, ainsi que les rôles contenant la mention des pertes et dommages subis par trois bourgeois de Bruges qui avaient embrassé le parti du roi de France.

— Un nouveau chapitre de l'étude de M. Louis Batiffol[2] sur le Châtelet de Paris vers 1400 nous dit comment s'y faisait l'introduction d'un procès criminel. La justice ne se saisissait du coupable qu'en cas de flagrant délit ou d'une plainte précise formulée contre lui par un tiers. Lorsque l'accusé, sommé publiquement de comparaître au Châtelet, ne s'y était pas rendu dans les trois jours, le juge prononçait le bannissement. L'auteur nous décrit les quatorze catégories de prisons que renfermait le Châtelet, et nous renseigne sur le régime auquel étaient soumis les prisonniers. Lorsqu'ils comparaissaient devant le tribunal, un très grand nombre de prévenus demandaient à être renvoyés devant l'official, prétextant qu'ils étaient clercs. L'évêque de Paris veillait avec soin à ce que l'on ne portât point atteinte à son privilège. Quand il avait lieu de croire que le Châtelet avait in-

[1] *Bibliothèque de l'École des chartes*, septembre-octobre 1896.
[2] *Revue historique*, janvier-février 1897.

dûment jugé un clerc, il portait plainte au Parlement ou adressait une requête au chancelier et au conseil du Roi. D'ailleurs, le prévôt prenait ses précautions pour s'assurer si le prévenu qui se disait clerc avait reçu la cléricature et ordonnait une enquête immédiate.

— Tous les biographes de Skanderbeg ont admis que, donné en otage par son père au sultan à l'âge de neuf ans et élevé à la cour ottomane, il avait trahi les Turcs lors de la campagne de 1442. Le premier, Jirecek, dans son ouvrage intitulé : *Geschichte der Bulgaren* (Prague, 1876), révoque en doute cette histoire et la traite de légende ; il prétend, d'après des sources documentaires qu'il ne cite point, que le héros albanais passa sa jeunesse dans les montagnes de son pays natal, et ne fut ni donné en otage ni élevé dans l'islamisme. M. P. Coquelle [1] prouve que l'on n'a aucune raison de regarder comme faux des faits affirmés par le chroniqueur turc Saad Eddin et acceptés par tous les historiens qui se sont occupés de Skanderbeg. Les Pesmas nationales serbes célèbrent sans doute les aventures d'un Skanderbeg élevé dans les montagnes albanaises, et vers l'âge de trente ans passant au service du sultan ; et c'est vraisemblablement l'acceptation non contrôlée d'une semblable légende qui a été la cause de l'erreur où est tombé Jirecek. M. Coquelle nous retrace la biographie de ce second Skanderbeg, de son nom chrétien, Étienne-Maxime Gernovitch, sur qui les historiens semblent peu renseignés, bien qu'il ait régné à Cettigné de 1496 à 1516.

— Malgré le rôle important qu'elle joua dans la Fronde, la princesse Palatine, Anne de Gonzague, demeurait encore imparfaitement connue. L'oraison funèbre de Bossuet suffisait à défendre son nom de l'oubli, mais non pas à la faire connaître tout entière : en quelques pages très fines et pleines de verve, M. Alfred Rébelliau [2] jette quelque clarté sur la partie de sa vie consacrée à la galanterie et à l'intrigue, que l'orateur chrétien, cherchant un sujet d'édification pour ses auditeurs, avait dû envelopper d'une ombre discrète. De ses premières années et de son séjour au monastère de Faremoustiers, l'auteur nous dit peu de chose, mais il nous rappelle ses incroyables aventures avec l'archevêque de Reims, Henri de Lorraine, qui, par acte authentique, lui promet le mariage ; l'union secrète qu'elle contracte avec lui et l'abandon dans lequel il la laisse lorsque, sorti des ordres, il paraît dans le monde sous le titre de duc de Guise ; enfin, ses efforts pour faire casser le nouveau mariage du duc avec la comtesse de Bossut. Cette épreuve ne l'avait pas dégoûtée du mariage, et

[1] *Revue de la Société des Études historiques*, n°s 3-4, 1896.
[2] *Revue de Paris*, 1er décembre 1896.

le 24 avril 1645, elle épousa le prince Édouard de Bavière, fils de l'électeur palatin Frédéric V. L'intimité dura peu : Anne laissa son époux définitif végéter obscurément et alla vivre dans le grand monde, décidée à se faire elle-même la fortune que le mariage ne lui avait point apportée. Le royaume était profondément troublé ; l'occasion s'offrait propice à une princesse douée du génie de l'intrigue, sachant à la fois organiser et prévoir. En observateur attentif, M. Rébelliau la suit avec intérêt dans les cabales multiples et compliquées au milieu desquelles elle se glisse avec l'aisance d'une conspiratrice de profession. Le sentiment est chez elle d'accord avec l'intérêt; elle se déclare contre Mazarin pour Condé, en qui elle voit le ministre de demain et le futur dispensateur des grâces. Elle trouve des alliés dans le camp des parlementaires, et l'union des deux frondes rend la liberté aux princes et contraint Mazarin à s'exiler. Ses services ne reçoivent point leur récompense; elle ne peut obtenir la surintendance des finances pour son amant le chevalier de La Vieuville; dans son dépit, elle se rapproche de Mazarin et de la régente; travaillant alors à les réconcilier avec Condé. Nommée surintendante de la maison de Marie-Thérèse, elle ne jouit pas longtemps de son triomphe et, deux mois après son entrée en charge, se voit dans l'obligation de céder la place à Olympe Mancini. Mal vue en cour, elle se retire à la campagne, et après les fêtes données à l'occasion du mariage, qu'elle avait elle-même négocié, de sa nièce Charlotte-Élisabeth de Bavière avec le duc d'Orléans, elle ne songe plus qu'à l'accomplissement de ses devoirs religieux et à son salut. La conversion de la princesse Palatine avait été trop bien racontée par Bossuet pour que M. Rébelliau fût tenté d'en rappeler après lui les étonnants détails.

— Il semblait que tout fût dit sur Colbert et que sa volumineuse correspondance, occupant neuf volumes de la collection des Documents inédits, ne pût réserver aucune surprise aux chercheurs. Le dépouillement des lettres, des instructions et des mémoires a cependant conduit M. Lavisse [1] à nous donner un nouvel aperçu des idées, des sentiments et des passions de Colbert. Si l'auteur reconnaît le réel mérite du ministre, il semble porté à diminuer plus qu'il n'est juste le caractère de l'homme, cherchant à toutes ses actions des motifs intéressés. Il le représente homme d'autorité et qui se sent né pour l'exercer : il la veut « absolue, superbe et dure, » n'en voit point de légitime hors celle qu'exerce le roi et le ministre qui le représente. Il tient pour ennemis tous ceux qui entreprendraient de la restreindre : de là sa haine pour le Parlement, compliquée de la rancune et du mépris dont il enveloppe tous les officiers de judicature et de finance,

[1] *Revue de Paris*, 15 octobre 1896.

gens inutiles et fainéants pour la plupart. Il s'est inquiété de procurer quelque soulagement au peuple en diminuant la taille : M. Lavisse ne veut point croire à la pitié de Colbert, chez qui tout est calcul, et quand Colbert s'occupe du bien-être du paysan, c'est pour que celui-ci paie exactement les impôts et ne devienne pas une non-valeur. Tout en travaillant en conscience à faire fructifier la fortune de son maître, Colbert se permet de temps à autre de lui signaler très humblement la mauvaise situation des finances de l'État. En 1659, il se décide à dénoncer Fouquet et, d'après lui, M. Lavisse nous trace les défauts de l'organisation financière du XVIIe siècle. Colbert ne se contenta point de dévoiler les fautes de Fouquet ; ayant tout prévu, il indiquait encore le moyen d'y porter remède. Mazarin ne se souciait pas de faire la lumière sur la conduite du surintendant, qui pouvait avoir la tentation de faire asseoir le cardinal avec lui sur la sellette, si l'on s'avisait de l'y pousser. Lorsque Mazarin mourut, nul n'était préparé mieux que Colbert à le remplacer dans la faveur de Louis XIV. Sentant que les circonstances lui étaient favorables, il reprit à la fois l'attaque contre Fouquet et son plan de réformes. Dès longtemps le Roi connaissait les solides qualités de l'ancien intendant de Mazarin; décidé à régner par lui-même, il jugea du premier coup d'œil qu'en lui donnant sa confiance il ne courrait pas risque d'aliéner une part de son autorité. Colbert avait minutieusement indiqué les précautions à prendre pour l'arrestation de Fouquet; l'on suivit de point en point ses instructions, et bientôt l'on commença l'application du programme de réformes qu'il avait déjà présenté à Mazarin. Le rêve de Colbert prenait corps ; la confiance royale lui était acquise, et pendant toute la première partie du règne de Louis XIV, il fut le conseiller indispensable et toujours écouté, parce qu'il savait s'effacer et paraître humble devant le maître.

— Dès 1698, lors de son premier grand voyage à travers l'Europe, Pierre le Grand avait eu la tentation de visiter Paris. Le tsar avait très haute opinion de sa valeur personnelle et estimait son peuple le premier du monde: il attendait une invitation en règle qui ne vint point. La France, d'autre part, sous Louis XIV vieillissant, regardait les Moscovites comme une nation à demi sauvage et s'intéressait médiocrement au souverain obscur et bizarre qui les gouvernait. Lorsqu'au milieu des désastres de la guerre de la succession d'Espagne l'on eut l'idée d'un rapprochement avec le tsar, ce fut à son tour de repousser toute avance. Plus tard, sous la Régence, Pierre résolut enfin de mettre à exécution le projet depuis si longtemps formé de voir Paris. M. K. Waliszewski[1] a recueilli sur le séjour du tsar

[1] *Revue de Paris*, 1er octobre 1896.

en France de curieuses anecdotes, empruntées, pour la plupart, aux dossiers du consulat de France à Saint-Pétersbourg, aux archives de La Haye, aux archives de notre ministère des affaires étrangères, aux archives Kourakine et aux historiens russes. Les fantaisies et l'humeur changeante du tsar furent une cause permanente de tribulations pour M. de Liboy, gentilhomme ordinaire de la maison du roi, et pour le marquis de Mailly-Nesle, qui le conduisirent de Dunkerque à Paris. Là, ce fut pis encore, et l'on sourit en pensant à l'effarement que les excentricités du souverain produisaient au milieu d'un monde esclave de l'étiquette. Pierre le Grand visita Paris en touriste qui veut tout voir, se renseigner sur tout et rentrer chez lui la mémoire pleine de souvenirs et avec un carnet bourré de notes, et non en souverain qui vient se donner en spectacle à toute une population. Persuadé de sa supériorité, il attend que le roi et le régent viennent le visiter, ne montre aucun égard pour les princes et les princesses du sang et ne tient nul compte du rang des personnages avec lesquels il se trouve. Le maréchal de Tessé et le comte de Verton, attachés à sa personne, ne peuvent le plus souvent le rejoindre au milieu de ses courses désordonnées à travers la ville et perdent leur temps à lui courir après. Son séjour à Paris ne fut pas perdu pour lui : il finit par y prendre quelque teinture du monde et par s'humaniser un peu; il lui arriva même de se montrer aimable et galant avec les dames. Ce qui n'empêcha point qu'on ne le vît s'éloigner avec un certain plaisir, et qu'il ne laissât de lui une impression plutôt défavorable.

— M. Louis Amiable [1] recherche l'origine du Musée de Paris et du Lycée, premiers essais d'établissements libres d'enseignement supérieur dus à l'initiative de la franc-maçonnerie. Ce fut vers la fin de l'année 1780 que quelques membres de la loge des Neuf Sœurs, auxquels vinrent se joindre d'autres francs-maçons, eurent l'idée de former une société académique, appelée d'abord la Société Apollonienne, et bientôt après le Musée de Paris. Chaque jeudi la société se réunissait, sous la présidence d'Antoine Court de Gebelin, pour entendre la lecture de pièces de vers ou de dissertations sur les sujets les plus variés. Un an plus tard, Pilatre de Rozier, attaché au service de Madame, sollicite l'autorisation d'ouvrir, rue Sainte-Avoye, le Musée scientifique « particulièrement consacré à favoriser les progrès de plusieurs sciences relatives aux arts et au commerce. » M. L. Amiable nous retrace les brillants débuts de ce nouvel établissement, qui jouit d'une vogue considérable parmi les gens du monde. A la mort tragique de son premier directeur, l'on organisa au Musée, qui prit alors le nom de Lycée, un haut enseignement, à la fois scientifique et littéraire, et

[1] *La Révolution française*, 14 décembre 1896.

l'on s'adressa, pour occuper les chaires, aux savants et aux littérateurs les plus en renom, comme Marmontel, Condorcet, Laharpe, Fourcroy, Déparcieux. Le Lycée éclipsa complètement le Musée de Paris, qui n'avait plus sa raison d'être. Devenu, pendant la période révolutionnaire, le Lycée républicain, sous le Consulat l'Athénée de Paris, et sous la Restauration l'Athénée royal, il prolongea son existence jusqu'en 1848.

— Vers le milieu de l'an VII, la France était sans nouvelles de l'armée d'Égypte, et les directeurs, qui avaient confié à Bonaparte le commandement en chef de l'expédition pour se débarrasser d'un rival gênant, se flattaient déjà que leur secrète espérance s'était réalisée et que Bonaparte avait trouvé la mort sur la terre d'Afrique. Les membres de la famille Bonaparte alors réunis à Paris ou aux environs partageaient la croyance générale. M. Frédéric Masson[1] examine quelle était à cette époque leur situation et quels étaient leurs projets. Bonaparte a fait leur fortune, mais ils l'ont oublié et semblent croire que leur élévation est la juste récompense de leur mérite personnel. Avec l'argent laissé par Napoléon à Joseph, ils vivent en grands seigneurs qui n'ont rien à se refuser. L'on fait aux filles une part proportionnée aux services qu'elles peuvent rendre à la famille. Louis, de retour d'Égypte, obtient du Directoire la confirmation du grade de chef d'escadron qu'il prétend avoir reçu de Bonaparte à l'assaut d'Alexandrie. Mme Bonaparte, installée à Paris chez son fils aîné, vit dans une situation prospère. Joseph et Lucien dépensent sans compter, achetant des hôtels à Paris et des châteaux en province pour une somme de plus d'un million. Joseph se préoccupe peu des affaires d'Égypte; sa fortune ne lui semble pas indissolublement liée à celle de Napoléon : il croit à des changements prochains et intrigue pour qu'une part lui soit réservée dans le nouveau gouvernement. Comme lui, Lucien semble avoir oublié son frère, et à force de volonté et d'audace il s'impose au conseil des Cinq-Cents. Il a pleine confiance en son génie politique et estime que l'heure est proche où il sera porté au pouvoir. Des vues égoïstes conduisent aussi Joséphine : ses amours avec Hippolyte Charles et la légèreté de sa conduite en toute occasion ne l'empêchent point de veiller sur ses intérêts. Incapable de se reconnaître dans la situation embrouillée où l'on est, elle donne ses préférences au Directoire, parce qu'il est le gouvernement et qu'il pourrait la protéger au besoin contre les revendications de la famille Bonaparte. Seul Louis cherchait, d'ailleurs sans succès, à intéresser ses frères et le Directoire à l'armée d'Égypte. L'arrivée imprévue de Bonaparte en octobre 1799 et son retour triomphal dérangèrent toutes

[1] *Revue de Paris*, 15 janvier 1897.

les combinaisons. Chacun comprit qu'il fallait renoncer à ses projets ambitieux et travailler à la fortune du général. M. Frédéric Masson retrace la journée du 18 brumaire, après avoir rappelé brièvement les causes de ce nouveau coup d'État et la façon dont il fut préparé. Il s'attache surtout à faire ressortir que le coup d'État, entouré de formes pour ainsi dire légales, dirigé par l'immense majorité des conseils contre une minorité infime, échoua misérablement par la faute de Bonaparte, qui ne *sut* ni ne *put* jouer son rôle. Lucien avait espéré que le plan de Sieyès réussirait et qu'il y aurait une place pour lui dans le consulat à côté de Sieyès et de Roger-Ducos, l'élément militaire restant au second plan. Pour sauver son frère et pour se sauver lui-même, il n'hésite pas à provoquer l'intervention de la force armée. Le danger était ainsi conjuré, mais le coup d'État déviait, et Napoléon gardait tout l'avantage de la journée.

— Napoléon a reconnu la lourde faute, doublée d'une évidente injustice, qu'il avait commise en détrônant les Bourbons d'Espagne et en gaspillant ses meilleures troupes dans la Péninsule. Beaucoup de ses historiens n'ont pu admettre que l'Empereur se soit trompé ; ils ont préféré soutenir qu'il ne voulait pas la guerre et que Murat, en la rendant inévitable et en n'obéissant point aux ordres de l'Empereur, avait été la cause de nos revers. Quant à la preuve de cette responsabilité, ils l'ont trouvée dans une lettre écrite le 29 mars 1808 par Napoléon au grand-duc de Berg, où il blâme tout à la fois l'occupation trop hâtive de Madrid et les instructions données aux généraux. Dans une étude des plus intéressantes, M. J. Murat [1] établit la fausseté de cette lettre, publiée pour la première fois dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, mais dont on n'a pu retrouver ni la minute, ni l'original, ni une copie authentique. Ce document est en contradiction absolue avec les lettres précédentes de Napoléon, qui toutes recommandent à Murat d'être à Madrid pour le 23 mars, et aussi avec les lettres écrites postérieurement au 29 mars, où il est fait souvent allusion aux lettres des derniers jours de mars, et jamais à une lettre du 29 mars et où, par contre, l'Empereur ne cesse d'approuver la conduite de son lieutenant. M. J. Murat remarque aussi fort justement que cette lettre ne figure pas dans le registre où, jour par jour, le grand-duc de Berg faisait transcrire la correspondance de l'Empereur. De plus, la rédaction présente des anomalies étranges : Murat, que depuis 1806 Napoléon appelle toujours « mon frère, » est désigné sous le titre de : « Monsieur le grand-duc de Berg ; » l'expression constamment employée à l'époque de « ministre des relations extérieures » est remplacée par celle de « ministre des affaires étrangères, »

[1] *Revue de Paris*, 1er février 1897.

qui ne fut en usage que sous la Restauration; la lettre, enfin, est datée de Paris, alors que l'Empereur était à Saint-Cloud. S'il est facile de prouver que ce document n'a point été écrit par Napoléon, il est moins aisé d'expliquer comment il a pu être inséré par Las Cases dans le *Mémorial de Sainte-Hélène*, et à ce point de vue, l'auteur doit se borner à risquer des hypothèses plus ou moins vraisemblables. Il n'en demeure pas moins certain que la prétendue lettre de Napoléon n'est pas de lui, et l'on ne saurait admettre qu'à un intervalle de quelques heures, il ait pu blâmer Murat d'avoir suivi ses instructions, ou perdre de vue ce qu'il lui avait mandé si peu de temps auparavant.

— *La Revue de Paris* [1] publie des documents extraits du tome II de la correspondance du comte Pozzo di Borgo et du comte de Nesselrode, qui vient de paraître. Ces documents, qui se rapportent tous à l'année 1817, offrent un intérêt particulier pour l'histoire des relations de la Russie avec la France à cette époque : les lettres et notes diplomatiques du comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie à Paris, et les dépêches du cabinet de Saint-Pétersbourg montrent combien le tsar Alexandre se préoccupait d'affermir le gouvernement de la Restauration et de rendre à notre pays la force et le crédit nécessaires pour remplir son rôle de grande puissance, indispensable à l'équilibre de l'Europe. L'ambassadeur de Russie partageait entièrement les vues du tsar, encourageant Louis XVIII à persévérer dans sa politique conciliante et usant de toute son influence pour combattre l'action des ultra-royalistes. Plusieurs fois même Wellington et lui se permirent de représenter au comte d'Artois les dangers que faisait courir à la monarchie à peine rétablie en France l'opposition systématique de son parti, et lui demandèrent de ne pas persister dans une conduite qui provoquerait de nouveau l'intervention des souverains désireux de maintenir la tranquillité en France et en Europe. Il est à peine nécessaire d'ajouter que l'opiniâtreté du comte d'Artois, sans se laisser émouvoir des dangers qu'on lui signalait, repoussa tous les conseils de Pozzo di Borgo comme ceux de Wellington.

— En écrivant en quelques pages une histoire de la Congrégation de 1821 à 1830, M. A. Debidour [2] n'a certainement pas eu l'intention d'apprendre quelque chose à ses lecteurs. Ce résumé des principaux débats dont la Chambre fut le théâtre à cette époque et cet exposé de la politique suivie par les différents ministères n'étaient qu'un prétexte, pour l'auteur, de dire son fait à la Congrégation et au clergé, à Charles X et à ses ministres, et de nous exposer ses idées sur les rap-

[1] 1er octobre 1896.
[2] *La Révolution française*, 14 janvier et 14 février 1897.

ports de l'Église et de l'État, sur l'enseignement religieux, sur la liberté de la presse et autres questions aussi passionnantes. Ainsi compris, le sujet ne manquerait pas d'intérêt, si les idées de M. A. Debidour, au lieu d'être celles de tous les adversaires de la Restauration, lui étaient absolument personnelles et neuves. Tout ce qui s'est fait en France dans les dernières années du règne de Louis XVIII et sous Charles X, et qui n'est point conforme aux opinions de l'auteur, est l'œuvre de la Congrégation, et il s'indigne à la pensée que Mgr Frayssinous n'ait point agi comme l'aurait pu faire le vénérable d'une loge maçonnique.

— Le P. Raymond Boulanger [1] publie les lettres adressées par le P. Lacordaire, alors l'abbé Lacordaire, à la princesse Borghèse. Cette correspondance, qui s'ouvre le 9 avril 1837 et se termine brusquement le 12 septembre 1841, se rapporte à l'époque la plus importante de la vie de l'illustre religieux. Le succès des conférence de Notre-Dame avait déchaîné contre lui de nombreux contradicteurs dont quelques-uns même révoquaient en doute son orthodoxie. Lacordaire alla chercher à Rome le calme et le recueillement. C'est alors qu'il conçut le projet de rétablir en France l'ordre des Frères prêcheurs. La princesse Borghèse jouissait à Rome d'une influence considérable; elle lui prodigua les encouragements et employa toutes les ressources de son intelligence et de son cœur à l'aider dans sa glorieuse entreprise. La correspondance que le P. Lacordaire échange avec elle à cette époque nous fait connaître les obstacles qu'il eut à surmonter, en même temps qu'elle nous révèle l'ardeur avec laquelle il poursuivit le succès de sa sainte cause.

— Le 31 mars 1848, M. Taschereau publia, dans la *Revue rétrospective*, un long document intitulé : *Affaire du 12 mai 1839. Déclaration faite par *** devant le ministre de l'intérieur*. C'était une série de révélations faites les 22, 23 et 24 octobre 1839, et expliquant comment avait été préparée l'insurrection du 12 mai. L'origine, la formation et l'organisation de la Société des Familles et de la Société des Saisons étaient exposées avec une telle précison et une telle abondance de détails que, si le document n'avait été fabriqué de toutes pièces, Blanqui seul pouvait être l'auteur de ces révélations. Accusé de faux, M. Taschereau déposa une plainte en diffamation contre Blanqui. Enfin, lorsque, le 2 avril 1849, Blanqui comparut devant la Haute Cour de justice dans le procès de l'attentat du 5 mai, Barbès accusa hautement Blanqui d'être l'auteur du document publié par la *Revue rétrospective ;* et Blanqui ne sut se défendre. S'il pouvait encore rester des doutes sur l'auteur des *Mémoires*, M. Ed-

[1] *Le Correspondant*, 10 janvier 1897.

mond Biré [1] les a tous dissipés en examinant de nouveau les faits et en s'appuyant sur le témoignage des contemporains. Il prouve, jusqu'à l'évidence, qu'en 1839, après son arrestation, Blanqui témoigna le désir d'être mis en rapport avec un membre du gouvernement, que M. Duchâtel, ministre de l'intérieur, alla plusieurs fois le visiter dans sa prison, et que Blanqui lui dévoila l'organisation des sociétés secrètes.

— Comme notre Révolution de 1830 avait eu son contre-coup dans toute l'Europe, il était à craindre que celle de 1848, faite au nom des principes républicains, n'encourageât les révolutionnaires de tous pays et ne déterminât une crise plus violente encore et plus générale que la précédente. Dans le partage des départements ministériels entre les membres du gouvernement provisoire, la direction des affaires étrangères échut à Lamartine, qui s'appliqua de son mieux à rassurer les souverains étrangers sur les intentions de la France et à calmer les justes appréhensions qu'ils pouvaient concevoir. Ce fut pour remplir cette mission pacifique, particulièrement délicate en ces circonstances, qu'il fit appel au dévouement du comte Adolphe de Circourt, dont une amitié de vingt années lui avait permis d'apprécier le caractère et la haute valeur intellectuelle, pour représenter notre pays auprès de la Prusse. La *Revue de Paris* publie [2] des extraits du récit que feu le comte de Circourt a laissé de son séjour à Berlin en 1848. Après quelques considérations fort justes sur les causes de la chute de la royauté constitutionnelle et sur l'établissement du gouvernement provisoire, le comte de Circourt expose les raisons qui le déterminèrent à accepter l'offre de Lamartine, et nous fait connaître les sages instructions qu'il reçut avant son départ. En traversant la Belgique et l'Allemagne pour se rendre à son poste, il put se rendre compte que déjà les populations voisines avaient été gagnées par l'inquiétude et l'agitation qui régnaient en France. Arrivé à Berlin le 9 mars, il se mit immédiatement en rapport avec les personnages politiques en vue, et se hâta de visiter les hommes éminents dans le monde scientifique et littéraire qu'il comptait comme amis. Ces entrevues lui apprirent ce que l'on pensait en Allemagne des événements dont la France venait d'être le théâtre, et lui donnèrent le moyen de juger à son tour de la situation de la monarchie prussienne. La relation de ses premières démarches permet au comte de Circourt de nous peindre l'exacte physionomie de cette ville avant l'émeute du 18 mars, dont il nous indique les causes et dont il avait pu noter les signes avant-coureurs.

[1] *Le Correspondant*, 25 janvier 1897.
[2] 15 octobre et 15 novembre 1896.

— Dans les deux nouveaux chapitres de son étude sur Louis-Napoléon, M. Émile Ollivier [1] a fait l'apologie du prince, en prétendant n'écrire que l'histoire de sa présidence. Les souvenirs se pressent tumultueusement dans son esprit, et il nous les livre sans se préoccuper beaucoup de les mettre en ordre; les confidences reçues naguère des personnages qui jouèrent un rôle dans les événements de cette époque, les bruits plus ou moins fondés qui circulèrent, les réflexions d'alors, celles d'aujourd'hui, le tout entremêlé de nombreuses digressions, se coudoient dans une certaine confusion; ce ne sont pas les faits qui parlent, mais l'auteur, dont les affirmations n'ont qu'une valeur restreinte, puisqu'il ne prit pas part aux événements qu'il rapporte. En retraçant les phases diverses de la lutte du président contre les ministres et contre l'Assemblée, il s'attache à démontrer que le président restait constamment sur la défensive, résolu à ne pas sortir de la légalité, alors que déjà les partis conspiraient à l'envi contre la constitution. L'un de ses principaux arguments est que de tous côtés l'on poussait vivement Louis-Napoléon à faire un coup de force et que, sûr de l'appui du peuple, il aurait pu le tenter avec succès dès les premiers mois de sa présidence. Le prince voulait sans doute la revision de la constitution de 1848, parce que le remplacement simultané des deux pouvoirs qu'elle avait sanctionnés pouvait jeter le pays dans de graves dangers, mais il le voulait par les moyens légaux, et longtemps il se flatta de l'espoir de l'obtenir de la sorte. M. Émile Ollivier juge généralement avec sévérité l'attitude des chefs du parti royaliste, mais il blâme surtout la conduite du général Changarnier, qui obligea le prince à sévir, et dont la destitution fut comme la préface du coup d'État.

— M. Louis Thouvenel [2] n'a pas voulu refaire l'histoire du congrès tenu à Paris en 1856; il s'est contenté de noter ce que l'on pensait et l'on disait à l'époque, dans le monde politique et dans les salons, de l'œuvre des plénipotentiaires. Pour nous apprendre plus d'un fait intéressant, il a suffi à l'auteur de puiser dans la correspondance de son père, alors ambassadeur à Constantinople, et exactement informé de ce qui se passait à Paris. Les signataires des lettres adressées à M. Thouvenel étaient tous bien placés pour le renseigner sur la paix qui se préparait, aussi bien que sur les fêtes données à Paris en l'honneur des souverains et des princes étrangers venus pour visiter notre exposition : c'étaient Walewski, notre ministre des affaires étrangères; M. Benedetti, qui remplissait les délicates fonctions de secrétaire du congrès; la comtesse de Damrémont, veuve du général

[1] *Revue des Deux Mondes*, 15 décembre 1896 et 15 janvier 1897.
[2] *Revue de Paris*, 1er décembre 1896.

tué sous les murs de Constantine, et sœur du maréchal de Baraguey d'Hilliers, d'autres encore dont l'auteur ne nous révèle point les noms. Notre ambassadeur, de son côté, tenait ses amis au courant de la façon dont on jugeait dans les cercles diplomatiques de Constantinople les travaux des plénipotentiaires. Cet ensemble de souvenirs met en lumière l'action de chacune des puissances représentées au congrès. Le comte Orloff, plénipotentiaire de la Russie, séduisait tout le monde : ses efforts pour rapprocher son pays du nôtre, l'ardeur qu'il mettait à soutenir toutes les propositions faites par notre ministre, laissaient entrevoir un nouveau groupement des États de l'Europe, et quelques-uns de nos alliés de la veille se préoccupaient de la position qu'il avait su se faire à Paris. L'on trouve enfin dans le récit de M. Thouvenel un nouvel écho de la joie que la publication de la paix produisit à Paris, et de la gloire qui en rejaillit sur la France entière et sur l'Empereur.

— C'est à la correspondance échangée pendant cinquante-cinq ans entre Léon de Cazenove et l'un de ses plus intimes amis que M. G. Baguenault de Puchesse [1] a emprunté les nombreux détails qu'il nous donne sur la vie si noblement remplie d'Édouard de Cazenove, disparu il y a quelques mois à peine. L'on comprend aisément ce qu'a été le fils, lorsque l'on apprend par les confidences du père la solide et chrétienne éducation qu'il reçut, et le milieu où s'écoula sa jeunesse. Un charme exquis s'échappe de ces lettres, où l'amitié s'épanche avec le plus aimable abandon. Les progrès du jeune Édouard dans ses études, son arrivée à Paris, ses premiers succès littéraires, sa présentation au comte de Chambord, l'enthousiasme du jeune homme pour Lamoricière, son désir de se joindre aux défenseurs du saint-siège, tout cela est fort joliment raconté et bien encadré dans le récit de M. Baguenault de Puchesse. Nous voyons encore Édouard attaché en qualité de secrétaire à la personne du comte de Chambord en 1862 et marié par lui à Mlle de Bouillé. Après la guerre de 1870, à laquelle il prit une part si glorieuse, la politique l'absorba tout entier, et jusqu'à sa mort il siégea presque sans interruption dans nos assemblées. Laissant de côté sa carrière parlementaire et indiquant seulement les grandes lignes de sa vie politique, M. Baguenault de Puchesse nous retrace sa vie privée à cette époque et nous montre avec quel courage il supporta les deuils et les désillusions qui attristèrent ses dernières années.

— Nous signalons encore dans les revues de province : une notice historique dans laquelle M. l'abbé F. Allemand [1] nous retrace l'his-

[1] *Le Correspondant*, 10 et 25 janvier 1897.
[2] *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 4e trimestre de 1896.

toire du prieuré bénédictin de Saint-Maurice de Valserres, fondé au XIIe siècle vraisemblablement par l'abbaye de Boscodon, dont il resta une dépendance jusqu'en 1768, époque de la suppression de cette abbaye; — la publication, par M. Ch. Pfister [1], de documents concernant le prieuré Notre-Dame de Nancy, qui, fondé à la fin du XIe siècle et soumis pendant environ quatre cents ans à l'abbaye de Molême, a joué un rôle considérable dans l'histoire de Nancy jusque vers 1467, époque à laquelle il fut mis en commende; — un nouveau chapitre du travail de M. J. Trévédy [2] sur les seigneuries de Bretagne hors de Bretagne, dans lequel l'auteur nous retrace l'histoire du comté de Richemont depuis 1237 jusqu'en 1333, époque de la mort de Jean de Bretagne; — une note de M. Louis Guérard [3] sur le passage de Charles le Bel à Mirande en 1320, d'après un document inédit; — les curieux détails que M. Édouard Forestié [4] nous fournit sur la vie intime des seigneurs de Bioule au XIVe siècle, d'après des registres de comptes de cette époque; — une notice de M. Charles Nerlinger [5] sur les revenus du duc de Bourgogne à Thann, à la fin du XVe siècle, d'après un rapport fait en 1471 par deux commissaires bourguignons, Jean Poinçot et Jean Pilet; — la fin de l'étude sur les origines de l'imprimerie à Bordeaux, où M. A. Claudin [6] nous donne la description détaillée des ouvrages imprimés pour Guillaume Boulanger et Jean Mentcle vers le milieu du XVIe siècle; — les derniers chapitres de l'étude de M. Natalis Rondot [7] sur Bernard Salomon, peintre et tailleur d'histoire au XVIe siècle, où il apprécie le talent de l'artiste lyonnais et passe son œuvre en revue; — la fin des notes de M. l'abbé J.-J.-C. Tauzin [8] sur les Clarisses dans le pays de Marsan, depuis le XVIe siècle jusqu'à la Révolution; — la publication, par M. Ph. Tamizey de Larroque [9], du testament de Gilles de Noailles, évêque de Dax, en date du 26 août 1597; — les notes sur l'assistance publique à Dole au XVIe et au XVIIe siècle, rédigées par M. J. Feuvrier [10], d'après les registres des délibérations du conseil de ville; — la continuation de la monographie consacrée à Bourg-sur-Gironde pendant la Fronde, par M. E. Maufras [11]; — la publication, par M. Rodolphe

[1] *Annales de l'Est*, janvier 1897.
[2] *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, décembre 1896.
[3] *Revue de Gascogne*, décembre 1896.
[4] *Bulletin archéologique et historique de la Société de Tarn-et-Garonne*, 3e trimestre de 1896.
[5] *Revue d'Alsace*, janvier-mars 1897.
[6] *Revue catholique de Bordeaux*, 10 et 25 décembre 1896.
[7] *Revue du Lyonnais*, octobre et novembre 1896.
[8] *Revue de Gascogne*, décembre 1896.
[9] *Ibid.*
[10] *Annales franc-comtoises*, janvier-février 1897.
[11] *Revue catholique de Bordeaux*, 10 décembre 1896 et 10 janvier 1897.

Reuss [1], du « Journal » dans lequel le P. Louis Laguille raconte son voyage et ses laborieuses sollicitations à Paris en 1719-1721, pour assurer aux Pères Jésuites la propriété des revenus de l'antique abbaye de Seltz; — la continuation, par M. J. Trévédy [2], de l'histoire du comité révolutionnaire de Quimper, dans laquelle l'auteur passe en revue les principales attributions du comité : surveillance des prisons, examen des certificats de civisme, et expose en particulier les mesures de rigueur qu'il prit contre les nobles et les prêtres ; — le chapitre de l'histoire de Guebwiller dans lequel M. G. Dürrwell [3] nous fait le récit des troubles dont cette ville fut le théâtre pendant la Terreur; — quelques pages relatives à la campagne de Russie et à la bataille de Leipzig, extraites par M. Ch. Godard [4] des cahiers du capitaine Grisez; — trois chansons en vogue parmi les royalistes en 1815, publiées par M. Maurice Perrod, et auxquelles font pendant quelques refrains bonapartistes de la même époque, recueillis par M. Alfred Marquiset [5]; — l'article où M. Ch. Baille [6], juge de paix chargé de l'instruction au sujet du meurtre de deux dragons prussiens commis à Poligny le 2 août 1871, nous donne les plus sûrs détails sur cette tragique affaire et rappelle les graves complications qu'elle faillit entraîner pour notre pays.

ALBERT ISNARD.

[1] *Revue d'Alsace*, janvier-mars 1897.
[2] *Revue historique de l'Ouest*, octobre et novembre-décembre 1896.
[3] *Revue d'Alsace*, janvier-mars 1896.
[4] *Annales franc-comtoises*, janvier-février 1897.
[5] *Annales franc-comtoises*, novembre-décembre 1896.
[6] *Ibid.*

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire grecque, par G. Glotz, professeur agrégé d'histoire au lycée Michelet. Paris, Félix Alcan, 1896, in-12, avec 48 gravures. (*Lectures historiques.*)

Ce livre fait partie du cours d'histoire publié sous la direction de M. G. Monod, et est destiné aux élèves de cinquième ou de sixième moderne. L'auteur a su y faire entrer non seulement des extraits des grands poètes et des grands écrivains de la Grèce, mais aussi des pages empruntées à tous les ouvrages écrits de nos jours sur la vie grecque. Par une innovation heureuse, il a fait connaître aux élèves quelques courtes inscriptions, claires et intéressantes. Mais le désir de fournir des lectures à propos de tous les faits de l'histoire de la Grèce semble lui avoir fait oublier que ces pages doivent servir de manuel à de jeunes élèves de sixième ou de cinquième. Ces lecteurs pourraient-ils comprendre, même avec force commentaires, des extraits de Curtius sur le rôle des Bacchiades de Corinthe, ou les lignes obscures et si peu instructives de Renan sur le génie artistique de la race grecque ? — Évidemment non, et en outre, ils risquent fort, à ne lire que ce recueil, de ne connaître que les qualités des Grecs. Il aurait fallu atténuer l'éloge, et ne pas terminer les lectures par le panégyrique très exagéré de la civilisation grecque emprunté à un discours de Renan.

Bernard.

Les Catacombes de Rome, par Henri de l'Épinois. Nouvelle édition, revue et augmentée de plusieurs appendices par M. Paul Allard. Paris, Savaète ; Bruxelles, Vromant, in-8 de 292 p., avec 17 planches.

Pour revoir le travail de M. de l'Épinois sur les catacombes, dont les deux premières éditions remontent à 1875 et 1879, on ne pouvait trouver un historien plus compétent que M. Paul Allard. Les récentes découvertes archéologiques, loin de modifier les conclusions de M. de l'Épinois, les ont plus solidement confirmées, et l'agréable tâche qui revenait à M. Allard consistait moins à corriger le texte original qu'à le justifier. Il s'est acquitté de cette besogne avec autant de science que de discrétion. Pour les savants, les trois appendices ajoutés par M. Allard seront plus précieux que le livre lui-même, qui ne prétend à rien de plus qu'à être un ouvrage de vulgarisation : dans le premier de ces appendices, il démontre très nettement la signification chrétienne des mots *depositio*, *depositus;* le second traite de l'inscription d'Abercius, et met à profit le récent ouvrage de Mgr Wilpert sur la *Capella graeca* du cimetière de Priscille et sur la représentation symbolique de l'Eucharistie qui y est conservée ; le troisième est consacré aux représentations de martyrs dans les catacombes. On aurait pu citer en note, dans le chapitre sur la croyance à la résurrection, l'article

fort érudit qu'a consacré M. Arthur Loth (*Revue anglo-romaine*, I, p. 241 et suiv.) à la prière pour les morts. Le travail très important de Mgr Wilpert, *Die gottgeweihten Jungfrauen in den ersten Jahrhunderten der Kirche* (Herder, Fribourg-en-Brisgau, 1892), méritait d'être mentionné dans le paragraphe sur la virginité chrétienne. Et sur notre exemplaire, enfin, dans le chapitre où il est question des esclaves, nous avons ajouté l'indication : Allard, *Les Esclaves chrétiens*, p. 235 et suiv. Mais feronsnous un grief à M. Paul Allard de s'être lui-même oublié ? Sa discrétion, nous l'avons dit tout à l'heure, n'est pas moins digne d'hommages que sa science. Et l'érudition soigneuse, la critique de bon aloi, dont ce nouveau livre est le témoignage, nous sont une raison de plus pour souhaiter avec impatience le volume sur l'Église et l'État romain, que doit donner M. Allard à la *Bibliothèque d'histoire ecclésiastique* entreprise par la librairie Lecoffre.

GEORGES GOYAU.

L'État pontifical après le grand schisme. *Étude de géographie politique*, par Jean GUIRAUD. Paris, Thorin, 1896, in-8 de 251 p. et 3 cartes (*Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome*, fasc. LXXIII).

L'érudition a abordé depuis quelques années avec un zèle particulier l'étude du grand schisme, et chacun connaît l'excellent ouvrage de M. Noël Valois. Ce n'est pas trop dire que d'affirmer qu'il a entièrement renouvelé la question. Les suites du schisme ont été moins favorisées, et en particulier l'examen historique et géographique des conditions où se trouvait réduit le domaine de l'Église à l'issue de cette crise redoutable n'avait pas été abordé. Il y a lieu de féliciter M. Guiraud d'avoir cherché à élucider ce point; et j'aime à le louer encore d'avoir su faire avec simplicité, dans sa préface, une profession de foi qui, au temps où nous vivons, est presque un acte de courage.

Dans son livre I, qu'il a intitulé « la décomposition de l'État pontifical pendant le grand schisme, » M. Guiraud a groupé les faits dont il a eu connaissance par les chroniques, les textes imprimés, l'histoire des Papes de Pastor; tous concourent à la démonstration que le titre annonce, et de fait, que pouvait-il rester de l'État pontifical déchiré par d'avides serviteurs, par les factions urbaines aux ambitions contradictoires ?

Les livres suivants sont consacrés d'abord à la géographie politique : 1° de la province de Campanie et maritime; 2° de la province du patrimoine de Saint-Pierre en Tuscie; 3° de l'Ombrie; 4° des Marches et des Romagnes. Dans chacune de ces divisions, M. Guiraud a examiné tour à tour les principales familles féodales, les motifs de leur influence et l'accroissement de leur autorité, enfin il n'a pas négligé d'exposer les usurpations des communes. Cela est méthodiquement étudié et disposé avec beaucoup d'ordre. L'origine des principales familles de l'État romain, leur développement, enfin leur apogée au XVe siècle, tout forme un important chapitre de l'histoire politique de l'Église. M. Guiraud explique par là le rôle imposé par les circonstances aux pontifes; ils surent relever la puissance temporelle au point que l'histoire constate dans la deuxième moitié du XVe siècle et au XVIe siècle. Enfin M. Guiraud, avec beaucoup de raison, a tenu à dresser trois cartes

qui sont essentielles pour l'intelligence de son exposé.

Je m'en voudrais d'insister plus que de raison sur une marque d'évidente inexpérience de l'auteur. Racontant la pénurie d'argent du saint-siège, M. Guiraud signale l'engagement à un banquier de bijoux et d'objets d'art, et il ajoute plaisamment (p. 9) : « Le schisme avait conduit l'Église au mont-de-piété ! » Un peu plus de pratique du moyen âge lui aurait révélé que collectionner des bijoux et des objets d'art était alors une manière de conserver, sous une forme non monnayée, ses économies; et pas un souverain, pas un particulier aisé n'a employé un autre procédé, l'histoire en témoigne, pour immobiliser les métaux précieux.

Je regrette d'ajouter que l'usage du livre de M. Guiraud n'est pas facilité par une table complète. L'auteur a borné ses efforts au relevé des noms de lieux et il a, de parti pris, négligé les noms de personnes. Il est sûrement malaisé d'expliquer et de justifier ce procédé. Mais il y a plus. La table des noms de lieux est elle-même incomplète et, page 149 par exemple, il y a des noms cités qu'on chercherait vainement dans la table; ce n'est pas un oubli, parce que, pages 222 et 223, la même observation s'applique. Bref, ce côté de la besogne, qui s'imposait à l'auteur, a peut-être été traité un peu légèrement, et je le constate à regret, car j'aurais eu plaisir à formuler un éloge sans réserves, si minimes fussent-elles, du livre de M. Guiraud.

L.-H. M.

—

Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae, 2de deel (1077-1518), par Paul Frédéricq. Gand, Vuylsteke, 1996, in-8 de xxviii-411 p.

Ce volume est un supplément de l'ouvrage très remarqué de M. Frédéricq, paru il y a quelques années, et dont le *Courrier belge* de juillet 1889 a rendu compte. Ce fait me dispensera d'insister sur le caractère et les mérites du recueil. Son but est de faire connaître les différentes hérésies des Pays-Bas et leur mode de répression avant le xvie siècle. Grâce à de patientes recherches, M. Frédéricq et ses disciples de l'université de Gand sont parvenus à réunir plus de deux cents documents nouveaux sur cette période. Ce sont, encore une fois, des bulles des papes, des décrets de conciles, des actes de procédure, des lettres, des extraits de chroniques.

Nous y rencontrons plusieurs noms d'hommes et de sectes totalement omis dans la première partie. Certaines pièces mettent en pleine lumière des points restés obscurs jusqu'ici. En première ligne, je citerai les textes sur Lambert le Bègue, fondateur prétendu des béguinages ; l'étude de sa vie aventureuse est désormais accessible. Outre des renseignements nouveaux sur les flagellants du xive siècle, voici une seconde apparition de leur secte au xve siècle. L'inquisition dirigée contre les béguines et les gérardines semble avoir eu un grand développement. M. Frédéricq publie encore des documents intéressants sur les templiers, les béguards, les danseurs, les frères de la vie commune, sur le développement singulier de la manie des blasphèmes à l'époque de la Réforme.

Lors de l'apparition de la première

partie du *Corpus*, la critique a été unanime à en reconnaître l'importance et le grand mérite scientifique. La même unanimité se rencontrera cette fois encore, et tous les historiens seront heureux de voir paraître la suite du recueil, consacrée au XVIe siècle.

A. DELESCLUSE.

—

Saint Ambroise et la morale chrétienne au IVe siècle; *Étude comparée des traités « des Devoirs » de Cicéron et de saint Ambroise*, par Raymond THAMIN. Paris, Masson, 1895, gr. in-8 de 492 p.

L'ouvrage de M. Raymond Thamin sur saint Ambroise et la morale chrétienne au IVe siècle est intéressant, mais il ne donne pas tout ce qu'on était en droit d'attendre d'un esprit aussi distingué. Visiblement, l'auteur, après avoir étudié très consciencieusement le *De officiis* de Cicéron et celui de saint Ambroise, a voulu étendre son sujet par des excursions vers les différentes sources de la morale chrétienne telle qu'elle se trouve constituée à l'époque de saint Ambroise et de saint Augustin. Mais est-il toujours remonté jusqu'à ces sources? Je ne le crois pas. Pour l'Écriture sainte, la chose est évidente, et il en résulte chez M. Thamin de fâcheuses erreurs d'interprétation. Mais même pour un certain nombre d'autres sources, il est à craindre que l'auteur ne les ait vues qu'à travers les écrivains de seconde main. Or, comme beaucoup de ces écrivains sont de purs rationalistes, il en résulte, dans le livre dont nous parlons, une dualité d'inspiration fort regrettable; à côté de pages très belles et très chrétiennes, des assertions inacceptables et qu'une étude plus personnelle, accompagnée d'un peu plus de théologie, eût évitées au savant professeur. D'ailleurs, beaucoup d'aperçus heureux, des remarques très fines, de la pénétration et quelquefois de la profondeur; à la fin, un remarquable tableau de la crise actuelle de la morale. Que souhaiterons-nous donc à M. Thamin? Plus de lenteur peut-être dans le travail et un examen plus approfondi de nos grands auteurs dogmatiques. M. Thamin est un des représentants les plus autorisés du spiritualisme, je dirai même du spiritualisme chrétien. Que, par une méthode scrupuleuse, il se mette donc à l'abri de tout reproche!

Telle qu'elle se présente à nous, son œuvre tiendra, malgré ses lacunes, une place importante dans l'histoire des idées morales pendant les premiers siècles de notre ère.

ALFRED BAUDRILLART.

—

Les Amis des saints, par Charles D'HÉRICAULT. Paris, Gaume, 1897, in-12 de 260 p.

Les Ames des saints. *Sainte Bathilde, reine de France*, par le même. Paris, Gaume, 1897, in-12 de 251 p.

L'auteur de ces livres appartient à la catégorie de ceux qui sont déjà connus des lecteurs catholiques. C'est donc pour nous besogne faite en grande partie. Nous nous contenterons de citer à l'appui les récits les plus touchants que l'évêque d'Hippone y a placés lui-même à part, comme pour les recommander aux hommes de goût et de science. En effet, on vivait dans dans la demeure d'Ostie entièrement en famille. La mère de saint Augustin s'y trouvait comme la mère de tous les amis de son fils. Après le frugal repas et la prière achevée en commun, la sainte veuve em-

brassait son fils et ses jeunes condisciples en leur souhaitant à tous une paisible nuit. Nous passerons légèrement à travers ces intéressants récits, car ils sortent de la même source vive soit à Ostie, soit à Porto. D'ailleurs, Augustin était toujours là le guide éprouvé de ses amis, qui sont devenus bientôt ses propres religieux.

Personne n'ignore que sainte Bathilde est l'une des mères de notre patrie. L'auteur de cette curieuse biographie a puisé largement dans les chroniques du haut moyen âge, qui renferment presque jusqu'à nos jours les *gestes* des Francs et des Gallo-Romains. Bathilde fit encore plus pour les deux races qu'elle voulait unir à jamais. Aussi elle étendit son rôle maternel aux uns et aux autres, et dans ses visites si populaires, elle trouvait dans les chaumières de ses terres quelques nourrissons, elle se plaisait à les allaiter, pour montrer qu'elle les aimait tous d'un même amour et mêlait ainsi le sang et le lait pour en faire un seul peuple, comme les abeilles forment leur ruche avec leur miel. Son culte a toujours été très populaire dans les Gaules après sainte Geneviève, et ce nouveau volume si bien écrit et documenté en est une nouvelle preuve.

Dom Th. Bérengier, O. S. B.

—

Cours de littérature celtique, par H. d'Arbois de Jubainville. T. VIII. Paris, Thorin, 1895, in-8 de xi et 448 p.

Ce volume fait suite au tome précédent, et tous deux sont consacrés à une étude sur le premier livre du *Sanchus Mor*. C'est d'abord une traduction, avec commentaire, de la première section de ce texte de droit irlandais relatif à la saisie mobilière. A la suite on trouve des tables copieuses, occupant près de cinquante pages, dans lesquelles sont réunies les matières indiquées dans le texte, d'abord en français puis en irlandais; les vocables gaulois, gallois, bretons, latins, grecs; une bibliographie des auteurs antérieurs aux temps modernes; enfin des index onomastiques et géographiques.

En dernier lieu, M. d'Arbois de Jubainville donne le texte original des quarante-huit premiers articles du *Sanchus Mor*, avec une traduction mot à mot interlinéaire. Ce texte est complété par deux index. L'un donne les mots irlandais qui y sont contenus, l'autre, les noms propres. Ce travail de patience et de méthode a été fait par M. Paul Collinet.

A. de B.

—

Album historique, publié par M. A. Parmentier, sous la direction de M. Ernest Lavisse. Tome Ier : *Le moyen âge*. Paris, A. Colin, 1896, in-4 de viii-247 p.

L'on a réalisé de véritables progrès dans l'enseignement de l'histoire depuis une quinzaine d'années : les auteurs des récents manuels ont tenu un certain compte des travaux et des découvertes des historiens, ils ont consacré quelques chapitres à l'étude des institutions, des mœurs et des coutumes, et ont introduit dans leur travail quelques notions de bibliographie. Des lectures historiques, dont le texte est emprunté soit à des chroniques ou à des mémoires, soit à des ouvrages spéciaux, sont venues compléter les connaissances des élèves les plus curieux de s'instruire. Cependant, même avec ces secours et malgré le bon vouloir des professeurs, bien des faits de la vie privée et de la vie publique leur échappaient en-

core, la parole et la plume ne pouvant tout exprimer ni tout faire comprendre. On décrit toujours d'une manière imparfaite un costume, un meuble, un monument. M. A. Parmentier a eu l'heureuse idée de combler cette lacune et de nous donner le livre qui manquait, en appelant la gravure à son aide. Certains livres d'histoire étaient sans doute ornés d'illustrations, mais combien insuffisantes par l'exécution et surtout par le nombre, et ce n'est point avec une vingtaine de gravures, même bien choisies, que l'on donne une idée exacte des conditions dans lesquelles s'écoulait la vie des peuples aux différentes époques de l'histoire.

L'*Album historique* de M. Parmentier est comme une sorte de musée où il a rassemblé tous les documents capables de nous renseigner sur les usages de la vie privée et de la vie publique en Europe depuis la fin du IVe siècle jusqu'à la fin du XIIIe. Des gravures fort bien faites, empruntées aux ouvrages des plus célèbres archéologues de ce siècle, quelques-unes même inédites, nous représentent les costumes, les objets de toilette, les bijoux, les armes, les habitations, le mobilier, les insignes du pouvoir, les sceaux, les monnaies, les palais, les châteaux, les églises et les objets du culte. De courtes légendes, placées au bas des gravures, décrivent l'objet représenté et indiquent l'ouvrage d'après lequel il est reproduit ou le musée auquel il appartient. C'est à la fois un moyen de contrôle et une invitation à consulter le livre ou à visiter le musée où l'on trouvera de plus amples renseignements. Au bas des pages, un texte court, mais précis, fait ressortir l'intérêt des gravures et montre le lien qui les unit entre elles. Le tout donne une description très complète et très vivante de la société au moyen âge. Les services que cet album rendra aux professeurs d'histoire et à tous ceux qui s'intéressent quelque peu au passé récompenseront largement M. Parmentier de ses labeurs, et nous font souhaiter que les prochains volumes de cette publication ressemblent en tous points au premier pour l'heureux choix des gravures et pour la précision du texte.

A. Isnard.

Les Grandes époques de l'histoire économique, *jusqu'à la fin du XVIe siècle,* par Claudio Jannet. Paris, Delhomme et Briguet, 1896, in-12 de VI-410 p.

Claudio Jannet, enlevé si prématurément à la science, n'était pas seulement un économiste de premier ordre; il a droit aussi au titre d'historien. A l'égal des études économiques, les études historiques avaient place dans les travaux qui ont rempli sa laborieuse existence et qui ont illustré son nom. C'est au point de vue de l'histoire qu'il aimait à se placer pour juger les choses, c'est à l'histoire qu'il demandait toujours la consécration des théories, fidèle en cela à la méthode d'observation de son maître Le Play. La connaissance approfondie et raisonnée du passé n'est-elle pas l'élément le plus sûr et le plus important de cette observation de faits qui doit servir de base aux lois économiques, permettre d'en donner la vraie formule? Claudio Jannet l'a pensé ainsi. De là son application et son goût pour l'histoire. La *Revue des questions historiques* avait en lui un ami de la première heure. Elle a publié de lui des travaux d'une insigne valeur; et ce n'est

point à ses lecteurs qu'on pourrait apprendre quel grand sens historique possédait notre éminent et regretté collaborateur, quelle sûreté de vues, quelle érudition étendue, quelle hauteur de pensées! A la fois exact, précis dans les moindres détails et apte à généraliser, il éclairait toutes les questions, il les élevait toutes; non moins à l'aise dans la discussion et l'analyse d'un problème d'érudition pure que dans la synthèse des principes les plus abstraits, il a fait de l'histoire en critique, en philosophe, en penseur.

L'ensemble de toutes les qualités de cet esprit brillant et profond ne s'est peut-être jamais révélé avec autant d'éclat que dans le volume que vient de nous donner M. Pierre Claudio Jannet, un fils — ses débuts nous l'assurent — qui saura dignement porter l'héritage littéraire et scientifique de son père.

Claudio Jannet avait entrepris, parallèlement à son cours d'économie politique, une série de leçons sur l'histoire des régimes du travail, qu'il a continuées avec un très grand succès pendant plusieurs années. Ces leçons étaient destinées, dans la pensée de tous, à devenir un livre qui aurait pris place au premier rang parmi les publications historiques et économiques de notre temps. On en a pu juger par des fragments importants parus ici même. Le plan de l'auteur était d'étudier les transformations successives du travail depuis l'établissement du christianisme sur le sol de l'Europe jusqu'à la fin du XVIe siècle. C'est, en somme, l'histoire de la civilisation pendant sa période décisive et sous un aspect nouveau. A l'occasion du travail naissent les plus fréquentes relations des hommes entre eux, le travail est la source principale de la richesse, son moyen et sa cause de transformation; que de problèmes, que de questions capitales pour une société se rattachent par le lien le plus intime à ce problème, à cette question du travail! Les ouvrages d'histoire générale, ceux plus spéciaux de Guizot, d'Ozanam, de Kurth, ont raconté les phases par lesquelles a passé la civilisation, ont montré les influences qui l'ont développée, mais ils envisagent surtout les vicissitudes des formes politiques, le mouvement des idées religieuses et littéraires. Seules des monographies avaient jusqu'ici étudié le moyen âge dans certaines régions en faisant prédominer le point de vue économique. Jannet, qui s'était tracé pour tâche de donner une œuvre d'ensemble sur l'organisation du travail, sur les rapports des classes, explorait un terrain absolument neuf. La mort a glacé la main du vaillant ouvrier et a arrêté sa plume savante au milieu du labeur. Nous n'aurons jamais ce beau livre qui ne pouvait manquer de présenter un si puissant intérêt. Certaines portions, considérables par leur valeur, avaient déjà vu le jour, publiées par la *Revue des questions historiques* ou la *Revue catholique des institutions et du droit*, ou quelque autre recueil. L'auteur a laissé des notes abondantes, des chapitres entiers déjà rédigés; en outre, pendant les derniers temps de sa vie, il a composé une introduction magistrale qui résume et précise toute sa pensée, toute sa doctrine. De pareils trésors méritaient d'être conservés, d'être communiqués au public. Par les soins pieux de la famille et des amis de Claudio Jannet, ils ont été réunis en un volume qui répond fort bien à son titre: *Les Grandes époques de l'histoire économique*. Ce n'est point l'histoire

développée, suivie, présentée sous toutes ses faces; mais ce sont des tableaux saisissants, où le talent merveilleux du peintre permet, grâce à la puissance de sa conception, à la perfection des détails traités, de deviner tout ce qu'il n'a pu mettre. On dit facilement aujourd'hui qu'une lecture est suggestive; jamais on ne le saurait dire plus justement que de ces pages posthumes de l'écrivain si regrettable dont la perte a trompé tant de grandes espérances. Une idée maîtresse se dégage de ce livre incomplet, inachevé, mais si vaste cependant par l'inspiration, si fécond et si riche par la somme de science qu'il contient, par l'élévation et l'étendue des aperçus qu'il fait découvrir. Cette idée, mise ici en pleine lumière, est celle qui a dominé toute l'œuvre et toute la vie de Jannet, qui n'apparaît pas également dans ses autres écrits, qui rayonne dans celui-ci : je veux parler de l'influence du christianisme sur la société, sur les rapports sociaux. La conformité de l'ordre social avec la loi de Dieu ressort à chaque instant des constatations historiques indiscutables, des déductions scientifiques rigoureuses qui constituent le travail. Jamais, conclut-il, l'humanité n'est plus grande que lorsqu'elle est plus soumise aux lois de Dieu et de l'Église. Les plus hautes vérités, les causes les plus saintes trouveront donc un puissant appui, une démonstration éloquente dans ce dernier ouvrage du savant catholique, suprême hommage, suprême service rendu à la religion et à la science. Les amis et les admirateurs de Claudio Jannet salueront avec bonheur ces solennelles affirmations, courageuses et fières autant que convaincantes, ils se sentiront plus solidement autorisés à le dire historien irréprochable, éminent économiste, grand chrétien.

A. Celier.

—

Louis XV et le renversement des alliances. *Préliminaires de la guerre de Sept ans* (1754-1756), par Richard Waddington. Paris, Firmin-Didot, 1896, in-8 de VIII-533 p.

Livre bien documenté, bien composé; l'exposition est un peu lourde et le style terne. Il n'est pas facile, il est vrai, d'écrire avec agrément plus de cinq cents pages en analysant des négociations compliquées, en étudiant par le menu le jeu des ressorts de la politique internationale. M. R. Waddington a essayé de déterminer l'attitude respective de l'Angleterre, de la Prusse, de l'Autriche, de la France en cette année 1756 où s'opéra une véritable révolution dans les alliances traditionnelles. Il a puisé à toutes les sources, mais surtout aux sources anglaises, et s'est servi notamment des correspondances du duc de Newcastle. Sur cette question, devenue un lieu commun de controverse historique : la France devait-elle s'en tenir à l'alliance prussienne? ou a-t-elle bien fait d'unir ses intérêts à ceux de son ennemie continentale séculaire? l'auteur penche pour le premier parti (V. surtout les p. 368-371). Tout en excusant Frédéric II du reproche de déloyauté, lors de la conclusion de son traité de Westminster avec l'Angleterre, il qualifie dans les termes les plus sévères l'ensemble de sa politique. S'il n'est pas sympathique à la cour de Vienne, il n'en estime pas moins Kaunitz, le plus avisé des hommes d'État de l'époque. En ce qui regarde la politique de Versailles, il contribuera à faire disparaître la

double légende qui montre Mme de Pompadour exaspérée par les épigrammes du roi de Prusse ou séduite par les avances de Marie-Thérèse ; il réduit à de justes proportions l'influence diplomatique que put exercer cette favorite, en même temps qu'il fait ressortir les accès d'insouciance et de dépit auxquels Louis XV céda dans la conduite de ses affaires. Enfin ses affinités anglaises ne l'empêchent pas de caractériser comme il convient les iniquités et les violences commises ou autorisées par le cabinet britannique en Acadie et sur l'Ohio, dans deux chapitres (I et IX) qui me semblent les plus intéressants de l'ouvrage. Quoique formant un tout, ce travail pourrait servir d'introduction à une histoire de la guerre de Sept ans, que M. Waddington, par ses recherches antérieures et sa connaissance de l'époque, serait plus que personne en mesure d'écrire.

L. P.

—

Les Grandes journées révolutionnaires. *Histoire anecdotique de la Convention nationale* (21 sept. 1792-26 oct. 1795), par Paul Gaulot. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1897, in-8 de III-393 p.

M. Paul Gaulot décrit d'abord, d'après Dulaure, dans le *Thermomètre du jour*, la salle des séances de la Convention nationale ; mais, malgré le sous-titre du livre, ce n'est pas au Parlement qu'il nous transporte ; c'est plutôt dans l'enceinte du tribunal révolutionnaire. Après un récit, d'une sécheresse peu compatible avec le sujet, de la mort de Louis XVI, où l'auteur, qui cite parfois des mots douteux, n'accorde aucune place au mot célèbre de l'abbé Edgeworth, dont il parle seulement à propos du récit des journaux, d'une manière incidente (p. 42) et disant : « Ces paroles que l'abbé Edgeworth de Firmont a déclaré lui-même ne pas se rappeler avoir ou non prononcées, paraissent pour la première fois dans le numéro du 28 janvier 1793 des *Annales de la République française*. Mais on n'y trouve citées ni la personne qui les aurait entendues ni celle qui les aurait répétées (c'est là, ce nous semble, se débarrasser un peu cavalièrement d'un problème historique qui mériterait un plus sérieux examen) ; après ce récit, qui est plutôt un procès-verbal, l'auteur raconte longuement l'assassinat de Marat par Charlotte Corday (p. 45-87), le procès devant le tribunal révolutionnaire et l'exécution. C'est encore à ce tribunal que l'auteur nous transporte, pour voir juger Marie-Antoinette (p. 109-144), les Girondins (p. 145-151), Hébert et ses complices (p. 153-174), Danton (p. 203-220), enfin Fouquier-Tinville (p. 273-305). A travers ces lugubres scènes, nous assistons à la fête de la Régénération du 10 août 1793 (p. 89-97), qui, « le côté déclamatoire et exagéré mis à part, devait produire un effet prodigieux sur des esprits simples, sur des âmes toutes vibrantes aux mots nouveaux de Liberté, de Fraternité et d'Égalité ; » et à la fête de l'Être suprême du 18 juin 1794, — la fête déiste après la fête athée — (p. 221-233), dont David avait tracé le pompeux programme et où « l'enthousiasme officiellement commandé fut, chez la grande masse des assistants, sincèrement ressenti et naïvement exprimé. »

M. Gaulot consacre encore quelques chapitres aux mois républicains (p. 99-108), dont d'après lui, les « noms sonores et d'une jolie assonance étaient une poétique trouvaille ; » à l'affaire de la compagnie des Indes (p. 175-201), au sujet de laquelle il entre dans de

curieux détails; aux trois journées de thermidor (p. 235-272); au 13 vendémiaire. Enfin il s'occupe, en quelques pages (p. 307-322), de la fameuse question de la survivance de Louis XVII, où, tout en déclarant avoir « simplement voulu, après cent ans écoulés, remettre sous les yeux des lecteurs qui s'intéressent aux choses du passé les données d'un problème jusqu'à ce jour insoluble et rappeler un des événements restés mystérieux de notre histoire; » tout en disant : « S'il nous fallait arriver à une conclusion, nous nous bornerions à celle-ci, forcément négative : « Il n'est pas prouvé que « Louis XVII soit mort au Temple; le « contraire ne nous semble pas prouvé « davantage, » on sent qu'il penche en faveur de la survivance.

Pour compléter cette analyse du livre, nous ajouterons qu'il se termine par la liste des membres de la Convention, avec leurs votes dans le procès de Louis XVI, et qu'il est orné de plusieurs gravures, reproductions de portraits et estampes de l'époque.

G. DE B.

—

Histoire de la Vendée militaire, par P. CRÉTINEAU-JOLY. Édition nouvelle et illustrée, enrichie d'une carte en couleurs et de superbes portraits et dessins, annotée et augmentée d'un cinquième volume, par le R. P. Jean-Emmanuel B. DROCHON, des Augustins de l'Assomption. Tomes II à V. Paris, maison de la Bonne Presse, s. d. (1896-1897), 4 vol. gr. in-8.

Cette belle publication, dont nous annoncions il y a un an le premier volume (voir t. LIX, p. 623), est arrivée à son terme. Indépendamment de la valeur de l'ouvrage, la nouvelle édition offre un très vif intérêt, par le travail personnel du R. P. Drochon, et un grand attrait par l'innombrable quantité de dessins dont elle est ornée. Outre la collection vendéenne du marquis de Chauvelin et tant d'autres sources libéralement ouvertes, on a pu utiliser une collection de soixante croquis, qui se trouvent au musée d'Angers et qui ont été exécutés en 1824 par David d'Angers, fils de l'un des cinq mille prisonniers dont Bonchamps mourant avait obtenu la délivrance. C'est un plaisir que de relire le vivant récit de Crétineau, émaillé de ces vues, de ces scènes, de ces portraits semés à toutes les pages, sans parler des fac-similés.

Entre les pièces justificatives qui terminent chacun des chapitres, nous trouvons dans le tome V ce qu'on peut appeler le *Livre d'or de la Vendée*, à savoir l'état de chacune des armées vendéennes, dressé en 1814 et 1815 par une commission ayant pour président le général de Beurnonville et pour secrétaire le prince de la Trémoille, avec les états de service de tous ceux qui en firent partie. Ces précieux documents sont en minute dans les archives du duc de la Trémoille, auquel en est due la communication. C'est aussi à une source privée qu'est emprunté le résumé des *Mémoires* laissés par Gibert, officier de la grande armée, et par Coulon, secrétaire de Stofflet, résumé dû au comte de Colbert dont Stofflet était le garde-chasse, et qui a été communiqué par le marquis de Beauregard. Enfin, sous le titre de *Miettes*, le P. Drochon donne une série de pièces qui complètent, surtout au point de vue biographique, les informations des précédents volumes. Une table onomastique termine cette importante publication.

G. DE B.

—

Mémorial de J. de Norvins, publié par L. DE LANZAC DE LABORIE. T. II, 1793-1802. Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1896, in-8 de 418 p.

Ce second volume du *Mémorial* de Norvins est, comme le premier, d'une lecture agréable, quoique inférieur en intérêt historique. Sorti des rangs de l'émigration armée, Norvins trouve un agréable asile chez un de ses oncles établi en Suisse sur les bords du lac de Morat. Il y reste quatre années, y compris le règne de la Terreur, dans la plus complète sécurité et sans autre souci que celui de passer son temps le mieux possible. Ce bonheur exceptionnel n'a pas eu pour lui un résultat favorable. Tandis que la plupart de ses contemporains, exposés aux souffrances de l'émigration ou aux préoccupations d'un régime tyrannique où le couteau était toujours suspendu sur leurs têtes, se trouvaient ramenés par ces épreuves à des pensées plus sérieuses, Norvins, occupé de ses amusements, conservait intacte l'extrême légèreté de son caractère, jointe à une légèreté de principes encore plus fâcheuse. Il avançait dans l'existence en conservant la frivolité qu'on lui pardonnait à vingt ans, mais qu'on envisageait avec moins de faveur quelques années plus tard. Rentré en France trois mois avant le 18 fructidor, il fut, à la suite de cette funeste révolution, poursuivi comme émigré, quoique ne figurant pas sur les listes officielles. On le traduisit devant un conseil de guerre, et sa perte était certaine si Mme de Staël n'avait obtenu en sa faveur un sursis. Mais il n'en resta pas moins enfermé dans la prison de la Force jusqu'au 18 brumaire. Ayant dû la liberté au triomphe de Bonaparte, il s'éprit aussitôt pour lui de l'enthousiasme le plus exubérant. Il n'y gagna qu'un emploi de secrétaire particulier du préfet de la Seine, dont il ne tarda pas à se démettre pour suivre sans position officielle le général Leclerc dans sa lamentable expédition de Saint-Domingue. C'est sur le tableau des épouvantables égorgements par lesquels l'armée française fut accueillie par les nègres, que se clôt ce volume, rempli d'anecdotes amusantes plus que d'aperçus profonds.

L. DE N.

Le Directoire, par Ludovic SCIOUT. Seconde partie. *Les Fructidoriens, le 30 prairial, le 18 brumaire.* Paris, Firmin-Didot, 1897, 2 vol. in-12 de 688 et 741 p.

M. Ludovic Sciout vient de mettre la dernière main à sa grande et consciencieuse *Histoire du Directoire;* les tomes III et IV, qui viennent de paraître, comprennent la période qui va du 18 fructidor au 18 brumaire. Les directeurs sont devenus maîtres absolus ; le coup d'État d'Augereau les a débarrassés de leurs adversaires qui sont livrés aux fièvres de la Guyane. Barras et ses collègues sont donc seuls responsables de leurs actes et de leur gouvernement; toute opposition a cessé. Or, qu'ont-ils fait de la France pendant ces deux ans? A l'intérieur, c'est une Terreur nouvelle, non plus la Terreur sanglante de 1793, mais une Terreur non moins meurtrière, quoique plus raffinée et plus hypocrite, la *guillotine sèche*, comme on l'a justement appelée. Le demi-apaisement dû à l'arrivée des deux tiers dans les Chambres a cessé ; la persécution recommence contre les modérés, contre les émigrés, contre le clergé surtout. Avec M. Victor Pierre, et à l'aide de ses recherches auxquelles il a ajouté ses découvertes

particulières, M. Sciout refait l'histoire de ces proscriptions acharnées aboutissant à la déportation, ou, ce qui était pis encore peut-être, aux affreuses souffrances de l'île de Ré.

A l'extérieur, ce sont de nouvelles guerres, guerres de pillage plus encore que guerres de conquêtes. Par le traité de Campo-Formio, Bonaparte a livré Venise à l'Autriche, mais il l'a livrée mutilée et dépouillée. L'armée d'Italie, avec sa grande gloire militaire, a de tristes procédés fiscaux; c'est le vol sur une grande échelle; les généraux en donnent l'exemple, et la chose est tellement passée dans les mœurs qu'ils n'ont pas l'air de se douter de la vilenie de leurs procédés; on peut consulter là-dessus les *Mémoires de Thiébault*. Les choses en viennent au point que les soldats eux-mêmes rougissent de la conduite de leurs chefs et refusent d'obéir à l'un d'eux et non des moins illustres. L'Autriche d'ailleurs n'est pas, à ce point de vue, plus exempte de reproches que le Directoire; son gouvernement, par ses convoitises, par son âpreté à se dédommager sur de plus faibles de ses pertes territoriales, autorise toutes les spoliations futures. L'Autriche et la France, en dépouillant d'un commun accord les petits princes de l'Empire, commencent et préparent sans s'en douter cette unité allemande qui doit leur être un jour si funeste à toutes deux.

Lorsque Bonaparte est parti pour l'Égypte, c'est pis encore. Le Directoire fructidorise la Suisse, s'empare du Piémont, fait le Pape prisonnier et le traîne, infirme et mourant, en Toscane d'abord, puis à Parme, puis à Valence, l'abreuvant d'outrages et de mauvais traitements. Il s'empare du royaume de Naples et partout pille et persécute. En Suisse, son agent est un certain Rapinot, beau-frère de Rewbell, si habile à voler que, suivant une épigramme du temps, on se demande

Si Rapinot vient de rapine
Ou rapine de Rapinot.

Tout cela, d'ailleurs, ne remplit guère les caisses publiques. Les fructidoriens ont débuté par la banqueroute, et après la spoliation de l'Italie, leur trésor est vide encore. La coalition de la Russie et de l'Autriche rejette en France les armées républicaines vaincues; tous les services languissent; c'est la ruine et le désordre partout, et une immense acclamation salue Bonaparte quand il débarque d'Égypte et fait le 18 brumaire, juste punition du 18 fructidor. Le Directoire a été un des plus honteux régimes qui aient pesé sur la France. C'est ce que M. Sciout établit à chaque page de son bel ouvrage, à l'aide des documents les plus authentiques et les plus irréfutables.

MAXIME DE LA ROCHETERIE.

L'École saint-simonienne, *son histoire, son influence jusqu'à nos jours*, par Georges WEILL, docteur ès lettres. Paris, Félix Alcan, 1896, in-12 de 319 p.

Histoire du saint-simonisme (1825-1864), par Sébastien CHARLÉTY. Paris, Hachette, 1896, in-12 de 498 p.

C'est le 19 mai 1825 que mourut Saint-Simon. Précurseur plutôt que chef d'école, il avait jeté les idées à pleines mains, laissant à ses continuateurs le soin de les coordonner et d'en tirer les conséquences. Le jour même des funérailles, ceux-ci se mirent à l'œuvre et, réunis chez Olinde Rodriguez, décidèrent la création du journal *le Producteur*, qui devait être l'organe de la doctrine nouvelle. Ro-

driguez, le disciple du maître par excellence, en avait pris la direction, de concert avec Bazard et Enfantin. Il résigna bientôt ses pouvoirs entre les mains de ses deux collègues, qui, le 31 décembre 1829, furent proclamés Pères suprêmes. La propagande ne s'était pas limitée à Paris ; elle s'étendit à la province, voire même à l'étranger, et son principal agent fut le *Globe*, qui avait succédé au *Producteur* et avait Michel Chevalier pour rédacteur en chef. Une divergence profonde d'opinions entre Bazard et Enfantin, à propos du mariage et du rôle de la femme dans la société renouvelée, décida bientôt la retraite du premier, et investit Enfantin d'un sacerdoce qu'il ne devait quitter qu'avec la vie, et auquel il dut un ascendant, un pouvoir presque illimité sur le cœur et l'esprit de ses disciples.

Les saint-simoniens étaient demeurés en dehors du mouvement de juillet 1830. Mais ils ne négligèrent pas de chercher à en tirer parti pour le développement de leur doctrine, et de 1830 à 1832 donnèrent, rue Taitbout, une série de conférences, dont le thème favori était le procès de la société existante et la nécessité de lui en substituer une basée sur des principes absolument nouveaux, religieux aussi bien que sociaux.

Entre temps, quarante disciples, sur l'initiative et sous la conduite d'Enfantin, demeuré seul Père et pontife suprême, s'étaient retirés à Ménilmontant, pour y mener une vie claustrale et régulière, et s'y former à l'apostolat. C'est de Ménilmontant que, le 29 août 1832, Enfantin, Michel Chevalier et quelques-uns de leurs amis se rendirent processionnellement à la cour d'assises pour répondre à l'accusation portée contre eux pour infraction à l'article 291 du Code pénal sur les associations. L'un et l'autre furent condamnés à un an de prison. Cette condamnation porta à la secte une grave atteinte ; elle continua néanmoins de vivre.

Sorti de Sainte-Pélagie et sentant la nécessité de s'expatrier pendant quelque temps, afin de revenir en France réhabilité par une grande œuvre, le Père se dirigea avec plusieurs de ses disciples vers l'Égypte, où il proposa à Méhémet-Ali, mais sans succès, l'ouverture du canal de Suez, projet qu'il ne devait cesser de poursuivre jusqu'à sa mort, pour le voir en définitive entrepris par un autre. Nommé, en 1839, membre de la commission scientifique d'Afrique, il passa en Algérie et entretint une correspondance suivie avec le duc d'Orléans sur la colonisation de ce pays.

Cependant les saint-simoniens restés en France s'étaient assagis, et, passant de la théorie à la pratique, poursuivaient les réformes matérielles possibles, le développement des banques et des travaux publics sous la direction du pouvoir.

La révolution de 1848 valut à l'école un renouveau. Ses chefs soutinrent dans la presse une république modérée, amie des réformes. Ils se rallièrent volontiers à l'Empire, qui appliquait dans une large mesure leur propre programme.

Devenu administrateur délégué de la compagnie du chemin de fer P.-L.-M., à la formation de laquelle il avait efficacement contribué, Enfantin mourut dans ces fonctions, le 31 août 1864. Il avait soixante-huit ans. Tous ses disciples, ou peu s'en faut, s'étaient successivement séparés de lui au point de vue de la doctrine ; mais la plupart lui étaient restés unis par les liens d'une sincère et respectueuse affection. L'école, qu'il avait

incarnée pendant près d'un demi-siècle, s'éteignit peu après. Elle est aujourd'hui tombée dans l'oubli, mais certaines des théories qu'elle avait énoncées ont persisté et sont demeurées vivantes. La pensée saint-simonienne se trouve à l'origine de deux systèmes, le positivisme et le socialisme, et d'un fait, l'industrialisme sous la forme moderne de la société par actions.

Aussi, M. Georges Weill et M. Sébastien Charléty ont-ils fait œuvre intéressante en rappelant l'un et l'autre l'existence d'une secte qui a eu son moment d'éclat, et conserve une page marquée dans l'histoire de l'évolution morale et politique de la France au XIXe siècle.

Comte DE LUÇAY.

—

Les Institutions politiques et administratives du pays de Languedoc du XIIIe siècle aux guerres de religion, par Paul DOGNON, ancien élève de l'École normale supérieure. Toulouse, E. Privat, 1895, in-8 de XVIII-652 p.

Quomodo tres status linguae Occitanae, ineunte quinto decimo saeculo, inter se convenire assueverint, thesim facultati litterarum Parisiensi proponebat P. DOGNON, scholae normalis olim alumnus. Tolosae, E. Privat, 1896, in-8 de IX-120 p.

Ces deux volumes de M. Dognon sont, l'un la thèse française, l'autre la thèse latine qu'il présenta pour obtenir son diplôme de docteur ès lettres. Nous nous étendrons surtout sur le premier, qui est le plus étendu et qui, en même temps, offre une bonne étude des anciennes institutions de la France. M. Dognon eut l'excellente idée de choisir comme sujet de son travail une province au lieu d'une branche de l'administration du pouvoir central. Des ouvrages de ce genre font ressortir tout le parti que les historiens modernes peuvent encore tirer de nos anciennes archives provinciales trop souvent dédaignées. Paris, où tout se centralise, fascine beaucoup de travailleurs, et de riches filons, où s'exerceraient utilement leur activité et leur intelligence, sont abandonnés.

Pour arriver à son but et faire connaître aussi exactement que possible ce que furent les institutions du Languedoc au moyen âge, M. Dognon a fait de nombreuses recherches à la Bibliothèque nationale, aux Archives nationales, aux archives des villes de Toulouse, d'Albi, de Narbonne, de Montpellier, de Cahors, de Castres, etc., et à celles des départements de la Haute-Garonne, de l'Hérault, de l'Aude, de l'Ariège, du Tarn. En dehors des documents inédits, il n'a pas non plus négligé les travaux parus sur le Languedoc, soit disséminés dans les revues, soit réunis en volumes. On peut voir ainsi que l'auteur a donné le résultat de longues investigations, et que ce résultat ne peut être qu'excellent.

Dans la première partie, il fait connaître les institutions politiques, ce qu'étaient les seigneuries méridionales, leur organisation, les communautés et les consulats, et les transformations que ces communautés subirent. La deuxième partie est consacrée aux États généraux de Languedoc, à leur rôle et aux privilèges de ce pays. Dans la troisième partie, l'auteur aborde l'étude de l'administration royale; il traite successivement des sénéchaux, juges et viguiers, des enquêteurs et réformateurs, des gouverneurs, des finances, de l'administration des subsides et des aides, de l'établissement des cours souveraines :

Parlement de Toulouse, Cour des aides de Montpellier, Chambre des comptes. La quatrième partie est réservée à la centralisation administrative des xve et xvie siècles. Le royaume s'est beaucoup agrandi. Sous François Ier et sous Henri II, de nombreuses réformes sont introduites qui augmentent les pouvoirs du conseil d'État et du grand conseil, au détriment de celui des cours souveraines des provinces; le pouvoir des gouverneurs s'affaiblit et se transforme. Dans la cinquième partie, le lecteur assiste à la décadence complète de la constitution du pays; les communes sont mises en tutelle, le pouvoir royal applique dans toutes les régions du royaume des mesures fiscales uniformes, aides, gabelles, décimes, taillon; partout, enfin, a pénétré l'autorité royale, et, en face d'elle, les pouvoirs locaux se sont trouvés anéantis. L'ouvrage se termine par un certain nombre d'appendices où l'auteur a pu éclaircir quelques points qu'il n'avait fait qu'effleurer dans le cours du volume. Nous relèverons une petite erreur en passant. M. Dognon dit, page 345 *bis*, note 1, que Philippe de Valois alla deux fois dans le Midi, en 1336 et en 1349. Il n'alla dans cette région que dans les mois de janvier, février, et au commencement de mars 1336. Nous avons un itinéraire de ce roi suffisamment complet pour affirmer que, pendant l'année 1349, il ne quitta pas l'Ile-de-France et les provinces voisines.

La thèse latine de M. Dognon est, en quelque sorte, un chapitre développé de sa thèse française. Il fait connaître les États généraux de Languedoc au commencement du xve siècle, et les différentes vicissitudes qu'ils eurent à subir, d'abord sous la domination des Armagnacs, où ils tombèrent en désuétude, puis sous les Bourguignons, qui les remirent en vigueur. Il donne ensuite l'énumération des assemblées d'États qui eurent lieu de 1421 à 1427, de 1431 à 1438, et enfin de 1438 à 1443. Le volume se termine par une liste des villes où ces États furent convoqués ou réunis. Ce travail, fait aussi avec des documents de premier ordre, complète heureusement quelques chapitres du volume précédent et forme un bon appoint à l'histoire des États généraux en France.

J. VIARD.

Histoire de la ville d'Alais, de 1341 à 1461, par Achille BARDON, receveur de l'enregistrement à Nimes. Nimes, F. Chastanier, 1896, in-8 de XI-384-CLXXXVIII p.

Nous avons déjà signalé aux lecteurs de la *Revue des questions historiques*, dans la livraison d'octobre 1895, la première partie de l'*Histoire d'Alais* de M. Bardon. Nous avons dit avec quelle faveur ce premier volume, qui allait de 1250 à 1340, fut accueilli. Nous sommes certains que le second volume, qui embrasse la période comprise entre les années 1341 et 1461, sera aussi bien reçu.

Pour ne pas répéter ce que nous avons déjà dit sur la manière dont l'ouvrage est composé, nous nous bornerons à faire connaître les divisions de ce deuxième volume. Dans une première partie, l'auteur étudie la vie politique dans cette ville, d'abord au commencement de la guerre de Cent ans, vers la fin du règne de Philippe de Valois, puis sous les règnes de Jean le Bon et de Charles V, nous faisant connaître les conséquences des grandes luttes soutenues contre les Anglais, les craintes des Alaisiens à l'approche des grandes compagnies.

Sous le règne de Charles VI, ce sont les querelles des Armagnacs et des Bourguignons qui viennent de nouveau ensanglanter la France. Enfin, après la guerre de Cent ans, les habitants d'Alais peuvent envisager l'avenir moins sombre; aussi, c'est alors qu'ils procèdent aux embellissements de leur cité; c'est alors aussi qu'eurent lieu les premières représentations théâtrales dans cette ville. Les chapitres qui suivent sont relatifs aux religieux et religieuses et au clergé séculier, à l'instruction publique, aux maladreries, hôpitaux, médecins et chirurgiens, à la fortune privée, au travail, aux salaires, au commerce. A la fin, se trouvent cinquante-huit pièces justificatives, dont beaucoup sont intéressantes, une table des noms de personnes et de lieux, une table des pièces justificatives, soit placées à la fin, soit publiées dans le cours du texte, un index analytique et une table des matières. On peut ainsi se convaincre que ce travail n'est pas inférieur au précédent; comme les documents sont plus abondants que dans les siècles antérieurs, tout y est traité avec le plus grand luxe de détails.

J. VIARD.

—

Le Château de Bar autrefois et aujourd'hui, par l'abbé Gabriel RENARD, aumônier des dominicaines de Bar-le-Duc. Bar-le-Duc, Contant-Laguerre, 1896, in-8 de 334 p. et pl.

Le château de Bar fut élevé très probablement dans la seconde moitié du xe siècle pour résister aux incursions des comtes de Champagne dans le Bassigny et le Barrois. Maintenant il n'en reste plus que la tour de l'horloge et quelques substructions. Après avoir soutenu victorieusement bien des sièges pendant le moyen âge, ce château fut détruit en 1670. Louis XIV, lassé des tergiversations du duc de Lorraine Charles IV, et sachant qu'il tramait de nouvelles intrigues contre la France, ordonna le démantèlement des places du pays. L'ordre fut rigoureusement exécuté, et, seule, la tour de l'horloge trouva grâce devant les démolisseurs, à cause de sa beauté et de son utilité. Ce qui resta des bâtiments de l'ancien château fut utilisé à la fin du XVIIIe siècle par l'abbé de Cheppe, qui y établit un atelier de charité.

Après avoir ainsi donné la description du château de Bar, l'auteur retrace très brièvement dans le chapitre suivant la biographie des châtelains; puis il fait connaître, en choisissant à des périodes différentes des circonstances typiques, le cours de la vie au château: baptêmes, enfance des seigneurs, mariages, hommages des vassaux, visites, fêtes, funérailles. Le chapitre IV est relatif au gouvernement ducal; les chapitres V et VI à la collégiale et au chapitre de Sainte-Maxe. Cette partie est très intéressante et nous donne la description de quelques-unes des œuvres du grand sculpteur lorrain Ligier Richier. On y trouve aussi de bons détails sur l'administration de ce chapitre, puisés au chartrier de Sainte-Maxe, qui, maintenant, est déposé aux Archives de la Meuse. La dernière partie de l'ouvrage est tout entière consacrée au couvent des dominicaines de Bar, édifié sur l'emplacement de l'ancien château. L'ouvrage de M. l'abbé Renard a même été fait à l'occasion de la maison d'éducation que dirigent les sœurs dominicaines et se vend au profit de l'orphelinat qu'elles ont fondé. Ce volume se termine par seize pièces

justificatives et par une bonne table des matières. Un certain nombre de photogravures et de gravures l'ornent et contribuent beaucoup à son intérêt. Nous ferons un petit reproche à l'auteur au sujet de la publication de plusieurs pièces justificatives; il eût dû résoudre les abréviations qu'il trouvait dans ces chartes; d'autant plus qu'avec les caractères typographiques on ne peut souvent toutes les représenter; et, enfin, on imprime un texte pour qu'il soit à la portée des lecteurs qui ne sont pas familiarisés avec la paléographie et non pour en faire un rébus.

J. VIARD.

—

Essai historique sur Moulineaux et le château de Robert-le-Diable, *suivi d'une notice sur le fief de la Vacherie-sous-Moulineaux*, publié avec pièces justificatives par Charles BRÉARD. Rouen, imp. Cagniard, 1896, gr. in-8 de 219 p., avec planches.

Dans ce volume, tiré à petit nombre, imprimé avec luxe et non mis dans le commerce, M. Charles Bréard, déjà connu par de solides travaux d'érudition, a repris, à l'aide des rares documents que lui ont fournis ses investigations dans les archives, l'histoire d'un village qui se trouve être « un des coins de Normandie les plus abondamment meublés de légendes. » Il a donc exposé d'abord l'origine puis les vicissitudes du château de Moulineaux, recherchant dans les actes les mentions qui s'y trouvent et qui ne remontent pas au delà des vingt dernières années du XIIe siècle. Moulineaux n'appartint jamais à un suzerain local. Resté entre les mains des ducs de Normandie, il s'est trouvé annexé, au XIIIe siècle, au domaine direct des rois de France. Quant au château, toutes les légendes qui le rattachent au fabuleux Robert le Diable ne reposent sur aucun fondement. La forteresse, bâtie vraisemblablement à la fin du XIIe siècle, fut démantelée dès le commencement du siècle suivant; le rôle du château de Moulineaux n'apparaît dans aucun événement du XIIIe siècle; on le trouve occupé par des garnisons durant la guerre de Cent ans, et l'on connaît le nom des capitaines qui en eurent la garde: il subit un siège, dirigé par le duc de Bourgogne, en août 1364; il était alors occupé par les Navarrais. Rendu à Charles V l'année suivante, il ne fut plus mêlé à des faits de guerre, quoi qu'en ait dit Froissart. Depuis la première moitié du XVe siècle, il n'offrait plus que ruines.

L'histoire des fiefs situés dans le village de Moulineaux et celle des familles qui les possédèrent forment la partie la plus développée et la plus intéressante du livre. Le savant auteur y a joint soixante-quatorze pièces justificatives, depuis 1338 jusqu'en 1636. Mais la majeure partie se rapporte au XIVe siècle.

Nous félicitons M. Charles Bréard de nous avoir donné cette érudite monographie, qui lui fait grand honneur.

G. DE B.

—

Jérôme Aléandre et la principauté de Liège (1514-1540). Documents inédits, par l'abbé PAQUIER. Paris, A. Picard et fils, 1896, in-8 de 374 p.

La vie de Jérôme Aléandre a été l'objet de nombreux travaux depuis quinze ans. On a étudié tour à tour son séjour en France et sa vie à Rome, l'humaniste et l'homme voué à la défense de l'Église. Le livre de M. Paquier nous le montre à une

époque décisive de sa vie. En 1514, Aléandre vient à Liège, attiré par Érard de la Marck ; quinze mois après, l'évêque l'envoie en mission à Rome, où il restera toujours fidèle aux intérêts liégeois. Les documents publiés par M. Paquier ont le double avantage de nous faire pénétrer dans la vie intime de la principauté de Liège à une époque confuse, et de nous faire bien connaître le caractère d'Aléandre. Ces lettres contiennent aussi des aperçus sur des questions d'ordre général, comme la lutte de la Papauté et de la Réforme, la rivalité de François Ier et de Charles-Quint.

M. Paquier s'est servi d'un manuscrit extrêmement précieux des Archives vaticanes, le n° 3881, il en a tiré toutes les pièces se rapportant directement aux relations d'Aléandre avec Liège. Pour tenir les promesses de sa préface, M. Paquier aurait dû en outre mentionner, au moins rapidement, les autres documents capables d'expliquer cette correspondance, il ne l'a pas fait dans la mesure où la chose était possible et utile. De plus, si M. Paquier s'était procuré les quelques livres belges qu'il dit n'avoir pu consulter, il eût sans doute évité d'écrire *Herchenroede* pour *Herckenrode ; Hipperberche* pour *Diepenbeke ; Xhedemal* pour *Xhendremael.* Il n'eût pas pris pour un nom de famille l'adjectif *herviensis* qui désigne la ville de *Herve.*

Le livre de M. Paquier rendra de grands services ; il en eût rendu beaucoup plus, si l'auteur s'était moins hâté de le faire paraître.

A. Delescluse.

—

Actes et Fragments relatifs à l'histoire des Roumains rassemblés dans les dépôts de manuscrits de l'Occident, par Nicolas Jorga. Tome II. Bucarest, 1896, in-8 de 740-xci p.

M. Jorga continue sa publication d'après les principes adoptés pour le premier volume et déjà connus du lecteur. Ce second volume contient les rapports des ambassadeurs de Prusse à Constantinople et à Pétersbourg. Les extraits des correspondances de Russie se bornent aux dépêches envoyées à Berlin pendant les guerres contre les Turcs et le soulèvement de la Grèce en 1821. Une partie de ces pièces, celles qui émanent du comte de Solms, représentant de Prusse en Russie, ont été déjà livrées à la publicité dans les tomes XXII, XXXVII, LXXII du *Sbornik*, édité par la Société impériale d'histoire de Russie ; mais M. Jorga ne s'est pas servi de ce texte, et il a fait sa publication d'après les originaux des Archives royales de Berlin. En outre, ceux qui s'occupent de l'histoire de la Roumanie auront l'avantage d'y trouver réunis tous les passages qui se rapportent à leur sujet. Le nombre des pièces imprimées par M. Jorga est très considérable. On peut en juger par la table des matières, qui ne contient pas moins de soixante et une pages. Le premier document porte la date du 1er juillet 1768, le dernier celle du 12 avril 1839. Ils répandent tous une nouvelle et vive lumière sur la question d'Orient.

P. S. P.

—

Armorial du chapitre noble des chanoines séculiers de Saint-Pierre de Mâcon, nommés de 1559 à 1689, d'après un manuscrit original, par l'abbé Adrien MARTINET. Autun, imp. Dejussieu, 1896, in-8 de 220 p. (Extrait des *Mémoires de la Société éduenne*, nouvelle série, tomes XXII et XXIII).

Le travail que M. l'abbé Martinet a extrait des tomes XXII et XXIII des *Mémoires de la Société éduenne* fournit de précieux renseignements sur la généalogie d'un bon nombre de familles nobles. Cet armorial, fait sur l'ordre du chapitre après sa sécularisation obtenue du pape Paul IV, contient les preuves de noblesse d'un membre de l'ancien chapitre régulier et de soixante chanoines séculiers nommés du mois d'août 1559 au mois de juin 1689. Ce manuscrit, intitulé : *Livre et registre des preuves de noblesse des receux chanoines en l'illustre église collégialle Sainct-Pierre de Mascon*, est composé de trois cent soixante-six feuillets ; nous n'en n'avons donc qu'un extrait, mais qui suffit pour faire connaitre l'importance de ce document. En tête est l'histoire de cette collégiale, faite par Pierre de Saint-Julien, premier chanoine séculier du chapitre de Saint-Pierre de Mâcon, protonotaire apostolique et doyen de Chalon. Elle est intitulée : *De la fondation et antiquitez de l'illustre église Sainct-Pierre de Mascon*. M. l'abbé Martinet en donne la presque totalité et cherche ensuite à compléter et à préciser les renseignements fournis par de Saint-Julien. Les premières preuves de noblesse que l'on trouve sont celles de messire Antoine de Laubespin, nommé chanoine régulier en 1550. Après, vient l'arbre généalogique de François de la Guiche, premier prévôt de la collégiale. Parmi tous les noms qui suivent, nous signalerons en particulier ceux des familles de Foudras, de Brancion de Varennes, de Seyturies, de Semur de Rabutin, de Crémeaux, de la Poippe, de Talaru de Sarron, de la Rochefoucauld. Un second volume de ce manuscrit devait aller de 1689 à la Révolution : M. l'abbé Martinet espère le retrouver. Nous ne pouvons que lui souhaiter bonne chance, car on aurait ainsi dans ce travail un recueil des plus précieux concernant surtout les anciennes familles bourguignonnes.

J. VIARD.

—

832-1896. Le Domaine des Potées (Ardennes), ou la Donation de saint Remi, par M. l'abbé L. PÉCHENART. 2e édition, revue et corrigée. Reims, imp. E. Bugg, 1896, in-8 de VII-136 p. et pl.

Le domaine des Potées (Ardennes), vaste étendue de territoire concédé par Clovis à saint Remi, évêque de Reims, comprend aujourd'hui dans ses anciennes limites dix-sept villages qni sont : Aubigny, Blombay, Marby, Sévigny-la-Forêt, Vaux-Villaine, Lépron, Maubert, Laval-Morency, Flaigne-les-Oliviers, Chilly, Etalle, Prez-Cernion, Logny, Marlemont, Justine et Léchelle. C'est l'histoire très abrégée de ce domaine, légué par saint Remi à l'Église de Reims, que M. l'abbé Péchenart a voulu retracer dans son opuscule. Curé d'une de ces paroisses (Maubert-Fontaine) et désirant reconstruire son église, il voulut attirer ainsi l'attention sur ce coin du département des Ardennes, et se procurer les ressources dont il a besoin (il offre gratuitement cette brochure à toute personne qui contribuera à la restauration de son église). Il ne faut donc pas s'attendre à y trouver un travail de premier ordre sur ce sujet. C'est un résumé des faits les plus saillants

qui intéressèrent cette région, faits auxquels l'auteur a joint le fruit de quelques recherches personnelles. Comme conclusion, il a donné à la fin le récit très abrégé des fêtes qui eurent lieu à Reims, en 1896, à l'occasion du quatorzième centenaire du baptême de Clovis. Une table des noms propres termine ce volume, très bien présenté au point de vue typographique.

J. VIARD.

—

Généalogie de la maison de Clermont-Gallerande, par Léon MARLET. Paris, Alph. Picard, 1896, gr. in-8 de 78 p.

La maison de Clermont-Gallerande, dite aussi, depuis le XVIe siècle, de Clermont d'Amboise, a marqué dans l'histoire. Sa généalogie se trouve dans plusieurs recueils; M. Marlet l'a refaite avec soin, et on peut ajouter avec une véritable compétence. Il indique les sources où il a puisé, n'omet aucun développement nécessaire et sait éviter les longueurs inutiles. Cependant son œuvre n'est pas à l'abri de quelques observations critiques.

La correction des épreuves n'a pas été suffisamment attentive, en ce qui concerne les dates, trop souvent défigurées. Les quatre premiers degrés de la filiation, qui remplissent deux cent cinquante années, du commencement du XIe siècle à la fin du XIIIe, sont donnés sans indication de documents; les noms de deux de ces personnages se présentent sous une forme diminutive qui n'était point d'un usage ordinaire à cette époque. Enfin, pour un degré du XVIIIe siècle, une note nous renvoie à un passage des *Mémoires du duc de Luynes*, où se trouve un récit en contradiction manifeste avec ce qu'énonce M. Léon Marlet. Les généalogistes ont parfois d'étranges distractions.

L. DE N.

—

Une vieille maison de France, par le comte DE CHALUS. Paris, Alph. Picard, 1896, in-4 de 43 p.

Il y a eu dans l'ancienne noblesse française trois familles, au moins, du nom de Chalus, portant différentes armoiries, et issues de provinces différentes. C'est à celle que l'on trouve fixée dans le Bas-Maine depuis le XIVe siècle qu'est consacré cet opuscule.

L'auteur n'a rien négligé pour donner un cachet d'élégance à sa publication, tirée d'ailleurs à un petit nombre d'exemplaires. Mais, s'étant surtout préoccupé du désir d'éviter à son œuvre l'apparence des généalogies classiques, il en a banni avec soin tout ordre, toute méthode et toute suite. Il en résulte qu'elle est de l'usage le plus incommode et de la lecture la plus fastidieuse. On y reste perdu au milieu de digressions dénuées de tout attrait, ne tendant le plus souvent qu'à exposer par quelles circonstances l'auteur s'est procuré quelque renseignement, d'ailleurs du plus mince intérêt. Par contre, on regrette l'absence de tous les détails biographiques qui auraient pu donner à cette publication une véritable valeur. C'est ainsi qu'on y chercherait inutilement des détails sur le personnage le plus marquant de cette famille, René-Augustin, comte de Chalus, major général de l'armée du comte de Puisaye, dont il fut le lieutenant le plus fidèle et l'ami le plus dévoué. Il y avait là un sujet digne de provoquer des recherches et de captiver l'attention des lecteurs; il est très regrettable qu'il ait été complètement négligé.

L. DE N.

Essai sur les présidiaux, par E. Laurain. Paris, Larose, 1896, in-8 de 257 p. (Extrait de la *Nouvelle Revue historique de droit français et étranger*).

L'un des plus grands étonnements qu'éprouve quiconque s'occupe des institutions de l'ancienne France, c'est de constater combien leur étude, en dépit ou peut-être justement à cause de l'abondance des documents, est, à l'heure actuelle, encore peu avancée, et comme il est peu d'entre elles dont les traits même les plus élémentaires soient connus d'une façon réellement précise. Cela n'est pas vrai seulement pour les institutions du moyen âge; ce l'est tout autant, si ce n'est plus, pour celles des derniers siècles, et les présidiaux, qui ne datent que de 1552 et n'ont disparu qu'à la Révolution, en fournissent un exemple remarquable. Les historiens modernes qui avaient eu occasion d'en parler avaient tous été réduits à émettre des opinions divergentes et également inexactes sur le point fondamental : le rapport où ces tribunaux se trouvaient vis-à-vis des bailliages, c'est-à-dire la place et le rôle qui leur avaient été assignés dans l'organisation judiciaire de l'ancien régime. Cela suffit à montrer avec quelle reconnaissance on doit accueillir la dissertation de M. Laurain, qui a d'abord le mérite de nous apporter une réponse décisive à cette question primordiale, et ensuite celui de nous faire connaître d'une façon fort complète l'histoire, la juridiction et l'organisation des présidiaux. Telle est, en effet, la division tripartite que l'auteur a adoptée pour son travail, division qui peut sembler fort logique, mais qui, en réalité, est assez malheureuse; en effet, l'histoire des présidiaux n'est autre que celle des modifications que, pendant les deux siècles et demi de leur existence, on a apportées ou projeté d'apporter à leurs pouvoirs de juridiction et à leur organisation, et il s'ensuit qu'il est bien difficile de comprendre la première partie tant qu'on n'a pas lu les deux autres ; il y aurait donc eu tout avantage à la fondre avec elles. Mais, du moins, le lecteur, qui, tout en maugréant un peu, s'est décidé à faire lui-même l'opération, se trouve avoir acquis une intelligence exacte d'un rouage important de notre ancienne organisation judiciaire, et qui est fort curieux, on pourrait même dire étrange, tant il déconcerte nos idées modernes; c'est même cette étrangeté qui explique et, dans une certaine mesure, excuse l'incohérence des idées qui avaient cours à son sujet, et que M. Laurain aura eu le très grand mérite de faire cesser.

P. G.

—

Jean Gigoux, sa vie, ses œuvres, ses collections, par A. Estignard. Besançon, Delagrange-Louys, 1895, in-8 de 134 et 8 p., illustré de 22 phototypies de la maison Delagrange, à Besançon.

G. Courbet, sa vie et ses œuvres, par A. Estignard. Besançon, Delagrange et Magnus, 1897, in-8 de 198 p., illustré de 22 phototypies de la maison Delagrange et Magnus, à Besançon.

L'œuvre historique de M. A. Estignard est déjà considérable. Actuellement le fécond écrivain travaille à une galerie de portraits d'artistes franc-comtois qu'il soigne *con amore*, en artiste qu'il est lui-même. Nous avons sous les yeux les deux beaux volumes dont les titres précèdent et qui seront suivis d'autres, que nous souhaitons nombreux. Le premier est consacré à *Jean Gigoux*. Ce grand peintre, né à Besançon le 6 septem-

bre 1806, est mort à Paris, âgé de quatre-vingt-neuf ans, mais il a tenu à ce que ses restes mortels fussent inhumés dans la terre natale. Ses débuts ont été difficiles; il n'est arrivé que lentement à la célébrité, et ce n'a pas été sans discussion. Parti de Besançon avec l'escarcelle vide ou à peu près, il a souffert, il a lutté et a fini, comme la plupart des persévérants que rien ne rebute et qui ont du talent, par triompher. M. Estignard le suit pas à pas, examinant à la loupe l'homme et l'œuvre. Il ne se dissimule ni ses faiblesses comme artiste, ni ses imperfections comme individu. Mais nous devons ajouter qu'il se montre parfois très indulgent pour son personnage, en particulier quand il le défend contre l'accusation d'orgueil. Avertissons l'ancien magistrat qu'est M. Estignard que c'est une cause perdue : Gigoux, d'ailleurs, comme presque tous ceux qui se sentent une supériorité, aimait à la proclamer. Cette remarquable biographie, l'une des meilleures, sinon même la meilleure de celles qui ont été publiées sur le célèbre peintre bisontin, est illustrée avec beaucoup de goût : parmi les vingt-deux phototypies jetées à travers ces pages, il en est peu de médiocres.

— Passons à une autre personnalité, très bruyante celle-ci : *Courbet*. Les colères et les rancunes d'ordre artistique et politique que le maître d'Ornans a soulevées jadis ont eu le temps de se calmer; aussi le trop fameux déboulonneur de la colonne a-t-il trouvé en M. Estignard un biographe bienveillant assurément, mais juste. Il convient tout d'abord de noter que nombre de ces pages ont été écrites avec une verve particulière. S'il y a un orgueil comtois, naïf presque toujours, insupportable quelquefois, il y a aussi un esprit comtois, et ce dernier est fait entièrement de fine ironie point blessante et de grand bon sens : M. Estignard possède cet esprit-là au suprême degré. — Courbet, qui devait si lamentablement achever sa carrière en pays étranger, à deux pas de sa province aimée dont il lui était interdit de fouler le sol, n'a pas eu des commencements aussi rudes que Gigoux. Comme instruction générale, les deux artistes comtois s'équivalaient à peu près ; mais si l'on peut reprocher à l'auteur de l'*Enterrement à Ornans* son ignorance à la fois inconsciente et comique, du moins doit-on excuser davantage le peintre de *la Mort de Léonard de Vinci*. Les ressources des deux familles étaient loin d'être égales. Gigoux père, brave maréchal ferrant, n'estimait guère les « barbouilleurs, » tandis que le paysan de la vallée de la Loue, dont Courbet est issu, sentait davantage, sans mieux comprendre les beaux-arts, du reste, que c'était un moyen comme un autre d'arrondir son héritage. Aussi dès que son rejeton lui eut signifié en bons termes que l'École de droit ne pouvait être pour lui un paradis terrestre, notredit paysan s'empressa-t-il de lui ouvrir largement sa bourse. Les écus du bonhomme ne furent pas jetés au vent, et Gustave, après avoir tiré quelques coups de pistolet pour attirer l'attention, travailla si bien, qu'en dépit de critiques nombreuses, acerbes parfois, il finit par percer. Et si son immense et sotte vanité ne lui avait pas faussé le jugement, s'il s'était appliqué à suivre sa voie sans vouloir se mêler de choses pour lesquelles il n'était point fait et qu'il n'entendait en aucune façon, sa réputation serait aujourd'hui mieux assise encore et sa gloire moins discu-

tée. M. Estignard a fort bien fait la part de toutes ces choses, et son étude nous semble digne des plus complets éloges. Comme le précédent volume, celui-ci est orné de jolies phototypies. Disons, pour terminer, que ces deux premiers tomes de la série entreprise par l'auteur sont luxueusement édités et que, avec les suivants, attendus avec impatience, ils formeront un ensemble des plus gracieux que se disputeront bientôt les amateurs. Pour conclure comme les gens du Palais, ce sera justice.

CH. DE VELOTTE.

Le Gérant : L. PIQUET.

TABLE DES MATIÈRES

DU

SOIXANTE ET UNIÈME VOLUME

LIVRAISON DU 1er JANVIER 1897

L'Islam, a propos d'un livre récent, par **le baron Carra de Vaux** 5

Une Question d'histoire littéraire au XVIe siècle. — L'exercice de Garcias de Cisneros et les Exercices de saint Ignace, par **Dom Jean-Martial Besse**, bénédictin 22

Entre deux Terreurs. — La Justice révolutionnaire du 10 thermidor an II au 18 fructidor an V, par **M. Victor Pierre**. 52

Un Conflit entre Louis XVIII et Ferdinand VII, d'après des sources inédites, par **M. René Bittard des Portes** . . . 107

Polémique. — Le Père Joseph polémiste. Réponse a M. G. Fagniez, par **M. l'abbé Dedouvres**. 137

Mélanges : Les Origines de la fête de la Conception dans le diocèse de Rouen et en Angleterre, par **M. l'abbé Vacandard** 166

Les Débuts de l'occupation française a Pondichéry, d'après des documents nouveaux ou inédits, par **M. H. Froidevaux**. 184

Les Origines de la vie monastique, par *** 198

Le Siège de Saint-Quentin et la bataille de Saint-Laurent, par **le comte Baguenault de Puchesse** 204

Deux livres de raison du XVIe siècle, par **M. Tamizey de Larroque** 207

Charles-Maurice de Talleyrand et la principauté de Bénévent, par **M. l'abbé J.-P. Martin**. . . 215

Courrier anglais, par **M. Alfred Spont** 230

Courrier italien, par **M. Léon-G. Pélissier**. 246
Chronique, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos**. . . 261
Revue des recueils périodiques, par **M. Albert Isnard**. . . 282
Bulletin bibliographique 297

LIVRAISON DU 1er AVRIL

Catherine de Médicis et les conférences de Nérac, par **le comte Baguenault de Puchesse** 337
La Vie seigneuriale sous Louis XIII : le vicomte de Pompadour, lieutenant de Roi en Limousin, et Marie Fabry, vicomtesse de Pompadour, par **M. Clément-Simon**. 364
La Milice des francs-archers (1448-1500), par **M. Alfred Spont** 441
Mélanges : La *SCOLA* du palais mérovingien. par **M. l'abbé Vacandard** 490
Réponse a quelques objections relatives a l'origine franque de Robert le Fort, par **M. René Marlet**. 502
La France dans l'Italie du nord au xve siècle, par **M. Alfred Spont** 509
Une Page de la correspondance de l'abbé de Salamon, chargé des affaires du Saint-Siège pendant la Révolution, par **le vicomte de Richemont**. 515
Un Ministre de la Restauration : le baron d'Haussez, par **le baron d'Avril** 522
Le Bienheureux Pierre Canisius, d'après sa correspondance, par **le R. P. Chérot, S. J.** 530
Les Bénédictins de Saint-Maur a Saint-Germain des Prés, par **M. Tamizey de Larroque** 536
Le Gouvernement local de l'Angleterre, par **le comte de Luçay** 548
Courrier belge, par **M. E. Delescluse**. 554
Courrier du Nord : Danemark, par **M. E. Beauvois** 562
Chronique, par **MM. Marius Sepet et Eugène Ledos**. . . 572
Revue des recueils périodiques, par **M. Albert Isnard**. . . 594
Bulletin bibliographique 611

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Histoire grecque, par G. Glotz 611
Die Selbstvertheidigung des heiligen Paulus in Galaterbriefe (1,11 bis 2,21) von Prof. Dr. J. Belser 297
Les Catacombes de Rome, par Henri de l'Épinois. Nouvelle édition, revue et augmentée de plusieurs appendices, par M. Paul Allard 611
L'État pontifical après le grand schisme. Étude de géographie politique, par Jean Guiraud 612
Quellen und Forschungen zur Geschichte und Kunstgeschichte des Missale Romanum im Mittelalter. Iter Italicum. Von Dr theol. Adalbert Ebner 297
La Diplomazia pontificia e la prima spartizione della Pologna, per F. Augusto de Benedetti 298
Corpus documentorum inquisitionis haereticae pravitatis neerlandicae (1078-1518), par Paul Frédéricq 613
Saint Ambroise et la morale chrétienne au IVe siècle. Étude comparée des traités « des Devoirs » de Cicéron et de saint Ambroise, par Raymond Thomin 614
Les Amis des saints, par Charles d'Héricault 614
Les Ames des saints. Sainte Bathilde, reine de France, par le même 614
Une Fille de France : La Bienheureuse Jehanne, par la comtesse de Flavigny 299
Cours de littérature celtique, par H. d'Arbois de Jubainville. T. VIII. 615
Album historique, publié par M. A. Parmentier, sous la direction de M. Ernest Lavisse. T. I : Le moyen âge 615
Philippe de Mézières, 1327-1405, et la croisade au XIVe siècle, par N. Jorga 300
Les Grandes époques de l'histoire économique, jusqu'à la fin du XVIe siècle, par Claudio Jannet. 616
Richelieu, by R. Lodge 301
Louis XV et le renversement des alliances. Préliminaires de la guerre de Sept ans (1754-1756), par Richard Waddington. . . 618
Lettres de Marie-Antoinette, recueil de lettres authentiques de la reine, publié pour la Société d'histoire contemporaine, par Maxime de la Rocheterie et le marquis de Beaucourt. T. II . . 301
La Dauphine Marie-Antoinette, par Pierre de Nolhac 302
Le Cardinal de Loménie de Brienne, archevêque de Sens. Ses dernières années. — Épisodes de la Révolution, par Joseph Perrin 303

Les Grandes journées révolutionnaires. Histoire anecdotique de la Convention nationale, par Paul Gaulot 619
Histoire de la Vendée militaire, par J.-J. Crétineau-Joly. Édition nouvelle illustrée, publiée par le R. P. Jean-Emmanuel Drochon. T. II à V. 620
Mémorial de J. de Norvins, publié par L. de Lanzac de Laborie. T. II, 1793-1802. 621
Une famille vendéenne pendant la grande guerre, par M. Boutillier de Saint-André 304
Bonchamps et le passage de la Loire par l'armée vendéenne en 1793, par H. Baguenier-Desormeaux. 305
Histoire de l'armée de Condé pendant la Révolution française, par René Bittard des Portes. 306
Bonaparte et Hoche en 1797, par Albert Sorel 307
Le Directoire, par Ludovic Sciout. T. III et IV 621
Mémoires de Barras, membre du Directoire, publiés par Georges Duruy. T. III : Le Directoire. T. IV : Consulat, Empire, Restauration 307
Opérations du IIIe corps. 1806-1807. Rapport du maréchal Davout, duc d'Auerstaedt, publié par son neveu le général Davout, duc d'Auerstaedt. 308
Mémoires du colonel Combes sur les campagnes de Russie 1813, de Saxe 1813, de France 1814 et 1815 308
Journal du lieutenant Woodberry. Campagnes de Portugal et d'Espagne, de France, de Belgique et de France (1813-1815), traduit de l'anglais par Georges Hélie 308
Mes Souvenirs, par le général du Barail 311
L'École saint-simonienne, son histoire, son influence jusqu'à nos jours, par Georges Weill. 622
Histoire du saint-simonisme (1825-1864), par Sébastien Charlety. 622
Souvenirs d'un officier français, par le colonel Ch. Duban (1848-1887) 312
Histoire du second empire, par Pierre de la Gorce. T. III . . . 313
Tours capitale. La délégation gouvernementale et l'occupation prussienne (1870-1871), par Mgr C. Chevalier. 316
Histoire de la troisième République. T. Ier. La présidence de M. Thiers, par M. E. Zévort 316
L'Évolution française sous la troisième République, par M. Pierre de Coubertin. 316
Liguons-nous contre le socialisme, par Paul Berton 319
Cartulaire de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, publié par E. Hautcœur 320
Documents liturgiques et nécrologiques de l'église collégiale de Saint-Pierre de Lille, publiés par E. Hautcœur 320
Les Institutions politiques et administratives du pays de

Languedoc, du XIIIe siècle aux guerres de religion, par Paul Dognon 624
Quomodo tres status linguae Occitanae, ineunte quinto decimo saeculo inter se convenire assueverint, thesim facultati litterarum Parisiensi proponebat P. Dognon 624
Histoire de la ville d'Alais, de 1341 à 1461, par Achille Bardon . 625
La Juiverie d'Orléans du VIe au XVe siècle. Son histoire et son organisation, par le chanoine Cochard 321
Le Château de Bar, autrefois et aujourd'hui, par l'abbé Gabriel Renard. 626
Essai historique sur Moulineaux et le château de Robert-le-Diable, suivi d'une notice sur le fief de la Vacherie-sous-Moulineaux, publié avec pièces justificatives par Charles Bréard. . 627
Les Trésoriers de France de la généralité de Picardie ou d'Amiens, par le comte A. de Louvencourt 322
Ville de Bordeaux. Inventaire sommaire des archives municipales. Période révolutionnaire (1789-an VIII), par Ariste Ducaunnès-Duval 323
Vetulonia falsamente giudicata a Colonna per errore, ostinazione e vanita, per Carlo Dotto de' Dauli 324
Ueber die Leges Edwardi Confessoris, par F. Liebermann . . . 325
Histoire de la renaissance du catholicisme en Angleterre au XIXe siècle, par l'abbé de Madaune 326
Jérôme Aléandre et la principauté de Liège (1514-1540). Documents inédits, par l'abbé Pagnier. 627
Actes et fragments relatifs à l'histoire des Roumains, rassemblés par Nicolas Jorga. T. II 628
Armorial du chapitre noble des chanoines séculiers de Saint-Pierre de Mâcon, nommés de 1559 à 1689, d'après un manuscrit original, par l'abbé Adrien Martinet. 629
532-1896. Le Domaine des Potées (Ardennes), ou la Donation de saint Remi, par M. l'abbé L. Péchenard. 2e édition, revue et corrigée 629
Les Français au Canada. La jeunesse de Bougainville et la guerre de Sept ans, par M. de Kerallain 327
Mémoires et correspondance du chevalier et du général de la Farelle, publiés par E. Lennel de la Farelle 328
La Moneta e il rapporto dell' oro all' argento, par M. Cornelio Desimoni 328
Les Collections d'antiques formées par les Médicis au XVIe siècle, par M. Müntz 329
Recherche de la noblesse dans la généralité de Tours en 1666. Procès-verbaux de comparution, publiés et annotés par l'abbé Em.-Louis Chambois et Paul de Farcy 330
Généalogie de la maison de Clermont-Gallerande, par Léon Marlet 630

Une vieille maison de France, par le comte de Chalus 630
Essai sur les présidiaux, par E. Laurain 631
Les Tragédies et les théories dramatiques de Voltaire, par H. Léon 331
Le Théâtre des Tuileries sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. Lecture faite à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de Paris, par M. Alfred Babeau 331
Le Général Lecourbe, d'après ses archives, sa correspondance et autres documents, avec une préface par le général Philebert . 332
Fustel de Coulanges, par Paul Guiraud. 333
Auguste Castan, sa vie, son œuvre (1833-1892), par Léonce Pingaud 334
Jean Gigoux, sa vie, ses œuvres, ses collections, par M. Estignard 632
G. Courbet, sa vie et ses œuvres, par A. Estignard. 631

NOMS DES AUTEURS CITÉS DANS LE BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

Allard (Paul), 611.
Arbois de Jubainville (H. d'), 615.
Babeau (Alfred), 331.
Baguenier des Ormeaux (H.), 305.
Bardon (Achille), 625.
Barrail (général du), 311.
Barras, 307.
Beaucourt (marquis de), 301.
Belser (Dr J.), 297.
Benedetti (F.-Aug. de), 298.
Berton (Paul), 319.
Bittard des Portes (René), 306.
Boutillier de Saint-André, 304.
Bréard (Charles), 627.
Chalus (le comte de), 630.
Chambois (l'abbé), 330.
Charléty (Sébastien), 622.
Chevalier (Mgr C.), 316.
Cochard (le chanoine), 321.
Combes (le colonel), 308.
Coubertin (Pierre de), 316.
Crétineau-Joly (J.), 620.
Davout (général), duc d'Auerstaedt, 308.
Desimoni (Cornelio), 328.
Dognon (Paul), 624.
Dotto de Dauli, 324.
Drochon, (le P. J.-Emm.), 620.
Duban (Ch.), 312.
Ducaunès-Duval (Ariste), 323.
Duruy (Georges), 307.
Ebner (Dr Adalbert), 297.
Epinois (Henri de l'), 611.
Estignard (A.), 631.
Farcy (Paul), 330.
Flavigny (la comtesse de), 299.
Frédericq (Paul), 613.
Gaulot (Paul), 619.
Glotz (G.), 611.
Guiraud (Jean), 612.
Guiraud (Paul), 333.
Hautcœur (Mgr), 320.
Hélie (Georges), 308.
Héricault (Charles d'), 614.
Jannet (Claudio), 616.
Jorga (N.), 300, 628.
Kerallin (de), 327.
La Farelle (328).

La Gorce (Pierre de), 313.
Lanzac de Laborie (L. de), 621.
La Rocheterie (Maxime de), 301.
Laurain (E.), 631.
Lennel de la Farelle (E.), 328.
Libermann, (F.), 325.
Lodge (R.), 301.
Louvencourt (le comte Charles de), 322.
Madaune (l'abbé de), 326.
Marlet (Léon), 630.
Martinet (l'abbé), 629.
Müntz (Eugène), 329.
Nolhac (Pierre de), 302.
Norvins (J. de), 627.
Paquier (l'abbé), 627.
Parmentier (A.), 615.
Péchenard (l'abbé L.), 629.
Perrin (Joseph), 303.
Pingaud (Léonce), 334.
Philebert (le général), 332.
Renard (l'abbé Gabriel), 626.
Sciout (Ludovic), 621.
Sorel (Albert), 307.
Thomin (Raymond), 614.
Waddington (Richard), 618.
Weill (Georges), 622.
Woodberry (le lieutenant), 308.
Zévort (E.), 316.

BESANÇON. — IMP. ET STÉR. DE PAUL JACQUIN.

POLYBIBLION

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE UNIVERSELLE

Paraissant du 10 au 15 de chaque mois

5, Rue Saint-Simon, 5

(Boulevard Saint-Germain)

TRENTIÈME ANNÉE

Le **Polybiblion,** publié sous les auspices de la Société bibliographique, paraît chaque mois en deux parties distinctes, qui peuvent être l'objet d'abonnements séparés.

La première (*partie littéraire*) se publie par fascicules de six feuilles d'impression et forme, à elle seule, deux volumes semestriels de près de sept cents pages. Elle comprend : 1° des *Articles d'ensemble* sur les différentes branches de la science et de la littérature; 2° des *Comptes rendus* des principaux ouvrages publiés en France et à l'étranger; 3° un *Bulletin* faisant connaître les ouvrages récents et de moindre importance; 4° des *Variétés* littéraires, historiques, bibliographiques; 5° une *Chronique* résumant tous les faits se rattachant à la spécialité du Recueil; 6° une *Correspondance* offrant des renseignements bibliographiques circonstanciés sur tel ou tel sujet; 7° des *Questions et Réponses* sur des points d'histoire, de littérature, de bibliographie, etc.

La seconde (*partie technique*) contient : 1° une *Bibliographie méthodique* des ouvrages publiés en France et à l'étranger, *avec indication des prix;* 2° les *Sommaires* des principales revues françaises et étrangères; 3° les *Sommaires* des mémoires publiés par les sociétés savantes; 4° les *Sommaires* des articles littéraires des grands journaux de Paris. La partie *technique* forme, par mois, une livraison de deux à trois feuilles d'impression et, au bout de l'année, un volume de quatre cent cinquante à cinq cents pages.

Enfin, le **Polybiblion** contient un *Bulletin d'annonces* de librairie, auquel est joint, sous le titre de *Demandes et offres,* un catalogue de livres d'occasion, utile aux amateurs qui veulent se débarrasser d'ouvrages en double ou dont ils n'ont plus besoin.

PRIX D'ABONNEMENT. Les prix d'abonnement sont ainsi fixés :

Partie littéraire,	France. . .	15 fr.;	pour les sociétaires. .	12 fr.
Partie technique,	—	10 fr.;	—	8 fr.
Les 2 parties réunies,	—	20 fr.;	—	17 fr.

Abonnement A VIE aux *deux Parties,* France : 250 fr. — Étranger : 280 fr.
— à la *partie littéraire seule,* 180 fr. — 200 fr.
— à la *partie technique seule,* 120 fr. — 140 fr.

Une livraison séparément : littéraire, 1 fr. 50; technique, 1 fr.; les deux parties, 2 fr. 50.

Pour les autres pays, *le port en sus.*

Les abonnements partent du 1er janvier de chaque année et sont payables d'avance en un mandat sur la poste.

COLLECTIONS. — Les années 1868 à 1896 forment une collection de 76 volumes grand in-8. Prix : 635 fr.; pour les sociétaires, 537 fr.

Un numéro spécimen de l'une ou l'autre partie sera adressé, FRANCO, *à ceux qui en feront la demande.*

Bureaux du **Polybiblion,** 5, rue Saint-Simon (Boulevard Saint-Germain). Libraires correspondants : à Londres, Burns et Oates, 28, Orchard Street; à Fribourg en Bade, B. Herder; à Vienne, Gerold et Cie, Stefansplatz; à Bruxelles, Guillaume Larose, 8, rue des Paroissiens; à Rome, le Chevalier Melandri, ancien Directeur de la Librairie de la Propagande, rue Giulia, 10, p. 2; à Madrid, José Ruiz y Cie, 14, Principe; à Lisbonne, Manoel-José Ferreira, 132, rua Aurea, 134; à Montréal, Cadieux et Derome, rue Notre-Dame.

LA REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Paraît tous les trois mois par livraisons de 20 à 22 feuilles d'impression et forme deux volumes de 650 à 700 pages par an.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Paris et Départements . . . . . **Un An : 20** fr.
Étranger. . . . . . — **25** fr.

On s'abonne à Paris, aux bureaux de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
Les communications relatives à la rédaction doivent être adressées à M. le marquis de Beaucourt, rue de Babylone, 53, à Paris.
Tout ce qui concerne l'administration doit être adressé à M. le Gérant de la Revue, rue Saint-Simon, 5.
La reproduction et la traduction des travaux de la Revue des questions historiques *sont interdites. — Aucun tirage à part ne doit être mis en vente.*

COLLECTION DE LA REVUE

Les quarante-quatre premiers volumes de la **Revue des questions historiques**, formant la collection de 1866 à 1888, sont la propriété de M. H. Welter, libraire, 59, rue Bonaparte.

Pour les conditions de prix, s'adresser à M. H. Welter.

Les tomes XLV et suivants se trouvent aux bureaux de la *Revue*.

Les tables des quarante premiers volumes forment deux séries ; elles sont accordées gratuitement à ceux qui achètent la collection.

Première série (table des tomes I à XX) ;

Deuxième série (table des tomes XXI à XL).

La table des tomes XLI à LX est sous presse et paraîtra prochainement.

BESANÇON. — IMPRIMERIE DE PAUL JACQUIN.

MAR 3 1899

NO HALL USE 1978

OCT 31 1953

DUE MAR -4 '48

DUE OCT -1 '46

MAR 17 '66

CANCELLED

3 2044 098 639 495